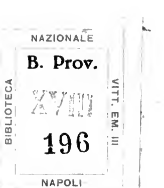
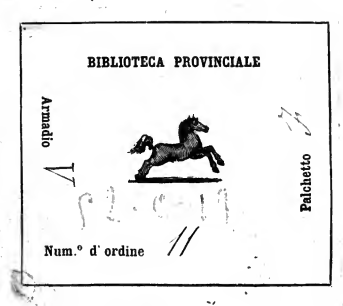



NAZIONALE
B. Prov.
196
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

Contenant en vingt-quatre volumes in-octavo, les trente-six volumes in-quarto de la dernière Edition de Paris, avec la Table générale de tout l'Ouvrage, en forme de Dictionnaire, faisant le vingt-cinquième Volume.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

POUR servir de continuation à celle de M. l'Abbé FLEURY.

Nouvelle Édition, entièrement conforme à celle de Paris, revue & corrigée par l'Auteur.

TOME SEIZIEME.

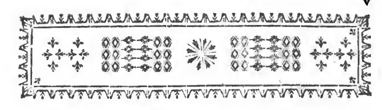
Depuis l'an 1472, jusqu'en 1508.



A NISMES,
Chez PIERRE BEAUME, Libraire, & Imprimeur du Roi.

M. DCC. LXXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.



SOMMAIRES
DES LIVRES.

LIVRE CENT-QUATORZIEME.

I. *PRogrès de la flotte des Vénitiens contre les Turcs.* II. *Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.* III. *Entreprise hardie d'un jeune Sicilien sur la flotte de Mahomet.* IV. *On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.* V. *Mort de Jacques usurpateur du royaume de Chipre.* VI. *L'archevêque de Chipre songe à se rendre maître du royaume.* VII. *Cession des états de Chipre en faveur du duc de Savoie.* VIII. *Conciles de Madrid & de Tolède en Espagne.* IX. *Le pape confirme la bulle de Paul II sur la réduction du Jubilé.* X. *Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.* XI. *Le pape confirme la règle des Religieux Minimes.* XII. *Promotion de huit cardinaux.* XIII. *Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ses états.* XIV. *Le roi de France se résout de faire punir le connétable.* XV. *Les commissaires de Louis XI & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable.* XVI. *Le roi envoie des ordres contraires à ses commissaires.* XVII. *Henri roi de Castille se réconcilie avec Isabelle sa sœur.* XVIII. *Les habitans de Perpignan se soulevent contre les François.* XIX. *Voyage du duc de Milan à Florence.* XX. *Mort de Jean Juvenal des Ursins archevêque de Reims.* XXI. *Mort du cardinal Fortiguerra.* XXII. *Mort du cardinal Riario neveu du pape.* XXIII. *Voyage du roi de Danemarck à Rome.* XXIV. *Ce roi à son retour rend visite au duc de Bourgogne.* XXV. *Le duc de Bourgogne veut faire ériger ses états en royaume.* XXVI. *Ses grands projets échouent pour trop demander.* XXVII. *Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.* XXVIII. *Projets chimériques & ambitieux* 1473

du duc de Bourgogne. XXIX. *La trève est prolongée pour six mois entre la France & le duc.* XXX. *Le duc de Bourgogne assiége Nuitz & change le siége en blocus.* XXXI. *L'empereur vient au secours de Nuitz.* XXXII. *Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.* XXXIII. *Sigismond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.* XXXIV. *Le roi Louis XI ménage une alliance avec les Suisses.* XXXV. *Frederic fils de Ferdinand roi de Naples vient en Bourgogne.* XXXVI. *Retour du cardinal d'Aquilée de sa légation des pays du Nord.* XXXVII. *Paix entre la Hongrie & la Pologne.* XXXVIII. *Vaines promesses du roi de Perse contre les Turcs.* XXXIX. *Flotte des Vénitiens contre les Turcs.* XL. *Affaires du royaume de Castille.* XLI. *Mort de Henri IV roi de Castille.* XLII. *On est partagé en Castille pour reconnoitre Isabelle.* XLIII. *Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.* XLIV. *On dépose Simeon patriarche de Constantinople.* XLV. *Le pape célèbre le grand jubilé a Rome.* XLVI. *Présent de la haquenée au pape pour le royaume de Naples.* XLVII. *Victoire du Vaivode de Moldavie sur les Turcs.* XLVIII. *Les Génois laissent rendre Caffa aux Turcs.* XLIX. *L'église d'Avignon érigée en métropole.* L. *Alphonse*
1475. *roi de Portugal soutient les droits de Castille.* LI. *Il est fiancé avec elle, & se fait proclamer roi de Castille.* LII. *Ferdinand reprend Zamora & son armée échoue devant Ceuta.* LIII. *Traité du roi de France avec les Suisses.* LIV. *Les Suisses se rendent maîtres du comté de Ferrette.* LV. *Le duc de Bourgogne lève le siége de Nuitz.* LVI. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* LVII. *Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre à Calais.* LVIII. *Arrivée du roi d'Angleterre à Calais.* LIX. *Le connétable promet de céder Saint-Quentin au roi d'Angleterre.* LX. *Il lui en refuse ensuite l'entrée.* LXI. *Louis XI envoie à Edouard un valet vêtu en héraut pour lui parler de paix.* LXII. *Ce héraut propose la paix au roi d'Angleterre.* LXIII. *Ses propositions de paix sont acceptées.* LXIV. *Articles du traité entre les deux rois.* LXV. *Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté & revient en France.* LXVI. *Entrevue des deux rois à Pe-*
1476. *quigny.* LXVII. *Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.* LXVIII. *Le connétable envoie son secrétaire au roi de France.* LXIX. *Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.* LXX. *Il se retire à Mons avec un sauf-conduit du duc de Bourgogne.* LXXI. *Le duc de Bourgogne donne ordre de l'arrêter.* LXXII. *Ce duc est trahi par Campo-Basso.* LXXIII. *Le connétable est livré au roi & enfermé dans la Bastille.* LXXIV. *Il est condamné à perdre la tête & meurt.* LXXV. *Traité entre le roi de France & le duc*

de Bretagne. LXXVI. *Vastes projets du duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il promet sa fille au jeune duc de Savoie.* LXXVIII. *Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne son alliance.* LXXIX. *René d'Anjou est mécontent du roi de France.* LXXX. *Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suisses.* LXXXI. *Louis XI veut rétablir le fête de saint Charlemagne.* LXXXII. *Débordement du Tibre à Rome.* LXXXIII. *Bulle du pape touchant la fête de la conception de la sainte Vierge.* LXXXIV. *Premier décret de l'église Romaine sur cette fête.* LXXXV. *Divers édits de Louis XI concernant les évêques & les religieux.* LXXXVI. *Le cardinal de S. Pierre-aux-liens légat en France.* LXXXVII. *Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses, & prend Granson.* LXXXVIII. *Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilés.* LXXXIX. *L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.* XC. *Le duc prend la fuite lui cinquième.* XCI. *Il députe Contay au roi de France.* XCII. *Envoyé du duc de Milan à Louis XI pour lui demander son alliance.* XCIII. *René d'Anjou s'accorde avec Louis XI pour la Provence.* XCIV. *Entrevue du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon.* XCV. *Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.* XCVI. *La duchesse de Savoie se réconcilie avec Louis XI.* XCVII. *Le duc de Bourgogne assiège Morat.* XCVIII. *Défaite entière de l'armée du duc de Bourgogne par les Suisses.* XCIX. *Le duc de Bourgogne fait enlever la duchesse de Savoie & conduire à Rouvre.* C. *Elle sort de sa prison & va trouver le roi à Tours.* CI. *Elle retourne en Savoie fort contente.* CII. *Incommodités du duc de Bourgogne.* CIII. *Nancy se rend au duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.* CIV. *Le duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison.* CV. *Louis XI donne indirectement du secours au duc de Lorraine.* CVI. *Bataille entre les deux armées où celle du duc de Bourgogne est défaite.* CVII. *Le duc de Bourgogne est tué dans la bataille.* CVIII. *Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce duc.* CIX. *Les Turcs portent la guerre en Moldavie.* CX. *Vanité du roi de Hongrie sur la défaite des Turcs.* CXI. *Conquêtes des Turcs sur ce prince.* CXII. *Victoire des Turcs sur les Vénitiens.* CXIII. *Maxime élu patriarche de Constantinople.* CXIV. *Galeas Sforce duc de Milan est assassiné dans l'église.* CXV. *Son fils Jean Galeas Marie lui succède.* CXVI. *Guerre entre Ferdinand d'Aragon & Alfonse roi de Portugal.* CXVII. *Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI.* CXVIII. *Il veut se retirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.* CXIX. *Louis XI pense se rendre maître des deux Bourgognes.* CXX. *Raisons du roi pour s'emparer des états de l'héritière de Bourgogne.* CXXI. *Il se saisit de quelques places de*

Picardie & d'Artois. CXXII. *On propose au roi le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne.* CXXIII. *Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.* CXXIV. *Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au roi.* CXXV. *Louis XI. fait mettre en prison le chancelier de Bretagne.* CXXVI. *Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.* CXXVII. *Ils jurent la perte d'Hugonet & d'Imbercourt.* CXXVIII. *On les arrête & on fait leur procès.* CXXIX. *Ils sont condamnés à perdre la tête.* CXXX. *Les Gantois veulent marier la duchesse avec Adolphe duc de Gueldres.* CXXXI. *Le roi députe Olivier le Daim à la duchesse.* CXXXII. *Il se rend maître des deux Bourgognes.* CXXXIII. *Cambray se rend volontairement au roi* CXXXIV. *On veut marier la duchesse de Bourgogne au comte de Riviers* CXXXV. *Louis XI veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.* CXXXVI. *Négociations pour marier la duchesse de Bourgogne.* CXXXVII. *On agit pour son mariage avec l'archiduc Maximilien.* CXXXVIII. *L'empereur envoie ses ambassadeurs pour demander la duchesse.* CXXXIX. *La duchesse de Bourgogne épouse l'archiduc Maximilien.* CXL. *Trève entre le roi de France & Maximilien.* CXLI. *Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.* CXLII. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur & assiège Vienne.*
1478. CXLIII. *Le pape fait une promotion de cinq cardinaux & une autre de sept.* CXLIV. *Poeme composé à la louange de Sixte IV.* CXLV. *affaires des Maures avec Ferdinand d'Aragon.* CXLVI. *Division à Florence entre les Medicis & les Pazzi.* CXLVII. *Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.* CXLVIII. *Ils conviennent d'assassiner les deux frères Medicis pendant la messe.* CXLIX. *Julien est assassiné & Laurent se sauve.* CL. *On pend aux fenêtres les principaux conjurés, & entre autres l'archevêque de Pise.* CLI. *Le pape interdit Florence & excommunie Laurent de Medicis.* CLII. *Les Vénitiens assistent secrétement les Florentins.* CLIII. *Artifices du roi de France pour embarrasser le pape.* CLIV. *Assemblée d'Orléans.* CLV. *Sentiment du cardinal de Pavie sur l'ambassade de Louis XI au pape.* CLVI. *Ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France.* CLVII. *Réponse du pape au vicomte de Lautrec ambassadeur de France.* CLVIII. *Ce que le pape répond touchant la convention du concile.* CLIX. *Sa réponse touchant la pragmatique-sanction.* CLX. *L'ambassadeur de France est mécontent de la réponse du pape.* CLXI. *Les Florentins font la paix avec le pape.* CLXII. *Précaution de Louis XI pour sa garde.* CLXIII. *Marie de Bourgogne accouche d'un fils.* CLXIV. *Première ligue de France avec les Suisses.* CLXV. *Seconde trève entre le roi de France & l'archiduc.* CLXVI. *Troubles*

dans l'archevêché de Cologne. CLXVII. *Emprisonnement de l'archevêque de Riga.* CLXVIII. *Différents en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mendians.* CLXIX. *Etablissement de l'inquisition en Espagne.* CLXX. *Histoire de l'origine de l'Inquisition.* CLXXI. *De quels juges ce tribunal est composé.* CLXXII. *Manière dont l'Inquisition exerce ses jugemens.* CLXXIII. *Ferdinand & Isabelle se liguent avec l'Angleterre & l'archiduc.* CLXXIV. *Traité d'alliance entre la France & la Castille.* CLXXV. *Le pape fait un cardinal.* CLXXVI. *La reine de Bosnie meurt à Rome & laisse son royaume au saint siége.* CLXXVII. *Mort d'Usum-Casan roi de Perse.* CLXXVIII. *Mort de Henri Harpius & de Laurent Calcaneus.* CLXXIX. *Jean Mercure fameux philosophe.* CLXXX. *Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont sans succès.* CLXXXI. *Il fait mourir le duc de Clarence son frère.* CLXXXII. *Les seigneurs se saisissent du roi d'Ecosse & le mettent en prison.*

LIVRE CENT-QUINZIEME.

I. *Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.* II. *Erreurs de Pierre d'Osma condamnées.* III. *La sentence de l'archevêque de Tolede est confirmée par le pape.* IV. *Condamnation de Jean de Vesalie par l'Inquisition.* V. *On oblige Jean de Vesalie à se rétracter.* VI. *Mort du cardinal de Pavie.* VII. *Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.* VIII. *Commencement de l'empire des Moscovites.* IX. *Jean Basilides secoue le joug des Tartares.* X. *Servitude des ducs de Moscovie sous les Tartares.* XI. *Quel est le premier qui a pris le titre de Czar.* XII. *Mort de dom Juan roi d'Aragon.* XIII. *Paix entre les Castillans & les Portuguais.* XIV. *Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.* XV. *Les Castillans font la conquête des îles Canaries.* XVI. *Les Génois secouent le joug du duc de Milan.* XVII. *Louis XI sollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.* XVIII. *La duchesse douairière de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.* XIX. *Traité entre les rois de France & d'Angleterre.* XX. *Les Flamands lèvent une armée en faveur de Maximilien.* XXI. *L'archiduc assiége Térouane.* XXII. *Bataille de Guinegate.* XXIII. *Le champ de bataille demeure à l'Archiduc.* XXIV. *Il quitte le siége de Térouane & s'amuse à un château.* XXV. *Le cardinal de saint Pierre-aux-liens légat en France.* XXVI. 1480.
Trève entre Louis XI & l'archiduc. XXVII. *Lettre de la duchesse*

douairière à Maximilien sur cette trève. XXVIII. *Maximilien refuse de donner audience au légat.* XXIX. *Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.* XXX. *Il envoie ses instructions pour recevoir le légat.* XXXI. *Louis XI est attaqué d'apoplexie.* XXXII. *Conduite bizare & affectée de ce prince.* XXXIII. *Le légat demande la liberté du cardinal Balue & l'obtient* XXXIV. *Réforme des francs-Archers ; les Suisses sont mis en leur place.* XXXV. *Mort de René d'Anjou roi de Sicile.* XXXVI. *Il laisse pour héritier Charles comte du Maine.* XXXVII. *Ce comte meurt & laisse Louis XI son héritier.* XXXVIII. *Mahomet II entreprend le siége de l'île de Rhodes.* XXXIX. *Situation de cette île & de la ville.* XL. *Les Turcs en commencent l'attaque.* XLI. *La flotte des Turcs est maltraitée par les chevaliers de Rhodes.* XLII. *Le vizir tente de faire assassiner le grand maître.* XLIII. *Vigoureuse résistance des Rhodiens, qui obligent le vizir à lever le siége.* XLIV. *Le roi de Naples envoie deux vaisseaux au secours des Rhodiens.* XLV. *La flotte des Turcs se retire.* XLVI. *Le grand maître fait bâtir une église en actions de grâces.* XLVII. *Paix accordée aux Florentins par le pape.* XLVIII. *Les Turcs font des incursions en Italie.* XLIX. *Ils se rendent maîtres d'Otrante.* L. *Soins du pape pour s'opposer aux Turcs.* LI. *Mort de Jean Dlugoss historien Polonois.* LII. *Dispute touchant l'anneau de la Ste. Vierge.* LIII. *Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.* LIV. *Mort de Mahomet II empereur des Turcs.* LV. *Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.* LVI. *Les deux frères disputent de l'empire & Bajazet l'emporte.* LVII. *Guerre entre les deux frères.* LVIII. *Troubles arrivés à Constantinople après la mort de Mahomet.* LIX. *Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.* LX. *On reprend sur les Turcs la ville d'Otrante.* LXI. *Les charges de la cour Romaine rendues vénales.* LXII. *Etablissement de la fête de saint Joseph par Sixte IV.* LXIII. *Promotion de cardinaux.* LXIV. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.* LXV. *Mort d'Alfonse V roi de Portugal.* LXVI. *Mort de Phœbus roi de Navarre, & du roi de Danemarck.* LXVII. *Mort de l'historien Platine.* LXVIII. *Ses traverses & ses persécutions.* LXIX. *Ses ouvrages.* LXX. *Ambassadeurs d'Angleterre au roi de France.* LXXI. *Louis XI est encore attaqué d'apoplexie.* LXXII. *Il envoie Comines en Savoie pour apaiser les troubles.* LXXIII. *Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoie.* LXXIV. *Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.* LXXV. *Mort de la duchesse de Bourgogne épouse de Maximilien.* LXXVI. *Des Cordes surprend la ville d'Aire.* LXXVII. *On propose le mariage de*
1482. *la fille de l'archiduc avec le dauphin.* LXXVIII. *Assemblée d'Arras*

pour la paix entre Maximilien & Louis XI. LXXIX. *Articles du traité d'Arras.* LXXX. *Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.* LXXXI. *Mort de la duchesse d'Auvergne.* LXXXII. *L'évêque de Liège est massacré.* LXXXIII. *Inquiétude de Louis XI à l'occasion de sa maladie.* LXXXIV. *Instruction de roi Louis XI au dauphin son fils.* LXXXV. *Le roi demande au pape la canonisation de frère Jean de Gand.* LXXXVI. *Canonisation de saint Bonaventure.* LXXXVII. *Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.* LXXXVIII. *Ferdinand s'empare de la ville d'Albana sur les Maures.* LXXXIX. *Mort de Maxime, patriarche de Constantinople.* XC. *Ses deux successeurs reçoivent le concile de Florence.* XCI. *Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.* XCII. *Zizim propose un duel à Bajazet.* XCIII. *Il écrit au grand maître de Rhodes pour le recevoir.* XCIV. *Il arrive à Rhodes où il est bien reçu.* XCV. *Actes qu'il met entre les mains du grand maître.* XCVI. *Il quitte Rhodes & vient en France où il est mis dans une commanderie.* XCVII. *Le roi permet de lire le livre des nominaux.* XCVIII. *Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.* XCIX. *Qualifications de ces propositions.* C. *Censure d'une proposition touchant les indulgences.* CI. *Le pape fait bâtir l'église de la paix.* CII. *Bulle du pape touchant la Conception de la Ste. Vierge.* CIII. 1483.
Dispute touchant les stigmates de sainte Catherine de Sienne. CIV. *Promotion de cardinaux.* CV. *Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.* CVI. *Mort d'Edouard VI roi d'Angleterre.* CVII. *Le duc de Glocester pense à usurper la couronne.* CVIII. *Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.* CIX. *Il les fait mourir.* CX. *Il se fait couronner roi d'Angleterre.* CXI. *Crainte que Louis XI a de la mort.* CXII. *Il s'enferme daus le château du Plessis-les-Tours.* CXIII. *Il fait venir à sa cour saint François de Paule.* CXIV. *Le saint arrive en France & se rend au Plessis.* CXV. *Divers entretiens du saint avec le roi.* CXVI. *Précautions qu'on prend pour lui annoncer la mort.* CXVII. *Il conserve tout son bon sens jusqu'à sa mort.* CXVIII. *Mort de Louis XI.* CXIX. *Ses deux mariages & sa postérité.* CXX. *Charles VIII roi de France lui succède.* CXXI. *Quelques princes disputent le gouvernement.* CXXII. *Maximilien pense à rentrer dans ses états après la mort de Louis XI.* CXXIII. *Conjuration à Gènes contre Baptiste Fregose.* CXXIV. *Troubles dans le royaume de Bohême.* CXXV. *Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.* CXXVI. *Révolte dans le royaume de Grenade.* CXXVII. *L'armée des Maures est battue par les Espagnols* CXXVIII. *Le jeune roi de Grenade se rend tributaire de la Castille.* CXXIX. *Mort de Phœbus roi de Navarre.* CXXX. *Naissance de Martin*

Luther. CXXXI. *Mort du cardinal d'Estouteville.* CXXXII. *Bulles différentes du pape Sixte IV.* CXXXIII. *Contestations entre les chanoines réguliers & les ermites de S. Augustin.* CXXXIV. *Mort du pape Sixte IV.* CXXXV. *Bajazet fait présent de la main de S. Jean*
1484. *Baptiste au grand-maître de Rhodes.* CXXXVI. *Si cette relique est véritable.* CXXXVII. *Désordres du peuple à Rome après la mort du pape.* CXXXVIII. *Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.* CXXXIX. *Le comte rend le château Saint-Ange & les autres places.* CXL. *Promesses que les cardinaux font au peuple.* CXLI. *Les cardinaux entrent au conclave.* CXLII. *Manière dont se fit l'élection.* CXLIII. *Promesse qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.* CXLIV. *On élit Jean-Baptiste Cibo cardinal de Melfe.* CXLV. *Il prend le nom d'Innocent VIII.* CXLVI. *Mort du cardinal Bourdeille.* CXLVII. *Le jeune Casimir roi de Hongrie, sa piété & sa vertu.* CXLVIII. *Mort de ce jeune prince.* CXLIX. *Ordre des religieuses de la Conception.* CL. *Guerre des Espagnols contre les Maures.* CLI. *Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.* CLII. *Contestation en France au sujet du gouvernement.* CLIII. *Le duc d'Orléans se retire en Bretagne auprès du duc.* CLIV. *Ouverture de l'assemblée des états à Tours.* CLV. *Les états adjugent à la comtesse de Beaujeu le gouvernement du royaume.* CLVI. *On examine les griefs du clergé de France.* CLVII. *De la noblesse.* CLVIII. *Du tiers-état.* CLIX. *Sacre du roi Charles VIII.* CLX. *On a dessein d'arrêter le duc d'Orléans, qui se retire à Verneuil.* CLXI. *Un grand nombre de seigneurs se joignent à lui.* CLXII. *Il se présente devant Orléans dont on lui refuse l'entrée.* CLXIII. *L'armée du roi va attaquer le duc d'Orléans.* CLXIV. *Accommodement entre le roi & le duc d'Orléans.* CLXV. *La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.* CLXVI. *Landais s'y oppose & veut rétablir le comte de Richemont* CLXVII. *Mesures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.*

LIVRE CENT-SEIZIÉME.

1485. I. *CANONISATION de saint Leopold marquis d'Autriche.* II. *Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.* III. *Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre.* IV. *Le pape continue à prendre des mesures pour s'opposer aux Turcs.* V. *Ceux de l'isle de Chio demandent au pape du secours contre les Turcs.* VI. *Le grand-maître de Rhodes députe au pape.* VII. *Autres*

ambassadeurs au pape. VIII. *Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.* IX. *Le cardinal Balue légat en France.* X. *Le pape Innocent écrit au roi de France.* XI. *Il déclare la guerre à Ferdinand roi de Naples.* XII. *Ce prince seme la division dans Rome pour se venger du pape.* XIII. *Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.* XIV. *Ce roi n'observe aucun de ces articles, & le pape l'excommunie.* XV. *Le pape écrit à l'évêque de Passaw, & à l'archiduc d'Autriche.* XVI. *Troubles en Espagne à cause de l'inquisition.* XVII. *Le pape accorde au roi d'Espagne les décimes sur le clergé.* XVIII. *Commencement de la découverte des Indes Occidentales.* XIX. *Christophe Colomb refusé par le roi de Portugal, va en Castille.* XX. *Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amérique.* XXI. *Inquiétudes du roi d'Angleterre sur les démarches du comte de Richemont.* XXII. *Ce comte se rembarque & relâche à Dieppe.* XXIII. *Il se sauve de Bretagne & se retire en France.* XXIV. *On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.* XXV. *Ce comte bat l'armée de Richard & est couronné roi d'Angleterre.* XXVI. *Les Bretons s'unissent pour demander qu'on punisse Landais.* XXVII. *On lui fait son procès & il est pendu à Nantes.* XXVIII. *Le duc d'Orléans se retire en Bretagne sans prendre congé de la cour.* XXIX. *Concile tenu à Sens.* XXX. *Propositions* 1486.
avancées par Jean Laillier. XXXI. *Autres propositions du même qualifiées par la faculté de théologie.* XXXII. *Autre proposition de Laillier censurée par la même faculté.* XXXIII. *Explication que Laillier donne de ses propositions.* XXXIV. *Rétractation publique de Jean Laillier.* XXXV. *Il est absous de toutes censures par l'évêque de Paris.* XXXVI. *La faculté de théologie appelle de la sentence de l'évêque de Paris.* XXXVII. *Le pape rend deux bulles sur cette affaire.* XXXVIII. *Censure des propositions de Jean Marchand cordelier.* XXXIX. *Autre censure de la faculté de théologie de Paris.* XL. *Le pape confirme le mariage de Henri VII & la succession des Lancastres.* XLI. *Concile en Angleterre où l'on condamne Peacock & Milverton.* XLII. *On veut faire passer Lambert Simnel pour le comte de Warvick.* XLIII. *La duchesse douairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.* XLIV. *L'armée des rebelles est defaite par Henri VII.* XLV. *Ferdinand roi de Naples viole la paix faite avec le pape.* XLVI. *Demandes injustes que le roi de Hongrie fait au pape.* XLVII. *Ce roi fait la guerre à l'empereur.* XLVIII. *Troubles dans le royaume de Grenade.* XLIX. *Conquêtes de Ferdinand dans le royaume de Grenade.* L. *Les deux rois de Grenade continuent de se faire la guerre.* LI. *Le roi de Portugal envoie en Ethiopie.* LII. *Maximilien élu roi des Romains.* LIII. *Couronnement de ce roi.* LIV. *Loi touchant la paix d'Allemagne.* LV. *Maximilien*

écrit très-vivement au roi de France. LVI. *Les barons de Bretagne divisés au sujet de la guerre avec la France.* LVII. *Guerre de Maximilien contre la France.* LVIII. *Le roi de France traite avec les Bretons opposés au duc d'Orléans.* LIX. *Comines est arrêté avec plusieurs au-*
1487. *tres.* LX. *Lettres du pape aux rois catholiques sur leurs conquêtes.* LXI. *Il promet du secours au roi de Pologne contre les Turcs.* LXII. *Le pape fait sa paix avec les Vénitiens.* LXIII. *Crainte du pape à l'occasion des Turcs.* LXIV. *La division recommence entre le pape & le roi de Naples.* LXV. *Les Espagnols battent l'armée des Maures.* LXVI. *Ferdinand se rend maître de Malaga.* LXVII. *Les Ecossois demandent au pape la canonisation de Marguerite leur reine.* LXVIII. *Le pape condamne les thèses de Jean Pic de la Mirande.* LXIX. *Propositions extraites des thèses de Jean Pic.* LXX. *Mouvemens du roi des Romains pour faire une ligue contre la France.* LXXI. *Le roi de France envoie son armée en Bretagne qui assiège Nantes.* LXXII. *Le comte de Dunois fait lever le siége.* LXXIII. *Le duc de Bretagne se réconcilie avec le maréchal de Rieux.* LXXIV. *Alliance entre le roi de France & le roi de Hongrie.* LXXV. *Mort de Charlotte reine de Chipre.* LXXVI. *Mort de*
1488. *George de Trébisonde.* LXXVII. *Mort d'Alexandre d'Imola.* LXXVIII. *Maximilien se brouille avec les Flamands.* LXXIX. *Ceux de Bruges le font prisonnier.* LXXX. *On lui rend la liberté & à quelles conditions.* LXXXI. *Le roi de France fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orléans.* LXXXII. *Bataille de Saint Aubin où le duc d'Orléans est fait prisonnier.* LXXXIII. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* LXXXIV. *Mort de François II duc de Bretagne.* LXXXV. *Les Génois se mettent sous la domination du duc de Milan.* LXXXVI. *Divisions en Ecosse.* LXXXVII. *Grandes maîtrises des ordres militaires en Espagne, accordées par le pape à Ferdinand.* LXXXVIII. *Ferdinand continue la guerre contre les Maures.* LXXXIX. *Mauvais succès de l'entreprise des Turcs sur la Sicile.* XC. *Le roi de Hongrie envoie des ambassadeurs à Rhodes pour obtenir Zizim.* XCI. *Jean évêque de Varadin en Hongrie accusé injustement d'hérésie.* XCII. *Conjuration contre Jerôme Riario qui est assassiné.* XCIII. *Inconvéniens des asiles en Angleterre.* XCIV. *Le pape accorde une bulle pour en modifier les privi-*
1489. *léges.* XCV. *Réforme de quelques abus par l'université de Paris.* XCVI. *Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.* XCVII. *Innocent VIII confirme la bulle de Sixte IV en faveur de Ferdinand & d'Isabelle.* XCVIII. *Ferdinand leve une armée considérable contre les Maures.* XCIX. *Le pape s'entremet pour accorder les différents entre la reine de Suède & Stenon.* C. *Le parlement de Paris s'oppose aux décimes qu'on veut imposer sur le clergé.* CI. *Empressement de plusieurs*

LIVRE CENT DIX-SEPTIEME.

 1491.

naux Marc Barbo, Balue & Arcimboldo. XIII. *Le roi Charles VIII accorde la liberté au duc d'Orléans.* XIV. *La ducheſſe de Bretagne conſent à épouſer le roi de France.* XV. *Articles du contrat de mariage.* XVI. *Le roi de France épouſe cette ducheſſe.* XVII. *Elle eſt couronnée à ſaint Denis, & fait ſon entrée à Paris.* XVIII. *Mort du*
1492. *comte de Dunois.* XIX. *Maximilien ſe plaint du double affront que lui fait Charles VIII.* XX. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* XXI. *Le roi de France rend au roi d'Aragon les comtés de Rouſſillon & de Cerdaigne.* XXII. *Deux cordeliers engagent le roi à faire cette ceſſion.* XXIII. *Le roi d'Angleterre penſe à faire ſa paix avec la France.* XXIV. *On s'aſſemble à Etaples & l'on y conclut la paix.* XXV. *Maximilien ſe rend maître de la ville d'Arras.* XXVI. *Découverte du titre de la croix de Notre-Seigneur.* XXVII. *Bajazet envoie au pape le fer de la lance.* XXVIII. *Le pape fait ſa paix avec Ferdinand roi de Naples.* XXIX. *Mort du pape Innocent VIII.* XXX. *Déſordres à Rome après la mort de ce pape.* XXXI. *Le cardinal Borgia eſt élu pape.* XXXII. *Réjouiſſances à Rome pour ſon élection.* XXXIII. *Il fait un de ſes neveux cardinal.* XXXIV. *Les commencemens de ſon pontificat.* XXXV. *Mort de Laurent de Medicis.* XXXVI. *Mort de Caſimir IV roi de Pologne. Jean Albert ſon fils lui ſuccede.* XXXVII. *Mort du cardinal Maffeo Gherardo.* XXXVIII. *Mort de quelques auteurs eccléſiaſtiques.* XXXIX. *Retraite du cardinal Ardicin de la Porte.* XL. *Commencement de Jerôme de Savonarolle.* XLI. *Le pape accorde au roi d'Aragon l'inveſtiture des terres découvertes par Colomb.* XLII. *Ferdinand oblige les Maures à ſe faire baptiſer.* XLIII. *Il court riſque d'être tué.* XLIV. *Concluſion du traité pour la*
1493. *reſtitution du Rouſſillon & de la Cerdaigne.* XLV. *Le roi de France fait ſa paix avec le roi des Romains.* XLVI. *Deſſein du roi de France ſur le royaume de Naples.* XLVII. *Fondement de ſes droits ſur ce royaume.* XLVIII. *Le deſſein de la conquête du royaume de Naples déſapprouvé de quelques-uns.* XLIX. *Etat dans lequel étoit alors l'Italie.* L. *Ligue entre le roi de Naples & les Florentins contre Ludovic Sforce.* LI. *Ambaſſade des princes d'Italie au nouveau pape.* LII. *Ludovic Sforce anime le pape contre le roi de Naples.* LIII. *Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ſes intérêts.* LIV. *Ligue contre le pape, les Vénitiens & le duc de Milan.* LV. *Ludovic recherche l'alliance des François.* LVI. *Le roi de France écoute ſes propoſitions malgré les remontrances de ſon conſeil.* LVII. *Ligue entre le roi de France & Ludovic Sforce.* LVIII. *Le roi de Naples ſe prépare à la guerre contre la France.* LIX. *Ses inquiétudes ſur les préparatifs que l'on fait en France.* LX. *Il envoie des ambaſſadeurs au*
roi

roi Charles VIII. LXI. *Il s'adresse au pape, aux Vénitiens & aux rois catholiques.* LXII. *Ambassade de Charles VIII à Venise, à Rome & à Florence.* LXIII. *Les Vénitiens s'excusent sur la guerre avec les Turcs.* LXIV. *Les Florentins n'accordent au roi ses demandes qu'avec beaucoup de peine.* LXV. *Le pape ne donne que des réponses vagues & générales.* LXVI. *Mort de l'empereur Frederic III.* LXVII. *Maximilien lui succède à l'empire.* LXVIII. *Soins du pape pour réunir les Hongrois & ramener les Hussites à l'église.* LXIX. *Erection d'évêchés dans le royaume de Grenade.* LXX. *Les trois grandes maîtrises des ordres d'Espagne données à Ferdinand.* LXXI. *Retour de Christophe Colomb en Espagne.* LXXII. *Le pape donne au roi d'Espagne les pays découverts par Colomb.* LXXIII. *Contestations entre les rois de Castille & de Portugal touchant ces découvertes.* LXXIV. *Promotion de cardinaux par Alexandre VI.* LXXV. *Le pape approuve l'ordre des Minimes.* LXXVI. *Pic de la Mirande reçoit du pape un bref d'absolution.* LXXVII. *Censure de la faculté de théologie de Paris touchant l'astrologie judiciaire.* LXXVIII. *Autres censures de quelques propositions.* LXXIX. *Mort de Frederic roi de Naples.* LXXX. *Caractère de ce roi, & de son fils Alphonse.* LXXXI. *Alphonse demande au pape l'investiture.* LXXXII. *Le conseil fait de nouveaux efforts pour rompre le voyage du roi.* LXXXIII. *Le cardinal de saint Pierre-aux-liens détermine le roi à faire la guerre.* LXXXIV. *Ambassadeurs de France envoyés en Italie.* LXXXV. *Le pape ne leur répond pas favorablement.* LXXXVI. *Le roi de France se prépare au voyage d'Italie.* LXXXVII. *Le roi part & se rend à Lyon & à Grenoble.* LXXXVIII. *Le duc d'Orléans attaque la flotte du roi de Naples.* LXXXIX. *Le roi arrive à Ast & y est attaqué de la petite vérole.* XC. *Le pape propose une alliance à Bajazet contre Charles VIII.* XCI. *Réponse de Bajazet au pape.* XCII. *Le pape s'adresse aux rois de Castille & d'Aragon.* XCIII. *Charles VIII fait peu de cas des remontrances du pape.* XCIV. *Armée de Charles VIII en Italie.* XCV. *Alphonse tente de surprendre Gènes.* XCVI. *Alphonse & Pierre de Medicis tentent de désunir le roi de France & Ludovic.* XCVII. *Ludovic désabuse Charles VIII de la perfidie qu'il lui reproche.* XCVIII. *Le roi arrive à Pavie & y visite le jeune duc de Milan.* XCIX. *Mort du jeune duc de Milan Jean Galeas.* C. *Ludovic s'empare du duché de Milan.* CI. *On délibère sur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.* CII. *Le roi assiège Serefanello & jette la consternation dans Florence.* CIII. *Pierre de Medicis va trouver le roi devant Serefanello & fait son traité avec lui.* CIV. *Avantages que la France retire de ce traité.* CV. *Le roi de France est reçu à Lucques & à Pise.*

1494.

CVI. *Soulèvement à Pise contre les Florentins.* CVII. *Prétentions de Ludovic sur les forteresses de Seresanello & de Pietra-Santa.* CVIII. *Pierre de Medicis est obligé de se sauver de Florence.* CIX. *Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.* CX. *Le roi lui mande de le venir joindre.* CXI. *Entrée du roi dans Florence.* CXII. *Contestations entre les François & les Florentins.* CXIII. *Traité des Florentins avec Charles VIII.* CXIV. *Le roi part de Florence & va à Sienne.* CXV. *Les Colonnes empêchent le duc de Calabre de camper sous Viterbe.* CXVI. *Inquiétudes du pape qui envoie des ambassadeurs au roi.* CXVII. *Le roi menace le pape d'un concile.* CXVIII. *Le roi va à Viterbe & de-là à Nepi.* CXIX. *Le pape se retire dans le château Saint-Ange.* CXX. *Entrée du roi de France dans Rome.* CXXI. *La duchesse douairière de Bourgogne suscite un faux duc d'Yorck contre Henri VII.* CXXII. *Ce faux duc nommé Perkins se rend en Flandre auprès de la duchesse.* CXXIII. *Il est reçu en Irlande comme le véritable duc d'Yorck.* CXXIV. *Conspiration en Angleterre en faveur de Perkins.* CXXV. *Henri fait informer de la mort du duc d'Yorck & de l'origine de Perkins.* CXXVI. *Il fait arrêter les principaux des conjurés & les punit.* CXXVII. *Troubles causés par les Hussites en Bohême.* CXXVIII. *Crùauté des Juifs à l'égard d'un jeune chrétien.* CXXIX. *Institution de l'ordre des filles Pénitentes.* CXXX. *Affaires de Portugal.* CXXXI. *Le pape accorde aux rois catholiques le droit de conquérir l'Afrique.* CXXXII. *Il confirme l'ordre militaire des chevaliers de S. George.* CXXXIII. *Mort de Jean Pic de la Mirandole.* CXXXIV. *Mort d'Ange Politien.* CXXXV. *Mort de Bernardin de Tome.* CXXXVI. *Ouvrages de Tritheme & sa dispute touchant la Conception de la sainte Vierge.*

LIVRE CENT-DIX-HUITIEME.

1495. I. *Le pape refuse de voir le roi de France à Rome.* II. *Dix-huit cardinaux sollicitent le roi à faire faire le procès au pape.* III. *Le roi fait sommer le pape de lui livrer le château Saint-Ange.* IV. *Articles du traité de paix entre le pape & le roi de France.* V. *Le pape met Zizim entre les mains du roi.* VI. *Zizim meurt, & on soupçonne le pape de l'avoir fait empoisonner.* VII. *Le pape vient au Vatican & reçoit le roi à saint Pierre.* VIII. *Guillaume Briçonnet est fait cardinal.* IX. *Le roi rend son obédience filiale au pape & assiste à sa messe.* X. *Si le pape déclara Charles VIII empereur de Constantinople.* XI.

Le roi part de Rome & s'avance vers Naples. XII. *Alphonse roi de Naples fait couronner son fils & s'enfuit.* XIII. *Alphonse se retire à Messine & y meurt.* XIV. *L'ambassadeur du roi catholique se plaint vivement au roi de France.* XV. *Réponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne.* XVI. *Les François forcent Monteforino & le Mont-saint-Jean.* XVII. *Les troupes du roi de Naples fuient aux approches des François.* XVIII. *Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capoue.* XIX. *Trivulce livre Capoue au roi de France.* XX. *Naples se révolte contre Ferdinand son roi.* XXI. *Il se retire dans l'île de l'Ischia.* XXII. *Le roi de France arrive à Naples & y fait son entrée.* XXIII. *Le roi se rend maître des deux châteaux de Naples.* XXIV. *La conduite des François nuit à la conservation de Naples.* XXV. *Le roi de France forme le dessein de faire la guerre aux Turcs.* XXVI. *Ferdinand offre de céder ses droits sur Naples.* XXVII. *Les François attaquent inutilement Ischi.* XXVIII. *Le roi de France fait une seconde entrée dans Naples* XXIX. *Les princes projettent une ligue contre le roi de France.* XXX. *Articles secrets & publics de cette ligue.* XXXI. *Le duc de Montpensier est fait viceroi de Naples.* XXXII. *Le roi part de Naples & va à Rome.* XXXIII. *Le roi de France prend la ville de Sienne sous sa protection.* XXXIV. *Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places.* XXXV. *Savonarolle parle au roi en leur faveur.* XXXVI. *Charles VIII prend les Pisans sous sa protection.* XXXVII. *Le duc d'Orléans se saisit de Novarre.* XXXVIII. *Il manque l'occasion de s'emparer de Milan.* XXXIX. *Le roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route.* XL. *Les François manquent leur entreprise sur Gènes.* XLI. *Désordres des Suisses à Pontremoli.* XLII. *L'armée Françoise arrive à Fornoue.* XLIII. *Charles VIII met son armée en bataille.* XLIV. *Disposition de l'armée des confédérés.* XLV. *Bataille de Fornoue.* XLVI. *Les François remportent la victoire.* XLVII. *Quelle fut la perte de part & d'autre.* XLVIII. *L'armée de France se retire secrétement à l'insçu des ennemis.* XLIX. *Entreprise sur Gènes manquée.* L. *Le duc d'Orléans enfermé dans Novarre demande du secours.* LI. *Le pape fait sommer Charles VIII de se retirer avec ses troupes.* LII. *Le roi se résout à lever le siége de Novarre.* LIII. *Traité du roi de France avec les Florentins.* LIV. *Mort de la marquise de Montferrat.* LV. *Comines ménage un accommodement entre Charles VIII & les Vénitiens.* LVI. *Conférence pour le traité de paix.* LVII. *On exécute les préliminaires du traité.* LVIII. *Difficultés sur la conclusion du traité.* LIX. *Articles du traité de paix avec la France.* LX. *Il est signé par Charles VIII & Ludovic Sforce.* LXI. *Ludovic Sforce n'observe aucun des articles du traité.*

LXII. *Les Vénitiens & les Espagnols veulent rétablir Ferdinand.* LXIII. *D'Aubigny attaque & défait l'armée des Espagnols.* LXIV. *Ferdinand paroit avec une flotte nombreuse sur les côtes de Naples.* LXV. *Montpensier sort de Naples & va au-devant de lui.* LXVI. *Ferdinand entre dans Naples.* LXVII. *Montpensier assiégé dans le château, est obligé de capituler.* LXVIII. *Precy d'Alegre va au secours de Montpensier & bat le comte de Matalone.* LXIX. *Precy après s'être présenté devant le château de l'Œuf, se retire en Calabre.* LXX. *Montpensier sort du château de Naples.* LXXI. *Ferdinand se rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.* LXXII. *Comines veut engager les Vénitiens à la paix.* LXXIII. *Mort du Dauphin de France.* LXXIV. *Les ordres du roi pour la restitution des places aux Florentins sont mal exécutés.* LXXV. *Ferdinand épouse sa nièce.* LXXVI. *Le roi de Portugal refuse d'entrer dans la ligue contre la France.* LXXVII. *L'île de Teneriffe soumise aux rois catholiques.* LXXVIII. *Mort de Jean II roi de Portugal.* LXXIX. *Emmanuel duc de Beja lui succède.* LXXX. *Il envoie du secours aux Vénitiens contre les Turcs.* LXXXI. *Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavasio & Robert Caraccioli.* LXXXII. *Mort du cardinal de Mendoza, archevêque de Tolède.* LXXXIII. *La reine de Castille nomme Ximenès à l'archevêché de Tolède.* LXXXIV. *Chambre impériale établie par l'empereur Maximilien.* LXXXV. *Mauvais succès des affaires de France*
1496 *en Italie.* LXXXVI. *Le roi d'Angleterre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.* LXXXVII. *Solennités célébrées à Rome à ce sujet.* LXXXVIII. *Le duc de Milan n'observe aucune des conditions du traité.* LXXXIX. *D'Entragues vend les places des Florentins.* XC. *Le duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence.* XCI. *Montpensier envoie chercher du secours en France, & on résout de lui en envoyer.* XCII. *Crainte de Ludovic sur les préparatifs qu'on fait en France.* XCIII. *Décadence des affaires des François dans le royaume de Naples.* XCIV. *Montpensier se retire dans Atelle, & y est investi.* XCV. *Il est obligé de se rendre & de faire un traité avec Ferdinand.* XCVI. *Articles de ce traité.* XCVII. *Montpensier est arrêté; son armée périt de faim & de misère.* XCVIII. *Mort du comte de Montpensier.* XCIX. *Ferdinand fait arrêter les Ursins à la prière du pape.* C. *Les François abandonnent entièrement le royaume de Naples.* CI. *Mort de Ferdinand roi de Naples; Frederic son oncle lui succède.* CII. *Commencement de guerre contre la France & l'Espagne, suivi d'une trève.* CIII. *L'archiduc Philippe d'Autriche épouse l'infante Jeanne.* CIV. *Ligue des princes d'Italie avec Maximilien contre la France.* CV. *Le roi de Portugal assemble les états de son*

royaume. CVI. *Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.* CVII. *Le roi de Portugal accorde le retour du duc de Bragance.* CVIII. *Le roi de Portugal demande en mariage Isabelle infante de Castille.* CIX. *Déclaration du roi de Portugal contre les Maures & les Juifs.* CX. *Il fait part au pape du dessein qu'il a de porter la guerre en Afrique.* CXI. *Le pape permet de se marier aux chevaliers des ordres militaires de Portugal.* CXII. *Le pape confirme l'ordre de saint Michel.* CXIII. *Et le titre de rois catholiques aux rois d'Espagne.* CXIV. *Création de cardinaux par Alexandre VI.* CXV. *L'archiducheſſe Marguerite épouse le prince d'Espagne.* CXVI. *Arrivée de l'empereur Maximilien en Italie.* CXVII. *Trivulce manque l'occasion de s'emparer de Milan.* CXVIII. *Maximilien pense à s'emparer du royaume de Naples pour son gendre.* CXIX. *Il mande au duc de Savoie & à d'autres de le venir joindre à Pavie.* CXX. *Il attaque la ville de Ligourne sans succès.* CXXI. *Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne.* CXXII. *Le roi des Géorgiens député au pape.* CXXIII. *Le pape fait la guerre aux Urſins.* CXXIV. *Siége de Bracciano.* 1497. CXXV. *Les troupes du pape sont battues par les Urſins.* CXXVI. *Gonſalve aſſiège & prend Oſtie.* CXXVII. *Plaintes du pape contre les rois catholiques, & la réponse de Gonſalve.* CXXVIII. *Le pape veut donner le duché de Benevent au duc de Gandie son fils.* CXXIX. *Jean duc de Gandie fils naturel du pape est aſſaſſiné.* CXXX. *On ne peut découvrir les auteurs de cet aſſaſſinat.* CXXXI. *Chagrin du pape en apprenant la mort du duc de Gandie.* CXXXII. *Censures de quelques propoſitions par la faculté de théologie de Paris.* CXXXIII. *Le roi consulte la faculté sur la réforme du clergé.* CXXXIV. *Réponse de la faculté de théologie aux demandes du roi.* CXXXV. *Navigation de Vaſquez-Gama aux Indes orientales.* CXXXVI. *Perkins va en Irlande, ensuite en Ecoſſe.* CXXXVII. *Le roi d'Ecoſſe lui fait épouser la fille du comte Huntley.* CXXXVIII. *Révolte dans la province de Cornouailles.* CXXXIX. *Henri VII attaque les révoltés à Black-heath.* CXL. *Confirmation du mariage du fils du roi d'Angleterre avec Catherine d'Aragon.* CXLI. *Paix entre l'Ecoſſe & l'Angleterre.* CXLII. *Perkins paſſe en Irlande & de-là en Angleterre.* CXLIII. *Mort de Philippe Callimachus.* CXLIV. *Charles VII part de Lyon pour aller à Saint Denis, & retourne à Lyon.* CXLV. *On prévient le roi contre le duc d'Orléans qui se retire à Blois.*



LIVRE CENT-DIX-NEUVIEME.

1498. I. *CHARLES VIII change de conduite & veut mener une vie chrétienne.* II. *Action louable du roi à l'égard d'une jeune fille.* III. *Mort du roi Charles VIII à Amboise.* IV. *Différens bruits sur la cause de sa mort.* V. *Le duc d'Orléans succède à Charles VIII sous le nom de Louis XII.* VI. *Il est sacré à Reims & couronné à S. Denis.* VII. *Commencement des négociations de la France avec le pape, les Vénitiens & les Florentins.* VIII. *Louis XII fait casser son mariage avec Jeanne de France.* IX. *Le cardinal Borgia vient en France, & est fait duc de Valentinois.* X. *George d'Amboise reçoit le chapeau de cardinal.* XI. *Borgia demande au roi la princesse de Naples en mariage.* XII. *La princesse Jeanne répudiée par Louis XII se retire à Bourges & y institue l'ordre des Annonciades.* XIII. *Savonarolle s'attire la haine des Florentins.* XIV. *Ses ennemis l'accusent devant le pape.* XV. *Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.* XVI. *Un Dominicain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu pour prouver l'un la vérité, & l'autre la fausseté de sa doctrine.* XVII. *On arrête Savonarolle & on l'applique à la question.* XVIII. *Supplice de Savonarolle qui est pendu & brûlé.* XIX. *Ouvrages de Jerôme Savonarolle.* XX. *Apologie de Savonarolle par Jean-François Pic de la Mirandole.* XXI. *Erreurs de Matthias Cordelier.* XXII. *L'évêque de Calahorra condamné à une prison perpétuelle pour ses erreurs.* XXIII. *Succession des patriarches Grecs de Constantinople.* XXIV. *Censures de plusieurs erreurs par la faculté de théologie de Paris.* XXV. *Ximenès prend possession de l'archevêché de Tolède.* XXVI. *Règlemens qu'il établit dans deux synodes.* XXVII. *Mort de Dom Juan prince d'Espagne.* XXVIII. *Le roi & la reine de Portugal sont reconnus héritiers de Castille.* XXIX. *On assemble les états en Aragon pour le même sujet.* XXX. *Mort de la jeune reine de Portugal.* XXXI. *l'archevêque de Tolède veut travailler à la réforme des Cordeliers.* XXXII. *Oppositions qu'il trouve dans l'exécution de ce dessein.* XXXIII. *Il en vient heureusement à bout.* XXXIV. *Le pape envoie le chapeau & l'épée bénite au roi d'Angleterre.* XXXV. *Perkins se retire dans un asile.* XXXVI. *Il se rend au roi qui le fait enfermer dans la Tour.* XXXVII. *On se saisit aussi de son épouse.* XXXVIII. *Perkins se sauve de la Tour. Il complote de nouveau & est condamné à la mort.* XXXIX. *Troisième voyage de Christophe*

Colomb pour les Indes. XL. *On prévient le roi d'Espagne contre Colomb qui a ordre de revenir.* XLI. *Irruption des Turcs en Russie.* XLII. *Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne.* XLIII. *Le roi Louis XII se dispose à passer en Italie.* XLIV. *Traité d'alliance entre le roi & les Vénitiens.* XLV. *La paix d'Etaples avec le roi d'Angleterre est confirmée par le pape.* XLVI. *L'archiduc rend hommage à Louis XII représenté par son chancelier.* XLVII. *Le roi de France ne peut s'accorder avec l'empereur.* XLVIII. *Il fait alliance avec le duc de Savoie & les cantons Suisses.* XLIX. *Ludovic fort inquiet demande du secours à l'empereur des Turcs.* L. *Le roi de France part de Blois & se rend à Lyon.* LI. *Arrivée de Louis XII dans le duché de Milan & ses conquêtes.* LII. *Le duc de Milan se retire en Allemagne.* LIII. *Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.* LIV. *Les Turcs ravagent l'Istrie, la Dalmatie & le Frioul.* LV. *Le roi de France fait son entrée à Milan.* LVI. *Traité entre le roi de France & les Florentins.* LVII. *Le roi donne des troupes au duc de Valentinois.* LVIII. *Catherine Sforce perd Forli & est faite prisonnière.* LIX. *D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.* LX. *Le roi part de Milan pour retourner en France.* LXI. *Les rois catholiques vont à Grenade.* LXII. *L'archevêque de Tolède propose aux Maures d'embrasser la religion chrétienne.* LXIII. *Il convertit & baptise un prince Maure nommé Zegri.* LXIV. *Soulèvement à Grenade.* LXV. *On prévient le roi catholique contre l'archevêque de Tolède.* LXVI. *Il se disculpe & oblige les Maures à se faire chrétiens.* LXVII. *L'archevêque de Tolède pense à établir une université à Alcala.* LXVIII. *Le roi catholique propose à Louis XII de partager entre eux le royaume de Naples.* LXIX. *Frederic menace d'attirer les Turcs en Italie, si on l'attaque.* LXX. *Mort de Marcile Ficin.* LXXI. *Guerre entre les Vénitiens & les Turcs.* LXXII. *Ismael premier sophi de Perse.* LXXIII. *Le pape publie un jubilé à Rome.* LXXIV. *Désordres qui régnoient à Rome pendant ce jubilé.* LXXV. *Le pape pense à une croisade contre les Turcs.* LXXVI. *Le chapitre de Notre-Dame consulte la faculté de théologie sur les censures du pape.* LXXVII. *Le pape prie le roi d'Angleterre d'entrer dans le dessein de la croisade.* LXXVIII. *Troubles dans le Milanez après le départ de Louis XII.* LXXIX. *Ludovic Sforce entre dans le duché de Milan avec des troupes.* LXXX. *Come, Milan & la plupart des autres places se déclarent en sa faveur.* LXXXI. *Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.* LXXXII. *Le roi de France envoie une armée dans le Milanez.* LXXXIII. *Les Suisses de l'armée de Ludovic se révoltent contre lui.* LXXXIV. *Ludovic Sforce est arrêté en Suisse &*

1499. 1500.

conduit à Lyon. LXXXV. *Il est arrêté & mis en prison dans le Berri.* LXXXVI. *On accorde aux Milanois le pardon de leur révolte.* LXXXVII. *Furieux ouragan à Rome où le pape pense périr.* LXXXVIII. *Le duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.* LXXXIX. *Le roi de Portugal épouse la sœur de sa première femme avec dispense du pape.* XC. *Naissance de Charles-Quint.* XCI. *Mort de l'infant dom Michel après laquelle l'archiduc prend le titre de prince de Castille.* XCII. *Gonsalve secourt les Vénitiens contre les Turcs.* XCIII. *Conclusions de la paix entre la France & l'Espagne.* XCIV. *Les Turcs lèvent le siége de Napoli.* XCV. *Nouveau soulèvement des Maures dans le royaume de Grenade.* XCVI. *Découverte du Brésil.* XCVII. *L'archiduc Philippe visite le roi d'Angleterre.* XCVIII. *Mort du cardinal Morton.* XCIX. *Mort d'autres cardinaux.*
1501. C. *Création de cardinaux par Alexandre VI.* CI. *Fin de la chronique de Jean Naucler.* CII. *Clôture du jubilé à Rome.* CIII. *Légation du cardinal Raymond Perrault.* CIV. *Le duc de Valentinois assiège & prend la ville de Faenza.* CV. *Il tente en vain de prendre Boulogne.* CVI. *Les Vénitiens veulent accommoder Louis XII avec le roi de Naples.* CVII. *Traité entre l'empereur & Louis XII.* CVIII. *Ligue en faveur du roi de Naples.* CIX. *Le roi de France détache le roi catholique de cette ligue.* CX. *Gonsalve de Cordoue lieutenant général de la Calabre.* CXI. *Le duc de Nemours généralissime de l'armée Françoise en Italie.* CXII. *Frederic se prépare à la défense.* CXIII. *Le pape donne l'investiture de Naples aux deux rois.* CXIV. *Gonsalve s'empare de presque toute la Calabre.* CXV. *L'armée Françoise se saisit de Capoue & d'autres places.* CXVI. *Frederic se retire à Naples & traite avec les François.* CXVII. *Il passe en France.* CXVIII. *Le pape se saisit de Piombino.* CXIX. *Jalousie des princes d'Italie contre le pape & son fils.* CXX. *Louis XII veut faire entrer l'empereur dans ses intérêts.* CXXI. *Entrevue du cardinal d'Amboise avec l'empereur à Trente.* CXXII. *L'on convient du mariage de la princesse Claude avec le fils de l'archiduc.* CXXIII. *Voyage de l'archiduc Philippe en Espagne.* CXXIV. *Mort de Robert Guaguin.* CXXV. *Arrivée de l'archiduc en Espagne.* CXXVI. *L'empereur man-*
1502. *que au traité de Trente.* CXXVII. *Différent entre les François & les Espagnols au sujet du partage du royaume de Naples.* CXXVIII. *La guerre commence entre les deux nations.* CXXIX. *Le duc de Valentinois surprend Urbin & Camerino.* CXXX. *Le pape excite des brouilleries dans la Toscane.* CXXXI. *Louis XII fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.* CXXXII. *Les François se rendent maîtres de presque tout le royaume de Naples.* CXXXIII. *Le*

duc de Valentinois pense à se rendre maître de Boulogne. CXXXIV. *Ligue des principaux seigneurs d'Italie contre le duc de Valentinois.* CXXXV. *Perfidie du pape & du duc de Valentinois.* CXXXVI. *Les François obligent le duc de Valentinois à se retirer de devant Boulogne.* CXXXVII. *Mort du prince de Galles fils du roi d'Angleterre.* CXXXVIII. *Henri VII pense à faire épouser à son second fils la veuve d'Artus.* CXXXIX. *Mort de Jean Albert roi de Pologne.* CXL. *Americ Vespuce fait la découverte de l'Amérique.* CXLI. *Le roi de Portugal l'emploie pour découvrir de nouveaux pays.* CXLII. *L'archevêque de Tolède travaille à une bible Polyglotte* CXLIII. *Jugement de la faculté de théologie de Paris au sujet des imprécations.* CXLIV. *Autre jugement touchant les excommunications faute de payer les décimes.* CXLV. *Le pape approuve l'ordre des Annonciades.* CXLVI. *Mort du cardinal Ferraro.* CXLVII. *Etat des affaires des Francois en Italie.* CXLVIII. *Embarras du duc de Nemours.* CXLIX. *L'archiduc pense à retourner en Flandre, & repasse par la France.* CL. *L'archiduc arrive à Lyon & confère avec Louis XII.* CLI. *Articles du traité entre les deux rois de France & d'Espagne.* CLII. *Gonsalve refuse de déférer à ce traité, & continue la guerre.* CLIII. *Les François sont battus à Seminara.* CLIV. *Gonsalve sort de Barlette & vient à Cerignolles.* CLV. *Le pape fait arrêter à Rome le blé acheté pour l'armée Françoise.* CLVI. *Bataille de Cerignolles, où les François sont battus.* CLVII. *Presque tout le royaume de Naples se soumet à Gonsalve.* CLVIII. *Chagrin de l'archiduc sur la conduite de son beau-père.* CLIX. *Gonsalve assiège en vain Gayette.* CLX. *Prise du château de l'Œuf par Pierre de Navarre.* CLXI. *Préparatifs des François pour s'opposer aux Espagnols.* CLXII. *Louis XII se prépare à la guerre contre l'Espagne, & lève quatre armées.*

1503.



LIVRE CENT-VINGTIEME.

I. *PROMOTION de neuf cardinaux par Alexandre VI.* II. *Les Pisans offrent de se soumettre au duc de Valentinois.* III. *Le pape recherche l'amitié du roi de France.* IV. *Le pape demande au roi qu'il lui abandonne les Ursins.* V. *Ceux de Petigliano refusent au pape le jeune des Ursins.* VI. *Mort funeste du pape Alexandre VI.* VII. *Le duc de Valentinois fait enlever les trésors du pape.* VIII. *Funérailles du pape Alexandre VI.* IX. *Révolutions en Italie après la mort du pape.* X. *L'armée Françoise s'approche de Rome.* XI. *Intrigues du cardinal d'Amboise pour se faire élire pape.* XII. *On se prépare à tenir le conclave.* XIII. *Négociations du sacré collége avec le duc de Valentinois pour un accommodement.* XIV. *Traité par lequel le duc de Valentinois s'oblige à sortir de Rome.* XV. *Arrivée du cardinal d'Amboise & d'autres cardinaux à Rome.* XVI. *Les cardinaux entrent au conclave.* XVII. *Serment que font les cardinaux avant de procéder à l'élection.* XVIII. *Le cardinal Ascagne agit contre le cardinal d'Amboise.* XIX. *Le cardinal de S. Pierre-aux-liens trompe le même cardinal.* XX. *Election du cardinal de Sienne sous le nom de Pie III.* XXI. *Le nouveau pape ordonné prêtre, évêque & couronné.* XXII. *Il se déclare ouvertement contre la France.* XXIII. *Les Ursins veulent se saisir du duc de Valentinois.* XXIV. *Mort du pape Pie III.* XXV. *Brigue du cardinal de saint Pierre-aux-liens pour être pape.* XXVI. *Les cardinaux entrent au conclave & élisent pape le cardinal de saint Pierre-aux-liens.* XXVII. *Le nouveau pape prend le nom de Jules II.* XXVIII. *Son installation.* XXIX. *Promotion de quatre cardinaux.* XXX. *Le pape reçoit plusieurs ambassadeurs.* XXXI. *Traité entre le pape & le duc de Valentinois.* XXXII. *Perfidie du duc de Valentinois.* XXXIII. *Le pape fait arrêter le duc de Valentinois.* XXXIV. *Le duc de Valentinois cède la Romagne au pape.* XXXV. *Les Vénitiens s'emparent de Faenza.* XXXVI. *Naissance de l'archiduc Ferdinand & d'Isabelle infante de Portugal.* XXXVII. *Les François lèvent le siége de Salces.* XXXVIII. *Trève conclue entre la France & l'Espagne.* XXXIX. *Le roi d'Angleterre pense à marier son fils avec la veuve du prince Artus.* XL. *Les rois catholiques consentent*

à ce mariage, pourvu que le pape accorde la dispense. XLI. *Le pape fait examiner à Rome s'il peut accorder la dispense.* XLII. *Le pape pour obliger Henri VII à se déclarer contre la France, accorde la dispense.* XLIII. *Les évêques d'Angleterre sont partagés sur la validité de cette dispense.* XLIV. *Bulles du pape Jules II pour accorder la dispense.* XLV. *Mort de Pierre d'Aubusson grand-maître de Rhodes.* XLVI. *Mort du cardinal Michiele.* XLVII. *Mort du cardinal Cibo.* XLVIII. *Mort du cardinal Borgia.* XLIX. 1504.
Gonsalve défait les François près du Gariglian. L. *Gonsalve se rend maître de Gayette.* LI. *Les François abandonnent l'Italie & périssent presque tous dans leur retour en France.* LII. *Gonsalve achève la conquête de tout le royaume de Naples.* LIII. *Le duc de Valentinois cède au pape les places de la Romagne.* LIV. *Il se livre à Gonsalve qui l'envoie prisonnier en Espagne.* LV. *Ferdinand fait une trève avec la France & fait glisser un article captieux dans ce traité.* LVI. *Gonsalve s'empare de cinq villes qui restoient aux François.* LVII. *Louis XII pense à se venger des rois catholiques.* LVIII. *Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche & le roi de France.* LIX. *Mort de Frederic roi de Naples.* LX. *Mort d'Isabelle reine de Castille.* LXI. *L'Archiduc est fort irrité du testament de cette princesse.* LXII. *Il prend le titre de roi de Castille.* LXIII. *Ferdinand roi d'Aragon fait demander Germaine de Foix en mariage.* LXIV. *Les Calixtins continuent leurs erreurs en Bohême.* LXV. *Commencement de la secte des frères de Bohême.* LXVI. *Première confession de foi des frères de Bohême.* LXVII. *Leur opinion touchant les sacremens.* LXVIII. *Edit du roi Uladislas contre les frères de Bohême.* LXIX. *Supplice d'un prêtre à Rome.* LXX. *Henri VII fait agir à Rome pour la canonisation de Henri VI.* LXXI. *Congrégation à Rome pour examiner la vie de Henri VI.* LXXII. *Paix entre les Vénitiens & les Turcs.* LXXIII. *Les Vénitiens sollicitent le soudan d'Egypte contre les Portugais.* LXXIV. *Le soudan députe un Cordelier au pape à ce sujet.* LXXV. *Les Portugais refusent tout accommodement avec les Vénitiens.* LXXVI. *Zèle du roi de Portugal pour la propagation de la foi.* LXXVII. *Ouvrage de Sabellicus sur l'histoire universelle.* LXXVIII. *Mort d'Etienne Vaivode de Valachie.* LXXIX. *Mort des deux cardinaux Podocator & Spratz.* LXXX. *Bulle de Jules II touchant* 1505.
l'élection des papes & les provisions des bénéfices. LXXXI. *Ligue du pape, de l'empereur & du roi de France contre les Vénitiens.* LXXXII. *Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'exécution.* LXXXIII. *Les Vénitiens s'accommodent avec le pape.* LXXXIV.

Saint Vallier ambassadeur de France à Rome. LXXXV. *Maladie du roi de France.* LXXXVI. *La reine prend ses mesures pour se retirer en Bretagne.* LXXXVII. *Divisions dans la Castille après la mort d'Isabelle.* LXXXVIII. *Ferdinand tâche de mettre le roi de France dans ses intérêts.* LXXXIX. *Conditions du traité entre les deux rois.* XC. *Ambassadeurs envoyés en France pour signer ce traité.* XCI. *Ferdinand donne avis de son mariage à l'Archiduc.* XCII. *Gonsalve reçoit ordre de retourner en Espagne.* XCIII. *Mort du cardinal Raymond Perault.* XCIV. *L'archiduchesse Jeanne accouche d'une fille.* XCV. *L'Archiduc dispose tout pour son voyage d'Espagne.* XCVI. *Le pape fait une promotion de neuf cardinaux* XCVII. *L'Archiduc s'embarque en Zelande pour l'Espagne.* XCVIII. *Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre.* XCIX. *L'Archiduc livre le comte de Suffolk au roi d'Angleterre.* C. *Mariage de Ferdinand avec Germanie de Foix.* CI. *Arrivée de l'Archiduc & de l'Archiduchesse en Espagne.* CII. *Entrevue des deux rois Ferdinand & Philippe.* CIII. *Ferdinand signe un traité que l'Archiduc lui fait proposer.* CIV. *Seconde entrevue des deux rois de Castille & d'Aragon.* CV. *Changemens que l'archiduc Philippe fait dans la Castille.* CVI. *Mort de l'archiduc Philippe roi de Castille.* CVII. *Les états de Castille déclarent Ferdinand régent du royaume.* CVIII. *Folie de Jeanne de Castille veuve de l'Archiduc.* CIX. *Plaintes qu'on fait de Gonsalve à Ferdinand.* CX. *Disgrace de Gonsalve, que Ferdinand prive de ses emplois.* CXI. *Mécontentemens des grands sur le traité de Louis XII avec l'empereur.* CXII. *Assemblée des états à Tours, où l'on prie le roi de marier sa fille au duc d'Angoulême.* CXIII. *La princesse Claude est mariée au comte d'Angoulême.* CXIV. *Chagrins de l'empereur sur ce mariage.* CXV. *Henri VII pense à marier sa fille au fils de l'Archiduc.* CXVI. *Raisons du roi catholique pour s'y opposer.* CXVII. *Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII.* CXVIII. *Le pape reprend Perouse & Boulogne.* CXIX. *Commencement de l'édifice de l'église de S. Pierre à Rome.* CXX. *Le pape confirme l'ordre des Minimes.* CXXI. *Mort de Christophe Colomb.* CXXII. *Mort d'Alexandre roi de Pologne.* CXXIII. *Michou & Cromer finissent à cette mort leurs histoires.* CXXIV. *Alphonse Alburquerque envoyé aux Indes par le roi de Portugal.* CXXV. *Emeute du peuple à Lisbonne contre les Juifs.* CXXVI. *Massacre qu'on y fait des Juifs.* CXXVII. *Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour régent des Pays-Bas.* CXXVIII. *Révolte des Génois contre la France.* CXXIX. *Le roi de*
1507. *France envoie une armée à Gènes.* CXXX. *Le roi se rend à Gènes,*

& réduit les séditieux. CXXXI. *Le pape prévient l'empereur contre la France.* CXXXII. *L'empereur convoque une diète à Constance contre Louis XII.* CXXXIII. *Entrevue du roi de France & du roi catholique à Savonne.* CXXXIV. *Sujet de cette entrevue entre les deux rois.* CXXXV. *L'empereur brigue la régence des Pays-Bas.* CXXXVI. *Louis XII se charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la prière des Flamands.* CXXXVII. *Maximilien gouverneur des Pays-Bas.* CXXXVIII. *L'empereur va en Italie, & les Vénitiens lui refusent le passage.* CXXXIX. *L'empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Vénitiens.* CXL. *Ferdinand roi catholique arrive en Castille.* CXLI. *L'archevêque de Tolède est fait cardinal avec trois autres.* CXLII. *Mort de quelques cardinaux.* CXLIII. *Du cardinal Pallavicini.* CXLIV. *Mort de Saint François de Paule.*

Fin des Sommaires.

APPROBATION.

J'AI lu par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux ; la nouvelle Edition du troisieme volume de la *Continuation de l'Histoire Ecclésiastique depuis* 1471 *jusqu'en* 1508. A Paris le 26 d'Octobre 1726.

DE VILLIERS.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE CENT-QUATORZIEME.

AN. 1473.

I.
Progrès de la flotte des Vénitiens contre les Turcs.

LEs Vénitiens, avec les secours envoyés par le pape & par quelques princes d'Italie, continuoient toujours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo, général de la flotte Vénitienne, secourut le prince de Caramanie qui avoit fait alliance avec le roi de Perse, parce que Mahomet l'avoit dépouillé d'une partie de sa principauté. Ce prince aidé non-seulement des Vénitiens, mais encore de la flotte du roi de Naples, qui étoit alors de dix galères, & de celle du pape qui en avoit autant, rétablit les trois principales villes de ses états. Après cette expédition, Mocenigo, pour ne pas demeurer oisif, ravagea toute la Lycie, pendant qu'Usum-Cassan, roi de Perse, attaquoit les Turcs d'un autre côté. Dans une première action il eut l'avantage, & le beglerby d'Europe, c'est-à-dire le gouverneur de la province de Turquie en Europe, y fut tué avec plusieurs princes & officiers.

II.
Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.

Mais dans un second combat il eut du dessous. Mahomet le battit avec son artillerie, le Persan n'ayant pas encore reçu les canons des Vénitiens. Cette victoire coûta au sultan plus de quarante mille hommes. Usum-Cassan y perdit son fils, qui fut tué d'un coup d'arquebuse. C'étoit un jeune homme plein de courage, qui avoit fait des merveilles dans le premier combat, & à qui l'on étoit redevable de la victoire. Le roi de Perse, après avoir été battu, se retira dans les

Phranz. l. 3. c. 30. Leunclav. l. 15.

AN. 1473. montagnes d'Arménie avec son autre fils, pendant que Mahomet ayant ravagé tout le pays, s'en retourna à Constantinople, emmenant avec lui beaucoup de prisonniers. Il en faisoit couper cinq cents par le milieu du corps à chaque logement qu'il faisoit, pour répandre par-tout la terreur.

III. Entreprise hardie d'un jeune Sicilien sur la flotte de Mahomet.

Coriolan, lib. 2. Sabellic. 3. dec. 9. Justiniani, lib. 9.

On dit alors qu'un jeune Sicilien nommé Antoine vint trouver Mocenigo, général de la flotte Vénitienne, à Napoli de Romanie, ville du Peloponèse, où il passoit l'hiver; & lui dit que les Turcs l'ayant pris à Chalais, & l'ayant ensuite mené à Gallipoli où il servoit, il s'étoit aperçu que la flotte de Mahomet n'y étoit point gardée, non plus qu'un grand-arsénal, qui étoit proche, & dans lequel il y avoit de quoi équiper plus de cent galères; qu'il s'offroit d'aller brûler l'un & l'autre. Mocenigo le loua de son dessein, accepta ses offres, & lui fournit tout ce qui étoit nécessaire. Le jeune homme prit une chaloupe remplie de pommes, & ayant passé les Dardanelles en marchand fruitier, il arriva à Gallipoli, où il commença à vendre ses pommes. La nuit suivante il mit le feu à l'arsénal, qui fut consumé. Mais ayant voulu faire la même chose à la flotte, le succès ne fut pas si heureux; on accourut au bruit, on éteignit le feu: & le Sicilien voyant que son entreprise avoit échoué, prit la fuite dans la crainte d'être arrêté, & tâcha de passer l'Hellespont; ce qu'il ne put faire, parce que sa chaloupe coula à fond. Il fut donc obligé de se sauver dans la forêt prochaine, où il fut reconnu pour l'auteur de l'incendie, par le moyen du reste de ses pommes qui flottoient sur l'eau. On le saisit, & on le conduisit à Mahomet, qui le fit couper par le milieu du corps; ce qu'il souffrit avec beaucoup de constance. Le sénat de Venise fit une pension à son père, & maria sa sœur des deniers publics.

IV. On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.

Papiens. ep. 516. 517.

Pendant que les Vénitiens faisoient ainsi la guerre aux Turcs, le pape eut avis que Mahomet sollicitoit fort Matthias, roi de Hongrie, à faire la paix, & à tourner toutes ses forces contre le roi de Perse; que déjà Matthias avoit envoyé ses ambassadeurs à Constantinople pour convenir des articles du traité, & qui demandoit entre autres la restitution de la Bosnie & de la Servie, ou du moins de l'une de ces deux provinces, promettant de son côté de faire la guerre au roi de Perse, si le Turc lui fournissoit l'argent nécessaire. Sur ces nouvelles, le pape écrivit promptement à

à Matthias pour le détourner d'un dessein si pernicieux ; & manda à Louis, évêque de Ferrare, son nonce en Hongrie, d'examiner soigneusement si cette paix dont on parloit, n'étoit point une feinte controuvée par Matthias, pour tirer de l'argent du saint siége : ce qui pouvoit bien être, puisque la paix ne se fit pas, à moins qu'on ne dise que Mahomet ayant battu le roi de Perse, se mit ensuite peu en peine du roi de Hongrie. AN. 1473.

V. Mort de Jacques, usurpateur du royaume de Chipre. *Coriolan*, *l.* 2. & 3.

Jacques, usurpateur du royaume de Chipre, mourut cette année. Il étoit fils naturel de Charlotte, reine légitime de Chipre, qui étoit mariée à Louis, duc de Savoie ; mais le désir de régner lui fit tout entreprendre pour chasser l'un & l'autre, & il y réussit par le secours que lui procura le soudan d'Egypte. Charlotte obligée de fuir se retira à Rhodes, & tenta en vain de rentrer dans ses états. Elle vint ensuite à Rome pour implorer l'assistance du pape : mais tous les projets que l'on fit pour son rétablissement échouèrent. Voyant son ennemi mort, ses espérances se renouvellèrent, mais Jacques avoit pris des mesures pour empêcher qu'elle ne rentrât dans ses états. Il avoit fait un testament, par lequel il instituoit ses héritiers Catherine son épouse, fille de Marc Cornaro, sénateur Vénitien, qui étoit enceinte, & l'enfant qui en naîtroit. Et avant de mourir, il recommanda l'un & l'autre au sénat & au général Mocenigo. Si l'enfant que l'on attendoit de Catherine mouroit, Jacques ordonnoit par le même testament que Jean son fils bâtard succéderoit ; au défaut de ce dernier, un autre bâtard de même nom, & à leur défaut, Charlotte sa fille bâtarde : & que si tous ceux-là mouroient sans postérité, l'île de Chipre passeroit au plus proche de la maison de Lusignan. Le sénat, qui avoit adopté Catherine, consentit à toutes les clauses du testament ; & le général Mocenigo prit le gouvernement de cet état. Ce fut à lui que Charlotte s'adressa : elle lui remontra ses droits, le pressa de lui rendre justice, & de la rétablir dans son royaume ; ses prières furent inutiles. Mocenigo lui répondit que le royaume étoit acquis par le droit des armes à Catherine, veuve de Jacques, & à l'enfant qui en naîtroit, & qu'on ne pouvoit en reconnoître d'autre : & Charlotte cessa ses poursuites, ne pouvant faire autrement. Peu de temps après Catherine accoucha d'un fils qui fut nommé comme son père, & couronné deux mois après.

AN. 1473. VI. L'archevêque de Chipre songe à se rendre maître du royaume. *Etienne de Lusignan hist. de Chipre.*

Mais il s'éleva contre elle un ennemi beaucoup plus à craindre que Charlotte. L'archevêque de Chipre, Catalan de nation, qui étoit alors ambassadeur auprès de Ferdinand, roi de Naples, n'eut pas plutôt appris la mort du roi, qu'il pensa sérieusement à se rendre maître de la couronne, avec le secours des Catalans qui y possédoient beaucoup de forteresses. Pour y réussir, il engagea Ferdinand de marier son fils bâtard avec Charlotte, autre bâtarde de Jacques, & après cet accord il partit avec un envoyé du roi de Naples. A leur arrivée ils firent assassiner un oncle & un cousin-germain de la reine Catherine. L'archevêque fiança le fils de Ferdinand avec la fille de Jacques qui n'avoit encore que six ans, & on lui donna la qualité de prince de Galilée suivant la coutume des Cypriots, qui croyant leur souverain roi de Jérusalem, donnoient ce premier titre à celui qui devoit succéder au royaume. Les deux conjurés s'emparèrent des places & de tous les forts de l'île. Ils voulurent contraindre la reine Catherine d'écrire à Venise qu'elle avoit plein pouvoir de commander avec son fils, & que son oncle n'avoit été tué qu'à cause de son ambition démesurée & son avarice sordide; mais elle ne le voulut point.

VII. Cession des états de Chipre en faveur du duc de Savoie. *Æneas Sylv. Asia cap. 97. & comment. lib. 7.*

Charlotte l'ancienne reine, voyant qu'elle ne pouvoit plus espérer de rentrer dans le royaume de Chipre, y renonça solennellement en présence du souverain pontife & des cardinaux, en faveur d'Amedée IX, duc de Savoie, frère de Louis son mari: elle prit le parti de rester à Rome, & le pape lui assigna une pension honnête. Elle y mourut le seizième de Juillet 1487, & fut enterrée dans l'église de S. Pierre.

VIII. Concile de Madrid & de Tolède en Espagne. *Mariana, hist. Hispan. l. 23. c. 18. & 19. Conc. t. 13. p. 1449.*

L'ignorance régnoit tellement en Espagne, même parmi les ecclésiastiques, qu'à peine s'en trouvoit-il quelques-uns qui sussent le latin. La bonne chère & la débauche étoient leurs plus ordinaires occupations; le concubinage étoit presque public parmi eux, & le moindre de leurs déréglemens étoit de porter les armes & d'aller à la guerre. Rien n'étoit plus commun que de vendre & d'acheter des bénéfices: on ne s'en faisoit pas même de scrupule. Le cardinal de Borgia, légat du pape, étant encore à Madrid, on tint une assemblée extraordinaire des prélats du royaume & des plus considérables ecclésiastiques, pour les affaires de sa légation; & dans cette assemblée on proposa aussi des moyens

pour réformer les abus dont nous venons de parler. On résolut entre autres de demander à sa sainteté qu'elle permît déformais qu'il y eût dans toutes les églises cathédrales deux canonicats, dont l'un se donneroit à un théologien, & l'autre à un jurisconsulte ou à un canoniste, & que ces deux chanoines seroient choisis par l'évêque & le chapitre conjointement. Le pape fit aussitôt expédier une bulle pour confirmer cette demande. An. 1471.

Mais comme ce règlement ne suffisoit pas pour remédier à tous les désordres, dom Alfonse de Carillo, archevêque de Tolède, convoqua un concile provincial des évêques ses suffragans dans la ville d'Aranda. Ce concile fut très-nombreux. On dit que l'intention secrète de l'archevêque en l'assemblant, étoit de fortifier le parti de Ferdinand & d'Isabelle auxquels ce prélat étoit entièrement dévoué, en cherchant les moyens d'attirer dans leurs intérêts ceux qui se trouveroient à cette assemblée. Quoi qu'il en soit, on y fit vingt-neuf règlemens sur la discipline ecclésiastique dont les principaux sont : que les archevêques tiendroient des conciles provinciaux au moins tous les deux ans, & les évêques des synodes tous les ans : que les pasteurs auront soin d'avoir par écrit les articles de foi, & de les faire connoître au peuple : qu'on ne conférera point les ordres sacrés à ceux qui ne sauront pas le latin : qu'on ne recevra point les clercs d'un autre diocèse sans des lettres de leurs évêques : que les ecclésiastiques ne porteront point de deuil : que les évêques ne paroîtront jamais en public qu'en rochet & en camail : qu'ils ne porteront jamais d'habits de soie, & qu'ils se feront lire l'écriture sainte à leur table pendant leur repas : qu'ils célébreront la messe au moins trois fois l'année, & les autres prêtres quatre fois : que l'on observera les dimanches & les fêtes en s'abstenant de toute œuvre servile : que les ecclésiastiques ne serviront point de soldats, ni n'en fourniront point aux seigneurs temporels à l'exception du roi : qu'on ne célébrera point les noces dans les temps défendus. Les autres canons contiennent des règlemens contre les ecclésiastiques concubinaires, contre les mariages clandestins, la simonie, les spectacles qu'on représentoit dans les églises, les jeux défendus aux gens d'église, les duellistes, les ravisseurs & autres.

IX. Le pape con-

Le dix-septième de Juin le pape écrivit au vicaire de

AN. 1473. Boulogne pour s'informer de lui s'il étoit vrai que quelques religieux Carmes eussent eu la témérité de soutenir dans les disputes & dans leurs sermons, que ce n'étoit point une héresie de consulter les démons. Le vingt-neuvième d'Août il confirma la constitution de Paul II sur la réduction du jubilé à vingt-cinq ans, & fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année suivante 1474, voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'église fussent suspendues pendant tout le temps que dureroit le jubilé.

...firme la bulle de Paul II sur la réduction du jubilé.

Papiens. ep. 548.

X. Le neveu du pape, Pierre Riario, Cordelier & cardinal de saint Sixte, faisoit toujours des dépenses excessives à Rome: il donna dans cette année deux repas si somptueux, que le cardinal de Pavie ne fait pas difficulté de dire qu'on n'en avoit jamais donné de pareils dans les siècles précédens, même parmi les païens. Il donna le premier aux ambassadeurs de France, & l'autre à la fille de Ferdinand, roi de Naples, épouse d'Hercule d'Est, duc de Ferrare, à laquelle il fit des présens considérables, qui marquoient l'excessive prodigalité du cardinal. Celui de Pavie gémit de ces excès dans ses lettres. Riario fut nommé cette année par le pape son oncle à la légation de l'Ombrie, & ensuite de toute l'Italie: on lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes, où l'on étoit bien aise de flatter sa vanité, pour se ménager les bonnes grâces du saint père.

Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.

XI. Le vingt-troisième de Mai le pape confirma la règle des religieux Minimes, institués par François de Paule, comme on a dit ailleurs. Ce saint, retiré dans un rocher sur le bord de la mer, n'avoit point d'autre lit que le roc, point d'autres alimens que des herbes & des racines, point d'autre vêtement qu'un rude cilice sous un habit fort vil. Il commença à avoir des disciples à l'âge de vingt ans; il les assembla dans un petit ermitage qu'on bâtit en ce lieu. Là ils chantoient ensemble les louanges de Dieu, & un prêtre de la paroisse voisine venoit de temps en temps dire la messe. Mais le nombre de ses disciples augmentant, avec la charité des fidelles qui contribuoient au soutien de ce nouvel institut, François fit construire un plus grand monastère & une église, avec la permission de Pyrrho, archevêque de Cosenza. Ce bâtiment étant achevé, il établit dans sa communauté un régime uniforme, en assujettissant ses disciples par un quatrième vœu à l'observance d'un carême continuel

Le pape confirme la règle des religieux Minimes.

Bullar. tom. 1. Sixt. IV. constitut. 5.

ſans uſer de beurre ni d'œufs. La réputation de cet établiſſement devint très-grande en moins de quinze ou ſeize ans. Cette congrégation n'étoit alors compoſée que de laïques, à l'exception de quelques clercs en petit nombre, & d'un ſeul prêtre docteur en droit nommé Balthaſar de Spino, qui fut depuis confeſſeur du pape Innocent VIII durant quelque temps. L'archevêque de Coſenza, charmé de leur piété, leur accorda divers privilèges. Le pape les confirma, & établit François ſupérieur général de la congrégation.

AN. 1473.

XII. Promotion de huit cardinaux par le pape.

Papienſ ep. 510. 511. & ſeq. ep. 514.

Le ſeptième de Mai de cette année, le pape fit une promotion de huit cardinaux; & ſur les inſtances de l'empereur, du roi de France & de Ferdinand, roi de Naples, il réſerva trois ſujets tels que ces princes voudroient les choiſir, pour leur conférer auſſi publiquement cette dignité quand leur intention lui ſeroit connue. Cette réſerve cauſa beaucoup de diſputes, ſur-tout quand on eut connu les ſujets qu'on vouloit élire. Chacun avoit un parti favorable & un parti ennemi, enſorte qu'on ne put s'accorder. Sur cette altercation, on remit l'élection à la promotion prochaine. Voici les noms des huit qui furent alors élus: Philippe de Levis, François, archevêque d'Arles, du titre de ſaint Pierre & ſaint Marcellin. Etienne Nardino, natif du Frioul, archevêque de Milan, du titre de ſaint Adrien, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre. Auxias du Puy, Eſpagnol, archevêque de Montréal en Sicile, du titre de ſaint Vital, puis de ſainte Sabine. Pierre Gonzalez de Mendoza, évêque de Sagonne, du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de ſainte Croix de Jéruſalem, & archevêque de Tolède. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuſe, puis de Léon & de Cuença, du titre de ſaint Vite, de ſaint Modeſte & de ſaint Clement. Jean-Baptiſte Cibo, Génois, évêque de Melfi, du titre de ſainte Balbine, puis de ſainte Cecile, & devenu pape ſous le nom d'Innocent VIII. Jean Arcimboldi, Parmeſan, évêque de Novarre, du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée, puis de ſainte Praxede, & archevêque de Milan. Etienne Hugonet, François, évêque de Mâcon, du titre de ſainte Lucie.

Id. Papienſ. epiſt. 675. & ſeq.

Papienſ. ibid.

Peu contens de cette promotion, dit le cardinal de Pavie, on nous menace encore d'une autre pour le mois de Juin; mais elle ne ſe fit pas. Dans une autre de ſes lettres il dit qu'on l'avoit reculée juſqu'à la fête de la Nativité de Notre-

AN. 1473. Seigneur, où nous ne voyons point encore qu'elle se soit faite. Le même cardinal blâme beaucoup ces fréquentes promotions. Il prétend même que les papes seuls ne peuvent créer de cardinaux à leur volonté, & qu'ils doivent auparavant prendre les avis du sacré collége. Il écrivit au nom du pape à dom Juan d'Aragon, qui vouloit qu'on confirmât à Rome l'évêché de Sarragosse à Alfonse, bâtard de son fils Ferdinand, qui n'avoit pas encore six ans. Il excuse sa sainteté de ce qu'elle ne peut, sans violer les saints canons & toutes les lois de l'église, élever à l'épiscopat un enfant; qu'elle pouvoit bien le dispenser du défaut de naissance, mais non pas du défaut d'âge. C'est pourquoi après beaucoup de disputes & de contestations qui durèrent assez long-temps, le pape nomma à cette église Auxias du Puy, cardinal du titre de sainte Sabine & vice-camérier de l'église Romaine, qui étoit déjà archevêque de Montréal en Sicile. Mais comme le roi d'Aragon ne vouloit point y consentir, ni permettre qu'il prît possessión de l'évêché, il fallut en venir à un accommodement. Ferdinand, roi de Naples, s'en mêla; & Sixte IV, qui craignoit ce prince, consentit qu'Alfonse auroit l'évêché de Sarragosse en commende perpétuelle, introduisant par-là, dit le cardinal de Pavie, un nouvel exemple dont les papes & les rois ont bien su faire usage dans la suite.

XIII. Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ses états.

Adolphe, fils d'Arnoul, duc de Gueldres, ayant été arrêté par les ordres du duc de Bourgogne, & conduit dans le château de Namur, Arnoul, comme nous l'avons déjà vu, fut rétabli dans ses états dont ce fils ingrat l'avoit chassé. Le duc de Bourgogne, qui n'oublioit jamais ses propres intérêts, pensa que cette action pourroit lui acquérir le duché de Gueldres, & pour y réussir plus surement, il combla Arnoul d'honneurs, & ménagea toujours son esprit: Arnoul déshérita en effet son fils Adolphe, & institua le duc son héritier. Adolphe, quoique prisonnier, avoit des amis dans les états de son père: ils promirent de le favoriser, ils voulurent même le tenter; mais leur parti étoit trop foible, il fallut céder. Le duc de Bourgogne s'empara du duché, & l'unit à ses autres états. Cette nouvelle acquisition lui enfla tellement le cœur, qu'il eut l'ambition non-seulement d'ériger ses terres en royaume, mais encore de se faire reconnoître roi des Romains, en mariant sa fille à Maximilien, fils de l'empereur Frederic.

AN. 1473. XIV. Le roi de France se résout à punir le connétable.

Louis XI avoit résolu de punir le connétable de saint Pol de sa perfidie, & des intrigues qu'il avoit pour entretenir la guerre ; mais pour le faire surement, il lui étoit nécessaire d'agir de concert avec le duc de Bourgogne, ce qui n'étoit pas aisé. Le connétable étoit maître de Saint-Quentin & d'autres villes assez considérables, qui étoient toutes situées entre la France & la Flandre. Sa charge lui avoit concilié presque toute la noblesse ; il tenoit les châteaux de Ham & de Bohain, & il possédoit en qualité de propriétaire presque toute la partie des Pays-Bas, qui s'étend depuis Calais jusqu'au-delà de Lille. Le duc de Bourgogne étoit aussi fort irrité contre lui à cause de ses artifices pour l'engager à marier sa fille au duc de Guienne. Ces deux princes avoient donc intérêt de faire sentir au connétable l'effet de leur indignation. Le roi fit le premier pas pour s'en venger ; il en sollicita le duc de Bourgogne. Les commissaires de France négocièrent cette affaire à Bruxelles pendant la trève, & l'on convint d'une conférence à Bouvines proche Namur, où l'on mit la vie du connétable en compromis entre quatre personnes de confiance : deux François, le seigneur de Curton, & Jean Heberge qui fut depuis évêque d'Evreux : deux Flamands, le chancelier Hugonet & le seigneur d'Imbercourt, qui tous quatre furent bientôt d'accord.

XV. Les commissaires de Louis XI. & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable.

Ils convinrent que le connétable seroit déclaré criminel en France & dans les Pays-Bas ; que le roi & le duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre ; que le premier des deux qui s'en saisiroit, lui feroit faire son procès pour le condamner à mort dans les huit jours suivans ; que le duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de sa dépouille, qui consistoit dans les places de Saint-Quentin, de Ham & de Bohain, dans tout l'or & l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiscation de tous les biens du coupable situés dans les Pays-Bas. Le connétable fut informé de cette résolution : il fit remontrer à sa majesté qu'on lui tendoit un piège, & que c'étoit le dernier effort du duc de Bourgogne, qui n'ayant pu corrompre le connétable, tâchoit de le porter par désespoir à abandonner le roi ; que dans le même temps que ce duc feignoit de négocier avec la France, il le sollicitoit sous main, & offroit de prendre sa protection contre elle, pour

AN. 1473.

vu qu'il mît Saint-Quentin au pouvoir du duc, & c'étoit justement ce que le roi appréhendoit : il ne douta pas que le duc n'eût découvert lui-même au connétable ce qu'on machinoit contre lui, pour l'attirer dans son parti.

XVI. Le roi envoie des ordres contraires à ses commissaires.

Ces avis & les réflexions que le roi y joignit, lui firent changer de sentiment. Il écrivit à ses députés de Bouvines de ne rien conclure contre le connétable, & de prolonger seulement la trève pour six mois ou une année. Mais le courrier trouva que les députés avoient été si diligens, que la ruine du connétable avoit été signée & arrêtée dès le soir précédent. Ils communiquèrent cet ordre aux députés Flamands, qui jugeant bien que le roi ne ratifieroit pas le traité, ne firent aucune difficulté de rendre les signatures. On croit que le duc de Bourgogne y consentit, espérant toujours que le connétable lui rendroit Saint-Quentin. Cela n'empêcha pas que la trève ne fût prolongée jusqu'au mois de Mai 1475. Et le roi fit dire au connétable qu'il étoit nécessaire qu'ils eussent ensemble une conférence où ils pussent prendre des mesures pour résister en commun au duc de Bourgogne. Ce qui arriva l'année suivante.

XVII. Henri roi de Castille se réconcilie avec Isabelle sa sœur.

La réconciliation se fit dans celle-ci, entre Henri roi de Castille, & Isabelle sa sœur épouse de Ferdinand d'Aragon. Cette princesse, reconnue héritière des états de Castille par quelques grands, ennemis de Henri, avoit quelque intelligence dans la ville d'Aranda sur le Duero, & trouva moyen de la surprendre. Le roi son frère en fut extrêmement indigné, parce que cette place étoit de l'apanage de la reine son épouse, & leva des troupes pour la recouvrer. Mais dom André de Cabrera, son majordome & gouverneur de Ségovie, l'en dissuada ; & lui fit entendre que le marquis de Villena essayoit de l'aigrir contre la princesse sa sœur, pour se rendre plus puissant pendant cette division. Ce sentiment ayant été appuyé par le cardinal d'Espagne & par le duc de Benevent, le roi consentit à ratifier le mariage de sa sœur. Beatrix de Bonadilla, épouse de Cabrera, partit déguisée en paysanne pour aller trouver Isabelle ; & lui ayant fait part des favorables dispositions où le roi son frère se trouvoit pour faire une réconciliation parfaite, elle la mena avec elle au château de Ségovie, où le frère & la sœur se virent.

AN. 1473.

La réconciliation se fit d'assez bonne grâce, pour croire qu'elle seroit constante. Le marquis de Villena aussitôt après alla trouver d'Albuquerque, favori de la reine, pour chercher avec lui les moyens de brouiller de nouveau Henri & Isabelle; mais Ferdinand d'Aragon ayant été mandé par son épouse, & le roi l'ayant très-bien reçu, tous les efforts des ennemis de la paix furent inutiles. Ils ne s'arrêtèrent pas pour cela; fâchés que leurs intrigues n'eussent produit aucun effet pour jeter la division entre le roi & sa sœur, ils eurent recours à la violence, & jetèrent quelques troupes dans Ségovie pour se saisir de Ferdinand. Leurs entreprises furent découvertes, Cabrera pourvut à la sureté de la ville, & le prince d'Aragon s'en retourna sans courir aucun risque auprès du roi de Portugal son père, qu'il trouva engagé dans une nouvelle guerre.

XVIII. Les habitans de Perpignan se soulèvent contre les François.

Les officiers que le roi de France avoit établis dans le Roussillon, y avoient fait des exactions extraordinaires. Dom Juan roi de Navarre en envoya faire des plaintes à ce prince, qui répondit qu'on n'avoit qu'à lui rembourser l'argent qu'il lui avoit prêté, ou lui céder la propriété de ces deux comtés de Roussillon & de Cerdagne. Dom Juan ne voulant faire ni l'un ni l'autre, alla à Perpignan, sur la nouvelle qu'il reçut que les habitans s'étoient soulevés. Il y fut assiégé par l'armée de France; mais les soldats François furent chargés, & il y en eut plusieurs de tués. On ne laissa pas de faire le siége de la ville dans les formes, & de la réduire à une extrême misère, en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore sur terre. La présence du roi d'Aragon qui y étoit en personne, & son fils Ferdinand, soutinrent le siége avec tant de valeur, que l'armée de France fut obligée de le lever. Il se fit une trève de six mois, & les François se retirèrent; mais les six mois expirés, Louis XI fit recommencer le siége, & prit la ville.

XIX. Voyage du duc de Milan à Florence.

Brutus hist. Florent. l. 5.

Louis Sforce duc de Milan vint dans les fêtes de la Pentecôte à Florence, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On le reçut avec beaucoup d'honneur & de pompe. Pour rendre la cérémonie plus magnifique, quelques jeunes-gens voulurent représenter la descente du Saint-Esprit par quelques flammes, qu'ils firent descendre en forme de langues de feu du haut de l'église cathédrale. Pendant que le peuple étoit attentif à ce spectacle, une de ces flammes s'at-

An. 1473. tacha au toit de l'édifice, & se répandant en plusieurs endroits consuma presque tout le bâtiment, quelque soin qu'on prît pour éteindre ce feu. Sforce de retour à Milan reçut une ambassade des Génois. François Marquese jurisconsulte en étoit le chef; ne pouvant parler au duc, parce qu'il étoit d'un très-difficile accès, & qu'il savoit que le sujet de la députation étoit pour se plaindre des vexations qu'il exerçoit contre les Génois dont il étoit souverain, il se contenta de lui envoyer un petit panier rempli d'une plante qu'on nomme Basilic. Le duc le fit venir aussitôt, pour savoir de lui ce que signifioit ce présent. « Prince, lui dit Marquese, » je suis venu devant vous comme ambassadeur des Génois, » dont les esprits ressemblent assez à cette plante, laquelle » touchée légérement répand une odeur agréable, & qui » foulée produit des scorpions. » Le duc fut si content de cette repartie, qu'à l'avenir il traita les Génois avec beaucoup plus de modération.

XX. Mort de Jean Juvenal des Ursins, archevêque de Reims. *Sansovin. genealog. de la Casa Ursina. S. Marth. Gallia christiana de arch. Rem.*

La France perdit dans cette année Jean Juvenal des Ursins archevêque de Reims, frère de Guillaume des Ursins baron de Traisnel & chancelier de France. Après s'être distingué dans la charge de maître des requêtes & dans d'autres emplois, il embrassa l'état ecclésiastique, & fut évêque de Beauvais, de Laon, puis archevêque de Reims, après son frère Jacques, dans l'année 1468. Il sacra le roi Louis XI, & fut nommé avec quelques autres prélats par l'autorité du pape Calixte III, pour informer de la sentence injuste prononcée par les Anglois contre Jeanne d'Arcq, connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans. Il tint aussi un concile. Il mourut le quatorzième de Juillet 1473, âgé de quatre-vingt-cinq ans, & fut enterré dans son église. Il a écrit une histoire du règne de Charles VI roi de France, depuis l'an 1381, jusqu'en 1422, que Theodore Godefroi avocat au parlement a donnée *in*-4°. en 1614, & que Denis son fils historiographe du roi à publiée *in-folio* avec des augmentations en 1653. Quelques auteurs ont écrit que Jean Juvenal des Ursins avoit été chancelier de France après son frère, mais c'est sans fondement : on l'a confondu avec Guillaume son frère, qui fut privé de cette dignité par Louis XI à son avénement à la couronne, & qui fut rétabli en 1465.

XXI. Mort du cardinal Fortiguerra.

Sur la fin de cette année, le vingt-cinquième de Dé-

cembre, mourut aussi à Viterbe, dans la cinquante-cinquième année de son âge, le cardinal Nicolas Fortiguerra évêque de Théano, né à Pistoie dans la Toscane, où sa famille étoit des plus considérables. Les papes Eugene IV & Nicolas V lui donnèrent diverses commissions, dont il s'acquitta avec succès. Pie II, qui étoit son parent du côté de sa mère, le voulut avoir auprès de lui, & lui donna l'évêché de Théano. Depuis il l'envoya légat à Naples, pour traiter avec Ferdinand des conditions sous lesquelles il devoit recevoir l'investiture du royaume de Naples. Fortiguerra fit rendre Benevent & Terracine au saint siége, & conclut le mariage d'Antoine Piccolomini neveu du pape, avec une nièce de Ferdinand, à laquelle ce prince donna pour dot le duché de Melfi & le comté de Cellano. On ajoute que dans cette occasion l'évêque de Théano eut assez d'adresse pour faire transcrire divers titres, qui prouvoient que ce royaume étoit tributaire de l'église. Il reçut le chapeau de cardinal en 1460, & quelque temps après il fut mis à la tête des troupes ecclésiastiques, pour s'opposer aux ennemis du saint siége. Il enleva Fano aux Malatestes, avec diverses autres places dans la Romagne & dans la Marche d'Ancône, & les obligea à venir demander la paix. Il se trouva à l'élection de Sixte IV.

AN. 1473. *Aubery, hist. des cardinaux. Pii II. Comment. lib. 1 & 2. Pandulph. Collenut. l. 6.*

XXII. Mort du cardinal Riario, neveu du pape.

Le troisième de Janvier de l'année suivante 1474, le pape perdit Pierre de Riario un de ses neveux, qu'il avoit élevé depuis peu au cardinalat. Quelques historiens ont cru qu'il avoit été empoisonné. On l'enterra dans l'église des douze Apôtres, & le pape qui assista à ses obsèques, pleura beaucoup sur son tombeau : s'écriant qu'il avoit perdu son bien-aimé, & celui sur lequel il fondoit toutes ses espérances. Pierre laissoit un frère nommé Jerôme, que le pape aimoit aussi, & qui eut toute sa faveur après lui. Sixte le fit prince d'Imola & de Forli. Jerôme n'avoit pas autant de douceur que son frère, mais aussi il n'étoit pas adonné comme lui aux plaisirs. De tous les divertissemens il n'aimoit que la chasse. Il épousa Catherine, fille naturelle du duc de Milan ; & en faveur de ce mariage, le frère du duc fut créé cardinal. Le pape donna le titre de patriarche de Constantinople que Pierre avoit eu, à Jerôme Landi Vénitien, archevêque de l'île de Candie, qui avoit rendu de grands services à l'église.

Ciacon. in Sixt. IV. Papiens. ep. 548. & 549. Coriolan, p. 63. Onuphr. in chron.

XXIII. Voyage du

Christiern roi de Danemarck, vint au commencement de

AN. 1474. roi de Danemarck à Rome. *Papienf. ep.* 556.

cette année à Rome. Avant que d'entreprendre ce voyage; qu'il vouloit faire par dévotion, il en écrivit au pape, & lui manda que son intention étoit d'aller recevoir sa bénédiction. Le cardinal de Pavie lui répondit au nom du pape, que la nouvelle de son voyage avoit causé une grande joie, qu'il pouvoit être persuadé que l'on feroit tout ce que l'on pourroit pour le recevoir avec dignité, & que l'on enverroit au devant de lui jusqu'aux extrémités de l'état ecclésiastique. Christiern partit accompagné d'un grand nombre de seigneurs Danois vêtus en pélerins, & il fut reçu par-tout avec magnificence. La cour de Rome tint la parole que le cardinal de Pavie lui avoit donnée. Nous avons reçu ici le roi de Danemarck, dit ce cardinal, & nous lui avons rendu tous les honneurs qu'il mérite : toute la cour est sortie au-devant de lui : les cardinaux l'ont reçu à la porte de la ville, & l'ont conduit au milieu d'eux à l'église de S. Pierre, & ensuite chez le souverain pontife. Ce prince nous a beaucoup édifié ; il paroit aussi pieux qu'il est grand roi. Le pape & les cardinaux eurent de fréquens entretiens avec lui ; mais on étoit obligé de lui parler par interprête, parce qu'il n'entendoit pas le latin. Le cardinal de Pavie ajoute, que ce prince tint le bassin à la messe du pape, lorsque sa sainteté lavoit ses mains ; qu'étant placé entre les deux premiers cardinaux, il ne voulut ni se couvrir ni s'asseoir qu'après eux ; de même qu'un jour de vendredi-saint, auquel il ne voulut point aller adorer la croix, qu'après tout le sacré collége. Il demanda au pape qu'il commuât le vœu qu'il avoit fait d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte ; Sixte le changea en aumônes pour l'hôpital du Saint-Esprit de Saxe, qui étoit à Rome assez proche de l'église de S. Pierre. Ensuite Christiern partit de Rome, chargé de riches présens que le pape lui avoit faits ; & il nous laissa, dit le cardinal de Pavie, un grand exemple de la manière dont nous devons honorer le sacerdoce.

Krantz. 8. Dan. 37. & 12. Sax. 12.

XXIV. Le roi à son retour rend visite au duc de Bourgogne.

Christiern, en retournant chez lui, rendit une visite au duc de Bourgogne. Ce prince étoit alors occupé en Allemagne au siége de Nuitz ; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXV. Le duc de Bourgogne veut faire ériger ses états en royaume.

Il s'étoit mis en tête de faire ériger ses états en royaume, sous le titre de royaume de Bourgogne : comme il avoit besoin de l'empereur pour y réussir, il lui proposa sa fille pour

la marier à Maximilien d'Autriche son fils unique ; mais il avoit déjà fait cette proposition à plusieurs princes, & ne pouvoit se résoudre à donner sa fille à aucun. Cependant il demanda une entrevue pour conclure ce mariage. Quoique l'empereur connût l'esprit artificieux du duc, il voulut bien lui accorder une entrevue. Elle se fit à Trèves. Le duc de Bourgogne y proposa ses prétentions à la couronne. L'empereur lui répondit que la couronne lui seroit donnée pour présent de noces. Il ne hasardoit pas beaucoup en faisant cette promesse. Il étoit presque certain que ceux qui possédoient des provinces de l'ancienne monarchie de Bourgogne, s'y opposeroient ; & l'empereur lui-même avoit dessein de ne rien changer sans mettre cette clause : sans préjudice de ceux qui y ont intérêt.

Le duc, charmé de cette condéscendance de Frederic, demanda encore que l'empire renonçât en sa faveur à la mouvance directe de l'archevêché de Besançon, & des trois évêchés, Metz, Toul & Verdun ; & l'empereur y consentit pour ce qui le regardoit, sur l'assurance que l'opposition du corps Germanique en éluderoit l'effet. Enfin le duc vouloit être créé lieutenant & vicaire général de l'empire par toute la basse Allemagne ; & l'on promit de lui en expédier les patentes. Il ne s'agissoit plus que de venir à la conclusion du mariage. Le contrat en fut signé ; & le duc rendit hommage à l'empire, tant pour le duché de Gueldres, que pour les autres terres du Pays-Bas qui relevoient du corps Germanique. On prit jour pour la cérémonie du mariage & du couronnement. Et le duc, à ce que l'on dit, fit faire la couronne, le sceptre, les ornemens royaux & tout le reste de l'appareil ; mais une nouvelle grâce qu'il demanda, renversa tous ces beaux projets. Il dit que l'empereur étoit trop vieux, & que son fils Maximilien étoit trop jeune pour lui succéder ; & là-dessus il prétendit être déclaré roi des Romains, afin que la couronne impériale passât sur sa tête avant que d'aller sur celle de son gendre.

XXVI. Ses grands projets échouent pour trop demander.

Cette proposition irrita si fort l'empereur, qu'il assembla les princes Allemands, & leur représenta que le duc de Bourgogne abusoit de leur facilité, en prétendant que la couronne impériale fût le prix dont on acheteroit sa fille. Tous opinèrent que, pour le punir, il falloit non-seulement ne le pas couronner, mais le quitter sans lui dire adieu. L'empereur y consentit ; & tous les Allemands qui l'avoient accompa-

AN. 1474.

gné dans Trèves, se préparèrent pour en sortir avec lui le lendemain dès le point du jour, sans voir ni saluer le duc. Ils prirent pour prétexte d'un départ si précipité, qu'on venoit de leur apprendre qu'il y avoit une sédition à Cologne, à laquelle il falloit remédier; & voici quel étoit le sujet de cette sédition.

XXVII. Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.

Deux princes prétendoient à l'archevêché de Cologne, l'un de la maison de Hesse, l'autre de celle du comte Palatin du Rhin. La bourgeoisie de Cologne s'étoit déjà déclarée pour le prince de Hesse, & attendoit que le Lantgrave son frère l'appuyât. L'électeur Palatin avoit pris les armes, & mis des troupes sur pied pour soutenir l'autre contendant, qui étoit le prince Rupert son fils, qu'une partie des chanoines avoit élu.

L'empereur examina le droit de part & d'autre, & se déclara pour Herman prince de Hesse. Le duc de Bourgogne, chagrin de se voir abandonné & moqué par ceux qui devoient le couronner, crut trouver dans cette dispute une occasion de se venger. Il se déclara pour le prince Rupert, & assiégea la ville de Nuitz. Son véritable dessein étoit de s'emparer de l'électorat de Cologne. Il comptoit déjà être en état de prendre toutes les places qui étoient situées sur le Rhin, au-dessus & au-dessous de Cologne, Bonn, Nuitz, & les autres places; & de les retenir après les avoir prises, jusqu'à ce qu'on l'eût remboursé des frais de la guerre; & son dessein étoit de faire monter ces frais si haut, que le prince Rupert n'auroit jamais été en état de les payer. Il comptoit ensuite que son armée resserreroit tellement Cologne, qu'elle seroit forcée de se rendre. C'est ainsi qu'il se formoit en idée une puissante monarchie entre celle de France & d'Allemagne, depuis Nimègue dans la Gueldre, en remontant jusqu'au comté de Ferrette, qu'il avoit eu par engagement de Sigismond d'Autriche, c'est-à-dire jusqu'auprès de Bâle.

XXVIII. Projets chimériques & ambitieux du duc de Bourgogne.

Le duc ne voyoit qu'un obstacle à ses desseins, c'est que la trève qu'il avoit conclue avec la France, étoit sur le point d'expirer : pour le lever, il demanda qu'elle fût prolongée de six mois. Comme on savoit en France qu'il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre, afin d'attaquer Louis XI & le dépouiller de ses états, tous ceux du conseil furent d'avis qu'on lui refusât la prolongation de la trève qu'il demandoit. Le roi seul fut d'un avis contraire, & dit qu'il étoit de l'intérêt de la France de témoigner au duc qu'on recevroit avec joie sa proposition, parce que l'Allemagne

étoit un écueil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échouât. Ainsi la trève fut continuée pour six mois, & le roi se contenta d'encourager par des agens secrets le prince Herman de Hesse à se bien défendre, & lui promit du secours.

AN. 1474.
XXIX.
La trève est prolongée pour six mois entre la France & le duc.

Ce que le roi de France avoit prévu arriva. Le duc de Bourgogne trouva Nuitz mieux pourvu qu'il ne s'étoit imaginé. Il comprit dès les premiers jours, par les vigoureuses sorties de la garnison, qu'il lui seroit impossible de forcer cette ville, où le lantgrave de Hesse & Herman son frère s'étoient enfermés avec dix-huit cents cavaliers & autant de soldats d'infanterie. Il résolut donc de changer le siége en blocus; mais ses troupes n'en furent pas moins maltraitées, tant par les fréquentes sorties des assiégés, que par ceux de Cologne, qui les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche, que celles qui leur arrivoient du duché de Gueldres par des convois.

XXX.
Le duc de Bourgogne assiège Nuitz, & change le siége en blocus.

Le roi d'Angleterre, suivant le traité fait avec le duc de Bourgogne, étoit prêt d'entrer en France avec une puissante armée. Sur le point de s'embarquer, il envoya dire au duc de lever le siége de Nuitz ; mais ce duc croyant que sa réputation y étoit intéressée, fit tant qu'il engagea Edouard à différer son départ jusqu'à l'année suivante; & ce délai sauva la France, qui auroit infailliblement succombé, si elle eût été attaquée d'un côté par le roi d'Angleterre, & de l'autre par le duc de Bourgogne. Il y avoit sept mois que duroit le siége de Nuitz; ceux de Cologne & les amis du prince Herman assemblèrent seize mille hommes qui campèrent vis-à-vis l'armée des Bourguignons, le Rhin entre deux. L'empereur parut avec une nombreuse armée. Il envoya à la cour de France un député, pour proposer au roi de lui donner vingt mille hommes. Louis XI le promit, mais sans envie de les donner, parce qu'il n'en vouloit venir à une guerre ouverte avec le duc que le plus tard qu'il pourroit, & que d'ailleurs il craignoit la descente des Anglois dans son royaume. Il se contenta de renvoyer le député de l'empereur avec beaucoup de caresses, & un présent de quatre cents écus : il le fit accompagner par Tiercelin de Brosse, qui avoit ordre d'exciter l'empereur à entreprendre conjointement avec lui la conquête des états du duc de Bourgogne. Louis promettoit de se contenter pour sa

XXXI.
L'empereur vient au secours de Nuitz.

AN. 1474.

part de ce qui relevoit de sa couronne, & abandonnoit le reste à Frederic. Ce prince répondit à cette proposition, qu'il ne falloit point partager la peau de l'ours avant qu'il fût mort. Louis XI craignant alors d'avoir sur les bras les forces des Anglois & du duc de Bourgogne, suscita à ce duc de nouveaux ennemis : le duc de Lorraine, Sigismond duc d'Autriche, les Suisses, & les villes impériales sur le Rhin.

XXXII. Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne. *Mem. de Comm. l. 4. ch. 2.*

Ce duc de Lorraine étoit René, fils de Ferri comte de Vaudemont, & petit-fils de René roi de Sicile, qui lui avoit cédé le duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de sa mère Yolande & de son aïeule Isabelle de Lorraine, femme de René roi de Sicile. Ce jeune prince étoit en paix avec le duc de Bourgogne ; mais persuadé que ce duc ne cherchoit qu'un prétexte pour s'emparer de ses états, il se mit en campagne à la sollicitation de Louis XI, & envoya déclarer la guerre au duc par un héraut devant Nuitz. Il ravagea ses terres, prit la forteresse de Pierre-forte à deux lieues de Nancy capitale de Lorraine, & la rasa jusques aux fondemens, sans que le duc de Bourgogne branlât de devant Nuitz. Il répondoit à tous ceux qui lui représentoient que son armée étoit épuisée, ses terres en désordre, les excessives dépenses auxquelles il étoit obligé, la difficulté des convois : que son honneur étoit engagé à continuer ce siége, quoiqu'il durât dépuis un an, & qu'il étoit résolu d'y périr plutôt que de l'abandonner.

XXXIII. Sigismond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.

L'autre ennemi que ce duc eut encore sur les bras, fut Sigismond duc d'Autriche. Ce prince avoit engagé au duc de Bourgogne le comté de Ferrette pour cent mille florins ; & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât, parce qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit un grand dissipateur. Cependant le traité d'engagement portoit en termes exprès, que si Sigismond ne rachetoit pas ce comté, il demeureroit en propre à la maison de Bourgogne ; mais une omission dont Louis XI sut profiter, s'étoit glissée dans l'acte. Les constitutions de l'empire ordonnoient que aucun prince ne pourroit aliéner un fief du corps Germanique, sans le consentement de l'empereur ; & le duc de Bourgogne avoit négligé d'obtenir ce consentement, qui ne lui auroit pas été refusé pour de l'argent. On le fit remarquer

marquer à Sigiſmond, & on l'attira d'autant plus aiſément dans la ligue qu'on formoit contre le duc de Bourgogne, qu'on ne lui demandoit que ſon nom pour le rétablir dans ce comté. AN. 1474.

XXXIV. Le roi Louis XI ménage une alliance avec les Suiſſes.

Enfin les Suiſſes & les villes impériales ſur le Rhin ſe déclarèrent contre le duc de Bourgogne, à la ſollicitation de Louis XI. Il y avoit long-temps que le roi penſoit à ſe ſervir des Cantons, & il ne le pouvoit, tant qu'ils ſeroient en guerre contre les villes de Bâle, de Strasbourg, & quelques autres. Il ſe mêla de les accommoder, & il y réuſſit. Mais un autre obſtacle auſſi embarraſſant ſe préſentoit encore. Il y avoit guerre entre les Suiſſes & Sigiſmond d'Autriche : & celui-ci ayant eu du deſſous, on lui avoit enlevé les villes de Raperſwil, Dieſſanhow, Frewensfeld, la contrée de Turgow; & les Suiſſes étoient ſi bien perſuadés qu'en peu de temps ils acheveroient de dépouiller ce prince, qu'ils auroient rejeté tout accommodement, tout avantageux qu'il leur pût être. Sigiſmond de ſon côté avoit pour les Suiſſes une averſion irréconciliable, & les regardoit comme des ſujets rebelles de ſa maiſon. Cependant Louis fut aſſez habile pour faire la réconciliation, & pour lever tous les obſtacles qui auroient pu empêcher l'alliance que ſa majeſté avoit envie de faire avec eux. Mais le traité ne fut conclu que l'année ſuivante. Belleforeſt dit que le duc apprenant toutes ces négociations de Louis XI contre lui, voulut le faire empoiſonner par un certain Jean Hardy, domeſtique d'un marchand, que le cuiſinier du roi, nommé Colinet, découvrit cet attentat. Le coupable fut pris, mis à la queſtion, & écartelé ; ſes membres expoſés dans quatre villes, & ſa maiſon raſée. Meyer tâche de juſtifier le duc de Bourgogne là-deſſus.

Belleforeſt, l. 5. c. 137.

Meyer, Hiſt. de Fland. l. 17.

XXXV. Frederic deuxieme fils de Ferdinand va en Bourgogne.

Frederic, ſecond fils de Ferdinand roi de Naples, vint cette année en Bourgogne. En y allant, il paſſa par Rome au commencement du mois de Novembre. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens, neveu du pape, alla ſeul au-devant de lui, & le conduiſit juſqu'au Vatican, ſuivi des prélats & des domeſtiques des cardinaux, ſuivant la coutume. On admit Frederic à un conſiſtoire ſecret, & il demeura à genoux tant qu'il parla au pape ; enſuite il alla ſaluer & embraſſer tous les cardinaux en leurs places. Le lendemain après les avoir viſités en leurs maiſons, ils lui rendirent

An. 1474.

tous la visite, excepté le cardinal de sainte Sabine. Enfin il quitta Rome, & arriva auprès du duc de Bourgogne, où il demeura jusqu'au mois de Juin 1476. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit fait ce voyage que pour épouser la fille du duc de Bourgogne; mais ce fait n'est point fondé.

XXXVI. Retour du cardinal d'Aquilée de sa légation des pays du Nord.

Le cardinal d'Aquilée que le pape avoit envoyé en qualité de légat dans les pays du Nord, revint enfin à Rome, & y arriva le 15 de Novembre de cette année 1474, après avoir employé deux ans & demi dans sa légation. Plusieurs affaires l'avoient arrêté. Il s'étoit employé pour réconcilier les rois de Hongrie & de Pologne, & il y avoit trouvé de grandes difficultés. Il avoit voulu aussi accommoder l'affaire des deux contendans à l'archevêché de Cologne, & terminer les différents qui étoient survenus à cette occasion entre l'empereur & le duc de Bourgogne. Tout cela l'avoit arrêté plus qu'il n'avoit espéré. Son retour fit plaisir. Il rendit compte de sa légation dans un consistoire que le pape assembla, & s'excusa s'il n'avoit pas entièrement satisfait aux ordres de sa sainteté, ni à l'attente des cardinaux: mais le saint père le loua de son zèle & de ses bonnes intentions, & tous le remercièrent en termes fort honorables. Ses services même furent récompensés par l'évêché de Palestrine, dont il jouit jusqu'en l'année 1490, qui fut celle de sa mort.

XXXVII. Paix entre la Hongrie & la Pologne. *Bonfin, l. 4. dec. 3.*

Les travaux de ce cardinal avoient en effet beaucoup contribué à la paix. Il en vit le fruit peu de temps après son arrivée à Rome; puisque la paix se fit entre la Hongrie & la Pologne. Le roi de Hongrie écrivant au pape & aux princes, se vante d'avoir pu battre les armées des Polonois & des Bohémiens, s'il n'avoit pas voulu les ménager, faisant profession d'une même religion que ses ennemis. Peut-être s'en faisoit-il un peu trop accroire. On ne peut nier toutefois que Matthias n'eût beaucoup plus d'expérience que Casimir & Uladislas roi de Bohême qui étoit fort jeune. Les conditions de la paix étoient que Matthias auroit la Moravie & la Silésie, Uladislas la Bohême & la Lusace: & que si l'un ou l'autre venoit à mourir sans enfans, le survivant jouiroit du tout; que cependant ils porteroient le titre de roi de Bohême. Après ce traité Uladislas s'en retourna à Prague, où les Hussites se révoltèrent contre lui, jusqu'à

menacer de le chasser du royaume & de le mettre en prison. Matthias fut soupçonné d'avoir eu quelque part dans cette révolte. AN. 1474.

XXXVIII. Vaines promesses du roi de Perse contre les Turcs. *Michou l. 4. ch. 70. Cromer, lib. 28.*

L'ambassadeur de la république de Venise auprès d'Usum-Cassan roi de Perse, revint en Europe avec les envoyés de ce prince, pour engager à la guerre contre les Turcs ceux qui avoient intérêt à défendre la religion. Ces Persans engagèrent fort la puissance de leur roi ; ils promirent qu'au printemps prochain il attaqueroit Mahomet avec une armée composée d'un million d'hommes & offrirent à un des fils de Casimir roi de Pologne, la fille que leur maître avoit eue de Catherine fille de l'empereur de Trébisonde. Mais Casimir, qui ajoutoit peu de foi à ces fastueuses promesses, répondit seulement qu'il enverroit ses ambassadeurs au roi. Il fit ensuite conduire les Persans à Rome, où ils renouvellèrent leurs mêmes promesses, sans qu'on les crût, parce qu'ils demandoient sur-tout qu'on fournît beaucoup d'argent à leur maître, & qu'on lui promît l'empire de Trébisonde qui appartenoit à sa femme. On croit que ce prince cessa de faire la guerre au Turc, & qu'il en fut empêché par la révolte de son jeune fils, qui, sur un faux bruit de la mort de son père, s'étoit rendu maître du royaume: mais informé que son père étoit en vie, & désespérant de pouvoir obtenir le pardon de sa révolte, il se réfugia à Constantinople auprès de Mahomet, qui lui fournit des troupes pour détrôner son père. Ce fils rebelle fut enfin arrêté par les Satrapes, & mis à mort.

XXXIX. Flotte des Vénitiens contre les Turcs.

Les Turcs, toujours avides de s'agrandir, assiégèrent Scutari en Albanie avec quatre-vingts mille hommes. Mocenigo ayant appris cette nouvelle au port de Modon où il étoit, repassa promptement en Albanie pour secourir cette place qui étoit très-importante. Antoine Loredano fut nommé par le sénat pour la défendre, & on en dut principalement la conservation à ses soins & à sa valeur. Les chrétiens se défendirent avec bravoure. L'eau leur manquant, ils firent une sortie sur les Turcs avec tant de courage & de hardiesse, qu'ils s'ouvrirent un passage libre pour en aller chercher. Enfin les Turcs furent obligés de lever le siége, après avoir perdu un grand nombre des leurs. Mocenigo qui avoit fait aussi des actions éclatantes, étant de retour dans sa patrie, fut élu doge de Venise en la place de Nicolas Marcelle

AN. 1474. mort depuis peu, & le commandement de la flotte fut donné à Loredano.

XL. Affaires du royaume de Castille. *Mariana lib. 24. Sabellic. 3. dec. 10.*

Une querelle assez vive, arrivée cette année entre le comte de Benevent & le marquis de Sentillane, partagea toute la cour de Castille. Les deux partis prirent les armes, & le roi fut obligé de se mettre en campagne pour les accommoder. Le marquis de Villena, qui avoit fait sa paix, mena ce prince à Truchillo, dans l'intention de se rendre maître de cette place par son autorité. Mais Gratien, qui commandoit dans le château, refusa d'obéir aux ordres de son maître; ce qui obligea Henri de s'en retourner à Madrid. Le marquis resta à Sainte-Croix, qui est à deux lieues de Truchillo, & traita avec Gratian, qui remit la ville en son pouvoir, moyennant celle de Saint-Felix, dont il fut récompensé. Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, le marquis mourut d'un abscès à la gorge, qui fut suivi d'une hémorrhagie; mais son fils cacha sa mort jusqu'à ce que le traité fût exécuté. Le roi lui conserva tous les gouvernemens de son père, & la grande maîtrise de saint Jacques.

XLI. Mort de Henri VI roi de Castille. *Mariana lib. 2.*

Ce fut la dernière action du roi Henri, qui tomba malade peu de jours après à Ségovie d'une douleur de côté. Henri se promenoit alors avec le roi Ferdinand & l'infante Isabelle. Le mal fut d'abord si violent, qu'on fut obligé de le transporter aussitôt dans son palais. Le peuple publia qu'il avoit été empoisonné. On fit des prières & des processions publiques dans tout le royaume pour le rétablissement de sa santé, & on espéra en effet qu'il pourroit la recouvrer. On voulut profiter de ces momens favorables, pour conclure un accommodement solide entre lui & Ferdinand d'Aragon, & pour l'engager à déclarer l'infante Isabelle son héritière, comme la justice le demandoit: mais on ne put l'y résoudre, ce qui causa beaucoup de divisions. Tous ces troubles augmentèrent ses Incommodités; il fut obligé de retourner à Madrid, où il mourut un dimanche onzième de Novembre, âgé de quarante-cinq ans, dans la vingt-unième année de son règne. Il ne fit point de testament dans les formes. Comme il étoit près d'expirer, son confesseur lui demanda qui il nommoit pour lui succéder. Henri répondit qu'il laissoit sa couronne & son royaume à la princesse Jeanne, qu'il reconnoissoit pour sa fille. Mais

malgré cet aveu, toute l'Espagne demeura persuadée qu'il n'en étoit pas le père. Roderic Santius évêque de Palencia en Espagne, & que Paul II fit capitaine du château Saint-Ange, finit ici son histoire, & fait de grands éloges de ce roi. AN. 1474.

XLII. On est partagé en Castille pour reconnoître Isabelle.

La mort du roi de Castille fut suivie de grandes guerres. La princesse Isabelle étoit alors à Ségovie où le cardinal d'Espagne, dom Alonzo Camillo archevêque de Tolède, dom Alfonse Henriquez amirante de Castille, le marquis de Sentillane, le duc d'Albe, le connétable du royaume, la Cueva duc d'Albuquerque, le comte de Tresigno & plusieurs autres allèrent la saluer, & la reconnurent pour reine de Castille & de Leon. Les principales villes lui envoyèrent leurs députés pour l'assurer de leurs soumissions & de leur obéissance. Mais d'un autre côté le marquis de Villena fils de Pacheco, le duc d'Arrevallo, Rodrigue Tellez, le comte d'Aregna & le grand maître de Calatrava, se déclarèrent pour Jeanne. Ferdinand, qui étoit à Sarragosse auprès de son pére, se rendit à Ségovie aussitôt qu'il eut appris la mort de son beau-frère, pour soutenir les droits de son épouse.

XLIII. Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.

Il y eut une grande contestation parmi les grands, pour savoir si l'on devoit reconnoître Ferdinand pour roi de Castille en son nom, ou comme mari d'Isabelle. Les états s'assemblèrent à ce sujet; & l'on convint que les filles en ligne directe excluoient les mâles en ligne collatérale, comme on le fit voir par beaucoup d'exemples. Cependant Isabelle, pour donner à son mari des témoignages de l'amitié & de l'union parfaite qui étoit entre eux, voulut bien que Ferdinand eût part au gouvernement du royaume, & consentit que, dans tous les actes publics, & sur la monnoie on mettroit le nom du prince devant celui d'Isabelle; que leur écusson porteroit de Castille parti d'Aragon; que sous le nom d'Isabelle, toutes les forteresses de Castille seroient tenues, & les tributs levés; que la reine donneroit les bénéfices sous le nom de son mari & le sien; que quand ils seroient ensemble dans le même lieu, les peuples leur demanderoient la justice à tous deux; & que quand ils seroient séparés, chacun exerceroit la justice sous son nom particulier. Après qu'on eut ainsi réglé toutes ces formalités, on s'appliqua à réformer les abus qui

AN. 1474.

s'étoient introduits sous le précédent règne, tant dans l'administration de la justice, que dans le maniement des finances; & l'on députa une célèbre ambassade à Louis XI, pour renouveller les anciennes alliances, & lui demander la restitution du Roussillon. Mais ce prince qui donnoit tout à la politique, bien loin d'accorder ce qu'on lui demandoit, pensa plutôt à s'emparer d'autres places, pendant que Ferdinand & Isabelle avoient tant d'affaires chez eux pour se maintenir dans leur élévation.

XLIV. On dépose Simeon patriarche Grec de Constantinople.

Turco-græcia lib. 1.

On croit que ce fut à la fin de cette année que Simeon patriarche Grec de Constantinople, ayant tenu le siége un peu plus de trois ans & demi, en fut chassé par les brigues d'un certain Raphaël moine de Servie, qui promettoit seulement pour son entrée cinq cents écus d'or à quelques grands seigneurs Turcs, outre le tribut de deux mille écus d'or. Mahomet acceptant ces offres, chassa Simeon pour installer ce Raphaël, qui étoit entièrement ignorant dans la langue Grecque, & si adonné au vin, qu'il ne passoit pas un jour sans en boire jusqu'à perdre la raison : ce qui le rendit odieux à tout le monde. Il y eut très-peu de prélats à son sacre, & il fallut faire violence aux prélats pour le servir à l'autel. Enfin se trouvant hors d'état de payer le tribut dans l'année, comme il avoit promis, il fut mis en prison, d'où on ne le laissa sortir que pour aller mendier ce tribut de porte en porte, enchaîné & accompagné d'un soldat Turc. Cet indigne patriarche mourut peu de temps après.

XLV. Le pape célèbre le grand jubilé à Rome.

Ciacon. & Onuph. in Sixt. IV.

Vittorel. de jubil. p. 7.

Dès la veille de Noël on commença de célébrer à Rome le jubilé que le pape avoit indiqué pour l'année 1475, & qu'il avoit réduit à tous les vingt-cinq ans. Le nombre des fidelles qui firent le voyage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, si la guerre n'eut pas été en France, en Angleterre, en Espagne, en Hongrie & en Pologne. Ferdinand roi de Naples fut le plus distingué de tous ceux qui vinrent à Rome, & le pape pour le gratifier lui remit le tribut qu'il devoit à l'église Romaine, à condition

XLVI. Présent de la haquenée au pape pour le royaume de Naples.

qu'il lui feroit présenter tous les ans une haquenée blanche, c'est-à-dire un cheval blanc tout enharnaché, comme une preuve que ce royaume relevoit du saint siége à qui appartenoit le fief. Cette cérémonie s'observe encore aujourd'hui, & on l'appele le présent de la haquenée. Un am-

baſſadeur la préſente au pape tous les ans le jour ou la veille de la fête de ſaint Pierre. AN. 1474.

L'on crut que le voyage que Ferdinand fit à Rome pour avoir part aux grâces du jubilé, ne fut qu'un prétexte dont il voulut ſe ſervir pour rompre l'alliance entre les Vénitiens, le duc de Milan & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine reine de Boſnie vint auſſi à Rome avec quarante chevaux. Le pape la défraya en tout, & lui fit beaucoup d'honneur; on croit qu'elle demeura à Rome juſqu'à ſa mort. Le roi de Boſnie & de Valachie fit auſſi ce voyage dans un âge avancé; mais on ne ſait ſi ce fut dans l'année du jubilé. Charlotte reine de Chipre y parut auſſi. Le pape accorda les mêmes indulgences au roi & à la reine de Caſtille, & aux autres princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de viſiter certaines égliſes; & de faire quelques autres pratiques de piété qu'il leur impoſa.

Palmer. in chronic.

Onuphr. in Sixt. IV.

XLVII. Victoire de Vaivode de Moldavie ſur les Turcs.

Mahomet étant entré en Moldavie avec une armée de ſix-vingts mille hommes, le Vaivode marcha à ſa rencontre, n'ayant avec lui qu'environ quarante mille hommes. On en vint pluſieurs fois aux mains dans le mois de Janvier, & le Turc eut le deſſous. Cette nombreuſe armée fut taillée en pièces; entre les morts il y eut quatre Bachas, & on leur prit plus de cent drapeaux. Le Vaivode uſa de ſa victoire avec beaucoup de modération. En action de grâces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoya au pape, aux rois de Pologne & de Hongrie, une partie des dépouilles qu'il avoit remportées. Vers le même-temps les Turcs inveſtirent la ville de Lepante avec trente mille ſoldats, & fatiguèrent les aſſiégés pendant huit mois; mais le général Loredano les obligea enfin de l'abandonner. Ils ne ſe retirèrent que pour aſſiéger l'île de Lemnos que Loredano délivra auſſi, lorſqu'elle étoit prête de tomber ſous les efforts de l'armée ennemie. On dit cependant qu'elle fut principalement redevable de ſa conſervation à une jeune fille nommée Merula. Cette nouvelle héroïne voyant que les Janiſſaires étoient prêts d'entrer dans la place, & que ſon père venoit d'être tué, prit ſes armes, & s'engagea avec tant de hardieſſe au milieu des ennemis, qu'elle ranima les aſſiégés, & les fit revenir à la charge avec tant de réſolution, qu'ils chaſſèrent les Turcs, en tuèrent un grand nombre, & ſauvèrent la ville.

Michou l. 4. c. 70.
Cromer. liv. 28.

Bonfin, 4. dec. 5. in fin.
Michou, cap. 71.

Mahomet, ſans être rebuté par ces mauvais ſuccès, vint

AN. 1474.

mettre le siége devant Croie. Les commencemens furent heureux pour les chrétiens : ils s'emparèrent de deux forts qu'on avoit élevés pour ferrer la ville. Mais l'avidité du pillage les perdit. Les ennemis qui fuyoient, voyant les Vénitiens embarraffés de leur butin & débandés, revinrent à la charge & les défirent. Contarini, gouverneur de l'Albanie, voulut envain les rallier : il fut tué lui-même après une longue & généreufe réfiftance. Les Turcs furprirent auffi la ville de Caffa qu'on nommoit autrefois Théodofie, dans la petite Tartarie, fur le bord de la mer noire, du côté de l'ancien Bofphore Cimmerien. Les Génois s'étoient rendus maîtres de cette ville dans le treizième fiècle, du temps de la guerre fainte & de la décadence de l'empire d'Orient. C'étoit le plus célèbre port de tout le Pont-Euxin, & qui leur étoit le plus avantageux. La rade étoit commode & fort affurée pour les vaiffeaux, ce qui leur facilitoit un plus grand commerce qu'en aucun autre port de la mer noire. Mais les Génois perdirent tous ces avantages par l'avarice de quelques-uns d'entre eux, & par la perfidie d'un certain gouverneur du roi des Tartares leur ami, qui y poffédoit beaucoup de terres. A la prière de ce gouverneur qui avoit déjà affiégé la place avec un grand nombre de Tartares, Mahomet envoya le bacha Achmet avec une flotte de près de cinq cents voiles, qu'on avoit équipée pour l'île de Candie. Ce qui obligea les affiégés de fe rendre en fort peu de temps, avec le roi même des Tartares, qui fe trouva enfermé dans la ville, fes deux frères & quelques feigneurs Génois, qui furent tous conduits à CP. avec les principaux de la ville ; enforte que tout le pays fut réduit fous la puiffance de Mahomet : ce qui donna beaucoup de peur aux Polonois, & mit tout l'Orient en combuftion.

XLVIII. Les Génois laiffent prendre Caffa aux Turcs. *Foliet. l. 11.* *Papienf. epift. 641.* *Leunclav. Pandect. Turc. c. 147.*

XLIX. L'églife d'Avignon érigée en métropole. *Nouguier, hift. de l'églife d'Avignon.* *S. Marth. Gallia chriftiana.* *Bouch. hift. de Provence.*

On croit que ce fut dans cette année que le pape Sixte IV. érigea l'églife d'Avignon en métropole, & lui donna pour fuffragans, Carpentras, Cavaillon & Vaifons. Avant ce temps-là c'étoit le fiege d'un évêché fuffragant d'Arles. Il y a un célèbre chapitre, dont les chanoines prirent la règle de S. Auguftin en 1096 en préfence du pape Urbain II, & furent fécularifés en 1481 par Sixte IV. L'églife métropole, fous le titre de Notre-Dame de Doms, eft ancienne & magnifique. Elle reconnoît faint Ruf pour fon premier évêque. Le cardinal Julien de la Rouère, qui fut de-

puis pape sous le nom de Jules II, gouverna cette église, & y fonda le vingt-deuxième du mois d'Août de l'année 1476 le collége dit du Rouère. AN. 1475.

L. Alfonse roi de Portugal soutient les droits de Jeanne de Castille.

Le roi & la reine de Castille eurent dans cette année une guerre assez rude à soutenir contre les partisans de Jeanne fille de Henri, qu'il avoit nommée son héritière en mourant. Le marquis de Villena jugeant qu'il lui étoit impossible de faire valoir les droits de cette dernière, sans être aidé de quelque puissance étrangère, eut recours à Alfonse roi de Portugal qui étoit oncle de Jeanne. On lui promit la couronne de Castille, s'il vouloit épouser cette princesse. Alfonse y consentit, & fit sommer Ferdinand & Isabelle de lui remettre les royaumes de Castille & de Léon, & au refus leur déclara la guerre. Ferdinand se chargea de défendre la vieille Castille avec le royaume de Léon; & Isabelle, avec le secours du duc d'Albe & de l'infant de Tolède défendit l'Andalousie & la Murcie. Cependant Alfonse étant arrivé à Placencia, fut fiancé avec Jeanne que le marquis de Villena lui avoit amenée. Le pape lui en avoit accordé la dispense; ensuite il se fit proclamer roi de Castille en vertu des droits de Jeanne. Il s'approcha ensuite de Badajox avec une armée de quatorze mille hommes de pied & de cinq mille chevaux. De là il s'avança vers Tiro, où il fut reçu avec la princesse. Il se rendit maître de Zamora, de Pégnafiel & de Bultagnaz, & fit prisonnier le comte de Benevent qui avoit voulu s'opposer à ses conquêtes.

LI. Il est fiancé avec elle, & se fait proclamer roi de Castille.

Mariana, l. 24.

LII. Ferdinand reprend Zamora, & son armée échoue devant Ceuta.

Mais pendant qu'Alfonse se reposoit à Zamora, le gouverneur qu'il y avoit établi, y fit entrer la nuit des soldats de Ferdinand, qui firent un grand massacre des Portugais: ce qui obligea le roi de Portugal à s'en retourner à Tiro. Son fils dom Juan étant arrivé peu de jours après avec de nouvelles troupes, ils allèrent ensemble remettre le siége devant Zamora, qu'ils ne purent prendre. Ferdinand voulant faire une diversion, envoya des troupes en Afrique pour assiéger Ceuta. Les Castillans trouvèrent que les Maures commençoient déjà à battre cette place du côté de la terre, tandis qu'eux l'alloient attaquer par mer. Mais les infidelles craignant d'avoir à combattre contre le parti victorieux, firent offrir au gouverneur d'aller charger les Castillans, s'il vouloit leur laisser traverser cette ville. Cette proposition n'ayant point été acceptée, les Maures se retirèrent, & les Cas-

AN. 1475.

tillans, après avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints d'en faire autant.

LIII. Traité du roi de France avec les Suisses.

Le roi de France conclut cette année un traité avec les Suisses, qui dressèrent eux-mêmes les articles. Les trois principaux étoient : 1. que cette alliance ne dureroit que dix ans, à moins que les partis ne jugeassent à propos de la prolonger. 2. Que Louis donneroit à chaque canton six mille écus de pension par an, à condition que les Suisses lui fourniroient pour une certaine somme autant de gens de guerre qu'il en auroit besoin. 3. Qu'ils ne pourroient être employés contre les états avec lesquels ils étoient alliés, & qu'on ne les occuperoit point aux siéges des villes ni des forteresses. Après que ce traité eut été ratifié, le roi proposa aux Suisses de rétablir Sigismond dans le comté de Ferrette; ils répondirent qu'ils le vouloient bien, mais à condition que Sigismond leur accorderoit à perpétuité le droit de passer forts ou foibles quand il leur plairoit dans quatre villes de ce comté, après qu'ils l'auroient recouvré. Le duc d'Autriche eut de la peine à se rendre à cette proposition; il s'en rapporta néanmoins à Louis XI, qui la fit accepter.

LIV. Les Suisses se rendent maîtres du comté de Ferrette.

Les Suisses se préparèrent aussitôt à renouveller le comté, ce qu'ils firent en une nuit : comme on ne les attendoit point, ils ne trouvèrent aucune résistance. Ils firent prisonniers huit cents hommes de garnison avec le gouverneur que le duc de Bourgogne y avoit mis : ils renvoyèrent les soldats sans aucune rançon ; mais ils firent trancher la tête au gouverneur, pour se venger de quelques violences qu'il avoit exercées sur leurs terres. De-là les Suisses descendirent dans le comté de Bourgogne, où ils prirent les villes de Blamont & d'Hericourt, défirent les milices du pays, & firent beaucoup de désordres. La trève entre la France & le duc de Bourgogne étant expirée, Louis fit entrer une partie de ses troupes en Bourgogne, où elles défirent auprès de Gray le comte de Roussy gouverneur de cette province, fils du connétable de Saint-Pol, & le fit prisonnier. L'autre partie de l'armée Françoise prit les villes de Tronquoy, Montdidier, Roye, Corbie, & s'avança jusqu'aux portes d'Arras, dont on fit toute la cavalerie prisonnière de guerre, parce que dans une sortie il s'étoit avancé trop loin. Cette action se passa

le vingtième de Juin, & on en fut redevable au seigneur de Combronde.

AN. 1475.

LV. Le duc de Bourgogne lève le siége de Nuitz.

Le duc de Bourgogne étoit toujours devant Nuitz, dont il espéroit enfin se rendre maître dans peu. Les efforts de l'empereur & des princes d'Allemagne n'avoient pu délivrer cette place, & le duc ne vouloit point l'abandonner, croyant qu'il étoit de son honneur de la prendre. Mais les Anglois l'obligèrent à la quitter. Ils vouloient faire une descente en France, selon qu'ils avoient conclu avec lui; il les avoit arrêtés jusqu'alors : mais las enfin d'attendre, ils lui firent savoir qu'ils alloient s'embarquer; & que si en descendant à Calais ils le trouvoient encore occupé au siége de Nuitz, ils s'en retourneroient aussitôt. La crainte de perdre leur alliance l'emporta sur l'espérance d'une victoire prochaine. Le duc ne chercha plus qu'un prétexte pour lever le siége. Alexandre évêque de Forli, que le pape Sixte IV avoit envoyé pour négocier la paix entre les Allemands & le duc, proposa de remettre à l'arbitrage de sa sainteté le différent des princes Herman & Rupert pour l'archevêché de Cologne, & de lui livrer à lui-même dans le moment la ville de Nuitz, pour la garder jusqu'à la décision du procès. L'expédient fut accepté. Aussitôt les deux armées se séparèrent, & celle du duc de Bourgogne prit la route de Lorraine.

LVI. Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France. *Mém. de Com. liv. 4. ch. 5.*

Aussitôt que le roi d'Angleterre en eut reçu la nouvelle, il se prépara à s'embarquer pour se rendre à Calais : mais avant que de sortir de son royaume, il envoya à Louis XI un héraut nommé Jartiere, avec une lettre par laquelle il lui demandoit la restitution du royaume de France; & en cas de refus, lui déclaroit la guerre. Louis XI ayant lu la lettre seul, fit appeler le héraut quelques momens après & lui dit : qu'il savoit bien que le roi d'Angleterre ne s'embarquoit qu'à la sollicitation du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne & du connétable de France : que la saison étoit déjà si avancée, qu'elle ne donnoit pas lieu à de grandes entreprises; que l'armée de Bourgogne, affoiblie par un an de siége devant Nuitz, n'étoit pas en état d'agir; que le connétable n'étoit pas assez puissant pour attirer à la France une nouvelle guerre : que c'étoit un brouillon, un dissimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vue que de se faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la confiance, & se livrer à celui qui lui feroit les plus grands

AN. 1475. avantages : qu'il favorisoit tantôt les uns, tantôt les autres ; & qu'il n'avoit point d'autre dessein que de les épuiser tous pour s'enrichir à leurs dépens. Il dit encore plusieurs autres choses au héraut, pour l'engager à conseiller au roi d'Angleterre de faire la paix avec lui ; il accompagna ces paroles d'un présent de trois cents écus, & de trente aunes de velours cramoisi qu'il donna à ce héraut, lui promettant encore mille écus si la paix se faisoit. Jartiere répartit qu'il ne tiendroit pas à lui que la paix ne se fit entre l'Angleterre & la France ; mais qu'il falloit attendre que le roi son maître eût passé la mer, & que quand il auroit débarqué, l'on envoyât un héraut pour demander un sauf-conduit, afin d'envoyer des ambassadeurs à Edouard ; & qu'au lieu de s'adresser à ce prince, on s'adresfât aux seigneurs de Hawart & de Stanlay pour conduire ce héraut. Louis, content de cet avis, chargea Comines d'entretenir ce député d'Edouard, & de ne le laisser parler en particulier à personne, jusqu'à ce qu'on lui eût donné compagnie pour le conduire.

LVII. Louis XI gagne le député du roi d'Angleterre. *Mém. de Comines, ibid.*

LVIII. Arrivée du roi d'Angleterre à Calais.

Le roi d'Angleterre fut trois semaines à faire le trajet de Douvres à Calais, quoiqu'il n'y ait que sept lieues. Dès qu'il y fut arrivé, le duc de Bourgogne vint l'y trouver avec quelques cavaliers seulement. L'accueil fut très-froid des deux côtés. Les Anglois s'étoient attendus que toute la cour de Bourgogne viendroit les recevoir avec une nombreuse armée. Edouard s'en plaignit. Le duc lui répondit que ses troupes le joindroient au premier ordre ; qu'il les avoit envoyées en Lorraine pour s'y rafraîchir aux dépens du duc, qui lui avoit déclaré la guerre. Il conduisit les Anglois à Boulogne, ensuite à Péronne, où le seigneur de Creville vint complimenter Edouard & le duc de Bourgogne de la part du connétable de Saint-Pol. Il leur dit que son maître ne s'étoit pas encore désaisi de Saint-Quentin, parce qu'il n'étoit pas temps, & que les intelligences qu'il avoit en France eussent trop éclaté ; mais qu'à présent l'armée Angloise étant arrivée, il ne garderoit plus de mesures avec Louis XI : qu'il étoit tout prêt à livrer Saint-Quentin, si le duc de Bourgogne le jugeoit à propos. De Creville donna aussi au duc de Bourgogne une lettre de son maître adressée au roi d'Angleterre, par laquelle le connétable prioit le roi d'ajouter foi à tout ce que le duc lui diroit ou lui promettroit, comme si c'étoit lui-même qui lui parlât. Sur ces assurances, Edouard, de concert avec le

LIX. Le connétable promet de céder Saint-Quentin au roi d'Angleterre.

duc, fit marcher ses troupes vers Saint-Quentin. Il se flattoit que les portes lui en seroient ouvertes dès qu'il paroîtroit; mais loin d'y être reçu, le connétable fit tirer le canon sur les premiers soldats Anglois qui parurent, & la garnison fit une sortie sur eux, où il y en eut quatre à cinq de tués. Le roi d'Angleterre, outré de cet affront voulut rendre le duc de Bourgogne responsable de l'infidélité du connétable, & peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'être complice. Le duc fit ce qu'il put pour excuser le connétable; mais tout ce qu'il dit, ne servit qu'à augmenter la défiance des Anglois. Dans le même temps le duc partit précipitamment pour la Lorraine; & en prenant congé du roi, il promit d'en ramener ses troupes: mais cette démarche augmenta les soupçons qu'on avoit contre lui, & fit croire qu'il vouloit abandonner les Anglois.

AN. 1475.
LX.
Il lui en refuse ensuite l'entrée.

Louis XI fut bientôt informé de ces nouvelles, & un valet d'un gentilhomme de sa maison, que les Anglois avoient pris & renvoyé, & que Louis avoit d'abord regardé comme un espion, les lui confirma. Alors il crut qu'il étoit à propos de suivre les avis du héraut d'Edouard. Il chargea donc Philippe de Comines d'aller chercher un valet du seigneur des Halles ou de Salles, fils de Mérichon de la Rochelle, & de lui proposer s'il vouloit aller trouver le roi d'Angleterre de la part de Louis en habit de héraut. Comines exécuta ces ordres, & fut fort étonné quand il vit ce valet, qui ne lui paroissoit pas homme à ménager une telle négociation, mais qui toutefois avoit beaucoup de bon sens, & des manières fort engageantes. Le roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & l'avoit jugé capable d'une telle commission. Le valet fort surpris de la proposition qu'on lui fit, se jeta aux genoux de Comines, croyant déjà être mort. On le rassura, on lui promit une élection dans l'île de Rhé, & de l'argent. Il parut devant le roi, il fut équipé comme un héraut, on lui donna ses instructions, & on le fit partir.

LXI.
Louis XI envoie à Edouard un valet vêtu en héraut pour lui parler de paix.
Mém. de Comines, l. 4. ch. 7.

Le héraut travesti étant arrivé au camp des Anglois, fut arrêté & conduit devant la tente du roi, où on lui demanda ce qu'il venoit faire. Il répondit qu'il venoit de la part de Louis XI pour parler au roi d'Angleterre, & qu'il avoit ordre de s'adresser aux seigneurs de Hawart & de Stanlay. Comme le roi dînoit à l'heure qu'il arriva, on le

LXII.
Ce héraut propose la paix au roi d'Angleterre.

AN. 1475.

fit dîner aussi, & ensuite on le présenta au roi. On ne lui avoit rien donné par écrit; mais comme on l'avoit bien instruit, il parla avec beaucoup de sagesse : il exposa que Louis XI, depuis son avénement à la couronne, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à une paix solide & constante entre les deux monarchies de France & d'Angleterre sans avoir pu en venir à bout; qu'il ne se relâchoit pas d'une conduite si chrétienne; que s'il avoit autrefois donné retraite au comte de Warwick, il l'avoit fait moins pour nuire à Edouard, qu'au duc de Bourgogne dont le comte étoit l'ennemi mortel. Il ajouta que ce duc n'avoit appelé les Anglois en France que pour obtenir de Louis une paix plus avantageuse, & que le duc de Bretagne & le connétable n'étoient pas mieux disposés en faveur des Anglois. Qu'Edouard, en protégeant les mauvais François, inviteroit le roi très-chrétien à protéger à son tour les Anglois rebelles de la faction de Lancastre : qu'alors l'Angleterre ne seroit pas moins embarrassée, que l'étoit présentement la France. Que le roi Edouard avoit déjà fait beaucoup de dépense, sans qu'aucun de ses alliés fût en état de le rembourser. Que les ducs de Bourgogne & de Bretagne lui avoient manqué de parole, après l'avoir si long-temps & si fortement sollicité de venir en France, & qu'il ne devoit pas espérer qu'ils lui fussent à l'avenir plus fidelles. Que si ces considérations lui paroissoient justes, il trouveroit Louis XI disposé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les députés des deux nations s'assembleroient.

LXIII. Les propositions de paix sont acceptées par le roi d'Angleterre.

Le conseil d'Angleterre approuva les raisons du héraut, il y eut des sauf-conduits expédiés de part & d'autre, & dès le lendemain qu'on les eut reçus, les ambassadeurs des deux couronnes se trouvèrent dans un village proche Amiens : de la part de Louis XI étoient le bâtard de Bourbon amiral de France, le seigneur de Saint-Pierre, & l'évêque d'Evreux appelé Herberge; pour le roi d'Angleterre Hawart, un nommé Chalanger, & le docteur Morton, qui fut depuis chancelier d'Angleterre & archevêque de Cantorberi. Les Anglois firent d'abord quelques propositions vagues, comme de restituer à Edouard le royaume de France ; ou du moins la Guienne & la Normandie. Mais on se rapprocha bientôt après, parce que les deux rois avoient envie de conclure ; & les princi-

Mém. de Comines, l. 4. ch. 8.

LXIV. Articles du traité entre les deux rois.

paux articles du traité furent que le roi d'Angleterre se contenteroit de soixante & douze mille écus pour les frais de la guerre ; que le dauphin de France épouseroit une fille d'Edouard qui n'avoit encore que trois ans, & que durant neuf années qui s'écouleroient jusqu'à la consommation du mariage, la princesse auroit pour douaire anticipé tout le revenu de la Guienne ; si Louis XI n'aimoit mieux lui faire payer à Londres cinquante mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les époux seroient mis en possession de la Guienne : & qu'il y auroit entre les deux couronnes pour neuf ans une alliance, dans laquelle les ducs de Bourgogne, de Bretagne, & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la conclusion du traité, seroient compris.

AN. 1475. *Tili in tract. Franc. & Angl.*

On fit aussi un compromis, par lequel les deux rois s'obligeoient de terminer leurs différents dans l'espace de trois ans par arbitrage, sous peine de trois millions d'écus que payeroit celui qui ne voudroit pas se soumettre. On conclut une ligue offensive & défensive ; & l'on convint qu'en cas de guerre civile, Louis ne soutiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni Edouard ceux de France. Les Anglois ajoutèrent que le roi leur maitre, pour montrer avec quelle sincérité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par conséquent dans les intérêts des François, révéleroit au roi de France ceux qui le trahiroient, & lui en produiroit des preuves indubitables. Un autre avantage de ce traité fut le recouvrement de la liberté de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI roi d'Angleterre, pour venir demeurer en France, où elle mourut six ou sept ans après. Mais Edouard exigea d'elle avant son départ, qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angleterre, soit pour son douaire, soit pour sa dot, ou à quelqu'autre titre que ce fût.

LXV. Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté & revient en France.

Après la conclusion de ce traité, les deux rois se virent le vingtième d'Août sur le pont de Péquigny proche la ville d'Amiens avec toutes les précautions accoutumées en de semblables occasions. La paix y fut jurée solennellement, & les deux princes eurent une conférence particulière. Le dessein de Louis XI étoit de mettre le duc de Bretagne hors d'état de lui nuire : il en fit quelqu'ouverture à Edouard ; mais ce prince lui répartit, que ce duc étoit son ancien allié & ne lui avoit jamais manqué de parole, que par con-

LXVI. Entrevue des deux rois à Péquigny.

AN. 1476.

ſéquent toutes les fois que la Bretagne ſeroit attaquée, il iroit en perſonne la ſecourir contre qui que ce fût. Louis changeant de diſcours, pour ne pas mettre le roi d'Angleterre de mauvaiſe humeur, lui parla du duc de Bourgogne, & lui demanda ce qu'il y auroit à faire en cas que ce duc ne voulût pas être compris dans leur traité. Edouard répondit qu'il l'en ſommeroit encore une fois, & que s'il refuſoit de le faire, il ne ſe mêleroit plus à l'avenir des différents qu'il pourroit avoir avec la France. Dans cette entrevue les deux rois s'entretenant des beautés de la ville de Paris, Edouard témoigna quelque envie de les voir. Ses favoris l'en preſſèrent : Hawart en fit la propoſition au roi de France, qui répondit qu'il auroit beaucoup de joie, s'il vouloit bien honorer cette ville de ſa préſence ; mais cependant craignant que les charmes qu'Edouard trouveroit dans Paris ne l'engageaſſent à y demeurer trop long-temps, & peut-être même à y revenir, il fit entendre à Edouard qu'il étoit obligé de s'avancer avec ſon armée ſur les frontières de Champagne, pour défendre le duché de Lorraine contre le duc de Bourgogne : ce qui obligea Edouard de s'embarquer pour l'Angleterre ſans avoir ſatisfait ſa curioſité.

LXVII. Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.

Quand le duc de Bourgogne qui étoit à Luxembourg eut reçu avis du traité que les deux rois venoient de faire, il vint promptement avec quinze perſonnes trouver Edouard, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût d'accord avec le roi de France. Edouard avoua qu'il avoit fait une trève avec Louis XI, & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'y être compris. Le duc répondit fièrement, qu'il ne l'avoit pas tant appelé en France pour aucun beſoin qu'il eût de ſon ſecours, que pour lui faire recouvrer ce que ſes prédéceſſeurs y avoient perdu ; que pour lui, il renonçoit à la liberté qu'on lui laiſſoit d'entrer dans le traité : qu'il ne vouloit ni paix ni trève avec la France, qu'ils n'euſſent auparavant repaſſé la mer, & que le temps qu'ils avoient pris pour comprendre leurs alliés dans l'accommodement ne fût expiré. Après ces paroles, il ſe retira aſſez précipitamment, & n'accepta la trève que dans le mois d'Octobre.

LXVIII. Le connétable envoie ſon ſecrétaire au roi de France. *Mém. de Comines, liv. 4. ch. 8.*

Le connétable ſurpris de même du traité fait avec les Anglois, & n'oſant plus s'adreſſer à Edouard qu'il jugeoit bien devoir être irrité de l'affront qu'il avoit reçu devant Saint-Quentin, eut recours au roi de France, & lui envoya

voya son secrétaire Richer & le seigneur de Creville. Le roi refusa d'abord de les entendre ; mais sachant qu'ils n'étoient pas favorables au duc de Bourgogne, il leur donna audience, avec cette précaution, qu'il fit cacher le sieur Contay derrière un paravent pour entendre leur rapport. Contay étoit ami du duc de Bourgogne & grand ennemi du connétable, & avoit été fait prisonnier avec la garnison d'Arras. Ce seigneur ainsi caché, Creville & Richer entrèrent ; ils dirent que le connétable les ayant envoyés dans les Pays-bas pour détacher le duc de Bourgogne des Anglois, ils l'avoient si fort animé contre eux, que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'eussent déterminé à les abandonner. Là-dessus croyant plaire au roi, Creville contrefit le duc de Bourgogne, le faisant parler du roi d'Angleterre avec beaucoup de mépris. Ils ajoutèrent que, dans de pareilles circonstances, le plus sûr pour sa majesté, étoit de faire une trève avec les Anglois ; & que le connétable se chargeroit volontiers de la négocier, pourvu que le roi voulût s'engager à accorder aux Anglois pour quartier d'hiver quelques villes peu considérables, par où ils sembloient insinuer celles d'Eu ou de Saint-Valeri. Le roi, à qui il suffisoit d'avoir joué son personnage, & d'avoir fait entendre à Contay ce que le connétable disoit & faisoit dire par ses gens, ne lui répondit rien de désobligeant ; il se contenta de leur dire : j'enverrai vers mon frère, parlant du connétable, & je lui ferai savoir de mes nouvelles. Ensuite il congédia les députés.

AN. 1475.

LXIX. Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.

Dès qu'ils furent sortis, Contay qui avoit tout entendu, saisi d'indignation, étoit impatient d'apprendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il venoit d'entendre. Il eut lieu de se satisfaire promptement, car le roi l'envoya vers ce duc avec une lettre de créance. Le duc indigné jura dès-lors la perte du connétable, & prit la résolution de traiter avec Louis XI en faisant avec lui une trève pour neuf ans : elle fut peu de temps après conclue à Vervins. Tout conspira en même temps à la ruine du connétable, & ce fut là où aboutirent les raffinemens de sa politique. Edouard fournit au roi de France les lettres qu'il en avoit reçues : le duc de Bourgogne en envoya d'autres ; & le connétable, informé de tout, ne prit point d'autre parti que de demander un sauf-conduit au duc de Bourgogne, parce

LXX. Il se retire à Mons avec un sauf-con-

AN. 1475. duit du duc de Bourgogne.

qu'il favoit que Louis XI affembloit fes troupes pour l'inveftir dans Saint-Quentin. A la faveur de ce fauf-conduit qui lui fut accordé, il fe retira à Mons pour fa ruine : parce que, dans le traité de Vervins, le roi & le duc étoient demeurés d'accord que le premier des deux qui l'auroit en fon pouvoir, feroit obligé, dans les huit jours fuivans, de le faire mourir ou de le livrer à l'autre. C'eft pourquoi le roi ne fut pas plutôt fa retraite, qu'il fe mit à la tête de fept ou huit cents lances, & alla fe rendre maître de Saint-Quentin, dont on lui ouvrit auffitôt les portes ; il en donna avis au duc, à qui il fit déclarer qu'il ne lui rémettroit point la place, que le connétable ne lui fût livré vif ou mort.

Le duc de Bourgogne efpérant de recouvrer cette ville par le moyen du connétable, fut fâché que le roi s'en fût rendu maître ; d'autant plus qu'il ne pouvoit y rentrer que par une infidélité, & en violant le droit des gens. Il ne laiffa pas d'envoyer ordre au grand bailli de Hainaut d'arrêter le connétable, mais ce n'étoit point dans le deffein de le livrer au roi. Le duc, qui étoit occupé au fiége de Nancy, s'imagina qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine, & qu'il meneroit auffitôt après fon armée victorieufe devant Saint-Quentin : que le connétable, qui n'avoit plus rien à ménager, lui fourniroit pour le fiége de cette ville les vivres dont il avoit fait de grands magafins dans Bohain & Ham ; & que par-là il feroit propriétaire des belles terres qu'il avoit en Flandre, outre qu'il pourroit exciter une révolte générale en France par les intelligences qu'il y entretenoit encore.

LXXI. Le duc de Bourgogne donne ordre d'arrêter le connétable.

Mais comme le roi avoit envoyé le feigneur du Bouchage au duc pour le fommer d'exécuter fa parole, le duc promit à ce feigneur de mettre le connétable entre les mains de Louis XI le vingt & unième de Novembre, parce qu'il comptoit que Nancy fe rendroit le vingt & unième du même mois ; & il en expédia l'ordre qu'il envoya à fon chancelier Hugonet & au fieur d'Imbercourt, prétendant révoquer cet ordre auffitôt qu'il feroit maître de Nanci. Mais il manqua fon coup par la perfidie d'un Napolitain nommé Campo-Baffo, qui s'étant d'abord attaché à la faction d'Anjou, s'étoit donné au duc de Bourgogne, dont il avoit reçu quarante mille écus pour aller en Italie lever quatre cents lances. En paffant à Lyon il fit connoiffance avec un

AN. 1475.

Italien nommé Simon, médecin, qui servoit d'émissaire à Louis XI pour observer les mouvemens de la duchesse douairière de Savoie. Campo-Basso lui proposa que, si le roi vouloit lui donner mille écus comptant, il lui livreroit le duc de Bourgogne ou le tueroit. Simon n'ayant point exécuté sa commission, Campo-Basso s'adressa à Dupray ou de Saint-Pray, ambassadeur du roi en Piémont : mais celui-ci ne fut pas plus diligent que l'autre ; de sorte que Campo-Basso, après avoir levé ces quatre cents lances en Italie, & les avoir conduits dans les Pays-Bas, fit proposer la même affaire au roi par une personne affidée.

LXXII. Ce duc est trahi par Campo-Basso.

Mém. de Comines, liv. 4. ch. 13. vers la fin.

Louis XI eut horreur de la perfidie de ce Napolitain, & fit informer le duc de Bourgogne de tout ce que Campo-Basso machinoit contre lui ; mais le duc, trop prévenu en faveur de cet officier, ne profita pas de cet avis : il crut que le billet du roi étoit faux, & qu'on vouloit le mettre mal avec le meilleur capitaine qu'il eût dans son armée. Cet officier, ravi de l'aveuglement de son maître, s'adressa pour le perdre au duc de Lorraine, qui accepta l'offre ; mais ne voulut donner qu'à bonnes enseignes l'argent qu'on exigeoit. Le marché n'étoit pas encore conclu, que le jour arriva auquel le connétable devoit être livré aux François. Campo-Basso, qui commandoit au siége de Nancy sous le duc de Bourgogne, empêcha la prise de la ville jusqu'à la conclusion du traité ; & le duc voyant qu'il n'y étoit pas entré le jour qu'il l'avoit cru, dépêcha un courrier pour révoquer l'ordre donné contre le connétable ; mais ce courrier arriva trop tard : trois heures avant son arrivée, le coupable avoit été conduit à Péronne pour être mis entre les mains du bâtard de Bourbon, qui le fit conduire à Paris, & enfermer dans la Bastille le deuxième Décembre.

LXXIII. Le connétable est livré au roi, & enfermé dans la Bastille.

Mém. de Comines, liv. 4. c. 12.

On lui fit aussitôt son procès. Le chancelier de France y présidoit. Il fut interrogé : son crime étoit public, il ne pouvoit désavouer ; ainsi il fut condamné à perdre la tête en place de Grève, ce qui fut exécuté le dix-neuvième du même mois 1475. Il avoit alors soixante-trois ans. Il ne fut point regretté, parce que tout le monde avoit horreur de ses perfidies qu'il avoit continuées dix ans entiers. Il souffrit la mort en sincère pénitent, & avec de grands sentimens de piété, s'il est permis en matière de religion de juger sur les apparences, & d'ajouter quelque foi à de

LXXIV. Il est condamné à perdre la tête & meurt.

Mém. de Comines, ibid.

Mezerai, abrégé chron. in-12. Hist. de Louis XI.

AN. 1475.

beaux dehors : ce qui souvent est assez équivoque. Le roi fut ravi d'être délivré d'un si dangereux ennemi ; & le duc de Bourgogne y trouva son compte, par le recouvrement de la ville de Saint-Quentin & des autres places que Louis XI lui remit de bonne foi. Le roi donna aussi le comté de Ligny en Barrois à George de la Trimouille, seigneur de Craon, & le comté de Brienne à Charles d'Amboise seigneur de Chaumont ; ces deux terres appartenoient au connétable. Louis s'empara des autres : la plupart étoient dans les états du duc de Bourgogne.

LXXV. Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Six semaines avant la mort du connétable, le roi de France avoit fait un traité avec le duc de Bretagne, par lequel il s'engageoit de le laisser jouir de tous ses états dans la même liberté & avec les mêmes franchises & priviléges qu'il avoit sous le règne de Charles VII. De son côté le duc renonçoit entièrement & sincèrement à toutes les alliances qu'il avoit faites jusqu'alors au préjudice de Louis ; & il y avoit une ligue défensive signée entre eux. Cette alliance, jointe à la trève pour neuf ans que sa majesté avoit faite avec le duc de Bourgogne, la mettoit en repos, d'autant plus qu'elle paroissoit n'avoir rien à craindre de l'inconstance de ce duc, qui étoit près de s'engager dans de grands embarras du côté de l'Allemagne en attaquant les Suisses. Il étoit presque maître de toute la Lorraine, s'il prenoit Nancy. Louis XI, par un article secret, s'étoit engagé à ne prendre aucune part dans les affaires du duc René : le duc de Bourgogne qui l'avoit su pensa à étendre ses états, à secouer le joug de la France dont il étoit feudataire, à se rendre maître du pays des Suisses dont il vouloit se venger, à unir la Savoie & la Provence à ce qu'il possédoit déjà, à y joindre même le duché de Milan & le royaume de Naples. Voyons comme il s'y prit pour l'exécution d'un dessein aussi chimérique, & commençons par la Savoie.

LXXVI. Vastes projets du duc de Bourgogne.

Celui qui régnoit étoit fils d'Amedée IX, que son père laissa encore enfant sous la tutelle d'Yolande de France sa mère, sœur de Louis XI. Mais elle avoit perdu toute inclination pour la France sa patrie, fâchée peut-être de l'échange fait en sa personne, lorsqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée pour avoir Charlotte, sœur du même, en qualité d'épouse de Louis XI ; ou plutôt elle étoit tellement portée en faveur de son fils, que cet amour avoit éteint dans

On ame toutes les autres tendresses. Le duc de Bourgogne, pour la gagner, lui fit proposer le mariage de sa fille avec le jeune duc de Savoie : & la duchesse n'eut pas plutôt écouté la proposition, qu'au préjudice du roi de France son propre frère, elle entra dans le projet chimérique du duc; elle leva cinq mille hommes parmi les sujets les plus aguerris de son fils, & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette alliance ce prince auroit formé une suite d'états d'une très-grande étendue, depuis l'extrémité de la Frise, jusqu'au duché de Milan, qui étoit le second objet de l'ambition du duc de Bourgogne.

AN. 1475.

LXXVII. Il promet sa fille au jeune duc de Savoie.

LXXVIII. Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne son alliance.

Le duc de Milan étoit alors Galeas Sforce, fils du bâtard François Sforce, qui ayant la qualité de général des Vénitiens, s'étoit emparé de cet état; & son fils par conséquent ne le possédoit qu'à titre d'usurpation. Les Milanois, accoutumés à la domination modérée de François Sforce, regardoient Galeas comme un monstre qu'il falloit exterminer ; & la conspiration dans laquelle il fut depuis massacré, étoit déjà presque formée. Il devoit s'en douter ; & comme le seul bruit de l'alliance de l'héritière de Bourgogne avec le duc de Savoie, lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été conclue que pour le punir de ce qu'il avoit autrefois fourni quatre cents lances au secours de Louis XI durant la guerre du bien public, il crut devoir aller au-devant de l'orage qu'il appréhendoit. Il envoya au duc de Bourgogne un homme de confiance pour lui demander son amitié. La proposition fut acceptée avec assez de mépris, à cause de la lâcheté qu'on lui voyoit commettre : mais le dessein du duc de Bourgogne étoit de tirer de Galeas des secours d'argent & de soldats. Il en tira en effet jusqu'à quinze mille hommes, & réduisit le duc de Milan dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit qu'à mettre le pied dans son duché pour le conquérir.

LXXIX. René d'Anjou est mécontent du roi de France.

Le royaume de Naples flattoit encore l'ambition du duc de Bourgogne. La maison d'Anjou en avoit été chassée sans espérance de s'y rétablir. René d'Anjou étoit fort vieux ; & il ne lui restoit que René, duc de Lorraine, fils de sa fille, qui alloit être dépouillé de ses états, & qui par conséquent ne seroit pas en état de recouvrer le royaume de Naples. Louis XI non-seulement n'avoit jamais voulu secourir René d'Anjou, mais il s'étoit depuis peu emparé des

AN. 1475. châteaux d'Angers & de Bar, où René avoit garnifon, de peur qu'il ne lui prît envie pour fe venger de les remettre aux ennemis de la France. René, irrité de l'excès de cette dernière injure, ne penfa plus qu'à la vengeance ; & comme il jouiffoit de la Provence, il vouloit choifir le duc de Bourgogne, & le faire héritier de ce comté, lorfqu'il en fut adroitement détourné par Jean Coffa fon principal confident, & grand fénéchal de Provence, comme on verra dans la fuite.

LXXX. Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suiffes.

Il ne reftoit plus au duc de Bourgogne, pour exécuter tous ces vaftes projets, que de fe faire un paffage par la Suiffe, d'où il prétendoit pénétrer dans le duché de Milan ; mais pour en venir à bout, il falloit déclarer la guerre aux Suiffes, & le fujet qu'il en avoit étoit fort plaufible, puifqu'ils l'avoient chaffé du comté de Ferrette. Cependant il prit un autre prétexte beaucoup plus léger, & fi on l'ofe dire, ridicule. Un marchand Suiffe faifoit paffer par le pays de Vaux une charrette chargée de peaux de moutons : fur le refus d'en payer le péage, parce qu'on demandoit beaucoup plus qu'il ne falloit, les peaux furent arrêtées, & le marchand s'en plaignit. Les Suiffes demandèrent réparation & des dédommagemens aux feigneurs des lieux, Jacques, comte de Romont, de la maifon de Savoie, & le feigneur de Château-Guyon, frère du prince d'Orange : mais ces deux feigneurs en ayant fait refus, les Suiffes entrèrent armés dans le bailliage de Vaux, s'emparèrent de quelques châteaux, & les gardèrent en nantiffement. Le duc de Bourgogne prit le parti de ces deux feigneurs, & promit de les fecourir ; enforte qu'auffitôt qu'il fut maître de Nancy, il fe mit en devoir de s'acquitter de fa promeffe.

Les Suiffes, qui craignoient de fuccomber, rentrèrent en eux-mêmes, & proposèrent des conditions fi avantageufes, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les refufât. Ils offroient de demander en pofture de fuppliant la paix & l'alliance du duc, de renoncer à toutes les alliances étrangères, de donner à Romont & à Château-Guyon toute la fatisfaction qu'on jugeroit raifonnable, de fournir fix mille hommes au duc. Mais les députés des Suiffes ne furent point écoutés, & le duc de Bourgogne fe prépara à les attaquer.

LXXXI. Louis XI veut rétablir la fête de S. Charlemagne.

Louis XI donna cette année un édit par lequel il ordonna qu'on folenniferoit la fête de S. Charlemagne, que

l'université avoit choisie pour son patron dès le commencement de l'onzième siècle.

AN. 1476.

LXXXII. Débordement du Tibre à Rome.

Dès le commencement de Janvier de l'année 1476, les neiges fondues causèrent un si furieux débordement du Tibre à Rome, qu'on appréhendoit d'y voir un second déluge, dit le cardinal de Pavie ; ce qui causa beaucoup de dommage dans la ville & à la campagne. Ce fléau fut suivi d'un second encore plus fâcheux : la peste emporta un si grand nombre de personnes, que le pape fut obligé de sortir de Rome : on regretta beaucoup parmi les morts Jean de Royaumont, Allemand, que Sixte IV avoit appelé auprès de lui pour corriger le cycle pascal de Denis le Petit. Il passoit pour être le plus habile homme dans ce genre d'érudition. On dit qu'il étoit encore excellent orateur, & qu'il entendoit parfaitement les auteurs Grecs & Latins. Le roi de Hongrie & la ville de Nuremberg l'avoient gratifié d'une pension considérable. Il avoit été disciple de George Burbach de Bavière : l'on a beaucoup d'ouvrages de sa composition.

Papiens. epist. 642. Palmer in chronic. Trithem. catal. vir. illustr.

LXXXIII. Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la Sainte Vierge.

Ce fut pour détourner les fléaux de la peste & des inondations, & augmenter la dévotion des fidelles envers la sainte Vierge, que le souverain pontife fit une bulle datée de Rome, le premier jour de Mars de cette année, par laquelle il accordoit les mêmes indulgences que les papes Urbain IV & Martin V avoient accordées pour la fête du Saint Sacrement, à tous ceux qui célébreroient avec dévotion la fête de la Conception de la sainte Vierge, qu'il nomma immaculée dans son décret ; & qui réciteroient l'office que sa sainteté avoit approuvé, & qui avoit été composé par deux religieux de son ordre, Leonard de Nogarellis & Bernardin de Bustis. Mais cet office peu de temps après fut rejeté par l'église Romaine, qui jugea plus à propos de se servir de celui de la Nativité de la sainte Vierge.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1441.

LXXXIV. Premier décret de l'église Romaine sur cette fête.

Cette fête, jusqu'à la bulle de Sixte IV, avoit été d'observation libre & arbitraire, sans aucun décret qui en rendit la solennité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France : lorsqu'en 1439 le concile de Bâle fit une constitution pour la prescrire par toute l'église. Mais comme on avoit rejeté ce décret à Rome, où le pape Eugene IV regardoit l'assemblée de Bâle comme schismatique & illégitime, on reçut avec plaisir cette constitution de Sixte IV.

Richard. conc. gener. l. 3. c. 3. p. 140. & 146. Gavant. rub. fest. part. 2. pag. 139.

AN. 1476.

Ce fut donc le premier décret qui parut de l'église Romaine touchant la fête de la Conception. Il la mit dans la classe des doubles, sans la rendre d'obligation néanmoins, & y attacha beaucoup d'indulgences. Quelques-uns prétendent, quoique sans fondement, qu'il institua l'Octave dont on l'a depuis accompagnée, malgré la considération de l'Avent qui devoit être un obstacle.

LXXXV. Divers édits de Louis XI, qui concernent les évêques & les religieux. *Bochel. in decret. eccl. Gallic lib. 5. tit. 20. c. 33. Preuves des libertés de l'église Gallican. to. 1. pag. 430. & suiv.*

Le huitième de Janvier de la même année Louis XI fit publier un édit, qui portoit que les rois de France ayant obtenu du concile de Constance le pouvoir de demander au pape la convocation d'un concile général, & cela n'ayant pu s'exécuter à cause des guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de scandales, il avoit résolu de demander ce concile au plutôt; & qu'à ce sujet il ordonnoit à tous les archevêques, évêques & autres prélats de se retirer dans leurs diocèses dans l'espace de six mois, à peine de saisie du temporel, & d'attendre là le jour auquel ils seroient convoqués, pour se disposer à ce concile. Cet édit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient à Rome de montrer à l'entrée du royaume les lettres, bulles, & autres écrits dont ils seroient chargés, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'état & aux autres intérêts de l'église Gallicane. Il défendit encore pour le même sujet par un autre édit du mois de Septembre, qu'aucun abbé, prieur ou religieux n'allât au chapitre de son ordre, s'il se tenoit hors du royaume, sous peine de bannissement, & d'autres peines plus grièves. On a fait plusieurs fois la même défense en France.

LXXXVI. Le cardinal de S. Pierre-aux-Liens légat en France.

Tous ces édits n'étoient publiés que pour intimider Julien cardinal de S. Pierre-aux-liens, neveu du pape, qui étoit venu en France en qualité de légat, & qui passant à Avignon eut d'abord quelque différent avec Charles de Bourbon, vice-légat dans cette ville & archevêque de Lyon. Le sujet de la dispute entre le légat & ce prélat, étoit fondé sur quelques droits que Charles de Bourbon prétendoit être attachés à la légation d'Avignon, & qu'il vouloit concilier avec les libertés & privilèges du royaume de France. A quoi le légat s'opposoit d'autant plus, que le roi favorisoit beaucoup l'archevêque son parent. Mais ce qui intriguoit davantage le cardinal légat, étoit le bruit qui se répandoit que le dessein de Louis XI, en envoyant une armée en Provence pour empêcher

René d'Anjou de mettre cette province entre les mains du duc de Bourgogne, étoit de se servir aussi du comtat d'Avignon qui appartenoit à l'église romaine. Le légat tout ému vint trouver le roi, qui le désabusa, en lui apprenant que la réconciliation étoit faite entre sa majesté & René d'Anjou, & par-là le duc de Bourgogne frustré des prétentions qu'il croyoit avoir sur la Provence. Elle fut en effet cédée au roi à certaines conditions.

AN. 1476.

LXXXVII. Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses, & prend Granson.

Cependant le duc se flattant toujours d'être maître de cette province, avoit dans ce dessein déclaré la guerre aux Suisses. Après avoir pris Lausane il alla assiéger Granson, qu'il réduisit en poudre en peu de temps; ensorte que la garnison ne pouvant plus s'y mettre à couvert, se retira dans le château. Elle s'y défendit jusqu'à l'extrémité, & demanda ensuite une capitulation honorable, qui lui fut accordée; mais le duc la viola dans tous ses articles, quoiqu'il l'eût lui-même signée. Il retint les assiégés: il en fit pendre un tiers, l'autre fut noyé dans un lac voisin, & le dernier mis aux fers. Les villes impériales de deçà le Rhin informées de cette cruauté, résolurent de rétablir le duc de Lorraine, & envoyèrent aux Suisses un secours considérable dont ils n'eurent pas besoin. Ce peuple grossier, qui ne connoissoit pas encore ses forces, s'étoit assemblé tumultuairement au premier bruit du siége de Granson; il n'y avoit qu'environ six mille hommes, au lieu que le duc avoit une armée de près de cinquante mille soldats. Les Suisses étant en trop petit nombre pour oser venir attaquer les Bourguignons dans leur camp, se retirèrent du côté d'Yverdon au bout du lac de Neufchâtel, & se retranchèrent dans des défilés de montagnes, d'où ils pouvoient aisément défaire leurs ennemis s'ils y étoient attaqués. Mais le duc s'imagina que sa réputation seroit flétrie, s'il ne tâchoit de forcer la nature, & que le nombre de ses soldats qui étoient dix contre un, devoit suppléer à l'avantage du lieu où ses ennemis étoient campés.

LXXXVIII. Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilés.

Olivier de la Marche, l. 2. c. 8.

Il s'obstina donc à les combattre, quoique ses plus sages capitaines lui remontrassent que les Suisses ne s'étoient avancés jusques-là que dans l'espérance de secourir Granson; qu'ils seroient fort embarrassés de leur contenance, lorsqu'ils sauroient que la place avoit été prise; qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux; & qu'ils seroient bientôt contraints de s'en retourner, à moins qu'ils ne prissent le parti

AN. 1476. de descendre dans la plaine où leur défaite étoit assurée? Mais le duc n'écouta point ces avis, & courut à sa propre perte. Il fit trois corps de son armée : il commanda à son avant-garde de forcer l'entrée des montagnes, il la suivit de près avec le corps de bataille, l'arrière-garde marcha dans une distance proportionnée. Les Suisses les attendirent de pied ferme, ils disposèrent leurs arquebusiers & leurs arbalêtriers dans les détours des montagnes ; un gros de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laissant devant lui un espace suffisant pour y laisser entrer toute l'avant-garde ; l'autre gros occupoit à droite & à gauche la première avenue de la montagne, dans le dessein de fermer le passage lorsqu'il y auroit un assez grand nombre de Bourguignons entrés, & de les attaquer par derrière.

LXXXIX. L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses. *Mém. de Comines, l. 5. ch. 1.*

L'affaire arriva comme les Suisses l'avoient projeté. Une partie de l'avant-garde des Bourguignons entra dans les montagnes sans aucun obstacle. Les premiers soldats coururent précipitamment contre le gros des Suisses qui les attendoit. La foule de ceux qui les suivoient fut si grande, que le vuide laissé à dessein fut rempli dans un instant. Alors on donna le signal ; & les Suisses, disposés à droite & gauche sur l'avenue, s'en saisirent : ils repoussèrent le reste de l'avant-garde, qui ne pouvoit ni avancer à cause du gros des Suisses qui lui présentoit les pointes des piques, ni reculer à cause de l'autre gros qui l'enfermoit par derrière. Les Bourguignons étoient si pressés, qu'ils ne pouvoient pas même se remuer ; ils se sentoient percés sans savoir d'où venoit le coup, & tous ceux qui étoient passés entre les montagnes furent tués, sans qu'il s'en sauvât un seul : le reste de l'avant-garde voulant fuir, se renversa sur le corps de bataille ; les Suisses profitèrent de ce désordre, & s'étant réunis en un seul gros, se mirent à ses trousses. Ils n'eurent pas besoin de combattre pour achever de remporter la victoire, parce que la peur saisit le reste, qui ne songeant plus qu'à fuir, se renversa sur le corps de bataille qui étoit commandé par le duc de Bourgogne, qui après avoir évité un grand

XC. Le duc prend la fuite lui cinquième.

nombre de dangers, se sauva à toutes jambes vers Joigné sur la frontière du comté de Bourgogne ; & il y arriva lui cinquième, ayant fait plus de quinze lieues de France sans débrider.

Il ne perdit que sept cavaliers ; parce qu'il n'y eut que

ces ſept qui firent leur devoir. Pierre de Lignane, les ſeigneurs de Château-Guyon, de Mont Saint-Sorlin, de Lalain, de Pruſeli, abandonnés du ſoldat, demeurèrent ſur la place. Toute l'infanterie, tous les canons furent en proie aux vainqueurs, avec le bagage du duc, ſon argent & ſes pierreries. Le Suiſſe qui eut le gros diamant du duc, auquel étoit attachée une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eût dans l'Europe, s'y connoiſſoit ſi peu, qu'après l'avoir conſidéré il le remit dans ſon étui, & le jeta ſous un chariot; il revint toutefois le reprendre : mais ce ne fut que pour le vendre un florin à un prêtre, qui ne connoiſſant pas mieux ſon prix, le porta au général des Suiſſes qui lui en donna un écu. Les Suiſſes après cette victoire reprirent Granſon, & firent à la garniſon Bourguignone le même traitement qu'on leur avoit fait.

Mém. de Comin. l. 5. c. 2.

XCI. Il députe Contay au roi de France.

Louis XI étoit au Puy-en-Velay, quand il apprit la déroute de l'armée du duc de Bourgogne. Il ſut aſſez modérer ſa joie, & cette modération, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. Du Puy il ſe rendit à Lyon, où Contay le vint trouver de la part du duc. Cette ambaſſade n'étoit plus conforme à l'humeur de celui de qui elle venoit. Contay ſe mit en poſture de ſuppliant : il ne diſſimula pas la peur qu'avoit ſon maître que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui venoit de lui arriver, & il repréſenta au roi tous les motifs de générosité qui devoient le porter à ne pas rompre la trève. Sa majeſté reçut fort gracieuſement Contay, & le renvoya avec toutes les aſſurances qu'il demandoit : il lui promit que la trève ſeroit religieuſement obſervée, & lui témoigna qu'il ne penſoit qu'à vivre tranquille & en repos.

XCII. Envoyé du duc de Milan à Louis XI pour lui demander ſon alliance.

Après que Contay fut parti de Lyon, le roi reçut une autre ambaſſade de Galeas Sforce duc de Milan. Il n'y avoit que vingt-un jours que ce duc avoit conclu avec le duc de Bourgogne une ligue offenſive & défenſive envers & contre tous, ſans en excepter la France; & il s'en étoit repenti, dans la crainte que la perte de la bataille de Granſon ne rejaillît ſur lui. Il ne donna point d'autre inſtruction que de vive voix à ſon député, qui étoit un homme inconnu ; & ſa lettre de créance étoit conçue en termes généraux. Le député ne laiſſa pas de réuſſir. Il avoua ingénuement au roi que le duc de Milan avoit fait une faute de s'allier avec le

AN. 1476.

duc de Bourgogne, & qu'il s'en répentoit. Il offrit de renoncer à cette alliance, de confirmer celle de France, & d'ajouter cent mille ducats si le roi vouloit profiter du mauvais état des affaires de ce duc. Le roi ne voulant ni le rebuter entièrement pour ne pas perdre l'occasion d'ôter un allié au duc de Bourgogne, ni lui accorder tout ce qu'il demandoit, de peur que cette impunité ne le portât à faire de nouvelles fautes : il lui répondit qu'il n'avoit pas besoin de l'argent de son maître, mais que si le duc de Milan se repentoit sincèrement de s'être détaché de son alliance, il consentoit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçue. Le Milanois y consentit ; & le jour même le traité fut signé, ratifié & publié à Paris, à l'insçu du duc de Bourgogne.

XCIII. René d'Anjou s'accommode avec Louis XI pour la Provence.

Mémoire de Comines, l. 5. c. 2.

Ce ne fut pas la seule protection qu'il perdit. René d'Anjou roi de Sicile l'abandonna aussi, & le duc perdit avec cet appui la Provence que René devoit lui céder. Tout s'élevoit contre le duc. Château-Guyon qu'il avoit envoyé en Piémont pour y lever des troupes avec lesquelles il devoit s'emparer de la Provence, fut dépouillé de l'argent destiné à faire cette levée, par Philippe comte de Bresse, cadet de la maison de Savoie. Il eut bien de la peine à se sauver lui-même : on arrêta ses domestiques, on se saisit de ses papiers, & l'on y trouva le projet du duc sur la Provence. Le comte de Bresse l'envoya aussitôt au roi, qui après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au roi de Sicile son oncle : celui-ci ne l'eut pas plutôt vu, qu'il fut indigné contre le duc de Bourgogne ; il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de sa succession. Cosse, qui avoit mis l'affaire en train en faveur de Louis XI, profita de ces dispositions : il remontra au roi de Sicile que, pour éviter les poursuites du duc de Bourgogne, qui peut-être voudroit s'emparer de la Provence par la voie des armes, il falloit s'accommoder avec le roi de France, qui du moins le laisseroit jouir de ses états pendant sa vie. René goûta si bien ces raisons, qu'il donna sur le champ ordre à Cosse de ménager sa réconciliation avec le roi de France son neveu.

Cosse écrivit aussitôt à Louis XI qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & que s'il vouloit être maître de la Provence, il rendît promptement à son oncle les châteaux d'Angers & de Bar. Le roi répondit qu'il y consentoit ; mais que pour

témoigner que René le faisoit volontairement, il prioit ce prince de venir le trouver à Lyon, où il recevroit toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter. René vint à Lyon, il y fut reçu avec des marques d'affection qui le charmèrent ; & ce fut là où Cosse prit la liberté d'expliquer, devant les deux rois, quelle avoit été sa conduite. Comines, qui se trouva à cette entrevue & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de Cosse à Louis XI. « Sire, ne vous émerveillez pas » si le roi mon maître, votre oncle, a offert au duc de Bourgogne de le faire son héritier : car il en a été conseillé » par ses serviteurs, & spécialement par moi, vu que » vous qui êtes fils de sa sœur & son propre neveu, lui » avez fait si grand tort que de lui enlever les châteaux » de Bar & d'Angers, & l'avez si maltraité dans toutes les » autres affaires. Nous avons bien voulu mettre en avant » ce marché avec ledit duc, afin que vous en apprissiez » la nouvelle pour vous donner envie de nous faire raison, » & connoître que le roi mon maître est votre oncle ; mais » nous n'eumes jamais envie de mener ce marché jusqu'au » bout. »

AN. 1476.

XCIV. Entrevue du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon. *Mem. de Com. l. 5. c. 2.*

Le roi, continue Comines, reçut très-bien cette remontrance de Cosse ; ce prince avoua même qu'il lui étoit redevable de l'espérance de voir bientôt la Provence réunie à sa couronne. En effet Charles d'Anjou comte du Maine & neveu de René, qui l'institua son héritier universel, s'en étant mis en possession après la mort du roi de Sicile, cinq ans après légua au roi tous ses états par testament ; au préjudice de René duc de Lorraine, petit-fils du roi de Sicile. Louis XI fut redevable de cette cession à Palamede de Fourbin seigneur de Soliers, qui ménagea l'esprit du comte du Maine, & qui par reconnoissance fut fait lieutenant général de Provence. Ainsi le traité des deux rois de France & de Sicile ne regardoit pas la cession actuelle de la Provence à Louis XI, & ne se réduisoit qu'à rompre entièrement avec le duc de Bourgogne, & le frustrer de cette succession qu'il espéroit. Le roi n'en fut point déclaré héritier ; mais il obtint de Marguerite d'Anjou fille du vieux René, qui avoit été prisonnière en Angleterre avec Henri VI son mari, une cession de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de son père, moyennant cinquante mille écus qu'il paya pour sa rançon au roi Edouard.

XCV. Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.

AN. 1476.

XCVI. La duchesse de Savoie réconciliée avec Louis XI.

Il ne restoit plus d'autres alliés au duc de Bourgogne, que le roi de Naples & la duchesse de Savoie, & tous deux prirent des mesures pour n'être pas enveloppés dans la ruine qui le menaçoit. Ferdinand rappela le prince Frederic son fils, qu'il avoit envoyé à la cour de Bourgogne; & la duchesse de Savoie ne doutant pas que Louis XI son frère ne traversât le mariage du duc de Savoie son fils avec l'héritière de Bourgogne, & informée de la défaite du duc à Granson, craignoit de perdre les états de son fils en pensant y ajouter les Pays Bas. Sur ces réflexions elle dépêcha vers Louis XI un gentilhomme de mérite nommé Montigny, pour travailler à sa réconciliation. Le roi ne rebuta pas cet envoyé: mais il ne voulut rien conclure, qu'il n'eût vu le succès des nouvelles troupes que levoit le duc de Bourgogne; & tels étoient aussi les sentimens de la duchesse.

XCVII. Le duc de Bourgogne assiége Morat.

Ce duc avoit assemblé une nombreuse armée, qu'il conduisit lui-même au mois de Juin devant la petite ville de Morat en Suisse, assez proche de Berne. Il l'investit le neuvième du même mois, & la pressa très-vivement durant treize jours. Les Suisses s'étoient mis sur la défensive, les villes impériales leur avoient fourni quatre mille cavaliers aguerris: mais toutes ces troupes manquoient de général; & Louis XI conseilla aux Suisses de choisir René duc de Lorraine, déjà intéressé dans cette affaire, pour avoir été dépouillé de ses états par le duc de Bourgogne, qui l'avoit contraint d'aller chercher un asile en France, sans espérance de recouvrer jamais son duché.

Aussitôt que les Suisses l'eurent choisi pour leur général, Louis lui donna un grand corps de cavalerie Françoise, qui le conduisit par la Lorraine, d'où il alla sans danger se joindre aux Suisses & aux Allemands. Son armée étoit de trente-cinq mille hommes: il parut à la vue de Morat le dixième jour du siége, & employa trois jours à reconnoître la situation du camp des Bourguignons. Il ne fit qu'un seul corps de toutes ses troupes; il jeta la cavalerie sur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par l'armée ennemie, & après avoir

XCVIII. Défaite entière de l'armée du duc de Bourgogne par les Suisses.

été dans l'inaction depuis le dix-neuvième jusqu'au vingt-deuxième, il les attaqua enfin. Il étoit convenu avec la garnison de Morat d'un signal, auquel elle devoit faire une sortie générale sur l'avant-garde des Bourguignons, composée de huit mille hommes; & il mena toute son armée contre l'arrière-garde ennemie. La sortie se fit à point nom-

mé, & les Bourguignons furent en même temps attaqués par devant & par derrière : on eut beaucoup de peine à emporter leurs retranchemens : mais enfin l'effort des Suisses fut si grand, qu'ils entrèrent dans le quartier du comte de Romont, & les Bourguignons furent aussitôt saisis d'une terreur panique ; l'avant-garde fut taillée en pièces, & le comte de Romont fut obligé de se retirer au corps de bataille. Sa présence produisit le même effet qu'à l'avant-garde, & le poste fut abandonné avec tant de précipitation, que les généraux furent obligés de suivre les fuyards qui furent poursuivis par la cavalerie postée sur les ailes, & dont on fit un grand carnage, sans qu'on s'amusât à faire des prisonniers. AN. 1476.

Quelques historiens font monter la perte des Bourguignons qui furent tués ou noyés dans le lac de Morat, à quatorze mille hommes, d'autres à dix-huit ou vingt. Le fils aîné du connétable de S. Pol, Jean de Luxembourg, le seigneur de Grimberge, Jacques de Maës porte-étendard, furent du nombre des morts. Le comte de Romont acheva de perdre son comté. Le duc de Bourgogne prit au plus vîte la route de Besançon, dans la crainte que les vainqueurs ne s'emparassent de ce pays. Le duc de Lorraine eut la moitié du butin, & conclut avec les Allemands & les Suisses une alliance pour dix ans.

XCIX. Le duc de Bourgogne fait enlever la duchesse de Savoie & conduire à Rouvre.

Le duc de Bourgogne, informé de la négociation de la duchesse de Savoie avec Louis XI, voulut prévenir l'inconstance de cette duchesse en la faisant enlever. Il envoya un ordre à Olivier de la Marche, son sujet, qui se trouvoit alors à Genève, pour faire cet enlèvement, & conduire la duchesse en Bourgogne avec ses enfans. L'ordre fut exécuté sur le chemin de Chambery à Genève. La princesse fut investie lorsqu'elle y pensoit le moins ; on se saisit de son second fils & de ses deux filles avec elle. On les conduisit d'abord à Saint-Claude & de-là auprès du duc de Bourgogne, qui reçut la Marche assez froidement, parce qu'il avoit laissé échaper l'aîné des enfans de la duchesse, & le troisième de ses fils, que quelques domestiques sauvèrent & conduisirent chez l'évêque de Genève leur oncle paternel. La duchesse & ses trois autres enfans furent menés dans le château de Rouvre au duché de Bourgogne proche Dijon. Le roi, qui craignoit que le duc ne s'emparât des états de Savoie, voulut avoir en sa puissance le jeune duc de Savoie,

AN. 1476.

& son autre frère, avec les châteaux de Chambery & de Montmelian. Il gagna l'évêque de Genève par présens & par promesses; & les deux princes furent conduits à Lyon sous bonne escorte, & mis auprès du dauphin. Le gouvernement de la Savoie fut laissé à l'évêque, & celui de Piémont au comte de Bresse.

C.
Elle sort de sa prison, & va trouver le roi à Tours.

Pendant toute cette négociation la duchesse avoit envoyé au roi son frère Rivarol son maître d'hôtel, pour conjurer sa majesté de la tirer de prison, en lui représentant la facilité avec laquelle on pouvoit le faire, parce qu'elle n'étoit pas beaucoup observée. Le roi promit d'envoyer ses ordres à Charles d'Amboise gouverneur de Champagne ; & sur cette promesse Rivarol revint trouver la duchesse, qui eut beaucoup de joie de cette nouvelle. Cependant elle fit partir sur le champ un second député qu'elle chargea de supplier le roi de l'assurer qu'il la laisseroit aller en Savoie, qu'il lui rendroit ses fils & les places qui lui appartenoient, & qu'il l'aideroit à maintenir son autorité en Savoie. Le roi lui promit tout ce qu'elle demandoit; & aussitôt fit partir un homme vers Charles d'Amboise seigneur de Chaumont, pour lui ordonner ce qu'il avoit promis à Rivarol. D'Amboise exécuta si bien sa commission, qu'il délivra la princesse sans beaucoup de peine. Louis XI, ravi de cet heureux succès, manda à sa sœur de se venir trouver incessamment à Tours; il envoya au-devant d'elle beaucoup de seigneurs, & alla lui-même pour la recevoir à la porte du Plessis-les-Tours. Quoiqu'il eût résolu de ne rien dire à la duchesse qui pût la fâcher, il ne put s'empêcher de l'appeler madame de Bourgogne en la saluant : madame de Bourgogne, lui dit-il, vous soyez la très-bien venue. Elle connut bien que le roi vouloit badiner, & répondit qu'elle étoit toute Françoise, & prête d'obéir au roi dans ce qu'il voudroit lui commander. Elle ne demeura que sept ou huit jours au Plessis; on lui fournit de l'argent pour son voyage ; il y eut un traité, dont deux copies furent données de part & d'autre. Le roi lui rendit ses enfans, & lui fit reprendre la régence ; il la remit en possession des châteaux de Montmelian & de Chambery; & la duchesse partit fort contente du roi, avec lequel elle vécut toujours dans une parfaite intelligence, observant le traité qu'elle avoit fait, avec beaucoup d'exactitude.

Mém. de Comines, liv. 5. ch. 4.

CI.
Elle retourne en Savoie fort contente.

Le

Le duc de Bourgogne n'eût pas laissé impuni l'attentat du gouverneur de Champagne, si une affaire plus intéressante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce qui lui restoit de troupes. Le duc de Lorraine étoit allé mettre le siége devant Nancy, dont la garnison étoit de douze cents hommes, parmi lesquels il y avoit trois cents Anglois commandés par un nommé Cochin, & le gouverneur de la ville étoit le seigneur de Bievres. Les assiégeans avancèrent peu leurs travaux en quarante jours de siége, & les assiégés ne laissoient pas néanmoins de presser le duc de Bourgogne de venir les dégager. Mais ce prince étoit alors possédé d'une mélancolie si noire, qu'il avoit perdu & la santé du corps & la tranquillité de l'esprit; il étoit tellement échauffé, qu'il ne pouvoit se rafraîchir, quoique réduit à la tisane sans oser boire du vin. Un excès de bile noire succéda, & le duc eut autant de froid qu'il avoit ressenti de chaud; le meilleur vin n'étoit pas capable de le réchauffer; & Comines dit qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouses, & les appliquer à l'endroit du cœur pour y attirer le sang. Son chagrin entretint cette mauvaise humeur, qui dégénéra en une mélancolie hypocondriaque: ce qui lui fit remettre à Campo-Basso, dont on a déjà parlé, le soin de dégager Nancy. Mais Campo-Basso, au lieu de reconnoître la confiance que ce prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occasions de le perdre.

CII. Incommodités du duc de Bourgogne. *Mém. de Comines, liv. 5. ch. 5.*

Il sollicita encore une fois Louis XI par l'entremise du seigneur de Craon, qui commandoit un camp-volant pour la France dans le Barrois; & sur le refus réitéré du roi, il s'adressa au duc de Lorraine, & lui promit d'empêcher le secours de Nancy. Il amusa le duc de Bourgogne, qui étoit avec son armée à quatre lieues de Nancy; il lui fit accroire que les assiégés n'étoient pas si pressés qu'ils le mandoient. Cependant la place capitula le sixième d'Octobre. Les Anglois, dont le capitaine Cochin avoit été tué, ne voulurent plus obéir au gouverneur, & dressèrent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le duc de Lorraine. Ils contraignirent le gouverneur à la signer, après avoir soulevé contre lui la meilleure partie de la garnison. La place fut donc rendue, & le lendemain de sa reddition le duc de Bourgogne arriva devant la ville. Il connut que, s'il se fût hâté, il l'auroit infailliblement sauvée. Sa première pensée fut de bloquer la ville, & tous ses officiers, excepté Campo-Basso,

CIII. Nancy se rend au duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.

AN. 1476.

furent de cet avis; ce traître, pour venir plus facilement à bout d'exécuter le dessein qu'il avoit formé de tuer le duc, ou de procurer sa prise & la défaite de son armée, soutint seul avec beaucoup d'opiniâtreté qu'il falloit assiéger la place régulièrement.

Elle fut donc assiégée en forme & tellement pressée, que le duc de Lorraine, en attendant le secours qu'on lui préparoit, hasarda un grand convoi, sur l'assurance que Campo-Basso lui donna qu'on le laisseroit entrer dans la ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux qui le conduisoient furent tués ou pris. Parmi les prisonniers se trouva un gentilhomme Provençal, nommé Cifron, domestique du duc de Lorraine, avec lequel Campo-Basso avoit eu plusieurs conférences, & qui sçavoit le secret de tout ce qui se tramoit contre le duc de Bourgogne. Le perfide officier conseilla au duc de le faire pendre, & l'ordre en fut aussitôt donné, quoique contre les lois de la guerre. Cifron, surpris de ce genre de mort, crut pouvoir sauver sa vie en découvrant la trahison de Campo-Basso. Il fit dire au duc qu'il avoit un secret important à lui révéler, & de telle conséquence, qu'il ne pouvoit être confié qu'à lui seul. Le duc en fut averti: mais le Napolitain sut détourner le coup, & envoya un ordre précis au bourreau de pendre Cifron; ce qui fut fait, sans que ce malheureux eût rien déclaré de ce qu'il savoit. A la faveur de ce silence, Campo-Basso travailla sans embarras à exécuter sa trahison.

CIV. Le duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison. *Mém. de Comines, liv. 5. ch. 6.*

Le siége de Nancy continuoit toujours avec vigueur; & Louis XI convint de secourir le duc de Lorraine par des voies secrètes. Il écrivit au seigneur de Craon qui commandoit ses troupes dans le Barrois, de s'approcher de Nancy le plus près qu'il pourroit, sans toutefois entrer sur les terres de Lorraine, & d'assembler un grand convoi, pour faire croire aux assiégeans qu'on vouloit soulager les assiégés, afin que le duc de Bourgogne fît quelque détachement de son armée. Le roi licencia encore quelques régimens de cavalerie, pour fournir aux soldats l'occasion d'aller servir sous le duc de Lorraine. Enfin il fit entendre à la noblesse de Champagne & de Picardie l'intérêt qu'elle avoit de ne pas laisser augmenter la puissance des Bourguignons, qui ne l'incommodoient déjà que trop; & plusieurs gentilshommes allèrent secourir le duc de Lorraine, à qui le roi fit tou-

CV. Louis XI donne indirectement du secours au duc de Lorraine.

cher vingt-trois mille écus d'or, qui furent pour lever dix mille Suisses & cinq cents Allemands, que ce duc joignit à ses autres troupes.

An. 1476.

CVI. Bataille entre les deux armées où celle du duc de Bourgogne est défaite.

Il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & se saisit du pont Saint-Nicolas; ce qui ranima la valeur des assiégés prêts à se rendre à discrétion. Le duc de Bourgogne là-dessus assembla son conseil; & tous lui conseillèrent de se retirer sous le canon de Pont-à-Mousson, & s'y retrancher. Ce duc n'avoit pas plus de quatre mille hommes dans son armée, la plupart malades; & sur l'avis de Campo-Basso, il résolut la bataille. Il tira ses troupes de ses retranchemens, n'ayant pas assez de monde pour les garder, & alla se poster à la maladrerie de la Magdeleine. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Bourguignons exposés à la rigueur du froid qui étoit violent alors, & ayant dans les yeux la neige qui tomboit en abondance, ne pouvoient ni surement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. Mais ils étoient à couvert de tous côtés par un défilé, par un ruisseau, par une forte haie, par des collines, & par un bois. Le duc de Lorraine ne sachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les seuls habitans du pays connoissoient; il évita par ce moyen l'artillerie des Bourguignons placée à l'avant-garde, & tomba, lorsqu'ils y pensoient le moins, du haut en bas sur le flanc gauche de leur corps de bataille. La cavalerie soutint assez vigoureusement leurs efforts; mais l'infanterie lâcha le pied, & se retira dans le bois, où les paisans firent main-basse sur elle. Les hommes d'armes furent presque tous tués ou prisonniers. L'avant-garde & l'arrière-garde voyant tailler en pièces leur corps de bataille, prirent la fuite vers Condé, petite ville proche de là, où Campo-Basso les attendoit. Tout ce qui s'y présenta fût arrêté, massacré, dépouillé; il y en mourut un plus grand nombre qu'il n'en étoit resté sur le champ de bataille; beaucoup se jetèrent dans la rivière & y périrent.

Cette bataille fut donnée le cinquième de Janvier, qui étoit un dimanche, veille des rois de l'année suivante 1477: quoique Comines le marque en 1476; ce qui est vrai, selon la manière de compter de ce temps-là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux seigneurs

An. 1476

qui périrent dans cette action, furent Jean de Rubempré, Contay, Croy, Chymai, & la Vieuville. Olivier de la Marche & Lalin furent faits prisonniers, avec le comte de Nassau, le marquis de Roetelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, & beaucoup d'autres gentilshommes. Le duc de Bourgogne lui-même demeura mort sur le champ de bataille; mais on fut quelque temps sans être informé de sa mort, & sans savoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille, que Campo-Basso présenta au duc de Lorraine un page qui l'assura que le duc de Bourgogne avoit été tué, & qui lui montra le lieu où l'on devoit trouver son corps: on l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nu, couché sur le ventre, son visage tenant à un glaçon. Il avoit été blessé de trois coups; l'un étoit un coup de hache qui lui avoit fendu la mâchoire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuisses de part en part, & l'autre étoit dans le fondement.

CVII. Le duc de Bourgogne est tué dans la bataille.

Mémoires de Comines, l. 5. c. 8. vers la fin.

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre, & ne purent le secourir, parce qu'ils étoient prisonniers; qu'il ne fut point tué devant eux; qu'une foule de soldats étant survenue, le mirent à mort, & le dépouillèrent sans le connoître. D'autres observèrent qu'il périt à cent pas de la chambre où il avoit signé l'ordre pour livrer aux François le connétable de Saint-Pol. Il étoit dans sa quarante-sixième année, & avoit gouverné ses états près de dix ans. Le duc de Lorraine fit porter son corps à Nancy, où il fut exposé sur un lit de parade dans une salle tendue de velours noir. Il y vint en habit de deuil avec une barbe dorée à la mode des Preux, dit Mezeray, jeta sur son corps de l'eau bénite, & le fit inhumer dans l'église principale de Nancy. Le peuple toujours crédule s'imagina que ce prince s'étoit sauvé; & que la honte d'avoir été ainsi battu l'avoit obligé de s'aller cacher dans un ermitage, d'où il ne devoit sortir qu'après sept ans de pénitence; ensorte que plusieurs prêtoient de l'argent à un gros intérêt; c'est-à-dire à rendre le double quand il reviendroit. Son humeur atrabilaire, & certain homme qu'on avoit vu dans la Souabe qui lui ressembloit fort, donna lieu à cette fable.

Mezeray, abrégé chronol. de l'hist. de Louis XI. t. 3. in-12.
Gaguin, lib. 20.
Naucler. general. 50.

CVIII. Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce duc.

En rapportant la mort du duc de Bourgogne, Comines dit que le fameux Angelo Catto, qui après avoir été domesti-

que de ce duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour se donner à Louis XI, disant la messe en présence de sa majesté dans l'église de saint Martin de Tours, lorsqu'on se battoit à Nancy, présenta au roi la patène à baiser, & lui dit ces paroles en latin: *consummatum est.* Sire, Dieu vous donne la paix, il ne tiendra désormais qu'à votre majesté d'en profiter; l'armée du duc de Bourgogne vient présentement d'être défaite, & lui-même d'être tué. Louis écouta le discours de Catto, qu'il avoit fait archevêque de Vienne, avec un transport mêlé de surprise & de joie; & il y a quelque apparence qu'il étoit déjà prévenu, aussi bien que Comines & beaucoup d'autres courtisans, que ce prélat étoit un vrai prophète, puisque dans le moment sa majesté promit avec un vœu de changer en un treillis d'argent, celui de fer qui environnoit le tombeau de saint Martin, ce qu'elle exécuta en 1479. Cette grille d'argent étoit du poids de six mille sept-cents soixante & seize marcs, deux onces, moins un gros, selon l'auteur de la nouvelle vie de saint Martin. Cet archevêque de Vienne est celui à qui Comines adresse souvent la parole dans ses mémoires, à la fin desquels on trouve sa vie.

AN. 1476. *Mém. de Comines, l. 5. c. 3.*

Voyez l'édition des Mém. de Comines, de 1713. en 5. vol.

CIX. Les Turcs portent la guerre en Moldavie.

Papiens. epist. 648. Michou, l. 4. c. 71. Cromer, l. 28.

Dans le mois de Juillet de cette année 1476, le cardinal de Pavie écrivit à celui de Mantoue, que Mahomet II. se préparoit à descendre en Moldavie avec une armée de cinq cents mille hommes. Les historiens Polonois disent que les Tartares y vinrent aussi, & que le vaivode Etienne, qui, l'année précédente avoit remporté une si complète victoire, alla au-devant d'eux, les en chassa, & fit un riche butin. Mahomet toutefois ayant passé le Danube, fit beaucoup de mal, quoique Etienne lui eût tué en différentes rencontres plus de trente mille hommes: perte qui n'étoit pas importante pour une armée aussi nombreuse que celle des Turcs. Les Moldaves, ou se défiant de leurs forces, ou n'ayant plus pour le vaivode la même affection & le même zèle, ne pensèrent qu'à se retirer; ce qui l'obligea d'attendre une occasion plus favorable. Les Turcs, après avoir pillé quelques provinces voisines de la Pologne, s'en allèrent en leur pays, soit par la crainte de Casimir qui venoit contre eux, soit à cause de la peste & de la famine qui leur faisoit périr beaucoup de monde, soit à cause de la proximité de l'hiver, soit enfin parce que la flotte qui leur fourniss-

AN. 1476. soit des troupes & des machines de guerre fut battue d'une rude tempête qui la submergea presque entière.

CX. Vanité du roi de Hongrie sur la retraite des Turcs.

Matthias roi de Hongrie, sachant que l'armée de Mahomet s'étoit retirée, ne manqua pas de publier par tout, avec sa vanité ordinaire, que c'étoit lui qui l'avoit chassée. Le pape, les princes, les peuples & la plupart des villes furent assez simples pour le croire. Il toucha deux cents mille écus d'or en récompense de sa prétendue valeur, & afin qu'il pût fournir aux frais de la guerre. Le duc de Milan, moins crédule, ne voulut point y contribuer. Ferdinand de son côté appuyoit les hauts faits prétendus de Matthias; il y avoit intérêt, lui ayant fait épouser Beatrix sa fille naturelle. Mais la vanité de ce prince fut bientôt découverte, par les courses que les Turcs firent dans la Carniole, dans la Carinthie & dans une partie de la Stirie où ils commirent plusieurs massacres, firent un grand nombre de prisonniers, & forcèrent plusieurs places avec d'autant plus de hardiesse & de fureur, que Mahomet n'en étoit pas loin avec ses troupes. Bonfinius, le panégyriste de Matthias, reconnoit cette perte, & dit que presque toute la Hongrie s'étant assemblée pour la solennité des noces du roi, Mahomet saisit cette occasion, ramassa secrétement quarante mille soldats, prit de force les places que Matthias avoit fait construire, en enleva les munitions, & mit tout à feu & à sang dans la Dace ou Mœsie, d'où il emmena quarante mille prisonniers tant hommes que femmes: ce qui abattit tellement le courage du roi de Hongrie, qu'il n'osa plus rien entreprendre.

CXI. Conquêtes des Turcs sur ce prince.

Bonfin. l. 4. dec.

Papiens. epist. 644. Krantz. l. 13. Blond. 18.

Le pape toutefois l'élevoit à Rome jusqu'au ciel, & faisoit faire des prières publiques pour l'heureux succès de ses armes: il le louoit de ce qu'il croyoit que, pendant les rigueurs de l'hiver, il exposoit sa vie pour le salut des chrétiens, pendant que durant ce même hiver ce prince étoit occupé dans ses états à la célébration de ses noces.

CXII. Victoire des Turcs sur les Vénitiens.

Sabellic. 3. dec. 10. Justiniani, lib. 9.

L'armée de Mahomet fut aussi victorieuse en Italie. Jerôme de Vérone, général de l'armée Vénitienne, y fut tué, & le commandant des Turcs blessé; on l'appeloit Marbege ou Azabege. C'étoit un vaillant capitaine, & fort entendu dans la guerre. Il mit tout à feu & à sang dans le pays, fit un très-grand nombre de prisonniers, & répandit par-tout

une si grande frayeur, que les Vénitiens furent fort déconcertés. Sabellicus, témoin oculaire, rapporte des choses incroyables de la hardiesse & de la témérité des infidelles à traverser avec une armée nombreuse des endroits des Alpes qui étoient inaccessibles. Cependant ils firent très-peu de progrès, ayant été arrêtés par la prudence de Charles de Monton capitaine des mêmes Vénitiens. C'est ici où Georges Phranzès, officier de la cour de l'empereur des Grecs, finit son histoire Bizantine, qui commence en 1260. Il se fit religieux, comme on a dit ailleurs; & vécut encore quelques années, puisqu'il a écrit la vie de Mahomet, qui ne mourut que cinq ans après toutes ces expéditions.

AN. 1476.

Phranz. l. 3. c. 30. & l. 1. cap. 35.

CXIII. Maxime élu patriarche de CP.

Turco-græcia l. 1. & 2.

Raphaël patriarche Grec de Constantinople, élu en 1474, étant mort, les Grecs s'assemblèrent en concile pour lui donner un successeur; & après plusieurs consultations, on élut d'un commun consentement un nommé Manuel ecclésiastique, c'est-à-dire celui qui étoit chargé du soin des églises, homme savant & de bonnes mœurs, à qui l'on avoit fendu le nez pour la défense de la justice. Dès qu'il fut nommé, on le fit moine selon la coutume des Grecs, qui n'ont point d'évêques qui n'aient été moines auparavant. On le présenta à Mahomet, à qui l'on donna d'abord cinq cents écus d'or pour l'entrée du nouveau patriarche, outre deux mille qu'on lui paya tous les ans pour le tribut. Le nouveau patriarche changea son nom en celui de Maxime. L'église jouit d'une si profonde paix sous son pontificat, que Mahomet voulut s'entretenir avec lui, & lui demanda explication de beaucoup d'articles de notre religion. Le sultan parut satisfait des réponses du patriarche; mais il ne laissa pas de persécuter les chrétiens jusqu'à la mort.

CXIV. Galeas Sforce duc de Milan est assassiné dans l'église.

Lettre du cardinal Rob. ap. Marten. th. nov. t. 1. Corio, part. 6. Ripamont, Histor. ecclef. Mediolan. l. 13.

Le vingt-sixième Décembre de la même année, Galeas duc de Milan fut assassiné à la porte de l'église de saint Etienne de cette ville. Voici quelle fut l'occasion de ce meurtre: Jean-André Lampugnan, sorti d'une noble & illustre famille de Milan, & qui avoit été élevé à la cour de François Sforce, avoit une dispute avec l'évêque de Côme de la famille des Castillons, au sujet d'un bénéfice où l'un & l'autre prétendoient. L'évêque étoit favori du duc, & par son crédit il faisoit traîner l'affaire depuis plusieurs années. Lampugnan s'en étoit plaint plusieurs fois au duc, & quelquefois avec aigreur, & même avec menaces. Une fois entre autres il lui

E iv

AN. 1476. dit en colère, que c'étoit un grand mal de ne point rendre la justice à des citoyens. Le duc irrité le menaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'esprit de Lampugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus que du dessein d'assassiner Galeas. Il s'en ouvrit à Jerôme Olgiati d'une noble famille, jeune-homme lettré & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après ils s'associèrent pour troisième un nommé Charles de la famille de Visconti; il étoit secrétaire ou chancelier auprès des seigneurs du conseil secret du duc. Jean & Jerôme se repentirent quelque temps après de lui avoir découvert leur dessein, & résolurent de le tuer; mais s'étant plus assurés de sa fidélité, ils agirent tous les trois de concert: l'occasion favorable à leur dessein se présenta enfin. Le jour de saint Etienne 26e. de Décembre, le duc étant sorti à cheval, accompagné d'un grand nombre de soldats & de gens de sa cour, pour se trouver à l'office que l'on alloit célébrer dans l'église de saint Etienne, les conjurés qui en furent informés le devancèrent. Quand le duc fut proche de la porte de l'église, Jean se présenta, sous prétexte de faire retirer le peuple & de donner au duc un passage plus libre; & dans l'instant ayant tiré le poignard qu'il tenoit caché, il en blessa le duc mortellement du premier coup. Ses deux compagnons le secondèrent aussitôt, attaquèrent le duc par derrière, & le firent tomber sous leurs coups. Galeas reçut quatorze blessures dont onze étoient mortelles, & il mourut sans avoir dit un seul mot; il ne fit qu'un léger soupir, que l'on entendit à peine.

Un domestique de Jean-André, qui avoit aussi frappé le duc, fut tué par un des gardes; & sa mort fut aussitôt vengée par les deux compagnons de Jean, qui tuèrent le garde. Jean-André voulant se sauver par l'église, fut arrêté par le nombre de femmes qui étoient à genoux, & les gardes le tuèrent aussitôt. Jerôme & Charles s'étant mêlés parmi les hommes, ne furent point reconnus. Ils restèrent deux jours cachés chez quelques-uns de leurs amis; mais enfin ayant été découverts, ils furent pris & enfermés dans les prisons de Milan. On les condamna à être écartelés, ce qui fut exécuté. Ceux du conseil de Galeas demandèrent à Jerôme au milieu des tourmens, pourquoi il avoit osé mettre la main sur son prince. Je l'ai fait, dit-il, parce que je savois bien que vous le haïssiez plus que moi, & que vous désiriez vous en dé-

faire; mais vous ne l'avez pas exécuté, parce que vous n'en avez pas eu le courage. Pour moi je ne peux me repentir de l'avoir tué, parce que j'ai cru qu'un prince qui ne gardoit aucune de ses promesses, & qui s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'est le bien public que j'ai eu en vue. Le tyran est mort, je ne me soucie plus de mourir moi-même. Il dit encore plusieurs autres choses pour relever ses deux compagnons, & mourut aussi en prétendant toujours justifier une action aussi horrible, par des sentimens dignes de la même exécration. An. 1476.

CXV. Son fils Jean-Galeas-Marie lui succède.

Galeas, malgré ses débauches, étoit libéral, magnifique, aimoit les lettres & les hommes savans; il n'avoit qu'environ trente-trois ans lorsqu'il fut tué, & on l'enterra avec beaucoup d'honneur dans la grande église de Notre-Dame. Le trouble que sa mort causa dans Milan, & dont le pape appréhendoit les suites à cause d'un grand nombre de prétendans au duché, fut bientôt apaisé par le consentement unanime des Milanois, qui proclamèrent Jean-Galeas-Marie fils aîné du défunt, encore enfant, sous la tutelle de sa mère, avec un conseil des principaux seigneurs qui fut établi pour ce sujet.

CXVI. Guerre entre Ferdinand d'Aragon & Alfonse roi de Portugal.

Le pape dans cette année déclara nul le mariage d'Alfonse roi de Portugal avec Jeanne fille de Henri roi de Castille, quoiqu'il eût été contracté avec une dispense du souverain pontife, mais que sa sainteté prétendoit être subreptice. Cette démarche du saint père fut très-favorable à Ferdinand d'Aragon, qui avoit épousé Isabelle sœur du même Henri, & qui s'étant mis en campagne, livra bataille à Alfonse entre Tiro & Zamora. Le prince dom Juan, qui commandoit l'aile gauche de l'armée Portugaise, défit la droite des Castillans où Ferdinand étoit en personne; & la droite des Portugais, que commandoit Alfonse, fut entièrement rompue : ce qui l'obligea de se sauver presque seul à Castro-Nungo, où dom Pèdre de Mandaha, qui en étoit gouverneur, le reçut avec beaucoup d'honneur. Cependant les Portugais n'apprenant aucune nouvelle de leur roi, le crurent mort, & se révoltèrent : ce qui donna moyen à Ferdinand de reprendre toutes les places qu'Alfonse avoit conquises. Les Castillans qui avoient suivi le parti de Jeanne, l'abandonnèrent, & s'accommodèrent avec Ferdinand; ce qui ôta toute espérance au roi de Portugal, & l'o-

AN. 1476. bligea de passer-lui-même en France pour engager Louis XI à faire la guerre à Ferdinand; en quoi toutefois il ne réussit pas.

CXVII. Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI. *Mém. de Comines, l. 5. c. 7. Imhoff. regn. Lusitan. Mariana, Histor. Hisp. lib. 24.*

Il se rendit d'abord à Mirande, & ayant remis le gouvernement de ses états à son fils, il alla trouver le roi de France à Tours. Il en fut très-bien reçu; mais Louis XI s'excusa d'entreprendre une nouvelle guerre, avant qu'il fût débarrassé de celle dans laquelle le duc de Bourgogne qui vivoit encore l'avoit engagé, & qu'il n'en eût vu la fin. Alfonse s'imaginant pouvoir pacifier tous les différents qui étoient entre Louis XI & le duc Bourgogne, & croyant qu'il seroit secouru s'il réussissoit, alla trouver le duc devant Nancy qu'il assiégeoit; mais voyant qu'il ne pouvoit le gagner, après avoir demeuré deux jours dans son camp, il revint à la cour de Louis XI. Là craignant que le roi de France ne voulût le livrer à Ferdinand son ennemi, il écrivit au prince dom Juan son fils, qu'il lui remettoit entièrement la conduite de ses états, & qu'il n'eût aucune inquiétude pour s'informer de lui. Ensuite il prit un habit déguisé, & partit seul & secrétement pour aller à Rome, dans le dessein de s'enfermer dans un monastère pour y dévorer son chagrin en silence.

CXVIII. Il veut se retirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.

Mais il fut reconnu en chemin, & pris par un nommé Robinet le Bœuf Normand. Le roi de France en ayant eu avis, fut fort sensible à son malheur; & pour faire connoître à tout le monde combien étoit mal fondée l'appréhension qu'Alfonse avoit eue, qu'on le livrât à son ennemi, il fit équiper sur les côtes de Normandie plusieurs vaisseaux dont il donna le commandement à George Leger qui reconduisit Alfonse en Portugal. Le prince dom Juan son fils la reçut avec beaucoup de joie dans le bourg de Cascelo, & l'obligea à reprendre la conduite de son royaume qu'il gouverna encore quelques années; sans espérance toutefois de posséder la Castille, sur laquelle les parties s'accordèrent depuis. Philippe de Comines croit que, si le roi de France eût voulu lui accorder des troupes, il auroit pu aisément réussir, ayant déjà beaucoup de places dans ce royaume. Ce fut sous le règne de ce prince, & pendant les troubles de cette année que ses sujets firent de nouvelles découvertes dans l'Amérique. Juan de Santarin & Escowar firent bâtir le château de la Mine, Fernand de Pô donna son nom à

Mém. de Comines, l. 5. ch. 7.

une île qu'il avoit trouvée; & Seguerra découvrit le Cap qu'il appela de Sainte-Catherine, parce qu'il y avoit abordé le jour de la fête de cette sainte. AN. 1477.

CXIX. Louis XI pense à se rendre maître des deux Bourgognes.

Le roi Louis XI, qui avoit établi l'usage des postes en France par un édit de 1464, fut bientôt informé de la défaite de l'armée Bourguignone devant Nancy, par un courrier qui lui fut envoyé par le seigneur de Craon; mais on ne lui apprenoit encore rien de la mort du duc. Cette incertitude suspendoit pour quelque temps l'exécution de ses projets. Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne pensa plus qu'à s'emparer d'une partie des états du défunt, en gagnant les seigneurs des deux Bourgognes qui étoient entièrement dévoués aux intérêts de la princesse de Bourgogne leur héritière. Il fit entrer dans ses intérêts Antoine de Bourgogne, frère naturel du duc; il avoit été fait prisonnier devant Nancy. Le duc de Lorraine l'envoya au roi sur les instances qu'il lui en fit; & sa majesté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas sujet de se repentir d'avoir changé de maître & de s'être donné à la France. Louis XI se concilia ensuite les maisons de Neufchâtel, de Vergi, de Vienne, de Châlon; & lorsqu'il se crut assez fort pour obtenir à la pluralité des suffrages ce qu'il prétendoit, il convoqua les états du duché de Bourgogne pour la fin du mois de Janvier de cette année 1477.

CXX. Raisons du roi pour s'emparer des états de l'héritière de Bourgogne.

On y représenta de sa part qu'il avoit trois titres à l'égard de l'héritière. Le premier, qu'il étoit seigneur suzerain de cette princesse à cause du duché de Bourgogne, des comtés de Flandre, d'Artois, de Charolois, & de plusieurs autres terres enfermées dans les Pays-Bas qui relevoient de lui. Le second, qu'il étoit son plus proche parent, & qu'en cette qualité il avoit plus d'intérêt de prendre garde que ses biens ne passassent en des mains étrangères. Le troisième, qu'il étoit son parrain; qu'il se fondoit là-dessus pour demander aux états que le duché de Bourgogne lui fût remis pour le garder à leur princesse, jusqu'à ce qu'elle eût achevé de recueillir la succession de son père; qu'il leur donnoit sa parole royale qu'il le rendroit alors de bonne foi. Les états y consentirent; & Louis fut mis en possession du duché de Bourgogne, à l'exception de quelques villes qui refusèrent. Il ne réussit pas si bien à l'égard du comté de Bourgogne, qu'on appele aujourd'hui la Franche-Comté, quoiqu'il eût cru

AN. 1477.

avoir pris d'affez juftes mefures pour s'en rendre le maître.

CXXI.

Il fe faifit de quelques places de Picardie & d'Artois.

Mém. de Comines, liv. 5. c. 11.

Mais comme il avoit auffi fes vues fur les villes de Picardie, d'Artois & de Flandre, comme des fiefs qui relevoient de la monarchie Francoife, il envoya le bâtard de Bourbon & Comines pour s'en faifir. Le feigneur de Torcy s'étoit déjà emparé d'Abbeville, après avoir pris le parti du roi. Arras ne fe rendit pas facilement. Raveftein frère du feigneur de Clèves, & le feigneur de Crevecœur, qu'on appeloit des Cordes ou de Querdes, y avoient été mis par le duc de Bourgogne. Ils répondirent que le comté d'Artois étoit un fief féminin, porté par Marguerite de Flandre dans la maifon de Bourgogne; que Marie, qui fuccédoit à fon père, étoit la feule héritière; & que puifque la trève conclue entre fes états & la France duroit encore, il convenoit de donner à une orpheline le loifir de pleurer en paix la mort de fon père, qu'elle venoit de perdre dans des circonftances tout à fait affligeantes. Il y eut une entrevue de ces feigneurs avec les députés du roi dans l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, proche la ville d'Arras, mais les conférences ne durèrent pas long-temps. Comines cependant ne fe retira pas, dans l'efpérance de gagner quelques feigneurs, qui devinrent dans la fuite bons ferviteurs du roi.

CXXII.

On propofe au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.

Le roi cependant étoit parti de Tours pour venir en Artois, & avoit fait écrire plufieurs lettres pour engager les feigneurs du pays à entrer dans fes intérêts; il apprit en chemin que les villes de S. Quentin, de Bohain, de Péronne & de Ham s'étoient remifes fous fon obéiffance, ce qui lui caufa une grande joie: & dès-lors il changea le deffein qu'il avoit d'abord de marier le dauphin fon fils avec l'héritière de Bourgogne, de quoi Comines le blâme fort. Il eft vrai que le jeune prince n'avoit que fept ans, & la princeffe vingt & un; mais le roi pouvoit lui donner pour époux quelque autre feigneur du royaume, comme le comte d'Angoulême, qui fut père de François I. Le changement du roi n'étoit que l'effet de l'averfion extrême qu'il avoit pour la maifon de Bourgogne. Les Flamands toutefois fouhaitoient ce mariage, & les feigneurs qui fervoient de confeil à la ducheffe, fe firent députer vers Louis XI pour lui en faire la propofition. Ces feigneurs étoient d'Imbercourt, de la Vere, de Grutufe, le chancelier Hugonet & plufieurs autres, avec lefquels fa majefté s'entretint plufieurs fois, dans la vue de les déta-

cher des intérêts de la princesse pour les gagner. Mais il ne put y réussir, & ils ne se départirent point des promesses qu'ils lui étoient venus faire. AN. 1477.

Ces seigneurs arrivés à Péronne où étoit le roi, furent admis à son audience. Ils lui proposèrent le mariage de leur duchesse avec le dauphin; sa majesté ne se retrancha que sur l'âge de son fils, qui étoit d'une très-foible complexion & fort délicat: ce qui fit connoître aux députés que ce prince ne vouloit pas y consentir, & ce qui les engagea à demander en la place du dauphin le comte d'Angoulême. A cette proposition le roi répondit brusquement, qu'une expérience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur auquel on s'exposoit d'avoir pour voisin un prince du sang maître des Pays-Bas; que Dieu l'en ayant délivré, il n'avoit garde de se jeter dans le même embarras; & qu'il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un prince de quelque autre maison souveraine, que de celle de France, à moins qu'elle & ses sujets n'aimassent mieux attendre que le dauphin fût en état de se marier. Ce discours déconcerta les Flamands; ils s'imaginèrent que Louis vouloit être maître des villes & provinces de la maison de Bourgogne avant qu'on parlât de mariage, afin qu'on ne prétendît pas un jour que tous ces états n'avoient été rendus qu'en considération de cette alliance, & non précisément parce qu'ils étoient des fiefs reversibles à la France au défaut d'hoirs mâles.

CXXIII. Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.

Sur cette supposition imaginaire les Flamands, qui avoient ordre de la duchesse de ne rien épargner pour la faire dauphine, prièrent le roi de s'expliquer plus nettement. Et sur ce qu'il leur demandoit la cité d'Arras dont des Cordes étoit gouverneur, ils répondirent à sa majesté, qu'il falloit auparavant disposer les bourgeois à devenir François; qu'ils alloient y travailler, en engageant la duchesse à établir un conseil de personnes affectionnées à la France, afin qu'on satisfît le roi; & pour convaincre Louis XI de ce qu'ils avançoient, ils lui rendirent une lettre écrite & signée par la duchesse, qui déclaroit la liaison dans laquelle elle vouloit vivre avec la France, & promettoit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes toutes affectionnées à cette couronne: savoir, la duchesse de Bourgogne sa belle-mère, Ravestein son oncle, Hugonet son chancelier, &

AN. 1477.

le seigneur d'Imbercourt. La chose arriva suivant les vues du roi. Les Flamands retournés à Gand où étoit Marie de Bourgogne, excepté des Cordes qui resta auprès du roi, firent convenir la duchesse de livrer la cité d'Arras à Louis XI; & des Cordes y alla introduire du Lude avec une forte garnison, & revint ensuite auprès du roi. Il ne s'agissoit que de la cité, que du Lude vexa beaucoup par ses concussions. Les habitans de la ville craignant d'être traités de même, firent venir de Douai du secours pour se défendre; mais ces troupes, commandées par Vergi, furent taillées en pièces sur le chemin. Vergi lui-même fut fait prisonnier, mis dans un cachot, d'où il ne sortit qu'en prenant le parti du roi, à la sollicitation de sa mère, qui ne savoit pas d'autre moyen pour procurer la paix à son fils.

CXXIV. Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au roi. *Gaguin Hist. Franc. lib. 10.*

La défaite de ces troupes déconcerta fort les habitans de la ville d'Arras; d'autant plus que le roi arriva le lendemain dans la cité avec son armée, qu'il fit pendre une partie des prisonniers qu'on avoit faits, & dresser une batterie de canon contre la ville. Des Cordes s'étant hasardé d'y entrer, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'ils ouvrirent les portes aux François. Le roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garnison, & condamna les habitans à payer soixante mille écus. Quelques-uns furent si opiniâtres, qu'ils aimèrent mieux mourir que de crier vive le roi. Ce fut à cette occasion que Louis XI voulut changer le nom d'Arras en celui de Franchise ou Francie, comme on la voit encore nommée dans quelques actes publics; *Franchise*, aliàs *Arras*. Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toujours resté.

CXXV. Louis XI fait mettre en prison le chancelier de Bretagne.

Pendant qu'on battoit la ville, Chauvin chancelier de Bretagne arriva au camp, pour assurer le roi de la fidélité de son maître; mais à peine fut-il descendu de cheval, que Louis le fit arrêter & tous ceux de sa suite, malgré le traité qui avoit été signé entre sa majesté & le duc dans l'abbaye de la Victoire proche Senlis. La prison du chancelier dura douze jours, au bout desquels le roi le fit venir, & lui dit qu'il ne l'avoit fait arrêter, que parce qu'il savoit que le duc son maître entretenoit de secrètes intelligences avec le roi d'Angleterre contre la France. A quoi le chancelier ayant répliqué qu'il assuroit le contraire sur sa tête, Louis lui montra vingt-deux lettres en original,

douze écrites par le secrétaire du duc, qui seulement les avoit signées; & dix autres du roi d'Angleterre. Le chancelier les lut; fut fort surpris, n'eut rien à répondre, reconnoissant les signatures, & pria le roi de lui laisser ces lettres pour les porter à son maitre; ce que sa majesté lui accorda. Le duc vit ces lettres; soupçonna son secrétaire qui étoit un nommé Landais, fils d'un tailleur de Vitré, qui par différens degrés avoit enfin obtenu la principale confidence du duc. Landais se justifia, & connut qu'il étoit trahi par celui qu'il en chargeoit. Le courrier s'étoit laissé corrompre par un espion du roi de France qui avoit le secret pour contrefaire en perfection l'écriture & les cachets; cet espion gardoit les lettres originales qu'il envoyoit à Louis XI, & remettoit au courrier les contrefaites.

AN. 1477.

Voyez plus bas liv. CIV. *n.* 167.

CXXVI. Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.

Les Gantois avoient été privés de tous leurs privilèges sous la domination de la maison de Bourgogne, & fort maltraités sous Philippe le Bon & sous Charles son fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir d'élire leurs magistrats, & leur avoit donné vingt-six hommes affidés, qui sous prétexte de leur rendre justice, les tenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-ils appris la mort de leur duc, qu'ils pensèrent à recouvrer leur ancienne liberté: ils prirent, sous un prétexte assez léger, la résolution de massacrer ces vingt-six juges; ils coururent à leurs maisons, les tuèrent, s'assurèrent de la duchesse, & s'emparèrent du gouvernement des Pays-Bas. Louis XI travailla à entretenir cette révolte, dans l'espérance de dépouiller la princesse. Il savoit l'extrême aversion que les Gantois avoient pour Hugonet & Imbercourt; il craignoit que, si ces deux seigneurs gagnoient les habitans, la France ne fût frustrée de la conquête des Pays-Bas; & pour prévenir cet inconvénient, il prit la résolution d'exciter les Gantois à faire mourir ces deux ministres.

L'occasion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient député vers le roi pour lui rendre compte, comme à leur seigneur suzerain, de ce qu'ils venoient de faire. Ces députés arrivèrent au camp devant Arras, où le roi étoit encore: ils le prièrent de suspendre l'action de ces armées, de convenir avec eux d'une trève assez longue, où toutes les affaires entre sa majesté & Marie de Bourbon seroient terminées; & déclarèrent que cette princesse se conduiroit à l'avenir par le conseil des trois états des Pays-Bas,

AN. 1477.

qui haïssoient mortellement les Bourguignons. Le roi leur répondit qu'ils se trompoient ; que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance en eux qu'ils se l'imaginoient ; qu'elle s'étoit fait un conseil composé seulement de quatre personnes, qui toutes intéressées à la continuation de la guerre, la feroient durer autant qu'elles pourroient. Les députés, pour convaincre le roi du contraire, lui montrèrent leurs ordres écrits & signés de la duchesse ; mais Louis XI de son côté produisit la lettre qu'Hugonet & d'Imbercourt lui avoit laissée à Péronne. Les députés l'examinèrent, la connurent véritable, & conjurèrent dans le moment la perte de ces deux seigneurs, en priant sa majesté de leur laisser cette lettre : à quoi elle consentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée que pour leur faire naître un plus grand désir de l'avoir.

CXXVII. Les Gantois jurent la perte de Hugonet & d'Imbercourt.

Les députés s'en retournèrent à Gand, bien résolus de se venger de l'affront qu'on leur faisoit. Ils firent leur rapport en public devant la duchesse, assistée de sa belle-mère, du duc de Cleves, de Ravestein, des évêques de Liège & de Térouane, de Hugonet & d'Imbercourt. Ils reprochèrent à leur souveraine, qu'elle avoit écrit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes affidées : ce qui étoit renverser l'ordre du gouvernement. Soit que la princesse ne se souvînt plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crût pas que le roi eût découvert son secret, elle nia absolument qu'elle eût jamais rien écrit de semblable, & qu'elle ne savoit ce que le roi vouloit dire ; mais elle n'eut pas plutôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La duchesse rougit plus de dépit que de honte, d'avoir été convaincue d'un mensonge dans une assemblée si célèbre ; & elle rompit l'assemblée, & alla prendre de funestes mesures pour se venger du roi qui l'avoit ainsi trahie, pour se rendre malheureuse, & pour envelopper dans une commune misére ses sujets avec ceux du roi.

CXXVIII. On les arrête, & on fait leur procès.

On arrêta Hugonet & d'Imbercourt, & on leur donna des juges : on les accusa d'avoir autorisé des Cordes à rendre la cité d'Arras aux François ; que dans un procès intenté à Gand contre un bourgeois particulier, ils avoient pris de l'argent ; qu'ils avoient donné atteinte aux priviléges de la ville. Ces deux ministres habiles & innocens se seroient aisément défendus de tous ces chefs d'accusation, si on leur

en

en eût donné le loisir ; mais leurs parties furent leurs juges, leurs meilleurs amis les abandonnèrent[f], & on ne leur donna que trois heures pour se préparer à la mort. Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégénéra presque en fureur : elle connoissoit la probité de ces deux seigneurs, elle savoit avec quelle fidélité ils avoient servi son aïeul & son père. Elle parut en suppliante devant un tribunal composé de ses propres sujets ; elle y demanda une grâce qu'elle auroit dû accorder, & elle eut le chagrin d'être refusée. On les conduisit dans la place où l'échafaud étoit dressé, elle s'y transporta, elle la trouva pleine de peuple ; elle y parut sans coiffure, les cheveux épars, les yeux baignés de larmes, & en habit fort négligé. Peu s'en fallut que son éloquence ne l'emportât sur l'aversion & l'envie du gouvernement ; ceux qu'elle avoit émus furent sur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles ; plusieurs même crièrent grâce, grâce : mais les plus furieux se trouvèrent les plus forts ; & les bourreaux intimidés tranchèrent les deux têtes à la vue de la princesse, qu'on remporta toute pâmée dans son palais.

AN. 1477.

CXXIX. Ils sont condamnés à perdre la tête. *Mém. de Comines, l. 5, ch. 17.*

La duchesse de Bourgogne revenue à elle, crut que les Gantois seroient contens d'avoir affermi leur autorité par le supplice de deux hommes si célèbres ; mais elle reconnut bientôt qu'elle se trompoit. La duchesse douairière sa belle-mère fut obligée de sortir de la ville, aussi bien que Ravestein. Les Gantois gardèrent leur souveraine à vue, changèrent tous ses domestiques, proscrivirent tous ceux qui lui avoient été attachés, pillèrent leurs maisons & confisquèrent leurs biens. Ils levèrent quinze mille hommes d'infanterie & quelques troupes de cavalerie, dont ils donnèrent le commandement à Adolphe duc de Gueldres, que Charles duc de Bourgogne avoit fait enfermer dans le château de Namur ; ils le déclarèrent leur général, & pour achever d'accabler la duchesse, ils voulurent lui faire épouser cet Adolphe, un des plus méchans hommes & des plus débauchés qui fussent au monde. Mais le roi, sans y penser, la délivra de cette alliance. Il voulut négocier secrètement avec elle, & dans ce dessein il envoya en Flandre un homme qui étoit né dans le village d'Odenfort proche Gand, & qui par son esprit & ses manières enjouées s'étoit insinué fort avant dans les bonnes grâces de Louis XI ; il

CXXX. Les Gantois veulent marier la duchesse avec Adolphe duc de Gueldres.

AN. 1477.

fut d'abord son barbier, & sa majesté lui donna le nom d'Olivier le Daim.

CXXXI. Le roi députe Olivier le Daim à la duchesse. *Mém. de Comines, l. 5. ch. 17.*

Comme il savoit le Flamand, & qu'il pouvoit passer pour Gantois, Louis jeta les yeux sur lui pour l'envoyer à la duchesse, sans lui rien donner par écrit. Le sujet de sa commission étoit de parler en particulier à la duchesse de Bourgogne, de lui marquer le chagrin que donnoit au roi la contrainte où elle étoit, & de convenir avec elle des mesures qu'il y auroit à prendre, en cas qu'elle voulût se livrer aux François, pour la délivrer de la tyrannie de ceux de Gand; de sonder ensuite ceux-ci pour connoître leurs dispositions à l'égard de la France, & leur promettre le rétablissement de leurs priviléges, s'ils vouloient entrer dans son parti. Le Daim se travestit, & prit le nom de comte de Meulan. Il présenta ses lettres de créance au conseil de la princesse; mais il ne put jamais lui parler en particulier. On le reconnut, & intimidé par quelques menaces, il se sauva à Tournai, où il n'étoit pas moins en sureté qu'à la cour de France. Il trouva moyen de surprendre cette ville, en y faisant entrer pendant la nuit des troupes par une porte dont il avoit corrompu les gardes. Les Gantois, pour en chasser les François, envoyèrent Adolphe de Gueldres avec leur armée, & lui promirent qu'à son retour ils contraindroient leur duchesse à l'épouser; mais il fut tué, & la joie qu'en eut la princesse, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut de la perte des deux Bourgognes, dont le roi s'empara par la négociation du prince d'Orange.

CXXXII. Il se rend maître des deux Bourgognes.

CXXXIII. Cambray se rend volontairement au roi.

Louis XI cependant continuoit ses intrigues dans les Pays-Bas. Il tenta la ville de Saint-Omer sans aucun succès. Du Lude, qui ne cherchoit que ses intérêts, fit des propositions si exorbitantes à la noblesse qui marchandoit pour se rendre Françoise, que ses députés choqués rompirent la conférence & se retirèrent. Le roi ne trouva de quoi se consoler de tous ces contre-temps que dans la reddition volontaire de Cambray, qui lui étoit d'une très-grande conséquence avec son petit territoire. Cette ville étoit impériale, & ses évêques y passoient pour souverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les magistrats. Comme les habitans méprisoient fort leur prélat qui ne savoit pas se faire obéir, & n'avoient pas beaucoup d'estime pour leurs magistrats incapables de commander, ils traitèrent avec les Fran-

çois, qui se présentèrent devant la ville & y furent introduits. Ils n'y firent aucun changement ; ils se contentèrent d'en garder les murailles, sans toucher aux priviléges & aux libertés. AN. 1477.

On étoit fort surpris, au milieu de toutes ces conquêtes de la France, que le roi d'Angleterre fût dans l'inaction, & n'empêchât pas l'agrandissement de Louis XI : d'autant plus que ce prince augmentoit ses états du côté de Calais, & étoit déjà maître de Boulogne qu'il avoit eu de Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne, en échange de Lauraguais érigé en comté. Les Anglois en murmuroient ; mais Edouard aimoit trop le repos pour s'engager dans une nouvelle guerre : cinquante mille écus d'or que la France lui payoit tous les ans, l'espérance de marier sa fille au dauphin, l'argent que Louis distribuoit dans le conseil d'Angleterre, firent qu'il se contenta seulement de faire au roi de France quelques remontrances sur les intérêts de Marie de Bourgogne qui l'en sollicitoit ; mais tout cela n'aboutit à rien. Une seule raison l'auroit fait agir : c'étoit si l'héritière de Bourgogne eût épousé le comte de Riviers, frère de la reine d'Angleterre. Les Anglois promettoient de rompre la trève avec la France, en cas que ce mariage se fît, & de faire une ligue avec les Pays-Bas contre Louis XI. Ces propositions étoient avantageuses ; mais le comte de Riviers n'étant pas d'une maison souveraine, Marie de Bourgogne se tourna du côté de Maximilien, fils de l'empereur Frederic.

CXXXIV. On veut marier la duchesse de Bourgogne au comte de Riviers.

Le roi de France, informé de ce dessein de la duchesse, mit tout en usage pour empêcher cette alliance ; il projeta de rappeler les Anglois en France, sans penser qu'il s'exposoit par-là à rentrer dans le labyrinthe dont Charles VII son père n'étoit sorti que par miracle ; il invita Edouard à la conquête de la Flandre & du Brabant ; il lui en applanit toutes les difficultés, il lui proposa de lui céder ces souverainetés, sans qu'elles relevassent à l'avenir de la monarchie Françoise : il offrit de donner par avance la solde de dix mille archers, pour quatre mois ; de faire entrer dans le Hainaut son armée en même temps que les Anglois entreroient en Flandre ; de faire conduire à Calais autant de pièces d'artillerie qu'ils en demanderoient sans qu'il leur en coutât rien : enfin il promit de faire à ses frais le siége des quatre plus grosses villes du Brabant, & de les donner ensuite aux Anglois. Mais quelque avan-

CXXXV. Louis XI veut attirer les Anglois en France, pour les opposer aux Flamands.

AN. 1477. tageuses que fussent ces offres, Edouard avoit une si grande aversion pour la guerre, qu'il se contenta de remercier Louis XI, sans que la négociation allât plus avant. Celle qui se faisoit à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la duchesse, se termina plus heureusement.

CXXXVI. Négociation pour marier la duchesse de Bourgogne.

Le choix de la duchesse rouloit sur quatre personnes, le dauphin de France, le comte d'Angoulême, le fils du duc de Clèves, & l'archiduc Maximilien fils de l'empereur. Quoique Louis XI parût n'y plus penser pour son fils, Louis de Bourbon, évêque de Liège & oncle de Marie de Bourgogne, n'avoit pas laissé de former par son crédit une puissante brigue à la cour de Flandre en faveur du dauphin; mais il succomba par la perfidie de Guillaume de la Marck son favori, qui le tua de sa propre main, le dépouilla, le traîna jusqu'au bord de la Meuse, & le jeta dans cette rivière, dans le dessein de mettre le puîné de ses enfans sur le siége de l'église de Liège. Par cette mort la duchesse fut délivrée de la faction favorable au dauphin; elle se délivra elle-même du fils aîné du duc de Clèves, qui n'avoit que deux ans de plus qu'elle, parce que les Gantois ne vouloient pas de prince qui eût ses états auprès d'eux: ainsi l'aversion que la princesse avoit pour lui, jointe à l'opposition que formoient ceux de Gand, lui donna l'exclusion. Pour le comte d'Angoulême, on savoit que Louis XI n'y consentiroit jamais, ne voulant pas qu'une succession si considérable échût à un prince de son sang, qui par-là deviendroit son plus grand ennemi.

CXXXVII. On agit pour son mariage avec l'archiduc Maximilien.

Il ne restoit que Maximilien, qui étoit dans sa vingt-unième année, bien fait, assez d'esprit, & qui n'avoit point d'autre défaut que celui d'aimer un peu trop la chasse. Il espéroit de succéder à l'empereur, étant son fils unique. Son père, prince le plus avare & le plus paresseux de son temps, l'avoit abandonné à lui-même, par le seul motif d'épargner la dépense d'un gouverneur & d'un maître: ensorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel, & la sobriété le distinguoit des autres princes Allemands. Il étoit donc celui qui convenoit mieux à la duchesse de Bourgogne; & il y avoit eu quelques avances faites de la part du feu duc, puisqu'il avoit obligé sa fille, dans le temps qu'il négocioit ce mariage, d'envoyer à l'archiduc une lettre écrite de sa propre main, qui contenoit une promesse de l'épouser, &

à laquelle elle avoit joint un anneau d'or, enrichi d'un beau diamant.

An. 1477.

CXXXVIII. L'empereur envoie ses ambassadeurs pour demander la duchesse.

Mém. de Comines, liv. 6. c. 2. Gaguin, Histor. Fr. lib. 10.

Les Allemands informés de l'éloignement qu'avoit Louis XI pour conclure le mariage de son fils avec la duchesse, engagèrent Maximilien à en profiter. Frederic son père envoya ses ambassadeurs pour en faire la demande. Ils arrivèrent à Bruxelles, où le duc de Cleves n'oublia rien pour les rebuter; mais la douairière de Bourgogne retirée à Malines les pressa de passer outre, & de se rendre incessamment à Gand, où tout étoit disposé pour les bien recevoir, & leur donna des instructions nécessaires. Ils arrivèrent donc à Gand; ce qui chagrina fort Louis XI, qui reconnut sa faute, mais trop tard; & qui, pour traverser ce mariage, envoya en Flandre Robert Gaguin général des Trinitaires, mais ce fut sans succès. Les ambassadeurs furent admis à l'audience de la princesse, & lui exposèrent le sujet de leur députation; ils lui montrèrent la lettre avec l'anneau qu'elle avoit envoyé à Maximilien, du consentement du duc de Bourgogne son père, & la prièrent d'exécuter sa promesse.

CXXXIX. La duchesse de Bourgogne épouse l'archiduc Maximilien.

Marie de Bourgogne leur répondit favorablement: on travailla au traité de ce mariage; on envoya des ambassadeurs à Maximilien, qui s'étoit avancé jusqu'à Cologne sans équipage, parce que son père étoit trop avare pour lui en fournir un. La princesse y suppléa & lui envoya huit cents chevaux, & de l'argent pour son voyage depuis Cologne jusqu'à Gand, où il fut très-bien reçu, & où la duchesse l'épousa le dix-huitième d'Août 1477.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands avantages de l'époux qu'elle venoit de prendre; il n'étoit point secouru de l'empereur son père, ni de Sigismond son oncle, qui étoit presque imbécille, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. Maximilien eut donc recours aux Flamands, qui lui levèrent une armée, à laquelle joignant huit cents chevaux qui lui vinrent d'Allemagne, il alla du côté de Valenciennes & de Douay pour s'opposer à l'armée Françoise.

CXL. Trêve entre le roi de France & Maximilien.

Mém. de Comines, l. 3. ch. 6. in fine.

Louis XI, surpris de voir l'archiduc sitôt en campagne, lui fit proposer une trêve par le comte de Chimay, & en même temps la reddition du Quênoi, de Bouchain, & la neutralité de Cambray. Maximilien accepta ces offres; & la trêve fut conclue à Lens le dix-huitième de Septembre, mais elle ne dura pas long-temps.

AN. 1477. CXLI. Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.

Marin Barlet dans l'Histoire du siége de Scutari.

Le Turc continuoit toujours à faire la guerre aux chrétiens. Croye en Epire, après avoir souffert un an de siége, se rendit à composition. Ce ne fut pas le seul avantage que le Turc remporta. Scutari, qui s'étoit bien défendue jusqu'alors, succomba enfin. Les Vénitiens cédant à la force, & faute de secours, furent obligés de la rendre. D'ailleurs ils ne pouvoient se trouver par-tout. Matthias roi de Hongrie, chargé de s'opposer aux progrès des Turcs en Italie, s'étoit retiré; Mahomet profitant de cette retraite y avoit envoyé une armée considérable; les Vénitiens se trouvoient seuls à s'y opposer. Voilà ce qui les obligea à rendre Scutari, le promontoire de Tenare dans le Péloponèse proche Sparte, aujourd'hui Capo-Matapan, avec l'île de Lemnos dans la mer Egée; & de payer au Turc un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviguer surement dans les ports de la Grèce. Mais presque tous les habitans de Scutari, aimant mieux se bannir volontairement que de vivre sous la domination du Turc, se retirèrent sur les terres de la république de Venise, où on les reçut avec beaucoup de bonté.

CXLII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur, & assiége Vienne.

Bonfin, 4. dec. 5. Cromer. l. 8. in fin. Michou, l. 4. c. 72.

Il semble que Matthias roi de Hongrie n'avoit cessé de soutenir la guerre contre Mahomet, que pour la déclarer à l'empereur Frederic aussitôt après son mariage avec Beatrix: car sans perdre le temps à délibérer sur cette résolution, il entra à main armée dans l'Autriche; & après y avoir exercé beaucoup d'hostilités, il assiégea Vienne. Frederic qui n'aimoit pas la guerre à cause des dépenses qu'il y falloit faire, & qui n'y entendoit rien, en vint à un accommodement par lequel il renonça à toutes ses prétentions sur la couronne de Hongrie, donna à Matthias l'investiture du royaume de Bohême avec cent quatre-vingts mille florins, selon les historiens Polonois qui ne sont pas favorables à Matthias: car Bonfinius ne parle que du renouvellement de l'ancienne alliance, & de cent cinquante mille écus, auxquelles conditions le roi de Hongrie leva le siége de Vienne & se retira. Aussitôt que le pape & les Vénitiens virent que Matthias avoit déclaré la guerre à l'empereur, ils cessèrent de lui donner les cent mille écus d'or qu'ils lui fournissoient tous les ans pour entretenir son armée contre les Turcs, afin qu'on ne crût point qu'ils l'assistassent contre Frederic.

Le pape avoit fait l'année précédente une promotion de

cinq cardinaux, qui furent : George Costa Portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin; Charles de Bourbon François, archevêque de Lyon du titre de S. Martin-aux-Monts; Pierre Ferriz Espagnol, archevêque de Tarragone, du titre de S. Xiste; Jean-Baptiste Mellini Romain, évêque d'Aviano, de Sutri, puis d'Urbin, du titre des saints Nerée & Achillée; Pierre de Foix François, évêque de Vannes, & cardinal diacre du titre de saint Xiste. Il y eut encore une autre promotion de sept cardinaux le dixième Décembre dans cette année 1477, dont voici les noms. Christophe de la Rouere de Turin, archevêque de Tarantaise, du titre de saint Vital; Jerôme Basso de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, du titre de sainte Balbine, puis de S. Chrysogone, & évêque de Palestrine; George Hester Allemand, évêque de Wirtzbourg, du titre de sainte Lucie; Gabriel Rangoni Modenois, religieux de l'ordre des frères Mineurs, du titre de saint Serge & de saint Bacche, évêque d'Albe & d'Agria; Pierre Foscaro Vénitien, primicier de saint Marc de Venise, évêque de Padoue, du titre de saint Nicolas *in carcere*, puis de saint Sixte; Jean d'Aragon, fils de Ferdinand roi de Naples, diacre cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de sainte Sabine & de saint Laurent *in Lucina*; Raphaël Sansoni Riario de Savonne, du titre de sainte Sabine, archevêque de Cozence, de Salerne, & évêque d'Ostie.

AN. 1477. CXLIII. Le pape fait une promotion de cinq cardinaux, & une autre de sept.

Un Anglois nommé Robert Fleming se trouvant à Rome, composa cette même année un poëme à la louange du pape Sixte IV, intitulé *Lucubrationes Tiburtinæ*, dans lequel il fait l'histoire & le panégyrique de ce souverain pontife en vers héroïques assez durs. Cet ouvrage fut imprimé à Rome dans le même temps; & l'auteur, après avoir passé quelque temps dans cette ville, revint dans son pays, où il fut élu doyen de l'église de Lincoln en Angleterre.

CXLIV. Poëme composé à la louange de Sixte IV.

Pendant que la guerre continuoit entre les Portugais & les Castillans, la Navarre étoit toujours divisée par les deux factions de Beaumont & de Grammont. D. Juan roi d'Aragon, qui avoit toujours l'administration de ce royaume pendant la minorité de François Phœbus comte de Foix, son petit-fils, manda à Sarragosse le comte de Leva & le connétable

AN. 1477. D. Pedro Panniel, chefs des deux factions; & ayant pris connoissance de leurs différents, il trouva moyen de les accommoder dans la suite.

CXLV. Affaires des Maures avec Ferdinand roi d'Aragon.

Le roi de Grenade voyant que Ferdinand prince d'Aragon & mari d'Isabelle réussissoit dans tous ses desseins, que le parti de Jeanne fille de Henri se détruisoit de jour en jour, & qu'elle perdoit enfin les états dont son père l'avoit fait héritière en mourant, craignit que Ferdinand, après avoir fait sa paix avec le Portugal, ne tournât ses armes contre lui. Pour aller au-devant, il envoya un député à ce prince, pour lui proposer la continuation de la trève. Ferdinand y consentit, à condition que le roi des Maures lui payeroit les arrérages du tribut qu'il lui devoit. Mais celui-ci répondit avec une fierté qui auroit été suivie d'un prompt châtiment, si le prince d'Aragon, devenu roi de Castille, n'eût pas été embarrassé ailleurs. Comme il étoit un des plus grands politiques de son temps, il dissimula son ressentiment jusqu'à ce qu'il eût terminé les affaires qui l'occupoient par rapport à la couronne de Castille & à celle de Portugal.

CXLVI. Divisions à Florence entre les Medicis & les Pazzi.

Mém. de Comines, liv. 6. ch. 5.
Angel. polit. in epist. Brut. l. 6. & 7.

La république de Florence fut fort troublée dans l'année 1478 par la division qui se mit entre les deux familles des Medicis & des Pazzi, qui surpassoient toutes les autres en crédit & en richesses. Ceux-ci étoient plus anciens & fort riches; mais ceux-là avoient plus d'autorité dans Florence, & même dans toute l'Italie. Ils étoient redevables au vieux Cosme, un des plus sages & des plus honnêtes hommes de son siècle; que le bonheur, la gloire & l'amour des peuples accompagnèrent jusqu'au tombeau, & qu'on appeloit à juste titre le père du peuple & le libérateur de la patrie. Cosme laissa son fils Pierre héritier de son autorité & de ses richesses; & ce fils n'ayant pas vécu long-temps, eut pour successeurs deux de ses enfans, Laurent & Julien, qui moins heureux que leur aïeul & leur père, sentirent tous les effets les plus funestes que la jalousie & l'envie peuvent inspirer à des ames ambitieuses, qui veulent s'élever au-dessus des autres aux dépens de l'honneur & de l'équité.

CXLVII. Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.

Le pape n'aimoit point les Medicis, parce qu'ils s'opposoient à la grandeur de Jerôme Riario son neveu: les Pazzi avoient toute son estime. Que n'ose-t-on point, quand on se sent de l'autorité & du crédit? Les Pazzi se trouvant

dans cette situation, conspirèrent contre les deux frères Laurent & Julien. Chacun avoit cependant ses partisans, en grand nombre, & de puissans. Cela divisa l'Italie en deux factions. Ferdinand roi de Naples s'unit au pape pour agir de concert avec les Pazzi: les Vénitiens & le duc de Milan s'allièrent aux Florentins en faveur des Medicis. Alfonse fils de Ferdinand vint les attaquer avec une armée, sous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'église, occupées dans la Toscane par quelques seigneurs, mais en effet pour perdre les Medicis, afin qu'après leur mort le pape pût disposer de Florence en maître absolu.

AN. 1478. *Machiav. hist. Flor. l. 8. Onuphr. in Sixt. IV.*

CXLVIII. Ils conviennent d'assassiner les deux frères Medicis pendant la messe.

Le nombre des conjurés étoit grand; le neveu du pape les animoit & les protégeoit autant qu'il étoit en lui. Leur dessein étoit de faire mourir les deux frères, Laurent & Julien. Pour l'exécuter ils prièrent Sixte IV, qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoyer le cardinal de saint George, fils de la sœur de Jerôme Riario, & petit-neveu du pape, pour voir la ville de Florence par divertissement, afin qu'à cette occasion ils pussent s'assembler sans soupçon, & mieux surprendre Laurent & Julien, lorsqu'ils viendroient rendre leurs devoirs au cardinal. Mais n'ayant pu réussir dans la visite que les Medicis rendirent au petit-neveu du pape, ni dans les repas qu'ils lui donnèrent, ils résolurent pour ne pas manquer leur coup, de tuer les deux frères un dimanche vingt-sixième d'Avril, lorsque le cardinal iroit entendre la messe qu'on célébroit solennellement dans la grande église de Florence, dite de Ste. Repareco, & à laquelle les Medicis ne manqueroient pas d'assister. L'on prit pour signal de l'exécution le temps auquel le prêtre diroit le *Sanctus*. Julien fut poignardé & mourut sur la place. Laurent qui étoit son aîné, n'ayant reçu qu'une légère blessure à la gorge, se sauva dans la sacristie, où l'on ferma sur lui les portes de cuivre que son père y avoit fait mettre. Un serviteur qu'il avoit tiré de prison deux jours auparavant, lui fut d'un grand secours dans cette occasion, & reçut plusieurs blessures.

CXLIX. Julien est assassiné, & Laurent se sauve.

La faction des Pazzi, qui ne fut pas secondée par le peuple autant qu'on l'espéroit, fut fort déconcertée, lorsqu'elle apprit que Laurent s'étoit sauvé. Quelques conjurés, qui croyoient d'abord avoir tout gagné, montèrent au palais dans le dessein d'égorger les magistrats qui étoient au nombre

AN. 1478.

de neuf, mais ils ne furent point suivis ; l'on ferma la porte sur eux. Ces conjurés qui n'étoient que quatre ou cinq, fort épouvantés, ne savoient quel parti prendre. Les magistrats & leurs domestiques se mirent aux fenêtres, d'où ils aperçurent l'émotion de la ville, & un des Pazzi criant dans la place : *Liberta*, *Liberta*, & *Popolo*, *Popolo*, qui étoit le signal dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la révolte. Mais tout le monde étant demeuré tranquille sans prendre aucun parti, Jacques de Pazzi commença à prendre la fuite, confus d'avoir si mal réussi. Les magistrats enfermés dans le palais, se voyant les plus forts, se saisirent des quatre ou cinq conjurés qui étoient montés pour les surprendre, & les firent pendre sur le champ aux fenêtres du palais. Presque tous les autres furent aussi arrêtés & punis. François Salviati archevêque de Pise, étant du nombre des conjurés qui étoient entrés au palais, fut aussi pendu avec les autres ; & c'est ce qui fournit au pape un prétexte pour excommunier les Florentins.

CL. On pend aux fenêtres les principaux conjurés entr'autres l'archevêque de Pise. *Mach. ut sup. Mémoire. de Com. l. 6. c. 5.*

La plupart des Pazzi furent différemment punis, & leurs biens pillés : on traîna dans les rues les corps de ceux qui avoient été mis à mort, sans que le peuple se mît beaucoup en peine de la liberté qu'ils lui avoient annoncée ; il redoubla au contraire son affection pour Laurent de Medicis, de telle manière qu'on lui donna des gardes pour la sureté de sa personne, & qu'on le combla de biens. Les magistrats voyant toute la ville se déclarer en sa faveur, envoyèrent des troupes sur les chemins, pour arrêter tous ceux qui avoient pris la fuite, & pour les amener à Florence. Jacques de Pazzi fut pris avec un officier que le pape avoit envoyé pour commander quelques troupes sous le comte Jerôme Riario : cet officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec Francisque, qui étoit de la famille des Pazzi. Ceux qu'on exécuta furent au nombre de quatorze ou quinze, sans compter quelques serviteurs qui furent tués dans la ville. Julien fut solennellement enterré. Il laissa d'un mariage clandestin un fils posthume, qui fut depuis pape sous le nom de Clement VII.

CLI. Le pape interdit Florence, & excommunie Laurent de Medicis.

Le pape Sixte IV, ayant appris tout ce qui venoit d'être fait à Florence, déclara la guerre aux Florentins, & interdit leur ville, tant pour divers sujets de plainte que ces peuples lui avoient déjà donnés, que pour avoir fait pendre

ſans connoiſſance de cauſe, & ſans aucune procédure juridique l'archevêque de Piſe, & arrêté le cardinal de ſaint George ſur de faux ſoupçons. Il excommunia auſſi Laurent de Medicis, comme en ayant été l'auteur; & fit inſinuer aux Florentins que, s'ils vouloient chaſſer Laurent de leur ville, ils ſeroient bientôt d'accord avec ſa ſainteté. Les Florentins au contraire rejetant toute la faute ſur le pape qui avoit donné occaſion à un ſi grand crime, commis dans l'égliſe pendant la célébration des divins myſtères, implorèrent le ſecours du roi de France, des Vénitiens & du duc de Milan, aſſemblèrent les évêques de Toſcane, afin d'appeler du pape au concile général; & tâchèrent par leurs lettres & par leur députation d'exciter les princes chrétiens contre le ſouverain pontife, obligeant les prêtres à célébrer la meſſe & le ſervice divin malgré l'interdit. Cependant pour ne pas irriter davantage ſa ſainteté contre eux, ils laiſsèrent aller à Rome le cardinal de ſaint George, ſachant bien qu'il n'avoit point trempé dans la conjuration contre les Medicis. AN. 1478.

CLII. Les Vénitiens aſſiſtent ſecrètement les Florentins. *Mém de Com. l. 6. c. 5.*

Quoique les Vénitiens ſe fuſſent excuſés d'envoyer des ſecours aux Florentins, parce que leurs affaires, diſoient-ils, ne regardoient que Laurent en particulier, & non pas le public; ils ne laiſsèrent pas de les aſſiſter ſecrétement par d'autres voies. Le roi de France auquel ils s'étoient adreſſés, en vertu des traités d'alliance faits avec les rois ſes prédéceſſeurs, s'excuſa ſur la guerre qu'il avoit en Flandre, & ſe contenta de leur députer Philippe de Comines, qu'il fit partir promptement, avec ordre de demander en paſſant des troupes à la ducheſſe de Savoie & au duc de Milan, & de tâcher par ſa prudence & par ſon crédit, de rétablir la paix & réunir les eſprits. Le duc de Milan lui accorda trois cents cavaliers: on croit que la ducheſſe de Savoie en fit autant; Comines n'en dit rien. Avec ces troupes & d'autres qui vinrent enſuite, jointes avec les ſecours des princes de Mantoue & de Ferrare, Louis ſoutint quelque temps ceux de Florence.

CLIII. Articles du roi de France pour embarraſſer le pape. *Gaguin, hiſt. de Franc. l. 8. Paul Emil. in Lud. XI.*

Mais voyant qu'il ne pouvoit les ſecourir long-temps comme il auroit voulu, parce qu'il avoit beſoin de toutes ſes forces pour s'oppoſer à l'archiduc qui faiſoit venir une armée d'Allemagne, & ſe préparoit à lui faire la guerre dès que la trève ſeroit finie, il s'aviſa d'un autre expédient pour embarraſſer le pape. Il aſſembla ſon clergé & les grands de

AN. 1478.

son royaume à Orléans pour rétablir la pragmatique-sanction, & abolir les annates; c'est ce que Mr. Dupin appelle le concile d'Orléans, qu'il place sans raison en 1477, avant l'affaire des Pazzi & des Medicis. Le roi envoya ensuite ses ambassadeurs à sa sainteté, pour la prier de lever l'interdit de Florence & punir les coupables, ou assembler un concile général. Le chef de cette ambassade étoit Gui d'Arpajou, vicomte de Lautrec & chambellan. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du pape, de faire ses protestations, de menacer sa sainteté qu'il se soustrairoit de son obéissance, qu'il appeloit au concile, & qu'il y feroit appeler les Vénitiens & le duc de Milan. Il ordonna aussi à tous les bénéficiers de France d'aller au plutôt résider dans leurs bénéfices, sur peine d'être privés de leur revenu.

CLIV. Assemblée d'Orléans pour intimider le pape.

Bochel. in dec. eccl. Gal. l. 4. t. 2. c. 8.

Cependant l'assemblée d'Orléans ne conclut rien. Il est vrai qu'on y proposa de rétablir la pragmatique-sanction, & qu'on y parla de faire défense d'envoyer aucun argent à Rome; mais ce fut sans prendre aucunes mesures pour l'exécution; & le tout fut remis à une autre assemblée qu'on devoit tenir à Lyon, & qu'on ne tint pas. Le roi qui étoit habile dans ces sortes d'artifices, se contenta d'avoir intimidé le pape en faveur des Florentins. Il fit pourtant un édit daté du mois d'Août, dans lequel après s'être plaint de la rigueur du pape contre la république de Florence, au grand scandale de l'église, & des sommes excessives qu'il en coûte au royaume pour les expectatives des bénéfices, & autres commerces qu'il appelle illicites, comme de beaucoup d'autres pratiques injustes; il défend étroitement à tous ses sujets d'aller à Rome pour obtenir des bénéfices, & d'y envoyer aucun argent.

CLV. Sentiment du cardinal de Pavie sur l'ambassade de Louis au pape.

Papiens. epist. 677.

Le cardinal de Pavie ayant su les ordres dont l'ambassadeur de France étoit chargé, écrivit le seizième de Juillet au pape pour lui en dire son sentiment. Il lui représente que, quelque parti qu'il prenne, il y a toujours de grands inconvéniens à craindre. Que si l'on refuse au roi ses demandes, des menaces il en viendra aux effets: ce qui mettroit l'église en confusion & en danger, dans l'appréhension que beaucoup d'autres n'imitassent l'exemple de Louis XI. Que si d'un autre côté on lui accorde ce qu'il exige, & que le pape se rétracte si promptement de ce qu'il vient de faire, ce sera une honte au siége de Rome, & un af-

seront plus insupportable que la mort, une très-grande brèche à son autorité, qui ne pourroit plus désormais réprimer le mal, à cause du recours qu'on auroit à la puissance séculière contre les censures de l'église.

AN. 148.

CLVI. Ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France.

Il conseille au pape de prendre un milieu; de témoigner avec modération à l'ambassadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies eussent eu tant de pouvoir sur l'esprit du roi, d'un monarque si fidèle & si équitable, par les faussetés qu'ils lui ont exposées, que de l'engager à demander, contre la coutume de ses prédécesseurs, des choses si peu agréables à Dieu & préjudiciables au saint siége; que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les prêtres & les oints du Seigneur, en commettant des meurtres sans distinction de personnes, & arrêtant un cardinal tout-à-fait innocent; ce qui méritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eût pardonné en bon père, s'ils eussent donné la moindre marque de repentir; mais qu'ils sembloient plutôt livrés à leur sens réprouvé, malgré les remontrances des Vénitiens & de leurs autres amis. Enfin que, quoiqu'ils soient indignes de secours & d'aucune communication, il ne refuse pas d'écouter les demandes du roi; qu'il en comprenoit toute l'importance; & qu'il ne demandoit qu'une grâce, c'étoit de les examiner avec maturité.

Le cardinal dit au pape, qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remède capable de guérir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propres à les éloigner & à faire gagner du temps. Il faut espérer, dit-il, que si on nous en laisse, nous trouverons des moyens pour nous sauver. Le prétexte de demander du temps étoit très-plausible. La peste affligeoit Rome, le pape avoit été contraint d'en sortir; le lieu où il étoit, contenoit à peine tout son domestique: ainsi les cardinaux s'étoient retirés en différens lieux; les rassembler n'étoit pas chose facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louis demandoit. Le cardinal ajoutoit à la fin de sa lettre, que si le vicomte de Lautrec goûtoit cette réponse, le pape auroit le temps d'y pourvoir; sinon, qu'on imputeroit à son impatience tout le mal qui en arriveroit, vu qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on lui avoit seulement demandé du temps pour en délibérer.

Le pape suivit en partie les avis du cardinal, mais il ne put

AN. 1478.

CLVII. Réponse du pape au Vicomte de Lautrec ambassadeur. *Rayn. annal. eccles. hoc an. 1478.*

s'empêcher de parler avec vivacité sur les prétentions de la cour de Rome, & de les confondre avec l'autorité légitime que les canons lui accordent: il répondit donc à l'ambassadeur, que si le roi très-chrétien si zélé pour la justice, & si religieux défenseur des libertés de l'église, eût écouté aussi volontiers quelqu'un de la part du saint siége, que l'envoyé de Laurent de Médicis, il ne lui auroit jamais députe une pareille ambassade; que tout ce que le saint siége avoit fait, étoit du consentement des cardinaux, après une mûre délibération; qu'il savoit que les rois ne doivent point penser à vouloir réformer les jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que méritent ceux qui rejettent les sentences des vicaires de Jesus-Christ: qu'ils pensent plutôt comme Charlemagne, de qui ils sont descendus. Qu'en mémoire du bienheureux apôtre saint Pierre, il faut honorer la sainte église Romaine & le siége apostolique, afin que celle qui est la mère de la dignité sacerdotale, soit aussi la maîtresse des jugemens ecclésiastiques. D'ailleurs, ajouta le souverain pontife, quoique le pape, suivant les saints canons, ne soit point obligé de rendre raison de sa conduite à personne, cependant il l'a fait en particulier au roi Louis par son nonce; & il est encore prêt à le faire à ses ambassadeurs, dès qu'après la peste cessée, il lui sera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'affaire, qu'on levât seulement les censures, & qu'on posât les armes; si on vouloit l'empêcher d'exécuter son dessein, c'étoit la même chose de demander qu'on révoquât, sans aucun sujet, ce qu'on avoit fait pour de bonnes raisons.

CLVIII. Ce que le pape répond touchant la convocation d'un concile.

Quant à la convocation d'un concile, sur laquelle l'ambassadeur avoit insisté, le pape lui dit que, s'il étoit facile de le convoquer, rien ne seroit plus avantageux pour lui, parce que les rois ni les princes chrétiens n'y présidoient pas, mais seulement le souverain pontife. Que parmi les évêques & les prêtres qui peuvent y assister de droit, aucun d'eux ne seroit contraire à la dignité ni à la liberté de l'église, ni au droit que le pape ne pouvoit leur ôter; & que Laurent de Médicis venoit de violer d'une manière honteuse, en faisant indignement mourir un archevêque, sans avoir été dégradé, ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien souhaiter de plus favorable au saint siége

que le concile demandé par le roi, mais qu'il n'en voyoit point de néceſſité; que d'ailleurs cette convocation exigeoit un temps très-conſidérable; parce qu'il étoit néceſſaire de conſulter là-deſſus l'empereur & les princes chrétiens & d'y inviter les évêques de toute la chrétienté. AN. 1478.

CLIX. Sa réponſe touchant la pragmatique-ſanction.

Le pape tâcha de ſatisfaire encore l'ambaſſadeur ſur ſes autres demandes. Il dit touchant la pragmatique ſanction, que le roi ne pouvoit, ni en conſcience, ni avec honneur, penſer à la rétablir; que ſi elle étoit juſte, il avoit mal fait de l'abolir ſi ſolennellement par ſes édits; & que ſi elle ne l'étoit pas, il n'y avoit pas de moyen légitime qu'on pût employer pour la rétablir. Il ajouta que pour le jugement des eccléſiaſtiques & des affaires de l'égliſe, il n'appartenoit point au roi. Et parce que Louis XI vouloit rappeler les François qui étoient à Rome, le pape répartit que c'étoit vouloir chercher querelle au ſaint ſiége: qu'il croyoit aſſurément que, ſi ſa majeſté eût attentivement conſidéré toute cette affaire, il n'eût pas chargé ſes ambaſſadeurs d'une pareille commiſſion, & leur eût plutôt ordonné d'engager Laurent de Médicis à reconnoître ſa faute, & faire pénitence du crime qu'il avoit commis; il prétendit même qu'il étoit à propos de ſe ſoumettre à la ſentence prononcée contre lui, quand elle ſeroit injuſte, & de l'obliger d'y ſatisfaire avec humilité. La raiſon ſur laquelle il appuya cette prétention, étoit encore plus ſingulière; c'eſt, dit-il, qu'en ſe ſoumettant ainſi, il eſt plus aiſé d'en venir à un accommodement. Comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner enſuite.

CLX. L'ambaſſadeur de France eſt mécontent de la réponſe du pape.

L'ambaſſadeur, qui eut raiſon d'être peu ſatisfait de cette réponſe, ſignifia au ſouverain pontife de la part du roi ſon maître qu'on tiendroit un concile en France, & qu'on y rétabliroit la pragmatique ſanction. Il ordonna aux prélats François qui étoient à Rome, d'aller réſider dans leurs diocèſes. Les ambaſſadeurs des Vénitiens, du duc de Milan & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le monitoire du pape à l'empereur Frederic, dans lequel il expoſe toute l'affaire à ſa majeſté impériale. Il accuſe les Vénitiens d'avoir très-mal répondu aux bonnes manières dont il en a uſé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoiſſans de tout le bien qu'il leur a fait. Il ſe plaint fort de la dureté de

AN. 1478.

Louis XI, priant l'empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le temps même; sans quoi les choses auroient été poussées fort loin. Frederic obtint du roi de France & des princes d'Italie qu'ils enverroient leurs ambassadeurs à Florence pour employer leurs soins à trouver quelque voie d'accommodement. On résolut d'abord que les Florentins députeroient vers le pape pour lui demander la paix; mais ces républicains n'ayant pas voulu accepter les conditions proposées par sa sainteté, la guerre continua encore quelque temps; jusqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit sa paix avec lui, & ensuite avec le souverain pontife.

CLXI. Les Florentins font leur paix avec le pape.

Cependant le roi Louis XI, qui n'avoit pas envie de faire au pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'assemblée à Lyon comme il l'avoit publié. Ses méfiances augmentèrent considérablement, lorsqu'il eut appris la fin tragique de Julien de Medicis; il craignoit que quelque jour on ne le traitât de même. Il choisit pour sa garde cent gentilshommes dont la fidélité & le zèle lui étoient connus; & il ajouta un corps considérable d'hommes de main qu'il appeloit ses pensionnaires, & qui reconnoissoient Comines pour leur chef, comme les cent gentilshommes obéissoient au seigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient le prince pendant le jour & la nuit; & de plus un page toujours à côté de sa majesté portoit une pertuisane, qu'il devoit passer à travers du corps de quiconque auroit la hardiesse d'approcher du roi sans en avoir auparavant obtenu la permission.

CLXII. Précautions de Louis XI pour sa garde.

CLXIII. Marie de Bourgogne accouche d'un fils. *Mém. d'Olivier de la Marche, l. 2. & 9.*

La trève que ce prince avoit faite avec Maximilien d'Autriche, étoit finie; & ce dernier voyant la succession des Pays Bas affermie dans sa maison par la naissance d'un fils, dont Marie de Bourgogne accoucha dans cette année 1478, se proposa de recouvrer ce que les François en avoient détaché; & les hostilités recommencèrent de part & d'autre. Louis XI se rendit maître de Condé; & pour empêcher l'archiduc de le reprendre, il y fit mettre le feu, de même qu'à Mortagne. Le roi d'Angleterre s'offrit d'être médiateur par un député qu'il envoya en France; c'étoit le seigneur Hawart. Le pape fit aussi agir son légat sur le même sujet. Ces négociations produisirent une suspension d'armes dans les Pays-Bas pour quelque temps, mais non pas en Bourgogne, où le prince d'Orange

d'Orange donnoit beaucoup d'exercice aux François. Il avoit quitté le parti de la France, parce que George de la Trimouille seigneur de Craon, qui commandoit les armées du roi dans cette province, sans avoir égard à l'ordre exprès qu'il avoit reçu du roi, de rendre à ce prince ses terres comme il lui avoit promis, & de lui donner satisfaction, ne laissa passer aucune occasion de le mécontenter. Il se rejoinit avec Claude de Vaudray & quelques autres seigneurs du pays, & engagea presque toute la province dans les intérêts de l'archiduc.

An. 1478. *Matthieu, Hist. de Louis XI. l. 9.*

Il est vrai que la bataille qu'il perdit ensuite près de Montguyon, ramena au roi le duché de Bourgogne; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le comté. Le seigneur de Craon leva honteusement le siége de Dole, & y perdit toute son artillerie. Le roi en fut si irrité, qu'il le révoqua, & mit en sa place Charles d'Amboise seigneur de Chaumont, qui avec le secours des Suisses rétablit les affaires du roi. Ce fut lui qui jeta les fondemens de la première ligue qu'on ait faite en France avec les Suisses. Il convint que Louis XI donneroit une pension de vingt milles livres par an aux cantons, & autant à quelques particuliers; qu'ils fourniroient six mille hommes à sa solde, & lui donneroient la qualité de premier de leurs alliés. Ils refusèrent d'abord ce dernier article, ayant toujours donné ce titre au duc de Savoie; mais Chaumont fit tant, qu'à la fin ils y consentirent. La conduite sage & prudente de ce seigneur fit rentrer plusieurs villes sous l'obéissance du roi. Il reprit Dole, & y mit le feu: il assiégea Auxonne, qui se rendit. Besançon le reçut avec beaucoup d'honneur; & par ce moyen toute la province fut soumise, à l'exception du château de Joux & deux ou trois autres, qui tenoient encore pour la duchesse de Bourgogne. Toutes ces conquêtes engagèrent l'archiduc à renouveller la trève pour quelques mois seulement. Elle fut signée dans le mois de Juillet à Arras, où Maximilien & les villes de Flandre avoient envoyé leurs députés.

CLXIV. Première ligue de la France avec les Suisses. *Mém. de Comines, liv. 6. c. 4.*

CLXV. Seconde trève entre le roi de France & l'archiduc.

Pendant cette trève le roi fit un traité avec Philippe comte de Bresse, oncle du duc de Savoie; & il s'obligea de lui faire une pension de douze mille livres, & de lui donner en France une terre de quatre mille livres de rente avec le titre de comté. La mort de la duchesse de Savoie qui arriva cette année, obligea encore Louis à veiller de ce côté-là

AN. 1478. Sup. l. CXIII. n. 146.

fur les intérêts du jeune duc Philibert fon neveu, & fur le gouvernement de cet état pendant la minorité de ce prince fils d'Amedée XI, dont on a rapporté plus haut la mort.

CLXVI. Troubles dans l'archevêché de Cologne. Krantz. 12. Saxon. 22.

Rupert archevêque de Cologne, dont on a déja parlé, ayant violé le traité fait à Nuitz pendant le fiége de cette ville par le duc de Bourgogne, le Landgrave de Heffe le fit mettre en prifon, du confentement du chapitre même. Il y demeura deux ans, & y mourut. Le pape avoit fouvent, mais en vain, follicité fa liberté. On élut en fa place Horman frère du Landgrave qui avoit fi bien défendu Nuitz.

CLXVII. Emprifonnement de l'archevêque de Riga. Krantz. 15. Wandal. c. 16.

Le grand-maître des chevaliers Teutons (on croit que c'étoit Henri de Riferberg) fit auffi arrêter Silveftre archevêque de Riga. Ce grand maître étoit un homme violent, qui dans fes emportemens alloit jufqu'à la fureur. Fier de fon autorité, il ne pouvoit fouffrir qu'on lui réfiftât. Silveftre lui devoit fon élévation : il l'avoit fait d'abord chancelier de l'ordre, & voulant en faire un miniftre aveugle de toutes fes volontés, il le fit placer fur le fiége de Riga. Mais l'archevêque connoiffoit fon devoir, & le préféra toujours à une reconnoiffance criminelle. Cette fermeté lui attira beaucoup de perfécutions. Il n'y oppofa d'abord que la patience, il y joignit enfuite les voies de rigueur. Le grand-maître, foutenu des chevaliers, fit emprifonner l'archevêque; & malgré l'interdit qui fut jeté fur la ville, ils s'emparèrent des châteaux qui appartenoient à l'églife, brûlèrent les titres de fes privilèges & tous les autres actes publics qu'ils y trouvèrent. La ville fe fouleva contre les chevaliers; & cette divifion dura long-temps, & caufa beaucoup de maux. On dit que Sylveftre mourut de faim dans fa prifon.

CLXVIII. Différent en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mendians. Extrav. l. 1. tit. 9. & l. 5. tit. 9. de pænitent. & remiff. peccat. cap. 5.

En Allemagne quelques religieux mendians fortant des bornes de leur état, prétendirent être en droit d'exercer les fonctions du miniftère paftoral, au préjudice des curés, fans l'approbation de l'ordinaire. Les curés s'oppofèrent à ce fcandale; quelques prélats intéreffés à les foutenir fe joignirent à eux. Le pape informé de ces divifions nomma des commiffaires pour examiner ce différent. C'étoient quatre cardinaux. On entendit les parties : l'affaire n'étoit pas difficile à juger, le droit des curés étant inconteftable;

ble. On défendit aux religieux de les troubler, & ils se soumirent. Le saint père confirma la sentence des commissaires par une bulle du dix-septième de Juin, où il défend aux religieux mendians de prêcher contre l'assistance des fidelles à la messe de paroisse les fêtes & les dimanches, de solliciter les laïques à choisir une sépulture chez eux, parce qu'elle doit être libre; d'enseigner que les fidelles ne sont pas obligés de se confesser au moins à Pâque à leurs curés, parce que les paroissiens sont tenus de droit de le faire à leur propre prêtre. Il déclare que ces défenses n'excluent pas les religieux mendians d'entendre les confessions & d'imposer des pénitences, suivant la disposition du droit commun qui leur est favorable, & les priviléges qui leur ont été accordés. Il exhorte les curés à ne point nuire aux mendians, mais à les favoriser, ensorte qu'il paroisse entre eux beaucoup d'union & de charité. Il règle aussi que l'on observera l'usage touchant les heures de l'office. Ce jugement du pape leva entièrement la difficulté au sujet de la communion pascale, & décida la question en faveur des curés : ce qui étoit conforme à la justice & au droit. Il donna la même année une autre bulle pour ôter les cas réservés à plusieurs personnes séculières & régulières, parce que cela tournoit au mépris de la juridiction ecclésiastique, & faisoit que le peuple commettoit le crime avec plus de licence, la satisfaction étant plus légère.

CLXIX. Etablissement de l'inquisition en Espagne.

Mariana, Histor. Hisp. l. 4. c. 17. Fra-Paolo, de orig. inquisitionis.

On rapporte à cette année, selon Mariana, l'établissement de l'inquisition, ou plutôt de certains juges de foi pour connoître les crimes d'hérésie & d'infidélité dans le royaume de Castille. Le roi Ferdinand & Isabelle voyant que plusieurs Maures & Juifs convertis retournoient tous les jours au mahométisme & au judaïsme, & pervertissoient même quelques chrétiens, eurent recours à ce remède, & établirent une inquisition indépendante des évêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Espagne : ce qu'ils firent par le conseil du cardinal Pierre Gonzalez de Mendosa archevêque de Seville, & par l'autorité du pape Sixte IV. De-là après la prise de Grenade & des autres places des Maures, elle s'étendit dans tout ce pays conquis. Elle fut aussi établie dans les royaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes, & généralement dans tous les états du roi d'Espagne : à la réserve du royaume de Naples & des pays-Bas, où toutes les

An. 1478.

fois qu'on a tâché de l'introduire, les peuples se sont soulevés, n'en pouvant pas seulement souffrir le nom, comme il arriva sous l'empereur Charles-Quint en 1550, & sous Philippe II roi d'Espagne quelques années après. Il ne sera pas inutile de rapporter ici en peu de mots son origine, & la manière dont on l'exerce dans le pays où elle est établie.

CLXX. Histoire de l'origine de l'inquisition.

Dès les premiers siècles de l'église, jusqu'à la conversion de l'empereur Constantin, on ne punissoit les hérétiques que par l'excommunication; & il n'y avoit point d'autre tribunal que celui des évêques, non-seulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obstinoient à soutenir celle qu'on avoit condamnée d'hérésie. Dans la suite les empereurs firent des lois pour faire le procès à ceux que les évêques avoient déclarés hérétiques, & cela dura jusqu'au 12e. siècle. Mais les hérésies venant à se multiplier, & les hérétiques s'étant rendus trop puissans, on fut contraint de tolérer beaucoup de choses auxquelles on ne pouvoit remédier. Tout ce que purent faire les évêques, & sur-tout les papes, ce fut d'envoyer des prédicateurs & des légats pour convertir les hérétiques, & particulièrement les Albigeois, qui causoient de grands désordres en Languedoc, comme fit le pape Innocent III. Mais en 1229 le cardinal Romain de Saint-Ange, légat du pape Gregoire IX, tint à Toulouse un concile où l'on fit seize décrets touchant les moyens qu'on devoit employer pour rechercher & pour punir les hérétiques. Et c'est-là proprement qu'on a commencé d'établir une inquisition réglée qui dépendoit alors entièrement des évêques, comme étant les juges naturels de la doctrine.

Le pape Gregoire plein de zèle, ne trouvant pas que les évêques agissent assez sévèrement à son gré, attribua trois ans après aux seuls religieux de saint Dominique ce tribunal de l'inquisition. Ces religieux voulant éviter ce qu'on avoit trouvé à redire dans la conduite des évêques accusés d'avoir été trop indulgens, donnèrent dans l'autre extrémité, & exercèrent leur charge avec tant de rigueur, que le comte & le peuple de Toulouse chassèrent de leur ville ces inquisiteurs, avec tous les autres Dominicains, & l'évêque même nommé Raymond, qui étant de leur ordre, les favorisoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après; mais on leur donna pour collègue un savant Cordelier, afin que par sa prudence il modérât la trop grande

ardeur de leur zèle. Ce tempérament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquisition encore trop rude, & l'on ne put s'en accommoder en France. L'empereur Frederic II fit en 1224 un édit très-févère contre les hérétiques, & prit fous fa protection les inquifiteurs, auxquels il ordonna d'examiner ceux qui feroient accufés d'héréfie, pour être condamnés au feu par les juges féculiers, s'ils étoient opiniâtres, ou à une prifon perpétuelle, s'ils abjuroient.

Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlés avec le pape Innocent IV, qui le dépofa de l'empire au concile de Lyon, cet édit ne fut point exécuté, & l'héréfie durant ces troubles s'accrut beaucoup, fans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embrafsèrent, jufqu'à la mort de cet empereur, qui arriva en 1250. Alors le pape Innocent, qui pouvoit faire valoir plus aifément fon autorité en Italie, y rétablit l'inquifition en 1251, & en confia l'adminiftration aux Dominicains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les évêques, comme juges légitimes du crime d'héréfie; & les affeffeurs nommés par le magiftrat pour condamner les coupables aux peines portées par les lois. L'inquifition ainfi réglée par le pape, fut reçue dans une bonne partie de l'Italie, & cette juridiction fut nommée le faint Office. Elle n'eft qu'une juridiction eccléfiaftique, établie dans les états du pape, du roi d'Efpagne & du roi de Portugal, pour connoître des crimes d'héréfie, de judaïfme, de mahométifme, de fortilége, de fodomie & de poligamie.

CLXXI. De quels juges ce tribunal eft compofé.

La coutume eft que le roi d'Efpagne nomme au pape un inquifiteur général pour tous fes royaumes, & fa fainteté le confirme. Cet inquifiteur général nomme enfuite les inquifiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge fans le confentement & l'agrément du roi. De plus, le prince met un confeil ou un fénat pour cette matière, dans le lieu où eft le fouverain inquifiteur ou préfident; & ce confeil a une juridiction fouveraine fur toutes les affaires qui regardent l'inquifition. On choifit les feigneurs les plus confidérables pour fes officiers, qui exercent fous le nom de Familiers. Leur fonction eft de faire la capture des accufés. Le grand refpect qu'on leur porte, & la terreur que cette juridiction jette dans les efprits, autorife fi fort les emprifonnemens, qu'un accufé fe laiffe emmener fans ofer rien dire, dès qu'un des Familiers

AN. 1478. lui a prononcé ces paroles : de la part de la sainte inquisition, aucun voisin n'ose murmurer ; le père même livre ses enfans, & le mari sa femme ; & s'il arrivoit quelque révolte, on mettroit en la place du criminel tous ceux qui auroient refusé de donner main-forte pour empêcher l'évasion du coupable.

CLXXII. Manière dont l'inquisition exerce ses jugemens. *Phil. à Limbroc. hist. inquisit.*

On met les prisonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent plusieurs mois sans être interrogés : & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le sujet de leur emprisonnement, & qu'ils soient leurs propres accusateurs ; car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du criminel s'habillent en deuil, & en parlent comme d'un homme mort ; ils n'osent solliciter pour lui ni même approcher de sa prison ; tant ils craignent d'être suspects & enveloppés dans le même malheur : jusques-là que les parens se réfugient quelquefois dans les pays étrangers, dans l'appréhension d'être pris pour coupables. Quand il n'y a point de preuves contre l'accusé, on le renvoie après une longue prison ; mais il perd toujours la meilleure partie de son bien qui se consume aux frais de l'inquisition. Le secret de toute la procédure est gardé si étroitement, qu'on ne sait jamais le jour destiné à prononcer la sentence : ce jugement se fait pour tous les accusés une fois l'année, en un jour choisi par les inquisiteurs.

L'arrêt qu'on y rend, s'appelle *Auto de fe*, c'est-à-dire un arrêt de foi, ou en matière de religion ; & il est aussitôt suivi de l'exécution des coupables. On prononce cet acte en public avec de grandes solennités ; on élève en Portugal un grand théâtre de charpente, qui occupe presque toute la place publique, & qui peut contenir jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un autel richement paré, aux côtés duquel on place des siéges en façon d'amphitéatre, pour faire asséoir les familiers & les accusés. Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les prisonniers qui sortent de la prison pour venir sur le théâtre, jugent de leur destinée par les différens habits qu'on leur a donnés : ceux qui ont leurs habits ordinaires, en sont quittes pour une amende : ceux qui ont un *san-benito*, qui est une manière de juste-au-corps jaune sans manches, chargé d'une croix rouge de S. André cousue dessus,

ſont aſſurés de la vie ; mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie qui eſt confiſquée au profit de l'inquiſition, c'eſt-à-dire de la chambre royale, pour payer les frais de l'inquiſition. Ceux à qui l'on fait porter ſur leur *ſan-benito* quantité de flammes de ſerge rouge, ſans aucune croix, ſont convaincus d'être relaps, & d'avoir déjà eu une fois leur grâce, ce qui ſignifie qu'ils ſont menacés d'être brûlés en cas de rechute ; mais ceux qui outre ces flammes rouges, portent leur propre tableau environné de figures de diables, ſont deſtinés à la mort. Il y a impunité juſqu'à deux fois pour ceux qui promettent de renoncer au Judaïſme, & qui ont fidellement révélé tous les complices : mais à la troiſième fois il n'y a plus de pardon.

Les inquiſiteurs étant eccléſiaſtiques, ne prononcent point l'arrêt de mort ; ils dreſſent ſeulement un acte qu'ils liſent à l'accuſé, où ils marquent que le coupable ayant été convaincu d'un tel crime, & l'ayant lui-même avoué, l'inquiſition le livre au bras ſéculier. Cet acte eſt mis entre les mains de ſept juges, qui ſont au côté gauche de l'autel, leſquels condamnent les criminels à être brûlés, après avoir été étranglés.

CLXXIII. Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc. *Mariana, hiſt. Hiſpanic. l. 24.*

Ferdinand & Iſabelle, après avoir ainſi établi l'inquiſition dans leur royaume, ſans en prévoir les conſéquences, ne penſèrent plus qu'à s'établir contre les prétentions de Jeanne fille de Henri. Ils firent un traité avec Edouard roi d'Angleterre & l'archiduc Maximilien. Cette alliance, qui intriguoit fort Louis XI, l'obligea à faire une trève avec les Caſtillans, qui l'acceptèrent d'abord, afin de conſerver Fontarabie, dont ce prince penſoit à ſe ſaiſir. Enſuite il travailla à détacher Ferdinand & Iſabelle du roi d'Angleterre & de l'archiduc ; il leur députa pour cet effet l'évêque de Lombez qui étoit abbé de ſaint Denys, le ſeigneur de Leſcun, un préſident du parlement de Bourdeaux nommé Jean de la Chaſſaigne, & le baillif de Montargis, qu'on nomme de Guillaume de Souppleinville, qui étoient chargés de repréſenter à leurs majeſtés catholiques, que ſi Iſabelle étoit ſur le trône, elle en avoit en quelque manière obligation à la France, qui avoit envoyé Bertrand de Gueſclin au ſecours de Henri de Tranſtamare, dont la princeſſe deſcendoit, pour lui aſſurer la couronne (ce qui étoit arrivé ſous Charles V.) Que les Anglois n'avoient jamais voulu du bien

AN. 1478.

aux Castillans, & en particulier à la maison de Transtamare; parce qu'ils prétendoient qu'elle avoit enlevé la Castille aux Lancastres. Que Maximilien n'étant point secouru par l'empereur, seroit assez embarrassé à se défendre & à contenter ses sujets toujours prêts à la révolte; au lieu qu'en s'unissant à la France, Ferdinand pourroit compter sur un secours puissant pour détruire le parti de Jeanne. Les mêmes ambassadeurs avoient aussi des ordres pour renvoyer l'affaire du Roussillon & de la Cerdagne engagés à la France, à la décision d'arbitres qui seroient choisis de part & d'autre.

CLXXIV. Traité d'alliance entre la France & la Castille. *Mariana, ib.*

Le succès répondit aux intentions du roi de France: ses ambassadeurs remplirent exactement leur commission; & soit que leurs raisons eussent fait impression sur l'esprit de Ferdinand & d'Isabelle, soit que le prince & la princesse appréhendassent quelque alliance de Louis XI avec le Portugal, le traité fut fait à Saint Jean-de-Luz, & arrêté le neuvième d'Octobre. Du côté des Castillans, on renonçoit à toutes les alliances faites jusqu'alors avec Edouard & Maximilien: du côté de la France, à celle qu'elle avoit faite avec le roi de Portugal & Jeanne de Castille. On consentoit aussi que les différents sur les comtés de Roussillon & de Cerdagne seroient mis en arbitrage; & il y eut des promesses réciproques de se secourir les uns les autres, à l'exception du roi d'Aragon, contre lequel Ferdinand & Isabelle ne prendroient point les armes, & s'appliqueroient seulement par leur médiation à le détourner de faire la guerre à la France. Enfin tous les anciens traités entre les deux couronnes furent confirmés par celui-ci; & cette nouvelle causa beaucoup de joie à Paris.

CLXXV. Le pape fait un cardinal. *Addit. ad Ciacon. in Sixt. IV.*

Le pape étant revenu à Rome d'où la peste l'avoit exilé comme nous l'avons vu, fit une cinquième promotion le onzième de Février, dans laquelle il ne créa qu'un cardinal. Ce fut Dominique de la Rouere, de Turin, frère du cardinal de Tarantaise qui étoit mort depuis peu. De la Rouere eut le titre de saint Vital, & dans la suite celui de saint Clement.

CLXXVI. La reine de Bosnie meurt à Rome, & laisse son royaume au S. siége.

La reine de Bosnie femme du roi Thomas, qui étoit venue à Rome en 1475 dans le temps du Jubilé, y mourut dans cette année 1478. Le pape lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore en l'église de *Scala Cœli.* Par son tes-

tament elle laissoit son royaume à l'église Romaine, sous condition de reversion à son fils, si abandonnant le parti des Turcs, & quittant le Mahométisme, il rentroit dans le sein de l'église. Dès que la princesse fut morte, deux de ses domestiques présentèrent le testament au pape, qui le lut & l'accepta aux conditions y portées; ensuite ils lui remirent l'épée & les éperons. Il fit mettre dans les archives l'acte d'acceptation de ce royaume, qui avoit eu ses rois propres depuis l'an 1357 jusqu'en 1465.

AN. 1478. *Papiens. ep.* 679. *Chalc. Hist. des Turcs, l.* 10. *Leunclav. pandect.* 141. & 162.

CLXXVII. Mort d'Usum-Cassan roi de Perse. *Palmer. in chronic.*

Usum-Cassan roi de Perse mourut aussi dans cette même année, âgé de soixante & dix-huit ans, laissant pour son successeur Jacupa le plus jeune de ses fils, qu'on surnommoit Chiorzemal, c'est-à-dire, privé d'un œil. Ce jeune prince, pour régner seul, tua son frère la même nuit que son père mourut, selon quelques historiens: mais d'autres ont dit qu'Usum-Cassan laissa quatre fils, un de sa première femme, & trois de la seconde; que la même nuit que la mort du père arriva, les trois frères utérins firent étrangler leur aîné; que le second fit aussi tuer celui qui étoit avant lui; & qu'ayant régné sept ans ou environ assez tranquillement il fut empoisonné par sa femme, qui menoit une vie fort déréglée & qui peu de temps après fut aussi empoisonnée elle-même. Il y eut après ce prince plusieurs rois qui ne furent pas beaucoup estimés, jusqu'au fameux Ismaël Sophi, dont on aura lieu de parler dans la suite.

CLXXVIII. Mort de Henri Harpius & de Laurent Calcaneus.

Henri Harpius Flamand, de l'ordre des frères Mineurs de l'Observance, mourut cette année à Malines. Il excelloit dans la théologie mystique, dont il composa trois livres: le premier sous le titre d'épithalame; le second appelé directoire d'or des contemplatifs; & le troisième, *Edem*, ou le paradis terrestre des contemplatifs. Ces ouvrages, après avoir été imprimés à Cologne en 1538, furent ensuite corrigés à Rome par ordre du pape en 1585. Cet auteur a encore composé quelques autres traités, comme le miroir d'or sur les préceptes du décalogue; le miroir de la perfection; trois conférences de la perfection de la vie, ou l'abrégé du directoire; des sermons, avec un discours des trois parties de la pénitence, & un du triple avénement de Jesus-Christ. Il avoit écrit tous ces ouvrages en Flamand, mais on les a depuis traduits en latin. Calcaneus de Bresse en Italie, chevalier, docteur en droit, mourut aussi vers le même

AN. 1478.

temps. Il a laiſſé un ouvrage de la recommandation des études; un autre ſur la Conception de la ſainte Vierge, & un traité des ſept péchés mortels.

CLXIX.
Jean Mercure fameux philoſophe.
Guyon, diverſes leçons, liv. 4. c. 22.
Trithem. in chron.Sphanheim.

Un nommé Jean Mercure qui ſe croyoit plus habile que tous les anciens Hébreux, Grecs & Latins, vint cette année à Lyon. Sponde le renvoie mal-à-propos au règne de Louis XII. Ce philoſophe avoit avec lui ſa femme & ſes enfans; il étoit vêtu de lin, & portoit à ſon cou une chaîne de fer à l'imitation d'Apollonius de Thyane, dont il ſe diſoit le diſciple. Il étoit fort ſérieux, & faiſoit le philoſophe & le médecin, ſe vantant de guérir toutes ſortes de maladies, ce qui lui acquit beaucoup de réputation, parce qu'il réuſſit dans quelques-unes. On en donna avis au roi, qui le fit examiner à Lyon par les plus habiles médecins de ſon royaume, auxquels il répondit avec tant de ſolidité, qu'on ne l'inquiéta point. Sur le rapport que ces médecins firent au roi, que la ſcience de cet homme étoit plus qu'humaine, ſa majeſté voulut le voir: elle l'entretint, & elle en reçut deux préſens, dont l'un conſiſtoit en une épée très-riche qui renfermoit cent quatre-vingt petits glaives ou couteaux; & l'autre étoit un bouclier orné d'un miroir qu'il diſoit contenir beaucoup de vertus ſecrètes. Cet homme étoit ſi déſintéreſſé, qu'il diſtribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lyon, & diſparut tout d'un coup, ſans qu'on put ſavoir ce qu'il étoit devenu. Trithème rapporte ce fait à l'an 1501. Tout cela ſentoit bien l'impoſteur, d'autant plus qu'il ſe vantoit d'avoir la pierre philoſophale, & de tranſmuer les métaux.

CLXXX.
Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont ſans ſuccès.
Bacon, hiſt. Henri VII.

Quoique le roi d'Angleterre parût aſſez bien affermi ſur ſon trône, depuis qu'il avoit fait mourir tous ceux qui pouvoient y avoir quelque droit, le comte de Richemont, qui s'étoit retiré en Bretagne l'inquiétoit toujours, parce qu'il étoit de la famille de Lancaſtre, & qu'en cette qualité il avoit droit au royaume. Edouard tenta donc le duc de Bretagne: il lui fit propoſer le mariage du comte avec la prince d'Angleterre, afin d'unir les deux branches d'Yorck & de Lancaſtre, d'un lien indiſſoluble. Le duc donna dans ce panneau: Landais l'y fit conſentir, parce qu'il étoit gagné; & quelques remontrances que fit le comte, qu'Edouard ne vouloit l'avoir dans ſon royaume que pour lui faire perdre

la tête, il fut tiré de la forteresse & conduit à Saint-Malo, où, sur le point d'entrer dans le vaisseau destiné à son passage, il se réfugia dans l'église cathédrale qui jouissoit d'un droit d'asile inviolable. Pendant qu'on sollicitoit le doyen & les chanoines pour les engager à céder le comte & souffrir qu'on le tirât de son asile, Kenlet qui étoit absent de Nantes au départ du comte, vint en toute diligence trouver le duc de Bretagne, blâma hautement la conduite du conseil, & engagea le duc à dépêcher un courrier à Saint-Malo pour ramener incessamment le comte dans la forteresse d'où on l'avoit tiré: ce qui fut exécuté sur le champ; & les Anglois qui devoient l'emmener en Angleterre, mirent à la voile privés de leur proie. Ce qui irrita si fort Edouard, que devenu soupçonneux jusqu'à l'excès, il fit condamner son propre frère le duc de Clarence à être ouvert tout vif pour lui arracher les entrailles & les jeter au feu, & avoir ensuite la tête tranchée. Mais sa mère ayant par ses prières fait modérer cette sentence, on laissa à ce prince le choix de son supplice. Il choisit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoisie, genre de mort fort extraordinaire, mais qui fut de son choix. On lui trancha néanmoins la tête, après qu'il eût été suffoqué dans ce tonneau; & son corps fut enterré dans l'église des Carmes de Londres, où étoit déjà le tombeau de sa femme.

AN. 1478.

CLXXXI. Il fait mourir le duc de Clarence son frère.

Duchesne hist. d'Angleterre, l. 19. Bacon, hist. Henric VII. Polid. Virg. l. 24.

La mort du duc de Clarence fut fatale à Edouard; car outre qu'il le suivit d'assez près, on rapporte que depuis ce temps-là toutes les fois qu'on lui demandoit grâce pour quelqu'un il l'accordoit sans délai, en proférant ces paroles avec de grands soupirs: « hélas! mon pauvre frère n'a eu personne » qui ait demandé grâce pour lui. » Ce fut-là toute la pénitence de son crime; ce qu'il y a de plus suprenant dans la conduite de ce roi, au milieu de tous ses soupçons, qui sans raison le portèrent à faire perdre la vie à son propre frère, c'est qu'il n'ait pas seulement soupçonné le duc de Glocester l'un des plus méchans princes de son siècle, & qui fut celui qui usurpa la couronne sur les enfans d'Edouard dont il étoit second frère. On a cru que la mort du duc de Clarence fut le fruit de ses intrigues & de ses calomnies; que ce fut lui qui le rendit suspect au roi d'Angleterre, & qui lui fit prendre la résolution de le perdre: peut-être aussi que l'aversion qu'il avoit pour ce duc, provenoit de ce qu'il s'étoit joint contre lui au comte de Warwick.

AN. 1478.
CLXXXII.
Troubles en Ecosse, dont le roi Jacques III est cause.
Buchanan, hist. Scot, l. 12.

La trop grande crédulité de Jacques III roi d'Ecosse, en faveur des prédictions & des rêveries des astrologues & des magiciens, causa encore de grands troubles dans son royaume. Ce prince étoit jeune & promettoit beaucoup ; mais écoutant trop favorablement un médecin nommé André, qui se mêloit d'astrologie, il devint le tyran de ses frères, de ses proches, & des plus grands seigneurs de sa cour, parce que ce médecin lui avoit prédit que ses parens le priveroient de son royaume. Ses deux frères Alexandre & Jean se joignirent aux barons pour remédier à tous ces maux : & Jean le plus jeune ayant fait des remontrances assez fortes au roi sur la situation des affaires, les conseillers, tous gens de basse naissance, se saisirent de ce jeune prince & le condamnèrent à mort. Ce qui fut exécuté en lui faisant couper les veines. Alexandre fut aussi enfermé dans la forteresse d'Edimbourg, d'où il se sauva & vint en France trouver Louis XI, qui le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit même épouser la fille du comte de Boulogne sur mer. Mais ce seigneur voyant dans la suite qu'il ne pouvoit obtenir aucun secours du roi de France à cause de l'alliance entre les deux couronnes, il passa en Angleterre.

CLXXXIII.
Les seigneurs se saisissent du roi d'Ecosse, & le mettent en prison.

Pendant le séjour qu'il y fit, le comte Archambaud Douglas & quelques autres seigneurs conspirèrent contre le roi d'Ecosse, se saisirent dans sa chambre même de ses conseillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques en prison à Edimbourg. Alexandre arriva sur ces entrefaites avec des troupes Angloises conduites par Richard comte de Glocester, & tira son frère de prison pour lui laisser gouverner librement son royaume, jusqu'à ce que de nouveaux troubles étant survenus dans la suite, il se retira une seconde fois en Angleterre.





LIVRE CENT QUINZIEME.

AN. 1479.

I.
Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.
Papienſ.epiſt. 680.

LA paix entre le pape & les Florentins ne ſe fit pas auſſi promptement qu'on ſe l'étoit imaginé, quelques remontrances & quelques menaces que firent les ambaſſadeurs de France. Entre les lettres du cardinal de Pavie, on en trouve une datée du premier de Janvier de cette année 1479, qu'un ami lui écrivoit de Rome pour l'informer de l'état des affaires de Milan. Il lui apprend que les ambaſſadeurs envoyés de toutes parts à ſa ſainteté n'avoient pu rien gagner ſur ſon eſprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour première condition, qu'on chaſſât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remît entre ſes mains. Ce même ami exhorte fort le cardinal à remontrer au pape qu'on s'étoit aſſez battu; qu'il n'y avoit pas tant de raiſons pour preſſer la vengeance de la mort de l'archevêque de Piſe; que l'armée des Turcs, déjà aux frontières d'Italie, profitoit de ces diviſions. Mais la colère du ſouverain pontife ne s'apaiſa que plus d'un an après. Celui qui prêchoit ſans ceſſe aux rois & aux princes chrétiens l'union entre eux, pour faire la guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la paix à des chrétiens: ſi l'on en croit la plupart des hiſtoriens, il cherchoit par cette conduite à ſe venger des Medicis.

II.
Erreurs de Pierre d'Oſma condamnées.
D'Argentré collect. judicior. de novis erroribus, p. 298.

Il confirma la condamnation qu'Alphonſe Carillo archevêque de Tolède avoit faite des erreurs de Pierre d'Oſma profeſſeur de théologie à Salamanque, qui dans un traité de la confeſſion imprimée, enſeignoit quelques propoſitions erronées. 1. Que les péchés mortels, quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacés par la ſeule contrition du cœur, ſans ordre aux chefs de l'égliſe. 2. Que la confeſſion des péchés en particulier & quant à l'eſpèce, n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un ſtatut de l'égliſe univerſelle. 3. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a, ſans rapport à la confeſſion. 4. Que la confeſſion doit ſe faire des péchés ſecrets, & non de ceux qui ſont connus. 5. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe.

An. 1479. 6. Que le pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire. 7. Que l'église de la ville de Rome pouvoit errer dans ses décisions. 8. Que le pape ne peut pas dispenser des décrets de l'église universelle. 9. Que le sacrement de pénitence quant à la grâce qu'il produit, est un sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'ancien & dans le nouveau testament. Le père Alexandre en rapportant ces erreurs ne fait aucune mention des six, sept & huit articles qui se trouvent pourtant dans la somme des conciles de Carenza.

P. Alexand. Hist. ecclesf. parte 1. sec. 15. & 16. p. 429. Caranza summa conc. ad hunc. ann.

III. La sentence de l'archevêque de Tolède est confirmée par le pape.

Ces propositions ayant été examinées pendant plusieurs jours par un grand nombre de docteurs, Alphonse Carillo archevêque de Tolède qui avoit assemblé à ce sujet les plus savans de son diocèse, les condamna par un mandement du vingt-quatrième de Mai, comme hérétiques, erronées, scandaleuses, mal sonantes, & le livre de l'auteur fut brûlé par les soins du promoteur. On frappa d'anathème, celui qui avoit avancé ces erreurs, s'il ne se rétractoit. La sentence du prélat fut confirmée par une constitution du pape Sixte IV. datée de Rome le cinquième des Ides du mois d'Août, c'est-à-dire le neuvième de ce même mois, ne voulant pas, dit-il, rapporter ces errreurs en détail ni les particulariser à cause de leur énormité, afin que ceux qui les savent déjà, les puissent plutôt oublier, & que ceux qui les ignorent n'apprennent rien de nouveau. On trouve cette constitution tout au long dans la collection de M. d'Argentré évêque de Tulles, aussi-bien que la rétractation de Pierre d'Osma contre lequel un excellent théologien nommé Jean Praxan fit un traité.

D'Argentré, ibid. p. 300. Bannez. in 2. S. Th. q. art. 10. Bullar. to. 1. Sixt. IV. constitut 17

IV. Condamnation de Jean de Vesalie par l'inquisition.

Dans la même année, Jean de Vesalie docteur en théologie & prédicateur de Wormes, avoit avancé quelques propositions qui furent condamnées par l'inquisition. Ce docteur nioit que les évêques eussent le pouvoir d'établir des lois; que les indulgences n'étoient rien; qu'il ne falloit avoir aucune créance pour les écrits des saints; que les ordonnances de l'église n'engageoient pas sous peine de péché. Il enseignoit sur la grâce que les élus sont sauvés par la seule grâce de Dieu, qui, si en la donnant il veut sauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damneroient & l'excommunieroient, il seroit sauvé: de même celui que Dieu veut damner sera damné, quand tous les prêtres & le

D'Argentré, ibid. p. 290. in fasciculo rerum nov. edit. t. 7. p. 325.

pape même voudroient le sauver ; que quand il n'y auroit point de pape, les élus seroient toujours sauvés, parce que ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres ne contribuent point au salut. Que si S. Pierre avoit institué le jeûne, il ne l'auroit sans doute fait qu'afin de mieux vendre ses poissons. Que J. C. n'a établi aucun jeûne, & n'a point défendu l'usage des viandes en quelque jour que ce fût ; que l'huile sainte n'est pas différente de l'huile ordinaire. Que le fils de Dieu n'a point ordonné des fêtes, ni des prières, excepté l'oraison dominicale ; qu'il n'a point ordonné aux prêtres de réciter ou chanter les heures canoniques ; Que la messe est à charge; que saint Pierre n'a célébré qu'en recitant le *Pater noster*. Que l'écriture sainte ne dit pas que le saint-Esprit procède du Fils ; que ceux-là qui vont à Rome en pélerinage sont fous, enfin qu'au symbole il ne faut point ajouter catholique au mot d'église.

V.
On oblige Jean de Vesalie à se rétracter.

D'Argentr. ibid. p. 297.

L'archevêque de Mayence écrivit aux universités de Heidelberg, & de Cologne, pour les prier d'examiner ces propositions de Jean de Vesalie. Il y eut plusieurs assemblées tenues à ce sujet. Jean y comparut & fut interrogé sur les indulgences, sur la compensation des peines dues pour les péchés, sur le pouvoir de l'église, sur la consécration & bénédiction des autels & de tout ce qui sert au sacrifice, sur le mariage, & sur les degrés de parenté, & sur le salut des prédestinés. Après cet interrogatoire, on tint encore plusieurs séances. Dans l'une on conclut qu'on envérroit à l'accusé trois personnes pour l'exhorter à rétracter ses erreurs. Il refusa d'abord, mais deux jours après il répondit qu'il étoit prêt à le faire. Jean de Vesalie parut donc en présence de l'archevêque, de quelques évêques, d'un grand nombre de docteurs devant lesquels l'inquisiteur lui fit faire sa rétractation. Comme on agit à son égard avec beaucoup de chaleur, la conduite des examinateurs fut blâmée par quelques-uns qui croyoient qu'on pouvoit le traiter avec plus de douceur & de bonté, d'autant plus qu'entre les propositions qu'on lui attribuoit, quelques-unes étant expliquées, pouvoient se soutenir.

VI.
Mort du cardinal de Pavie.

Jacques cardinal de Pavie, connu sous le nom d'Ammanato & de Piccolomini mourut dans cette année. Il étoit né à Luques, d'une famille peu considérable, & fit d'assez grands progrès dans les lettres; il alla à Rome, où il fut

AN. 1479. *Aubery, Hist. des cardinaux. Paul Jov. in elog. c. 20. Leandr. Alberti, descript. Ital.*

d'abord ſecrétaire du cardinal Capranica, enſuite du pape Calixte III, & enfin de Pie II. Ce dernier qui aimoit les gens ſavans, eut beaucoup d'inclination pour lui ; il l'adopta dans la famille de Piccolomini qui étoit la ſienne, il lui donna l'évêché de Pavie & le fit cardinal en 1461. Il exerça de grands emplois ſous ce pontificat & ſous celui de Sixte IV, qui l'envoya légat en Ombrie, & lui donna les évêchés de Freſcati & de Luques. Il a écrit divers ouvrages dont il nous reſte un volume de lettres, & l'hiſtoire de ſon temps, ou mémoires diviſés en ſept livres qui contiennent le récit de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'Europe, depuis le voyage de Pie II à Ancône, juſqu'à la mort du cardinal de Carvajal ; c'eſt-à-dire depuis 1464, juſqu'en l'année 1469. Ce grand homme ſe ſentant attaqué d'une fièvre quarte aſſez légère, ſe fia à un médecin de village fort ignorant, qui lui donna un remède ſi violent, qu'il mourut quelque temps après l'avoir pris, à l'âge de cinquante-ſept ans ſix mois & deux jours, le dixième de Septembre, à ſaint Laurent près du lac de Bolſena. Son corps fut porté à Rome par ordre du pape & des cardinaux, & enterré dans l'égliſe des Auguſtins, quoiqu'il eût ordonné par ſon teſtament, qu'on lit à la fin de ſes épîtres, d'être inhumé dans l'égliſe de ſaint Pierre, auprès de Pie II ſon bienfaicteur. Quelques raiſons en empêchèrent l'exécution. Jacques Volaterran ſon ſecrétaire, a écrit l'hiſtoire de ſa vie fort abrégée, & nous apprend qu'outre ſon commentaire & ſes épîtres, il avoit compoſé les vies des papes qui n'ont jamais paru. On voit dans ſes mêmes épîtres, qu'il avoit conçu le deſſein de faire une ample hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé de ſon temps. Ses commentaires qui ont été imprimés ſont dédiés au cardinal d'Amboiſe.

Extat ante opera card. Papienſ.

VII. Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.

Cromer. l. 29. Bonfin. 4. dec. 6.

Le pape eut beaucoup de regret de la mort de ce cardinal. Preſque dans le même temps, il apprit que les Hongrois avoient défait les Turcs. Une armée de cent mille infidelles commandée par cinq bachas étoit entrée dans la Tranſylvanie : les Hongrois informés de leur marche, allèrent au-devant d'eux avec leurs troupes partagées en trois corps avec autant de chefs. Etienne Batory, qui étoit un de ces chefs ayant par haſard rencontré le premier les Turcs, les attaqua. Le combat fut rude & opiniâtre, & Batory auroit infailliblement ſuccombé, ſi les deux autres chefs ne fuſſent promptement

promptement venus à son secours. Ces trois corps d'armée ainsi réunis, battirent les Turcs & en firent un grand carnage. Batory voulut attribuer l'honneur de cette victoire à Matthias, roi de Hongrie. Mais ce prince étoit alors dans ses états, attaqué de la goutte. Malgré ses infirmités, il renouvella vers le même temps la guerre contre l'empereur Frederic. Matthias étoit irrité contre ce prince, soit parce que Frederic ne vouloit pas payer la somme dont il étoit convenu dans le dernier traité; ou parce qu'il retenoit la couronne de Hongrie que Bernard, archevêque de Strigonie, avoit emportée en Allemagne avec les trésors du roi, pour venger l'empereur du mariage que Matthias avoit contracté au préjudice des conventions qu'il avoit fait avec Frederic, & dont ce prélat étoit l'arbitre; mais cette guerre fut bientôt suivie d'une trève.

An. 1479.

VIII. Commencement de l'empire des Moscovites.

Possevin de rebus Moscoviticis.

Petrus Petræus de Etle-funda chron. Moscoviticum.

Dans cette même année le nouvel empire du czar de Russie ou Moscovie commença à s'élever & à paroître. On a si peu de connoissance de son histoire ancienne, qu'il est assez difficile d'en parler aussi surement que des autres pays. Voici ce qu'on en peut recueillir des historiens. Ils disent que Woldomire, fils de Eslaus, fut converti par les Grecs à la foi catholique l'an 988, & qu'il est proprement le premier duc ou prince de cet état. Il prit le nom de Basile au baptême, & Iroslaüs lui succéda. On met ensuite Wzevold, Wolodomire II & Wzevold II, & ensuite sept autres dont les noms ne sont pas connus. George I, Demetrius I, George II, qui fut tué par Batus, roi des Tartares l'an 1237, Iroslaüs, frère de George II, Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'est-à-dire la bourse, parce qu'il en portoit une ordinairement pour faire l'aumône aux pauvres. Simeon, Jean II, Demetrius II, qui vivoit l'an 1400, celui-là frère & l'autre fils de Basile II, Jean Basilides surnommé le grand lui succéda, & secoua le joug des Tartares qui traitoient les ducs de Moscovie en esclaves & d'une manière très-indigne. Ce prince épousa Sophie Paleologue, fille de Thomas, qui étoit frère de Constantin XV, dernier empereur de Constantinople, qui fut tué à la prise de cette ville.

IX. Jean Basilides, duc de

Jean Basilides secoua donc le joug de la servitude à laquelle les Tartares l'avoient réduit. Il conquit plusieurs villes

AN. 1479. Moscovie, secoue le joug des Tartares. Michou, l. 4. c. 72. Crom. l. 29.

dans la Russie blanche qui obéissoit au duc de Lithuanie, & réduisit sous son obéissance la grande & fameuse ville de Novograde, capitale de Russie. Après cette conquête, il fit sortir de la ville tous les grands seigneurs & les fit conduire à Moscou, qui prend son nom de la rivière sur laquelle cette ville est située, qui le donne à tout cet état. Là, sous prétexte de régaler les principaux habitans, ayant ses troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples, que s'ils ne se rendoient, il alloit assiéger leur ville & la ruiner. Ces habitans se soumirent, voyant que le prince avoit en sa puissance tous les seigneurs du pays. Moscou étoit l'abord de tout le septentrion, & payoit chaque année cent mille écus d'or au grand duc de Lithuanie, depuis qu'Alexandre Withold l'avoit subjuguée. Basilides trouva l'archevêque & les peuples si riches, qu'en leur laissant le tiers de leurs biens, il fit transporter de cette ville trois cents chariots chargés d'or, d'argent, de perles, de pierreries, & devint très-puissant.

X. Servitude des ducs de Moscovie sous les Tartares. Krantz l. 13. Wand. l. 15.

Ce fut à la persuasion de son épouse, qu'il secoua le dur joug des Tartares qui habitoient au-delà du Volga. La Russie leur étoit tributaire, & leur duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs ambassadeurs qui étoient à cheval, & de faire la même chose à l'égard des envoyés qui venoient exiger le tribut, ou pour d'autres sujets ; de leur présenter avec beaucoup de respect du lait à boire, liqueur que les Tartares aiment fort; & s'il en tomboit quelques gouttes sur le cou des chevaux, le duc étoit obligé de le lécher. Lorsqu'on lisoit les lettres du cham ou empereur des Tartares, on faisoit mettre le duc de Moscovie à genoux pour en écouter la lecture ; il ne pouvoit refuser de se soumettre à quelque ordre qui vînt de sa part, quand même il auroit fallu faire la guerre aux chrétiens, ou à ses parens ou alliés. Mais, dès que Basilides se fut rendu maître de Novograde & de Moscou, il devint si absolu, si puissant & si redoutable, que le roi de Pologne & le grand duc de Lithuanie furent contraints de faire une trève avec lui, & de le laisser en paix. Le fils de Basilides fut le premier qui prit le titre de czar de Moscovie & de Russie, qui, selon quelques auteurs, veut dire la même chose que Cesar. En 1721, le czar des Moscovites a commencé de prendre le titre d'empereur de Russie, qui lui a été accordé par l'em-

XI. Quel est le premier qui a pris le titre de czar.

pereur des Turcs, & il fut reconnu pour tel par les états de Hollande en 1722.

AN. 1479.

Quelques auteurs, dans la description qu'ils ont faite de la Moscovie, ont dit que Basilides fut introduit dans Novograde, par les intrigues de l'archevêque Theophile qui avoit la souveraine autorité dans cette ville, & qui vouloit se venger des principaux habitans, dont le dessein étoit de changer leurs cérémonies semblables à celles des Grecs, & de substituer en leur place celles de l'église Romaine; les Russiens étant alors sous la juridiction du patriarche de Constantinople, suivoient en tout le rit Grec: dans la suite ils ont embrassé la secte de Luther & de Zuingle. L'archevêque malgré le service qu'il avoit rendu à Basilides, fut chassé de son église par ce prince qui mit en sa place un autre, avec très-peu de revenu. Il étendit aussi sa principauté de Novograde jusqu'en Lithuanie, dans la Finlande, la Suède & la Norwège. Il n'avoit alors que trente-huit à trente-neuf ans, & avoit l'extérieur & la majesté d'un roi, selon Contarini Vénitien, qui dans son voyage de Perse, parle très-avantageusement de ce prince, dont il fut très-content dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui. C'est le même qui fut envoyé par les Vénitiens ambassadeur auprès d'Usum-Cassan, roi de Perse, que les Orientaux nomment Osum-Asambeg, en 1472, & à son retour en 1477: il publia en Italien la relation de ce voyage, que Jacques Guederus a traduit depuis en latin, & qui se trouve dans le recueil des auteurs de l'histoire de Perse.

Contarini dans son journal du voyage de Perse.

XII. Mort de dom Juan, roi d'Aragon.

Mariana, hist. Hispan. l. 4. c. 18. Surita l. 20. c. 27.

Dom Juan d'Aragon étant mort dans le mois de Janvier de cette année à Barcelone, âgé de près de quatre-vingt-deux ans, on parla de paix entre les Portugais & les Castillans. Ce prince avoit régné cinquante-trois ans en Navarre, & près de vingt-deux ans en Aragon. Il institua par son testament, Ferdinand héritier de ce dernier royaume, laissant la Navarre à Eleonore sa fille, veuve du comte de Foix, Beatrix, tante d'Isabelle, reine de Castille, belle-mère de Jean, prince de Portugal, & qui avoit une grande sagesse jointe à beaucoup d'autorité, travailla fortement à la paix qui fut enfin conclue. Une des conditions, disent les historiens, fut qu'Alfonse, roi de Portugal, quitteroit le titre de roi de Castille, & Ferdinand la qualité de roi de Portugal qu'il avoit prise en même-temps. Que Jeanne ne se feroit

AN. 1479.

plus nommer reine ni princesse; qu'Alfonse se marieroit avec Isabelle, fille aînée de Ferdinand, & Jeanne avec dom Juan, prince des Asturies; mais que comme ce prince & sa sœur étoient encore enfans, ils seroient mis entre les mains de Beatrix, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de consommer le mariage. Que si dom Juan ne vouloit pas épouser Jeanne, quand il seroit en état de le faire, cette princesse auroit en Castille une pension de cent mille pistoles, ou la ville de Taro avec ses dépendances; & que si elle ne vouloit accepter aucun de ces partis, elle seroit obligée d'entrer dans un des cinq monastères qu'on nommoit dans le traité. Jeanne prit ce dernier parti lorsqu'elle se vit déchue de toutes ses espérances. Elle prit le voile & fit profession dans le monastère des religieuses de sainte Claire de Conimbre, où elle vécut plusieurs années avec beaucoup de piété.

XIII. Paix entre les Castillans & les Portugais. *Mariana, ibid.*

XIV. Eleonore, veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre. *Mariana, l. 20. c. 19.*

Eleonore, sœur paternelle de Ferdinand & sœur de père & de mère de Charles, prince de Viane, veuve de Gaston, comte de Foix, avoit donc succédé au royaume de Navarre qui lui appartenoit de droit du côté de sa mère. Mais cette princesse ne jouit pas long-temps de la couronne, & mourut bientôt après, laissant quatre garçons & quatre filles. François, fils de Gaston, l'aîné de ses enfans mâles, mourut avant son père & sa mère le vingt-troisième de Novembre en 1470, & laissa François Phœbus, qui n'ayant qu'onze ans fut mis sous la tutelle de Magdeleine sa mère, fille de Charles VII, & de son oncle Pierre, cardinal de Foix, imitateur des vertus de l'ancien cardinal de ce nom, qui employa ses soins pour apaiser les troubles d'Aragon. Ce Phœbus fut roi de Navarre, & mourut de poison sans avoir été marié, le vingtième de Janvier 1483.

XV. Les Castillans font la conquête des Iles Canaries. *Hyer. Surita. comment. in itiner. Antonini. Gomer. hist. Indic.*

Après la paix conclue entre les Castillans & les Portugais, Ferdinand envoya à Naples une flotte de soixante-dix voiles, commandée par dom Francisque Henriquez, frère de l'amirante de Castille, qui chassa de l'Italie les Turcs dont les incursions faisoient de grands ravages dans la Pouille où ils avoient fait une descente. Une autre flotte fit la découverte des îles Canaries & en commença la conquête. Ces îles sont à l'occident de l'Afrique, & à l'opposite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, & presque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Les anciens les nommoient Fortunées, & elles sont au nombre de sept,

quoiqu'anciennement on n'en connût que six. La plus importante est Canarie, avec une île de même nom, qui a dix-huit ou vingt lieues de tour, qui est très-fertile, & où le gouverneur fait sa demeure. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, & il y a par-tout une grande quantité de fruits. Les autres îles sont : Tenerise, l'île de Palma, l'île de Fez, Fuerteventura, Gomera & Lancelote. Dès l'année 1291, Doria & Viraldo entreprirent un voyage vers les côtes d'Afrique avec deux galères, mais on n'apprit d'eux aucunes nouvelles. La même chose fut tentée dans la suite par Louis de la Cerda comte de Clermont, petit-fils d'Alfonse X, roi de Castille. Le pape Clement VI les lui donna, & l'en couronna roi dans Avignon; mais ce comte ne poursuivit pas ce dessein. En 1401, Henri III roi de Castille, en permit la conquête à Robert de Braquemont, qui en donna la commission à Jean de Bretacour son parent; & celui-ci obtint le titre de roi, & fit bâtir une forteresse dans l'île de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis différens noms en divers temps, jusqu'en cette année 1479, que Ferdinand & Isabelle commencèrent à en faire la conquête.

XVI. Les Génois secouent le joug du duc de Milan.

La république de Gènes secoua cette année le joug du duc de Milan qu'elle souffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles qui produisirent des guerres civiles & qui coûtèrent la vie à un grand nombre, ils élurent pour leur chef Jean-Baptiste Fregose, & lui donnèrent huit conseillers pour gouverner conjointement avec lui. Le duc de Milan fâché de cette perte, tâcha de la réparer. Comme il tenoit la principauté de Gènes du roi de France, Bonne de Savoie, mère de Galeas, en fit hommage avec serment de fidélité au nom de son fils, à Philippe de Comines qui revenant de France, passoit par Milan, ce qu'il faisoit, disent quelques auteurs, pour engager Louis au recouvrement de cet état. Mais ce prince se mettoit peu en peine; il ne vouloit pas faire passer ses troupes hors de son royaume, ni s'engager avec des peuples sur lesquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même que les Génois lui ayant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci : « Vous vous donnez à moi, & » moi je vous donne au diable; » leur faisant entendre par-là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il les connoissoit trop inconstans pour compter sur leur fidélité. Les ducs de

Daniel, hist. de France, t. IV. p. 732. in-4°.

AN. 1479.

Milan néanmoins lui faisoit toujours hommage pour Gènes; & le roi lui-même prenoit la qualité de seigneur de Gènes, comme on le voit dans plusieurs titres.

XVII. Louis XI sollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.

Pendant que Louis XI, faisoit si peu de cas des offres des Génois, il employoit toutes sortes de moyens pour entretenir le roi d'Angleterre dans son parti, ou au moins pour l'engager à demeurer neutre. Maximilien d'Autriche de son côté faisoit tous ses efforts pour rompre les engagemens qu'Edouard avoit avec la France, & pour l'obliger à entrer dans ses intérêts; il l'en avoit fait solliciter l'année précédente par son parlement, & il n'y avoit point d'Anglois qui ne souhaitât la guerre avec les François, & qui ne repésentât à leur roi la nécessité de se liguer avec les Flamands contre la France. Louis XI prévoyoit l'orage qui le menaçoit; il augmenta les pensions de ceux qui pouvoient le servir en Angleterre; il combloit d'honneurs les envoyés d'Edouard; il rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. Hastings grand chambellan d'Angleterre, fut celui qui le servit plus efficacement. Il devint pensionnaire de Louis XI. L'argent distribué avec tant de largesse en Angleterre, produisit une prolongation de la trève: mais ce ne fut pas sans obstacles.

Mém. de Comines, l. 6. ch. 2.

XVIII. La duchesse douairière de Bourgogne va en Angleterre.

Maximilien avoit prié Marguerite d'Yorck, belle-mère de son épouse, & sœur du roi Edouard IV, de se charger de la négociation auprès de son frère. Il avoit ses vues en l'éloignant; il avoit appris que Jules de la Rouere, cardinal de S. Pierre-aux-liens, & depuis pape sous le nom de Jules II, devoit venir, en qualité de légat auprès de Louis XI; qu'ensuite il devoit aller en Flandre proposer à cette duchesse douairière de Bourgogne un mariage avantageux & de grands biens, pourvu qu'elle s'engageât à lui rendre service. Si la duchesse eût goûté les propositions du légat, cela auroit fort dérangé les affaires de Maximilien; aussi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle-même en Angleterre, & elle y consentit. Elle fit le voyage, & travailla à détacher son frère des engagemens qu'il avoit avec la France, & en obtint des troupes. Mais les engagemens d'Edouard étoient trop forts pour qu'on pût si aisément les rompre. Une pension de cinquante mille écus qui lui étoit exactement payée; le mariage d'Elisabeth sa fille arrêté avec le dauphin, étoient des liens qu'il n'étoit pas facile de rompre. Loin de s'engager, il traita avec la France. Le traité fut conclu à Londres dans le mois de Janvier de cette

année. Edouard y prend la qualité de roi de France. C'est le père Daniel qui place ce traité dans cette année, & qui cite pour son garant le recueil des traités de Leonard; mais je ne sais s'il ne faudroit pas le reculer à l'année suivante, puisque dans le cinquième volume de la dernière édition des mémoires de Comines, on trouve des lettres de la duchesse douairière de Bourgogne à Maximilien, datées des vingt-septième Juillet & quatorzième Septembre 1479, & une du roi d'Angleterre au même, pour lui donner avis du départ de la duchesse, auquel temps le traité avec la France n'étoit pas encore conclu. Il faut donc le placer au commencement de 1480.

AN. 1479.
XIX.
Traité entre les rois de France & d'Angleterre
Mém. de Com. de l'édit de 1723, to. 1. p. 114. & s.

Maximilien ainsi abandonné par le roi d'Angleterre, se proposa d'intéresser l'Allemagne dans son différent avec Louis XI; mais ce fut sans succès : ce qui l'obligea de recourir aux Flamands. La conjoncture étoit favorable; l'archiduc avoit un fils à qui ces peuples vouloient conserver la succession de son aïeul aussi entière que celui-ci l'avoit laissée. Ils lui fournirent donc vingt-cinq mille hommes, & lui donnèrent assez d'argent pour faire des levées considérables en Allemagne. Toutes ces avances lui firent refuser de prolonger la trève avec la France. Le roi lui avoit envoyé à ce sujet le seigneur de Courton & Blandelli. Ils trouvèrent l'archiduc au Pont-Aventin avec son armée de Flamands, auxquels il avoit joint quelques Allemands, & environ trois cents Anglois. Maximilien rebuta ces envoyés du roi avec beaucoup de fierté. Peu de temps après, réfléchissant sur la faute qu'il venoit de commettre, il envoya Olivier de la Marche au roi pour lui proposer une entrevue; mais celui-ci ayant été aussi mal reçu que les envoyés de sa majesté, on ne pensa plus qu'à la guerre.

XX.
Les Flamands lévent une armée en faveur de Maximilien.
Mém. de Comines, l. 6. ch. 6.

L'archiduc se flattoit déjà, pour son coup d'essai de reprendre tout ce que Louis XI avoit enlevé à son épouse. Il passa le Pont-Aventin, & vint dans le mois d'Août mettre le siége devant Térouane. Le seigneur de S. André, qui en étoit gouverneur, se défendit avec beaucoup de valeur. Des Cordes, qui commandoit l'armée Françoise en Picardie, s'avança pour combattre Maximilien, & l'obliger à lever le siége. L'archiduc fit une faute; il ne voulut ni demeurer dans ses lignes, ni diviser ses troupes; il leva le siége, & mena toute son armée contre les François. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'infanterie qu'il commandoit lui-même, avec les comtes de Nassau & de Romon, occupoit le milieu; & la ca-

XXI.
L'archiduc assiège Térouane.
Comines l. 6. c. 9.

AN. 1479. valerie sous la conduite du seigneur de Ravestein, étoit sur les ailes. Des Cordes se trouva dans cette situation à Guinegate, entre les villes d'Aire & de Térouane, & mit ses troupes en bataille. Il se réserva l'infanterie, & donna ordre à Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, d'être à la tête de la cavalerie, & de la mener au combat.

XXII. Bataille de Guinegate. *Mém. de Com.*

Torcy fit au-delà de ce qu'avoit espéré son général, quoiqu'il n'eût qu'une partie de ses hommes d'armes, l'autre ayant été laissée pour soutenir l'infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la cavalerie ennemie de l'aile droite, qu'il la mit en fuite, sans espérance de pouvoir se rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas suivi. Des Cordes, jaloux du succès de son lieutenant, voulut y avoir part; il se mit à la tête du reste de la cavalerie, il donna sur l'aile gauche de Maximilien, il l'ébranla du premier choc, & la renversa du second. Les cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torcy avoit battus, fuyoient vers Aire; & il suffisoit de mettre à leurs trousses une partie de la cavalerie Françoise, pour les empêcher de se rallier, & joindre le reste à l'infanterie Françoise: mais des Cordes, plus soldat que capitaine, non-seulement envoya Torcy à la poursuite des fuyards, il voulut encore y aller lui-même; & la cavalerie Françoise se trouva, sans y penser, si éloignée de son infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la secourir au besoin. Les généraux de Maximilien profitèrent de cette imprudence; ils arrêtèrent l'infanterie Flamande prête à prendre la fuite: ils lui représentèrent que si elle n'avoit point de cavalerie pour la soutenir, les François n'en avoient point non plus, & que les Flamands étoient beaucoup plus forts que leurs ennemis. Ces remontrances eurent leur effet, l'infanterie Flamande attaqua & vainquit la Françoise, ensorte que le champ de bataille demeura à l'archiduc, à qui l'on adjugea l'avantage, quoiqu'il y eût plus de morts de son côté que de l'autre, qu'il perdit jusqu'à neuf mille hommes, au lieu que les François n'en perdirent que quatre mille, & que des Cordes fit neuf cents prisonniers.

XXIII. Le champ de bataille demeure à l'archiduc.

XXIV. Il quitte le siége de Térouane & s'amuse à un château. *Chron. scan. dans les Mém. de Com. de la*

La perte que fit Maximilien ne laissa pas d'être assez grande pour l'empêcher de continuer le siége de Térouane. Il alla s'amuser mal-à-propos devant le château de Malaunoy, où il y avoit environ cent cinquante Gascons commandés par un nommé Raimonet, qui exerça long-temps l'archiduc. Ces Gascons ne succombèrent qu'à un troisième assaut: ils se firent

presque tous égorger sur la brèche, & Raimonet fait prisonnier fut conduit à Maximilien, qui le fit pendre contre les lois de la guerre. Louis XI outré vengea cette mort honteuse par celle de cinquante des meilleurs prisonniers faits à Guinegate, qui furent tous pendus en différens endroits, sept des plus distingués dans le lieu même où Raimonet avoit été exécuté, dix devant la ville de Douai, autant devant Saint-Omer, Arras & Lille. Ces exécutions furent faites par le bourreau, accompagné du grand prévôt, avec huit cents lances & six mille francs-archers, qui après s'être acquittés de leur commission, vinrent dans le comté de Guines, de-là en Flandre, se saisirent de dix-sept places ou châteaux; tuèrent ou brûlèrent tout ce qui se présenta, emmenèrent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu & à sang. Un corsaire Normand, nommé Coulon, punit encore les Flamands, à qui il enleva quatre-vingts vaisseaux, qui venoient de charger des bleds en Prusse & toute la pêche des harengs; ce qui causa beaucoup de dommage dans le pays. La campagne finit de bonne heure, & l'on ne fit plus rien le reste de l'année. Dans la suivante on parla de paix; & le pape, pour en être le médiateur, envoya son légat en France.

An. 1480. *dernière édit. to. 2. p. 259.*

XXV. Le cardinal de Saint Pierre-aux liens, légat en France.

Ce légat étoit le cardinal Julien de la Rouere, du titre de saint Pierre-aux-liens. Il avoit déjà paru en France avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commission étoit de se rendre l'arbitre de la paix entre le roi Louis XI & Maximilien duc d'Autriche. Il arriva à Paris dans le mois de Septembre de cette année 1480, & y fut reçu avec beaucoup d'honneur. Il trouva le roi beaucoup plus disposé à la paix qu'il ne se l'étoit imaginé. Ce monarque étoit fort touché de la journée de Guinegate; il croyoit qu'il y avoit beaucoup plus de François tués qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que son épouse avoit perdu dans les Pays-Bas, s'il eût su user de sa victoire. Des Cordes n'avoit eu permission de hasarder le combat, que parce que la suite des prospérités presque continuelles de Louis XI, depuis la mort du duc de Bourgogne, l'avoit fait consentir, contre son inclination naturelle, à cette bataille. Il pensoit d'ailleurs que, s'il l'eût gagnée, il auroit infailliblement conquis le reste des Pays-Bas.

Une autre raison qui faisoit souhaiter la paix à ce prince, étoit que sa santé diminuoit tous les jours. Il savoit aussi que

Mém. de Comines, liv. 6. ch. 6.

An. 1480.

tous les grands de son royaume le haïssoit : son fils étoit mineur, &, selon toutes les apparences, l'état changeant de maître, entreroit dans une guerre civile. La raison vouloit que son fils ne se trouvât embarrassé d'aucune guerre étrangère ; &, sans cette précaution, il ne pouvoit manquer de perdre tout ce qu'il avoit pris sur l'héritière de Bourgogne. Ces considérations lui ôtèrent l'espérance de conquérir le reste des Pays-Bas, & ne lui laissèrent que l'espoir de conserver ce qu'il y avoit acquis. Ce fut ce qui l'obligea de donner si aisément dans les vues du légat, & de répondre au dessein qu'il avoit de ménager la paix entre lui & l'archiduc. Ce cardinal étoit l'homme du monde le plus prope à cette négociation. Quoique neveu du pape, il avoit l'inclination toute Françoise, & sembloit être né pour les grandes choses.

XXVI. Trève entre Louis XI & l'archiduc. *Mém. de Comines, t. 5. dern. édit. p. 79.*

Il y avoit déjà une trève faite entre Louis XI & l'archiduc. C'étoit celui-ci qui en avoit proposé les conditions, & il paroît que le roi de France les avoit acceptées. Cette trève fut conclue au mois d'Août, & devoit durer sept mois. On étoit convenu : qu'on ne la publieroit d'abord que pour trois mois, lesquels étant expirés, on feroit une seconde publication pour quatre mois : que le roi d'Angleterre & le duc de Bretagne seroient les garants de la trève : que pendant ce temps-là on ne feroit aucune hostilité : que les ambassadeurs engageroient le roi à remettre au seigneur de Romont l'une de ces trois villes, Térouane, Béthune ou Péronne, sans toutefois que le refus du roi les arrêtât : & que cette trève devant être regardée comme un acheminement à la paix, le roi seroit prié d'envoyer ses ambassadeurs, pour le quinzième d'Octobre, à Térouane, Béthune ou Arras, pendant que le duc d'Autriche enverroit les siens à Saint-Omer, à Lille ou à Douai.

XXVII. Lettre de la duchesse douairière à Maximilien sur cette trève. *Mém. de Comines, ibid.*

Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, qui n'étoit pas encore de retour d'Angleterre, & qui avoit assuré que l'archiduc se laisseroit entièrement conduire par Edouard, & qu'il ne feroit rien sans sa participation, informée de toute cette négociation, en écrivit à Maximilien, & lui apprit le mécontentement du conseil d'Angleterre touchant la trève qu'il venoit de faire avec la France sans la participation du roi Edouard, l'entrevue proposée avec Louis XI, ses intelligences avec le roi d'Ecosse, le départ des troupes Angloises pour la Flandre, & son prochain départ. Sa lettre est du qua-

torzième Septembre, datée de Rochester. Dans une autre lettre du troisième d'Octobre, elle lui mande qu'elle avoit fait au roi d'Angleterre ses excuses de ce qu'il s'étoit engagé sans sa participation à une conférence pour les différents qu'il avoit avec Louis XI ; qu'elle avoit des affaires secrètes à lui communiquer avant cette conférence, & qu'elle lui feroit savoir la réponse d'Edouard touchant le cardinal légat.

An. 1480.

XXVIII. Maximilien refuse de donner audience au légat. *Mém. de Comines, loco sup. cit. p.* 89.

Ce cardinal s'étoit avancé jusqu'à Péronne pour traiter avec les députés de l'archiduc ; mais n'ayant pu obtenir de sauf-conduit, il fut obligé de revenir à Paris, d'où il lui écrivit d'abord le cinquième de Septembre, pour l'informer qu'il étoit arrivé en France dans le dessein d'exhorter Louis XI à la paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-à-fait disposé. Il ajoute, qu'après avoir resté seulement quatre jours à Vendôme, il étoit venu à Paris, d'où il devoit aller le trouver en Flandre, pour l'engager à consentir à une si bonne œuvre. Maximilien lui répondit que son conseil n'étoit pas avec lui ; qu'il vouloit le consulter, & prioit le légat de différer son voyage jusqu'à ce qu'il eût sa réponse, qu'il recevroit dans peu de jours. Maximilien vouloit bien le recevoir comme cardinal, mais non comme légat. Le pape, qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoya un bref à l'archiduc, où il lui représente que le cardinal avoit déjà fait la fonction de légat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce bref est du seizième Septembre. Comme il ne fit point changer de résolution à l'archiduc, le légat lui écrivit de Péronne dans le même mois, pour le prier de ne le pas laisser davantage en suspens sur son voyage dans les Pays-Bas, attendu qu'il ne peut sans déshonneur demeurer où il est. Et en même temps il donna une lettre de créance à Marc, archevêque de Colocz en Hongrie, & à un docteur en droit qu'il envoyoit à Maximilien, pour savoir sa volonté sur le voyage des Pays-Bas auquel il se disposoit, & si ce prince l'agréeroit.

XXIX. Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.

Comme l'archiduc persistoit toujours dans son refus, le légat se plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au bref du pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette lettre est datée de Péronne le cinquième d'Octobre. Il lui en écrivit une autre le vingtième du même mois, pour lui demander la permission de se rendre auprès de lui au moins dans un lieu neutre, & sans aucune condition ; espérant que

An. 1480.

XXX. Il envoie ses instructions pour entendre le légat.

par cette voie il quitteroit les injustes soupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'archiduc envoya enfin ses instructions à Jean d'Auffay, maître des requêtes de son conseil, pour traiter avec le légat. Il prit ce parti sur une lettre qu'il reçut du roi d'Angleterre, dans laquelle sa majesté lui mandoit qu'il pouvoit donner audience au légat; & le prioit en même temps de ne rien conclure avec lui sans l'en avoir auparavant averti. Le légat étoit trop habile pour n'avoir pas informé la cour d'Angleterre du sujet de sa légation, & la douairière de Bourgogne des vues que le roi de France avoit de la remarier richement.

D'un autre côté Maximilien négocioit séparément pour tâcher de s'accommoder avec Louis XI, & pour y réussir, il convint de cette conférence dont on a déjà parlé, qui devoit se tenir le quinzième d'Octobre, & proposa même une entrevue avec le roi. Edouard n'auroit pas été fâché que le légat fût entré dans cette négociation: il croyoit son entremise nécessaire pour fixer la légéreté de l'archiduc, qui s'obstinoit toujours à ne point recevoir ce cardinal qui lui étoit suspect; ensorte que, malgré les instructions qu'il avoit envoyées à un de ses conseillers, il lui refusa toujours une audience particulière. La maladie dangereuse de Louis dérangea ces négociations: le roi d'Angleterre changea même de vues, & au lieu de travailler à la paix, comme il paroissoit y être porté, il conseilla à l'archiduc d'obtenir une trève de deux ans, en attendant la mort du roi de France qui paroissoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie, qui le surprit pendant son dîné dans un village proche la ville de Chinon en Touraine; il perdit dans un moment l'usage de tous ses sens, & ne reconnut plus personne: ses domestiques le portèrent au lit, & avec quelques remèdes il eut le courage d'aller coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours après; mais ce qu'il disoit étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses officiers qui l'entendissent.

Mém. de Comines, loco citato, p. 139.

XXXI. Louis XI est attaqué d'apoplexie.

Mém. de Comines, liv. 6. ch. 7.

XXXII. Conduite bisarre & affectée de ce prince.

Mém. de Comines, liv. 6. c. 7.

Comme pendant son attaque d'apoplexie il s'étoit efforcé d'approcher d'une fenêtre, on l'avoit fermée de peur qu'il ne se précipitât, & on le gardoit à vue. Quand il fut un peu revenu à lui-même, il demanda qui étoient ceux qui l'avoient retiré de cette fenêtre; à peine en eut-il su les noms, qu'il les chassa tous de sa maison, & ôta les emplois à plusieurs,

C'eſt qu'il avoit honte de voir ceux qui avoient été les témoins de ſa foibleſſe. Ce fut par une même délicateſſe, que pour perſuader au public qu'il étoit encore capable de grandes affaires, dix ou douze jours après ſon attaque d'apoplexie, il aſſembla ſon conſeil pour s'informer des expéditions qu'on avoit faites pendant ce temps-là. Il fit appeler les ſix perſonnes qui lui ſervoient alors de miniſtres, le comte de Beaujeu, Charles d'Amboiſe, l'évêque d'Autun, Pierre de Rohan, maréchal de Gié, Philippe de Comines, & le ſeigneur de Lud : il les obligea tous l'un après l'autre à parler ſur les matières dont il s'agiſſoit ; quoiqu'il n'entendît pas trop ce qu'on diſoit, il faiſoit toutefois ſemblant de l'entendre. Il prenoit les lettres entre ſes mains, & vouloit quelquefois les lire ſans y rien comprendre, dit Comines : il les tournoit ſouvent à rebours, ajoute un autre hiſtorien ; mais il ne falloit pas faire connoître qu'on s'en aperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public qu'il étoit parfaitement guéri, & qu'il reprenoit avec autant d'exactitude qu'auparavant le ſoin des affaires de ſon royaume.

An. 1480.

Matthieu, Hiſt. de Louis XI, liv. 10.

XXXIII. Le légat demande la liberté du cardinal Balue, & l'obtient.

Le légat profita de cette indiſpoſition du roi pour lui demander la liberté du cardinal Balue, qui depuis treize ou quatorze ans languiſſoit dans une étroite priſon pour expier ſa perfidie & ſes trahiſons. Les ſollicitations preſque continuelles de la cour de Rome, durant un ſi long-temps, n'avoient pu le délivrer. Le légat pria le roi avec tant d'inſtance de lui rendre la liberté, que Louis, qui croyoit d'ailleurs ſa vengeance aſſez ſatisfaite par la longue captivité du cardinal, lui en accorda enfin la délivrance. Comines dit que le roi ſe fit abſoudre de la conduite qu'il avoit tenue envers Balue, par un bref que le pape envoya à ſa requête. D'autres auteurs ont publié que ce cardinal trompa le roi & les médecins ; qu'ayant feint une rétention d'urine, il fut rendu au légat qui l'emmena en Italie, ſans avoir vu Louis XI ; qu'il fut reçu du pape & des cardinaux avec beaucoup de bonté ; & qu'auſſitôt après ſon arrivée, ſa ſainteté le pourvut de l'évêché d'Albano.

Mém. de Comines, l. 6. c. 7. pag. 403.

Addit. ad Ciacon.

Garimbert. de Cardinal. l. 7. c. 5.

XXXIV. Réforme des francs-archers ; les Suiſſes ſont mis à leur place.

La trève que Louis venoit de faire avec Maximilien, l'obligea de réformer ſes troupes. Il caſſa tous les francs-archers établis par Charles VII, parce qu'ils étoient extrêmement à charge au peuple, & qu'ils nuiſoient plus qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage,

AN. 1480.

Chronique scandaleuse de Louis XI, au t. 2. de Comines, p. 263.

comme il avoit paru à la journée de Guinegate. Le roi, pour les remplacer, fit venir en France un grand nombre de Suisses, qu'il se chargea de défrayer lui-même; cette nation s'étoit obligée à fournir toujours six mille soldats au royaume par un traité fait en 1477. On arma ces Suisses de piques, de hallebardes, & de larges épées comme des sabres, au lieu des arquebuses dont on avoit armé les francs-archers; l'on en donna aussi à quelques troupes Françoises.

XXXV. Mort de René d'Anjou, roi de Sicile.

Belleforest, hist. de France, liv. 5. c. 149.
S. Marth. généal. Fr. liv. 2. c. 4.

René d'Anjou, comte de Provence, mourut le dixième de Juillet de cette année à Aix en Provence, âgé de soixante-dix-huit ans, prince fort vertueux, & qui supporta avec beaucoup de constance tous les malheurs qui lui arrivèrent presque dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il étoit si affable envers tout le monde, qu'on le surnommoit le Bon. Il aimoit l'histoire, la poësie, & sur-tout la peinture, dans laquelle il réussit assez bien, comme on le voit encore aujourd'hui dans quelques ouvrages qui restent de lui à Aix, à Marseille, à Lyon, & en d'autres endroits. Il avoit ordonné que son corps seroit transporté à Angers dans le tombeau de ses ancêtres; mais ses ordres ne furent point exécutés d'abord. Les habitans d'Aix ne voulurent jamais y consentir: tout ce que Jeanne son épouse put obtenir, fut seulement le transport de son cœur; & son corps ne fut transporté que quelques années après, encore le fit-on secrétement. Il fut enterré dans l'église de saint Maurice avec beaucoup de pompe. Cinq de ses fils & trois de ses petits-fils étant morts avant lui, il institua héritier de tous ses états Charles duc de Calabre, comte du Maine, fils de Charles son frère, & non pas Louis XI, comme quelques auteurs l'ont écrit; mais ce comte n'en fut pas long-temps possesseur, & la Provence fut bientôt après au pouvoir du roi.

XXXVI. Il laisse pour héritier Charles, comte du Maine.

XXXVII. Ce comte meurt & laisse Louis XI son héritier.

Ce prince étant allé à Marseille pour prendre possession de la Provence, y mourut l'année suivante 1481; & avant sa mort il fit par son testament le roi Louis XI son héritier universel en toutes ses terres, pour en jouir lui & tous les rois de France ses successeurs: lui recommandant avec beaucoup d'instance de maintenir la Provence dans toutes ses libertés, prérogatives, priviléges & coutumes. René, duc de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, réclama contre cette institution, prétendant qu'elle n'avoit pu se faire à son préjudice. Le roi au contraire la soutint bonne, parce que la Provence

est un pays régi par le droit écrit, suivant lequel chacun peut disposer de ses biens en faveur de qui il lui plaît; outre que les comtes de Provence avoient toujours appelé les mâles à leur succession, au préjudice des filles. Palamedes de Fourbin, seigneur de Souliers proche Toulon, qui conduisoit l'esprit de Charles comte du Maine, lui fit goûter toutes ces raisons pour l'engager à instituer Louis XI son héritier. Il y réussit, & il fut récompensé du gouvernement de la Provence pendant sa vie. AN. 1480.

XXXVIII. Mahomet II entreprend le siége de l'île de Rhodes. *Bosius, t. 2. l. 11. & 12.*

Les Turcs poursuivoient toujours leurs conquêtes, au grand regret du pape, & de tous ceux qui étoient zélés pour la conservation de la foi. Mahomet II, après avoir fait quelques incursions en Italie, ne pouvant souffrir que l'île de Rhodes fût si proche de ses états, & possédée par les chevaliers de saint Jean de Jérusalem, qui ôtoient à ses sujets la liberté de la mer, & qui les avoient souvent battus avec perte, prit enfin la résolution d'assiéger cette île, ou plutôt la ville qui en est la capitale : ce qu'il ne fit qu'après une mûre & longue délibération, sollicité par quelques traîtres qui s'étoient réfugiés vers lui. Ayant donc fait équiper une nombreuse flotte le plus secrétement qu'il lui fut possible, il en donna le commandement au visir Messith, issu de la race des Paleologues, qui descendit avec son armée dans l'île le vingt-troisième de Mai de cette année 1480.

XXXIX. Situation de cette île & de la ville.

Cette île est dans l'Asie sur la mer méditerranée. Du côté du Septentrion, elle regarde la Caramanie partie de la Natolie : le canal de la mer entre deux est de la largeur d'environ 20 milles. Du côté du Levant elle a l'île de Chipre, au Couchant l'île de Candie, & au Midi l'Egypte. Elle a environ six-vingts milles de tour. La ville capitale est située au bord de la mer sur la pente d'une colline qui s'élève insensiblement, & dans une plaine agréable au Septentrion de cette île. Elle avoit alors une double enceinte de murailles fortifiées de plusieurs grosses tours ; mais au Midi & du côté que les Juifs habitoient dans la basse ville, les tours étoient plus éloignées les unes des autres ; ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le quartier où demeuroient les chevaliers étoit le plus fort ; car outre que la mer l'enfermoit au Septentrion & à l'Orient, il étoit défendu par des bastions & par des tours. Le golfe qui regarde le Septentrion étoit fermé par

AN. 1480.

un môle, qui entroit à plus de trois cents pas dans la mer; & à l'extrémité de ce môle, il y avoit un fort qu'on appeloit la tour de saint Nicolas.

XL. Les Turcs en commencent l'attaque.

Chalcondyl. Hist. des Turcs, l. 11.

Mahomet regardoit cette île comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Sa flotte étoit composée de cent soixante voiles, & faisoit pour le moins cent mille combattans. Les Turcs ayant mis pied à terre, se logèrent d'abord sur le mont Saint-Etienne & dans les plaines voisines. A peine furent-ils campés, qu'une troupe d'aventuriers alla escarmoucher jusqu'aux portes de la ville; mais ils furent taillés en pièces par le vicomte de Monteil, frère aîné du grand-maître Pierre d'Aubusson. Demetrius qui les conduisoit, eut l'avantage d'y mourir les armes à la main : mort trop belle & trop glorieuse pour un renégat & un traître. Ces premières tentatives n'ayant pas réussi aux infidelles, un ingénieur Allemand, nommé George Frapam, fut d'avis qu'on attaquât & qu'on battît la tour de saint Nicolas. Le lendemain cet ingénieur se présenta au bord du fossé de la ville, vis-à-vis le palais du grand-maître, & demanda à entrer; ce qu'on lui accorda. Il feignit de se vouloir ranger du côté des assiégés, préférant l'intérêt de son salut à celui de sa fortune. Le grand-maître crut qu'il falloit se servir de cet ingénieur, sans toutefois se fier à lui, & il le fit observer comme un espion toujours suivi par des gens qui le suivoient à vue.

Chalcondyl. ibid. n. 27.

XLI. La flotte des Turcs est maltraitée par les chevaliers de Rhodes.

Cependant le visir Messith fit conduire de plus grosses pièces d'artillerie dans l'endroit où l'on avoit dressé la première batterie. La tour de saint Nicolas fut ébranlée & fracassée en plusieurs endroits. L'épouvante ayant saisi les habitans, les esprits furent rassurés par les exhortations d'Antoine Fradin religieux Cordelier, qui faisoit presqu'à Rhodes ce que Jean Capistran avoit fait à Belgrade. Le grand-maître d'Aubusson sachant de quelle importance étoit ce poste pour la conservation de la ville, n'épargna rien pendant toute la nuit pour le mettre en état de défense, & s'enferma dans la tour avec son frère le vicomte de Monteil. Le lendemain les Turcs levèrent l'ancre de devant le mont Saint-Etienne, & approchèrent de la tour de saint Nicolas au son des tambours & des trompettes. Les infidelles sautèrent à terre & montèrent à l'assaut avec fureur. Du côté des assiégés, les feux d'artifice & les volées de canon, avec une

une grêle de mousquetades, de flèches & de pierres, faisoient un effet terrible. D'ailleurs les brûlots mirent le feu à plusieurs galères des Turcs, & l'artillerie de la ville les maltraita fort. An. 1480.

Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrèrent dans leurs galères avec précipitation. Le visir ayant si mal réussi de ce côté-là, fit conduire huit grosses pièces de canon devant la muraille des Juifs, proche du poste d'Italie, où les canons & les mortiers des Turcs faisoient un si horrible fracas, que les Italiens avec les Espagnols cabaloient déjà pour exciter le grand-maître à rendre la ville. Mais leur proposition ne servit qu'à faire connoître leur lâcheté, dont ils se repentirent bientôt. Le visir, qui avoit prétendu réduire la place par la décharge des grosses pièces, voyant que les assiégés ne parloient point de capituler, & ne voulant point hasarder l'assaut, eut recours à la trahison. Il fit venir deux transfuges qui étoient passés au camp des Turcs dès le commencement, & avoient abjuré la foi chrétienne : il leur proposa une grande récompense, si entrant dans la ville ils pouvoient assassiner le grand-maître, ou l'empoisonner. Les transfuges renégats s'offrirent à faire le coup, & retournèrent à Rhodes, feignant qu'ils étoient tombés entre les mains des Turcs à la seconde sortie. Ils y furent reçus comme des gens qui s'étoient sauvés de la captivité. Mais on découvrit leur trahison, & on les exécuta publiquement.

XLII. Le visir tente de faire assassiner le grand-maître. *Chalcond. l. 11. n. 28.*

Alors le visir ne songea plus qu'à emporter de force ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ses efforts contre la tour de S. Nicolas qu'ils avoient abandonnée. Pour cette nouvelle attaque, il fit construire un pont de bois afin d'approcher de la tour, & y donna un furieux assaut, qui fut vigoureusement soutenu par le grand maître. Le pont fut mis en pièces par les batteries de la tour, qui coulèrent aussi à fond quatre galères avec plusieurs vaisseaux de guerre. Cela n'empêcha pas les infidelles d'opiniâtrer leur attaque, où leurs chefs les plus distingués demeurèrent sur la place, entre autres Ibrahim gendre de Mahomet. La mort de ce chef ralentit l'ardeur des barbares; ils lâchèrent le pied malgré les remontrances du visir, qui les exhortoit à venger la mort du gendre du grand-seigneur. Une retraite si honteuse le jeta dans une profonde tristesse, & l'obligea à ne plus rien entreprendre contre la tour de saint Nicolas, qui lui parut im-

AN. 1480.

prenable. Il conçut le dessein de réduire la ville en divisant les assiégés, & en formant ses attaques en plusieurs endroits dans le même temps.

XLIII.
Vigoureuse résistance des Rhodiens, qui obligent le visir à lever le siége.
Chalcond. l. 11. n. 29.

Cependant l'ingénieur Allemand fut reconnu pour un traître; & après avoir confessé son crime, il fut pendu dans la grande place. Le visir fut fort affligé de la mort de ce renégat sur lequel il comptoit beaucoup; & après avoir fait sommer la ville de se rendre, d'abord avec de belles promesses, ensuite avec de grandes menaces, il commanda qu'on mît en œuvre toutes les machines, & qu'on battît la ville jour & nuit. On tira en peu de temps plus de trois mille cinq cents coups; mais cela n'effraya pas les Rhodiens, qui se préparèrent à soutenir l'assaut. Enfin le vingt-septième de Juillet, l'armée Turque attaqua la ville de tous les côtés, & gagna d'abord le quartier des Juifs, que les chevaliers reprirent après un combat de deux heures. Les infidelles revinrent à la charge, & eurent ordre du visir de choisir le grand-maître dans la mêlée, & de ne le pas manquer. Ces gens frais se jetèrent comme des bêtes féroces sur les chrétiens, & les plus hardis avancèrent contre le grand-maître, qui reçut dans cette occasion cinq blessures. Ils furent toutefois contraints de prendre la fuite; & les autres Turcs, qui avoient trouvé une vigoureuse résistance de tous côtés, quittèrent leurs attaques dès qu'ils virent la muraille des Juifs abandonnée. Les Rhodiens sortirent en foule en même temps par les brèches; & poursuivirent l'armée ennemie jusques dans son camp. Le visir tâcha inutilement de rallier ses troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage.

Spond. contin. annal. ad an. 1480. *n.* 2.
Chalcond. hist. des Turcs impr. de Closer. de la trad. de Vigenere, p. 274.

Les chevaliers victorieux rentrèrent dans la ville, avec l'étendard impérial qu'ils avoient enlevé devant la tente du visir. Plusieurs transfuges, qui se vinrent rendre aux chevaliers dans le temps que les troupes victorieuses revenoient, racontèrent que dans la chaleur du combat, les Turcs avoient aperçu dans l'air une croix d'or toute environnée de lumière; qu'ils avoient vu une dame extrêmement belle, vêtue d'une robe blanche, la lance à la main & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme sévère qui portoit un vêtement de poil de chameau, & suivi d'une troupe de jeunes guerriers tous armés d'épées flamboyantes. Ils ajoutèrent que cette vision avoit fort alarmé les infidelles; & que quand on éleva l'étendard de la religion, où les images de la sainte

Vierge & de saint Jean-Baptiste étoient peintes, plusieurs étoient tombés morts, sans avoir reçu aucunes blessures des ennemis. C'est Chalcondyle qui rapporte ces visions dignes d'un auteur Grec, & auxquelles on doit moins attribuer la retraite des Turcs, qu'à la valeur & à la prudence du grand-maître Pierre d'Aubusson.

AN. 1479.

Voyez le Père Bouhours, hist. d'Aubusson.

XLIV. Le roi de Naples envoie deux vaisseaux au secours des Rhodiens.

Pendant que les Turcs embarquoient leurs machines de guerre & tout leur bagage, deux grands navires envoyés par Ferdinand, roi de Naples, parurent à la vue de l'île pour venir au secours des Rhodiens. Le visir les fit battre du rivage avec les pièces d'artillerie qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ses vaisseaux qui avoient le vent contraire. Un de ces navires entra heureusement dans le port; l'autre relâcha dans le canal à cause de la tourmente, & se trouva le lendemain assez près de la flotte des infidelles. Le visir envoya vingt galères pour s'en saisir, & ordonna à celui qui commandoit ces galères de s'y comporter vaillamment. Mais après un sanglant combat qui dura près de trois heures, les Turcs furent obligés de céder, & la mort du commandant des galères leur fit abandonner le navire de Naples. Ainsi la flotte Ottomane quitta la rade le dix-neuvième du mois d'Août, & fit voile vers le port de Fiesco, où ayant débarqué l'armée de terre, elle continua son chemin vers Constantinople.

XLV. La flotte des Turcs se retire.

XLVI. Le grand-maître fait bâtir une église en actions de grâces.

Bosius, t. 2, l. 11 & 12.

Dès que le grand-maître fut guéri de ses blessures, il fit vœu de faire bâtir une église magnifique sous le titre de sainte Marie de la Victoire, & l'on travailla à ce grand ouvrage aussitôt que les fortifications de la ville furent réparées. Et parce que la victoire se remporta le jour que les Grecs solennisent la fête de saint Pantaleon, le grand-maître Pierre d'Aubusson voulut qu'on bâtit près de cette église une superbe chapelle en l'honneur de ce saint martyr, pour être desservie selon le rit grec. Il résolut de bâtir aussi une église à Gènes, proche la chapelle où reposent les cendres précieuses de S. Jean-Baptiste dans l'église cathédrale de saint Laurent. Ce qui fut exécuté. On aura occasion de parler encore de ce digne grand-maître, qui soutint les furieux assauts des Turcs pendant trois mois avec beaucoup de valeur, & se comporta en grand capitaine; qui contraignit le visir Messith à lever le siège, & à abandonner honteusement l'île de Rhodes;

AN. 1480. après y avoir perdu neuf à dix mille hommes, & beaucoup de ses vaisseaux & galères.

XLVII. Paix accordée aux Florentins par le pape. *Volaterr. l. 5. Brutus, hist. Florent. l. 5.*

Le siége que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cause de la paix que le pape accorda aux Florentins, après l'avoir refusée pendant plus de deux ans. Comme cette paix fut faite à l'insçu des Vénitiens ; ceux-ci s'en plaignirent hautement, irritèrent fort le saint père, & causèrent dans Florence de grands troubles, qu'on ne put apaiser qu'en envoyant aux Vénitiens des députés pour les informer du fait. Les Florentins envoyèrent aussi leurs ambassadeurs à sa sainteté ; mais ils ne furent admis à son audience, qu'à condition qu'ils accepteroient les conditions de paix proposées par elle-même, & par Ferdinand roi de Naples : ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'église de saint Pierre, où étant prosternés on leur donna l'absolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge selon la coutume. Ils entrèrent ensuite dans l'église, & y assistèrent à la messe. Un des articles de cette paix étoit, que les Florentins fourniroient quinze vaisseaux au roi Ferdinand pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet seroit en Italie, où les infidelles vinrent faire beaucoup de ravages, irrités & furieux de n'avoir pu forcer Rhodes ; & c'est ce qui fut cause que le pape consentit si aisément à cette paix.

XLVIII. Les Turcs font des incursions en Italie. *Krantz 13. Wandal. 19. & 12. Sax. 38.*

Celui qui commandoit l'armée des Turcs en Italie, étoit le bacha Geduc-Acmet. Son dessein étoit de se rendre maître principalement du royaume de Naples, & d'en dépouiller Ferdinand : soit que les Vénitiens, selon Krantzius, l'y eussent excité, parce qu'au préjudice de leurs droits, ce prince avoit voulu s'emparer du royaume de Chipre, soit qu'Acmet voulût se venger du roi de Naples, qui avoit souvent procuré du secours aux chrétiens contre les Turcs. Enfin de quelque motif que le bacha fût animé, s'étant embarqué à la Valonne en Epire, il aborda le vingt-huitième d'Août à Otrante,

XLIX. Ils se rendent maîtres d'Otrante. *Chalcondyl. Hist. des Turcs, l. 11. n. 1.*

ville maritime de la Calabre, qui n'en est éloignée que de soixante milles ; & ne cessa de la battre jour & nuit, ensorte qu'il la força en dix-sept jours, & mit tout à feu & à sang. L'on compta jusqu'à douze mille chrétiens tués ou faits prisonniers, parmi lesquels se trouva l'archevêque, fort infirme & accablé de vieillesse, qui tenant la croix, & exhor-

tant les chrétiens à demeurer fermes dans la foi, fut scié en deux avec une scie de bois selon quelques historiens, & écorché vif selon d'autres. Huit cents furent menés hors de la ville tout nus, & égorgés dans une petite vallée qu'on a nommée depuis la vallée des martyrs, parce qu'ils aimèrent mieux souffrir la mort, que de renoncer à leur religion. AN. 1480.

La prise d'Otrante étonna tellement toute l'Italie, qu'on pensoit plutôt à prendre la fuite qu'à la défendre. Bonfinius ajoute que le pape eut dessein d'abord de quitter Rome, & de se retirer en France; mais qu'étant un peu revenu de sa crainte & de sa timidité, il prit de plus justes mesures pour conserver les terres de l'état ecclésiastique. Il fit la paix avec les Florentins, comme on a vu plus haut; il engagea Ferdinand, roi de Naples, à faire revenir son fils Alphonse de la Toscane; il exhorta l'empereur, les rois & les princes à donner du secours aux chrétiens; & fit conduire dans la Pouille, avec tout le soin & toute la diligence qu'on y put apporter, les vingt-quatre galères qu'on avoit préparées pour secourir les chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les princes & les prélats à se trouver à Rome au plutôt, pour prendre tous ensemble les mesures nécessaires à la conservation de la religion chrétienne. Ces précautions étoient de la dernière importance pour arrêter les progrès du bacha Acmet, qui prit encore quelques places, & courut toutes les côtes de la mer Adriatique, dans le dessein d'aller piller Notre-Dame de Lorette. Mais aussitôt qu'il eut aperçu la flotte des chrétiens, il prit le parti de se retirer promptement, & même avec beaucoup de frayeur. Antoine de Ferrariis a composé en Italien l'histoire de la prise d'Otrante par les Turcs, que Michel Martiano traduisit en Latin dans l'année 1612.

Bonfin. l. 4. dec. 6.
Brut. Hist. Florent. l. 7.

L.
Soins du pape pour s'opposer aux Turcs.

LI.
Mort de Jean Dlugloff, historien Polonois.

Les historiens Polonois placent dans cette année la mort de Jean Dlugloff-Longin, chanoine de Cracovie, & nommé archevêque de Léopold. Il a écrit l'histoire de Pologne, qui est imprimée, & le manuscrit est à Rome dans la bibliothèque des pères de l'Oratoire de saint Philippe de Neri. C'est un excellent historien. Le pape Pie II l'estimoit beaucoup; aussi est-il digne de louange, tant pour sa noblesse, que pour sa vertu, son érudition & son intelligence dans les affaires; & quoiqu'il eût été fort persécuté par le roi Casi-

Mickou, l. 4. ch. 72.
Cromer, 29.

AN. 1480. mir au sujet du cardinal Sbignée, ce prince toutefois lui rendit justice dans la suite, & goûta si bien son esprit, qu'il le chargea de la conduite de ses enfans, & l'employa dans diverses ambassades importantes. Ses obsèques furent magnifiques, selon le témoignage de Michou qui s'y trouva, & qui parle assez au long de sa vie & des ouvrages qu'il a composés.

LII. Dispute touchant l'anneau de la Ste. Vierge.

Rayn. annal. eccl. ad ann. 1480.

Le pape tâcha d'apaiser, vers la fin du mois de Décembre, la dispute qui s'étoit élevée entre les habitans de la ville de Pérouse & ceux de Cluse, assistés des Siennois leurs alliés, au sujet de l'anneau que saint Joseph avoit donné à la Ste. Vierge en l'épousant. Ceux de Pérouse qui, à ce qu'ils prétendoient, l'avoient eu d'une manière scandaleuse étoient si prévenus en faveur de cette relique, qu'ils étoient prêts d'exposer & leurs biens & leurs vies pour l'ôter aux habitans de Cluse, qui la leur avoient dérobée. Le pape auroit fort souhaité terminer ce différent à l'avantage de quelque église de Rome; mais n'ayant pas voulu hasarder son autorité en cette occasion, de crainte de trouver des rebelles, l'affaire demeura indécise jusqu'au pape Innocent VIII son successeur, qui la termina en confirmant aux Pérusiens la possession de cet anneau, dont Jean-Baptiste Laure, natif de Pérouse, a fait fort au long l'histoire, imprimée à Rome en 1622.

LIII. Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.

Mariana, l. 24. c. 21.

Les incursions que les Turcs avoient faites en Italie, leur tentative sur l'île de Rhodes, & la prise de la ville d'Otrante, ranimèrent le zèle du pape pour engager les princes chrétiens à s'unir contre l'ennemi commun de la foi, & à faire la paix entre eux, ou du moins une trève pour trois ans, afin d'envoyer leurs troupes contre les infidelles, & de les commander eux-mêmes en personne, s'il leur étoit possible. Le saint père, pour leur donner l'exemple, fit équiper vingt-quatre galères à Gènes. Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Aragon, firent quelques efforts qui n'eurent point de succès. Matthias, roi de Hongrie, envoya deux mille hommes de bonnes troupes aguerries pour secourir son beau-père Ferdinand, roi de Naples; & le roi d'Ecosse sacrifia ses propres intérêts pour obéir aux ordres du saint siége, dans un temps où il avoit son armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit reçue des Anglois: le cardinal, qui étoit légat en Angleterre, ayant défendu à ce prince de passer outre, il obéit, quoique

l'armée des Anglois, sans aucun égard aux ordres du pape, ne laissât pas de faire beaucoup de dégât dans l'Ecosse.

AN. 1481.

LIV. Mort de Mahomet II, empereur des Turcs.

Chalcondyl. Histoire des Turcs, l. 11. n. 3.

Cependant tout le zèle du pape, & les préparatifs de quelques princes auroient été inutiles, si Dieu n'eût pris lui-même la défense de la religion, en ôtant du monde celui qui s'en étoit déclaré le plus grand ennemi. Heureusement pour toute l'Italie, Mahomet II mourut à Nicomédie le troisième jour de Mai de cette année 1481, lorsqu'il étoit sur le point de remettre le siége devant Rhodes & d'envoyer une nouvelle armée à Otrante. Quelques historiens disent que sa mort arriva dans une bourgade à une journée de la Bithynie, lorsqu'il se préparoit à porter la guerre en Egypte, le quatrième du mois appelé par les Turcs Rabie premier, l'an 886 de l'hégire : soit qu'il ait été empoisonné par un médecin Egyptien, ou d'une tumeur qui lui étoit venue à la jambe. Il étoit alors âgé d'environ cinquante-trois ans, & en avoit régné trente-un. Son grand courage ne régloit pas seul ses conquêtes, sa prudence & sa politique y avoient beaucoup de part. On a parlé ailleurs de ses cruautés & de ses vices. Son corps fut transporté à CP. Comines dit que Mahomet, Louis XI, & Matthias roi de Hongrie, étoient les trois plus grands hommes qui eussent régné depuis cent ans. Il ajoute, en parlant du premier, qu'il ordonna par son testament qu'il avoit vu, d'abolir un impôt nouvellement mis sur ses sujets. On grava sur son tombeau les noms des princes, villes & provinces remarquables qu'il avoit subjugés.

Voyez le t. 22. en l'ann. 1451. n. 64. & 65.

Mém. de Comines, l. 6. ch. 13.

LV. Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.

Phranz. l. 1. c. 33.

Il laissa deux fils, dont l'aîné se nommoit Bajazet, & le cadet Zizim. Pendant le règne de leur père, celui-ci avoit le gouvernement de la Lycaonie dans l'Asie mineure, & celui-là gouvernoit la Paphlagonie; de sorte que ces deux frères se trouvèrent fort éloignés de CP. à la mort du sultan. Ils avoient toujours été séparés l'un de l'autre, & ne s'étoient jamais vus qu'une seule fois, par la politique de Mahomet, qui craignoit que l'amitié ne les unît contre lui, ou que la jalousie ne mît la division entre eux. Zizim, dont le nom signifie amour en langue Turque, avoit l'esprit vif, l'ame noble, & toutes les inclinations généreuses; il n'avoit pas moins de passion pour les lettres que pour les armes, & savoit les langues, entre autres, la Grecque & l'Italienne. Il entreprit même d'écrire l'histoire de Mahomet son père, & il y tra-

AN. 1481.

vailloit lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort. Il étoit zélé pour sa religion, & ne laissoit pas d'aimer les chevaliers de Rhodes, que son père haïssoit à mort.

LVI. Les deux frères disputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.

Chalc. hist. des Turcs, l. 12. n. 2. Spond. tract. de Turc. Zigon, l. 2. Turco. græc.

Bajazet au contraire, dont le nom signifie éclair ou foudre, démentoit ce titre par les qualités de son esprit qui étoit pesant, & par son humeur qui ne respiroit rien moins que la guerre. Aussitôt que les deux frères eurent appris la mort de leur père, ils ne songèrent tous deux qu'à s'emparer de l'empire. Bajazet soutenoit que la couronne lui appartenoit, parce qu'il étoit l'aîné. Zizim prétendoit monter sur le trône, pace qu'il étoit né depuis que Mahomet avoit été empereur, & que Bajazet étoit venu au monde lorsque son père n'étoit pas encore souverain : de sorte que celui-ci étoit fils de Mahomet homme privé, & celui-là fils de Mahomet sultan ou grand-seigneur. Cependant le parti de Bajazet fut le plus fort; & Zizim qui n'ayant pas la commodité de la mer fit son voyage par la Bithynie, y apprit en chemin le couronnement de son frère. Une si triste nouvelle ne lui fit pas perdre courage : il marcha à grandes journées vers Peruse, ancienne demeure des empereurs Ottomans, & s'empara de la ville; ensuite il tâcha, par le moyen de ses amis, d'attirer dans son parti les grands de la Porte, & renforça de jour en jour son armée, qui devint considérable.

LVII. Guerre entre les deux frères.

Chalcondyl. ibid.

Bajazet craignant que son frère ne se rendît maître de l'Asie, envoya contre lui le bacha Acmet, le même qui avoit pris Otrante, avec une nombreuse armée; il fit une extrême diligence, & se vint camper dans une plaine peu éloignée de Peruse. Zizim se mit en campagne à la tête de sa cavalerie; & ayant découvert les troupes d'Acmet, il prit la résolution de donner bataille, mais il fut battu; ce qui l'obligea de chercher du secours auprès du soudan d'Egypte, du roi de Cilicie, & du grand-maître de Rhodes, tous mortels ennemis des Turcs. Il se mit donc en chemin, accompagné seulement de quarante chevaux; & marchant jour & nuit par des pays inconnus, il gagna peu à peu la Syrie, d'où passant par les déserts de l'Arabie, il se rendit enfin au Caire. Gaït-Bei, soudan d'Egypte, reçut Zizim comme un grand prince, & fit un pareil accueil à sa femme & à ses enfans, qui vinrent au Caire peu de temps après lui. Il voulut se rendre médiateur auprès de Bajazet, & accorder les deux frères; mais ce fut inutilement. Les propositions d'accommodement furent

perdre à Zizim un temps qu'il eût pu mieux employer selon ses desseins, & il ne fut pas possible de le réparer. AN. 1481.

LVIII. Troubles arrivés à CP. après la mort de Mahomet.

Bajazet, qui étoit arrivé à CP. le dix-neuvième de Mai, ne monta pourtant pas sur le trône sans de grands obstacles. La plupart des grands favorisoient Zizim, qu'ils regardoient comme un meilleur prince, avec lequel ils pourroient vivre plus aisément : & ce fut la raison pour laquelle Mahomet l'avoit jugé plus digne de l'empire que son fils aîné, qui aimoit beaucoup plus ses plaisirs que la guerre. La sédition augmenta si fort, qu'on en vint aux mains, & qu'un des bachas y fut tué. Les partisans de Bajazet, pour l'apaiser, mirent sur le trône Corchute, un de ses fils, qui étoit fort jeune, & qu'on nourrissoit à CP. Par-là l'empire fut assuré à Bajazet, qui ne fut pas plutôt arrivé, qu'il envoya ce fils en Asie, & lui donna quelques seigneuries, afin de souffrir avec moins de peine sa déposition. Il relégua de même ses autres enfans en différentes provinces de l'Asie, parce qu'ils lui faisoient ombrage.

LIX. Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.

Dans ce même-temps Matthias, roi de Hongrie, avoit dans ses états un homme qui se disoit fils d'Amurat, père de Mahomet II. Les chrétiens l'avoient fait prisonnier après la perte de CP. n'étant encore qu'un jeune enfant, & le pape Nicolas V l'avoit fait baptiser & instruire dans les sciences. Après avoir assez bien appris la langue Latine, il s'étoit retiré auprès de l'empereur Frederic, qu'il avoit quitté pour aller en Hongrie, dans l'espérance d'y faire une plus grande fortune auprès de Matthias. Ce fut là qu'ayant appris la mort de Mahomet, & la guerre qui étoit entre Bajazet & Zizim, il écrivit au grand-maître de Rhodes pour l'engager à le secourir. Il représentoit qu'il étoit seul légitime héritier, parce que Mahomet étoit illégitime, ni lui, ni ses enfans n'avoient aucun droit à l'empire. Mais toutes ses belles exhortations ne furent point écoutées. Bajazet demeura possesseur des états de son père, & paya d'une extrême ingratitude les services que le bacha Acmet lui avoit rendus en lui assurant la couronne contre son frère Zizim; car il le fit assassiner, ou l'assassina lui-même dans un festin, selon quelques historiens, parce qu'il redoutoit trop le crédit qu'il avoit auprès des Janissaires.

Leunclavi Pand. Turc. c. 176.

LX. On reprend sur les Turcs la ville d'Otrante.

L'armée d'Alphonse fils du roi de Naples, jointe à la flotte du pape & aux secours qu'on avoit reçus de Hongrie,

AN. 1481. *Onuphr. in Sixt. IV.*

obligèrent la garnison que ce bacha avoit laissée à Otrante, d'en sortir à composition. On rapporte qu'Alphonse arrêta & mit à sa solde quinze cents de ces Turcs, pour s'en servir dans la guerre qu'il venoit de déclarer aux Florentins & aux Vénitiens : car aussitôt que l'Italie fut délivrée de l'appréhension de Mahomet, les princes, au lieu de s'unir pour recouvrer la Grèce, & profiter des divisions qui étoient entre Bajazet & Zizim, renouvellèrent la guerre entre eux ; & le pape même, sous prétexte de conserver la liberté & de maintenir les droits de l'église, s'allia d'abord avec les Vénitiens contre Ferdinand de Naples ; ensuite il les quitta, parce que tous les princes d'Italie avoient fait une alliance contre eux pour s'opposer à leur trop grande puissance. Le souverain pontife alla même jusqu'à les excommunier : de quoi ils se mirent fort peu en peine, & en appelèrent même au futur concile. Cette guerre, après avoir duré deux ans au grand dommage de toute l'Italie fut enfin terminée par une paix que le pape n'approuva pas.

LXI. Les charges de la cour Romaine rendues vénales.

Primus venalia habuit curiæ officia, & nova ad lucrum excogitavit. In vita Sixti IV. to. 13. Conc. edit. Labb. pag. 1442.

Toutes ces guerres épuisèrent tellement la cour Romaine qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges qu'on rendit vénales, pour avoir de quoi fournir à toutes les dépenses. On rétablit les abréviateurs créés par Pie II, & cassés par Paul II son successeur, au grand regret de Platine. On fit aussi des assesseurs, sans lesquels on ne pouvoit ni poursuivre, ni faire juger aucun procès ; & l'on créa beaucoup d'autres officiers, qui ôtèrent aux gens de bien & aux savans les moyens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient pas assez riches pour acheter ces charges. Si la nécessité des temps avoit quelque part dans toutes ces créations d'offices, les ministres & les parens du pape y donnoient souvent les mains, parce qu'ils y trouvoient leur compte ; outre que le saint père lui-même faisoit de grandes dépenses en présens, dont il gratifioit les uns & les autres avec une espèce de prodigalité, en bâtimens superbes, comme le rapporte Onuphre : sur-tout quand il parle de cette célèbre bibliothèque du Vatican, qu'il enrichit de manuscrits très-rares, recherchés dans toute l'Europe, & dans laquelle il établit des bibliothécaires Grecs, Latins & Hébreux.

Onuphr. in Sixt. IV.

LXII. Etablisse-

On attribue à ce pape l'établissement de la fête de saint Joseph pour toute l'église. Il est certain qu'avant cette an-

née 1481, elle n'étoit point encore établie, ni dans les temps des conciles de Constance & de Bâle, qu'elle ne s'étendoit point au-delà des cloîtres des Carmes, des religieux de saint François, & peut-être des Dominicains. On peut juger qu'elle étoit inconnue ailleurs, par le zéle & l'inquiétude que fit paroître alors le célèbre Gerson pour en procurer l'institution. Quelque effet que pussent produire ses exhortations, ses lettres & ses négociations, la fête ne parut établie que long-temps après sa mort; & le pape Sixte IV en fut l'instituteur pour Rome, d'abord, d'une manière qui sembloit insinuer qu'il ne faisoit que la renouveller, dit M. Baillet. Les bréviaires Romains de son pontificat n'ont pourtant qu'un office simple pour cette fête. Ceux du temps d'Innocent VIII, son successeur, l'ont double. Plusieurs églises de France & des Pays-Bas commencèrent aussi sur la fin de ce quinzième siècle à la célébrer, & quelques-unes d'Allemagne & d'Espagne dans le siècle suivant. Ce même pape mit aussi la fête de saint François au nombre de celles qu'on doit chômer; mais elle fut retranchée dans le seizième siècle, & on s'est contenté d'en retenir l'office double dans quelques églises, semi-double dans d'autres.

AN. 1481. ...ment de la fête de saint Joseph par Sixte IV. *To 21. de cette hist. l. 103. n. 206.*

Baillet, vies des Saints, to. 1. in fol. au 19 de Mars.

Dès le commencement de cette année, le pape augmenta le sacré collége de cinq cardinaux, qui furent: 1. Paul Fregose Génois, prêtre cardinal du titre de saint Vital, puis de S. Clement. 2. Cosme de Mélioratis des Ursins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de saints Nerée & Achillée. 3. Ferri de Clugni, François évêque de Tournay, prêtre cardinal du titre de saint Vital. 4. Jean Baptiste Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in carcere*. 5. Jean Colonne, Romain, évêque de Rieti, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquino*.

LXIII. Promotion de cardinaux.

Onuphr. in Sixti IV.

Matthias roi de Hongrie, voulant tirer avantage de la mort de Mahomet, & de la division qui régnoit entre ses deux fils, pensa à recouvrer la Mysie, l'Illyrie & la Dace. A cet effet il rassembla promptement ses troupes, & les conduisit dans ces provinces. Mais il s'arrêta, sur ce qu'il apprit dans le même temps que l'armée impériale étoit entrée dans la haute Hongrie, & y commettoit des hostilités. On dit que ces désordres ne venoient que des officiers de l'empereur, qui les commettoient à son insçu, & qu'il les réprima dès qu'il en fut informé. Cependant Matthias aban-

Bonfin. in dec. 6. Palmer. in chr.

AN. 1481.

LXIV. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

donnant le dessein d'attaquer les infidelles, tourna ses armes contre l'empereur, & fit alliance avec Etienne Vaivode de Valachie; ensuite il entra dans l'Autriche, où il se rendit maître de plusieurs places, comme on le verra par la suite.

Jeanne fille de Henri IV roi de Castille, ayant fait profession dans le monastère des religieuses de Ste. Claire à Conimbre, Alphonse roi de Portugal en eut tant de chagrin, qu'il prit la résolution de céder la couronne à son fils, & de se retirer dans le couvent de saint Antoine de Varatojo, de l'ordre de saint François. Il convoqua pour ce sujet les états de son royaume à Lisbonne; mais étant allé à Sintra, la fièvre l'y surprit, & il en mourut le vingt-huitième d'Août dans la même chambre où il étoit né. Il étoit âgé de près de cinquante ans, après en avoir régné quarante-trois. On doit à ses soins l'établissement de la religion chrétienne dans la partie occidentale de l'Ethiopie qu'on nomme la Guinée, qui avoit été découverte depuis peu. Il est aussi le premier qui ait fait construire une bibliothèque dans son palais; & il prenoit tant de plaisir à racheter les prisonniers, qu'on l'appeloit ordinairement le rédempteur des captifs. Il laissa sa couronne à son fils dom Juan II.

LXV. Mort d'Alphonse V, roi de Portugal.

LXVI. Mort de Phœbus roi de Navarre, & du roi de Danemarck. *Belleforest. l. 9. c. 143.*

François Phœbus roi de Navarre finit aussi sa vie dans cette année, & laissa son royaume à sa sœur Catherine, après avoir régné quinze mois seulement. On croit que Christiern roi de Danemarck mourut aussi dans cette même année, ou du moins la suivante, le vingt-deuxième de Mai, après un règne de trente-trois ans. C'étoit un prince recommandable par sa bonté, par sa douceur, & sur-tout par ses libéralités envers les pauvres, auxquels il donnoit si abondamment, que quelquefois il manquoit du nécessaire. Jean son fils aîné lui succéda, & eut avec le Danemarck les royaumes de Suède & de Norvège, laissant toutefois à son frère la qualité de roi. Ce dernier se rendit maître de la Suède sous Stenon qui la gouvernoit; mais ce fut plusieurs années après.

LXVII. Mort de l'historien Platine. *Paul. Jov. in elog. c. 19. Volateran. autr. l. 21.*

On marque encore dans le même temps la mort de l'historien Platine né à Piadna ou Platina proche de Crémone, de parens d'une condition fort médiocre. Son nom de baptême, qui n'est marqué que par un B, a donné lieu à quelques auteurs de le nommer Baptiste: mais il y a plus

d'apparence que ce B veut dire Barthelemi, s'il eſt auteur d'une lettre que l'on dit qu'il a écrite au cardinal Jacques de Pavie; & dont le titre eſt ainſi: *Bart. Platina, Jac. cardin. Papienſi, &c.* Platine ſuivit quelque temps le parti des armes, & quand il l'eut quitté il vint à Rome ſous le pontificat de Calixte III. Le cardinal Beſſarion le reçut dans ſa maiſon, & lui obtint par ſon crédit quelques bénéfices ſous Pie II avec une charge d'abréviateur apoſtolique. Mais Paul II le dépouilla de tous ſes biens; & l'on ne voit pas qu'il eût d'autre crime que celui d'avoir été bien auprès de Pie II: auſſi en étoit-ce un aux yeux de Paul. Platine ſouffrit patiemment le tort qu'on lui faiſoit. Il voulut s'en plaindre au pape. Vingt jours de ſuite il ſe trouva à ſon palais, ſans pouvoir obtenir une ſeule audience. Sa patience ſe laſſa: voyant qu'il ne pouvoit parler au ſaint père, il lui écrivit une lettre très-vive, où il le menaçoit d'avoir recours à tous les princes chrétiens, & de les exhorter à indiquer un concile où il ſeroit obligé de rendre compte de ſa conduite. Paul II, irrité de cette lettre, fit mettre Platine en priſon, où il fut très-maltraité pendant quatre mois; après leſquels il en fut délivré à la prière de Paul Gonzague, dit le cardinal de Mantoue, qui le prit ſous ſa protection. Mais trois ans après Paul II l'ayant ſoupçonné d'avoir trempé dans une conſpiration avec un certain Gallimachus, il le fit encore empriſonner, & même appliquer pluſieurs fois à la queſtion, ſans qu'on pût tirer de lui aucun aveu du crime dont on l'accuſoit. C'eſt pourquoi le pape eut recours à d'autres voies; il le fit accuſer d'héréſie & de ſentimens erronés ſur l'immortalité de l'ame: on examina ſes écrits, on écouta les dépoſitions; mais comme on ne put le convaincre d'aucune erreur, la liberté lui fut encore accordée après un an de priſon, à la prière des cardinaux Beſſarion & de Gonzague. Il ne fut cependant rétabli dans ſes emplois qu'après la mort de Paul II, ſous le pontificat de Sixte IV qui lui fut très-favorable, & qui, outre toutes ſes charges, lui donna encore le ſoin de la bibliothèque du Vatican, & même une maiſon ſur le mont Quirinal où il mourut de la peſte, âgé de ſoixante ans.

An. 1481.
Voſſius l. 3. de hiſtoric. Latin.

LXVIII.
Ses traverſes & ſes perſécutions.
Paul Jova. ibid.

LXIX.
Ses ouvrages.
Voſſius, loco ſuprà citat.
Dupin, bibliot. des aut. t. 12. in-4°.

Il a écrit la vie des papes depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin du pontificat de Paul II, & il dédia cet ouvrage à Sixte IV ſon bienfaicteur. Il eſt écrit avec beaucoup de liberté,

An. 1481.

d'un style passable, mais non pas avec tout le discernement & l'exactitude qui seroient nécessaires. Cet ouvrage a été imprimé un grand nombre de fois; mais la meilleure édition est celle de Venise en 1479, qui est la première. Toutes les éditions données par Onuphre, ennemi des sentimens de Platine, sont altérées. Platine a encore composé beaucoup d'ouvrages de morale, comme : trois dialogues du faux & du vrai bien; un autre contre les amours; un dialogue de la vraie noblesse; deux dialogues du bon citoyen; un panégyrique du cardinal Bessarion; un discours à Paul II sur la paix de l'Italie & sur la déclaration de la guerre aux Turcs. On trouve toutes ses œuvres imprimées à Cologne & à Louvain. Il y a encore un traité de lui sur les moyens de conserver la santé, sur la nature des choses, & sur la science de la cuisine, dédié au cardinal de la Rouere, qui fut imprimé à Boulogne en Italie en 1498, & à Lyon en 1541. Platine avoit fait aussi l'histoire de la ville de Mantoue & de la famille des Gonzagues. Cet ouvrage, après avoir resté long-temps manuscrit, fut imprimé à Vienne en Autriche en 1675, par les soins du célèbre Lambecius.

LXX. Ambassadeurs d'Angleterre au roi de France.

A l'occasion de la trève entre la France & l'Angleterre dont on a parlé, les ambassadeurs du roi Edouard vinrent trouver Louis XI dans l'année précédente. Sa majesté, pour leur faire plus d'honneur, alla au-devant d'eux jusqu'à Château-Renaud, parce qu'elle étoit alors à Tours, & leur donna audience, les reçut avec beaucoup de magnificence, & confirma tous les articles dont on étoit convenu. Ensuite ces ambassadeurs s'en retournèrent fort contens de la réception qu'on leur avoit faite; & après leur départ on publia dans tout le royaume la prolongation de cette trève qui valoit une paix, puisque par le traité elle ne devoit pas seulement durer pendant la vie des deux princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la pension de cinquante mille écus que le roi de France payoit à celui d'Angleterre & qui seroit toujours payée de même par ses successeurs autant de temps que la trève dureroit.

LXXI. Louis XI est encore attaqué d'apoplexie.

Louis XI eut encore, dans cette année 1481, une nouvelle attaque d'apoplexie dans son château du Plessis-lez-Tours; mais les suites n'en furent pas plus fâcheuses que de

telle qu'il avoit déjà eue à Chinon. Il fit des voyages à son ordinaire : il alla au Pont de l'arche en Normandie aussitôt qu'il put souffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que des Cordes lui avoit persuadé de former, afin d'avoir toujours une armée aguerrie, prête en cas de besoin. Celle-ci étoit composée de quinze-cents lances, dix mille hommes d'infanterie, & deux mille cinq cents pionniers avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot, il fit fortifier ce camp comme si l'ennemi eût été en présence, disposé à l'attaquer. Mais parce qu'on lui fit comprendre que, dans le dessein où il étoit de faire la paix avec Maximilien, ce seroit lui faire ombrage que d'avoir une armée si considérable sur pied, il licencia ces troupes, & s'en retourna à Tours. En chemin il fut obligé de s'arrêter durant un mois entier dans le château d'Argenton chez Philippe de Comines ; delà il alla à Thouars, d'où il envoya le même Comines avec un corps de cavalerie, pour accorder un différent survenu entre le comte de la Chambre gouverneur du duc de savoie, & les oncles de ce jeune prince.

An. 1481. *Mémoires de Comines, l. 6. c. 7.*

LXXII. Il envoie Comines en Savoie pour appaiser les troubles.

Comme ce comte s'étoit fait beaucoup haïr par ses violences & par ses concussions, on s'en plaignit au roi. C'étoit lui qui l'avoit nommé après la mort de la régente, & il avoit donné au jeune duc le seigneur de Grolée-Luys pour avoir soin de son éducation. Louis XI, sur ces plaintes, envoya un ordre secret à l'évêque de Genève, oncle du duc, de se charger du gouvernement, & à Grolée-Luys de conduire le jeune prince en Dauphiné. Mais la Chambre en étant informé, arrêta le duc, & l'engagea à demeurer en Savoie, & obtint son consentement pour faire arrêter Grolée-Luys, qu'il envoya à saint Jean de Maurienne pour être mis en prison. Il leva encore une armée, qu'il fit marcher contre l'évêque de Genève en Piémont. Le seigneur de Miolans commandoit cette armée ; il mit le siége devant Verceil où étoit le seigneur de Raconis, qui avoit intérêt de bien défendre cette place, qu'il gardoit en nantissement d'une somme qu'il avoit prêtée au duc. Louis XI, irrité du procédé de la Chambre, traita secrétement avec le comte de Bresse frère de l'évêque de Genève, & l'autorisa pour faire arrêter la Chambre ; & dans la vue de mieux couvrir son dessein, il fit semblant d'être fort en colère contre le comte de Bresse, qui par la crainte du seigneur de la

LXXIII. Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoie.

AN. 1481. Chambre, plutôt que par inclination, s'étoit engagé dans l'armée qui faisoit la guerre à l'évêque de Genève. Ce comte, dont on n'avoit aucune défiance à la cour de Savoie, gagna quelques officiers, & entre autres Thomas de Saluces, qui vint à Turin, se fit ouvrir la chambre du duc où le comte étoit couché, l'arrêta sur le champ de la part du roi, & le fit conduire en prison, escorté par près de quinze cents hommes.

Pendant que Comines s'acquittoit ainsi de sa commission dans les états du duc de Savoie, Louis XI fit un voyage à Saint-Claude en Franche-Comté, afin d'accomplir un vœu qu'on y avoit fait pour lui. Le chemin le fatigua beaucoup, quoique ce fût en partie par eau. Après s'être acquitté du vœu, il revint à Lyon, & de-là à Grenoble, où vint aussi le duc de Savoie. Le roi après cette entrevue vint au Plessis-lez-Tours, d'où il dépêcha Comines pour négocier avec Maximilien; mais ce fut d'abord sans aucun fruit. L'archiduc parut inflexible, parce qu'il s'étoit imaginé que Louis XI mourroit bientôt, & qu'immédiatement après cette mort la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris sur la maison de Bourgogne. Il différoit ainsi de conclure sur divers prétextes; & son espérance se nourrissoit par les avis qu'il recevoit de temps en temps que le roi n'étoit pas moins malade d'esprit que de corps.

LXXV. Mort de la duchesse de Bourgogne, épouse de Maximilien. *Mém. de Comines, l. 6. ch. 2. Preuv. des Mém. de Comines, t. V. de la dern. édit. pag. 271. Krantz. 12. Sax. 29. Houter. rerum Belgic. l. 12.*

Mais un accident imprévu le dérangea dans ses projets. Il perdit la duchesse de Bourgogne son épouse qui mourut dans le temps que ses affaires commençoient à se rétablir; ce qui remit les brouilleries & le désordre parmi les Flamands. Cette princesse étant à la chasse, tomba de cheval & se blessa; la fièvre la prit quelque temps après sa blessure, & elle mourut à Bruges le dix-huitième, ou selon les preuves des mémoires de Comines, le vingt-septième de Mars peu de temps avant Pâque de cette année 1482: on crut même qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage elle avoit eu trois enfans, Philippe qui fut le premier du nom, roi d'Espagne, & baptisé dans l'église de sainte Gudule à Bruxelles, selon Olivier de la Marche: Marguerite, que Louis XI voulut avoir pour épouse du dauphin son fils, & qui fut renvoyée en 1493. Enfin François, qui vécut fort peu de temps. Comme l'archiduc n'étoit point aimé des Flamands, ils voulurent que les enfans qu'il avoit fussent

suffent à la garde des Gantois, & ils députèrent vers le roi de France pour traiter avec lui de la paix, & du mariage de Marguerite d'Autriche avec le dauphin. Ce fut une nécessité à Maximilien de suivre ce torrent; & cette négociation produisit bientôt le fameux traité d'Arras, qui fut fait promptement malgré l'archiduc.

AN. 1482.

LXXVI. Des Cordes surprend la ville d'Aire. *Chronique de Jean Molinet au V. to. de Comines, dern. édit. p. 260.*

Mais avant ce traité le sieur des Cordes s'étoit rendu maître de la ville d'Aire en Artois. On dit qu'elle lui fut livrée par Jean sieur de Cohem, moyennant trente mille écus, une pension de dix mille, & cent lances. Des Cordes fit semblant d'assiéger la ville en forme, & la battit avec une forte artillerie. Les Flamands étonnés mandèrent à Cohem qu'ils lui enverroient tous le secours nécessaire pour se bien défendre; & celui-ci leur fit réponse qu'il avoit des provisions pour plus d'un mois, & qu'on pouvoit assembler l'armée à loisir. Cependant la ville se rendit, & la garnison se retira à Saint-Omer le vingt-huitième de Juillet. Ce récit semble prouver une intelligence entre le roi & Cohem. Il paroît toutefois que ce dernier n'étoit pas gouverneur d'Aire, & l'on doute s'il étoit dans la place pendant le siége. Cette ville étoit sous le gouvernement particulier de Philippe de Bourgogne seigneur de Bèvres, dont il est parlé dans la capitulation, qui étoit aussi gouverneur général de l'Artois. Antoine de Wisloc sieur de Gapanes étoit bailli d'Aire, & en cette qualité il y avoit toute l'autorité. Le seigneur de Bèvres étant pour lors absent, Jean de Leane sieur de Cambrin étoit capitaine du château : ainsi il y a beaucoup d'apparence que la trahison du sieur de Cohem est imaginaire; mais il est certain que la ville d'Aire fut rendue en exécution d'une capitulation signée le vingt-huitième de Juillet, & qu'on trouve dans les Preuves de Comines.

Preuves des Mém. de Comines, t. V. dern. édit. p. 262.

LXXVIII. On propose le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.

L'archiduc fut très-sensible à la perte de cette place; mais ce qui le rendoit plus chagrin, étoit qu'il ne voyoit point de remède à ses maux. Les Gantois l'inquiétoient continuellement, & communiquoient leur esprit de révolte aux autres villes de Flandre; ils ne pensoient qu'à affoiblir leur prince, afin qu'il ne pût pas les soumettre : & le roi Louis XI savoit profiter de toutes ces dispositions. Il ménageoit ces peuples, il les traitoit avec beaucoup d'honneur, & leur fit proposer le mariage de Maguerite fille de Maxi-

AN. 1482.

milien avec le dauphin ; ne demandant pour dot que les deux Bourgognes, & s'offrant de rendre Arras avec tout ce qu'il avoit dans l'Artois. La négociation, conduite par des Cordes, reussit. Les Gantois, après avoir chagriné l'archiduc en mille manières, l'obligèrent à consentir à ce mariage, & à faire sa paix avec la France.

LXXVIII. Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI. *Preuves des Mém. de Com. to. V. dern. édit. p. 272.*

Aussitôt qu'on eut obtenu son consentement, les députés des Gantois vinrent trouver Louis XI qui étoit à Cléri, & furent très-bien reçus. Sa majesté leur promit d'envoyer ses ambassadeurs à Arras, qui étoit le lieu des conférences dont on étoit convenu. Des Cordes s'y rendit de la part du roi, avec Cateman lieutenant du roi de cette ville, Jean de la Vacquerie, & Jean Guerin maître d'hôtel du roi. Maximilien y eut aussi ses députés, qui furent Jean Dauffay, conseiller & maître des requêtes, ordinaire de l'hôtel; Gort Roland, conseiller pensionnaire de Bruxelles; Jacques de Steenwerper pour la ville de Gand, & d'autres des principales villes des Pays-Bas. L'on y conclut une paix finale & une alliance perpétuelle entre le roi Louis XI, le dauphin & le royaume, d'une part; l'archiduc d'Autriche, ses enfans Philippe & Marguerite, de l'autre; ensemble le traité de mariage dudit dauphin avec la princesse Marguerite, en la manière qui est contenue dans les articles suivans.

Le premier regarde la paix jurée entre les deux parties. Le second, le mariage du dauphin avec Marguerite. Le troisième, que la princesse seroit amenée à Arras, & mise entre les mains du comte de Beaujeu, pour être conduite à la cour de France. Le quatrième, que ledit comte jurera au nom du roi, que la princesse, âgée seulement de trois ans, seroit mariée au dauphin qui avoit douze ans, lorsqu'elle seroit en âge, & que le mariage seroit consommé. Le cinquième, qu'elle auroit pour dot les comtés d'Artois, de Bourgogne, les terres & seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Salins, Bar-sur-Seine & Noyers; lesquelles terres retourneroient au duc Philippe, faute d'hoirs mâles & femelles. Le sixième, que s'il arrivoit que lesdits comtés, terres & seigneuries vinssent en d'autres mains que celles du dauphin ou de ses enfans; en ce cas le roi & le dauphin, & leurs successeurs rois de France, pourront posséder lesdits états, jusqu'à ce que l'on ait jugé sur le droit qu'ils prétendent à l'é-

gard des châtellenies de Lille, Douay & Orchies, en promettant de décider le différent dans l'espace de trois ans. Le septième, que lesdits comtés, excepté Saint-Omer, seront gouvernés selon leurs usages & privilèges, & maintenus dans leurs droits sous le nom du dauphin & de la princesse. Le huitième, qu'on se conduira de même à l'égard du comté de Bourgogne. Le neuvième, que la ville d'Arras sera remise dans son ancien gouvernement, sous le nom du dauphin. Le dixième, qu'il ne jouira de Saint-Omer qu'après la consommation du mariage. Le onzième, que cette ville sera laissée en la garde & gouvernement des nobles, du clergé & des bourgeois, qui feront serment de fidélité au roi. Le douzième, que le domaine de cette ville demeurera durant la minorité de la princesse au profit de la même ville; que l'archiduc en nommera les officiers, qui seront confirmés par le dauphin. Le treizième, que si le mariage n'étoit pas consommé & venoit à se rompre, on rendroit à Maximilien ou à son fils les comtés d'Artois, de Bourgogne & autres seigneuries; le roi renonçant aux châtellenies de Lille, de Douay & Orchies. Le quatorzième, que le roi & le dauphin se chargeront de payer ce qui est dû aux particuliers sur lesdites seigneuries, en l'acquit de la défunte duchesse de Bourgogne & de Charles son père. Le quinzième, que si le dauphin venoit à mourir sans postérité, la princesse son épouse jouiroit desdits comtés d'Artois, de Bourgogne & autres nommés, comme de sa dot, avec cinquante mille livres tournois par an, qui lui seroient assignées sur les plus belles villes de Champagne, Berry & Touraine. Les autres articles concernent les suretés nécessaires pour l'exécution du traité & les intérêts de quelques particuliers, comme du prince d'Orange, des héritiers du connétable de S. Pol, des seigneurs de Croy, de Toulongeon, de Joigny & d'autres. Le dessein du roi n'étoit pas d'avoir le comté d'Artois, mais les Gantois vouloient l'y ajouter, afin d'affoiblir si fort leur prince, qu'il ne fût jamais en état de les dominer.

An. 1482.

Ce traité fut conclu le vingt-troisième de Décembre à Arras, & Louis le ratifia au Plessis-lez-Tours, au commencement de Janvier de l'année suivante. Maximilien n'en étoit pas content, parce qu'il faisoit perdre à lui & à son fils de si belles provinces; il n'avoit pas été tout-à-fait libre en le faisant; il avoit été en quelque façon obligé de suivre les mouvemens

LXXX. Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.

AN. 1482.

impétueux des Gantois, qui lui avoient déclaré hautement qu'ils feroient seuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y consentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, la dot de Marguerite sa fille, trop forte; & il se plaignoit que le roi Louis XI avoit poussé trop loin son autorité, en faisant démolir quelques places en Bourgogne.

LXXXI. Mort de la duchesse d'Auvergne. *Chronique de Louis XI, au 2. to. de Comines, dern. édit. p. 269.*

Le jeudi quatrième de Mai, Jeanne de France, épouse de Jean duc de Bourbonnois & d'Auvergne, mourut dans son château de Moulins en Bourbonnois d'une fièvre si violente, que tout l'art de la médecine ne put la garantir de la mort. Elle fut enterrée dans l'église de N. Dame de Moulins. L'auteur de la chronique de Louis XI fait un grand éloge de ses vertus & de sa piété. Sa mort fut suivie de celle de beaucoup d'autres dans cette même année, des archevêques de Narbonne & de Bourges, de l'évêque de Lisieux, de Messire Jean le Boulanger, premier président au parlement de Paris, & d'un nommé Nicolas Bataille, qui passoit pour un des plus savans jurisconsultes de son temps, qui fut fort regretté.

LXXXII. L'évêque de Liège est massacré. *Chronique de Louis XI, ibid. p. 273. Gaguin, lib. 10. Suffrid. de episc. Leodien.*

Guillaume de la Mark, que les Liégeois appeloient le sanglier des Ardennes, soit dans l'espérance de se rendre maître de la ville de Liège, soit à cause de l'extrême aversion qu'il portoit à Louis de Bourbon, qui en étoit évêque, conspira contre ce prélat, & ne pensa plus qu'à s'en défaire. On a dit que Louis XI lui avoit donné des soldats & de l'argent pour exécuter une si cruelle entreprise, parce que cet évêque étoit dans les intérêts de l'archiduc d'Autriche. La Mark assembla donc ses gens, qu'il fit habiller de rouge, portant sur la manche gauche la figure d'une hure de sanglier, & les conduisit jusqu'au pays de Liège, où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la ville. Ceux-ci persuadèrent à leur évêque d'aller au-devant de son ennemi, & de ne point attendre qu'il vînt assiéger la place, promettant de le suivre & de le défendre au péril de leur vie. L'évêque fut assez crédule pour ajouter foi à ces belles protestations: il sortit de la ville, il vint au-devant de la Mark. Aussitôt que les deux armées furent en présence, les traîtres abandonnèrent le prélat, se rangèrent du côté de son ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en saisir. Il le prit & le massacra cruellement lui-même, & fit traîner son corps dans la ville de Liège, & exposer à la vue du peuple devant la porte de l'église de S. Lambert. Ensuite il fit élire son fils par violence en la place de celui qu'il venoit de

mer. Mais peu de temps après le pape excommunia Guillaume, & Dieu permit qu'il fut pris par le seigneur de Horn, frère de celui que le chapitre de Liège avoit élu canoniquement pour être le successeur de Louis de Bourbon. De Horn prit le parti de son frère, & fit trancher la tête au meurtrier de Louis dans la ville de Mastricht, selon Mezeray, ou à Utrecht, selon Sponde.

AN. 1482. *Spond. continuat. annal. ad an. 1482. n. 4. Mezerai, abrégé chronol. de la vie de Louis XI. t. 3. in-12.*

LXXXIII. Inquiétudes de Louis XI à l'occasion de sa maladie.

Quelques auteurs ont avancé sans raison que la maladie dont Louis XI fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du secours qu'il avoit donné à la Mark, pour ôter la vie à l'évêque de Liège; puisqu'il y avoit alors près de deux ans qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déjà dans un mauvais état, lorsque les députés de Gand vinrent lui apporter le traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il souffrir qu'ils le vissent. Il cherchoit tous les remèdes imaginables à ses maux. Il fit venir un grand nombre de joueurs d'instrumens, & même des bergers du bas Poitou, pour jouer devant lui & le réjouir; il fit faire par-tout des prières publiques & des processions; il fit lui-même beaucoup de présens aux églises, & de pélerinages, tantôt à S. Claude, tantôt à Notre-Dame de Cléri, où étoit sa grande dévotion. Jusqu'alors il avoit toujours été vêtu fort simplement: tout d'un coup il se fit habiller magnifiquement; ses robes étoient de satin cramoisi, fourrées de martres zibelines. On n'osoit lui rien demander, il falloit attendre que la volonté lui vînt de donner. Il affectoit beaucoup de sévérité, pour se faire du moins craindre, s'il n'étoit pas aimé. Son plaisir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût si près de la mort. Il faisoit acheter dans les pays étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chasse, des animaux rares, & d'autres choses curieuses, afin qu'on crût qu'il jouissoit d'une santé parfaite.

LXXXIV. Instructions du roi Louis XI au dauphin son fils.

Cependant avec toute cette bizarrerie, il conservoit une grande présence d'esprit pour les affaires: elle parut dans la manière dont il conduisit le traité d'Arras; & on le voit encore mieux dans les instructions qu'il donna au dauphin son fils, qu'il tenoit enfermé à Amboise, craignant que le duc de Bourbon & le comte de Beaujeu ne lui donnassent des impressions fâcheuses contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'instruire de vive voix, & ce fut peut-être afin qu'il fît plus de réflexion sur ce qu'il avoit à lui dire, qu'il se fit porter à Amboise sur la fin de Septembre de cette année.

An. 1482. Daniel, hist. de France, t. 4. pag 730. in-4°. vie de Louis XI.

Le P. Daniel dit qu'il fit venir le dauphin au Plessis ; ce qui n'est pas contraire, puisque ce ne fut que pour lui répéter les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboise, & qu'il fit mettre dans les registres du parlement de Bourgogne & de la chambre des comptes, comme un monument de son zèle & de son affection pour ses sujets.

On trouve cette instruction tout au long dans le V. tome des Mémoires de Comines, édition de 1723 parmi les preuves, pag. 376.

La première chose qu'il recommanda au dauphin fut de ne pas suivre son exemple, en ce qu'à son avénement à la couronne il avoit méprisé les princes du sang, & ôté les charges à la principale noblesse, à qui son père étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guienne sur les Anglois ; d'où il étoit arrivé que tant de personnes de qualité & de mérite se voyant disgraciées, s'en étoient hautement vengées, en exposant le royaume à sa ruine entière par la ligue du bien public. Qu'il avoit reconnu sa faute, sans qu'il lui eût été possible de la réparer durant tout son règne. Que les grands de son royaume l'avoient contraint à une paix tout à fait honteuse pour lui. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui pouvoit servir à les gagner, & qu'il n'avoit pu recouvrer leur amitié. Que l'aversion de la noblesse lui avoit attiré celle du peuple, parce que la défiance dans laquelle il avoit vécu à l'égard des grands, l'avoit réduit à demeurer toujours armé pour se garantir de leurs insultes.

Mém. de Comines, l. 6. ch. 7.

Qu'il lui avoit fallu imposer sur ses peuples de grands tributs ; qu'il avoit augmenté les tailles jusqu'à quatre millions cinq cents mille livres, quoique son prédécesseur n'eût tiré de ses sujets, au plus fort des guerres contre les Anglois, que dix-sept cents mille livres. Que puisque la France jouissoit à présent de la paix, il étoit aisé de la soulager. Que la noblesse du royaume aimoit naturellement ses rois, & qu'elle rentreroit bientôt dans son devoir, pourvu qu'elle fût bien traitée. Qu'il falloit sur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des seigneurs.

Il l'exhorte encore à se gouverner par le conseil des princes du sang & des autres personnes distinguées, à ne point changer les officiers après sa mort ; à aimer la jeune princesse Marguerite d'Autriche, comme devant être son épouse ; à conserver la paix avec les Flamands, sur-tout pendant les cinq ou six premières années de son règne ; à se gouverner

An. 1482.

par les conseils d'Anne de France sa tante, & du duc de Beaujeu son époux ; à ménager ceux qui l'avoient servi fidellement, & il lui nomme entre autres, Philippe de Comines, le seigneur de Bouchage, Gui Pot bailli de Vermandois, Olivier le Daim & des Cordes, à qui il devoit laisser le commandement des armées, & Jean Doyac, à qui il croyoit devoir la prolongation de sa vie. Il lui recommanda de plus de ne pas trop se fier à la reine sa mère, Charlotte de Savoie, parce qu'il l'avoit toujours reconnue plus affectionnée à la maison de Bourgogne qu'à celle de France. Enfin il lui fait une espèce d'excuse de ce qu'il ne lui avoit point fait épouser Marie de Bourgogne ; & la raison qu'il en apporta, fut que cette princesse avoit treize ans & quelques mois plus que lui. Telles furent les instructions de Louis XI au dauphin.

Mém. de Comines, liv. 6. ch. 8. & 10.

LXXXV. Le roi demande au pape la canonisation de frère Jean de Gand.

Camusat, Miscellanea, historic. pag. 524. & seq. Mém. de Comines, dern. édit. to. 5. p. 368. & suiv.

Une des dévotions de ce roi, étoit d'avoir toujours avec soi les reliques qu'on lui envoyoit de toutes parts pour sa guérison ; il les baisoit & y mettoit toute sa piété. Un bon ermite de S. Claude, nommé frère Jean de Gand, avoit été enterré à Troyes ; mais on ne savoit pas l'endroit. Louis XI en fit faire la recherche, & le corps fut trouvé dans le couvent des Jacobins de cette ville : on le leva de terre par ordre du roi, & on l'exposa dans un lieu public à la vénération des peuples ; de plus, il écrivit à Rome pour demander au pape Sixte IV sa canonisation. On voit dans la nouvelle édition de Comines trois lettres que Louis XI écrivit aux Jacobins de Troyes à ce sujet. La première du treizième d'Octobre 1482, la seconde du troisième de Décembre, & la troisième du dix-huitième de Juillet de l'année suivante. Mais pendant que les poursuites de cette canonisation se faisoient à Rome, Louis XI mourut, & l'affaire en demeura-là sans avoir été exécutée.

LXXXVI. Canonisation de S. Bonaventure.

Baillet, vie des Saints, to. 2. in-fol. p. 224. Bullar. tom. 1. Sixt. IV. constitut. 21.

Au lieu de cette canonisation, Sixte IV fit celle de S. Bonaventure, cardinal évêque d'Albano, général de l'ordre de S. François, qui étoit né en Toscane l'an 1221 dans Bagnarea, petite ville du domaine de l'église, de Jean Fidanza & de Ritelle, gens de piété & d'honnête famille. Il fut dans son baptême appelé Jean, du nom de son père ; & dans une maladie dangereuse qu'il eut à l'âge de quatre ans, sa mère craignant de le perdre, eut recours au crédit que S. François avoit auprès de Dieu, & promit de consacrer ce fils à son service sous la règle & l'habit de ce saint homme, qui étoit encore vivant, si elle en obtenoit la guérison. Ses vœux furent exau-

An. 1482.

cés, l'enfant recouvra la santé, contre le sentiment des médecins ; & ce bonheur inespéré lui fit donner le nom de Bonaventure, qu'il conserva toujours. En 1243 il fit profession dans l'ordre de S. François. En 1250 il commença à enseigner la philosophie & la théologie à Paris. En 1256 il fut élu général de son ordre, quoiqu'absent, & n'étant âgé que de trente-cinq ans. Il y établit la réforme en 1260. Le pape Gregoire X le fit cardinal en 1273. Il mourut le septième de Mars en 1274, en revenant de Lyon, où il avoit assisté au concile assemblé dans cette ville par l'ordre du même pape.

Après les informations faites de sa vie & de ses miracles, il fut canonisé, avec toutes les formalités requises, le samedi vingt-neuvième d'Avril 1482, dans l'octave de Pâque, par Sixte IV qui avoit été religieux de son ordre. Sa fête fut publiquement établie, non-seulement dans les maisons de saint François de l'un & de l'autre sexe, mais dans toute l'église. Le pape la fit double, & voulut que son office s'en fît comme d'un docteur de l'église. Son corps après sa mort avoit été porté dans l'église des Cordeliers de Lyon, où il fut inhumé ; & lorsqu'on fit l'ouverture de son tombeau en 1434, pour le transporter dans une nouvelle église que ces religieux avoient fait bâtir, on trouva sa tête toute entière, mais le reste du corps réduit en cendres. On en retira un ossement du bras pour le porter à Bagnarea, lieu de sa naissance, & un autre os pour les religieux de saint François à Venise. Mais en 1562 les Calvinistes s'étant rendus maîtres de la ville de Lyon, enlevèrent sa châsse d'argent, brûlèrent ses os, & en jetèrent les cendres dans la rivière de Saône : son chef toutefois fut trouvé ; & c'est peut-être de ce chef qu'on a détaché la mâchoire inférieure, garnie de presque toutes ses dents, qui est aujourd'hui à Fontainebleau dans le couvent des Mathurins, conservée dans un cristal, avec une figure du saint.

LXXXVII. Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.

Il paroît que la guerre de Grenade contre les Maures commença cette année. Il n'y avoit pas long-temps que Ferdinand & Isabelle en méditoient la conquête ; & depuis que les Maures avoient été réduits à ce seul royaume de Grenade, il n'y avoit point eu de roi si puissant qu'Alboacen, dix-neuvième roi de la maison des Almahares. A son avénement à la couronne il avoit trouvé son état dans une profonde paix, comme la suite d'une trève conclue entre les princes chrétiens & son prédécesseur. Mais l'espérance d'étendre sa domina-

tion, & la conjoncture de la guerre qui survint entre les rois catholiques & Alphonse roi de Portugal, le portèrent à la rompre. Il entra donc dans l'Andalousie & dans le royaume de Murcie avec deux puissantes armées; il y fit de si grands ravages, que Ferdinand & Isabelle, qui n'étoient pas en état de lui résister, furent obligés de conclure avec lui une paix fort désavantageuse. Elle fut observée de bonne foi de la part des deux princes chrétiens: mais le roi Maure ayant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cause de la trève, la prit de nuit par escalade; le gouverneur fut tué; tous ceux qui se trouvèrent dans la place furent faits prisonniers. Ceci arriva au commencement de l'année précédente, vers le printemps; & eut des suites si favorables à la monarchie d'Espagne, qu'elle s'empara bientôt de tout le royaume de Grenade. AN. 1482.

LXXXVIII. Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama sur les Maures. *Mariana, ibid.*

Ferdinand & Isabelle furent si irrités de cette perfidie du roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & accoururent dans l'Andalousie avec leurs troupes victorieuses à la bataille de Toro. La ville d'Alhama, que les Maures appeloient le rempart de Grenade, fut d'abord emportée d'assaut, & Ferdinand entra par ce moyen dans la plaine de Grenade, où il fit un effroyable dégât, laissant par-tout de sanglantes marques de sa vengeance. Enfin après avoir mis de bonnes garnisons sur la frontière, il revint à Cordoue. Mais à peine fut-il parti, que les Maures ne pouvant souffrir qu'Alhama, la clef de leur royaume, fût au pouvoir de Ferdinand, l'assiégèrent, ce qui obligea le roi catholique à revenir promptement sur ses pas. Il secourut la place si à propos, que les Maures furent obligés d'abandonner leur entreprise. Il y mit pour gouverneur dom Diegue de Melo. La division s'étant mise ensuite parmi les Maures, Ferdinand crut en devoir profiter; il commença par le siége de Loya, qu'il ne put prendre: il perdit dom Rodrigue Tellez, grand-maître de Calatrava, qui fut tué de deux coups de flèches; sa charge fut donnée à Garcie Lopez de Padille, à condition qu'il défendroit à ses dépens la ville d'Almaha: après quoi le roi s'en retourna à Madrid, parce que la saison étoit trop avancée. Cette guerre dura dix ans.

LXXXIX. Mort de Maxime, patriarche de Constantinople.

Dès le commencement de cette année 1482, Maxime patriarche de Constantinople étant mort, après avoir tenu le siége pendant six ans, eut pour successeur Nyphon, archevê-

AN. 1482.

Turco-græcia, l. 2. Bzov. hoc anno.

que de Thessalonique, beau parleur, mais peu savant. Il étoit né dans le Péloponèse, d'un Albanois & d'une Grecque qui étoit noble. Mais il s'attira l'indignation du trésorier du sultan, non-seulement pour lui avoir refusé quelques présens, mais encore parce qu'il avoit supposé un fils à Simeon, qui avoit été patriarche, pour frauder le trésor du souverain de la confiscation des biens que Simeon avoit laissés. Bajazet l'ayant appris, ordonna qu'on chassât Nyphon de la ville, qu'on le privât du patriarchat, & qu'on en mît un autre en sa place ; ce qu'on ne fit toutefois qu'en 1490. Denys reprit par l'ordre du sultan, le siége qu'il avoit quitté dans l'année précédente 1481.

XC.
Ses deux successeurs reçoivent le concile de Florence.

Bzov. annal. ad ann. 1489.

Denys & Nyphon suivoient le décret du concile de Florence touchant l'union, selon les annales des Russiens ; parce qu'Isidore cardinal de Russie, souhaitant que le pape Pie II lui donnât pour successeur un certain Gregoire Zemialague, les Moscovites schismatiques n'en voulurent point, & en élurent un autre nommé Jonas. Mais le patriarche Denys, dans le temps qu'il possédoit le siége pour la première fois, le chassa, & voulut absolument qu'on obéît à Gregoire, qui étoit favorable au concile de Florence & à l'union des deux églises. Ensuite Nyphon étant interrogé par Joseph évêque de Russie, quel parti on devoit prendre au sujet du concile de Florence, que les évêques de Russie & de Lithuanie, qui étoient dans les sentimens de l'église Romaine, vouloient contraindre de recevoir, il répondit que c'étoit un concile légitime, & que les Grecs, pour l'avoir rejeté, avoient été soumis à la domination des Turcs ; qu'ainsi ils devoient vivre en paix avec les Latins, en observant les cérémonies du pays, comme il l'avoit ordonné aux prêtres qui étoient sous la puissance de la république de Venise, & que cela avoit été décidé par le concile de Florence.

XCI.
Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.

Chalcon. hist. des Turcs, l. 12.

Le sultan Bajazet ne s'embarrassoit pas beaucoup de ces contestations parmi les Grecs, occupé d'ailleurs des desseins de Zizim son frère pour lui ôter l'empire. La guerre qui régnoit entre eux procura quelque tranquillité dans les états des princes chrétiens ; & les infidelles ne pensèrent ni à s'emparer des terres de l'église, ni à poursuivre leurs conquêtes en exécutant les desseins du défunt empereur. Zizim avoit laissé sa femme & ses enfans au Caire sous la protection du soudan, & étoit allé joindre le grand caraman, auquel le grand-maître

de Rhodes avoit envoyé cinq galères. Ces deux princes campèrent avec leurs troupes assez près de l'Aranda, ville de Cappadoce. Aussitôt Bajazet vint à la tête de cent mille hommes, pendant que le bacha Acmet faisoit avancer son armée, qui avoit passé l'hiver dans la Lycaonie. Le grand caraman remontra à Zizim qu'il y avoit de la témérité à donner bataille; ce qui engagea ce prince à envoyer un défi à Bajazet, pour terminer leur différent par un combat singulier en présence des deux armées. Bajazet, au lieu d'y répondre, lui proposa une province telle qu'il lui plairoit sur les frontières de la Turquie, avec deux cents mille écus d'or chaque année, & une cour digne de sa naissance. Zizim voyant qu'on l'amusoit de belles paroles, prit enfin le parti de la retraite: l'avis qu'il eut qu'on le poursuivoit, l'obligea de se sauver avec peu de monde dans les détroits les plus déserts du mont Taurus; & le grand caraman l'y suivit bientôt avec ses troupes.

An. 1482.

XCII. Zizim propose un duel à Bajazet.

De-là Zizim écrivit à Rhodes par un de ses plus zélés serviteurs, qui fut surpris par les Turcs & conduit devant Bajazet, lequel ordonna de le faire mourir sur le champ. Dès que Zizim eut appris cette nouvelle, il quitta le Mont Taurus, & prit le chemin de la Lycie vers la mer avec le grand caraman. A peine furent-ils sortis des détroits de la montagne, que leurs troupes furent investies & taillées en pièces par Acmet. Ce nouveau malheur fit résoudre le jeune prince à envoyer au grand-maître de Rhodes deux ambassadeurs, qui trouvèrent par hasard à cette côte une galiote de la religion où ils s'embarquèrent. Comme cette affaire pouvoit être utile à la chrétienté, si les chevaliers devenoient maîtres de la destinée du prince qui étoit l'héritier de Mahomet II; il fut résolu dans le conseil qu'on recevroit Zizim, & le grand navire du trésor fut commandé avec une galère & d'autres vaisseaux pour l'aller prendre. On le rencontra le long des côtes de la Lycie, où il avoit été contraint de fuir pour éviter les gens de son frère, qui avoient des ordres exprès de le poursuivre par-tout, & de le prendre mort ou vif.

XCIII. Il écrit au grand-maître de Rhodes, pour le recevoir.

Chalmond. loc. cit. l. 12. Leunclav. l. 16. Bosius, l. 13.

Zizim fut reçu magnifiquement à Rhodes, le quatrième Juillet de cette année; & Bajazet n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il ne pensa plus qu'à conclure avec le grand-maître la paix qu'on lui avoit demandée dès

XCIV. Il arrive à Rhodes, où il est bien reçu.

AN. 1482. son avénement à la couronne. Dans cette vue, il lui renvoya les vaisseaux de la religion qui avoient été pris par les corsaires de Lycie depuis la trève. Zizim s'imagina que son frère ne vouloit la paix que pour une occasion de le perdre ; & que quand le commerce seroit libre entre les Rhodiens & les Turcs, il auroit tous les jours à craindre ou le fer ou le poison. C'est ce qui le fit résoudre à chercher un asile ailleurs ; il pressa le grand-maître de lui donner son congé pour aller trouver le roi de France. Il l'obtint ; mais avant son départ, il fit expédier trois actes authentiques, qu'il mit entre les mains du grand-maître. Le premier étoit un pouvoir très-ample de traiter avec Bajazet & de conclure la paix. Le second étoit une espèce de manifeste pour la décharge des chevaliers, par lequel ce prince déclaroit qu'il avoit demandé lui-même à sortir de Rhodes. Le troisième, une confédération perpétuelle du prince & de ses enfans avec la religion de saint Jean de Jérusalem, en cas qu'il vînt à rentrer dans ses états. Par ce dernier acte, il promettoit solennellement à Dieu & à Mahomet son grand prophète, que s'il recouvroit jamais, ou entièrement ou en partie, la couronne impériale de son père, il entretiendroit une paix constante & une amitié inviolable avec le grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jérusalem : à quoi il s'engageoit lui & ses enfans, & les enfans de ses enfans. Il promettoit encore avec serment de rendre à la religion toutes les îles, toutes les terres & toutes les forteresses que les empereurs Ottomans avoient prises sur les chevaliers de Rhodes.

XCV. Actes qu'il met entre les mains du grandmaître.

XCVI. Il quitte Rhodes & vient en France où il est mis dans une commanderie.

Il partit de Rhodes le premier de Septembre 1482, dans le grand navire de la religion, accompagné du chevalier de Blanchefort & de plusieurs autres pour lui servir d'escorte. Quelque temps après, Bajazet promit de vivre en paix avec les chevaliers, à la charge que le grand-maître tiendroit toujours Zizim sous la garde de ses chevaliers, & feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher que le jeune prince ne tombât entre les mains d'aucun prince ou chrétien ou infidelle. Il s'engagea même à payer quarante-cinq mille ducats, monnoie de Venise, tous les ans, pour la subsistance de la garde de Zizim. Mais celui-ci étoit arrivé en France, où le roi le reçut assez froidement, ce qui l'obligea de demeurer fort peu de temps à la cour : & les chevaliers le conduisirent dans la commanderie de Bourgneuf, qui est une

place sur les confins du Poitou & de la Marche, agréablement située & assez forte, où les grands prieurs d'Auvergne faisoient leur demeure. Le chevalier de Blanchefort, auquel le grand-maître avoit confié particulièrement la personne de Zizim, eut soin de le divertir & de le désennuyer; mais quelques honnêtetés qu'il lui fit, il ne laissoit pas de l'observer, pour empêcher qu'on ne le lui enlevât par artifice ou par force.

An. 1482.

XCVII. Le roi permet de lire les livres des nominaux.

En 1473, Louis XI, sur la requête de maître Jean Boucard & des Thomistes, avoit fait défense de lire les livres & d'enseigner la doctrine d'Okam & des philosophes nominaux; en conséquence, ces livres furent scellés & cloués dans la bibliothèque de l'université & dans les colléges par l'évêque d'Avranches. Les nominaux de l'université de Paris présentèrent leur supplique à Louis XI contre cette défense. Ils y expliquent leur doctrine assez clairement, & font voir qu'elle a été examinée mûrement & approuvée. Ils disent ensuite : si on nous persécute aujourd'hui, c'est parce que ceux qui sont de notre parti se sont acquis beaucoup de gloire & d'honneur, qu'ils sont supérieurs aux Thomistes, & à plusieurs autres dans la dispute; & enfin parce que ce sont les nominaux qui se sont les plus opposés à une hérésie qui avoit été enseignée depuis peu à Louvain, & qui avoit eu leurs ennemis pour fauteurs. Les auteurs de cette supplique veulent parler d'un certain professeur de Louvain, qui, dans un traité qu'il avoit fait depuis peu, avoit enseigné que les propositions du futur contingent, même celles qui étoient contenues dans la bible, & que Jesus-Christ avoit dites, n'étoient point véritables. Ce traité fut déféré à la faculté de théologie de Paris, comme rempli d'erreurs. D'un autre côté, l'université de Louvain fit solliciter la même faculté à l'approuver; & peut-être l'eût-il été sans les vives oppositions des nominaux, qui en firent une affaire fort sérieuse. Pour cette raison ils se donnent dans cette supplique la qualité de défenseurs de la foi, & assurent que c'est leur zèle qui offense, & non pas leur doctrine. Il ne paroît pas cependant que Louis XI eut alors égard à leur supplique. Mais en 1481 Martin Berenger, docteur de Sorbonne, présenta une autre requête en faveur des nominaux. Ce docteur avoit du crédit : plusieurs personnes remontrèrent au roi qu'il n'avoit pas dû défendre leur doctrine ni leurs li-

D'Argentré, collect. judic. p. 303. Baluz. Misc. to. 4. p. 531. &c.

An. 1482.
XCVIII.
Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.
D'Argentré, collect. pag. 305.
Bochel. bibl. canonic. cum additum.
Blondeau, t. 1. p. 786.

vres; & sur ses remontrances Louis leva la défense, & en fit écrire au recteur par Jean d'Estouteville. L'année suivante 1482, la faculté de théologie censura quatorze propositions prêchées à Tournay par un Cordelier appelé Jean Angeli; elles concernoient le sacrement de pénitence & le pouvoir des curés. La première proposition étoit: les frères Mineurs présentés à l'évêque & admis, sont les propres prêtres & les vrais curés, & mieux que les prêtres des paroisses, qui n'ont leur pouvoir que de l'évêque, au lieu que les religieux l'ont obtenu du pape. La deuxième, un paroissien qui s'est confessé à ces religieux, a satisfait à la décrétale, *Omnis utriusque sexûs*, touchant la pénitence & la rémission de ses péchés; & n'est point obligé de se confesser à son propre curé une fois l'an, ni de lui demander la permission de se confesser ailleurs. La troisième, si un curé refuse la communion à son paroissien qui se sera confessé à ces religieux; il peut aller trouver celui qui l'a confessé, qui lui donnera la communion. La quatrième, un curé ne doit rien recevoir de ses paroissiens pour la confession & l'administration des sacremens; mais il n'en est pas de même des mendians. La cinquième, un curé assurant que ses paroissiens sont tenus de se confesser à lui une fois l'an, sur peine de péché mortel, est excommunié & irrégulier s'il célèbre. La sixième, celui qui fait dire la messe par un prêtre qui a chez lui une femme suspecte, ou qui vit mal, pèche mortellement. La septième, lesdits religieux ne sont pas obligés de payer la quatrième partie dont il est parlé dans la Clémentine *Dudùm.* La huitième, le pape pourroit détruire tout le droit canonique & en faire un nouveau. La neuvième, quelques Saints sont des enragés. La dixième, les ames du purgatoire sont de la juridiction du pape; & s'il vouloit il pourroit vider tout le purgatoire. La onzième, le pape pourroit ôter à un bénéficier la moitié de ses revenus, & la donner à un autre sans en alléguer la cause. La douzième, quiconque contredit la volonté du pape est un païen & encourt l'excommunication de fait, & le pape ne peut être repris par personne, si ce n'est en matière d'hérésie. La treizième, la bulle accordée par le pape régnant à ses religieux, a été publiée à Paris & approuvée par l'université; ensorte que quiconque la contredit, est excommunié. La quatorzième, le frère Jean Angeli a sou-

tenu la vérité de ces propositions, & veut les soutenir à Paris & dans tous les endroits du monde jusqu'au feu, & ne les veut point révoquer: disant qu'il n'est point du nombre de ces prédicateurs qui rétractent ce qu'ils ont dit. AN. 1482.

XCIX. Qualifications de ces propositions. *D'Argentré ibid. p. 305.*

La faculté de théologie de Paris, à la requête de Jean Roëre chanoine de Tournay & professeur en théologie, s'assembla & qualifia chacune de ces propositions. Elle dit sur la première, que quoique le terme de propre prêtre soit équivoque, la proposition ne laisse pas d'être scandaleuse, erronée dans la foi, tendante à détruire l'ordre hiérarchique pour la conservation duquel on doit abjurer cette doctrine. Sur la seconde, qu'elle est scandaleuse, contraire au droit commun, & qu'on doit la révoquer publiquement pour maintenir l'obéissance & le respect dû aux prélats. Sur la troisième, qu'elle est fausse, fortement suspecte d'hérésie, & contraire au droit commun. Sur la quatrième, qu'elle est contre la disposition du droit naturel & divin, fausse & notoirement hérétique. Sur la cinquième, qu'elle est fausse & injurieuse. Sur la sixième, parce qu'elle est exprimée d'une manière indéterminée, elle est douteuse, téméraire, & on ne doit nullement la prêcher au peuple. Sur la septième, qu'elle est contraire au droit commun. Sur la huitième, qu'elle est scandaleuse, blasphématoire, notoirement hérétique & erronée. Sur la neuvième, qu'elle est scandaleuse, blasphématoire, & qu'elle offense les oreilles pieuses. Sur la dixième, qu'elle est douteuse & suspecte de fausseté, suivant la pensée de celui qui l'a prêchée dans les termes de la juridiction & de la puissance ordinaire: par conséquent scandaleuse, & nullement propre à être annoncée au peuple. Sur la onzième, quelle est dangereuse, & qu'on ne doit point la prêcher comme elle est conçue. Sur la douzième, qu'elle est fausse, scandaleuse, & ressent manifestement l'hérésie. Sur la treizième, qu'elle est fausse & contient évidemment un mensonge. Sur la quatorzième, qu'elle est d'un homme insolent & opiniâtre; ce qui suffit pour procéder juridiquement contre lui, comme contre une personne suspecte d'hérésie.

C. Censure d'une proposition touchant les indulgences.

Dans la même année Jean de Bethancourt, docteur en théologie de Paris & théologal de Meaux, présenta à la faculté la proposition suivante, prêchée dans le diocèse de Saintes: que toute ame qui est en purgatoire, & condamnée par la justice divine à y demeurer un certain temps,

AN. 1483. D'Argentré, collect. judic. p. 306.

s'envole immédiatement dans le ciel, & est délivrée totalement de la peine, aussitôt que quelqu'un donne pour elle six blancs d'aumône pour la réparation de l'église de saint Pierre de Saintes. Et pour appuyer cette proposition, on se servoit de l'autorité d'une bulle d'indulgence accordée par le pape Sixte IV à cette église le deuxième du mois d'Août 1476. La faculté déclara, par sa conclusion du vingtième de Novembre, que cette proposition ne se trouve point du tout dans cette bulle, & qu'on n'a pas dû l'avancer ni la prêcher. De Bethancourt en demanda acte, & on le lui donna.

CI. Le pape fait bâtir l'église de la Paix. Pennot. hist. cleric. regul. l. 3. c. 33.

Le pape voulant profiter de la tranquillité parfaite qui régnoit en Italie, & de l'union qui étoit entre les princes, fit construire l'église de la Paix au milieu de Rome, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & y fit placer une image miraculeuse de la sainte Vierge, dont on rapporte beaucoup de choses extraordinaires. Mais son zèle parut encore davantage envers cette sainte mère de Dieu, par la bulle qu'il fit en faveur de sa conception, pour apaiser les disputes survenues entre les religieux de saint Dominique & ceux de saint François. Cette bulle est datée de Rome le quatrième de Septembre de l'année 1483. Le saint père s'y plaint des excès dans lesquels donnoient quelques prédicateurs, & auxquels il veut remédier pour éviter le danger qu'il y auroit de les laisser impunis, & leur ôter l'occasion de répandre à l'avenir leurs erreurs au public; ensuite il passe au sujet de sa bulle.

CII. Bulle du pape touchant la Conception de la Ste. Vierge. Collect. conc. P. Labbe, t. 131. p. 1443.

« La sainte église Romaine, dit-il, ayant établi la fête » de la conception de Marie sans tache & toujours vierge, » de même qu'un office propre pour cette fête: nous apprenons toutefois que quelques prédicateurs de différens » ordres ne cessent de prêcher tous les jours au peuple, que » tous ceux qui croient que cette glorieuse Vierge a été » conçue sans la tache du péché originel, pèchent mortellement, ou sont hérétiques; que ceux qui en disent l'office, ou entendent les sermons des prédicateurs enseignant » le contraire, pèchent aussi grièvement. Nous, pour arrêter leurs entreprises téméraires & scandaleuses, & pour » obvier aux maux qui à cette occasion pourroient naître » dans l'église, de notre propre mouvement & de notre » science certaine, nous condamnons les propositions de ces » prédicateurs

» prédicateurs, qui osent assurer que ceux qui tiennent la » conception de la mère de Dieu immaculée, pèchent » mortellement, & que ceux qui en célèbrent l'office & » en écoutent les sermons, ne sont pas exempts de péché; » nous déclarons ces propositions fausses, erronées, & entièrement contraires à la vérité. Nous réprouvons les livres faits contre cette doctrine, & leurs auteurs, de quelque condition qu'ils soient; & nous prononçons contre » eux la peine d'excommunication dont ils ne pourront être » absous par d'autres que par le souverain pontife, si ce n'est » à l'article de la mort. Et afin qu'on n'en prétende cause » d'ignorance, nous ordonnons aux ordinaires des lieux de » faire publier cette bulle dans les paroisses de leurs diocèses, à la grand'messe & au sermon. Si quelqu'un présume » d'agir, de prêcher ou d'écrire contre ce décret, nous déclarons qu'il encourra l'indignation de Dieu & des Apôtres saint Pierre & saint Paul.

An. 1483.

CIII. Disputes touchant les stigmates de sainte Catherine de Sienne.

L'on trouve encore une autre bulle de ce pape à l'occasion d'une dispute qui s'éleva entre les Dominicains & les Cordeliers : ceux-ci nioient que sainte Catherine de Sienne eût été marquée des stigmates, & prétendoient que ce privilége n'avoit été accordé qu'à saint François leur patriarche. Ceux-là se fondoient sur le témoignage de la Sainte même, & de Raimond de Capoue son confesseur. Car voici les paroles que cette Sainte adresse à son confesseur : « Vous savez, mon père, que je porte les » stigmates du Seigneur Jesus sur mon corps par sa miséricorde. » Il est vrai qu'ils reconnoissoient que ces stigmates n'avoient pas paru sur le corps de la Sainte, comme sur celui de S. François; mais ils assuroient qu'elle les avoit reçus. « J'ai vu le Seigneur, dit-elle, attaché en croix descendant » sur moi avec une grande lumière; & par l'impétuosité » de mon esprit qui vouloit aller au-devant de son créateur, mon petit corps a été contraint de s'élancer. Aussitôt des cinq cicatrices de ses sacrées plaies j'ai vu tomber » sur moi cinq rayons de sang, qui tendoient à mes mains, » à mes pieds & à mon cœur. Connoissant que c'étoit un » mystère, je me suis écriée d'abord : ouï, mon Seigneur » & mon Dieu, je vous prie que ces cicatrices ne paroissent » point sur mon corps à l'extérieur. J. C. me répondit, & » me parloit encore, lorsque ces rayons de sang devinrent

An. 1483.

» tous brillans, & furent portés aux cinq endroits de mon » corps que j'ai marqués. » Les Dominicains appuyoient encore leur sentiment du témoignage de saint Antonin & de celui du pape Pie II, qui faisant mettre cette Sainte dans le calendrier, lui a assigné un office, dans l'hymne duquel il est dit qu'elle a exprimé sur elle la forme des plaies de Jesus-Christ.

S. Antonin. chron. 3. part. tit. 23. c. 41. §. 10.

Vulnerum formam miserata Christi exprimit ipsa. In hymno officii hujus Sanctæ.

Mais les Franciscains prévinrent tellement en leur faveur le pape qui avoit été de leur ordre, qu'il défendit, même sur peine des censures ecclésiastiques, de peindre les images de cette Sainte avec les stigmates. Il adoucit toutefois son décret quelque temps après, & en ôta les censures. Les Cordeliers, dit Sponde, auroient mieux fait d'imiter la pauvreté & l'humilité de leur saint fondateur, que de vouloir restreindre la grâce par ces superbes disputes : parce que disputer du mérite des Saints, c'est produire des contestations inutiles, d'où naissent ensuite les jalousies, l'un soutenant un Saint, l'autre un autre, & chacun s'opiniâtrant avec orgueil à vouloir que son Saint soit plus grand que celui d'un autre, comme l'a remarqué l'auteur du livre de l'Imitation de Jesus-Christ.

Spond. cont. annal. ad ann. 1483. c. 8.

A Kempis, l. 3. de Imit. Christi. c. 58.

CIV. Promotion de cardinaux.

Sixte IV augmenta encore le sacré collége de six cardinaux, qui furent Jean Comti Romain, archevêque de Cozence, prêtre cardinal du titre de saint Vital. Elie de Bourdeille François, archevêque de Tours, du titre de Ste. Lucie. Jean Margarit Espagnol, évêque de Gironne, du titre de sainte Balbine. Jean-Jacques Sclafenati Milanois, évêque de Parme, du titre de saint Etienne au mont Cœlius. Jean-Baptiste des Ursins Romain, archevêque de Carthage & de Tarente, cardinal diacre du titre de sainte Marie la Neuve, depuis prêtre du titre de saint Pierre & de saint Paul. On peut y en joindre un septième, qui fut Ascagne Marie Sforce des ducs de Milan, cardinal diacre des saints Vite & Modeste, vice-chancelier de l'église de Rome, évêque de Padoue, Novarre, &c. Mais quelques-uns ne le placent qu'au commencement de l'année suivante, quelque temps avant la mort du pape. Il se rendit célèbre sous le pontificat suivant.

CV. Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.

Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, devoit être mise entre les mains de Louis XI, pour être l'épouse du dauphin, dès la fin de l'année précédente. Mais comme il y

avoit encore quelques difficultés à terminer, les Gantois ne l'amenèrent en France qu'au mois d'Avril 1483, & les noces furent magnifiquement célébrées à Amboise sur la fin de Juillet. Le roi d'Angleterre, qui s'étoit tellement flatté de voir sa fille dauphine de France, qu'il la faisoit déjà appeler de ce nom, se voyant ainsi joué par les François & moqué par ses sujets, en eut tant de confusion & de douleur, qu'il en tomba malade, & mourut le quatrième d'Avril, délivrant la France, par sa mort, de beaucoup de maux qu'il auroit pu lui faire dans la suite. Il laissa deux fils Edouard & Richard, avec cinq filles, quelques-unes mariées à des seigneurs Anglois. Des deux frères qu'il avoit, il fit mourir le duc de Clarence, & il ne lui restoit que le duc de Glocester qui usurpa le trône.

AN. 1483.

CVI. Mort d'Edouard IV, roi d'Angleterre.

Mém. de Comines, liv. 6. c. 9.
Chronique de Louis XI.
Polyd. Virg. l. 4. in fin.

Edouard ne fut pas plutôt mort, que, quelques précautions qu'il eût prises pour assurer la couronne à son fils aîné, on s'aperçut que celui-là même qu'il avoit chargé en mourant de la lui affermir sur sa tête, cabaloit pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce duc de Glocester. Il dit qu'il naquit sans foi, sans probité, sans principes, sans conscience, fourbe, hypocrite, dissimulé, & ne faisant jamais plus de caresses que quand il vouloit plus de mal. Cruel par férocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme dont la vie nuisoit à ses desseins. Brave au reste, mais propre à nourrir des factions & à en profiter, donnant son bien sans retenue pour réussir, & prenant aussi celui des autres sans se faire aucun scrupule. Tel étoit le duc de Glocester, qui ayant appris à Yorck où il étoit, la mort inopinée du roi son frère, qui l'avoit déclaré tuteur du jeune Edouard son fils aîné, ne pensa plus qu'à s'emparer de la couronne. Il éloigna du jeune roi ceux qui avoient soin de sa conduite, il les fit même arrêter. La reine douairière se retira dans l'asile de Westminster. Le duc se fit déclarer, par le parlement, protecteur du royaume. La reine qui avoit avec elle son second fils Richard, l'aîné étant dans Londres, lâcha ce cadet, aux instantes prières du cardinal Burschiez archevêque de Cantorberi, ensorte que le duc de Glocester se vit maître des deux princes. Il découvrit le cruel dessein qu'il avoit sur eux au duc de Buckingham, qui se rendit, sur la promesse qu'on le mettroit en possession du comté d'Hereford qu'il

CVII. Le duc de Glocester pense à usurper la couronne.

Jo. Mei. hist. Scot. l. 6. c. 20.

AN. 1483. prétendoient lui appartenir; & le complot fait, les deux ducs ne pensèrent plus qu'à former un parti.

Le duc de Glocester donna ses ordres pour les sanglantes exécutions qui devoient lui frayer le chemin au trône; il fit mourir le comte de Rivers, Richard Gray & Thomas Wagham, proches parens du roi, qui étoient fort dans ses intérêts; il les avoit déjà fait prisonniers. Il fit couper la tête au grand chambellan Hasstings, enfermé dans la Tour. Il fit arrêter l'archevêque d'Yorck, l'évêque d'Ely, & Thomas Stanley. Il publia que les deux jeunes princes fils d'Edouard IV descendoient d'un bâtard, le défunt roi & le duc de Clarence n'étant point fils de Richard duc d'Yorck, mais de certains amans qu'il donnoit à la duchesse. Et comme il avoit sur-tout intérêt que ses neveux passassent pour illégitimes, il s'appliqua particulièrement à rappeler le souvenir du mariage de leur père; & prétendit qu'avant qu'il épousât la reine, il s'étoit marié clandestinement à une femme qui vivoit encore, & qu'on appeloit Elisabeth de Lucis, ce qui lui avoit été révélé par l'évêque de Bath, qui en avoit fait la cérémonie. Sur cette fausse supposition il s'empara du trône, prétendant être le légitime héritier de la couronne; & le duc de Buckingham fit crier par le peuple : vive le roi Richard !

CVIII. Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.

CIX. Il fait mourir les deux fils d'Edouard.

La première chose que fit le duc de Glocester fut de faire mourir ses neveux, dont l'aîné ne régna que deux mois. Jacques Texel fut le ministre dont il se servit pour cette exécution. Il se contenta de renfermer dans un château le petit comte de Warwick, fils du défunt comte de Clarence. Il envoya en même-temps des ambassadeurs en Bretagne, prier le duc de continuer à garder le comte de Richemont, l'assurant qu'il feroit exact à payer les pensions promises par le feu roi Edouard. Ces ambassadeurs avoient ordre d'aller de Bretagne en France, & de demander à Louis XI son amitié pour leur nouveau roi; mais sa majesté refusa de les voir, & protesta qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec un usurpateur souillé du sang innocent de ses neveux : action digne de terminer la vie de ce roi, qui peu de temps après laissa la couronne à son fils.

CX. Il se fait couronner roi d'Angleterre.

Celle d'Angleterre fut imposée solennellement à Richard duc de Glocester, & à Anne de Neville sa femme. Il n'avoit qu'un fils âgé de dix ans, qu'il déclara prince de Galles;

mais ce fils ne vécut pas long-temps; & sa mort donna dans la suite occasion au comte de Richemont de s'emparer du trône d'Angleterre, & de rentrer dans l'héritage de la maison de Lancastre sous le nom de Henri VII. AN. 1483.

CXI. Crainte que Louis XI a de la mort.

On lit avec plaisir dans les historiens tout ce que la crainte de la mort, & celle de perdre son autorité, faisoient faire à Louis XI pendant les derniers mois de son règne. Les danses de jeunes filles autour de son logis, les bandes de joueurs de flûte qu'on amassoit de toutes parts pour le divertir, les processions qu'on ordonnoit par tout le royaume pour sa santé, les prières publiques à Dieu pour empêcher le vent de bise qui l'incommodoit beaucoup, un grand amas de reliques qu'il se faisoit apporter de tous côtés, le bain du sang des enfans dont il se servoit pour adoucir ses humeurs âcres & cuisantes; tout cela fut mis en œuvre, sans qu'il pût prolonger sa vie. Le pape Sixte IV lui avoit envoyé de Rome beaucoup de reliques. Le sultan Bajazet II lui offrit, par une ambassade solennelle qui vint jusqu'à Marseille, non-seulement de rendre au roi toutes celles qui s'étoient trouvées à Constantinople, lorsque cette ville avoit été prise, mais encore de payer tous les ans à la France une somme très-considérable d'argent, pourvu qu'il tirât le prince Zizim son frère des mains des chevaliers de Rhodes, & qu'il s'assurât de sa personne. Mais Louis XI, bien loin de vouloir voir les ambassadeurs, les renvoya de Marseille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'ennemi capital des chrétiens. Comines dit que la sainte ampoulle, qui n'avoit jamais été transportée, lui fut apportée de Reims jusques dans sa chambre au Plessis-les-Tours.

Comines dit Riez, en Provence, l. 6. de ses Mémoires, ch. 10.

CXII. Il s'enferme dans le château de Plessis-les-Tours.

Il avoit fait enfermer ce château de Plessis d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte des broches de fer à plusieurs points, avec quarante arbalêtriers qui gardoient les fossés durant la nuit. Quatre cents archers se promenoient le jour autour du château, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de personnes. Le roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ses domestiques qu'il estimoit le moins, & leur avoit défendu de lui parler d'autres affaires que de celles qui regardoient son autorité & la conservation du royaume; il leur donnoit avec profusion, & sur-tout à son médecin nommé Jean Coctier, qui tiroit

Mém. de Comines, liv 6. c. 7. & 12.

Mezerai, abrégé chron. to. 3. vie de Louis XI.

AN. 1483. de ce prince tous les mois plus de dix mille écus. Ce médecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il le gourmandoit, dit Mezeray, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Je sais bien, disoit-il quelquefois, qu'un matin vous me renverrez, comme vous faites d'autres; mais vous ne vivrez pas huit jours après, ce qu'il prononçoit en jurant, & ce qui effrayoit tellement le roi, qu'il n'osoit lui rien refuser, & souffroit patiemment toutes ses brutalités & ses insolences, quelque délicat qu'il fût sur l'article du respect qui lui étoit dû.

CXIII. Il fait venir à sa cour S François de Paule.

Le roi qui avoit grande confiance aux prières des gens de bien, & qui croyoit par-là prolonger ses jours, avoit entendu parler du saint ermite de Calabre appelé François de Paule, qui étoit le fondateur des religieux Minimes. Le bruit de sa sainteté & de ses miracles s'étant répandu au-delà de l'Italie, vint jusqu'à la cour de France; & Louis XI prit la résolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter pour l'établissement de son ordre & pour lui-même. Mais ayant appris que le Saint n'avoit pas été touché de ses promesses, il en fit parler au roi de Naples par son ambassadeur; & ce prince, qui se soucioit peu de retenir le Saint dans ses états, fit ce qu'il put pour l'engager à donner cette satisfaction au roi de France. Mais François de Paule dit nettement qui ne tenteroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voyage de quatre cents lieues pour satisfaire des gens qu'il ne demandoient un miracle que par des voies basses & trop humaines. Louis que le mal rendoit impatient, n'ayant pas réussi de ce côté-là, s'adressa au pape Sixte IV, qui envoya deux brefs l'un fort près de l'autre au saint ermite pour l'obliger d'aller incessamment trouver le roi. François, sans délibérer davantage, se mit en chemin avec le maître d'hôtel de Louis XI, qui l'étoit venu querir. Il passa par Naples, par Rome, & alla s'embarquer à Ostie pour prendre la route de France, où il arriva.

CXIV. Le Saint arrive en France, & se rend au Plessis.

Aussitôt que le roi eut appris l'arrivée du Saint en France, il en eut tant de joie, qu'il fit présent à celui qui lui en porta la nouvelle, d'une bourse de dix mille écus; & quand il fut proche de la Touraine, Louis manda au dau-

phin ſon fils de l'aller recevoir à Amboiſe : ce qu'il fit avec tous les témoignages d'eſtime & de reſpect. Le Saint arriva au château du Pleſſis le vingt-quatrième d'Avril de l'année précédente 1482, & le roi étant allé au-devant de lui, accompagné de ſa cour, le reçut avec autant d'honneur & de ſoumiſſion, dit Comines, que ſi c'eût été le pape. Il ſe jeta à genoux devant lui, le conjurant de faire enſorte que Dieu voulût lui prolonger la vie. Le Saint lui fit entendre que la vie des rois a ſes bornes comme celle des autres hommes; & qu'au lieu de prétendre que Dieu voulût changer ſur cela ce qu'il a une fois arrêté, & qui eſt immuable, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de s'y ſoumettre. Le roi le fit loger dans la baſſe-cour du château, dans un petit appartement proche la chapelle de ſaint Matthieu; & il lui donna un interprète nommé Ambroiſe Rembaut, qui ſavoit également l'Italien, le Latin & le François. Il chargea en même temps deux de ſes officiers du ſoin de ſa ſubſiſtance, & de celle des religieux qui l'avoient accompagné dans ſon voyage.

AN. 1483.
Mém. de Comines, liv. 6. ch. 7. & 8.

CXV.
Divers entretiens du Saint avec le roi.

Le ſaint ermite alloit ſouvent entretenir le roi des affaires de ſon ſalut; & comme l'aſſure Comines qui y étoit preſque toujours préſent, il parloit à ce prince avec tant de ſageſſe & d'élévation, qu'on étoit perſuadé qu'il étoit inſpiré, & que c'étoit le Saint-Eſprit qui parloit par ſa bouche : car de lui-même il n'étoit pas capable de penſer & de parler comme il faiſoit, n'ayant aucune teinture des lettres. Auſſi la vénération que le roi, les princes & les ſeigneurs de la cour les mieux ſenſés avoient pour lui, n'empêcha pas que pluſieurs courtiſans ne ſe moquaſſent de ſa ſimplicité, & ne l'appelaſſent le bonhomme par dériſion, ils le tournoient même en ridicule ſur ſes habits, ſes cheveux, qu'il n'avoit jamais coupés, & tout ſon extérieur négligé. Le médecin du roi, Jacques Coctier, fut du nombre de ces derniers, par je ne ſais quelle baſſe jalouſie, qui le porta à faire ſouvent tenter, par le roi même, le déſintéreſſement du Saint & ſon amour pour la pauvreté, quoiqu'il s'unit à lui en 1483, pour diſpoſer enfin le roi à la mort qu'il craignoit tant.

CXVI.
Précautions qu'on prend pour lui annoncer sa mort.
Vide ſup. n. 84.

Ainſi Louis XI ſe ſentant affoibli de jour en jour, fit venir d'Amboiſe le dauphin ſon fils, & lui répéta les inſtructions rapportées plus haut. Comme il eut une troiſième rechute le vingt-ſixième d'Août, avec les mêmes ſymptômes, l'on crut

AN. 1483. *Mém. de Comines, l. 6. c. 12.*

être obligé de lui repréſenter qu'il n'y avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il falloit ſe préparer pour l'autre. La commiſſion étoit délicate ; ce prince avoit dit plus d'une fois en pleine ſanté, que quand l'on verroit approcher ſa fin, l'on évitât avec ſoin de lui parler de la mort, & qu'on l'avertît ſimplement de mettre ſa conſcience en bon état, parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt ſans perdre connoiſſance, & ſans reſſentir dans toutes les parties de ſon corps des convulſions qui l'emporteroient à l'inſtant. Olivier le Daim & quelques autres domeſtiques l'avoient entendu parler ainſi, & ſavoient d'ailleurs que perſonne n'avoit jamais tant appréhendé la mort, ni cherché tant de préſervatifs pour s'en garantir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une ſi triſte nouvelle ; ils s'en acquittèrent même ſans garder aucunes meſures. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquitions de notre devoir, n'ayez plus d'eſpérance en ce ſaint homme * : c'eſt fait de vous ſurement ; & pour cela penſez à votre conſcience, car il n'y a plus de remède. Chacun lui dit quelque mot. Le roi leur répondit : j'ai eſpérance que Dieu m'aidera : car, par aventure, je ne ſuis pas ſi malade que vous penſez.

* *C'étoit S. François de Paule.*

CXVII. Il conſerve tout ſon bon-ſens juſqu'à ſa mort.

Ceux qui l'avertirent de penſer à la mort, furent aſſez heureux pour être écoutés. Il recommanda le dauphin ſon fils au ſeigneur de Beaujeu ſon gendre ; il envoya le chancelier porter les ſceaux au même dauphin qu'il nomma roi, exhortant un chacun à lui être fidelle & à le bien ſervir. Il lui recommanda en particulier de donner le commandement des troupes à des Cordes, à qui il falloit défendre d'exécuter l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Calais, afin de renvoyer inceſſamment les Anglois au-delà de la mer, parce que le dauphin étoit trop jeune pour ſe débarraſſer habilement d'une ſemblable affaire, ſoit qu'elle réuſsît ou qu'elle ne réuſsît pas ; qu'il falloit au moins pendant cinq ou ſix ans conſerver la paix avec tout le monde. Il donna tous ſes ordres avec une ſi grande préſence d'eſprit, qu'il parut, dit Comines, n'avoir jamais eu tant de bon-ſens. Il vécut encore quelques jours ſans ſe plaindre dans ſa maladie ; il reçut tous les ſacremens qu'on donne aux malades, avec beaucoup de dévotion, parlant toujours de Dieu & récitant quelques prières à la ſainte Vierge, afin de lui obtenir la grâce de ne mourir

qu'un ſamedi. Ce qui arriva, puiſqu'il mourut le ſamedi trentième du mois d'Août à huit heures du ſoir, dans la ſoixante-unième année de ſon âge, & la vingt-troiſième de ſon règne, au Pleſſis-lez-Tours. Il ordonna que ſon corps fût porté à Notre-Dame de Clery près d'Orléans, où il avoit une particulière dévotion; & il avoit tellement à cœur qu'on l'inhumât dans cette égliſe, qu'il obtint du pape Sixte IV une bulle d'excommunication contre ceux qui ſeroient tranſporter ſon corps ailleurs.

AN. 1483. CXVIII. Mort de Louis XI. *Mem. de Com. ch. 12 du l. 6. in fin. Polib. Virg. liv. 25.*

C'étoit un prince, dit Comines, fort ſage dans l'adverſité, très-heureux pour pénétrer les intérêts & les penſées des hommes, & pour les tourner à ſes fins; furieuſement ſoupçonneux & jaloux de ſa puiſſance, & très abſolu dans ſes volontés; qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup ſon peuple, & en même temps le meilleur des princes de ſon ſiècle. Le même auteur dit qu'il ne le vit jamais tranquille & content; qu'il étoit toujours agité par quelque chagrin; qu'il étoit fort attaché à ſon épouſe, ſans aimer aucune autre femme; que quand il étoit en guerre, il ſoupiroit après la paix; & que quand il étoit en paix, il ne pouvoit ſupporter que la guerre. Il étoit aſſez inſtruit, ayant eu pour précepteur Jean d'Arconvalle. Jean Colleman lui avoit appris les mathématiques & les élémens d'aſtrologie; & l'on aſſure que ce fut lui qui compoſa le livre intitulé le roſier des guerres, pour l'inſtruction de Charles VIII ſon fils; du moins l'on ne peut douter qu'il n'ait fait travailler à deux excellens recueils, l'un de la pragmatique-ſanction, l'autre ſur les droits de la France par rapport au royaume de Naples, pour l'inſtruction du même dauphin. Il enrichit la bibliothèque du Louvre d'un grand nombre de manuſcrits; Robert Gaguin général des Mathurins, qui écrivoit l'hiſtoire de France, fut ſon bibliothécaire. Il dreſſa lui-même les ſtatuts pour l'ordre de S. Michel, & l'on y voit un article qui porte qu'il y auroit toujours une place affectée pour celui qui travailleroit à l'hiſtoire de cet ordre.

Mém. de Comines, ibid. c. 13. Paul. Emil. l. 3. c. 7.

L'on a écrit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les perſonnes incommodées de la pierre, en permettant aux chirurgiens de Paris d'en faire l'eſſai ſur un franc-archer condamné à être pendu; l'épreuve ſe fit, & l'on réuſſit: le franc-archer fut guéri, & vécut long-temps après. Le diſcernement des eſprits étoit admirable dans ce prince. Il

AN. 1483.

avoit entrepris de réduire toutes les mesures & tous les poids du royaume à un seul, & de faire dresser une coutume générale pour toutes les provinces. Il vouloit que la justice fût exactement rendue aux particuliers. Il institua deux parlemens: celui de Bourdeaux en 1462, & celui de Bourgogne en 1476. Il affectoit d'être dévot, & se confessoit toutes les semaines, faisant souvent des pélerinages de dévotion. Ce fut lui qui établit la coutume de sonner l'*Angelus* à midi. Il portoit à son chapeau une image de Notre-Dame, qui n'étoit que de plomb, & la baisoit souvent, sur-tout quand il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faisoit faire assez fréquemment des processions, honoroit beaucoup les reliques, & donnoit libéralement aux églises. Mais avec toutes ces bonnes qualités, il n'en manquoit pas de mauvaises. Mezeray dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille personnes, la plupart sans forme de procès, plusieurs noyés, d'autres précipités en passant sur une bascule, d'où ils tomboient sur des roues armées de pointes & de tranchans. Il ne prenoit conseil que de lui seul; il ne pouvoit souffrir les personnes de qualité. En un mot jamais il n'y eut de cour où la mauvaise foi fut plus en règne que dans la sienne, sur l'exemple qu'il en donnoit lui-même.

Abr. chron. tom. 3. vie de Louis XI. in-12.

CXIX. Ses deux mariages & sa postérité.

S. Marth. généa. Franc. lib. 8. ch. 9.

Ce prince n'étant encore que dauphin avoit été marié deux fois. Sa première femme fut Marguerite, fille de Jacques I roi d'Ecosse, qu'il épousa, à ce qu'on croit, en 1436, n'étant âgé que de quatorze ans: elle mourut en 1445, sans laisser aucun enfant. Il demeura veuf six ans, & il ne se seroit pas remarié tant qu'il n'auroit pas été roi, si la nécessité de ses affaires ne l'y avoit contraint. Il épousa donc pour seconde femme Charlotte fille du duc de Savoie, qui n'avoit alors que six ans: elle fut élevée auprès de sa mère jusqu'à treize ans, qu'elle alla trouver son époux en Flandre. Il en eut dès la première année un fils nommé Joachim, duc de Normandie, qui mourut fort jeune. Le second fut Charles, qui succéda au royaume. Le troisième nommé François ne vécut pas long-temps. Il eut encore trois filles; le P. Daniel n'en met que deux: l'aînée mourut dans son bas âge. La seconde fut comtesse de Beaujeu, & ensuite duchesse de Bourbon. La troisième, Jeanne duchesse d'Orléans, fonda l'ordre des Annonciades à Bourges,

après avoir été répudiée par son époux, qui devint roi de France & successeur de Charles VIII, sous le nom de Louis XII. An. 1483.

CXX. Charles VII, roi de France lui succède.

Le successeur de Louis XI fut donc Charles VIII son fils, qui avoit treize ans accomplis & deux mois : c'est-à-dire qu'il étoit majeur, suivant l'ordonnance de Charles V son trisaïeul. Le roi défunt en mourant avoit laissé par son testament l'administration du royaume à Anne de France sa fille, mariée au seigneur de Beaujeu, jusqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même. Elle avoit de l'esprit, de la pénétration, du courage & de la fermeté, en un mot toutes les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de cet emploi : mais la passion de commander s'empara de tous ceux qui y avoient quelque droit ; & toutes les précautions que le défunt roi avoit pu prendre, ne furent pas capables d'arrêter les troubles qui survinrent à cette occasion.

CXXI. Quelques princes disputent du gouvernement.

Les deux contendans à l'autorité du royaume, étoient Louis duc d'Orléans & Jean II duc de Bourbon, frère aîné du seigneur de Beaujeu : le premier, quoiqu'il ne fût pas encore majeur, parce qu'il étoit premier prince du sang ; le second, parce qu'il avoit épousé la tante du roi, outre qu'il s'en croyoit plus capable qu'une femme, qui en France ne devoit avoir aucune part à l'administration de l'état, parce qu'elle ne pouvoit pas régner. La cour étoit partagée sur ces trois compétiteurs, les deux ducs & la comtesse de Beaujeu. Comme on ne put convenir de leurs droits, la décision du différent fut remise à l'assemblée des états généraux qu'on tint l'année suivante ; & jusqu'à ce temps-là tous trois de concert, pour s'attirer la bienveillance du peuple, abandonnèrent à la sévérité des lois ceux qui avoient abusé de leur crédit auprès de Louis XI durant les dernières années de sa vie. Olivier le Daim fut pendu ; il avoit été premier chirurgien de Louis XI : on l'accusa d'homicide & d'adultère. Jean Doyac, procureur général du parlement, fut fouetté par deux bourreaux dans tous les carrefours de Paris ; ensuite on lui coupa une oreille, & on lui perça la langue avec un fer chaud : cette exécution faite, on le conduisit en Auvergne dans la ville de Montferrand, lieu de sa naissance, où on réitera la flagellation, & on lui coupa l'autre oreille. Il se rétablit dans la suite, lorsque Charles VIII alla en Italie. Mezeray met cet événement l'année suivante après la tenue des états. J'ai

An. 1483.

suivi la chronologie du P. Daniel. Quant au médecin Jacques Coctier, il en fut quitte pour une taxe de cinquante mille écus, & conserva tranquillement le reste de ses biens, sans que dans la suite on l'ait jamais recherché.

CXXII. Maximilien pense à rentrer dans ses états, après la mort de Louis XI.

Maximilien d'Autriche, délivré par la mort de Louis XI d'un ennemi puissant, crut que le bas âge d'un prince foible lui ouvroit une voie sûre pour rentrer dans tous les pays qu'il croyoit lui appartenir. Dès la fin de cette année il envoya remontrer aux princes du sang la violence qui lui avoit été faite, lorsqu'on l'avoit obligé à signer le traité d'Arras, offrant toutefois de consentir au mariage de sa fille, pourvu que ce fut à d'autres conditions. Il tâcha d'engager Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Aragon dans ses intérêts, en leur promettant du secours pour reprendre le comté de Roussillon. Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le duc de Bretagne qu'il avoit beaucoup négligé. Il fit agir auprès du duc de Lorraine, dans le dessein de se liguer avec lui contre la France. Il fit sonder la bonne volonté des peuples de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ses desseins. On trouve dans Comines l'instruction qui fut donnée à Olivier de la Marche, lorsqu'il fut envoyé vers les principaux seigneurs de France pour revenir contre le traité d'Arras; elle est datée de cette année 1483, de même que celle qui fut donnée à Gaspard de Lopia pour le roi de Castille, une autre aux sieurs de Longueil & de Branges pour le duc de Bretagne; une quatrième au sieur de Fay pour le duc de Lorraine; une cinquième aux sieurs de Toulongeon & Autrey pour les Bourguignons; une sixième enfin à ce dernier seul, pour tâcher de gagner le seigneur de Neufchâtel, fils du maréchal de Bourgogne, qui usant de la liberté du temps, avoit quitte le service de Maximilien pour se donner au roi Louis XI.

Mémoires de Comines, t. V. édit. de 1723. p. 333. & suiv.

CXXIII. Conjuration à Gênes contre Bapt. Fregose.

Les troubles continuoient toujours à Gènes où les habitans conspirèrent contre Baptiste Fregose dont ils se plaignoient fort à cause de sa sévérité & de son orgueil insupportable. Le chef de la conspiration étoit un certain Lazare Doria, & les principaux de la famille des Fregose y étoient même entrés, jusqu'au cardinal Paul Fregose, oncle de Baptiste & archevêque de la ville. La conspiration alla si loin, que ce même Baptiste, qui étoit doge depuis l'an 1478, fut contraint de se retirer secrètement. Il adoucit l'ennui de son bannissement

August. Schiaffim, hist. eccles. Genu. ad. ann. 1482.
Vossius, de historic. latinis.
Fulgos, l. 9. c. 6. ad finem.

volontaire par la composition de quelques ouvrages, & par la lecture des bons auteurs. Il composa en Italien neuf livres d'exemples mémorables sur le modèle de Valere Maxime, & dédia cet ouvrage à son fils Pierre. Camille Ghilini de Milan l'a traduit en Latin. On le publia à Milan en 1519, à Bâle en 1541, & ailleurs. Il composa encore la vie du pape Martin V, & fit un traité des femmes savantes.

An. 1483.

CXXIV. Troubles dans le royaume de Bohême.

Dubrav. l. 31. Krantz. 13. Wandal. 38.

La Bohême étoit aussi agitée par les différentes persécutions que les Hussites suscitoient aux catholiques. Les premiers chassèrent ceux-ci de Prague, en tuèrent beaucoup, obligèrent les religieux à se retirer, & ruinèrent entièrement les monastères qui n'étoient pas encore tout à fait rétablis. Uladislas ne pouvant résister à ces hérétiques, ni à Matthias roi de Hongrie, parce qu'il étoit trop jeune & sans expérience, laissoit ces désordres impunis. L'ambition de Matthias étoit de se rendre maître de la Bohême, dont le roi toutefois se mit en devoir de châtier les hérétiques. Mais les fils du roi défunt, George Pogebrac, l'apaisèrent en lui faisant quelque satisfaction. Le repentir ne fut pas sincère ; la douceur & la trop grande facilité du prince les rendirent si insolens, qu'un d'entre eux ayant vu le roi de Bohême aux fenêtres de son palais, cria hautement qu'il falloit tuer ce porc de Pologne qui haïssoit le calice, voulant parler de la communion sous les deux espèces. Matthias vouloit profiter de ces troubles pour s'emparer du royaume ; mais il fut la dupe de son ambition.

CXXV. Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.

En Angleterre l'usurpateur de la couronne s'abandonna à son génie violent, hautain, intéressé, & mécontenta ses meilleurs amis. Il manqua de parole au duc de Buckingham. Cet outrage piqua le duc, l'homme le plus fier de son temps ; & son ressentiment fut si vif, qu'il forma dès-lors le dessein de détruire Richard. Il se retira dans une de ses maisons de campagne, appelée Brechenot, où l'évêque d'Ely étoit prisonnier. Il découvrit son dessein à ce prélat, qui avoit beaucoup de droiture & une grande intégrité de mœurs ; il fit amitié avec lui, il le gagna, & ils se jurèrent l'un & l'autre une fidélité inviolable. Marguerite de Sommerset mère du comte de Richemont, qui étoit comme prisonnier en Bretagne, avoit formé un parti en faveur de son fils, elle alla trouver le duc de Buckingham pour lui recommander ses intérêts. Le duc promit à la comtesse tout ce qui dépendoit de lui ; & dès-lors il prit la résolution de mettre le comte de Richemont sur le

AN. 1483.

trône. Il eut même l'adresse d'engager les partisans de la maison d'Yorck à favoriser le comte de Richemont, en lui faisant épouser la fille d'Edouard IV.

CXXVI. Révolte dans le royaume de Grenade.

Le roi de Grenade ayant répudié sa femme, dont il avoit eu des enfans, épousa une chrétienne renégate nommée Zaraïde. Le haut rang où elle se vit élevée, la rendit ambitieuse; elle pensa à conserver le royaume à ses enfans; & pour y mieux réussir, elle persuada au roi de faire mourir ceux de sa première femme. Ce prince se dépouillant du titre de père en faveur de cette femme cruelle, voulut faire ce qu'elle lui conseilloit. Mais l'aîné de ces enfans, qui se nommoit Mahomet Boabdil, se sauva par le secours de sa mère; & tous deux se retirèrent à Cadix, & ne pensèrent plus qu'à la vengeance. Les grands, qui détestoient la cruauté de leur roi, firent venir cet aîné, & le proclamèrent roi dans l'absence de son père. Ils s'emparèrent de l'Alhambra, qui étoit comme le fort qui défendoit la ville de Grenade. Le roi ne voyant à son retour aucune apparence de rentrer dans cette ville, se retira par la vallée de Lecrin dans la forteresse de Monducar, & engagea un de ses frères, grand capitaine, à faire la guerre au prince son fils. Ce frère s'appeloit Zagal, & ses grandes actions lui avoient acquis le titre de brave.

Cette guerre donna lieu à Ferdinand & Isabelle d'entreprendre la conquête du royaume de Grenade, & de bannir de toute l'Espagne la secte de Mahomet, qui avoit régné près de huit siècles. Le jeune prince sachant ce dessein, crut qu'il pourroit tout à la fois s'opposer & à son père & aux chrétiens. Il vint mettre d'abord le siége devant Lucenne, place du gouvernement de los Donzelès. Au bruit de cette démarche, le comte de Cabra, qui commandoit un corps de troupes choisies dans l'Andalousie, manda au gouverneur de los Donzelès de le venir joindre avec le petit corps d'armée qu'il avoit composé des garnisons de la frontière.

CXXVII. L'armée des Maures est battue par les Espagnols.

La jonction s'étant faite, quoique leur armée fût beaucoup moins nombreuse que celle du jeune roi de Grenade, ils ne laissèrent pas de marcher en diligence pour aller secourir Lucenne. Mais le jeune roi ne jugeant pas à propos de les attendre, il leva précipitamment le siége, & prit la route de Locha avec beaucoup de prisonniers & de butin. Le comte de Cabra le suivit de si près, qu'il l'atteignit, engagea le combat, mit les Maures en désordre, & les poussa jusqu'au

bord de la rivière, où il s'en noya un grand nombre, presque tous les autres demeurèrent sur la place, & le jeune roi fut fait prisonnier & conduit à Cordoue. AN. 1483.

Pendant que ces choses se passoient du côté de Lucenne, Ferdinand étant entré avec une grosse armée dans la plaine de Grenade, y fit un effroyable dégât, aussi bien qu'aux environs d'Illora & de Montefrio; & après avoir menacé plusieurs places pour obliger les Maures à partager leurs forces, il tomba brusquement sur la forte place de Tachara, qu'il emporta d'assaut, & fit raser jusqu'aux fondemens. Après cette expédition, il retourna victorieux à Cordoue. A peine y fut-il, que des ambassadeurs du roi prisonnier arrivèrent pour traiter de sa délivrance. Ils étoient chargés d'offrir à Ferdinand & Isabelle l'hommage perpétuel de la couronne de Grenade, douze mille ducats de tribut, & telle somme d'argent comptant qu'on voudroit prescrire. Les propositions furent acceptées, sur les remontrances que le cardinal de Mendoza fit à Isabelle, & le jeune roi fut remis en liberté. On promit aussi de l'assister contre son père, à condition qu'il fourniroit trois cents esclaves, outre les douze mille ducats qu'il devoit payer.

CXXVIII. Le jeune roi se rend tributaire de la Castille.

Le jeune prince Maure ne fut pas plutôt en liberté, qu'il s'en retourna à Grenade, accompagné des plus considérables de son parti, qui étoient venus le joindre sur la frontière: mais il fut bien étonné d'y trouver les esprits autant choqués contre lui, qu'ils avoient pris auparavant ses intérêts avec chaleur. L'infamie du traité qu'il venoit de conclure avec les rois de Castille & d'Aragon en étoit la cause; & l'on ne pouvoit souffrir qu'il eût rendu à perpétuité sa couronne tributaire de celle de Castille. Le mécontentement même alla si loin, que plusieurs quittèrent son parti pour prendre celui de son oncle; & par dérision ils appelèrent le jeune roi Chianito, c'est-à-dire petit, ou malheureux & infortuné.

François Phœbus roi de Navarre & neveu de Louis XI, voyant que les troubles de son royaume, qui l'avoient obligé de se retirer en France, commençoient à s'apaiser, quitta cette cour, & vint à Pampelune, accompagné de sa mère, de ses oncles, & d'un grand nombre de seigneurs, vers le commencement de Novembre de l'année précédente. Il s'y fit couronner dans le mois de Janvier de celle-ci, commanda sur peine de la vie d'ôter les noms de Beau-

CXXIX. Mort de Phœbus roi de Navarre. *Belleforest, l. 3. c. 149.*

AN. 1484. mont & de Grammont qui avoient si long-temps divisé son royaume, & rendit l'autorité aux magistrats. Mais à peine fut-il arrivé en Béarn sa patrie, qu'il mourut le troisième de Février 1483, d'une maladie qui le prit subitement. On croit qu'on l'avoit empoisonné. Il n'avoit encore que quinze ans, & donnoit déjà de grandes espérances. Sa sœur Catherine, princesse fort jeune, lui succéda, & choisit Jean d'Albret pour époux, parmi plusieurs qui la recherchoient en mariage. Ferdinand roi d'Aragon en conçut tant de dépit, parce qu'il se flattoit qu'elle épouseroit son fils fort jeune alors, qu'il ne cessa jamais de l'inquiéter, & qu'il employa la violence & l'artifice pour la frustrer de ses états.

CXXX. Naissance de Martin Luther.

Le célèbre hérésiarque Martin Luther vint au monde à Isleben le dixième de Novembre de cette année 1483. Son père avoit nom Jean Lotter ou Lauther, & sa mère Marguerite Lindeman. Cochlée dit qu'étant né la veille de saint Martin, on lui donna le nom de ce saint évêque.

CXXXI. Mort du cardinal d'Estouteville.

Matthieu, hist. de Louis XI. l. 10.

Pendant que l'église recevoit dans son sein, celui qui devoit être un de ses plus cruels persécuteurs, elle fut privée d'un de ses plus fermes appuis par la mort du cardinal d'Estouteville, que quelques historiens placent toutefois dans l'année précédente. Il étoit fils de Jean seigneur d'Estouteville, & de Marguerite de Harcourt. Il fut d'abord archidiacre d'Angers, ensuite, selon quelques modernes, prieur de S. Martin des Champs à Paris. On dit aussi qu'il fut pourvu de l'évêché de S. Jean de Maurienne en Savoie pour celui de Beziers, & enfin de l'archevêché de Rouen par le pape Nicolas V. Eugene IV le fit cardinal en 1437, ou selon d'autres le dix-huitième de Décembre 1439, avec le titre de saint Martin des Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta ensuite celui d'Ostie & de Veletri. Ce cardinal fut encore camerlingue de l'église. C'étoit un homme intrépide pour la justice. Jacques cardinal de Pavie, connu sous le nom de *Papiensis*, lui dédia ses commentaires; & François Philelphe le nomme le soutien de l'église. Il mourut à Rome dans le mois de Décembre, selon l'opinion la plus commune, & fut enterré dans l'église des Augustins qu'il avoit fondée, où on lui a fait ériger dans le dix-septième siècle une statue de marbre avec une éloge qu'Ughel & d'autres historiens rapportent.

Ughel Italia sacra. Philelph. lib. 25. epist. 15 & 25. epist. 15. & lib. 31. epist. 59.

L'autorité

AN. 1484.
CXXXII.
Bulles différentes du pape Sixte IV.

L'autorité du grand pénitencier à Rome ayant été beaucoup diminuée sous les prédécesseurs de Sixte IV, ce souverain pontife voulut la rétablir & lui donner un nouveau lustre : ce qu'il fit par une bulle du neuvième de Mai 1484, qu'on trouve dans le grand bullaire. Par une autre bulle du même temps, il condamna les chanoines réguliers de S. Augustin, qu'on appeloit de Latran, & les ermites du même Saint, qui disputoient un peu trop vivement les uns les autres, au grand scandale de l'église, touchant l'habit & l'établissement des religieux qu'ils prétendoient avoir été institués par ce grand docteur de l'église. Le pape leur ordonne de vivre en paix & avec beaucoup de charité, sans se mettre en peine de la manière dont étoient habillés les clercs que ce Saint avoit assemblés dans sa maison épiscopale pour y vivre en commun. Quoique la question, si saint Augustin a été religieux, & s'il en a institué qui vécussent sous une certaine règle, ait été souvent agitée, les parties ne sont pas encore d'accord ensemble. Ce qu'on peut dire de plus précis là-dessus, est que ce saint docteur étant à Hyppone, y voulut vivre dans un monastère, comme il avoit fait à Tagaste ; que l'évêque Valere ayant su son dessein, lui donna pour y contribuer un jardin de l'église, où le Saint rassembla des serviteurs de Dieu, qui voulurent bien vivre dans la pénitence & dans la pauvreté comme lui, ayant déjà vendu son patrimoine qu'il avoit donné aux pauvres ; qu'il paroît que chacun vivoit du travail de ses mains dans cette communauté : en un mot ce qu'il y a de certain, est qu'on y observoit la règle des Apôtres, c'est-à-dire que personne n'y possédoit rien en propre, que tout y étoit commun, & que tout y étoit distribué à chacun selon ses besoins.

Bullar. to. 1. Sixt. IV. constit. 28. Pennot. in præf. hist. cleric. Regul. & lib. 3. cap. 14. Bzov. hoc anno.

M. de Tillemont, vie de S. Augustin. Baillet, au 28 du mois d'Août.

CXXXIII.
Contestations entre les chanoines réguliers & les ermites de S. Augustin.

Les remontrances du pape n'établirent pas la paix parmi les disciples du docteur de l'église le plus humble & le plus pacifique. Les religieux, malgré la bulle de Sixte IV, se répandirent en invectives les uns contre les autres, & même en injures, ou dans leurs prédications, ou dans les ouvrages qu'ils composoient à ce sujet. Dominique de Trevise tenoit pour les chanoines réguliers, parce qu'il étoit du même ordre ; Barthelemi de Pavie & Antoine Coriolan Romain, ermites de saint Augustin, attaquoient les chanoines. Coriolan étoit général de l'ordre & savant. Malgré le

AN. 1484.

décret du pape, il composa une apologie qu'il rendit publique, & qui fut condamnée par les cardinaux, comme remplie d'invectives & de termes injurieux. Maphée de Vérone écrivit contre cette apologie. Quelque temps après, la dispute recommença avec plus d'animosité que jamais, & la question ne fut pas décidée pour cela. Le pape étant mort sur ces entrefaites, n'y put mettre ordre.

CXXXIV. Mort du pape Sixte IV. Onuph. in Six. IV. Ciacon. in eumd. Brutus, Hist. Florent. l. 8. P. Alexand. hist. eccles. t. 1. sæc. XV. in-8°. Miscell. t. 4. p. 527.

Sixte IV mourut à Rome dans le palais du Vatican, le treizième du mois d'Août de cette année commencée, ayant occupé le saint siége treize ans & cinq jours. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre & mis dans un tombeau de bronze que le cardinal Julien son neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui plusieurs traités; un sur le sang de Jesus-Christ; un autre sur la puissance de Dieu, contre l'erreur d'un certain religieux Carme de Boulogne, qui soutenoit opiniâtrément que Dieu par sa toute-puissance ne pouvoit pas sauver un homme damné. Ces deux traités ont été imprimés à Rome en 1471. On a encore de lui une explication du traité de Nicolas Richard touchant les indulgences accordées pour les ames du purgatoire. Cette explication a été imprimée avec l'ouvrage même en 1481. Il avoit fait un traité des futurs contingens, & un autre sur la conception de la sainte Vierge. On dit qu'on les trouve manuscrits dans les bibliothèques d'Italie. M. Baluze a donné une lettre de ce pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tâche de satisfaire ce duc sur plusieurs plaintes qu'il lui avoit faites: entre autres, de ce qu'il n'avoit pas fait cardinal un nommé du Clugnoc pour lequel le duc l'avoit prié. Le pape lui avoit préféré deux de ses propres parens. Voilà ce qui fâchoit le duc: il reprochoit à Sixte que c'étoit par un amour charnel pour ses parens qu'il les avoit préférés. Sixte se disculpe de ce reproche, & assure qu'il n'a consulté que leur mérite. Il y a dans cette lettre des réflexions fort sensées. Ce pape fit huit promotions de cardinaux, qui ont été rapportées en leurs places. Le P. Alexandre dit qu'il avoit entrepris de concilier la doctrine de saint Thomas avec celle de Scot. Enfin l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la magnificence des édifices qu'il y fit bâtir, entre autres le pont du Tibre qu'il fit si utilement réparer, & qui porte son nom au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les vies des papes, &

pour le fixer à Rome, il lui donna l'intendance de la bibliothèque du Vatican qu'il avoit enrichie d'un grand nombre de manuſcrits & de livres venus de toutes les provinces de l'Europe & aſſigna des revenus pour en acheter de nouveaux.

AN. 1484.

CXXXV. Bajazet fait préſent de la main de S. Jean-Baptiſte au grand-maître de Rhodes.

Surius, 29 *Auguſt. pag.* 214. *Boſius*, t. 2. l. 13. & 34.

Sur la fin du pontificat de Sixte, Bajazet empereur des Turcs ayant appris le zèle que le grand-maître de Rhodes Pierre d'Aubuſſon témoignoit pour les reliques, & voulant lui donner des marques de reconnoiſſance de l'attention qu'il avoit à faire garder Zizim, lui envoya la main de ſaint Jean-Baptiſte qui étoit dans le tréſor de ſon père Mahomet. Le grand-maître fit examiner la relique, & par les informations juridiques qui en furent faites, on apprit que c'étoit une tradition ancienne confirmée par les hiſtoires des Grecs, qu'après la mort de ſaint Jean-Baptiſte ſon corps fut enterré dans la ville de Sebaſte, entre le grand-prêtre Héli & le prophète Abias; que ſaint Luc l'évangéliſte ſe transporta la nuit ſur les lieux avec quelques diſciples du ſaint précurſeur, dans le deſſein de l'enlever ſecrétement; mais qu'ayant conſidéré la difficulté de cette entrepriſe, il en ſépara la main droite qui avoit baptiſé Jeſus-Chriſt, comme la partie la plus noble de ce ſaint corps; & qu'il la porta lui-même à Antioche, où il la laiſſa, lorſqu'il en partit pour aller prêcher l'évangile dans la Bithynie. Ce précieux dépôt fut conſervé & honoré publiquement par les chrétiens d'Antioche pendant l'eſpace de trois cents ans; & lorſque Julien l'apoſtat entreprit d'abolir le culte & la mémoire des martyrs, les fidelles cachèrent cette relique juſqu'à la mort de cet empereur.

Juſtinien, prince très-religieux, ayant fait bâtir le temple de ſainte Sophie, & l'égliſe de ſaint Jean de la Pierre à Conſtantinople, y fit apporter les plus précieuſes reliques de tout l'Orient, pour rendre plus auguſte la dédicace de ces deux égliſes. La tête & la main de S. Jean-Baptiſte furent de ce nombre; mais ces deux reliques furent rapportées, l'une à Edeſſe, l'autre à Antioche. Conſtantin Porphyrogenete, qui gouvernoit l'empire des Grecs dans le deuxième ſiècle, ſouhaitoit fort d'avoir cette main, à cauſe des miracles qui s'y faiſoient à Antioche, & dont le bruit ſe répandoit par tout l'Orient. Ce qui porta un diacre de cette égliſe, nommé Job, à dérober cette relique pour en faire préſent à

AN. 1484.

l'empereur, qui la fit mettre dans l'église de saint Jean de la Pierre, où elle demeura jusqu'au temps auquel Mahomet II prit la ville de Constantinople. Ce sultan la fit déposer dans le trésor impérial avec d'autres reliques dont les châsses étoient très-précieuses; & ce fut de ce trésor que Bajazet la tira pour en faire présent au grand-maître de Rhodes, qui après avoir pris toutes les instructions nécessaires dans une chose de cette conséquence, la fit enchâsser dans un reliquaire d'or, enrichi de pierreries, & porter en pompe dans l'église de saint Jean de Rhodes.

CXXXVI. Si cette translation de la main de S. Jean-Baptiste est véritable.

Ce récit, quoiqu'assez bien circonstancié par Bosius & par d'autres, n'est pas cependant adopté par quelques historiens; qui disent: 1. qu'il n'y a nulle apparence que les disciples de saint Jean aient emporté le tronc de son corps après qu'on lui eut coupé la tête, & qu'ils l'aient enterré à Sebaste, ville capitale de Samarie, sur-tout lorsqu'on pense à l'opposition qui étoit entre les Juifs & les Samaritains. 2. Que quand il seroit vrai que ce saint corps eût été transporté de Maqueronte à Sebaste, puisque son tombeau y étoit, les païens, sous Julien l'Apostat, l'ouvrirent & brûlèrent ses os vers l'an 362, avec ceux du prophète Elisée; & les historiens qui le rapportent n'ont point remarqué que l'on en ait épargné aucune partie; au contraire ces idolâtres dans leur fureur, autorisée par le prince apostat, brûlèrent avec ces saints corps des ossemens de divers animaux, & ayant mêlé toutes ces cendres, ils les jetèrent au vent. Il est vrai que Rufin dit que quelques moines, mêlés parmi les païens qui ramassoient ces os pour les brûler, en sauvèrent quelques-uns qu'ils portèrent à Jérusalem; mais c'est un garant peu sûr que Rufin, lorsque les Grecs gardent un profond silence là-dessus. Si les reliques de ce Saint n'ont pas été tirées de Sebaste avant Julien l'Apostat, ou si elles n'ont pas été prises à Alexandrie, elles ont dû être suspectes. Il est vrai qu'on doit respecter celles qui ont pour garants des auteurs que nous respectons, comme Theodoret de Cyr, saint Gaudence de Bresse, saint Paulin de Nole; mais on n'est pas obligé aux mêmes considérations pour ceux qui n'ont pas la même autorité. M. Baillet met au nombre des reliques douteuses la main droite du saint précurseur, transportée de Sebaste à Antioche par saint Luc, de-là à Constantinople plusieurs siècles après, & enfin à Rhodes. M. de Tillemont dit que toutes

Baillet, vie des Saints, in-fol. au 29 d'Août, 6. 2.

Rufin, l. 2. c. 27. & 28.

Mém. de M. de Tillemont, t. 1. p. 510. not. 15. sur S. Jean.

les circonstances de cette translation à Constantinople ne contribuent pas à rendre cette histoire fort assurée. An. 1484.

CXXXVII. Désordres du peuple à Rome après la mort du pape.

Comme l'ambition du défunt pape avoit été d'élever Jerôme Riario son neveu aux plus grandes dignités, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit des malédictions, bien loin de dire du bien de son gouvernement. Le lendemain de sa mort, dès le matin, plusieurs jeunes gens prirent leurs armes, & allèrent dans le palais du comte Jerôme pour l'insulter; mais n'y ayant trouvé personne, & voyant les appartemens presque tous démeublés, ils se mirent à crier: Colonne, Colonne! & en même temps pillèrent le peu qu'on y avoit laissé. Ils rompirent les fenêtres à coups de hache, & arrachèrent tous les arbres du jardin. Ils brisèrent ou emportèrent toutes les colonnes de marbre qui étoient dans ce superbe palais. Le jour suivant ils allèrent dans le faubourg qui est au-delà du Tibre, & pillèrent deux magasins qui étoient au bord de la rivière, & qui appartenoient à des marchands Génois: ils emmenèrent ensuite deux bateaux chargés de marchandises, qu'un marchand de la même nation avoit fait venir. Delà étant revenus dans la ville, ils firent les mêmes désordres dans toutes les maisons des Génois qu'ils pillèrent. Quelques-uns allèrent au château du jubilé, dont Jerôme étoit seigneur, enlevèrent environ cent vaches, un grand nombre de chèvres, de mulets, de porcs, d'oies & de poules, & emportèrent beaucoup de viandes salées & de fromages de Parmesan. Il y en eut qui allèrent à l'église de saint Theodore, & enfoncèrent la porte des greniers de sainte Marie la Neuve, en enlevèrent tout le bled que le défunt pape y avoit fait porter, espérant de le vendre beaucoup plus chèrement cette année que la précédente. Les magistrats, pour arrêter ces désordres, firent publier à son de trompe des défenses, sur peine de la vie, de piller aucune maison; ils mirent des gardes aux portes & sur les ponts, & firent prendre les armes à tous les capitaines des quartiers, ce qui contint le peuple.

CXXXVIII. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.

Les Colonnes voulant profiter de la fuite de Jerôme, reprirent le château de Cavarro, dont ils tuèrent le gouverneur & environ une douzaine de soldats, & jetèrent le reste de la garnison par les fenêtres dans les fossés. Ils s'emparèrent aussi du château de Capranique, après avoir massacré tous ceux qui le gardoient. Le gouverneur de celui de Marini

AN. 1484.

demanda du ſecours à ceux de Camerario, & n'ayant pu rien obtenir, il ſe rendit à compoſition. L'épouſe du comte Jerôme s'étoit retirée dans le château Saint-Ange, & le comte retourna, avec Virginio, cardinal des Urſins, à l'île dont il étoit ſeigneur; ce qui facilita aux Colonnes leur retour à Rome. Le cardinal de ce nom y entra ſuivi d'un grand concours de peuple, & fut mené comme en triomphe à ſon palais. Dans le même temps Proſper & Fabrice Colonne retournèrent dans les leurs, accompagnés de pluſieurs perſonnes armées de mouſquets. Tous ces troubles furent cauſe qu'il y eut peu de cardinaux aux obſèques du défunt pape; on craignoit d'être arrêté par ceux qui étoient dans le château Saint-Ange. Le peuple s'aſſembla au capitole, & réſolut de prier les cardinaux de poſer les armes, & de ſe rendre tous dans un lieu aſſuré pour y commencer le conclave.

CXXXIX. Le comte rend le château S. Ange & les autres places.

Le vingt-deuxième du mois d'Août le comte Jerôme rendit le château Saint-Ange, & les autres places fortes de l'égliſe, après avoir reçu quatre mille ducats que le ſacré collége lui fit compter. Les clefs en furent confiées à l'évêque de Tivoli, qui promit de les rendre au pape futur, & d'y établir une garniſon en attendant, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus du ſacré collége. Il fut arrêté auſſi, qu'après qu'on auroit rendu le château, Virginio & tous ceux de la maiſon des Urſins, de même que les Colonnes, ſortiroient de la ville, & n'y reviendroient qu'après un mois; que Jacques Conti abandonneroit la garde du palais, & qu'il y auroit une trève pendant deux mois entre les Colonnes & les Urſins, à commencer du jour de l'exaltation du nouveau pape.

CXL. Promeſſes que les cardinaux font au peuple.

Le vingt-quatrième d'Août tous les cardinaux s'étant rendus à la tribune de S. Pierre, firent entendre au peuple qu'ils étoient réſolus de lui accorder pluſieurs grâces avantageuſes, entre autres de ne conférer aucuns offices ni bénéfices qu'à des Romains, conformément aux bulles des papes Nicolas, Calixte & Sixte; de faire obſerver exactement celles qui avoient été faites pour les études; de n'accorder aucune ſurvivance pour les charges, & de faire obſerver par tous les catholiques qui reconnoiſſoient l'égliſe Romaine, l'abſtinence des viandes défendues. Le même jour les cardinaux Colonne, Savelli, des Urſins & Conti, vinrent dans l'égliſe de S. Pierre recevoir les clefs du château Saint-Ange,

comme il avoit été arrêté, afin qu'on pût commencer le conclave sans aucune inquiétude. Le lendemain, qui étoit le jour des obsèques du défunt pape, tous les cardinaux se rendirent à l'église de S. Pierre, à l'exception de Savelli & de Colonne, parce qu'au préjudice des délibérations du sacré collége, ils avoient fait entrer cent cinquante hommes bien armés dans le château Saint-Ange; ce qui surprit & alarma beaucoup tous les autres cardinaux. Néanmoins la comtesse, épouse de Jerôme, en sortit le vingt-cinquième d'Août avec toute sa famille & la garnison, ce qui rétablit le calme dans les esprits.

AN. 1484.

CXLI.
Les cardinaux entrent au conclave.
Rec. Masson. in Inn. VIII.

Le vingt-sixième d'Août le sacré collége fut averti que Diophèbes, fils du comte d'Aversa, étoit revenu dans ses terres, & qu'il avoit repris, sans tirer l'épée, Roncilione & Montigiovani. Le même jour les cardinaux, au nombre de vingt-cinq, entrèrent au conclave, qui fut tenu dans la grande chapelle de S. Pierre, & y demeurèrent jusqu'au vingt-neuvième du même mois où l'élection se fit en la manière suivante. Le samedi sur le soir on alla aux scrutins. Le cardinal de S. Pierre-aux-Liens dit à celui de S. Marc, qui avoit déjà onze voix, que s'il vouloit promettre de donner son palais au cardinal d'Aragon, fils du roi de Naples, il lui feroit donner encore trois voix qui lui manquoient pour avoir le nombre de quatorze, nécessaires afin d'être pape. Mais le cardinal de S. Marc n'accepta pas la proposition: parce que, dit-il, étant élu de cette manière, il ne croiroit pas que son élection fût canonique; & que d'ailleurs son palais étant fort proche du château Saint-Ange, il causeroit peut-être un mal irréparable à l'église & à toute la chrétienté, parce qu'il fourniroit par-là un moyen infaillible à ce prince & à ses successeurs d'entrer quand ils voudroient dans le château, & de se rendre maîtres de la ville. Le cardinal de S. Pierre-aux-Liens n'ayant pas réussi de ce côté-là, se ligua avec le vice-chancelier, & lui promit, pour l'attirer dans son parti, de traverser l'élection du cardinal de S. Marc, qui étoit le seul pour lequel ce cardinal avoit beaucoup d'éloignement.

CXLII.
Manière dont se fait l'élection.

La nuit, lorsque tous les cardinaux étoient retirés dans leurs cellules, celui de S. Pierre-aux-Liens avec le vice-chancelier prirent ce temps pour former leurs brigues en faveur du cardinal de Melfe, noble Génois, Grec d'extraction, fils d'Aaron Cibo, chevalier, grand capitaine, lieutenant de

AN. 1484.

Naples sous les rois René & Alphonse, & sénateur de la ville de Rome. Ils espéroient en l'élisant de gouverner sous son pontificat. Il n'y eut que six des plus anciens cardinaux auxquels ils n'osèrent s'ouvrir; savoir, Conti, de saint Marc, de Gironne, de Lisbonne, de Sienne & de Naples, & peut-être celui de sainte Marie *in porticu*. Le lendemain ceux de la faction allèrent trouver les autres cardinaux, & leur dirent qu'ils avoient fait un pape; & s'étant fait un peu presser pour exciter leur curiosité, ils leur nommèrent le cardinal de Melfe, & ils leur dirent qu'ils s'étoient assemblés pendant la nuit, & avoient résolu de lui donner leurs voix. Les anciens cardinaux voyant qu'ils ne pouvoient empêcher cette élection, puisqu'ils n'étoient que six ou sept contre dix-huit, cédèrent au plus grand nombre.

CXLIII. Promesses qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.

On découvrit dans la suite les moyens dont on s'étoit servi pour gagner plusieurs voix, & on apprit que, pour y réussir, on avoit donné au cardinal Savelli le château de Monticelli dans l'île avec la légation de Boulogne; au cardinal de Colonne le château de Cépérani, avec la légation du patrimoine de S. Pierre, & vingt-cinq mille ducats pour le rembourser des pertes qu'il avoit faites lorsqu'on avoit abattu & brûlé sa maison, avec promesse de lui conférer un bénéfice de sept mille ducats de rente lorsqu'il en vaqueroit un de pareil revenu; au cardinal des Ursins, le château de Serretterre, avec la légation de la Marche d'Ancône qu'on ôta au camerlingue. A Martinusius, le château de Capranique & l'évêché d'Avignon. Au fils du roi d'Aragon, Montecorvo; & au cardinal de Parme le palais de S. Laurent *in Lucina*, qui étoit celui du cardinal de Melfe avant son élection. A ces conditions ce cardinal fut élu, & eut le nombre de voix nécessaires.

CXLIV. On élit Jean-Baptiste Cibo cardinal de Melfe.

Aussitôt après son élection, il fit le cardinal de Milan archiprêtre de l'église de saint Jean de Latran & légat d'Avignon. Il donna au cardinal de saint Pierre-aux-Liens & à son frère qui étoit préfet de Rome, Fano avec cinq autres terres voisines, & promit de faire le dernier général des troupes ecclésiastiques, & d'appeler le premier dans ses conseils les plus secrets, & de ne résoudre aucune affaire importante sans sa participation. On donna encore au cardinal des Ursins la garde du palais, avec des appointemens considérables pour lui & la compagnie d'archers qu'il commandoit; mais il n'exerça cette charge qu'un jour,

& sortit de Rome fort en colère d'avoir été si maltraité. Personne n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau pape, parce qu'il étoit jeune, n'ayant pas plus de cinquante ans, & Génois; qu'il avoit mené une vie peu réglée, ayant sept enfans de plusieurs femmes; enfin parce qu'il n'étoit parvenu au pontificat que par des voies illicites. Cependant Onuphre en dit assez de bien, il loue sa douceur & sa bonté, & ne blâme que son avarice, quoiqu'il le reconnoisse pour avoir été assez généreux envers les pauvres & les affligés.

AN. 1484. *Onuphr. in Innoc. VIII.*

CXLV. Il prend le nom d'Innocent VIII. *Ego autem in innocentia mea ingressus sum. Psalmus 25.*

Ce pape prit le nom d'Innocent VIII, en mémoire d'Innocent VI son compatriote, & eut pour devise ces paroles du pseaume 25: j'ai marché dans mon innocence, apparemment pour marquer ce qu'il auroit dû être. Son premier soin fut de travailler à accorder les différents des princes d'Italie, & de réunir avec le saint siége ceux que la trop grande sévérité de son prédécesseur en avoit éloignés. Il tâcha aussi d'unir les princes chrétiens contre les Turcs. Il exhortoit les ambassadeurs des rois & des républiques qui étoient à Rome ou qui y venoient de toutes parts pour lui rendre obéissance au nom de leurs maîtres, à porter à la paix ceux qui les avoient envoyés: il parloit beaucoup des dangers & des incommodités de la guerre, & ajoutoit que des chrétiens ne devoient la faire entre eux que lorsqu'ils y étoient contraints. Il envoya ses légats à tous les princes pour les engager à s'opposer aux Turcs; mais son zèle n'eut pas le succès qu'il en attendoit. Il fit la paix entre les Colonnes & les Ursins, & obligea ces deux seigneurs qui étoient puissans à Rome & qui se faisoient une rude guerre, de sacrifier leurs querelles & leurs inimitiés à la tranquillité de l'église & au repos de l'état. Cependant sa sainteté fut contrainte elle-même de faire la guerre à Ferdinand roi de Naples, tant parce que ce prince qui étoit vassal & feudataire du saint siége, traitoit avec tyrannie les principaux seigneurs de son royaume, que parce qu'il refusoit de payer le tribut dont il étoit redevable à l'église Romaine. Cette guerre ne dura que deux ans, après lesquels on fit la paix, à condition que le roi de Naples payeroit tous les cens dûs à l'église, & qu'il accorderoit le pardon aux seigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui.

CXLVI. Mort du cardinal de Bourdeille.

L'église fit une perte assez considérable en cette année,

An. 1484.

Aubery, hist. des cardinaux. Frizon. Gallia purp. S. Marth. Gall. Christ.

par la mort d'Elie de Bourdeille, cardinal, archevêque de Tours. Il étoit fils d'Arnaud de Bourdeille, & de Jeanne de Chambarlhac. Il entra dans l'ordre de saint François, où il se distingua par sa piété, par sa doctrine & par ses talens pour la chaire. En 1447, l'église de Périgueux ayant perdu Geofroi Berenger d'Arpajou son prélat, l'élut évêque, quoiqu'il ne fût que dans la vingt-quatrième année de son âge. Le pape Nicolas V approuva cette élection que le roi Charles VII avoit agréée, & accorda dispense d'âge au nouveau prélat, qui n'eut rien de plus à cœur que de travailler à l'instruction de son troupeau, à la réparation des églises, & à remplir tous les devoirs de son ministère. En 1461, il se trouva à l'assemblée générale des états du royaume convoquée à Tours, & il s'y fit tellement estimer qu'on l'éleva sur le siége métropolitain de cette ville, que Girard de Crussol lui céda dans l'année 1468. Dans la suite le roi Louis XI ayant fait arrêter le cardinal Balue & l'évêque de Verdun, de Bourdeille s'en plaignit comme d'un attentat contre le corps du clergé; & voyant que ses remontrances étoient méprisées, il publia un monitoire contre les infracteurs des immunités ecclésiastiques, menaçant d'excommunier ceux qui feroient quelque entreprise contre le clergé. Le parlement traita ce zèle d'attentat, & somma ce prélat de révoquer ses censures. Sur le refus qu'il en fit, on arrêta son temporel, & il eut un ajournement personnel. Mais le roi termina lui-même cette affaire. Claude de Seyssel néanmoins donne à entendre que ce prince en conserva un ressentiment secret contre Bourdeille. Ce prélat avoit aussi combattu la pragmatique-sanction par un traité fait exprès. Son zèle plut à la cour de Rome & le pape Sixte IV le récompensa le quinzième de Novembre 1483 en lui envoyant le chapeau de cardinal, qu'il reçut toutefois avec beaucoup d'indifférence. Il se retira quelque temps après à la campagne, où il mourut en odeur de sainteté à Artanes près de Tours, le cinquième de Juillet de cette année. Les miracles continuels qui se firent à son tombeau, donnèrent occasion à Jean de Planis, évêque de Périgueux, d'en faire informer exactement dans l'année 1526.

Seyssel hist. de Louis XI.

CXLVII. Le jeune Casimir, roi de Hongrie, sa piété & sa vertu.

Casimir roi de Pologne eut de la peine à consentir d'abord à l'élection de son fils Casimir pour le royaume de Hongrie;

il aimoit mieux l'avoir pour son successeur, parce que ce fils étoit extrêmement aimé des Polonois pour sa vertu & pour sa piété. Mais considérant qu'il avoit encore plusieurs autres enfans capables de lui succéder en Pologne, il y consentit, & envoya le jeune Casimir en Hongrie avec une armée pour soutenir le droit de cette élection contre le roi Matthias, qui ne se croyoit pas légitimement déposé. Les irrésolutions du jeune Casimir, jointes à la lenteur de sa marche, donnèrent à Matthias le loisir de regagner le cœur de ses sujets, & d'assembler seize mille hommes pour aller au-devant des Polonois; ce qui obligea le jeune roi à se retirer. D'ailleurs le pape Sixte se récrioit contre cette démarche & la traitoit d'injuste. Il s'en plaignit au roi de Pologne; & celui-ci, ne voulant pas mécontenter le pape, fit revenir son fils. Le jeune Casimir, ravi de se voir délivré d'un engagement où il étoit entré malgré lui, se retira dans le château de Dobski, à une lieue de Cracovie, où il employa les douze années qu'il vécut depuis, à se sanctifier dans la retraite.

AN. 1484.

CXLVIII. Mort de ce jeune prince.

Il mourut de phtisie le quatrième de Mars 1484, âgé de vingt-trois ans & cinq mois dans la ville de Vilna, capitale du grand duché de Lithuanie, dont il portoit le titre. Il avoit prévu sa mort long-temps avant qu'elle arrivât. Il fut enterré dans l'église du château, dédiée sous le nom du martyr saint Stanislas évêque de Cracovie, lieu de la sépulture des rois, sous l'autel de la sainte Vierge. Sa sainteté fut attestée après sa mort par un si grand nombre de miracles, que l'on composa un livre entier de leur histoire. Ce qui fit avancer la procédure de sa canonisation, qui ne fut cependant terminée qu'en 1521.

Gregoire Svieccicki, chanoine de Vilna, a fait une relation historique des miracles de ce prince, qu'on trouve dans le recueil de Bollandus.

CXLIX. Ordre des religieuses de la conception.

Le nouveau pape Innocent VIII confirma dans cette année l'institut des religieuses de la conception, que Beatrix de Sylva, d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolède. Le souverain pontife, à la prière d'Isabelle reine de Castille, les soumit à l'évêque ordinaire & leur donna la règle de Cîteaux, en leur permettant de conserver toujours le nom de religieuses de la conception de la sainte Vierge, de porter la robe & le scapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Beatrix, ses compagnes suivirent la règle de sainte Claire, sans rien changer ni à leurs habits ni à leur nom. Jules II les tira en 1511

Le Mire, origine des religieuses, l. 5. c. 13.

AN. 1484. de la dépendance de Cîteaux, & les mit sous la conduite des Franciscains ou Cordeliers de l'observance. Le même pape Innocent, par une bulle du cinquième Décembre de cette année, donna aux inquisiteurs de la foi tout pouvoir d'agir contre les sorciers, qui commettoient beaucoup de maux sur-tout en Allemagne, & parmi lesquels il y avoit des clercs.

CL. Guerre des Espagnols contre les Maures. *Mariana hist. Hisp. l. 25.*

Les Espagnols soutenoient toujours la guerre contre les Maures de Grenade, & tâchoient de profiter des divisions qui troubloient ce royaume. Quinze gouverneurs de places, après avoir protesté que leur roi n'avoit pu conclure sans eux la paix désavantageuse dont on a parlé l'année précédente, ramassèrent tout ce qu'ils purent de troupes, & entrèrent dans l'Andalousie pour y faire le dégât. Mais dom Louis Hermandez Portocarrero, averti de leur projet, les chargea si vivement lorsqu'ils s'y attendoient le moins, qu'il les défit avant qu'ils eussent eu le temps de se reconnoître & de se mettre en bataille. D'un autre côté le marquis de Cadix, qui ne cherchoit qu'à se venger de sa défaite, les ayant rencontrés dans leur retraite après avoir été battus, leur donna si rudement la chasse, qu'ils furent contraints de sortir de l'Andalousie, après y avoir perdu presque tous leurs soldats, leurs enseignes & leur bagage. Ce marquis marcha ensuite du côté de Zara, emporta la place, tua le gouverneur, & en ayant chassé les Maures, il mit en leur place des chrétiens pour habiter la ville.

CLI. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.

Tous ces mauvais succès redoubloient la haine des Grenadins contre leur jeune roi, qui ne croyant pas sa vie en sureté avec eux, se retira à Almerie. Zagal son oncle, averti de sa sortie, ne manqua pas d'en profiter; il se présenta devant Grenade, & y fut reçu avec beaucoup de joie. A peine en fut-il maître, que le désir de régner le porta à faire mourir le vieux roi. Ce crime le rendit odieux, & le jeune roi profitant de la conjoncture, la guerre recommença avec plus de fureur que jamais. Ferdinand & Isabelle, informés de ces divisions, firent avertir le jeune roi qu'ils n'en vouloient ni à lui, ni à ceux qui suivoient son parti; qu'ils prétendoient même que la guerre se fît à son profit; qu'ils ne l'auroient pas renouvellée, si les gouverneurs des places frontières étoient demeurés en repos, & qu'ils ne la continuoient que pour convaincre ceux qui avoient pris le parti de son oncle,

que leur véritable intérêt consistoit à observer la paix qu'il venoit de faire avec eux. Ce jeune prince, qui n'avoit pas d'autre parti à prendre que de se fier à ses ennemis, assura les rois catholiques qu'il ne s'opposeroit point à leurs desseins, & que même il les aideroit autant qu'il pourroit. Ainsi Ferdinand n'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, entra dans le royaume de Grenade, y fit un grand dégât, prit d'assaut la ville d'Alores, & effraya tellement celles d'Alocayne & de Setenil, qu'elles se rendirent. Comme l'hiver approchoit, le roi catholique donna des quartiers d'hiver à ses troupes, & s'en alla à Seville.

An. 1484.

CLII. Contestations en France au sujet du gouvernement.

Il naquit pour lors d'assez grandes contestations en France au sujet du gouvernement du royaume. Le duc d'Orléans, qui y prétendoit, crut que pour fortifier son parti il lui étoit avantageux de s'unir avec Francois II duc de Bretagne, dont les états pouvoient lui servir de retraite en cas qu'il eût du dessous. L'occasion lui étoit favorable pour entrer dans cette union. Landais dont on a déjà parlé, & qui étoit le fils d'un tailleur, étoit devenu le favori & le principal ministre du duc de Bretagne, homme impudent, dont le pouvoir étoit si tyrannique, qu'il s'étoit attiré beaucoup d'envieux, avoit choqué le prince d'Orange Jean de Châlons, qui négocioit à la cour de Bretagne le mariage de la fille aînée du duc avec Maximilien d'Autriche. C'est ce qui fit entrer ce seigneur dans une conjuration formée contre Landais, à la tête de laquelle étoit le maréchal de Rieux. On alla investir le palais du duc, où l'on croyoit trouver le favori : on fouilla par-tout, sans excepter son appartement; mais Landais s'étant retiré à sa maison de la Pabautière, on s'y transporta pour se saisir de lui. Il fut assez adroit pour se sauver & se réfugier dans le château de Pouancé, où il demeura caché pendant quelques jours, jusqu'à ce que le duc, informé du lieu où il étoit, l'envoya querir avec une bonne escorte. A son retour le duc fit faire le procès aux conjurés, mais ils évitèrent le châtiment par la fuite; & la plupart s'étant retirés en France pour demander du secours, s'adresèrent à la dame de Beaujeu, sans voir le duc d'Orléans : ce qui irrita fort ce dernier.

CLIII. Le duc d'Orléans se retire en Bretagne auprès du duc.

Landais informé que ce duc n'étoit pas satisfait du gouvernement, & voyant avec chagrin la comtesse de Beaujeu maîtresse de toutes les affaires, engagea le duc de Bre-

AN. 1484. tagne son maître à lui écrire pour lui donner avis de la révolte de quelques mutins qui s'étoient soulevés contre lui, & pour l'inviter à venir en Bretagne, l'assurant que ce voyage ne lui seroit pas inutile. Le duc d'Orléans reçut cette lettre avec plaisir, parce qu'il se flattoit que cette occasion pourroit lui procurer l'avantage d'épouser l'héritière de Bretagne, le duc n'ayant point d'enfans mâles; qu'il lui seroit aisé de s'insinuer dans le cœur du père & de la fille, & que quoiqu'il fût déjà marié avec Jeanne de France, ce n'étoit point un obstacle, puisqu'il pourroit aisément obtenir la dissolution de son mariage; qu'enfin il seroit plus en état de recouvrer le duché de Milan, que les Sforces lui avoient usurpé. Le comte de Dunois, son principal confident, appuya ce dessein; & le duc d'Orléans partit pour la Bretagne avec lui & le duc d'Alençon qui vint les joindre à Blois. La comtesse de Beaujeu informée que l'entrevue s'étoit faite avec de grands témoignages d'amitié, & craignant que ces princes n'agissent contre elle, leur fit ordonner par le roi de se rendre incessamment en France, pour assister aux états de Tours & à son sacre. Les princes ne purent refuser d'obéir : ils quittèrent la cour de Bretagne avec regret, principalement le duc d'Orléans, à qui l'héritière fille du duc plaisoit fort, & qui commençoit à en être aimé.

CLIV. Ouverture de l'assemblée des états à Tours.

L'ouverture des états se fit donc à Tours au commencement de l'été de 1384, quoique Mezerai les place sans raison dans le mois de Janvier. Le roi accompagné des princes du sang & de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans son royaume, s'y rendit; & Guillaume de Rochefort son chancelier en fit l'ouverture. La première affaire qu'on y traita, fut celle qui regardoit la personne du roi & le gouvernement du royaume. La comtesse de Beaujeu, qui avoit rendu sa brigue assez forte par le rappel de quelques seigneurs exilés sous Louis XI, & qui craignoit le duc de Bourbon son beau-frère beaucoup plus que le duc d'Orléans, pensa à le faire désister de ses prétentions, & l'engager à s'unir avec elle contre le duc. Elle y réussit : elle lui fit donner la charge de connétable de France, quoique sa foiblesse & ses infirmités le rendissent incapable des fonctions de la guerre. Ainsi par le désistement de ce duc, la comtesse de Beau-

CLV. Les états adjugent à la

jeu fut chargée par les états, non pas de la régence du royaume, parce que Charles VIII étoit majeur & avoit plus de

quatorze ans, mais du foin de la perfonne du roi, jufqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner par lui-même, & pour détacher du duc d'Orléans ceux qui lui étoient trop favorables. La comteffe n'eut l'adminiftration des affaires qu'à deux conditions : l'une, que les princes du fang entreroient dans le confeil étroit, où le roi ne pourroit conclurre aucune chofe importante fans le confentement de la plus grande partie ; l'autre, que les états choifiroient douze perfonnes de leurs corps, qui y auroient voix délibérative. Enfin les fuffrages furent fi généralement pour la dame de Beaujeu, que le duc d'Orléans n'eut que ceux de fon apanage.

AN. 1484. comteffe de Beaujeu le gouvernement du royaume.

CLVI. On y examine les griefs du clergé de France. *Obfervat. fur l'hift. de Charles VIII.*

Dans une autre féance on écouta les griefs du clergé de France. Jean de Retz ou de Rely, docteur de Sorbonne & chanoine de Notre-Dame de Paris fit un long difcours, dans lequel il s'éleva beaucoup contre les vexations de la cour de Rome & fupplia le roi de délivrer l'églife Gallicane, dont il étoit le protecteur des exactions onéreufes de cette cour. Il ajouta que le prince ne devoit point fouffrir que le pape fît quelque chofe au préjudice de la pragmatique-fanction, contre les libertés de l'églife de France, les droits du roi & les canons des conciles de Conftance & de Bâle. Il conclut enfin, que s'il fe trouvoit quelque chofe d'injurieux au faint fiége dans les décrets de la pragmatique, les trois états du royaume étoient prêts de déférer au jugement du concile général qui devoit fe tenir. La féance ne fe paffa pas fans conteftation : l'archevêque de Lyon, qui étoit le cardinal de Bourbon, avec un autre archevêque, forma oppofition à tout ce que le docteur venoit de dire ; & l'on ne voulut rien déterminer là-deffus, parce qu'on ne vouloit pas fe brouiller avec le pape, & qu'au commencement d'un règne on ne devoit faire aucune démarche qui troublât la tranquillité de l'état.

CLVII. Plaintes de la nobleffe aux états.

On fit quelque attention à la requête de la nobleffe, qui fe plaignoit de la convocation trop fréquente du ban & de l'arrière-ban trop à charge aux gentils hommes ; du refus qu'on leur faifoit de chaffer fur leurs propres terres, & dans les bois qui appartenoient au roi, des vexations qu'on leur faifoit à ce fujet. Louis XI avoit été fi jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à fon avénement à la couronne & défendir, fous peine de la vie, à toutes fortes de perfonnes la chaffe & la vénerie en troupe ou feul, fans une permiffion

AN. 1484.

nouvelle & par écrit de sa majesté. Cette loi étoit si générale, qu'elle s'étendoit jusqu'aux princes du sang; & l'on croit que ce règlement fut la principale occasion de la guerre du bien public. La noblesse s'en plaignit, & le roi qui ne vouloit pas l'aigrir, la rétablit dans ses droits pour la chasse, & lui accorda le rachat des rentes qu'elle demandoit encore, avec promesse qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban & l'arrière-ban sans une extrême nécessité.

CLVIII. Le tiers-état se plaint aussi.

Le tiers-état fut de même ouï dans ses griefs. Il se plaignit fort de la disette d'argent dans le royaume, causée par le transport que les légats du pape en faisoient lorsqu'ils s'en retournoient à Rome. Il ajouta qu'on en faisoit aussi beaucoup passer dans les autres pays étrangers par le moyen des foires de Lyon. Il s'étendit fort sur les continuels passages des gens de guerre qui étoient à charge au peuple, sur les tailles exorbitantes qu'on exigeoit durement & sans pitié, sur la contrainte qu'on faisoit à ceux qui n'avoient aucuns fiefs de marcher à l'arrière-ban, quoiqu'ils fussent sujets à la taille. Il demandoit aussi qu'on rétablît la gendarmerie sur le même pied qu'elle étoit du temps de Charles VII; qu'on lui permît de racheter les rentes des emprunts qu'on avoit été obligé de faire sous Louis XI, & qu'on le confirmât dans ses anciens priviléges, auxquels on avoit donné atteinte sous les règnes précédens. Le roi accorda une partie de ses demandes, & refusa l'autre; il permit le rachat des rentes, il dispensa de l'arrière-ban ceux qui n'avoient point de fiefs, il confirma les anciens priviléges, mais il ne décida rien sur ce qui regardoit les légats du pape, & sur l'argent du royaume qu'on transportoit à Rome. L'assemblée des états, après avoir été si favorablement traitée, se piqua de ne pas céder en civilité, & fit part de ses biens au roi en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cents mille livres, outre trois cents mille livres qu'on y ajouta pour son joyeux avénement. Après quoi l'on se sépara, en assurant le roi qu'on lui seroit toujours fidelle.

CLIX. Sacre du roi Charles VIII.

Les états ne furent pas plutôt congédiés, qu'on fit tous les préparatifs nécessaires pour le sacre de sa majesté, qui fut fait à Reims le trentième de Mai, & où se trouvèrent le duc d'Orléans, le duc d'Alençon, le seigneur de Beaujeu, le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Vendôme, & Philippe de Savoie comte de Bresse, qui représentoient les six pairs laïques, le maréchal de Gié faisant la fonction de connétable

connétable. Après cette cérémonie le roi revint à Paris, y fit son entrée, renouvella l'ancienne alliance avec le roi d'Ecosse, confirma celle qu'on avoit déjà faite avec les Suisses, rappela plusieurs seigneurs exilés, rétablit quelques familles dans leurs biens qu'on avoit confisqués, & ménagea un accommodement entre Jean de Foix comte de Narbonne, & la princesse de Viarne, qui étoient fort brouillés ensemble, jusqu'à vouloir prendre les armes & en venir à une guerre ouverte. AN. 1484.

CLX. On a dessein d'arrêter le duc d'Orléans, qui se retire à Verneuil.

Le duc d'Orléans, qui étoit revenu de Bretagne pour assister aux états & à ce sacre, supportoit avec peine que toute l'autorité fût entre les mains de la comtesse de Beaujeu; il se rendit à Tours & de-là à Paris, où il travailla à se faire un parti considérable; il assista avec assiduité au conseil. Mais pour contredire la gouvernante du royaume; & afin de gagner les grands il leur représentoit qu'elle avoit supplanté le duc d'Orléans, & que c'étoit un affront qui rejaillissoit sur eux. La cour étoit alors à Melun; le duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de paume qu'on jouoit devant le roi, une contestation qui survint sur un coup obligea de consulter ceux qui étoient présens. La comtesse de Beaujeu qui étoit du nombre décida contre le duc, qui en fut si irrité, qu'il s'échappa en injures grossières contre l'honneur & la réputation de la gouvernante. Celle-ci ne voulant pas laisser un si mauvais traitement impuni, assembla extraordinairement le conseil, & on conclut d'arrêter le duc d'Orléans. Mais il prévint le coup, & sur l'avis que lui en donna Jean de Louvain, un de ses gentilshommes, il se retira à Verneuil dans le Perche, auprès de René duc d'Alençon.

CLXI. Un grand nombre de seigneurs se joignent à lui.

Dans sa retraite il ne pensa qu'à lever des troupes, & son crédit, joint à celui du duc d'Alençon, alla jusqu'à mettre sur pied cent lances & de l'infanterie à proportion. Son parti devint puissant, & le comte de Dunois y fit entrer des personnes dont la comtesse de Beaujeu se défioit le moins. Celui dont l'inconstance la surprit davantage, fut le duc de Bourbon son beau-frère, qu'on venoit d'élever à la charge de connétable de France: elle apprit qu'il assembloit pour le duc d'Orléans des troupes en Auvergne, que le comte d'Angoulême faisoit la même chose en Poitou, & que les seigneurs de Foix & d'Albret étoient d'intelligence avec eux; enfin que le prince d'Orange & le duc de Lorraine, qui étoient

AN. 1484.

alors en cour, favorisoient son ennemi, & étoient de son complot. Il fallut en prévenir les suites fâcheuses, & le meilleur remède qu'elle y put apporter, fut de veiller sur les démarches de ces seigneurs, d'éloigner de la personne du roi ceux qui étoient contraires, & d'envoyer ordre aux gouverneurs des places des frontières de Bretagne, de prendre garde à tous ceux qui passeroient dans cette province, parce qu'on ne doutoit point que le duc d'Orléans n'y mît sa principale ressource. On arma aussi quelques vaisseaux pour croiser sur ces côtes, & l'on envoya des troupes pour s'opposer au passage de celles que les ducs de Bourbon & d'Angoulême avoient assemblées.

Saint-Gelais, vie de Louis XII.

Ces démarches déconcertèrent le duc d'Orléans, qui écouta quelques personnes affidées qu'on lui avoit envoyées pour le ramener à la cour; elles lui promirent de le réconcilier avec la comtesse de Beaujeu, & de lui faire expédier une amnistie pour plus de sureté. Quelque mauvaise opinion qu'il eût de cette comtesse pour croire qu'elle sacrifiât de bonne foi le désir de se venger au repos public, il ne laissa pas de partir après avoir pris toutes ses suretés, & de la venir trouver à Evreux, parce qu'il craignoit qu'on ne l'investît dans Verneuil; il eut une entrevue avec la dame de Beaujeu: mais commençant à craindre pour sa personne, il partit brusquement & se retira à Blois, pour y prendre avec ses amis les mesures nécessaires à ses projets. Le comte de Dunois lui conseilla de commencer par la prise d'Orléans, qui étoit la capitale de son apanage. Ses raisons étoient que par-là les mécontens établiroient leur réputation, & que leurs troupes seroient en sureté sous le canon de cette place, jusqu'à ce qu'elles eussent été renforcées par d'autres; & ce conseil fut suivi.

CLXII. Il se présente devant Orléans, dont on lui refuse l'entrée.

Mais comme la cour avoit pénétré les desseins du duc, on envoya promptement dans cette ville Imbert de Batarnay, sieur de Bouchage, pour confirmer la bourgeoisie dans la fidélité du roi. Le succès de sa commission fut si heureux, que quand les envoyés du duc arrivèrent pour demander qu'on y reçût ses troupes, la bourgeoisie ferma les portes de la ville, se mit sous les armes, & assembla le conseil, où il fut résolu tout d'une voix de ne pas entendre ces députés sans le consentement de la cour. Le duc d'Orléans y vint lui-même; mais on lui fit le même compliment de dessus les

murailles : on lui répondit qu'on étoit au déſeſpoir de l'incivilité dont on uſoit à ſon égard ; mais qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir au roi, dont on venoit de recevoir les ordres là-deſſus. Comme le duc n'avoit pas une armée aſſez nombreuſe pour forcer la ville, n'étant compoſée que de huit mille hommes d'infanterie & d'environ trois mille chevaux, il ſe retira à Baugency pour attendre les troupes qu'on lui levoit en Auvergne & en Poitou. Peu de temps après il vint à Paris, pour tâcher d'engager le parlement dans ſes intérêts. Ce fut Denis le Mercier ſon chancelier qui porta la parole, les chambres aſſemblées ; il exagéra beaucoup l'ambition démeſurée de la comteſſe, & ſe plaignit qu'on eût attenté à la vie du duc. Mais Jean de la Vacquerie, premier préſident, bien loin d'applaudir à ſon diſcours, exhorta le prince à rentrer dans ſon devoir, & à conſidérer ce que la qualité de prince du ſang exigeoit de lui ; c'eſt ce qui le fit retourner à Baugency, où il apprit que l'armée du roi, commandée par le ſeigneur de la Trimouille, s'avançoit vers Orléans.

CLXIII. L'armée du roi va attaquer le duc d'Orléans.

La comteſſe de Beaujeu jugea qu'il étoit abſolument néceſſaire de mener le roi contre le duc d'Orléans, quand ce ne ſeroit que pour obliger la meilleure partie de ſes troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur ſeroit autrement impoſſible d'éviter le crime de rebellion, puiſqu'elles combattoient contre leur roi. La cour arriva devant Baugency avant que le duc d'Orléans eût le temps de ſe fortifier. L'armée royale étoit beaucoup ſupérieure à celle du duc ; & le comte de Dunois ſentit le beſoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entière. Il perſuada au duc d'envoyer un héraut à la Trimouille pour entrer en négociation. Le général y conſentit, & ſur ce conſentement on lui envoya le comte de Dunois pour traiter au nom du duc. La Trimouille, qui avoit reçu ſes inſtructions de la cour, demanda que le duc d'Orléans renvoyât ceux qui l'avoient ſuivi, & qu'il remît Baugency au roi : ce qui lui fut accordé. Mais avant que ſa majeſté ratifiât le traité, on y ajouta deux autres articles : l'un, que le comte de Dunois ſeroit relégué de de-là les Alpes, & confiné dans la ville d'Aſt en Piémont, juſqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeler ; l'autre, que le duc d'Orléans ſe retireroit dans la ville capitale de ſon apanage, après avoir déſarmé & renvoyé ſes troupes.

CLXIV. Accommodement entre le roi & le duc d'Orléans.

AN. 1484. *Belcar. in vita ducis Aurelian. ibi. 4.*

Quelques dures que fussent ces conditions, il fallut s'y soumettre; & le comte de Dunois qui gouvernoit absolument le duc d'Orléans, & qui étoit si avant dans sa faveur, qu'ils ne pouvoient se passer l'un de l'autre, se fit un mérite de s'en séparer, & crut qu'il lui étoit glorieux d'être banni à sa considération. Il prit sans peine le chemin de Piémont; & les autres princes obtinrent leur grâce chacun en particulier : le duc de Bourbon & le comte d'Angoulême, à condition qu'ils congédieroient leurs troupes; Alain d'Albret, en mettant bas les armes. Et dès-lors la comtesse de Beaujeu, qui ne comptoit pas beaucoup sur la fidélité des princes, ne pensa plus qu'à détacher le duc de Bretagne du duc d'Orléans. Comme elle se croyoit redevable de tous ces heureux succès, du moins en partie, à l'obstacle que les mécontens de Bretagne, qui étoient le maréchal de Rieux & d'autres seigneurs, avoient mis à la jonction des troupes de leur duc à celles du duc d'Orléans, elle fit solliciter leur rétablissement d'une manière à faire voir qu'elle ne vouloit pas être refusée; & Landais, poussé par son mauvais génie, pressoit de toutes ses forces la ruine de ces seigneurs, & ne vouloit rien relâcher de l'arrêt qu'il avoit fait donner pour abattre leurs têtes & leurs châteaux. On publia en France un traité que ces seigneurs avoient fait touchant la succession du duché de Bretagne qui devoit revenir au roi, si le duc mouroit sans enfans mâles; ce qui n'étoit que pour faire peur, puisque ces seigneurs n'étoient pas autorisés, & que d'ailleurs les filles succédoient en Bretagne au défaut d'hoirs mâles.

CLXV. La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.

CLXVI. Landais s'y oppose, & veut rétablir le comte de Richemont.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

Landais, pour s'opposer à la comtesse de Beaujeu, avoit besoin d'autres forces que celles du duché de Bretagne, il lui falloit un appui étranger qui fût capable de le soutenir, au défaut de tous les autres qui lui manquoient. Il eut recours à l'Angleterre; mais Richard lui paroissoit si mal établi sur le trône, qu'il ne crut pas pouvoir beaucoup compter sur lui. Il n'ignoroit pas d'ailleurs les dispositions avantageuses où l'on y étoit en faveur du comte de Richemont, qui depuis dix-sept ans étoit prisonnier en Bretagne, où il avoit deux fois couru risque d'être mis entre les mains d'Edouard. Et de toutes ces réflexions, Landais conclut, que si ce prince pouvoit lui être redevable de la couronne d'Angle-

terre, ou que du moins il eût contribué par des ſecours conſidérables à le faire monter ſur le trône, il auroit en ſa perſonne un protecteur qu'il pourroit oppoſer à tous ſes ennemis, ou qu'au pis aller il trouveroit en Angleterre une retraite aſſurée où il jouiroit tranquillement des grands biens qu'il avoit acquis. Il s'adreſſa d'abord à la mère du comte de Richemont, qui étoit toujours renfermée dans l'aſile de Weſtminſter. L'exactitude avec laquelle on l'obſervoit, ne l'avoit pas empêché de former pour ſon fils un nouveau parti, dans lequel elle avoit fait entrer la nobleſſe des provinces de Surrey, de Kent & d'Eſſex, & dont le duc de Buckingham devoit être le chef.

CLXVII. Meſures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.

Baron. hiſt. Henrici VII.

Ainſi les propoſitions de Landais furent reçues avec plaiſir; la mère du comte aſſura qu'elle & ſes amis ratifieroient aveuglément ce qui ſeroit arrêté entre ſon fils & le miniſtre de Bretagne; & Landais auſſitôt s'ouvrit au comte, & l'inſtruiſit du véritable état de ſes affaires, lui offrant de le mettre en liberté, & d'engager le duc de Bretagne à lui fournir une flotte, pourvu que lui-même s'engageât de ſon côté à le protéger envers & contre tous. Le comte de Richemont promit tout ce qu'on voulut, proteſta de reconnoître toute ſa vie Landais pour ſon libérateur, & ſe chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voies directes ou indirectes. Il ne s'agiſſoit plus que d'y faire conſentir le duc de Bretagne: ce qu'on obtint facilement, parce que Landais gouvernoit ce duc avec une facilité où jamais favori n'étoit parvenu avant lui. Dans le moment même, la liberté fut rendue au comte; on lui équipa une flotte capable de le faire triompher de ſes ennemis, ſi Dieu avoit voulu qu'il en eût été redevable au favori du duc de Bretagne, & ſi cet honneur n'avoit pas été réſervé à la comteſſe de Beaujeu. Le ſecours qu'on accordoit au comte, étoit de cinq mille hommes, de quantité d'armes & de munitions, & de quinze vaiſſeaux des plus grands & des mieux équipés qui fuſſent dans les ports de Bretagne. Avec ce ſecours peu conſidérable pour une ſi grande entrepriſe, il réſolut de paſſer en Angleterre; mais ſon débarquement n'arriva que l'année ſuivante.

LIVRE CENT-SEIZIEME.

AN. 1485.

I. Canonisation de S Leopold marquis d'Autriche.

Raynald. Ann. eccles. ad ann. 1485. n. 54
Naucler. general. 50. p. 503.
Onuphr. in Innoc. VIII.
Bullar. to. 3.
Surius 15 Novembr. to. 6.

LEOPOLD marquis d'Autriche, surnommé le pieux, étant mort en odeur de sainteté le quinzième de Novembre 1136 ou 1137, plusieurs papes pensèrent à sa canonisation. Mais l'affaire ayant été interrompue, Sixte IV la reprit, & envoya le cardinal de saint Marc en Hongrie pour faire les informations nécessaires. L'évêque de Porto, vice-chancelier de l'église Romaine, & l'évêque de Préneste, furent nommés pour entendre les dépositions des témoins. Sixte mourut dans cet intervalle. Innocent VIII qui lui succéda, écouta les informations des commissaires; & sur leur rapport, il tint un consistoire, où François de Padoue avocat consistorial fit un discours sur les vertus de Leopold, & les miracles que Dieu avoit opérés par son intercession. Sur cela & sur les instances de Frederic III, qui étoit de la famille de Leopold, Innocent donna une bulle de canonisation. Elle est du 6e. de Janvier de cette année 1485.

II. Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.

Onuphr. in Innoc. VIII.

Les progrès de Bajazet, empereur des Turcs, avoient répandu beaucoup de terreur en Italie; on appréhendoit qu'après avoir augmenté son empire, il ne voulût aussi assujettir ce pays, d'autant plus que les guerres qui divisoient les princes chrétiens sembloient favoriser ses entreprises. Le pape, voulant le prévenir, écrivit aux princes de mettre fin à leurs différents, & de s'unir tous ensemble pour défendre la cause de Jesus-Christ contre l'ennemi de la religion. Dans la lettre qu'il écrivit à Ferdinand roi de Naples, il lui marqua que toutes les nouvelles qui venoient d'Orient, ne parloient que des préparatifs de Bajazet pour venir attaquer l'Italie avec une armée formidable; que pour lui il avoit déjà tenu plusieurs consistoires avec les cardinaux & même les ambassadeurs des princes, sur les mesures qu'il falloit prendre; qu'il alloit faire équiper soixante galères & vingt vaisseaux de haut-bord, pour défendre les frontières de l'état ecclésiastique. Il lui parloit aussi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer à la dépense, l'assurant de sa part qu'il étoit prêt de sacrifier non-seulement ses biens, mais encore sa propre vie, pour une cause qui

intéressoit toute l'église. Sa lettre est datée de Rome l'onzième jour de Février. AN. 1485.

III. Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre. *Raynald. ad hunc ann. 1485.*

Il exhorta de même la plupart des autres princes d'Italie, & ce ne fut pas en vain : Hercule duc de Ferrare promit huit mille écus d'or, les Siennois autant, le marquis de Mantoue six mille, celui de Montferrat deux mille, la république de Luques la même somme. Mais les Florentins, à qui le souverain pontife avoit imposé une contribution de trente-six mille écus d'or, alléguèrent différens prétextes pour s'en dispenser, & représentèrent que leur état étoit épuisé par les grandes dépenses qu'ils avoient été obligés de faire dans la guerre contre les Génois. Mais le pape, sans écouter leurs excuses, leur remontra qu'il ne s'agissoit pas de la conservation d'une ville, mais du salut de toute l'Italie, & même de la religion; qu'ils seroient tous compris dans la ruine entière de l'état, s'ils ne pensoient de bonne heure à en chasser les infidelles. « Votre » république est puissante, leur dit-il, supportez donc cette » charge pour la gloire de Dieu, pour le nom chrétien, » pour la conservation de vos biens, quoique vous soyez » occupés à une autre guerre; vous n'ignorez pas que nous » travaillons autant qu'il nous est possible pour la terminer, » & nous nous flattons d'y réussir. »

IV. Le pape continue à prendre des mesures pour s'opposer aux Turcs. *Raynald. ad hunc ann. 1485. n. 5.*

En effet le pape avoit engagé le duc de Milan à rétablir la paix entre les Florentins & les Génois, afin qu'ensuite toutes les forces de l'Italie pussent s'unir pour repousser les efforts de l'ennemi commun. Mais cette paix ne se fit que l'année suivante. Le pape manda aussi à Ferdinand & Isabelle, rois de Castille & d'Aragon, qu'il étoit de leur intérêt d'équiper une flotte considérable pour défendre la Sicile contre les incursions des barbares. Il sollicita le cardinal de Tolede, qui avoit beaucoup de crédit en Espagne, d'engager les rois catholiques à cette bonne œuvre. Et pendant qu'il exhortoit les uns & les autres à défendre leurs états, il ne négligeoit pas ce qui regardoit l'état ecclésiastique; il donna ordre à Jean-Baptiste des Ursins, légat du siége apostolique, de mettre de bonnes garnisons dans les villes de la Marche d'Ancône, & des vivres en abondance.

V. Ceux de l'île de Chio demandent au

Ceux de l'île de Chio étant continuellement vexés par les incursions des Turcs qui les menaçoient de se rendre

AN. 1485. maîtres de leur pays, s'adreſsèrent au pape Innocent pour lui demander du ſecours. Le ſaint père occupé à mettre l'Italie en état de défenſe, & d'ailleurs épuiſé par les dettes qu'il avoit été obligé de contracter, ne put leur accorder ce qu'ils demandoient. Mais il engagea Pierre d'Aubuſſon, grand-maître de Rhodes, à s'employer pour ces peuples auprès du ſultan. D'Aubuſſon étoit aſſez bien venu de Bajazet, avec qui il avoit fait un traité; ainſi il n'eut pas beaucoup de peine à le porter à laiſſer ces inſulaires en repos. Ceux-ci par reconnoiſſance firent préſent à d'Aubuſſon d'une grande cuvette d'argent très-bien travaillée, ſur laquelle ils avoient fait graver ſon nom & le ſervice qu'il leur avoit rendu. D'Aubuſſon cependant ne ſe repoſoit pas tellement ſur le traité qu'il avoit fait avec les Turcs, qu'il ne prît auſſi des meſures pour empêcher Bajazet de paſſer le détroit de Gallipoli, & de venir de là fondre en Italie. Il en fit informer le pape par un de ſes chevaliers appelé Guillaume, qui fut reçu avec beaucoup d'honneur dans un conſiſtoire en préſence de tous les cardinaux. Le chevalier fit un diſcours fort long, dans lequel il parla beaucourp des ſervices que les Rhodiens avoient rendus à la religion depuis la priſe de Conſtantinople, des victoires qu'ils avoient remportées ſur les Turcs, des efforts qu'ils avoient faits pour empêcher ces infidelles de venir en Italie. Il ajouta que la mort du bacha Acmet avoit été avantageuſe à pluſieurs. Enfin il conclut en recommandant au pape l'île de Rhodes, qui avoit donné la naiſſance à ſon père. Le ſouverain pontiſe le remercia avec beaucoup de bonté, & lui donna des lettres pour le grand-maître d'Aubuſſon. Elles ſont datées du vingt-troiſième d'Avril de cette année.

pape du ſecours contre les Turcs.
Boſius hiſt. equit. Jeroſolym. l. 14.

Dominorum Chii, reverendiſſimo Petro d'Aubuſſon magiſtro Rhodi de ſe optimè merito, donum.

VI. Le grand-maître de Rhodes député au pape.
Boſius, ibid. part. 2. lib. 14.

VII. Autres ambaſſadeurs au même pape.
Onuph. in Innoc. VIII.

Innocent VIII reçut auſſi des ambaſſadeurs des rois de France, d'Angleterre & de Danemarck, des ducs de Milan & de Bretagne, de Berthold archevêque de Mayence, de Jean archevêque de Trèves, tous deux électeurs de l'empire, & enfin de la république de Gènes. Il les reçut tous avec beaucoup de bonté, & les exhorta à la paix, en leur expoſant les ſuites funeſtes des guerres, les temples profanés, le culte divin interrompu, les villes renverſées, les vierges déshonorées; ce qu'il leur répétoit pluſieurs fois, dit Onuphre. Il leur marqua le déſir ardent qu'il avoit de voir tous les princes unis pour faire triompher la croix

de Jesus-Christ sur les ennemis de son saint nom. Mais toutes ces belles exhortations ne purent presque rien produire, à cause de la guerre qui étoit d'un côté entre Matthias roi de Hongrie & l'empereur Frederic, & de l'autre entre Albert de Brandebourg & Othon de Baviere, dont on avoit besoin pour arrêter les progrès des Turcs. Et comme George duc de Baviere employoit sa médiation pour concilier ces princes, le pape lui écrivit; il fit l'éloge de son zèle, & le pressa fort à continuer une si bonne œuvre pour l'avantage de la religion. La lettre du pape est datée de Rome du vingt-huitième de Septembre.

La guerre de Bavière finit à la vérité, mais celle d'Autriche devint plus violente. Matthias roi de Hongrie, après être convenu d'une trève avec les Turcs, vint assiéger Vienne, & obligea cette ville à se rendre après six mois de siége.

VIII. Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.

Cette ville fut prise le premier jour de Juin, sans que Frederic s'en mît aussi peu en peine que si cette affaire ne l'eût pas regardé. Ainsi bien-loin de se disposer à sauver une place que la qualité de capitale d'une grande province sembloit rendre très-considérable, il l'abandonna à la discrétion du vainqueur; & pour témoigner que sa disgrace le touchoit fort peu, il prit cette conjonċture pour aller visiter son fils Maximilien dans les Pays-Bas, répétant souvent cette maxime, que l'oubli est le seul remède des choses perdues, quand elles sont irréparables. Dans ce même temps Antoine Bonfinius voulant faire sa cour à Matthias, lui présenta plusieurs ouvrages qu'il avoit composés: ce prince le reçut fort bien, & le retint auprès de lui pour composer l'histoire de Hongrie. Bonfinius la dédia à Uladislas roi de Bohême, lorsque ce prince fut parvenu à la couronne de Hongrie.

Bonfin. dec. 4. l. 6. Naucler. vol. 2. gen. 50. Bonfin. 4. dec. 9.

IX. Le cardinal Balue légat en France.

Le cardinal Balue étoit du nombre des ambassadeurs que Charles VIII, roi de France, avoit envoyés au pape. Il étoit venu dans le royaume dès l'année précédente, avant la mort de Sixte IV, & après celle de Louis XI qui l'avoit si long-temps retenu en prison. Mais parce qu'il y voulut exercer ses fonctions de légat, avant que d'avoir fait agréer ses lettres au roi, & les avoir présentées au parlement, pour connoître s'il n'y avoit rien de contraire aux droits de la

AN. 1485. couronne & aux libertés de l'église Gallicane ; Charles VIII en fut si offensé, qu'il lui défendit de prendre les marques de sa légation. Jean de Nanterre, procureur général du parlement, prit de-là occasion de protester contre tout ce que pourroit faire le pape, l'accusant d'attaquer les droits & les priviléges du roi & du royaume : il se plaignit aussi que sa sainteté eût envoyé un légat *à latere* sans aucun besoin. Si cela étoit nécessaire, disoit-il, il falloit choisir un plus digne sujet, qui fût animé de l'esprit de son état, qui eût la sagesse & la science du Seigneur, qui fût homme de paix, zélé pour la justice, & non pas un homme qui n'aimoit que le trouble & la division. Cette protestation est du vingtième d'Août. En conséquence le parlement défendit au légat d'user de son pouvoir. Néanmoins le conseil du roi ayant ouï ses raisons & reçu ses soumissions, lui permit d'exercer ses fonctions ; ce qui ne dura pas long-temps, parce que ce cardinal ayant appris la mort de Sixte IV, s'en retourna promptement à Rome, après avoir reçu du roi mille écus pour les frais de son voyage. Innocent VIII le fit évêque d'Albano, & lui donna dans la suite la légation de la Marche d'Ancône.

X. Le pape Innocent écrit au roi de France.

Raynald. hoc an. n. 36.

Après son retour à Rome, le pape écrivit au roi de France pour le féliciter sur son heureux avénement à la couronne, & l'exhorter à suivre l'exemple de ses ancêtres dans leur attachement inviolable à l'église Romaine. Cette lettre est du 18e. Avril; & dans une autre du 18e. Juin, il se plaint au même prince, des magistrats qui violoient les immunités ecclésiastiques dans la Provence, annexée depuis peu à la monarchie Françoise, & qui ne cherchoient que leurs intérêts, sous prétexte de maintenir l'autorité royale : il exhorte le roi à y apporter un prompt remède, & à réprimer ces abus. Comme on avoit indiqué une assemblée du clergé pour le premier jour du mois d'Août, & que le souverain pontife craignoit qu'on n'y donnât quelque atteinte à son autorité, parce que plusieurs demandoient le rétablissement de la pragmatique-sanction dans son entier, sa sainteté prie Charles VIII, dans une autre lettre du vingt-cinquième de Juillet, de respecter le siége apostolique dont ses ancêtres ont toujours pris la défense, & de ne point suivre les conseils de ceux qui ne cherchent qu'à détruire son autorité.

AN. 1485.

I.
Il déclare la guerre à Ferdinand roi de Naples.
Mariana, hist. Hisp. l. 25. c. 7. Mém. de Comines, l. 7. c. 1.

Le zèle du souverain pontife pour les libertés de l'église lui fit déclarer la guerre à Ferdinand roi de Naples, qui exerçoit une violente tyrannie sur les sujets de l'état ecclésiastique, & qui, contre toutes les lois, avoit fait mourir sur divers soupçons le comte de Sarno & beaucoup d'autres. Un grand nombre de seigneurs du royaume de Naples avoient imploré le secours du pape, qui les assista avec d'autant plus de plaisir, que depuis le commencement de son pontificat il se plaignoit de ce prince, qui refusoit à l'église Romaine le tribut qu'il étoit engagé de payer, sous prétexte que le comtat d'Avignon n'avoit été cédé par la reine Jeanne au saint siége que pour remplacer ce tribut, qui montoit à quarante mille écus. Innocent, offensé de ce refus, & invité par les seigneurs du royaume de Naples, leva une armée, dont il donna le commandement à Robert de San-Severino, & appela René duc de Lorraine à cette entreprise, comme celui à qui le royaume appartenoit. Ce duc y consentit volontiers & se mit en voyage pour se rendre en Italie. Mais à peine fut-il arrivé à Lyon, que Charles VIII lui manda de ne pas aller plus loin, se réservant le droit d'apaiser ces différents, comme y étant le principal intéressé, à cause du droit qui lui avoit été cédé.

XII.
Ferdinand sème la division dans Rome pour se venger du pape.
Raynald. ad hunc ann. n. 42.

Ferdinand, pour s'opposer au pape, commença par apaiser les seigneurs de son royaume, qu'il avoit si fort maltraités. Il rendit la liberté au comte & à la comtesse de Montoire, qu'il retenoit en prison, & tâcha d'engager le souverain pontife dans une guerre civile, afin qu'ayant de l'occupation dans Rome, il ne portât pas ses armes ailleurs. Ayant attiré dans son parti le duc des Ursins, il ne pensa plus qu'à semer la division dans Rome. Il fit des courses jusqu'aux portes de cette ville. Il employa les promesses, les menaces, & toutes sortes d'artifices, pour faire révolter les cardinaux & le peuple contre Innocent VIII. Il eut soin de répandre des écrits qui faisoient voir que l'élection du pape n'étoit pas légitime, ayant été faite par des cardinaux revêtus de la pourpre sans aucun droit; & il promettoit son secours aux factieux pour élire un autre souverain pontife. Innocent se trouvoit fort embarrassé : les dangers l'environnoient de tous côtés; ses ennemis s'étoient déjà rendus maîtres du pont Lamentano, & y avoient mis une forte garnison qui ravageoit tous les environs de Rome. San-Severino, pour arrêter

AN. 1485.

incurſſions, s'avança avec ſon armée le vingt-huitième Décembre, chaſſa l'ennemi du pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces déſordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuyé des Florentins & de Sforce duc de Milan. Le pape avoit pour lui les Vénitiens & les Génois. Mais auſſitôt que le roi de Naples eut appris le départ du duc de Lorraine, la crainte lui fit écouter les propoſitions de paix qui lui furent faites par quelques cardinaux ; il les accepta, & elles furent avantageuſes au ſouverain pontife.

XIII. Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.

Onuphr. & Ciacon. in Innoc. VIII.

Les articles de cette paix furent, que Ferdinand payeroit au pape quatre-vingts mille écus d'or, à la place de la haquenée, ou du cheval blanc, dont Sixte IV s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le royaume de Naples. Qu'il traiteroit les grands avec douceur. Que ceux d'Aquila auroient la liberté de ſe ſoumettre au ſaint père ou au roi de Naples. Que tous les bénéfices du royaume ſeroient conférés à la volonté du ſouverain pontife, qui pourroit fournir des vivres & donner paſſage aux François, s'ils tentoient de recouvrer Naples. Que Virginie des Urſins, qui s'étoit révolté contre ſa ſainteté, viendroit lui demander pardon à genoux, nus pieds & tête nue avec la corde au cou ; & que les autres de la même famille des Urſins ſubiroient le châtiment qu'elle voudroit leur impoſer. Ferdinand promit d'obſerver tous ces articles. Mais ſes promeſſes furent ſans effet, quoique le roi catholique, le duc de Milan & Laurent de Medicis euſſent été ſes cautions.

XIV. Le roi de Naples n'obſerve aucun de ces articles, & le pape l'excommunie.

Mariana, hiſt Hiſp l. 25. c. 7.

Rzov. ad ann. 1487.

Il continua d'opprimer les ſeigneurs, il en fit même mourir quelques-uns. On ne put lui faire payer le tribut dû à l'égliſe Romaine : il ſe moqua même des avis & des remontrances du pape, qui enfin prononça une ſentence d'excommunication contre lui, & le déclara privé de ſon royaume en faveur du roi de France qui prétendoit y avoir un droit légitime. Innocent VIII travailla enſuite à réconcilier les Urſins & les Colonnes, & à procurer dans Rome la tranquillité & l'abondance. Mais parce que toutes ces guerres avoient épuiſé ſes tréſors, il créa de nouvelles charges à l'exemple de ſon prédéceſſeur, établit des ſcelleurs de bulles en plomb, & un collége de ſecrétaires.

XV. Le pape écrit à l'évêque de Paſ-

Dès le vingt-deuxième de Janvier de cette année, ſa ſainteté avoit écrit à l'évêque de Paſſaw ; pour arrêter les pro-

grès que l'hérésie des Hussites faisoit en Bohême par le zèle & les prédications d'un évêque Italien, nommé Augustin, qui renouvelloit les erreurs condamnées par les conciles de Constance & de Bâle. L'évêque de Passaw y travailla si efficacement, qu'il ramena l'auteur de ces troubles, & lui fit rétracter ses sentimens hérétiques. Il en informa le pape, qui accorda le pardon au coupable, à condition qu'il quitteroit la Bohême, afin que les peuples infectés de ses erreurs ne voyant plus leur chef, rentrassent plus aisément dans le sein de l'église. Sa sainteté écrivit encore le 18e. de Juin à l'archiduc d'Autriche, pour le prier de défendre dans ses états l'épreuve du fer chaud, qu'on employoit pour connoître l'innocence d'un homme accusé ou soupçonné. Elle l'exhorte aussi à réprimer par son autorité les maléfices, sortilèges, & autres superstitions magiques.

AN. 1485. saw & à l'archiduc d'Autriche. *Raynal. ad hunc ann. n.* 18. 19. & 20.

XVI. Troubles en Espagne à cause de l'inquisition.

Suprà, l. CXIV. *n.* 169. *Surita. tom.* 4. *Annal. lib.* 20. *c.* 65. *Mariana, hist. Hisp. l.* 25. *c.* 8.

Nous avons vu comment Ferdinand & Isabelle avoient établi le tribunal de l'inquisition dans le royaume de Castille. Leur intention avoit été droite; & peut-être ce tribunal eût-il produit de grands biens dans ces commencemens, s'il se fût toujours réglé sur la justice, & s'il n'eût pas exercé un pouvoir tyrannique. Mais on ne voyoit de sa part qu'exécutions sanglantes. C'étoit tous les jours quelque Juif ou quelque Maure Mahométan qu'on accusoit d'être retourné à ses anciennes superstitions, & que l'on faisoit mourir pour ce sujet, comme si la religion se persuadoit par la violence, & qu'elle se fit quelque gloire d'être cruelle, ou d'avoir un grand nombre de sujets malgré eux. Ceux qui avoient échappé à la sévérité de ce redoutable tribunal, se plaignoient qu'on faisoit tous les jours mourir un grand nombre d'innocens, dont le crime consistoit à avoir des ennemis intéressés à leur perte. Quelques principaux seigneurs se joignirent à eux, sous prétexte qu'on violoit la liberté, & que non contens de confisquer les biens des accusés, le délateur étoit compté pour témoin; qu'on ne donnoit à ces mêmes accusés aucune connoissance de ceux qui les accusoient, & qu'il n'y avoit point de confrontation de témoins. Des plaintes on en vint aux murmures & à la révolte. Les états d'Aragon prièrent Ferdinand d'y mettre ordre, de régler le tribunal de l'inquisition sur le modèle des autres tribunaux tant ecclésiastiques que séculiers, & d'empêcher la confiscation des biens. Quelque juste que fût leur demande, les inquisiteurs

AN. 1485. en prirent auſſitôt l'alarme. Il en coûta la vie à un d'entre eux, nommé Pierre d'Arbueſa. Un mercredi quatorzième de Septembre, comme il prioit, ſuivant ſa coutume, devant le grand autel dans l'égliſe cathédrale de Sarragoſſe, une troupe de ſcélérats accoutumés aux crimes, ſans aucun reſpect pour la ſainteté du lieu, ſe jetèrent ſur lui, & l'ayant percé de pluſieurs coups de poignard, le laiſsèrent à demi-mort ſur la place. L'inquiſiteur vécut encore deux jours, & les habitans de Sarragoſſe inhumèrent ſon corps avec beaucoup de pompe au même lieu où il avoit été aſſaſſiné. On crut voir pendant ce temps-là bouillonner ſon ſang ſur le pavé; mais quoi qu'il en ſoit de ce prodige, le pape Paul III ayant égard à la ſainteté de la vie de l'inquiſiteur, le canoniſa dans la ſuite à la prière de Charles-Quint.

XVII. Le pape accorde au roi d'Eſpagne les décimes ſur le clergé. *Raynald. ad hunc ann.* 1485. *Anton. Nebriſſ decad.* 2. *l.* 1.

Ferdinand d'Aragon, qui avoit beſoin d'argent pour continuer la guerre contre les Maures, s'étoit adreſſé au pape Sixte IV pour obtenir les décimes de ſon clergé; il avoit levé juſqu'à cent mille ducats d'or, & avec ce ſecours il avoit déjà fait aſſez de progrès. Mais comme Innocent VIII avoit aboli toutes ces permiſſions accordées par ſon prédéceſſeur, Ferdinand s'adreſſa au nouveau pape pour lui en demander la continuation. Innocent la lui continua par une bulle datée du 26e. d'Août de cette année, & lui écrivit enſuite de même qu'à Iſabelle le 30e. de Janvier ſuivant. Cette permiſſion détermina ce prince à rentrer dans le royaume de Grenade avec une armée plus nombreuſe qu'il n'avoit eu juſqu'alors; & l'ayant partagée en pluſieurs corps, il attaqua en même-temps & emporta avec une diligence incroyable pluſieurs châteaux qui empêchoient l'approche de la ville de Ronda. Les Maures croyoient cette place imprenable, & ſa priſe jeta une ſi grande terreur dans toutes les villes voiſines, qu'il ſuffiſoit de les ſommer pour les obliger à ſe ſoumettre. Par-là Ferdinand ſe rendit maître des dix-neuf villes des montagnes d'Arraval, des dix-ſept de celle de Gauſin, des douze de Villa-longa, de Maravelle, de Monte-major, de Cortos, & de douze places des environs. Pendant qu'il combattoit ainſi en apparence pour le jeune roi de Grenade, ſon véritable but étoit de s'emparer pour lui-même de ce royaume. Pour y mieux réuſſir, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit entretenir la méſintelligence entre l'oncle & le neveu: il augmenta les défiances de celui-ci; & pour lui ôter à ſon

égard tout sujet de soupçon, il redoubla les caresses qu'il lui avoit faites jusqu'alors, & le combla de nouveaux présens. Par ces bons traitemens, il lui fut aisé de faire entrer le jeune roi dans tous ses desseins. Ferdinand lui ayant fourni des troupes, il les conduisit lui-même contre son oncle, qui, trop foible pour résister à tant de forces, se vit en peu de temps hors d'état de s'opposer aux progrès du roi d'Aragon.

An. 1485.

XVIII. Commencement de la découverte des Indes Occidentales.

Mariana, ibid. lib. 25. Marmol. lib. 9. c. 27. De Thou, hist. lib. 1.

La découverte des Indes Occidentales que l'on commença cette année, augmenta encore la puissance de ce prince. On doit cette découverte aux soins de Christophe Colomb. Il étoit né à Aigurier, petit bourg proche Gènes. Après avoir assez bien étudié la cosmographie & l'astronomie, il s'appliqua à la navigation, & passa d'abord en Portugal avec Doria que la république de Gènes envoyoit au roi dom Juan en qualité d'ambassadeur. Il se maria à Lisbonne avec Philippe Mogmez, fille du fameux Peristiello, qui avoit découvert les îles de Madère & de Porto-sancto. Les fréquentes conversations qu'il eut avec sa belle-mère, jointes aux observations qu'il avoit faites, lui firent concevoir le dessein de découvrir les Indes Occidentales. Mais comme il ne pouvoit soutenir lui seul une si grande entreprise, il en fit la proposition au roi de Portugal, auquel il demanda de si grands avantages, que ce prince essaya d'en faire la découverte par un autre, sur les instructions de Colomb. Il fit partir secrétement une caravelle, feignant d'envoyer des vivres & du secours aux îles du Cap-verd. Celui qui la commandoit n'entendant ni l'astronomie ni la navigation, ne put suivre la route que Colomb avoit marquée, & à son retour persuada à dom Juan que tout ce qu'avoit dit ce Génois étoit chimérique.

XIX. Christophe Colomb, refusé par le roi de Portugal, va en Castille.

Thomas Fazel. hist. Sicil. Justiniani & Soprani scritt. della Ligur.

Colomb n'ayant pas été écouté favorablement du roi de Portugal, passa en Castille avec son fils Jacques Colomb, & envoya en Angleterre son frère Barthelemi Colomb, pour faire la même proposition à Henri VII, qui venoit de monter sur le trône. Christophe étant arrivé à Cordoue où Ferdinand étoit alors, exposa son dessein à Louis de Saint-Ange, homme de qualité d'Aragon, qui le présenta au roi; & ce prince donna la commission au prieur de Prado, depuis archevêque de Grenade, d'examiner le projet de cette découverte. Mais ceux que Ferdinand employa pour cet examen n'étant pas assez habiles, n'y purent rien comprendre, & renvoyèrent Colomb, qui rebuté de tous ces obstacles,

AN. 1485.

voulut passer en France & de-là en Angleterre pour avoir des nouvelles de son frère. Mais le prieur Jean Perez, à qui il communiqua son dessein, le pria de différer jusqu'à ce qu'il eût parlé à la reine Isabelle. Il alla trouver cette princesse à Loxa; & Colomb qui ne fut pas plus heureux cette seconde fois que la première, étoit sur le point de se retirer & de partir pour la France, lorsque Saint-Ange offrit à la reine de faire les avances pour la première navigation. Isabelle l'accepta, & l'on courut après Colomb pour le conduire à Loxa. Là Dom Jean de Colonia, secrétaire d'état, lui expédia des lettres-patentes, par lesquelles il étoit déclaré amiral de l'Océan, & viceroi de la Terre-ferme & des îles qu'il découvriroit, avec plein pouvoir de mettre & d'ôter les gouverneurs & les juges à sa volonté.

XX.
Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amérique.

Ferd. Colom. del. amir. Christ. Colomb.

Pizarro de los illustres Varones del. Nuevo-mundo.

Foglieta in elog.

Quoique toute cette négociation ait commencé dans cette année, il se passa beaucoup de temps jusqu'à l'exécution, puisqu'il paroît que Colomb ne partit que dans le mois d'Août 1492, & qu'il ne découvrit la Floride que dans le mois d'Octobre de la même année. Mais je pense qu'il s'agissoit alors d'un second départ au nom de Ferdinand, qui étoit ravi que Colomb eût si bien réussi dans son premier voyage, & qui vouloit que les premières découvertes qu'il feroit dans la suite fussent en son nom, & qu'il en eût le profit. Il paroît donc que Colomb, après avoir reçu ses premières expéditions dans cette année, fit équiper trois caravelles avec lesquelles il mit à la voile. Il prit la route des Canaries, où il s'arrêta quelques jours; & après avoir essuyé plusieurs périls, & avoir eu à souffrir le murmure de ses gens, qui le menaçoient de se révolter, parce qu'ils croyoient ses entreprises impossibles, il découvrit à la fin les îles de Lucayes dont il prit possession au nom du roi d'Aragon & de Castille. Il nomma la principale l'île de S. Sauveur; il en gagna les habitans en leur donnant des colliers de verre; qu'ils estimèrent plus que des diamans. Colomb découvrit ensuite d'autres îles, auxquelles il donna différens noms, de la Conception, de Fernandine, de la Soamète & d'Isabelle. Il se remit ensuite à la voile & alla mouiller à l'île de Cuba, où il fit radouber ses vaisseaux. Après s'être rembarqué avec douze Indiens qu'il fit monter sur son bord, il arriva à l'île de Bocchio qu'il appela l'Espagnole, & y fut visité par le roi de cette île, qui entra dans son navire & dîna avec lui. Un de ses vaisseaux

vaisseaux ayant échoué sur un banc de sable, il fut secouru par ce prince, & avec ce secours il trouva le moyen de sauver tout ce qui étoit dessus. Des débris de la caravelle échouée il fit faire une tour, & y ayant laissé quelques Espagnols, du consentement du roi du pays, il partit pour l'Espagne. Mais tout ce qu'on vient de rapporter n'arriva que dans les années suivantes.

AN. 1483.

XXI.
Inquiétudes du roi d'Angleterre sur les démarches du comte de Richemont.

Polyd. Virg. hist. Anglic. lib. 23.

Pendant que le roi d'Aragon s'occupoit ainsi à faire des conquêtes dans le nouveau monde, le comte de Richemont, qui étoit toujours en Bretagne, pensoit à se rendre maître du trône d'Angleterre, dont il regardoit Richard comme l'usurpateur. Celui-ci, qui entretenoit par-tout un grand nombre d'espions, fut exactement averti de la conspiration qui se tramoit dans son royaume. Il sut le nombre & les noms des conjurés, les provinces d'où ils devoient tirer du secours, leurs ressources, leurs forces. Il apprit même que le comte de Richemont étoit en liberté, & qu'il devoit faire une descente en Angleterre, avec des forces qu'on lui fit plus considérables qu'elles n'étoient en effet. Il profita en habile homme des avis qui lui avoient été donnés; il prévint les conjurés, les déconcerta par sa diligence, & les obligea de s'enfuir d'Angleterre & d'abandonner leur dessein. Le duc de Buckingham fut arrêté & eut la tête tranchée, sans avoir voulu rien révéler. Plusieurs autres furent pris en différens endroits & traités de même. Jean Morton évêque d'Ely se sauva en Flandre, avec quelques partisans zélés de la maison de Lancastre. Le plus grand nombre se retira en France; & le comte de Richemont lui-même, voyant après sa descente qu'il couroit risque d'être arrêté & de perdre la vie, s'il s'arrêtoit plus long-temps, se rembarqua dans le dessein de s'en retourner en Bretagne; mais une furieuse tempête l'obligea de relâcher à Dieppe.

XXII.
Le comte de Richemont se rembarque & relâche à Dieppe.

Harpsfeld. hist. eccles. Anglic. Ser. 15. cap. 2.

Aussitôt il dépêcha un de ses principaux officiers à la cour de France vers le roi & la comtesse de Beaujeu, pour leur demander la permission de passer par la France & de se retirer en Bretagne. L'envoyé du comte fut très-bien reçu; il obtint ce qu'il demandoit; & on lui fit entendre que, s'il se fût adressé au roi, il en eût reçu des secours plus considérables que du duc de Bretagne. Il partit donc pour la Bretagne, & y alla rendre compte au duc du mauvais suc-

AN. 1485.

cès de son voyage ; le duc le consola & lui fit espérer de nouveaux secours. Mais les sentimens de Landais étoient alors biens différens de ceux du duc. Regardant le parti du comte comme entièrement ruiné, il résolut de l'abandonner, & de le faire conduire en Angleterre à l'insçu du duc, qui n'auroit jamais consenti à une pareille violence. Richard avoit gagné ce favori, qui lui promit tout ce qu'il voulut. L'évêque d'Ely, qui étoit en Flandre, informé du traité conclu entre le roi d'Angleterre & Landais, en avertit aussitôt le comte de Richemont, qui partit secrétement de Vannes, accompagné seulement de cinq personnes, sous prétexte d'une partie de plaisir à la campagne. A quelques lieues de Vannes il fit prendre une autre route à quatre de ses gens, avec ordre d'aller l'attendre, sans s'arrêter, sur les frontières de France. Par-là, étant resté seul avec un domestique, il se déguisa en palfrenier, & arriva sur les frontières d'Anjou avec tant de diligence, que les cavaliers envoyés par Landais, qui avoit été informé de sa fuite, les manquèrent d'une heure.

XXIII. Le comte se sauve de Bretagne & se retire en France. *Polyd. Virg. l. 45. Argentré hist. de Bretagn. l. 12.*

Les Anglois qu'il avoit laissés à Vannes l'ayant rejoint, il partit avec eux pour se rendre à la cour de France qu'il trouva à Langeais. Il fut bien reçu du roi, & encore mieux de la comtesse de Beaujeu, qui, dans le dessein qu'elle avoit déjà conçu de réunir la Bretagne à la monarchie Françoise, crut n'y pouvoir mieux réussir qu'en rétablissant le comte sur le trône d'Angleterre. On lui fournit donc une nouvelle flotte & de nouvelles troupes, au nombre de quatre mille hommes aguerris. Il partit du Havre le premier d'Août ; & après sept jours de navigation, il arriva au port de Milford dans le pays de Galles, où il trouva un grand nombre de partisans que sa mère lui avoit ménagés. Cette princesse avoit promis en son nom, qu'aussitôt que Richard seroit détrôné, son fils épouseroit la fille aînée du roi Edouard IV, afin de réunir par-là tous les droits des deux maisons, si long-temps rivales, dans un pays où la loi salique n'exclut point les filles de la succession.

XXIV. On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre. *Polid. Virg. ibid.*

XXV. Le comte bat l'armée de Richard, & est couronné roi d'Angleterre

Le chevalier Thomas Stamley, que la mère du comte de Richemont avoit épousé en troisièmes noces, fut choisi pour commander les troupes qu'on devoit joindre au secours de France. Il vint trouver le comte avec six mille hommes, & un grand nombre de seigneurs se déclarèrent

aussitôt pour lui. Avec toutes ces forces, le comte se crut en état de tenir la campagne, & marcha du côté de Leicestre. Richard vint au-devant de lui avec une armée égale à la sienne; ils se joignirent près de Bosworth, & ce fut en cet endroit où se donna cette bataille décisive de tant de guerres & de combats qui avoient ensanglanté l'Angleterre, depuis l'usurpation de Henri IV, jusqu'à celle de Richard III. Ce cruel meurtrier de deux rois y perdit la vie avec la victoire; & le comte de Richemont, devenu roi par-là, épousa la princesse Elisabeth, fille aînée d'Edouard IV, pour unir les droits des deux maisons d'Yorck & de Lancastre. Il fut couronné dans le camp avec la couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard, & il le fut depuis avec les cérémonies ordinaires. Il se fit nommer Henri VII. Cette action décisive arriva le vingt-deuxième d'Août; & quelques jours après il entra triomphant dans Londres, n'ayant perdu qu'environ cent hommes dans cette bataille.

AN. 1485.
Bacon. hist. regni Henrici VII.
Rayn. hoc anno.

XXVI.
Les Bretons s'unissent pour demander qu'on punisse Landais.
Argentré hist. de Bretagne liv. 12.

Il n'en auroit pas fallu davantage pour déconcerter Landais, s'il eût été encore vivant. Mais pendant la navigation du comte de Richemont en Angleterre, les Bretons l'avoient vengé de ce perfide. L'armée de ceux qu'il avoit fait déclarer rebelles, étoit à Ancenis, & celle du duc, convaincue que le motif de la guerre n'étoit autre que l'ambition de Landais, à la perte duquel tous étoient également intéressés, s'unit à l'autre: les Bretons ainsi d'accord, marchèrent droit au château de Nantes, où étoit le duc de Bretagne avec son favori. les Nantois assurés qu'on n'en vouloit qu'à ce traître, s'unirent aux autres, ouvrirent leurs portes, & demandèrent, conjointement avec leurs compatriotes, que Landais fût mis entre les mains de la justice, & qu'on ne lui accordât point de grâce, s'il se trouvoit coupable des crimes dont il étoit accusé. Ils députèrent au duc le comte & le cardinal de Foix qui ne furent pas écoutés; mais dans la crainte d'une sédition populaire, Landais fut abandonné aux mécontens, & remis à François Chrétien chancelier du duc, qui lui dit que sa tête lui répondroit de celle de son ministre.

XXVII.
On fait le procès à Landais, qui est pendu à Nantes.

Les Bretons l'ayant en leur pouvoir, le remirent à la justice, & voulurent qu'il fût interrogé & jugé dans les formes. L'accusé fut appliqué à la question; il avoua tous

AN. 1485.

ſes crimes, & entr'autres d'avoir fait périr en priſon le chancelier Chauvin. Le duc de Bretagne, en conſentant à la détention de Landais, avoit expreſſément commandé qu'on lui épargnât la vie, & lui avoit accordé ſa grâce, de quelque crime dont il pût être convaincu; mais on n'eut aucun égard à ces ordres: on poſa des gardes autour du château de Nantes, pour empêcher qu'on n'informât le duc de ce qui ſe paſſoit. Landais fut condamné & pendu le dix-neuvième de Juillet, à la vue d'une infinité de perſonnes qui étoient accourues de toutes parts, & qui n'en eurent aucune compaſſion. Le ſeigneur de l'Eſcun, comte de Cominges, amuſa le duc pendant le ſupplice de ce malheureux, & obtint de lui une amniſtie en faveur des rebelles, qui vinrent enſuite ſe jeter à ſes pieds, le remercier de la grâce qu'il leur avoit accordée, & promettre de lui être fidelles. Telle fut la fin de ce favori, qui avoit ſi long-temps abuſé de la faveur de ſon prince pour commettre toutes ſortes de crimes, & qui en fut juſtement puni. Le duc ne ſut ſa fin tragique qu'après qu'on l'eut enterré dans l'égliſe des Carmes: il n'en parut pas beaucoup touché; mais cependant croyant que la comteſſe de Beaujeu en étoit la cauſe principale, il réſolut de s'en venger.

XXVII. Le duc d'Orléans ſe retire en Bretagne, ſans prendre congé de la cour.

Jaligny hiſtoire de Charles VIII.

Quoique le duc d'Orléans perdît beaucoup à la mort de Landais, il ne laiſſa pas de ménager des intrigues à la cour du duc de Bretagne pour traverſer la gouvernante du royaume. Il gagna le prince d'Orange & le comte de Cominges qui étoient en Bretagne. Sur les avis qu'en eut la comteſſe, elle engagea le roi à prier ce duc qui étoit toujours à Orléans de venir joindre la cour à Amboiſe, pour y reprendre ſa place dans le conſeil; & ſur ſon refus, le maréchal de Gié lui fut envoyé pour réitérer ces mêmes ordres. Le duc ſe détermina enfin à partir; mais à peine fut-il arrivé, que ſous prétexte d'une partie de chaſſe, il ſe retira d'abord à Fontevraux où ſa ſœur étoit abbeſſe, & enſuite en Bretagne. On ſut qu'il y avoit une ligue ſignée entre le duc de Bretagne & lui, la dame de Château-Briand & le maréchal de Rieux; que le comte de Dunois y étoit entré, avec le comte d'Angoulême, le duc de Lorraine, le ſeigneur d'Albret & Maximilien d'Autriche. Le prétexte de cette ligue étoit de conſerver la Bretagne pour les deux princeſſes, que le duc avoit déclarées ſes héritières, contre les prétentions

de Charles VIII, qui de son côté s'en alla en Guyenne pour s'assurer des places dont le comte de Cominges avoit le gouvernement. AN. 1485.

XXIX. Concile tenu à Sens. Labbe coll. conc. t. 13. p. 1721. Spic. d'Acher. t. 5.

Tristan de Salazar, archevêque de Sens, assembla cette année un synode dans sa ville, où il confirma les constitutions faites dans un autre synode tenu vingt-cinq ans auparavant par Louis de Melun, qui en étoit alors archevêque. Tout ce concile roula principalement sur quatre chefs, la célébration de l'office divin, la réforme du clergé dans les mœurs & dans les habits, la réforme des religieux, & les devoirs des laïques envers l'église; savoir, la célébration des fêtes, le paiement des dixmes, les mariages, les immunités ecclésiastiques & autres. Ces règlemens sont tirés des conciles de Bâle, de Latran, de la pragmatique-sanction, des décrétales & des autres conciles provinciaux. Il n'y a rien de remarquable, qui ne se trouve dans les autres conciles. Dans le premier chapitre du premier article, il règle la manière de célébrer le service divin & le temps auquel les chanoines doivent entrer au chœur pour être censés présens à l'office. Il ne leur laisse pas la liberté d'entrer au chœur à leur fantaisie, & d'en sortir de même. Il ordonne qu'ils soient censés absens, lorsqu'ils ne feront point aux matines avant la fin du pseaume *Venite*, aux autres heures avant la fin du premier pseaume, & à la Messe avant le dernier *Kyrie*; & il veut qu'ils ne sortent point de ces offices avant qu'il soit fini. Si d'autres églises ont des usages plus sévères, c'est-à-dire plus conformes à la règle, le concile veut qu'elles les retiennent. La mitigation de ces règlemens montre que le concile a voulu accorder quelque chose à la dureté du cœur, & cependant qu'ils sont encore peu suivis. Dans le chapitre troisième, il défend les danses & les jeux dans l'église. Au chapitre troisième du second article, il renouvelle la défense de recevoir quelque chose pour l'entrée en religion, permettant toutefois d'accepter ce qu'on voudra donner après la profession religieuse, pourvu qu'il n'y ait pacte ni convention.

XXX. Propositions avancées par Jean Laillier. D'Argentré, coll. jud. t. 1. p. 308. ann. 1484.

Dans le mois de Juillet de cette année 1485, un certain Jean Laillier, licencié en théologie, avança ces propositions. 1. Saint Pierre n'a point reçu de Jesus-Christ, ni la puissance sur les autres apôtres, ni la primauté. 2. Tous ceux qui composent la hiérarchie ecclésiastique ont reçu une égale

AN. 1485. puissance de J. C. ensorte que les curés sont égaux en pouvoir & en juridiction pour le gouvernement de l'église. 3. Le souverain pontife ne peut pas remettre toute la peine dûe aux pécheurs, à raison de leurs péchés, en vertu des indulgences, quoiqu'accordées justement & avec raison. 4. Les abbés, les prieurs ne donnent pas l'absolution à leurs religieux en vertu des clefs, mais par la seule coutume, ensorte que la confession n'est pas de droit divin. 5. Si vous voulez que je parle du souverain pontife, je ruinerai tout. 6. Les simples prêtres sont inutiles. 7. Ceux qui se confessent aux religieux mendians, présentés & admis selon la forme de la décrétale *Dudùm*, ne sont point absous, & sont obligés de confesser les mêmes péchés à leurs curés. 8. Le souverain pontife Jean XXII n'a pu faire la décrétale *Vas electionis*. 9. Les décrets & les décrétales des papes ne sont que des moqueries. 10. L'église Romaine n'est point le chef des autres églises. Ce Jean Laillier avança toutes ces propositions de vive voix en répondant à la sorbonique le trente-unième de Juillet, avec d'autres qui furent qualifiées par la faculté de théologie de Paris, sous l'obéissance & dans l'attente du jugement du souverain pontife, après lui avoir été présentées par l'inquisiteur. Nous les rapporterons ici de suite avec leurs qualifications.

XXXII. Autres propositions du même, qualifiées par la faculté de théologie. *D'Argentr. ib. Ex primo registro. M. S. censur. sacr. facult. Paris. f. 126. & 111.*

Première proposition. « Vous devez garder les commandemens de Dieu & des Apôtres ; & au regard du commandement de tous les évêques & autres prélats de l'église, tout autant que paille, ils ont détruit l'église par leurs rêveries. » La première proposition, dit la faculté, est vraie ; la seconde partie est scandaleuse, schismatique, contraire aux bonnes mœurs, à la doctrine évangélique & apostolique : par conséquent on doit la révoquer publiquement, & en faire réparation.

II. Proposition. « Quelques-uns font l'éloge d'un Saint, » comme s'il étoit au lieu d'où Lucifer est tombé ; ces prédicareurs gâtent tout, & depuis qu'on les a établis, jamais » l'église de Dieu ne prospérera. Ils feront tant, que quand la » matière sera bien discutée, on trouvera que celui qu'ils estiment saint, n'est pas au lieu où étoit Lucifer, mais où il » est actuellement : & de même que Pluton, dieu infernal, » tient Proserpine entre ses bras, ainsi Lucifer tient cette » ame. » Les docteurs, en qualifiant cette proposition, disent

que quant au ſens qu'elle fait paroître dans la ſeconde partie, elle eſt fauſſe, injurieuſe, ſéditieuſe, diſant du mal de l'état des ſaints, favorable à l'erreur condamnée, & que par conſéquent elle doit être publiquement révoquée. AN. 1485.

III. Propoſition. « Les Saints riches ſont maintenant canoniſés, & les ſaints pauvres abandonnés. C'eſt pourquoi » je ne ſuis pas obligé de croire que tels ſont Saints. La » raiſon en eſt, que ſi le pape reçoit de l'argent, on monte » ſur vingt échafauds à Rome pour canoniſer ce ſaint, je ne » ſuis pas tenu de le croire tel; & ſi on ne le croit pas, » on ne fait pas mal. » Cette propoſition eſt déclarée fauſſe, offenſant les oreilles pieuſes, injurieuſe au ſaint ſiége apoſtolique, contraire à la piété des fidelles; & la troiſième partie de la propoſition, quant au ſens qu'elle préſente, hérétique.

IV. Propoſition. « Si un prêtre s'étoit marié clandeſtinement, & venoit à moi à confeſſe, je ne lui enjoin» drois point de pénitence. » Cette propoſition non-ſeulement implique un faux ſens, que les prêtres puiſſent contracter mariage après avoir reçu les ſaints ordres; mais encore elle eſt avancée témérairement, ſcandaleuſe & ſuſpecte d'héréſie, quant au ſens qui paroît déclaré dans la propoſition ſuivante.

V. Propoſition. « Les prêtres de l'égliſe orientale ne pè» chent point en ſe mariant, & crois qu'ainſi ne ferions» nous en l'égliſe occidentale, ſi nous nous marions. » La première partie de cette propoſition dans le ſens qu'elle préſente, ſavoir que les prêtres de l'égliſe d'Orient ſe marient après la réception de l'ordre ſacré, eſt fauſſe. La ſeconde partie, qui eſt la profeſſion de foi de l'auteur, le rend coupable d'erreur, & s'il y ajoute l'opiniâtreté, il eſt hérétique.

VI. Propoſition. « Depuis quatre cents ans, fut interdit » aux prêtres ſoi marier, d'un pape ou d'un papillon: je ne » ſais s'il le pouvoit faire. » Cette propoſition entendue ſelon le ſens, qu'avant quatre cents ans il étoit permis aux prêtres de ſe marier après avoir reçu l'ordre, eſt fauſſe: & ces mots (d'un pape ou d'un papillon) ſont moqueurs, & font paroître un grand mépris pour la dignité & l'autorité du ſouverain pontife de l'égliſe. La ſeconde partie déroge à l'autorité du ſaint ſiége apoſtolique & du concile général, eſt

An. 1486. mal sonnante dans la foi, & doit être révoquée publiquement.

VII. Proposition. « Je donnerai deux blancs à celui qui » me produira aucun passage de l'écriture, par lequel soyons » obligés à jeûner le carême. » Cette proposition paroît supposer que nous ne sommes obligés de faire que ce qui est expressément contenu dans l'écriture, & en ce sens elle est hérétique. Et quant à ce que dit cet auteur, que nous ne sommes pas obligés au jeûne du carême, la proposition est fausse, contraire aux bonnes mœurs, scandaleuse, & déroge à la coutume de l'église universelle & à la détermination des Saints.

VIII. Proposition. « Depuis saint Sylvestre, l'église Ro- » maine n'est plus l'église de Jesus-Christ, mais l'église de » César & de l'argent. » Cette proposition est injurieuse à l'église & au siége apostolique, blasphématoire, hérétique, & déjà condamnée.

IX. Proposition. « On n'est pas plus obligé de croire aux » légendes des Saints, qu'aux chroniques des rois de France. » Cette proposition est fausse, capable d'offenser les oreilles pieuses, & déroge à l'autorité de l'église; hérétique même, si on la prend universellement. Cette censure fut faite dans une assemblée générale de la faculté de théologie aux Mathurins le cinquième de Juin de l'année 1486.

XXXII. Autre proposition de Laillier, censurée par la même faculté. *D'Argentré, ibid. p. 309. Dupin, bibl. des aut. t. 12. in-4°. p. 149.*

Outre les propositions précédentes, la même faculté qualifia encore une autre proposition enseignée & avancée par le même Laillier dans sa sorbonique, & qui étoit conçue en ces termes. « Un simple prêtre peut aussi-bien consacrer le » chrême & conférer les ordres, que le pape ou l'évêque ; » & tous les prêtres sont égaux en puissance d'ordre & de » juridiction, ensorte que Thomas avoit autant d'autorité » chez les Indiens, que S. Pierre en a eu chez les Romains. » La faculté définit que cette proposition dans son entier est fausse, hérétique, & qu'on doit obliger Laillier à la rétracter publiquement; elle conclut aussi, qu'on ne le recevroit point au doctorat. Sur le refus qu'on lui en fit, il s'adressa au parlement, qui renvoya l'affaire à l'évêque de Paris, afin qu'il l'instruisit & qu'il la jugeât, conjointement avec l'inquisiteur & quatre docteurs députés de la faculté. Laillier présenta à l'official de Paris un écrit pour expliquer quelques-unes de ses propositions.

Cet écrit contenoit ces termes: « 1. Je n'ai point trouvé » au vieil ni au nouveau testament, que Notre-Seigneur ni » les Apôtres aient commandé à jeûner corporellement le » carême par forme de commandement, sur peine de péché » mortel, ou sur peine d'être damné; & mêmement les saints » pères, qui en parlent au décret, ne le commandent point » sur peine de grande excommunication ou de péché mortel, » & n'usent point de ces mots-ci : *Præcipimus & mandamus*. » 2. Je n'ai point dit que l'église peut obliger à péché mor- » tel ou non, en sermon : combien qu'en dispute pendant » le cours de l'école, présent révérend père en Dieu M. » de Meaux, j'ai argué *pro & contrà*, comme en matière pro- » blématique, ainsi que font maître Jean Gerson & maître » Pierre d'Ailly. 3. Je n'ai point dit que les prêtres puissent » être mariés après la susception des saints ordres: mais j'ai » dit que, depuis la passion de Notre-Seigneur jusqu'à Gre- » goire VII, ils ont été mariés, jusqu'en l'an 1073. Et » saint Pierre & saint Paul l'ont été, saint Philippe l'apôtre » & le diacre, S. Fabien pape & martyr, saint Hilaire évê- » que de Poitiers, S. Germain d'Auxerre, & plusieurs au- » tres : & il y a deux ans que je dis cette clause. 4. Il y a » des propositions plus fortes que les miennes dans le traité » de Gerson, de la vie spirituelle de l'ame. »

AN. 1486.
XXXIII.
Explication que Laillier donne de ses propositions.
D'Argentré, collect. judic. ibid.

La faculté censura de nouveau ces propositions dans une assemblée aux Mathurins le 19 de Mai 1486. Elle dit sur la première, que dépendamment du titre précédent, elle est téméraire, scandaleuse schismatique, contraire aux bonnes mœurs; qu'elle déroge à la coutume de la sainte église universelle, & aux sentimens des saints docteurs; qu'enfin elle ressent l'hérésie en plusieurs manières: & qu'ainsi on doit solennellement & publiquement la révoquer. Sur la seconde, les députés de la faculté ne prononcèrent point, attendant une plus ample information. Sur la troisième, quant à ce qu'elle dit que saint Paul a été marié, elle est fausse, témérairement avancée, opposée vraisemblablement à l'écriture sainte : & dans le sens qu'elle présente avec son titre, elle est scandaleuse, & tend à corrompre la pureté sacerdotale. Sur la quatrième, qu'elle est fausse & injurieuse à la réputation de Gerson.

XXXIV.
Rétractation publique de Jean Laillier.

Arnoul Alouf, promoteur de l'officialité de Paris, informé que ces propositions de Laillier avoient été avancées dans la

AN. 1486. *D'Argentré, ibid.*

chaire & prêchées en plusieurs endroits, au grand scandale des fidelles; & qu'elles avoient été condamnées par la faculté de théologie, comme scandaleuses, schismatiques, injurieuses à la doctrine de l'église, tendantes à la rebellion contre les supérieurs, blasphématoires contre les Saints duement canonisés par le pape & par le siége apostolique, suspectes d'hérésie, pernicieuses, téméraires, présomptueuses & contraires aux bonnes mœurs; ce promoteur engagea Laillier à les rétracter publiquement devant le peuple en ces termes: « Je Jean Laillier, prêtre, maître-ès-arts, licencié en théologie; pour ce que je suis noté, suspect & accusé d'avoir » dit, publié & prêché au peuple de Paris plusieurs propositions scandaleuses, erronées, hérétiques: pour ma justification & faire satisfaction au peuple qui peut en avoir été » scandalisé, je promets & jure par les saints ordres, que je » ne crois point les avoir dites dans la même forme & teneur; & en cas que je les aie dites ou prêchées, je les ai » abjurées & les abjure de présent, & révoque, sans vouloir m'obstiner dans lesdites propositions, ni les défendre, mais me réduire à la vraie vérité.

« Il est vrai, & je le confesse, que j'ai dit touchant la première proposition ce qui suit. Au regard des commandemens des évêques & autres commandemens, je ne sais » s'ils obligent à péché mortel; car tant de commandemens » gâtent tout, & nous empêchent beaucoup. En quoi j'ai » mal dit & prêché, & par l'ordonnance du révérend père » en Dieu monsieur l'évêque de Paris, du conseil des maîtres & docteurs de la faculté de théologie & autres sages, » je la révoque comme schismatique, scandaleuse, contraire aux bonnes mœurs & à la doctrine de la sainte église, » injurieuse & inductive à rebellion contre les souverains. » Je tiens & confesse, sans doute & hésitation aucune, que » les transgresseurs de plusieurs commandemens de l'église » péchent mortellement.

« Je confesse avoir dit la seconde proposition quant au » sens. Aucuns ont voulu dire que le patron de leur ordre » est en lieu d'où est tombé Lucifer. Ils feront tant, que quand » la matière sera bien discutée, comme dit Armacanus, on le » trouvera en lieu où de présent est Lucifer, ou en lieu de » Pluton & de Proserpine. En quoi j'ai indiscrétement parlé » & mal prêché. Et comme dessus je la révoque, comme

» fausse; offensive des pieuses oreilles, scandaleuse, blasphématoire des Saints canonisés, dérogeant à l'autorité de la sainte église, & suspecte d'héréfie.

« Je confesse avoir dit la troisième proposition qui suit: Saint Pierre & saint Paul ne sont point canonisés d'eux-mêmes; & si le pape canonise un Saint en disant une oraison de Saint ou de Sainte, je ne suis point tenu de croire, sur peine de péché mortel, qu'il soit Saint. En quoi j'ai mal prêché, & comme dessus la révoque, comme scandaleuse, pernicieuse, fausse & herétique. Et quant au sens qu'elle présente, qu'on ne canonise sinon pour argent, injurieuse au saint siége apostolique & à l'église universelle. Et je suis tenu de croire, au moins pieusement, que si le pape canonise un saint il est saint.

» Je confesse avoir dit la quatrième proposition qui suit: Si un prêtre s'étoit marié clandestinement, & venoit à moi à confesse, je ne lui enjoindrois pas grande pénitence. J'ai mal dit & mal prêché: je la révoque comme fausse & scandaleuse, quant à ce qu'elle présuppose; savoir, qu'un prêtre se mariât clandestinement. Et aussi quant à elle en soi, comme téméraire, fausse & suspecte d'erreur.

« Je confesse avoir dit la cinquième qui suit: les prêtres de l'église orientale ne pèchent point étant mariés, & crois que ne ferions nous si nous l'étions. Je n'ai pas voulu dire que les prêtres de l'église orientale se pussent marier après qu'ils sont prêtres; mais qu'ils ne pèchent point en usant du mariage contracté avant la susception des saints ordres. J'avoue que je ne devois pas ainsi nuement prêcher cette proposition: & je la révoque en ce que j'ai dit, que ne ferions nous si nous l'étions, comme fausse, scandaleuse, erronée, & dérogeant au droit commun.

« Je confesse avoir dit la sixième qui suit: Gregoire VII pape de ce nom, en son temps, défendit que les prêtres fussent mariés. Mais le pouvoit-il faire? C'est une question. Je n'ai point voulu dire qu'il ne fût défendu long-temps avant Gregoire VII, & ne dois aucunement douter si le pape le peut faire ou ordonner; car ce feroit déroger à l'autorité du saint siége apostolique. J'ai en cet article mal prêché, parce que j'ai dit & donné à entendre au peuple, que la constitution de la continence & chasteté des prêtres fut duement ordonnée par un pape. Car elle est instituée par

AN. 1486. » le pape & le conseil général de l'église, & acceptée par » l'église occidentale. Je la révoque comme contraire aux » bonnes mœurs & doctrine, & aussi dérogeant au saint siége apostolique.

« Je confesse avoir dit la septième qui suit : je donnerai » deux blancs à celui qui me produira aucun passage de » l'écriture, par lequel soyons obligés de jeûner le carême. » Toutes les circonstances, sans que je sache répliquer. J'ai » parlé moins que dûment, & en termes que prédicateurs » bien sensés & réglés n'ont coutume de se servir. Et parce » que plusieurs ont été scandalisés de cette proposition, » croyant n'être tenus à jeûner le carême, selon l'intention » de l'église ; en réparant le scandale, je dis & confesse, » promets dire & confesser, sans jamais aller au contraire, » que nous sommes tenus & obligés à jeûner le carême, » selon l'intention & commandement de l'église, sur peine » de péché mortel. Et autrement ce seroit dire assertion » fausse, scandaleuse, contraire aux bonnes mœurs, & dé- » rogeant à la coutume de l'église universelle, & à la doc- » trine & détermination des docteurs.

« Je confesse avoir dit la huitième qui suit : que depuis » le pape Sylvestre, l'église de Rome n'est plus l'église de » Dieu, mais de César & d'argent. J'ai dit ces paroles, en » récitant l'opinion d'un grand docteur, comme Wiclef, que » je croyois, comme je l'ai affirmé par serment, être catho- » lique, & n'avoir été réprouvé par l'église. J'ai mal dit en » prêchant au peuple ladite proposition ; car je la confesse » fausse, injurieuse au saint siége apostolique, & hérétique, » déjà condamnée par l'église. Et je ne devois pas dans un » sermon publier, alléguer ou réciter en aucune manière » l'opinion d'un hérétique, ni l'appeler grand docteur, en » favorisant ainsi ses erreurs & l'autorité de son nom. »

« Je confesse avoir dit la neuvième : qu'on doit faire pro- » fit des légendes des Saints, comme des chroniques de » France. En quoi je n'ai voulu ni dire, ni entendre dire, que » nous ne soyons plus tenus à croire les légendes des Saints, » particulièrement de ceux qui sont canonisés, que les chro- » niques de France. Car autrement dire, ce seroit affirmer » proposition fausse, offensive des cœurs dévots, dérogeant » à l'autorité de l'église. Et cette révocation, confession ou » réparation, j'ai faite par l'ordonnance, commandement ou

» ſentence de révérend père en Dieu & mon très-honoré » ſeigneur M. l'évêque de Paris, du conſeil & de l'avis des » maîtres & docteurs de la faculté de théologie, pour gar- » der la vérité & intégrité de la foi catholique, pour la ſu- » reté de vos conſciences & ſalut de vos ames : ſuppliant » très-humblement mondit ſeigneur, qu'il plaiſe à ſa bonté » me pardonner & me faire grâce. » Cette rétractation fut » prononcée publiquement le vingt-neuvième de Juin, jour de la fête de S. Pierre & S. Paul, dans l'égliſe de Paris, où Jean Laillier reçut de l'évêque l'abſolution de toutes les cenſures qu'il avoit encourues.

XXXV. Laillier eſt abſous de toutes les cenſures par l'évêque de Paris.

Comme l'inquiſiteur, de ſon côté, inſtruiſoit le procès de Laillier, & qu'il avoit communiqué à l'évêque les informations qu'il avoit faites, ce prélat ne voulut point lui communiquer les ſiennes, & ſans l'appeler il jugea ſommairement le procès. Il releva Laillier de la ſentence d'excommunication prononcée contre lui, le rétablit dans ſes fonctions, honneurs & dignités, lui donna droit d'être promu à d'autres degrés, & abolit toute note d'infamie. En conſéquence de cette abſolution, Laillier fit ſes efforts pour obtenir le degré de docteur; mais la faculté le lui refuſa conſtamment. Et comme l'évêque de Paris vouloit la contraindre à lui donner le bonnet en vertu de ſa ſentence, elle en interjeta appel à qui il appartiendroit, par un acte du ſixième de Novembre de cette année, parce que l'évêque avoit agi contre l'intention des députés dans cette cauſe. Cet appel fut fait par Arnoul Julin, religieux Auguſtin, au nom de la faculté de théologie.

XXXVI. La faculté de théologie appelle de la ſentence de l'évêque de Paris.

D'Argentré collect. jud. t. 1. p. 313.

Le pape Innocent VIII, informé de ces diviſions entre l'évêque de Paris & la faculté de théologie, ſe ſaiſit de cette affaire, & rendit deux bulles. La première datée du ſixième de Décembre de cette année 1486, adreſſée à Jean Coſſart, vice-gérent de l'inquiſiteur de la foi au-delà des Monts, par laquelle il interdit à Laillier la prédication, & commet la diſcuſſion de l'affaire du même Coſſart à l'archevêque de Sens & à l'évêque de Meaux, pour empriſonner le même Laillier : enjoignant à l'évêque de Paris de les aider de ſon ſecours, & d'informer ſa ſainteté de la manière dont le coupable avoit révoqué ſes erreurs. L'autre bulle, datée du 7e. Décembre de la même année, eſt adreſſée aux doyen, régens & docteurs de la faculté de théologie de Paris, dont

XXXVII. Le pape rend deux bulles ſur cette affaire.

D'Argentré ibid. p. 316. & 317.

AN. 1486. le pape loue le zèle & approuve ce qu'ils ont fait contre Laillier, fait défense de lui donner le bonnet de docteur, casse & annulle la sentence de l'évêque de Paris. « Et parce que cette affaire regarde la foi, si importante dans l'église, nous voulons, dit le pape, que Laillier soit puni comme il le mérite ; & nous vous ordonnons par ces présentes, à vous & à nos vénérables frères les archevêque de Sens & évêque de Meaux, de faire prendre l'accusé pour être mis dans les prisons de l'évêché de Paris, ou dans d'autres, comme vous jugerez à propos. » On ne trouve point dans les registres comment fut terminée cette affaire, & quel en fut le succès.

XXXVIII. Censure des propositions de Jean Marchand, religieux Cordelier.

D'Argentré collect. jud. p. 318. Dupin, bibl. t. 12. in-4°. p. 148. E 1. regiftr. M. S. censurarum sacræ facult. Paris. fol. 129.

Dans le même-temps, il en arriva une autre de même nature à un religieux Cordelier nommé Jean Marchand, qui avoit prêché à Besançon un grand nombre de propositions tout-à-fait impertinentes & ridicules, touchant les prérogatives de saint François d'Assise. Les voici telles que la faculté les qualifia & les censura, le dixième d'Avril de la même année 1486, au nombre de douze, telles qu'on les trouve dans les registres de la faculté de théologie de Paris.

I. « Lucifer qui étoit au-dessus de tous les chœurs des Anges, ayant laissé sa place vacante, merveilleusement parée & ornée, elle a été réservée au seul saint François ; parce que, comme Lucifer en a été chassé à cause de son orgueil, il ne s'est point encore trouvé sur la terre aucun Saint qui eût tant d'humilité qu'en a eu saint François : & c'est pour cela qu'il a été mis en sa place. » Et le prédicateur ajoutoit : « Celui qui ne me voudra pas croire, se transporte dans l'endroit pour le voir, parce que j'aime mieux voir que croire. » Cette proposition, dit la faculté, a quatre parties. La première, qui est copulative, est fausse, contraire à l'écriture & au sentiment des saints pères, doit être exposée dans un sens catholique, & semble devoir être publiquement révoquée. La seconde, qui parle de la translation de saint François à la place de Lucifer au-dessus des chœurs des Anges, est téméraire & présomptueuse, & déroge à la dignité & aux privilèges de la sainte Vierge. La troisième qui parle de l'humilité, & qui dit qu'aucun Saint n'en a tant eu que S. François, est téméraire, présomptueuse, fausse, injurieuse aux Saints. La qua-

trième ne contient que des paroles de railleries, tout-à-fait indécentes dans la bouche d'un prédicateur.

II. « Saint François eſt ſemblable à Jeſus-Chriſt en » quarante manières : il eſt un ſecond Chriſt & un » ſecond fils de Dieu. » Cette propoſition a deux parties. La première, ſi elle s'entend d'une reſſemblance entière en perfection & égalité, eſt fauſſe & hérétique : ſi c'eſt d'une reſſemblance imparfaite, ſingulière & ſpéciale, au-deſſus de tous les autres Saints, elle eſt téméraire, ſcandaleuſe, & avancée ſans aucune autorité ni apparence de vérité. La ſeconde partie, que ſaint François eſt un ſecond Chriſt, eſt fauſſe, hérétique, & doit être rétractée publiquement.

III. « La conception de S. François a été prédite à ſa mè» re par un Ange. Il eſt né dans une étable entre un bœuf » & un âne; & ſa mère ne pouvoit le mettre au monde au» trement, ni dans un autre endroit. » La première partie de cette propoſition eſt avancée témérairement, la ſeconde eſt ridicule, & la troiſième ſimplement fauſſe.

IV. « Saint François a reçu ſucceſſivement ſes ſtigmates, » deux heures d'intervalle entre chacun, qu'il ne recevoit » qu'en tombant par terre, à cauſe de l'exceſſive douleur » qu'il reſſentoit; enſorte qu'il auroit rendu l'ame, ſi Je» ſus-Chriſt ne l'eût fortifié. » Les deux parties de cette propoſition ne ſont ſoutenues d'aucune autorité, & ſemblent être un effet de l'imagination du prédicateur : elles ſont donc ſuſpectes de fauſſeté, & dérogent beaucoup aux hiſtoires publiques & à la légende approuvée de ſaint François.

V. « Saint François, en recevant ſes ſtigmates, a ſouffert » de ſi grandes douleurs, qu'elles peuvent être cenſées ſem» blables à celles de J. C. dans ſa paſſion. » Cette propoſition n'eſt pas ſeulement fauſſe, mais encore hérétique : elle paroît même uſurper l'excellence du mérite de Jeſus-Chriſt & ſa prérogative ſpéciale, en ce que l'auteur a la témérité d'oſer attribuer à ſaint François les mêmes privilèges qu'au Fils de Dieu. On doit donc la rétracter publiquement.

VI. « S. François a commencé de recevoir ſes ſtigmates » de grand matin, & a continué juſqu'à trois heures après » midi, temps auquel J. C. expira. » Cette propoſition ne

AN. 1486. paroît pas seulement contraire à l'histoire de la vie du Saint; mais encore à la vérité.

VII. « Saint François a porté pendant deux ans ses stigmates, avec des cloux rivés dedans & dehors, & enfermés dans ses plaies. » Quoique cette proposition, comme elle est conçue, soit manifestement contraire aux histoires publiques & à la légende approuvée du Saint, on peut dire toutefois, selon cette même légende, que ce Saint a porté continuellement les stigmates imprimés sur son corps par le doigt de Dieu, deux ans avant sa mort; que les cloux s'élevoient de sa chair, & que leurs têtes rondes paroissoient dans la paume de la main & sur les pieds, laissant voir leurs pointes rivées en dehors.

VIII. « Jesus-Christ en personne a imprimé les stigmates sur saint François, en le perçant de sa propre main. » Cette proposition est téméraire, & vraisemblablement fausse, comme contraire à la légende du Saint.

IX. « Saint François a reçu la plaie à son côté, quand Jesus-Christ a appliqué le côté percé en croix au côté du Saint. » Cette proposition est téméraire & vraisemblablement fausse, comme la précédente.

X. « Dans le temps que saint François a reçu ses stigmates, la pierre s'est fendue, comme il est arrivé dans la passion de Jesus-Christ. S. Jean, qui nous l'apprend, mit son bras dans la fente de la pierre. » Cette proposition est douteuse, incertaine, & ne doit être nullement prêchée au peuple, à moins qu'elle ne se trouve dans l'histoire.

XI. « Saint François a obtenu de Dieu ce privilége, que tous les ans il descend dans le purgatoire le jour de sa fête, & en délivre tous ceux de son ordre, religieux, religieuses, ceux & celles qui portent son habit, & les emmène en paradis, comme l'ame de Jesus-Christ est descendue aux enfers, & a emmené avec elle le troisième jour les ames des anciens pères. » Cette proposition paroît suspecte d'hérésie, contraire à la justice & à la loi de Dieu, prêchée par intérêt pour tromper le peuple : ce qui fait qu'on doit la condamner, & défendre qu'on la prêche, sur peine des censures ecclésiastiques.

XII. « S. François a obtenu de Dieu, que tous les religieux de

» de son ordre qui n'observeroient pas la règle comme il » faut, ne pourroient demeurer long-temps en ce monde; » & que ceux qui parleroient mal de ses religieux, seroient » grièvement punis dans ce monde & dans l'autre. Ce » que le Saint n'a révélé à personne pendant sa vie, qu'à » saint Leon son confesseur, qui l'a révélé après la mort » du Saint. « Cette proposition est condamnée comme schismatique, séditieuse, notoirement fausse, impertinente & suspecte d'hérésie.

An. 1486.

XXXIX. Autre censure de la faculté de théologie de Paris.

D'Argentré in collect. p. 319. In primo registro MS. censurarum sacræ facultatis Paris. fol. 134.

On trouve encore dans les regiſtres des censures de la faculté de théologie de Paris, une autre censure de sept propositions que l'évêque de Meaux avoit présentées à la même faculté pour lui. Ces propositions sont: « 1. c'est un » plus grand crime d'avoir habitude avec sa commère, qu'a» vec sa mère. » Cette proposition est déclarée hérétique & scandaleuse. « 2. L'évêque ni son pénitencier ne peuvent » pas absoudre d'un tel crime; il faut avoir recours au pa» pe. » Ce qui est faux, contraire au droit commun & à la coutume de l'église. « 3. Un prêtre fornicateur ne doit pas » dire, *Dominus vobiscum*, ni réciter l'office en aucun lieu » sacré. » Ce qui est faux & suspect d'hérésie. « 4. Les sacre» mens administrés, ou l'office dit par un tel prêtre, ne va» lent pas mieux que les cris des chiens. » Proposition fausse & erronée dans la première partie, hérétique, scandaleuse & offensant les oreilles pieuses dans la seconde. « 5. Il n'y » a qu'un saint Yves parmi les avocats de sauvé. » Cette proposition est vraie, dit la faculté. « 6. L'enfer est tout rem» pli d'avocats, ainsi personne ne doit craindre d'y aller. » Proposition fausse en soi, téméraire & ridicule. « 7. Les » apothicaires, les armuriers, les médecins, & ceux qui » font profession d'autres métiers, iront en paradis, s'ils y » sont portés par tous les diables, ou sur la queue d'un » mulet. » Proposition téméraire, présomptueuse, qui condamne plusieurs professions permises dans l'état. Cette censure des docteurs de Paris est du troisième de Novembre de l'an 1486.

XL. Le pape confirme le mariage de Henri VII, & la succession des Lancastres.

Rayna'd. ad hunc ann. 1486. n. 46.

Dès que Henri VII fut établi sur le trône d'Angleterre, Innocent VIII confirma son mariage avec Elisabeth, & ordonna aux Anglois par son autorité apostolique de ne plus contester le royaume à la maison de Lancastre, à qui il se croyoit en droit de l'assurer. La lettre est du vingt-septième

AN. 1486. de Mars 1486, & adressée au roi. Il lui en écrivit une autre pour le prier de soustraire les ecclésiastiques de son royaume à la juridiction séculière. J'ignore la date de cette lettre : elle est marquée du septième de Mai 1485; mais c'est une erreur, puisque Henri VII ne monta sur le trône d'Angleterre que le vingt-deuxième du mois d'Août.

Labb. collect. concil. to. 13. p. 1467.

XLI. Conciles en Angleterre où l'on condamne Peacok & Milverton. *Labbe collect. concil. t. 13. p. 1466.*

Jean Morton archevêque de Cantorberi & légat du saint siége, croyant qu'il étoit utile de faire quelques règlemens au sujet de la discipline & des mœurs du clergé, assembla les prélats & le reste du clergé de sa province dans l'église de S. Paul de Londres, le treizième de Février 1486, qui étoit la première année de sa translation du siége d'Ely à celui de Cantorberi. Nous n'avons point les règlemens qui furent faits dans cette assemblée, excepté un seul, où il est ordonné à chaque évêque de la province de faire célébrer un service & six messes pour chacun de leurs confrères, dans le mois après qu'ils auront appris leur mort. Il y eut la même année un concile à Lambeth, où présida Thomas archevêque de Cantorberi & cardinal, pour condamner les erreurs de Renauld Peacok, Anglois, évêque de Chester. Ses livres furent brûlés, & lui-même fut déposé & enfermé dans un monastère. Les actes de ce concile ne sont point dans la dernière collection des conciles d'Angleterre, & je ne les ai point trouvés ailleurs. Peacok eut pour disciple Jean Milverton, Carme, professeur dans l'université d'Oxford, qui après avoir été excommunié par l'évêque de Londres, s'enfuit à Rome, où le souverain pontife, sans avoir aucun égard à toutes ses frivoles raisons, le fit mettre en prison, & l'y retint pendant trois ans.

XLII. On veut faire passer Lambert Simnel pour le comte de Warwick. *Bacon. hist. regni Henrici VII. Salmonet hist. des troubles de la Grande Bretagne.*

La maison d'Yorck n'avoit point éteint ses inimitiés contre celle de Lancastre. Elle vit avec peine le comte de Richemont occuper un trône où elle prétendoit elle-même. Cependant elle seroit peut-être elle-même demeurée tranquille, sans les intrigues d'un simple prêtre qui ralluma la division. Ce prêtre se nommoit Richard Simondi, il étoit du comté d'Oxford : c'étoit un homme sans naissance & sans savoir, mais hardi & entreprenant, comme il est aisé de le voir par ce qu'il fit. Il élevoit à Oxford un jeune garçon de quinze ans, nommé Lambert Simnel, fils d'un boulanger de la même ville. Ce prêtre osa le faire passer pour Edouard Plantagenet, neveu du roi Edouard IV, de la maison d'Yorck, qu'on appe-

loit le comte de Warvick, & qu'Henri retenoit prisonnier dans la tour de Londres. Richard, après lui avoir donné toutes les instructions nécessaires pour jouer cette fourbe, le mena en Irlande, où l'on avoit une grande vénération pour la maison d'Yorck de laquelle étoit Plantagenet. Il se ménagea avec tant d'adresse, que le comte de Kildare, qui étoit alors viceroi d'Irlande, fut le premier à le recevoir. La plus grande partie de la noblesse suivit son exemple, & le peuple en fut transporté de joie, de telle sorte que Simnel fut mené au château de Dublin, où on le proclama roi avec beaucoup de solennité. Ce qui intrigua beaucoup Henri VII. AN. 1486.

Persuadé que cette conspiration avoit été formée en Angleterre, il fit enfermer la reine douairière sa belle-mère dans un couvent, où elle passa le reste de ses jours. Il fit voir aux seigneurs & au peuple de Londres le vrai comte de Warvick, qu'il tira de la tour; il le fit assister à l'office dans l'église de S. Paul, manger en public, se promener le reste du jour par la ville : on lui parla, on l'entretint, & sur le soir on le reconduisit dans sa prison. Enfin le roi fit renouveller l'amnistie générale qu'il avoit donnée, & l'étendit jusqu'aux criminels de lèse-majesté au premier chef. Ces démarches arrêtèrent les troubles qui commençoient à s'élever dans Londres; mais les Irlandois, secourus par Marguerite d'Yorck, duchesse douairière de Bourgogne, ne relâchèrent rien de leur entêtement. Cette princesse, toujours passionnée pour la maison d'Yorck, & grande ennemie des Lancastres, résolut de se servir de Simnel pour élever sur le trône le véritable comte de Warvick. Le comte de Lincoln fils du comte de Suffolc, & neveu d'Edouard IV par sa mère, alla en Flandre solliciter la douairière, quoiqu'il fût convaincu de l'imposture, la qualité flatteuse de chef de parti des rebelles le détermina à faire ce voyage. Il trompa la vigilance de Henri; il sortit d'Angleterre, s'embarqua, & se rendit auprès de la duchesse, ou il trouva Milord Louvel. Le dessein du comte étoit, ou de placer le vrai Warvick sur le trône, ou en cas que Henri s'en défît, de s'y mettre lui-même. Convention secrète qu'il fit avec ses amis, sans que la duchesse y eût aucune part.

XLIII. La duchesse douairière de Bourgogne

Cette princesse lui donna deux mille Allemands de vieilles troupes fort aguerries, sous la conduite de Martin Sowart,

AN. 1486. donne des troupes aux Irlandois. *Bacon. hist. regni Henrici VII. Polyd. Virgil. hist. Anglic lib. 26. Duchesne, hist. d'Anglet. liv. 9.*

habile capitaine, pour les mener en Irlande. Leur arrivée redoubla le courage des factieux, & l'armée de Simnel devint si forte en peu de temps, qu'on résolut de passer la mer, & de s'avancer jusques dans la province d'Yorck. Le comte de Lincoln fut choisi pour en être le chef. Sur la nouvelle de leur descente, Henri VII vint joindre son armée à Nortingham l'année suivante 1487. Il rangea ses troupes dans une plaine au-dessus de Newark, & les deux armées se trouvèrent en présence; on en vint aux mains; le combat dura trois heures avant que la victoire se déclarât, & l'armée des rebelles fut défaite. Ses cinq chefs furent tués: Simondi & Simnel tombèrent vifs entre les mains du vainqueur, qui ne voulut pas leur ôter la vie, pour servir plus long-temps d'exemple. Le prêtre fut confiné dans une prison inconnue, où il passa le reste de ses jours. Il pardonna au jeune-homme, moins par clémence, que par une maligne politique; car il l'occupa à tourner la broche dans sa cuisine, voulant faire aux peuples une leçon sur leur crédulité, en donnant un emploi si méprisable à leur fantôme de roi. On le tira toutefois quelque temps après d'une fonction si basse, pour le mettre dans la fauconnerie, & ce fut là où se terminèrent sa royauté & ses honneurs.

XLIV. L'armée des rebelles est défaite par Henri VII. *Larrey, hist. d'Anglet. t. 1. de Henri VII.*

XLV. Ferdinand, roi de Naples, viole la paix faite avec le pape. *Raynald. Ann. eccles. hoc an. 1486. n. 20.*

Quoique Ferdinand roi de Naples eût fait sa paix avec le pape, l'Italie n'en fut pas plus tranquille. Ce prince continua de persécuter les alliés du souverain pontife & les habitans d'Aquila. Il n'eut aucun égard ni pour Innocent, ni pour Ferdinand roi d'Aragon; non plus que pour le duc de Milan, ni Laurent de Medicis, qui avoient été cautions de cette paix. L'archidiacre d'Aquila fut mis à mort, avec beaucoup d'autres ecclésiastiques. Plusieurs échappèrent par un exil volontaire aux maux qu'on leur préparoit. Matthias roi de Hongrie, sollicité sans doute par le roi de Naples dont il étoit gendre, se déclara aussi contre le pape, & appela au sacré collège des sentences qu'Innocent avoit prononcées contre Ferdinand. Le pape s'en plaignit à Matthias, l'exhorta d'avoir plus de déférence pour les jugemens du saint siége, & lui manda que s'il avoit du crédit, il ne devoit l'employer que pour faire revenir son beau-père de ses égaremens, & l'empêcher de se déshonorer encore par de nouveaux crimes. Mais il ne paroît pas que ces remontrances du pape aient fait beaucoup d'impression sur l'esprit du roi de Hongrie,

Il survint même une nouvelle brouillerie entr'eux. Matthias vouloit exiger du pape qu'il confirmât l'archevêché de Strigonie à Hippolyte, fils d'Hercule d'Est duc de Ferrare, qui à peine étoit sorti de l'enfance. Sa sainteté lui écrivit pour lui faire changer de résolution, & l'exhorta fort à placer dans ce siége un sujet recommandable par ses vertus, qui servît de bon exemple à l'église de Hongrie, & qui travaillât avec zèle au salut des ames. Il est vrai que le roi de Hongrie se désista de sa demande; mais il se vengea de ce refus sur l'archevêque de Colocza, qu'il fit mettre en prison. Le pape, irrité d'un procédé si indigne, lui écrivit pour demander la liberté du prélat. Il lui représente que, s'il en a reçu quelque offense, il doit faire paroître sa grandeur d'ame en usant de clémence à son égard; que si le croyant coupable de crime de lèse-majesté, il prétendoit le soumettre aux lois, on devoit porter sa cause au tribunal du siége apostolique, parce qu'il étoit indigne de traduire un archevêque devant un juge laïque. La lettre du pape est datée du sixième de Mars; mais elle ne produisit aucun effet.

AN. 1486. XLVI. Demandes injustes que le roi de Hongrie fait au pape. *Raynald. ibid. n. 38. Bonfin. dec. 4. l. 5. in fin. & lib. 6.*

Matthias convoqua cette année une assemblée à Bude, où il établit plusieurs lois très-sages pour éviter les chicanes dans les procès, pour en retrancher la longueur, pour arrêter les duels & d'autres abus. Mais ce qui l'occupoit le plus, étoit le dessein qu'il avoit de se rendre maître de la haute Autriche. C'est pourquoi il tint encore une autre assemblée à Iclaw dans la Moravie, où il confirma l'alliance qu'il avoit déjà faite avec Uladislas roi de Bohême: il tourna aussitôt toutes ses vues du côté de l'Autriche, & ayant levé une armée composée de Hongrois, de Bohémiens & de Russiens, il enleva à l'empereur plusieurs villes assez considérables; il fit une irruption dans la Styrie; il s'empara de plusieurs bourgs voisins; & afin de faire diversion, il fit alliance avec Charles VIII roi de France, ennemi déclaré de Maximilien d'Autriche fils de l'empereur Frederic.

XLVII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur. *Bonfin. dec. 4. lib. 6.*

Si l'Allemagne se trouvoit ainsi agitée de différens troubles, il n'y avoit pas plus de tranquillité dans le royaume de Grenade. L'oncle du jeune roi se lassant de l'avoir pour concurrent, & voulant encore moins l'avoir pour compagnon, traita secrétement avec quelques Alfaquis d'Almeria, (ce sont des docteurs de la loi de Mahomet,) & les en-

XLVIII. Troubles dans le royaume de Grenade. *Mariana hist. Hisp. l. 25. c. 9.*

AN. 1486.

gagea par de grandes promesses à l'introduire de nuit dans la ville, & à terminer tout d'un coup la guerre civile, en lui donnant le moyen de prendre & de tuer son neveu. Mais le secret fut mal gardé ; le jeune roi fut averti de cette entreprise, & il en fut si effrayé, qu'au lieu de donner ordre à la défense d'Almeria, ou du moins d'avertir son frère & les principaux de son parti de pourvoir à leur sureté, il les abandonna à la vengeance de son oncle, s'enfuit presque tout seul, & s'alla jeter entre les bras de Ferdinand roi d'Aragon. A peine fut-il sorti d'Alméria, que son oncle y entra par une porte que les Alfaquis lui livrèrent : il courut droit à la forteresse, il y entra sans aucune résistance; & ne pouvant sacrifier son neveu à son ambition, il déchargea sa fureur sur le plus jeune des frères de ce jeune roi, qu'il tua de sa propre main, il se saisit ensuite de tous les partisans de son neveu, & les condamna tous à mort. L'arrêt fut exécuté si exactement, qu'aucun ne put se sauver de ce massacre, qui fut détesté même de ses partisans.

XLIX. Conquêtes de Ferdinand dans le royaume de Grenade.

Surita l. 20. c. 68.
Mariana l. 25. c. 9.

Toutes ces cruautés ne servirent qu'à irriter davantage le jeune roi, qui s'engagea avec d'horribles sermens à poursuivre sans relâche la vengeance de la mort de son frère & de ses amis. Ferdinand, pressé par le pape qui l'exhortoit fort à éteindre entièrement cette nation infidelle, se mit en campagne, & emporta tout à la fois les fortes places de Cambit & d'Haraval qui servoient de rempart aux Maures contre la ville de Jaën. Sabra fut ensuite prise d'assaut; & Locha, qui passoit pour imprenable fut contrainte après une longue résistance de se rendre à composition. Les villes d'Illora, Moclin, Montefrio & de Colomera eurent le même sort; & les garnisons en ayant été changées, Ferdinand alla joindre Isabelle reine de Castille, son épouse, qui l'attendoit à Cordoue, laissant le reste de ses troupes sous le commandement du jeune roi de Grenade, auprès duquel un si grand nombre de Maures vint se ranger, qu'il composa une nombreuse armée avec laquelle il tâcha de rétablir ses affaires. Mais toutes ses tentatives furent inutiles; il attaqua plusieurs places sans aucun succès. S'étant venu présenter devant Grenade où on ne l'attendoit pas, & étant arrivé au commencement de la nuit du côté de l'Albayzin qui est un quartier de la ville séparé du reste, il y fut

reçu sans perdre un seul homme; mais Muley son oncle se retrancha si bien dans l'Alhambra, que jamais le jeune roi ne put l'en déloger.

AN. 1486.

L. Les deux rois de Grenade continuent de se faire la guerre. *Mariana loco cit.*

Non content d'avoir si bien pourvu à sa sureté, Muley résolut de chasser son neveu de l'Albayzin; l'attaque dura cinquante jours, & le jeune roi se voyant pressé, envoya demander du secours à Ferdinand, qui lui envoya cinq cents arquebusiers. Ce nouveau renfort, conduit par dom Fadrique Henriquez, se jeta dans l'Albayzin. Ferdinand lui-même, avec une puissante armée, marcha du côté de Velez Malaga, & l'assiégea dans les formes. Cette démarche causa beaucoup de trouble dans Grenade; l'on y étoit persuadé que la prise de cette place alloit entraîner infailliblement celle du reste de l'état, le jeune roi étant déjà maître de l'Albayzin. C'est ce qui porta Muley à envoyer des députés à son neveu pour lui proposer un accommodement: c'étoit le parti le plus avantageux pour celui-ci & le moyen de rétablir ses affaires. Mais par une obstination à contretemps, il refusa toutes les offres qu'on put lui faire, résolu d'être seul roi de Grenade, & ne voulant point partager l'autorité avec son oncle, qu'il traitoit d'usurpateur & de tyran.

LI. Le roi de Portugal envoie en Ethiopie. *Ludolf. hist. Æthiop. l. 2. c. 1.*

Jean II roi de Portugal, flatté du succès de ses découvertes, & cherchant à en faire de nouvelles dans les Indes, y envoya en 1487, deux de ses sujets Pierre Covillan & Alphonse Payva, tous deux parlant la langue Arabe. Le principal motif de leur voyage étoit de s'informer exactement d'un prince chrétien, riche & puissant, que l'on disoit régner en Asie dans les Indes, & se nommer le Prête-Jean: ils avoient ordre de faire alliance avec lui. Arrivés en Egypte, ces deux envoyés se séparèrent & pénétrèrent dans les Indes par deux chemins différens, mais sans avoir pu rien découvrir de ce qu'ils cherchoient. Covillan retournoit en Portugal, lorsqu'étant arrivé dans un port de la mer rouge, il y entendit parler du roi des Abissins, chrétien & fort puissant. Il ne lui en fallut pas davantage: peu instruit de l'histoire & de la géographie, & frappé seulement de la conformité des circonstances, il n'hésita pas à se persuader que ce prince étoit celui qu'il cherchoit; il écrivit positivement au roi son maître, & sur le champ il partit pour l'Ethiopie où il trouva sur le trône Alexandre, qui

AN. 1486.

y étoit monté vers l'an 1475. Le bruit se répandit bientôt dans toute l'Europe, que l'on avoit découvert en Afrique les états de ce fameux Prête-Jean, dont les anciennes chroniques faisoient mention; & sans approfondir la vérité du fait, l'on s'accorda à donner au roi des Abissins le nom imaginaire de Prête-Jean, qui long-temps auparavant avoit été donné avec aussi peu de raison, ou peut-être par corruption de nom, à un prince de Tartarie.

LII. Maximilien élu roi des Romains.

Naucl chron. gen. 50. pag. 503. Burchar. in diar. cærem. Krantz. 13. Sax. 1. Michou l. 4. c. 73. Cromer. lib. 29. Bonfin. dec. 4. l. 7.

Les princes électeurs d'Allemagne sollicitoient depuis long-temps l'empereur Frederic à convoquer une diète, où l'on pût lui choisir un successeur, & assurer l'empire à son fils Maximilien. Sa majesté impériale n'y consentit qu'avec peine, & la diète fut convoquée à Francfort. L'empereur s'y rendit avec son fils le vingtième de Janvier & le seizième de Février, Maximilien fut élu roi des Romains selon toutes les lois de la bulle d'or. Il y avoit six électeurs, les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, le comte Palatin, le duc de Saxe, & le marquis de Brandebourg. Aussitôt que l'ambassadeur de Maximilien à Rome eut appris la nouvelle de l'élection de son maître, il voulut précéder les ambassadeurs des autres rois & princes. L'affaire fut proposée dans un consistoire, & l'on y décida que les choses demeureroient dans le même état jusqu'à ce que Maximilien eût fait ses soumissions au pape; & en eût été reconnu pour roi des Romains. Uladislas roi de Bohême ne se trouva point à la diète de Francfort, & n'y fut pas même invité; l'on savoit qu'il n'avoit pas lieu d'être content de Frederic qui lui avoit refusé toutes sortes de secours, & l'alliance qu'il avoit faite avec le roi de Hongrie, pouvoit faire craindre qu'il ne fut opposé à l'élection de Maximilien.

LIII. Couronnement de Maximilien.

Freher. to. 3. rerum Germ.

Cependant Uladislas trouva mauvais qu'il n'eût point été appelé à la diète; il s'en plaignit au pape, & le pria d'écrire aux princes électeurs de ne le point priver de son droit. Mais malgré ces plaintes, Maximilien fut élu. La dernière cérémonie se fit à Aix-la-Chapelle le neuvième d'Avril; & l'archevêque de Cologne, suivant le privilége qu'il prétendoit lui appartenir, lui mit sur la tête la couronne de Charlemagne. On s'étoit muni du consentement d'Innocent VIII; & le saint père, après s'être assuré de l'obéissance de Maximilien, confirma son élection &

l'en félicita par un bref. Il écrivit en même temps à l'empereur Frederic, pour l'assurer de la joie qu'il avoit d'apprendre qu'on lui eût donné un si digne successeur dans la personne de son fils.

An. 1486.

LIV. Loi touchant la paix d'Allemagne.

Naucler. tom. 3. general. 50. p. 503.

Ces deux princes, du consentement des électeurs & des communautés de l'empire, firent une loi touchant la paix. Ils s'engagèrent à la faire garder inviolablement durant dix années entières dans tout l'empire. Pour cela ils mandèrent à tous leurs sujets de l'observer, & réglèrent que quiconque en viendroit aux voies de fait l'un contre l'autre, de quelque état ou condition qu'il fût, seroit mis au ban de l'empire; de même que ceux qui contribueroient, par leurs conseils ou par leurs secours, à violer cette paix. Il y en eut beaucoup qui l'acceptèrent, d'autres s'en mirent peu en peine. Parmi ceux qui y consentirent, les peuples de la Souabe l'observèrent avec le plus d'exactitude: ce qui les rendit si redoutables à leurs voisins, que plusieurs villes impériales & les princes assez puissans recherchèrent leur alliance. C'est ce qu'on a nommé l'alliance de Souabe, dont les historiens Allemands ont fait une si honorable mention.

LV. Maximilien écrit très-vivement au roi de France.

Maximilien, après la cérémonie de son couronnement, prit la route de Flandre, où étant arrivé, il écrivit de Bruges au roi Charles VIII des lettres très-vives & pleines de ressentiment, sans ménager la réputation de la comtesse de Beaujeu, ni celle de son époux. Il prétendoit qu'au préjudice de la paix faite entre Louis XI & les Flamands, les François exerçoient tous les jours des hostilités, qui le forceroient enfin à une rupture ouverte, si l'on refusoit d'accepter les voies d'accommodement pour la réparation des entreprises & des inexécutions dont il se plaignoit. Il avertissoit le roi d'assembler les états de son royaume, afin d'y remédier. La réponse de Charles VIII à cette lettre fut encore plus vive, & piqua tellement Maximilien, qu'il assembla les communautés de Flandre, & leur remontra de quelle importance il étoit de ne pas souffrir que les François attentassent impunément à troubler leur repos; il tâcha de réveiller en eux le désir de la guerre, en leur rappelant le souvenir de la bataille de Guinegat; il insista sur-tout sur la nécessité de fournir abondamment aux frais de cette guerre. Peut-être la souhaitoit-il moins, que de

AN. 1486.

l'argent pour soutenir avec éclat les dignités dont il étoit revêtu; Frederic son père lui faisant des avances si peu considérables, qu'il étoit obligé, pour subsister, d'avoir recours à toutes sortes de prétextes.

LVI. Les barons de Bretagne divisés au sujet de la guerre avec la France.

D'Argentré histoire de Bretagne liv. 12. c. 23.

Quelles que fussent ses vues, il se servit encore, pour autoriser la guerre qu'il alloit déclarer à la France, d'une raison fort spécieuse en apparence. Il étoit entré dans la ligue des ducs d'Orléans & de Bretagne, & ceux-ci étant prêts de faire la guerre à la France, il ne pouvoit, disoit-il, leur refuser de joindre ses troupes aux leurs. Mais cet artifice ne lui réussit pas. Charles VIII, par son habileté, dissipa bientôt tous les projets du duc d'Orléans: le comte de Cominges fut dépouillé de son gouvernement de Guyenne, & son comté réuni à la couronne; celui d'Angoulême rentra dans son devoir: & le roi s'étant avancé sur les frontières de la Bretagne avec des troupes, il jeta tellement l'alarme parmi les Bretons, que les seigneurs du pays se trouvèrent divisés. Les uns furent d'avis que, pour ne pas exposer mal-à-propos l'état, il falloit abandonner le duc d'Orléans. Les autres, résolus de se défendre, vouloient qu'on armât contre la France, si elle leur déclaroit la guerre; mais ce n'étoit pas l'intention du roi. Il ne cherchoit qu'à s'assurer de leurs sentimens: aussi dès qu'il eut appris que le maréchal de Rieux étoit un des plus opposés à la guerre, il lui dépêcha Despinay archevêque de Bourdeaux, Breton de naissance, & le seigneur du Bouchage, pour le prier d'assurer le duc de Bretagne qu'il n'avoit pas dessein de lui faire la guerre, mais qu'il vouloit seulement l'engager à ne point protéger des sujets rebelles. Ils avoient ordre d'ajouter, que si le duc refusoit de se rendre à cette prière, le roi ne pourroit s'empêcher de fournir aux seigneurs Bretons les troupes nécessaires pour obliger le duc d'Orléans à se retirer.

LVII. Guerre de Maximilien contre la France.

Jaligny, histoire de Charles VIII.

Cette négociation n'empêcha pas le roi des Romains de commencer la guerre; après s'être accommodé avec les Flamands, & les avoir obligés à le reconnoître pour tuteur de l'archiduc son fils, il vint surprendre la ville de Térouane; mais pressé vivement par des Cordes qui commandoit en ce pays-là, il écrivit aux villes du royaume qui s'étoient obligées à la garantie du traité qu'il avoit conclu avec le roi, se plaignant de l'injustice que lui faisoient le

comte & la comtesse de Beaujeu sous le nom de ce prince. La lettre fut apportée à Paris par un héraut, & lue dans une assemblée tenue à l'hôtel-de-ville ; mais le héraut ne reçut d'autre réponse que celle qu'il plut aux gens du roi de dicter. Cette tentative n'ayant pas réussi à Maximilien, il en fit une sur la ville de Guise, qui ne lui fut pas plus heureuse. Il conduisit ensuite son armée, composée de dix à douze mille hommes, dans le Cambresis ; mais manquant de vivres & d'argent, & les maréchaux de Gié & des Cordes ne cessant de le harceler, ses troupes se débandèrent, une grande partie des soldats Allemands déserta, il fut contraint lui-même de se retirer à Malines.

An. 1486.

LVIII. Le roi de France traite avec les Bretons opposés au duc d'Orléans.

Le roi de France étoit allé de Beauvais à Compiegne. Il apprit dans cette dernière ville que le duc de Bretagne étoit tombé malade, ce qui le détermina à venir jusqu'à Tours avec des troupes. Mais la maladie du duc n'ayant pas eu de suite, il retourna à Amboise pour attendre la fin de la négociation de l'archevêque de Bourdeaux & du seigneur du Bouchage. Le succès en fut heureux. Le traité fut signé à Château-Briant à ces conditions : que le roi ne feroit entrer dans le pays que quatre cents lances, & quatre mille hommes de pied ; qu'il les en tireroit dès que le duc d'Orléans & ses partisans en sortiroient ; qu'il ne prendroit ni n'assiégeroit aucune place, que du consentement du maréchal de Rieux ; & qu'il ne prétendroit rien au duché. Car la crainte des Bretons étoit que le roi ne s'emparât de la Bretagne, & c'est à quoi ils vouloient obvier.

LIX. Comines est arrêté avec plusieurs autres.

Mém. de Comines, l. 6. ch. 12.

Scæv. de Sainte Marthe, liv. 1. elog.

Marchant. l. 1. comm. Flandr.

Dans le même temps, Philippe de Comines, soupçonné d'entretenir des correspondances avec le duc d'Orléans, fut arrêté avec le seigneur de Culant, Geofroi de Pompadour évêque de Périgueux, George d'Amboise évêque de Montauban, & Bussy son frère. On avoit intercepté plusieurs lettres de ceux-ci en chiffre, qui les convainquoient d'infidélité. Comines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura huit mois dans une cage de fer, comme il le dit lui-même en parlant de l'évêque de Verdun, qui après avoir été l'inventeur de ces cages, y fut enfermé le premier, & y demeura quatorze ans. Comines ajoute qu'il y souffrit des peines incroyables, sans que le duc d'Orléans, pour qui il s'étoit attiré cette affaire, fît la moindre chose pour le

An. 1486.

soulager. De Loches, on le transféra dans la prison des Tournelles à Paris, où il fut dix-huit mois avant que son épouse pût obtenir qu'on lui donnât des commissaires pour lui faire son procès. Enfin on l'interrogea juridiquement, & il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de netteté & de vigueur, qu'il fut déclaré absous de tous les crimes qu'on lui imposoit : il se retira dans sa maison d'Argenton en Poitou, d'où il ne sortit que pour accompagner le roi Charles VIII dans la guerre de Naples.

LX. Lettres du pape aux rois catholiques sur leurs conquêtes.

Raynald. ad hunc ann. 1487. n. 53. & 55.

Les grands progrès de Ferdinand roi d'Aragon dans le royaume de Grenade, lui attirèrent deux lettres du pape Innocent VIII, qui le félicitoit sur ses conquêtes & l'exhortoit à les poursuivre. La première de ces lettres est du mois de Juillet, la seconde du mois de Décembre. De plus, par un bref apostolique du mois de Janvier de 1487, il permit au roi & à la reine d'assembler les états d'Aragon pour lever un subside sur ce royaume, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Maures, quoiqu'il y eût un règlement contraire, qu'ils avoient juré d'observer inviolablement. Sa sainteté écrivit aussi le trentième de Septembre à l'évêque de Bresse & à l'inquisiteur de Lombardie, de punir les hérétiques qui persévéroient opiniâtrément dans leurs erreurs; & comme leurs officiaux refusoient d'en venir à ces extrémités, le pape déclara qu'ils seroient excommuniés, si ayant été requis de faire leur devoir, après six jours ils ne font pas exécuter les sentences de l'inquisition, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime. Casimir roi de Pologne s'étoit adressé au pape pour lui demander du secours contre les incursions des Turcs qui ravageoient la Lithuanie & la Russie. Le saint Père lui promit de l'assister, & exhorta par un bref toutes les nations voisines de la Pologne, les Prussiens, les Livoniens, les Allemands, les Bohémiens à prendre les armes, & à se joindre à Casimir pour l'aider à défendre la religion : leur promettant le pardon de leurs péchés, & l'espérance d'une heureuse immortalité; & d'un autre côté excommuniant tous ceux qui contreviendroient aux ordres du souverain pontife, & violeroient la trève faite avec la Pologne pendant que le roi seroit occupé à la guerre contre les Turcs.

LXI. Il promet du secours au roi de Pologne contre les Turcs.

Raynald. ibid.

Le pape, afin qu'on pût secourir Casimir plus efficacement, travailloit avec beaucoup de zèle à établir la paix

dans l'Italie. Celle qu'il avoit faite avec Ferdinand, roi de Naples, n'étoit pas fort ſtable, comme on a vu; mais il fut plus heureux avec les Vénitiens. Sa ſainteté fit une alliance avec eux dans le mois de Février pour vingt-cinq ans. Les Vénitiens étoient alors en guerre avec Sigiſmond duc d'Autriche. Ils en vinrent même à une action dans laquelle Frederic San-Severino fut tué dans une irruption que les Trentins firent auprès de l'Agide, rivière de l'état de Veniſe. Le pape, pour réconcilier ces deux puiſſances, nomma l'évêque de Treviſe pour ſon légat, qui, conjointement avec l'ambaſſadeur de l'empereur Frederic, les engagea à la paix qui fut concluе dans le mois de Novembre. Ce qui facilita au ſaint père des moyens plus efficaces pour s'oppoſer aux progrès de Bajazet. L'empereur pour le ſeconder, convoqua une diète des princes électeurs à Nuremberg, où l'on traita des voies néceſſaires pour réunir les princes contre les Turcs. Frederic paroiſſoit avoir les meilleures intentions du monde: le pape lui accorda la permiſſion de lever des ſubſides ſur ſon clergé pour fournir aux frais de la guerre. Mais l'empereur, occupé à reprendre l'Autriche que le roi de Hongrie lui avoit enlevée, n'eut que la volonté d'exécuter les deſſeins du pape, ſans en venir aux effets : ce qui ne fit qu'augmenter l'appréhenſion où l'on étoit que Bajazet ne ſe rendît maître de la Sicile.

AN. 1487.
LXII.
Le pape fait ſa paix avec les Vénitiens.
Naucler. chron. general. 50. Raph. Volaterran. l. 4.

Surita Annal. l. 50. c. 79.

Bucolini, ſi connu par ſes déſordres, après s'être emparé d'Oſma ou Oſimo, ville de la Marche d'Ancône, avoit fait alliance avec les Turcs pour s'y maintenir. C'eſt ce qui inquiétoit beaucoup le pape. Il en écrivit au grand-maître de Rhodes, & le pria d'employer ſon zèle pour unir les princes de l'Europe en faveur de la cauſe commune, en s'oppoſant au Turc. En effet Bucolini en attendoit de grands ſecours. Il avoit promis à Bajazet, qu'en moins de ſix mois il le rendroit maître de toute la Marche d'Ancône, s'il lui envoyoit dix mille Turcs, avec leſquels il pourroit conquérir tout le reſte de l'Italie, à cauſe des diviſions qui régnoient parmi les princes. Innocent VIII ne ſe contenta pas d'avoir écrit au grand maître de Rhodes : il envoya le cardinal Julien inveſtir Oſma, & lui donna pour lieutenant général Jacques Trivulce avec mille cavaliers; Louis Sforce & le cardinal Balue lui amenèrent des troupes auxiliaires : mais toutes ces précautions furent inutiles, il fallut

LXIII.
Crainte du pape à l'occaſion des Turcs.
Raynald. ad hunc ann. 1405. n. 6.

AN. 1487. traiter avec Bucolini. Laurent de Medicis lui envoya pour cela l'évêque d'Arezzo : on lui promit sept mille écus d'or, à condition qu'il rendroit Osma ; & qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Turc. Bucolini accepta le traité, & se retira à Florence auprès de Laurent de Medicis dont il fut très-bien reçu ; mais Sforce l'ayant fait venir à Milan, il le fit pendre.

LXIV. La division recommence entre le pape & le roi de Naples. *Surita l. 20. c. 66.*

Ferdinand roi de Naples, toujours ennemi du saint siége, après avoir invité les principaux seigneurs de l'état ecclésiastique à un festin & à quelques parties de plaisir, les fit tuer. Innocent VIII, qui ignoroit cette cruauté, mais qui sçavoit qu'il étoit toujours animé contre lui & ses amis, lui écrivit le huitième de Juillet de cette année, & l'avertit charitablement de rentrer dans son devoir, & de ne point maltraiter ceux qui sont sujets de l'église Romaine. Ferdinand avoit fait jeter dans la mer les corps de ceux qui avoient été tués ; & pour ne point se rendre odieux au peuple, & lui faire accroire que ces seigneurs vivoient, il leur faisoit porter tous les jours à manger, comme s'ils eussent encore été dans la prison. Le pape, ignorant & la cruauté & la dissimulation de ce prince, manda à l'évêque de Cesène son internonce de ménager la liberté de ces seigneurs, qu'il croyoit avoir été livrés à la justice séculière, & de faire casser tous les actes faits contre eux, sous peine des censures ecclésiastiques. La lettre du pape à cet évêque est du vingt-quatrième de Juillet. Son internonce étoit encore chargé d'engager Ferdinand à payer le tribut qu'il devoit à l'église ; mais il ne reçut que des réponses fort dures de ce prince. Ce qui engagea le souverain pontife à le priver de son royaume, & à presser le roi de France de venir s'en rendre maître, conformément au droit légitime qu'il y avoit.

Onuph. Panvin. in Innocent VIII.

LXV. Les Espagnols battent l'armée des Maures. *Mariana, hist. lib. 25. cap. 10. Surita, lib. 20. c. 70.*

Ferdinand roi d'Aragon étoit toujours occupé à la conquête du royaume de Grenade. Comme la ville de Velez, réduite à l'extrémité, étoit sur le point de se rendre, Muley oncle du jeune roi vint à son secours, avec cinq ou six mille chevaux & plus de vingt mille hommes de pied. Hurtado de Mendoza, qui commandoit l'armée Espagnole, l'attaqua, mit ses troupes en désordre, & obligea le roi Maure à se retirer avec le reste de son armée à Almugneçar, où ne se croyant pas en sureté, il passa à Alméria, & de-

là à Guadix. Le jeune roi Mahomet Boaldil, profitant de l'absence de son oncle, se rendit maître de Grenade. Les députés que Muley lui avoit envoyés en dernier lieu pour le porter à la paix, & qu'il avoit su gagner par ses caresses, ne contribuèrent pas peu à lui en faciliter la conquête. Aussitôt qu'il s'y fut établi, il fit égorger en sa présence tous les partisans de son oncle, & dépêcha à Ferdinand & Isabelle pour les informer de l'heureux succès de ses armes, & leur demander la sureté pour tous les Maures de son obéissance. Il leur promettoit de leur livrer la ville de Grenade trente jours après que leurs majestés catholiques se seroient emparé des villes d'Alméria, de Baça & de Guadix, où son oncle s'étoit retiré. AN. 1487.

LXVI. Ferdinand se rend maître de Malaga. *Mariana ibid.*

Ferdinand & Isabelle accordèrent toutes ses demandes: & Velez se voyant sans espérance d'aucun secours, se rendit à composition. L'on entreprit ensuite le siége de Malaga, dont la garnison se défendit avec beaucoup de valeur: mais elle fut enfin obligée de se rendre. La perte de cette place entraîna celle de quantité d'autres. Ce qui rendit les rois catholiques maîtres de toute la partie occidentale du royaume de Grenade. Le gouvernement de Malaga fut donné à dom Garcie Fernandez Manrique. La prise de cette place parut d'une si grande importance, que l'on en fit des réjouissances publiques à Rome. Le pape se rendit à cet effet à l'église de sainte Marie du peuple, y & célébra pontificalement la messe. Ferdinand fit présent au saint père de cent Maures, qui entrèrent dans Rome avec leurs chaînes; une partie fut distribuée aux cardinaux, & l'autre aux principaux seigneurs Romains. Comme il y avoit dans Malaga beaucoup de renégats qui s'y étoient réfugiés pour se mettre à couvert des poursuites de l'inquisition, le pape nomma deux cardinaux, le vice-chancelier & Balue, pour les poursuivre & faire leur procès. Il y en eut plus de deux mille brûlés à Valence & ailleurs.

LXVII. Les Ecossois demandent au pape la canonisation de Marguerite leur reine. *Rainald. Annal. hoc ann. 1487.*

Un peu après le commencement de cette année, Jacques III roi d'Ecosse demanda à Innocent VIII la canonisation de Marguerite, petite-fille d'Edmond II roi d'Angleterre, & fille d'Edouard premier, second fils d'Edmond & d'Agathe, qu'on croit avoir été fille ou nièce de l'empereur Conrad le Salique. Marguerite étoit morte en odeur de sainteté dans le mois de Novembre de l'année 1093, quatre jours après son

An. 1487.

mari Macofme roi d'Ecoffe, qui avoit été tué au paffage de la rivière d'Alne en combattant contre Robert comte de Northumbri. Le pape à la prière des Ecoffois donna une bulle datée du deuxième de Juin 1487, par laquelle il nomme l'archevêque de S. André, l'évêque de Glafcow & d'autres, pour faire les informations néceffaires. Quelques-uns difent qu'elle avoit déjà été canonifée folennellement par Innocent IV en 1251. On croit que fon chef eft à Douay chez les Jéfuites Ecoffois.

Baillet, vies des Saints, in-fol. to. 2. au 10. de Juin, p. 119.

LXVIII. Le pape condamne les thèfes de Jean Pic de la Mirandole.

Trithem. & Bellarm. de fcript. ecclef. Pol. Jov. in elog. c. 39. Dupin, bibl. des aut. to. 12. p. 106. P. Alexand. hift. fæc. 15. part. 1. p. 104. D'Argentré collect. jud. de novis error. to. 1. p. 320. & feq.

Jean Pic, prince de la Mirandole & de Concorde, un des plus favans hommes de fon fiècle, avoit foutenu à Rome l'année précédente des thèfes fameufes fur toutes les fciences, fur la théologie, les mathématiques, la magie, la cabale & la phyfique. Il y avoit neuf cents propofitions extraites des auteurs Grecs & Latins, Hébreux & Chaldéens. Jean Pic n'avoit alors que vingt-trois ans. Ces thèfes furent répandues dans tout le monde, & il les foutint en homme confommé dans toutes le fciences. La jufte réputation qu'il s'acquit par-là, lui fufcita des adverfaires. On voulut trouver à redire à fes thèfes, & on en taxa quelques-unes d'héréfie. Le pape fit examiner l'extrait qu'on lui préfenta, & on jugea qu'il y avoit treize propofitions infoutenables. Pic les défendit par une apologie qu'il compofa en dix-fept nuits : elle eft au commencement de fes œuvres. Jean Pic y rapporte une chofe affez fingulière, & qui marque combien l'ignorance fait faire de fautes ; il dit qu'un théologien qui fe mêloit de cenfurer fes thèfes, étant interrogé fur ce que fignifioit le mot de cabale, répondit que c'étoit un homme méchant & hérétique qui avoit écrit contre Jefus-Chrift, & que fes fectateurs avoient eu de lui le nom de cabaliftes. Ceux qui n'étoient pas plus éclairés que ce théologien, accusèrent Jean Pic de magie, ne pouvant comprendre qu'un jeune-homme de cet âge pût être fi favant. Le pape néanmoins défendit la lecture des fes thèfes fous peine d'excommunication, & fit citer Pic de la Mirandole à Rome ; mais les chofes en demeurèrent là pour lors.

LXIX. Propofitions extraites des thèfes de Jean Pic.

Voici les treize propofitions qui furent extraites de fes thèfes. « 1. Jefus-Chrift n'eft pas réellement defcendu aux » enfers quant à la préfence, mais feulement quant aux ef- » fets. » Jean Pic dans fon apologie juftifie cette première propofition. Il avoue qu'on doit croire que l'ame de Jefus-

Chrift

Christ est descendue aux enfers ; mais que, quant à la manière, il n'y a rien de déterminé ; & que l'ame étant séparée du corps, n'étant pas dans le lieu par présence, mais par opération, sa proposition qui n'a point d'autre sens, ne peut être condamnée d'hérésie : que ce sont au contraire ceux qui la condamnent comme telle, qui sont dans l'erreur, parce que ceux-là se trompent qui croient comme de foi ce qui ne l'est pas.

An. 1487.
D'Argentré ibid.
Dupin, loco suprà cit.
Joan. Picus, pag. 83. edit. Basil.

2. « Une peine infinie n'est pas due au péché mortel qui » est d'un temps fini, mais seulement une peine finie. » Sur cette proposition, Jean Pic dit qu'il faut distinguer deux choses dans le péché : l'aversion de Dieu, & la conversion à la créature ; & que de même on peut dire que la peine est due au péché en deux sens, ou en tant qu'elle lui sera effectivement rendue, ou en tant qu'il le mérite. Que le péché mortel, en tant qu'il est aversion de Dieu qui est un bien infini, est objectivement infini, & mérite une peine éternelle ; mais que la peine éternelle ne suivra le péché mortel, que quand le péché sera infini dans sa durée, savoir, en cas que l'homme demeure dans ce péché & y persévère pendant toute l'éternité : car s'il en fait pénitence avant sa mort, & qu'il n'y demeure que pendant un temps fini, sa peine ne sera point infinie.

Joan. Pic. ibid. p. 100.

3. « L'on ne doit adorer la croix ni aucune image, d'adoration de latrie, pas même dans le sens de saint Thomas. » Sur cette proposition, Jean Pic dit : que le sentiment de saint Thomas, touchant l'adoration de la croix & des images, est qu'on les adore en tant qu'images ; qu'au contraire Guillaume Durand, Henri de Gand, Robert Holket & plusieurs autres théologiens soutiennent qu'on ne doit en aucune manière adorer ni l'image ni la croix, mais qu'on adore seulement ce qu'elles représentent : que c'est cette dernière opinion qu'il a suivie comme plus probable, en rejetant celle de saint Thomas.

Joan. Pic. ibid. p. 102.

4. « Je n'assure pas que Dieu puisse être uni hypostatiquement à toute créature, mais seulement à une créature » raisonnable. » Jean Pic répond qu'il n'a point assuré, comme a fait Henri de Gand, qu'absolument la divinité ne peut pas être unie hypostatiquement à une créature sans raison ; mais qu'il a seulement suspendu son jugement

Joan. Pic. ibid. p. 103.

AN. 1487. là-dessus, sans vouloir rien décider d'une manière positive.

Joan. Pic. ibid. p. 110. 5. « Il n'y a point de science qui nous rende plus certains de la doctrine de Jesus-Christ, que la magie & la » cabale. » Il répond que cette proposition doit être restreinte aux sciences qui n'ont point pour fondement la révélation, & que c'est de celles-là seules qu'il a prétendu parler dans ses thèses.

Joan. Pic. ibid. p. 120. 6. « Supposé l'opinion commune, que le Verbe peut s'unir hypostatiquement à une créature inanimée, il se peut » faire que le corps de Jesus-Christ soit réellement sur l'autel, sans que le pain soit changé au corps de Jesus-Christ, » ou anéanti ; ce qui doit s'entendre de la possibilité, & » non pas que la chose soit ainsi. » L'auteur dit que cette proposition ne donne aucune atteinte à la présence réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il agita la question ; savoir si l'on peut apporter quelque autre moyen pour expliquer la conversion du pain & du vin au corps & au sang de J. C. que la transubstantiation ; & si l'on peut se servir pour cela de l'union de J. C. avec le pain : & après avoir allégué des raisons & des autorités de part & d'autre, il répond à celles que l'on apporte pour montrer qu'on peut soutenir encore une manière d'expliquer la présence réelle, différente de la transubstantiation, & fait voir que la conclusion de ses thèses ne favorise point ce sentiment.

Joan. Pic. ib. p. 131. 7. « Il est plus raisonnable de croire qu'Origene soit » sauvé que damné. » Sur cette proposition, il avoue que les héréfies attribuées à Origène sont impies; mais il soutient qu'il a pu assurer sans témérité qu'elles lui ont été faussement attribuées, & qu'en cas qu'il les ait soutenues, il a pu croire qu'il s'en étoit repenti ; que l'église n'a jamais déterminé qu'Origene fût damné ; & qu'enfin quand elle l'auroit fait, l'on ne seroit pas obligé de tenir en cela son jugement comme de foi, parce qu'il ne seroit pas plus certain que celui de la canonisation des Saints, lequel, selon le sentiment de saint Thomas, n'est pas de foi.

Joan. Pic. ib. p. 148. 8. « Comme personne n'est précisément d'un avis, parce » qu'il veut en être, de même personne ne croit, préci-

» sément, parce qu'il veut croire. » Jean Pic répond que cette proposition est véritable, parce que personne ne peut croire une chose, qu'il n'ait des motifs suffisans qui l'obligent de croire; mais qu'il ne s'ensuit pas de-là que l'acte de foi ne soit pas libre. AN. 1487.

9. « Celui qui soutiendroit que les accidens ne peuvent » pas subsister, s'ils n'étoient soutenus par l'eucharistie, ne » laisseroit pas de soutenir la vérité du sacrement, & de » croire que la substance du pain n'y est pas. » L'auteur dit que cette proposition est soutenable, parce qu'on peut dire avec saint Thomas, qu'il y a une distinction réelle entre l'essence & l'existence pour servir de soutien aux accidens. *Joan. Pic. ibid. p. 151.*

10 « Les paroles de la consécration sont réitérées ma» tériellement & récitativement par le prêtre, & non pas » significativement. » Jean Pic répond que les paroles de la consécration dans la bouche de Jesus-Christ ont été significatives, parce qu'effectivement il donnoit à ses Apôtres son corps qui devoit être brisé, & son sang qui devoit être répandu; mais que dans la bouche du prêtre qui ne donne pas son corps & son sang, mais le corps & le sang de Jesus-Christ, qui ne doivent plus être ni brisé ni répandu, on les doit considérer comme un récit. *Joan. Pic. ibid. p. 153.*

11. « Les miracles de Jesus-Christ ne sont pas une preuve » de sa divinité, à raison de l'opération; mais à cause de la » manière dont il les a fait. » Sur cette proposition le même auteur dit, que les miracles de Jesus-Christ, précisément, prouvent bien qu'il les faisoit au nom de Dieu; mais que ce qui prouve qu'il étoit Dieu, c'est qu'il les faisoit par sa propre autorité. *Joan. Pic. ibid. p. 154.*

12. « C'est parler plus improprement de Dieu, de dire » qu'il est intelligence ou entendement, que de dire d'un » ange qu'il est ame raisonnable. » Jean Pic se défend sur cette proposition par l'autorité des livres attribués à saint Denis l'Aréopagite, qui ne veut pas qu'on dise que Dieu est une intelligence. *Joan. Pic. ibid. p. 155.*

13. « L'ame n'entend & ne conçoit distinctement qu'elle» même. » Pic de la Mirandole remarque que cette proposition ne doit point s'entendre de toutes sortes de connoissances, mais seulement de la connoissance secrète que l'ame a immédiatement de soi-même. *Joan. Pic. p. 155.*

An. 1487.

Ce fut ainsi que cet auteur tâcha de justifier les treize propositions qu'on vient de rapporter : il expose dans son apologie les motifs qui ont porté ses adversaires à l'accuser. Il dit que les uns ont blâmé son dessein & sa manière de philosopher ; que les autres ont trouvé que c'étoit en lui une témérité d'entreprendre tant de choses à son âge ; que quelques-uns ont trouvé à redire au grand nombre de thèses qu'il avoit proposées ; & qu'enfin quelques théologiens l'ont accusé d'hérésie : qu'il n'a pas cru devoir se taire sur cette accusation, ayant appris de saint Jérôme & de Rufin qu'on peut souffrir toutes sortes d'injures à l'exception de celle d'hérésie, à l'égard de laquelle il n'est pas permis d'être patient. Il répond aux reproches qu'on lui faisoit sur sa manière de philosopher, sur le grand nombre de ses thèses, & en particulier de ce qu'il avoit découvert le secret de la cabale Juive.

LXX. Mouvemens du roi des Romains pour former une ligue contre la France.

D'Argentré hist. de Bret. l. 12.

Le traité conclu l'année précédente entre la France & quelques seigneurs Bretons, inquiétoit beaucoup le duc de Bretagne & les partisans du duc d'Orléans. Le mauvais succès des négociations de Maximilien roi des Romains, acheva de les déconcerter. Ils comptoient beaucoup sur ce prince, qui travailloit à former une ligue contre la France, dans laquelle il prétendoit fare entrer le duc de Lorraine, les rois catholiques, le duc de Savoie, le seigneur d'Albret, le duc de Bourbon connétable de France, & d'autres. Mais toutes ses tentatives furent inutiles. La comtesse de Beaujeu avoit su fixer le duc de Lorraine en lui promettant la Provence, quoique réunie à la couronne. La guerre avec les Maures occupoit assez le roi d'Aragon. Le duc de Savoie, flatté d'un accommodement touchant le marquisat de Saluces, n'osoit rompre avec la France ; & le connétable s'étoit réconcilié avec le comte de Beaujeu, son frère, & la gouvernante. Il n'y eut donc que le seigneur d'Albret qui entra dans la ligue, & qui dans l'espérance d'épouser l'héritière de Bretagne, quoiqu'il eût pour compétiteurs le roi des Romains & le duc d'Orléans, conclut un traité, par lequel il promettoit de tirer sa compagnie de cent lances de l'armée du roi où elle servoit actuellement, & de la faire passer en Bretagne.

LXXI. Le roi de France en-

Cependant le roi Charles VIII, qui avoit soumis les places de Guyenne, & qui avoit fait son entrée à Bourdeaux le

feptième de Mars, fe rendit à Poitiers, & fit fommer Parthenay qui capitula auffitôt. Il divifa enfuite fon armée en quatre corps, qui marchèrent vers la Bretagne, avec ordre d'y entrer par quatre endroits différens ; & afin de pouvoir apprendre plus promptement des nouvelles de cette expédition, il s'arrêta à Laval dans le Maine. Cette armée, trois fois plus nombreufe que ne portoit le traité fait avec les mécontens de Bretagne, donna une terrible inquiétude au duc, il affembla fur le champ des troupes pour s'y oppofer; mais il s'en vit prefque auffitôt abandonné, & contraint, avec quatre mille hommes qui lui reftoient, de s'aller enfermer dans Vannes. La crainte d'y être affiégé, ne lui permit pas d'y refter long-temps : il s'embarqua, vint au Croific, d'où il remonta jufqu'à Nantes. Dans cet intervalle, les François fe rendirent maîtres de Ploermel, & affiégèrent Vannes qui ne fit point de réfiftance. Alors les Bretons connurent, mais trop tard, la faute qu'ils avoient faite d'introduire les François dans leur pays. Le dixième de Juin, l'armée de Charles VIII vint mettre le fiége devant Nantes; & le roi, pour en être plus près, quitta Laval & s'avança jufqu'à Ancenis.

AN. 1487. voie fon armée en Bretagne, qui athège Nantes.

Gaguin. c. 11. Bellefor. l. 5. c. 153 & 154.

La ville de Nantes étoit grande & munie d'une garnifon nombreufe, réfolue de fe bien défendre ; la préfence du duc de Bretagne, qui la commandoit, redoubloit fon courage. Il étoit accompagné du duc d'Orléans, du prince d'Orange, du comte de Cominges, & d'autres feigneurs François & Bretons : car pour le comte de Dunois, il étoit allé demander du fecours au roi d'Angleterre ; mais il ne put en amener : le vent lui fut fi contraire, qu'il le rejeta jufqu'à trois fois dans le port de S. Malo où il s'étoit embarqué, & deux fois fur les côtes de Bretagne. Lorfqu'il étoit prêt de s'embarquer pour la fixième fois, le bâtard de Bourgogne lui amena quinze cents hommes de l'armée du roi des Romains. Avec ce fecours, & près de foixante mille hommes qu'il affembla dans la baffe Bretagne, où chacun prit les armes fur l'avis que leur duc étoit affiégé dans Nantes, le comte s'avança vers cette ville; mais ces troupes incapables de difcipline, mal armées, n'ayant jamais vu la guerre, ne fachant manier ni la pique ni l'épée, ne lui furent d'aucune utilité. Il choifit de cette armée feulement cinq à fix mille hommes, & les ayant joints aux troupes

Jaligny hift. de Charles VIII.

AN. 1487.

LXXII. Le comte de Dunois fait lever le siége.

de Flandres, il entra avec eux dans Nantes qui n'avoit pû être investie du côté de la Loire, qu'on nomme la Fosse; & contraignit les François à lever le siége sur la fin de Juillet, après six semaines inutilement employées à cette entreprise. L'armée Françoise se retira en bonne ordre, & alla s'emparer de Cliſſon, de Vitré, de Dol, & d'autres places; mais toutes ces conquêtes ne compensoient pas la prise de Nantes, qui eût rendu le roi bientôt maître de toute la Bretagne.

D'un autre côté le seigneur d'Albret, qui avoit assemblé trois ou quatre mille hommes pour venir au secours du duc, fut arrêté dans son passage par le seigneur de Candale, & investi dans le château de Nontron sur les frontières du Limousin; ce qui l'obligea de capituler & de congédier ses troupes, promettant d'être à l'avenir fidelle au roi. En même-temps des Cordes, qui commandoit l'armée sur les frontières d'Artois, surprit Saint-Omer & Térouane, défit les troupes de Philippe de Cleves-Ravestein à demi-lieue de Béthune; & celui-ci même fut fait prisonnier avec les comtes d'Egmond & de Nassau, le seigneur de Bossu & d'autres. Cette perte réduisit Maximilien à l'impossibilité de tenir la campagne, & à abandonner les provinces Walones à la discrétion des vainqueurs.

LXXIII. Le duc de Bretagne se réconcilie avec le maréchal de Rieux.

D'Argentré hist. de Bret. l. 12. c. 40.

Le duc de Bretagne se voyant ainsi frustré des secours étrangers, essaya de se réconcilier avec la noblesse de son duché. Le maréchal de Rieux étoit un des plus puissans: on lui fit les propositions les plus engageantes: on lui promit de le mettre à la tête des armées, & de ne suivre que ses conseils; on lui représenta que le salut de la Bretagne dépendoit de lui; enfin on lui exposa tant de raisons, que ce maréchal, déjà mécontent des François qui n'avoient pas observé le traité de Château-Briant, conclut en secret sa réconciliation avec le duc par la médiation du comte de Comminges. Mais auparavant il écrivit au roi pour le prier de retirer ses troupes de la Bretagne, puisqu'elles n'y avoient été introduites que pour en faire sortir le duc d'Orléans, & que ce prince & ses partisans offrant de se retirer, elles n'y pouvoient plus demeurer sans contrevenir au traité. Le gentilhomme chargé de cette lettre avoit ordre en particulier de s'adresser à la comtesse de Beaujeu, pour sonder ses intentions; sa réponse les manifesta. Celle qu'il reçut de

Cominges, qui avoit été envoyé en ambassade par le duc vers le roi, ne fut pas plus favorable. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre pleinement le maréchal de Rieux, que la conquête de la Bretagne étoit le vrai motif de la guerre. Il abandonna les François, & son exemple fit rentrer plusieurs seigneurs Bretons dans le parti du duc. AN. 1487.

LXXIV. Alliance entre le roi de France & le roi de Hongrie. *Bonfin. l. 4 dec. 7.*

Charles VIII apprenant que Matthias roi de Hongrie faisoit la guerre à l'empereur Frederic, lui envoya un ambassadeur, pour contracter ensemble une alliance solide & constante, afin que sa majesté Impériale & le roi des Romains son fils étant occupés à deux guerres en différens pays, l'une en Autriche & l'autre en Flandre, ne pussent se donner aucun secours l'un à l'autre. Matthias assiégeoit alors Einquebourg, ville d'Autriche. Aussitôt qu'il eut appris que l'ambassadeur François arrivoit, il ordonna à tous les seigneurs & prélats qu'il avoit auprès de lui, de l'aller recevoir, & il le reçut lui-même avec beaucoup de magnificence. L'alliance signée, il lui donna son audience de congé, après l'avoir régalé de riches présens. Jean évêque de Varadin vint ensuite en France en qualité d'ambassadeur, pour assurer le roi Charles de l'entier dévouement du roi de Hongrie, & lui faire confirmer l'alliance qu'il venoit de signer. Il étoit encore chargé de fiancer Jean Corvin, fils naturel de Matthias qui n'avoit point d'enfans légitimes, avec la sœur du duc de Milan; & de demander au roi de France, Zizim frère de Bajazet empereur des Turcs, afin de faire plus sûrement la guerre à ces infidelles. Mais on ne put lui accorder ce dernier article, le roi ayant déjà promis Zizim au pape. L'équipage de cet ambassadeur étoit des plus superbes: il avoit avec lui trois cents chevaux de même poil & de même taille, montés par trois cents jeunes gentilshommes vêtus d'écarlate & portant des toques; leurs cheveux étoient entrelassés de diamans, & ils avoient au cou de riches colliers. *Jaligny hist. de Charles VIII.*

LXXV. Mort de Charlotte reine de Chipre. *Æn. Sylv. in Asia cap. 67. & comment. l. 7.* *Lusignan. hist. de Chipre.*

Charlotte reine de Chipre, fille de Jean III du nom, & d'Helene Paleologue fille de Theodore despote de la Morée, mourut de paralysie à Rome le 16e. de Juillet de cette année. Après avoir essuyé bien de traverses & s'être vue dépouillée de son royaume par Jacques son frère naturel, elle s'étoit retirée en Savoie, & ensuite à Rome, où elle fit do-

AN. 1487.

nation de tous ses états à Charles duc de Savoie son neveu, en présence du pape & de plusieurs cardinaux.

LXXVI. Mort de George de Trebisonde. *Paul Jov. in elog cap. 25. Vossius de hist. lat. l. 3. cap. 8.*

On marque dans la même année, ou du moins dans la précédente la mort de George de Trebisonde. C'étoit un des plus savans d'entre les Grecs. Il mourut à Rome, où il s'étoit retiré avant la prise de CP. du temps du pape Eugene IV. Il y enseigna plusieurs années la rhétorique & la philosophie, & le pape Nicolas V le fit son secrétaire. Outre plusieurs ouvrages qu'il composa en latin, il traduisit en cette langue un grand nombre de livres Grecs. Nous avons de lui une lettre à Jean Paleologue pour l'exhorter à se rendre à Florence plutôt qu'à Bâle. Deux traités de la procession du S. Esprit contre le sentiment des Grecs, donnés par Leon Allatius dans le premier tome de la Grèce orthodoxe. Il traite dans le dernier, de l'unité de l'Eglise catholique, & de la primauté de l'Eglise Romaine; & il prétend que les cinq églises patriarchales ont une espèce de subordination l'une à l'autre, suivant leur rang; & que pendant la vacance de l'église de Rome, c'est au patriarche de CP. à gouverner l'église universelle. Il a encore écrit un discours sur ces paroles de J.C. Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne... dans lequel il prétend que S. Jean n'est point mort. L'histoire du martyre de S. André de Chio, mis à mort par les Turcs, est encore un de ses ouvrages. Il a traduit de Grec en Latin les commentaires de saint Cyrille sur l'évangile de saint Jean, & ses quatorze traités sur la Trinité; plusieurs homélies de saint Chrysostome; le traité de saint Gregoire de Nysse de la vie de Moïse; les livres de saint Basile contre Eunomius, & le traité de la préparation évangélique d'Eusebe. Il étoit si fort prévenu en faveur de la doctrine d'Aristote, qu'il ne parloit de celle de Platon qu'avec beaucoup de mépris: prévention qui fut combattue par le cardinal Bessarion, grand partisan de ce dernier. Il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir perdu entièrement le souvenir de tout ce qu'il avoit appris. André son fils fit une assez foible apologie pour lui contre Theodore de Gaze.

Dupin biblioth. aut. t. 12. in-4°. p. 114. S. Joan. c. 21. v. 22.

LXXVII. Mort d'Alexandre d'Imola. *Fichard. in vita jurisconsf. Leand. Alberti, descript. Ital.*

Alexandre Tartagni, célèbre jurisconsulte, surnommé d'Imola du lieu de sa naissance, mourut aussi dans cette année, âgé de cinquante-quatre ans, & fut enterré dans l'église des Dominicains à Boulogne, où on lui érigea un tom-

beau de marbre. Il étoit disciple de Jean d'Imola & il enseigna le droit pendant trente années avec beaucoup de réputation, dans les villes de Paris, de Ferrare & de Boulogne. Il laissa un commentaire sur le sixième livre des décrétales & sur les Clémentines, sans parler de beaucoup d'autres ouvrages de droit civil, qui tous ont été imprimés à Venise, à Francfort & à Lyon. Sa vie, écrite par Nicolas-Antoine Gravatius, se trouve à la tête de son traité des conseils.

AN. 1487.
Possevin in apparat.

L'année suivante 1488, le roi des Romains sachant que le sieur de Raffinghem lui étoit fort opposé, & faisoit paroître beaucoup d'attachement à la France, le fit enlever par Charles de Manneville & conduire au château de Vilvorde. Un nommé Liekerke ayant découvert le secret, eut assez d'adresse pour tirer Raffinghem de ce château & le conduire à Tournay. Peu de temps après tous deux se rendirent à Gand, où Raffinghem représenta aux Gantois le traitement qu'il avoit reçu de Maximilien pour avoir pris leurs intérêts, & leur exposa les ravages que les Allemands faisoient dans la Flandre. Il n'en fallut pas davantage pour exciter ces peuples à un soulèvement général; ils surprirent Courtray; Ypres se déclara pour eux. Ce qui irrita tellement le roi des Romains, que dans le moment même il résolut de rendre ses volontés souveraines en Flandre, & de ranger ces peuples par la force ouverte. Le dessein étoit grand; ceux de Bruges en sentirent les conséquences; & comme ils avoient toujours agi de concert avec les Gantois, ils pensèrent que, ceux-ci étant réduits, on ne manqueroit pas de venir aussitôt fondre sur eux. Cette réflexion saisit d'abord l'esprit des politiques, & se répandit bientôt parmi le peuple qui en fut si fort alarmé, que le premier de Février les bourgeois voyant Maximilien dans leur ville, où il s'étoit retiré pour de-là se rendre à Gand, se saisirent des portes, des murailles & des principales avenues, & arrêtèrent prisonnier ce prince qui n'avoit avec lui que ses domestiques & sa garde. Ils l'enfermèrent dans la maison d'un droguiste dont ils firent griller toutes les fenêtres, & y placèrent un corps de garde. Ils s'assemblèrent ensuite dans la maison-de-ville, déclarèrent Maximilien incapable de gouverner les états de l'archiduc Philippe son fils; créérent de nouveaux magistrats; ne lui laissèrent que deux domestiques; mirent

LXXVIII.
Maximilien se brouille avec les Flamands.
Heraus in Annal. Brabant.

LXXIX.
Ceux de Bruges le font prisonnier.

les autres en prison & firent enfin trancher la tête à plusieurs seigneurs, parce qu'ils étoient dans ses intérêts.

AN. 1488.

LXXX. On lui rend la liberté, & à quelles conditions. *Mariana hist. Hisp. l. 25. c. 11. Raynal. ad hunc ann. n. 2. Krantz. Saxon. l. 13. c. 11. Surita l. 20. c. 8.*

Dès que l'empereur Frederic eut appris ces violences, il ordonna aux Flamands de mettre son fils en liberté, & les menaça de s'unir avec tous les princes d'Allemagne pour les écraser, s'ils n'obéissoient pas. Et sans attendre davantage, il se rendit en Flandre avec quelques troupes; mais il trouva Maximilien élargi. Innocent VIII, sollicité par l'empereur, avoit aussi mandé à l'archevêque de Cologne d'excommunier ceux de Bruges en cas de refus. L'archevêque publia donc un monitoire pour les intimider; mais il paroît qu'ils ne se rendirent que parce qu'ils le voulurent, & qu'ils redoutoient peu les menaces de Rome. En délivrant Maximilien, ils imposèrent eux-mêmes des conditions : savoir, que tous les soldats étrangers se retireroient de Flandre & des Pays-Bas dans sept jours : qu'on licencieroit toutes les troupes qui étoient sur pied; que le roi des Romains emploieroit toutes les voies raisonnables pour faire la paix avec la France, & qu'il donneroit des ôtages aux Gantois pour la sureté de ses promesses. A ces conditions il fut mis en liberté vers le milieu du mois de Mai; mais ne s'étant pas cru obligé de tenir sa parole, la guerre civile se ralluma avec plus de violence qu'auparavant. On dit que Ferdinand roi d'Aragon, & Isabelle son épouse, voulurent entrer dans cette affaire; qu'ils envoyèrent des ambassadeurs à ce sujet; & que dès-lors on jeta les premiers fondemens du mariage qui fut cause dans la suite de la grande élévation de la maison d'Autriche.

Les Flamands avoient délibéré s'ils livreroient Maximilien au roi de France; mais ils se contentèrent d'envoyer le monitoire de l'archevêque de Cologne au parlement de Paris. Le roi fut mécontent de ce monitoire, il s'en plaignit hautement : prétendant que, les Flamands n'ayant pas d'autre souverain que lui, le pape n'avoit pas eu droit de procéder contre eux avec cette rigueur; qu'il n'avoit garde de le lui imputer, persuadé que son intelligence dans les affaires le rendoit incapable d'une conduite si précipitée, d'autant plus que le saint père, instruit des privilèges du royaume, n'auroit pas si facilement conclu à y déroger, s'il n'avoit été prévenu par les artifices de quelque ennemi de sa gloire & du repos de son état. Le procureur général du parlement de

Paris appela des procédures du pape, & déclara le monitoire subreptice, injurieux à l'autorité du roi. Sa majesté en écrivit même au saint père pour se plaindre.

AN. 1488.

LXXXI. Le roi de France fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orléans. *Mezerai abrégé chron. to. 4. hist. de Charles VIII.*

Maximilien, après sa délivrance, se retira en Allemagne auprès de l'empereur son père, & donna le gouvernement de Philippe son fils à Albert duc de Saxe. Charles VIII ne manqua pas de profiter de ces troubles de Flandre pour exécuter les desseins qu'il avoit sur la Bretagne. Son armée se mit en campagne au commencement du printemps. Il avoit fait auparavant ajourner les ducs de Bretagne & d'Orléans à la table de marbre, par le prévôt de Paris, accompagné d'un conseiller de la cour & du premier huissier, & avoit pris contre eux tous les défauts. Le maréchal de Rieux, qui s'étoit réconcilié avec le duc son souverain, avoit pris le commandement de son armée, & reçu ses troupes dans Ancenis; & il s'étoit rendu maître de Vannes, aidé de quelques fantassins Anglois, & de mille chevaux. Par droit de représailles, la Trimouille, qui commandoit l'armée du roi, emporta Château-Briant & fit raser la place, prit Ancenis, assiégea Fougères & Saint-Aubin du Cormier.

LXXXII. Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orléans est fait prisonnier. *Jaligny hist. de Charles VIII. Belleforêt, l. 5. c. 55. Belcarius in vita Ludov. XII. l. 4.*

Les Bretons & les François du parti du duc d'Orléans s'étoient joints ensemble pour secourir Fougères; mais ils apprirent que cette ville avoit capitulé, de même que Saint-Aubin du Cormier. La Trimouille, craignant que ces troupes n'allassent reprendre cette dernière place, alla à leur rencontre, & s'approcha de cette ville le dimanche vingt-septième de Juillet. L'armée des Bretons se rangea en bataille, & fut attaquée par les François qui s'étoient rangés sur trois lignes. La première, sous les ordres d'Adrien de l'Hôpital, la seconde commandée par la Trimouille, le maréchal de Baudricourt commandoit l'arrière-garde. L'artillerie fit un horrible fracas des deux côtés, parce que les cavaliers n'étoient pas encore accoutumés à l'éviter en ouvrant leurs rangs, & les fantassins en se couchant par terre. La Trimouille, tout jeune qu'il étoit, tomba sur le maréchal de Rieux, qu'il ne put toutefois enfoncer : ce qui l'obligea d'avancer un peu à côté, où ne trouvant que de la cavalerie légère, il la rompit aisément; & venant fondre ensuite sur le corps de bataille, il rencontra les Bretons, montés sur les chevaux des François, qui ne se trouvant pas assez fermes sur les arçons, furent tout d'un coup

AN. 1488. renverſés par les hommes d'armes du roi. Ils ne ſe rallièrent point, & leur infanterie abandonnée fut preſque toute taillée en pièces. Six mille hommes de l'armée Bretonne reſtèrent ſur la place; & la Trimouille eut la gloire d'avoir remporté la victoire la plus complète qu'on eût gagnée depuis long-temps.

Le duc d'Orléans & le prince d'Orange demeurèrent priſonniers; ce dernier fut trouvé au milieu d'un tas de ſoldats tués, contrefaiſant le mort; mais il fut reconnu par un archer. La comteſſe de Beaujeu, peu de temps après, lui rendit la liberté, parce qu'il avoit épouſé la ſœur de ſon mari; & même elle le fit lieutenant pour le roi dans la Bretagne. Mais elle ne traita pas de même le duc d'Orléans; elle ne put contenir ſa joie d'avoir en ſa diſpoſition un tel priſonnier : elle le fit conduire d'abord au château de Luſignan en Poitou ſous bonne garde, & quelque temps après dans la groſſe tour de Bourges; d'où il fut enſuite transféré à Angers où le roi étoit, & enfermé dans le château. La Trimouille, profitant de ſa victoire, ſe rendit maître de Dinant & de Saint-Malo par le moyen du vicomte de Rohan. Ce ſeigneur Breton avoit embraſſé le parti des François, pour mieux faire valoir les prétentions qu'il avoit ſur le duché de Bretagne, fondé ſur ce que Marie de Bretagne ſa mère, & Marguerite ſa ſœur première femme du duc, étoient ſeules héritières du duc François I. Dans cette extrémité, le duc délibéra s'il ne ſe retireroit point en Angleterre; mais on lui conſeilla plutôt de tenter un accommodement avec le roi : il y conſentit, & envoya pour cet effet à Charles VIII les comtes de Dunois & de Cominges, & lui écrivit en termes fort ſoumis; il appeloit le roi ſon ſouverain ſeigneur, & ſe donnoit à lui-même la qualité de ſujet. Ils trouvèrent le roi à Angers, & ce fut là où ſa majeſté leur donna audience.

D'Argentré, hiſt. de Bret. l. 12. c. 47.

Charles VIII avoit de grandes prétentions ſur le duché de Bretagne, en vertu de la ceſſion que Nicole de Bretagne, héritière du comte de Blois, avoit faite de ſes droits à Louis XI. Il fallut donc convenir d'arbitres pour juger de ces droits; & il y eut pour cela quelques conférences dans le château de Vergi en Anjou, qui appartenoit au maréchal de Gié. Mais comme toute cette affaire demandoit de grandes diſcuſſions, & que ce qui preſſoit davan-

tage étoit de rétablir la tranquillité dans la Bretagne, le roi voulut bien accorder la paix à ces conditions : 1. que le duc renonceroit à toutes ligues & alliances étrangères, en congédiant les Anglois & les Navarrois qu'il avoit dans son armée. 2. Qu'il ne marieroit point ses filles sans le consentement du roi ; ce qui seroit ratifié par les états de Bretagne qui s'obligeroient à payer au roi deux cents mille écus d'or en cas de contravention. 3. Que le duc ne feroit venir aucunes troupes étrangères dans ses états pour faire la guerre à la France. 4. Qu'il laisseroit au roi les places qu'il avoit conquises dans le pays, comme Saint-Malo, Saint-Aubin, Dinant, Fougères. 5. Qu'en cas que le duc vînt à mourir, ses filles pourroient faire valoir leurs droits sur ces villes, que le roi leur rendroit, en le remboursant de ses dépenses, s'il étoit prouvé que sa majesté ne fût pas bien fondée à les garder. 6. Que le duc donneroit passage aux François quand il seroit besoin. Ce traité fut conclu à Sablé le vingt-huitième d'Août.

AN. 1488.
LXXXIII. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Mais le duc de Bretagne n'en vit pas l'exécution. Il mourut à Nantes, ou selon d'autres à Couairon, le neuvième de Septembre, d'une chute de cheval, accablé d'ennuis & de malheurs. Il étoit âgé de cinquante-trois ans, deux mois & seize jours, & avoit régné trente ans. Son corps fut enterré dans l'église des Carmes de Nantes. Par son testament il commit au maréchal de Rieux le soin de ses filles, & lui joignit le comte de Cominges son intime ami, avec Françoise de Dinant, dame de Château-Briant pour en être la gouvernante. La cadette des deux princesses, qui se nommoit Isabelle, mourut peu de temps après. Anne sa sœur, en héritant des états de son père, se vit encore plus exposée que lui à la jalousie de ses voisins. Sans argent, sans troupes, sans alliés de qui elle pût tirer quelque secours, à peine put-elle s'opposer à Charles VIII, qui conservoit toujours ses mêmes prétentions. Ce prince lui envoya des ambassadeurs pour ajouter de nouvelles clauses au dernier traité. Il demandoit à être son tuteur, à faire décider par des arbitres les droits qu'il prétendoit avoir sur la Bretagne, & que jusqu'à cette décision elle ne prît point la qualité de duchesse. Ces propositions ne furent point écoutées, & le roi envoya ordre à ses troupes de s'emparer des villes de la Bretagne qu'elles pourroient surprendre.

LXXXIV. Mort de François II, duc de Bretagne.
Bouchard, chron. & annal. de Bretagne. D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12. c. 49.

AN. 1488.
LXXXV.
Les Génois se mettent sous la domination du duc de Milan.
Foliet. hist. Genne. l. 11.

L'on vit dans cette année renaître les troubles & les divisions dans Gènes, dont le cardinal Paul Fregose étoit archevêque & gouverneur. Ce prélat sentant combien sa tyrannie l'avoit rendu odieux au peuple, chercha les moyens de priver ses ennemis du gouvernement en cas qu'on le lui ôtât. Il persuada aux citoyens de se remettre une seconde fois sous la domination des Milanois, avec lesquels ils avoient déjà vécu assez paisiblement. Jean Galeas étoit pour lors duc de Milan; mais son oncle Louis Sforce, surnommé le Maure à cause de son teint basané, profitant de l'imbécillité d'esprit de son neveu, gouvernoit absolument, sur-tout depuis qu'il eut chassé Bonne, mère de Jean Galeas. Les Fregoses lui envoyèrent des ambassadeurs qui furent bientôt suivis par Fregose, fils du cardinal, à qui Sforce avoit fait épouser Claire, sœur naturelle du duc Galeas. Cette démarche piqua tellement les Génois, qui par-là se voyoient encore davantage sous la domination du cardinal, qu'ils se soulevèrent contre lui, & l'obligèrent de se sauver dans la citadelle, où ils l'allèrent assiéger, & mirent tout en usage pour le forcer. Ayant ensuite délibéré sur le parti qu'ils avoient à prendre, ils envoyèrent deux ambassades; l'une au roi de France, pour le prier de les venir secourir promptement, avec promesse de se soumettre à lui; l'autre au pape Innocent VIII, pour le conjurer d'avoir quelque compassion de sa patrie. Mais ils ne furent point écoutés, & Sforce fit tant par ses artifices, que la ville le reconnut pour son souverain. Il y établit Augustin Adorne son lieutenant pour dix ans; & le cardinal Fregose se retira à Rome, où il vécut encore beaucoup d'années.

LXXXVI.
Division en Ecosse.
Polid. Virg. l. 26.
Buchanan. de rebus Scot. lib. 12. & 13.

L'Ecosse n'étoit pas exempte de troubles: les seigneurs y faisoient la guerre à leur roi Jacques III, sous prétexte qu'il les méprisoit, qu'il les éloignoit des emplois, qu'il donnoit les charges & les dignités à des hommes du néant & à de nouveaux venus, qu'il étoit plongé dans les plaisirs & dans les débauches, & si cruel qu'il faisoit mourir tous ceux qu'il soupçonnoit d'avoir eu part à la conjuration précédenre. Ils demandoient qu'il eût à céder la couronne à son fils, alors âgé de seize ans, qu'ils avoient déjà élu pour leur roi. Jacques refusa de se rendre, & envoya des ambassadeurs à Charles VIII en France & à Henri VII en Angleterre, pour leur demander du secours contre les rebelles, & leur remontrer l'intérêt qu'ils devoient prendre dans son affaire, puisque

la tranquillité de leurs états en dépendoit. Il s'adressa encore au pape Innocent VIII, qui envoya en Ecosse Adrien Castellesi, dit Corneto. An. 1488.

Mais pendant qu'Adrien s'avançoit à grandes journées vers l'Ecosse, les seigneurs vinrent attaquer Jacques, & l'obligèrent à en venir à une action à Sterling. Le combat fut opiniâtre ; ceux du parti du roi se battirent avec beaucoup de valeur, & ne laissèrent pas d'être entièrement défaits par l'armée des conjurés. Le roi d'Ecosse tomba de cheval, & s'étant sauvé dans un moulin, il y fut pris & tué avec quelques-uns des siens le onzième de Juin à l'âge de trente-cinq ans, après en avoir régné vingt-huit. Adrien n'apprit cette mort que deux jours après son arrivée en Angleterre ; ce qui l'obligea de s'y arrêter. Les Ecossois aussitôt après s'assemblèrent, & déclarèrent que Jacques avoit été tué justemenr, & qu'on ne poursuivroit point ceux qui avoient pris les armes contre lui, ni leurs familles. Ils reconnurent ensuite pour son successeur Jacques IV, l'aîné de ses fils, qui, comme on a dit, n'avoit pas encore seize ans, & qui, profitant de l'exemple de son père, ménagea la noblesse, se conduisit avec beaucoup de modération, & jouit d'une tranquillité parfaite.

Raynald. ad hunc ann. n. 4.

LXXXVII. Grandes maîtrises des ordres militaires en Espagne, accordées par le pape Ferdinand.

Le grand-maître de l'ordre militaire de Calatrava étant mort en 1486, les chevaliers se disposèrent à en élire un nouveau, lorsque Ferdinand & Isabelle leur firent signifier une bulle d'Innocent VIII, par laquelle le souverain pontife se réservoit la nomination de cette grande maîtrise ; & le roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Les rois catholiques ayant dans la suite représenté au pape les grandes dépenses qu'ils avoient été obligés de faire pour soutenir la guerre contre les Maures, les revenus immenses dont jouissoient les grands-maîtres des ordres militaires de leurs états, qui montoient pour chacun à plus de cent mille ducats ; les désordres & les guerres civiles que causoient les brigues des grands pour posséder ces dignités ; le pape ayant égard à leur prière, réunit pour toujours à la couronne d'Espagne les grandes maîtrises des ordres de Calatrava, de S. Jacques & d'Alcantara. Le réunion ne s'en fit toutefois dans toutes les formes qu'en l'année 1500.

Mariana, hist. Hisp. l. 25. c. 13. Surita Annal. c. 81.

LXXXVIII. Ferdinand

En effet Ferdinand continuoit toujours la guerre contre les Maures. Il entra cette année du côté de l'Orient avec la

AN. 1488. Continue la guerre contre les Maures. *Mariana, ibid.* *Surita annal. lib. 20. c. 65. & 66.*

plus puissante armée qu'il eût eue jusqu'alors. Il s'attacha d'abord au siége de Baça, qui passoit pour la plus forte place du royaume de Grenade, & l'emporta après un long siége. La prise de cette place détermina l'oncle du jeune roi à faire son accommodement avec les rois catholiques : il envoya leur offrir Almeria, Guadix, & toutes les villes qui le reconnoissoient pour souverain, pourvu qu'on lui accordât un établissement digne du rang qu'il tenoit parmi les Maures. Ferdinand y consentit, & Muley lui remit de bonne foi toutes les places de sa dépendance. Quelque temps après il demanda permission de se retirer en Afrique, avec tous ses trésors & tous les Maures qui le voudroient suivre. La reine Isabelle fut cause qu'on le lui accorda, suivant le conseil du grand Gonsalve; & le roi Maure partit quelques jours après avec trois ou quatre mille Maures des plus riches & des plus grands seigneurs du royaume, pour ne revenir jamais en Espagne. Il ne restoit plus rien à conquérir pour Ferdinand, que la ville de Grenade & quelques petites places aux environs; & c'est ce qu'il fit dans la suite.

LXXXIX. Mauvais succès de l'entreprise des Turcs sur la Sicile. *Surita ut suprà, c. 79. Bosio parte 2. lib. 14. Sabellic Enn. 10. l. 8.*

L'entreprise de Bajazet sur la Sicile auroit pu troubler la joie qu'eut le pape de l'heureux succès des armes de Ferdinand; mais le sultan ayant été obligé de se retirer sans avoir pu faire aucune conquête, ce fut un nouveau sujet de joie pour le souverain pontife, qui se vit par-là délivré des inquiétudes que lui causoit un armement aussi considérable. Bajazet passa ensuite en Cilicie avec une armée de plus de cent mille hommes, & il y fut battu avec perte de près de cinquante mille de ses soldats, entre le mont Amanus qui sépare la Syrie de la Cilicie & le golfe de Lajazzo, dans le même endroit où Alexandre avoit autrefois défait l'armée de Darius. La flotte de Bajazet, qui avoit fait voile vers la Syrie pour ravager cette province, ne fut pas mieux traitée : la tempête en submergea une partie, l'autre échoua contre des écueils. Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, en informa le pape par ses lettres du quatrième de Septembre; & lui apprit que la guerre que Bajazet avoit déclarée au soudan d'Egypte, étoit à l'occasion de Zizim que ce soudan protégeoit; & qu'il avoit reçu des ambassadeurs des deux partis, avec de grandes promesses, s'il vouloit se déclarer pour l'un ou pour l'autre : mais qu'il avoit répondu qu'il vouloit demeurer dans

dans la neutralité, afin de fomenter par ce moyen la discorde entre ces infidelles.

AN. 1488.

XC. Le roi de Hongrie envoie des ambassadeurs à Rhodes pour obtenir Zizim.

Bosio loc. cit. in hist. Rhod.

Le dixième de Juin précédent, le roi de Hongrie avoit envoyé à d'Aubusson, Pierre Rhetasse son secrétaire, pour le prier de lui accorder Zizim, afin de s'en servir pour déclarer la guerre à Bajazet, & conduire son armée du côté de l'Europe, pendant que le sultan étoit occupé en Egypte; il l'assuroit que la victoire étoit certaine, parce que plusieurs Turcs étoient las de la domination de Bajazet, & ne souhaitoient qu'une occasion favorable pour se déclarer en faveur de Zizim. La chose fut proposée dans le conseil des chevaliers, & peut-être auroit-on accordé à Matthias sa demande, sans les instances du souverain pontife, qui pressoit fort le grand-maître depuis long-temps de lui remettre son prisonnier, & qui l'obtint l'année suivante. Cependant le saint père exhortoit toujours les princes chrétiens à la guerre sainte. Il publia une croisade pour y engager les Anglois; il donna une commission à son internonce apostolique en Hongrie d'y engager les Bohémiens, les Hongrois, les Polonois & les Allemands. Mais toutes ses exhortations ne produisirent rien, & ne firent aucune impression sur l'esprit des princes qui étoient occupés à d'autres guerres plus conformes à leurs intérêts.

XCI. Jean évêque de Varadin en Hongrie, accusé injustement d'hérésie.

Bonfin dec. 4. lib. 10.

Le pape ayant reçu des plaintes contre Jean évêque de Varadin en Hongrie, qu'on accusoit d'hérésie & d'être trop favorable aux Hussites dans la Bohême, sa sainteté en écrivit à son légat, & lui donna ordre d'informer du crime dont le prélat étoit accusé. La lettre est datée de Rome le vingt-sixième d'Août. En vertu de cette commission, le légat fit des informations exactes; & s'étant assuré que l'évêque avoit été injustement accusé, & que tout ce que l'on avoit avancé contre lui n'étoit fondé que sur des calomnies, il en informa le pape en lui rendant un témoignage avantageux de la piété & de la vertu du prélat. Cependant l'évêque de Varadin, quoique très-aimé du roi de Hongrie, comblé de ses bienfaits, & revêtu des premières charges du royaume, résolut de tout abandonner pour ne plus vivre que dans la retraite. Pour cela il s'adressa au pape, afin d'en obtenir la permission de se démettre de son évêché; & le saint père la lui accorda, voulant même qu'il pût se retirer dans quelque ordre religieux

AN. 1488.

& y faire profeffion. Mais Matthias, qui ne pouvoit fe paffer des confeils de ce prélat, s'oppofa à fes bons deffeins: ce qui ne fit que retarder fa retraite, à laquelle il fe livra entièrement après la mort de ce prince, lorfque Uladiflas fut élu roi de Hongrie. Jean alors fe fit religieux Francifcain dans le monaftère d'Olmutz.

XCII. Conjuration contre Jerôme Riario, qui eft affaffiné.

Sabellic. Enn. 10. lib. 8.

Jerôme Riario, comte de Forli & d'Imola, dont on a fouvent parlé fous le pontificat de Sixte IV, continuant fes cruautés & fes défordres, obligea enfin les peuples à fe foulever contre lui. Las de fon gouvernement tyrannique, on conjura fa perte, & il fut immolé à l'indignation qu'il s'étoit attirée. Il fut tué le feptième du mois d'Avril. Le pape fut d'abord alarmé de ces troubles; mais il revint de fon appréhenfion par la foumiffion de ceux de Forli, qui auffitôt après la mort de Riario, rentrèrent fous la domination du faint fiége dont ils implorèrent le fecours; & ils auroient entièrement recouvré leur première liberté, fi Catherine, veuve de Jerôme & fille de Galeas Sforce, n'eût employé la rufe pour rentrer dans les états de fon mari. La citadelle de Forli tenoit encore: elle promit de la rendre fi on lui permettoit d'y entrer; mais lorfqu'elle y eut été introduite, appuyée du fecours des Milanois, elle fit une guerre fi cruelle à la ville, qu'elle l'obligea une feconde fois à recevoir fes lois. Elle fe fit rendre fes enfans, & pouffant fon reffentiment, elle fit punir du dernier fupplice les chefs de l'armée du pape, qui étoient accourus pour fecourir ceux de Forli. Innocent VIII diffimula cette injure, parce qu'il ne vouloit pas fe brouiller avec les Milanois. Quelque temps après, Galeot Malatefta gouverneur de Faenza fubit le même fort que Jerôme, ayant été affaffiné dans fa chambre le deuxième de Juin. Jean Bentivoglio gouverneur de Boulogne accourut au fecours de la veuve, & il y auroit péri, fi Laurent de Medicis ne l'eût tiré des mains de ceux de Faenza qui vouloient le mettre à mort.

XCIII. Inconvéniens des afiles en Angleterre.

Les priviléges accordés aux afiles s'étoient tellement accrus en Angleterre, & l'abus qu'on en faifoit étoit fi manifefte, qu'il n'étoit pas poffible de le diffimuler plus longtemps. De quelques crimes qu'on pût être coupable, l'on étoit à couvert des pourfuites de la juftice, quand on s'y étoit une fois retiré. On voyoit tous les jours des rebelles, des féditieux, des gens accablés de dettes, des fcélérats

chargés de toutes sortes de crimes ; accourir aux églises, & trouver dans ces lieux consacrés à Dieu l'impunité contre ses propres lois, & une protection assurée contre la justice qu'il a lui-même établie. Comme il n'étoit rien de plus facile que de se mettre ainsi à couvert de la punition des plus grands crimes, le nombre des criminels augmentoit tous les jours : les rois & la religion même étoient sans cesse exposés aux attentats les plus énormes. Et c'est à quoi Henri VII, roi d'Angleterre, voulut remédier. Mais comme il s'agissoit des priviléges de l'église, & que son autorité avoit concouru à les établir, il résolut de s'adresser au pape même ; & dans cette vue il lui envoya un ambassadeur extraordinaire, mais à qui il cacha le véritable motif de son ambassade, afin que le clergé d'Angleterre n'en étant pas instruit, n'y formât aucune opposition.

Bacon. in hist. Henrici VII.

Le prétexte dont il se servit fut de faire part au pape de la naissance d'un fils qui lui étoit né, & qu'on appeloit le prince de Galles ; de la victoire qu'il avoit remportée sur les rebelles, & du dessein qu'il avoit de porter la guerre en France pour empêcher la conquête entière de la Bretagne, qui étoit déjà fort avancée. L'ambassadeur partit de Londres, & arriva à Rome sans en savoir davantage, parce qu'il avoit eu ordre de n'ouvrir la dépêche qui contenoit ses instructions touchant les asiles, que quand il faudroit en parler au pape. Ainsi, l'ambassadeur dans son audience publique ne parla à sa sainteté que des trois articles déjà rapportés ; mais dans l'audience particulière il lui rendit les lettres du roi, où Henri lui représentoit fortement les inconvéniens des asiles. On ne sait pas s'il lui en demandoit l'entière suppression ; mais il est certain qu'il ne put obtenir qu'une modération des priviléges excessifs dont ils étoient en possession. Sa sainteté en fit expédier une bulle qui étoit adressée au roi, & qui contenoit les articles suivans.

XCIV. Le pape accorde une bulle pour en modifier les priviléges.

1. Que quiconque, après s'être retiré dans un asile, l'auroit quitté pour commettre quelque nouveau crime, ou continuer celui qui l'avoit obligé de recourir à la protection des églises, n'y pourroit plus être reçu, & seroit privé pour toujours du droit d'asile, n'étant pas juste que les lieux saints servent à fomenter les crimes. 2. Que les débiteurs qui, pour éviter les poursuites de leurs créanciers, auroient eu recours aux asiles, pourroient être saisis & seroient su-

An. 1488.

jets aux formalités ordinaires de la justice : l'intention de l'église n'étant pas de favoriser les fraudes, ni de priver personne des dédommagemens qu'il a droit de prétendre. 3. Qu'un criminel de lèse-majesté, qui aura été reçu dans un asile n'en pourra être tiré, mais que le roi pourra l'y faire garder à vue, & empêcher qu'il dise ou fasse quelque chose contre son service : l'équité naturelle ne permettant pas que des grâces accordées par les princes tournent à leur préjudice, ni qu'elles favorisent les perturbateurs de la tranquillité publique, non plus que les attentats qui se pourroient commettre contre le prince & contre l'état. Il n'y avoit que ces trois articles. La bulle du pape fut publiée & exécutée dans toute son étendue ; & quoique le clergé eût envie de s'y opposer, Henri, qui étoit en état de se faire obéir, fit qu'on s'y accoutuma peu à peu.

XCV.
Réforme de quelques abus par l'université de Paris.
Hist. univers. Paris. t. 5. p. 782.
D'Argentré collect. jud. t. 1. p. 323.

Il s'étoit introduit certains abus parmi les écoliers de l'université de Paris les jours des fêtes de saint Martin, de Ste. Catherine, de saint Nicolas, les fêtes des nations & des colléges, & celle des Rois : ils les passoient en plaisirs avec des farceurs & des comédiens, qui dansoient & qui chantoient des airs tout-à-fait profanes. La faculté fit un statut pour défendre ces sortes de divertissemens ; la seule fête des Rois fut exceptée ; mais afin que l'office divin ne fût point troublé, & qu'on y pût vaquer entièrement & avec plus de dévotion, l'on restreignit cette permission à la veille & au jour de la fête, pourvu que ce fût après les vêpres, & qu'il n'y eût qu'un comédien ou tout au plus deux. L'on décerna des punitions contre les écoliers qui contreviendroient à ce règlement.

XCVI.
Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.
Surita, Ann. l. 20. c. 82.
Vialard. in vita Innocent VIII.
Bzov. hoc anno. 1489.

Comme Ferdinand roi de Naples persévéroit toujours dans sa révolte contre le souverain pontife, & qu'il refusa encore de payer à l'église le tribut qu'il devoit, le pape l'excommunia solennellement à la messe dans l'église du Vatican, le jour de la fête de S. Pierre & S. Paul, & le déclara rebelle à l'église, accumulant tous les jours crimes sur crimes, sollicitant les princes contre le vicaire de J. C. Dans cette première excommunication, le pape lui donnoit deux mois pour se reconnoître ; mais ce prince demeurant dans son opiniâtreté, fut excommunié une seconde fois le onzième de Septembre, en présence de tous les cardinaux, des ambassadeurs, même d'Antoine évêque d'Alexandrie, ambassadeur

de Ferdinand. Il le déclara de plus privé du royaume de Naples, & publia une croisade contre lui, donnant le commandement de l'armée au comte Nicolas des Urfins, & invitant le roi Charles VIII à le fecourir. L'évêque Antoine appela de cette feconde excommunication au futur concile, au nom de Ferdinand fon maître, qui perfifta dans fa révolte, jufqu'à ce que deux ans après il fe foumit au faint fiége, parce qu'il appréhendoit les armes de Charles VIII, que le pape avoit invité de venir au plutôt en Italie pour faire valoir fes droits fur le royaume de Naples, comme il y vint en effet dans les années fuivantes. AN. 1489.

XCVII. Innocent VIII confirme la bulle de Sixte IV en faveur de Ferdinand & d'Ifabelle. *Lib. bullar. 46. p. 39.*

Pendant que le faint père prononçoit des excommunications contre Ferdinand roi de Naples, il combloit de fes faveurs Ferdinand roi d'Aragon & fon époufe Ifabelle, pour les engager à pourfuivre les conquêtes dans le royaume de Grenade contre les Maures. On trouve une bulle de ce pape, du neuvième d'Octobre de cette année, adreffée à ces princes en confirmation de la bulle de Sixte IV, pour lever des fubfides dans la Caftille & dans le royaume de Léon, afin de fournir aux frais de cette guerre, en promettant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui y contribueroient de leurs biens ou de leur induftrie, de quelque profeffion qu'ils foient. Il les étend au royaume de Navarre, & y fait un grand détail des progrès que Ferdinand avoit déjà faits fur les infidelles, l'exhortant à ne pas laiffer une fi bonne œuvre imparfaite, & efpérant que Dieu le favorifera dans fes entreprifes pour éteindre entièrement la fecte de Mahomet dans fes états. Il charge les évêques d'Avila & de Léon de recueillir eux-mêmes les aumônes des fidelles avec beaucoup d'intégrité; d'établir des quêteurs qui rendront un compte exact de ce qu'ils auront reçu, & de frapper des cenfures eccléfiaftiques ceux qui détourneront l'argent qu'ils auront amaffé, pour l'employer à d'autres ufages.

XCVIII. Ferdinand lève une armée confidérable contre les Maures. *Mariana de rebus Hifp. lib. 25. & 25. c. 13. Surita. lib. 20. c. 81.*

Ferdinand ne manqua pas de profiter de cette bulle: des aumônes qu'il reçut, il leva une armée de cinquante mille hommes d'infanterie & douze mille chevaux, qui prirent tous la croix. Il fe rendit maître de plufieurs villes, & conçut le deffein d'affiéger enfin Grenade, fi le jeune roi ne vouloit pas la lui remettre. Il lui envoya à ce fujet le comte de Tendille, pour lui repréfenter qu'après que leurs majeftés

An. 1489.

catholiques avoient exécuté de bonne foi le dernier traité, pris les villes d'Alméria, de Baça & de Guadix, obligé le prince son oncle à sortir du royaume de Grenade pour se retirer en Afrique, il étoit juste qu'il remît la ville de Grenade, comme il avoit promis de le faire par le même traité: qu'en ce cas on lui promettoit une pension de quatre millions de maravadis, tous les lieux de la Tau d'Andarax pour sa demeure, & les revenus de ces places pour sa subsistance. Le jeune roi étoit assez porté à satisfaire Ferdinand; mais la crainte des grands de sa cour, qui le menaçoient de lui faire perdre la liberté & peut-être même la vie, s'il livroit leur ville capitale, lui fit répondre en termes équivoques: de sorte que Ferdinand, après bien des tentatives, résolut d'en venir à une guerre ouverte & d'assiéger Grenade dans toutes les formes.

XCIX. Le pape s'entremet pour accorder les différents entre la reine de Suède & Stenon.

Dorothée reine de Suède & de Norvège, veuve de Christiern I roi de Suède, mort le vingt-deuxième de Mai 1481, ayant eu un différent avec Stenon Stur gouverneur de ces royaumes, au sujet de la forteresse d'Orobra, le pape adressa aux archevêques de Lunden & d'Upsal, & aux évêques de Roschild & de Strangen, une bulle datée du sixième de Juillet pour les engager à apaiser ce différent. Mais n'ayant pas réussi, l'affaire fut évoquée au saint siége, & jugée en faveur de la reine. Le pape chargea aussi les mêmes évêques d'user de censures envers Stenon, s'il n'obéissoit pas.

C. Le parlement de Paris s'oppose aux décimes qu'on veut imposer sur le clergé. *Jaligny hist. de Charles VIII.*

Cette même année, le parlement de Paris s'opposa aux décimes qu'on vouloit lever sur le clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger, alléguoient pour raison, que le trésor étoit épuisé par les guerres de Flandre & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les soutenir sans un semblable secours. La proposition ne fut pas bien reçue du clergé ni du parlement. La Vaquerie premier président & les conseillers remontrèrent au roi, que le pape n'accordoit jamais de semblables décimes, qu'il n'en eût la meilleure partie; que par-là elles étoient absolument inutiles à l'état, & que pour les recueillir on étoit obligé à des frais qui absorboient ce qu'on levoit; outre que dans cette levée il s'y commettoit beaucoup de tromperies. Qu'enfin le roi exigeoit de son peuple de grandes sommes d'argent, qui avec ces décimes l'épuiseroient entièrement; que les ecclésiastiques ne recevoient qu'avec beaucoup de peine & fort tard les revenus de leurs

bénéfices : ce qui leur causeroit une trop grande charge, si outre cela on leur imposoit les décimes; en un mot, que si les plaintes du clergé venoient au parlement, on se croyoit obligé de lui rendre justice. Ces remontrances eurent leur effet, & la chose n'étant pas allée plus loin, on laissa le clergé tranquille.

AN. 1489.

CI. Empressement de plusieurs princes pour avoir Zizim en leur disposition.

Addit. ad Ciacon. in Innocent. VIII.

Il y avoit déjà long-temps que le pape pressoit le grand-maître de Rhodes de remettre entre ses mains Zizim, frère de Bajazet empereur des Turcs, qui étoit toujours gardé par les chevaliers de Rhodes dans la commanderie de Bourgneuf sur les confins du Poitou & de la Marche. Les rois de Hongrie, de Sicile & de Naples faisoient aussi tous leurs efforts pour avoir cet infortuné prince en leur disposition. Le soudan d'Egypte le demandoit aussi avec beaucoup d'instance, pour le mettre à la tête de son armée contre le sultan. Mais le grand-maître de Rhodes ne jugea pas à propos de l'accorder ni aux uns ni aux autres. Il crut devoir plutôt déférer aux demandes du saint père, & il écrivit à ce sujet au roi Charles VIII pour avoir sa permission, parce que Zizim étoit dans les terres de France. Le pape lui-même envoya des députés au roi pour le prier d'y consentir; & Charles VIII venoit de donner son agrément, lorsqu'il reçut une députation de Bajazet pour empêcher que son frère ne sortît des états de France, & ne fût livré à d'autres.

CII. Bajazet députe au roi de France à l'occasion de Zizim.

Jac. Bosius histor. Rhod. to 2. l. 14. Jaligny hist. de Charles VIII.

L'ambassadeur du sultan étoit accompagné d'un envoyé du roi de Naples : il venoit offrir au roi toutes les reliques que Mahomet avoit trouvées dans Constantinople & dans les autres villes d'Europe & d'Asie ; il promettoit de lui rendre les places prises sur les chrétiens, & de le secourir dans le recouvrement de la Terre-sainte & du royaume de Jérusalem sur le soudan d'Egypte, qui s'en étoit rendu maître ; & il ajoutoit à toutes ces offres une somme considérable d'argent pour l'entretien de Zizim. Il insista beaucoup sur l'appréhension qu'avoit Bajazet, que son frère ne tombât entre les mains du pape, ou de Matthias roi de Hongrie, ou du soudan d'Egypte. Comme Zizim étoit encore en France à l'arrivée de l'ambassadeur, le roi auroit pu le retenir, & plusieurs le lui conseilloient ; mais comme un fils obéissant, dit Jaligny, & un roi très-chrétien, il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au pape, & se contenta

AN. 1489.

de bien traiter l'ambassadeur Turc & celui de Naples, qu'il combla d'honnêtetés & de présens. Il laissa aller Zizim, à condition qu'on le conduiroit à Rome & non ailleurs, & qu'il y seroit gardé par les chevaliers de Rhodes : ensorte qu'on ne pourroit disposer de lui sans le consentement du roi, sous peine de dix mille livres d'or.

CIII.
Zizim est livré aux députés du pape & conduit à Rome.

Il y avoit six ans que Zizim étoit en France où il s'ennuyoit de mener une vie privée & obscure. Le chevalier de Blanchefort, qui avoit été élu maréchal de l'ordre & grand-prieur d'Auvergne, fut chargé de le conduire en Italie, & arriva à Civita-Vecchia le sixième de Mars 1489. Leonard Cibo parent du pape l'y reçut, & remit entre les mains de Blanchefort le château & la ville qu'on avoit destiné au logement de Zizim. Le cardinal d'Angers vint ensuite au-devant de lui à douze milles de Rome avec le prince François Cibo, & on le mena droit à Rome où il arriva le treizième du même mois; il y fit son entrée avec beaucoup de magnificence. Peu de jours après il fut présenté au pape dans un consistoire public par l'ambassadeur de France & le grand-prieur. Le maître des cérémonies l'avertit de faire la révérence à sa sainteté en lui baisant les pieds. Quelques historiens, entre autres Matthieu Bosse de Verone témoin oculaire, disent qu'on ne put jamais l'obliger à cette cérémonie, & qu'il ne voulut point baiser les pieds du pape. Cependant Sponde assure qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques paroles que son interprête expliqua ; qu'il ne laissa pas d'admirer la majesté du souverain pontife, qui le traita avec assez de bonté, & le fit loger au Vatican. Ce prince étoit âgé d'environ quarante ans; il avoit le regard farouche, & même assez cruel, le nez aquilin, le cou & la poitrine fort large, & surpassoit la taille ordinaire des hommes.

Mat. Bossii Veron. epist. 30. Rayn. Ann. hoc an. n. 2. Spond. ann. ecclef. ad an. 1489. n. 2.

CIV.
Le grand maître de Rhodes est créé cardinal.

Dès le lendemain de cette cérémonie, le quatorzième du mois de Mars, le pape voulant récompenser les services du grand-maître de Rhodes, qui non-seulement avoit mis Zizim en sa puissance, mais encore avoit engagé le soudan d'Egypte à lui faire hommage & à entrer dans la ligue des princes chrétiens l'honora du chapeau de cardinal, avec le titre de saint Adrien, & la qualité de légat général du saint siége dans l'Asie. Il ne reçut cependant le chapeau que le vingt-neuvième de Juin, jour de la fête des apôtres S. Pierre

Ciac. & Onnp. in Inn. VII. Bosius t. 2. l. 11.

& S. Paul. Sa fainteté renonça auffi, par une bulle confiftoriale fignée de tous les cardinaux affemblés, au droit de pourvoir à quelque bénéfice de l'ordre que ce fût, même à ceux qui viendroient à vaquér en cour de Rome; déclarant par la même bulle que la difpofition de toutes les commanderies appartenoient entièrement au grand-maître, fans qu'elles puffent être comprifes au nombre des bénéfices que les papes s'étoient réfervés, & pourroient fe réferver dans la fuite. Il donna encore au grand-maître le pouvoir de difpofer des bénéfices & des revenus des ordres militaires du S. Sépulcre & de S. Lazare, en réuniffant ces ordres à celui de S. Jean de Jérufalem. Cette bulle eft datée de Rome le vingt-huitième de Mars. Le cardinal grand-maître voyant les affaires dans un état paifible, augmenta fes foins pour faire fleurir la religion; il rétablit les églifes ruinées, & fonda plufieurs chapelles en différens lieux de l'île de Rhodes.

CV. Promotion de cardinaux par Innocent VIII.

Aubery, hift. des cardinaux.

Onuphr. in Innoc. VIII. Bofius lib. II.

Au grand-maître de Rhodes le pape en joignit fept autres, qu'il éleva à la même dignité. Le premier, à la recommandation du roi Charles VIII, fut André d'Epinay Breton, archevêque de Bourdeaux, puis de Lyon, abbé de fainte Croix de Bourdeaux & prieur de faint Martin des Champs à Paris, cardinal prêtre du titre de faint Sylveftre & de faint Martin aux Monts. Le fecond, Laurent Cibo Génois, neveu du pape, archevêque de Benevent, prêtre cardinal du titre de S. Marc, & évêque d'Albano & de Paleftrine. Le troifième, Ardicin de la Porte, de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre du titre de faint Jean & faint Paul. Le quatrième, Antonio Pallavicini Génois, évêque d'Oronze, prêtre cardinal du titre de fainte Anaftafie, puis de fainte Praxede, & évêque de Paleftrine. Le cinquième, Maphée Gherardo Vénitien, général de l'ordre des Camaldules, patriarche de Venife, prêtre cardinal du titre de faint Nerée & faint Achillée. Le fixième, Jean de Medicis, de Florence, diacre cardinal du titre de Ste. Marie *in Dominica*, & qui devint pape fous le nom de Leon X : le premier de la famille de Medicis qui fût parvenu au cardinalat. Il n'avoit que quatorze ans, & le pape ne lui donna le chapeau à un âge fi peu avancé, qu'en faveur du mariage de fa fœur Magdeleine de Medicis avec Laurent Cibo fon fils, que fa fainteté avoit eu avant que d'être eccléfiaftique. Enfin le dernier cardinal fut Ferry de San-Severino Milanois, archevêque de Vienne, diacre cardinal du titre de S.

AN. 1489. *Raph. Volaterran. comment. lib. 22.*

Theodore. Raphaël Volaterran rapporte que le pape fit cette promotion contre la parole qu'il avoit donnée dans le conclave où il fut élu, de ne point excéder le nombre de vingt-deux cardinaux pour composer le sacré collége; mais il est plus aisé de faire de belles promesses, lorsqu'on est seulement cardinal, que de les mettre à exécution lorsqu'on est devenu pape.

CVI. Suite des affaires de Bretagne. *Jaligny, hist. de Charles VIII.*

Charles VIII pensoit toujours à se rendre maître de la Bretagne, ou par ses conquêtes, ou en épousant la princesse héritière. Sur l'avis que ses troupes s'étoient emparées de Brest & du Conquêt, il partit dès le mois de Février de cette année pour la Touraine; ce qui inquiéta fort les Bretons, qui n'étoient pas en état de s'opposer à l'armée de France. Tout ce qu'ils purent faire, fut d'engager Maximilien à faire une diversion. Charles de Saveuse un de ses généraux se rendit maître de Saint-Omer, pendant que des Cordes travailloit à engager le comte de Hainaut à s'unir aux Flamands. Les Bretons négocièrent aussi avec le roi d'Angleterre, qui étoit le plus à craindre pour la France, parce qu'il n'y avoit point d'endroit d'où la Bretagne pût tirer de plus grands secours.

CVII. Ambassade du roi de France au roi d'Angleterre. *Bacon. in hist. Henrici VII.*

La comtesse de Beaujeu, devenue duchesse de Bourbon, en sentit parfaitement les conséquences: elle mit donc tout en usage pour mettre Henri VII dans les intérêts de la France; & avant que les conquêtes des François en Bretagne pussent lui donner de la jalousie, elle lui envoya des ambassadeurs, qui avoient ordre de le féliciter sur la victoire qu'il venoit de remporter, & de lui rendre compte de l'état des affaires de France comme à un prince allié & ami. Ils devoient ensuite l'entretenir des affaires de Bretagne. Ils trouvèrent Henri à Lancastre; ils lui insinuèrent que Maximilien étant un prince sans argent, sans ressource, sans crédit parmi ses sujets, peu aimé, & encore moins estimé, il ne pouvoit être qu'à charge à ses alliés. Ils ajoutèrent que, si Charles VIII avoit porté la guerre en Bretagne, il n'avoit pu faire autrement, le duc s'étant prévalu de la jeunesse du roi pour débaucher les princes de son sang. Ils rappelèrent à Henri les obligations qu'il avoit à la France, qui l'avoit secouru au préjudice de ses intérêts. Enfin ils lui dirent que le moins que Charles VIII pût attendre de son amitié, étoit qu'il demeurât neutre; que sa majesté très-chrétienne soupiroit après la

fin de la guerre de Bretagne, pour aller ensuite en personne en Italie, faire valoir les droits de sa maison sur le royaume de Naples, après qu'il auroit épousé Marguerite d'Autriche fille du roi des Romains. Les ambassadeurs avoient un ordre exprès de toucher ces deux derniers articles du mariage du roi & de son voyage en Italie, afin qu'Henri ne crût pas que Charles eût dessein d'épouser la duchesse de Bretagne. AN. 1489.

CVIII. Réponse du roi d'Angleterre aux ambassadeurs de France. *Bacon. ibid.*

Le roi d'Angleterre, avant que de répondre aux ambassadeurs, voulut en conférer avec son conseil; & quelques jours après il les admit à son audience, & leur dit qu'il avoit toute la reconnoissance possible de la part que le roi leur maître vouloit bien prendre au succès de ses armes, qu'à son tour il en prenoit beaucoup aux avantages qu'il avoit remportés sur le roi des Romains. Ensuite étant tombé sur la guerre de Bretagne, il ajouta que le roi & le duc, dont il ne savoit pas encore la mort, étoient les deux princes du monde à qui il avoit de plus grandes obligations; que la reconnoissance qu'il leur devoit ne lui permettoit pas de se déclarer en faveur de l'un au préjudice de l'autre : qu'il seroit au désespoir si leurs différents l'obligeoient à prendre parti : que pour éviter cet inconvénient, il offroit sa médiation, & qu'il enverroit au plutôt ses ambassadeurs en France & en Bretagne à ce sujet. En effet il y envoya Christophe Urswic, un de ses chapelains, avec ordre de s'appliquer à pénétrer les desseins de la France, & d'offrir sa médiation s'il trouvoit qu'on fût disposé à la paix : qu'il fît les mêmes offres au duc de Bretagne; qu'il dressât ensuite le projet de la paix, & revînt promptement lui en faire son rapport. Mais ayant appris sur ces entrefaites la victoire des François à Saint-Aubin, la mort du duc de Bretagne, & les intrigues de la duchesse de Bourbon, Henri se résolut enfin de faire la guerre à la France. Il assembla pour cet effet son parlement, & la guerre y fut résolue contre Charles VIII. On mit huit mille hommes sur pied, & on les fit passer en Bretagne sous la conduite de milord Brook.

CIX. Les Anglois se liguent avec la Bretagne, & déclarent la guerre à la France.

Henri fit en même temps avec les Bretons une ligue défensive contre la France, à condition que la princesse héritière ne se marieroit avec aucun roi ou prince sans le consentement du roi d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun souverain, à l'exception du roi d'Espagne & du roi des Romains. Après ce traité les Anglois s'embarquèrent & arrivè-

AN. 1489. rent à Guerande. Charles VIII l'ayant appris, donna aussitôt ordre à ses troupes de se renfermer dans les principales villes de Bretagne dont il étoit maître, & d'abandonner la conquête des autres. Par-là il empêchoit les Anglois de s'emparer d'aucun poste important, & en leur abandonnant le plat-pays, son dessein étoit de les harceler par de gros partis que les commandans des places devoient envoyer courir par toute la campagne. Ce projet réussit. La duchesse de Bourbon avoit en même temps si bien su gagner par ses intrigues les plus grands seigneurs du pays, & brouiller les autres, que les Anglois ne voyant que confusion à la cour de Bretagne où chacun vouloit être maître, ne sachant de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adresser pour avoir des munitions & de l'artillerie, furent obligés de repasser la mer & d'abandonner la Bretagne, sans avoir fait autre chose que d'achever de ruiner le pays.

CX. La duchesse de Bretagne épouse le roi des Romains.

Le mariage de la princesse causoit toutes les divisions qui régnoient à la cour de Bretagne. Chacun des prétendans y avoit ses partisans : Charles VIII roi de France, Maximilien roi des Romains, le duc d'Orléans, & le seigneur d'Albret, se flattoient également d'acquérir le duché en épousant l'héritière. Le roi des Romains étant veuf & ayant un fils de son premier mariage, il sembloit qu'il dût y avoir moins de part ; mais outre qu'il n'avoit que trente ans, c'étoit le prince le mieux fait de son temps : l'archiduc son fils étoit fort délicat, & son alliance ne pouvoit donner aucun ombrage à l'Angleterre. Toutes ces considérations fortifièrent son parti. Le maréchal de Rieux, qui étoit fort porté pour ses intérêts, lui envoya des personnes de créance pour l'assurer qu'il pouvoit venir en Bretagne épouser l'héritière : qu'on ne lui demandoit autre chose, sinon qu'il y parût dans un équipage digne d'un prince de son sang. Son contrat de mariage avec la duchesse fut dressé. L'avarice de l'empereur son père, qui lui refusa tout & ne voulut faire aucune dépense, ne lui permit pas d'aller sitôt lui-même en Bretagne ; il y envoya seulement avec les députés un seigneur nommé Walfurg de Polheim qui épousa la duchesse en son nom. Cette affaire fut négociée si secrétement, que la duchesse de Bourbon n'en eut aucun avis ; & Maximilien fit presque dans le même temps sa paix avec le roi de France, à la sollicitation du pape.

Comme sa sainteté voyoit de grandes dispositions à une

guerre ouverte entre ces deux princes, & qu'elle jugeoit que le gros de l'orage tomberoit sur la Flandre, elle mit toute sa politique en usage pour l'en détourner ; ses nonces eurent ordre d'inspirer des pensées de paix & d'union à toutes les puissances à qui la nécessité de leur confédération devoit faire prendre quelque engagement. Son entremise eut tout le succès qu'elle pouvoit s'en promettre : les princes électeurs assemblés à Francfort pour la diète, agissant de concert avec les nonces de sa sainteté, le comte de Nassau & les autres envoyés des princes conclurent enfin en présence de Maximilien, & après plusieurs conférences, un traité, où l'on agita quatre points importans ; savoir, la restitution du comté de Charolois & du duché de Bourgogne au roi des Romains, la soumission des Flamands à ce prince, les intérêts de la duchesse de Bretagne, & la liberté du duc d'Orléans prisonnier à Bourges.

An. 1489. CXI. Le pape travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains. *Vialard in vita Innoc. VIII.*

Après beaucoup de contestations, l'affaire fut terminée le vingt-deuxième de Juillet, à ces conditions. 1. Qu'il y auroit paix entre Charles VIII & le roi des Romains. 2. Que les Flamands & Anne duchesse de Bretagne seroient compris dans le traité, & qu'on mettroit celle-ci en possession des places dont le feu duc jouissoit au temps de sa mort. 3. Qu'on désigneroit un lieu où les deux rois se trouveroient, pour régler ensemble dans une entrevue la restitution du duché de Bourgogne, du comté de Charolois & de la ville de Saint-Omer que le roi de France demandoit. 4. Qu'on accorderoit à Philippe de Cleves la main-levée de ses biens qu'on avoit saisis, & la liberté aux Flamands prisonniers à Bruges. 5. Que le roi de France emploieroit tous ses soins pour faire rentrer les Flamands dans leur devoir à l'égard du roi des Romains. 6. Que les sujets des deux rois seroient remis en possession de leurs biens confisqués. 7. Qu'on mettroit en séquestre Saint-Malo, Dinant, Fougères & Saint-Aubin, jusqu'à ce que la duchesse de Bretagne eût renvoyé les Anglois, & que le différent qu'elle avoit avec Charles VIII, à l'occasion de ces places, eût été terminé par arbitres ou par les voies de la justice. 8. Enfin qu'on traiteroit, dans l'entrevue des deux rois, de la délivrance du duc d'Orléans.

CXII. Traité de paix entre ces deux princes.

Ce traité qu'on n'ose appeler paix, & qui mérite plutôt le nom de suspension d'aigreur & de ressentiment entre

CXIII. On manque

AN. 1489.

aux articles du traité pour ce qui regarde la Bretagne.

les deux princes, fut exécuté assez exactement, si l'on en excepte les articles qui regardoient la Bretagne. Le prétexte dont on se servit en France, pour ne les pas observer, fut que la duchesse avoit conservé quelques Anglois qui étoient en garnison dans les villes qu'elle occupoit. Elle envoya cependant une ambassade au roi qui étoit à Amboise, dont le chef étoit le comte de Dunois, auquel étoit joint Montauban, chancelier de Bretagne, en qui la duchesse avoit mis toute sa confiance. Mais cela n'empêcha pas de recommencer les hostilités l'année suivante.

CXIV.
Défaite des Tartares par les Polonois.
Comer. hist. Polon. l. 29.

Casimir roi de Pologne, excité par les plaintes de ses sujets qui le sollicitoient de s'opposer aux incursions des Tartares, envoya contre eux Jean Albert & son fils avec de bonnes troupes, pour les empêcher de ravager la Podolie & la Russie. On croit qu'ils y avoient été engagés par Bajazet, qui avoit envoyé une armée dans la Valachie dont il s'étoit depuis peu rendu maître, quoique le vaivode secouru par les Polonois eût fait tous ses efforts pour s'y opposer. Jean Albert trouva l'armée des Tartares divisée en deux corps; l'un de quinze mille hommes presque tout de cavalerie, l'autre de dix mille hommes d'infanterie. Il attaqua le premier & le défit; il traita de même le second, & remporta une victoire complète, toute la cavalerie étant demeurée sur la place.

CXV.
Guerre entre la Hongrie & la Bohême.
Bonfin. 4. dec. liv. 8.

La guerre qui survint pour lors entre Uladislas roi de Bohême & Matthias roi de Hongrie, ne fut pas d'une longue durée. Ce qui y avoit donné occasion, étoit que Matthias se voyant infirme, & ne pouvant disposer de la Hongrie en faveur de Jean son fils naturel, à cause des oppositions que Beatrix son épouse y formoit, il avoit résolu de l'établir roi de Bohême, dont il possédoit déjà une grande partie. La sœur du duc de Milan ne lui étoit même accordée en mariage, qu'à cette condition. Il fit donc solliciter quelques gouverneurs dans la Silésie à lui livrer leurs villes, moyennant une somme d'argent; & comme quelques-uns le refusèrent, il les y voulut contraindre à main armée. Uladislas alarmé prit les armes : il mit des troupes sur pied; mais l'évêque de Varadin l'ayant apaisé, Matthias resta tranquille possesseur de beaucoup de places qu'il avoit acquises. Il n'auroit été à souhaiter pour ce dernier que de jouir d'une meilleure santé. La goutte qui

se joignit à ses autres infirmités, & qui le mit presque dans l'impossibilité d'agir, ne l'empêchoit pourtant pas de vaquer comme auparavant aux affaires ; il recevoit des ambassadeurs, leur donnoit audience & s'entretenoit d'affaires avec eux. Il en reçut particulièrement de la part du pape au sujet de l'emprisonnement de Pierre archevêque de Colocza qui duroit depuis quatre ans, & dont le saint Père demandoit la liberté ; mais il ne put rien obtenir. Bajazet lui en envoya aussi pour traiter de la paix, afin que n'ayant rien à craindre du côté de la Hongrie, il pût faire plus puissamment la guerre au soudan d'Egypte & à celui de Syrie, & venger sur eux l'affront qu'ils lui avoient fait recevoir ; mais ce dernier ayant envoyé de son côté à Matthias, le patriarche de Jérusalem, il n'y eut rien de conclu : & le même patriarche eut ordre de se rendre ensuite à Rome, pour engager le pape à faire une ligue contre le Turc.

AN. 1489.

CXVI. Mort des cardinaux Burscher & Piccolomini, & de Jean Wessel.

Polyd. Virg. hist. Anglic. lib. 24.

Aubery hist. des cardinaux, vol. 3.

Le sacré collége perdit cette année, le trentième de Mars, Thomas Burscher ou Bourchier, Anglois, archevêque de Cantorberi, & frère de Henri comte d'Essex, qui avoit témoigné beaucoup de zèle contre les sectateurs de Wiclef, & avoit exercé les fonctions d'évêque durant cinquante-un ans en différens diocèses, ayant été d'abord évêque de Wigorne, ensuite d'Ely, & enfin archevêque de Cantorberi. Le pape Paul II l'avoit récompensé du chapeau de cardinal en 1467. Il y eut après sa mort de grandes brigues en Angleterre, pour obtenir du roi Henri l'archevêché de Cantorberi ; mais comme la primatie du royaume y est attachée, & que les archevêques de cette église ont la préséance sur tous les princes qui ne sont pas du sang royal : le roi, qui ne vouloit élever à une si grande dignité qu'une personne d'une fidélité éprouvée, le donna à Jean Morton évêque d'Ely, qu'il fit aussitôt après chancelier d'Angleterre.

Freher theatrum illustr. virorum.

Vie des professeurs de Groningue.

Dupin bibl. aut. XV. siècle.

Jean de Wessel ou de Wessales de Groningue, docteur en théologie, né environ l'an 1419 mourut aussi cette année 1489 le quatrième d'Octobre. Ayant perdu dans son enfance son père & sa mère, qui n'étoient que boulangers, une dame charitable eut soin de son éducation, & le fit étudier avec un fils unique qu'elle avoit. Elle les envoya tous deux à Zwol, dont le collége étoit plus estimé que celui de

AN. 1489.

Groningue. Wessel y fit beaucoup de progrès, & y enseigna même ensuite publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où l'on le soupçonna d'être peu orthodoxe. Il voulut enseigner la théologie à Heidelberg; il y fut refusé, parce qu'il n'étoit que laïque, & qu'il ne vouloit pas s'engager dans la cléricature. Il revint à Cologne, passa à Louvain, & de-là à Paris. François de la Rouere, général des Frères-Mineurs, le mena à Bâle du temps du concile, & il s'y fit admirer des habiles gens. Il revint à Rome quand Sixte IV fut élu pape, & quitta l'Italie pour venir mourir à Groningue sa patrie. On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent contraires à ceux de l'église catholique. Après sa mort, on brûla plusieurs de ses manuscrits; ce qui en resta fut imprimé à Groningue en 1614, & à Amsterdam en 1617. On a parlé ailleurs de la condamnation que les inquisiteurs d'Allemagne firent l'an 1479 de plusieurs propositions trop libres qu'il avoit enseignées.

Sup. liv. cxv. n. 6.

Le onzième de Septembre de la même année, mourut encore Jacques Piccolomini cardinal, qui avoit été secrétaire de Calixte III & de Pie II qui lui donna le chapeau. Il a laissé sept livres de mémoires qui contiennent l'histoire de ce qui s'est passé dans l'Europe, depuis le voyage de Pie II à Ancône, jusqu'à la mort du cardinal de Carvajal; c'est-à-dire depuis l'an 1464, jusqu'en 1469. C'est dans cette même année 1489 que Donat Bossius, Milanois, finit sa chronique des archevêques de Milan. Il a aussi composé une autre chronique des principaux changemens du monde jusqu'à son temps. On ne sait pas l'année de sa mort.

CXVII. Le pape exhorte les princes à faire la guerre aux Turcs.

Bzovius ad hunc annum 1490.

Vialard. in vita Innoc. VIII.

Le pape après avoir approuvé, sur la fin de 1489, l'ordre des religieuses de la conception de la sainte Vierge, qui avoit été institué à Tolède par Beatrix de Sylva, fille Portugaise, à la prière d'Isabelle reine de Castille, & avoit suivi d'abord la règle de Cîteaux; sa sainteté ne pensa plus qu'à tirer avantage de la personne de Zizim dont elle étoit maîtresse, pour faire la guerre aux Turcs. Elle envoya dès le commencement de 1490 des nonces à l'empereur, aux rois, aux princes & aux républiques, les exhortant à députer de nouveaux ambassadeurs à Rome pour le vingt-cinquième de Mars jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, afin

afin de prendre avec eux les mesures nécessaires à l'entreprise de cette guerre. Les princes se rendirent aux exhortations du souverain pontife ; on résolut avec leurs envoyés, que chacun contribueroit selon son pouvoir en argent, armes ou soldats ; & l'on convint de laisser au pape une entière liberté de lever les annates, les décimes & les autres contributions ; de publier des indulgences, des priviléges, & une croisade. Le pape promit de sa part que, si l'un des trois rois de France, d'Espagne ou d'Angleterre se chargeoit de la conduite des troupes, il s'y trouveroit lui-même en personne ; que si aucun roi n'étoit chef, il se contenteroit de nommer deux légats ; l'un pour l'armée de mer, l'autre pour celle de terre ; que les Italiens, les François, les Espagnols & les Anglois serviroient dans la première ; les Allemands, les Bohémiens, les Hongrois & les Polonois dans la seconde. Les légats & les nonces furent envoyés dans toutes les provinces à ce sujet ; mais tous ces grands projets furent sans exécution. Les princes n'avoient garde de préférer le bien public à leurs intérêts personnels ; & le souverain pontife lui-même, si l'on en croit quelques historiens, quelques belles apparences de zèle qu'il fit paroître, étoit dans les mêmes sentimens.

AN. 1490.

CXVIII. Bajazet & le soudan d'Egypte envoient des ambassadeurs au pape. *Raynald. hoc an 1490. n. 2. & 3.*

Pendant qu'on faisoit tous ces préparatifs assez inutilement, Bajazet, fort irrité contre le grand-maître de Rhodes de s'être désaisi de la personne de Zizim son frère, envoya des ambassadeurs au pape, pour faire alliance avec lui, & lui promettre six-vingts mille écus d'or, pourvu qu'il voulût arrêter Zizim & le retenir en prison. Dans le même temps, le saint père en reçut d'autres du soudan d'Egypte pour l'engager à lui livrer le même prince, afin de pouvoir plus surement faire la guerre aux Turcs. L'ambassadeur de Bajazet fut reçu avec beaucoup d'honneur ; tous les cardinaux & les officiaux du pape allèrent au-devant de lui : il étoit chargé de l'argent qu'on promettoit, avec beaucoup de pierreries & de présens ; cette somme devoit servir à payer trois ans de la pension de Zizim, à quarante mille écus d'or par chaque année. Il eut une audience publique en présence de tout le sacré collége. Il paroît que le pape accepta ses propositions, & qu'il reçut tous les ans la somme dont on étoit convenu pour l'entretien de Zizim. Ce n'étoit pas vouloir faire la guerre aux Turcs, pour laquelle il ne laissoit pas de lever des décimes.

AN. 1490. Raynald. ibid. n. 4.

L'ambassadeur que le soudan d'Egypte avoit envoyé à Rome, étoit Antoine Milan, gardien des Cordeliers de Jérusalem. Il avoit ordre, en passant par l'Espagne, de menacer les rois catholiques Ferdinand & Isabelle de la part du soudan, qu'il se vengeroit sur tous les chrétiens qui étoient en Egypte & en Syrie, & qu'il leur feroit souffrir les tourmens les plus cruels, si on ne laissoit les Maures en repos, & si l'on ne cessoit de leur faire la guerre. Mais le Cordelier ne s'acquitta point de sa commission. Il se contenta d'informer Ferdinand, roi de Naples, des ordres dont il étoit chargé; & celui-ci, qui n'étoit pas tout-à-fait ennemi des Maures, en donna avis au roi d'Aragon, qui l'instruisit des justes sujets qu'il avoit de faire la guerre à ces infidelles, & lui dit qu'il redoutoit peu les menaces du soudan. Le gardien des Cordeliers étant arrivé à Rome, eut audience du pape; il demanda qu'on lui remît Zizim pour le faire chef de l'armée du soudan, & offrit en échange quatre cents mille ducats, & la ville de Jérusalem qui seroit sous la domination des chrétiens, à qui l'on accorderoit une entière liberté pour faire le voyage de la terre-sainte sans payer aucun tribut; il promit encore de remettre au pape toutes les conquêtes qu'on feroit sur Bajazet, quand ce seroit même CP. On tint plusieurs consistoires sur ces propositions en présence des cardinaux; mais on ne décida rien.

CXIX. Bajazet veut faire empoisonner son frère. Raynald. ad hunc ann. n. 5.

Cependant les belles offres & les présens de Bajazet devoient être suspects, puisque quelques mois auparavant il avoit tenté de faire empoisonner son frère Zizim. Un certain Christophe Macrin surnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chassé de son emploi par les gens du pape, s'en alla à CP. & promit au sultan de mettre fin à la guerre en tuant & le pape & Zizim. Le muphti lui procura plusieurs conférences avec Bajazet; on le chargea d'or, de pierres précieuses & d'autres présens; on lui promit le gouvernement de l'île de Negrepont, & une flotte de deux cents galères, s'il pouvoit empoisonner la fontaine dans laquelle on puisoit l'eau pour la boisson du pape & de Zizim; on lui donna même une fiole pleine d'un poison très-violent. Christophe promit des merveilles: il partit de CP. & vint à Rome, où ayant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la question, dans laquelle il confessa le dessein qui l'avoit amené à Rome. Sur son

aveu, on le condamna au dernier supplice dans le mois de Mai. Il fut conduit par la ville & déchiré avec des tenailles ardentes, & ses membres exposés à différentes portes de Rome, pour inspirer de la terreur aux complices de son crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis. An. 1490.

CXX. Le pape continue ses négociations pour faire la guerre aux Turcs.

Innocent VIII, nonobstant l'accord qu'il avoit fait avec Bajazet, travailloit toujours à réunir les princes pour faire la guerre aux Turcs. Il s'adressa à Maximilien roi des Romains, qui promit d'y contribuer, pourvu qu'on rétablît auparavant la concorde entre l'empereur Frederic son père, Matthias roi de Hongrie, & qu'on réconciliât ces deux princes. Le souverain pontife envoya aussi Bernard Stich à Naples, pour rendre au roi Ferdinand les lettres de Frederic, de Maximilien & d'Albert duc de Saxe, & l'engager à prendre les armes pour la défense de la religion. Mais ce prince, bien loin de satisfaire sa sainteté, ne pensoit qu'à l'inquiéter & la chagriner. Il lui enleva dans cette année Benevent dont il avoit chassé les magistrats qu'Innocent avoit établis. Enfin après plusieurs négociations de part & d'autre pour établir la paix entre l'empereur & le roi de Hongrie, on convint d'une assemblée pour le treizième de Septembre, où seroient terminés tous les différents. Mais la maladie de Matthias fut cause qu'on la remit à un autre temps. Et sur ces entrefaites ce prince mourut d'apoplexie à Vienne en Autriche, un mardi sixième d'Avril en 1490. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné par sa femme Beatrix, qui lui donna des figues avant que de boire pour apaiser la soif qu'il souffroit; mais cela n'est pas certain.

CXXI. Mort de Matthias roi de Hongrie.

Raph. Volaterran. georg. lib. 8. Bonfin. dec. 4. lib. 8. Turos in rebus Hongar. Cromer, Krantz, & alii. Paul. Jov. in elog.

Pierre Ranzane, Sicilien, évêque de Luceria, qui se trouva à la mort de ce prince comme ambassadeur de Ferdinand roi de Naples, fit son oraison funèbre, & parla de lui comme d'un roi qui dévoit être canonisé pour son zèle en faveur de la religion chrétienne. Bonfinius en fait un grand éloge, & dit que ce héros n'ignoroit rien de ce qu'un grand prince doit savoir, qu'il fut heureux en paix & en guerre. On dit qu'il parloit toutes les langues de l'Europe, si l'on en excepte la Grecque & la Turque; qu'il étoit extrêmement enjoué, & se plaisoit à dire de bons mots; qu'il aimoit les savans & les beaux arts; qu'il em-

AN. 1490.

ployoit les plus excellens peintres d'Italie, & qu'il attiroit à sa cour les plus beaux esprits de l'Europe. Il avoit à Bude une très-belle bibliothèque qu'il avoit enrichie des ouvrages les plus curieux & des manuscrits les plus rares. Son corps fut porté à Albe-royale, & mis dans le tombeau des rois de Hongrie. Il n'avoit pas encore cinquante ans, & en avoit régné trente-deux. Il avoit épousé en 1452 Catherine, fille de George Pogebrak roi de Bohême, laquelle étant morte sans enfans en 1464, douze ans après en 1476, Matthias se remaria avec Beatrix, fille de Ferdinand I roi de Naples.

CXXII. Uladislas roi de Bohême est élu roi de Hongrie.

Isthuanff. lib. 1. & 2.
Bonfin. dec. 4. lib. 9. & 10.
Cromer, lib. 29.
Michou l. 4. c. 83.

Comme le royaume de Hongrie étoit électif, plusieurs princes firent valoir leurs droits pour faire tomber le choix sur eux. Maximilien, roi des Romains, se fondoit sur une ancienne alliance faite avec le roi défunt, lorsque l'empereur Frederic son père lui avoit rendu la couronne de Hongrie. Uladislas roi de Bohême, ayant pour lui la reine Beatrix, y prétendoit par droit de succession du côté de sa mère. La victoire que Jean Albert son frère venoit de remporter sur les Tartares, la réputation qu'il s'y étoit acquise, les suffrages de quelques seigneurs Hongrois, le mettoient en droit d'aspirer à cette couronne. Ferdinand roi de Naples s'étoit pareillement mis sur les rangs; & enfin Jean Corvin, fils naturel de Matthias, faisoit beaucoup valoir la gloire qu'il s'étoit acquise sous le règne de son père qui l'avoit honoré des premiers emplois; & l'on pouvoit se promettre qu'il effaceroit la honte de sa naissance par sa valeur & ses grandes actions. Chacun de ces princes avoit ses partisans; mais ceux d'Uladislas devinrent les plus forts, depuis que Beatrix se fut déclarée en sa faveur. Elle avoit conçu de l'amitié pour lui depuis l'assemblée d'Olmutz, & elle se flattoit de l'épouser lorsqu'il seroit monté sur le trône.

Bonfin. dec. 4. l. 10.

Il fut donc déclaré roi de Hongrie le quinzième de Juillet, & couronné à Albe-royale le vingt-unième de Septembre; mais comme son élection ne s'étoit pas faite sans beaucoup d'oppositions, la guerre la suivit de près. Jean Albert frère du nouveau roi, prit le premier les armes & vint l'attaquer. Une bataille décisive, où il courut risque de perdre la vie, l'obligea d'accepter la paix. Maximilien & Jean Corvin y furent aussi contraints; & Uladislas ayant ensuite fait la sienne avec Bajazet, régna dans une profonde paix, se

Nicol. Isthuanff. l. 1. & 2.

faisant autant estimer par sa piété que par la générosité de ses sentimens. La reconnoissance vouloit qu'il épousât Beatrix qui avoit si fort contribué à son élection, & il le souhaitoit : mais comme les Hongrois ne vouloient point consentir à ce mariage, parce que Beatrix étoit stérile, cette reine eut recours au pape ; mais Innocent ne voulut rien terminer, ni se mêler de cette affaire. Beatrix ainsi rebutée se retira dans une île, & mourut de chagrin.

An. 1490. CXXIII. Les Hongrois s'opposent au mariage de leur nouveau roi avec Beatrix. *Isthuanff. loco cit.*

Jean évêque de Varadin persistoit toujours dans la résolution de se démettre de son évêché, & de se retirer dans un monastère. Il n'en avoit pu obtenir la permission de Matthias, qui l'aimoit trop pour y consentir. Dès qu'il le vit mort & qu'il eut couronné le nouveau roi, il ne pensa plus qu'à exécuter ses pieux desseins ; ainsi après avoir donné les instructions nécessaires pour le gouvernement du royaume, il quitta la cour, au grand regret de toute la nation qui le pleuroit comme son père : il ne demanda pas même l'agrément du roi, parce qu'il savoit bien qu'il en seroit refusé. Quelque temps après sa retraite, il prit l'habit dans l'ordre de S. François, & y fit profession, & l'on eut souvent depuis recours à ses conseils. Jeanne, sœur du roi de Portugal, imita l'exemple de l'évêque de Varadin, & se retira le quatrième de Mai dans l'ordre des religieuses de saint Dominique. Nous avons sa vie écrite par Antoine de Vasconselle, Jésuite & théologien de Lisbonne.

CXXIV. L'évêque de Varadin se retire de la cour de Hongrie & se fait religieux. *Bonfin. dec. 4. l. 7.*

Le pape approuva le vingt-troisième d'Août, ou selon Raynaldus le premier de Septembre, une confrérie de la Miséricorde, établie depuis peu à Rome. Elle fut instituée pour assister les criminels condamnés à mort, & pour avoir soin de leurs funérailles. Le saint père accorda aux confrères beaucoup d'indulgences & de priviléges ; & peu de temps après, le vingt-septième de Septembre, il eut une attaque d'apoplexie, qui le laissa près de vingt-quatre heures sans connoissance, sans pouls & sans sentiment. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, les cardinaux pensoient déjà à prendre des mesures pour lui donner un successeur. Mais la bonté de son tempérament, jointe à quelques remèdes, le fit revenir ; il n'eut pas toutefois l'esprit aussi libre qu'auparavant pour vaquer aux affaires. On crut que sa maladie étoit venue de la frayeur que lui causa un coup de tonnerre, qui abattit le clocher de l'église de saint Pierre,

CXXV. La pape approuve la confrérie de la Miséricorde. *Bullar. Innocent. VIII. to. 1. constit. 16.*

Onuphr. in vita Innoc. VIII. sub. fin.

CXXVI. Il est attaqué d'une apoplexie.

AN. 1490.

& vint tomber dans la chambre de l'évêque de Constance qui étoit à Rome. Dans l'intervalle qu'on le crut mort, les cardinaux eurent la précaution de mettre à couvert un million d'or recueilli des décimes, & destiné aux frais de la guerre contre les Turcs; & celle de Naples contre Ferdinand : dans l'appréhension que cet argent ne fût exposé au pillage.

CXXVII. Le roi de Portugal envoie des missionnaires à Congo. *Spond. ann. 1484. n. 11. & 1491. n. 7.*

Jacques Canus, Portugais, ayant découvert en 1484 le royaume de Congo, Jean roi de Portugal y envoya ensuite Gonçalo de Souza avec quelques vaisseaux pour continuer ces découvertes. Gonçalo arriva à Azorio, dont le souverain se fit baptiser & fut nommé Emmanuel. Et pour faire voir qu'il aimoit la religion qu'il venoit d'embrasser, il permit qu'on bâtit une église dans sa capitale sous le titre de sainte Croix. Le roi de Portugal, pour cultiver ces heureux commencemens, fit équiper trois galères dans le port de Lisbonne, & y fit embarquer des missionnaires. Il donna la conduite de ces galères à Gonçalo : mais le succès ne répondit point à ses soins. Chacun des officiers voulut commander dans cette flotte, & la division fut grande : la peste & d'autres maladies y causèrent encore de plus grands troubles. Il y en eut beaucoup qui périrent. Ceux des missionnaires qui échappèrent, firent tout ce qu'ils purent pour affermir la religion dans le royaume de Congo; mais le roi ne pouvant se résoudre à se contenter d'une seule femme, retourna à l'idolâtrie. Alphonse son fils aîné, qui s'étoit aussi fait baptiser, persévéra dans le Christianisme.

CXXVIII. Ferdinand roi d'Aragon poursuit ses conquêtes sur les Maures. *Mariana de rebus Hisp. l. 25. Burchard in MS. arch. Vatic. p. 938. Lib. bullar. 50. p. 271.*

Le jeune roi de Grenade, qui avoit refusé de remettre sa ville capitale à Ferdinand & Isabelle, & qui savoit que leur dessein étoit de l'assiéger, n'attendit pas qu'on l'attaquât. Il commença la guerre le premier, en sollicitant à la révolte les peuples d'El-Pucherra, des montagnes & de la vallée de Lucrin. Son entreprise fut d'abord suivie de quelque succès; il assiégea & prit les fortes places d'Alhendin & de Marcheune. Mais Ferdinand ne se fût pas plutôt mis en campagne, qu'il réduisit tous ceux qui s'étoient révoltés, reprit toutes les places dont le roi Maure s'étoit emparé, & l'obligea lui-même à se renfermer dans sa capitale. L'hiver qui suivit cette glorieuse campagne fut employé aux préparatifs du siége de Grenade, qui ne commença que dans l'année suivante. Innocent VIII dans cet

intervalle ordonna beaucoup de prières à Rome pour le succès des armes des rois catholiques : il alla lui-même en procession à l'église de sainte Marie du Peuple, où il chanta la messe pontificalement. Burchard rapporte la formule de prières qui furent composées à ce sujet, & l'on y fit un discours où l'éloge de Ferdinand & d'Isabelle ne fut pas oublié. Le pape adressa en même-temps une bulle à l'évêque d'Avila pour établir des évêques dans les villes dont on s'étoit rendu maître, & pour terminer les contestations sur les limites des diocèses dans lesquels il y avoit eu auparavant des évêques. AN. 1492.

CXXIX. On travaille en France à empêcher le mariage du roi des Romains avec l'héritière de Bretagne.

Naucler. chronic. vol. 3. general. 50. pag. 503

En France le roi Charles VIII, informé du mariage de Maximilien roi des Romains avec Anne duchesse de Bretagne, demeurée seule héritière de son père par la mort de sa sœur, reprit les armes & fit marcher ses troupes pour assiéger la duchesse dans Rennes où elle s'étoit retirée ; mais on les contremanda aussitôt après, peut-être parce que la duchesse de Bourbon conçut dès-lors le dessein de faire épouser l'héritière de Bretagne au roi, & de supplanter par-là Maximilien, quoique son mariage eût été déjà fait par procureur. Il étoit d'une extrême importance pour la France de rompre ce mariage. Heureusement le roi des Romains par sa négligence en rendoit l'exécution facile ; & le roi demandant la princesse en personne ne devoit pas craindre d'être refusé, d'autant plus qu'un moyen si doux & si juste de finir la guerre étoit aussi avantageux pour la Bretagne que pour la France. Il paroissoit même surprenant que la duchesse de Bourbon n'y eût pas pensé plutôt.

CXXX. On pense à lui faire épouser le roi de France.

Gaguin. in Carol. VIII. & Jaligny. Polid. Virg. l. 27. Duchesne, hist. d'Angl. l. 19.

Quelles que fussent les raisons qu'elle eût eues pour ne pas tenir plutôt cette conduite, la gouvernante jugeant qu'il falloit en toutes manières empêcher la duchesse d'épouser le roi des Romains, & que cela ne pouvoit se faire qu'en la mariant avec Charles VIII, y pensa sérieusement ; & pour y réussir, elle fit cesser les actes d'hostilité, quoique le seigneur d'Albret eût déjà livré aux François la ville & le château de Nantes. Elle renoua ses intrigues. Elle envoya en Angleterre François de Luxembourg, Charles de Marignan, & Robert Gaguin général de l'ordre de la Trinité, pour faire agréer à Henri VII, le dessein de faire épouser la duchesse de Bretagne à Charles son frère, sans pourtant le lui marquer en termes exprès : lui représentant

AN. 1490.

ſeulement que le roi de France étoit en droit d'empêcher qu'on la mariât à un ennemi qui avoit actuellement les armes à la main contre lui, & que Henri ne devoit point s'oppoſer à la liberté que le roi demandoit de diſpoſer de l'héritière de Bretagne, d'une manière qui ne portât aucun préjudice à ſon état. Mais comme le roi d'Angleterre avoit beaucoup contribué au mariage du roi des Romains, ſa réponſe ne fut guère différente d'une déclaration de guerre, & il en vint là en effet, comme on dira bientôt.

CXXXI. On engage le duc d'Orléans à ce mariage.

Jaligny & Bellefor dans l'hiſtoire de Charles VIII.

Un autre obſtacle que la ducheſſe de Bourbon avoit à lever, étoit du côté du duc d'Orléans : la princeſſe l'aimoit autant qu'elle avoit d'indifférence pour Charles VIII, & le duc d'Orléans lui-même ſe flattoit de devenir ſon époux. Le comte de Dunois ſe chargea de la négociation, ne ſachant pas d'autre moyen pour tirer le duc de ſa priſon, que de le faire renoncer à épouſer la ducheſſe. Le comte commença par le maréchal de Rieux, qui ſe laiſſa perſuader. Mais la condition qu'il poſa, fut qu'on rendroit la liberté au duc d'Orléans ; & c'eſt à quoi la ducheſſe de Bourbon ne vouloit pas conſentir. Tout ce qu'on obtint d'elle fut que le comte de Dunois auroit un commerce libre avec le duc, qu'il le verroit dans ſa priſon, qu'il s'entretiendroit avec lui, & qu'il travailleroit à le faire renoncer au mariage auquel il prétendoit. Le comte fit uſage de cette permiſſion. Il remontra au duc d'Orléans que, dans la triſte conjoncture de ſes affaires, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'entrer dans ſes vues, & à ſervir le roi auprès de la ducheſſe de Bretagne : puiſque autrement ni le roi ni lui n'épouſeroient cette princeſſe, & que Maximilien acheveroit de l'enlever à l'un & à l'autre.





AN. 1491.

LIVRE CENT DIX-SEPTIEME.

I. Le pape recommence ses instances auprès des princes pour la guerre contre les Turcs. *Vialard in vita Innoc. VIII.*

LE pape toujours plein d'ardeur, au moins en apparence, pour faire la guerre au Turc, envoya ordre au cardinal Rainault son légat en Hongrie, en Pologne, en Prusse & en Russie, d'exciter les princes à exécuter la promesse qu'ils avoient faite de lever deux armées, l'une composée de Hongrois, de Bohémiens, de Polonois, de Valaques, de Prussiens, de Lithuaniens & de Russiens, dont Uladislas auroit le commandement, en lui joignant le légat apostolique, pour faire irruption dans la Bulgarie & dans la Thrace; l'autre composée d'Allemands, de Danois de Flamands, de Bourguignons & de François volontaires, conduite par Maximilien, qui se joindroit à Uladislas pour ravager les provinces frontières des états du sultan. Innocent demandoit encore qu'on équipât une flotte à Venise, sur laquelle il n'y auroit que des Anglois, des Ecossois, des Espagnols, des François & des Italiens, qui serviroit à transporter l'infanterie & la cavalerie; que cette flotte seroit commandée par le roi de France, ou d'Angleterre, ou Ferdinand roi d'Aragon; qu'au défaut de l'un de ces rois, le légat la commanderoit, & que le pape y seroit lui-même en personne. Mais il en fut de ces beaux projets comme de tous les autres précédens; & quoiqu'Innocent VIII eût déjà reçu deux cents mille écus d'or pour équiper cette flotte, que le roi de France eût douze grands vaisseaux tout prêts, & qu'on eût imposé des décimes sur son clergé, Bajazet ne fut point troublé dans l'exécution de ses entreprises: il vint en Hongrie, il y brûla plusieurs églises, il y fit plusieurs chrétiens captifs, & fit le dégât jusqu'aux frontières de la Croatie & de la Transylvanie, s'étant même rendu maître de quelques places, sans qu'on s'opposât à ses conquêtes.

II. Constitution du pape pour maintenir les libertés de l'église. *Bullar. in Innoc. VIII. constit. 17.*

Le pape agissoit plus efficacement pour les prétentions du siége de Rome. On y faisoit de fréquens appels, & par-là on se soustrayoit aux juges des lieux. Ces appellans trouvoient souvent des opposans de la part de leurs adverses parties; & quelquefois même ceux qui étoient en cause, voulant éviter un jugement de Rome, faisoient ce qu'ils pouvoient pour

AN. 1491. transférer leurs causes aux juges séculiers. Le pape crut que les uns & les autres blessoient en cela l'autorité du saint siége; & pour empêcher ce qu'il appeloit un mal, il donna une bulle le vingt-troisième de Février 1491, par laquelle il excommunie les uns & les autres, déclare qu'ils ne pourront être absous que par le saint siége, excepté à l'article de la mort, s'ils ont donné des marques de repentir. Il prononce aussi des peines contre les notaires qui auront prêté leur ministère à ces personnes, & ordonne aux évêques de faire publier incessamment cette constitution dans leurs diocèses.

III. Le roi de Hongrie fait la paix avec son frère Albert & le roi de Pologne. *Bonfin. dec. 5. l. 1. & 2. Cromer. lib. 29. Dubrav. lib. 31.*

Cependant Bajazet continuoit toujours ses incursions & ses ravages dans le royaume de Hongrie. Uladislas pour se mettre en état de s'y opposer, pensa à se réconcilier avec son frère Albert. Les princes chrétiens s'en mêlèrent, ils y réussirent; & la paix fut conclue & signée entre les deux frères le vingt-deuxième de Février de cette année 1491. Uladislas céda à Albert quelques villes de Silésie avec une pension qu'il lui fit. L'évêque de Varadin, quoique retiré, ménagea encore la paix entre le roi de Hongrie & celui de Pologne; ensorte qu'Uladislas étant en repos de ce côté-là, vint attaquer Maximilien roi des Romains, pour l'obliger à lui rendre les villes de Hongrie dont il s'étoit emparé. Il possédoit la forteresse de Hambourg, & avoit battu l'armée des Bohémiens auprès de Vienne; mais comme il ne pouvoit obtenir aucun secours de Frederic son père, qui lui conseilloit de se contenter de l'Autriche, & de céder ce qu'il possédoit en Hongrie, il assembla les princes d'Allemagne qui ne lui furent pas plus favorables, & qui refusèrent de contribuer à cette guerre. Uladislas profitant de ces dispositions se mit en campagne, se rendit maître d'Albe royale & de quelques autres villes, & auroit poussé plus loin ses conquêtes, si Casimir roi de Pologne n'eût ménagé la paix entre ces deux princes. Bonfinius en rapporte fort au long les articles, dont les principaux sont: que le royaume de Hongrie seroit donné à Maximilien ou à ses successeurs, en cas qu'Uladislas mourût sans héritiers; que les deux rois prendroient le titre de rois de Hongrie, qu'Uladislas payeroit au roi des Romains cent mille écus d'or pour le dédommager; qu'on n'élèveroit personne à aucune dignité du royaume, qu'il n'eût auparavant prêté le serment entre les mains des deux princes; qu'enfin les Hongrois & les Allemands se promettroient une

IV. Uladislas fait sa paix avec Maximilien. *Bonfin. dec. 5. lib. 2.*

amitié & une fidélité réciproque, & vivroient en bonne intelligence.

AN. 1491.

V.
Préparatifs des rois catholiques pour le siége de Grenade.
Naucler Chron. vol. 3. gener. 50. p. 505.
Æl. Ant. Nebrif. senf. in praef. dic. 2.
Mariana, lib. 25. c. 15. & 16.
Surita lib. 20. c. 8. & seq.

Les rois de Castille & d'Aragon firent enfin dans cette année la conquête entière du royaume de Grenade, qui étoit possédé par les Maures depuis près de huit cents ans. Mais avant que d'entreprendre une affaire si importante, Ferdinand ayant passé l'hiver à Seville, employa cette saison à faire les préparatifs nécessaires pour cette glorieuse conquête; & au commencement du printemps il envoya le marquis de Villena, avec trois mille chevaux & dix mille hommes d'infanterie, pour ruiner toutes les petites places des environs de Grenade, & faire le dégât dans la campagne, afin que les habitans ne pouvant faire la récolte des grains, fussent aisément réduits par la famine, & que les peuples des villes qu'on auroit ruinées, & les gens de la campagne s'étant retirés dans la capitale, les vivres y fussent plutôt consommés, & la ville plutôt obligée de se rendre.

Ferdinand bientôt après se rendit lui-même auprès de Grenade avec une armée de près de cinquante mille hommes, dont la cinquième partie étoit de cavalerie. Ce prince, extrêmement habile dans l'art de commander, avoit encore avec lui tous les seigneurs de son royaume, & un grand nombre d'officiers très-expérimentés, qui s'étoient déjà distingués dans les guerres précédentes, entre autres le célèbre Gonsalve Fernandez de Cordoue, qu'on surnommoit le grand capitaine, & qui avoit paru avec beaucoup de distinction dans la guerre contre les Portugais. Il étoit fils de Pierre Fernandez de Cordoue seigneur d'Aquilar, & d'Elvire de Herrera.

VI.
L'armée de Ferdinand vient camper à une lieue de Grenade.
Mariana loco suprà cit.

Le marquis de Villena, après avoir fait le dégât autour de Grenade, suivant les ordres qu'il en avoit reçus, vint joindre le gros de l'armée; & toutes les troupes étant ainsi rassemblées, l'on commença par se rendre maître du chemin creux & du pont de Tablatte, afin que l'armée pût aisément par-là entrer dans la plaine. L'on campa à une lieue de la ville, bien résolu de n'en point partir qu'on ne s'en fût rendu maître. C'est ce qui fit travailler aussitôt à faire des retranchemens; & à peine furent-ils achevés, qu'Isabelle reine de Castille arriva au camp avec les princes ses enfans, dans la même résolution de n'en point partir que la ville ne fût prise. Les historiens ont cru que cette princesse ne se rendit à l'armée que pour rompre les mesures de Ferdinand; qui avoit à la vérité

AN. 1491.

consenti à la réunion du royaume de Grenade à la couronne de Castille ; mais qui l'avoit fait avec tant de répugnance, qu'il y avoit lieu de craindre qu'il ne voulût faire cette conquête à son profit, étant le maître de l'armée. L'on assure même qu'il le tenta, & qu'il en seroit venu à bout, sans Gonsalve qui rompit toutes ses mesures.

VII. On change le camp en une ville pour assiéger Grenade. *Raynald. hoc ann. 1491. n. 3. & 4.*

La nuit qui suivit le jour de l'arrivée d'Isabelle, le feu s'étant mis à sa tente & l'ayant consumée, avec plusieurs autres qui n'en étoient pas éloignées ; on prit la résolution de bâtir des huttes de terre couvertes de tuiles, avec des rues comme dans une ville ; & chaque corps ayant pris soin de fortifier son quartier, il se fit du camp une ville fermée de tours & de murailles, avec un fossé profond, & quatre rues principales qui répondoient aux quatre portes. Le camp par ce moyen devint également assuré & contre le feu & contre les sorties presque continuelles que faisoient les assiégés. Une autre raison pour exécuter ce dessein, est qu'on s'attendoit surement que le siége dureroit encore l'hiver prochain, & que par-là on mettroit les troupes à couvert pendant la mauvaise saison. Cette nouvelle ville, qui fut depuis nommé Sainte-foi, fit perdre courage aux assiégés, qui virent par-là qu'on étoit constamment résolu de ne point quitter le siége que la ville ne fût emportée. Le pape ne manqua pas d'en écrire aux rois catholiques qu'il voyoit si zélés pour augmenter la gloire de la religion, & d'accorder beaucoup d'indulgences à ceux qui les aideroient dans une si bonne œuvre. Sa lettre est de Rome le premier d'Octobre.

VIII. Prise de la ville de Grenade. *Mariana l. 25. c. 16. & 17.*

Le dessein des Maures étoit d'attirer Ferdinand hors de ses retranchemens, & de l'obliger à remettre la décision de cette affaire à un combat général. Mais ce prince assuré que la famine, sans rien risquer, le rendroit enfin maître de la place, ne voulut point courir le hasard d'une bataille ; & sa conjecture ne fut pas vaine. Après avoir été huit mois & dix jours devant Grenade, depuis le vingt-sixième d'Avril 1491, jusqu'au deuxième de Janvier 1492 ; les Maures éprouvant depuis quelques mois tout ce que la famine a de plus terrible, se voyant sans vivres, sans ressource, sans secours & sans aucune espérance d'en avoir, furent contraints de rendre leur ville à composition. Il se passa près de deux mois sans qu'on pût conclure le traité ; & l'on convint enfin que le roi & le peuple de Grenade remettroient de bonne foi aux rois de Castille &

IX. Article du traité de la capitulation.

d'Aragon, dans l'espace de quarante jours, l'Alhambra, la ville de Grenade & toutes ses dépendances, qu'à l'avenir les Maures, tant de la ville que du reste du royaume, ne reconnoîtroient point d'autres souverains que la reine de Castille & ses successeurs. Que pour sureté de cet accord, l'on donneroit la veille de la reddition cinq cents personnes en ôtage, d'entre les enfans & les frères des principaux de la ville, pour être au pouvoir des rois catholiques l'espace de dix jours, pendant qu'ils prendroient possession des forteresses & de la ville, & qu'ils y mettroient des troupes & des munitions. Ferdinand & Isabelle de leur côté promirent, tant pour eux que pour leurs successeurs, de prendre sous leur protection tous les Maures qui voudroient rester en Espagne, de les traiter comme leurs autres sujets; de ne permettre jamais qu'il leur fût fait aucun tort, ni qu'on agît contre eux autrement que dans les formes de la justice ordinaire; & de les maintenir dans la possession de leurs biens, de leurs droits & de leurs priviléges. Qu'il seroit permis à ceux qui ne voudroient pas demeurer en Espagne, de disposer de tous leurs effets; & qu'on leur fourniroit des vaisseaux pour se rendre en Afrique. Enfin l'on accorda au roi des Maures une pension considérable pour l'entretien de sa famille: mais la plupart de ceux qui avoient suivi son parti, le quittèrent & se retirèrent en Afrique.

X.
Le roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.

Le temps auquel ce prince devoit remettre l'Alhambra & les autres forteresses étant arrivé, le cardinal de Mendoza archevêque de Tolède, accompagné de la plupart de ses officiers, d'un grand nombre de seigneurs suivis des meilleures troupes, partit pour en aller prendre possession au nom de la reine de Castille. Les conditions furent exécutées de bonne foi. Le cardinal s'étant saisi de tous les postes, fit arborer sur les plus hautes tours la croix que l'on portoit devant lui; & en même temps les étendards de S. Jacques, de Ferdinand & d'Isabelle furent placés sur les remparts avec de grandes acclamations, & quantité de décharges de canon. Aussitôt après, les rois catholiques s'avancèrent du camp vers la ville pour en prendre possession. Le jeune roi de Grenade vint au-devant d'eux pour leur en présenter les clefs. L'entrevue se passa avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le jeune roi se retira, & alla prendre possession des lieux qu'on lui avoit assignés pour sa résidence; & Ferdinand avec son épouse entra dans Grenade, dont ils ne pouvoient assez admirer la beauté.

An. 1491. Diego de Muros hist. rerum gest. contra Mauros. Mariana, hist. Hisp. l. 13. c. 1. & l. 24. 25. & seq.

En effet, les auteurs assurent qu'on y comptoit soixante mille maisons, outre quantité de magnifiques édifices que Bulhar roi de Grenade y avoit fait élever avec une si prodigieuse dépense, que ses sujets crurent qu'il avoit trouvé l'art de faire de l'or. Les habitans de Grenade étoient eux-mêmes si riches, qu'ils payoient à leur roi plus d'un million de ducats; mais cette grande ville n'est ni si peuplée ni si riche qu'elle étoit du temps que les Espagnols s'en rendirent maîtres. Sa situation & la disposition de ses tours se rapportent assez à ce qu'en dit César dans ses commentaires. C'est la plus grande ville d'Espagne & la plus commode en été, à cause de la pureté de son air & du grand nombre de ses fontaines. Les Maures avoient coutume de dire que le paradis étoit en cette partie du ciel qui est sur cette ville. Elle est arrosée de la rivière de Daro, & divisée en quatre parties qui sont Grenade, l'Alhambra, l'Albaïzin & l'Antiquérula. Elle a plus de quatre lieues de circuit, & est entourée de murailles, où l'on compte mille trente tours avec leurs crenaux.

XI. Ferdinand & Isabelle reçoivent du pape la qualité de rois catholiques. Paul. Æmil. l. 8. Froissard l. 1. Mariana lib. 7. c. 4. Baron. ann. 738.

Les rois de Castille & d'Aragon étant entrés dans la ville de Grenade d'une manière qui tenoit des anciens triomphes, y firent observer la capitulation avec beaucoup de soin, donnèrent de bons ordres pour la police, & surent si bien caresser la noblesse & le peuple, que les nouvelles en étant portées par tout le royaume, chacun se soumit de bon cœur à ces nouveaux maîtres: & s'il resta quelque regret du changement arrivé dans cet état, les peuples le surent si bien cacher, qu'il n'en parut presque rien du vivant de Ferdinand & d'Isabelle qui les avoient conquis. La religion chrétienne fut par cette conquête établie dans toute l'Espagne, & la secte de Mahomet bannie aussi bien que la domination des Maures; ensorte que Ferdinand & Isabelle acquirent pour eux-mêmes & pour leurs successeurs le titre de rois catholiques, qui leur fut donné par le pape Alexandre VI, successeur d'Innocent VIII. Il est vrai pourtant que ce ne sont pas les seuls rois d'Espagne qui aient été honorés de cette qualité, puisque nous lisons dans Paul Emile & dans Froissard, que Philippe de Valois roi de France l'a aussi porté, parce qu'il avoit défendu les droits de l'église. C'est ainsi que le roi de France prend le titre de roi très-chrétien, & de fils aîné de l'église; le roi de Pologne celui d'orthodoxe; le roi de Navarre, de très-fidelle, & que les rois de la Grande-Bretagne ont gardé celui

de défenseurs de la foi, qui fut donné à Henri VIII par le pape Leon X avant le schisme. Sponde remarque qu'autrefois le roi Recarede avoit obtenu la qualité de roi catholique dans un concile, pour avoir amené à la foi les Gots qui étoient Ariens.

AN. 1491.

Spond. ad ann. 1492. n. 2.

Trois cardinaux moururent cette année. Le premier fut le cardinal Marc Barbo, qui mourut le deuxième de Mars, quoiqu'il y ait des historiens qui placent sa mort un an plutôt. Il étoit cousin-germain du pape Paul II, qui d'évêque de Vicence le fit cardinal le dix-huitième de Septembre 1467. Quelque temps après il fut pourvu du patriarchat d'Aquilée. En 1471, Sixte IV, successeur de Paul, l'envoya légat en Allemagne, en Pologne & en Hongrie, pour terminer les différents que les rois de ces deux derniers états avoient touchant la couronne de Bohême.

XII. Mort des cardinaux Marc Barbo, Balue & Arcimboldo.

Spond. hoc ann. 1491. n. 9.

Sabell. Enn. 10. l. 6.

Dubrav. l. 31.

Le cardinal Barbo les réconcilia, & les mit en état de s'unir contre les Turcs. Ses services furent récompensés par l'évêché de Palestrine dont il jouit jusqu'à sa mort. Innocent VIII nomma Hermolaüs Barbaro pour son successeur dans le patriarchat d'Aquilée; il étoit sénateur de Venise, & petit-fils de François Barbaro noble Vénitien, également recommandable & par son esprit & par sa valeur. Hermolaüs fut un des plus savans de son siècle.

Le second fut le cardinal Balue, qui, de fils d'un tailleur d'habits de Poitiers, étoit parvenu aux premières dignités de l'église. Jean de Melun favori de Louis XI, qui connoissoit l'esprit de Balue, le présenta au roi qui le fit son aumônier, lui donna les abbayes de Fécamp, du Bec & de S. Ouen de Rouen. Ce prince lui confia encore la charge d'intendant de finances, & le nomma à l'évêché d'Evreux en 1465. Il le quitta deux ans après pour celui d'Angers, après avoir accusé Jean de Beauveau évêque de cette dernière ville, son premier bienfaicteur, de plusieurs crimes d'état, qui le convainquirent lui-même d'ingratitude. Jean de Melun ne fut pas mieux traité, puisque par les intrigues de Balue, Louis XI lui fit couper la tête à Loches en 1468. Paul II le fit cardinal en 1464, à la recommandation du roi, qui connoissant enfin ses fourberies & ses trahisons, le fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'en 1479, à la prière du cardinal Julien de la Rouere légat en France. Après sa prison s'étant retiré à Rome, Innocent VIII le nomma évêque de Preneste & légat dans la Marche

Aubery hist. des cardinaux.

AN. 1491.

d'Ancône. Il mourut au mois d'Octobre de cette année, âgé de soixante-douze ans, & fut enterré à Rome dans l'église de sainte Praxède, où l'on voit encore son épitaphe.

Aubery hist. des cardinaux. Ciacon in Innoc. VIII.

Le troisième est le cardinal Jean Alcimboldo, né à Milan: il y avoit été fait sénateur, & étant devenu veuf, il y fut pourvu de l'évêché de Novarre. Le pape Sixte IV lui donna le chapeau en 1473 ; & Innocent VIII le nomma à l'archevêché de Milan & à l'abbaye de S. Ambroise. Il mourut à Rome; & Gui Arcimboldo, l'un de ses fils, fut son successeur à l'archevêché de Milan. Un neveu de celui-ci lui succéda au même archevêché, après avoir été vingt-quatre ans évêque de Novarre.

XIII. Le roi Charles VIII accorde la liberté au duc d'Orléans. *Jaligny & Bellefor hist. de Charles VIII.*

La duchesse de Bourbon persistoit toujours à vouloir retenir le duc d'Orléans prisonnier, dans la crainte qu'une fois mis en liberté, il ne voulût prendre trop d'autorité dans le conseil, ou qu'il ne formât quelque nouvelle faction. Mais Charles VIII, qui pénétra les motifs qui faisoient agir sa sœur, & qui comprit de quelle importance il lui étoit d'avoir le duc d'Orléans dans ses intérêts, s'il vouloit faire réussir son mariage avec la duchesse de Bretagne, prit enfin la résolution de le délivrer; & afin que la duchesse sa sœur n'y apportât aucune opposition, il le fit sans le lui communiquer. Sa majesté étoit alors au Plessis-lez-Tours ; elle en partit sous prétexte d'une partie de chasse, & alla jusqu'au pont de Barangon, d'où elle envoya le sieur d'Aubigny chargé d'un ordre pour le commandant de la tour de Bourges, de lui remettre son prisonnier. L'ordre fut exécuté, & le prince vint se jeter aux pieds du roi, qu'il assura de sa soumission, de sa fidélité, & d'un attachement inviolable à sa personne. Il fut reçu avec beaucoup de bonté: le roi lui promit de tout oublier & de lui rendre son amitié ; & la duchesse de Bourbon fut déconcertée, quoiqu'elle n'en témoignât rien à l'extérieur, & qu'elle sut toujours sauver les apparences, affecta de caresser beaucoup le duc.

D'Argentré hist. de Bretagne. l. 13. c. 58.

Aussitôt que le comte de Dunois eut appris la délivrance du duc d'Orléans, il ne pensa plus qu'à le confirmer dans les sentimens qu'il lui avoit déjà inspirés. Le roi de son côté l'y engagea par les témoignages qu'il lui donna d'une sincère réconciliation en lui confiant le gouvernement de Normandie, avec la lieutenance générale des armées dans cette province. Et comme il s'y rendit aussitôt pour prendre les mesures nécessaires

nécessaires contre le roi d'Angleterre, qui étoit sur le point de déclarer la guerre à la France, il ne put arriver à Rennes auprès de la duchesse de Bretagne que dans le mois de Novembre de l'année 1491. Il la trouva fort mécontente des longueurs de Maximilien, & encore plus irritée de la conduite des François qui avoient rompu la trève à la mort de son père, que dégoûtée de la personne du roi. Ce fut pour cela que la première ouverture qu'on lui fit de son mariage avec Charles VIII, la révolta; elle insista sur les engagemens qu'elle avoit contractés avec le roi des Romains, elle fit valoir celui du roi de France avec Marguerite d'Autriche. Mais enfin elle se radoucit; & le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, le chancelier de Montauban qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit, joints au duc d'Orléans, lui firent préférer l'honneur d'être reine de France à tous les scrupules qu'elle avoit allégués d'abord : mais elle ne voulut donner aucune promesse positive sur son mariage, sans avoir pris auparavant l'avis de son conseil.

AN. 1491.

XIV. La duchesse de Bretagne consent à épouser le roi de France.

Le roi avoit eu la précaution de s'approcher de Rennes avec son armée commandée par le seigneur de la Trimouille, pendant qu'un autre corps sous la conduite du seigneur de Saint-André s'avançoit d'un autre côté à une lieue de la ville. La princesse y étoit renfermée & craignoit un siége dans les formes; elle étoit sans troupes, elle ne pouvoit se confier à ses sujets qui étoient tous portés à ce mariage; ses plus fidelles serviteurs le lui conseilloient; le duc d'Orléans lui-même lui faisoit voir que de-là dépendoit le salut de ses états. Enfin son conseil, déjà persuadé par les remontrances du comte de Dunois & du maréchal de Rieux, étoit favorable au roi. Toutes ces raisons firent enfin consentir Anne de Bretagne à épouser Charles VIII. Et après la délibération des états de cette province, le contrat de mariage fut passé à Langeais en Touraine le sixième de Décembre. Les Bretons n'auroient pas consenti que les noces eussent été faites auparavant; & selon toutes les apparences, le contrat les précéda au moins de huit jours. Les articles essentiels étoient : 1. que si la duchesse mouroit avant le roi & sans enfans, la Bretagne demeureroit unie à la couronne, comme lui ayant été incorporée par une donation de cette princesse en considération de son mariage. 2. Que si Charles VIII mouroit sans enfans avant la duchesse, il lui cédoit

Le P. Daniel dit le 13. Décembre, & Mezeray le 16. Naucler. t. 3. gener. 50. p. 503.

XV. Articles du contrat de mariage.

Mém. de Comines, to. 5. de l'édit. de 1723. p. 454. & 463.

AN. 1491.

tous les droits qu'il avoit sur le duché de Bretagne : à condition toutefois qu'elle ne pourroit se remarier qu'au roi son successeur, ou au prochain héritier présomptif de la couronne, en cas que l'autre fût marié. 3. Que la duchesse auroit pendant sa vie la possession du duché, quand même il y auroit des enfans; qu'elle y nommeroit aux bénéfices, & qu'elle expédieroit les provisions, en y joignant le nom du roi.

XVI. Le roi de France épouse la duchesse de Bretagne. *Comines l. 7. c. 3.*

Le roi, pour agir plus surement, avoit auparavant obtenu de la cour de Rome une double dispense, qui cassoit les mariages de sa majesté avec Marguerite d'Autriche, & de la duchesse de Bretagne avec le roi des Romains. On obligea ceux qui avoient des droits & des prétentions sur le duché, d'y renoncer en faveur du royaume de France. Tels étoient le prince d'Orange fils de Catherine de Dreux, qui étoit sœur de François I duc de Bretagne; Jean fils aîné du seigneur d'Albret, qui avoit épousé Catherine de Foix reine de Navarre; le vicomte de Rohan, qui avoit épousé une seconde fille du duc François I. On tira d'eux des renonciations en bonne forme, & on leur promit des dédommagemens. Enfin Charles VIII fit encore un traité séparément avec les états du pays pour la conservation de leurs droits & de leurs privilèges; & tout ayant été accepté de part & d'autre, on conduisit Anne de Bretagne à Langeais, où elle épousa le roi Charles VIII dans le mois de Décembre 1491. L'évêque d'Alby en fit publiquement la cérémonie dans la chapelle du château : cette union causa beaucoup de joie dans tout le royaume, & l'on en fit dans toutes les villes de grandes réjouissances.

XVII. La reine de France est couronnée à S. Denis, & fait son entrée à Paris. *Saint Gelais hist. de Louis XII.*

La cour partit ensuite de Langeais, passa par Tours & vint à saint Denis, où l'on s'arrêta pour le couronnement de la nouvelle reine, qui se fit au commencement de Février de l'année 1492 avec beaucoup de pompe, au milieu des acclamations du peuple. De-là on la conduisit à Paris, où elle fit son entrée le neuvième du mois. On n'oublia rien pour la divertir & lui faire oublier le chagrin qu'elle avoit fait paroître d'abord; le roi lui témoigna tant d'amitié, & eut de si grands égards pour elle, qu'une satisfaction entière prit la place de ses premières peines. Mais la joie que toute la cour en ressentoit, fut troublée par la perte qu'elle fit du comte de Dunois, dans le temps qu'il attendoit une récompense proportionnée au service qu'il venoit de rendre

& à la nouvelle reine & au royaume. Etant monté à cheval pour aller prendre l'air à la campagne, il fut attaqué d'une apoplexie dont il mourut à l'inſtant. Il avoit épouſé en 1466 Agnès de Savoie, fille puînée de Louis duc de Savoie, dont il eut pluſieurs enfans: entre autres François II, comte de Dunois, en faveur duquel le comté de Longueville fut érigé en duché en 1505.

AN. 1492. XVIII. Mort du comte de Dunois.

On peut aiſément s'imaginer quels furent les ſentimens du roi des Romains, quand il apprit la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Il perdoit une province très-conſidérable, en partie par ſa faute, en partie par l'avarice de ſon père; & pour comble de diſgrace, on lui renvoyoit la princeſſe Marguerite d'Autriche ſa fille, qu'il croyoit devoir être bientôt reine de France. Il ne put digérer ce double affront: il en fit de grandes plaintes dans toutes les cours de l'Europe; il envoya des ambaſſadeurs en Eſpagne & en Angleterre, pour les engager à prendre ſes intérêts contre la France. Mais comme les rois catholiques étoient occupés alors à la conquête du royaume de Grenade, le roi des Romains ne put engager dans ſon parti que Henri VII roi d'Angleterre, quoiqu'il fût redevable de ſa couronne au roi Charles VIII, qui lui avoit fourni une flotte, de l'argent & des troupes pour en chaſſer Richard III qui fut tué dans une bataille.

XIX. Maximilien ſe plaint du double affront que lui fait Charles VIII.

Les ambaſſadeurs de Maximilien trouvèrent Henri tout-à-fait diſpoſé à s'unir avec lui contre la France. Le traité fut ſigné, & afin de le rendre plus authentique, Henri convoqua ſon parlement, qui conſentit avec plaiſir aux volontés du roi, ne ſouhaitant rien avec plus d'ardeur que la guerre avec la France. La plupart des hiſtoriens François ont voulu juſtifier ce prince, en prétendant qu'il étoit tout-à-fait éloigné de cette guerre; qu'il avoit agi par politique en ſe conformant à l'humeur de la nation, qui peut-être ſe ſeroit révoltée, s'il eût refuſé de prendre les intérêts de Maximilien; que ſon deſſein étoit d'obtenir de l'argent de ſon parlement. Mais tous ces beaux ſentimens ne conviennent point à ce qu'en ont dit Polydore Virgile & le chancelier Bacon, dont le premier taxe Henri de la plus horrible des ingratitudes, & le ſecond rapporte la harangue que ce prince fit à ſon parlement, où on lit tout ce que la paſſion peut dicter de plus fort contre la France; & que ſi Maximilien le fût venu join-

XX. Le roi d'Angleterre déclare la guerre à la France.

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. l. 27.
Bacon. hiſt. Henric. VII.

AN. 1492.

dre avec ses troupes, comme il l'avoit promis, les désolations de la France auroient été aussi violentes que quand les rois d'Angleterre étoient unis avec les ducs de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, Henri se donna tout entier aux préparatifs de cette guerre; & comme il avoit promis d'attaquer la France du côté de la Picardie, il fit préparer la flotte pour son passage, & mit à la voile le sixième d'Octobre de cette année. Son armée étoit de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de seize cents chevaux: aussitôt qu'il fut débarqué, il s'avança vers Boulogne, & quatre jours après il en forma le siége. Des Cordes qui y commandoit, l'avoit pourvue de tout ce qui est nécessaire à une longue & vigoureuse défense, persuadé que le salut de la place dépendoit de la longueur du siége, & que l'hiver approchant & les pluies continuelles qui tombent en ce pays-là dans l'automne, fatiguant les Anglois, les rebuteroient plus que tout le reste. La place fut cependant fort pressée au commencement; mais la nouvelle qu'on reçut au camp, que le roi de France venoit de rendre aux rois catholiques les comtés de Roussillon & de Cerdagne, rallentit beaucoup l'ardeur des assiégeans. Ferdinand & Isabelle devenus, par cette restitution, amis de la France, ils ne pouvoient plus compter sur les secours qu'ils en espéroient. Ces comtés avoient été engagés à Louis XI par Jean roi d'Aragon, en stipulant que la propriété en demeureroit à la France, si Jean ne payoit dans neuf ans les trois cents mille écus d'or qu'il avoit touchés avec les intérêts; ce qui n'avoit pas été exécuté. Ferdinand néanmoins les avoit souvent redemandés, mais inutilement. Mais sans se rebuter, il voulut faire de nouvelles tentatives auprès de Charles VIII.

XXI. Le roi de France rend au roi d'Aragon les comtés de Roussillon & de Cerdaigne.

XXII. Deux Cordeliers engagent le roi à faire cette cession.

Belcar. l. 4. versùs in finem.

Belleforêt, l. 5, c. 158.

Pour cet effet, il envoya de nouveaux ambassadeurs à la cour de France en faire la demande: ceux-ci eurent l'adresse de gagner deux Cordeliers qui y avoient beaucoup de crédit, & dont l'un étoit Olivier Maillard, fameux prédicateur de ce temps-là, dont le goût n'étoit pas beaucoup rafiné en fait d'éloquence, & confesseur de Charles VIII; l'autre s'appeloit Jean Mansierne, & étoit confesseur de la duchesse de Bourbon. On dit que Ferdinand leur avoit envoyé des barils pleins d'argent, qu'on croyoit être remplis de vin d'Espagne; d'autres disent que ce furent des bouteilles pleines d'or. Quoi qu'il en soit, les deux Cordeliers jouèrent

bien leur personnage : ils insinuèrent d'abord auprès des courtisans, & ensuite soutinrent que c'étoit un principe de religion, que les ames en quittant leurs corps n'étoient pas toutes bienheureuses, & ne voyoient point Dieu jusqu'à ce qu'elles eussent satisfait à la justice divine ; & que celles qui s'étant accommodées du bien d'autrui, ne l'avoient pas restitué, brûloient dans le purgatoire, jusqu'à ce que le dommage eût été réparé par leurs héritiers. Que quand il seroit vrai que Louis XI eût justement acquis les comtés de Roussillon & de Cerdagne, il n'étoit pas excusable devant Dieu, parce que ce n'étoit point la faute de Ferdinand s'il ne les avoit pas rachetés ; mais celle des Maures, qui l'avoient contraint d'employer à lever des troupes contre eux, les trois cents mille écus d'or destinés au remboursement. Qu'ainsi son ame souffriroit aussi long-temps qu'il s'en écouleroit jusqu'à la restitution des deux comtés. Que Charles VIII, de qui cette restitution dépendoit, seroit tourmenté dans le purgatoire, tant que ses successeurs différeroient de la faire. Qu'enfin ce qu'on avoit retiré des deux comtés pendant que la France en avoit joui, excédoit de beaucoup la somme prêtée.

An. 1492.

Tout ce raisonnement des deux Cordeliers ne fut pas du goût du conseil, dont les membres n'étoient pas si scrupuleux que le roi. Mais Louis d'Amboise qui avoit été précepteur de sa majesté, & qui étoit dévot à sa manière, en parla à Charles VIII en termes si pathétiques, qu'il consentit à la restitution avec d'autant plus de facilité, qu'on avoit suborné des personnes pour dire qu'elles avoient été présentes à la mort de Louis XI, & que ce prince avoit commandé, pour l'acquit de sa conscience, qu'on restituât le Roussillon & la Cerdagne. La duchesse de Bourbon tenoit un peu de la superstition de son père, & ne doutoit pas de la sincérité de ceux qui lui faisoient ce rapport. Elle se croyoit obligée, sur peine de damnation, à l'accomplissement de ses dernières volontés; elle le persuada si fortement à Charles son frère, que la restitution se fit, quelqu'obstacle que le conseil y pût apporter; ensorte que le roi agit même en cette occasion par autorité. Le traité fut conclu dans le mois de Janvier de l'année suivante, par la négociation de Louis d'Amboise, évêque d'Albi.

XXIII. Le roi d'Angleterre pense à faire sa paix avec la France.

Henri VII étoit au camp devant Boulogne, quand il apprit qu'on étoit déjà convenu des articles du traité, & qu'il étoit prêt d'être conclu. Dès-lors il conçut le dessein de faire aussi

An. 1492. Bacon. in Henrici VII.

ſa paix avec la France. Il y étoit d'autant plus porté, que Maximilien n'avoit rien obſervé de ce qu'il avoit promis, & qu'il étoit auſſi peu préparé à la guerre que s'il n'y avoit aucun intérêt; qu'il n'avoit qu'un petit nombre de troupes en fort mauvais ordre, manquant d'équipages, d'argent & de munitions. Des Cordes ayant été informé des diſpoſitions où ſe trouvoit le roi d'Angleterre, ne manqua pas d'en profiter; il lui fit remontrer ce qu'il ſentoit déjà, que le roi des Romains lui manquant de parole, auſſi bien que Ferdinand, il avoit un prétexte plauſible pour ſe retirer avec honneur; & que la France pour y contribuer s'offroit à lui payer l'argent qu'il avoit prêté au duc de Bretagne dans la dernière guerre, & de le rembourſer encore des frais de ſon voyage. Henri, ſatisfait des avances que faiſoit la cour de France, accepta d'autant plus volontiers les propoſitions de des Cordes, que ſa préſence étoit très-néceſſaire dans ſon royaume pour diſſiper une conſpiration qui commençoit à s'y former à l'occaſion du fameux Perkins, dont nous parlerons dans la ſuite.

XXIV. On s'aſſemble à Etaples, & l'on y conclut la paix. Bacon. ibid. Duchefne, hiſt. d'Angl. l. 19.

Ainſi les deux partis ayant un égal intérêt de finir promptement la guerre, Henri nomma Richard Fox, évêque d'Excester, & Milord d'Aubenay, gouverneur de Calais, pour ſe rendre à Etaples, & y traiter de la paix avec des Cordes, à qui Charles VIII donna pour adjoints les ſeigneurs de Halluin, de Piennes & de Morvilliers. Mais pour achever de mettre Maximilien dans tout ſon tort, Henri l'envoya ſommer pour la dernière fois de ſe rendre au ſiége de Boulogne, & lui déclara en même temps, qu'en cas qu'il ne vînt pas le lendemain avec ſon armée, il s'accommoderoit avec la France. Maximilien n'ayant rien répondu, Henri prit ſon ſilence pour un refus, s'accorda avec des Cordes, & conclut ſon traité. Il toucha l'argent des François, que Mezeray fait monter à cent cinquante mille écus, le P. Daniel à ſept cents quarante-cinq mille, chaque écu valant trente-cinq ſous tournois. Il faut que ce dernier auteur parle de toute la ſomme qui ne fut pas comptée alors, & qu'il y comprenne ce que Charles VIII s'étoit engagé à payer pour le duc de Bretagne, ayant pris du temps pour y ſatisfaire, à cauſe du deſſein qu'il avoit de porter la guerre dans le royaume de Naples. Le traité avec l'Angleterre fut conclu le troiſième de Novembre à Etaples, ratifié le douzième par ce prince, & un mois après par le roi de France.

Mezeray, abrégé chron. hiſt. de Charles VIII. Daniel hiſt. de France in 4°. tom. 4. p. 69.

Après la conclusion du traité, Henri se rembarqua à Calais avec une entière satisfaction, pour se rendre en son royaume ; & des Cordes ne l'eut pas plutôt vu mettre à la voile, qu'il s'avança en diligence vers Arras pour en renforcer la garnison ; mais il apprit en chemin que Maximilien s'étoit rendu maître de cette ville deux jours après la signature de la paix, par la trahison d'un serrurier, qui ayant eu l'adresse de se faire montrer les clefs d'une porte, les avoit imprimées sur de la cire, & en avoit fait de semblables. Les troupes du roi des Romains averties s'approchèrent & entrèrent dans la place, pendant que celui qui y commandoit appelé Carquelevant, Breton, donnoit à souper aux officiers. Un succès si peu attendu flatta les Allemands qu'ils pourroient aussi facilement se saisir d'Amiens ; ils s'y rendirent, attaquèrent la ville : mais des Cordes les avoit prévenus, & venoit d'y entrer ; ensorte que les troupes du roi des Romains, renversées dès le premier assaut, se retirèrent. Ce fut-là où Maximilien borna ses conquêtes ; & dès-lors il ne pensa plus qu'à faire sa paix avec la France.

AN. 1492. XXV. Maximilien se rend maître de la ville d'Arras.

Le même jour que la nouvelle de la prise de Grenade arriva à Rome, des maçons qui y travailloient à la réparation de l'église de Sainte-Croix, par l'ordre du cardinal Mendoza, archevêque de Tolède, qui en étoit titulaire, y découvrirent le titre de la croix de Jesus-Christ. On dit que sainte Helene, mère du grand Constantin, l'avoit envoyé à Rome, qu'on le mit dans l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, & qu'il fut caché jusqu'alors dans la voûte au-dessus du chœur. Burchard assure l'avoir vu & touché, lorsque le pape accompagné des cardinaux se transporta solennellement dans cette église le douzième jour de Mars, qui étoit un lundi fête de S. Gregoire, & qu'il le fit exposer à la vénération des fidelles. Il ajoute que ce titre étoit renfermé dans un petit coffre de plomb, cacheté en trois endroits, sur lesquels on lisoit encore ces mots : *Geraldus cardinalis Sanctæ Crucis.* Que dans ce coffre il y avoit un ais de bois long d'environ une palme & demie, tout usé par un bout, & sur lequel ces paroles étoient gravées en lettre rouges : *Jesus Nazarenus Rex Judæor*, les deux dernières lettres *u* & *m* étant usées. La première ligne étoit écrite en Latin, la seconde en Grec & la troisième en Hébreu.

XXVI. Découverte du titre de la croix de Notre-Seigneur. *Raynald.* 1492. *n.* 14. *Bosius de Cruce, l.* 1. *c.* 11. *Niquet. tit. crucis, c.* 23. *Ciacon. & Onuphr. in Innoc. VIII. Gretzer de Cruce tom.* 1. *l.* 1. *c.* 94.

Lorsqu'on visita de nouveau ce titre en 1564, on le trouva encore rongé & diminué du côté où étoit le mot

An. 1492. *Baillet fêtes mobiles & vies des Saints.*

Judæorum; & en 1648 on remarqua que le côté droit étoit aussi emporté, de sorte que le nom de *Jesus* n'y paroissoit plus. Il ne reste donc que le milieu, qui contient les deux mots, *Nazarenus Rex*. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont écrit dans ces derniers siècles que sainte Helene avoit envoyé le titre de la croix à Rome, l'ont avancé sans aucune autorité, puisque les historiens n'ont point dit l'usage que cette pieuse princesse en fit; l'église de Toulouse prétend l'avoir dans un monastère de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, & le posséder long-temps avant la découverte faite à Rome; celui-ci est beaucoup plus grand que l'autre, quoiqu'il ne soit pas entier. Toutes ces incertitudes n'ont pas empêché le pape Alexandre VI, quatre ans après, d'assurer l'authenticité du titre qui est à Rome, par une bulle du dix-neuvième de Juillet de l'an 1496; & d'y attacher des indulgences pour ceux qui visiteront l'église de Sainte-Croix dans cette intention le dernier dimanche de Janvier, jour de la dernière invention de cette relique.

XXVII. Bajazet envoie au pape le fer de la lance.

Raynald. sup. n. 15. Bosius ibid. ut suprà. Spond. hoc ann. n. 8. Victorel. in addit. ad Ciacon.

Le vingt-neuvième de cette année, il vint à Rome un ambassadeur de Bajazet, empereur des Turcs, portant le fer de la lance dont on avoit percé le côté de Jesus-Christ dans sa passion. Ce fer étoit auparavant dans le trésor des reliques que Mahomet II avoit assemblées après la prise de CP. Il étoit enfermé dans une châsse magnifique enrichie d'or avec un cristal, montée sur un pied. Tout le clergé alla le recevoir en procession, depuis l'église de Ste. Marie du Peuple, jusqu'à S. Pierre, & le pape y assista. Quelques-uns même assurent que le S. père porta lui-même la relique. Burchard, qui rapporte cet événement, la regarde comme fort douteuse; l'empereur, dit-il, croit avoir la même à Nuremberg, & le roi de France à Paris. Aussi Sponde ajoute, que Bajazet fit savoir au pape par son ambassadeur, que la pointe de ce fer étoit en France. Si l'on en croit M. Baillet, le fer de la lance étant demeuré à Constantinople jusqu'à sa prise, & étant tombé entre les mains de Mahomet II, son fils Bajazet en fit présent au grand-maître de Rhodes pour le gratifier de ce qu'il retenoit son frère Zizim prisonnier, & de Rhodes cette relique passa à Rome l'an 1492, entre les mains du pape Innocent VIII, qui en fit une translation très-solennelle dans l'église du Vatican où elle a toujours été gardée depuis. Mais cet auteur ne donne pas cela comme fort cer-

Baillet fêtes mobiles.

tain; il ajoute que, pendant qu'on honoroit cette relique à Constantinople, on assuroit en Occident que la vraie lance étoit toujours à Jérusalem. De plus saint Louis dégagea des Vénitiens en 1241 une pareille relique qui lui fut apportée en France & déposée dans la Sainte-Chapelle de Paris, où elle est encore honorée. Mais la discussion d'un fait si incertain & si peu important, est assez inutile.

An. 1492.

XXVIII. Le pape fait sa paix avec Ferdinand roi de Naples.

Surita l. 4. l. 20. c. ultimo.

Mariana, lib. 25. c. 18.

Raynaldi. hoc an. n. 10.

Comme le roi de France pensoit déjà sérieusement à porter ses armes dans le royaume de Naples, & faisoit pour cela ses préparatifs, la crainte qu'en eut Ferdinand le porta à se réconcilier avec le souverain pontife. Le roi d'Aragon s'étant rendu médiateur, ce prince & Alfonse duc de Calabre son fils, firent leur paix avec le pape le vingt-huitième de Janvier de cette année, & sur la fin du mois de Mai, Ferdinand envoya à Rome son petit-fils Ferdinand prince de Capoue, pour demander pardon à Innocent VIII au nom de son aïeul & de son père; promettant de payer exactement chaque année le tribut dû à l'église Romaine, & de ne plus blesser son autorité dans la collation des bénéfices du royaume de Naples. Ce prince fut reçu du pape avec beaucoup d'honneur, & en reçut de grands témoignages de bonté. L'on trouve une bulle de sa sainteté du 4e. de Juin de cette année, qui assure à Alfonse la succession au royaume de Naples; & au prince de Capoue son fils, en cas qu'Alfonse mourût avant Ferdinand son père. L'on y lit aussi la formule du serment qu'il devoit en faire au souverain pontife.

XXIX. Mort du pape Innocent VIII.

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum.

Papyr. Masson. in Innocent. VIII.

Ce fut par-là qu'Innocent VIII finit son pontificat, il mourut le mois suivant le vingt-cinquième de Juillet, jour de la fête de l'apôtre saint Jacques. Depuis l'attaque d'apoplexie qu'il avoit eue deux ans auparavant, il n'avoit pu jouir d'une santé parfaite. On dit que ne trouvant aucun soulagement à ses maux dans l'art de la médecine, un Juif imposteur lui prépara un breuvage composé du sang de trois jeunes garçons qui venoient d'expirer; & que le pape l'ayant su, il en eut une si grande horreur, qu'il donna aussitôt ordre d'arrêter ce Juif & de le punir: mais celui-ci évita le châtiment par la fuite. Innocent voyant donc sa dernière heure approcher, ne pensa plus qu'au salut de son ame, témoignant un grand mépris pour toutes les espérances fragiles du siècle, & ne soupirant qu'après la bienheureuse immortalité, dit l'évêque Leonelli, qui fit son oraison funèbre dans

An. 1492. une assemblée de cardinaux. Il reçut les sacremens avec beaucoup de piété, & mourut dans des sentimens tout-à-fait chrétiens, à l'âge de soixante ans, après avoir gouverné l'église sept ans dix mois & vingt-sept jours. Son corps fut porté dans l'église de S. Pierre & mis dans un tombeau que le cardinal Laurent Cibo son neveu lui avoit fait faire.

Ce pape, nommé Jean-Baptiste Cibo, étoit Génois, & fut élevé avec beaucoup de soin. Dès qu'il fut entré dans le monde, on l'envoya à Naples, où il vécut assez long-temps à la cour d'Alphonse & de Ferdinand. Depuis il vint à Rome, & fut domestique du cardinal de Boulogne, frère du pape Nicolas V, ce qui contribua beaucoup à son élévation. Paul II lui donna l'évêché de Savonne, & Sixte IV lui conféra celui de Melfi, & le fit cardinal le septième de Mai 1473. Ce même pape le laissa légat à Rome, lorsqu'il en sortit à cause de la peste, & lui confia depuis la légation de Sienne. Ce fut par ces degrés qu'il s'éleva sur le saint siége, auquel il parvint après Sixte IV, le vingt-neuvième Août 1484. A son avénement au pontificat, il calma les différens des princes d'Italie, & ramena à l'obéissance du saint siége ceux que la sévérité de son prédécesseur en avoit éloignés. Il n'épargna rien pour unir les princes chrétiens contre les Turcs; mais ce dessein sans succès ne servit que de prétexte pour procurer beaucoup d'argent à la chambre apostolique, dont le pape profita d'une partie, & employa l'autre pour faire la guerre au roi de Naples. Dans sa jeunesse, avant que d'entrer dans l'état ecclésiastique, il avoit été marié. Il lui restoit deux enfans de ce mariage lorsqu'il parvint au souverain pontificat: un fils nommé François, qu'il maria à une des filles de Laurent de Medicis, l'une des plus belles princesses de son temps, après l'avoir fait comte d'Anguillare & général des troupes de l'église Romaine, & une fille nommée Theodore, qu'il combla pareillement de biens. Il avança de même le reste de sa famille, & on n'a pu s'empêcher de lui reprocher qu'il avoit fait pour elle des choses peu équitables.

XXX. Désordres à Rome après la mort du pape.

Les cardinaux qui étoient allés prendre l'air à la campagne pendant l'été, revinrent à Rome pour se trouver à l'élection d'un nouveau pape; & ils trouvèrent la ville abandonnée à la discrétion de la canaille, qui pilloit les maisons & remplissoit les rues de meurtres & de carnages. Les juges n'osoient paroître, dans la crainte d'être exposés à la fureur du peuple,

qui ne donnoit que des malédictions au lieu de prières au défunt pape auquel ils reprochoient de n'avoir eu aucune compassion des pauvres. Pour faire cesser tous ces désordres, les cardinaux donnèrent la garde du palais à Garcilasso archevêque de Tarragone, homme d'une illustre naissance & d'une sagesse consommée. C'étoit lui qui avoit fait l'accommodement d'Innocent VIII avec le roi de Naples, & qui avoit quelque temps après apaisé une sédition à Ascoli. Il fut dans la suite établi préfet de Rome par le successeur du défunt pape, dont les obsèques ne furent achevées que le huitième d'Août, auquel on célébra la messe en présence des cardinaux. Bernardin de Carvajal, évêque de Carthagène & ambassadeur du roi d'Espagne, fit ensuite un sermon dont tout l'auditoire fut très-content. Plusieurs personnes qui l'avoient entendu, jugèrent que les cardinaux, charmés de l'éloquence du prédicateur, éliroient un pape de la même nation : ce qui arriva comme ils l'avoient prévu.

Vingt-trois cardinaux entrèrent en procession dans le conclave. Maffée Ghérardo, général de l'ordre des Camaldules, qu'Innocent avoit fait cardinal en 1489, quoique dans un âge fort avancé, & tellement incommodé de la goutte qu'il ne pouvoit se soutenir, ne laissa pas de se rendre à Rome pour y recevoir le chapeau, & voulut entrer au conclave avec les autres. On s'assembla dans la chapelle de Sixte, & la garde fut donnée aux ambassadeurs des couronnes. Les rues de Rome étoient si remplies de voleurs, d'assassins & de bandits, que les cardinaux furent obligés de faire entrer des compagnies entières de mousquetaires dans leurs palais, & de pointer des canons aux avenues pour empêcher le pillage. Cette précaution les garantit de l'insulte. Les rues du bourg de S. Pierre furent fermées avec de grosses poutres, derrière lesquelles on plaça des soldats, pendant que les chevaux-légers de la garde faisoient incessamment le tour du palais.

XXXI. Le cardinal de Borgia est élu pape.

Si les cardinaux eussent su profiter de l'avis qui leur fut donné par Leonelli, lorsqu'il fit l'oraison funèbre d'Innocent VIII en plein consistoire, & qu'il les exhorta à élire un pape qui eût vécu sans tache, qui comme Leon I eût passé toute sa vie dans la pratique des vertus, qui méritât son élévation par ses travaux & par l'intégrité de ses mœurs, qui fût sans ambition, savant, saint, & tel que doit être un vicaire de Jesus-Christ pour le gouvernement de l'église : ils n'auroient pas

Rec. Masson. in Innocent. VIII.

Duchesne, hist. des papes.

An. 1492.

mérité tant de reproches sur leur élection. Mais les cardinaux, sans aucun égard à des avis judicieux, élurent un sujet sur lequel presque tous les historiens ont exercé leur plume pour en dire tout le mal possible. Les différentes cabales ne retardèrent pas beaucoup l'élection; & dès le second jour tous les cardinaux donnèrent leur voix à Rodrigue Borgia vice-chancelier, c'étoit l'onzième d'Août. Il étoit fils de Geoffroi Lenzoli, sorti d'une des grandes maisons du royaume de Valence; mais Rodrigue avoit changé son nom & les armes de son père, pour prendre & les armes & le nom de sa mère sœur de Calixte III, de la famille Borgia. Comme il étoit riche & assez insinuant, il sut employer son or & ses promesses pour gagner les esprits & se faire élire, quoiqu'avec des mœurs qui eussent dû l'éloigner pour jamais non seulement du souverain pontificat, mais même des moindres fonctions de l'église. Etant cardinal, il avoit eu de Vanotio dame Romaine, épouse de Dominique Arimano, quatre fils & une fille. L'aîné Louis Borgia fut duc de Gandie. Le second appelé César fut cardinal, puis duc de Valentinois, homme le plus cruel & le plus ambitieux qui ait jamais été: Alexandre, qui avoit une complaisance aveugle pour lui, renversa toutes les loix divines & humaines, pour le porter, s'il eût pu, jusques sur le trône des Césars, dont il lui fit prendre le nom. Ses autres enfans furent Jean & Godefroi, & une fille nommée Lucrece. Jean succéda à son frère dans le duché de Gandie, & épousa Marie d'Aragon, bârarde d'Alphonse II roi de Naples, dont il eut Jean, père de François Borgia qui fut général des jésuites; Godefroi épousa Sanche, autre fille naturelle d'Alphonse. Lucrece avoit été mariée à un certain Espagnol; mais lorsque son père fut devenu pape, il la lui ôta, pour la donner à Jean Sforce prince de Pezaro. Elle fut mariée ensuite avec le prince de Bizelli fils naturel d'Alphonse, & elle prit après sa mort une quatrième alliance avec Alphonse d'Est duc de Ferrare. Quelques auteurs l'ont accusée de n'avoir pas mené une vie fort réglée pendant sa jeunesse, & de s'être même abandonnée à ses propres frères. Telle étoit la famille du nouveau pape.

Onuphr. in vita Alexandri VI.

Il prit le nom d'Alexandre VI, & aussitôt après son élection on mit la croix à une des fenêtres du conclave, & on en donna la nouvelle au peuple. L'église de saint Pierre fut d'abord remplie de monde, attiré par la curiosité de le voir.

Lorsqu'il fut arrivé à l'église, le cardinal de San-Severino le prit entre ses bras & l'assit sur l'autel, où il fut adoré par tous les cardinaux, & ensuite les prélats vinrent lui baiser les pieds. Avant que le pape descendît de l'autel, il fit le cardinal Ascanio Marie Sforce vice-chancelier, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite dans le conclave; & après qu'on eut dit la messe suivant l'ancienne coutume, tous les cardinaux s'en retournèrent dans leurs palais, à la réserve de quelques-uns, en petit nombre, que le pape arrêta pour dîner avec lui. Le soir on fit des feux de joie dans les rues; & Ambroise Mirabili, cavalier Milanois, fit de grandes réjouissances dans le Capitole, parce qu'il avoit été confirmé avec la dignité de sénateur qu'il avoit exercée sous le pontificat d'Innocent. Jean Lopez, qui avoit été secrétaire des brefs sous le même pape, fut fait évêque de Pérouse; & sa charge fut donnée à Bernardin Luna, à la recommandation du cardinal Ascagne.

AN. 1492.

XXXII. Réjouissances à Rome pour son élection. *Bern. Gorius. part. 7.*

Le lendemain les sénateurs, les conservateurs & les capitaines des quartiers, montèrent à cheval à l'entrée de la nuit, avec une grande troupe de jeune noblesse, précédée de plusieurs estafiers avec des flambeaux de cire blanche; & s'étant rendus dans la place de saint Pierre, ils y firent une espèce de carousel. De-là étant entrés dans la cour du palais, ils firent la même chose, & mirent ensuite pied à terre pour aller baiser les pieds du pape, qui témoigna être fort satisfait de ces honneurs. Le vingt-septième d'Août, le saint père alla prendre possession de saint Jean de Latran avec beaucoup de pompe. Toutes les rues par où il passa étoient tapissées, & il y avoit des arcs de triomphe en plusieurs endroits : ce qui parut d'autant plus surprenant, qu'aucun pape n'avoit encore pratiqué la même chose. Le dernier du mois d'Août il tint un consistoire, dans lequel il donna le chapeau de cardinal à un de ses neveux nommé Jean de Borgia Espagnol, archevêque de Montréal, qui prit le titre de sainte Suzanne.

XXXIII. Il fait un de ses neveux cardinal.

XXXIV. Les commencemens de son pontificat.

Tous les princes chrétiens lui témoignèrent, par des ambassades solennelles, la joie qu'ils ressentoient de son exaltation, & en effet la conduite qu'il avoit tenue avant que d'être pape, & qu'il tint même au commencement de son pontificat, sa douceur, sa modération, les sages ordonnances qu'il établit pour l'administration de la justice & pour le soulage-

AN. 1492.

Mariana, l. 26. c. 2. Guicchard. hist lib. 1. 2. & seq.

ment des peuples, faisoient concevoir de grandes espérances. Mais cela ne dura pas long-temps : l'on changea bientôt après de sentiment & de langage sur sa conduite. On dit que la nouvelle de son élection fit verser des larmes à Ferdinand roi de Naples, prince qui avoit beaucoup d'expérience, & qui prévoyoit dès-lors tout ce qu'on devoit appréhender pour l'avenir. En effet, la postérité aura peine à croire qu'un homme qui avoit passé par les plus honorables emplois de l'église avant sa promotion, & qui avoit d'ailleurs de grandes qualités, en ait pu ternir l'éclat par autant de vices. Ceux qui l'élevèrent sur la chaire de saint Pierre, payèrent dès ce monde une partie de la peine que méritoit leur avarice, ainsi que Guicchardin & les autres auteurs contemporains l'ont remarqué.

XXXV. Mort de Laurent de Medicis.

Anglet. Polit. epistolar. l. 5. Macchiavel. hist. Florent. Paul. Jov. in vita Leonis X.

Quelques mois avant la mort d'Innocent VIII, le neuvième d'Avril mourut Laurent de Medicis, fils de Pierre de Medicis I du nom & de Lucrece Tornabuoni, dame d'un mérite singulier, & frère de Julien de Medicis qui fut assassiné par la faction des Pazzi en 1478. Laurent, qu'on vouloit aussi tuer, se sauva & repoussa ses ennemis avec le secours du peuple de Florence qui le déclara dans la suite chef de la république. Il ne s'en fit pas seulement aimer par sa générosité, mais il s'acquit encore l'estime de tous les princes de l'Europe qui faisoient gloire de le nommer pour arbitre de leurs différents. On dit que Bajazet empereur des Turcs, pour lui témoigner son amitié, lui envoya Bernard Bandini, l'un des assassins de Julien son frère, qu'on avoit pris à Constantinople. Laurent avoit été instruit dans les sciences par Gentille d'Arezzo, & les avoit soigneusement cultivées. Il fut considéré comme le Mecenas des gens de lettres de son temps, & le protecteur des Grecs exilés. Les principaux de ceux qui vivoient à sa suite, étoient Christophe Landini, Marcile Ficin, Chalcondyle, Ange Politien, Jean Lascaris, qu'il envoya en Grèce pour y recouvrer des manuscrits, & beaucoup d'autres qu'il retenoit par ses libéralités considérables. Il n'avoit que quarante-quatre ans lorsqu'il mourut, & il laissa deux fils, Pierre qui lui succéda, & Jean qui fut depuis pape sous le nom de Leon X.

Paul. Jov. in elog. l. 3. cap. penult.

Il étoit magnifique, libéral, bon ami, généreux; mais voluptueux, & soupçonné d'avoir peu de religion : il mourut cependant très-chrétiennement, si l'on en croit Ange Politien.

Le célèbre Jerôme Savonarolle l'assista à la mort & le confirma dans la foi & dans les bonnes résolutions qu'il avoit prises de mener une vie plus régulière, en cas qu'il guérît, ou de se résigner entièrement à la mort, si Dieu vouloit disposer de lui. Tous les historiens, entre autres François Guicchardin, se sont fort étendus sur la perte que le public fit à sa mort. On peut connoître, dit Paul Jove, dans quelle estime étoit ce grand homme par le présent que lui fit le soudan d'Egypte, d'un caméléopard, animal fort rare, qui avoit les jambes de devant extrêmement hautes, celles de derrière très-basses, le dos fort petit, une tête de cerf qui portoit deux petites cornes, le dos rouge & le corps marqué de taches blanches & rondes. On le vit long-temps en Italie avec d'autant plus d'admiration, qu'on n'en avoit pas encore vu de semblable depuis les anciens Romains, & qu'on a beaucoup de peine à prendre ces sortes d'animaux, qui ne se trouvent que vers les extrémités de l'Ethiopie du côté des sources du Nil, selon le rapport d'Aldrovandus.

An. 1492.

Guicchardin. hist. lib. 1.

Aldrovand. l. 1. c. 53.

XXXVI. Casimir IV roi de Pologne, auparavant duc de Lithuanie, fils de Jagellon dit Ladislas IV, mourut le septième de Juin de cette année 1492, âgé de soixante-quatre ans, après en avoir régné quarante-huit. Il avoit épousé Elisabeth d'Autriche, dite de Hongrie, fille d'Albert d'Autriche & d'Elisabeth de Luxembourg reine de Hongrie; & il en eut Uladislas roi de Bohême & de Hongrie, Jean Albert qui régna après son père, Frederic cardinal évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, & plusieurs autres. Ses filles furent Hedwige, mariée à George duc de Bavière; Sophie, épouse de Frederic marquis de Brandebourg, Barbe, femme de George duc de Saxe; Jeanne & Marguerite. On écrit que Casimir n'avoit jamais bu de vin, & ne pouvoit pas même le souffrir, non plus que la bière & les autres liqueurs. Il fut solennellement enterré à Cracovie; & Jean Albert son second fils fut son successeur, du consentement d'Uladislas son aîné, roi de Hongrie & de Bohême.

Mort de Casimir IV, roi de Pologne. Jean Albert son fils lui succède.

Michou l. 4. c. 64.

Cromer. lib. 28. 29 & 30.

XXXVII. Le sacré collège perdit aussi dans cette année Maffeo Gherardo, cardinal, patriarche de Venise, né d'une noble famille de cette même ville. Il avoit renoncé dans sa jeunesse aux vanités du siècle, pour se retirer dans l'ordre des Camaldules; & il en prit l'habit des mains de Paul Venerio, abbé de saint Michel de Murano, dont il fut dans la suite

Mort du cardinal Maffeo Gherardo.

Aubery hist. des cardinaux.

Raynald. hoc ann. n. 32.

AN. 1492.

le successeur. En 1466 il fut élevé sur le siége patriarchal de Venise, créé cardinal par Innocent VIII en 1489; & il se trouva à l'élection d'Alexandre VI, nonobstant son grand âge & ses infirmités. En retournant de Rome à Venise, il mourut à Terni le quatorzième de Septembre. Pierre Delphinus a fait l'histoire de sa vie, à la prière de Contarin son successeur.

XXXVIII. Mort de quelques auteurs ecclésiastiques. *Dupin bibl. des aut. to. 12. in-4°. xv. siècle.*

L'année précédente, Pierre Scot Allemand, chanoine de l'église de S. Pierre de Strasbourg, après s'être acquis beaucoup de réputation, mourut dans sa patrie au milieu de sa course, à l'âge de trente-un ans. Il avoit étudié à Paris & à Boulogne, où il s'étoit fait aimer & rechercher des savans. Il a composé les vies de S. Jean-Baptiste, de S. Jean l'évangéliste & de S. Jean Chrysostome en vers élégiaques, l'éloge de Jean Gerson aussi en vers, & a laissé encore quelques lettres, & diverses questions sur des cas de conscience: le tout imprimé à Strasbourg en 1498.

Vers le même temps moururent, 1. Jacques Perez, de Valence en Espagne, évêque de Chrysople, qui a fait des commentaires allégoriques & anagogiques sur les pseaumes de David & sur les cantiques, avec un traité contre les Juifs, une exposition sur le cantique des cantiques, & une question sur le mérite de Jesus-Christ. Tous ces ouvrages ont été imprimés.

2. Nicolas de Creutznach, qui avoit professé la théologie à Vienne en Autriche. On a de lui quatre livres de questions sur les sentences, un recueil de conférences & de discours, plusieurs sermons, & un traité de la conception de la sainte Vierge.

3. Guillaume de Houpelande de Boulogne en Picardie, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de saint Severin, & ensuite chanoine de Notre-Dame, mort le onzième d'Août de cette année. Il y a de lui un livre de l'immortalité de l'ame & de son état après la mort, imprimé à Paris en 1499.

4. Nicaise de Voerden de Malines, mort le vingt-cinquième du même mois d'Août, & qui quoiqu'aveugle dès l'âge de trois ans, ne laissa pas de se rendre très-habile, de professer le droit à Cologne, d'être reçu licencié en théologie à Louvain, de prêcher, de confesser, de dire la messe par cœur après avoir été ordonné prêtre avec dispense du pape,

pape, d'être reçu docteur en droit à Cologne, & de composer un commentaire sur les quatre livres des sentences, plusieurs sermons, diverses questions, & des lettres adressées à Tritheme, témoin digne de foi d'un fait aussi extraordinaire que celui-là.

AN. 1492.

XXXIX. Retraite du cardinal Ardicin de la Porte.

Victorel & Ciacon. hist. pontif. card. Aubery hist. des cardinaux, vol. 3.

La retraite du cardinal Ardicin de la Porte, dit le jeune, arriva dans cette année. Il étoit évêque d'Aléria, petit-fils ou neveu de l'autre cardinal du même nom sous Martin V. Il n'eut pas plutôt reçu les honneurs du doctorat, qu'il fut choisi pour être grand-vicaire de l'archevêque de Florence. Il remplit dignement les fonctions de cet emploi, & se distingua par sa vigilance & par sa fermeté; car quand le pape Paul II eut déclaré la ville de Florence rebelle au saint siége, il fut le seul qui osa publier l'interdit malgré les menaces d'un peuple mutiné. Une action si ferme & si généreuse lui acquit beaucoup de réputation à la cour de Rome où le pape l'employa pour d'autres affaires, lui donna l'évêché de Novarre sa patrie, ensuite celui d'Aléria en Corse. Sixte IV le fit référendaire, dataire, & lui confia des légations importantes. Enfin le pape Innocent VIII l'ayant chargé du soin de répondre aux ambassadeurs des princes, le fit cardinal au mois de Mars de l'année 1489, avec sept autres dont on a parlé.

Ughel. Italia sacra.

Mais son humilité ne lui inspirant que du dégoût pour toutes ces dignités, le faisoit soupirer après la solitude. Il avoit prié instamment le défunt pape de recevoir la démission de ses bénéfices & de son chapeau de cardinal, & de lui permettre de se retirer dans l'ermitage de Camaldoli, ou il avoit résolu de passer le reste de ses jours dans les exercices de la pénitence. Le pape, aux pieds duquel il s'étoit jeté ne lui avoit pu refuser ce qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur. Ardicin se voyant libre, sortit de Rome dans cette année 1492, & pour n'être pas connu, il se déguisa & ne se fit accompagner que d'un seul domestique: mais les cardinaux en étant informés bientôt après, s'adressèrent au pape, & lui firent tant d'instances pour rappeler leur confrère, que sa sainteté se laissa fléchir. Il écrivit de la manière du monde la plus touchante pour engager le souverain pontife à le laisser dans sa solitude, & obtenir la liberté d'exécuter son dessein: on fut sourd à ses prières, & on l'obligea de revenir à la cour de Rome, où il continua d'être l'exemple des bons

AN. 1492.

ecclésiastiques, & il y mourut dans l'année suivante 1493.

XL. Commencemens de Jerôme de Savonarolle.

In apologia Hier. Savonarolle à Joan. Francisc. Pici Mirand. nepote.

La grande réputation de Jerôme de Savonarolle, religieux Dominicain, commença aussi à se faire connoître dans cette année avec beaucoup d'éclat. Il étoit né de parens nobles à Ferrare le vingt-unième de Septembre 1452, & il prit l'habit de l'ordre de S. Dominique à Boulogne le vingt-cinquième d'Avril 1475. Il s'acquit dans la suite une grande réputation par ses prédications, & encore plus par ses prédictions. Jean Pic comte de la Mirandole le fit venir à Florence, où il expliqua publiquement l'apocalypse; & y prédit que l'église devoit être renouvellée, mais qu'elle seroit auparavant éprouvée par un fléau vigoureux, & qui arriveroit bientôt. On ne peut douter que ce religieux n'ait eu un génie extraordinaire, & que sa piété ne mérite des éloges. Mais s'il eut le don de prophétie, & si ses prédictions ont eu leur effet, c'est ce qu'on ne peut pas décider. On doit se contenter de dire, qu'il auroit dû reprendre avec plus de modération les vices des ecclésiastiques, & garder plus de ménagement en parlant d'Alexandre VI. Aussi s'attira-t-il bientôt un grand nombre d'ennemis.

XLI. Le pape accorde au roi d'Aragon l'investiture des terres découvertes par Colomb.

Ferdinand roi d'Aragon, en reconnoissance du service qu'il venoit de rendre à l'église par la conquête du royaume de Grenade, obtint du pape Alexandre VI l'investiture de tout le pays que Christophe Colomb avoit déjà découvert, & qu'il découvriroit à l'avenir en tirant à l'Ouest; à condition qu'il n'entreprendroit rien sur les découvertes du roi de Portugal. Ce fut en faveur de cette concession du souverain pontife, que Ferdinand fit partir Colomb avec une seconde flotte. Il mit à la voile le vingt-cinquième de Septembre, & après une longue navigation il arriva aux îles Caribes, d'où ayant passé à la Guadaloupe, il prit la route de l'île Espagnole, dont il avoit ci-devant fait la découverte; & y étant arrivé, il apprit que ceux qu'il y avoit laissés étoient morts, & que la ville qu'il avoit bâtie étoit brûlée. Il s'avança un peu plus, & ayant trouvé un lieu commode, il y fit construire un fort qui fut appelé Isabelle, du nom de la reine de Castille. Ensuite ayant découvert les mines de Libao, il fit voile vers l'île de Cuba, qu'il prit d'abord pour la Terre-Ferme, à cause de sa grande étendue.

Marmol. l. 9. c. 29.

De-là il traversa la Jamaïque, où il fut contraint d'en-

venir à une action avec les Indiens qui voulurent l'empêcher d'entrer dans le port. Ensuite il retourna à l'île Espagnole, dont il découvrit la partie méridionale. Plusieurs Caciques se joignirent pour l'empêcher de s'y établir; mais Guacanegri, qui avoit fait amitié avec lui au premier voyage, ne voulut pas entrer dans la ligue qui se formoit: il se joignit même à Colomb; & quoique celui-ci n'eût que deux cents hommes de pied & vingt chevaux avec quelques chiens, il ne laissa pas de donner bataille aux Indiens qui étoient plus de deux cents mille, & les défit. Cette victoire lui acquit une si grande réputation, que tous les Caciques n'osèrent plus lui résister. Il acheva tranquillement le fort d'Isabelle & trois autres forts qu'il fit construire, & remit ensuite à la voile pour retourner en Espagne, où il n'arriva que l'année suivante.

AN. 1492. *Mariana, hist. Hisp. l. 26 c. 3. Ferd. Colomb. hist del. amir. Chr. Colomb.*

XLII. Ferdinand oblige les Maures à se faire baptiser.

Cependant Ferdinand voulant bannir entièrement le Mahométisme de ses états, obligea tous les Maures à se faire baptiser ou à sortir de son royaume. Les plus riches passèrent en Afrique, & les plus pauvres se convertirent en apparence, quoiqu'en particulier ils continuassent l'exercice de leur religion. Par le traité fait avec Mahomet, on lui avoit promis le libre exercice de sa religion; mais on ne le pressa pas moins de recevoir le baptême: ce qui le chagrina tellement, qu'il céda tous ses droits pour quatre cents mille ducats, & se retira à la cour du roi de Fez, où dans la suite il fut assassiné. Ferdinand n'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, se rendit peu de temps après en Aragon pour tenir les états, & s'avança ensuite jusqu'à Barcelone, afin de prendre possession des comtés de Roussillon & de Cerdagne que le roi de France venoit de lui céder, & il y pensa perdre la vie.

XLIII. Il court risque d'être tué étant à Barcelone.

Le septième de Décembre de cette année, ce prince sortant du palais, accompagné d'une foule de courtisans & de magistrats, un paysan de Catalogne nommé Jean Cannamarès, qui s'étoit caché derrière une porte par où le roi devoit passer, sortit subitement, tira l'épée, & frappa le prince entre le cou & les épaules. Le coup fut si violent, que, s'il n'eût été affoibli par un collier d'or que le roi portoit ordinairement, il ne pouvoit éviter d'être tué sur la place. Le roi, qui se sentit frappé, ne perdit rien de sa présence d'esprit ordinaire; & s'étant aperçu que ceux de sa suite alloient se jeter sur l'assassin pour le poignarder, il les en empêcha;

Mariana, hist. Hisp. l. 26. c. 4. Petrus Mart. Angler. epist. 126. 127. 132. Surita Annal. t. 5. l. 1. c. 12.

AN. 1493.

cha, & se contenta d'ordonner qu'on le mît en prison, dans le dessein de lui faire avouer ses complices, parce qu'il ne doutoit point qu'une action si hardie ne fût l'effet d'une conspiration contre sa personne. Le premier soin du roi, après qu'on eut visité sa blessure, & qu'on y eut mis le premier appareil, fut de faire avertir la reine de l'accident qui lui étoit arrivé, & de l'assurer que sa blessure étoit fort légère. Ensuite l'on interrogea l'assassin, & l'on connut que c'étoit un fou qui s'étoit imaginé que la couronne d'Aragon lui appartenoit, que Ferdinand l'avoit usurpée sur lui & la retenoit injustement. Le roi voulut qu'on le renvoyât sans le punir; mais à son insçu il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Tout l'égard que l'on eut à sa folie, fut qu'on l'étrangla auparavant. Dès que Ferdinand fut guéri, il retourna en Castille avec sa cour sur la fin de Janvier.

XLIV. Conclusion du traité pour la restitution du Roussillon & de la Cerdagne.

Mariana ibid. lib. 26.

Le traité pour la restitution des comtés de Roussillon & de Cerdagne, fut enfin conclu dans le commencement de cette année 1493. Jean Coloma ministre de Ferdinand, & Louis d'Amboise évêque d'Albi, au nom de Charles VIII, le signèrent à Narbonne le dix-huitième de Janvier. Ceux de Perpignan, qui n'aimoient pas la domination Espagnole, s'opposèrent à l'exécution du traité, & en écrivirent à la duchesse de Bourbon, mais malgré toutes les raisons qu'ils alléguoient dans leur lettre, on n'eût aucun égard à leurs remontrances. Le désir qu'avoit le roi de France de faire la guerre en Italie, le faisoit passer par-dessus toutes les considérations qui concernoient le bien de son royaume; car ce fut encore par le même motif qu'il voulut faire sa paix avec Maximilien roi des Romains, à des conditions fort avantageuses à ce prince; mais en même temps qui paroissoient fondées sur la justice du côté de Charles VIII, puisqu'il n'étoit pas juste qu'il gardât la dot de Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, après l'avoir renvoyée à son père.

XLV. Le roi de France fait sa paix avec le roi des Romains.

Mém. de Comines, to. 5. de l'édit. de 1723. p. 416.

F. Daniel hist. de France to. 5. in-4°. p. 75.

Le roi des Romains, qui ne pouvoit par lui-même continuer la guerre, choisit pour la terminer un expédient qui lui réussit au-delà de ses espérances. Les provinces des Pays-Bas s'assemblèrent à sa sollicitation dans Bruxelles, & résolurent d'envoyer tant en leur nom, qu'en celui de l'archiduc Philippe d'Autriche leur souverain, sans faire mention de Maximilien son père, une solennelle ambassade à Charles VIII, pour lui représenter le traité de Louis XI avec eux, &

lui demander que puisqu'il n'avoit pas jugé à propos de l'exécuter, & qu'il avoit renvoyé la princesse Marguerite, il lui rendit au moins sa dot en l'état où elle se trouvoit; qu'on les avoit mortifiés autant qu'il étoit possible, en répudiant cette princesse sœur de l'archiduc leur maître; & que si on ajoutoit à cette injure l'injustice de retenir sa dot, ce seroit un attentat contre le droit des gens. Ces députés eurent l'adresse de gagner deux nouveaux favoris du roi, Guillaume Briçonnet, & Etienne de Vesc ou de Vers, qui de simple valet de chambre de Charles lorsqu'il n'étoit que dauphin, devint grand chambellan & sénéchal de Beaucaire. Tous deux disposèrent leur maître à faire cette restitution, avec d'autant plus de facilité, que l'autorité de la duchesse de Bourbon commençoit à diminuer, parce que le roi son frère se lassoit de ne pas gouverner immédiatement par lui-même.

An. 1493. Mezerai abrégé chron. to. 4. p. 47.

On s'assembla à Senlis pour convenir des articles, & le tout fut conclu le vingt-troisième de Mai à ces conditions. 1. Que les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la seigneurie de Nogent seroient rendus au roi des Romains, comme père de Philippe d'Autriche, sauf les droits de souveraineté appartenans au roi de France. 2. Que le maréchal des Cordes garderoit Aire, Hesdin & Béthune, jusqu'à ce que l'archiduc eût vingt ans accomplis, lesquelles places lui seroient remises, en faisant hommage au roi Charles pour les fiefs relevans de la Couronne. 3. Que le roi rentreroit dans la cité d'Arras, & y auroit un gouverneur. 4. Que les comtés du Mâconnois, de l'Auxerrois & de Bar-sur-Seine, demeureroient au roi, jusqu'à ce qu'on fût convenu des droits de chacune des parties. 5. Qu'enfin la justice décideroit de tous les différents survenus au sujet du traité d'Arras entre le roi de France & le roi des Romains; & que l'archiduc étant majeur viendroit jurer & ratifier ce traité. Ainsi les comtés de Bourgogne & d'Artois furent démembrés de la couronne de France, à laquelle ils n'ont été réunis que long-temps après.

Mariana loco suprà cit.

XLVI. Dessein du roi de France sur le royaume de Naples.

La tranquillité que Charles VIII venoit d'établir dans ses états par les traités de paix avec le roi d'Angleterre, avec Ferdinand & Isabelle, & avec le roi des Romains, fit qu'il ne pensa plus qu'à l'exécution de ses desseins pour la conquête du royaume de Naples. Et afin de prévenir les esprits en sa faveur, il fit faire par Leonard Baronnat, maître des re-

AN. 1493.

quêtes, un mémoire justificatif des droits qu'il prétendoit avoir sur ce royaume. Voici en peu de mots sur quoi ils étoient fondés.

XLVII. Fondement de ses droits sur ce royaume.

Les Lombards jouirent du royaume de Naples jusqu'à ce que leur état fut aboli par Charlemagne en 774. Les enfans de ce prince partagèrent la Lombardie avec les Grecs, qui depuis la soumirent toute entière : mais ils en furent chassés la plus grande partie par les Sarrasins, dans les neuvième & dixième siècles. Ces barbares s'y rendirent très-puissans, jusqu'à ce que les Normands, Fierabras, Dreux, Robert Guiscard qui fut duc de la Calabre & de la Pouille, les en chassèrent entièrement dans le onzième siècle. Les Normands y régnèrent jusqu'au mariage de Henri IV, fils de l'empereur Frederic Barberousse, qui épousa à Milan l'an 1286 Constance, fille posthume de Roger duc de la Pouille. Elle en eut Frederic II empereur, mort en 1250, & père de Conrad mort en 1257. Celui-ci eut pour fils Conradin ; mais le royaume se soumit à Mainfroy, bâtard de Frederic II, qui fut dépouillé par Charles d'Anjou frère de S. Louis; & le pape Clement IV en investit ce Charles, attribuant le droit de succession à ses hoirs mâles & femelles en ligne directe, & à leur défaut, à un des fils du roi de France qui régneroit alors. Ainsi les princes de la maison d'Anjou, Robert fils de Charles, & d'autres, possédèrent cet état jusqu'à la reine Jeanne II, qui étoit fille d'un Charles d'Anjou, & qui fut confirmée dans la possession de son état par Clement VI. Elle mourut sans postérité en 1435.

Sup. l. CIV. n. 218.

Cette princesse, outrée contre le pape Martin V, qui avoit donné l'investiture de son royaume à Louis III duc d'Anjou, adopta Alphonse V de ce nom, roi d'Aragon. Mais l'ingratitude, la vanité & les mauvais traitemens de ce prince obligèrent la reine à révoquer son adoption, & à instituer pour son héritier le même Louis d'Anjou. Ce prince étant mort avant elle, elle déclara son héritier René d'Anjou frère de Louis, le jour même qu'elle mourut, & lui légua ses états par son testament. René étoit alors prisonnier à Dijon, depuis sa défaite près de Neuf châtel en Lorraine par l'armée d'Antoine de Vaudemont, qui lui disputoit le duché de Lorraine. A peine René fut-il en liberté, qu'il partit pour Naples; mais il ne fut point heureux dans cette expédition, de même que son fils Jean duc de Calabre, qui en entreprit inutilement la conquête. La maison d'Aragon, qui dès le temps de Charles I

Mém. de Comines tom. 5. de l'édit. de 1723. p. 389.

d'Anjou en occupoit une bonne partie, fondée sur les droits de Mainfroy dont Pierre d'Aragon avoit épousé la fille, s'en empara entièrement, & s'étoit maintenue dans cette possession jusqu'à Ferdinand qui régnoit, quoique bâtard, lorsque Charles VIII en entreprit la conquête. Ainsi le droit du roi de France étoit fondé sur ce que René en mourant avoit laissé Charles d'Anjou comte du Maine son neveu, héritier du comté de Provence & de ses prétentions aux royaumes de Naples & de Sicile; & ce Charles mourant sans enfans, donna la Provence & tous ses droits aux mêmes royaumes à Louis XI, dont Charles VIII étoit le successeur, & par conséquent héritier des droits de son père sur les royaumes de Naples & de Sicile. AN. 1493.

XLVIII. Le dessein de la conquête du royaume de Naples désapprouvé de quelques-uns.

Ce droit paroissoit incontestable au roi de France, & cependant son entreprise n'étoit pas goûtée de tout le monde. On avoit déjà éprouvé par une fâcheuse expérience les mauvais succès des armes Françoises en Italie, depuis deux cents ans que la querelle duroit; on avoit à faire avec des princes qui laissoient souvent à part la bonne foi quand il s'agissoit de leurs intérêts, & qui ne pouvant souffrir la domination de la France, ne manqueroient pas de se liguer tous contre elle pour traverser ses conquêtes. Mais Ludovic Sforce, qui avoit usurpé le duché de Milan sur son neveu, & qui vouloit s'y maintenir, sut si bien tourner l'esprit des deux hommes dont on a déjà parlé, Etienne de Vers & Guillaume Briçonnet, qui gouvernoient absolument Charles VIII, que ce prince succomba à la tentation de se rendre maître d'un grand royaume, & de le joindre à sa couronne. Mais pour entendre clairement toute cette intrigue, il faut reprendre les choses de plus haut.

XLIX. Etat dans lequel étoit alors l'Italie.

Il y avoit près de cinq cents ans que le duché de Milan avoit toujours été possédé par des princes d'Italie. Les Visconti en avoient joui jusqu'à Philippe-Marie dernier duc de sa maison, qui n'ayant point d'enfans légitimes, avoit marié sa fille naturelle nommée Blanche à François Sforce bâtard de Jacques, connu sous le nom de Jacomusio, & qu'on surnommoit le grand. Ce François, choisi par les Milanois pour leur capitaine après la mort de Philippe, les força à le recevoir pour duc en 1450, malgré les droits légitimes de Charles duc d'Orléans fils de Valentine de Milan, laquelle avoit pour père le duc Galeas. François gouverna dans la suite assez paisiblement; mais son bonheur ne passa pas tout

AN. 1493. entier à ses deux fils. L'aîné Galeas-Marie lui succéda ; mais son cadet Ludovic, surnommé le More à cause de son teint basané, en eut tant de chagrin, qu'il ne pensa plus qu'à le supplanter : les moyens seuls lui manquoient. Galeas ne régna donc paisiblement que parce que Ludovic ne pouvoit le traverser ; & ce ne fut que douze ans après, qu'il se présenta une occasion favorable à son ambition. Galeas s'étant rendu odieux au peuple par ses débauches & son extrême férocité, fut assassiné dans l'église le 26e. de Décembre 1476. Mais comme Jean Galeas son fils unique étoit trop jeune pour gouverner, la tutelle en fut d'abord déférée à sa mère Bonne fille de Louis duc de Savoie, qui s'en démit en faveur de Ludovic oncle paternel du jeune duc, & lui donna sans y penser le moyen d'usurper le duché de Milan.

Guicchardin. hist. Ital. l. 1.

Mém. de Cominee ut supra, p. 409.

Jean Galeas étant parvenu à l'âge de se marier, épousa Isabelle d'Aragon, fille d'Alphonse duc de Calabre & de Blanche Sforce. Ludovic s'imagina qu'en donnant à son neveu cette princesse qui étoit sa nièce, elle obligeroit son époux à passer sa vie sous la tutelle de leur commun oncle ; mais il se trompa. Isabelle, ambitieuse jusqu'à l'excès, ne fut pas plutôt devenue duchesse de Milan, qu'elle s'appliqua à gagner son mari, & à lui inspirer le désir de gouverner par lui-même. Elle l'avoit rendu, en moins de deux ans, père d'un fils & d'une fille. Galeas, sur les instances de sa femme, pressa son oncle de se désister de l'administration du duché ; mais Ludovic, persuadé qu'il n'y avoit qu'Isabelle qui lui inspiroit ces sentimens, s'en vengea sur elle en la mortifiant dans toutes les occasions. Elle en écrivit au duc de Calabre son père, & au roi de Naples son aïeul ; elle leur représenta ses malheurs en termes fort pathétiques, & menaçoit de se donner la mort par ses propres mains, si on ne la mettoit au plutôt en liberté.

Bernardino Corio parte 7.

Ferdinand & le duc de Calabre voulurent d'abord essayer les voies de douceur & d'honnêteté, avant que d'en venir à la force ; & prièrent Ludovic de remettre le gouvernement à son neveu, pace qu'il avoit l'âge porté par les lois, & que sa famille étoit établie par la naissance de deux enfans. Ludovic le promit, & ne demanda que deux ou trois mois de délai pour assembler les états du duché, & leur rendre compte de son administration. Mais bien loin d'accomplir sa promesse, il emprunta de l'argent, leva des troupes,

fortifia les places, & fit tous les préparatifs néceſſaires pour une longue défenſe. On jugea par-là de ſa mauvaiſe foi. Mais Ferdinand ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour le punir, il eut donc recours à d'autres puiſſances. Alexandre VI venoit d'être élu pape. Il avoit trois fils naturels qu'il vouloit élever : comme l'aîné étoit déjà cardinal, le roi de Naples promit aux cadets les premiers fiefs qui vaqueroient dans ſon royaume ; & le ſaint père s'en contenta, parce qu'il n'étoit pas encore poſſédé de l'ambition de les rendre ſouverains. Après avoir mis le pape dans ſes intérêts, Ferdinand tourna ſes vues du côté de Pierre de Medicis qui venoit de ſuccéder au crédit que ſon père s'étoit établi dans Florence. Il parut d'abord difficile à ébranler ; c'eſt pourquoi le roi de Naples eut recours à Virginie des Urſins, de qui Pierre de Medicis avoit épouſé une des filles. Virginie avoit de grandes obligations à Ferdinand, & il avoit acquis un grand aſcendant ſur l'eſprit de ſon gendre : il s'en ſervit pour lui perſuader que la ligue qu'il venoit de faire avec Ludovic, contre les Vénitiens, ne devoit point l'empêcher d'en contracter une ſemblable avec le roi de Naples ; que celle-ci lui ſeroit plus avantageuſe, & il l'y détermina ſous promeſſe que cette liaiſon ſeroit tenue fort ſecrète.

L. Ligue entre le roi de Naples & les Florentins, contre Ludovic Sforce.

Il étoit en effet auſſi important pour le roi de Naples que pour Pierre de Medicis, que Ludovic ne fût rien de leur alliance, juſqu'à ce que les troupes de Naples ſe fuſſent jointes à celles des Florentins. De-là dépendoit principalement le ſuccès de l'entrepriſe qu'ils méditoient. Mais Ludovic pénétra bientôt ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice. Voici ce qui le lui fit ſoupçonner. C'étoit la coutume des princes chrétiens, à l'élection d'un nouveau pape, de lui envoyer leurs ambaſſadeurs pour le féliciter ſur ſon exaltation ; & les princes d'Italie avoient encore plus d'intérêt que les autres à s'acquitter de ce devoir. Ils l'avoient fait juſqu'alors ſéparément. Ludovic s'imagina qu'il ſeroit plus à propos de n'envoyer qu'une ambaſſade où les députés ſeroient enſemble, & de n'avoir qu'un ſeul orateur, afin de faire connoître à ſa ſainteté la liaiſon qui étoit entre eux ; & que ſi le nouveau pape ſe propoſoit de les diviſer, comme avoit fait Innocent VIII, il en fût détourné en voyant l'union qui ſe trouvoit entre eux. Ferdinand accepta volontiers un expédient qui pouvoit le mettre à l'abri de l'orage dont il étoit

AN. 1493.

menacé, & Pierre de Medicis parut d'abord s'y rendre; mais dans la suite il fit tout ce qu'il put pour traverser cette ambassade générale.

LI. Ambassade des princes d'Italie au nouveau pape.

Comme il étoit le seul chef de la députation des Florentins, & qu'étant fort riche il n'épargnoit rien dans les occasions d'éclat, il crut que si son train marchoit avec celui des autres ambassadeurs, il seroit obscurci par le grand nombre; ainsi il résolut d'aller seul à l'audience du pape. Il y fut encore déterminé par Scipion Gentile évêque d'Arezzo, qui avoit préparé un discours pour haranguer sa sainteté, & qui se croyant l'homme le plus éloquent de toute l'Italie, ne vouloit pas céder cet honneur à Sannazar que Ferdinand avoit choisi pour orateur au nom de tous. Pierre de Medicis ne se contenta pas d'avoir pris ce parti, il engagea aussi le roi de Naples à le suivre. Celui-ci tenta la même chose auprès de Ludovic, qui lui reprocha son infidélité. Soit par inadvertance, soit dans le dessein de s'excuser, le roi de Naples fit entendre à Ludovic qu'il auroit suivi le premier projet, si Pierre de Medicis ne l'avoit porté à l'abandonner; mais qu'il n'avoit pu résister à ses importunités. Cet aveu fit soupçonner à Ludovic, prince d'ailleurs très-défiant, qu'il y avoit une union formée entre le roi de Naples & Pierre de Medicis, & il prit des mesures pour le découvrir plus particulièrement. Cependant chaque prince fit au pape ses soumissions à part, de même que chaque république. Pierre de Medicis s'y distingua par sa magnificence. Le discours de l'évêque d'Arezzo fut si bien reçu & si applaudi, qu'on le fit imprimer à la tête de ces sortes d'ouvrages.

LII. Ludovic Sforce anime le pape contre le roi de Naples.

Quoique Ludovic n'ignorât pas que le pape lui eût su mauvais gré de ce qu'il avoit ouvert le dessein d'une députation générale, cependant comme ce projet n'avoit point été exécuté, il crut que le mécontentement du pape ne pouvoit pas l'empêcher de recourir à lui & de lui demander du secours contre le roi de Naples & les Florentins. Il avoit dans ses intérêts le cardinal Ascagne qui étoit bien venu du saint Père, & il comptoit sur son crédit. Il ne s'agissoit que de saisir une occasion favorable pour se faire écouter. La vente que François Cibo fils du défunt pape venoit de faire de quelques principautés, à Virginie des Ursins, commandant des armées de Naples, lui fournit cette occasion.

Cibo avoit fait cette vente sans la participation du pape, dont ces principautés relevoient comme fiefs du saint siége; il ne les avoit vendues que quarante mille écus d'or, ce qui n'égaloit pas le revenu de deux années de ces principautés; c'étoit le roi de Naples qui avoit fourni cette somme à Virginie: le pape devoit être indisposé contre toute cette conduite. AN. 1493.

Ludovic, qui n'en doutoit pas, profita de l'occasion. Il représenta au pape, que s'il souffroit l'injure qu'on venoit de lui faire, le saint siége perdroit & son autorité & sa sureté; qu'il ne falloit pas tant s'en prendre à Virginie des Ursins, qui n'avoit fait que prêter son nom, qu'au roi de Naples qui avoit fourni l'argent, que la haine de ce prince pour la maison de Borgia étoit irréconciliable, qu'il en avoit donné des preuves dans toutes les occasions; & que si sa sainteté ne perdoit Ferdinand, elle devoit s'attendre que ce prince la perdroit. Le cardinal Ascagne son frère appuyoit fortement toutes ces raisons, pour obliger le pape à opposer une nouvelle ligue à celle des Florentins & du roi de Naples, l'assurant qu'il y feroit entrer les Vénitiens. L'affaire fut bientôt conclue: Ludovic prêta à Alexandre VI l'argent dont il avoit besoin, leva trois cents lances, & commença à agir pour former une ligue avec les Vénitiens; pendant que d'un autre côté il sollicitoit Pierre de Medicis à demeurer neutre, afin d'être plus en état de pacifier les différents qui surviendroient entre les confédérés. Ludovic lui fit entendre que le pape traverseroit, quand il lui plairoit, la liaison des Florentins avec les Napolitains, parce que ses états étoient justement au milieu d'eux; mais qu'il n'en étoit pas de même de la liaison des Florentins & des Milanois, dont les états étoient contigus.

Guicchardin, hist. ital. lib. 1.

LIII. Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ses intérêts.

Mais Pierre de Medicis étoit trop engagé pour rompre avec Ferdinand. Il renvoya l'argent de Ludovic, & ne pensa plus qu'à exécuter son dessein. Son refus déconcerta un peu Ludovic, & lui fit tourner toutes ses vues du côté de la république de Venise, plus capable de le protéger que celle de Florence. Il lui envoya ses ambassadeurs, qui ayant été admis au conseil, représentèrent qu'il falloit opposer une autre ligue à celle des Florentins & du roi de Naples; que le pape n'étoit pas éloigné d'y entrer, & que si les Vénitiens vouloient faire la même chose, ils conserveroient sûrement le repos de l'Italie, en mettant la ligue opposée dans

AN. 1493.

l'impossibilité de rien entreprendre. Comme les Vénitiens crurent que ce feroit pour eux une occasion de faire de nouvelles conquêtes, parce que fournissant seuls plus de troupes que le pape & Ludovic ensemble, ils emporteroient par conséquent la meilleure partie de la dépouille des Napolitains & des Florentins; ils écoutèrent favorablement cette proposition. Cependant ils ne donnèrent pas d'abord de réponse positive, parce qu'ils craignoient que le pape ne manquât de parole, ce qui lui arrivoit souvent.

LIV. Ligue entre le pape, les Vénitiens & le duc de Milan.

Ce qui les détermina enfin, fut la nouvelle qu'ils reçurent de Constantinople, que Bajazet se préparoit à leur faire la guerre. Ils prévirent que si le sultan pouvoit être détourné de ce dessein, ce seroit par la crainte, en les attaquant, d'avoir affaire aux trois plus puissans états d'Italie. Sur cette raison, ils acceptèrent la nouvelle ligue; elle fut signée dans le mois d'Avril 1493. Toute l'Italie fut alarmée lorsqu'on en apprit la nouvelle. Il n'y a point de doute que Ferdinand & Pierre de Medicis n'eussent remporté de grands avantages, s'ils eussent d'abord pris les armes. Mais le projet du cardinal de saint Pierre-aux-liens, neveu de Sixte IV & grand ennemi d'Alexandre VI, les arrêta trop long-temps. Ce cardinal s'étoit persuadé que le nouveau pape avoit conjuré sa perte : c'est pourquoi il s'étoit réfugié, au sortir du conclave, dans son évêché d'Ostie dont il avoit le gouvernement; & il s'étoit enfermé dans la citadelle de cette place où il avoit une forte garnison, dans l'assurance que les Colonnes avec lesquels il étoit fort uni, le délivreroient, ou du moins favoriseroient son évasion en cas de siége. Pour achever de ruiner les desseins du pape & l'empêcher de lui nuire, il avoit réconcilié les Colonnes avec les Ursins qui étoient ennemis déclarés depuis plusieurs siècles; & tous ensemble avoient pris des mesures pour surprendre Rome. Alphonse duc de Calabre & Pierre de Medicis avoient approuvé ce projet; le premier devoit conduire des troupes suffisantes pour garder la place. Mais Ferdinand, qui craignoit que le cardinal de S. Pierre-aux-liens n'en demeurât pas à la seule prise de Rome, ne portât sa haine aux dernières extrémités, ne voulut point consentir à ses entreprises. Il fit plus.

Il détacha les Ursins de ses intérêts, il les accommoda avec le pape, & il perdit pour faciliter cet accord les quarante mille écus d'or qu'il avoit prêtés à Virginie, pour être

comptés à Cibo. Il obtint de lui qu'il remettroit au pape les mêmes principautés que Cibo lui avoit vendues, en lui en donnant d'égale valeur dans la province de la Pouille, pour le dédommager. Par cet accommodement, la ligue que Ludovic étoit venu à bout de former, lui devenoit inutile, ce qui le chagrina; mais sans se décourager, il tenta de se lier avec la France.

AN. 1493.

LV. Ludovic recherche l'alliance des François.

Mém. de Comines l. 7. c. 2.

Guicchardin. hist. d'Ital. l. 1.

Il s'informa avec soin du véritable état de ce royaume, & ayant su que le crédit de la duchesse de Bourbon venoit de cesser, & qu'il étoit entièrement passé entre les mains d'Etienne de Vers & de Guillaume Briçonnet, favoris de Charles VIII, il mit tout en œuvre pour les gagner. Le pape, qui étoit déjà prévenu contre le roi de Naples, entra dans ses vues. Tous deux prirent ensemble les mesures nécessaires pour envoyer secrétement en France des personnes affidées pour sonder les dispositions du roi. Ils s'adressèrent d'abord à de Vers & à Briçonnet. Le premier avoit commencé sa fortune par les services les plus bas de la garde-robe du dauphin, & l'avoit poussée jusqu'à la dignité de chambellan & de sénéchal de Beaucaire. Le second, de président de la chambre des comptes, étoit devenu intendant des finances, & enfin étoit entré dans l'état ecclésiastique. Tous deux avoient l'oreille du roi. Pour les engager, on promit au premier une principauté dans le royaume de Naples, & à l'autre un chapeau de cardinal. Des promesses si flatteuses les portèrent à faire toutes les avances nécessaires pour engager le roi dans le parti de Ludovic. Quand on fut informé de ce premier succès, on agit plus ouvertement. Le pape & Ludovic convinrent qu'il falloit envoyer une ambassade solennelle vers Charles VIII. On nomma pour cela le comte Charles de Beljoyeuse & le comte de Cajazzo, de la maison de San-Severino, ennemie mortelle de Ferdinand; on les chargea d'un ample mémoire pour exposer les droits du roi sur le royaume de Naples, & pour l'engager à les poursuivre par la voie des armes; ce qu'ils firent en plein conseil. Ils montrèrent les avantages & toute la gloire qui en reviendroit à la France, & firent beaucoup valoir la facilité qu'il y avoit à faire cette conquête qu'ils fondoient sur les bonnes intentions de Ludovic, & sur les dispositions des Napolitains lassés de la tyrannie & des cruautés de Ferdinand; sur la haine que les

AN. 1493.

Vénitiens lui portoient, & sur la promesse authentique que faisoit le pape de seconder les François.

LVI. Le roi de France écoute ses propositions malgré les remontrances de son conseil.

Ils rapportèrent encore plusieurs autres raisons, qui furent fort goûtées du roi, mais différemment reçues de son conseil. Ceux qui s'y opposèrent le plus, furent le maréchal des Cordes & l'amiral de Graville. Ils firent voir que cette conquête étoit éloignée, qu'on auroit affaire à deux princes qui avoient beaucoup de prudence & d'expérience; qu'ils s'étoient assurés de leurs états par la mort des principaux seigneurs, qui seuls pouvoient y introduire l'ennemi; & que la confiscation de leurs biens, jointe aux épargnes d'un long règne, les avoit rendus assez riches pour soutenir longtemps la guerre, pendant que l'armée Françoise s'épuiseroit en dépenses & en fatigues. Qu'on ne pouvoit se fier à Ludovic, le plus fourbe de tous les hommes, qui violoit les lois divines & humaines pour supplanter son neveu; qu'il étoit décrié dans toute l'Italie pour sa mauvaise foi; & que quand les François réussiroient dans leur entreprise, peut-être auroient-ils plus de peine à retourner du royaume de Naples dans leur pays, qu'ils n'en auroient eu à le conquérir. Ce discours ébranla si fort Briçonnet, qu'il se repentit d'avoir sollicité le roi à s'engager dans un dessein si mal concerté. Mais Charles VIII, déférant plutôt au sentiment de Vers sénéchal de Beaucaire, qu'à celui de ses autres ministres, persista toujours dans le même sentiment.

LVII. Ligue entre le roi de France & Ludovic Sforce. *Guicchardin. hist. l. 1. Albinus de bello Gallico, l. 6.*

Le prince de Salerne, Bernardin de Bisignano & d'autres seigneurs Napolitains exilés, qui s'étoient réfugiés en France, avoient fort contribué par leurs discours à déterminer le roi. L'on en vint donc à la conclusion d'un traité, dont les principaux articles de la part du roi de France, étoient qu'il n'entreprendroit rien sur le duché de Milan; qu'il y conserveroit l'autorité de Ludovic; que pour assurer sa protection, il laisseroit en passant deux cents lances dans la ville d'Ast qui appartenoit au duc d'Orléans, & qu'on lui donneroit la principauté de Tarente après la conquête du royaume de Naples. Ludovic de son côté s'obligeoit de faire prêter à Charles VIII, avant que son armée sortît de France, deux cents mille écus pour être uniquement employés à la payer; d'y joindre, quand elle passeroit par le duché de Milan, cinq cents lances que le même Ludovic entretien-

droit à ses dépens, tant que la guerre dureroit; de donner à cette armée le passage, & les rivières & les ports de l'état de Gènes pour la sureté de la flotte de France, aussi nombreuse que sa majesté le souhaiteroit.

An. 1493.

LVIII. Le roi de Naples se prépare à la guerre contre la France.

Ferdinand, que la tempête menaçoit, ne s'appliqua plus qu'à lever de nouvelles troupes, visiter les meilleures places, renforcer les garnisons, distribuer des milices pour garder les côtes, & sur-tout à emprunter de l'argent de tous ceux qui voulurent lui en prêter. Il travailla ensuite à rassurer ses peuples, en leur inspirant beaucoup de mépris pour les François, & leur exposant les difficultés de leur entreprise. Y avoit-il apparence que les républiques de Venise & de Florence, le duc de Ferrare & le souverain pontife, voulussent exposer leurs états au pillage, en y introduisant une armée étrangère? Toutes ces puissances ayant un même intérêt de s'y opposer, c'étoit autant d'ennemis que les François auroient à combattre. Les Vénitiens sur-tout, jaloux de leur liberté, ne se résoudroient jamais à recevoir chez eux les François; & quand, après les avoir arrêtés long-temps, ils leur accorderoient enfin le passage, ces étrangers rebutés par les fatigues d'une longue & pénible marche arriveroient dans le royaume de Naples, où ils trouveroient une armée fraîche composée de soldats aguerris qui les battroient aisément. Et puis les rois de Castille & d'Aragon, à qui la Sicile appartenoit, verroient-ils d'un œil tranquille les François se rendre maîtres du royaume de Naples, eux qui avoient à craindre qu'après en avoir fait la conquête, ils ne voulussent faire valoir les mêmes prétentions sur le royaume de Sicile?

LIX. Ses inquiétudes sur les préparatifs qu'on fait en France.

Mais quelqu'assurance que le roi de Naples fit paroître il n'en étoit pas dans le fonds moins alarmé sur le danger pressant qui le menaçoit. Les extrémités fâcheuses où les ducs d'Anjou & de Calabre avoient réduit son père & lui, lui faisoient entrevoir ce qu'il devoit craindre d'un roi de France qui le venoit attaquer en personne. Si les premiers l'avoient obligé d'abandonner ses états, comment pouvoit-il se promettre de résister à un jeune prince qui, à la tête d'une nombreuse armée, avoit résolu de le dépouiller d'un bien qu'il prétendoit lui appartenir; lui qui s'étoit attiré la haine de sa noblesse, & qui avoit tellement opprimé ses peuples par sa tyrannie, qu'ils ne demandoient qu'à changer de maître;

apporteroit pour dot la principauté de Squillacio, dix mille ducats de rente, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus. Le saint père accepta l'alliance & la principauté qu'on lui offroit; mais il ne voulut point entrer dans la ligue qu'on lui proposoit : il offrit d'ailleurs à Ferdinand tous les services qu'il pourroit lui rendre, pourvu qu'on ne lui parlât point de ligue. Le roi de Naples peu satisfait des sentimens du pape, eut recours au sénat de Venise & aux rois catholiques, dont il ne fut pas écouté aussi favorablement qu'il l'auroit souhaité; de sorte que sa dernière ressource fut en Ludovic Sforce, à qui il fit une peinture très-vive des malheurs qu'il alloit attirer sur l'Italie & sur lui-même, puisqu'il y seroit le premier exposé, & l'assura qu'il le laisseroit paisible possesseur du duché de Milan. Ludovic sut profiter en son temps de la foiblesse de son ennemi.

AN. 1493.

LXII. Ambassade de Charles VIII à Venise, à Rome, à Florence. *Mém de Comines l. 7. c. 4.*

Charles VIII de son côté négocioit en Italie. Il envoya pour ce sujet à Venise, Perron de Baschi Italien, dont Jean d'Anjou duc de Calabre s'étoit avantageusement servi dans ses affaires de Naples & de Catalogne. Ses ordres portoient de commencer par les Vénitiens, d'aller ensuite trouver le pape & la république de Florence, & de ne rien omettre pour les engager tous trois à favoriser le roi dans la guerre de Naples. Mais les premiers répondirent à Baschi, qu'il leur étoit impossible de s'unir avec le roi son maître & de l'assister, à cause des avis certains qu'ils avoient reçus de Constantinople; que Bajazet empereur des Turcs étoit sur le point de leur déclarer la guerre; & qu'il y auroit de l'imprudence & de la présomption pour eux à se mêler de conseiller un prince qui avoit de si grands hommes dans sa cour. Cette réponse n'étoit qu'une défaite, n'y ayant aucune apparence que le sultan pensât à leur déclarer la guerre. Mais ils supposoient, dit Comines, que Charles VIII n'iroit point en personne à Naples, qu'il se contenteroit d'y envoyer un de ses généraux : & de-là ils concluoient qu'ils seroient maîtres d'arrêter son entreprise précisément lorsqu'ils le jugeroient à propos. Ils pensoient à se voir vengés par les François, non pas tout-à-fait de Ferdinand à qui ils ne vouloient pas tant de mal, mais d'Alfonse son fils, qu'ils accusoient d'avoir suborné des gens pour empoisonner leurs citernes, & d'avoir formé contre eux, pendant que leurs forces étoient occupées devant Ferrare, une ligue de tous les princes d'Italie;

LXIII. Les Vénitiens s'excusent sur la guerre avec les Turcs.

AN. 1493.

qui les auroit infailliblement accablés, si l'inconstance & l'infidélité de Ludovic ne les eussent garantis.

LXIV.
Les Florentins n'accordent au roi ses demandes qu'avec beaucoup de peine.

Baschi, peu content de la réponse des Vénitiens, passa à Florence, & demanda à la république, qu'en conséquence de la bonne union qui étoit entr'elle & les François, elle accordât à ceux-ci le passage libre sur ses terres, les vivres & les autres choses nécessaires à juste prix, de plus un renfort de cent hommes d'armes, entretenus à ses frais durant la guerre. Cette demande embarrassa Pierre de Medicis. Il répondit que la république n'avoit rien de plus cher que l'amitié des François; mais que c'étoit par cet endroit-là même qu'elle les prioit de ne pas insister sur leurs demandes, puisqu'elle ne les pouvoit accorder présentement que l'armée du roi n'étoit point en Italie, sans s'exposer à une ruine entière de la part du roi de Naples. Baschi lui répliqua que la chose demeureroit secrète; & ajouta, qu'en refusant ils s'attireroient l'inimitié du roi de France, qui leur feroit sentir la première impétuosité de ses armes; & que s'ils étoient vaincus, non-seulement on ravageroit leurs pays, mais encore on leur ôteroit la liberté. Cette menace n'étoit pas vaine, & Pierre de Medicis demanda quelque temps pour rendre une dernière réponse. Son dessein étoit de donner avis à Ferdinand de l'embarras où il se trouvoit, & de la nécessité d'accorder au roi ce qu'il demandoit, pour éviter un soulèvement de la ville de Florence contre lui; & quoique Ferdinand ne goûtât point ses raisons, les Florentins, signèrent toutefois le traité que Baschi leur présenta, mais ce fut après beaucoup de délais.

LXV.
Le pape ne donne que des réponses vagues & générales.

Il ne restoit plus que le pape: Baschi alla le trouver, & lui offrit d'abord des bénéfices en France pour celui de ses fils qu'il vouloit élever à la dignité de cardinal, & des terres pour les deux autres. Mais le saint père ne fit que des réponses générales: il déclara qu'il vouloit garder entre les parties une exacte neutralité, quoiqu'il eût été en partie cause de la guerre. Son but étoit de tirer de Ferdinand beaucoup plus que la France ne lui offroit; & c'est ce qui inquiétoit le roi de Naples, qui voyoit que malgré toutes ses complaisances, il ne pouvoit s'assurer qu'il fût pour lui.

LXVI.
Mort de l'empereur Frederic III.
Nauclcr. chronic. vol. 3. gener. 50. p. 506.

Frederic III empereur mourut le septième de Septembre de cette année 1493 à Lintz en Autriche, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, après un règne de cinquante-trois ans & quatre mois. La gangrène étant survenue à une de ses

jambes, on la lui coupa pour empêcher le mal de gagner; mais il ne put survivre à cette douloureuse opération. Son corps fut transporté à Vienne en Autriche, & mis dans le tombeau des empereurs.

AN. 1493. *Michou. l. 4. c. 57. Bonfin. décad. 3.*

Ce prince, aussitôt qu'il fut élevé à l'empire, s'attacha à dissiper les factions qui se formoient dans ses états; & lorsqu'il se vit contraint de prendre les armes, il se contenta de punir les plus rebelles. Il aimoit le repos, & dissimula avec tant de soin les sujets de plaintes que lui donnèrent quelques papes, que les Italiens disoient qu'il enfermoit une ame morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs légats du concordat de la nation Germanique, il confirma la bulle d'or; & pour retrancher le grand nombre de procès que le Droit Romain avoit introduits dans la justice, il fit imprimer le code des fiefs. Quelqu'inclination qu'il eût pour la paix, l'Allemagne ne fut jamais si cruellement déchirée par les guerres civiles & par les armes des étrangers, que sous son empire. Les historiens lui reprochent une extrême avarice; & on en a vu des traits assez marqués dans tout ce qu'on a rapporté de lui. En un mot il avoit toutes les qualités d'un politique & aucune du guerrier, la tête forte & les bras foibles. Les couronnes de Hongrie & de Bohême seroient demeurées dans la maison d'Autriche, s'il avoit eu autant de courage pour exécuter, que de facilité à enfanter de grands desseins. Il épousa Eleonore, fille d'Edouard roi de Portugal, dont il eut trois fils & deux filles. Le premier fils, nommé Christophe, mourut n'étant encore qu'enfant. Le second fut Maximilien, qui lui succéda. Le troisième, nommé Jean, mourut jeune. La première des filles, appelée Helene, mourut aussi dans un âge fort tendre. La seconde appelée Cunegonde épousa Albert le sage duc de Bavière, après la mort duquel elle embrassa la vie monastique. Maximilien étoit alors âgé de trente cinq ans, & il y avoit déjà quelques années qu'il étoit roi des Romains.

LXVII. Maximilien lui succède à l'empire.

Ce prince ayant appris que les chrétiens venoient d'être défaits pour la faute de Bernardin Frangipane, fans se laisser toucher par les circonstances où il se trouvoit lui-même, voulut aller avec son armée, pour venger la religion de cette perte; mais ayant appris que les infidelles s'étoient retirés, il suspendit l'exécution de son dessein. Frangipane perdit la vie dans cette action.

Les Hongrois étant ceux qui avoient le plus perdu par

An. 1493.
LXVIII.
Soins du pape pour réunir les Hongrois, & ramener les Hussites à l'église.
Bonfin. décad. 5. l. 3.
Naucler. t. 3. général. 50. p. 506.
Cromer. lib. 30.
Raynald. Annal. hoc anno 1493. n. 6.

cette victoire des Turcs, Uladislas leur roi s'appliqua à la réparer. Il leva de nouvelles troupes, & le pape promit beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes; il s'appliqua d'abord à établir la paix & l'union parmi les seigneurs de Hongrie, afin que leur division ne fût point un obstacle à la guerre qu'on vouloit entreprendre, & il menaça des censures de l'église ceux qui s'y opposeroient. Il en donna la commission à l'évêque de Trani son légat, qui fut en même temps chargé d'employer son zèle pour ramener à l'église ceux de Prague qui étoient infectés des erreurs des Hussites; en quoi il réussit assez heureusement. Uladislas en informa le souverain pontife, qui adressa différens brefs à ce prélat, au roi de Hongrie & à Albert roi de Pologne, pour les exhorter à ne se point relâcher de leurs bons desseins. Il fait dans ses brefs une description assez vive des tourmens que les chrétiens ont souffert de la part des infidelles, & dit que les divisions des princes ne servoient qu'à les rendre plus cruels. Il y témoigna sa joie du retour des Bohémiens Hussites à l'église. Il nomme l'évêque de Trani son internonce; il le charge de travailler à établir une union parfaite entre les seigneurs, afin de réduire plus aisément l'ennemi commun de la chrétienté. Mais toutes les exhortations du souverain pontife n'arrêtèrent pas les progrès des Turcs; tous les princes s'en mettoient fort peu en peine, & n'étoient attentifs qu'aux entreprises du roi de France sur le royaume de Naples.

LXIX.
Erection d'évêchés dans le royaume de Grenade.
Bullar. l. 4. p. 230.
Raynald. ut sup. n. 7.

Au mois d'Avril de cette même année, le pape adressa une autre bulle à l'évêque d'Avila en Espagne, au sujet de la conquête que Ferdinand venoit de faire du royaume de Grenade. Sa sainteté charge ce prélat de faire réparer les anciennes églises, & d'établir quatre cathédrales; savoir, à Grenade qui seroit la métropolitaine, à Malaga, à Guadix & à Alméria: on donna des bornes convenables à chacun de ces diocèses. Ferdinand obtint aussi du pape les grandes maîtrises des ordres de S. Jacques & d'Alcantara. Innocent VIII lui avoit déjà accordé celle de Calatrava pendant sa vie, après la mort de Garcias Pardilla qui la possédoit. Alphonse Cardenas étant mort en 1493, la grande maîtrise de saint Jacques lui fut encore accordée; & dans l'année suivante l'évêché de Seville ayant été donné à Jean Stunica, grand-maître d'Alcantara, le gouvernement de cet ordre fut cédé

LXX.
Les trois grandes maîtrises des ordres d'Espagne données à Ferdinand.
Sup. l. cxvi. n. 164.

Ferdinand, après la mort duquel Isabelle en devoit jouir, si elle lui survivoit.

AN. 1493.

LXXI. Retour de Christophe Colomb en Espagne.

Barros dec. 1. Asiæ l. 3. c. 11. Surita to. 5. l. 1. c. 25.

Christophe Colomb, après avoir heureusement terminé sa navigation, & bâti sur le bord de la mer, à Cuanalay une des îles Lucayes, un fort de bois où il laissa trente-huit Espagnols, arriva en Espagne au port de Palos avec de grandes richesses de ce pays-là. On l'admit au conseil du roi; où l'on fut content du récit qu'il fit de son voyage. Dès qu'il eut fait connoître le moyen de conquérir ces riches provinces, on résolut de l'y envoyer en qualité d'amiral des Indes, & tous les priviléges qu'il demanda lui furent accordés. L'acte de cette concession est du 18e. de Mai 1493. Le roi l'ennoblit, lui & toute sa postérité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq îles d'or, avec un monde pour cimier. On dit que quelques seigneurs voulant diminuer la gloire qu'il s'étoit si justement acquise déprimèrent beaucoup ce voyage, qui leur paroissoit très-aisé, sûr, & hors de tout danger, à l'exception de celui qu'on court ordinairement sur mer. Ils ajoutèrent qu'il n'y avoit personne qui n'eût pu faire la même chose, & qu'on se seroit bien passé d'avoir recours à un Italien pour une entreprise si peu importante. Colomb, qui étoit présent à tous ces discours, ne répondit rien; mais il se leva, alla chercher un œuf, l'apporta sur la table, & demanda à tous ceux de l'assemblée lequel d'entr'eux pourroit faire tenir cet œuf tout droit sur la table. Quelques-uns furent assez simples pour entreprendre de le faire; d'autres nièrent absolument que la chose fût possible. Mais Colomb leur répliqua que rien n'étoit plus aisé en cassant l'œuf par le bout, comme il fit dans le moment même, & plaça l'œuf tout droit sur la table. Chacun se mit à rire & se moqua de la prétendue adresse de Colomb, puisqu'il n'y avoit personne qui n'en pût faire autant: il est vrai répartit Colomb, cependant aucun d'entre vous n'a pu faire une chose si aisée, avant que je la lui eusse apprise. Il en est de même de la découverte du nouveau monde; personne n'a pu le faire avant moi, & tout le monde le croit facile après que je l'ai trouvé.

Ferdinand & Isabelle ne manquèrent pas de donner avis au pape de l'heureux succès de sa navigation; & le saint père, qui croyoit rehausser l'idée de son pouvoir, en donnant

AN. 1493. ce qu'il ne pouvoit ni accorder ni ôter à Ferdinand, adressa un bref à ce prince & à Isabelle, par lequel il leur donne à perpétuité, à eux & aux autres rois de Castille & de Leon leurs successeurs, toutes les îles & terres fermes découvertes & à découvrir vers l'Occident & le Midi, tirant une ligne du pôle arctique au pôle antarctique, c'est-à-dire du Septentrion au Midi : soit que les terres fermes trouvées ou à trouver fussent vers les Indes, soit qu'elles fussent situées en quelqu'autre endroit.

LXXII. Le pape donne aux rois d'Espagneles pays découverts parColomb. *Bullar. to. 1. Alex. VI. const. 2. n. 78. p. 42. Barros. de Asia. dec. 1. l. 3. 11.*

Et pour empêcher toute contestation, le souverain pontife, dans sa bulle du troisième de Mai 1493, dans une seconde du quatrième du même mois, & dans une troisième quelque temps après, dit que cette ligne sera distante des îles qu'on appelle communément les Açores & du Cap-vert, de cent lieues du côté de l'Occident & du Midi ; de telle manière toutefois, que toutes les îles & terres fermes qui auroient été trouvées & possédées actuellement par quelque roi ou prince chrétien jusqu'au jour de la Nativité de J. C. depuis cette ligne vers l'Occident & le Midi, demeureroient en sa possession, sans que les rois de Castille y pussent prétendre aucun droit. Le pape ajoute, qu'il ne leur accorde ce don, qu'à condition qu'ils enverroient dans ces îles des personnes zélées, savantes & craignant Dieu, pour instruire les peuples dans la foi. Ce qui fut fort mal exécuté, parce que l'on avoit plus d'ardeur pour l'or de ces habitans, que pour le salut de leurs ames, comme les effets le démontrèrent assez.

LXXIII. Contestations entre les rois de Castille & de Portugal, touchant ces découvertes. *Genebr. in chr. sub Alex. Consal. Ferd. hist gener. Novi Orbis. l. 2. c. 8. Rayn. 1493. n. 24. P. Alexand. hist eccles. t. 1. sæculi xv. de Alex. VI.*

Les autres précautions du pape ne furent pas mieux exécutées. Les Portugais prétendirent que les nouvelles terres découvertes leur appartenoient par la concession que le pape Eugene IV en avoit faite à leur roi. Les Castillans se défendirent sur la bulle d'Alexandre VI, qui étoit assez nouvelle. On tint sur ces contestations plusieurs assemblées, on tira de nouvelles lignes, on en vint même quelquefois aux mains; mais comme il étoit de l'intérêt du pape de soutenir la prétendue donation qu'il avoit faite aux rois catholiques, celui de Portugal fut obligé de céder, pour ne se pas brouiller avec le saint siége, & Ferdinand ne pensa plus qu'à envoyer des missionnaires dans ces nouveaux pays. Raynaldus dit, que le premier qui y alla, fut Bernard Bail, religieux Franciscain & Catalan, qui partit avec douze prêtres dont il fut le

ſupérieur. La bulle dont le ſouverain pontife le chargea pour cette commiſſion, eſt du vingt-quatrième du mois de Juin de cette année.

LXXIV. Promotion de cardinaux par Alexandre VI.

Meʒeray abreg. chron. to. 4. q. 46. Mariana liv. 26. c. 2. 26. Aubery hiſt. des cardinaux. Surita to. 5. l. 1. c. 22. Cromer. lib. 30. Volaterran. l. 7. Bonfin. dec. 5. lib. 3.

Alexandre VI, qui avoit élevé ſon neveu Jean Borgia à la dignité de cardinal auſſitôt après ſon élection, fit dans cette année une autre promotion de douze ſujets : ſavoir, Jean Morton Anglois, archevêque de Cantorberi, chancelier d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. Le ſecond, Jean-Antoine de ſaint George, natif de Plaiſance, évêque d'Alexandrie, du titre des ſaints Nérée & Achilée, patriarche de Conſtantinople, puis évêque de Parme, d'Albane, de Paleſtrine & de Sabine. Le troiſième, Jean de la Grolaye-de-Villiers, François, abbé de ſaint Denis, puis évêque de Lombez, du titre de ſainte Sabine. Le quatrième, Bernardin de Carvajal, Eſpagnol, évêque de Carthagène, du titre de ſaint Marcellin & de ſaint Pierre, puis de ſainte-Croix de Jéruſalem, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. Le cinquième, Raymond Perrault, évêque de Gurk & de Saintes, du titre de ſainte Marie-la-neuve. Le ſixième, Ceſar Borgia, fils naturel du pape, diacre du titre de ſainte Marie-la-neuve, qui remit le chapeau en 1498, fut duc d'Urbin & de Valentinois, & épouſa Charlotte d'Albert. Le ſeptième, Hyppolite d'Eſt de Ferrare, archevêque de Milan & de Narbonne, diacre du titre de ſainte Lucie. Le huitième, Frederic Caſimir, fils du roi de Pologne, évêque de Cracovie, diacre du titre de ſainte Lucie. Le neuvième, Julien Ceſarini, Romain, évêque d'Aſcoli, diacre du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche, puis de Saint-Ange. Le dixième, Dominique Grimani, Vénitien, diacre du titre de ſaint Nicolas *inter imagines*, patriarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de ſaint Marc & évêque de Porto. Le onzième, Alexandre Farneſe, Romain, diacre du titre de ſaint Coſme & de ſaint Damien, puis de ſaint Euſtache, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux, & dans la ſuite pape ſous le nom de Paul III. Le douzième, Bernardin Lunatie, de Pavie, diacre du titre de ſaint Cyriaque. Cette promotion ſe fit le vingtième de Septembre, & le ſacré collége n'en approuva que ſept.

LXXV. Le pape approuve l'ordre des Minimes.

L'ordre des ermites de S. François, fondé par S. François de Paule, prenant tous les jours de nouveaux accroiſſemens par les divers établiſſemens & par le nombre de ſujets qui ſe pré-

AN. 1493. Raynal. hoc. ann. 1493.

sentoient pour y être reçu, le S. fondateur dressa une règle qu'il mit en état d'être présentée au saint siége; & Alexandre VI l'ayant approuvée, confirma son ordre dans cette année 1493. Il changea aussi le nom d'ermites que portoient ces religieux, en celui de Minimes. Vers le même temps cet ordre s'établit en Espagne sous la protection des rois Ferdinand & Isabelle, auxquels S. François envoya des religieux de son couvent du Plessis; & ils y furent nommés les frères de la victoire, à cause de la prise de Malaga sur les Maures, que Ferdinand attribua aux prières & aux mérites du saint. Charles VIII, roi de France, n'étoit pas moins pénétré d'estime pour ses vertus; il l'honoroit d'une manière encore plus particulière que Louis XI son père. Il alloit souvent le visiter au Plessis pour recevoir ses avis dans ce qui regardoit les affaires de sa conscience; & pour faire connoître jusqu'à quel point il l'honoroit, il lui fit tenir le dauphin son fils sur les fonts de baptême, & voulut qu'il le nommât. Il lui fit bâtir un monastère dans le parc du Plessis près de Tours, dans le lieu appelé les Montils, avec une pension suffisante pour lui & pour ses religieux; & un autre à Amboise à l'endroit même où, n'étant encore que dauphin, il avoit reçu le saint à son arrivée en France; & il voulut que les religieux de ce monastère fussent entretenus sur les revenus annuels de ses finances. Son affection pour saint François de Paule ne se borna pas à ces deux établissemens: car étant à Rome en 1495, pour y recevoir la couronne de CP. des mains du pape, il fit construire une église sur le mont Pincio, sous le titre de la sainte Trinité, & obtint du pape qu'elle seroit pour toujours desservie par des religieux Minimes de la nation Françoise.

LXXVI. Pic de la Mirandole reçoit du pape un bref d'absolution. Sup. l. CXVI. n. 69. D'Argentré collect. jud. I. p. 323.

Pic de la Mirandole s'étant soumis au jugement du saint siége touchant les poursuites qu'on avoit faites contre lui, au sujet de quelques propositions qui avoient été extraites de ses thèses, & qu'on a rapportées ailleurs; le pape lui donna, le dix-huitième de Juin de cette année, un bref d'absolution où il reconnoît son innocence & la pureté de ses sentimens: il confondit par-là ses ennemis qui l'avoient calomnié injustement. Pic, après avoir été si glorieusement justifié, ne s'appliqua plus dans tout le reste de sa vie, qui fut fort court, qu'à l'étude de l'écriture sainte; qu'à combattre les Juifs & les Mahométans dans les ouvrages qu'il

composa ; & qu'à confondre l'astrologie judiciaire. Il renonça même à sa souveraineté de la Mirandole, & distribua tout son bien aux pauvres, affligeant son corps par les jeûnes & les austérités de la pénitence, & ne s'appliquant qu'à la prière.

AN. 1493.

LXXVII. Censure de la faculté de théologie de Paris, touchant l'astrologie judiciaire.

D'Argentré collect. judic. to. 1. p. 314. Ex. 1. regist. MS. censur. sacræ facul. Paris p. 137.

En 1492, la faculté de théologie de Paris censura une oraison qu'on répandoit contre la peste, comme éloignée des cérémonies approuvées par l'église, & fort suspecte de superstition. Sa censure est du sixième du mois d'Août. En 1493, la même faculté fut consultée par le parlement, touchant un certain Simon Pharès qui faisoit profession de l'astrologie judiciaire. Cet homme avoit déjà été interdit par l'archevêque de Lyon, & arrêté dans cette ville par l'ordre de l'official : ses livres avoient été confisqués ; & par une sentence on lui avoit défendu d'exercer à l'avenir l'astrologie judiciaire, & on l'avoit condamné à quelque peine pour l'avoir fait. Pharès avoit appelé de cette sentence au parlement, qui ne voulut point juger de cette affaire sans avoir l'avis de la faculté, à laquelle il renvoya les livres d'astrologie saisis par l'official de Lyon, afin qu'elle les examinât. La faculté nomma des députés, & sur leur rapport on dressa un acte au nom de la faculté, qui contenoit le jugement que les députés avoient porté de tous ces livres, & par lequel elle exhortoit le parlement à s'opposer aux progrès de cet art qu'elle déclare pernicieux, fabuleux, sans fondement, superstitieux, usurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs, & inventé par les démons pour la perte des hommes. Cet acte est du deuxième de Mai 1494. On y voit les titres d'un grand nombre de livres d'astrologie, & en peu de mots ce qu'ils contiennent. En conséquence de cet acte, le parlement rendit un arrêt qui confirme la sentence de l'official de Lyon, fait défenses d'exercer l'astrologie judiciaire, de consulter les devins, de débiter les livres qui traitent de cet art, de s'en servir ; & ordonne que ceux de ce Simon Pharès seront remis avec sa personne entre les mains de l'official de Paris.

LXXVIII. Autres censures de quelques propositions.

D'Argentré collect. judic. pag. 331.

La même faculté condamna encore deux propositions avancées dans la thèse appelée sorbonique, par un Cordelier nommé Henri Bancqueville, dont la première étoit conçue en ces termes : l'homme a été fait Dieu ; & la seconde : Jesus-Christ a commencé d'être. Celle-là est déclarée,

AN. 1493. Ex. 1. regist. censurar. fol. 146. Dupin tom. 12. in-4°. p. 151.

à la rigueur, fausse & erronée; & on ne doit ni l'enseigner, ni la soutenir, si ce n'est en exprimant le sens dans lequel quelques docteurs l'avoient avancée, c'est-à-dire qu'il est arrivé que l'homme est Dieu. Celle-ci est aussi déclarée fausse, scandaleuse & hérétique, étant prise à la rigueur. La censure est du dixième du mois d'Août. Sur la fin de la même année, Jean Grillot du même ordre, ayant prêché le jour de la conception de la sainte Vierge le soir & le matin dans l'église de saint Germain l'Auxerrois, & ayant pris pour texte ces paroles de l'évangile : cette femme a été surprise en adultère; apporta des raisons pour montrer que la sainte Vierge avoit été conçue en péché, quoiqu'il eût établi le contraire dans le sermon de l'après-midi. Sur cela il fut cité devant la faculté, qui l'obligea de se rétracter, ce qu'il fit le vingt-cinquième de Décembre, les uns disent de l'année 1495, & d'autres de 1493.

LXXIX. Mort de Ferdinand, roi de Naples. Volaterran. lib. 6. Angel Polit. in epist. l. 2. Surita tom. 5. l. 1. c. 23. Mariana, hist. Hisp. l. 26. c. 6 Guicchardin hist. Ital l. 1. Mém. de Comines, l. 7. c. 11.

Le roi de Naples ayant épuisé toute sa politique, pour détourner l'orage qui le menaçoit, & voyant que Charles VIII n'avoit point été ébranlé par les offres avantageuses qu'il lui avoit faites; qu'il ne pouvoit se fier au pape, qui ne pensoit qu'à le sacrifier à son intérêt & à son ambition; que Pierre de Medicis ne pouvoit se dispenser d'accorder le passage aux François par les états de Florence; qu'enfin sa dernière ressource étoit Ludovic Sforce, de qui il ne pouvoit rien espérer d'avantageux, se résolut enfin d'aller trouver lui-même ce dernier prince à Milan, & de s'humilier devant lui jusqu'à reconnoître qu'il tiendroit de lui son salut. Il étoit prêt de s'embarquer pour ce voyage, lorsqu'il apprit que ses ambassadeurs en France avoient eu ordre de sortir incessamment de ce royaume. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il fut attaqué d'apoplexie dans le moment même, & il mourut un samedi vingt-cinquième de Janvier, âgé de plus de soixante-dix ans & après un règne de trente-six.

LXXX. Caractère de ce roi & de son fils Alphonse.

Tous les auteurs qui ont parlé de ce prince, disent qu'il étoit en exécration au peuple, à cause de ses monopoles & de ses cruautés, quoiqu'il se piquât d'une profonde sagesse & d'une grande politique : aussi fut-il le moins regretté de tous les souverains qui avoient régné depuis Neron; & à dire le vrai, il n'avoit pas assez bien traité les Napolitains, pour qu'ils fussent sensibles à sa perte. Il sembloit qu'il eût affecté de régner en tyran, & non en roi; & ce qui redoubla

la haine de ses sujets pour lui, fut qu'Alphonse d'Aragon, duc de Calabre, son fils aîné, l'imitoit dans tous ses vices; & qu'ainsi ses sujets n'avoient pas lieu d'espérer une meilleure condition sous son règne. Ils avoient l'un & l'autre fait périr un grand nombre de prélats & de personnes de qualité par le fer, par de longues prisons, & par le poison. Aucune dame, de quelque qualité qu'elle fût, n'étoit à couvert de leurs violences, lorsqu'elle étoit assez malheureuse pour en être aimée; ce qu'il y avoit de plus riche dans les églises, n'échappoit point à leur avarice; les familles les plus accommodées se trouvoient exposées à tout perdre, si elles ne leur offroient la meilleure partie de leurs biens, dans la seule vue de conserver le reste; ils faisoient eux-mêmes le principal trafic de leur royaume; ils achetoient les bleds & les huiles à vil prix, & contraignoient ensuite les mêmes personnes qui les avoient vendues, à les racheter d'eux fort cher.

AN. 1494.

LXXXI. Alphonse, nouveau roi de Naples, demande au pape l'investiture.

Mém. de Comines, to. 5. où on lit tout au long cette investiture, p. 410.

Comme les Napolitains étoient intéressés à attendre l'armée de France avant que de se révolter, ils laissèrent Alphonse prendre tranquillement possession du royaume de son père. Il s'adressa au pape à qui il promit deux des principaux fiefs du royaume de Naples, trente mille écus de pension, & deux compagnies entretenues de cent hommes d'armes chacune, pour Jean & Godefroi de Borgia, les deux fils naturels du souverain pontife, avec de riches bénéfices pour Cesar qui étoit déjà cardinal. Le pape accepta ces offres, & chargea Jean de Borgia, cardinal du titre de sainte Susanne, de couronner Alphonse en qualité de roi de Naples. Le bref qu'il lui en adressa, étoit daté du dix huitième d'Avril 1494, sans aucun égard aux instantes sollicitations que Charles VIII lui fit faire de suspendre cette investiture, & de ne point agir contre le droit de sa majesté très-chrétienne sur ce royaume, jusqu'à ce qu'il l'eût décidé par ses armes. Et ce qu'il y a de plus surprenant dans la conduite du pape, en même temps qu'il envoyoit à Naples Jean de Borgia son neveu, pour couronner Alphonse, il levoit des troupes de concert avec Ludovic & à communs frais pour faire la guerre à ce même Alphonse; il en donnoit le commandement à Prosper Colonne qui étoit dans les intérêts de Charles VIII, & il promettoit par un écrit le chapeau de cardinal à Briçonnet.

An. 1494.
LXXXII.
Le conseil fait de nouveaux efforts pour rompre le voyage du roi.

Cette conduite si irrégulière du souverain pontife, la défection de Pierre de Medicis, qui, piqué contre Ludovic qu'il accusoit d'être entré dans une conspiration contre lui, s'étoit réuni de dépit avec le roi de Naples, fournit au conseil de Charles VIII une occasion de redoubler ses instances pour la rupture du voyage de sa majesté à Naples. La cour sembloit déterminée à ne plus penser à cette entreprise, dont la réussite paroissoit si hasardeuse, lorsque le cardinal de saint Pierre-aux-Liens arriva en France, & fit changer tout d'un coup la face des affaires. Ce cardinal, dans la crainte qu'Alphonse ne le forçât dans Ostie, & ne le livrât à Alexandre VI, s'étoit sauvé dans une galère qui l'avoit conduit à Gènes, où il s'étoit embarqué pour Savonne; & de-là il étoit passé à la cour de France, qu'il avoit trouvée assez irrésolue sur le parti qu'elle devoit prendre. Le sénéchal de Beaucaire, seul, insistoit toujours pour la guerre; il se joignit à lui, & tous deux travaillant de concert, déterminèrent enfin le roi. Le cardinal, déjà connu en cour pour un homme qui s'étoit toujours hautement déclaré pour les intérêts de la couronne, promit de maintenir les Génois dans le parti de la France, quand même le pape & Ludovic les abandonneroient, à cause des intelligences qu'il avoit dans cette ville avec les Fiesques, les Grimaldis & les Fregoses, & dans Rome avec les Colonnes, les Ursins, les Cesarini & les Savelli. Ses offres furent écoutées, & dès-lors la guerre fut résolue.

LXXXIII.
Le cardinal de S. Pierre-aux-Liens détermine le roi à faire la guerre.
Surita tom. 5. l. 1. c. 28
Guicchardin hist. Ital. l. 1.

LXXXIV.
Ambassadeurs de France envoyés en Italie.

On envoya donc en Italie le sieur d'Aubigni avec Perron Baschi, pour tâcher de ramener les Florentins à leur première alliance; mais ces envoyés ne gagnèrent rien. Pierre de Medicis demeura ferme dans sa résolution, & se retrancha toujours sur l'impossibilité où l'on avoit mis le sénat de Florence, de s'attacher à la fortune des François; ajoutant que, dans la ligue qu'il avoit signée avec les autres princes d'Italie, un des principaux articles étoit que les confédérés ne feroient rien au préjudice les uns des autres; que le roi de Naples étoit compris dans cette ligue; & qu'ainsi la Toscane ne pouvoit ouvrir le chemin aux François, ni leur fournir des vivres pour l'aller combattre. Charles VIII, mécontent de ce refus, saisit tous les effets que Pierre de Medicis & ses amis avoient dans Lyon; & les ambassadeurs de France se retirèrent pour aller à Ferrare, où Hercule d'Est

qui en étoit duc, les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Jean Bentivoglio, seigneur de Boulogne, offrit aussi toutes sortes de secours aux François, & voulut que ses quatre fils servissent dans leur armée. La république de Sienne fit la même chose, à condition qu'elle ne se déclareroit que quand l'armée de France paroîtroit, pour n'être pas opprimée par les Florentins : ce qu'on lui accorda sans nulle difficulté.

LXXXV. Le pape ne leur répond pas favorablement.

Il ne restoit plus que le pape, dont on avoit intérêt de s'assurer, quoiqu'on ne dût pas beaucoup compter sur sa parole. D'Aubigni, qui n'étoit pas informé du dernier accommodement de sa sainteté avec Alphonse, le pressa fort d'exécuter ce qu'il avoit promis, lorsqu'il s'étoit joint à Ludovic pour obliger le roi de France à passer les Alpes. Mais le saint père n'accorda rien aux ambassadeurs, sans toutefois leur ôter l'espérance d'obtenir ce qu'ils demandoient : il leur dit seulement, que le droit du saint siége sur le royaume de Naples étoit constant ; que le roi Charles VIII, comme fils aîné de l'église, n'y voudroit pas donner atteinte ; que s'il en avoit donné l'investiture à Alphonse, il n'avoit que suivi l'exemple de ses prédécesseurs qui en avoient investi le père & l'aïeul ; qu'il ne lui convenoit pas de détruire son propre ouvrage, jusqu'à ce qu'on lui eût prouvé la nullité de ces trois investitures, que le saint siége ne pouvoit en user autrement, parce que les Florentins s'étant déclarés pour Alphonse, l'état ecclésiastique seroit exposé à l'invasion des uns ou de l'autre. Qu'en un mot la qualité de père commun l'obligeoit à se tenir neutre, pour être toujours en état de procurer la paix. Cette réponse du pape ne satisfit pas les ambassadeurs : ils en témoignèrent ouvertement leur chagrin, & ils la mandèrent en cour, afin qu'on prît les mesures nécessaires.

LXXXVI. Le roi de France se prépare au voyage d'Italie.

Cependant ni la nouvelle du changement du pape ni les remontrances du duc & de la duchesse de Bourbon, ni les défiances assez bien fondées touchant la sincérité de Ludovic, ni le refus des Florentins de favoriser les intérêts de la France ne firent point changer de résolution au roi. Il donna commission au seigneur d'Urfé, maître de son écurie, de travailler à équiper la flotte, quoiqu'il n'entendit rien à la marine. Dès qu'elle fut prête, il nomma pour la commander le duc d'Orléans, brave à la vérité, mais qui n'a-

AN. 1494.

voit vu la mer que de dessus les côtes de Bretagne. Sa majesté avoit voulu que ce duc fût du voyage, de peur que, durant son absence, il n'excitât quelques brouilleries dans le royaume. La duchesse de Bourbon, le maréchal des Cordes & d'autres seigneurs ne pouvant détourner le roi de passer les Alpes, essayèrent du moins de lui persuader de s'attacher seulement à la conquête du duché de Milan, qui appartenant incontestablement au duc d'Orléans, lui fournissoit un prétexte plausible de s'en rendre maître, & de ne point passer outre. Mais Charles VIII se piqua de garder à Ludovic la parole qu'il lui avoit donnée, & partit avec la reine au commencement de Juillet pour se rendre à Lyon où étoit le rendez-vous des troupes, afin qu'étant plus près il donnât plus aisément ses ordres à ce qui étoit nécessaire pour la guerre qu'il entreprenoit.

LXXXVII. Le roi part & se rend à Lyon & à Grenoble. *Mém. de Comines l. 7. c. 4. Albinus de bello Gallico, lib. 6.*

Avant son départ, il donna les ordres qui convenoient pour le gouvernement du royaume, dont il fit lieutenant-général le duc de Bourbon; le sieur de Baudricourt fut fait gouverneur de Bourgogne, d'Orval de la Champagne; l'amiral de Graville, de Normandie & Picardie; & les seigneurs d'Avaugour & de Rohan furent nommés pour commander en Bretagne. La peste menaçant la ville de Lyon, le roi se rendit à Vienne, & de-là à Grenoble, où l'on prit les mesures nécessaires pour l'expédition qu'on méditoit. Le duc d'Orléans qui étoit parti de la cour, aussitôt qu'on lui eût mandé de Gènes que dans peu les galères & les vaisseaux de la flotte seroient en état de se mettre en mer, prit son chemin par terre, & eut une entrevue avec Ludovic dont il ne parut pas content, quoique le tout s'y passât avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le duc étoit déjà dans Gènes, lorsqu'il apprit que la flotte du roi de Naples étoit partie de Livourne, après y avoir embarqué cinq mille hommes, & qu'elle s'avançoit du côté de Porto-Venere. Il alla audevant d'elle, & la chassa de devant cette ville après un combat qui dura sept heures. La flotte Napolitaine, rebutée de cette nouvelle disgrace, s'avança devant Rapallo, sous la conduite d'Objetto de Fiesque, qui avec trois mille fantassins qu'il débarqua, se rendit maître aisément de cette place, qui n'est éloignée de Gènes que d'environ vingt milles. Mais dès que le duc d'Orléans sut la descente des ennemis à Rapallo, il y alla avec dix-huit galères, six galéasses &

LXXXVIII. Le duc d'Orléans attaque la flotte du roi de Naples. *Albinus de bello Gallico, ibid.*

neuf gros vaisseaux, & les contraignit d'abandonner ce poste, le pont ayant été forcé. Ceci arriva le dix-septième de Juillet. Les galères de Naples prirent l'épouvante dès la premiere décharge que firent les grands vaisseaux du roi; & quoiqu'on ne leur eût tué ou blessé pas plus de cent hommes, elles prirent au plutôt la fuite, & portèrent avec elles la consternation par-tout où elles allèrent.

An. 1494.

Le P. Daniel dit que ce fut le 8 de Septembre.

Cependant le roi partit de Grenoble le vingt-neuvième d'Août, & renvoya à Paris la reine qui l'avoit accompagné jusques dans cette ville. Il passa par Gap, Ambrun & vint à Suze, où il fut reçu par la duchesse de Savoie veuve de Charles, mort âgé de vingt-un ans en 1489. Elle étoit fille de Guillaume marquis de Montferrat, & se nommoit Blanche. Elle vint avec le roi à Turin, & prêta à ce prince tous ses joyaux & ses bagues, avec la permission de les engager; la marquise de Montferrat en fit autant, & le roi engagea le tout pour la somme de vingt-quatre mille ducats. Il traversa le Piémont, & fut reçu par-tout avec beaucoup d'honneur. Enfin il arriva à Ast le neuvième de Septembre, où il tomba malade de la petite vérole; ce qui l'obligea d'y séjourner plus long-temps qu'il ne croyoit. Le roi de Naples tâcha de profiter de ce délai pour renforcer son armée: pendant que le pape envoya à Venise l'évêque de Calahorra, pour presser le sénat d'entrer dans la ligue contre les François; & en cas qu'il n'y pût réussir, engager du moins la république à contraindre Ludovic de renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec Charles VIII, en le menaçant de la guerre, s'il le refusoit. Mais ces deux propositions furent également rejetées, ce qui déconcerta fort & le saint père & Alphonse.

Comines. l. 7. c. 5.

LXXXIX.

Le roi arrive à Ast, & y est attaqué de la petite vérole

Mém. de Comines l. 7. c. 6.

Spond. ad ann. 1494. n. 2.

L'expédient qu'ils trouvèrent pour arrêter les François, fut d'avoir recours à Bajazet empereur des Turcs: ils lui envoyèrent deux agens; celui du pape se nommoit George Basardo, bourgeois de Gènes. La commission de Basardo, ou Bozzardo, comme quelques-uns l'appellent, n'étoit pas d'Alexandre VI comme pape, mais comme prince temporel & seigneur suzerain du royaume de Naples. Il avoit en cette qualité chargé cet envoyé de représenter au sultan le danger dont ce royaume étoit menacé, par une puissance à laquelle l'Italie seule ne pouvoit résister; que le roi de France, assisté des Milanois, des Bretons, des Normands, & d'autres na-

XC.

Le pape propose une alliance à Bajazet contre Charles VIII.

Mém. de Comines. t. 5. édit. de 1723. p. 469.

AN. 1494.

tions, venoit à Rome pour enlever au souverain pontife Zizim frère de sa hautesse, s'emparer ensuite du royaume de Naples, en chasser Alphonse, passer ensuite dans la Thrace & assiéger Constantinople; que ce jeune prince ne cherchoit que la gloire, & qu'il ne se mettoit pas beaucoup en peine des voies par lesquelles on y arrivoit. Qu'Alexandre au contraire ne désiroit que le repos du Turc, en considération de la bonne & mutuelle amitié qui étoit entr'eux; & qu'il étoit de l'intérêt du grand Seigneur d'arrêter dans l'Italie, le plus long-temps qu'il lui seroit possible, les armes d'un si dangereux ennemi.

XCI. Réponse de Bajazet au pape.

Voyez le tom. 5. des mém. de Comines, pag. 474. & suiv. Le P. Daniel, hist. de France in-4°. t. 5. p. 91.

Bajazet écrivit en conséquence plusieurs lettres au pape, datées de Constantinople les quinzième & dix-huitième de Septembre. Dans une de ces lettres, il lui mande qu'il a reçu son envoyé avec beaucoup de plaisir, & qu'il peut ajouter foi à tout ce qu'il lui dira de sa part. Dans une autre, il parle d'un archevêque, qu'il le prie de faire cardinal à sa recommandation; c'étoit Nicolas Cibo, archevêque d'Arles, désigné cardinal par le pape Innocent VIII. Il tâche de lui persuader de faire mourir son frère Zizim qu'il avoit en sa possession, lui promettant pour récompense trois cents mille ducats, & une amitié constante pendant toute sa vie. Quelques auteurs ont ajouté que Bajazet s'étoit obligé à fournir au pape & au roi de Naples six mille cavaliers de vieilles troupes & autant de fantassins; & que le traité fut si secret de la part du souverain pontife, que l'on ne le sut que long-temps après: mais qu'il n'en fut pas de même d'Alphonse, qui, peut-être pour étonner ses ennemis, publia le sien aussitôt qu'il l'eut reçu. Il ne paroît pas toutefois que le sultan ait accompli aucune de ces promesses.

XCII. Le pape s'adresse aux rois de Castille & d'Aragon.

En même temps le pape s'adressa à Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Aragon, pour les inviter d'envoyer une flotte en Sicile, sous prétexte de veiller à la conservation de cette île; mais en effet, pour secourir le roi de Naples en cas de besoin. Les rois catholiques lui répondirent qu'ils n'appréhendoient pas moins que lui le voisinage des François; mais que l'argent leur manquoit & qu'il en falloit beaucoup pour équiper une flotte. Alexandre en avoit encore moins que Ferdinand & Isabelle; & d'ailleurs il les connoissoit assez pour savoir que ce seroit la même chose, que de leur prêter de l'argent & le leur donner. Mais il se souvint qu'Innocent VIII son prédécesseur avoit fait publier une croisade dans leurs royaumes,

&

& accordé un jubilé à ceux qui contribueroient aux frais de la guerre contre les infidelles; qu'il s'étoit levé pour ce sujet une somme d'argent assez considérable, & que les commissaires apostoliques qui en étoient les dépositaires, la mettroient entre les mains de leurs majestés, pourvu que la cour de Rome y consentît & que l'ordre leur en fût donné. On fit accroire que c'étoit pour équiper une flotte qui devoit fermer le passage des Dardannelles; & les rois catholiques ne se firent aucun scrupule d'employer cet argent à leur usage. AN. 1494.

XCIII. Charles VIII fait peu de cas des remontrances du pape.

Mém. de Comines l. 7. c. 5.

Raynald. ad hunc ann. 16.

Charles VIII, pendant tout ce temps-là, ne pensoit qu'à rétablir sa santé à Ast. Il y reçut une visite de Ludovic & de son épouse, qui y demeurèrent deux jours: ensuite ils se retirèrent à None, qui est du duché de Milan, à une lieue d'Ast; & chaque jour le conseil du roi se rendoit auprès de sa personne. Plus ce prince avançoit son chemin, plus les inquiétudes redoubloient à Rome, à Naples & à Florence: car Alphonse avoit engagé dans son parti le pape & Pierre de Medicis. Alexandre voulant détourner le coup, s'il étoit possible, adressa un bref au cardinal de Saint-Eustache, par lequel il le constitue légat *à latere* auprès de Charles VIII, par-tout où ce prince pourroit aller: & l'exhorte fortement à l'exciter de se désister de son entreprise sur le royaume de Naples, en lui remontrant que la peste étoit dans le pays, qu'il étoit à craindre que son arrivée ne causât des guerres civiles; que les vivres ne devinssent rares, & par conséquent hors de prix, par l'arrivée d'une si nombreuse armée; qu'Alphonse, bien résolu de défendre ses états, attireroit les Turcs en Italie pour soutenir ses intérêts, ce qui causeroit la ruine de la religion chrétienne. Ce bref est du quinzième d'Octobre. Mais le roi de France n'eut aucun égard à toutes ces remontrances du pape; il ne voulut point admettre le légat à son audience, parce qu'il le regardoit comme suspect; & il fit répondre à sa sainteté, qu'il ne craignoit ni la peste, qui en le faisant mourir finiroit ses travaux, ni la famine, ayant fait d'abondantes provisions, ni le Turc, contre lequel il feroit paroître un zèle qui l'animoit depuis son enfance, ravi d'en trouver au plutôt l'occasion.

Surita to. 5, l. 1. c. 30.

XCIV. Armée de Charles VIII en Italie.

Machiavel. hist. Florent. l. 1.

N'y ayant donc plus rien qui s'opposât à son entreprise, ce prince partit d'Ast, le sixième d'Octobre, accompagné des comtes de Vendôme, de Montpensier, de Longueville, de Ligny, de Nevers, & d'un grand nombre d'autres sei-

AN. 1494. Raph. Volaterran. lib. 3.

gneurs d'une grande distinction ; le maréchal des Cordes étoit mort à Lyon. Son armée étoit composée de trois mille six cents hommes d'armes, & de six mille archers tous de cavalerie ; on comptoit dans l'infanterie six mille arbalêtriers, huit mille piquiers, & huit mille autres fantassins tous Suisses ou Gascons, accoutumés à combattre en rang de pied ferme & serrés ; ce qui leur donnoit un grand avantage au-dessus des Italiens, qui faisoient alors la guerre d'une manière fort extraordinaire. Le roi de France menoit encore avec toutes ces troupes cent quarante grosses bombardes, c'est-à-dire des pièces d'artillerie qui jetoient des boulets de plus de deux cents livres, & trois fois autant de petits canons. Il y avoit huit mille chevaux destinés à traîner cette artillerie, quatre mille charretiers, douze cents canoniers, deux mille six cents charpentiers pour raccommoder les affûts à mesure qu'ils se romproient, trois cents sapeurs, & autant d'ouvriers pour travailler à la fonte.

XCV. Alphonse tente de surprendre Gènes.

Alphonse de son côté ayant formé le dessein de porter la guerre dans les terres de Ludovic, avoit envoyé dans la Romagne une armée commandée par le jeune Ferdinand son fils, & une autre conduite par Frederic son frère sur les côtes de Gènes, comptant de faire soulever cette ville par les intelligences qu'il y avoit avec le cardinal Paul Fregose, Objetto de Fiesque, & quelques autres seigneurs de la maison des Adornes. Il comptoit aussi, qu'en prenant sous sa protection le jeune duc de Milan, il feroit soulever les Milanois contre Ludovic ; que par-là il arrêteroit le roi de France fort loin de Naples. Mais son projet fut découvert par le cardinal de S. Pierre-aux-liens, qui en informa Ludovic. On pourvut à la sureté de Gènes ; le roi y envoya le bailli de Dijon avec deux mille Suisses. Frederic voyant qu'il n'y avoit aucune espérance de réussir de ce côté-là, alla se joindre aux troupes du pape pour surprendre Ostie. Le cardinal de saint Pierre en avoit confié la garde, de même que des autres places qu'il tenoit dans l'état ecclésiastique, à Nicolas de la Rovere son frère, mais les ennemis ne s'en furent pas plutôt approchés qu'il les rendît, à condition de n'être plus excommunié. Peu de temps après les Colonnes rentrèrent dans Ostie, on leur en ouvrit les portes ; & le pape ne l'eut pas plutôt appris, qu'il rappela son armée de la Romagne.

Le roi de Naples & Pierre de Medicis désirant de sortir

de l'embarras où ils étoient, cherchèrent à diviser le roi de France avec Ludovic. Comme ils savoient que ce dernier ne pensoit qu'à s'assurer la possession du Milanois, dont l'empereur lui avoit déjà donné l'investiture; l'un & l'autre lui firent offrir qu'on le laisseroit paisible possesseur de ce duché; & Alphonse de son côté sachant que le roi n'étoit pas fourni de beaucoup d'argent, renouvella les offres de son père, en promettant de se rendre tributaire de la couronne de France : ce qui étoit mettre à couvert l'honneur de Charles VIII & sa réputation. La raison du roi de Naples & de Pierre de Medicis, pour en agir ainsi, étoit que Ludovic avoit changé de conduite à l'égard de ce dernier; & qu'au lieu qu'il l'avoit auparavant sollicité de renoncer à l'alliance d'Alphonse, il lui avoit envoyé Etienne Taverna son confident, pour l'exhorter à la persévérance. Mais Pierre de Medicis, convaincu de la mauvaise foi de Ludovic & ne voulant pas se fier à lui, convint avec le roi de Naples, que s'ils pouvoient tous deux convaincre Charles VIII de la perfidie de son allié, peut-être aimeroit-il mieux abandonner son dessein, que de se fier à un homme si fourbe.

AN. 1494.

XCVI.

Alphonse & Pierre de Medicis tentent de désunir le roi de France & Ludovic.

Pierre se chargea d'en informer Jean Mattaron, qui étoit le résident du roi à Florence; il lui parla, & s'offrit de lui faire voir que les François étoient trahis par Ludovic. Pour l'en convaincre, il le pria de venir au palais, où après l'avoir caché derrière une tapisserie dans sa chambre, il introduisit aussitôt Taverna, auquel il dit d'un ton assez haut pour être entendu de Mattaron, que l'Italie se plaignoit avec raison de la conduite de Ludovic, qui s'obstinoit à la vouloir assujettir aux François. Taverna répondit du même ton, que son maître avouoit sa faute, qu'il étoit prêt de la réparer; qu'il demandoit de rentrer dans la confiance que les princes d'Italie avoient autrefois eue pour lui, & qu'il répondroit à cette condition de renvoyer les François au-delà des Alpes sans leur laisser voir le royaume de Naples, bien loin de le conquérir. Taverna ajouta beaucoup de particularités, qui confirmoient la perfidie & les mauvaises intentions de Ludovic; & Mattaron ne pouvant plus entendre parler au désavantage du roi de France, fit signe à Pierre de Medicis de congédier Taverna, & eut soin d'informer Charles VIII de tout ce qu'il venoit d'apprendre. Ce qui fit penser à plusieurs, que sa majesté très-chrétienne alloit tourner ses armes contre le duché de Milan.

AN. 1494.

XCVII. Ludovic désabuse Charles VIII de la perfidie qu'il lui reproche.

Cependant tout le contraire arriva, & l'on reconnut que, si Dieu ôte quelquefois le jugement & la force aux princes qu'il veut punir, il ôte aussi les sentimens de vengeance à ceux qu'il a destinés pour punir les autres. Ludovic, qui croyoit être un grand politique, ne soutenoit cette qualité que par des fourberies infames & des artifices détestables. Il répondit sans s'embarrasser à Charles VIII qui lui reprochoit sa trahison, que ceux avec lesquels il avoit affaire étant reconnus pour traîtres, il falloit user avec eux de trahison; & le roi de France étant désabusé par les nouvelles protestations que Ludovic lui fit d'un attachement inviolable, non-seulement n'eut point d'égard à l'injure qu'il venoit de recevoir, mais de plus il se proposa de le retenir dans ses intérêts, & de le rendre irréconciliable avec le roi de Naples & Pierre de Medicis, en l'instruisant de la contre-ruse dont on usoit à son égard. On risquoit dans cet expédient, & toutefois il réussit. Ludovic n'eut pas plutôt su que Pierre de Medicis jouoit son envoyé, qu'il le rappela, & ne voulut plus avoir de communication avec les princes d'Italie. Charles VIII étoit allé d'Ast à Casal; d'où il se rendit à Pavie & y logea dans le château, où étoit renfermé le jeune duc de Milan, Jean Galeas actuellement malade, quelques instances que fit Ludovic pour empêcher sa majesté de prendre ce château pour son logis, afin qu'elle ne vit point son neveu. Le roi cependant le visita, sans lui parler d'affaires: & le jeune prince, qui sentoit bien qu'il n'avoit pas long-temps à vivre, pria seulement sa majesté de se souvenir du fils & de la fille qu'il laissoit au monde, & les lui recommanda avec beaucoup de larmes. On dit même que la duchesse Isabelle son épouse se jeta aux pieds du roi, pour le conjurer d'écouter les propositions d'Alphonse, sans lui faire d'autres demandes. Beaucoup de seigneurs François, entre lesquels étoit Briçonnet, touchés des larmes du jeune duc qui étoit moribond, & des instantes prières de son épouse, conseillèrent au roi & même le pressèrent de se saisir de Ludovic & du duché de Milan pour le rendre à son légitime souverain. Ils lui remontrèrent qu'il s'attireroit par-là une gloire immortelle, & que quand les Vénitiens le verroient maître de ce duché ils ne pourroient plus se dispenser de se déclarer en sa faveur. Charles parut se rendre à ces remontrances; il fit redoubler les gardes pendant deux jours aux portes de Pa-

XCVIII. Le roi arrive à Pavie, & y visite le jeune duc de Milan.

Guicchardin. hist. Ital. lib. 1.

Daniel hist. de France in-4°. to. 5. p. 94.

vie, ce qui alarma Ludovic; mais soit foiblesse, soit que Ludovic eût gagné par argent ceux qui à la cour pouvoient plus facilement traverser ce dessein, le roi ne fit rien de plus & alla à Plaisance, où il arriva le dix-huitième d'Octobre accompagné de Ludovic. Il y apprit quelques jours après, que le jeune duc de Milan qu'il avoit laissé moribond, n'étoit plus en vie. Ludovic fut soupçonné avec beaucoup de fondement de lui avoir fait donner un poison lent, qui causa en lui un grand épuisement. Ce soupçon étoit fondé sur l'attestation de Theodore de Pavie médecin du roi, qui assistant à la visite que sa majesté lui rendit, assura qu'il y avoit dans sa maladie des signes manifestes de poison.

An. 1494.

XCIX.
Mort du jeune duc de Milan Jean Galeas.
Mém. de Comines l. 7. c. 6. p. 31. Guicchardin. hist. Ital. lib. 1.

Ludovic ayant su cette mort, alla promptement à Milan, où il fit assembler le conseil. Comme il en avoit gagné les principaux membres, on représenta que l'aîné des enfans du jeune duc n'ayant que quatre ans, n'étoit pas en état de défendre un état qui avoit besoin d'un homme qui le garantît des armées ennemies, dont l'une étoit dans le cœur du duché, & les deux autres sur les frontières. Qu'il n'y avoit que Ludovic qui pût le préserver du péril qui le menaçoit; & que par conséquent il falloit le reconnoître pour duc, & le contraindre d'accepter cette dignité en cas qu'il la refusât. Cet avis ne fut pas plutôt donné, que les autres dont on avoit acheté les suffrages l'appuyèrent; le reste de l'assemblée n'osa contredire; & Ludovic, achevant de jouer son personnage, se fit quelque temps prier avant qu'on lui prêtât le serment de fidélité. Comme il ne retourna pas joindre le roi aussitôt qu'il l'avoit promis, ce délai augmenta la défiance qu'on avoit de lui, on crut que, n'ayant plus besoin des François, il ne manqueroit pas de les sacrifier au bien commun de l'Italie; & l'on craignit qu'il ne fermât les passages à l'armée de France pour la faire périr. Ce qui fut cause qu'on délibéra dans le conseil du roi, si l'on passeroit outre & si l'on s'engageroit plus avant : la plupart opinoient pour le retour.

C.
Ludovic s'empare du duché de Milan.
Guicchardin. hist. Ital. lib. 1.

Mais Ludovic étant revenu, son arrivée détermina le roi à s'avancer vers Naples; mais on ne convenoit pas de la route qu'on devoit tenir. La plus facile étoit par la Romagne & la Marche d'Ancône pour se rendre dans l'Abruzze; & l'on étoit assuré d'en chasser l'armée de Ferdinand duc de Calabre, qui n'oseroit disputer le passage à celle des François, beaucoup plus nombreuse que la sienne. Cependant l'on prit une autre

CI.
On délibère sur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.

AN. 1494.

route beaucoup plus difficile, à cause du mont Apennin qu'il falloit traverser & des neiges qui commençoient à y tomber. La raison qu'on avoit de prendre ce parti, étoit que la flotte de France se trouvoit sur la côte de la Toscane, & qu'on vouloit passer par Florence pour empêcher Pierre de Medicis & le pape de donner du secours à Alphonse, & de jeter des troupes dans la capitale de son royaume. Ainsi cette résolution prise, le roi partit de Plaisance le 23e. d'Octobre, arriva à Fornoue le vingt-cinquième & à Pontremole le vingt-huitième, n'ayant point trouvé d'autre obstacle dans sa route que Fivisano, qui fut après sa prise abandonnée au pillage. Gilbert de Montpensier prince du sang conduisoit l'avant-garde de l'armée, que les Suisses qui étoient à Gènes vinrent joindre avec l'artillerie.

CII.
Le roi assiége Serefanello, & jette la consternation dans Florence.
Mém. de Comines l. 7. c. 7. p. 34.

La ville de Fivisano n'étoit pas loin de Serefanello, château très fort, bâti sur un roc. Comme il étoit dangereux de laisser cette place derrière, les François l'assiégèrent & la prirent contre leur attente, après avoir défait Paul des Ursins qui y conduisoit du secours. Cette prise causa une si grande consternation dans Florence, que les nobles aussi-bien que les bourgeois voyant leur commerce interrompu avec la ville de Lyon, & prévoyant qu'on alloit faire la même chose avec la ville de Gènes, se déclarèrent tous contre Pierre de Medicis, qui les avoit portés à rompre avec Charles VIII: ce qui lui fit craindre pour sa vie, ou du moins pour sa liberté, si le roi venoit à Florence. Il ne pouvoit rien attendre de l'armée de Naples, qui étoit assez occupée à se défendre contre d'Aubigni. Il ne lui restoit donc plus, ou qu'à demeurer exposé à la fureur des Florentins, ou à se remettre à la discrétion des François; & c'est ce dernier parti qu'il prit, comme le plus sûr. Il se rendit de Florence à Pietra-Santa, d'où il envoya demander au roi un sauf-conduit qui lui fut accordé, & dont l'évêque de Saint-Malo fut le porteur.

CIII.
Pierre de Medicis va trouver le roi devant Serefanello, & fait son traité avec lui.

Pierre de Medicis avec ce sauf-conduit se rendit auprès du roi, qui faisoit assiéger la forteresse de Serefanello: il en fut très-bien reçu, & on le renvoya à des commissaires qui devoient lui proposer les demandes de sa majesté. Ils convinrent avec lui que la république de Florence en général & la maison de Medicis en particulier, rentreroient sincèrement dans l'alliance & dans l'amitié des François; qu'elles renonceroient à la ligue faite avec le roi de Naples; & que pour en donner

des preuves, elles remettroient inceſſamment entre les mains de ſa majeſté les forteresses de Sereſana & de Sereſanello avec Pietra-Santa, qui étoient de ce côté-là les clefs de la république de Florence; de plus le château de Piſe & le port de Livourne, ſur la promeſſe par écrit de les reſtituer de bonne foi après la conquête de Naples. On ajouta que les Florentins prêteroient au roi deux cents mille ducats, qui ſeroient acquittés au même terme, avec promeſſe que juſqu'à ce temps-là les intérêts en ſeroient payés au denier courant. Tous ces articles ayant été accordés, le traité fut exécuté d'abord pour les trois premières places, & à l'entrée du roi dans Florence pour les deux autres. La facilité de Pierre de Medicis ſurprit tout le monde; mais ceux qui le connoiſſoient étoient perſuadés qu'il faiſoit paroître autant de lâcheté à l'approche du péril, qu'il étoit fier & hardi quand il ne l'enviſageoit que de loin.

AN. 1494.

CIV. Avantage que la France retire de ce traité.

Sa ſoumiſſion rétablit les affaires des François, qui auroient été abſolument ruinées, s'il eût attendu leur armée dans Florence. Charles VIII ne faiſoit que d'arriver devant Sereſanello, ſes troupes n'avoient de vivres que pour trois jours; le territoire où elles étoient, ne pouvoit leur rien fournir à cauſe de ſa ſtérilité. Les aſſiégés avoient des proviſions pour plus de ſix mois: ils étoient en aſſez grand nombre pour ſe garantir d'inſulte: ainſi ils n'avoient rien à craindre. Si les François euſſent levé le ſiége, ils auroient été contraints de retourner ſur leurs pas; & Ludovic, maître du duché de Milan, ne les auroit pas favoriſés en les voyant malheureux. La fauſſe démarche de Pierre de Medicis leur ouvrit la Toſcane & la Romagne, & mit hors d'état de leur réſiſter, ceux qui en défendoient l'entrée. Catherine Sforce, qui gouvernoit les villes d'Imola & de Forli, en qualité de tutrice de Jerôme Riario ſon fils qui n'avoit que quatorze ans, avoit été fortement ſollicitée, par le jeune Ferdinand duc de Calabre, à ſe déclarer contre les François; mais étant toujours demeurée dans la neutralité, elle leur ouvrit alors ſes places.

CV. Le roi de France eſt reçu à Lucques & à Piſe.

Le duc de Calabre, fils unique d'Alphonſe, ne ſe croyant plus en ſureté ſous le canon de Faenza, céda le terrein à d'Aubigni, & ramena ſon armée du côté de Naples vers Céſene avec beaucoup de précipitation. Frederic d'Aragon, qui commandoit à Livourne la flotte du roi de Naples ſon frère, fut contraint d'en ſortir & prit le large, ſans

Surita cap. 36. Burchard, n. 104. lib. 2. Mém. de Comines l. 7. c. 7. p. 37.

An. 1494.

oser s'arrêter sur aucune côte de l'état ecclésiastique. Dès-lors tout sembla favoriser Charles VIII dans la poursuite de ses conquêtes. Il arriva à Luques le huitième de Novembre, & y fut reçu comme seigneur & maître de la ville. De-là il se rendit à Pise, où la joie fut très-grande, parce que les Pisans crurent avoir trouvé l'occasion de secouer le joug des Florentins, qui les tenoient asservis depuis quatre-vingt-sept ans. Cette ville, qui se gouvernoit en république, avoit été autrefois très-florissante ; mais divisée par les différens partis des Appiani & des Visconti, elle avoit été assujettie aux premiers, jusqu'à ce que ceux-ci devenus plus puissans en firent la conquête, & la réunirent au duché de Milan. Jean Galeas l'en avoit démembrée en faveur de son fils naturel Gabriel Galeas, qui n'avoit pu se défendre contre les Florentins, sous lesquels cette ville gémissoit depuis long-temps. Ludovic, qui n'avoit pas d'autres moyens pour y rentrer qu'en l'excitant à la révolte, fit représenter adroitement aux Pisans par Galeas de San-Severino, qui avoit épousé sa fille naturelle, qu'il y avoit trop long-temps qu'ils vivoient en servitude, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en délivrer ; que Charles VIII ne demandoit pas mieux de les voir libres : que peut-être il ne le témoigneroit pas ouvertement, à cause du traité qu'il venoit de faire avec les Florentins ; mais que dans le fond il seroit ravi que la république de Pise sortît de son esclavage, sans qu'il parût y avoir contribué.

CVI. Soulèvement à Pise contre les Florentins.

Les Pisans tinrent conseil sur les propositions de San-Severino ; & comme ils ne respiroient qu'après leur liberté, tous convinrent qu'il falloit profiter de la conjoncture, qui ne pouvoit leur être plus favorable ; & dans le temps que le roi entroit dans la ville & passoit pour aller à la messe, le peuple se mit à crier : liberté, liberté ! le suppliant les larmes aux yeux qu'il la leur accordât. Un conseiller du parlement de Dauphiné, qui marchoit devant ce prince, & qu'on appeloit Rabot, lui parla pour les Pisans, & représenta à sa majesté qu'ils demandoient leur liberté, & que jamais nation n'avoit été traitée si durement qu'eux par les Florentins. Le roi touché de leurs larmes, & sans penser, dit Comines, que cette ville n'étoit point à lui, & qu'il n'y avoit été reçu que par amitié & pour se faciliter un passage, accorda leur requête. Aussitôt le peuple commença

à crier : Noël ! & courut en foule au bout du pont pour abattre la figure d'un lion qui étoit fur un grand pilier de marbre, & qui étoit la marque de la feigneurie de Florence. Ils le prirent & le jetèrent dans la rivière ; & mirent en fa place la ftatue équeftre du roi de France, ayant une épée à la main, & tenant un lion fous les pieds de fon cheval. Il parut néanmoins que Charles VIII fe repentit de ce qu'il venoit d'accorder aux Pifans, puifqu'il retint Porto-Fermo la meilleure des citadelles de Pife ; qu'il confirma les magiftrats que les Florentins y avoient mis ; & qu'il leur ordonna d'y exercer la juridiction à l'ordinaire, fans qu'on y fît aucun changement.

AN. 1494.

CVII. Prétentions de Ludovic fur les fortereffes de Serefanello & de Pietra-Santa.

Ludovic, après avoir reçu du roi l'inveftiture de l'état de Gênes, aux mêmes conditions que Galeas fon frère, préfenta à Charles VIII un long mémoire pour le prier de lui remettre les fortereffes de Serefanello & de Pietra-Santa, qui ayant été autrefois, ainfi qu'il le faifoit voir, des dépendances de Gênes, avoient été ufurpées par les Florentins. Mais le roi s'excufa de les rendre, fur le traité qu'il venoit de faire, où il promettoit de rendre ces deux fortereffes immédiatement après la conquête de Naples à ceux qui les lui avoient confiées. Ludovic répliqua, que ce même traité concernoit auffi Pife, à qui toutefois le roi venoit d'accorder la liberté. Mais fa majefté répartit, qu'en cela elle n'avoit point prétendu préjudicier au droit de la république de Florence ; qu'au contraire, il avoit retenu la citadelle de Pife, afin de la remettre comme les autres places aux Florentins, auffitôt que l'armée Françoife n'en auroit plus befoin pour fa fureté. Cette réponfe ne contenta pas Ludovic, qui s'étoit flatté qu'étant une fois maître de ces deux fortereffes, il pourroit auffi s'emparer de Pife ; & dès-lors il réfolut de traverfer la conquête de Naples autant qu'il le pourroit.

CVIII. Pierre de Medicis eft obligé de fe fauver de Florence.

Mém. de Comines, l. 7. ch. 8.

Mais la chofe ne lui étoit plus fi facile, depuis le traité que le roi avoit fait avec Pierre de Medicis. Charles VIII pouvoit fe regarder comme maître de Florence, & la poffeffion de cette place importante le mettoit à couvert de toutes les mauvaifes pratiques des princes Italiens. Les Florentins ne furent pas long-temps à s'appercevoir de l'état périlleux où la précipitation de Pierre de Medicis les expofoit. Autant irrités de ce qu'il avoit traité avec la Fran-

AN. 1494.

sans leur participation, que de ce qui venoit de se passer à Pise, ils s'abandonnèrent entièrement à la vengeance; & oubliant dans un moment les services signalés que la maison de Medicis avoit rendus à la république, ils se soulevèrent contre Pierre, allèrent en grand nombre à son palais, enfoncèrent les portes, & l'auroient investi, s'ils n'eussent appris que Pierre, pour éviter leur fureur, s'étoit sauvé avec trois de ses frères. Il étoit allé en effet du côté de Boulogne, où n'ayant pas été assez bien reçu de Jean Bentivoglio, qui le regarda comme un homme malheureux par sa mauvaise conduite, il se retira à Venise. On lui en refusa d'abord l'entrée, parce que les Vénitiens étoient informés de ses intrigues avec le pape & le roi de Naples. Mais l'ambassadeur de Charles VIII leur ayant représenté, que ce qui s'étoit passé à Florence ne venoit que d'une révolution populaire, à laquelle la France n'avoit point contribué, ils lui accordèrent l'asile & la subsistance, sans avoir égard au mal que leur avoit fait Cosme de Medicis son bisaïeul.

CIX. Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.

Les Florentins ne voulurent point d'autre preuve du crime des Medicis, que leur fuite. Ils les traitèrent d'ennemis publics, mirent leurs têtes à prix, consisquèrent leurs biens, pillèrent leur palais qui étoit le plus magnifique de l'Europe, dissipèrent le prodigieux amas de statues, de tableaux, de livres, de médailles dont il étoit rempli, & brisèrent partout leurs armoiries. Tous ces mauvais traitemens ne firent point changer les amis que Pierre avoit dans Florence : ils s'appliquèrent à le rétablir; & pour lui en faciliter les moyens, ils gagnèrent Philippe comte de Bresse, oncle paternel du duc de Savoie, qui étoit fort avant dans la faveur de Charles VIII. Le comte représenta au roi que Pierre de Medicis, malgré son infortune, avoit un grand crédit & de bons effets dans toutes les villes de commerce. Il ajouta que, pourvu qu'on le rétablît, il trouveroit seul autant d'argent comptant que l'on pourroit en exiger des Florentins; que d'ailleurs on auroit beaucoup de peine à tirer de ceux-ci plus de cent mille ducats, sans les porter à quelque sédition.

CX. Le roi lui mande de le venir joindre.

Mém. de Comines ut suprà, p. 42.

L'affaire ayant été proposée au conseil, elle y passa; & Charles VIII écrivit à Pierre de Medicis de venir le joindre, avec promesse de le rétablir. La lettre du roi fut envoyée au cardinal de Medicis qui étoit à Boulogne, où l'on croyoit que Pierre étoit encore. Ce cardinal la lui fit te-

nir à Venise; & la lettre ayant été communiquée aux Vénitiens, ceux-ci prévoyant que rien n'empêcheroit les François de conquérir Naples, que le défaut d'argent, & que Pierre étoit le seul capable de leur en procurer, ils lui représentèrent, conformément à leurs intérêts, qu'il n'y avoit pour lui aucune sureté à Florence, où il ne pourroit éviter l'assassinat ou la prison; que les François, à qui il ne pouvoit plus être utile, ne dissimuleroient plus leur ressentiment, & le puniroient d'une manière exemplaire, quand ce ne seroit que pour retenir dans leur devoir Ludovic & les autres princes d'Italie. Pierre de Medicis se rendit à ces raisons, & demeura toujours à Venise, après avoir prié Charles VIII de trouver bon qu'il ne s'exposât pas sitôt à la fureur des Florentins.

AN. 1494.

CXI. Entrée du roi dans Florence.

La Vigne journ. du voyage de Charles VIII.

Mém. de Comines. l. 7. c. 9.

Guicchardin. hist. Ital. l. 1.

Spond. ad ann. 1494. n. 7.

Cependant sa majesté arriva au pont du Signe, qui est à six milles de Florence; & comme les Florentins ne voulurent pas lui donner entrée dans leur ville, il y resta pendant cinq ou six jours, attendant que d'Aubigni le vînt joindre avec ses troupes. On délibéra cependant, si on assiégéroit cette ville en forme; & l'armée ne demandoit pas mieux, pour profiter du pillage. Mais on aima mieux avoir recours aux négociations, & après quelques conférences, il fut arrêté que le roi y feroit son entrée comme il le jugeroit à propos. Il y entra en conquérant le dix-septième de Novembre, sa lance sur la cuisse, à la tête de sa cavalerie, la plus belle qu'on pût voir; on vint lui présenter les clefs, & on lui fit le serment de fidélité. Les Florentins, moitié de gré, moitié de force, firent avec lui un traité de confédération, qui fut publié dans toutes les villes d'Italie, avec un manifeste, portant que le roi n'étoit venu que pour chasser les tyrans, & de-là porter ses armes contre les Turcs, ennemis déclarés de la religion chrétienne. Mais comme la soumission des Florentins n'étoit pas tout-à-fait volontaire, il s'éleva bientôt des contestations entre eux & les François, à l'occasion de l'argent que l'on vouloit qu'ils prêtassent au roi.

CXII. Contestations entre les François & les Florentins.

Guicchardin. l. 1.

Le motif de cet emprunt étoit d'exempter la ville du pillage. Les François demandoient deux cents mille ducats, & les Florentins n'en vouloient donner que la moitié. Guicchardin dit que la dispute s'échauffa de telle sorte, parce que le roi les menaçoit de garder leur ville à titre de con-

AN. 1494.

quête, & d'y établir des officiers pour rendre la justice en son absence ; que les commissaires du roi furent sur le point de faire battre les tambours & sonner les trompettes, comme un signe de saccagement ; qu'un des plus riches de la ville, nommé Pierre Capponi, chef des députes des Florentins, qui avoit été ambassadeur en France, & qui n'aimoit point Pierre de Medicis, arracha des mains du secrétaire le papier qui contenoit les demandes du roi, le déchira & dit fort en colère, que puisqu'on persistoit à exiger des choses si injustes & si honteuses à sa patrie, il feroit de son côté sonner le tocsin, ne désespérant pas que ses compatriotes ne se défendissent jusqu'à la dernière extrémité. Cette hardiesse de Capponi fut cause qu'on se relâcha sur les demandes qu'on faisoit ; & en effet on avoit tout lieu d'appréhender de la fureur d'un peuple irrité, & jaloux de ses priviléges jusqu'à l'excès.

CXIII. Traité des Florentins avec Charles VIII. *Mém. de Comines ut suprà p. 43.*

On proposa donc des conditions plus raisonnables, & il fut conclu que les Florentins donneroient au roi six-vingts mille ducats, dont ils payeroient cinquante mille comptans, avec promesse d'en fournir quarante mille dans trois mois, & le reste dans six. Que la république feroit alliance avec le roi, sous la protection duquel elle jouiroit de son ancienne liberté. Qu'elle changeroit ses armes, qui étoient une fleur-de-lys rouge, en celles de France. Qu'elle lui laissoit toutes les places dont on a déjà parlé, Pise, Livourne, & autres que Pierre de Medicis avoit déjà livrées, avec serment juré sur l'autel de S. Jean, dit Comines, de rendre ces places quatre mois après que le roi seroit dans Naples, ou plutôt s'il retournoit en France. Que l'arrêt de confiscation publié contre Pierre de Medicis seroit cassé, avec cette clause, que ni lui ni ses frères ne s'éloigneroient de Florence de cent milles d'Italie. Enfin que Charles VIII auroit dans ces villes deux agens, qui auroient entrée dans le conseil. Ce traité fut ratifié & juré de part & d'autre ; ensuite le roi partit de Florence & vint à Sienne, où il arriva le 28e. de Novembre : & il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & une joie universelle de la part des peuples, qui l'appeloient hautement l'envoyé de Dieu, le libérateur de l'église Romaine, le propagateur de la foi. De Sienne où il laissa garnison, il se rendit à la Paillette le sixième de Décembre. Ses équipages & la grosse artillerie dont il avoit

CXIV. Le roi part de Florence & va à Sienne. *La Vigne journ. du voyage de Charles VIII.*

beſoin, s'y étant trouvés, il prit enſuite la route de Viterbe.

CXV.
Les Colonnes empêchent le duc de Calabre de camper ſous Viterbe.

Cette place étoit forte, & le duc de Calabre, revenu dans l'état eccléſiaſtique à la prière du pape, s'étoit chargé de la garder; & ſans doute que la querelle pour le royaume de Naples y auroit été décidée, ſi les Colonnes renforcés par des troupes Françoiſes, ſachant que le duc de Calabre s'étoit éloigné de Rome pour aller à Viterbe, n'euſſent enlevé à Oſtie tous les convois que l'on menoit à ce duc, & ne l'euſſent ainſi contraint de retourner ſur ſes pas juſqu'à Rome pour la couvrir. Ainſi la partie de l'état eccléſiaſtique que l'on appelle le patrimoine de ſaint Pierre, ſe voyant abandonnée, traita avec les François pour éviter le pillage. Les Urſins prirent le même parti, quoique Virginie leur chef fût attaché au roi de Naples par des liens aſſez forts pour ne pas quitter ſi aiſément ſes intérêts, étant ſon connétable héréditaire, & Jourdain des Urſins ſon fils aîné ayant épouſé l'aînée des filles naturelles de ce roi. Mais le bonheur ſuivit par-tout le roi de France. Virginie des Urſins lui offrit ſes places & ſes fils pour ôtage de ſa fidélité; & ſa majeſté très-chrétienne les accepta avec beaucoup de joie & de plaiſir.

CXVI.
Inquiétudes du pape, qui envoie des ambaſſadeurs au roi.
Surita t. 5. l. 1. c. 34. & 36.

Cette conduite de Virginie des Urſins, & l'approche de l'armée Françoiſe, conſternèrent fort le pape Alexandre VI, qui ne ſavoit quel parti prendre. Tantôt il étoit réſolu de faire entrer le duc de Calabre dans Rome & de s'y défendre; mais outre que les Colonnes & les Urſins avoient trop d'amis, il craignoit que les vivres n'y vinſſent à manquer, parce que la campagne n'en fourniſſoit pas, & que la garniſon d'Oſtie empêcheroit qu'on y en portât par mer. Tantôt il avoit envie d'aller au-devant des François pour tâcher de les arrêter; mais il ſentoit bien qu'il n'avoit pas aſſez de vertu pour leur imprimer du reſpect. Dans ces incertitudes, le parti qu'il prit fut d'envoyer au roi les évêques de Concorde & de Terni avec Gratien ſon confeſſeur, pour traiter de quelque accommodement avec ce prince, & lui offrir que le royaume de Naples releveroit de ſa majeſté de même que du ſaint ſiége, & qu'elle en donneroit une ſeconde inveſtiture. Le roi répondit aux envoyés du pape, que ſi ſa ſainteté ne vouloit que traiter pour elle, elle auroit lieu d'être ſatisfaite, & qu'il lui enverroit pour cela des ambaſſadeurs. Il lui envoya en effet le ſeigneur de la Trimouille, le préſident de Gannay & le général

Guicchardin. hiſt. Ital. lib. 1.
Mém. de Comines l. 7. c. 10. p. 47.

An. 1494. Bidaut, comme l'appelle Comines. Mais à peine furent-ils entrés dans Rome, que le pape y introduisit pendant la nuit le duc de Calabre, & fit arrêter, selon Guicchardin, les ambassadeurs François, au lieu que Comines ne parle que de quelques personnes de leur suite, qu'on enferma par son ordre dans le château Saint-Ange, avec Prosper Colonne & le cardinal Ascagne Sforce, qui étoient alors dans Rome sur la parole de sa sainteté. Il est vrai qu'ils n'y furent pas long-temps, & que l'emportement qui avoit fait violer au saint père la foi publique, ayant fait place à des réflexions plus justes & plus désintéressées, il les fit mettre en liberté peu de jours après, & excusa leur détention sur un avis qu'il prétendoit lui avoir été donné, que ceux qu'il avoit fait arrêter n'étoient venus dans Rome que pour exciter une sédition.

Burchard l. 3. p. 246.

CXVII. Le roi menace le pape d'un concile.

Charles VIII ne laissa pas d'envoyer le tiers de son armée du côté de Rome, sans que le pape parût s'émouvoir. Ce qui obligea S. M. de lui renvoyer les cardinaux de S. Pierre-aux-liens, Sforce, Colonne & Savelli, pour lui déclarer qu'en qualité de roi très-chrétien, il alloit assembler un concile où l'on examineroit par quelles voies il avoit été élevé au souverain pontificat. Ces menaces le firent consentir à laisser entrer le roi dans Rome, comme il étoit entré dans Florence; & pour sauver sa dignité, il renvoya à son grand regret le duc de Calabre, sans oser lui donner des troupes pour l'escorter. Sur ces dispositions du pape, sa majesté lui envoya le maréchal de Gié, le sénéchal de Beaucaire, & le premier président du parlement de Paris, pour le rassurer contre les menaces qu'on lui avoit faites, & lui remontrer que, quoique le roi eût un très-juste sujet de se plaindre de lui, qu'il eût ainsi manqué de foi, & qu'il eût employé son autorité & ses armes pour l'arrêter au-delà des Alpes, après avoir été le premier à lui conseiller la conquête de Naples; néanmoins sa majesté en remettoit de bon cœur la vengeance à Dieu, sans vouloir se mêler des affaires ecclésiastiques: qu'elle ne pensoit qu'à voir Rome; que quoiqu'il fût aisé d'y entrer de force, elle aimoit mieux que ce fût du consentement du chef de l'église; qu'elle ne vouloit pas céder à la piété de ses ancêtres, ni manquer de rendre ses respects au vicaire de J. C. Ce qui rendit le pape un peu plus tranquille.

CXVIII. Le roi va à Viterbe & de là à Nepi.

Le roi continua donc son chemin, & arriva à Viterbe où il fit quelque séjour, & mit garnison dans le château. De-là il se

rendit à Nepi, où il laiſſa repoſer ſon armée depuis le lundi quinzième de Décembre juſqu'au vendredi dix-neuvième du même mois. Il vint enſuite loger à Bracciano qui appartenoit à la maiſon des Urſins, d'où il envoya occuper Cornetto, Civita-Vecchia & les autres fortereſſes du territoire de Rome. Il fit auſſi conduire le cardinal de S. Pierre-aux-liens à Oſtie par des troupes que commandoient le comte de Ligny & Yves d'Alegre ; & ces mêmes troupes allèrent enſuite ſe rejoindre aux Colonnes au-delà du Tibre. Le pape parut inquiet de toutes ces démarches ; & un accident imprévu le fit rentrer dans ſes premières frayeurs. Une partie des murailles de Rome & des remparts du château S. Ange étant tombée, il ſembloit que c'étoit une large porte que le ciel ouvroit aux François ; le peuple murmuroit de tous côtés, parce que la garniſon d'Oſtie empêchoit qu'on ne conduiſît des vivres à Rome ; tout ſe diſpoſoit à un ſoulèvement général, & la populace s'attroupoit dans les rues, criant d'une manière séditieuſe : la paix, la paix !

AN. 1494.

La Vigne ; journ. du voyage de Charles VIII.

CXIX.
Le pape ſe retire dans le château S. Ange.

Burchard. l. 2.
Volaterran. l. 3.

Dans ces extrémités le pape ne prit point d'autre parti que de ſe retirer dans le donjon du château S. Ange, après avoir fait avertir le roi qu'il pouvoit venir à Rome quand il lui plairoit. Les cardinaux Jean-Baptiſte des Urſins & Olivier Caraffe accompagnèrent ſa ſainteté, la plupart des autres cardinaux prirent la fuite ; il y en eut cependant quelques-uns qui voulant plus particulièrement marquer au roi leur attachement, ſe mirent à ſa ſuite lorſqu'il entra dans Rome. La cérémonie s'en fit le 31e. de Décembre au ſoir, aux flambeaux. Le duc de Calabre étoit ſorti le matin de cette ville, pour aller trouver ſon père Alphonſe à Naples, Charles entra dans la ville par la porte Flaminienne, qu'on a depuis appelée la porte de Ste. Marie du Peuple. Les magiſtrats de Rome allèrent en corps au-devant de lui, & lui préſentèrent les clefs de la ville au nom du pape & du Peuple Romain : ils ſe joignirent enſuite aux François, comme pour honorer leur triomphe ; & Charles entra dans Rome en la même manière qu'il étoit entré dans Florence. Il ſembloit que ſon armée ſe fût préparée pour une bataille ; les lanciers ayant leurs lances en arrêt ſur la cuiſſe, les archers l'arc à la main, les Suiſſes armés de hallebardes ou de haches d'armes. Ces troupes ſe ſaiſirent des avenues & des places publiques, & le roi traverſa la ville juſqu'au palais de S. Marc qu'on avoit préparé pour ſon lo-

CXX.
Entrée du roi de France dans Rome.

Spond. hoc ann. n. 9.
Naucler. t. 3. general. 50. pag. 507.
Albinus de bello Gallico, l. 6. p. 130.

AN. 1494.

gement; on y avoit disposé autour des corps-de-garde, avec autant de précaution que si l'armée du roi de Naples eût été proche. Enfin il n'y eut de différence entre la prise de possession de Rome par l'armée Françoise, & celle d'une ville dont on vient de faire la conquête & que l'on a enlevée de force, sinon qu'il n'y eut point de prisonniers & qu'on s'abstint du pillage.

CXXI. La duchesse douairière de Bourgogne suscite un faux duc d'Yorck contre Henri VII.

M. de Larrey hist. d'Angleterre. t. 1.

Polyd. Virg. hist. Anglic. l. 26.

L'Angleterre ne fut pas moins troublée que l'Italie par de grandes révolutions qui furent l'effet de la haine irréconciliable de la duchesse douairière de Bourgogne, veuve de Philippe le hardi & sœur d'Edouard IV, contre Henri VII. On l'appeloit la Junon de ce prince, parce qu'elle n'épargnoit pas plus le roi d'Angleterre, que l'épouse de Jupiter avoit épargné les Troyens. N'ayant pas réussi en 1486, lorsqu'elle suscita contre lui Lambert Simnel, elle fit revivre en cette année 1494 un fils d'Edouard IV; & supposa qu'il s'étoit dérobé à la barbarie de Richard III, & qu'il avoit touché ses bourreaux, jusqu'à les engager à le soustraire à la cruauté de l'usurpateur, en lui aidant à sortir de la tour & à chercher une retraite. Elle s'appliqua à former un faux duc d'Yorck, plus ressemblant que le premier; & après l'avoir long-temps cherché, elle en trouva un qui ne laissoit rien à souhaiter pour l'usage qu'elle en vouloit faire. C'étoit un jeune-homme qu'on appeloit Perkins, ou Petrekin, & même Warbeck. Il étoit fils d'un nommé Jean Orbek bourgeois de Tournay, Juif d'extraction, mais converti à la foi, & de Catherine de Fare. Perkins étoit né en Angleterre, où ses parens avoient été obligés de faire un voyage. Ils le ramenèrent à Tournay dans son enfance; & l'ayant quelque temps après mis à Anvers chez un de ses parens, les voyages qu'il fit d'une ville à l'autre, l'accoutumèrent à en faire de plus grands; & le commerce qu'il eut avec des marchands Anglois, fut cause qu'il apprit leur langue.

CXXII. Ce faux duc, nommé Perkins, se rend en Flandre auprès de la duchesse.

Buchanan. rerum Scotic. l. 13.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Son âge étoit à peu près le même que celui du duc d'Yorck, s'il eût vécu. Il étoit parfaitement beau; son visage, sa taille & ses traits avoient beaucoup de délicatesse & de grandeur. L'on publioit qu'en effet il étoit né dans le temps qu'Edouard IV aimoit sa mère; & ce qui confirmoit ce soupçon, c'est qu'il étoit certainement filleul d'Edouard. La duchesse de Bourgogne l'envoya secrétement en Portugal, où ayant demeuré un an, il fit voile en Irlande. Il parut à la cour de France en qualité de duc d'Yorck, dans le temps que Charles

An. 1494.

Charles VIII étoit en guerre avec Henri VII; mais il n'y demeura pas long temps. Il s'en alla ensuite en Flandre auprès de la duchesse, laquelle feignant de ne le pas connoître, l'interrogea sur toutes ses aventures, en présence de quelques personnes de qualité; & faisant ensuite semblant d'être persuadée de la vérité de ce qu'il lui avoit dit, elle le traita comme son neveu, elle n'épargna rien pour lui faire apprendre tous les exercices qui conviennent à des princes, & il y réussit. Elle l'instruisit des affaires les plus secrètes de la maison d'Yorck; elle composa l'histoire particulière de sa prétendue détention dans la tour de Londres; elle prévit les questions qu'on lui pourroit faire, elle lui apprit comment il y falloit répondre. En un mot, elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le faire passer pour le véritable duc d'Yorck.

CXXIII. Il est reçu en Irlande comme le véritable duc d'Yorck.

Après toutes ces instructions, qui furent données dans un grand secret, Perkins, accompagné de beaucoup de seigneurs Anglois, tenta de faire une descente dans la province de Kent; & n'y ayant pas été bien reçu, il alla en Ecosse, où le roi Jacques IV lui fit beaucoup d'honneur, & le conduisit deux fois en Angleterre avec une armée. Mais comme aucun ne voulut le reconnoître, il se retira en Irlande, où il apprit la révolte de ceux de Cornouaille, & il y fut reconnu, honoré, & servi même comme s'il eût été le duc d'Yorck.

CXXIV. Conspiration en Angleterre en faveur de Perkins.

Au bruit de cette reconnoissance, les factieux qui s'étoient retirés au-delà de la mer, & qui étoient déconcertés par la paix qu'Henri VII venoit de faire avec la France, reprirent courage, & se confirmèrent plus que jamais dans la croyance que Perkins étoit le duc d'Yorck, reconnu, disoient-ils, en Irlande & honoré en Flandre, conformément à sa naissance. Mille murmures secrets s'élevèrent contre le roi & le gouvernement; on fit des vœux pour voir sur le trône d'Angleterre un digne rejeton des Plantagenettes, supplanté par un homme nouveau & d'une naissance fort équivoque. Guillaume Stanley entra dans la conspiration; le chevalier Clifford & milord Barley ne se contentèrent pas d'y entrer: ils se chargèrent de la députation des autres conjurés, & passèrent en Flandre, pour traiter avec la douairière de Bourgogne, en cas que ce qu'on disoit du duc d'Yorck se trouvât véritable.

Henri VII n'ignoroit rien de ce qui se passoit en Flan-

AN. 1494.

CXXV. Henri fait informer de la mort du duc d'Yorck, & de l'origine de Perkins.

dres & en Angleterre ; mais avant que de lever des troupes, comme le lui conseilloient ses amis, il ne voulut employer que des moyens cachés pour découvrir l'imposture, & en avoir des preuves si publiques & si constantes, que personne n'en pût douter. Comme des quatre témoins de la mort du véritable duc d'Yorck, (Jacques Tirel, à qui Richard III avoit donné ordre de le faire mourir, Jean Dighton & Milon Forester, valets du même Tirel, & le chapelain de la tour qui l'avoit enterré,) il y en avoit deux de morts, le chapelain & Forester ; il fit arrêter Tirel & Dighton, pour être interrogés séparément : & sur leur rapport qui se trouva conforme, & qui attestoit la mort du duc d'Yorck avec toutes ses circonstances, on rendit leur déposition publique. Ce fait important ayant été éclairci, Henri s'appliqua à découvrir l'origine des Perkins, ses parens, sa naissance, & tout ce qui pouvoit convaincre de sa supposition & de son imposture ; & ayant été bien servi par ceux qu'il avoit employés, & qui pour cela étoient allés en Flandre & dans tous les lieux que Perkins avoit pu fréquenter, il eut soin de publier par-tout ce qu'ils en avoient appris.

Il fit même quelque chose plus. Il envoya à Philippe archiduc des Pays-Bas, les chevaliers Poyning & Warham, pour lui communiquer ses découvertes, & le prier de ne donner aucun secours à l'imposteur : ce qu'on lui promit. Mais comme le conseil de l'archiduc refusa de lui livrer Perkins, à cause des oppositions de la douairière qui l'avoit avoué publiquement pour son neveu, Henri, pour faire repentir les Flamands de leur complaisance à l'égard de cette duchesse, donna une déclaration par laquelle il ordonnoit à tous les sujets de l'archiduc de sortir incessamment d'Angleterre avec tous leurs effets, & aux siens qui étoient dans les Pays-Bas, de revenir sans délai en Angleterre : & par-là il réduisit les Flamands à abandonner Perkins, à cause du dommage qu'ils souffroient de l'interruption du commerce avec l'Angleterre.

CXXVI. Il fait arrêter les principaux des conjurés & les punit. *Bacon. hist. regni Henri VII.*

Henri fit arrêter en même temps les principaux des conjurés répandus en divers endroits de son royaume, les chevaliers Thuvait, Jean Ratecliff, Simon Montfort & Fitzwater, les milords Guillaume d'Aubeney, Robert Ratecliff, Thomas Cressenor & Thomas Astwod, Guillaume Worsley

doyen de S. Paul de Londres & beaucoup d'autres personnes eccléfiaftiques, moines & laïques. Quelques-uns eurent la tête tranchée, d'autres demeurèrent long-temps en prifon, & l'on pardonna aux moins coupables. Le chevalier Clifford, confident de la douairière, gagné par Henri, retourna en Angleterre, fe jeta aux pieds du roi, & obtint le pardon. La mort du grand chambellan, qui avoit avoué qu'il étoit entré dans la confpiration, déconcerta beaucoup les deffeins de la ducheffe de Bourgogne; elle ne laiffa pas cependant de former de nouveaux projets, elle donna des troupes & une flotte à Perkins, & lui fit faire voile en Angleterre où il aborda à Sandwik: il y mit à terre cinq ou fix cents hommes, dont le plus grand nombre fut tué par l'armée d'Henri, & les autres furent faits prifonniers. Perkins fut obligé de remettre au plutôt à la voile & de s'en retourner en Flandre.

An. 1494.

CXXVII. Troubles caufés par les Huffites en Bohême. *Dubrav. lib. 31. versùs finem. Spond. hoc ann n. 11. Bonfin. decad. 5. lib. 4.*

Comme Uladiflas étoit toujours en Hongrie, depuis même qu'il avoit été élu roi de Bohême, les Huffites profitèrent de fon abfence. Il y avoit long-temps que ces hérétiques vouloient un évêque de leur fecte; & qu'on le leur refufoit; mais enfin ils crièrent & cabalèrent tant qu'ils en eurent un nommé Auguftin, mais qui ne fut que titulaire fans avoir de diocèfe. Ce petit fuccès ne dura pas. Uladiflas en écrivit au pape. Le faint Père fit examiner les demandes des Huffites & leur procédé, & il paroît qu'ils rentrèrent dans leur devoir. On fait au moins qu'ils témoignèrent au roi qu'ils fe foumettroient aux cérémonies de l'églife Romaine, s'ils pouvoient rentrer dans les bonnes grâces du fouverain pontife, aux mêmes conditions qu'ils avoient offertes autrefois à l'empereur Sigifmond; mais on ignore quelle conduite le pape tint à leur égard.

CXXVIII. Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune chrétien. *Bonfin. rer. Hungaric. l. 4. dec. 5.*

Bonfinius finit ici fon hiftoire du royaume de Hongrie. Il la compofa à la perfuafion de Matthias Corvin, en quatre décades & demie, qui font quarante-cinq livres. Il y rapporte à la fin la cruauté de douze Juifs & de deux femmes de la même nation, qui ayant fecrétement faifi un jeune chrétien, lui fermèrent la bouche, l'étranglèrent & lui ouvrirent les veines lorfqu'il étoit prêt à expirer, pour avaler une partie de fon fang & réferver l'autre. Enfin ils mirent fon corps en pièces & l'enfouirent dans la terre. Ces mal-

AN. 1494. heureux furent arrêtés & mis à la question; & sur la déposition des femmes, qui plus timides que les hommes avouèrent tout & déclarèrent les complices, les plus coupables furent condamnés au feu, & les autres à une grosse amende pécuniaire. Dans l'interrogatoire qu'on fit subir aux vieillards, ils répondirent sur la demande qu'on leur fit, pourquoi ils se plaisoient ainsi à répandre & à boire le sang des chrétiens: qu'un tel sang étoit propre à arrêter le sang de ceux qu'on avoit circoncis; que ce même sang, pris dans leurs repas, servoit beaucoup à entretenir la paix & l'union entre eux, qu'il guérissoit de la dyssenterie, à laquelle ils étoient fort sujets, tant hommes que femmes; qu'enfin c'étoit une ancienne ordonnance établie parmi eux, & qu'ils observoient en secret, d'offrir à Dieu dans leurs sacrifices ordinaires en certains pays le sang des chrétiens; & qu'en cette année 1494, cette obligation étoit échue aux Juifs de Tyrnaw, ville de la haute Hongrie. Les coupables furent exécutés dans la place publique de la ville de Dyrn.

CXXIX. Institution de l'ordre des filles Pénitentes. *Spond. hoc ann. 1494. n. 13. Genebrard. in chronic.*

Jean Tisserand, religieux Cordelier de Paris, établit dans cette année l'ordre des filles Pénitentes en l'honneur de sainte Magdeleine. Il étoit grand prédicateur & homme de bien: & après avoir vivement touché les cœurs les plus endurcis, & converti par ses sermons plusieurs filles & femmes d'une vie déréglée; il établit cet institut, pour retirer celles à qui Dieu feroit la grâce de quitter le péché. Il s'en trouva d'abord plus de deux cents; le nombre s'accrut extraordinairement en peu de temps, ensorte qu'on fut obligé de souffrir que les plus sages allassent faire la quête par la ville, jusqu'à ce qu'elles eussent un établissement solide: ce qui n'arriva qu'en 1500. Le duc d'Orléans, depuis roi de France sous le nom de Louis XII, leur donna pour lors son palais situé près l'église de saint Eustache pour en faire un monastère; Simon évêque de Paris leur dressa des statuts & les mit sous la règle de S. Augustin. On les obligea en 1550 de garder la clôture, & en 1572 elles furent transférées dans l'ancienne église de S. Magloire, qu'elles occupent encore à présent. Ce fut aussi dans le même temps que les religieuses de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie, instituées à Tolède par Beatrix de Sylva fille Portugaise, & approuvées par Innocent VIII en 1489 à la prière d'Isabelle reine de Castille, quittèrent après la mort

de leur institutrice la règle de Cîteaux qu'elles avoient embrassée d'abord, & prirent celle de Ste. Claire qu'elles ont toujours conservée depuis. AN. 1494.

CXXX. Affaires de Portugal.

Les différentes factions dont le royaume de Portugal étoit agité, pouvant avoir de fâcheuses suites, le roi dom Juan crut qu'il étoit à propos de pourvoir à la sureté de sa personne ; il choisit à cet effet pour sa garde douze gentilshommes, ayant à leur tête un capitaine appelé Maynado de Paço : leur fonction étoit de demeurer à la porte du palais, armés en hallebardes, pour empêcher que personne n'y entrât avec des armes, même avec l'épée. L'on a l'obligation à ce prince d'avoir inventé la manière de naviguer par la hauteur du soleil. Rodrigue & Joseph le Juif ses médecins, & un Bohémien nommé Martin, disciple de Jean Monte-regio, fameux astronome, eurent la commission de réduire par ordre ce qu'il avoit inventé, & de le mettre à exécution ; ce qui a toujours été pratiqué depuis. Une partie des Maures que Ferdinand roi catholique avoit chassés de ses états, étant entrés dans le Portugal, dom Juan leur accorda le passage, à condition qu'ils n'y resteroient pas plus de huit mois, & qu'ils lui payeroient une certaine somme par tête. Il en tira beaucoup d'argent, qu'il destina pour passer en Afrique, afin d'assurer les états qu'il y possédoit ; mais il mourut avant que d'avoir exécuté ce projet.

CXXXI. Le pape accorde aux rois catholiques le droit de conquérir l'Afrique.

Raynald. ad hunc ann. 1494. Lib. 3. Bull. secret. p. 240.

Alexandre VI qui ne manquoit guère les occasions de se faire valoir, adressa un bref à Ferdinand & Isabelle, par lequel, suivant la fausse maxime qu'un pape peut disposer des états temporels, il leur donne le droit d'attaquer & de conquérir l'Afrique, pour l'ajouter à leurs états après qu'ils l'auroient subjuguée, à condition toutefois, qu'ils auroient soin d'y rétablir le culte de la religion catholique. Ce bref est du treizième de Février. Afin que les rois catholiques fussent soutenus dans cette entreprise, le pape, par une bulle du douzième de Novembre 1494, accorde beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes, ou qui contribueroient de leurs biens pour l'exécution de ce projet. Mais comme il ne falloit point agir contre le droit que le roi de Portugal avoit à la même conquête, par une concession du pape Pie II, Alexandre VI resserra celui de Ferdinand & Isabelle aux seuls royaumes d'Alger & de Tunis, laissant au roi de Portugal le royaume de Fez & les environs. Par

AN. 1494.

une deuxième bulle, le pape accorda à Ferdinand la troisième partie des décimes, afin qu'il pût renforcer les garnisons des forteresses du royaume de Grenade, contre les entreprises des Maures, s'ils avoient envie d'y revenir. En conséquence du premier bref, les rois catholiques équipèrent une flotte considérable pour descendre en Afrique.

CXXXII. Le pape confirme l'ordre militaire des chevaliers de S. George. *Boil. act. SS. c. 3. Aprilis.*

L'empereur Frederic III avoit institué en 1468 l'ordre militaire des chevaliers de saint George, qui fut confirmé par Paul II. Il étoit gouverné par un grand-maître que les chevaliers élisoient du consentement du chef de la maison d'Autriche, & étoit composé de chevaliers & de prêtres soumis à un prévôt qui dépendoit lui-même du grand-maître. Ils faisoient vœu d'obéissance & de chasteté, sans faire celui de pauvreté; quoique leurs biens, meubles ou immeubles, appartinssent à l'ordre après leur mort. Jean Sihbenhirter, qui étoit grand-maître depuis l'année précédente, pour donner du lustre à cet ordre, institua une confrérie où toutes sortes de personnes étoient reçues, les uns pour combattre les Turcs, les autres pour contribuer à la construction d'un fort. Maximilien I approuva cette confrérie; & le pape Alexandre VI, non content de la confirmer par sa bulle du treizième d'Avril 1494, voulut encore s'y faire inscrire. Cet établissement si magnifique ne subsista pas long temps.

CXXXIII. Mort de Jean Pic de la Mirandole. *Trith. & Bellarm. de script. eccles. Dupin, bibl. tom. 12. in-4° xv. siècle. Varill. anecdote de Florence. Paul Jove in elog. c. 39. Angel. Polit. Marc Ficin. Leand. Alberti. Sup. l. cxvi. n. 69. & cxvii. n. 99.*

Le célèbre Jean Pic, seigneur de la Mirandole, mourut cette année à Florence, le dix-septième de Novembre, âgé seulement de trente-deux ou trente-trois ans. Lucius Bellaucius de Sienne, lui avoit prédit qu'il ne passeroit pas cet âge. Il travailloit alors à son traité contre l'astrologie judiciaire, qui passe pour le meilleur de ses ouvrages. Jean-François Pic de la Mirandole, son neveu, a composé sa vie, où il fait mention de tout ce qu'il a composé. Outre les neuf cents conclusions de ses thèses, l'on a de lui sept livres sur le commencement de la Genèse; un traité de l'être & de l'unité; un autre de la dignité de l'homme; douze règles ou préceptes pour l'institution de la vie chrétienne; un commentaire sur le quinzième pseaume; un traité du royaume de Jesus-Christ & de la vanité du monde; une exposition de l'oraison dominicale; un livre de lettres; trois livres sur le banquet de Platon, outre ses douze livres sur l'astrologie. Tous ces ouvrages ont été imprimés en

différens endroits. Son neveu fait encore mention d'autres traités, comme d'un livre de la fidélité de la version de la bible par saint Jerôme, contre les calomnies des Hébreux; de la défense de la version des Septante sur les pseaumes; un traité de la vraie supputation des temps; un commentaire sur le nouveau testament; un traité contre les sept ennemis de l'église, qui sont: les Athées, les Païens, les Juifs, les Mahométans, les chrétiens hérétiques, les chrétiens impies & catholiques en apparence, & les chrétiens impies & hérétiques; des ouvrages contre les hérétiques, & des traités de philosophie & de grammaire. Il s'étoit défait de bonne heure de cet esprit de dispute qui l'avoit animé dès sa plus tendre jeunesse. En 1491 il renonça à sa principauté de la Mirandole, pour se retirer à une maison de campagne du territoire de Ferrare, où il se donna tout entier à la piété. Il ne se rendit pas moins célèbre par sa bonté & sa charité envers les pauvres, que par sa science & la beauté de son génie. Peu de temps avant sa mort, il conçut le dessein de se dépouiller de tous ses biens en faveur des pauvres, & d'aller, seulement muni d'un crucifix, prêcher la foi de Jesus-Christ dans toutes les villes & les campagnes. Il voulut mourir avec l'habit des Dominicains, pour qui il avoit eu beaucoup d'affection.

AN. 1494.

CXXIV. Mort d'Ange Politien.

Volaterran. l. 21. Vossius de hist. lat. l. 3. c. 8. Paul. Jov. in elog.

Ange Politien, qui avoit été le compagnon de ses études, étoit mort deux mois auparavant, âgé de quarante ans. Il se nommoit Ange Bassi, & fut nommé Politien, parce qu'il étoit né en 1454 à Monte Pulciano, petite ville de Toscane, nommée par les Latins, *Mons Politianus*. Il a été un des plus savans hommes que l'Italie ait produit sur la fin du quinzième siècle; il étoit profond dans les langues Greque & Latine, qu'il enseigna pendant onze années à Florence. Il avoit étudié sous un excellent maître Andronic de Thessalonique. Laurent de Medicis, qui attiroit tous les grands hommes de son temps à Florence, y arrêta Ange Bassi, qui étoit déjà prêtre, lui fit avoir un canonicat, & le fit précepteur de ses enfans, entr'autres de Jean, qui fut ensuite pape sous le nom de Leon X. Politien, dans cet emploi, vécut avec beaucoup de douceur & de tranquillité, jouissant du commerce des gens de lettres, & composant des lettres latines & des vers dont les savans parlent avec éloge. Il fit aussi une traduction d'Hérodien. Mais la

An. 1494.

disgrace de Pierre de Medicis, qu'il prévoyoit, le chagrina tellement, qu'il mourut de déplaisir près de deux mois avant Pic de la Mirandole. Les Florentins, qui avoient chassé les Medicis, firent beaucoup de contes ridicules sur les créatures de cette maison, & Politien n'y fut pas oublié.

CXXXV

Mort de Bernardin de Tome.

Jacob. Phil. Tomasini 1. part. elog. doct. virorum.

Bernardin *Tomitanus*, ou de Tome, surnommé le Petit, né à Feltri dans l'état de Venise, & religieux de l'ordre de saint François, mourut aussi le vingt-huitième de Septembre de cette année à Pavie. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres un petit traité de la manière de se confesser, qui a été imprimé à Bresse en 1542; quelques sermons Italiens, & un ouvrage touchant la perfection de la vie chrétienne, qui ont aussi été imprimés.

CXXXVI.

Ouvrages de Tritheme, & sa dispute touchant la conception de la sainte Vierge.

On imprima cette année à Mayence le catalogue des auteurs ecclésiastiques, que Jean Tritheme venoit d'achever jusqu'à cette année, & qui lui avoit coûté sept années de travail. Il y fait un éloge abrégé de ceux dont il parle, & y donne le catalogue de leurs ouvrages. Il y parle d'environ neuf cents soixante-dix auteurs. Dans la suite on le réimprima à Paris, à Cologne, à Bâle, en différens temps.

Hist. univers. Paris. t 5 p. 811.

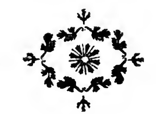
D'Argentré coll. judic. p. 331.

Jean Tritheme publia aussi, cette année 1494, son traité des louanges de sainte Anne, où dans le chapitre septième il parle de la conception immaculée de la Ste. Vierge. Ce qu'il en dit fut attaqué par un Dominicain de Francfort nommé Wigand; il écrivit plusieurs letres contre Tritheme, où il se déguisa sous le nom de frère Pensant-main, & les lui envoya par un inconnu. Il l'accuse dans ces lettres de penser mal de la conception de Marie, & le reprend avec beaucoup de vivacité. Tritheme y fit une réponse où il traite assez durement le Dominicain; & comme s'il s'agissoit d'un point de foi, il le menace de l'indignation du ciel, & presque de la damnation éternelle. Il envoya cette réponse par un homme habile, qui fut découvrir celui qui s'étoit déguisé sous le nom de frère Pensant-main. Tritheme ayant su par ce moyen à qui il avoit affaire, l'attaqua encore plus vivement. Le Dominicain ne demeura pas dans le silence. La dispute dura près de deux ans, & l'on se dit de part &



AN. 1494.

d'autre bien des vivacités. Enfin Tritheme l'emporta, & mit plusieurs habiles gens dans son parti; chacun écrivit contre Wigand en prose & en vers: mais enfin le recteur de l'université de Cologne, pour qui les deux partis avoient beaucoup de respect, voulut faire la paix. Wigand rétracta ce qu'il avoit dit au sujet de la conception, condamna son opinion comme contraire à la pureté de Marie, & fit ses excuses à Tritheme des injures qu'il lui avoit dites. Néanmoins les Dominicains voulurent encore agir contre Tritheme, & tâchèrent d'y exciter Alexandre VI; mais leurs efforts furent inutiles.



LIVRE CENT-DIX-HUITIEME.

AN. 1495.

I.

Le pape refuse de voir le roi de France à Rome.

Le roi de France, après avoir fait son entrée dans Rome avec toute la pompe & la magnificence qui convenoit à un grand prince, comptoit de voir le pape, & d'avoir quelques entretiens avec lui sur l'état des affaires ; mais Alexandre s'étoit enfermé dans le château Saint-Ange avec deux cardinaux seulement. Comme il sentoit qu'il avoit usé de toutes sortes de moyens pour traverser les desseins des François, qu'il avoit offensé Charles VIII dans toutes les occasions qui s'étoient présentées, & qu'il avoit employé la fourberie & la trahison, il étoit résolu de ne point s'exposer à une conférence, dans la crainte qu'on ne se saisît de lui, qu'on ne lui fît son procès & qu'on ne le déposât. Le roi ayant paru fort mécontent de cette conduite, dix-huit cardinaux qui avoient abandonné le pape, ou par foiblesse, ou pour ne pas partager avec lui sa mauvaise fortune, sollicitèrent Charles de se saisir de sa personne, & de faire travailler à son procès. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens, plus animé que les autres contre le souverain pontife, lui remontra fortement que la conjoncture étoit favorable pour donner à l'église un autre chef ; que Dieu avoit conduit, comme par la main, sa majesté dans Rome, & qu'il y avoit lieu de croire que ç'avoit été uniquement dans cette vue. Qu'Alexandre étoit en exécration à toute la chrétienté pour sa vie scandaleuse, qu'il n'étoit devenu pape qu'à force d'argent ; & qu'il ne travailloit qu'à se rembourser des frais qu'il avoit faits pour obtenir cette dignité : qu'il avoit si peu de religion, qu'il s'étoit uni avec le Turc ; & que bien loin de témoigner du regret de ses fautes passées, il entretenoit scandaleusement dans sa maison ses propres bâtards ; qu'il en avoit même élevé un à la dignité de cardinal. Que depuis qu'il étoit pape, ses déréglemens avoient tellement choqué les chrétiens & exposé la religion au mépris des infidelles, que le roi de France, en qualité de fils aîné de l'église, étoit obligé d'y pourvoir à l'exemple de ses prédécesseurs, qui avoient tant de fois délivré Rome de l'oppression de ses ennemis & des mauvais pasteurs. Que

II.

Dix-huit cardinaux sollicitent le roi à faire faire le procès au pape.

Guicchardin. hist. ital. l. 1. Mém. de Comines l. 7. c. 12. p. 56.

l'on prioit sa majesté de faire assembler au plutôt le consistoire, pour remédier à tous les maux dont l'église étoit opprimée. Qu'enfin elle ne devoit point laisser sur le saint siége le plus grand ennemi que les François eussent dans l'Italie, & que le seul moyen d'assurer ses conquêtes, étoit de le faire déposer.

AN. 1495.

III. Le roi fait sommer le pape de lui livrer le château saint-Ange.

Mém. de Comines l. 7. c. 12.

Spond. ad ann. 1495. n. 1.

Guicchardin. l. 1.

Mais Briçonnet, à qui le pape avoit promis un chapeau de cardinal, sut si bien menager l'esprit de Charles VIII, qui trouvoit d'ailleurs ces conseils trop violens, qu'il dissipa les desseins des cardinaux, & disposa ce prince à traiter Alexandre VI beaucoup plus favorablement. On le fit néanmoins sommer de livrer au roi de France le château S. Ange; & sur son refus, sa majesté commanda jusqu'à deux fois qu'on assiégeât cette forteresse en forme, & qu'on pointât le canon pour la battre; mais chaque fois elle fit arrêter les canoniers, parce qu'elle n'en vouloit pas venir à ces extrémités, & qu'elle étoit fort éloignée de faire violence au pape, outre que ceux de son conseil, qu'Alexandre VI avoit gagnés, étoient les plus forts & en plus grand nombre. Il fallut donc en venir à un accommodement, après qu'on eut député au saint père les seigneurs de Foix, de Bresse, de Ligny, de Gié, & Jean de Reli, confesseur du roi, nommé à l'évêché d'Angers. Enfin après plusieurs délibérations, le traité fut conclu. En voici les principaux articles.

IV. Articles du traité entre le pape & le roi de France.

Guicchardin. l. 1.

Comines, loco cit.

Que sa sainteté vivroit dans une entière union avec le roi, pour la tranquillité de l'Italie. Qu'elle lui donneroit pour places de sureté, les villes de Terracine, Civita Vecchia, de Viterbe & de Spolette; Charles VIII occupoit déjà Viterbe, & Spolette ne fut point livrée, quoique le pape l'eût promise. Qu'Alexandre VI ne pourroit mettre que des gouverneurs agréables au roi dans les places qui lui restoient. Que le cardinal Borgia son fils suivroit la cour, sous prétexte de faire honneur au roi, mais en effet, pour servir d'ôtage. Que les cardinaux du parti du roi rentreroient dans les bonnes grâces de sa sainteté, sans qu'on pût les inquiéter, non plus que les seigneurs du territoire du saint siége qui s'étoient déclaré pour la France. Que le roi, à son retour du royaume de Naples, rendroit au pape toutes les places, dans l'espace de quatorze jours, excepté Civita Vecchia & Ostie; & que cette dernière seroit remise au cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui seroit

AN. 1495. rétabli dans sa légation d'Avignon. Qu'enfin sa majesté rendroit au pape l'obéissance filiale.

V. Le pape met Zizim entre les mains du roi. *Bosio, hist. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.*

Un autre article que le roi avoit fort à cœur, étoit que Zizim, frère de Bazajet II à qui il avoit disputé l'empire, & qui se trouvoit actuellement entre les mains du pape, seroit remis en celles de sa majesté, pour s'en servir comme elle le jugeroit à propos dans les desseins qu'elle avoit sur Constantinople. Alexandre VI, qui ne pouvoit le refuser, le rendit par un acte solennel & dans une cérémonie publique. Ce prince partit de Rome avec le roi, qui quitta cette ville pour prendre la route de Naples. Mais sur le chemin il se sentit frappé d'un mal inconnu, qui l'emporta en fort peu de temps. Cette mort surprit tout le monde; on en chercha la cause, quoiqu'il n'y eut rien de plus naturel que de penser que l'inquiétude avoit avancé ses jours. Il y en eut qui dirent que les Vénitiens corrompus part l'argent des Turcs, & alarmés de l'expédition des François, lui avoient fait donner du poison secrétement. L'opinion la plus commune étoit que le pape l'avoit livré tout empoisonné à Charles VIII, afin que la France n'en tirât aucun avantage, & que sa sainteté avoit pour cet effet reçu de Bajazet une grande somme d'argent. Quelques-uns ont cru qu'il mourut chrétien, & qu'il avoit reçu le baptême à Rome sous le pontificat d'Innocent VIII. Mais ceux qui sont entrés dans un plus grand détail de la vie & des malheurs de ce prince, comme Bosius, ne disent rien de sa conversion. Il laissa un fils nommé Amurath, qui, après la prise de Rhodes, fut mis en prison & étranglé par l'ordre de Soliman.

VI. Zizim meurt, & on soupçonne le pape de l'avoir fait empoisonner. *Raynald. ad hunc ann. 1495. n. 12. Guicchardin. l. 1. Leunclav. l. 16.*

VII. Le pape vient au Vatican, & reçoit le roi à S. Pierre. *Onuphr. & Ciac. addit. ad Monstrelet.*

Après que le traité entre sa sainteté & Charles VIII eut été signé, le pape quitta le château Saint-Ange, & vint au Vatican, où il reçut le roi de France dans l'église de saint Pierre, selon les cérémonies ordinaires, un vendredi seizième de Janvier. La première entrevue se fit dans les Jardins, où le roi ne fut pas plutôt entré, que le pape, accompagné de plusieurs cardinaux, vint au-devant de lui & l'embrassa en se découvrant, sans que ce prince baisât ni le pied ni la main du saint père. Tous deux se couvrirent en même temps, & après les premiers complimens, le roi pria sa sainteté de donner le chapeau de cardinal à Guillaume Briçonnet évêque de saint Malo, comme elle l'avoit promis; ce qu'elle accorda aussitôt. Guicchardin & Comines,

donnent à Briçonnet pour collégue, Philippe de Luxembourg, évêque du Mans: mais Onuphre & Ciaconius disent que la promotion ne fut que d'un seul; savoir, l'évêque de Saint-Malo, & que l'autre ne reçut le chapeau qu'un an après, & même Sponde met deux ans; peut-être que le pape le promit alors à l'évêque du Mans. La cérémonie se fit dans la chambre de sa sainteté qui se mit sur son trône, & à côté d'elle le roi sur un siége un peu plus avancé. Le maître des cérémonies fit entrer Briçonnet, qui baisa les pieds & la bouche du pape, duquel il reçut le chapeau. On dit que quand le nouveau cardinal voulut l'en remercier, le souverain pontife lui répartit, que c'étoit au roi à qui il devoit faire ses remercîmens; & que là-dessus Briçonnet alla aussitôt se jeter aux pieds de sa majesté très-chrétienne.

AN. 1495.
VIII.
Guillaume Briçonnet est fait cardinal.
Guicchardin l. 1.
Comines, l. 7. c. 12.
Onuphr. & Ciacon. loco suprà. Raln. hoc ann. n. 3.
Spond. ad hunc ann. 1495. n. 1.

IX.
Le roi rend son obédience filiale au pape, & assiste à sa messe.
Raynald. hoc ann. n. 4.
Albinus de bello Gallico, l. 6.

Cependant Charles VIII voulant montrer au pape qu'il étoit prêt de lui rendre son obédience filiale, on convint du dix-neuvième de Janvier. Le jour venu, le maître des cérémonies fut envoyé au roi, pour lui dire ce qu'il avoit à faire dans cette entrevue. Quand il eut appris le cérémonial qu'il devoit observer, il entendit la messe & alla dîner. Le pape tint pendant ce temps-là un consistoire où il vint fort paré, & à la fin il envoya deux cardinaux avec plusieurs évêques pour avertir le roi. Ce prince partit avec eux pour se rendre au consistoire: il marchoit au milieu d'eux, suivi des princes & des grands de sa cour. A l'arrivée du roi, le pape prit une mitre très-riche, & le roi fit trois révérences très-profondes; la première à l'entrée du consistoire; la seconde devant le trône du pape; la troisième aux pieds mêmes du pape, dont il baisa les pieds étant à genoux, & ensuite la main. Après quoi le saint père le releva & l'admit au baiser de la bouche. Charles VIII étant debout au côté gauche du saint père, Jean de Gannay, premier président du parlement de Paris, se présenta devant le pape, & s'étant mis à genoux, il lui dit que le roi étoit venu en personne pour prêter obéissance à sa sainteté; mais qu'auparavant il lui demandoit trois grâces. La première, qu'il confirmât tous les priviléges qui avoient été accordés au roi très-chrétien, à son épouse & au dauphin, & tous les autres priviléges qui étoient contenus dans le livre dont il rapportoit le titre. La deuxième, qu'il lui donnât l'investiture du royaume de Naples. La troisième, qu'on cassât &

AN. 1495. qu'on abolît ce qu'on avoit réglé la veille, touchant les répondans & les ôtages que l'on avoit demandés en traitant de la reddition de Zizim. Le pape répondit à la première demande, qu'il confirmoit tous les priviléges dont on lui parloit, s'ils étoient en usage. A la deuxième, que comme il s'agissoit du préjudice d'un tiers, il falloit qu'il en délibérât mûrement avec les cardinaux ; mais qu'il feroit tout ce qui seroit en lui pour satisfaire le roi. A la troisième, qu'il ne doutoit point qu'en conférant avec le roi même & les cardinaux, ils ne fussent bientôt d'accord. Après cette réponse, le roi dit : « saint Père, je suis venu pour faire obé» dience & révérence à votre sainteté, comme ont accoutu» mé de faire mes prédécesseurs rois de France. « Quand il eut dit ces paroles, le premier président, qui avoit toujours été à genoux, se leva & amplifia ce que le roi venoit de dire en le confirmant. Le pape répondit en peu de mots à l'un & à l'autre, & donna au roi le titre de son fils aîné. Ensuite Ganay se releva, le pape prenant le roi de la main gauche, le conduisit dans la chambre des papes, où le saint père, après s'être dépouillé de ses ornemens, feignit de vouloir reconduire le roi ; mais ce prince le remercia, & s'en retourna en son appartement, sans être accompagné d'aucun cardinal.

Le vingtième du même mois de Janvier, jour de S. Sebastien, le pape résolut de célébrer pontificalement la messe en faveur du roi. Ce prince avant que d'y aller voulut dîner, & le pape l'attendit un quart-d'heure. Il vint enfin assisté de sa noblesse, sans armes, & ses gardes demeurèrent hors la chapelle. Le pape fit asseoir le roi sur un siége nu, sur lequel il y avoit seulement un coussin de brocard. Ce prince se fit un honneur d'assister le pape à la messe, & ce fut lui qui lui versa de l'eau sur les mains. Il étoit accompagné dans cette cérémonie des seigneurs de Foix, de Montpensier & de Bresse. Le seigneur de Ligny qui dormoit toutes les nuits dans sa chambre, portoit un bassin, & un autre apporta une serviette. Celui-ci se tint au bas du trône du pape, & remit la serviette au roi. Ensuite il lui présenta le bassin, que le roi prit aussi ; & ce prince étant monté où étoit le pape, se tint debout devant lui & lui versa de l'eau sur les mains : il en fit autant après la communion. Le pape, pour laisser à la postérité la mémoire de ces deux actions, qui marquoient la

soumission du premier roi du monde envers le saint siège, les fit peindre dans la galerie du château Saint-Ange. An. 1495.

X. Si le pape déclara Charles VIII empereur de C.P. *Jean du Tillet in chron.* *Spond. ad ann. 1495. n. 2.*

On lit dans un ouvrage de Jean du Tillet, cité par Sponde, un fait qui ne doit pas être omis, quoique les autres auteurs n'en fassent aucune mention: c'est que le roi fut déclaré empereur de Constantinople par le pape, sans qu'on en allègue la raison. Sponde ajoute, qu'il avoit entre ses mains une copie de l'acte public qu'on trouve dans les archives du capitole, daté du sixième de Septembre de l'année précédente, avant que le roi fût arrivé à Rome, par lequel André Paleologue assure qu'il étoit le légitime successeur de Constantinople, comme fils aîné de Thomas, frère de Constantin, dernier empereur tué dans le siège de cette ville, & mort sans enfans. Qu'ayant appris que Charles VIII, roi de France, avoit dessein d'attaquer le Turc, pour lui faciliter une si glorieuse entreprise, il cède, par donation irrévocable entre-vifs, l'empire de Constantinople avec toutes ses dépendances, & celui de Trébisonde, à Charles & aux rois ses successeurs: ne se réservant que la principauté de la Morée ou Péloponèse, qu'André son frère avoit particulièrement possédée autrefois. Ce qui fit que cette donation, jointe à l'autorité du siège apostolique, engagea le pape à déclarer Charles empereur de Constantinople; ensorte que ceux qui ont décrit son voyage de Naples, ont eu quelque raison de dire qu'il y entra vêtu en empereur, & qu'il y fut salué du nom de César Auguste. Mais il faudroit des autorités plus sûres que celle qu'on vient de citer pour appuyer ce fait, d'autant plus qu'il n'en est fait aucune mention dans les auteurs contemporains. *Addit. ad Monstrelet.* *Mém. de Comines, l. 7. c. 12.*

XI. Le roi part de Rome & s'avance vers Naples. *Mém. de Comines, l. 7. c. 11.* *La Vigne, journ. du voyage de Charles VIII.*

Charles VIII partit de Rome le mercredi vingt-huitième de Janvier, ayant fait avancer auparavant son artillerie & une partie de son armée; il se rendit à Marino & ensuite à Veletri, ville épiscopale, qui est éloignée de Rome d'environ vingt milles. Ce fut-là où le cardinal Borgia, fils naturel du pape, qui servoit d'ôtage auprès de sa majesté, se déroba secrétement & s'en retourna à Rome auprès de son père, qui peut être n'étoit pas fâché de se voir par-là en liberté d'observer ou non le traité fait avec Charles VIII. Mais aussitôt après, l'armée du roi ayant forcé les villes de Montfortin & du Mont-saint-Jean; Ferdinand, fils d'Alphonse, au seul bruit de l'approche des François, abandonna Saint-Germain, l'une des clefs du royaume de Naples. Les mécontens

AN. 1495.

qui étoient en grand nombre & qui ne cherchoient qu'une occasion de secouer le joug d'Alphonse, qu'ils ne haïssoient pas moins qu'ils avoient haï son père, tous deux assez semblables pour l'avarice, l'impiété & la cruauté, profitant de ces circonstances, prirent les armes de tous côtés; toute la province d'Abruzze se révolta ouvertement : Fabrice Colonne se rendit maître de plusieurs forteresses au nom du roi Charles; bientôt tout le royaume se vit ébranlé.

XII. Alphonse, roi de Naples, fait couronner son fils & s'enfuit. *Guicchardin. hist. Ital. l. 1. Albinus de bello Gallico, lib. 6. Raynald. hoc an. 1495. n. 5.*

Le roi de Naples ayant donc appris que son fils Ferdinand étoit sorti de Rome, & voyant ses peuples plus disposés à l'abandonner qu'à le seconder, en fut si fort épouvanté, que malgré son expérience & sa valeur, dont il avoit donné tant de preuves, sur-tout au recouvrement d'Otrante, il ne pensa plus qu'à se démettre de la royauté en faveur du prince Ferdinant son fils, le croyant plus propre à défendre le royaume. Il assembla donc la principale noblesse & ses amis, à qui il proposa son dessein. Aucun n'en fut d'avis; mais il s'obstina si fortement à le vouloir, qu'on fut obligé d'y consentir. Le célèbre Jovien Pontan fut chargé de dresser l'acte de sa démission, & il le signa avec un visage aussi gai que s'il se fût agi de monter sur le trône. La cérémonie du sacre de Ferdinand ne fut différée que jusqu'au lendemain; & elle se fit le matin vingt-troisième de Janvier dans l'église cathédrale, & il parut le même jour dans les principales rues de la ville à cheval, la couronne sur la tête, au milieu de Frederic d'Aragon son oncle paternel, du cardinal Fregose, & des seigneurs Napolitains qui lui étoient demeurés fidelles. Il reçut ensuite les sermens de tous les ordres du royaume; & l'administration lui en fut cédée d'un consentement aussi unanime & aussi général, que si son père n'eût plus été vivant.

XIII. Alphonse se retire à Messine & y meurt. *Mém. de Comines, l. 7. c. 11. p. 54. Paul Jove & Guicchardin. l. 1.*

Cette cérémonie étoit à peine achevée, qu'Alphonse sortit brusquement de Naples. La crainte d'être poursuivi par les François lui fit tenir ce dessein fort secret, n'en ayant fait part qu'à la reine Jeanne sa belle-mère, sœur du roi catholique. Il s'imaginoit les entendre continuellement autour de lui; toutes les nuits il se réveilloit en criant qu'ils étoient proches : le bruissement des arbres, les pierres même, chaque objet servoit à entretenir sa terreur. Ayant donc fait mettre quelques meubles dans quatre galères, il fit voile vers Masara en Sicile, que les rois de Castille & d'Aragon avoient donné à la reine Jeanne. De-là il se rendit à Messine dans le monastère du mont

mont Olivet, où l'on dit qu'il prit l'habit de religieux & vécut d'une manière fort édifiante : servant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit avec les religieux, faisant beaucoup d'aumônes, & réparant par de bonnes œuvres le scandale de sa vie passée. On lit encore, dans le réfectoire du monastère où il se retira, une inscription latine dont voici le sens. « A Alphonse » d'Aragon second du nom, roi très-juste, très-invincible & » très-libéral; les religieux Olivétains, en reconnoissance des » singuliers bienfaits qu'ils en ont reçus, & pour conserver la » mémoire de ce que ce prince après s'être démis de la royau- » té a vécu au milieu d'eux, mangeant à la même table, ser- » vant les ministres du Seigneur, & s'appliquant à de saintes » lectures. » Alphonse ne vécut pas long-temps dans sa retraite. Une maladie causée par la gravelle & par des escoriations qui lui survinrent, & qu'il souffrit avec beaucoup de patience, lui causa la mort vers la fin de cette année.

XIV.
L'ambassadeur du roi catholique se plaint vivement au roi de France.

La Vigne, journ du voyage de Charles VIII.
Mariana hist. Hisp. l. 26. c. 7.
Alb. de bello Gallico, l. 6. p. 130.

Charles VIII n'apprit la fuite d'Alphonse qu'en partant de Rome. Il étoit suivi des cardinaux attachés à lui, qui n'osérent demeurer à Rome après son départ; & à peine fut-il arrivé à Veletri, qu'Antoine de Fonseque ambassadeur des rois catholiques, qui cherchoient un prétexte de rupture, vint se plaindre vivement de la part de ses maîtres, que les François voulussent ainsi s'emparer de toute l'Italie, & déclara au roi de France que Ferdinand & Isabelle se croyoient quittes de la parole qu'ils lui avoient donnée en recouvrant le Roussillon & la Cerdagne; qu'ils lui avoient promis de ne se point mêler du différent entre la France & la branche bâtarde d'Aragon pour le royaume de Naples, que sous une condition, savoir qu'il agiroit suivant les formes du droit des gens. Que le royaume dont il s'agissoit, de l'aveu des parties, étoit feudataire; que le pape en étoit souverain, & que néanmoins sa majesté très-chrétienne non-seulement ne s'étoit point adressée à sa sainteté pour lui demander justice, mais n'avoit pas même daigné l'écouter. Qu'elle ne devoit donc pas trouver mauvais que le roi catholique secourût son allié; qu'il étoit aisé de prévoir que les François ne se contenteroient pas de Naples, puisqu'ils s'étoient déjà emparés des places des Florentins & de celles du saint siége; qu'ils avoient tenu le pape captif durant plus d'un mois, & qu'ils ne l'avoient délivré qu'après l'avoir contraint à signer un traité tout-à-fait injuste.

AN. 1495.

XV. Réponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne.

Mariana, ibid. lib. 26.

Le discours de Fonseque choqua d'autant plus le roi de France & ceux de sa suite qui l'entendirent, qu'ils étoient moins accoutumés à voir ainsi violer la foi publique. Ils répondirent avec indignation, que les rois catholiques auroient dû s'expliquer avant que l'armée Françoise passât les Alpes, & ne pas attendre qu'ils fussent à la veille du succès de leur entreprise. Que les Espagnols étoient bien vains, & qu'ils croyoient les François bien lâches, s'ils pensoient que la seule menace d'un ambassadeur suffit pour les arrêter. Que si la maison d'Aragon régnoit à Naples depuis plus de soixante ans en vertu des investitures du saint siége, celle d'Anjou avoit un droit de plus de deux cents ans. Qu'il y avoit plus de papes auxquels ce droit avoit paru indubitable, qu'il n'y en avoit qui l'eussent révoqué en doute. Que les François ne tenoient que pour un temps les places dont ils étoient maîtres, & qu'ils les rendroient dans le temps dont on étoit convenu. Qu'enfin si leurs majestés catholiques ne vouloient pas observer le traité fait avec la France, & lui déclaroient la guerre, elles éprouveroient à leurs dépens qu'elle différence il y avoit entre combattre des Maures & des François. Cette réponse irrita tellement Fonseque, qu'il déchira le traité qu'il tenoit à la main en présence du roi. On fut sur le point de venger l'emportement de l'Espagnol sur sa propre personne; mais il convenoit mieux de paroître mépriser ses menaces: & Fonseque se retira, ce qui n'empêcha pas le roi de France de poursuivre ses conquêtes.

XVI. Les François forcent Montefortino & le Mont-saint-Jean.

Guicchardin, hist. Ital. l. 1.

Il étoit cependant aisé de juger que les rois catholiques & leur ambassadeur ne s'étoient avancés au point qu'on vient de marquer, qu'après avoir conclu avec le pape Alexandre VI, Ludovic & Ferdinand fils d'Alphonse, une ligue pour empêcher Charles VIII de conquérir le royaume de Naples. Mais comme les François n'avoient aucun soupçon d'une pareille infidélité, ils aimèrent mieux continuer leur entreprise, que s'amuser à prendre des précautions contre un mal qui leur paroissoit ou imaginaire, ou trop éloigné pour leur inspirer de la crainte. Ils attaquèrent en chemin les deux places qui osèrent leur faire résistance: Montefortino que Jacques Conti baron Romain possédoit, qui ne tint que huit heures, quoiqu'elle se fût crue en état de soutenir un siége de six mois; les trois fils du baron y furent faits prisonniers: & le Mont-saint-Jean, qui fut réduit en poudre en

moins de vingt-quatre heures, & où l'on pilla, brûla & saccagea tout, pour inspirer de la terreur aux autres places, qui en effet n'osèrent résister à l'arrivée de l'armée Françoise, qui se vit en état d'aller surement attaquer Ferdinand.

An. 1495.

XVII. Les troupes du roi de Naples fuient aux approches des François.

Ce jeune prince, avec cinquante escadrons & six mille hommes d'infanterie de bonnes troupes, attendoit l'armée Françoise dans le poste de Saint-Germain, place très-forte. Mais les Napolitains n'eurent pas plutôt vu paroître l'avant-garde Françoise, commandée ce jour-là par Louis d'Armagnac comte de Guiche, & depuis duc de Nemours, qu'ils prirent tous la fuite & désertèrent, de sorte que Ferdinand, pour ne pas demeurer seul, fut contraint de les suivre. Dans une conjoncture si capable de déconcerter un jeune homme, il ne s'amusa point à quereller ses officiers & ses soldats; il s'employa uniquement à les rassembler, & il y réussit si bien qu'il ne lui manqua pas cent personnes. Il prévit sagement qu'il y auroit de la témérité à les opposer aux ennemis dans un nouveau camp; & il les enferma dans Capoue, dans Naples & dans Gayette, ne voulant défendre que ces trois places, parce que toutes les autres ne lui paroissoient pas tenables. Il comptoit qu'il les pourroit garder jusqu'à ce qu'il eût vu l'effet de la ligue faite en sa faveur entre le pape, l'empereur & les rois catholiques, les Vénitiens & Ludovic Sforce. On l'avoit précisément averti des troupes qui marchoient à son secours, du temps qu'elles seroient prêtes; & suivant son calcul, Capoue devoit encore tenir, quand ces troupes arriveroient pour en faire lever le siége aux François.

XVIII. Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capoue. *Guicciard. l. 1. hist. Ital. l. 1.*

Mais un contre-temps renversa ses projets. La reine son épouse, qui étoit renfermée dans Naples, lui écrivit à Capoue où il étoit: que les Napolitains ayant appris que les François n'avoient trouvé aucune résistance à Saint-Germain, & qu'ils se promettoient d'être bientôt maîtres de tout le royaume, paroissoient fort portés à se soulever; qu'on y avoit déjà pillé les maisons des Juifs, & qu'on traiteroit bientôt de même toutes les autres, si sa présence ne venoit retenir le peuple. Le roi de Naples à ces nouvelles partit promptement, & laissa le commandement dans Capoue à Jacques Trivulce, avec promesse qu'il seroit de retour le lendemain. Mais à peine Ferdinand fut hors de la ville, que

AN. 1495.

Trivulce envoya demander à Charles VIII un sauf-conduit pour l'aller trouver & lui parler. Il l'obtint : il eut une entrevue avec le roi de France, & lui promit non-seulement de lui livrer la place, pourvu qu'il conservât les priviléges des habitans, & qu'il retînt les gens de guerre à son service ; mais encore de disposer Ferdinand à le venir trouver, s'il vouloit le traiter en roi.

XIX.
Trivulce livre Capoue au roi de France.
Albinus de bello Gallico lib. 6.

La proposition fut acceptée avec joie ; & le roi assura Trivulce qu'il accorderoit de bon cœur ce qu'on lui demandoit pour les bourgeois & les gens de guerre de Capoue : ajoutant que, si Ferdinand vouloit absolument renoncer au royaume de Naples, on lui donneroit en France un établissement considérable & capable de le dédommager. Trivulce se contenta de la promesse du roi, & retourna à Capoue, où il disposa les soldats à changer de maître, ce qu'il obtint aisément ; & quoiqu'il ne trouvât pas tout-à-fait la même facilité dans les bourgeois, il ne laissa pas de capituler pour tous. Cependant Ferdinand, après avoir apaisé la sédition de Naples, retourna à Capoue ; mais on ne voulut l'y recevoir qu'à condition qu'il renonceroit par écrit au royaume de Naples, & qu'il se contenteroit d'une province en France. Ce malheureux prince à ces propositions ne put retenir ses larmes : il apprit qu'on avoit déjà pillé son bagage à Capoue & enlevé ses chevaux, que Virginie des Ursins & le comte de Petiliano, ses meilleurs amis, s'étoient rendus à Charles VIII. Mais rien ne le touchoit davantage que la trahison de Trivulce, qu'il n'auroit jamais cru capable d'une telle infidélité. Toutes ces réflexions chagrinantes le troublèrent si fort, que la crainte de se trouver entre les traîtres & les François qui venoient à grands pas, l'obligea de s'en retourner promptement à Naples, quoiqu'il prévît bien qu'il n'y seroit en repos que jusqu'à ce qu'on eût appris ce qui venoit d'arriver à Capoue.

XX.
Naples se révolte contre Ferdinand son roi.
Guicchardin, hist. Ital. l. 1. sub fin.
Albinus de bello Gallico, l. 1. p. 133.

Il ne se trompa pas : il n'y étoit pas encore, qu'il apprit que Naples & Averse avoient déjà envoyé des députés à Charles VIII pour se soumettre. La sédition recommença aussitôt qu'il y fut entré. En vain il assembla les principaux bourgeois pour la faire cesser, il leur montra le traité de ligue dont on a parlé plus haut : il leur représenta que, pour peu qu'ils voulussent se défendre, ils recevroient infailliblement & dans peu des secours considérables ; & en désapprouvant la dureté du gouvernement de son père & de son aïeul, il leur promit

de regagner les peuples par sa bonté & par sa douceur. Mais les bourgeois lui ayant déclaré qu'ils ne vouloient pas s'exposer au péril d'être forcés, Ferdinand qui n'avoit point assez de troupes pour leur donner la loi, & qui ne trouvoit pas sa sureté à s'enfermer dans l'un des deux châteaux de la ville, leur permit, selon Guicchardin, de traiter avec le roi de France, les dégagea du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté depuis peu de jours, renonça librement aux hommages & aux services qu'il avoit droit d'exiger d'eux comme ses sujets, & s'embarqua avec Jeanne sa fille & la reine veuve de son aïeul, sur les galères qui l'attendoient au port, après avoir fait mettre le feu aux navires qui y étoient, afin qu'ils ne tombassent pas entre les mains de ses ennemis. Enfin après avoir rendu la liberté aux seigneurs que son père & son aïeul avoient fait mettre dans le château, à l'exception du prince de Rossano & du comte de Popoli, il prit le parti de la retraite & s'embarqua. — AN. 1495.

XXI. Il se retire dans l'île d'Ischia. *Albinus ibid. loco suprà cit.*

Il prit la route de l'île d'Ischia, située près des côtes du royaume de Naples à trente milles de la ville, fort inquiet si le gouverneur l'y recevroit, & s'il ne manqueroit pas de fidélité en cette occasion. Ses soupçons n'étoient que trop bien fondés. Ce gouverneur étoit un ancien officier nommé Justi, qui avoit amassé beaucoup d'argent; & dans la crainte que le roi de Naples ne voulût le lui enlever, il lui refusa l'entrée, à moins qu'il ne fût seul, ou seulement lui deuxième. La mer étoit extrêmement agitée, le prince avoit besoin d'un lieu de retraite, il accepta la condition; mais à peine eut-il mis le pied dans la forteresse, que saisi de colère à la vue de ce traître, il le saisit, & selon quelques historiens le poignarda : ce qui étonna si fort la garnison, qu'elle le laissa maître de l'île & lui demeura fidelle. Il y attendit tranquillement l'événement des armes de Charles VIII.

XXII. Le roi de France arrive à Naples, & y fait son entrée. *La vigne, journ. du voyage de Charles VIII. Guicchardin, hist. Ital. l. 2.*

Il ne lui étoit pas difficile de prévoir que le succès seroit heureux pour le roi de France. Le dix-huitième de Février Charles entra comme en triomphe dans Capoue; le dix-neuvième il alla à Averse; & le lendemain des députés de Naples vinrent l'y informer de la fuite de Ferdinand, & lui offrir leurs soumissions avec les clefs de la ville. Charles VIII les reçut avec beaucoup d'honneur, les renvoya accompagnés du maréchal de Gié & d'autres seigneurs, & les suivit le lendemain; ensorte que le dimanche 22e. de Février, il fit son entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple,

AN. 1495.

qui triomphoit de cette conquête, & qui reçut ce prince comme son libérateur. On sonna toutes les cloches, les magistrats le reçurent comme s'il fût venu prendre possession d'un état héréditaire ; la bourgeoisie fit toutes sortes de bons traitemens aux officiers & aux soldats François, tant elle étoit fatiguée de la rigueur des règnes précédens, & prévenue que le nouveau seroit plus modéré. Les vaincus paroissoient aussi contens que les vainqueurs. Enfin il n'y eut point de marques de réjouissances, que les Napolitains, de concert avec les François, ne missent en usage.

XXIII. Le roi se rend maître des deux châteaux de Naples. *Mém. de Comines, l. 7. c. 14. Albinus de bello Gallico, lib. 6.*

Cependant il restoit encore au roi à se rendre maître du Château-neuf, & des autres où il y avoit de bonnes garnisons. Le marquis de Pescaire commandoit dans le premier, & Frederic oncle de Ferdinand dans le château de l'Œuf. Le feu s'étant mis aux poudres dans le Château-neuf, le fracas fut si terrible, que Pescaire en perdit la tête & s'enfuit sur une felouque. Les soldats italiens qui étoient dans la place, se dissipèrent aussitôt, & il n'y resta que cinq cents Allemands, dont le commandant, après avoir pris les meilleurs effets & abandonné le reste aux soldats, laissa les François s'emparer de la place. Le château de l'Œuf ne coûta guère plus à prendre, parce que celui qui y commandoit, en laissa trop aisément faire les approches. Par-là le roi se vit maître de toute la ville, dont le reste du royaume suivit bientôt l'exemple, à la réserve de Brindes, Gallipoli, le château de Reggio, Mantia & Turpia dans la Calabre, qui piquées qu'on les détachât du domaine du roi, pour les donner au seigneur de Precy, se déclarèrent en faveur de Ferdinand.

XXIV. La conduite des François nuit à la conservation de Naples. *Raynald. hoc ann. 1495. n. 34. Spond. hoc anno n. 5.*

Le roi n'employa que cinq mois depuis son départ d'Ast jusqu'à la reddition du château de l'Œuf; mais s'il fut assez heureux pour faire en si peu de temps ces conquêtes, il n'eut pas le même bonheur pour les conserver. Il étoit jeune, l'expérience lui manquoit, & il ne lui avoit pas été possible d'en acquérir dans ce bonheur continuel qui l'avoit suivi; son conseil n'étoit composé que de gens qui pensoient à leurs intérêts. Le sénéchal de Beaucaire se fit donner la principauté de Nôle, & le cardinal Briçonnet n'attendoit que la vacance des plus riches bénéfices du royaume de Naples pour se les attribuer. Le vainqueur négligea de donner audience aux députés des places, qui vinrent lui présenter leurs clefs: les favoris partagèrent entr'eux le patrimoine des rois de

Naples : le relâchement passa des officiers aux simples soldats, & les uns & les autres négligèrent également leur devoir. La ville d'Otrante se révolta ; celles de Tupia & de Mantia firent la même chose, irritées contre Precy d'Alegre. On épuisa entièrement les magasins de Naples. En un mot toute la conduite qu'on tenoit, portoit les Napolitains à se révolter, & à rappeler leur roi Ferdinand, comme ils firent bientôt après. AN. 1495.

XXV. Le roi de France forme le dessein de faire la guerre aux Turcs. *Mém. de Comines, l. 7. c. 14.*

Pendant qu'on dissipoit les magasins de Naples, Comines, que le roi avoit envoyé chez les Vénitiens dès l'année précédente, en assembloit d'autres à grand frais pour une entreprise contre les Turcs. Bajazet n'aimoit point la guerre, & ses sujets le méprisoient si fort, qu'ils n'auroient rien fait pour le défendre, si on l'eût attaqué. Les Grecs se souvenoient encore de la liberté que Mahomet II son père leur avoit ôtée, & cherchoient à la recouvrer. Ils avoient envoyé à Charles VIII des députés secrets, qui promettoient une révolte générale de toute la Grèce aussitôt que sa majesté y auroit fait passer des troupes ; & c'étoit pour cette négociation que Comines étoit à Venise, où il équipoit une petite flotte qui devoit être commandée par Constantin prince d'Achaie, intéressé au succès, à cause de ses prétentions sur la Thessalie & sur la Thrace. Zizim frère de Bajazet, que le pape avoit remis entre les mains du roi de France, servoit de prétexte pour armer contre le Turc ; mais la mort de ce prince Ottoman fit avorter ce projet, fondé sur de si belles espérances. Les Vénitiens & le pape contribuèrent aussi beaucoup à le faire échouer, par les avis qu'ils donnoient au sultan de toutes les intelligences que le roi avoit dans son pays ; il en coûta la vie ou la ruine à plus de cinquante mille chrétiens à qui Charles devoit envoyer des armes pour s'assurer de plusieurs villes maritimes, quand il seroit sur le point de passer en Grèce ; & le prince d'Achaie eut beaucoup de peine à se sauver.

XXVI. Ferdinand offre de céder ses droits sur Naples. *Guicchardin, hist. Ital. l. 2.*

Le roi de France auroit pu se consoler de ce mauvais succès, si la négociation avec Ferdinand roi de Naples avoit réussi, & si ce prince eût bien voulu renoncer à ses droits sur ses états, en échange d'une province située au centre de la France. Sa majesté avoit envoyé un sauf-conduit à Frederic oncle de Ferdinand, pour le venir trouver & apprendre les propositions qu'on vouloit faire à son neveu. Mais Frederic, qui savoit ses intentions, pria le roi de l'ex-

AN. 1495. cuser s'il ne se chargeoit point de cet accommodement; parce qu'il étoit assuré que Ferdinand ne se réduiroit jamais à céder ses droits sur son royaume, à moins qu'on ne lui en laissât en fief la moindre province qui étoit celle de la Calabre, pour en jouir comme vassal du roi. Mais le conseil ne voulut point y consentir, ne jugeant pas à propos de laisser dans un état conquis un prince qui en avoit été roi. Les Napolitains, informés de la soumission de Ferdinand & de la dureté de Charles, commencèrent à plaindre le premier & à se refroidir pour le second.

XXVII. Les François attaquent inutilement Ischia.

On ne pensa donc plus qu'à se rendre maître des quatre places qui restoient à Ferdinand; & l'on envoya la flotte de France attaquer Ischia. Servon qui la commandoit en la place du duc d'Orléans, demeuré à Ast pour observer Ludovic, ne répondit pas à ce qu'on attendoit de lui; au lieu que le frère de Pescaire, à qui Ferdinand avoit donné le commandement de cette île, avoit eu soin de la munir de tout ce qui étoit nécessaire pour une vigoureuse résistance. Il avoit eu en même-temps la précaution de faire le dégât sur toutes les côtes, & de n'y rien laisser dont les François pussent faire usage; de sorte que ceux-ci ne trouvant à leur arrivée que des masures & des restes d'embrasement; & n'ayant point de provisions, furent obligés de s'en retourner à Naples. Charles VIII y manquoit lui-même de munitions de guerre & de bouche, & ayant mandé aux commandans des vaisseaux & des galères qui étoient à Gènes, de lui en amener incessamment, il eut le déplaisir d'apprendre que l'on avoit saisi ses vaisseaux. Ces premières disgrâces annoncèrent la ruine entière des François en Italie. Le pape & Ludovic avoient aisément attiré presque tous les princes d'Italie dans leur ligue; les rois catholiques & l'empereur Maximilien furent les derniers à y entrer: ils n'y étoient pas aussi intéressés, ainsi l'on eut plus de peine à leur persuader la nécessité de s'unir contre la France.

XXVIII. Le roi de France fait une seconde entrée dans Naples. *Guicchardin, ut suprà l. 2.*

Charles VIII informé des mesures qu'on prenoit pour former cette ligue, & des négociations qui se faisoient à Venise, où les ambassadeurs des princes se rendoient publiquement de fréquentes visites; d'ailleurs persuadé que les Napolitains commençoient à regretter la domination Aragonoise, qu'ils jugeoient moins dure que celle de France, pensa sérieusement à son retour. Mais avant que de partir, il

voulut faire à Naples une ſeconde entrée, ſous prétexte que la première n'avoit pas été aſſez triomphante, parce que les châteaux tenoient encore pour Ferdinand. Elle ſe fit avec autant de pompe que ſi les affaires des François euſſent été dans le meilleur état du monde. Charles VIII parut la couronne d'or fermée en tête, & le globe à la main dextre, avec un ſceptre dans la gauche. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlate fourré d'hermines, ſous un dais porté par les plus grands ſeigneurs du royaume. Le ſénéchal de Beaucaire faiſoit l'office de connétable, & le comte de Montpenſier marchoit devant ſa majeſté, comme viceroi de Naples. Elle traverſa ainſi les cinq grandes places de la ville, vint à la grande égliſe, où elle fit les ſermens uſités dans la cérémonie du couronnement des rois de Naples, prit les qualités d'Auguſte, d'empereur, de roi de Naples, de Sicile & de Jéruſalem, & reçut les ſoumiſſions des Napolitains qui devoient bientôt lui échapper. Cette entrée ſe fit le douzième de Mars, & lui attira la haine irréconciliable de Maximilien, qui dès-lors ſoupçonna que Charles penſoit à lui enlever la couronne impériale. C'eſt ce qui le fit réſoudre à entrer dans la ligue qu'on lui avoit propoſée.

AN. 1495.

XXIX. Les princes projettent une ligue contre le roi de France.

Mém. de Comines, l. 7. c. 14. p. 73. & ſuiv.

Albinus de bello Gall. l. 6. p. 135.

Mariana lib. 26. c. 7 & 9.

Le projet de cette ligue avoit été formé dès le temps que le roi paſſa à Florence; & nous avons vu que les Vénitiens & Ludovic en furent les principaux auteurs. Auguſtin Barbadico qui étoit alors doge de Veniſe, voyant Charles VIII maître de Naples & des châteaux, crut qu'il ne falloit pas différer davantage; & après pluſieurs conférences avec l'évêque de Trente principal agent de l'empereur, Laurent Suarez Figueroa pour les rois catholiques, & François Bernardin Viſconti pour Ludovic Sforce duc de Milan, il fit prier Comines ambaſſadeur de France de venir au ſénat où le doge lui déclara que la république avoit conclu une ligue avec le pape, l'empereur, les rois de Caſtille & d'Aragon, & le duc de Milan, dans laquelle on ſe propoſoit trois fins: de défendre la religion contre le Turc, de conſerver la liberté de l'Italie, & d'empêcher la France de rien entreprendre contre les états de ce prince. Il ajouta, que la république avoit envoyé ordre à ſon ambaſſadeur auprès du roi de France, de revenir à Veniſe; proteſtant toutefois qu'on ne ſe propoſoit aucun mauvais deſſein contre le roi, qu'on ne vouloit ſeulement que prendre les précautions néceſſaires contre ſes entrepriſes.

AN. 1495.
XXX.
Articles secrets & publics de cette ligue.
Guicchardin. ibid. lib. 2.

Cette ligue, qui avoit été conclue au commencement du mois d'Avril, fut aussitôt rendue publique, & consterna beaucoup les François, pendant que ceux qui n'étoient pas bien intentionnés pour eux en triomphoient. On la publia solennellement à son de trompe, il y avoit des articles secrets & d'autres publics. Ceux-ci contenoient que les confédérés mettroient sur pied & entretiendroient dans l'Italie trente-quatre mille chevaux & quatre-vingt mille hommes de pied; de plus que l'empereur & le roi de Castille entreroient avec de puissantes armées dans la France, le premier par la Picardie & la Champagne, le second par la Guienne & par le Languedoc. Que Ferdinand & Isabelle entretiendroient une flotte dans les ports de Sicile, pour combattre les François en cas de besoin. Que tout l'argent levé en Espagne pour la guerre contre les Turcs, y seroit employé; & s'il ne suffisoit pas, les confédérés fourniroient le reste, chacun à proportion de ses facultés. On a cru que les articles secrets étoient, que l'empereur & les rois catholiques ne contribueroient que des gens de guerre, des vaisseaux & des galères, qui seroient payés & entretenus aux dépens des confédérés; & qu'ils garderoient les places qu'ils auroient conquises. Que la flotte des Vénitiens sommeroit les villes maritimes du royaume de Naples, de retourner à l'obéissance de Ferdinand, & les attaquer en cas de refus; & que celles qui ne seroient ramenées que par la force, demeureroient en gage aux Vénitiens jusqu'à ce que Ferdinand les eût remboursés de leurs frais. Que Pise seroit rendue aux Florentins, en cas qu'ils voulussent entrer dans la ligue. Mais quelques instances que fit Ludovic auprès d'eux, ils refusèrent de se déclarer, parce qu'ils se défioient plus des Vénitiens & du duc de Milan, que du roi de France, dont ils espéroient la restitution de Pise & de Livourne. Le duc de Ferrare suivit leur exemple.

XXXI.
Le duc de Montpensier est fait viceroi de Naples.
Mém. de Comines, lib. 8. c. 1.

Toutes ces nouvelles déterminèrent Charles VIII à s'en retourner au plutôt, dans l'appréhension que les ligués ne l'en empêchassent, s'il différoit plus long-temps. Mais avant son départ il étoit important de laisser un homme capable de maintenir les Napolitains dans l'obéissance, & c'est ce qu'on ne fit pas. Le roi choisit pour viceroi de Naples, & son lieutenant-général dans ce royaume, Gilbert de Bourbon duc de Montpensier prince du sang, incapable d'une charge aussi pesante : & bon homme, dit Mezeray, mais

peu sage, & qui aimoit tant ses aises, qu'il passoit la plus grande partie du jour à dormir, & se faisoit violence quand il se levoit à midi; ensorte que, si la douceur de ses mœurs le faisoit aimer, sa vie molle empêchoit qu'on n'eût pour lui toute l'estime due à sa qualité de prince. On ne lui laissa qu'environ quatre mille hommes pour défendre ce royaume, parce qu'on comptoit sur les princes ennemis de la maison d'Aragon, qui toutefois manquèrent de fidélité. D'Aubigni eut la charge de connétable & le gouvernement de la Calabre; George de Sully, celui de la principauté de Tarente; Gratien des Guerres Gascon, celui de l'Abruzze; & le sénéchal de Beaucaire, non content de la principauté de Nôle, fut fait gouverneur de Gayette, & se fit donner les charges de grand-maître de la maison du roi & de grand trésorier. C'étoit trop, dit un historien moderne, pour un génie aussi médiocre que le sien.

AN. 1495. *Mezeray, abrégé chron. t. 4. p. 62. de Charles VIII.*

Daniel hist. de France, t. 5. p. 122.

XXXII. Le roi part de Naples & va à Rome.

Après que le roi eut ainsi fait la distribution de ces emplois & de ces dignités, il partit de Naples le dix-neuvième ou le vingtième du mois de Mai, à la tête de son armée qui ne faisoit pas en tout neuf mille hommes, & alla droit à Rome. Le pape qui s'y attendoit, avoit demandé du secours à ses confédérés, qui lui avoient envoyé cinq cents chevaux-légers, & deux mille hommes d'infanterie; mais ces troupes n'étant pas capables de le rassurer, il se retira d'abord à Orviette, ensuite à Pérouse, escorté de quelques soldats Vénitiens, & résolu de passer de-là à Padoue, & même à Venise, si quelques détachemens des François se mettoient à ses trousses. La prévention du pape fit plus de pitié à Charles VIII, qu'elle ne lui inspira de colère. Ses gens se comportèrent à Rome avec beaucoup de modération, & ne laissèrent aucunes marques de leur licence dans l'état ecclésiastique, excepté à Toscanelle dont ils escaladèrent les murailles & pillèrent quelques maisons de bourgeois, parce que l'on refusa de les y recevoir, à moins qu'ils ne montrassent un ordre du pape. L'armée Françoise alla droit de Rome à Sienne, où le roi arriva le 11[e]. de Juin, & où Comines vint le joindre pour l'informer des dispositions des Vénitiens. Sa majesté s'y arrêta six jours entiers, malgré les avis de Comines, qui conseilloit au roi de hâter sa marche, prévoyant que les Vénitiens qui avoient quarante mille hommes ne manqueroient pas de s'opposer à son passage. Le

La Vigne jour. du voyage de Charles VIII.

Mém. de Comines, l. 8. c. 2.

Albinus de bello Gallico, l. 6.

AN. 1495

cardinal de faint Pierre & Trivulce lui donnoient le même confeil.

XXXIII. Le roi de France prend la ville de Sienne fous fa protection. *La Vigne jour. du voyage de Charles VIII.*

Mais ce qui arrêta le roi dans cette ville, fut la prière que lui fit la république de Sienne de la prendre fous fa protection, contre les différentes factions qui l'opprimoient: celle de Monte-Novo avoit pris le deffus; ce qui fit que les autres, au nombre de trois, aimèrent mieux fe foumettre à un prince étranger. Elles demandèrent au roi en public qu'il les protégeât, & promirent en fecret au comte de Ligny vingt mille écus par an, s'il pouvoit obtenir de fa majefté le gouvernement de leur ville. L'affaire fut propofée dans le confeil. Comines fut d'un avis contraire à celui de Ligny. Il l'appuya fur ce qu'il y avoit de la prudence à refufer les avantages qu'on ne pouvoit conferver; que les François ne feroient pas plutôt fortis de la Tofcane, que les confédérés offriroient à la faction de Monte-Novo de la rétablir dans Sienne, & lui tiendroient parole avec d'autant plus de facilité que Charles VIII n'étoit pas en état d'y laiffer autant de gens qu'il en falloit. Que l'on expoferoit à la boucherie ceux qu'on y mettroit. Qu'enfin Sienne étoit fous la protection de l'empereur, qu'on obligeroit par cette infulte à doubler les troupes qu'il devoit fournir à la ligue. Il n'y eut aucun du confeil qui ne fût du même avis. Cependant Charles VIII conclut en faveur de Ligny; & la France eut la confufion de fe charger d'une ville qu'elle ne put conferver huit jours, puifque la faction de Monte-Novo qu'on en avoit chaffé, y rentra par une porte, prefque dans le même temps que le roi de France fortoit par une autre.

XXXIV. Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places. *Guicchardin, hift. Ital. lib. 2.*

On agita encore dans le confeil l'affaire des Florentins. Ils avoient député vers le roi, pour traiter du recouvrement des places qu'ils lui avoient remifes au temps de fon paffage. Ils offroient cent mille écus comptant, & de plus trois cents lances commandées par un officier de réputation nommé Francifque Secco, avec deux mille fantaffins qui accompagneroient le roi jufqu'à Aft, & fe chargeroient de combattre les confédérés s'ils entreprenoient de difputer le paffage aux François. Comines, que le roi nomma avec d'autres pour en conférer avec les Florentins, connut qu'il étoit d'une extrême importance aux François de retenir Serefane, Pietra-Santa & la fortereffe de Livourne, jufqu'à l'entière exécution du traité; & le propofa aux Florentins, qui avoient un fi grand défir de recouvrer Pife, qu'ils accordèrent ces trois places pour le temps qu'on les de-

mandoit. Rien n'étoit plus avantageux à Charles VIII. Les Vénitiens avoient levé quarante mille hommes, & l'empereur en amenoit trente mille. On auroit opposé à ces deux armées les garnisons des places qu'on alloit restituer; & en y ajoutant les troupes que les Florentins s'engageoient de fournir, l'armée Françoise augmentoit de plus de la moitié. De plus le roi n'avoit point d'argent, les Suisses en demandoient, & la somme offerte par les Florentins étoit plus que suffisante pour les satisfaire. AN. 1495.

Mais Ligny, à qui le roi avoit donné le gouvernement général de ces places où l'on avoit mis garnison Françoise, voulant se conserver dans cet emploi, insista avec tant de chaleur pour qu'on les retînt, & promit si positivement de les conserver, que Charles VIII y consentit; ce qui causa une extrême joie à Pise, où le roi arriva quinze jours après sans passer par Florence. Il fut très-bien reçu par les Pisans; mais il n'écouta pas favorablement la demande qu'ils lui firent de les prendre sous sa protection. Il avoit été intimidé par les remontrances du célèbre Jerôme Savonarolle, religieux de l'ordre de S. Dominique, qui le vint trouver à Pontgibonsi accompagné des plus illustres citoyens de Florence. La harangue du religieux ne fut pas longue, mais assez vive pour ébranler le roi. Il rappela dans la mémoire de S. M. qu'elle avoit promis par écrit & confirmé avec serment de rendre Pise aux Florentins: il le somma de tenir sa parole; en cas de refus, il le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance divine. On crut que Savonarolle vouloit parler de la mort du dauphin, que le roi perdit peu de temps après. Le respect que le roi avoit pour ce grand homme, fut cause qu'il renvoya l'affaire des Florentins quand il seroit à Pise, & promit qu'ils seroient contens. Les députés redoublèrent leurs instances; tout le conseil étoit d'avis qu'on leur répondît favorablement; & c'est ce qui engagea le roi à ne donner qu'une réponse générale aux Pisans sur la protection qu'ils lui demandoient.

La Vigne journ. du voyage de Charles VIII.

XXXV. Savonarolle parle au roi en faveur des Florentins.

Mém. de Comines, liv. 8. c. 2.

Mais les Pisans eurent recours à deux moyens qui leur réussirent; l'un en gagnant les troupes Françoises à force de les bien traiter; l'autre en s'allant jeter aux pieds du roi en si grand nombre & d'une manière si touchante qu'il en fut attendri. On dit même que les dames les plus distinguées de la ville vinrent en troupes, vêtues de deuil & nus pieds, tenant leurs enfans par la main, se jeter aux genoux du

XXXVI. Charles VIII prend les Pisans sous sa protection.

Daniel. hist. de France. t. 5. in-4°. p. 105.

Mém. de Comines, l. 8. c. 3.

An. 1495.

prince, & le conjurer d'avoir pitié d'une ville qui lui étoit toute dévouée, & de ne pas souffrir que ses habitans retournassent sous la domination des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en véritables esclaves. Les soldats à ce spectacle ne parurent pas moins touchés que le roi & tous les officiers. Ils apprirent que le cardinal Briçonnet & le maréchal de Gié, avec le premier président Ganay, sollicitoient pour les Florentins : ils coururent à leur logis, menacèrent de les massacrer, & les intimidèrent si fort, qu'aucun d'eux n'osa s'opposer à la protection que le roi accorda enfin aux Pisans. D'Entragues créature du duc d'Orléans, fut fait gouverneur de la citadelle de Pise.

La Vigne journ. du voyage de Charles VIII.

Le roi s'arrêta encore six ou sept jours dans cette ville, malgré les remontrances de son conseil, & n'arriva que le 23e. de Juin à Lucques, d'où il alla à Pietra-Santa, & ensuite à Pontremole sur les frontières de la république de Gènes. Pendant le temps que le roi employoit à ce voyage, le duc d'Orléans qui étoit toujours dans Ast en partit, & surprit la ville de Novarre qui étoit une des plus considérables du duché de Milan ; Ludovic n'en ménageoit pas assez les habitans pour les maintenir dans ses intérêts. Pour se venger ils conspirèrent de livrer leur ville aux François, & envoyèrent à Ast proposer au duc d'Orléans leur résolution par Opicini & Laccia, qu'ils choisirent pour leurs députés. Le duc écouta leur proposition, il entra dans leur dessein, & se saisit de la ville, contre l'ordre exprès du roi qui lui avoit mandé de l'attendre, & de réserver ses troupes pour attaquer les confédérés d'un côté, pendant que sa majesté tâcheroit de l'autre de se faire un chemin pour passer. Ludovic, à la nouvelle de la prise de Novarre, fut si déconcerté, qu'il n'y eut point de bassesse qu'il ne fît auprès des Vénitiens pour l'aider à la reprendre. Aussitôt que son armée eut joint le secours qui lui vint, il envoya défendre au duc d'Orléans de prendre la qualité de duc de Milan, avec ordre de sa part de repasser au plutôt les Alpes, & de remettre Ast entre les mains de Galeas de San-Severino. Le duc d'Orléans répondit comme il fallut à ces rodomontades ; & sur ces entrefaites les habitans de Milan vinrent lui faire offre en sécret de le rendre maître non-seulement de leur ville, mais encore de Ludovic, de sa femme & de ses enfans.

XXXVII. Le duc d'Orléans se saisit de Novarre.

Mém. de Comines, l. 8. c. 3.

XXXVIII. Il manque

Mais soit qu'il doutât de la sincérité des Milanois, ou

qu'il ne les crût pas en état de tenir leur parole, il n'eut aucun égard à leurs offres, & par-là il manqua la plus belle occasion du monde de se saisir de Milan & de Ludovic, & d'aider à Charles VIII de repasser en France sans trouver d'obstacle, & sans rien perdre de ses conquêtes. Il étoit occupé au siége de la citadelle de Novarre, qu'il croyoit prendre, & il perdit tout. Ludovic, du consentement des Vénitiens, rappela son armée de l'état de Gènes. Il écrivit à Galeas de San-Severino, général de ses troupes, de les conduire vers la frontière du Piémont; & elles arrivèrent heureusement à Vigevano sur le Tesin. Les Vénitiens y ajoutèrent six cents chevaux Albanois de leur armée, outre mille cavaliers & deux mille fantassins Allemands; & ce renfort changea si promptement l'état des affaires, que peu s'en fallut que l'armée du duc d'Orléans ne fût surprise. Galeas de San-Severino vint assiéger Novarre, qui fut obligée de se rendre, parce qu'elle n'étoit pas munie de vivres; & l'embarras de Charles VIII devint plus grand pour continuer son voyage & traverser les montagnes.

AN. 1495. l'occasion de s'emparer de Milan.

XXXIX. Le roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route. *Mém. de Comines, l. 8. c. 4.*

L'armée des confédérés s'étoit assemblée pour l'attaquer à son passage. Ils s'étoient imaginés que ce prince s'embarqueroit sur la flotte qui l'attendoit à Livourne, pour se rendre à Toulon, ou qu'il gagneroit le mont Cencruccio, pour essayer d'entrer par le val de Taro dans le Tortonois. Ils s'appliquèrent donc uniquement à fermer ces deux passages. Mais le roi en avoit trouvé un autre, c'étoit le Pas de la Scierre, nommé par ceux du pays, *In salto della cerva*, le saut de la biche; cinquante soldats pouvoient le garder contre une armée très-nombreuse : ensorte qu'une charrette mise en travers, dit Comines, & deux pièces d'artillerie eussent empêché les François d'y passer. Ce passage étoit borné d'un côté par une chaussée, & de l'autre par des marais impraticables; mais par bonheur, il se trouva sans gardes : les François n'y eurent qu'à donner la chasse aux bêtes sauvages. Le marquis de Mantoue, général de l'armée Vénitienne, & le comte de Cajazzo qui commandoit celle du duc de Milan, ne purent s'excuser sur leur négligence. L'armée de France, après ce passage, se saisit aisément de Pontremoli, qui appartenoit à Ludovic Sforce, & trouva ainsi la commodité de traverser l'Apennin.

La cardinal de S. Pierre-aux-liens, qui ne pouvoit de-

AN. 1495.

XL. Les François manquent leur entreprise sur Gênes.

Mém. de Comines, ut supra, p. 93.

meurer en Italie, à cause de la haine irréconciliable que le pape lui portoit, & qui étoit bien aise de fixer sa demeure à Gênes, où sa sainteté n'oseroit le pousser à bout, proposa à Charles VIII de faire révolter les Génois ses compatriotes contre le duc de Milan, qui étoit maître de cette république. On n'eut pas beaucoup de peine à le persuader aux bannis de cet état, qui suivoient la cour de France, & reconnoissoient pour leurs chefs le cardinal Fregose & Objetto de Fiesque; mais il falloit montrer des troupes aux Génois, & c'étoit la difficulté. On ne laissa pas d'assembler le conseil, qui rejeta absolument la proposition, & conclut que si le roi gagnoit la bataille à laquelle se préparoient les confédérés, les Génois viendroient s'offrir d'eux-mêmes, & que si on la perdoit, on n'auroit pas besoin de cette ville. Comines remarque que ce fut la première fois qu'on entendit parler de bataille; ce qui lui fit croire que l'armée Françoise s'attendoit à être attaquée, & qu'on en viendroit aux mains.

Mais Charles VIII, qui n'aimoit pas à refuser, ne put se défendre des importunités du cardinal de saint Pierre-aux-liens. Il consentit peu de jours après qu'un nouveau renfort qui lui venoit de France, se joignît aux troupes que Vitelli avoit levées pour les François en Italie, & que le tout ensemble se présentât à la vue de Gènes. On donna le commandement de ces troupes au comte de Bresse, supposant qu'il attireroit encore beaucoup de Piémontois sous ses enseignes. Les officiers subalternes, furent Polignac, d'Amboise & Beaumont. Ils se présentèrent à la vue de cette ville; mais les précautions que Ludovic avoit prises pour arrêter la révolte, & la défaite de la flotte Françoise à la hauteur de Rapallo, engagèrent les troupes de France à se retirer, & à prendre le chemin d'Ast après beaucoup de dangers, qu'ils n'évitèrent que par la jalousie des Fiesques & des Adornes, qui ne voulurent point les poursuivre, de peur qu'en l'absence d'un de ces partis, l'autre n'entreprît quelque chose dans la ville au préjudice du premier.

XLI. Désordres des Suisses à Pontremoli.

Mém. de Comines, l. 8. c. 5.

L'armée Françoise s'avança donc jusqu'à Pontremoli, dont elle se saisit par le crédit de Trivulce, qui s'en étant emparé auparavant, y avoit mis beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Les François y furent reçus : le maréchal de Gié conduisoit l'avant-garde de l'armée, & l'on

ne

AN. 1495.

ne pensa plus qu'à passer l'Apennin. Les Suisses ayant eu querelle dans leur premier passage avec les habitans de Pontremoli à l'occasion des étapes, & ayant eu beaucoup de leurs camarades tués, dont ils avoient vengé la mort par celle de plus de deux cents bourgeois, se ressouvinrent à leur retour de l'insulte qu'on leur avoit faite en allant à Naples; la vue de cette ville ranima leur colère, ils la pillèrent, massacrèrent tout ce qui fut en état de leur résister: l'avarice & la brutalité y furent pleinement satisfaites; & quand on fut las de piller, on mit le feu, sans épargner le magasin, & sans donner le temps d'y mettre ordre. Les Suisses sachant que le roi étoit fort irrité contre eux, rentrèrent dans eux-mêmes; & voyant sa majesté fort embarrassée pour transporter l'artillerie dans des chemins où les chevaux ne pouvoient pas la tirer, ils vinrent s'offrir pour cela, s'attelèrent eux-mêmes, traînèrent le canon, enfin guindèrent à force de bras & de poulies ce qui ne pouvoit être porté. La gendarmerie Françoise imita les Suisses, chaque soldat se chargea d'un boulet, le seigneur de la Trimouille fit comme les autres. Le bagage passa immédiatement après l'avant-garde, & il y eut trois jours de distance entre son trajet & celui de l'arrière-garde. La descente parut encore plus difficile que la montée; on en vint toutefois à bout, mais avec tant de peine & de fatigue, que le seigneur de la Trimouille parut noir comme un Maure après ce passage.

XLII. L'armée Françoise arrive à Fornoue. *Guicchardin hist. It. l. 2. Mém. de Com. lib. 8. c. 5. Vie d'Alex. VI. au tome 5. de Comin. p. 484.*

Le maréchal de Gié, qui commandoit l'avant-garde composée d'environ quinze à seize cents hommes, vint descendre à Fornoue, qui n'est qu'un village dans le Parmesan, à neuf milles au-delà de Plaisance; & envoya reconnoître les ennemis campés près de-là. Ses coureurs lui rapportèrent qu'ils étoient au nombre de quarante mille hommes, & qu'ils avoient appris par quelques prisonniers que, dans trois ou quatre jours au plus tard, ils seroient cent mille. Cependant Comines ne donne à l'armée ennemie que trente-cinq mille hommes; & Guicchardin ne la fait monter qu'à vingt mille savoir, deux mille cinq cents hommes d'armes, qui faisoient dix mille cavaliers, deux mille hommes de cavalerie légère, composée d'Albanois qu'on appeloit Stradiots, & huit mille fantassins. Ce nombre ne laissoit pas d'être considérable en comparaison de l'armée Françoise, qui n'avoit pas huit mille hommes. Tout ce que put faire le maréchal de Gié,

AN. 1495.

fut de prendre tout ce qu'il y avoit de vivres dans Fornoue, de retourner sur ses pas, de camper à l'entrée de l'Apennin du côté de la Lombardie, & de s'y retrancher si bien qu'on ne pût le forcer pardevant, en attendant l'arrivée de Charles VIII, qui joignit ce maréchal le cinquième de Juillet, & marcha droit aux ennemis. A peine le roi fut-il arrivé, que les peuples apportèrent des vivres en abondance, qu'ils vendoient fort cher; mais comme on craignoit qu'ils ne fussent empoisonnés, on n'osa d'abord y toucher: on donna du pain aux chevaux, & voyant qu'il ne leur arrivoit aucun mal, les hommes en mangèrent ensuite & n'en furent point incommodés.

La Vigne journ du voyage de Charles VIII.

Charles VIII ayant joint le maréchal de Gié, trouva l'armée des confédérés campée sur le rivage du Taro, & si avantageusement retranchée, qu'il n'étoit pas possible de la forcer. Il ne dépendoit que d'elle de foudroyer les François avec son artillerie. Le roi connut alors tout le danger auquel il étoit exposé, & il eut recours à la négociation; il envoya un héraut au marquis de Mantoue qui commandoit l'armée Vénitienne, il fit la même démarche au comte de Cajazzo, le principal confident de Ludovic, afin qu'on lui accordât le passage. Comines, par ordre de sa majesté, écrivit aux deux provéditeurs de Venise, pour leur demander une entrevue; mais on ne lui fit point de réponse, & la demande du roi acheva de déterminer les confédérés à lui livrer bataille. La défaite de l'armée Françoise leur parut si facile, que les Italiens sortirent aussitôt de leurs retranchemens & passèrent le Taro. Le marquis de Mantoue divisa ses troupes en neuf corps. Les Italiens avoient détaché six cents Albanois pour harceler les François, & les empêcher de se reposer la nuit avant la bataille, afin qu'ils eussent moins de vigueur le lendemain: & quand ils n'auroient pas mis en usage cet artifice, le mauvais temps auroit produit cet effet, puisque la pluie, le vent & le tonnerre furent si terribles & si fréquens, que les François ne purent prendre aucun repos pendant la nuit, & que plusieurs en tiroient un fort mauvais augure.

XLIII.
Charles VIII met son armée en bataille.
Mém. de Com. l. 8. c. 6.

Cependant le jour ramena le beau temps, & le roi mit son armée en bataille le lundi sixième de Juillet vers les sept heures du matin. Il étoit monté sur un beau cheval appelé Savoie, de couleur noire, & qui n'avoit qu'un œil. C'étoit

un présent que lui avoit fait Charles duc de Savoie dans son passage à Turin. Il disposa ainsi sa petite armée par le conseil de ses anciens capitaines : il mit l'élite de ses troupes réduites à la moitié, à l'avant-garde. Et comme on ne doutoit pas que les confédérés ne déférassent à celles du duc de Milan l'honneur de l'attaque, le roi joignit à la même avant-garde, Trivulce avec les cent hommes d'armes qu'il commandoit, & qui étoient presque tous Milanois, du nombre de ceux que Ludovic avoit chassés de leurs pays & dépouillés de leurs biens. Charles VIII se mit lui-même au corps de bataille ; & sept volontaires des plus braves, qui craignoient pour la personne de sa majesté, prirent des armes & des ornemens tout-à-fait semblables aux siens, afin qu'on pût moins reconnoître le roi, & qu'ils partageassent avec lui le danger auquel il alloit s'exposer. La Trimouille avoit été réservé pour l'arrière-garde ; mais il obtint par ses prières, le commandement d'un escadron à côté du roi. Ceux qui accompagnoient sa majesté, étoient les comtes de Ligny & de Guise, le bâtard de Bourbon, les seigneurs de Piennes, Bonneval, Monneron & Genouillac. L'arrière-garde fut donnée à Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du duc d'Orléans. Les bagages furent placés à gauche, sous la conduite du capitaine Odet ; mais dès le commencement de la bataille ils furent sans gardes, & c'est ce qui fut l'occasion de la victoire. AN. 1495.

XLIV. Disposition de l'armée des confédérés.

L'armée des confédérés étoit au-delà du Taro. Le premier mouvement qu'elle fit, fut de faire avancer trois corps séparés, dont le moindre égaloit en nombre toute l'armée Françoise. Celui où étoient les Albanois, passa le premier la rivière. Le marquis de Mantoue, à la tête d'un gros escadron de six cents hommes d'armes, vint aussi passer le Taro, entre l'arrière garde & Fornoue, avec les Albanois & les Italiens soutenus de cinq mille fantassins. Il s'étoit chargé d'attaquer l'arrière-garde, & le comte de Cajazzo passa la même rivière en deçà de l'avant-garde Françoise, à la tête de quatre cents hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie : avec cette précaution, que de l'autre côté du Taro il avoit laissé un corps de réserve de deux cents hommes d'armes, commandés par Annibal Bentivoglio, sans parler d'un autre escadron sous la conduite d'Antoine de Montefeltro, bâtard du duc d'Urbin, laissé du même côté par le

XLV. Bataille de Fornoue.

AN. 1495. marquis de Mantoue, qui s'approchant de l'arrière-garde Françoise, celle-ci fit face & soutint ce premier choc avec beaucoup de valeur. L'action fut très-vigoureuse de part & d'autre, & le succès à peu près semblable. Charles VIII & Jean de Foix pensèrent avoir du dessous, pour avoir laissé passer le Taro à une partie de l'armée des confédérés, & leur avoir donné le temps de réparer le désordre que le trajet de la rivière y avoit causé. Leur résistance opiniâtre n'empêcha pas que les ennemis ne les ouvrissent ; & le marquis de Mantoue pénétra jusqu'à la Cornette blanche où le roi combattoit en personne, & entra si avant dans la mêlée, qu'il se trouva au premier rang.

Rodolphe de Gonzague joignit le roi de si près, qu'il prit, à vingt pas de sa majesté, le bâtard de Bourbon, & l'emmena prisonnier. Charles VIII pensa aussi être arrêté : mais cette action coûta cher aux ennemis, parce que les François s'étant ralliés, soutinrent le second choc du second corps des ennemis avec tant de bravoure & de vigueur, qu'ils percèrent à leur tour les troupes du marquis de Mantoue, & lui tuèrent tant de gens, qu'il lui fut impossible de se remettre en ordre. Rodolphe de Gonzague son oncle, ayant levé sa visière pour donner quelque ordre, fut frappé d'un coup d'épieu au visage, qui le fit tomber mort auprès du marquis ; & celui-ci auroit été pris lui-même, si deux de ses officiers n'eussent donné leur vie pour le sauver. Ranuce Farnese eut la tête fendue ; Piccinino, abattu de cheval, fut écrasé par les chevaux. Six autres capitaines d'hommes d'armes Italiens, restèrent aussi sur la place, & ce ne fut qu'aux dépens de tant de malheureux que le marquis de Mantoue s'ouvrit enfin un passage pour se sauver.

Mém. de Com. l. 8. c. 6. p. 114.

XLVI. Les François remportent la victoire.

Les François furent redevables de tous ces avantages, à l'ardeur que les Albanois firent paroître à piller le bagage de l'armée Françoise, l'ayant trouvé en chemin qui n'étoit point gardé, voulant profiter d'une si belle occasion de piller, ils tombèrent dessus, & emmenèrent des mulets & des charrettes en grand nombre. Leurs camarades, qui étoient postés pour soutenir la gendarmerie du marquis de Mantoue, voyant les autres chargés de butin, se débandèrent aussitôt, & par-là déconcertèrent l'ordre de la bataille. Une partie des cavaliers du comte de Cajazzo, qui suivoit, voulut avoir aussi sa part du pillage, ce qui étonna tellement

Mém. de Com. l. 8. c. p. 6. 112.

ce comte, qu'il ne voulut point commencer le combat, quoiqu'il lui restât plus de troupes qu'il n'en falloit pour le faire, même avec avantage. Les François profitèrent de ce désordre, & firent un grand carnage de la gendarmerie Italienne, qui n'étoit point soutenue de sa cavalerie légère. L'infanterie commença à prendre la fuite : les goujats François, revenus de leur terreur, tuèrent plus d'ennemis que les soldats. Le corps que le marquis de Mantoue commandoit, se fit jour par un bout de l'arrière-garde Françoise. Mais Jean de Foix, au second choc, mit le désordre parmi les troupes du marquis, qui fut contraint de se retirer & de repasser la rivière.

Comme la pluie avoit recommencé, & que le Taro enflé n'étoit plus guéable, il y eut un grand nombre d'ennemis noyés, & il en périt beaucoup plus dans la fuite que dans le combat. On comptoit parmi ceux qui périrent dans les eaux, le capitaine Ascagne Martinengo, Antoine Scarampo, & Vincent de Vérone. Le comte de Cajazzo ne répondit pas en cette occasion à l'estime qu'on avoit conçue de sa valeur. Appréhendant de rester seul dans la mêlée, il oublia l'ordre de la bataille dont il étoit convenu avec le marquis de Mantoue ; il fit alte devant le maréchal de Gié : il vit battre, sans s'émouvoir, le troisième & le quatrième corps de son parti ; & il repassa le Taro sans être attaqué dans sa retraite. La victoire eut été entière du côté des François, si le maréchal de Gié eût voulu ou su la remporter. Mais par une faute de jugement, que quelques historiens regardent plutôt comme un effet de prudence, non-seulement il demeura ferme, mais il retint encore par son autorité les officiers subalternes & les soldats qui vouloient poursuivre leur avantage. Ce maréchal s'excusa sur l'incertitude où il étoit de ce qui se passoit à l'arrière-garde, sur ce qu'il avoit vu la personne du roi en danger, & qu'il vouloit pourvoir à sa conservation. En effet, quelques cavaliers Italiens emportés hors du combat s'étoient ralliés, & étant revenus à la charge dans le dessein de vaincre ou de mourir, ils avoient rencontré le roi accompagné d'un seul de ses valets de chambre nommé Ambuse. Ils l'avoient attaqué, & le roi avoit déjà pris toutes les mesures nécessaires pour une vigoureuse défense, en attendant du secours, lorsqu'on le vint dégager. Mais comme les soldats François n'étoient pas en

AN. 1495. assez grand nombre pour éviter un pareil inconvénient, en cas que les Italiens voulussent encore se rallier, ils se retirèrent à l'avant-garde avec le roi.

XLVII. Quelle fut la perte de part & d'autre.

Mém. de Comines, l. 8. c. 6. p. 116

Cuic hardin hist. Ital. lib. 2.

La perte ne fut pas égale de part & d'autre; puisque les François, selon Comines présent à cette action, ne perdirent qu'un seul homme de marque, nommé Julien Bourgneuf, capitaine des gardes de la porte, & un gentilhomme. Parmi les archers Ecossois, neuf furent tués; quelques cavaliers de l'avant-garde, au nombre de vingt, & environ soixante ou quatre-vingts valets qui gardoient le bagage: ce qui ne montoit pas en tout à deux cents hommes, selon Guicharoin, & à une centaine de personnes, selon Comines. Mais l'armée ennemie en trouva à redire près de quatre mille, parmi lesquels il y en eut beaucoup de noyés. On comptoit parmi les morts, trois cents cinquante hommes d'armes, dix-huit seigneurs, parmi lesquels il y avoit quatre ou cinq Gonzagues de la famille du marquis de Mantoue, qui y perdit environ soixante gentilshommes de ses sujets. On remarque une faute des confédérés, qui fut de ne détacher de leur camp ni officiers ni soldats pour observer ce qui se passeroit la nuit dans celui des François, & de s'être comporté avec tant de négligence durant trente-six heures, qu'ils n'apprirent que le lendemain à midi le délogement de Charles VIII. Ils voulurent le poursuivre; mais le Taro s'étoit enflé de telle sorte, qu'il leur fut impossible de le traverser avant le soir.

Quelques avantages que les François eussent tiré de cette action, les Vénitiens ne laissèrent pas de la regarder comme une entière défaite de l'armée de Charles VIII. Ils en firent chanter le *Te Deum* à Venise, & firent allumer des feux de joie dans tous les lieux de leur domination, montrant au peuple les tentes du roi qui avoient été prises par les Albanois lorsqu'ils pillèrent le bagage. L'armée de France passa tout le lendemain de l'action sur le champ de bataille; & ce ne fut que le mercredi huitième de Juillet qu'elle partit avant le jour, & si secrétement, que les confédérés n'apprirent son départ qu'à midi. Elle prit la route de Plaisance, sans être traversée dans sa marche; & le roi, qui ne pensoit qu'à se tirer du péril, arriva enfin à la ville d'Ast le quinzième du même mois de Juillet, bien fatigué par la difficulté des chemins & par la disette des vivres, sans que les ennemis lui

XLVIII. L'armée de France se retire secrétement à l'insçu des ennemis.

Mém. de Comines, l. 8. c. 6. & 7.

eussent enlevé un seul homme. Les cardinaux de la Rouere, Fregose, Vitelli, Fiesque, Adorne, & les autres bannis de Gènes passèrent de Seresane dans leurs pays, & sollicitèrent en vain leurs compatriotes à la révolte. Ils n'obtinrent que des vivres pour de l'argent; & la nécessité où l'on se trouvoit de les ménager, fit hâter le siége de Gènes, que l'on fut bientôt obligé d'abandonner. Ludovic avoit pourvu la place d'une forte garnison, qui contenoit la bourgeoisie; les bâtimens François qui étoient dans les ports de Gènes, avoient tous été brûlés ou coulés à fond; Sforce avoit saisi les galères; tout s'opposoit à la réussite de cette entreprise.

XLIX. Entreprise sur Gènes manquée.

L. Le duc d'Orleans enfermé dans Novarre demande du secours.

Mém. de Commes. l. 8. c. 8.

Guicchardin l. 2.

Le siége de Novarre continuoit toujours. Les confédérés y avoient envoyé une partie de leurs troupes après la bataille de Fornoue, & les assiégés étoient réduits à une telle extrémité, que près de deux mille hommes étoient déjà morts de faim ou de maladie. L'arrivée de l'armée du roi de France à Ast releva leur courage. Le duc d'Orléans, qui s'y étoit imprudemment enfermé, envoya à sa majesté courrier sur courrier pour le conjurer de le secourir promptement. Mais soit que Charles VIII ne fit pas assez d'attention sur le risque que couroit le duc d'Orléans, & que la perte de Novarre ne lui parût pas fort importante, soit qu'il connût la difficulté de l'entreprise, il ne se pressa pas beaucoup: son armée étoit en effet fort diminuée & très-fatiguée; celle des ennemis au contraire, forte de plus de trente mille hommes, la moitié d'Allemands à la solde de l'empereur, se voyoit maîtresse de tous les passages qu'on avoit fortifiés avec beaucoup de soin. Le roi ne laissa pas cependant de penser à la délivrance du duc d'Orléans; & en attendant dix mille Suisses qui devoient venir le joindre sous la conduite du bailli de Dijon, il vint d'Ast à Turin.

LI. Le pape fait sommer Charles VIII de se retirer avec ses troupes.

Guicchardin. hist. Ital. lib. 2.

Spond. ann. 1495. n. 19.

Il étoit dans cette ville lorsqu'il reçut un envoyé du pape Alexandre VI, qui le vint sommer de la part de sa sainteté, qu'il eût dans dix jours à sortir de l'Italie avec toutes ses troupes, & qu'il rappelât incessamment celles qu'il avoit dans le royaume de Naples; faute de quoi le pape l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sur peine d'excommunication. Le roi fit à cette sommation la réponse qu'elle méritoit, & tournant la chose en raillerie, il dit à l'envoyé: qu'à son retour de Naples il s'étoit rendu à Rome pour baiser les pieds de sa sainteté sans qu'elle l'y eût voulu attendre; qu'il étoit

AN. 1495.

surpris qu'aujourd'hui elle le pressât d'y aller; que cependant pour lui obéir il tâcheroit de s'y rendre, & qu'il prioit seulement le pape de l'y attendre, afin qu'il ne fît pas encore le même voyage inutilement. Cette réponse fit rire les courtisans, & l'envoyé se retira, content de n'avoir point reçu d'autre mauvais traitement. Le pape n'avoit fait cette démarche qu'à la sollicitation des Vénitiens & de Ludovic, à qui il vouloit faire connoître qu'il ne gardoit plus de ménagement avec la France; mais il étoit bien convaincu que le roi ne feroit aucun cas ni de ses menaces, ni de ses excommunications.

Le roi étoit toujours en Piémont, & se promenoit tantôt à Ast, tantôt à Chier, tantôt à Verceil, pensant foiblement à secourir le duc d'Orléans, qu'on ne regardoit plus comme l'héritier présomptif de la couronne, depuis que sa majesté avoit un dauphin âgé de près de quatre ans. Ainsi l'avis des conseillers qui n'étoient pas favorables à ce duc, l'emporta sur celui du cardinal Briçonnet & de Georges d'Amboise archevêque de Rouen, qui vouloient qu'on attaquât les retranchemens des confédérés, n'y ayant point d'autres moyens de sauver le duc & les François qui étoient avec lui. Cependant le roi prit tout d'un coup sa résolution. Pour couvrir de quelque prétexte la nouvelle inclination qu'il avoit faite dans Chiers d'une dame appelée Anne Sorelli, il demanda la ville de Verceil à la duchesse de Savoie pour secourir Novarre, & il l'obtint: il reçut vingt mille Suisses au lieu de dix mille qu'il avoit demandés, & se mit en devoir de faire lever le siége de cette ville, & d'attaquer les lignes des confédérés. Tout cela pour arrêter le bruit qui se répandoit que l'attachement pour cette dame le retenoit plus long-temps qu'il ne convenoit pour le bien de ses affaires.

LII. Le roi se résout à faire lever le siége de Novarre.

LIII. Traité du roi de France avec les Florentins. *Guicchardin. hist. Ital. lib. 1.*

Sur ces entrefaites l'on renoua la négociation avec les Florentins, qui sollicitoient la restitution de leurs places; & comme sa majesté avoit besoin d'argent, le traité fut conclu dans un jour. L'on convint que la république donneroit à Charles VIII trente mille écus comptant, & soixante & dix mille écus à Montpensier viceroi de Naples; qu'elle donneroit six de ses principaux citoyens pour ôtages; que le roi feroit incessamment restituer à la république toutes les places, excepté Serefane & Pietra Santa, qui seroient rendues aux Génois, supposé qu'ils retournassent dans deux ans sous la domination de la France, sinon qu'elles seroient remises aux Florentins. Que ceux-ci enverroient présentement deux cents cinquante

lances entretenus à leurs dépens au fecours du viceroi de Naples. Mais tout cela ne foulageoit point Novarre ; & cependant les affiégés, qui fouffroient une cruelle famine, demeuroient toujours fidelles. On confeilloit au roi d'avoir recours à la voie de la négociation ; il y donnoit les mains, fans toutefois en vouloir faire les avances. La Palice & d'autres effayèrent de jeter du fecours & des vivres dans la place, & voulurent forcer en quelques endroits les retranchemens des ennemis : mais bien loin de réuffir, les Italiens emportèrent fur le duc d'Orléans le couvent des Cordeliers, & le faubourg de S. Nazaire ; ce qui obligea le duc à mettre le feu dans les autres faubourgs. Ce fiége le fatiguoit beaucoup, & il y auroit fuccombé, fans un incident qui le tira d'embarras.

AN. 1495.

LIV. Mort de la marquife de Montferrat. *Mém. de Com: l. 8. c. 4. t. 2. p. 136,*

La marquife de Montferrat, qui étoit dans les intérêts de la France, mourut veuve à l'âge de vingt-neuf ans, & laiffa vacantes la tutelle & l'adminiftration de l'état du jeune Paleologue fon fils. Elle étoit fille du roi de Servie, privé de fes états par l'empereur des Turcs. Il y avoit deux prétendans à cette tutelle ; le célèbre Conftantin oncle de la défunte, qui s'étoit retiré auprès d'elle dans le Montferrat, & le marquis de Saluces, tous deux parens du pupille, & tous deux capables de fa tutelle & du gouvernement. Les états du pays s'affemblèrent à Cafal pour ce choix ; mais n'ayant pu rien décider à caufe du grand crédit des deux concurrens, Charles VIII, qui craignoit que la divifion n'engageât l'un ou l'autre à recourir au duc de Milan, envoya Philippe de Comines à Cafal en qualité d'ambaffadeur extraordinaire, afin que les états procédaffent dans les formes à l'élection de leur gouverneur & du tuteur du jeune prince. Il alla donc à Cafal, & après plufieurs conférences avec les principaux feigneurs, il fe déclara pour Conftantin ; & tous les autres fuivirent unanimement fon avis.

LV. Comines ménage un accommodement entre Charles VIII & les Vénitiens. *Mém. de Com. l. 8. ut fuprà p. 138.*

Les princes d'Italie, occupés au fiége de Novarre, avoient dans le même temps député vers le jeune marquis de Montferrat, pour lui faire de la part de leurs maîtres les complimens de condoléance fur la mort de la marquife fa mère. Comines connoiffoit ceux que la république de Venife avoit dépêchés, entr'autres un maître d'hôtel du marquis de Mantoue ; il le vifita fous prétexte de bienféance ; il l'entretint fur la néceffité de s'accommoder avec le roi de France, pour éviter le grand carnage qu'alloit procurer l'arrivée des Suiffes,

AN. 1495.

si l'on en venoit à une guerre ouverte : enfin il l'engagea à négocier un traité avec les Vénitiens, parce que le maître-d'hôtel l'assura que le marquis de Mantoue son maître étoit fort porté à la paix. Mais comme il ajouta que le marquis n'en feroit pas les avances, Comines, pour lever cette difficulté, écrivit par un trompette aux deux provéditeurs, qui lui répondirent sur le champ, qu'ils alloient donner avis à la république des bonnes dispositions du roi, & demander ses ordres. Ils furent envoyés; les Vénitiens députèrent le comte Albertin, gentilhomme du duc de Ferrare, l'homme le moins propre à procurer la paix, à cause des intérêts de son maître qui désiroit la guerre, pour reprendre ce que les Vénitiens lui avoient enlevé dans le Polesin sur les bords de l'Adige. Ce comte, pour détourner le roi d'un accommodement, se joignit à Trivulce, qui vouloit qu'on attaquât le camp des ennemis; & tous deux représentèrent en particulier à Charles VIII, que les confédérés appréhendoient beaucoup l'armée Françoise, & qu'il n'y avoit point de doute qu'au premier mouvement ils ne levassent le siége.

LVI. Conférences pour le traité de paix. *Mem. de Comines, l. 8. c. 9. tom. 2. p. 142.*

Le roi ne voulut leur donner aucune réponse positive, qu'il n'eût auparavant assemblé son conseil, & l'on y fut fort partagé. Le cardinal Briçonnet, George d'Amboise archevêque de Rouen, & d'autres favorables au duc d'Orléans, vouloient qu'on hasardât l'attaque des retranchemens des confédérés : Trivulce, par la haine qu'il avoit pour le duc de Milan, étoit du même avis; mais le plus grand nombre, & en particulier le prince d'Orange depuis peu arrivé de France, la Trimouille & Comines, étoient d'un sentiment contraire, & vouloient que l'affaire se terminât par la négociation. Ce parti enfin l'emporta. Après avoir fait consentir la république de Venise à un accommodement, on envoya des sauf-conduits; on nomma des commissaires, & l'on choisit un lieu pour les conférences, entre Bolgari & Camérien, près de Novarre dans le duché de Milan. Dès le premier jour, on convint que le duc d'Orléans & le marquis de Saluces, qui étoit dans Novarre avec lui, sortiroient incessamment avec leurs domestiques, & iroient joindre la cour de France à Verceil, à condition toutefois, que si le traité ne se concluoit pas, ils rentreroient dans la place assiégée, avec les mêmes domestiques ou d'autres en pareil nombre; que l'on donneroit des ôtages pour sureté de

cette condition : & pour assurance, que le duc d'Orléans & le marquis de Saluces ne courroient aucun risque en traversant les lignes : le marquis de Mantoue voulut bien être lui-même ôtage.

An. 1495.

LVII. On exécute les préliminaires du traité. *Mém. de Comines l. 8. c. 10. p. 145.*

Mais cet article de la retraite du duc d'Orléans ne fut pas si facile à exécuter, qu'on l'avoit pensé. La garnison s'opposa fortement à son départ, & à celui du marquis de Saluces : craignant que, quand les deux chefs seroient hors de danger, on ne se mît plus en peine de sauver le reste. Elle se révolta, elle arrêta ces deux seigneurs ; elle leur donna des gardes, & déclara que, puisqu'ils l'avoient engagée dans le péril, ils y périroient, ou n'en sortiroient qu'avec elle. On lui promit de la retirer dans trois jours, quoi qu'il arrivât ; on lui donna pour caution Rochefort, neveu du maréchal de Gié : & le tout fut fidellement exécuté, parce que les députés convinrent dès le lendemain que la ville de Novarre seroit évacuée par les François ; qu'ils ne laisseroient dans la citadelle que trente soldats sous un commandant, auxquels on fourniroit des vivres pour de l'argent, jusqu'à ce que le traité fût entièrement conclu ; qu'enfin la ville seroit gardée par les bourgeois. De cinq mille hommes dont cette garnison étoit composée, il n'en restoit pas six cents qui fussent en état de combattre ; & il n'y avoit point de cavalerie, parce qu'on avoit mangé les chevaux.

LVIII. Difficultés sur la conclusion. *Mém. de Comines ut sup. c. 11.*

Ces préliminaires ayant été exécutés, on vint au fonds du traité, pour ce qui regardoit la ville de Novarre ; mais on fut plus de quinze jours sans pouvoir convenir d'aucun article ; & les contestations furent si vives, que le duc d'Orléans, qui vouloit qu'on rompît la négociation, donna un démenti au prince d'Orange, & excita les Suisses à demander hautement qu'on en vînt aux mains. Cela toutefois n'empêcha pas la conclusion du traité, qui fut fait le dixième d'Octobre, & dont les principaux articles étoient : que l'accommodement par lequel Louis XI avoit cédé la ville & l'état de Gènes à François & à Galeas Sforce, père & frère aîné de Ludovic, seroit nul. Que les Génois seroient réunis à la monarchie Françoise, autant que le permettroient les priviléges qu'ils s'étoient réservés en se donnant à Charles VI. Que le duc de Milan resteroit maître de Novarre, en accordant une amnistie aux bourgeois & à tous ceux qui

LIX. Articles du traité de paix avec la France.

AN. 1495.

avoient pris le parti du duc d'Orléans. Que les galères & les vaisseaux que la France avoit dans les ports de Gènes, seroient rendus en l'état qu'on les avoit trouvés; & que, pour réparation de cette injure, Ludovic y joindroit sa flotte, & l'augmenteroit de trois galéasses entretenues à ses dépens, jusqu'à ce que Charles VIII eût entièrement recouvré le royaume de Naples. Qu'il donneroit passage par le duché de Milan à la cavalerie & à l'infanterie qu'il plairoit à sa majesté d'y envoyer par terre, à condition qu'il ne passeroit à chaque fois que quatre cents hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied. Que Ludovic renonceroit à toutes les ligues faites au préjudice de la France. Qu'il tiendroit Charles VIII quitte de quatre-vingts mille ducats qu'il lui avoit prêtés pour les frais de la guerre. Qu'il payeroit cinquante mille écus comptant au duc d'Orléans pour les mêmes frais. Qu'il rétabliroit Trivulce, & lui restitueroit les revenus de ses biens confisqués. Qu'il rappeleroit les seigneurs de San-Severino & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Pise. Qu'il ne pourroit faire la guerre au duc de Savoie, à cause des passages ou des secours qu'il accorderoit à la France. Que les Suisses jouiroient de la liberté du commerce dans le duché de Milan. Et parce que les Vénitiens demandoient deux mois pour examiner s'il leur étoit avantageux d'être compris dans ce traité, Comines y fit ajouter un dernier article, par lequel Ludovic s'engageoit, en cas que cette république ne ratifiât pas le traité dans deux mois, & que les François lui déclarassent la guerre, de joindre ses armes aux leurs contre elle, & de donner passage pour attaquer les états qu'elle possédoit en Terre-ferme: ce que Ludovic accorda, sans craindre le reproche d'ingratitude envers ses bienfaicteurs.

LX. Il est signé par Charles VIII & par Ludovic Sforce.

La Vigne journ. du voyage de Charles VIII.

Tous ces articles n'eurent pas plutôt été dressés, que Ludovic les signa, dans la seule vue de recouvrer au plutôt Novarre; bien résolu toutefois de n'observer du traité que ce qui seroit favorable à ses intérêts, à quoi le roi s'attendoit bien; mais il vouloit absolument retourner dans son royaume: ainsi il signa le traité, sans en rien communiquer à ceux de son conseil. Les Suisses, qui n'étoient venus que dans l'espérance de faire la guerre, ne purent voir tranquillement la conclusion d'un traité qui leur étoit si désavantageux; ils demandoient qu'on les menât au combat, & vou-

toient obliger le roi, les armes à la main, à leur payer deux mois de folde, s'il n'y avoit point la guerre, fuivant une convention faite entre Louis XI & les Cantons. Ils réfolurent même de fe faifir de la perfonne du roi, qui en fut fi fort effrayé, qu'il fe retira précipitamment à Trin ville du Montferrat, d'où il envoya au duc de Milan le préfident Gannay & Comines, pour le prier de le venir trouver; mais il s'excufa, & fur fon refus, le roi partit de Trin le quinzième d'Octobre, arriva à Grenoble le vingt-feptième du même mois, où ayant été malade pendant quelques jours, il n'entra dans Lyon que le feptième de Novembre. Les François reprirent chacun le chemin de leurs provinces; & le roi n'arriva à Lyon qu'avec fes feuls courtifans.

An. 1495.

LXI. Ludovic Sforce n'obferve aucun des articles du traité.

Ludovic Sforce, après avoir recouvré Novarre, ne fe mit pas beaucoup en peine de tenir fa parole : il retint Gènes, ne reftitua ni les galères, ni les vaiffeaux qu'il y avoit trouvés, & bien loin de permettre qu'ils continuaffent leur route vers Naples, & qu'on s'en fervît pour ravitailler les châteaux, il les joignit à fa flotte qui tenoit fes deux fortereffes bloquées. Rien n'étoit plus propre à déranger les affaires de Charles VIII dans le royaume de Naples, & à y rétablir celles de Ferdinand, pour lequel quelques places tenoient encore. Ce prince, pour recouvrer plus facilement fes états, fit un traité fecret avec les Vénitiens, par lequel il confentoit que les places maritimes de la Pouille qu'ils recouvreroient, leur demeuraffent par forme de nantiffement, jufqu'à ce qu'ils euffent été rembourfés de leurs frais. Les Vénitiens acceptèrent ces conditions, foit parce qu'ils vouloient abfolument chaffer les François d'Italie, foit parce qu'ils s'imaginoient pouvoir venir plus facilement à bout d'un prince foible comme Ferdinand, que d'un roi de France. Le marquis de Mantoue fit donc embarquer les débris des troupes battues à Fornoue; elles prirent Brindes, Otrante, & toutes les autres villes importantes à la république, excepté Tarente que Sully défendit avec beaucoup de valeur.

LXII. Les Vénitiens & les Efpagnols veulent rétablir Ferdinand.

Guicchardin. hift. Ital. l. 2. Paul Jove.

Des commencemens fi heureux engagèrent les Efpagnols à feconder les Vénitiens, & à s'embarquer à Meffine avec Ferdinand qui étoit paffé de l'île d'Ifchia en Sicile. Leur armée de terre étoit commandée par Gonfalve Hernandez de Cordoue, qui s'étoit fort diftingué dans la guerre de Grenade, & à qui l'on avoit donné le furnom de grand

An. 1495. capitaine. L'armée navale avoit pour chef Villarmiano. Les Vénitiens avoient aussi deux chefs, Grimani pour celle de mer, & François de Gonsalve pour celle de terre. Gonsalve vint débarquer ses troupes à Reggio vis-à-vis de Messine, & surprit la ville par le moyen de quelques matelots; ensorte que la garnison Françoise fut entièrement défaite, & le château ne tint que trois jours. D'Aubigny, qui commandoit en Calabre, & auquel Precy d'Alègre s'étoit joint, résolu de combattre Ferdinand, s'avança jusqu'à Seminara dont Gonsalve s'étoit emparé, & où Ferdinand se rafraîchissoit. On en vint aux mains: les escadrons François enfoncèrent ceux des ennemis, & se firent jour jusqu'à Gonsalve, qui lâcha le pied avant que d'être attaqué. Ferdinand ayant eu son cheval tué sous lui, auroit été pris, s'il n'eût été secouru par Jean d'Altavilla, frère du duc de Termini, qui lui donna son cheval pour se sauver. La frayeur de Ferdinand fut si grande, qu'il n'osa demeurer dans Reggio, ni dans aucune autre ville du royaume de Naples, & qu'il repassa à Messine.

LXIII. D'Aubigny attaque & défait l'armée des Espagnols.

LXIV. Ferdinand paroît avec une flotte nombreuse sur les côtes de Naples. *Mariana, hist. Hisp. l. 28.*

Si d'Aubigny eût poursuivi les ennemis sur le champ jusqu'à Seminara où ils s'étoient retirés, il les eût tous faits prisonniers infailliblement, & eût par-là conservé le royaume de Naples à Charles VIII; mais s'étant trouvé indisposé, il remit la partie au lendemain, & alors les ennemis en étoient sortis pour se rendre à Reggio. Ferdinand ne fut pas long-temps à Messine, sans y recevoir des lettres de quelques seigneurs Napolitains, qui lui mandoient qu'ils étoient tous prêts de se déclarer en sa faveur, pourvu qu'il vînt lui-même. Il fut si bien gagner les commandans de la flotte Espagnole, qu'ils consentirent de retourner avec lui sur les côtes de Naples; & ayant traité avec les riches marchands de Sicile, qui avoient des vaisseaux à eux, il fut en état de mettre en mer une flotte de soixante navires. Comme il n'avoit que très-peu de vivres, dès le troisième jour il perdit l'espérance de réussir, & pensa s'en retourner à Messine; mais le vent contraire l'en empêcha: & pendant ce temps-là les bourgeois de Naples lui dépêchèrent une felouque, pour l'assurer qu'il réussiroit pourvu qu'il débarquât quelques troupes, & qu'il fournît un prétexte capable de faire croire qu'elles seroient suivies d'autres.

Ferdinand, sûr qu'il seroit secondé, fit tourner les voiles,

& fut dans un inſtant porté aux côtes de Naples : il n'avoit que huit cents ſoldats ; mais il y joignit autant de matelots qui firent la deſcente. Montpenſier oubliant qu'il étoit viceroi, & qu'il ne devoit point ſortir de Naples dans la conjonćture préſente, prit l'élite de ſix mille hommes qu'il avoit dans la ville & ſe mit à leur tête ; il ſortit par la porte la plus proche du lieu où les ennemis avoient débarqué ; & il les chargea avec auſſi peu de précaution, que s'il eût été aſſuré de les battre dès le premier choc. Mais à peine eut-il commencé l'aćtion, que le bruit de toutes les cloches de la ville l'avertit d'un ſoulèvement : les conjurés ayant gagné la bourgeoiſie, s'emparèrent des quartiers, ſe ſaiſirent des portes ; & le tumulte devint ſi grand, que Montpenſier croyant ſa préſence néceſſaire pour y remédier, ſe démêla des troupes de Ferdinand, & s'approcha de la porte de Naples, qu'il trouva non-ſeulement fermée, mais encore vigoureuſement défendue par des gens réſolus, qui tirèrent ſur lui, & qui l'obligèrent de ſe retirer dans le Château-neuf par un grand circuit & par des chemins difficiles.

AN. 1495. LXV. Montpenſier ſort de Naples & va au devant de lui.

Pendant tout ce temps-là, Ferdinand eut le loiſir d'entrer dans Naples[1], de groſſir ſes troupes des plus déterminés d'entre les bourgeois & de poſter des gardes avancées juſqu'aux extrémités des rues qui aboutiſſoient aux châteaux, afin de couvrir les pionniers deſtinés à y creuſer des retranchemens. Montpenſier, accompagné d'Yves d'Alègre, ſortit du château avec ſes troupes, & s'avança dans la ville par la grande rue : il força les retranchemens & les barricades ; mais dès qu'il fut dans les rues avec ſes gens, les ſoldats de Ferdinand ſe jetèrent dans les maiſons à droite & à gauche, ſe mirent aux fenêtres & ſur les toits, d'où ils tirèrent ſur les François & en tuèrent beaucoup. Montpenſier fut contraint de retourner dans le Château-neuf, dont l'artillerie le mettoit à couvert. D'Alègre pénétra de ſon côté juſqu'au milieu de la ville de Naples : il ne reſtoit aux François que les deux châteaux, les égliſes de la Croix & de ſainte Agathe, & le monaſtère de S. Laurent.

LXVI. Ferdinand entre dans Naples.

Montpenſier, enfermé dans le Château-neuf, fut contraint de ſe tenir ſur la défenſive ; & les flottes de Ferdinand, des Vénitiens & des Eſpagnols, le ſerrèrent ſi étroitement, que rien n'y put entrer. Charles VIII, ſur la nouvelle de la ré-

LXVII. Montpenſier, aſſiégé dans le château, eſt obligé à capituler.

AN. 1495.

volte de Naples, avoit dépêché Perron de Baschi pour hâter le départ d'une flotte qu'on équipoit à Nice : & pendant ce temps-là il donna ordre aux vaisseaux qu'il avoit autour de Gènes, d'aller secourir Montpensier. D'Arban eut la conduite de cette expédition ; il se présenta devant la flotte ennemie, qui étoit à la hauteur de Gayette, composée de trente-deux vaisseaux ; mais la vue des ennemis le déconcerta si fort, qu'il en perdit le jugement, & n'eut de parole que pour commander à sa flotte de fuir ; de sorte qu'il reprit en désordre le chemin du port de Livourne, après avoir perdu un de ses vaisseaux. Montpensier n'espérant plus aucun secours, & ne pouvant plus résister à la faim, capitula & convint que si dans trente jours il ne recevoit un renfort capable de le dégager, il remettroit entre les mains de Ferdinand tout ce qui restoit aux François dans le royaume de Naples, & se retireroit avec armes & bagages par mer ou par terre à son choix, & en toute sureté.

LXVIII. Precy d'Alegre va au secours de Montpensier & bat le comte de Matalone. *Mariana*, *l.* 26.

Dans cette extrémité, il manda à d'Aubigny d'assembler un convoi & des troupes suffisantes pour l'escorter, afin de venir le dégager ; mais d'Aubigny se trouvant malade, en laissa le soin à Precy d'Alegre qui se chargea de l'exécution. Ferdinand en étant informé, envoya le comte de Matalone avec les plus vaillans soldats de son armée pour s'opposer à Precy ; mais il ne put éviter le piège qu'on lui tendit. Precy feignit d'être fatigué & hors d'état de continuer sa route : il reprit le chemin par lequel il étoit venu ; & comme il n'avoit rien à craindre par-devant, il y mit son convoi, & disposa ses troupes de telle manière que les meilleures étoient les plus proches de la queue. Les coureurs de Matalone lui rapportèrent, que s'il laissoit gagner la plaine aux François, il ne les déferoit pas entièrement, parce qu'ils se réfugièroient dans les villes de la Pouille, qui se trouvant presque toutes de la faction d'Anjou, les recevroient avec joie. Le comte, sur ce rapport, voulut les attaquer avant qu'ils fussent hors du défilé, & sortit imprudemment de son poste. Il les atteignit en effet, dans le temps qu'ils étoient encore sur un terrain fort inégal ; & Precy chargea l'avant-garde de Matalone : il la renversa au second choc sur son corps de bataille, composé de trois mille hommes de vieilles troupes Napolitaines, & mille Basques, qui furent tous tués sur la place. L'arrière-garde de Matalone se voyant seule exposée aux vainqueurs, ne les attendit

attendit pas: elle se dissipa, & son corps de réserve qui étoit de trois cents lances, prit le chemin d'Elboli sans être aperçu; d'autres se retirèrent à Nôle, & d'autres à Naples. AN. 1495.

LXIX. Precy, après s'être présenté devant le château de l'Œuf, se retire en Calabre.

Ferdinand fut si consterné de cette défaite, qu'il étoit prêt d'abandonner son entreprise en levant le siége des châteaux. Mais les conjurés qui avoient fermé la porte de Naples à Montpensier, & Prosper & Fabrice Colonne, frères, qui avoient abandonné le parti de Charles VIII qui les avoit comblés de bienfaits, & à qui la crainte du châtiment tenoit lieu de désespoir, firent tant qu'ils rassurèrent Ferdinand, ne pouvant se sauver que par son rétablissement. Les trois cents lances, qui s'étoient retirés à Elboli, revinrent à Naples: Precy d'Alegre y arriva aussi, se présenta devant les tranchées du château de l'Œuf; mais il y fut salué de tant de volées de canons, & ses rangs se trouvèrent tellement éclaircis, que n'ayant osé attaquer les assiégeans, il s'en retourna dans la Calabre. Prosper Colonne le poursuivit, & l'on en vint encore à une action. La cavalerie légère Italienne fut poussée si vivement, qu'elle fut renversée sur les hommes d'armes qui la soutenoient. D'Avalos, frère puîné marquis de Pescaire, & père du marquis du Guast, fut renversé par terre. Les hommes d'armes se firent jour à travers des escadrons, & tous prirent la fuite. Ils portèrent le désordre dans le corps de bataille, en y cherchant un asile; Ferdinand, qui le commandoit, ne put s'opposer au torrent: il fut emporté par la foule, & contribua comme les autres à la déroute de son arrière-garde.

LXX. Montpensier sort du château de Naples.

Ce prince auroit été battu sans ressource & même fait prisonnier, si Precy eût eu connoissance de ce que le hasard faisoit à son avantage. Mais la poussière & le vent qui la poussoit de son côté l'empêchant de le voir, & lui faisant ignorer l'avantage que ses troupes avoient remporté, il s'abstint de rendre sa victoire complète; & Ferdinand eut le loisir de rassurer les siens, & d'attendre que le terme accordé pour la retraite de Montpensier fût expiré. Mais le viceroi de Naples se crut dispensé de tenir sa parole, sur les deux victoires qu'il prétendoit que Precy venoit de gagner. Après avoir reconnu les quartiers les plus mal gardés de la tranchée qui environnoit le dehors du Château-neuf, & avoir disposé ses soldats sur une ligne, il donna avec toute l'impétuosité dont on est capable, quand on veut

AN. 1495.

vaincre ou mourir ; il se fit jour ainsi sans perdre plus de quinze on vingt hommes, & s'étant retiré du côté de San-Severino que les ennemis avoient recouvré, il le reprit sur eux, il s'élargit aux environs, & se maintint dans ce poste sans qu'on pût aisément l'en déloger.

LXXI. Ferdinand se rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.

Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 64.
Mém. de Comines, l. 8. c. 14.
Raynal. ad hunc ann. n. 36.

Ferdinand regarda la conduite de Montpensier comme une rupture ouverte de la capitulation, & pour se venger il résolut de faire mourir les cinq ôtages qu'on lui avoit donnés ; il les fit même avertir de se préparer à la mort. Ces ôtages étoient Yves d'Alegre, la Marc, la Chapelle, Roquebertin & Genlis, des plus considérables de la noblesse Françoise, habiles pour le conseil & pour l'exécution. Mais comme ils s'étoient attiré l'estime de la cour de Ferdinand, son conseil lui représenta que la mort de ces seigneurs n'avanceroit pas ses affaires ; qu'au contraire elles en deviendroient pires, parce que Montpensier ne manqueroit pas de faire égorger toutes les personnes de qualité qui tomberoient entre ses mains. Ferdinand se rendit à ces raisons. Le Château-neuf ne tint que vingt jours, & lui fut rendu le sixième d'Octobre, huit mois après que Charles VIII y eut fait son entrée. La garnison du château de l'Œuf après quelque résistance se rendit aussi, & le reste du royaume suivit bientôt après cet exemple. Gonsalve enleva toute la Calabre aux François, Capoue se déclara en faveur de Ferdinand, toute la Pouille en fit autant : Salerne, Averse, la forteresse de Montdragon, & un grand nombre de fortes places chassèrent les garnisons françoises & arborèrent les étendards d'Aragon, avec mille imprécations contre la France ; & bientôt après Montpensier fut obligé de se retirer.

LXXII. Comines veut engager les Vénitiens à la paix.

Mém. de Comines, lib. 8. c. 12.

Pendant le siége des châteaux de Naples, Comines étoit à Venise, où il travailloit à engager ceux qui gouvernoient la république à accepter la paix. Il leur proposa trois choses. La première, qu'ils rendissent Monopoli, dont ils s'étoient emparés sur les François. La seconde, que le marquis de Mantoue retirât ses troupes du royaume de Naples & quittât le service de Ferdinand. La troisième, qu'ils déclarassent que le même Ferdinand n'étoit point compris dans la ligue faite entre le pape, le roi des Romains, le roi d'Espagne & le duc de Milan. Les Vénitiens, avant que de donner leur réponse à Comines, firent faire beaucoup de processions & d'aumônes, pour demander à Dieu ses lumières ;

AN. 1495.

& quinze jours après on refusa toutes ses demandes. On lui remontra que la république n'étoit point en guerre avec le roi; que si elle fournissoit des troupes, ce n'étoit que pour servir le duc de Milan son allié, que Charles VIII vouloit détruire. On ajouta, que Ferdinand feroit hommage au roi de France du royaume de Naples, avec le consentement du pape; qu'il payeroit cinquante mille ducats par an à la France, que les Vénitiens prêteroient, à condition qu'ils demeureroient les maîtres de Brindes, Otrante, Trani & autres places de la Pouille, & qu'on laisseroit au roi Tarente qu'il tenoit encore. Enfin les Vénitiens offrirent cent galères à leurs dépens & cinq mille chevaux au roi, en cas qu'il voulût déclarer la guerre aux Turcs.

LXXIII. Mort du dauphin de France. *Mém. de Comines l. 8. c. 13.*

Mais Comines voyant que toutes ces propositions n'étoient que des défaites, prit congé des Vénitiens & se rendit à Lyon; Charles VIII y étoit encore. Deux mois ou environ après que ce prince fut arrivé en cette ville, il y apprit la mort du dauphin son fils unique, ce qui suspendit ses plaisirs pour quelques temps; mais il ne tarda pas à s'y livrer de nouveau. Ce dauphin se nommoit Charles-Roland; il avoit été baptisé en 1492, & n'avoit pas trois ans quand il mourut. La reine fut inconsolable de cette mort, quelques efforts que fît le roi pour la divertir.

LXXIV. Les ordres du roi pour la restitution des places aux Florentins, sont mal exécutés. *Guicchardini hist. Ital. l. 2. Paul. Jove.*

Quoique ce prince eût fait un traité avec les Florentins pour la restitution de leurs places, on ne l'exécutoit point, & les ambassadeurs de Florence en pressoient l'exécution. Les Vénitiens pensoient à se rendre maîtres de Pise, en faisant semblant de lui donner du secours, pour empêcher les Florentins d'y rentrer. Ludovic Sforce avoit aussi le même dessein; & les Pisans, résolus de ne point se remettre sous le joug des Florentins, auroient accepté toute autre domination. C'est ce qui engageoit les ambassadeurs de Florence à presser cette restitution, suivant la parole que le roi en avoit donnée. Ce prince y consentit, & ordonna à ceux qui tenoient les places de les rendre; mais au lieu d'obéir, ils les vendirent aux Pisans & aux Vénitiens. L'ordre que sa majesté envoya à d'Entragues de remettre aux Florentins Pise & les autres villes de leur république, ne fut point exécuté; il éluda les ordres de la cour qui lui furent réitérés, soit que l'argent des Pisans fît quelque impression sur lui, soit qu'il eût reçu du roi des contre-ordres secrets

An. 1595.

pour ne point évacuer ces places ; soit enfin que le cardinal Briçonnet, qui protégeoit les Pisans, obligeât d'Entragues à ne point obéir, lui promettant quoi qu'il arrivât de le tirer d'embarras. L'affaire ne fut terminée qu'au commencement de l'année suivante, mais d'une manière peu favorable, & même fort chagrinante pour les Florentins.

LXXV. Ferdinand épouse sa niéce. *Mariana lib. 26. n. 61.*

Ferdinand ne pensa plus qu'à chasser entièrement les François du royaume de Naples ; & comme il ne devoit plus compter sur le duc de Milan, qui s'étoit accommodé avec Charles VIII en traitant de la restitution de Novarre, il tourna toutes ses vues du côté du roi catholique. Pour se se le rendre plus favorable, il lui fit demander une de ses filles en mariage ; mais sa majesté catholique, qui vouloit attendre le succès de la guerre de Naples, ne lui fit aucune réponse positive : de sorte que Ferdinand fut encore obligé de prendre d'autres mesures & de chercher une autre alliance. Son aïeul paternel avoit épousé en secondes noces la sœur du roi catholique, & en avoit une fille âgée seulement de douze ans ; elle étoit ainsi tante de Ferdinand, & il ne pouvoit l'épouser sans blesser l'honnêteté publique. Mais d'un autre côté il n'y avoit point de parti qui lui fût plus convenable dans la situation de ses affaires : il forçoit par-là le roi catholique à entrer dans ses intérêts, & à prendre sa défense contre les François ; & si ce prince avoit quelques prétentions sur le royaume de Naples, il se flattoit qu'il les lui céderoit en faveur de cette alliance. Elle étoit du goût de la plupart des princes d'Italie, le pape même l'approuvoit. Le seul obstacle qui pouvoit la retarder, fut levé par la dispense qu'il donna ; & Ferdinand épousa la princesse Jeanne sa niéce, fille de la reine douairière, âgée de treize à quatorze ans. Comines dit qu'il ne parle de ce mariage qu'avec horreur.

LXXVI. Le roi de Portugal refuse d'entrer dans la ligue contre la France. *Mariana lib. 26. n. 60. Surita to. 5. l. 1. cap. 29. Raynald. n. 45.*

Dès-lors les princes ligués contre Charles VIII firent tous leurs efforts pour engager d'autres princes à s'unir avec eux. Le roi catholique se chargea de faire entrer dans la ligue les rois de Portugal & d'Angleterre. Mais le premier refusa ouvertement, & déclara à l'ambassadeur d'Espagne que, le Portugal étant depuis long-temps allié de la France, il ne croyoit pouvoir avec justice & avec honneur rompre une alliance si ancienne. D'ailleurs il n'étoit pas content du pape, qui refusoit de légitimer le prince George son fils naturel qu'il vouloit fai-

re son successeur; & il avoit cette affaire si à cœur, qu'il traitoit avec l'empereur Maximilien son cousin-germain, pour l'engager à renoncer en faveur de George au droit qu'il pouvoit avoir à la couronne de Portugal du côté de l'impératrice Eleonore sa mère. Il prévoyoit qu'autrement ce seroit jeter une semence de troubles & de divisions dans un royaume où tout étoit tranquille. Quant à l'Angleterre, on ne sollicitoit pas seulement Henri VII à se joindre aux confédérés contre la France; on lui proposoit encore de marier le prince Artus, son fils aîné & son successeur, avec une des infantes de Castille qui se nommoit Catherine. Le succès fut heureux; Henri envoya des ambassadeurs à Ferdinand & Isabelle pour assurer ce mariage, & Robert Sherburn à Rome pour entrer dans la ligue, qu'il ratifia le vingt-troisième de Septembre de l'année suivante. AN. 1495.

LXXVII. L'île de Ténériffe soumise aux rois catholiques. *Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 59.*

Il y avoit déjà plusieurs années que le roi catholique pensoit à faire la conquête des îles Canaries, lorsqu'Alfonse de Lugo, chef de cette entreprise, soumit dans cette année à la couronne de Castille l'île de Ténériffe & celle de Palma. La première se nommoit autrefois l'île de *Nivaria*. Son circuit est assez considérable, & elle est remplie de bourgs dont les principaux sont Laguna, Santa-Croce, Gartico, San-Christoval & Rialejo: ses côtes sont fort élevées; mais ce qui la rend plus remarquable, est une haute montagne qui est au milieu de l'île, nommée le Pic-Adam ou de Ténériffe: c'est, à ce que l'on prétend, la plus élevée de l'univers. Sa hauteur est de quinze lieues, & son sommet finit en pointe de diamant: les vaisseaux la découvrent de cinquante ou soixante lieues avec des lunettes d'approche, elle leur sert de reconnoissance, & la plupart des nations sont convenues d'y faire passer le méridien. Quand les Espagnols se rendirent maîtres de cette île, elle étoit gouvernée par un roi qu'ils firent sortir du pays: il passa à Venise, où l'on fut fort surpris de la nouveauté & la bizarrerie de sa figure, de ses habits, de son langage & de ses mœurs. La dignité d'adelantade des Canaries fut donnée à Alphonse de Lugo, en récompense de ses services; & on le chargea de travailler à conquérir les autres îles Canaries, qui furent dans la suite unies pour toujours à la Castille.

LXXVIII. Mort de Jean II, roi de Portugal.

Le roi de Portugal ne survécut pas long-temps au refus qu'il avoit fait d'entrer dans la ligue contre la France, puis-

AN. 1495. *Mariana, l. 26. n. 60. Chrifloval de Ferreriain vita Joanuis II. Surita tom. 5. l. 2. c. 15.*

qu'il mourut d'une hydropifie le quatorzième de Septembre felon Mariana, ou le vingt-cinquième d'Octobre felon d'autres. Il étoit pour lors à Alver dans l'Algarbe où il étoit allé prendre les bains d'eaux chaudes; & il étoit dans la quarante-unième année de fon âge, dont il en avoit régné quatorze. Ce prince fut très-recommandable par fes vertus & par fon attention à punir le vice & à récompenfer les gens de bien. Le zèle avec lequel il fit prêcher l'évangile chez les nations les plus éloignées, lui acquit le furnom de grand, quoique les auteurs Efpagnols l'aient ridiculement accufé de lâcheté, parce qu'il avoit refufé d'entrer dans la ligue du pape & de leur roi contre Charles VIII. Quelques feigneurs de fon royaume l'exercèrent beaucoup au commencement de fon règne; mais il diffipa leurs deffeins féditieux, & fit mourir les chefs, entre autres Ferdinand, duc de Bragance, auquel il fit couper la tête. Enfuite il travailla avec une ardeur incroyable à l'établiffement des colonies Portugaifes dans les Indes & en Afrique, où il fit bâtir divers châteaux dans la Guinée. Ainfi par ce moyen les prédicateurs de l'évangile eurent une libre entrée dans les terres des barbares: ce qui fut extrêmement avantageux pour la propagation de la foi. Son corps fut mis d'abord dans un fépulcre étranger; mais quatre ans après il fut transféré dans le célèbre monaftère d'Aljubarota, fépulture ordinaire des rois de Portugal: alors on le trouva fain & entier, & le peuple crédule lui attribua des miracles.

LXXIX. Emmanuel, duc de Beja, lui fuccède. *Mariana, ibid. n. 61. Mém. de Comines, l. 8. c. 18.*

Comme ce prince n'avoit point d'enfans légitimes, fon fils Alphonfe étant mort avant lui à Santarena, il nomma pour fon fucceffeur, dom Emmanuel, duc de Beja, fon coufin-germain, fils de Ferdinand, duc de Vifeu fon oncle; mais il fubftitua au duc, en cas qu'il vînt à mourir fans poftérité, le prince George fon fils naturel, auquel il fit donner la grande-maîtrife de l'ordre de Chrift, & la qualité de duc de Conimbre. C'eft de lui que defcendent les ducs d'Avero, une des plus célèbres & des plus puiffantes maifons du royaume. La couronne de Portugal fut donc déférée d'un commun confentement au duc de Beja, qui fut proclamé dans la ville d'Alcacer-de-Sal, où il fe trouvoit alors avec la reine fa fœur. Il étoit âgé de vingt-fix ans. On n'eut aucun égard aux raifons de l'empereur Maximilien, qui prétendoit que le royaume lui appartenoit, parce qu'étant plus âgé que

le duc de Beja, il devoit passer pour l'aîné; & que dans les successions collatérales aussi-bien des couronnes que des autres biens, il ne falloit point avoir égard à la souche, mais au sexe & à l'âge de ceux qui étoient parens au même degré. Mais la voix unanime des peuples l'emporta sur les raisons de l'empereur, aussi-bien que le mérite du nouveau roi, qui étoit en effet un des princes les plus accomplis de son siècle. Le roi catholique ne manqua pas de le solliciter à entrer dans la ligue contre les François; mais il lui fit la même réponse que son prédécesseur, lui promettant toutefois de défendre les frontières d'Espagne, quand il seroit nécessaire.

An. 1495.

LXXX. Il envoie du secours aux Vénitiens contre les Turcs.

Dom Emmanuel ne fut pas plutôt paisible possesseur de la couronne, que, suivant le dessein de Jean II auquel il succédoit, il résolut de passer en Afrique pour faire de nouvelles conquêtes sur les Maures. Il leva pour cet effet une armée de vingt-six mille hommes de pied, de six mille chevaux-légers & de huit cents cuirassiers. Mais les Vénitiens lui ayant envoyé demander du secours contre les Turcs, qui avoient assiégé les places que la république possédoit dans la Morée, il fit passer aussitôt dix mille hommes de son armée sur trente vaisseaux, dont il donna le commandement à dom Juan de Menesez, qu'il fit comte de Tavara : ce qui lui fit différer son voyage d'Afrique dans une saison plus commode. Mais quand sa flotte arriva à Venise, les infidelles s'étoient déjà retirés.

LXXXI. Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavasio, & Robert Caraccioli.

Gabriel Biel, que quelques auteurs font natif de Spire, mourut cette année 1495. C'est à tort que d'autres reculent sa mort jusqu'en 1520. Biel étoit docteur en théologie & professeur public dans l'académie de Tubingue. Il y avoit été appelé par le comte Evrard, qui avoit fondé cette académie en 1477, pour y enseigner la théologie & la philosophie, ce qu'il fit avec succès. Mais après avoir professé plusieurs années, il se retira dans l'ordre des chanoines réguliers de Deventer, dont il prit l'habit. On l'a surnommé le Collecteur, à cause d'un recueil ou d'une table qu'il avoit fait des cinq livres des sentences. Ses autres ouvrages sont : un commentaire sur le maître des sentences; une exposition de la messe, dans laquelle il ne fait que copier Eggelink de Brunswik; plusieurs sermons; un traité de l'utilité & de la valeur des monnoies; un abrégé du livre de Guillaume

AN. 1495. Okam. Ange de Clavasio, natif d'un bourg de ce nom dans l'état de Gènes, religieux de saint François & vicaire général de son ordre, mourut aussi cette année 1495, à Coni en Piémont. Il est auteur d'une somme de cas de conscience, appelée de son nom Angélique. Elle fut premièrement imprimée à Venise en 1490, à Lyon quatre ans après, & à Paris en 1506. De Clavasio a fait aussi un traité des restitutions, & un autre intitulé, l'Arche de la foi. Il passoit pour habile jurisconsulte & théologien. Il fut bien auprès de Sixte IV & de ses successeurs, qui lui donnèrent la qualité de nonce apostolique, & l'envoyèrent pour lever des subsides d'argent pour faire la guerre aux Turcs. On perdit la même année Robert Caraccioli, surnommé de Lice, parce qu'il étoit né à Lice dans le royaume de Naples. C'étoit un zélé prédicateur, qui, pendant cinquante années, avoit annoncé avec force la parole de Dieu. On couroit de toutes parts à ses discours ; son zèle & son éloquence, qui étoit bonne pour le siècle où il vivoit, l'ont fait qualifier de second Paul. Il entra de bonne heure dans l'ordre des frères Mineurs, & sa réputation & son mérite lui valurent l'évêché d'Aquila. Il déclamoit vivement contre les mœurs corrompues de son temps, & contre le faste & le luxe des cardinaux & de la cour de Rome. On a de lui différens recueils de ses sermons, un traité de la formation de l'homme, & un miroir de la foi chrétienne. La plupart de ses ouvrages ont été recueillis & imprimés à Venise en 1490, & à Lyon en 1503, en trois volumes. Il est enterré dans le couvent de son ordre à Lice, & on lit dans son épitaphe, qui est en deux vers latins, que depuis saint Paul on n'a jamais vu dans le monde de prédicateur si célèbre. C'est que ceux qui firent ces vers n'en connoissoient point d'autre, ou qu'ils ne furent pas fâchés de relever par-là la gloire de son ordre.

LXXXII. Mort du cardinal de Mendoza, archevêque de Tolède.

Aubery hist. des cardinaux. Onuphr. Ciacon. Mariana.

Il y eut cette année une place vacante dans le sacré collége, par la mort du cardinal de Mendoza, archevêque de Tolède. Il étoit né le troisième de Mai 1428, d'Inico Lopez, seigneur de Mendoza, marquis de Santillana, & de Catherine Suarez de Figueroa. Alvarez son oncle, archevêque de Tolède, voyant les progrès qu'il faisoit dans les sciences, dans la jurisprudence civile & canonique, & dans les belles lettres, le fit archidiacre de son église, & l'envoya à la cour

de Jean II roi de Castille, qui le nomma à l'évêché de Calahorra. Henri IV, successeur de Jean II, lui confia les plus grandes affaires de l'état; & après l'avoir pourvu de l'évêché de Siguença, il demanda pour lui au pape Sixte IV un chapeau de cardinal, qu'il obtint en 1473. Ce roi mourut l'année suivante, & nomma exécuteur de son testament Mendoza, qu'on appeloit depuis sa promotion le cardinal d'Espagne. Il continua de rendre de grands services à Ferdinand & Isabelle dans la guerre contre le roi de Portugal, & dans la conquête du royaume de Grenade sur les Maures. Ensuite il fut archevêque de Séville, & enfin de Tolède, où après avoir gouverné avec beaucoup de prudence & de sagesse, il mourut dans le commencement de cette année le onzième de Janvier.

AN. 1495.

LXXXIII. La reine de Castille nomme Ximenès à l'archevêché de Tolède.

Gomes de rebusgest. Ximenès, lib. 1.

Sa mort donna lieu à une infinité de brigues de la part des grands de Castille, pour mettre l'archevêché de Tolède dans leur maison. La plus forte fut celle du roi catholique Ferdinand, en faveur de l'archevêque de Sarragosse, son bâtard. Mais comme cette nomination appartenoit à Isabelle, en qualité de reine de Castille, & qu'elle haïssoit généralement tous les fils naturels de son époux, elle se détermina en faveur d'un religieux Cordelier son confesseur, qui se nommoit François Ximenès de Cisneros; & la reine en secret, sans lui rien dire de son dessein, fit expédier le brevet avec le nom du pourvu en blanc, qu'elle remplit elle-même de celui de Ximenès, & envoya aussitôt à Rome pour l'expédition des bulles qui lui furent accordées. Elle les reçut en carême, & envoya querir son confesseur; puis tirant de sa poche les bulles du pape: voyez, lui dit-elle, ce que mande sa sainteté par ces lettres que je viens de recevoir. Ximenès fut fort surpris quand il vit que le dessus étoit conçu en ces termes: « A notre vénérable frère François Ximenès, » élu archevêque de Tolède. » Il se contenta de baiser ces lettres sans les ouvrir, & les rendant à la reine: madame, lui dit-il, ces lettres ne s'adressent pas à moi. Il se retira aussitôt & partit pour se rendre à son couvent & y passer la semaine sainte, bien résolu de ne point accepter cet archevêché.

La reine qui connoissoit son mérite, & qui étoit persuadée qu'il ne lui manquoit aucune des qualités nécessaires pour remplir cette première dignité de l'église dans son royaume, fut tout-à-fait édifiée de son refus, mais elle n'épargna

AN. 1495.

rien pour l'engager à se rendre au choix qu'elle avoit fait de lui. Tous ses efforts furent inutiles, & il fallut un commandement exprès du pape, pour l'obliger d'accepter une dignité que tant de grands seigneurs ambitionnoient. Il donna enfin son consentement; mais à condition qu'il ne quitteroit jamais l'église de Tolède, qu'on n'imposeroit aucune pension sur cet archevêché, l'un des plus riches de toute la chrétienté, & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privilèges & immunités de son église.

LXXXIV. Chambre impériale établie par l'empereur Maximilien.

Serrarius histor. Mogunt. lib. 5.

L'empereur Maximilien établit cette année la chambre impériale dans l'assemblée de Wormes, par le conseil de Bertholdarchevêque de Mayence qui en connut la nécessité, lorsqu'étant grand chancelier de l'empire il fit attention à la peine qu'on faisoit souffrir aux plaideurs pour leur rendre justice. Cette chambre fut transportée à Nuremberg en 1501, à Ratisbonne dans la basse Bavière en 1503, ensuite rétablie à Wormes en 1509, d'où elle fut transférée à Spire en 1513, à Wormes pour la troisième fois en 1521, à Eslinghen en 1524, & enfin à Spire en 1527 où elle a toujours été depuis, Charles-Quint l'y ayant rendue sédentaire en 1530. Par les traités de Westphalie, elle doit être à présent composée d'un juge catholique & de quatre présidens, deux catholiques & deux protestans, & de cinquante conseillers, dont vingt-six catholiques & vingt-quatre protestans. L'empereur nomme le juge & les quatre présidens; & il faut que ce juge soit prince, comte ou baron, que deux des présidens soient d'épée & deux de lettres. Elle est maintenant réduite à un moindre nombre d'officiers. L'électeur de Trèves en est le juge, comme évêque de Spire. Il n'y a que deux présidens, un catholique, l'autre protestant, & quinze conseillers, dont huit sont catholiques, & sept protestans.

LXXXV. Mauvais succès des affaires de France en Italie.

Guicchard l. 3. Belcar. l. 7.

Les troubles continuoient toujours en Italie, & les affaires des François dépérissoient de jour en jour. Les Napolitains qui s'étoient révoltés, avoient reçu Ferdinand dans leur capitale; le pape avoit poussé son animosité, jusqu'à défendre aux Génois de laisser passer aucun vaisseau de France; la division étoit fomentée par les Vénitiens qui trouvoient leurs intérêts dans cette guerre. L'infidélité de Ludovic Sforce duc de Milan, la négligence avec laquelle Charles VIII se comporta à son retour pour la conservation de ses conquêtes; tout cela contribua beaucoup au mauvais état des af-

faires de France dans le royaume de Naples. On y peut ajouter l'avarice extrême du cardinal Briçonnet qui gouvernoit tout à la cour, & qui usoit continuellement de remises, peut-être pour plaire au pape, avec lequel on a cru qu'il étoit en intelligence, ou pour mieux faire ses affaires en France & en Italie. Enfin les François eux-mêmes travaillèrent à se détruire ; leur mauvaise conduite & leur imprudence les firent chasser de tout ce royaume : ensorte que Montpensier étant mort à Pouzzole, comme on dira bientôt, d'Aubigny fut contraint de se retirer en France avec les restes de son armée, comme Guicchardin, Beaucaire & Comines le rapportent fort au long.

AN. 1496.

LXXXVI. Le roi d'Anglererre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.

Mais comme les choses n'en étoient pas encore là, & que le pape & les princes ligués étoient bien persuadés qu'ils ne pourroient réussir dans leurs desseins qu'autant qu'ils y intéresseroient les autres puissances, ce fut à quoi ils s'appliquèrent. On a déja vu comme leurs tentatives auprès du roi de Portugal ayant été inutiles, ils s'étoient adressés au roi d'Angleterre. On eût cru ce dernier assez occupé chez lui par l'entreprise de Perkins, pour être hors d'état de se mêler des affaires étrangères, & de donner du secours à ses alliés. Ils lui envoyèrent cependant des ambassadeurs pour l'obliger de rompre avec la France, & de faire une puissante diversion du côté de la Picardie. Henri, qui profitoit de tout ce qui pouvoit contribuer à augmenter sa réputation, les reçut dans Londres avec beaucoup d'appareil ; mais comme il ne s'éloignoit jamais de ses maximes, & qu'il ne croyoit pas la guerre de France avantageuse à l'Angleterre, sur-tout dans la conjoncture présente, où elle ne manqueroit pas d'appuyer les prétentions de Perkins, il refusa de rompre ouvertement avec Charles VIII : il promit seulement d'envoyer du secours au pape & à ses alliés. Cette ligue défensive fut ratifiée par ce prince le 23 de Septembre 1496.

Burchard. MS. arch. Vatic. sing. n. 104. lib. 2. Raynald. ad ann. 1496. n. 1. Bacon. hist. regni Henric. VII.

LXXXVII. Solennités célébrées à Rome à ce sujet.

Quelque foible que fût le secours que promettoit Henri VII à la ligue, qui n'en pouvoit pas tirer de grands avantages, on ne laissa pas d'en triompher à Rome, & de publier solennellement cette alliance sur la fin du mois de Juillet, avant même la signature du traité que le prince n'avoit pas encore ratifié. Le dimanche dernier jour de ce même mois, le souverain pontife, accompagné de tous les cardinaux, vint en cavalcade jusqu'à l'église de sainte Marie-

Burchard. loco suprà cit.

AN. 1496.

du peuple, dans laquelle Barthelemi archevêque de Cosença célébra une messe solennelle du Saint-Esprit, pour rendre à Dieu des actions de grâces de ce que le roi d'Angleterre étoit entré dans la ligue entre le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, les Vénitiens & le duc de Milan, publiée depuis long-temps contre la France. Avant que le pape donnât la bénédiction à la fin de la messe, Adrien Corneto, clerc de la chambre apostolique, vint en chape baiser les pieds de sa sainteté, & monta en chaire pour faire un discours convenable à cette solennité. Ensuite on publia des indulgences & l'on chanta le *Te Deum*, après lequel le saint père dit les versets & l'oraison, donna la bénédiction, & s'en retourna dans son palais dans le même ordre qu'il étoit venu à l'église.

LXXXVIII. Le duc de Milan n'observe aucune des conditions du traité.

Tous ces beaux dehors enflèrent le courage des princes ligués, & contribuèrent à faire perdre en Italie l'estime qu'on avoit conçue d'abord pour les François. Ludovic Sforce, après avoir recouvré Novarre, ne se mit plus en peine de leur tenir parole ; il tenta même de se rendre maître de Pise. Il s'étoit déjà déclaré contre la France, parce qu'elle ne lui avoit pas voulu céder les deux principales forteresses de cette république ; il fit passer une bonne partie de ses troupes dans le Pisan. Mais d'Entragues qui commandoit dans la ville & dans l'état de Pise, ayant fait un camp volant des soldats qu'il avoit tirés des garnisons, munit si à propos Seresanelle de ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siège, que le courage des confédérés fut rallenti ; & la saison de l'hiver où on alloit entrer, ne leur permettant pas de s'y arrêter long-temps, la vigoureuse défense des assiégés leur fit renoncer au dessein de conquérir l'état de Pise.

LXXXIX. D'Entragues vend les places des Florentins. *Mém. de Com. l. 8. c. 14. Guicch. l. 2.*

D'Entragues y trouva son compte, puisqu'il livra aussitôt après la citadelle de Pise aux habitans pour vingt mille écus d'or ; ce qui étoit agir, dit Comines, contre le serment du roi, qui avoit juré deux fois aux Florentins de leur rendre cette citadelle & les autres places. L'on négocia avec les Génois pour Seresane & Seresanelle ; & par-là les Florentins n'eurent plus d'espérance d'y rentrer, non plus que dans Piétra-Santa, qu'on vendit aux Lucquois six mille écus d'or. Les Pisans commencèrent par raser la citadelle qui les avoit si long-temps tenu en servitude ; & demandèrent au pape, aux Vénitiens, à Ludovic & aux princes d'Italie, leur protec-

tion contre les Florentins. Le roi Charles VIII se voyant privé, par cette conduite de d'Entragues, des secours qu'il pouvoit tirer des Florentins à l'occasion du royaume de Naples, l'exila; mais son exil ne dura pas long-temps. Le comte de Ligny, qui étoit aussi coupable que d'Entragues, mais qui étoit si avant dans la faveur de sa majesté, qu'elle ne pouvoit se passer de lui, obtint sans difficulté le retour de son ami; & sa faute, quelque sévère châtiment qu'elle méritât, demeura impunie. An. 1496.

XC. Le duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence. *Belcar. l. 7. Guicchardin, l. 3.*

Ludovic n'ayant pas réussi dans le dessein de se saisir de l'état de Pise, chercha d'autres voies, & proposa aux confédérés de rétablir dans Florence Pierre de Medicis, se flattant par-là d'obtenir la jouissance de Pise, si jamais les Florentins pouvoient y rentrer, puisque Pierre l'avoit bien accordé aux François; à condition toutefois que l'état de Florence seroit conservé dans son ancienne liberté. Ludovic y fit consentir les confédérés avec peine, & Virginie des Ursins fut chargé de l'exécution; il s'avança avec des troupes, ne doutant pas que s'il pouvoit surprendre Crotone, les Florentins ne se soumissent aussitôt. Mais ceux-ci ayant découvert l'intelligence qu'il avoit dans Crotone, en changèrent la garnison, la renforcèrent, punirent les auteurs & les complices, de sorte que les premières troupes de Virginie qui en approchèrent, furent enlevées; & peu de temps après un affront qu'il reçut de Ferdinand, lui fit quitter le service des princes ligués, ce qui retarda de dix-sept ans le rétablissement des Medicis dans Florence. Cet affront étoit que Ferdinand avoit donné aux Colonnes la charge de connétable, à son préjudice. Après avoir été fort contraire à la France, il se déclara pour elle, & se servit de trois cents hommes d'armes & trois mille fantassins, qu'il avoit assemblés en faveur de Charles VIII, pour se joindre à Robert de Lenoncourt, bailli de Vitri, & aux autres généraux François contre Ferdinand.

XCI. Montpensier envoie chercher du secours en France & on résout de lui en envoyer. *Guicchardin, l. 3. Belcar. l. 7.*

Le fort de la guerre étoit dans la Pouille. Cent fantassins Allemands, que les confédérés envoyoient à Ferdinand, furent accablés sous le nombre des soldats de Montpensier, & si généralement tués qu'il n'en resta pas un seul. Après cet avantage, les François arrivèrent dans Foggio, avant que Ferdinand eût achevé de s'y retrancher; ils lui présentèrent la bataille, mais ce fut en vain, il se moqua de leur sommation. Montpensier, après avoir ruiné le pays voisin, fut obligé d'al-

AN. 1496. ler chercher du canon : mais à peine fut-il éloigné, que Ferdinand reçut beaucoup de nouvelles troupes, qui lui furent amenées par le marquis de Mantoue & d'autres ; ce qui obligea Montpensier, qui ne pouvoit plus tenir contre, d'engager le sénéchal de Beaucaire à aller en France, & à en amener du secours. Le sénéchal trouva le roi à Lyon, il fut écouté favorablement ; on jugea qu'il y alloit de l'honneur de la France de continuer l'entreprise de Naples. Les raisons qu'on apporta, furent appuyées par le comte de Montorio, que les Napolitains de la faction d'Anjou avoient envoyé à la cour, par le cardinal de saint Pierre aux-liens ; Charles des Ursins, Vitellose, cadet des Vitelli, & Trivulce, tous ennemis de Ludovic.

Belcar, ut suprà. Guicchardin, ut suprà, l. 2.

Leurs remontrances firent résoudre le roi à lever trois corps d'armée qui passeroient les Alpes, & pénétreroient dans l'Italie. Que Trivulce commanderoit le premier corps, qui seroit de huit cents hommes d'armes, deux mille Suisses & autant de soldats Gascons, & qu'il partiroit d'abord pour Ast, en attendant que le duc d'Orléans le suivît avec un plus grand nombre de troupes, s'il vouloit être de la partie, avec ordre à Trivulce de feindre de vouloir attaquer le duché de Milan, afin d'intimider Ludovic. Le second corps devoit avoir à sa tête le même duc d'Orléans. Le roi devoit marcher avec la dernière armée, & mener le reste de sa noblesse. Il devoit avoir une puissante flotte, dont les vaisseaux se rendroient à Marseille, & auxquels on joindroit vingt ou trente galères. Et parce que cette flotte ne pouvoit être assez-tôt prête dans le besoin où se trouvoit Montpensier, il fut résolu qu'on équiperoit les vaisseaux qu'on savoit être les meilleurs voiliers, afin de lui porter le plus nécessaire. On fit quelques tentatives pour détacher le duc de Milan du parti des confédérés ; mais la crainte d'être dépouillé par les François, le rendit inébranlable.

XCII. Crainte de Ludovic sur les préparatifs qu'on fait en France. *Mém. de Comines, l. 8. c. 15.*

La nouvelle de ces préparatifs jeta la terreur dans l'esprit de Ludovic, qui ne manqua pas d'en informer les Vénitiens, & de les prier de le secourir, & d'engager l'empereur à venir lui-même en Italie avec toutes ses forces. Les Vénitiens lui firent de belles promesses qui n'apaisèrent pas ses inquiétudes, d'autant plus que Trivulce étoit déjà à Ast, & que les bagages du duc d'Orléans étoient en chemin ; ce qui lui faisoit appréhender avec raison, qu'on ne le chassât du duché

de Milan, parce qu'on avoit des preuves de ses trahisons, & du violement qu'il avoit fait au traité de Novarre. Mais l'inconstance du duc d'Orléans, & le peu de fermeté du roi, le rassurèrent. Le premier refusa absolument le commandement de l'armée, quoiqu'il fût intéressé plus que tout autre à la conquête du duché de Milan. Outre plusieurs raisons de ce refus, il en avoit une particulière pour ne point sortir du royaume. Le fils unique de Charles VIII venoit de mourir, & il y avoit peu d'apparence que sa majesté eût un autre fils; le duc d'Orléans devenoit par-là l'héritier présomptif de la couronne, & par conséquent il ne devoit pas s'engager dans une entreprise si éloignée. Ce fut sur ce motif qu'il fonda ses excuses du refus qu'il faisoit de passer les Alpes. Il fallut donc donner le commandement de l'armée à Trivulce. AN. 1496.

XCIII. Décadence des affaires des François dans le royaume de Naples.

Pendant toutes ces délibérations, les affaires du roi n'en alloient pas mieux en Italie. Montpensier & Ferdinand se mirent en campagne dès le printemps. Le premier assiégea Circelle, & Ferdinand se mit en devoir de le secourir en faisant diversion. Il alla investir Frangeti, par où les vivres venoient à ceux qui assiégeoient Circelle. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il fit donner l'assaut; mais ses troupes furent d'abord repoussées. Montpensier leva le siége de Circelle, & vint au secours de Frangeti; mais il trouva la ville en feu, parce que Ferdinand l'avoit brûlée après l'avoir prise: il retourna à Circelle qu'il ne put emporter, & il en leva le siége pour venir présenter bataille à Ferdinand, qui ne voulut pas la hasarder, mais qui se contenta d'amuser Montpensier par de légères escarmouches, en attendant que le défaut de vivres l'obligeât à changer de poste; & il ne se trompa pas. Le général François prit sa marche du côté d'Ariano, où la cavalerie Napolitaine déserta si généralement qu'il ne lui resta pas un seul homme. Cette désertion le mit hors d'état de tenir la campagne, & le réduisit à la nécessité de chercher un asile où il ne courût aucun risque d'être enlevé, & où il pût subsister, jusqu'à ce qu'il eût reçu du secours de France.

XCIV. Montpensier se retire dans Atelle, & y est investi.

La ville d'Atelle étoit une place forte dans la Basilicate, située dans une plaine environnée de collines & de défilés, & ayant le château de Gesualdo qui lui tenoit lieu de boulevart avancé. Ferdinand suivit de si près les François, qu'il arriva devant ce château dans le temps qu'ils entroient dans Atelle; il eut l'adresse de disposer la garnison à se rendre dès le même jour:

AN. 1496.

ce qui rompit toutes les mesures de Montpensier, qui ne put avoir ni vivres ni fourrages. Mais ce qu'il y eut de plus triste pour lui, fut que son infanterie, toute composée de Suisses & de six cents Allemands, se révolta, & passa toute entière sous les enseignes de Ferdinand; de sorte qu'il ne lui restoit plus d'autre ressource que d'avoir recours à d'Aubigny. Ce seigneur avoit été dangereusement malade, & sa maladie avoit facilité à Gonsalve la prise de Manfredonia, de Cosenza, & d'autres places. D'Aubigny lui avoit opposé le comte de Moret & Albert de San-Severino, qui avoient levé des troupes à peu près égales à celles des Espagnols, & ils se promettoient de les chasser de la Calabre : ils leur avoient déjà ôté Laïno, où ils reçurent le courrier de Montpensier, qui leur ordonnoit de tout quitter pour le venir joindre, & lui amener les troupes qu'ils avoient. Ils se préparoient à exécuter ces ordres, lorsque Gonsalve informé de leur marche partit de Castelvillaro sur la brune, trouva le lendemain au point du jour ces deux seigneurs couchés aussi tranquillement que s'ils n'eussent eu rien à craindre, & les arrêta; les Espagnols étant entrés dans la ville sans avoir rencontré ni sentinelle, ni gardes, ni personne qui les découvrit.

Gonsalve, après ce succès, n'ayant plus rien à faire dans la Calabre, alla joindre Ferdinand au blocus d'Atelle, & convainquit les François en leur montrant ses prisonniers & leurs troupes, qu'ils n'avoient plus de secours à attendre dans le royaume de Naples. L'on promit aux Vénitiens de les rembourser de leurs frais, pourvu qu'ils envoyassent devant Atelle une armée sous la conduite du marquis de Mantoue; & celui-ci eut ordre de joindre Ferdinand avec sept cents hommes d'armes, mille chevaux-légers, & quinze mille fantassins. Gonsalve conduisit aussi devant Atelle son armée victorieuse; & toutes ces forces réunies resserrèrent tellement Montpensier, qu'il ne lui étoit pas libre d'abreuver les chevaux de son armée, & qu'il ne pouvoit pas même avoir pour ses soldats autant d'eau douce qu'ils en avoient besoin pour se désaltérer.

XCV. Il est obligé de se rendre & de faire un traité avec Ferdinand. *Guicchardin, hist. Ital. lib.* 5.

Un comptoit dans la place encore sept mille François, parmi lesquels il y avoit beaucoup de personnes de qualité; la disette y étoit très-grande. Vitelli étant sorti pour aller chercher des vivres, donna dans une embuscade que Gonsalve lui tendit, perdit les trois quarts de ses gens, & eut beaucoup de

de peine à se sauver. Montpensier étoit maître de quelques moulins hors d'Atelle ; Gonsalve les attaqua, s'en rendit maître, égorgea les Suisses & les Gascons qui les gardoient, & y fit mettre le feu. La noblesse Françoise, au premier bruit de cette attaque, monta à cheval, reprit le terrain qu'on avoit perdu ; battit les Espagnols, les força de se retirer dans leur camp, leur enleva un grand nombre de pionniers, & ramena comme en triomphe dans Atelle, un convoi de bêtes à cornes qui venoit d'arriver aux ennemis: mais on ne put empêcher l'embrasement des moulins. Montpensier, après avoir attendu à l'extrémité, députa vers Ferdinand, qui voulut d'abord que les François se rendissent à sa discrétion ; mais on lui répondit d'une manière si nette & si précise, qu'on prendroit plutôt le parti de sortir l'épée à la main & de vendre chèrement sa vie, qu'il se radoucit dans la suite, & convint enfin d'un traité qui fut fait & conclu le 20e. du mois de Juillet, & dont la capitulation fut réduite aux articles suivans.

AN. 1496.

XCVI. Articles de ce traité. *Guicchardin l. 3. Mém. de Comines, l. 8. c. 14. p. 165.*

1. Qu'il y auroit une trève de trente jours, pendant laquelle il ne seroit permis ni aux François de se fortifier dans Atelle, ni aux confédérés de les y attaquer. 2. Que les François recevroient chaque jour par tête autant de vivres qu'il leur en faudroit pour leur subsistance. 3. Que Montpensier auroit la liberté d'informer le roi du présent traité ; & que s'il ne recevoit au bout de trente jours un secours capable de le dégager, il remettroit à Ferdinand non-seulement Atelle, mais encore toutes les villes qui dépendoient de lui dans le royaume de Naples, dans la Calabre où commandoit d'Aubigny, & dans l'Abbruzze où commandoit Gracien des Guerres, en exceptant toutefois Tarente, Gayette & Venose. 4. Qu'il y laisseroit toute l'artillerie qui s'y trouveroit alors. 5. Que les François pourroient s'en retourner par mer ou par terre, comme il leur plairoit ; en leur fournissant les choses nécessaires à leur voyage ; & qu'ils emmeneroient avec eux leur bagage, leurs armes & leurs chevaux. 6. Que les Italiens au service de la France jouiroient des mêmes priviléges. 7. Que les Napolitains de la faction d'Anjou rentreroient dans tous leurs biens, & recevroient une amnistie en bonne forme, pourvu qu'ils la demandassent dans quinze jours, & qu'au bout de ce terme ils en seroient exclus. 8. Enfin que Montpensier ne s'obligeoit qu'à envoyer aux commandans ses ordres de rendre les pla-

AN. 1496.

ces, sans que les ôtages pussent être responsables de l'exécution ou de l'inexécution de ces mêmes ordres.

XCVII.
Montpensier est arrêté, son armée périt de faim & de misère.
Mém. de Comines l. 8. c. 14.

Le dernier des trente jours arriva, sans qu'on vît paroître aucuns vaisseaux ni troupes pour dégager les François; & Montpensier exécuta sincèrement & de bonne foi ce qu'il avoit promis. Il se rendit avec ses troupes au nombre de cinq à six mille hommes, que Ferdinand fit conduire à Naples sur la fin du mois d'Août. Comme Charles VIII en donnant la viceroyauté à Montpensier avoit exigé de lui, aussi-bien que des autres gouverneurs, une promesse par écrit de ne point rendre leurs places, que quand on leur présenteroit ces promesses; que le roi les avoit emportées, & qu'il falloit pour les faire venir plus de trente jours portés par la capitulation: Montpensier crut satisfaire à sa parole en mettant entre les mains des commissaires de Ferdinand tous les engagemens par écrit des gouverneurs des places qui dépendoient de lui. Mais Ferdinand voulut avoir les promesses qui étoient entre les mains du roi; & sur l'impossibilité où l'on étoit de le satisfaire, il prit prétexte de reléguer Montpensier avec ses gens sur le bord de la mer, dans des quartiers qui n'étoient point habitables durant l'automne. Les maladies y réduisirent bientôt les François à moins de quinze cents; de treize cents Suisses, il n'en resta pas trois cents; & les valets, qui étoient en fort grand nombre, périrent de faim & de misère sur la route qu'on leur donna pour se retirer en France.

XCVIII.
Mort du comte de Montpensier.
Mém. de Comines l. 8. c. 14. vers la fin.

Comme Montpensier avoit épousé la sœur du marquis de Mantoue, & que ces deux beaux-frères s'aimoient autant que le pouvoit permettre la diversité des partis qu'ils tenoient, le marquis, qui connoissoit les incommodités du pays où Montpensier étoit relégué, employa tout ce qu'il avoit de crédit auprès de Ferdinand pour permettre à son beau-frère de se retirer dans le Mantouan: & il l'obtint, selon quelques auteurs, à force d'importunités. Mais Montpensier ne crut pas devoir faire aucun usage de cette faveur, en abandonnant les François dont le roi lui avoit confié la conduite. Il s'obstina à vouloir mourir avec eux, se flattant que Charles VIII son maître auroit soin de son épouse & de ses enfans. Il mourut en effet à Pouzzole le cinquième d'Octobre 1496, d'une fièvre causée par le chagrin de se voir entièrement abandonné du roi de France, & du refus qu'on lui fit de quarante mille écus, que sa majesté en ar-

rivant à Lyon avoit mis entre les mains du cardinal Briçonnet pour les lui faire tenir ; & qui furent détournés par ce cardinal, ou pour faire plaisir au pape, comme ont publié ses ennemis, ou pour obéir à un contre-ordre du roi, qui ne vouloit plus penser à la conquête de Naples. Comines ajoute que quelques-uns crurent qu'il étoit mort de poison, mais qu'on le disoit sans fondement.

AN. 1496.

XCIX. Ferdinand fait arrêter les Ursins à la prière du pape. *Mariana, lib. 26. n. 68.*

Les Ursins, qui avoient toujours suivi la fortune des François, s'étoient enfermés avec eux dans Atelle, & par conséquent se trouvoient exposés à tout ce qui pouvoit leur arriver de plus fâcheux. Le pape Alexandre VI, dont le dessein étoit d'établir sa maison dans l'état ecclésiastique, & qui ne le pouvoit qu'aux dépens de celle des Colonnes & des Ursins, se proposa de ruiner l'une & l'autre, en commençant par celle des Ursins qui étoit la plus foible. Il écrivit au roi de Naples de les faire arrêter, & ce prince qui craignoit le pape devint infidelle pour lui obéir. On arrêta Virginie des Ursins, avec Jourdain des Ursins son fils, & plusieurs autres seigneurs Italiens, que l'on fit tous prisonniers. Alexandre eût bien voulu qu'on se fût aussi saisi de Vitelli, parce qu'il vouloit le dépouiller de la principauté de Tiferno : mais ce prince étoit entre les mains du marquis de Mantoue, qui ne voulut pas le livrer. On le pressa, on le conjura de le rendre, mais envain ; il l'emmena à Mantoue, où il le retint jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de danger.

C. Les François abandonnent entièrement le royaume de Naples. *Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 68.*

Les gouverneurs de Gayette & de Tarente se défendirent si mal, qu'il auroit autant valu qu'ils eussent accepté la capitulation de Montpensier. Sulli gouverneur de Tarente y mourut de peste. Un gros vaisseau de Normandie destiné à ravitailler Gayette où des Guerres commandoit, étant péri par la tempête, après un rude combat contre les vaisseaux Génois à la hauteur de Porto Ercole, on capitula, & on rendit la place. Gonsalve s'étant retiré après la capitulation d'Atelle, d'Aubigny profita de son absence ; reprit la plupart des places de la Calabre qu'on avoit été forcé de rendre, & ramena presque toute la province à l'obéissance des François. Gonsalve ayant su ces nouvelles, retourna dans la Calabre, & poussa si vigoureusement les François, qu'ils furent contraints de céder. Le secours que d'Aubigny attendoit, manqua : Gabriel de Montfaucon gouverneur de

AN. 1496.

Manfredonia, sur la valeur duquel d'Aubigny comptoit, avoit offert de se rendre à discrétion à l'approche de Gonsalve. Le parti ennemi étoit trop puissant pour lui résister plus long-temps. D'Aubigny, contraint d'exécuter le traité d'Atelle, abandonna l'Italie, & se retira en France.

CI. Mort de Ferdinand roi de Naples; Frederic son oncle lui succède.

Mém. de Comines, l. 7. c. 11. Guicchardin, l. 3. Paul Jove. Mariana, l. 26. n. 76.

Ferdinand roi de Naples, content de ce qu'il avoit déjà fait pour sa gloire, étoit allé à Monte-di-somma, pour s'y délasser de ses fatigues. Mais la mort ne lui en donna pas le temps. Il tomba malade d'une violente dyssenterie, qui l'emporta le 7e. d'Octobre. On prétend qu'il avoit gagné cette maladie avec sa femme. Alphonse son père étoit mort quelques mois auparavant en Sicile, au monastère des Olivétains dont il avoit pris l'habit: ensorte qu'en moins de deux ans il y eût cinq rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Aragon, Alphonse son fils, Ferdinand son petit-fils, Charles VIII roi de France, & Frederic frère d'Alphonse, qui succéda au jeune Ferdinand mort sans enfans. Les Napolitains qui étoient de la faction d'Anjou, & qui n'avoient refusé de traiter avec Ferdinand que parce qu'ils le croyoient vindicatif & sanguinaire, n'ayant pas les mêmes sentimens de l'oncle dont ils connoissoient la modération, se soumirent à lui. Il fit ce que son aïeul, son père, son frère & son neveu avoient inutilement entrepris: il gagna la noblesse, il se réconcilia sincèrement avec elle; il lui offrit les fiefs qu'on avoit usurpés sur elle, & promit d'en rembourser les revenus aussitôt qu'il le pourroit. Charles VIII, alors occupé à se venger de l'infidélité & de l'ingratitude des rois catholiques qui avoient violé le traité fait dans le temps de la restitution du Roussillon, facilita cet accord en négligeant les Napolitains attachés à son parti.

CII. Commencement de guerre entre la France & l'Espagne, suivie d'une trêve.

Les Espagnols, après avoir traversé en toutes manières les desseins du roi de France, étoient venus faire des courses en Languedoc du côté de Narbonne; mais ils ne furent pas longtemps sans s'en repentir. Charles d'Albon de S. André, lieutenant du duc de Bourbon en ce pays-là, après avoir rassemblé promptement quelques troupes & les milices du pays, vint mettre le siége devant la ville de Salces, & obligea les assiégés d'abandonner la place après dix heures d'attaque, quoiqu'il y eût une forte garnison, & que l'armée de Castille n'en fût pas éloignée d'une lieue. Il y eut cinquante-deux gentilshommes de tués, & quatre cents autres personnes de moindre qualité. Mais Charles VIII ne jugea pas à propos de continuer

cette guerre qui commençoit assez vivement; il manda à d'Albon qui vouloit rétablir Salces, de la laisser dans l'état où son artillerie l'avoit réduite, & de retourner avec ses troupes dans le Languedoc. Les Espagnols trouvant ainsi la place évacuée, y rentrèrent, en rétablirent les fortifications, en ajoutèrent de nouvelles, & la rendirent une des plus fortes de la frontière. Mais craignant les suites de cette guerre, ils demandèrent aussitôt à entrer en négociation; & sur la fin de l'année il y eut une trève entre les deux nations, à condition que le roi catholique abandonneroit le duc de Milan, sous prétexte qu'il avoit abandonné le premier les Espagnols par le traité de Verceil. Ce qui y engagea S. M. catholique, étoit le dessein qu'il avoit de porter la guerre en Afrique contre les Maures. La trève ne fut d'abord que de deux mois; ensuite on la prolongea, avec promesse d'en venir bientôt à une paix parfaite.

AN. 1496.

CIII. L'archiduc Philippe d'Autriche épouse l'infante Jeanne. *Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 69.*

Comme, par le traité dont on a déjà parlé, on étoit convenu de faire épouser l'infante Jeanne, seconde fille de Ferdinand & d'Isabelle, à Philippe archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien & jeune prince de dix-huit ans, l'infante s'embarqua au port de Laredo sur une flotte que le roi catholique son père avoit fait équiper, & mit à la voile le 23e. d'Août pour passer en Flandre. La reine Isabelle accompagna sa fille jusqu'au port, & l'amirante dom Frederic Henriquez suivit cette princesse jusqu'en Flandre, où elle fut reçue avec les honneurs dûs à sa naissance & à son rang. Le mariage se célébra le 21e. d'Octobre 1496.

CIV. Ligue des princes d'Italie avec Maximilien contre la France.

La trève que Ferdinand leur père venoit de conclure avec la France, inquiéta beaucoup les confédérés d'Italie, qui sentoient par-là leur ligue affoiblie. Ils tâchèrent d'y remédier par un nouveau traité qu'ils firent avec l'empereur Maximilien, qui promit, moyennant vingt-deux mille florins du Rhin par mois, de venir lui-même en Italie, d'y conduire une puissante armée & de l'y entretenir. Les François restés en Italie engagèrent de leur côté quelques seigneurs, comme le duc de Ferrare irrité contre les Vénitiens qui l'avoient dépouillé de Folesine de Rovigo, & contre Ludovic qui y avoit contribué. Ce duc gagna les Florentins, de même que le marquis de Mantoue, à qui les Vénitiens venoient d'ôter le commandement de leur armée. Bentivoglio, bien informé que le pape cherchoit à surprendre Boulogne, afin d'en investir un de ses fils

AN. 1496.

naturels, suivit l'exemple des Florentins. Jourdain des Ursins & Alviane, qui s'étoient sauvés des prisons où ils avoient été mis par ordre de Ferdinand, s'obligèrent à fournir aux François cinq cents chevaux-légers; & le frère du cardinal de S. Pierre-aux-liens, préfet de Rome, s'engagea pour autant de fantassins. On donna le commandement de ces troupes à Trivulce qui étoit à Ast.

CV. Le roi de Portugal assemble les états de son royaume. *Mariana, l. 26. n. 70.*

Emmanuel roi de Portugal, après avoir pris possession de son royaume, assembla les états-généraux à Montemor proche d'Evora, pour régler par leur conseil les affaires de la monarchie. Dom George, fils naturel du feu roi, âgé seulement de quatorze ans, s'y trouva avec dom Diègue Almeyda grand-prieur de S. Jean son gouverneur. Il fut reçu du roi avec de grands témoignages d'affection, & sa majesté l'assura qu'elle lui tiendroit lieu de père, & qu'elle le regarderoit comme son propre fils. Il dépêcha des ambassadeurs aux rois de Castille & d'Aragon, pour leur apprendre son avénement à la couronne; & au pape Alexandre VI, pour lui promettre obéissance comme au vicaire de J. C. On publia dans ses états une déclaration en faveur des Juifs, par laquelle on les affranchissoit de l'esclavage auquel le feu roi les avoit assujettis: le nouveau roi crut devoir les rétablir dans leur première liberté, & adoucir les misères de leur condition. On travailla aussi à régler les affaires d'Afrique, on y envoya des troupes avec des vivres & des munitions, pour mettre les places conquises en état de se défendre contre les Maures.

CVI. Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique. *Mariana, ibid. n. 71.*

Les Portugais étoient alors maîtres de Ceuta, que dom Juan I avoit enlevé aux Maures. Ils possédoient aussi Tanger & Arcilla, places situées à l'Occident, sur les bords de l'Océan, que dom Alphonse oncle du roi avoit conquises sur les infidelles, & qu'il avoit su conserver par sa valeur. Dom Juan de Menesez, qui commandoit dans Arcilla, voyant que quelques bourgades voisines refusoient de payer le tribut ordinaire, voulut les y contraindre par les armes. Il communiqua son dessein au gouverneur de Tanger, & tous deux rassemblèrent leurs forces & marchèrent vers ces villages dans le dessein de les piller & de les brûler. Sans y penser, ils tombèrent sur un gros corps de troupes Maures commandées par Barraxa & Almandaria, deux de leurs plus fameux généraux; & quelque nombreuse que fût l'armée des Maures, elle fut taillée en pièces: le plus grand nombre demeura sur la place, & le reste

prit la fuite. Cette victoire causa beaucoup de joie en Portugal. La peste qui survint, obligea de rompre l'assemblée de Montemor. Le roi se rendit à Sétubal vers le carême, pour visiter la reine douairière, & Isabelle sa sœur duchesse de Bragance. AN. 1496.

CVII. Le roi de Portugal accorde le retour du duc de Bragance. *Mariana, ibid. n. 72.*

On proposa dans cette entrevue de rappeler en Portugal dom Alvar duc de Bragance & ses enfans, qui, depuis la mort du père du premier avoient été contraints de quitter leur patrie & de se réfugier en Castille. Le roi étoit assez porté à leur accorder la liberté de revenir; mais il craignoit qu'on ne le taxât de précipitation à condamner la mémoire de son prédécesseur, s'il se comportoit d'abord d'une manière si contraire à ce qu'il avoit fait. D'ailleurs il lui falloit au commencement d'un règne ménager les esprits, & ne pas irriter ceux qui depuis long-temps jouissoient paisiblement des biens confisqués de ces exilés. Cependant le respect qu'il avoit pour la duchesse sa mère, les prières & les larmes de ses sœurs & de sa famille, l'emportèrent sur ces considérations. Il rappela le fils & les enfans du duc de Bragance, & ceux qui avoient suivi ces princes dans leur exil; & pour dédommager ceux qui possédoient leurs biens, il leur fit des gratifications si considérables, que tout le monde fut content. Tout le royaume admira sa générosité; ceux même qui avoient le plus d'intérêt à ne pas souhaiter le retour des princes, ne lui purent refuser leur approbation.

CVIII. Le roi de Portugal demande en mariage Isabelle infante de Castille. *Mariana, ibid. n. 73.*

Comme le roi avoit alors vingt-six ans, toute sa cour souhaitoit qu'il se mariât, & rien ne lui paroissoit plus avantageux que de s'allier avec le roi catholique. Mais comme celui-ci avoit quatre filles, Isabelle qui étoit l'aînée, Jeanne la seconde, Marie la troisième, & Catherine la dernière; que Jeanne étoit partie pour épouser en Flandre l'archiduc Philippe; que Catherine étoit promise à Artus fils aîné du roi d'Angleterre; qu'on ne vouloit pas disposer d'Isabelle, qu'Alphonse avoit laissée veuve à l'âge de dix-huit ans: il ne restoit que l'infante Marie, que Ferdinand vouloit bien donner au roi de Portugal, mais que celui-ci ne vouloit pas, ayant toujours conservé une estime & une amitié tendre pour Isabelle l'aînée, depuis qu'il l'avoit connue, lorsqu'elle étoit épouse du jeune prince Alphonse. Le roi catholique, toujours attentif à ses intérêts, engagea l'infante Isabelle à demander à Emmanuel, pour première condition du mariage qu'il vouloit contracter avec elle, l'expulsion des Maures & des Juifs de

An. 1496.

ses états : déclarant qu'elle ne pouvoit se résoudre à prendre pour époux un prince dont les états servoient d'asile aux ennemis de J. C. & de la religion chrétienne.

CIX. Déclaration du roi de Portugal contre les Maures & les Juifs. *Mariana, loco suprà cit.*

Le roi de Portugal, impatient d'épouser l'infante Isabelle, lui promit ce qu'elle demandoit : il proposa l'affaire à son conseil, & la plus grande partie s'y opposa ; mais malgré ces obstacles, le roi fit publier, sur la fin de cette année 1496, une nouvelle déclaration tout-à-fait contraire à la première dont on a parlé plus haut, & par laquelle il étoit ordonné à tous les Maures & à tous les Juifs établis en Portugal de sortir du royaume dans un certain temps marqué, sous peine de demeurer esclaves s'ils restoient après le terme expiré. Les Maures obéirent & passèrent en Afrique. Il y eut plus de difficulté touchant les Juifs ; & le roi fit une déclaration par laquelle il ordonna qu'on leur enleveroit tous leurs enfans au-dessous de quatorze ans, & qu'on les baptiseroit malgré leurs parens. « Chose contraire aux lois » de la justice, dit Mariana, & aux maximes de la religion chrétienne. Peut-on, doit-on contraindre des hommes, continue ce même auteur, à embrasser une religion » qu'ils abhorrent ? Est-il permis de faire esclaves ceux qui » le refusent, & de les priver de la liberté que le ciel leur » a accordée ? Peut-on, sous ce spécieux prétexte, enlever aux parens leurs propres parens ? Jamais on ne trouvera de raison solide, qui puisse justifier une conduite si » violente. Il faut convenir que le roi de Portugal fit une » faute, soit en enlevant les enfans des Juifs & en les faisant » baptiser malgré la volonté de leurs parens, soit en obligeant » les autres d'embrasser la religion chrétienne, à force de » mauvais traitemens, de menaces & de violences ; mais surtout en leur ôtant, par une supercherie indigne d'un roi, la » liberté & le pouvoir de se retirer. Aussi vit-on bientôt après » que leur conversion forcée ne fut nullement sincère, & la » suite en fut une preuve convaincante. Il est vrai que plusieurs, pour éviter l'esclavage, se firent baptiser ; peut-être » quelques-uns le firent de bonne foi : mais la plupart n'embrassèrent la religion chrétienne que pour s'accommoder » au temps. Ils conservèrent toujours dans le cœur leurs premiers sentimens, & levèrent le masque dès qu'ils furent en » liberté de le faire impunément. » Sponde dit, qu'il y eut plusieurs de ces malheureux pères qui précipitèrent leurs enfans

Spond. ad ann. 1496. n. 4.

dans des puits, plutôt que de souffrir qu'on les baptisât, & que d'autres se tuèrent eux-mêmes.

CX. Il fait part au pape du dessein qu'il a de porter la guerre en Afrique. *Raynald. hoc ann. 28. Lib. 7. Bullar. secret. p. 370.*

Comme le roi de Portugal avoit dessein de faire la guerre en Afrique, il envoya à Rome George évêque d'Albano, afin de faire part de ses résolutions au souverain pontife, & lui demander son agrément & sa protection. Alexandre y consentit avec plaisir, & adressa à ce sujet au roi un bref daté du treizième de Septembre de cette année. Ce bref porte qu'il accorde une part dans tous les suffrages, prières, aumônes, jeûnes, pénitences, & autres bonnes-œuvres qui se font & pourront se faire dans toute l'église, à tous ceux de l'un & de l'autre sexe qui donneront deux reaux d'argent pour le soulagement des soldats malades, le bâtiment des églises dans les villes qu'on prendra sur les infidelles, & les ornemens nécessaires au culte divin. Le pape accorda en même temps beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette entreprise, ou qui y contribueroient autrement.

CXI. Le pape permet de se marier aux chevaliers des ordres militaires de Portugal. *Mariana lib. 26. n. 74. Osorius, lib. 1. Raynald. hoc ann. 33. Lib. 7. Bullar. secret. p. 205.*

Le vingtième de Juin précédent, il avoit donné une bulle pour dispenser les commandeurs des trois ordres militaires qui étoient en Portugal, du vœu de chasteté perpétuelle, en permettant de se marier à tous ceux qui s'engageroient à l'avenir dans ces ordres. Le souverain pontife crut ôter par-là la source des débauches de ces chevaliers, qui étoient devenues publiques; outre que, le Portugal étant plein de leurs enfans naturels, il n'étoit pas hors de propos d'ôter à un si grand nombre de gens la tache honteuse de leur naissance. Les uns approuvèrent la conduite de sa sainteté, en la regardant comme un tempérament sage & une mitigation nécessaire; d'autres prétendirent qu'on ne devoit rien changer dans ce qui avoit été si saintement établi, qu'il falloit avoir plus de fermeté, & chercher d'autres voies pour remédier à la vie licencieuse de ces chevaliers. Ce qu'il y eut de fâcheux, fut que par-là on ouvrit la porte à la dissipation des grands biens que le zèle & la piété des fidelles avoient donnés à ces ordres; car au lieu d'être employés selon leur ancienne destination à faire la guerre aux infidelles, on ne les distribuoit qu'à des courtisans efféminés qui n'avoient jamais vu l'ennemi.

CXII. Le pape confirme l'ordre de S. Michel. *Lib. Bullar. 37. p. 114.*

Le pape confirma dans cette même année par une bulle du treizième de Novembre l'ordre de saint Michel, que le roi Louis XI avoit institué à Amboise le premier du mois d'Août 1469, sur la prière que lui en fit Charles VIII. Il confirma

AN. 1496. CXIII. Et le titre de roi catholique aux rois d'Espagne. *Mém. de Comines, liv. 8. c. 17.*

de même au roi d'Espagne le surnom de catholique pour lui & pour ses successeurs, Innocent VIII, prédécesseur d'Alexandre VI, le lui avoit déjà accordé à l'occasion de la prise de Grenade. Comines remarque que le dessein du pape étoit d'ôter aux rois de France le titre de rois très-chrétiens, pour le donner aux rois d'Espagne, & qu'il auroit exécuté ce dessein, si quelques cardinaux ne s'y fussent opposés fortement, en représentant à sa sainteté qu'il suffisoit de donner à Ferdinand la qualité de roi catholique, & de laisser le roi de France jouir de celle qui lui avoit été accordée long-temps auparavant par le saint siége. En quoi Mariana se trompe, quand il dit que le pape Pie II avoit donné depuis quelques années le titre de roi très-chrétien à Louis XI. Il est vrai que ce prince fut ainsi qualifié par sa sainteté ; mais il portoit déjà ce titre, comme le même Pie II le reconnoît en écrivant à Charles VII, père de Louis XI. « Très-cher fils, » lui dit-il, vous êtes regardé comme le prince de la foi, » très-pieux, & le principal appui de notre religion. Ce qui » montre que ce n'est pas sans sujet que vos prédécesseurs » ayant si généreusement défendu le nom de chrétien, vous » avez hérité d'eux le nom de très-chrétien. » Quant à Ferdinand, le roi de Portugal souffrit avec beaucoup de peine le nouveau titre de roi catholique qui lui fut donné par le pape, & s'en plaignit très-vivement à la cour de Rome. La contestation ne finit que quand ce royaume fut réuni, en la personne de Philippe II, au reste de l'Espagne.

Mariana l. 26. n. 69.

Pii II. epist. 385.

CXIV. Création de cardinaux par Alexandre VI. *Raynald. hoc an. n. 8. Surita to. 5. l. 2. cap. 40. Lib. 7. Bullar. p. 361.*

Le dix-neuvième de Février suivant, Alexandre VI créa six cardinaux. Le premier fut Philippe de Luxembourg François, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre cardinal du titre des saints Pierre & Marcellin, évêque d'Albane & de Frescati. Le second, Barthelemi Martini Espagnol, évêque de Segovie, du titre de sainte Agathe. Le troisième, Jean de Castro Espagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & administrateur de l'église de Sleswick en Danemarck, du titre de S. Prisque. Le quatrième, Jean Lopez Espagnol, évêque de Pérouse & archevêque de Capoue, du titre de sainte Marie au delà du Tibre. Le cinquième, Jean Borgia Espagnol, neveu du pape, évêque de Melfi, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in viâ latâ.* Le sixième enfin, Louis d'Aragon, fils naturel de Ferdinand roi de Naples, & évêque d'Averse, puis de Leon en Espagne,

cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*. Borgia étoit absent, & faisoit la fonction de légat auprès du roi de Naples. AN. 1496.

CXV. L'archiduchesse Marguerite épouse le prince d'Espagne.

Le mariage de l'infante Jeanne avec l'archiduc Philippe, fut suivi de celui de la princesse Marguerite qui étoit aussi fille de l'empereur Maximilien. Ce fut le fameux Jean Manuel, Castillan de nation, qui négocia ce second mariage auprès de l'empereur; & l'infante Jeanne ne fut pas plutôt arrivée à Gand, que l'archiduchesse Marguerite en partit pour aller épouser le prince d'Espagne. Elle s'embarqua à Flessingue sur le vaisseau amiral de la flotte destinée pour l'escorter en Espagne, & elle y aborda, après avoir essuyé une tempête qui la fit plus d'une fois désespérer de sa vie. Elle se rendit par terre à Burgos, qui étoit alors la capitale de la Castille, où leurs majestés catholiques l'attendoient; & Ximenès, à qui l'archevêché de Tolède donnoit la qualité de primat d'Espagne, fit la solennité du mariage.

CXVI. Arrivée de l'empereur Maximilien en Italie.

L'empereur, après cette double alliance qu'il venoit de contracter avec les rois catholiques, voulut passer en Italie. Après avoir traversé les Alpes avec mille chevaux & cinq mille hommes de pied, il entra dans la Lombardie, & joignit le duc de Milan, qui par-là se vit en état de ne plus craindre Trivulce qui s'étoit déjà mis en marche. Il s'étoit avancé jusqu'à Ast, & étoit venu camper sur une éminence. Ludovic, attentif à ses moindres mouvemens, crut avoir découvert ses desseins, & que ce général ne s'étoit ainsi posté que pour favoriser les intelligences du jeune Fregose dans Gènes, & du cardinal de saint Pierre-aux-liens dans Savonne. Ainsi s'imaginant toujours que Trivulce en vouloit à l'une de ces deux places, il jeta dans l'une & dans l'autre une bonne partie des troupes qu'il avoit dans Milan. Les amis que Trivulce avoit conservés dans cette ville capitale, prirent de-là occasion de se révolter : ils se distribuèrent dans les principales rues, y excitèrent une sédition, & dépêchèrent promptement un courrier à Trivulce pour l'informer de ce qui se passoit dans Milan, & pour lui dire qu'il vînt à l'heure même, & qu'on le rendroit maître de la ville; mais il n'y ajouta pas assez de foi, & négligea l'occasion qui s'offroit de rentrer honorablement dans sa patrie, où Ludovic n'avoit que cinq cents chevaux & six mille hommes, qui n'auroient pu résister à l'armée Françoise que les séditieux auroient introduite.

CXVII. Trivulce manque l'occasion de s'emparer de Milan.

Paul Fregose s'approcha de Gènes & n'osa passer outre,

AN. 1496.

CXVIII.

Maximilien pense à s'emparer du royaume de Naples pour son gendre.

Le cardinal de saint Pierre-aux-liens fut abandonné dans le chemin par les troupes que Trivulce lui avoit données, & contraint de le rejoindre. Trivulce fut ainsi réduit à prendre les deux petites villes de Novi & de Bosco, qu'il ne pouvoit garder, parce qu'elles étoient trop proches d'Alexandrie où il y avoit une trop forte garnison. Tout ceci se passa avant l'arrivée de l'empereur en Italie. Lorsqu'il eut joint Ludovic Sforce, il proposa aux confédérés dans le premier conseil de guerre, de changer la forme du gouvernement établi à Naples. Comme il avoit contracté une double alliance avec l'Espagne, & qu'il étoit uni d'intérêts avec les rois catholiques, son dessein étoit de faire tomber le royaume de Naples à son gendre; & le prétexte dont il se servoit, étoit qu'Alphonse d'Aragon, quoiqu'il l'eût conquis, n'avoit pu le donner à Ferdinand son fils naturel père de Frederic, au préjudice de son frère légitime Jean, aïeul paternel du prince d'Espagne qui venoit d'épouser sa fille.

CXIX.

Il mande au duc de Savoie & à d'autres, de le venir joindre à Pavie.

Mariana, hist. Hisp. l. 26.

Mais les confédérés rejetèrent la proposition tout d'une voix, tant parce qu'ils avoient reconnu Frederic pour roi véritable en l'associant à leur ligue, que parce qu'il ne seroit pas possible de le dépouiller, sans fournir aux François l'occasion de retourner en Italie. On pensa donc plutôt à les chasser de la ville d'Ast, qui étoit la seule qui leur restoit au-delà des Alpes; mais on la trouva si bien munie qu'on n'osa l'entreprendre, & l'on avoit de justes sujets d'appréhender que Trivulce ne trouvât moyen de dissiper les troupes des confédérés en les affamant. Il étoit toutefois important à Maximilien d'établir sa réputation par quelque entreprise d'éclat; & ce fut dans ce dessein qu'il manda au duc de Savoie & aux marquis de Montferrat & de Saluces, de le venir trouver à Pavie où il vouloit prendre la couronne de Lombardie, & de lui rendre dans cette cérémonie leurs hommages en qualité de feudataires de l'empire: mais sa principale vue étoit de les détacher des intérêts de la France.

CXX.

Il attaque la ville de Ligourne sans succès.

Mariana, lib. 26. n. 78.

Mém. de Comin. l. 7. c. 7.

Paul. Jov. l. 4.

Ces princes ne se mirent pas beaucoup en peine d'exécuter les ordres de sa majesté impériale, qui s'étoit rendue si méprisable par la foiblesse de son armée, que personne ne se trouva au rendez-vous. Le prétexte du refus des princes fut que sa majesté n'étoit pas la plus forte, & qu'ils avoient plusieurs raisons de se défier de Ludovic Sforce. Le duc de Modène, quoiqu'il tînt Modène & Reggio en qualité de fiefs de l'em-

pire, trouva une défaite si plausible, que l'empereur parut s'en contenter. Le traité de Verceil avoit établi ce duc dépositaire de la forteresse de Gènes, & il en avoit donné sa parole à toutes les parties intéressées, entre lesquelles étoit Charles VIII qui auroit eu raison de se plaindre, si le duc se fût mis entre les mains des ennemis de la France. Il fallut donc prendre d'autres mesures, & l'on s'attacha aux Florentins sur lesquels l'orage alla fondre. On attaqua la république par l'endroit le plus dangereux, qui étoit Ligourne. L'empereur le fit à la persuasion de Ludovic, qui voyoit avec chagrin les Vénitiens soutenir les intérêts des Pisans qui s'étoient mis sous leur protection contre les Florentins. Comme le duc de Milan auroit bien voulu se rendre maître de Pise, il conseilla adroitement à Maximilien de la prendre sous sa protection, & de faire la guerre aux Florentins. L'empereur y consentit volontiers: & ayant traversé toute la côte de Gènes & une partie de la Toscane, il alla mettre le siége devant Ligourne située à l'embouchure de la rivière d'Arno; mais son projet avorta, la tempête dissipa ou brisa les vaisseaux de sa flotte, & il fut contraint de lever le siége. AN. 1496.

CXXI. Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne. *Guicchardin, l. 3. Paul. Jov. lib. 4. Mariana, lib. 26. Surita, to. 5. l. 4. c. 39.*

Maximilien plus irrésolu que jamais, & ne se fiant pas trop à ceux qui l'avoient appelé en Italie, commença tout de bon à penser à son retour en Allemagne, sans se mettre beaucoup en peine de sa gloire. Il tint sur cela un conseil à Pavie, où se trouvèrent le duc de Milan & le cardinal de Carvajal, qui faisoit la fonction de légat du saint siége en Lombardie, pour avancer les affaires de la ligue contre la France. Ce légat tâcha de persuader à l'empereur de différer son départ, & de marcher promptement au secours des Génois, prêts à tomber sous la domination de la France, qui n'épargnoit rien pour rentrer dans une ville qui leur ouvroit le chemin de Naples. Les affaires étoient dans cette situation, lorsqu'un courrier d'Espagne apporta la nouvelle de la trève conclue entre cette couronne & Charles VIII, avec espérance d'une paix stable entre les deux royaumes. Cette trève brouilla de nouveau les affaires, & détermina Maximilien à précipiter son départ, ayant fait montre de sa foiblesse aux Italiens, qui depuis long-temps n'avoient vu de Cesars en armes, dit Guicchardin. Les Florentins, délivrés de leurs craintes, firent des prières publiques à la sollicitation de Savonarolle, qui leur avoit prédit les vains efforts de l'empereur contr'eux; & ils rétablirent leur ré-

AN. 1496.

publique dans son ancienne splendeur. Camille Gillin Romain nous a laissé un journal du voyage de Maximilien en Italie.

CXXII. Le roi des Georgiens députe au pape. *Raynald. ad an. 1496. n. 21.*

Pendant ce temps-là, Constantin roi des Georgiens envoya au pape Alexandre VI un religieux de S. Basile, nommé Nil, pour le reconnoître comme vicaire de J. C. & le prier d'engager les princes d'Occident à se joindre aux Orientaux pour faire la guerre aux Sarrasins; il lui faisoit demander aussi de renouveller alliance avec le saint siége, & qu'il lui envoyât le décret du concile de Florence qui condamnoit les erreurs des Grecs. Le pape reçut le moine Nil avec de grandes démonstrations de joie, & en le renvoyant lui remit un bref pour le roi, par lequel il le félicite de son amour pour la religion, l'assure que de son côté il fait tout ce qui est en lui pour faire triompher le christianisme des ennemis de la religion; & lui dit qu'il lui envoie le décret qu'il lui demande, & qu'il le prie de le faire publier chez lui. Ce bref est du septième de Juillet. Il lui en adressa plusieurs autres, où il établit les dogmes de l'église catholique sur la procession du S. Esprit, du Père & du Fils, comme d'un seul & unique principe. Il n'y oublie pas la primauté du pape, qu'il étale quelquefois avec trop d'ostentation, on pourroit dire même avec exagération. Il accorde aussi d'amples indulgences à ceux qui s'opposeroient aux incursions des Moscovites dans la Suède, la Livonie & autres provinces Septentrionales. Sa bulle est du 22e. de Juin.

CXXIII. Le pape fait la guerre aux Ursins. *Marian. ibid.*

Le pape, occupé à dépouiller les Ursins qui avoient suivi le parti de Charles VIII, & à attaquer les bourgs & les places qu'ils avoient dans le territoire de Rome, n'avoit pu envoyer son armée au siége de Ligourne. Elle étoit commandée par le duc d'Urbin, à qui on avoit donné pour lieutenant le duc de Gandie, second fils naturel d'Alexandre VI, pour apprendre la guerre sous lui. Les Ursins, trop foibles pour tenir la campagne, partagèrent entre eux ce qu'ils avoient de troupes. Alviane s'enferma dans Bracciano, qui étoit la meilleure de leurs places; & les autres Ursins se retirèrent en des lieux sûrs, afin de se préparer à le secourir, lorsque la longueur du siége auroit affoibli les ennemis. Bracciano fut assiégée & défendue avec beaucoup de vigueur & de résistance. Alviane disputa le terrain autant qu'il lui fut possible; & se trouvant enfermé de tous côtés dans ses remparts, il employa le grand nombre de canons qu'il avoit, à foudroyer le quartier des assiégeans. Il ordonna aux milices de son parti,

CXXIV. Siége de Bracciano.

dispersées aux environs de Bracciano, de s'assembler & de venir la nuit à l'heure qu'il leur marqua, attaquer un quartier des assiégeans; il fit une sortie sur ce quartier, il s'en saisit, & il le garda jusqu'à ce qu'il eût rasé les travaux des ennemis. Il passa de-là aux autres batteries, & il les démonta toutes: il traîna dans Bracciano une partie des canons dont elles étoient composées, & il encloua l'autre.

AN. 1497.

CXXV. Les troupes du pape sont battues par les Ursins. *Mariana, l. 26. n. 10.*

Les assiégeans, réduits à recommencer, donnèrent le loisir aux autres Ursins d'assembler autant de gens de guerre qu'il leur en falloit pour faire lever le siége. Ils reçurent quelques remises que la cour de France leur envoya, & avec lesquelles ils levèrent trois cents hommes d'armes, quatre cents chevaux-légers & deux mille cinq cents fantassins. Ils leur firent prendre des piques plus longues que celles qui étoient alors en usage, & en cet état ils partirent de Cittadi-Castello. Mais croyant qu'il étoit plus à propos de faire une diversion, ils allèrent investir Vasano, place forte dans l'état ecclésiastique, afin d'obliger les troupes du pape à se retirer de devant Bracciano, & de trouver quelque occasion d'en venir aux mains. La chose arriva comme ils l'avoient prévu. Le duc d'Urbin prit la résolution de ne point attendre les Ursins dans ses lignes, & d'aller plutôt au-devant d'eux, quoique son armée fût moins nombreuse. Les deux armées s'étant trouvées en présence, le combat s'engagea le vingt-quatrième de Janvier 1497, & l'action fut vigoureuse.

La cavalerie des Ursins, au lieu de se soutenir vigoureusement, tourna bride; & l'infanterie qu'elle couvroit se voyant abandonnée, l'imita dans sa fuite. Charles & Francioto des Ursins furent d'abord faits prisonniers avec le capitaine Rosseti; & si Fabrice Colonne, qui avoit commencé le choc, eut donné sur le corps de troupes que commandoit Vittelocio des Ursins, il l'auroit infailliblement défait avec la même facilité. Mais Fabrice Colonne ayant fait alte par l'ordre du duc d'Urbin, donna occasion aux fuyards de se rallier. L'infanterie des deux partis, qui n'avoit pas encore combattu, décida du sort de la bataille. Les Allemands des ducs d'Urbin & de Gandie marchèrent contre les soldats des Ursins; mais ils n'eurent pas plutôt aperçu que les piques dont ils étoient armés, étoient plus longues que les leurs, qu'ils perdirent toute espérance de vaincre, & lâchèrent le pied. Leur

AN. 1497. exemple fut suivi par les autres fantassins de l'armée du pape. Le duc de Gandie fut blessé au visage, & le duc d'Urbin fait prisonnier avec le comte de Nogarolle. Cette victoire rétablit le parti des Ursins, qui reprirent bientôt toutes les places qu'on leur avoit enlevées. Le pape Alexandre craignant leur ressentiment, fut contraint de s'accommoder avec eux, sans que la bonne foi y eût aucune part. Gonsalve ménagea si heureusement cet accord, que, quoiqu'il s'y fût employé à la prière du saint père, les Ursins en furent bon gré au roi catholique.

CXXVI. Gonsalve assiège & prend Ostie. *Mariana ibid. n. 81.*

Quoique la guerre de Naples ne fût pas entièrement terminée, Gonsalve étoit venu à Rome pour secourir sa sainteté; & lorsqu'il eut fait son accommodement, il vint assiéger Ostie, où il y avoit garnison Françoise. Comme cette ville est à l'embouchure du Tibre, la disette étoit extrême à Rome, parce que rien n'y pouvoit venir par eau. Le peuple y souffroit autant que si l'ennemi eût été aux portes. Gonsalve prévoyoit bien qu'il auroit beaucoup de peine à s'en rendre maître: la place étoit bien fortifiée & munie de toutes sortes de provisions, la garnison étoit nombreuse & aguerrie; mais la valeur du général Espagnol, jointe au courage de ses soldats, surmonta tous ces obstacles. On prit la ville, on fit une bonne composition au gouverneur François, on le traita avec beaucoup d'honnêteté. Gonsalve fut redevable de la reddition de la place à l'adresse & aux intrigues de Garcilasso, ambassadeur de leurs majestés catholiques à Rome, & un des plus habiles politiques de son siècle. Dès que Gonsalve eut rétabli la tranquillité dans l'état ecclésiastique, il ne pensa plus qu'à s'en retourner à Naples, afin d'achever de réduire les places que le cardinal de S. Pierre-aux-liens tenoit pour les François. Mais étant allé avant son départ prendre congé du pape, sa sainteté se plaignit fort de leurs majestés catholiques, ajoutant qu'elle connoissoit bien leurs caractères, & qu'on n'avoit pas répondu aux obligations qu'on lui avoit.

CXXVII. Plaintes du pape contre les rois catholiques, & la réponse de Gonsalve. *Marian. loco suprà cit.*

La réponse de Gonsalve fut des plus vives. « Oui, dit-il » au pape, vous devez connoître parfaitement leur caractère, » puisque vous êtes né leur sujet. Ignorez-vous que vous leur » êtes redevable du pontificat, & que c'est par la protection » du roi d'Espagne que vous vous soutenez dans le rang où » vous êtes élevé, malgré votre vie licencieuse & les

débauches

» débauches de votre maison? Réformez, je vous prie, ces » désordres, de peur que le roi mon maître, pressé de quel- » ques remords, ne se croie obligé en conscience d'abandon- » ner un pape qui par le déréglement de ses mœurs déshonore » le saint siége & la religion. » Gonsalve lui rappela le souvenir des obligations que toute sa maison & lui en particulier avoient au roi catholique & à ses prédécesseurs, & dit encore plusieurs choses semblables, auxquelles Alexandre ne sut que répondre. En effet, dit Mariana, ses débordemens étoient montés à un tel excès qu'il n'osa rien répliquer, & qu'il fut contraint de souffrir cette liberté d'un homme d'épée, qui lui perdit le respect impunément. Le déréglement de la cour Romaine contraignit les princes chrétiens, & particulièrement les rois de Castille & de Portugal, à donner ordre à leurs ambassadeurs, à l'exemple du grand Gonsalve, de demander la réformation de l'église dans son chef & dans ses membres. Mais leurs sollicitations furent inutiles & leur zèle sans succès auprès d'un homme qui rejetoit tout ce qui pouvoit lui être salutaire, & qui n'écoutoit avec plaisir que ce qui étoit capable de flatter ses passions déréglées.

AN. 1497.

CXI. Le p[...]eut don[...]e duc de Be[...]nt au du[...] Gan-di[...]n fils. [...]iana ut s[...].

Le discours de Gonsalve & les remontrances des princes firent si peu d'impression sur le souverain pontife, que peu de temps après, dans un consistoire où l'on proposa de donner l'investiture du royaume de Naples à Frederic, il osa demander le démembrement du duché de Benevent, qui étoit du patrimoine de l'église, afin de le céder au duc de Gandie son fils. On prétend même qu'il avoit résolu de remettre le tribut que les rois de Naples ont coutume de payer tous les ans à la chambre apostolique, en qualité de feudataires du saint siége, à condition que Frederic donneroit cent mille écus en fonds de terre dans son royaume au même duc de Gandie; mais le pape y trouva trop d'oppositions pour en venir à bout. Garcilasso ambassadeur du roi d'Espagne, indigné des propositions de sa sainteté, s'opposa ouvertement au démembrement du duché de Benevent, & déclara d'une manière très-forte, que le roi son maître ne permettroit jamais que l'on démembrât du patrimoine de l'église le duché de Benevent en faveur de qui que ce fût, & sous quelque prétexte que ce pût être. Cependant malgré tous ces obstacles, Alexandre VI aveuglé par sa passion, & n'écoutant ni la justice ni la raison, par l'envie

AN. 1497. déréglée d'agrandir sa maison, auroit exécuté son dessein, si la mort funeste du fils n'eût renversé les projets ambitieux du père. Voici les termes dans lesquels Mariana rapporte ce fait.

CXXIX. ...n duc de ...die fils ...rel du ...e est assassiné. Mariana, Hisp. l. ... 82.

« Un soir quatorzième de Juin, le duc de Gandie, & les » cardinaux de Valence & de Borgia, les deux premiers fils » naturels du pape, & le troisième son neveu, revenoient » assez tard d'un jardin proche l'église de saint Pierre-aux-» liens, où ils avoient soupé ensemble avec la dame Ve-» notia leur mère, selon Burchard, & se retiroient dans leur » palais. Le duc s'écarta un peu du chemin avec un seul de » ses estafiers, qu'il envoya un moment après chercher des » armes. L'estafier de retour ne trouva plus son maître; & » quelque diligence qu'on pût faire le lendemain pour en sa-» voir des nouvelles, on n'en put rien apprendre, sinon » qu'on avoit trouvé dans la rue du peuple la mule sur la-» quelle le duc étoit monté la veille. Sur cela on fit de nouvel-» les perquisitions & des recherches plus exactes. Enfin l'on » apprit par un batelier, que vers minuit il avoit vu, du ba-» teau où il étoit couché, un homme monté sur la croupe » d'un cheval, qui en portoit un autre couché devant lui » sur la selle, & soutenu des deux côtés par deux autres » hommes; que tous ces gens étant arrivés sur un pont du » Tibre, avoient jeté dans la rivière celui qu'ils portoient; » que l'homme qui étoit sur le cheval avoit demandé aux » deux autres, si celui qu'ils venoient de jeter étoit allé au » fond, & que ceux-ci l'en ayant assuré, tous s'étoient re-» tirés dans le moment. Le pape aussitôt donna ordre à des » plongeurs d'aller sonder la rivière dans l'endroit marqué, » qui étoit le lieu où l'on venoit jeter le fumier & les » immondices de la ville. Après avoir bien cherché, on » trouva le corps du duc percé de neuf coups d'épée: il » avoit encore ses habits, & on ne lui avoit rien volé. »

CXXX. On ne peut découvrir les auteurs de cet assassinat. Mariana, ib. Guichard. liv. 3.

Quelque soin qu'on pût apporter pour savoir les auteurs de cet assassinat, on ne put les découvrir. Les uns en accusèrent les Ursins, qui, pour se venger du saint Père dont ils étoient très-mécontens, avoient déchargé leur colère sur son fils. Les autres en soupçonnèrent le cardinal Ascagne Sforce, qui ne haïssoit pas moins les Borgia, dont il prétendoit avoir été offensé. Mais la voix du public imputa cet assassinat à Cesar Borgia, cardinal de Valence, frère cadet

du mort, & qui passoit pour un des plus méchans hommes de son temps : parce qu'outre ses intérêts d'ambition, il ne pouvoit souffrir que le duc de Gandie eût plus de part que lui aux faveurs de Lucrece Borgia, leur sœur & leur maîtresse. On ajoute encore, que ce fut un effet de la jalousie contre son frère, & de ce qu'on le lui avoit préféré, quoiqu'il fût son cadet, pour lui donner le duché de Gandie. Mais dans ces sortes d'événemens, on ne peut ni réprimer la licence de parler, ni lier la langue du peuple, ni découvrir au juste la vérité. Il semble que ces bruits venoient de la haine universelle qu'on portoit au pape, laquelle faisoit souvent interpréter en mauvaise part tout ce qui le regardoit. — An. 1497.

CXXXI. Chagrin du pape en apprenant la mort du duc de Gandie. *Raynald. hoc anno 1497. n. 4. Surita to. 5. liv. 2. c. 2.*

La mort du duc de Gandie affligea extrêmement le pape ; il parut touché de ses propres désordres, & réfléchit sur sa mauvaise conduite ; il nomma même des cardinaux pour travailler à réformer les désordres de sa cour. On dit, mais sans aucune vraisemblance, qu'il conçut le dessein d'abdiquer le souverain pontificat ; & que le roi catholique, à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de ne point prendre de résolution que sa douleur ne fût apaisée. Si le fait est vrai, il est certain que l'abdication ne fut point exécutée, non plus que la réforme, à laquelle il paroît qu'on ne s'empressa pas même de travailler.

CXXXII. Censure de quelques propositions par la faculté de théologie de Paris.

Ego autem sum vermis & non homo. Ps. 21.

D'Argëntré collect. judic. to. 1. p. 336. & 338. Ex regiſtr. facult. fol 147. & 148.

La faculté de théologie de Paris, toujours attentive à maintenir la doctrine de l'église dans sa pureté, s'opposoit aux erreurs qui pouvoient s'y glisser. Par une censure du quinzième d'Avril de cette année, elle condamna le sentiment de ceux qui disoient que ces paroles de David au pseaume 21 : je suis un ver & non pas un homme, ne convenoient nullement dans le sens littéral à Jesus-Christ, quoiqu'elles puissent être vérifiées de cet Homme-Dieu dans le sens allégorique & anagogique. La faculté définit que cette proposition est fausse & sent l'hérésie. Quelque temps après elle obligea un religieux de l'ordre de S. Dominique, nommé Jean Alutarii, de faire une rétractation du sermon qu'il avoit prêché dans l'église de saint Jean en Grève à Paris, le huitième de Septembre fête de la Nativité de la sainte Vierge ; parce que, bien qu'il eût soutenu que la Vierge n'avoit point commis de péché véniel, cependant il avoit apporté des raisons & des autorités contre, & avoit agité cette question

AN. 1497. indiscrétement, & au scandale du peuple. Voici la proposition que ce religieux rétracta, rapportée dans le style du temps : « Nonobstant ce qu'il semble avis que saint Jean » Chrysostome ait voulu dire que la Vierge avoit péché » véniellement aux noces, & qu'elle avoit eu quelque fragilité humaine, quelque petit mouvement de vaine gloire. » Mais jamais elle ne pécha véniellement, ni ne pouvoit, » & saint Thomas dit que saint Jean Chrysostome a parlé » expressément. » La rétractation du religieux ne se fit pas dans l'église, mais en présence du doyen & des députés dans une assemblée de la faculté.

D'Argentré, ibid. p. 333. Ex regiftr. facult. Parif. fol. 148. Hiftor. univerfit. Parif. to. 5. pag. 815.

Nous avons vu comme dans l'année précédente, la même faculté témoigna son zèle contre ceux qui attaquoient l'immaculée Conception de la sainte Vierge, & qui en affoiblissoient la créance. Après avoir délibéré sur cette matière pendant trois assemblées, la première du troisième de Mars, la seconde du sixième du même mois, elle résolut dans la troisième, que pour suivre les vestiges des anciens, après une mûre délibération pour la défense de la doctrine, qui établit que la bienheureuse Vierge a été préservée par un don singulier de la tache du péché originel, laquelle doctrine elle croit véritable, elle s'engage par serment de la soutenir, résolue de n'admettre dans son corps que ceux qui feront ce serment, & déclarant qu'elle privera de tout honneur & chassera tous ceux qui soutiendront la proposition contraire, qu'elle juge fausse, impie & erronée. Ce décret fut rendu dans la troisième assemblée le neuvième du même mois de Mars, après la messe de la Conception. Mais il ne fut publié que l'année suivante 1497, dans une autre assemblée chez les Mathurins, le vingt-troisième du mois d'Août, où le serment fut fait & réitéré le vingt-sixième du même mois en présence du recteur de l'université, de l'archevêque de Bourges, de sept évêques, plusieurs abbés, conseillers du roi, & un grand nombre de docteurs & de bacheliers. Nonobstant ce décret, un religieux Dominicain, prêchant la fête de la Conception à Dieppe, combattit le sentiment qui la soutient immaculée. Son sermon se réduisoit à trois propositions qui furent déférées à la faculté & condamnées le dix-huitième de Septembre, comme fausses, impies, offensant les oreilles pieuses, opposées à l'écriture sainte, au culte de l'église & à la droite raison, détournant en-

D'Argentré, pag. 336. & 337. Ex regiftr. facult. Parif. fol. 151. Trithem. in chron. Spanheim.

fin les fidelles de la dévotion qu'ils doivent avoir pour l'immaculée Conception de cette glorieuse mère de Dieu.

An. 1497.

Le vingt-troisième du mois d'Août de cette année 1497, la faculté de théologie de Paris censura quatre propositions d'un autre Dominicain nommé Jean Morcelle, qui dérogeoient à l'honneur de la sainte Vierge. La première de ces propositions étoit conçue en ces termes: « Dieu peut produire » une pure créature dans une plus grande gloire que n'est la » sainte Vierge, par sa puissance absolue, quoiqu'il ne le » puisse selon sa puissance ordinaire. » Quoique cette proposition, dit la faculté, soit vraie, quant à sa première partie, elle n'a pas laissé d'être prêchée follement, indiscrètement, sans fruit & sans édification du peuple, & ne doit point être prêchée. Quant à la seconde partie, si l'auteur a comparé la Vierge à l'humanité de Jesus-Christ, ou à son ame quant à la gloire, elle est déclarée fausse, erronée dans la foi, & doit être révoquée. La seconde proposition: « c'est un problême, » si la Vierge Marie étoit quant au corps plus belle qu'Eve. » Cette proposition est téméraire, dérogeant à l'honneur & à la dignité de la sainte Vierge, fausse, contraire à la doctrine des saints & de l'écriture, suspecte d'héréfie, & doit être révoquée. La troisième: « il est apocryphe de dire que J. C. soit » allé au-devant de la Vierge Marie dans son Assomption. » La proposition est censurée comme fausse, contraire aux écrits des docteurs, favorable à l'impiété, offensant les oreilles pieuses, & détournant le peuple de la dévotion à la sainte Vierge. La quatrième: « nous ne sommes pas obligés de croire, sur » peine de péché mortel, que la sainte Vierge, ait été enlevée » au ciel en corps & en ame: parce que ce n'est point un ar» ticle de foi. » La faculté déclare cette proposition ainsi conçue, téméraire, scandaleuse, impie, propre à diminuer la dévotion des peuples envers la Vierge, fausse & hérétique. Jean Morcelle se rétracta publiquement dans l'église de saint Benoît le vingt-troisième d'Août. M. Dupin, en rapportant la censure de la faculté touchant ces propositions, dit que beaucoup de gens trouvèrent qu'il y avoit de l'excès dans les qualifications.

D'Argentré, ibid. p. 339. & seq. Ex regist. facult. fol. 154.

Dupin bibl. des aut. eccl. to. 12. in-4°. p. 151.

CXXXIII.
Le roi consulte la faculté sur la réforme du clergé.

Comme Charles VIII, roi de France, avoit conçu le dessein de travailler à la réformation de l'église & du clergé de son royaume, il consulta la faculté de théologie de Paris, & lui fit présenter quelques propositions pour y être examinées &

AN. 1497. *D'Argentré, col jud. t. 1. p. 335. & 336* décidées. 1. Si le pape est tenu d'assembler le concile représentant l'église universelle, tous les dix ans, & même à présent, attendu le désordre manifeste qui est dans l'église, tant en son chef, que dans ses membres. 2. En cas de nécessité pressante, comme dans le cas présent, lorsque dix ans sont écoulés depuis le dernier concile, si le pape est prié & sommé de l'assembler, & s'il le néglige ou le diffère ; le roi demande, si dans ces cas les princes tant ecclésiastiques que séculiers, & autres parties de l'église, se peuvent assembler d'eux-mêmes, s'ils feront le saint concile représentant l'église universelle, sans être assemblés par le pape. 3. Si, en cas de nécessité pressante comme de présent, & après les dix ans passés, une grande & notable partie de la chrétienté, comme le royaume de France, ou le roi qui le représente, prie, somme & avertit le pape & les autres parties de s'assembler, afin de pourvoir à la nécessité de l'église ; & que ces parties soient négligentes, refusent ou diffèrent : savoir, si ceux qui s'y trouveront, pourront célébrer ledit concile sans les autres qui refusent, & pourvoir à la nécessité de l'église.

CXXXIV. Réponse de la faculté de théologie aux demandes du roi. *Ex 1. regist. MS. censurar. facult. Paris. fol. 147. D'Argentré, ut suprà.*

La faculté de théologie de Paris s'assembla pour délibérer l'onzième de Janvier 1497, & envoya le même jour la réponse au roi. Elle contient : 1. que le souverain pontife est obligé d'assembler un concile général, représentant l'église universelle, de dix ans en dix ans, & qu'il y est plus étroitement tenu dans le temps présent, où il y a tant de désordres si notoires dans le chef & dans les membres de l'église. 2. Que si le pape prié, requis & sommé d'assembler ce concile après dix ans expirés, refuse de le faire, ou pense à le différer dans un autre temps éloigné; alors les princes tant ecclésiastiques que séculiers, & les parties notables de l'église, peuvent s'assembler quoique le pape n'ait point convoqué cette assemblée représentant l'église universelle. 3. La faculté définit, que s'il est absolument nécessaire de tenir ce concile, & qu'une partie notable de la chrétienté, comme le roi de France, après avoir prié, exhorté, pressé le souverain pontife de le faire, afin de pourvoir aux nécessités de l'église, celui-ci toutefois refuse de le faire ; alors ceux qui seront présens & qui comparoîtront, pourront, sans les autres qui refusent, célébrer le concile & pourvoir aux besoins de l'église. Charles VIII ne vécut pas assez long-temps pour mettre à exécution ces avis de la faculté.

Le roi de Portugal ayant résolu de découvrir la route des

Indes, qu'on avoit pu encore trouver, quoiqu'on eût d'assez amples instructions, y envoya Vasquez de Gama Portugais avec quatre navires. Gama ayant mis à la voile le neuvième Juillet 1496, & étant arrivé à Mozambique avec Paul de Gama son frère, Nicolas Coeillo, & quelques autres officiers de valeur & d'expérience, fit demander au gouverneur un pilote pour lui servir de guide. Il y consentit d'abord, croyant que les vaisseaux qu'il voyoit arrivés, étoient montés par des Turcs; mais dès qu'il fut désabusé, il ordonna au pilote de conduire les Portugais au port de Quilloa où il espéroit qu'ils périroient. Gama s'étant aperçu de la trahison, ne voulut pas entrer dans le port; & continuant sa route, il arriva à Mélinde. Le roi de cet état voulut voir l'amiral & passa sur son bord; & quand il eut appris son dessein, il lui donna un pilote fidelle, qui le conduisit si bien, qu'il traversa en vingt-deux jours le golfe, & alla mouiller devant Calicut le vingtième de Mai 1497. Calicut est éloigné de Mélinde d'environ sept cents lieues. Gama fit jeter l'ancre à deux milles de la terre, ne pouvant en approcher de plus près. Il eut permission de mettre pied à terre, & d'aller voir l'empereur, que ceux du pays nommoient Zamorin; il arriva à la capitale qui étoit éloignée de la mer de deux journées, & il eut une audience favorable de ce prince, & permission de négocier.

AN. 1497.
CXXXV.
Navigation de Vasquez Gama aux Indes Orientales.
Mariana, hist. Hisp. lib. 26. *n.* 90. & *seq.*
Maffeus, l. 1. *Barros, l.* 4. *c.* 9.

Mais les Mahométans, qui craignoient que ce nouvel établissement ne portât préjudice à leur commerce, persuadèrent à Zamorin que Gama n'étoit point ambassadeur, comme il le disoit, mais un chef de pirates. Zamorin voulut entretenir lui-même Gama; & quoique ce Portugais l'eût assez bien éclairci sur tous ses doutes, l'empereur ne laissa pas de conserver toujours quelque défiance. Gama craignant que les Mahométans ne lui tendissent un piège, partit secrétement de Calicut, & retourna à ses vaisseaux, & lorsqu'il voulut mettre à la voile, quelques bâtimens Indiens de ceux que les gens du pays nomment *Zambuches*, voulurent lui fermer le passage; mais il les sut si bien écarter à coups de canon, qu'il alla relâcher à l'île d'Anchedina. Le corsaire Timoju, qui avoit mouillé auprès de cette île, étant venu l'attaquer pendant la nuit, fut si fort maltraité par l'artillerie Portugaise, qu'il fut contraint de se retirer. Après quelques jours de repos, Gama reprit la pleine mer, & retourna à Lisbonne pour rendre compte au roi de Portugal du succès de son voyage. Gama avoit pris avec lui

AN. 1497.

un Maure nommé Moncaïde, qui passa en Portugal où il fut baptisé, & vécut très-chrétiennement. Il avoit aussi beaucoup d'Indiens, dont la figure, l'air, la couleur, le langage, les manières & l'habillement, parurent si extraordinaires & si nouveaux, que tout le monde voulut les voir & les entretenir. Le retour de Gama à Lisbonne n'arriva que sur la fin du mois d'Août de l'année 1499.

CXXXVI. Perkins va en Irlande, ensuite en Ecosse.

En Angleterre l'imposteur Perkins ne se rebuta point de ses premières disgraces. Il retourna en Flandre auprès de la duchesse douairière de Bourgogne, & y fut reçu avec le même accueil que s'il y fût arrivé victorieux. Elle jugea à propos de l'envoyer en Irlande; & il y arriva pendant qu'Henri VII tenoit à Londres son parlement assemblé. Mais n'y ayant ni port où il pût se mettre à couvert, ni parti qui le favorisât, parce que Poyning y avoit puissamment établi l'autorité du roi, il se retira en Ecosse, où il fut très-bien reçu de Jacques IV qui en étoit roi, qui n'aimoit point Henri, & à qui la douairière de Bourgogne, Charles VIII & l'empereur Maximilien avoient fortement recommandé les intérêts de Perkins: ces deux derniers princes étant fort mécontens du roi d'Angleterre; le premier, à cause de la ligue qu'il avoit signée avec les princes d'Italie, le second, parce qu'Henri, VII avoit défendu sous de grosses peines à tous ses sujets d'avoir aucun commerce avec les Flamands.

CXXXVII. Le roi d'Ecosse lui fait épouser la fille du comte de Huntley.

Buchanan rerum Scotic. c. l. 12.

Le roi d'Ecosse ajouta foi à tout ce que lui dit Perkins, & lui promit sa protection. Il alla même plus loin, puisque, pour lui donner une marque publique de son estime, il lui fit épouser une jeune princesse nommée Catherine Gourdon, fille du comte de Huntley, qui appartenoit à la famille royale. Elle étoit très-belle & n'avoit que quinze ans; mais elle étoit encore plus vertueuse. Après ce mariage, le roi conjointement avec Perkins leva des troupes, & entra dans la province de Northumberland, où Perkins fit publier un manifeste insolent contre Henri VII, sous le nom de Richard IV. Il y mettoit la tête du roi d'Angleterre à prix, le traitoit de tyran, promettoit de grandes récompenses à ceux qui contribueroient avec lui à le chasser du royaume, & accordoit une ample amnistie à ceux qui abandonneroient son parti. Ce manifeste fit un effet tout contraire à celui qu'il en espéroit. L'antipathie entre les deux nations Ecossoise & Angloise, fit que celle-ci ne voulut pas favoriser un homme qui n'étoit appuyé que des forces de

ses plus anciens ennemis. Henri de son côté rétablit le commerce avec les Flamands, & traita avec l'archiduc, à condition qu'il ne donneroit aucun secours aux rebelles. An. 1497.

CXXXVIII. Révolte dans la province de Cornouaille.

Sur ces entrefaites, il se forma une révolte dans la province de Cornouaille, d'autant plus dangereuse, qu'Henri étoit obligé de diviser ses troupes pour l'apaiser. La cause de cette sédition fut la levée des subsides que le parlement avoit ordonnée, & qui furent exigés avec tant de sévérité & de rigueur par les commissaires, que les peuples du pays prirent les armes, au nombre de plus de vingt mille hommes, qui choisirent le lord Andley pour les commander. C'étoit un homme de la première qualité, mécontent du gouvernement, prêt à tout entreprendre pour rendre sa fortune meilleure, assez bon soldat, mais peu propre pour commander une armée. Avec ce nouveau général les révoltés vinrent à Salisbury, à Winchestre, & entrèrent dans la province de Kent, où ils ne trouvèrent pas un seul homme qui voulût se joindre à eux. Ce mauvais succès en découragea quelques-uns qui se retirèrent. Mais les autres, encouragés par la lenteur du roi qui leur avoit laissé faire tant de chemin sans les attaquer, vinrent camper entre Eltham & Greenvick à quelques milles de Londres, comptant de s'emparer de cette ville.

CXXXIX. Henri VII attaque les révoltés à Blackheath. *Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 26. Bacon. hist. regni Henrici VII.*

Une révolte, une guerre étrangère, la cabale d'un concurrent parurent au roi un assemblage de choses fâcheuses qui l'inquiétèrent, mais qui ne lui firent rien perdre de sa présence d'esprit ordinaire. Il avoit son armée toute prête. Il détacha le comte de Surrey & l'envoya vers les frontières d'Ecosse pour s'opposer au roi Jacques, s'il lui prenoit envie de faire une seconde irruption en Angleterre, & voyant les révoltés avancés jusqu'à la vue de Londres, il partagea le reste de ses troupes en trois corps ; le premier, sous la conduite des comtes d'Oxfort, d'Essex & de Suffolk, eut ordre d'environner la montagne de tous côtés, excepté celui de Londres, par où le grand chambellan qui commandoit le second corps devoit attaquer les rebelles. Henri se mit à la tête du troisième, entre Londres & la montagne, dans le dessein de couvrir la ville, de soutenir ses troupes, & d'envoyer du secours par-tout où il seroit nécessaire. Tout réussit : la bataille se donna un samedi vingt-deuxième de Juin 1497. A peine les ennemis eurent-ils le temps de se mettre en ordre, à la seconde attaque ils furent enfoncés, & ne songèrent qu'à prendre la fuite. De six

AN. 1497.

mille hommes qu'ils étoient, deux mille restèrent sur la place; & le reste fut fait prisonnier. Les trois chefs des rebelles furent pris & punis de mort, & Henri pardonna au reste, mettant de la différence, dit Bacon, entre un soulèvement que cause la pauvreté, & celui que produit l'esprit de révolte.

CXL. Confirmation du mariage du roi d'Angleterre avec Catherine d'Aragon. *Bacon. hist. regni Henric. VII.*

Peu de jours après cette bataille qu'on nomma de Blackheat, les ambassadeurs de l'archiduc signèrent à Londres des conventions par lesquelles, en expliquant le dernier traité de commerce, ce prince se départoit du droit d'un florin qu'il exigeoit auparavant, pour chaque pièce de drap d'Angleterre qui entroit dans ses états. Le dix-huitième de Juin, Henri ratifia les articles du mariage d'Artus son fils aîné avec Catherine d'Aragon. Ce mariage avoit été arrêté en 1491, & confirmé le premier d'Octobre 1496. Dans le même temps Charles VIII envoya en Angleterre une ambassade, qui ne tendoit qu'à confirmer la paix d'Etaples, par la réparation de certains attentats qui s'étoient commis de part & d'autre. Mais pendant qu'Henri étoit occupé contre les rebelles de Cornouaille, le roi d'Ecosse fit une seconde irruption en Angleterre, & alla mettre le siége devant Norham, qu'il leva aux approches du comte de Surrey, & se retira dans son royaume. La guerre d'Ecosse embarrassant Henri, il eut recours à la négociation; il jeta les yeux sur dom Pedro d'Ayala, ambassadeur d'Espagne à Londres, pour faire réussir l'affaire, & il ne se trompa pas. Dom Pedro alla en Ecosse, engagea le roi à congédier honnêtement Perkins avant qu'on parlât de paix, afin que la présence de ce faux duc d'Yorck n'y fût point un obstacle. Les ambassadeurs, qui étoient assemblés à Ayton, y signèrent d'abord une trève de sept ans, qui devoit commencer le vingt-neuf de Septembre jour de la signature du traité.

CXLI. Paix entre l'Ecosse & l'Angleterre. *Buchan. hist. rerum Scotic.*

CXLII. Perkins passe en Irlande, de-là en Angleterre.

Perkins congédié par le roi d'Ecosse, s'embarqua avec la comtesse son épouse, ses domestiques, & tout ce qu'il put engager d'Ecossois à le suivre. Il fit voile vers l'Irlande, & fut assez heureux pour aborder en un endroit où personne ne s'opposa à sa descente. Flatté par ce succès que la fortune alloit lui devenir favorable, il s'appliqua à réchauffer le zèle de ses anciens amis, à en faire de nouveaux, & à disposer toutes choses pour passer en Angleterre. La sédition recommença en Cornouaille, dès qu'on sut Perkins en Irlande, ce qui le détermina à s'embarquer pour venir joindre les rebelles; trois mille hommes se rendirent auprès de lui. Avec ce

secours il marcha vers Excester, l'investit & la somma de se rendre; mais les habitans lui répondirent qu'ils ne connoissoient point d'autre roi que Henri VII, & qu'ils périroient plutôt que de manquer à ce qu'ils lui devoient. Le roi d'Angleterre, informé de son arrivée & du siége d'Excester, fut ravi de voir son ennemi engagé dans le royaume. Il fit aussitôt filer des troupes le long des côtes pour l'empêcher de se sauver par mer. La noblesse monta à cheval, & alla joindre, avec tout ce qu'elle avoit pu lever de troupes, le grand chambellan qui marchoit au secours d'Excester. Le duc de Buckingham arriva le premier devant la place; le roi y vint quelque temps après. Mais Perkins ne jugea pas à propos de l'y attendre: il leva le siége, & se retira à Tauwton avec sept mille hommes.

AN. 1497.

CXLIII. Mort de Philippe Callimachus.

Michou. l. 4. c. 78. Cromer. l. 30. Volaterran. l. 3. Paul. Jov. elog. c. 41.

Philippe Callimaque ou Callimachus, savant historien, poëte & orateur, est le seul auteur considérable qui mourut dans cette année: encore plusieurs placent sa mort le premier de Novembre de l'année précédente 1496. Il étoit né à San-Geminiano dans l'état de Florence, ce qui a fait dire à quelques auteurs qu'il étoit Florentin. A l'exemple de plusieurs savans Italiens qui avoient formé une académie, & qui pour se distinguer s'étoient donné un nouveau nom, il changea pareillement le sien. Geminiani étoit son nom de famille, il prit celui de Callimachus dérivé du grec. Une affectation si nouvelle & si singulière donna de l'ombrage au pape Paul II. Il se persuada aisément que, sous prétexte de cultiver les belles-lettres, on proposoit, dans les assemblées de cette académie de savans, des questions aussi dangereuses pour l'état que pour la religion: & ne trouvant pas à propos de la laisser subsister plus long-temps, il dissipa & traita avec beaucoup de sévérité tous ceux qui la composoient. Callimaque fut obligé d'abandonner l'Italie, & de se retirer en Pologne auprès de Casimir qui n'étoit pas ami du pape, parce que sa sainteté soutenoit les intérêts de Matthias roi de Hongrie au royaume de Bohême, contre Uladislas fils de Casimir. Ce prince choisit Callimaque pour être précepteur de ses enfans; & il acquit tant d'autorité sur l'esprit de Jean Albert, fils & successeur de Casimir, qu'il disposoit presque de tout. Les Polonois supportoient impatiemment qu'un étranger, banni de son pays, leur fût préféré. Cependant Michou assure qu'il mourut à Cracovie, & y fut enterré avec beaucoup d'honneur. Paul Jove au contraire dit qu'il mourut exilé à Vienne.

AN. 1497.

Trithem. de script. eccle-siast.
Platin. in Paul. II.

Callimaque a composé plusieurs histoires : celle d'Attila ; trois livres des guerres de Ladislas, roi de Pologne & de Hongrie, tué à la bataille de Varnes ; l'histoire de cette bataille ; un livre de ce que les Vénitiens firent pour exciter les Perses & les Tartares contre les Turcs ; un discours, où il donne des avis touchant la guerre contre les Turcs. On trouve aussi une de ses lettres parmi celles d'Ange Politien. Paul Jove a comparé ses ouvrages à ceux de Tacite. Platine parlant de son esprit, de sa taille & de ses facultés, lorsqu'il l'excuse de la conjuration contre le pape Paul II, dit qu'il ne paroît pas vraisemblable qu'il y eût jamais pensé, parce qu'il n'avoit ni conseil, ni langue, ni main, ni adresse, ni biens, ni enfin de vue, ayant de fort mauvais yeux ; ensorte, dit le même Platine, qu'il étoit plus endormi que P. Lentulus, plus pesant à cause de sa graisse que L. Crassus, & qu'il n'étoit pas plus habile de la langue que de la main. Ce portrait assez plat ne répond pas à l'idée d'un homme d'esprit & cultivé par beaucoup d'érudition, tel qu'étoit Callimaque.

CXLIV.
Charles VIII part de Lyon pour aller à S. Denis, & retourne à Lyon.

La Vigne journ. du voyage de Charles VIII.

Charles VIII, qui étoit toujours demeuré à Lyon depuis son retour en France, où il n'avoit pensé qu'à se livrer à la volupté, quitta enfin cette ville pour aller remercier Dieu dans l'église de saint Denis. Il ne voulut pas passer à Paris, afin de punir ses habitans qui lui avoient refusé cent mille livres, lorsqu'il étoit prêt de partir pour l'Italie. Après ce voyage de dévotion, il revint à Lyon, & prit dans son conseil une résolution qui auroit maintenu la gloire de la monarchie Françoise, si elle eût été exécutée. Trivulce eut ordre de quitter Ast, & d'avancer en Italie ; on lui promit un puissant secours, & on l'assura que le duc d'Orléans iroit incessamment le joindre, & le roi lui-même peu de temps après. Mais le cardinal Briçonnet empêcha l'exécution de ces résolutions, & retint, ou détourna à d'autres usages, l'argent nécessaire à la levée des troupes.

CXLV.
On prévient le roi contre le duc d'Orléans, qui se retire à Blois.

Le roi changea donc de dessein, & au lieu d'aller se mettre à la tête de ses armées, il retourna du côté de Paris ; ce qu'on attribua à l'inclination qu'il avoit pour une demoiselle de la reine. Cette princesse devenue enceinte accoucha d'un dauphin, qui vécut fort peu de jours. Les ennemis du duc d'Orléans ne manquèrent pas de se servir de cet événement pour le perdre dans l'esprit du roi. Ils lui faisoient accroire que ce duc avoit contribué, du moins indirecte-

ment, à la mort de trois fils que la reine avoit mis au monde, puisqu'aucun d'eux n'avoit vécu; & toutes leurs raisons se réduisoient à la joie que le duc avoit fait paroître; voyant la cour en deuil. Averti des mauvais offices qu'on lui rendoit en cour, il prit en homme sage toutes les précautions nécessaires pour se mettre à couvert des embûches de ses ennemis; il se confina dans son château de Blois, & il y vécut comme un particulier, sans recevoir aucune visite, occupé du seul plaisir de la chasse où il passoit les journées entières. AN. 1497.



LIVRE CENT DIX-NEUVIEME.

AN. 1498.

I. Charles VIII change de conduite, & veut mener une vie chrétienne.

Mém. de Comines, l. 8. c. 18.

CHARLES VIII n'avoit cherché jusqu'alors que les plaisirs & la gloire humaine; mais Dieu le toucha tout d'un coup. Il renonça à l'amour des femmes, s'appliqua à réformer son état, & se corrigea de plusieurs autres défauts. Il écoutoit les plaintes de ses sujets & accommodoit leurs différents; il déposoit les mauvais juges, attentif à rétablir la justice dans l'ancien ordre, sans frais & sans épices. Son dessein étoit de rabaisser les tailles, & les fixer à douze cents mille livres, qui ne se leveroient que par l'octroi des états du royaume, & pour des nécessités extraordinaires, voulant que l'entretien de sa maison & les dépenses extraordinaires se prissent sur le revenu de son domaine & des anciens droits de la couronne. Comines dit qu'il auroit bien voulu, s'il étoit possible, qu'un évêque n'eût eu que son seul évêché sans d'autres bénéfices; & que tous y eussent résidé, sans paroître à la cour. Il fit de grandes aumônes; il se confessoit assez souvent à l'évêque d'Angers. Enfin ses dispositions étoient si saintes & si pieuses, que, dans la dernière conversation qu'il eut avec quelques-uns de ses confidens, il leur dit qu'il étoit résolu de ne jamais commettre aucun péché mortel, qu'il l'espéroit du secours de la grâce, & qu'il voudroit même de tout son cœur se dispenser d'en commettre de véniels, s'il étoit possible.

II. Action louable du roi à l'égard d'une jeune fille.

Les gens de bien attribuoient cet heureux changement du roi, à l'action de continence qu'il avoit fait paroître dans la ville d'Ast, dans le dernier séjour qu'il y avoit fait. Un soir qu'il se retira dans son appartement, il y trouva une jeune fille très-belle, que ceux de ses domestiques qui vouloient contribuer à ses plaisirs y avoient introduite. Cette fille étoit à genoux devant une image de la sainte Vierge, qu'elle avoit aperçue dans la ruelle du lit, & pleuroit beaucoup. Le roi, la trouvant dans cette situation, lui demanda la cause de sa douleur; & elle le conjura de lui sauver son honneur en considération de celle qui étoit représentée dans ce tableau, & qui n'auroit point été mère de Dieu, si elle eût perdu sa virginité. Elle ajouta que son père & sa mère l'avoient vendue à un des domestiques de sa majesté,

& que son extrême pauvreté en avoit été la cause. Le roi touché du discours de cette fille, & d'ailleurs persuadé à son air simple & ingenu qu'elle disoit vrai, lui demanda s'il ne s'étoit pas présenté quelque honnête homme qui l'eût demandée en mariage : elle nomma un bourgeois d'Ast, médiocrement aisé ; & le roi le manda sur le champ avec le père & la mère de la fille. Il traita avec eux, il convint de la dot, il la paya par avance, & sa majesté eut soin de cacher la bonne œuvre qu'elle venoit de faire. Dans la suite le roi commença tout de bon à régler sa conduite, & à rétablir l'ordre ecclésiastique dans sa pureté ; il réforma, autant qu'il dépendit de lui, l'abus de la pluralité des bénéfices ; il se corrigea des discours licencieux qui lui échappoient assez souvent, & il n'en sortit plus de sa bouche, qui ne marquassent une respectueuse crainte de Dieu & une tendre affection pour les peuples. AN. 1498.

III. Mort du roi Charles VIII à Amboise.

Mem. de Comines, lib. 8. c. 18.
Gaguin. lib. 11.
Addit. ad Monstrelet. post vol. 3.
Bellefor. hist. de Charles VIII.

Il résidoit depuis quelque temps dans son château d'Amboise, & la veille du dimanche des Rameaux, septième d'Avril 1498, il prit la reine par la main pour la conduire à une partie de paume qui devoit se jouer dans les fossés du château : il entra avec elle dans une galerie assez mal-propre, & qu'on devoit bientôt abattre ; en y entrant il s'y frappa assez rudement la tête, parce que la porte étoit basse ; il ne laissa pas d'aller au jeu de paume & d'y demeurer quelque temps, ne s'entretenant que de choses spirituelles, en attendant que la partie commençât. Mais en repassant par la même galerie sur les deux heures après midi, il tomba tout d'un coup à la renverse, frappé d'apoplexie. Comines dit qu'on le mit sur une mauvaise paillasse qui par hasard se trouva dans la galerie, & sur laquelle il demeura pendant neuf heures, c'est-à-dire jusqu'à onze heures du soir, qu'il expira, sans pouvoir être en aucune manière soulagé, tant l'apoplexie étoit violente. Il revint pourtant trois fois à lui, & ne prononça point d'autres paroles que celles dont il avoit coutume d'user lorsqu'il imploroit le secours de Dieu & des Saints auxquels il avoit une dévotion particulière. Enfin la troisième fois qu'il revint à lui, il rendit l'âme assez doucement dans la quinzième année de son règne, n'étant âgé que de vingt-sept ans & neuf mois.

IV. Différens bruits sur la

On parla diversement de la cause de sa mort, comme c'est assez l'ordinaire des peuples, lorsque les souverains meurent

An. 1498. *cause de sa mort.* *Bellefor. hist. de Charles VIII.*

d'une manière subite & extraordinaire. Belleforest rapporte que ce prince avoit été empoisonné par la senteur d'une orange; ce qui ne paroît pas vraisemblable à beaucoup d'historiens. Les médecins crurent qu'il étoit mort d'une apoplexie causée par un catarrhe, auquel il auroit pu remédier par de fréquentes purgations. Ce qu'il y a de constant, est que ce roi ne pouvoit pas vivre long-temps, quelques précautions qu'il eût prises pour se conserver, étant d'un tempérament très-foible, & qu'il affoiblissoit encore tous les jours par ses débauches, capables d'altérer les constitutions les plus vigoureuses. Il étoit mal fait de sa personne : il avoit les épaules hautes, le visage difforme, la parole lente & mal assurée ; néanmoins les yeux vifs & brillans, de belles saillies pour les grandes choses, mais qui duroient peu, de la bonté, de l'humanité & de la douceur envers tout le monde; au reste, trop de nonchalance pour se faire obéir. On ne voit point qu'en toute sa vie il ait chassé aucun de ses domestiques; aussi en étoit-il tellement aimé, qu'un des siens & un archer tombèrent morts en apprenant qu'il venoit d'expirer.

Sainte Marthe, hist. de la maison de France.

Comines, loco suprà cit.

Son corps demeura exposé pendant huit jours dans le château d'Amboise, & fut ensuite porté à S. Denis, où il fut inhumé auprès du grand autel. Comines dit qu'aucun de ses prédécesseurs ne fut enterré avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit présent assure que sept mille, tant seigneurs qu'officiers, accompagnèrent son corps jusqu'à Paris tous en deuil; que quatre cents pauvres vêtus de noir portoient des torches; que toutes les compagnies le reçurent solennellement, & le conduisirent jusqu'à l'abbaye de S. Denis. Il ne laissa point d'enfans, aucun des trois qu'il avoit eus d'Anne de Bretagne n'ayant pu atteindre l'âge de quatre ans. Il eut aussi une fille nommée Anne de France, qui mourut presque aussitôt après sa naissance. Ainsi le duc d'Orléans, son plus proche héritier, devint son successeur.

Gaguin, lib. 11.

V.
Le duc d'Orléans succède à Charles VIII sous le nom de Louis XII.
Guicchardin, l. 3.
Mém. de Comines, l. 8. c. 20.
Bellefor. l. 6. c. 1.

Ce prince étoit toujours à Blois, & n'avoit pas encore trente-sept ans accomplis; il n'étoit que cousin de Charles VIII au quatrième degré. Dès que celui-ci fut mort, les courtisans & les officiers allèrent le trouver pour lui en apprendre la nouvelle, & le saluer comme leur nouveau roi. Son élévation sur le trône fit pourtant murmurer à la cour; on prétendoit même qu'il en devoit être exclu, parce qu'il avoit

avoit porté les armes contre son roi ; mais d'autres soutinrent que le droit de sa naissance & les lois du royaume l'appeloient à régner, & qu'on ne pouvoit y mettre d'obstacle. Ainsi sans avoir égard aux vaines plaintes de ceux qui auroient voulu le voir dépouillé d'une couronne qui lui appartenoit, & qu'il porta dignement, il fut sacré à Reims le vingt-septième de Mai.

AN. 1498.

VI. Il est sacré à Reims & couronné à S. Denis.

Apud Ferront in Ludovic. XII.

Paul. Æmile in Ludovic. XII.

Mém de Comines, l. 8. & der.

Le premier de Juillet suivant, il reçut la couronne à S. Denis, & le lendemain il fit son entrée à Paris. Son premier soin fut de diminuer les impôts d'un sixième, diminution qu'il porta dans la suite à un tiers. Occupé du bonheur de ses peuples, il s'appliqua pendant tout le cours de son règne à gouverner avec douceur & avec prudence, ne choisissant pour ses ministres que des gens de bien & désintéressés, & consultant dans tout la raison & la religion. Devenu plus sage & plus compatissant par ses longues adversités, il avoit appris par sa propre expérience les dangers qu'entraîne avec soi un commandement trop absolu, & la nécessité d'en adoucir la rigueur. Sa modération éclata sur-tout, lorsqu'étant monté sur le trône, on lui conseilla de punir ceux qui l'avoient desservi sous les règnes précédens. « Un roi de France, répondit-il, ne venge point les injures d'un duc d'Orléans. » La comtesse de Beaujeu s'étoit déclarée son ennemie, & loin de s'en venger, il ne pensa pas même à lui en témoigner son ressentiment ; il avoit fait une liste de tous ceux qui l'avoient offensé, dans la seule vue de leur pardonner de meilleure grâce: Jesus-Christ, disoit-il, étant mort pour eux aussi-bien que pour lui. Sentimens dignes d'un héros, & sur-tout d'un roi très-chrétien. Dès qu'il eut été couronné, il prit, par arrêt de son conseil, le titre de roi de France & des deux Siciles, & la qualité de duc de Milan, parce qu'il prétendoit que ce duché lui appartenoit, comme on a dit, à cause de Valentine Visconti son aïeule. A son avénement à la couronne, il dépêcha des ambassadeurs au pape, aux Vénitiens & aux Florentins, pour leur notifier son élévation sur le trône de France ; & trois mois après il reçut les leurs, qui lui apportoient des complimens & des excuses. Mais ni Frederic roi de Naples, ni Ludovic Sforce duc de Milan, ne lui en envoyèrent point, parce qu'ils le regardoient comme leur ennemi déclaré.

On commença dès-lors à entamer différentes négociations.

AN. 1498.

VII.

Commencement des négociations de la France avec le pape, les Vénitiens & les Florentins.

Guicch. l. 3.

Alexandre VI s'étoit réconcilié avec les Urfins ; mais il vouloit beaucoup de mal à Frederic roi de Naples, parce qu'il avoit refufé fa fille à Cefar Borgia fils naturel de fa fainteté. Les Vénitiens cherchoient à ruiner Ludovic Sforce, parce qu'il empêchoit leur agrandiffement, & qu'il avoit des vues fur la ville de Pife, qu'ils tâchoient de s'approprier. Pour les Florentins, ils défiroient ardemment de recouvrer leurs places, & faifoient pour cela la guerre. Ainfi tous les trois conduits par leurs feuls intérêts, recherchoient l'alliance de Louis XII.

VIII.

Louis XII fait caffer fon mariage avec Jeanne de France.

Hift. de Louis XII par Saint Gelais.

Jamais l'occafion ne fe pouvoit trouver plus favorable pour fa fainteté. Louis XII avoit époufé dans fa jeuneffe Jeanne fille de Louis XI ; mais ce mariage s'étoit fait contre fon gré, & dans l'efpérance de s'en relever dans la fuite, il avoit protefté contre. La crainte feule de s'attirer la colère & l'indignation du roi, qui ne le menaçoit pas moins que de prifon, s'il n'avoit pour fa fille les égards qu'on doit avoir pour une époufe, lui avoit fait garder des ménagemens à l'extérieur. Ces mêmes raifons avoient fubfifté pendant tout le règne de Charles VIII, qui n'auroit pas fouffert que fa fœur eût été répudiée. Mais auffitôt que ce prince fut mort, & que le duc d'Orléans eut été reconnu pour fon fucceffeur, il ne penfa plus qu'à fe mettre en liberté & à faire déclarer fon mariage nul. Jeanne fon époufe étoit difforme, contrefaite, infirme, & felon toutes les apparences hors d'état d'avoir jamais des enfans. Il eut recours au pape, qui voulant fe ménager la France pour l'élévation de fa famille, écouta facilement fa demande, & nomma des commiffaires pour examiner l'affaire & en juger. Le roi fe fondoit fur trois raifons. 1. Que Louis XI avoit été fon parrain, & qu'au préjudice de cette alliance fpirituelle, il lui avoit fait époufer fa fille fans difpenfe. 2. Qu'il ne l'avoit époufée que par violence ; qu'autrement il ne fe feroit point uni à une princeffe fi contrefaite, & dont il ne pouvoit avoir d'enfans. 3. Qu'il n'avoit point confommé le mariage. La reine répondit qu'elle n'avoit jamais fu que fon père avoit été le parrain de fon mari, qu'elle ne s'étoit point aperçue qu'on eût fait violence à fon époux, & que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer fur le troifième article ; que cependant fa confcience l'empêchoit d'en demeurer d'accord ; qu'après tout, elle feroit ravie que les commiffaires donnaffent fatisfaction au roi. Louis d'Amboife évêque d'Albi, Ferdinand évêque de

Ceuta, Portugais, furent d'abord chargés de la commiſſion ; & on leur joignit dans la ſuite Philippe de Luxembourg évêque du Mans. On vérifia les proteſtations de nullité faites dans le temps. La reine Jeanne même, laſſée de la cour & ne ſoupirant qu'après la retraite, y donna les mains ; & le mariage fut déclaré nul à Rome. Mais ſa ſainteté en fit d'abord un myſtère, afin d'arriver plus aiſément à ſes vues, & aux deſſeins qu'elle avoit de produire en France le cardinal Ceſar Borgia ſon fils, qui penſoit à rentrer dans l'état ſéculier.

AN. 1498.

IX. Le cardinal Borgia vient en France, & eſt fait duc de Valentinois.

Friȝon in Galli.purpurata.

Ferron in Ludovic XII

Le pape l'envoya en France, chargé de la bulle qui déclaroit nul le mariage du roi. Borgia étant arrivé en ce royaume, voulut uſer de fineſſe & de diſſimulation, & dit qu'il n'avoit pas apporté la bulle. Mais Louis XII averti du contraire par l'évêque de Ceuta, à qui Borgia en avoit confié le ſecret, lui fit mauvaiſe mine, & proteſta qu'il paſſeroit outre, puiſqu'il ſavoit que ſon mariage avoit été déclaré nul. Le cardinal avoua alors qu'il étoit chargé de la bulle, & la produiſit au roi. L'indiſcrétion de l'évêque de Ceuta lui coûta la vie, Borgia lui ayant fait donner du poiſon, dont il mourut.

X. George d'Amboiſe reçoit le chapeau de cardinal.

Burchardi 3. Diard. MS. archiv Vat. ſigni 104. *p.* 526.

Sa majeſté, qui ſavoit que Borgia prenoit l'état ſéculier du conſentement du pape, voulant reconnoître le ſervice qu'il venoit de lui rendre, lui donna le duché de Valentinois, dont il porta le nom le reſte de ſa vie, avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus en paix & en guerre, une penſion de vingt mille livres, & des aſſurances pour les plus beaux fiefs du duché de Milan, auſſitôt que le roi l'auroit conquis. Borgia étoit auſſi chargé d'un chapeau de cardinal pour George d'Amboiſe archevêque de Rouen, que le pape avoit nommé dans un conſiſtoire du dix-ſeptième de Septembre. Ce fut le cardinal de S. Pierre-aux-liens, qui étoit alors en France, qui le lui donna ſolennellement dans l'égliſe de Chinon au diocèſe de Tours, le 26 de Décembre, cette cérémonie ne convenant point à Borgia à cauſe de ſa ſécülariſation. Louis XII vit par-là tous ſes ſouhaits accomplis ; la bulle déclaroit ſon mariage nul ; la dignité de cardinal étoit donnée à ſon favori & ſon principal miniſtre : c'étoit tout ce qu'il demandoit. Il ſe flattoit qu'il pourroit librement & ſans obſtacle épouſer la veuve de ſon prédéceſſeur, qu'il avoit autrefois aimée, & pour laquelle il ſentoit encore beaucoup d'inclination ; & qu'après avoir comblé de bienfaits le fils du pape, il pourroit à l'avenir compter ſur l'amitié & la protection du ſouverain pontife.

AN. 1498.

XI.

Borgia demande au roi la princesse de Naples en mariage.

Borgia, qui sentoit bien tous les liens que le roi se donnoit, lui témoigna qu'il désiroit épouser la princesse de Naples fille de Frederic, & il le pria de la part du pape de s'employer pour faire réussir ce mariage. Il lui fit même entendre que ce n'étoit qu'à cette condition qu'Alexandre seroit favorable à la France. Le but de Borgia étoit de dépouiller Frederic de son royaume après ce mariage, & de s'en faire donner l'investiture par le pape qui ne demandoit pas mieux, prétendant que le royaume tomboit en quenouille. Mais Louis XII ayant toujours fait profession de la plus haute probité, & ne voulant pas violer le droit des gens, en sacrifiant la princesse de Naples, qui étoit née en France & y avoit toujours demeuré, à l'ambition du duc de Valentinois, le renvoya lui-même à la princesse, & remit l'affaire à sa discrétion. Borgia mécontent se hasarda pourtant de faire cette proposition à la princesse, qui lui répartit que le roi son père vivoit encore, & que les lois lui défendoient de disposer d'elle-même sans son consentement. Elle ajouta, qu'encore qu'elle fût libre, elle n'auroit garde de se marier dans une conjoncture où le roi de Naples étoit mal avec Louis XII son bienfaicteur; mais que comme on négocioit leur réconciliation, & que même le traité étoit déja fort avancé, elle en attendoit la conclusion avant que de changer d'état. Le duc de Valentinois, après ce refus, ne pensa plus à la princesse de Naples.

XII.

La princesse Jeanne répudiée par Louis XII, se retire à Bourges, & y institue l'ordre des Annonciades.

Le Mire in origin. relig. Baillet, vies des saints. 4. Fév.

Cependant Louis XII ayant levé tous les obstacles qui pouvoient différer son mariage avec Anne de Bretagne veuve de son prédécesseur, ne s'occupoit que des préparatifs de ses noces. En vertu du jugement rendu par les commissaires & de la dispense du pape, Jeanne de France fut répudiée, & la princesse souffrit patiemment cet affront. Les Parisiens, qui se ressouvenoient des bienfaits qu'ils avoient reçus de Louis XI, ne purent s'empêcher d'en murmurer hautement comme d'une injustice: il y eut des prédicateurs qui en blâmèrent publiquement sa majesté dans leurs sermons. Jeanne fut la seule qui regarda sa disgrace comme une faveur du ciel. Dégoûtée du monde & résolue de se donner entièrement à Dieu, elle se retira dans la ville de Bourges que le roi lui avoit assignée avec d'autres domaines pour son entretien, & elle y passa saintement le reste de ses jours. Elle y institua l'ordre des Annonciades, dont les religieuses sont distinguées de celles de Gènes par le scapulaire rouge qu'elles portent, & elle obtint du pape

Alexandre VI la confirmation de ce nouvel institut en 1501. Elle fonda aussi le collége de l'université de Bourges.

AN. 1496.

XIII. Savonarolle s'attire la haine des Florentins. *Guicchardin, hist. Ital. lib. 2. Raynald. ad an. 1497.*

Les Florentins, qui avoient jusqu'alors regardé Savonarolle comme un saint homme & un prophète inspiré de Dieu, & qui n'entreprenoient même rien sans le consulter, perdirent tout-à-coup cette haute estime, à qui succéda dans la suite une haine implacable : & voici ce qui y donna occasion. Lorsque Pierre de Medicis, à la sollicitation de Ludovic Sforce, tenta de rentrer dans Florence sans aucun succès, les partisans qu'il avoit dans la ville, & qui devoient le seconder dans cette entreprise, furent pris & exécutés à mort. L'exécution se fit pendant la nuit, pour éviter le tumulte que le peuple auroit pu causer, & avec tant de précipitation, qu'on ne voulut pas même déférer à l'appel des parens des coupables. Rien n'étoit plus opposé à la liberté publique ; Savonarolle avoit lui-même fait établir depuis peu une loi tout-à-fait contraire à cette violence. Cependant ses amis furent les principaux moteurs de cette exécution, & si on ne put le convaincre d'y avoir eu part, on eut du moins à lui reprocher de ne l'avoir pas empêché ; il en fut blâmé, & son crédit en souffrit beaucoup. D'un autre côté, Ludovic Sforce, jaloux de la grande autorité que ce religieux s'étoit acquise auprès de la république, ne cessoit d'irriter le pape contre lui par l'entremise du cardinal Ascagne son frère. Il envoya aussi sécrétement un Cordelier dans Florence, pour prêcher contre la vie & les sermons de Savonarolle. D'autres religieux en firent autant, sans que Jerôme cessât d'agir à son ordinaire ; il exhortoit toujours le peuple à changer de vie, il prêchoit hardiment la réformation des princes & de la cour Romaine, & défendoit la liberté de sa patrie contre toutes les factions qui la vouloient opprimer. La conversion de Marcile Ficin, chanoine de Florence, celle de Nicolas Chambert, gentilhomme Allemand, à qui il donna l'habit de Dominicain, & de beaucoup d'autres savans hommes qui prirent le même parti & se firent religieux dans son ordre, furent les fruits de ses exhortations pathétiques.

XIV. Ses ennemis l'accusent devant le pape.

Ses ennemis toutefois conjurèrent sa perte avec tant de violence, qu'ils tentèrent une fois de le tuer en chaire dans le temps qu'il prêchoit, & l'accusèrent devant le pape comme un séditieux qui annonçoit au peuple une fausse doctrine ;

An. 1498.
Naucler. Chron vol. 3. gener. 50. p. 511. Hieron. Savonar. vita à P. Quetif Mém de Comines, l. 8. c. 19.

ils produisirent un de ses sermons où il déclamoit fortement contre le luxe & les désordres du clergé, particulièrement de celui de Rome. Sa sainteté déjà prévenue contre lui, & d'ailleurs informée qu'il avoit écrit à l'empereur, aux rois de France, d'Espagne, de Portugal & d'Angleterre, pour les engager à demander la réformation de l'église dans le chef & dans les membres, & la tenue d'un concile général, irrité de ce procédé, il le cita devant lui pour répondre aux chefs d'accusation dont on le chargeoit. Jerôme ne jugea pas à propos de se livrer à ses ennemis, & se contenta de se justifier par des lettres qu'il écrivit au pape. Alexandre ne fut pas satisfait de sa justification, le traita de rebelle au saint siége, & lui interdit la prédication. Savonarolle ne pouvant plus remplir ses fonctions, substitua en sa place un de ses religieux, qui fit une apologie de Jerôme, & assura qu'il n'avoit rien dit qui ne dût s'accomplir. Alexandre voyant que Jerôme ne se rendoit point à sa citation, ajouta l'excommunication à l'interdit, & le traita d'hérétique; mais ce religieux fit plusieurs écrits pour montrer que cette censure étoit nulle. Cependant il continua de ne point prêcher en public jusqu'au commencement de cette année. Alors prétendant toujours que l'excommunication portée contre lui étoit nulle, & qu'il en avoit suffisamment montré l'injustice & la nullité, il reprit ses fonctions. Le pape, indigné de cette conduite, l'excommunia une seconde fois; & comme les Florentins le favorisoient encore, Alexandre les menaça de la même peine, s'ils ne cessoient de le protéger, ou même de l'entendre. Les Florentins, qui étoient déjà indisposés contre Jerôme pour ce que nous avons dit, & qui avoient intérêt de ménager le pape pour se procurer la restitution de Pise, défendirent à Savonarolle de monter en chaire & l'obligèrent au silence: à quoi il se soumit.

XV.
Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.

XVI.
Un Dominicain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu, pour prouver l'un la vérité & l'autre la fausseté de sa doctrine.

Comme le Dominicain que Savonarolle avoit engagé de prêcher en sa place, avoit dit en chaire, que pour prouver la vérité de la doctrine & la sainteté de la conduite de Jerôme, il s'offroit de passer au travers d'un feu bien allumé sans en recevoir de mal: un religieux de l'ordre des frères Mineurs accepta d'y entrer aussi, pour prouver le contraire. Mais quand le Dominicain le pressa d'en venir à l'exécution, il dit qu'il ne vouloit faire l'épreuve qu'avec Jerôme lui-même. C'étoit une défaite, parce qu'il pensoit bien qu'on

n'exposeroit point Savonarolle à cette épreuve. La dispute s'échauffe, les deux contendans paroissent devant le magistrat. Le Cordelier réitéra qu'il étoit prêt d'entrer dans le feu avec Jerôme : non, dit-il, pour en sortir saint & sauf, mais afin que Jerôme y fût brûlé avec lui. Le Dominicain répliqua que, puisque c'étoit lui qui avoit fait le défi, il étoit juste que l'action ne se passât qu'entre lui & le Cordelier. Il offroit même de s'y faire accompagner par tous les religieux de son couvent, & Jerôme confirma cette promesse. Comme tout cela ne décidoit rien, le magistrat conclut, que si le Cordelier ne vouloit point faire l'épreuve avec le Dominicain, il eût à nommer une autre personne pour le remplacer. Il nomma Nicolas de Pilli du même ordre, qui refusa aussi quand on fut près de l'exécution. Un convers du même ordre, voyant ce refus, s'offrit de lui-même. On prend jour, les parties s'y trouvent, un grand peuple s'offre pour être témoin du spectacle. Jerôme y assiste aussi : le Dominicain se préparant à entrer dans le feu, le Cordelier qui avoit refusé d'y entrer avec lui, lui crie de se dépouiller de ses habits, prétendant qu'ils étoient enchantés ; le Dominicain s'en dépouille pour le satisfaire, & en prend d'autres. Le Cordelier ajoute, qu'il ne doit pas porter avec lui l'Eucharistie, comme il le vouloit ; c'étoit encore une vaine chicane : mais comme le Dominicain persistoit à vouloir la porter avec lui en entrant dans le feu, on s'y opposa, & chacun se retira sans avoir rien fait.

AN. 1498.

XVII. On arrête Savonarolle & on l'applique à la question.

Quand Savonarolle ou ceux de son parti eussent fait un miracle, il n'eût point échappé à ses ennemis qui étoient puissans & en grand nombre. Ils avoient gagné le peuple, qui dès le lendemain alla attaquer l'église de saint Marc où il étoit retiré. On ferma les portes, pour empêcher ces furieux d'y entrer ; mais ils y mirent le feu & se firent un passage par la violence. On accourut au secours de Jerôme. Le combat fut sérieux & long. Les magistrats, voulant faire cesser ce tumulte, défendirent sous peine de mort de secourir l'église de saint Marc, & ordonnèrent sous la même peine à Jerôme de sortir en peu d'heures des états de Florence. Jerôme eût obéi à cet ordre ; mais ses amis le retinrent. Les magistrats l'ayant su, l'envoyèrent chercher avec une sauvegarde, & promesse de le laisser ensuite retourner à son monastère : on emmena avec lui deux de ses compagnons. Quand

AN. 1498. il fut devant les magistrats, on lui demanda d'abord si ce qu'il disoit avoir appris de Dieu étoit vrai ou faux. Jerôme soutint, avec sa liberté ordinaire, qu'il n'avoit rien dit qui ne fût très-certain. Après cette réponse, on le conduisit en prison la nuit du dimanche des Rameaux, sans avoir égard à la promesse qu'on lui avoit faite de le renvoyer libre. On nomma ensuite quinze commissaires, pris d'entre ses ennemis, pour examiner les dépositions & l'entendre lui-même. Mais comme il ne se démentoit point de ce qu'il avoit dit, on l'appliqua à la question. Jamais on n'en fit souffrir à personne de si cruelle. Après lui avoir lié les bras derrière le dos, on le levoit en haut & on le laissoit retomber avec violence, ensorte que tous ses membres se disloquèrent: un supplice fini, on en recommençoit un autre, où la barbarie étoit ingénieuse à trouver de nouveaux moyens d'en augmenter la cruauté. On approcha aussi des charbons ardens contre ses pieds. On le chargeoit d'injures, on lui faisoit mille outrages. Jerôme souffrit tout avec constance, & on ne tira pas de lui un seul aveu qui démentît ce qu'il avoit dit ou fait jusqu'alors. Au milieu des plus vives douleurs, il ne prononça presque jamais que ces paroles: « Seigneur, ôtez, » ôtez moi la vie: » & quand on cessoit de le tourmenter, il se mettoit à genoux & prioit pour ses bourreaux. Cependant on écrivit son interrogatoire, dans lequel on supposa bien des choses fausses qu'il n'avoit jamais dites; on exagéra & on donna un mauvais sens à ce qu'il avoit répondu dans un sens conforme à la vérité. On fit venir ensuite six religieux de son ordre, pour lire l'interrogatoire en leur presence & devant Jerôme. Celui-ci avoua tout ce qu'il avoit écrit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé de faux; & après la lecture faite, se tournant vers ses religieux: « Personne » n'ignore, leur dit-il, quelle a été ma conduite & ma doc» trine, & quelles ont été mes liaisons, tant que j'ai été par» mi vous. Je vous recommande deux choses. 1. Ayez soin » de tous les jeunes religieux, & faites ensorte qu'ils con» servent la crainte du Seigneur dans laquelle ils ont été » élevés, & la simplicité de la vie chrétienne. 2. Priez Dieu » pour moi de tout votre cœur, car je suis près de la mort.»

XVIII. Supplice Dès qu'Alexandre VI eut appris que Jerôme Savonarolle étoit en prison, il fit prier la république de Florence de le lui envoyer à Rome; mais on ne le voulut pas, parce qu'on

craignoit une sédition. Alexandre ne pouvant donc contenter en tout la haine qu'il portoit à ce religieux, voulut au moins se satisfaire en partie. Il envoya deux juges à Florence, qui recommencèrent à le tourmenter, pour tâcher de lui faire avouer quelque crime qui pût le faire condamner à mort; mais n'ayant pas réussi, ils ne laissèrent pas de le condamner à mourir. Ce jugement fut prononcé le vingt-deuxième de Mai 1498. On lui donna un confesseur, & un autre à chacun de ses deux compagnons qui étoient condamnés avec lui. Le lendemain qui devoit être le jour de l'exécution, on leur donna l'Eucharistie. Jerôme la reçut dans sa main & la prit dans sa bouche, après avoir fait sur ce mystère une profession de foi très-catholique. Après cette action, on les mena tous trois comme des voleurs au lieu de leur supplice. Quand on eut dépouillé Jerôme de son habit religieux, il le prit entre ses mains & versa des larmes dessus, assurant qu'il l'avoit heureusement conservé sans tache jusqu'alors. Il exhorta aussi ses compagnons à demeurer fermes & à mourir généreusement, puisqu'ils mouroient innocens. Comme ils étoient prêtres tous les trois, on les dégrada avec les cérémonies ordinaires; mais l'évêque ayant pris la main de Jerôme, & lui ayant dit: « Je te sépare de l'église triomphante. » Il répondit: « Tu me sépares de l'église militante, tu ne peux m'ôter à l'église triomphante. » Il répondit avec fermeté à tous ceux qui lui firent des questions, & les assura tous qu'il n'avoit rien dit que de vrai, & que tout ce qu'il avoit prédit arriveroit. Enfin après avoir baisé le crucifix, on le prit de même que ses compagnons, pour leur faire achever leur supplice. Les deux compagnons furent pendus les premiers, & Jerôme le fut le dernier après avoir récité le symbole des Apôtres. Cela arriva le vingt-troisième de Mai 1498, le jour de l'Ascension. Savonarolle n'avoit alors que quarante-cinq ans & huit mois. On alluma ensuite un grand feu pour y faire brûler leurs corps, & leurs cendres furent jetées dans la rivière. On dit que Dieu a honoré la mémoire de Savonarolle de beaucoup de miracles.

AN. 1498. de Savonarolle qui est pendu & brûlé.

XIX. Ouvrages de Jerôme Savonarolle.

Aussitôt après sa mort, on publia un écrit, sous le titre de sa confession, où on lui prêta beaucoup d'extravagances; mais rien qui méritât la mort. Jean Balesdens fit imprimer l'an 1633 à Leyde quatre ouvrages de cet auteur, qui avoient déjà été mis sous presse de son vivant à Florence, & dont

AN. 1498.

il y avoit eu depuis diverses éditions, mais peu correctes; savoir de la simplicité de la vie chrétienne; le triomphe de la croix; dialogue de l'esprit & de l'ame; & exposition de l'oraison dominicale en quatre manières. Ce dernier ouvrage, avec des méditations sur le pseaume cinquante, a été traduit en François & imprimé à Paris en 1685. Le premier fut aussi traduit en Italien par Jerôme Benevieni, qui donna sa version dès l'an 1486 à Florence; & on en a aussi une traduction Françoise du père Philippe Chahut Jésuite, qui parut en 1672. Pour le second traité, Savonarolle prit lui-même la peine de le traduire, mais librement, en Italien; & il donna cette version en 1497 à Florence, avec beaucoup d'autres traités aussi en Italien, entre autres un intitulé règles pour vivre en chrétien, qu'il composa dans sa prison à la prière du geolier. On a aussi cinq volumes de ses sermons imprimés en 1520, outre plusieurs autres recueils qui ont paru en divers temps, & dont quelques-uns n'ont pas été approuvés: son dialogue de la vérité prophétique qui a été mis à l'*index*; son abrégé des révélations; un traité Italien contre l'astrologie judiciaire; un abrégé de la philosophie naturelle & morale; un traité des disciplines, & d'autres avec plusieurs lettres.

XX. Apologie de Savonarolle par Jean-François Pic de la Mirandole. *Bzovius tom.* 18. *ann.* 1492. 94. 95. 97. & 98.

Jean-François Pic de la Mirandole, neveu du célèbre Jean Pic, dont on a déjà parlé, fit l'apologie de Savonarolle divisée en deux livres, qu'il dédia à Hercules d'Est, duc de Ferrare. Le premier livre contient sept chapitres; dans le premier desquels il fait voir qu'il n'y a point de jugement sur la terre, qui ne puisse être sujet à l'erreur; dans le second, qu'il peut arriver en différentes manières qu'une sentence d'excommunication portée par les évêques soit nulle & sans effet; & il rapporte ces manières dans le troisième, où il dit qu'il y a quelques cas dans lesquels les jugemens des papes sont nuls, & où il explique ce qu'on entend par erreur intolérable; dans le quatrième, il traite de l'excommunication & des causes pour lesquelles on doit en punir; dans le cinquième, il apprend quelle doit être l'obéissance des sujets envers les prélats & supérieurs; dans le sixième & septième, il expose cette maxime, qu'on doit craindre la sentence du supérieur, soit qu'elle ait été prononcée justement ou injustement; & comment ces paroles doivent s'entendre. Le second livre comprend huit chapitres,

& Pic de la Mirandole y prend ouvertement la défense de Savonarolle; il y soutient que le pape Alexandre VI a été trompé par les artifices des ennemis de ce religieux, que le mandement du pape ne devoit point être exécuté, que Savonarolle n'a point encouru de censures, qu'il n'a pas eu besoin par conséquent d'en être absous. Enfin il finit par beaucoup de louanges qu'il donne à celui dont il fait l'apologie, & propose les moyens de résister aux persécutions à venir. An. 1498.

XXI. Erreur de Matthias Cordelier. *Bzov. hoc ann.* 1498.

Vers ce même temps, un religieux Cordelier nommé Matthias publia ses rêveries. Il soutenoit qu'il falloit observer la règle de S. François à la lettre, & que S. Bonaventure, les docteurs en théologie & les papes qui y avoient apporté des mitigations ou accordé des privilèges, étoient en péché mortel. Il condamnoit aussi les monastères dans lesquels il y avoit des procureurs & des syndics. Comme il avoit beaucoup de mémoire, & qu'il étoit savant dans les langues, sur-tout dans l'Hébreu & le Latin, il se fit écouter; environ quatre-vingts Cordeliers embrassèrent son parti, & insensiblement il s'opiniâtra si fortement dans ses erreurs, qu'il vint jusqu'à mépriser les commandemens de l'église & les censures des souverains pontifes. On le mit en prison, & on ne l'en fit sortir qu'après qu'il eut promis de se rétracter & de se corriger. Mais étant retombé peu de temps après, on l'arrêta une seconde fois. N'étant pas assez bien gardé, il se sauva dans un désert avec ses compagnons, où il établit un nouvel ordre, avec des provinciaux & des gardiens, se vantant d'être inspiré de Dieu, & assurant qu'il feroit des miracles. Ensuite ayant été chassé de ce désert par l'autorité du pape, il se retira chez les conventuels, où il mourut dans son fanatisme; & sa secte se dissipa d'elle-même.

XXII. L'évêque de Calahorra condamné à une prison perpétuelle pour ses erreurs. *Naucler. vol.* 3. *general.* 50. *Burchard. apud Bzov. ann.* 1498.

La conversion de deux cents quatre-vingts Maures Juifs Espagnols appelés Maranes, qui firent solennellement profession de la religion catholique sur la fin du mois de Juillet, fut un sujet d'édification pour les fidelles; & qui répara en quelque sorte le scandale que causa la chute de Pierre d'Aranda, évêque de Calahorra & maître du sacré palais, qui presque dans le même temps fut convaincu de Judaïsme. Il fut dégradé dans le mois de Septembre & condamné à être enfermé pendant toute sa vie dans le château Saint-Ange à Rome. On l'accusoit d'avoir enseigné que la loi Mosaïque avoit un principe, & que la loi chrétienne en avoit

An. 1498. trois, le Père, le Fils & le Saint-Esprit; que J. C. n'avoit point souffert, s'il est Dieu: & que c'étoit pour cela que dans ses prières il disoit seulement, gloire au Père, sans y ajouter les noms du Fils & du Saint-Esprit. Que les indulgences n'étoient rien & ne produisoient aucun effet; que les papes les avoient inventées, parce qu'ils en tiroient du profit. Qu'il n'y avoit ni enfer, ni purgatoire, mais seulement un paradis. Il ne célébroit point à jeun, disant la messe après avoir dîné, & n'observoit ni carême, ni aucune abstinence de viandes.

XXIII. Succession des patriarches Grecs de CP.

Zygomal. Turco-Græcia, l. 1. & 2.

A l'égard de la succession des patriarches Grecs, on a dit que Maxime avoit été élu patriarche de Constantinople; mais il fut déposé dans cette année, ou du moins dans la précédente, pour un crime assez considérable dont on l'accusoit. Ce Maxime avoit succédé à Simeon, qui avoit pris la place de Marc-Eugenique, le cinquième patriarche depuis que Mahomet II eut pris la ville CP. Maxime ayant été déposé, Nyphon de Thessalonique fut choisi pour être son successeur; & en fut chassé un an après, pour mettre en sa place un Maxime de Serrs, qui gouverna pendant six ans. Ce dernier ayant été exilé, on rappela Nyphon qui ne jouit du patriarchat qu'un an. C'est ainsi que ces schismatiques vivoient dans des divisions continuelles. Après Nyphon on mit Joachim métropolitain de Damas sur le siége, jeune-homme à la vérité, sans beaucoup de science, mais d'un bon esprit, avec beaucoup d'humilité & des mœurs très-réglées. Il alla en Georgie faire ses visites, & y fut très-honorablement reçu; on l'y chargea de présens considérables, & il s'en retourna riche à CP. où il mourut.

XXIV. Censures de plusieurs erreurs par la faculté de théologie de Paris.

Quelques personnes prétendoient autoriser l'art magique, soutenant qu'il étoit permis d'user de maléfices; que l'église avoit eu tort de les condamner, & qu'ils pouvoient procurer un grand nombre de biens; ils débitoient aussi quantité de vertus qu'ils disoient être attachées aux talismans, & comme il étoit nécessaire de réprimer de semblables erreurs, la faculté de théologie de Paris les condamna par une censure du dix-neuvième de Septembre 1498.

D'Argentré collect. jud. t. 1. p. 340. Ex. 1. regist.

Quelques jours après, le deuxième d'Octobre, elle censura seize propositions prêchées à Tournay en Flandre, par Jacques Vitrier religieux de l'ordre des Frères Mineurs. Voici ces propositions. « 1. Il vaudroit mieux couper la gorge à

» ſon enfant, que de le mettre dans une religion non réfor- » mée. 2. Il vaudroit mieux proſtituer ſa fille, que de la » mettre dans un ſemblable ordre. 3. Quiconque entend la » meſſe d'un prêtre qui tient une femme dans ſa maiſon, » pèche mortellement. 4. Péché mortel à quiconque lui fait » dire la meſſe & lui donne de l'argent. 5. Si votre curé ou » autre prêtre a une femme dans ſa maiſon, vous devez aller » chez lui & en tirer de force cette femme. 6. L'office qu'on » chante en muſique à Notre-Dame, porte à la luxure. 7. Le » roi n'a point remis les maltotes à Tournay pour nourrir » les courtiſannes des chanoines & autres gens d'égliſe. 8. On » ne doit point donner d'argent aux égliſes pour les pardons. » 9. Les pardons ne ſont point donnés pour des lieux de » proſtitutions. 10. Ces pardons viennent de l'enfer. 11. » Quand vous entendez la meſſe, vous ne devez rien dire; » & quand on élève le ſaint Sacrement, vous devez regar- » der en terre, & non point le ſaint Sacrement. 12. L'office » de la ſainte Vierge ne doit point être récité par des ſécu- » liers. 13. Il ne faut point prier les ſaints. 14. Il y en a » quelques-uns qui diſent certaines oraiſons de la vierge » Marie, afin qu'à l'heure de la mort ils puiſſent voir la » Vierge : tu verras le diable, & non pas la vierge Marie. » 15. Il vaudroit mieux à une femme mariée violer la foi » conjugale, que de rompre ſon jeûne. 16. J'aimerois mieux » être la cauſe de la mort d'un homme, ou homicide, que de » commettre le péché avec une femme. » Toutes ces pro- poſitions furent condamnées, & différemment qualifiées. Ce qu'il y a de particulier regarde la quatorzième, où la faculté dit, que ſi l'on prétend qu'il n'eſt pas permis de réciter quelques oraiſons dévotes, afin que la ſainte Vierge aſſiſte à la mort celui qui prie dévotement, cette propoſition eſt fauſſe. Mais ſi l'on prétend condamner la ſuperſtitieuſe cré- dulité de quelques-uns, qui penſent qu'en vertu de certaines prières plutôt que d'autres, la Vierge leur apparoît viſible- ment à l'heure de la mort; les docteurs déclarent qu'ils ne condamnent point ce ſens.

AN. 1498. *cenſurar. fa- cult. fol.* 158.

XXV. Ximenès prend poſſeſ- ſion de l'ar- chevêché de Tolède.

François Ximenès, promu à l'archevêché de Tolède com- me il a été dit, alla dans cette année prendre poſſeſſion de ſon égliſe, & il y fut reçu avec beaucoup de magnificence. Ses premiers ſoins s'étendirent ſur les béſoins des pauvres; il y pourvut abondamment, viſita les égliſes & les hôpi-

Alvar. Go- mez in vita Ximen. l. 1.

AN. 1498.

taux, purgea son diocèse des usuriers & des lieux infames ; y ayant cassé plusieurs juges prévaricateurs, il remplit leurs places de personnes dont la probité & le désintéressement lui étoient connus. Ensuite il se rendit à Alcala où il tint un synode, dont il fit lui-même l'ouverture par un discours des plus touchans ; & peu de temps après il en assembla un autre à Talavera. Voici ce qu'on a pu recueillir des règlemens qui y furent faits. 1. Que tous les dimanches & fêtes, les curés après la grande messe expliqueroient l'évangile au peuple familièrement & solidement, & que le soir ils assembleroient leurs paroissiens & particulièrement les enfans, & leur apprendroient la doctrine chrétienne. 2. Pour le leur faciliter, il fit faire des instructions & des catéchismes, qui furent depuis d'une très-grande utilité. 3. On permit à tous les prêtres de s'absoudre les uns & les autres des cas mêmes qui étoient réservés à l'archevêque. 4. On rétablit l'usage ancien de tenir de l'eau-bénite à l'entrée des églises. 5. On ordonna à tous les juges de juger les parties sur le champ, sans écritures & sans frais, si les causes étoient de peu de conséquence ; & que pour ce qui regardoit les grandes affaires, après les informations faites, on laisseroit à chacun la liberté de produire ses raisons par écrit, de répondre à celles de ses parties une fois seulement, & que le vingtième jour au plutard on donneroit une sentence définitive. 6. On y régla en particulier les procédures contre les ecclésiastiques : & l'on ordonna que, si les accusations étoient légères, ils seroient absous ou condamnés par les officiaux sans bruit & sans procédures ; que si les fautes étoient considérables, ils seroient promptement jugés avec beaucoup de circonspection & sans éclat. 7. On enjoignoit aux pasteurs d'avoir soin dès le commencement du carême de confesser leurs paroissiens, & de n'accorder la communion pascale qu'à ceux qui auroient observé ce règlement. 8. Qu'ils enverroient à l'archevêque ou à ses vicaires-généraux de Tolède ou d'Alcala, un mémoire exact de tous ceux qui n'auroient pas fait la communion pascale, afin qu'il y fût pourvu par son autorité. 9. Qu'il y auroit dans toutes les paroisses un registre où l'on écriroit exactement les noms de ceux qui seroient baptisés de leurs pères, mères, parrains, marraines, & des témoins présens au baptême, avec l'année, le mois & le jour de cette cérémonie. Enfin il ordonna qu'on tiendroit

XXVI. Réglement qu'il établit dans deux synodes.

Raynald. ad an. 1498. n. 23.

exactement un fynode tous les ans, & le concile de Trente a renouvellé ce règlement.

AN. 1498.

XXVII. Mort de dom Juan, prince d'Efpagne. *Mariana, lib. 17. n. 2. Il place cette mort le 4 d'Octobre.*

Pendant que Ximenès s'occupoit fi utilement dans fon diocèfe, la cour d'Efpagne changea tout d'un coup de face, par la mort de l'infant dom Juan, fils unique de leurs majeftés. Ce jeune prince, qui n'avoit guère plus de dix-huit ans, fut attaqué d'une fièvre trois jours après qu'il fut arrivé à Salamanque avec la princeffe fon époufe; & cette fièvre l'emporta le vingt-quatrième d'Octobre de l'année 1497. Ferdinand ne parut pas fort touché de cette mort, peut-être parce qu'étant beaucoup plus jeune que fon époufe, il fe flattoit d'avoir des fils d'un fecond mariage; mais Ifabelle en fut fi affligée, qu'on appréhenda pour fa vie. Le corps du jeune prince fut porté à Avila, & inhumé dans le monaftère des Dominicains fondé par le roi Ferdinand fon père. La nouvelle de cette mort arriva à Valence dans le temps qu'on s'y réjouiffoit encore pour le mariage du roi de Portugal. Dom Juan avoit laiffé en mourant fon époufe enceinte: l'efpérance de ce qui en devoit naître avoit un peu adouci la douleur de fa perte; mais la princeffe ne mit au monde qu'une fille morte, & l'affliction des peuples recommença. La jeune reine de Portugal apprit à Evora la mort de fon frère, ce qui la toucha fenfiblement, parce qu'ils s'aimoient beaucoup l'un l'autre.

XXVIII. Le roi & la reine de Portugal font reconnus héritiers de Caftille.

Mariana, hift. Hifp. l. 27. n. 13.

Par cette mort la fucceffion des royaumes de Caftille & d'Aragon paffa à la princeffe qui venoit d'époufer Emmanuel, roi de Portugal, comme à l'aînée. Leurs majeftés Portugaifes fe rendirent à Badajoz fur les frontières des deux royaumes; de-là ils allèrent paffer la femaine fainte à Notre-Dame de Guadaloupe, & arrivèrent à Tolède le vingt-fixième d'Avril 1498, où Ferdinand & Ifabelle les attendoient. Trois jours après, le vingt-neuvième du même mois, le roi & la reine de Portugal furent reconnus dans une affemblée extraordinaire des grands du royaume, & proclamés princes de Caftille; on leur en rendit l'hommage: & parce que l'archiduc d'Autriche, gendre de leurs majeftés catholiques, & l'archiducheffe Jeanne fon époufe leur fille, avoient pris le nom de princes de Caftille auffitôt qu'ils avoient fu la mort de dom Juan; Ferdinand & Ifabelle leur envoyèrent en Flandre un ambaffadeur pour leur ordonner de quitter ce nom; la qualité de prince de Caftille, fuivant la coutume & les lois du royaume, n'étant due qu'aux aînés & héritiers des rois de Caftille.

AN. 1498.

XXIX.
On assemble les états en Aragon pour le même sujet.
Mariana, ibid. n. 14.

Mais il falloit aussi faire reconnoître le roi & la reine de Portugal en Aragon; & il y avoit de la difficulté, parce que l'infant dom Henri, duc de Sogorbe & cousin-germain du roi catholique, prétendoit que les loix excluoient les femmes de la couronne d'Aragon, & que par conséquent lui & le prince Alphonse son fils y avoient seuls un droit légitime, après la mort de sa majesté Catholique, comme issus en ligne masculine de Ferdinand I, roi d'Aragon. Ainsi pour rompre les mesures du duc de Sogorbe, les deux rois & les deux reines se rendirent en diligence à Sarragoce, où l'on assembla les états-généraux du royaume le quatorzième de Juin. Les sentimens furent fort partagés sur la demande que fit Ferdinand, de reconnoître sa fille & son gendre pour princes d'Aragon; l'affaire traîna en longueur, & la contestation ne se termina qu'aux couches de la jeune reine de Portugal, qui mit au monde un jeudi vingt-troisième du mois d'Août un prince qu'on appela Michel. La joie fut grande, mais elle ne dura pas long-temps, parce que la reine mourut une heure après. A la naissance du prince les états accordèrent à sa majesté catholique tout ce qu'elle demandoit, & reconnurent le jeune infant dom Michel pour prince d'Aragon, héritier légitime de la couronne, & lui prêtèrent en cette qualité le serment accoutumé le vingt-deuxième de Septembre; mais ils déclarèrent qu'en cas que le roi catholique eût des enfans mâles, alors le serment seroit nul.

XXX.
Mort de la jeune reine de Portugal.
Mariana, ibid. n. 15.

XXXI.
L'archevêque de Tolède veut travailler à la réforme des Cordeliers.

Pendant que ces choses se passoient en Aragon, l'archevêque travailloit à la réforme de l'ordre de S. François dans les deux royaumes. Son dessein étoit de faire l'union des Cordeliers conventuels avec les Observantins, c'est-à-dire à dépouiller les premiers de leurs revenus, & à les soumettre à des austérités auxquelles ils n'avoient pas prétendu s'engager quand ils avoient fait profession. Au seul nom de réforme tous les Cordeliers se soulevèrent, & n'oublièrent rien pour décrier Ximenès, & pour lui faire perdre l'estime que la reine faisoit de lui; mais bien loin de réussir, cette princesse lui promit d'employer son crédit à Rome auprès du pape, pour obtenir de sa sainteté la commission dont il avoit besoin; elle le fit en effet. Mais le général des Cordeliers s'étant adressé le premier au pape, lui représenta que son ordre ayant besoin de réforme pour retrancher plusieurs dérèglemens qui s'y étoient glissés, il prioit sa sainteté de lui en accorder la permission. Le pape

approuva ce dessein, permit au général de partir quand il lui plairoit, & lui fit expédier tous les brefs dont il pouvoit avoir besoin.

An. 1498.

XXXII. Oppositions qu'il trouve dans l'exécution de ce dessein.

L'ambassadeur d'Espagne à Rome, chargé par Isabelle de demander au pape cette commission pour Ximenès, ayant appris de sa sainteté qu'elle avoit donné ses ordres au général des Cordeliers, qui devoit partir au premier jour pour les aller exécuter, en informa la reine qui en fut surprise. Le général ne laissa pas que de se présenter devant cette princesse, & ce qu'il y avoit de plus imprudent, de déclamer beaucoup devant elle contre Ximenès. Indignée de ce procédé, elle lui demanda avec vivacité, s'il pensoit à ce qu'il étoit, & à qui il avoit l'honneur de parler : « Ouï, madame, répondit le » général, je sais que je parle à la reine Isabelle, qui n'est » qu'un peu de cendre & de poussière comme moi. » En achevant ces paroles, il sortit de l'audience, & se voyant abandonné de toutes les personnes de considération, il prit la résolution de s'en retourner à Rome. Cependant comme il vouloit se faire honneur de la réforme qu'il ne pouvoit éviter, il demanda au pape la permission de nommer des commissaires de l'ordre, pour y travailler avec ceux que S. M. catholique avoit déjà nommés; ce que le pape lui accorda. Les commissaires étant arrivés en Castille, furent fort mal reçus; l'autorité de l'archevêque, jointe à sa piété & à l'appui que lui donnoit la reine, firent qu'on ne les écouta presque point : ils s'en plaignirent au conseil, où l'on juge bien qu'ils ne trouvèrent pas les esprits disposés en leur faveur. Comme ils ne gagnoient rien, ils retournèrent à Rome, après avoir fait signifier qu'ils s'opposoient à tout ce qu'on entreprendroit au préjudice de leur commission.

Mariana, l. 27. n. 7.

Leur premier soin fut d'animer le pape contre S. M. catholique & Ximenès. Ils lui représentèrent que l'intérêt de Rome étoit de faire sentir son autorité, & qu'il ne devoit point souffrir impunément qu'on la méprisât; ils gagnèrent aussi la plupart des cardinaux. Alexandre, qui n'étoit pas moins ambitieux que voluptueux, voulut d'abord défendre la réformation d'autorité. Mais comme il avoit besoin de l'Espagne, & qu'il étoit dangereux de faire un trop grand éclat, on lui conseilla de se contenter, pour le présent, de suspendre le pouvoir des commissaires jusqu'à nouvel ordre. Ce fut le parti qu'il prit. Il adressa un bref à leurs majestés catholiques,

An. 1498.

daté du neuvième de Novembre 1497, où après s'être plaint du peu d'égard qu'on avoit eu pour les commissaires qu'il avoit envoyés, il dit, qu'un pareil excès commis contre des personnes revêtues de son autorité, ne se pouvant pas tolérer, il suspendoit les commissaires, & leur défendoit de passer outre, jusqu'à ce qu'on eût reçu ses ordres. La reine voyant cette opposition, résolut d'abandonner cette affaire. Mais l'archevêque de Tolède sut l'engager à appuyer son dessein : & elle agit avec tant de chaleur auprès du pape, que non-seulement il leva l'interdit des commissaires ; mais qu'il nomma expressément l'archevêque avec l'évêque de Jaen en Andalousie, & celui de Catane en Sicile son internonce en Castille, pour finir cette affaire en dernier ressort.

XXXIII. Il en vient heureusement à bout.

Cependant les Cordeliers avoient fait insérer dans la commission, que sa sainteté ordonnoit aux trois commissaires d'agir par eux-mêmes, & leur ôtoit le pouvoir de nommer des substituts en leurs places. Cette clause étoit sujette à bien des inconvéniens : l'archevêque les sentit & en écrivit au pape avec tant d'adresse, qu'Alexandre la révoqua, & donna pouvoir aux commissaires de subdéléguer ceux qu'ils voudroient lorsqu'ils ne seroient pas en état d'agir par eux-mêmes. Aussitôt l'archevêque prit l'affaire de la réformation tout de nouveau, & s'y appliqua avec tant de soin, qu'il en vint heureusement à bout ; & la soutint depuis avec tant de fermeté, en prévoyant tout ce qui la pouvoit détruire, que les choses sont encore aujourd'hui à peu près sur le même pied qu'il les avoit établies. Il obtint encore du pape, par un bref du 23e. de Juin 1498, la qualité de commissaire apostolique pour la réformation des églises exemptes & des personnes privilégiées de son diocèse, & généralement pour tout ce qu'il jugeroit nécessaire au bien de son église.

XXXIV. Le pape envoie le chapeau & l'épée bénite au roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Le pape, pour marquer aussi au roi d'Angleterre Henri VII l'estime qu'il faisoit de lui, lui envoya un nonce qui lui présenta de sa part le chapeau & l'épée bénite, ce qui étoit alors une grande marque de considération. Innocent VIII, prédécesseur d'Alexandre, lui avoit fait le même honneur ; mais Alexandre se piqua de renchérir sur lui par la richesse du présent, & par les témoignages d'estime dont il l'accompagna. Henri, qui ménageoit jusqu'aux moindres occasions qui pouvoient le faire considérer de ses sujets, reçut les présens de sa sainteté avec tout l'éclat capable

de frapper les yeux du peuple; il ordonna au maire & aux aldermans de Londres d'aller recevoir le nonce jusqu'à l'entrée du pont, & aux corps de métiers de se mettre sous les armes, & de former une double haie depuis le pont jusqu'à la grande église de saint Paul. Henri s'y rendit du palais de l'évêque de Londres où il étoit venu loger, accompagné des prélats, des seigneurs & d'une foule de courtisans. Le cardinal Moron archevêque de Cantorberi ayant reçu les présens de la main du nonce, les présenta à sa majesté & lui ceignit l'épée. Cette action fut suivie d'un discours du cardinal à la louange du pape & du roi, & finit par les acclamations ordinaires.

AN. 1498.

XXXV. Perkins se retire dans un asile. *Bacon, ibid. Polid. Virgil. hist. Angl. l. 26.*

Perkins retiré à Tawton, après avoir levé le siége d'Excester, avec six à sept mille hommes dont son armée étoit composée, les rangea en bataille, comme s'il eût eu le dessein d'en venir aux mains avec l'armée de Henri plus forte de la moitié. Mais la peur le saisit tout d'un coup, & lui fit aller cacher sa honte dans le monastère de Bowley, où il se fit enregistrer avec quelques-uns de sa troupe pour jouir du privilége de cet asile. Le lord Aubney détacha trois cents chevaux pour le poursuivre; mais ils arrivèrent trop tard. On somma les religieux de remettre les fugitifs entre les mains du roi; mais sur leur refus on n'osa forcer l'asile, & l'on se contenta d'investir si exactement le monastère, que l'imposteur ne pût se sauver. Son armée se trouvant sans chef, se soumit à la clémence du roi, qui fit grâce de la vie aux officiers & aux soldats, à l'exception de quelques-uns qui furent pendus pour donner exemple.

XXXVI. Il se rend au roi, qui le fait enfermer dans la Tour.

Henri VII ne pouvant avoir Perkins, se contenta de lui faire offrir la vie, s'il vouloit se rendre volontairement, n'ayant point d'autre ressource, & se trouvant tellement resserré qu'il ne pouvoit s'échapper, il l'accepta. On le mena à la cour bien accompagné, sans toutefois lui laisser voir le roi: on le promena ensuite dans la ville de Londres à cheval, exposé aux insultes & aux railleries du peuple; & on lui fit donner par écrit la confession de son imposture, qui fut rendue publique. Il y faisoit un récit exact de toutes ses aventures depuis sa naissance, sans entrer dans aucun détail de sa conspiration & de ses auteurs, & sans dire le moindre mot de la duchesse douairière de Bourgogne. Mais avant que le bruit de la détention de Perkins fût venu à la connoissance

An. 1498.

de la comtesse de Huntley son épouse, Henri VII voulut s'en rendre maître, afin qu'elle ne pût se sauver. Elle s'étoit retirée au Mont saint Michel en Cornouaille: & comme elle pouvoit être enceinte, il étoit de l'intérêt du roi de s'assurer de sa personne, afin que sa postérité ne fût pas en état de renouveller les chimériques prétentions du père.

XXXVII. On se saisit aussi de son épouse. *Bacon. hist. regni Henric. VII.*

Le roi envoya donc des gens pour la prendre & la lui amener. Ils ne trouvèrent aucune résistance; ils lui apprirent le malheur de son mari qu'elle ignoroit, & la conduisirent à Henri sans qu'elle fit la moindre plainte. On la traita avec beaucoup d'honneur, comme une parente du roi d'Ecosse. Toute la cour fut surprise de sa beauté, & le roi d'Angleterre ne l'eut pas plutôt vue, qu'il commença de l'aimer, suivant le rapport de quelques historiens; mais pour ne point prendre avec elle quelque engagement qui auroit fait tort à sa réputation, il la fit conduire à Westminster auprès de la reine, il ordonna qu'elle y fût traitée en princesse, il lui assigna sur son épargne des pensions considérables pour soutenir son rang. En un mot elle eût été aussi heureuse à la cour du roi Henri VII, qu'elle méritoit de l'être, si elle eût moins aimé un mari si peu digne de son estime. On l'appeloit à la cour la rose blanche, tant à cause de sa beauté, qu'à cause du nom que la duchesse douairière de Bourgogne avoit donné à son époux.

XXXVIII. Perkins se sauve de la Tour. Il complote de nouveau, & est condamné à la mort. *Buchanam rerum Scotic. c. l. 13. Polyd. Virg. hist. Angl. l. 14.*

Quelque bons ordres que le roi eût donnés pour garder Perkins surement, il trouva toutefois le moyen de se sauver. Sa première pensée le détermina à prendre le chemin de la côte de Kent, dans l'espérance de trouver quelque vaisseau pour sortir du royaume. Mais craignant d'être arrêté, il aima mieux se réfugier dans le monastère de Bethléem qui avoit droit d'asile. Le prieur vint en avertir le roi, & promit de le remettre en son pouvoir, pourvu qu'il voulût lui accorder la vie. Sa majesté y consentit; Perkins fut donc tiré de son asile & renfermé dans la Tour. Dans la suite ayant gagné quatre domestiques du lord Digby lieutenant de la Tour, il complota avec eux de tuer leur maître, de se saisir des clefs, de se sauver, & d'emmener avec eux le comte de Warvick, prisonnier depuis long-temps, & qui étoit entré dans le complot. Malheureusement l'affaire fut découverte avant qu'ils pussent l'exécuter; on fit le procès à Perkins: il fut convaincu de plusieurs attentats contre le roi & contre l'état

depuis son arrivée en Angleterre, condamné comme coupable de haute trahison à être pendu à Tiburne. Le comte de Warvick eut aussi la tête tranchée, par un effet de la politique de Ferdinand roi d'Aragon, qui pour marier sa fille Catherine à Artus fils aîné d'Henri, lui fit entendre qu'il ne seroit point assuré de marier sa fille à un roi tant que ce comte vivroit. Par-là ce prince infortuné fut la victime de ce mariage, dont Catherine attribua toujours les malheurs qui en furent les suites, au sang du comte de Warvick qui en avoit souillé les liens.

AN. 1498.

XXXIX. Troisième voyage de Christophe Colomb pour les Indes. *Ferdin. Colomb. hist. del. amir. Christoph. Colomb. Marmol. lib.* 29. *c.* 24.

Christophe Colomb qui étoit arrivé à Burgos, lorsqu'on célébroit le double mariage du prince & de la princesse d'Espagne, avec l'archiduc & la princesse sa sœur, partit de San-Lucar pour son troisième voyage le trentième de Mai 1498, & arriva heureusement aux îles du Cap-vert. Il se remit ensuite à la voile pour découvrir la terre ferme, & aborda enfin à Pare, où les femmes portoient des brasselets de grosses perles. Il en fit des échanges avec des bassins de laiton, & les destina pour en faire présent à la reine Isabelle. De-là, il se rendit à l'île Espagnole, où il trouva ceux qu'il avoit laissés, divisés en deux factions, par les cabales d'un certain Roland qu'il avoit établi juge de l'île. Il employa tous ses soins pour pacifier ces troubles. D'abord ceux qui suivoient le parti de Roland paroissoient vouloir s'en retourner en Espagne, & le demandèrent même ; mais lorsqu'il eut fait équiper des vaisseaux pour les y transporter, ils voulurent demeurer aux Indes, & prièrent qu'on leur accordât des habitations au lieu de la solde qu'on leur payoit auparavant : ce qui leur fut accordé.

XL. On prévient le roi d'Espagne contre Colomb, qui a ordre de revenir. *Barros. Asia. dec.* 1. *liv.* 3. *c.* 11. *Petre Martyr. c.* 7.

Un Castillan nommé Oqueda, étant arrivé à l'île Espagnole au retour d'une découverte qu'il venoit de faire, excita une nouvelle sédition, & se ligua avec dom Ferdinand de Guevarra & un Espagnol nommé Adrien, tous deux ennemis de Roland. Mais ce juge qui, depuis l'accommodement fait avec Colomb, étoit toujours demeuré dans ses intérêts, se saisit des rebelles, fit mourir Adrien, bannit quelques autres, & envoya dom Ferdinand à Colomb. Les rebelles ayant écrit en Espagne plusieurs lettres, par lesquelles ils marquoient que Colomb vouloit se rendre souverain de l'île Espagnole, le roi y envoya Francisque de Robadilla commandeur de Calatrava, pour s'informer de la vérité, avec ordre d'y demeu-

AN. 1498. rer pour gouverneur, & d'ordonner à Colomb de revenir à la cour, afin d'y rendre compte de sa conduite. Robadilla exécuta cet ordre avec la dernière rigueur : après s'être emparé du palais de Colomb & de tous ses effets, il l'envoya en Espagne chargé de chaînes ; mais lorsqu'il fut arrivé à Cadix, le roi le fit mettre en liberté, & lui accorda peu de temps après ses bonnes grâces.

XLI. Irruption des Turcs en Russie. *Michou l. 4. c. 75. in fin. Cromer. lib. 30.*

Les Turcs étoient entrés dans la Russie par la Valachie au nombre de soixante-dix mille hommes, & n'y trouvant aucune résistance, ils y mettoient tout à feu & à sang, lorsque Dieu permit qu'ils furent subitement saisis d'un froid si violent & si rigoureux, que plus de quarante mille en moururent ; les autres s'étant sauvés par la Moldavie, furent défaits & presque tous tués par les troupes d'Etienne Palatin & par les Valaques, ensorte qu'à peine dix mille retournèrent dans leur pays ; ce qui arriva sur la fin de Novembre. Les Turcs, en racontant cette perte, reconnoissoient que Dieu avoit visiblement protégé les Russiens & les Polonois par une providence particulière. A la nouvelle des ravages que les infidelles faisoient en Russie, Jean Albert roi de Pologne avoit envoyé Nicolas Rosemberg à Fribourg, où les princes d'Allemagne étoient assemblés, pour leur demander du secours ; mais il ne put rien obtenir : ce qui l'obligea, après avoir apaisé les troubles qui agitoient son royaume, à faire alliance avec Uladislas roi de Hongrie & de Bohême, & avec Alexandre duc de Lithuanie. Le prince de Moldavie s'unit à eux, après avoir quitté le parti des Turcs. L'empereur Maximilien leur promit beaucoup, & ne fit rien : en cela assez semblable à Frideric son père, dont les belles promesses n'eurent jamais d'effet.

Raynald. ad hunc ann. 1498 n. 36. Trithem. in chron. Spanheim.

XLII. Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne. *D'Argentré dans les preuves de son hist. de Bretagne, pag. 1560.*

Louis XII voyant que le pape avoit consenti à la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, comme nous l'avons dit, ne pensa plus qu'à épouser Anne de Bretagne, qu'il avoit recherchée avant qu'elle eût épousé le roi Charles VIII ; & le mariage se fit le dix-huitième de Janvier de la présente année 1499. Le contrat fut signé la veille à Nantes. Il portoit que, si la princesse mouroit la première sans enfans, le roi n'auroit la jouissance du duché de Bretagne que pendant sa vie, & qu'après sa mort ce duché retourneroit au plus prochain héritier de son épouse. Qu'en cas d'enfans, ce ne seroit point l'aîné, mais le second qui seroit duc de

Bretagne. Que si l'enfant étoit unique, il succéderoit; mais que ses descendans observeroient les clauses marquées dans le contrat. Il étoit dit aussi, que les officiers du duché seroient nommés par la reine : qu'on n'y leveroit aucuns subsides sans le consentement des états : que la monnoie seroit frappée au nom du roi & de la reine : enfin que Louis XII prendroit le titre de duc de Bretagne. AN. 1499.

XLIII. Le roi Louis XII se dispose à passer en Italie. *Mariana, lib. 17. n. 17.*

Après ce mariage Louis XII ne pensa plus qu'à chercher les moyens de faire valoir ses anciennes prétentions sur l'Italie. Pour y réussir il ne lui suffisoit pas de s'être assuré du pape Alexandre VI, & de son fils devenu duc de Valentinois; il falloit de plus empêcher que la république de Venise ne le traversât, & il fut résolu dans le conseil qu'on tenteroit les Vénitiens, en leur offrant la ville de Cremone & son territoire : c'étoit la partie du duché de Milan qui étoit plus à leur bienséance. Mais ils ne furent pas contens de ces offres, & voulurent qu'on y ajoutât les villes situées sur la rivière d'Adda, & la partie du duché de Milan, qui s'étendoit depuis cette rivière jusqu'à l'état de terre-ferme. On leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Les agens de Venise à la cour de France furent chargés de travailler au traité. Mais la conclusion en fut différée jusqu'à ce qu'on eût satisfait le roi au sujet de la ville de Pise, dont sa majesté demandoit le séquestre, & qu'il y eût une suspension d'armes entre les Vénitiens & les Florentins jusqu'après la conquête du Milanès. La république de Venise refusa absolument ces conditions; & le roi ne voulant point s'opiniâtrer là-dessus, à la prière du cardinal de saint Pierre-aux-liens & de Trivulce qui souhaitoient de voir l'affaire du Milanès engagée, le traité d'alliance avec les Vénitiens fut conclu à Estampes & signé à Blois le 15e. d'Avril. Dès-lors on ne pensa plus qu'à mettre une armée sur pied, Louis XII nomma pour la commander les seigneurs de Ligny, d'Aubigny & Trivulce, avec la qualité de lieutenans-généraux.

XLIV. Traité d'alliance entre le roi & les Vénitiens.

XLV. La paix d'Etaples avec le roi d'Angleterre, est confirmée par le pape.

Le roi de France, pour agir plus sûrement, voulut encore s'assurer l'alliance de ses voisins, du roi d'Angleterre, des rois catholiques Ferdinand & Isabelle, & de l'archiduc fils de l'empereur Maximilien. Louis XII, peu après son avénement à la couronne, avoit ratifié & juré la paix d'Etaples; mais voulant faire voir au roi d'Angleterre qu'il avoit sincèrement dessein de la maintenir, il la fit approuver & rati-

AN. 1499. fier par les états généraux qui s'étoient assemblés à Nantes au commencement de cette année. Ensuite il envoya des ambassadeurs au pape pour le prier de la confirmer par son autorité. Le souverain pontife ne voyant plus d'obstacle de la part de la France, donna une bulle qui portoit l'excommunication contre celui des deux rois qui n'observeroit pas le traité. Quant à Ferdinand & Isabelie, ils retirèrent d'auprès de Ludovic Sforce, leur ambassadeur Jerôme de Vic qu'ils y tenoient depuis huit ans; & après avoir protesté solennellement de ne se plus mêler des affaires d'Italie sous quelque prétexte que ce fût, ils en firent revenir leurs troupes, & rendirent à Frederic les places qu'ils tenoient en Calabre. Enfin l'archiduc par un traité rentra dans les places de l'Artois, à la charge de rendre hommage au roi Louis XII pour ce comté & pour ceux de Flandre & de Charolois; ce qu'il fit en effet, mais avec des circonstances particulières & dignes de remarque.

XLVI. L'archiduc rend hommage à Louis XII, représenté par son chancelier.

Cet hommage ne se fit pas à la cour entre les mains du roi. Ce fut son chancelier Gui de Rochefort qui le reçut à Arras dans le palais épiscopal. On y avoit préparé une grande salle, dans laquelle il y avoit une estrade à deux degrés, avec un siége couvert d'un tapis semé de fleurs-de-lys. L'archiduc vint vers les dix heures du matin le vendredi cinquième de Juillet; & quand il fut arrivé, le chancelier qu'on en avertit, sortit de son appartement, vêtu d'une robe de velours cramoisi, la tête couverte, précédé d'un huissier avec sa masse, de deux rois d'armes, & suivi d'un certain nombre de maîtres des requêtes & de secrétaires du roi. L'archiduc le salua profondément, sans que le chancelier se découvrît, se contentant de porter seulement la main à son chapeau. L'archiduc, tête nue, lui dit qu'il venoit pour faire hommage au roi, des pairies & comtés de Flandre, Artois & Charolois, qu'il tenoit de sa couronne. Le chancelier assis sur un siége reçut cet hommage, sans permettre que l'archiduc se mît à genoux, comme il le vouloit faire; il lui tint les mains dans les siennes, en lui faisant les demandes ordinaires, auxquelles l'archiduc répondit qu'il le promettoit & qu'il le feroit: il lui présenta en même temps la joue & le baisa. La cérémonie achevée, le chancelier se leva, ôta son chapeau, & dit avec politesse, qu'après avoir représenté la personne du

roi de France, il étoit à présent Guy de Rochefort, le très-humble serviteur de l'archiduc. AN. 1499.

XLVII. Le roi de France ne peut s'accommoder avec l'empereur.

Louis XII trouva plus de difficulté à s'accommoder avec l'empereur Maximilien, parce qu'il étoit engagé avec Ludovic Sforce, dont il avoit touché des sommes d'argent considérables; & même celui-ci, pour engager davantage sa majesté impériale dans ses intérêts, lui avoit fait un présent de cinquante mille écus, & avoit envoyé un commissaire avec des lettres de change de trois cents mille autres écus, pour lever des troupes dans ses états. Mais le comte de Foix garda les bords de la rivière de Saone avec tant de soin, que les Allemands furent repoussés toutes les fois qu'ils tentèrent de la traverser: ensorte que ne pouvant subsister dans le lieu où ils étoient, leur armée se dissipa sans avoir rien fait. Cette armée fut rassemblée dans la suite, & employée contre les Suisses qui étendoient trop loin leurs cantons, & qui avoient déjà uni à leur république Bâle & quelques autres villes de l'empire. Mais ils se défendirent avec tant de valeur, que les Allemands ne purent leur en enlever aucune. Ainsi le roi ne pouvant gagner l'empereur, fit alliance avec Philibert duc de Savoie, pour s'assurer un passage par ses états; & fit un nouveau traité de ligue offensive & défensive avec les cantons Suisses, qui par-là s'engagèrent à renoncer à toute alliance avec Ludovic Sforce. Celui-ci sentit le danger où il étoit de se voir bientôt dépouillé de ses états, & le peu d'espérance qu'il pouvoit avoir dans les princes ses voisins, dont la plupart étoient irrités contre lui, & se plaignoient hautement de ses perfidies.

XLVIII. Il fait alliance avec le duc de Savoie & les cantons Suisses.

XLIX. Ludovic fort inquiet demande du secours à l'empereur des Turcs. *Mariana, lib. 27. n. 17.*

Il crut que dans cette extrémité il pouvoit avoir recours aux Turcs, & il ne s'en fit aucun scrupule. Il pria Frederic roi de Naples d'envoyer un ambassadeur à CP. & de souffrir qu'il y agît de concert avec un des siens. Frederic, qui avoit offert au roi Louis XII, de devenir son feudataire, & de lui payer cinquante mille écus de tribut par an, sur le refus que sa majesté lui en fit, envoya au sultan Bajazet, Bucciardo, qui s'étoit déjà acquitté du même emploi sous le règne de son frère, & qui n'étoit revenu de CP. que depuis six mois. Bajazet écouta les propositions qu'on lui fit, & promit du secours. Mais toute cette négociation ne produisit d'autre effet que de rendre Ludovic encore plus odieux.

Louis XII partit de Blois sur la fin du mois de Juin 1499,

AN. 1499. & ne fut pas plutôt arrivé à Lyon, que les Vénitiens firent

L. marcher vers la rivière d'Adda toutes les troupes qu'ils avoient

Le roi de France part de Blois & se rend à Lyon. *Guicchardin, l. 4.*

assemblées sous divers prétextes dans leur état de terre-ferme. Ludovic ne douta plus alors qu'ils ne se fussent ligués avec son ennemi, & se mit en état de défense; il divisa ses troupes en deux corps inégaux: le moins nombreux fut destiné à la garde des rivières de la Sesia, de Tanare & du Pô, que les François devoient traverser; & le plus considérable, à garder les forts & les gués du fleuve d'Adda. Le marquis de Mantoue, mécontent des Vénitiens, vint s'offrir au duc de Milan avec trois cents lances: le duc le prit au mot, & lui donna le commandement de l'armée; mais ayant appris que les Turcs étoient arrivés sur la frontière de la Bosnie, il licencia le marquis de Mantoue avec ses trois cents lances.

LI.

Arrivée de Louis XII dans le duché de Milan & ses conquêtes. *Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. Burchard l. 3. p. 588. Sabell. Enn. 10. lib. 9. Ferron, lib. 3.*

L'entrée de Louis XII dans le duché de Milan n'arriva que le 15e. d'Août; mais il usa d'une diligence extraordinaire pour se dédommager des six semaines de la belle saison qu'il avoit employées à assembler ses troupes. Les Milanois n'osèrent lui disputer le passage de la Sesia, celui du Tanare fut le plus contesté. La ville de Novi, qu'il falloit forcer auparavant, se défendit avec beaucoup de vigueur; quatre-vingt-dix pièces de gros canons réduisirent en poudre ses remparts, & les François prirent cette place le cinquième jour du siége, avant qu'elle eût pensé à capituler. Ils y entrèrent l'épée à la main; on fit passer la garnison & la bourgeoisie au fil de l'épée, & le feu consuma ce qui avoit échappé à la licence des vainqueurs. Cinq ou six autres villes, intimidées par ce traitement, implorèrent la clémence du roi. Valence fut livrée par Raffagnino pour vingt mille écus qu'on lui donna. Pallavicini gagné de même rendit Tortone. Alexandrie, dans laquelle Galeas s'étoit enfermé, ne tint pas longtemps; les François s'en rendirent maîtres par un artifice que leur suggéra Cajazzo frère de Galeas. Enfin tout le pays qui devoit appartenir à la république de Venise, Cremone, Giaradadda, Lodi & d'autres, ne coûtèrent à conquérir que cinq ou six jours de marche.

LII.

Le duc de Milan se retire en Allemagne. *Mariana, lib. 27. n. 19.*

La rapidité surprenante de ces conquêtes étonna le duc de Milan. Plus consterné que ses sujets, & ne se sentant ni assez de force, ni assez de courage pour s'y opposer, il résolut de quitter la campagne & de se renfermer dans sa ville capitale. Elle étoit munie de tout ce qui étoit nécessaire

pour se bien défendre : Ludovic ne pouvoit choisir une plus sûre retraite ; mais c'est le sort des princes qui se sont attiré la haine de leurs sujets, de n'en point trouver d'assurée. Antoine Landriano, principal trésorier du duc, fut assassiné en sortant du palais. C'en fut assez pour faire croire à Ludovic qu'on en vouloit à lui-même, & que s'il ne sortoit promptement de Milan, il couroit risque d'être livré aux François. Le soulèvement d'une partie de ses états augmentant sa crainte, il ne pensa plus qu'à se retirer. Il résolut de passer en Allemagne & en Suisse, pour implorer le secours de ces nations ; mais avant que de partir, il voulut pourvoir à la conservation du château de Milan, si fort & si bien muni, qu'il espéroit le pouvoir venir secourir avant que les François s'en fussent rendus maîtres. Le cardinal Ascagne son frère lui en demandoit le gouvernement, & il ne pouvoit le confier à un sujet qui lui fût plus fidelle ; mais par un effet de sa mauvaise politique, il préféra un de ses favoris nommé Bernardin de Corté, jeune-homme sans expérience & sans courage. Pour consoler son frère, il lui témoigna qu'il ne pouvoit pas se passer de ses conseils, & le conjura les larmes aux yeux de se charger de conduire en Allemagne ce qu'il avoit de plus précieux. AN. 1499.

Il vouloit parler de sa femme & de ses deux fils Maximilien & François. Il envoya avec eux quinze cents mille écus d'or en espèces, & pour une aussi grande somme en meubles & en bijoux. La princesse Isabelle d'Aragon, qui avoit épousé Jean Galeas, fut laissée à Milan avec son fils âgé de neuf à dix ans ; Ludovic lui transporta le duché de Bari & la principauté de Rossano, qui lui avoient été donnés pour récompense d'avoir rétabli la maison d'Aragon sur le trône de Naples. Il sortit ensuite de Milan avec une escorte considérable commandée par Galeas de San-Severino son gendre, & par Louis Malvesi, & accompagné du cardinal d'Est. La première personne qu'il rencontra fut Cajazzo, qui offensé de ce que le duc avoit donné le principal commandement à Galeas qui n'étoit que son frère cadet, l'avoit trahi, & avoit fait en secret son accommodement avec les François à qui il avoit procuré la prise d'Alexandrie. Il avoit prétendu se justifier sur la reddition de cette place, & se croyant quitte de toutes les obligations qu'il avoit à Ludovic Sforce, il se mit à le poursuivre avec la cavalerie Françoise ; peu s'en fallut

AN. 1499. qu'il ne l'enlevât au passage de la Valteline. Le duc de Milan se sauva à Inspruck.

LIII. Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.

Les Milanois, ainsi abandonnés de leur duc, ouvrirent les portes de leur ville aux François, qui ne pensèrent plus qu'à investir le château : ils n'eurent pas beaucoup de peine à s'en rendre maîtres. Bernardin de Corté qui en étoit gouverneur, gagné par le comte Philippin de Fiesque qui avoit trouvé le moyen d'y entrer, ne fut point à l'épreuve des belles promesses qu'on lui fit, & livra la place le douzième jour du blocus ; mais confus de sa trahison & de sa perfidie, il en mourut dix jours après.

LIV. Les Turcs ravagent l'Istrie, la Dalmatie & le Frioul.

Burchard. l. 3. Sabellic. Enn. 10. c. 9. Ferron in Ludovic. XII. Surita. to. 5. l. 3. Guicchardin, l. 4.

Pendant que les troupes de la république de Venise faisoient la guerre avec tant de succès dans le Milanès ; le Bassa Scender, envoyé par Bajazet avec une armée considérable, pénétra dans les provinces d'Istrie, de Dalmatie & du Frioul, désola tout le plat-pays, fit esclaves toutes les personnes qui tombèrent entre ses mains, les mena sur les frontières de la Bosnie, d'où il envoya à CP. ceux dont il espéroit tirer rançon, & fit assommer les autres. Comme le provéditeur André Zani n'avoit pas employé les troupes de la république, par crainte ou par foiblesse, pour s'opposer à ces désordres, on lui fit son procès, & il fut déclaré infame. Les Turcs voyant si peu de résistance dans l'état de Terre-ferme, équipèrent une flotte pour conquérir les Iles. Les Vénitiens leur en opposèrent une autre. Mais Grimani qui la commandoit ayant quatre-vingt-dix ans, n'osa pas hasarder la bataille, laissa passer les Turcs, & prendre impunément la route de Lépante. On dégrada ce chef, & l'on mit en sa place Melchior Trevisano. Celui-ci alla attaquer la flotte Ottomane, qui voyant qu'elle avoit du dessous, mit le feu à quatre de ses galères pour ne pas tomber entre les mains des chrétiens ; & comme les Turcs étoient disposés à brûler de même les autres, l'armée Vénitienne fit cesser le combat, & s'alla présenter devant Lépante qui se rendit d'abord.

LV. Le roi de France fait son entrée à Milan.

Mariana, lib. 27. n. 10.

Le roi de France n'arriva à Milan qu'après la reddition du château, & le sixième d'Octobre il y fit son entrée en habit ducal. Il séjourna près de trois mois dans le pays. Les acclamations & la joie qui éclatèrent parmi les habitans, engagèrent le roi à les traiter avec beaucoup de bonté & de douceur. Le cardinal d'Amboise & le chancelier de Rochefort conseillèrent à sa majesté de les décharger de tous les impôts

extraordinaires que le duc de Milan leur avoit imposés, & même de la moitié des ordinaires. Louis XII le fit avec joie; sa libéralité n'en demeura pas là : il n'épargna pas le domaine ducal qui jusqu'alors avoit été inaliénable; il récompensa la faction des Guelphes qui avoit toujours bien servi la France. Trivulce eut pour sa part la seigneurie de Vigevano, & d'autres terres considérables. Theodoric son cousin-germain fut pourvu de celle de Marignan. Il rétablit les privilèges de la noblesse & de l'état ecclésiastique, & fit restituer aux habitans les biens dont ils avoient été injustement dépouillés; défendant d'inquiéter personne de ceux qui avoient eu part au gouvernement précédent & aux bonnes grâces de Ludovic. Trivulce peu de temps après fut fait gouverneur de Milan, en la place du seigneur de la Trimouille, qui eut d'abord ce gouvernement & qui s'en démit. Trois mois après Gènes ouvrit ses portes au vainqueur, sans oser seulement se mettre en défense; & tout ce qui restoit de villes dans le Milanès, suivit bientôt l'exemple de la capitale.

AN. 1499. *Histoire de Louis XII. par S. Gelais. Aug. Justin. l. 5.*

LVI. Traité entre le roi de France & les Florentins. *Belcar. l. 8. Guicchardin, l. 4.*

Tous les princes d'Italie, excepté Frederic roi de Naples, vinrent en personne féliciter le roi d'un si heureux succès; & ceux qui n'osèrent se présenter devant sa majesté, lui rendirent leurs respects par députés. Les Florentins lui en envoyèrent cinq. Le roi qui avoit besoin d'eux, pour ajouter au duché de Milan la couronne de Naples, dont il méditoit la conquête, & dont il ne pouvoit s'assurer qu'aux dépens de la république de Pise, conclut avec eux un traité, aux conditions qu'on leur remettroit la république de Pise; qu'on leur fourniroit des troupes pour s'en rendre maîtres; & qu'eux réciproquement, si le roi entreprenoit la conquête de Naples, s'engageroient à le secourir, en lui donnant pour cette expédition cinquante mille écus d'or pour la solde de cinq mille Suisses durant trois mois, outre les trente-cinq mille que les marchands de Florence avoient promis par écrit au duc de Milan.

LVII. Le roi donne des troupes au duc de Valentinois.

Le pape ne manqua pas aussi de féliciter le roi sur ses conquêtes. Mais conjointement avec le duc de Valentinois son fils, il somma sa majesté d'accomplir sa parole, & de leur donner les troupes qu'elle leur avoit promises par le dernier traité. Louis XII ne pouvant s'en dédire, les fit partir pour la Romagne, sous la conduite d'Yves d'Alegre, le plus sage & le plus expérimenté de ses officiers-généraux. Ces troupes

AN. 1499.

étoient au nombre de six à sept mille hommes. Le pape y joignit tous les vieux soldats de l'état ecclésiastique ; & le duc de Valentinois obtint du roi de Navarre son beau-frère, que les plus déterminés Gascons & Basques s'enrôlassent sous ses étendards : ce qui rendoit l'armée du pape plus considérable qu'on ne l'avoit vue depuis long-temps. L'on commença par Forli où étoit Catherine Sforce, sœur du duc de Milan, mariée à Jerôme Riario seigneur de cette ville. Elle se défendit avec une valeur au-dessus de son sexe : elle ne se coucha point durant les six semaines que dura le siége, & ne se dispensa d'aucune des fonctions militaires ; mais à la fin il fallut céder. Le duc de Valentinois fit donner l'assaut, & ses troupes entrèrent de tous les côtés en même temps dans la ville, où elles passèrent sur le ventre à la garnison, & tuèrent sans aucune distinction tout ce qui parut devant elles.

LVIII. Catherine Sforce perd Forli, & est faite prisonnière.

Burch. l. 3. Petr. Delph. l. 6. ep. 21.

Catherine Sforce, après avoir cherché la mort inutilement, se mit en devoir d'entrer dans la citadelle avec une vingtaine de soldats, qui lui restoient seuls, de deux mille cinq cents qu'elle avoit eus au commencement du siége. Mais on la poursuivit de si près, que ses ennemis entrèrent avec elle dans la forteresse, se saisirent de sa personne, & lui sauvèrent la vie malgré elle. Le duc de Valentinois l'envoya à Rome, & le pape la fit enfermer dans le château Saint-Ange, où elle auroit fini ses jours accablée de chagrins, si elle n'eût inspiré au plus brave de ses ennemis le désir de se rendre son libérateur. D'Alegre avoit été témoin de sa valeur ; il l'avoit même éprouvée, & ne l'avoit pas moins estimée ; il avoit sur-tout admiré ses fatigues, & sa constance à visiter les travaux jour & nuit ; il s'étoit proposé de la sauver & ne l'avoit pu, parce qu'avant qu'il entrât dans la citadelle de Forli le duc de Valentinois l'avoit déjà envoyée à Rome. Mais cela ne l'empêcha pas de solliciter sa liberté en des termes qui marquoient assez qu'un refus l'offenseroit. Le pape & le duc de Valentinois, qui étoient trop contens de lui pour le désobliger, lui accordèrent sa demande : & Catherine fut renvoyée à Florence auprès de ses enfans.

LIX. D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.

XL. Le roi part de Milan pour retourner en France.

Mariana, l. 27. n. 21.

Dès que Louis XII eut si heureusement exécuté l'entreprise de Milan, il pensa à la conquête de Naples. Alexandre VI, qui avoit aussi ses vues particulières, & qui ne cherchoit qu'à satisfaire son ressentiment & son ambition, animoit secrètement sa majesté à cette expédition, & la flattoit d'une

victoire encore plus prompte que celle du Milanès. Cependant comme la saison étoit avancée, le roi avant que de s'engager voulut retourner dans son royaume, soit pour donner à ses troupes le temps de se reposer, soit pour en ramener de nouvelles. Il envoya pour gouverneur à Gènes Philippe de Cleves, seigneur de Ravestein Allemand, & Trivulce à Milan. Il confia les autres places de ces deux états à divers capitaines, dont il connoissoit la fidélité & la valeur; & partit de Milan au commencement de Décembre, emmenant avec lui François Sforce fils de Jean Galeas Sforce, le véritable duc de Milan, lequel avoit été injustement dépouillé par l'ambitieux Ludovic, qui se voyoit lui-même chassé à son tour.

An. 1499. *Sabel. Enn. 10. l. 9. Ferron, l. 3. Guicchardin, l. 4.*

LXI. Les rois catholiques vont à Grenade.

En Espagne le comte de Tendilla gouverneur de Grenade, ayant mandé à la cour que les Maures des montagnes songeoient à se révolter, & que si l'on n'y donnoit ordre de bonne heure, leur révolte entraîneroit infailliblement celle de tout le royaume de Grenade, leurs majestés catholiques résolurent d'y aller; mais elles prirent différens chemins, afin que les Maures, gens fort ombrageux, ne crussent pas que ce voyage tendît à leur faire la guerre. On se servit du prétexte de faire prendre l'air de Grenade, qui est fort sain, au jeune prince Michel, dont la santé étoit très-foible. La reine Isabelle partit la première, chargée de la conduite de ce jeune prince, & le roi suivit quelque temps après. A leur arrivée, l'on introduisit quatre à cinq mille hommes de bonnes troupes dans Grenade; ce qui déconcerta tellement les Maures, que les plus considérables d'entr'eux prirent la fuite & passèrent la mer. La reine logea dans l'Alhambra; le roi demeura dans la ville, & convoqua les prêtres & les moines des Maures, qu'il renvoya tous à l'archevêque de Tolède qui étoit du voyage, afin qu'ils fussent amplement instruits des desseins de leurs majestés catholiques.

LXII. L'archevêque de Tolède propose aux Maures d'embrasser la religion chrétienne. *Mariana, ibid. c. 5. Gomez de vita Ximen. l. 2. Surita, t. 5. l. 3. c. 44.*

L'archevêque de Tolède, chez lequel ils furent conduits, les reçut avec beaucoup d'honneur; mais après leur avoir dit que le roi & la reine avoient été exactement informés de tout ce qu'on avoit fait dans les montagnes pour porter les peuples à la révolte: il ajouta qu'on ne leur pardonneroit point qu'ils ne promissent d'employer tous leurs soins pour porter les habitans de Grenade à embrasser la religion chrétienne, & qu'ils n'en donnassent l'exemple en l'embrassant eux-mêmes les premiers, puisque cela dépendoit d'eux; qu'ainsi ils n'avoient

AN. 1499.

qu'à choisir, ou la mort, ou la religion du prince. Les Moratites & les Alfaquis (c'est ainsi que les Maures appeloient leurs prêtres & leurs moines) furent consternés de cette proposition : ils protestèrent de leur innocence, & promirent tout ce qu'on voulut. Alors on leur fit beaucoup d'amitié ; le roi & la reine leur firent présent de vestes & de rubans de couleur de feu ; on prit les mesures nécessaires pour travailler à la conversion de ces infidelles. L'archevêque de Tolède se joignit à ceux de Grenade, pour agir de concert ensemble ; & le nombre de ceux qui recevoient le baptême devint si grand, qu'on fut obligé d'omettre les cérémonies.

Après ces heureux succès, leurs majestés catholiques partirent pour Séville ; mais aussitôt après leur départ les troubles recommencèrent, & l'on insulta publiquement aux nouveaux chrétiens. L'archevêque de Tolède, qui étoit resté à Grenade, usa de toute son autorité pour apaiser ces désordres : il fit publier une ordonnance par laquelle il étoit défendu, sous peine de punition corporelle, de faire des assemblées, de parler mal de la religion chrétienne, & d'offenser de paroles & d'actions ceux des habitans qui l'auroient embrassée. Et pour couper court à la révolte, il s'en prit à un prince Maure nommé Zegri qu'il soupçonna d'y avoir part, quoiqu'on n'en eût aucune preuve, il le fit arrêter, quoiqu'il fût d'une grande naissance, & qu'il eût beaucoup de crédit parmi les Maures : il lui fit dire que, dans la conjoncture présente, on ne pouvoit se fier à lui tant qu'il seroit Mahométan ; qu'ainsi il devoit se résoudre, ou à se faire chrétien, ou à perdre pour toujours sa liberté. Et sur le refus que fit Zegri, on redoubla ses gardes & on le traita si rudement, qu'il craignit que des menaces on n'en vînt aux effets, & il commença à écouter ceux qu'on lui avoit envoyés pour l'instruire ; l'archevêque voulut bien s'en donner la peine lui-même, & le sut si bien gagner, qu'il reçut le baptême des mains du prélat, & se fit appeler Ferdinand Gonsalve pour faire honneur au grand capitaine Gonsalve de Cordoue, avec lequel il étoit lié d'une amitié fort étroite depuis la prise de Grenade. Zegri devint dans la suite un chrétien des plus zélés, & personne ne travailla plus efficacement que lui à la conversion des Maures. Son exemple attira les plus distingués ; & Gomez dit qu'on brûla plus de cinq mille volumes de l'Alcoran.

LXIII. Il convertit & baptise un prince Maure nommé Zegri.

Alvar. Gomez l. 2. Raynald. ad ann. 1499. n. 3.

Cette

AN. 1499.

LXIV. Soulèvement à Grenade. *Mariana, lib. 27. n. 25. Elvar. Gomez, l. 2.*

Cette conduite ne servit qu'à irriter les autres Maures qui ne s'étoient pas convertis, & qui regardoient l'Alcoran brûlé comme le plus grand attentat qu'on pût faire à leur religion. Ceux de l'Albaïzin, où il y avoit plus de cinq mille maisons, se soulevèrent, prirent les armes, tuèrent deux estafiers de l'archevêque de Tolède, crièrent en tumulte au milieu de Grenade : liberté, vive Mahomet ! Comme des furieux, ils barricadèrent les rues, ils les fortifièrent & s'y retranchèrent; ils environnèrent un soir le palais du prélat & voulurent l'y forcer, résolus de l'égorger & de venger dans son sang l'insulte faite à Mahomet. Le peuple de Grenade se joignant à celui de l'Albaïzin : en moins de deux heures, il y eut plus de cent mille hommes sous les armes. Dès que le jour parut, le comte de Tendilla qui commandoit les troupes dans le royaume, & qui étoit gouverneur particulier de l'Alhambra, fit aussitôt entrer des soldats dans la ville, pour tenir les nouveaux chrétiens & les Maures également dans le respect; comme les révoltés n'avoient point de chef, & qu'il n'y avoit point d'ordre parmi eux; l'autorité du comte & ses menaces dissipèrent la sédition, & les remontrances de Zegri au peuple firent que peu-à-peu chacun se retira.

LXV. On prévient le roi catholique contre l'archevêque de Tolède.

On écrivit aussitôt à leurs majestés catholiques, pour leur donner avis du danger où Grenade s'étoit trouvée par la révolte des Maures. Comme l'archevêque de Tolède avoit beaucoup d'ennemis, il crut devoir prévenir les relations désavantageuses qu'on pourroit envoyer à la cour; il dépêcha à la reine un nègre, le meilleur piéton qu'il y eût en ce temps-là, & qui fit le premier jour jusqu'à trente lieues : mais ayant trouvé le vin bon la seconde journée, il en prit tant & si souvent qu'il s'enivra, & qu'au lieu de deux jours qu'il lui falloit pour arriver à Seville, il en mit cinq, & ne rendit ses lettres que le sixième. Ce que l'archevêque avoit prévu, arriva; il fut prévenu, les lettres de ses ennemis arrivèrent à Seville avant les siennes ; on l'y faisoit passer pour l'unique cause de la sédition, on l'y dépeignoit comme un homme cruel, qui ayant forcé les Maures par des rigueurs excessives à recevoir le baptême, les avoit réduits au désespoir. Le roi qui n'aimoit pas le prélat, depuis qu'il avoit été nommé à l'archevêché de Tolède au préjudice d'Alphonse d'Aragon son fils naturel, se servit de cette occasion pour faire à la reine des reproches assez vifs & assez piquans ; cette princesse

AN. 1499.

ne favoit qu'y répondre pour excufer le prélat qu'elle protégeoit.

LXVI. Il fe difculpe, & oblige les Maures à fe faire chrétiens. *Mariana lib. 27.*

Elle écrivit à l'archevêque des lettres pleines de reproches, où elle fe plaignoit en particulier de fa négligence, & du peu de foin qu'il avoit de l'informer des affaires de Grenade. Et fur ces entrefaites, le courrier chargé des lettres de Ximenès arriva. Mais le prélat ne jugea pas, après les mauvaifes impreffions que l'on venoit de donner de fa conduite, que cette démarche fût fuffifante pour le difculper. Il dépêcha prefque fur le champ François Ruyz Cordelier, fon compagnon, pour rendre à leurs majeftés un compte exact & détaillé de tout ce qui s'étoit paffé dans le foulèvement des Maures, & pour diffiper la calomnie de fes ennemis. Ruyz s'acquitta de fa commiffion avec fuccès, & l'archevêque fut pleinement juftifié. Le roi, pour prévenir de femblables défordres, envoya un commiffaire fur les lieux pour faire des informations & punir les plus coupables. Mais en même temps il fit publier une amniftie générale pour tous ceux qui embrafferoient de bonne foi la religion chrétienne & recevroient le baptême. Le commiffaire en fit pendre quelques-uns des plus mutins & en fit mettre d'autres aux fers. Ils demandèrent bientôt à être chrétiens, pour obtenir leur liberté. La plupart des Maures de l'Albaïzin fuivirent leur exemple ; & les uns & les autres entraînèrent prefque tous ceux des autres quartiers. Il y en eut jufqu'à cinquante mille qui reçurent le baptême, & leurs mofquées furent changées en églifes. Mais il eft difficile de diffimuler & de fe contrefaire long-temps : le foulèvement reprit de nouvelles forces l'année fuivante, & fut prefque en même temps apaifé, comme on le dira.

LXVII. L'archevêque de Tolède penfe à établir une univerfité à Alcala. *Mariana, lib. 27. n. 23.*

L'archevêque de Tolède, avant fon voyage de Grenade, étoit venu à Alcala, & dès-lors il avoit médité d'y établir une univerfité fur le modèle de celle de Paris, la plus célèbre de toute l'Europe. Ce n'eft pas que ce prélat en foit le premier fondateur, puifqu'il y avoit fait lui-même fes premières études ; mais outre qu'elle ne portoit pas le titre d'univerfité, c'étoit fi peu de chofe en comparaifon de ce qu'elle devint depuis par fes foins, fes bienfaits & les priviléges qu'il lui obtint, qu'elle fait gloire de le reconnoître pour fon fondateur. Les premiers commencemens en furent foibles, comme dans toutes les grandes entreprifes, mais dans la fuite

cette université est devenue une des plus fameuses de l'Espagne. On jeta dans cette année les fondemens du principal collége qu'on nomma de saint Idelphonse, & on en posa la première pierre le quatorzième de Mars. Pierre Gumiel, un des plus célèbres architectes de son temps, en donna le dessein & se chargea de la conduite de l'ouvrage.

An. 1499.

LXVIII. Le roi catholique propose à Louis XII de partager entre eux le royaume de Naples. *Mariana, l. 27. n. 21.*

Les affaires d'Italie donnoient de grandes inquiétudes au roi catholique. Comme la Sicile n'est séparée que d'un petit trajet de mer du royaume de Naples, il craignoit que, si le roi de France s'emparoit de celui-ci, celle-ci ne s'en trouvât mal. Il exhorta donc le roi très-chrétien à la paix, & lui fit offrir de la part du roi Frederic des conditions également honorables & avantageuses, pour l'engager d'abandonner l'entreprise de Naples. Mais sur le refus de sa majesté très-chrétienne. Ferdinand eut recours au premier projet de partage; & l'on convint que, le père de Frederic n'étant que bâtard du roi de Naples, le fils ne pouvoit avoir aucun droit légitime à ce royaume, & qu'ainsi les deux rois de France & d'Espagne, dont les prétentions étoient beaucoup mieux fondées, devoient s'accommoder, & réunir leurs forces pour ôter la couronne à Frederic, & partager de concert son royaume. Le roi catholique étoit alors à Grenade, où Jeanne reine de Naples sa sœur, qui avoit quitté l'Italie, vint le trouver. La princesse Marguerite d'Autriche, veuve du prince de Castille, partit en même temps d'Espagne, pour se rendre en Allemagne auprès de l'empereur Maximilien son père; elle prit la route de France.

LXIX. Frederic menace d'attirer les Turcs en Italie, si on l'attaque.

Ferdinand se servant de cette occasion, envoya en France un des gentilshommes de sa chambre, qui de concert avec Jean-Michel de Gralla son ambassadeur ordinaire auprès de Louis XII, fut chargé de proposer à ce prince le projet de la conquête & du partage du royaume de Naples. Le cardinal d'Amboise approuvoit assez les propositions des Espagnols. Le seigneur de Clerieux, flatté de la promesse qu'on lui faisoit du marquisat de Crotone dans la Calabre, paroissoit aussi du même sentiment. C'étoit, après le cardinal, celui qui avoit le plus de part aux bonnes grâces du roi. Les affaires étoient assez avancées, & l'on se flattoit d'un heureux succès, lorsque Frederic, qui fut informé par des avis secrets de ce qui se tramoit contre lui en France, déclara que si on l'attaquoit, il appeleroit les Turcs à son secours, & leur donneroit entrée en Italie. Ces menaces ne laissèrent pas d'alarmer les deux rois, & encore plus les

AN. 1499.

princes d'Italie. D'un autre côté le même Frederic tenta de s'accommoder avec le pape; il offrit de céder au duc de Valentinois la principauté de Théano & le duché de Seſſa qui avoit autrefois appartenu au duc de Gandie ſon frère, & de lui donner encore une ſomme conſidérable d'argent. Il promit auſſi d'abandonner les principautés de Salerne & San-Severino à dom Alphonſe d'Aragon, ſon neveu & gendre de ſa ſainteté. Tel eſt le caractère de la crainte; on eſt libéral dans le péril : mais dès qu'il eſt paſſé, on révoque tout ce que la peur avoit arraché. Le pape auroit accepté ces propoſitions, ſi le duc de Valentinois ne lui eût écrit que cette négociation n'étoit point du tout approuvée par le roi de France; ce qui obligea ſa ſainteté de la rompre.

LXX. Mort de Marcile Ficin.

Marcile Ficin mourut cette année à Corrége proche Florence. Il étoit né à Florence le dix-neuvième d'Octobre 1433. Laurent de Medicis prince de Florence, qui aimoit beaucoup les lettres, le fit étudier & lui donna les meilleurs maîtres. Ficin ſe rendit habile dans preſque toutes les ſciences, ſur-tout dans la théologie & la médecine. Il acquit une grande connoiſſance du Grec & du Latin. Laurent & Coſme de Medicis eurent beaucoup d'eſtime pour lui, le comblèrent de leurs libéralités, & le firent pourvoir d'un canonicat de la cathédrale de Florence. Marcile Ficin ſe ſervit de ces avantages pour ſe donner avec plus de ſoin à l'étude, elle faiſoit ſa principale occupation. Mais quoique revêtu du ſacerdoce, il ſe contentoit d'être ſavant, & ſembloit mépriſer la piété. Dieu le toucha par les ſermons pathétiques de Jerôme Savonarolle, & depuis ce temps-là il ne s'occupa que des devoirs de la religion. On a de lui un grand nombre d'ouvrages; un traité de la religion chrétienne & de la piété, de la foi; dix-huit livres de l'immortalité de l'ame & de la félicité éternelle; un commentaire ſur l'épître aux Romains; pluſieurs ſermons; trois livres de la vie; douze livres de lettres; une apologie de Jerôme Savonarolle; la traduction des ouvrages de Platon, &c.

LXXI. Guerre entre les Vénitiens & les Turcs. *Boſius, to. 2. l. 5. Leunclave Pandect. Tur. 378.*

La guerre entre les Vénitiens & les Turcs continuoit toujours; ceux-ci avoient pris Lépante & Modon, villes conſidérables du Peloponèſe, & enfin Durazzo. Mais Benoît Pazaré capitaine des Vénitiens, ſecouru de Gonſalve de Cordoue qui commandoit la flotte Eſpagnole, ſe rendit maître de l'île de Ceſalonie dans la mer Ionienne & de Sainte-Maure ſur les con-

ſins de la Macédoine. La flotte de France ſecourut auſſi les Vénitiens, qui n'en tirèrent pas de grands avantages, tant par leur propre faute, que par l'impatience des François & par les furieuſes tempêtes qu'ils eſſuyèrent. Cette guerre dura deux ans. On fit la paix, à condition que la république rendroit Ste. Maure à Bajazet. On croit que ce qui détermina principalement le ſultan, fut qu'Iſmaël ſophi s'étant ſaiſi de la Perſe, commençoit à ſe faire craindre & à ſe rendre redoutable aux Ottomans, qui ſe ſentirent plus d'une fois des effets de ſa valeur.

AN. 1499.

LXXII. Iſmaël premier ſophi de Perſe. *Bizard. hiſt. Perſ. l. 10. Leunclav. an. Turc. lib. 16. Spond. hoc. ann. n. 7. Barros. Aſia dec. 2. l. 10. c. 6.*

Cet Iſmaël, qui fut le premier ſophi de Perſe, étoit fils de Sheik Haidar & de la fille d'Uſum Caſſan. Etant encore fort jeune, il ſe retira en Hircanie chez un ami de ſon père. Il ne tarda pas à montrer qu'il avoit du courage & encore plus d'ambition. Il tenta de ſe rendre maître de la ſeigneurie dont jouiſſoit ſon père, & il y réuſſit avec l'aide de ceux qui voulurent bien courir avec lui les riſques de cette entrepriſe. Plus hardi par ce ſuccès, il vint à Tauris dans la haute Arménie; comme il y trouva de la diviſion entre les chefs, il n'eut pas de peine à s'en emparer. Il ſe diſoit deſcendu d'Ali gendre de Mahomet, & donnoit une nouvelle explication à l'Alcoran; ce qui lui attira beaucoup de diſciples, qui devinrent ſes partiſans & ſes appuis. En donnant de nouveaux ſens à l'Alcoran, il avoit pour but de faire ſes ſectateurs ennemis des Turcs; en quoi il réuſſit. Il ſe forma deux partis, qui ſe traitèrent l'un & l'autre d'hérétique. Iſmaël voyant ſon parti conſidérablement groſſi, tenta de ſe rendre maître de toute la Perſe; & dès cette année il commença à en établir le royaume. Il prit le nom de ſophi, qui en langue Perſanne ſignifie de la laine, parce que le turban qui étoit la marque de ſa dignité étoit de laine rouge; en quoi il différoit des Turcs qui le portoient de laine blanche, & des Tartares Mahométans qui en avoient de verds. Quelques-uns ont cru que le nom de ſophi étoit dérivé du Grec, & que ce prince l'avoit adopté pour ſe rapprocher des mages des anciens Perſes, qui étoient les ſages & les princes de la nation: mais cette idée eſt ſans fondement.

LXXIII. Le pape publie un jubilé à Rome. *Raynald h. ann. n. 25.*

Dès le douzième d'Avril le pape avoit publié le jubilé ſéculaire. Dans cette première bulle de publication, il ſuſpendoit toutes les autres indulgences, & étendoit les pouvoirs accordés aux prêtres pour entendre ceux qui s'adreſſeroient à eux pour le jubilé. Le vingtième de Novembre ſuivant,

AN. 1500.

il donna une deuxième bulle, par laquelle il permettoit à tous les chrétiens éloignés de Rome de gagner ce jubilé, sans être obligés de faire le voyage, à condition qu'ils payeroient une certaine somme. Il prenoit pour prétexte qu'il avoit résolu de publier une croisade contre les Turcs, ce qui ne pouvoit se faire sans dépense, & qu'il étoit déjà convenu avec les ambassadeurs de divers princes, que les Hongrois, les Polonois, les Bohémiens, iroient faire la guerre aux Turcs dans la Thrace, les François & les Espagnols dans la Grèce; & que lui-même, avec le roi d'Angleterre, les Vénitiens & les princes d'Italie, qui étoient les plus puissans sur mer, iroient attaquer Constantinople. Qu'en conséquence de cette résolution, il avoit envoyé des nonces dans toutes les cours, pour exhorter les souverains à terminer amiablement leurs querelles particulières; afin que toutes les forces des chrétiens pussent s'unir ensemble pour une si pieuse entreprise.

LXXIV. Désordres qui régnoient à Rome pendant le jubilé. *Mariana, l. 27. n. 39. Apud Burch. in Diario, & Bzov. hoc anno & seq.*

Le jubilé fut ouvert la veille de Noël aux vêpres: il n'attira pas à Rome autant de monde qu'Alexandre l'espéroit, à cause des guerres qui troubloient l'Italie. « Cependant la licence & le déréglement, dit Mariana, y régnèrent » plus qu'en nul autre lieu du monde. Le crime étoit sur » le trône, & jamais peut-être on n'avoit vu une plus monstrueuse corruption de mœurs, sur-tout parmi les ecclésiastiques, qui, par la sainteté de leur caractère, auroient » dû animer les autres fidelles à la pratique de la vertu, & » leur servir de modèle. » Comme la bulle portoit que les étrangers y demeureroient quinze jours, & ceux de la ville en emploieroient trente à visiter les églises, le pape permit aux pénitenciers d'abréger ce temps, & de le réduire à cinq jours pour les étrangers & à sept pour les Romains, en suppléant au reste par des aumônes. Il le prolongea même dans Rome jusqu'à la fête des Rois de 1501, & pour toute l'Italie jusqu'à la Pentecôte, & chargea les Cordeliers de l'Observance, suivant les bulles qui en furent publiées, de distribuer les indulgences, & de lever les dixmes du clergé & les taxes des cardinaux & autres prélats, pour aider les Vénitiens dans la guerre qu'ils avoient à soutenir contre les Turcs. Les Juifs ne furent pas oubliés dans cette taxe.

Burchard. in Alex. VI. p. 72. Rayn. ad an. 1500. n. 9.

LXXV. Le pape pense à une croisade contre les Turcs.

Quelque zèle que témoignât le pape pour exhorter les princes à se liguer contre le Turc, ses discours ne pouvoient

pas produire de grands effets. Il étoit trop connu dans toute la chrétienté, pour qu'on pût se persuader qu'il agît par un motif de religion & de zèle pour la gloire de Dieu. On voyoit bien que l'unique but de cette croisade étoit d'amasser de l'argent par des contributions volontaires, tant des peuples que des souverains. Il ne laissa pas d'appeler tous les ambassadeurs qui étoient à Rome, dans un consistoire qu'il tint le mercredi onzième de Mars 1500. Le pape leur exposa le danger qui menaçoit la religion chrétienne, & leur dit que, dès le mois d'Octobre de l'année précédente, il avoit écrit aux rois & aux princes pour contribuer à une œuvre si pieuse. Un des ambassadeurs lui répondit, qu'il falloit auparavant penser à établir une paix solide & constante entre les princes chrétiens, & qu'ensuite on travailleroit à arrêter les progrès du Turc. Un autre ajouta, que cette guerre ne regardoit que les Vénitiens en particulier, & que c'étoit pour eux que le pape s'intéressoit. Alexandre comprit aisément ce que ces réponses signifioient; & comme les princes en firent à peu près de semblables aux nonces qui leur furent envoyés, la croisade n'eut aucun effet.

AN. 1500. *Raynald hoc ann. n. 2. & 5. Burchard. in Alex. VI. part 2. p. 83.*

LXXVI. Le chapitre de Notre-Dame consulte la faculté de théologie sur les censures du pape.

Mais comme, sous prétexte de cette guerre, il avoit donné un décret par lequel il imposoit une taxe sur le clergé de France, sans le consulter auparavant, l'université de Paris en interjeta appel au futur concile. Comme Alexandre se sentoit appuyé du cardinal d'Amboise & de plusieurs autres prélats qui avoient du crédit en cour, il crut qu'il pouvoit agir d'autorité. Ainsi sans s'arrêter à l'appel de l'université, il prétendit lever les impôts qu'il demandoit, & fulmina des censures contre ceux qui refuseroient de les payer. Le chapitre de l'église de Paris ne voulant rien faire en cette occasion, qui fût contre les règles, consulta la faculté de théologie sur ce qu'il falloit penser de ces censures. La faculté s'assembla aux Mathurins à son ordinaire, pour examiner les propositions qui lui avoient été présentées; & après cet examen elle fit ses réponses, que je rapporterai en son lieu.

LXXVII. Le pape prie le roi d'Angleterre d'entrer dans le dessein de la croisade.

Ces oppositions des François n'empêchèrent pas le souverain pontife de faire agir ses nonces auprès des autres princes. Il envoya en Angleterre un Espagnol nommé Gaspard Pons, qu'il chargea de la bulle du jubilé, & lui donna ordre de marquer à Henri VII combien il souhaitoit qu'il s'unît à lui dans le dessein qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Henri

AN. 1500.

ne voulant point faire paroître qu'il désapprouvât ce projet, répondit au nonce, qu'il n'y avoit point de prince dans toute la chrétienté qui eût plus de zèle que lui pour l'heureux succès de cette entreprise. Que néanmoins, comme ses états se trouvoient dans un grand éloignement de Constantinople, qu'il n'avoit point de galères, & que ses matelots ne connoissoient pas assez bien la mer méditerranée, il jugeoit plus convenable que les rois de France & d'Espagne accompagnassent sa sainteté. Que par-là, outre que l'expédition seroit plutôt prête, on éviteroit la jalousie qui naîtroit infailliblement entre ces deux monarques, s'ils marchoient ensemble sans avoir personne au-dessus d'eux. Que quant à lui, il contribueroit volontiers de troupes & d'argent; & que si les rois d'Espagne & de France refusoient d'accompagner le pape, il vouloit bien aller lui-même commander sous lui, pourvu premièrement que tous les différents entre les princes chrétiens fussent assoupis & terminés; que pour ce qui regardoit ce dernier point, on ne trouveroit aucun obstacle de sa part, puisqu'il étoit en paix avec tout le monde. Enfin il demanda qu'on mît entre ses mains quelque bonne place sur la côte d'Italie pour lui servir de retraite en cas de besoin. Le pape ne trouva pas à propos de répliquer rien à cette réponse, & les autres princes en firent à peu près de semblables.

LXXVIII. Troubles dans le Milanois après le départ de Louis XII.

Louis XII étoit trop occupé de ses projets, pour songer à aller porter la guerre en Orient. La conquête du royaume de Naples avoit quelque chose de plus flatteur pour lui, & son autorité, qui n'étoit pas encore assez fortement établie dans le duché de Milan, demandoit toute son attention. Mais c'est à quoi il semble qu'on ne pensât pas assez sérieusement. L'inconstance des Milanois avoit besoin d'être fixée; la précipitation avec laquelle ils avoient abandonné Ludovic à son mauvais sort, devoit faire craindre aux François une révolution toute semblable, & le seul moyen de la prévenir étoit de les traiter avec douceur. La présence du prince y étoit sur-tout fort nécessaire, & les Milanois s'en étoient flattés. Le prompt départ de Louis XII pour la France leur déplut; leurs soupçons augmentèrent par le rappel des troupes que d'Alegre commandoit dans l'armée du duc de Valentinois. Ils crurent qu'on ne les faisoit approcher que pour faciliter le rétablissement des impôts; & comme le roi ne tiroit plus rien

du domaine, ils se persuadèrent aisément qu'on alloit les surcharger. L'on avoit eu la mauvaise politique de ne distribuer les honneurs & les emplois qu'à ceux de la faction des Guelphes, sans songer que ceux du parti des Gibelins qu'on négligeoit, étoient les plus animés du peuple, les plus puissans & les plus nombreux. Trivulce, que le roi avoit laissé pour gouverneur en son absence, auroit pu assoupir dans leur naissance tous ces prétextes de mécontentement; mais c'étoit un esprit fier, hautain, violent, dédaigneux & vindicatif, plus propre à aliéner les esprits qu'à les concilier. On cabala contre lui, on le mit en mauvaise intelligence avec les troupes Françoises; on lui suscita tant d'ennemis, qu'il en fut lui-même effrayé. Insensiblement la révolte alla si loin, que, dans toutes les villes du Milanès, à peine se trouvoit-il quelqu'un qui demeurât fidelle à la France; tout aspiroit à voir rétabli l'ancien gouvernement, & sans que Ludovic en sut rien, les peuples qui lui avoient paru si opposés, lui préparoient son rétablissement.

AN. 1500.

LXXIX. Ludovic Sforce rentre dans le duché de Milan avec des troupes.

Il avoit été très-bien reçu à la cour de l'empereur Maximilien, qui lui avoit promis avec serment de marcher lui-même à son secours avec ses forces. Il avoit levé des troupes dans les cantons Suisses, au nombre de huit mille hommes, conjointement avec son frère Ascagne, outre cinq cents hommes d'armes du comté de Bourgogne; & il étoit arrivé avec eux & la cavalerie Allemande sur la frontière du duché de Milan, au commencement du printemps de cette année; avant que Trivulce en fût averti. Celui-ci, au premier avis du retour du duc, tâcha de se mettre en état de lui tenir tête & de l'obliger à se retirer. Mais la bourgeoisie de Milan lui déclara, qu'elle ne souhaitoit rien tant que le retour de Ludovic leur duc; & dans la revue qu'on fit des troupes Françoises, Trivulce les trouva beaucoup diminuées par la désertion des jeunes soldats, qui lassés de ne rien faire s'étoient dérobés de Milan, afin de suivre leurs compagnons dans l'expédition de la Romagne & de Pise. Il retint donc avec lui dans la ville une partie de ses gens, & sur l'avis que Ludovic s'approchoit de Côme à grands pas & qu'il avoit déjà embarqué une partie de ses troupes sur le lac, il jeta promptement des troupes dans cette ville qui étoit dégarnie de monde, & dont la conservation étoit d'une extrême importance pour celle de l'état.

An. 1500. LXXX. Côme, Milan & la plupart des autres places se déclarent en sa faveur.

Le comte de Ligny, qui conduisoit ces dernières troupes de Trivulce, marcha avec tant de diligence, qu'il entra dans Côme avant que Ludovic y fût arrivé. Il laissa ensuite approcher les barques ennemies, & fit tirer sur elles si à propos, qu'il y eut plusieurs soldats de tués, & que la barque où étoit le cardinal Ascagne coula à fond, avec un grand danger de sa vie. Mais les affaires des François n'en allèrent pas mieux, parce que la faction des Gibelins dominoit parmi les bourgeois de Côme, qui par-là favorisoient Ludovic; ensorte que Ligny, informé par des avis secrets qu'on vouloit se saisir de lui & le livrer au duc, abandonna cette ville & vint joindre Trivulce. Il en sortit avec ses gens, sous prétexte d'aller reconnoître les ennemis; mais il ne put entrer dans Milan, parce qu'il trouva le plat-pays soulevé contre les François; & la bourgeoisie de Côme ne le vit pas plutôt sortir, qu'elle reçut Ludovic. Les Milanois, au premier avis qu'ils en reçurent, excitèrent une sédition générale, qui obligea Trivulce à s'aller loger sous le canon du château, pendant qu'il y faisoit entrer son infanterie; & ayant donné ses ordres pour le défendre, il prit avec sa cavalerie la route de Pavie. Les Gibelins le poursuivirent, & s'arrêtèrent sur les bords du Tesin.

Trivulce, échappé d'un si grand danger, se vit réduit à conserver deux places seules du duché de Milan, Novarre & Mortare. Il se renferma dans la première; & le duc de Milan, informé du soulèvement de la ville capitale, y accourut, & y fut reçu avec beaucoup de joie. Les Italiens s'enrôlèrent sous ses enseignes en si grand nombre, que son armée en moins de huit jours augmenta de la moitié. Il assiégea le château de Milan, & n'espérant pas le prendre autrement que par famine, il laissa le cardinal son frère avec le tiers de ses gens dans les lignes, & marcha avec le reste vers Pavie, où il fut reçu d'abord, de même que dans Vigevano. Ces heureux succès l'encouragèrent à mettre le siége devant Novarre, qu'il pressa si vivement, qu'elle fût obligée de capituler. Le chevalier Bayard, qui commandoit dans la citadelle, ne voulut point être compris dans la capitulation; & la garnison de la ville fut conduite jusques sur la frontière du Piémont avec bonne escorte.

LXXXI. Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.

Le comte de Ligny avoit joint Trivulce dans Mortare, mais ils n'y pouvoient subsister, parce qu'ils y manquoient de

tout; & ſi Ludovic eût quitté le ſiége de Novarre pour y venir, rien n'auroit retardé le recouvrement de tout le duché de Milan: mais il s'obſtina à vouloir continuer le ſiége de cette première place, & ce qui l'y détermina, fut qu'il reçut la nouvelle que la ville de Parme s'étoit déclarée en ſa faveur. Plaiſance & Lodi auroient fait la même choſe, ſi les Vénitiens n'avoient eu ſoin d'y mettre de fortes garniſons; la ville d'Alexandrie refuſa de ſe ſoumettre. Ce fut ſur ces entrefaites que d'Alegre, qui avoit quitté le duc de Valentinois, joignit Trivulce, & qu'il reprit Tortone par le conſeil des Guelpes. Mais les Suiſſes de ſon infanterie n'étant point payés, pillèrent la ville, ce que d'Alegre ne put jamais empêcher. Toute l'Italie étoit en ſuſpens ſur l'événement de Novarre. La ville s'étoit rendue, & la garniſon en étoit ſortie le vingt-deuxième de Mars; mais la citadelle tenoit toujours pour les François, & Ludovic Sforce en preſſoit le ſiége autant qu'il pouvoit. Mais voici ce qui ſauva le duché de Milan, & le conſerva au roi de France.

LXXXII. Le roi de France envoie une armée dans le Milanès.

L'empereur Maximilien armoit puiſſamment pour s'oppoſer au progrès de Louis XII, & celui-ci de ſon côté faiſoit la même choſe contre Maximilien. Il étoit ſur le point de prendre la route de Champagne, lorſqu'il apprit que ſa majeſté impériale avoit ſuſpendu ſes levées, que le duc de Milan s'étoit preſque rétabli par lui-même; & qu'il ne tenoit plus qu'à la citadelle de Novarre que ce duc ne fût maître de tout le duché. Comme le mauvais état des affaires de France ne venoit que de la méſintelligence qui étoit entre Trivulce & les officiers généraux de l'armée Françoiſe, le roi chercha un homme de confiance à qui il pût donner le commandement de l'armée. Le cardinal d'Amboiſe s'offrit; mais comme il n'entendoit pas la guerre, on lui donna pour général Louis de la Trimouille. Ainſi les troupes Françoiſes diſtribuées dans chaque province, prirent en toute diligence la route du Dauphiné; & dès le ſixième d'Avril dix mille Suiſſes conduits par le bailli de Dijon, ſix mille hommes d'infanterie Françoiſe, & quinze cents hommes d'armes avec leurs archers à cheval, parurent à la vue de Mortare. Le cardinal & la Trimouille avoient pris les devants, & trouvèrent en arrivant Trivulce non-ſeulement brouillé avec Ligny, mais encore avec d'Aubigny.

LXXXIII. Les Suiſſes

Le duc de Milan, informé de l'approche & du nombre des François, s'attacha plus fortement à la priſe de la citadelle de

An. 1500. de l'armée de Ludovic se révoltent contre lui.

Novarre dans laquelle commandoit Bayard. Le cardinal d'Amboise & la Trimouille marchèrent aussitôt vers cette place, comme pour faire lever le siége du château ; mais leur présence auroit peut-être été fort inutile, sans un accident particulier qui décida du malheureux sort de Ludovic. La principale force de l'armée de ce prince consistoit en huit mille Suisses. Quel que fût le prétexte de leur mécontentement, les officiers de ces troupes traitèrent avec les François dès qu'ils les eurent vus arrivés devant Novarre; ils s'engagèrent à leur livrer Ludovic moyennant une certaine somme, & le marché fut tenu si secret, qu'on ne sut jamais ni le prix, ni les noms des personnes qui s'en mêlèrent. Ces officiers allèrent trouver en corps le duc de Milan, lui demandèrent la solde du mois qui n'étoit pas encore expiré; & lui déclarèrent qu'ils se retireroient à l'instant, si on ne les satisfaisoit. Le duc, qui étoit sans argent, leur offrit sa vaisselle qu'ils prirent; & ils se retirèrent ensuite dans leur quartier. Mais Ludovic, pour se précautionner contre ce qui pourroit arriver, craignant que les Suisses ne l'enlevassent, envoya ordre au cardinal son frère de faire partir incessamment de Milan quatre cents chevaux & huit mille fantassins Italiens, pour le venir joindre, & de lui envoyer de l'argent au plutôt. Le cardinal Ascagne obéit; mais ces troupes approchant de Novarre, trouvèrent que la Trimouille avoit prévenu leur marche : il avoit partagé son armée en deux corps, étoit demeuré au siége avec l'un, & avoit envoyé l'autre sous la conduite de d'Aubigny, pour les empêcher de traverser la rivière du Tesin. D'Aubigny s'acquitta fidellement de ses commissions, & les ennemis n'osèrent hasarder le passage.

LXXXIV. Ludovic Sforce est arrêté déguisé en Suisse, & conduit à Lyon. *Mariana, lib. 27. n. 37. Naucler. chronic. gener. 51. p. 515.*

Le duc de Milan, ainsi frustré de son espérance, feignit de vouloir en venir à une bataille. Il donna ses ordres pour cela. Sa cavalerie obéit ; mais les officiers Suisses, arrivés au moment auquel il n'étoit plus temps de dissimuler, lui dirent qu'ils ne pouvoient exécuter ses ordres, parce qu'ils venoient d'en recevoir de contraires de leurs supérieurs, qui leur défendoient d'agir contre leurs frères engagés dans l'armée Françoise, & leur commandoient de se retirer à l'heure même. Le duc de Mlian fit tout ce qu'il put pour les ramener : il essaya de les adoucir par ses larmes, & voyant que tout cela ne servoit de rien, il demanda qu'on le tirât seulement de l'armée Françoise dont il étoit investi de toutes parts. Toute

la grâce qu'il put obtenir, fut qu'on lui laiſſa la liberté de ſe déguiſer en Suiſſe, & d'eſſayer avec les autres de traverſer l'armée du ſieur de la Trimouille. Les hiſtoriens rapportent que les Suiſſes ayant donné avis de tout cela aux généraux François ; ceux-ci examinèrent avec attention tous ceux qui avoient eu permiſſion de ſe retirer, & reconnurent Ludovic. D'autres ont ajouté, que les Suiſſes eux-mêmes paſſant firent ſigne aux François de ſe ſaiſir du duc, & le montrèrent au doigt. En effet à peine eut-il marché dix ou douze pas entre des piquiers François rangés en haie, qu'il fut reconnu, arrêté, conduit à la Trimouille, & envoyé à Lyon où Louis XII étoit encore. On arrêta avec lui Galeas de San-Severino, Fracaſſe & Antoine-Marie frère de ce général, tous pareillement déguiſés en Suiſſes.

An. 1500.

LXXXV. Il eſt arrêté & mis en priſon dans le Berry.

Le duc de Milan ſupporta d'abord ſa diſgrace avec aſſez de fermeté, ſe flattant que le roi ne manqueroit pas de lui donner en France un emploi convenable à ſa qualité, ou du moins qu'on lui laiſſeroit la liberté. Mais il fut inconſolable lorſqu'il ſe vit d'abord confiné dans une chambre obſcure au Lys-de-Saint-George de Berry, où il demeura quatre ou cinq ans; & enſuite transféré dans le château de Loches, où on lui refuſa des livres, du papier, de l'encre, & généralement tout ce qui pouvoit être capable de le déſennuyer. Cette diſgrace lui arriva le vendredi de la ſemaine de la paſſion, le dixième d'Avril 1500. Il paſſa dix ans entiers dans cet état ; & ce ne fut que bien avant dans la 11e. année, que la mort, qu'il avoit tant de fois déſirée, finit les peines qu'il ſouffroit dans cette vie. Ainſi Dieu confondit la prudence politique du plus ſuperbe prince de ſon ſiècle, qui ne méritoit pas un meilleur ſort après tout le mal qu'il avoit commis. La haine qu'il avoit conçue contre les François étoit ſi grande, qu'il en faiſoit égorger ſecrétement tout autant qu'on en pouvoit trouver dans les hôtelleries, promettant un ducat d'or pour chacun qu'on mettroit à mort. Ce qui ayant été découvert, on fit brûler pluſieurs de ces hôtes dans leurs logis mêmes, pour ſervir d'exemple aux autres. Le cardinal Aſcagne, frère de Ludovic, fut auſſi livré aux François par les Véniriens entre les mains deſquels il étoit tombé, & mis dans la citadelle de Bourges; mais il n'y fut que deux ans, & le crédit du cardinal d'Amboiſe lui obtint la liberté.

In appendice ad hiſt. Robert Gaguin.

Les fils de Ludovic, Maximilien & François, que leur père

me de Juillet il alla lui-même à sainte Marie du peuple rendre ses actions de grâces à Dieu de sa conservation. AN. 1500.

LXXXVIII. Le duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.

Le duc de Valentinois son fils venoit de recommencer la guerre dans la Romagne. Après avoir fait cruellement assassiner à Rome dom Alphonse d'Aragon duc de Viseli, son beau-frère, il se rendit maître de Pesaro & de Rimini. Mais Bentivoglio, qui s'étoit emparé de Boulogne, défendit la ville de Faënza, & donna beaucoup d'occupation au duc. Jules II, successeur d'Alexandre, trouva le secret de le réduire; car cinq ou six ans après étant venu à Boulogne, il en chassa Bentivoglio & toute sa famille. On y massacra quelques-uns de ses enfans, on pilla ses biens, sa maison même fut démolie par le peuple; & tout cela fut exécuté avec beaucoup de barbarie, contre la promesse qu'on lui avoit donnée.

LXXXIX. Le roi de Portugal épouse la sœur de sa première femme avec dispense du pape. *Mariana, l. 27. n. 47. Surita, to. 5. l. 4 c. 21.*

Alexandre VI confirma par un bref le divorce d'Uladislas roi de Hongrie, avec Beatrix d'Aragon sa femme, veuve de Matthias roi de Hongrie & prédécesseur de ce prince, qui en vertu du bref de sa sainteté épousa Anne de Foix, fille de Gaston de Foix seigneur de Candale. Le roi de Portugal veuf d'Isabelle demanda aussi en mariage l'infante Marie, la plus jeune des filles du roi catholique, & la seule qui lui restoit de ses quatre enfans. Comme le roi de Portugal avoit épousé en premières noces Isabelle, sœur aînée de Marie, il falloit une dispense au premier degré d'affinité; & le pape Alexandre, nullement scrupuleux en mille autres choses, refusoit de l'accorder, sous prétexte que le roi de France le sollicitoit fortement de ne la point donner. L'affaire traîna en longueur; mais enfin le pape la termina au gré du roi de Portugal. La cérémonie des fiançailles se fit à Grenade dans le mois d'Août. La jeune reine entra dans le royaume de Portugal le vingtième d'Octobre, & le mariage fut célébré le trentième du même mois. Quelque temps après Marguerite d'Autriche, veuve de dom Juan prince de Castille, épousa en secondes noces Philibert duc de Savoie, qui la laissa bientôt après veuve pour la seconde fois.

XC. Naissance de Charles-Quint. *Mariana, lib. 27. n. 33. Naucler. chronic. general. 51. p. 515.*

Le vingt-cinquième de Février jour de S. Matthias, l'infante Jeanne, femme de Philippe archiduc d'Autriche, accoucha à Gand d'un fils, qui fut le célèbre Charles-Quint, dont nous aurons souvent occasion de parler dans la suite. Huit jours après sa naissance, la princesse Marguerite d'Autriche sa tante arriva d'Espagne à Gand, & le tint sur les

An. 1500.

fonts de baptême, avec la duchesse Marguerite, seconde femme de Charles le hardi dernier duc de Bourgogne. On donna au jeune Charles le titre de duc de Luxembourg, quoique, suivant l'ancienne coutume, les enfans des ducs de Bourgogne eussent toujours porté le nom de comtes de Charolois. La naissance de ce prince causa une joie universelle dans toute l'Espagne; & la reine Isabelle l'ayant apprise, s'écria que le sort étoit tombé sur Matthias, faisant allusion au jour & à la fête où le jeune prince étoit venu au monde.

XCI. Mort de l'infant dom Michel, après laquelle l'archiduc prend le titre de prince de Castille.

Les conjectures ne furent pas vaines, par la mort de l'infant dom Michel, arrivée à Grenade le 20e. de Juillet de cette même année 1500. L'archiduc Philippe d'Autriche & l'archiduchesse Jeanne son épouse, devinrent héritiers présomptifs des couronnes de Castille & d'Aragon, & de tous les états qui en dépendoient. Dès-lors ils commencèrent à en porter le titre. Mais ce fut le jeune Charles qui réunit dans la suite en sa personne toute cette puissante succession.

XCII. Gonsalve secourt les Vénitiens contre les Turcs.

Le grand Gonsalve partit dans cette année du port de Malaga en Espagne avec une puissante flotte composée de vingt-sept gros vaisseaux, vingt-cinq caravelles, plusieurs galères & de quelques corvettes, avec quatre mille hommes de débarquement & trois cents hommes d'armes. Sa navigation fut longue, il n'arriva sur les côtes de Sicile & n'entra dans le port de Messine que le seizième de Juillet. Aussitôt tous les Espagnols dispersés dans l'Italie se rendirent en foule auprès de lui. Les Turcs étoient alors devant Modon dans la Morée, & ils assiégeoient cette place par mer & par terre. Gonsalve auroit bien voulu rendre aux Vénitiens le service de faire lever ce siége; mais il ne put partir de Messine que le vingt-septième de Septembre, dans le temps que les infidelles s'étoient rendus maîtres de la place. Tout ce qu'il put faire, fut qu'étant arrivé le deuxième d'Octobre à la vue de Corfou, il sauva cette île du danger qui la menaçoit: & les Turcs allèrent mettre le siége devant Napoli de Romanie, dans l'espérance de s'en rendre maîtres avant qu'elle pût être secourue par les Espagnols.

XCIII. Conclusion de la paix entre la France & l'Espagne. *Mariana, ibid n. 42.*

La paix sur ces entrefaites fut conclue entre la France & l'Espagne. Les articles furent, qu'on dépouilleroit Frederic du royaume de Naples. Que la Pouille & la Calabre demeureroient au roi catholique. Que l'Abruzze & le reste du royaume resteroient aux François. Que les douannes & les revenus qu'on

qu'on avoit coutume de lever sur le bétail de la Pouille, se partageroient également entre les deux rois, de même que tous les revenus du royaume. Mais un traité aussi mal concerté ne pouvoit pas subsister long-temps. Les prétentions que chacun croyoit avoir sur ce royaume, & la guerre qu'on avoit résolu de déclarer aux Turcs, servirent de prétexte pour justifier ce traité ; & dès qu'il fut signé, les deux rois en firent part au pape, qui en témoigna beaucoup de joie, en leur donnant à l'un & à l'autre l'investiture de ce que chacun devoit posséder dans le royaume de Naples, comme feudataires du saint siége. Tel fut l'effet de la haine que sa sainteté portoit à Frederic.

AN. 1500.

XCIV. Les Turcs lèvent le siége de Napoli.

La flotte Espagnole ne resta pas long-temps dans les ports de l'île de Corfou ; elle prit la route de l'île de Zante, & y arriva le septième d'Octobre : elle y fut jointe par la flotte des Vénitiens, & par deux gros vaisseaux François chargés de huit cents soldats que Louis XII envoyoit au secours de ces derniers. Ce renfort fit lever le siége de Napoli de Romanie aux Turcs, qui furent contraints de se retirer dans le canal de Negrepont, de l'autre côté de la Morée. Gonsalve vouloit qu'on allât assiéger Modon ; mais d'autres jugeant qu'il seroit plus à propos de chasser les Turcs de l'île de Cephalonie qui a plus de cent cinquante milles de circuit, ce dernier parti fut suivi, & eut un heureux succès. Après plusieurs assauts, on emporta la place la veille de Noël. Cent soixante-dix Turcs furent tués dans cette action. Gonsalve rendit la ville aux Vénitiens, & ramena ensuite sa flotte en Sicile, où il arriva après avoir essuyé de furieuses tempêtes. La république lui envoya des députés pour le remercier, & pour le prier d'accepter la qualité de noble Vénitien, qu'il ne refusa pas, après s'être acquis beaucoup de réputation.

XCV. Nouveaux soulèvemens des Maures dans le royaume de Grenade. *Mariana*, 27 n. 31.

L'amnistie qu'on avoit accordée aux Maures de Grenade, n'empêcha pas de nouveaux soulèvemens. Ce qui obligea Ferdinand à rassembler au plutôt les troupes réglées qui étoient dans les garnisons, & à se transporter lui-même à Grenade. Il en fit deux petits corps d'armée sous la conduite d'Alphonse comte d'Aguilar, qui pénétra dans les montagnes & fit un grand carnage des rebelles. Ce comte s'en retournoit à Grenade tout couvert de gloire, lorsqu'il fut rencontré par une troupe de Maures; on en vint aux mains, & d'Aguilar, après

An. 1500.

avoir fait tout ce que le déſeſpoir ſoutenu d'une grande valeur eſt capable d'inſpirer, fut porté par terre & mourut percé de coups. Il etoit frère du grand Gonſalve de Cordoue: aucun n'échappa de tous ceux qui l'accompagnoient, tout fut taillé en pièces, & l'on n'apprit les nouvelles de ce déſaſtre que par les Maures, qui s'en vantèrent eux-mêmes. Il eſt vrai que cette imprudente vanité ne demeura pas longtemps impunie; preſque tous ceux qui avoient contribué à cette action en portèrent la peine: mais cette vengeance ne répara pas la perte d'un auſſi brave homme & d'un auſſi grand capitaine qu'étoit le comte d'Aguilar.

XCVI. Déconverte du Bréſil.

Mariana, ibid. n. 36.

Après le retour de Vaſquez Gama en Portugal, le roi envoya une nouvelle flotte aux Indes, ſous la conduite de dom Pedro Alvarez Cabrera, que Mariana appelle Cabral. Il découvrit en paſſant le Bréſil, & en prit poſſeſſion au nom du roi ſon maître. Enſuite il aborda à Melinde, d'où il paſſa à Quilloa. Il fut fort bien reçu du roi, à qui il propoſa de ſe faire chrétien; mais ne l'ayant trouvé nullement diſpoſé à embraſſer ce parti, il retourna à Melinde, paſſa enſuite à Calicut; & voyant que le Zamorim n'agiſſoit pas de bonne foi, il fit dreſſer ſon artillerie & battre la ville: puis ſe remettant à la voile, il alla mouiller à Cochin, où le roi le reçut très-bien, & traita avec lui pour le laiſſer charger du poivre ſur ſes vaiſſeaux. Il fit un ſemblable traité avec le roi de Cananor, & ce fut ainſi que les Portugais commencèrent le commerce des épiceries.

XCVII. L'archiduc Philippe viſite le roi d'Angleterre.

En Angleterre Henri VII, pour éviter la peſte qui faiſoit de grands ravages dans ſon royaume, paſſa à Calais avec ſa famille. Il y reçut des ambaſſadeurs de l'archiduc Philippe, qui lui fit témoigner le déſir qu'il avoit de lui rendre une viſite, le priant de marquer pour le lieu de l'entrevue un endroit qui ne fût pas une ville murée. Le roi Henri reçut avec plaiſir ſon compliment, & lui marqua, pour ſe voir & s'entretenir, l'égliſe de ſaint Pierre hors des portes de Calais. Enſuite il envoya des ambaſſadeurs à l'archiduc pour lui témoigner qu'il l'attendoit avec impatience. Quelques jours après, Henri informé que ce prince étoit proche de Calais, ſortit de la ville à cheval pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut aperçu, il deſcendit de cheval, & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier: mais le roi d'Angleterre ne l'ayant pas voulu permettre, ils s'embraſſèrent mutuellement; après

quoi ils entrèrent dans l'église, où ils eurent une longue conférence. L'archiduc voulant effacer l'impression que la protection qu'il avoit accordée à Perkins pouvoit avoir faite sur l'esprit du roi, témoigna l'ardent désir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui, l'appelant son bon patron & son père.

An. 1500.

XCVIII. Mort du cardinal Morton.

Polyd. Virg. hist. Angl. l. 26.
Godevin de opisc. Anglic.
Thomas Morus in vita Richard III.

Henri VII étant en paix avec tous les princes de l'Europe, s'appliqua à rechercher les partisans de Perkins, & n'accorda le pardon à plusieurs, qu'à condition qu'ils payeroient les amendes auxquelles ils seroient taxés. Le cardinal Morton, archevêque de Cantorbery, fut accusé d'être auteur de ces oppressions, mais on s'aperçut bientôt dans la suite qu'elles venoient du roi même. Ce cardinal mourut dans le mois d'Octobre 1500, peu regretté des Anglois, qui avoient conçu de fâcheux préjugés contre lui. Il étoit de Beer, bourg du comté de Dorchester. Il avoit reçu les honneurs du doctorat à Oxford, & s'étoit acquis tant de réputation en plaidant dans la cour ecclésiastique de Londres, qu'on le crut capable d'être admis dans le conseil privé du roi. Thomas Burchier, archevêque de Cantorbery, l'y introduisit. Sous Richard III il fut mis en prison, pour n'avoir pas voulu consentir aux volontés de cet usurpateur; il étoit déjà évêque d'Ely: il trouva moyen de sortir de sa prison, & forma une forte ligue contre Richard, qui fut tué dans une bataille le vingt-quatrième d'Août 1485. On mit sur le trône Henri VII, qui le rappela des Pays-Bas où il étoit, le fit archevêque de Cantorbery, chancelier d'Angleterre, & lui procura le chapeau de cardinal. Henri Déan, évêque de Salisburi, lui succéda dans le siége de Cantorbery.

XCIX. Mort d'autres cardinaux.

Aubery, hist. des cardinaux.

On perdit aussi dans cette année trois cardinaux. Le premier, Barthelemi Martini, Espagnol, évêque de Ségovie, & promu au cardinalat par Alexandre VI en 1496. Le second André d'Epinay, François, archevêque de Lyon & de Bourdeaux, créé cardinal par le pape Innocent VIII au mois de Mars 1489. Il avoit suivi le roi Charles VIII dans son voyage d'Italie & à la conquête du royaume de Naples; & à son retour, il se trouva à la bataille de Fornoue en 1495. On assure qu'il fut gouverneur de Paris, où il mourut dans le château des Tournelles le dixième de Novembre de cette année. Son corps fut enterré dans l'église des Célestins de Paris, près de la chapelle d'Orléans. Le troisième fut Jean Bor-

AN. 1500.

gia, dit le jeune, archevêque de Valence & neveu d'Alexandre VI, qui le fit cardinal en 1496, & lui donna le commandement des troupes qu'il envoyoit en Italie pour combattre les François & y appuyer la faction de Ferdinand roi d'Espagne. Il fut encore légat à Venise en 1499, & mourut le dix-septième de Janvier à Urbin, ville capitale du duché de ce nom. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'église de Ste. Marie du peuple. On croit qu'il fut empoisonné par l'ordre du duc de Valentinois, fils naturel du pape.

C.
Création de cardinaux par Alexandre VI.
Raynald. hoc ann. 1500.

Pour remplacer ces cardinaux, Alexandre tint un consistoire le vingt-huitième de Septembre, où il en créa jusqu'au nombre de treize, qui furent : 1. Diegue Hurtado de Mendoza Espagnol, archevêque de Seville, du titre de sainte Sabine. 2. Amanieu d'Albret François, évêque de Pamiers & de Cominges, du titre de S. Nicolas *in Carcere*. 3. Louis Borgia Espagnol, du titre des saints Nerée & Achillée, puis prêtre du titre de saint Marcel, archiprêtre de sainte Marie-majeure & grand pénitencier. 4. Jacques Serra Espagnol, archevêque d'Oristagni, prêtre cardinal du titre de saint Vital, évêque d'Elne & de Palestrine. 5. Thomas Bacoës, natif de Herdont en Hongrie, chancelier de ce royaume & archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre de saint Sylvestre & de saint Martin-aux-Monts. 6. Pierre Isuaglia Sicilien, archevêque de Reggio, du titre de saint Cyriaque, puis de sainte Pudentiane. 7. François Borgia, Espagnol, archevêque de Cosence, du titre de sainte Lucie, & évêque de Chieti. 8. Jean Verra Espagnol, du titre de sainte Balbine, & archevêque de Salerne. 9. Louis Podocator de Nicosie en Grèce, évêque de la Pacio, du titre de sainte Agathe. 10. Antoine Trivulce Milanois, évêque de Côme, du titre de sainte Anastasie, puis de S. Etienne au Mont-Celio. 11. Jean-Baptiste Ferraro Modenois, évêque de Modène, du titre de saint Chrysogone. 12. Marc Cornaro Vénitien, évêque de Vérone, patriarche de Constantinople du titre de sainte Marie, évêque d'Albano & de Palestrine. 13. Jean-Etienne Ferrero de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche ; puis il changea de titre & prit celui de Ste. Vestine.

CI.
Fin de la chronique de Jean Naucler.

Jean Naucler, ou Vergehaüs, Allemand, recteur de l'université de Tuminge, finit dans cette année sa chronique universelle, dans laquelle il fait voir assez d'exactitude ; elle a été continuée par Surius.

AN. 1501.

CII. Clôture du jubilé à Rome.

L'année 1501 commença à Rome par la clôture du jubilé, qui se fit le sixième de Janvier, jour de l'Epiphanie. Le pape Alexandre VI avoit envoyé l'année précédente dans tous les royaumes, des cardinaux & des évêques, pour le publier, & pour exhorter en même temps les princes chrétiens à s'unir ensemble, & à faire de concert la guerre aux Turcs, à laquelle sa sainteté promettoit d'assister en personne. Le plus célèbre d'entre ces légats fut le cardinal Raymond Perrault, né d'une famille peu considérable à Sugères dans la Saintonge. Il fut docteur de la maison de Navarre à Paris; & étant allé à Rome, le pape Innocent VIII l'envoya nonce extraordinaire en Allemagne, pour y recueillir les aumônes des fidelles, qu'on devoit employer aux frais de la guerre sainte. Quoique cette nonciature ne lui eût pas acquis beaucoup de réputation à cause des plaintes & des oppositions des Allemands, contraires aux levées & aux subsides trop fréquens de la cour de Rome, il ne laissa pas d'être promu à l'évêché de Gurck, qu'il joignit à celui de Saintes qu'il eut quelque temps après; & le pape Alexandre VI, après l'avoir fait cardinal en 1493, l'envoya une seconde fois légat en Allemagne. De-là il passa en Suède, en Danemarck & dans la Prusse, visitant les églises, déposant les clercs concubinaires, rétablissant l'ancienne discipline parmi les religieux, & exhortant les princes à établir une paix solide entre eux. Comme il ne mourut que cinq ans après cette légation, nous parlerons encore de lui en rapportant sa mort.

CIII. Légation du cardinal Raymond Perrault.

Sainte-Mart. Gall. Christ. Krantz. 14. Vandal. 30. 8. Daun. 14. 11. Métropol. 30.

CIV. Le duc de Valentinois assiége & prend la ville de Faënza.

Leand. Alberti. descr. Italiæ. Mariana, hist. Hisp. l. 27. n. 44.

Le zèle du souverain pontife pour unir les princes chrétiens contre les ennemis de la religion, ne l'empêchoit pas de penser à l'agrandissement de son fils naturel le duc de Valentinois. Ce prince ayant manqué son coup devant Faënza l'année précédente, y remit le siége dès que le printemps de celle-ci fut venu, assisté de l'armée Françoise; & malgré la résistance des Manfredi qui avoient commencé à s'y établir depuis l'an 1286, & qui se défendirent avec beaucoup de valeur, une conspiration découverte obligea les assiégés à chercher des voies d'accommodement. Ils convinrent de traiter avec le duc de Valentinois, qui leur promit par écrit que le domaine utile de Faënza seroit conservé au prince de Manfredi qu'on appeloit Astorre. Le duc, contre son ordinaire, fut si exact à tenir sa parole, qu'à peine s'aperçut-on dans la ville qu'on eût changé de maître, mais il en coûta la

AN. 1501.

liberté & ensuite la vie au prince, que le pape fit barbarement égorger, & dont le corps fut jeté dans le Tibre. Il étoit le dernier de cette famille, jeune homme le plus doux, le plus sage & le mieux fait de son temps. La bonté avec laquelle on avoit traité Faënza, engagea les autres villes à suivre son exemple, se flattant qu'on useroit envers elles de la même indulgence; & le duc de Valentinois en moins de quinze jours fut reconnu souverain dans toute la Romagne, suivant l'investiture que le pape en avoit accordée.

CV. Il tente en vain de prendre Boulogne.

Giov. Garzi & Alemanno, hist. de Bolon. Barth. Dulcini de vario statu Bonon.

Un succès si heureux lui fit tenter la prise de Boulogne, dont Jean Bentivoglio étoit seigneur plausible; mais presque sans troupes, parce que les meilleurs de ses soldats étoient dans l'armée Françoise. Il falloit donc faire revenir ses gens pour se mettre en défense; & dans ce dessein il dépêcha un de ses plus fidelles domestiques vers le cardinal d'Amboise, qui étoit encore à Milan, pour l'informer de l'entreprise du duc de Valentinois, & de la perte infaillible de Boulogne, s'il n'étoit promptement secouru. Le cardinal, qui comprenoit la grandeur du péril, envoya un exprès au duc, pour l'engager à se retirer de devant Boulogne; ou en cas de refus, à s'attirer toute l'armée Françoise, qui dès-lors se déclareroit contre lui. Cette alternative embarrassa le duc, qui prétendoit faire valoir ses droits sur Boulogne; mais ne voulant pas rompre avec les François, il tenta de tromper Bentivoglio avant que de se retirer. Il lui fit proposer de céder la forteresse de Castel-Bolognèse, & de lui payer neuf mille écus de tribut comme au duc de la Romagne; qu'à ces conditions il leveroit le siége. Bentivoglio, qui se croyoit abandonné des François dont il n'avoit reçu aucunes nouvelles, accepta les propositions du duc, & les accomplit fidellement. Le duc lui fit alors accroire qu'il n'auroit jamais pensé à assiéger Boulogne, s'il n'y avoit été appelé par les Marescotti, qui lui avoient ménagé des intelligences dans la ville. Bentivoglio y ajouta foi, quoiqu'il n'eût que trop de preuves de la perfidie du duc; & il en fut si irrité, que dans le moment même il résolut la perte des Marescotti, & les fit massacrer peu de jours après. Par-là il s'attira la haine des Boulonnois; & c'étoit précisément ce que le duc de Valentinois avoit en vue.

CVI. Les Vénitiens veulent

On étoit toujours occupé en France de la conquête du royaume de Naples, mais la chose ne paroissoit pas si aisée

qu'au commencement du règne de Louis XII, parce que Frederic avoit mis dans ses intérêts les Vénitiens qui avoient fait consentir les deux parties à un accommodement. On étoit convenu que Frederic seroit tributaire du roi de France, qu'il lui payeroit cinq mille écus par an, & qu'il lui donneroit la principauté de Tarente, & trois ou quatre ports des plus propres pour équiper une flotte contre les Turcs, & lui servir de retraite dans le besoin. Frederic avoit acquiescé aux volontés du sénat; mais il n'en fut pas de même à l'égard de la France: la plus saine partie du conseil du roi s'opposa à son accommodement, & son avis prévalut; la négociation fut rompue, & Frederic ne pensa plus qu'à traiter avec l'empereur. Mais le cardinal d'Amboise détourna le coup, en proposant à Maximilien le mariage de la princesse Claude, fille de Louis XII, née le quatorzième de Septembre 1499, avec le fils de l'archiduc Philippe, né cinq mois après: aux conditions, que le duché de Milan seroit donné en dot à la princesse; que le mariage s'accompliroit dès que les parties seroient en âge; & qu'alors le fils de l'archiduc, qu'on appeloit le duc de Luxembourg, seroit mis en possession de ce duché. Les offres furent acceptées. Le traité fut conclu à la fin de Mai 1501, avec un article secret, que Louis XII donneroit cinquante mille écus à l'empereur: ce qui fut fidellement exécuté.

AN. 1501. accommoder Louis XII avec le roi de Naples.

D'Autun. hist. de Louis XII.

CVII. Traité entre l'empereur & Louis XII.

Frederic voyant ses espérances déchues, y fut extrêmement sensible. L'unique moyen de rétablir ses affaires, étoit d'engager dans ses intérêts le pape, les Vénitiens & les princes d'Italie. Une pareille ligue avoit opéré le rétablissement de son prédécesseur sur le trône. Il y travailla donc de tout son pouvoir. Le pape se rendit d'abord, irrité contre la France, qui avoit empêché le duc de Valentinois de se rendre maître de Boulogne, & même de Florence, où il vouloit rétablir les Medicis. Il se joignit aux Vénitiens; & les ducs de Ferrare & d'Urbin, les marquis de Mantoue & de Montferrat, les comtes de la Mirandole, de Corrège & de Carpi donnèrent leurs paroles. Mais il falloit aussi faire entrer dans cette ligue le roi catholique: le comte de Conversano lui fut envoyé, & Ferdinand promit d'entrer avec joie dans toutes les alliances qui contribueroient à la conservation du royaume de Naples; d'envoyer dix mille hommes commandés par Gonsalve de Cordoue, à qui il ordonneroit de passer à Naples, dès qu'on seroit informé de l'approche des François.

CVIII. Ligue en faveur du roi de Naples.

Mariana, hist. Hisp. l. 27. n. 49.

AN. 1501.

Sur cette promesse, Frederic assembla une armée de sept cents lances, deux mille chevaux-légers, deux mille hommes d'infanterie, qu'il conduisit lui-même sur la frontière de son royaume avec beaucoup d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche.

CIX.
Le roi de France détache le roi catholique de cette ligue.
Mariana, loco suprà cit.
Guicchardin. l. 4.
Surius app. ad Naucler. p. 537.

Toute l'Europe étoit dans l'attente du succès de cette guerre. Mais avant que de la commencer, les François firent de nouvelles propositions de partage au roi d'Espagne, plus avantageuses que les premières, pour le détacher de la ligue dans laquelle il venoit d'entrer. Louis XII y fut sollicité par le cardinal d'Amboise, qui mit tout en œuvre pour réussir. Il crut que leurs majestés catholiques possédant déjà la Sicile, si on leur offroit les deux provinces du royaume de Naples voisines de cette île, elles se départiroient de la ligue. L'évêque d'Alby, frère du cardinal, fut envoyé en Espagne, & fit accepter à Ferdinand l'alliance avec Louis XII. La négociation commença dès la troisième conférence, & fut conclue dans la sixième. L'on y convint que les provinces de Labour & de l'Abruzze seroient aux rois catholiques à titre de duchés. On se mit aussitôt à faire de grands préparatifs de guerre en France & en Espagne. Les uns étoient surpris de voir ces deux couronnes réunir toutes leurs forces & se liguer, pour dépouiller de concert Frederic d'un royaume, dans lequel il ne s'étoit maintenu contre les François que par le secours des Espagnols. Les autres ne pouvoient pas se persuader que le roi catholique eût formé le dessein d'ôter la couronne à ce prince, après avoir fait tant d'efforts pour la lui conserver. Les deux rois avoient leurs raisons pour justifier leur conduite, & les publièrent dans des manifestes, que Guicchardin rapporte assez au long.

Surita, to. 5. l. 4. c. 43.

CX.
Gonsalve de Cordoue, lieutenant-général de la Calabre.
Mariana, lib. 27.

Les deux rois se mirent donc en devoir d'exécuter leur dessein. Ferdinand, qui étoit encore à Grenade, dépêcha le premier de Mars un courrier à Gonsalve, pour lui ordonner de se rendre incessamment dans le port de Messine avec sa flotte, où il recevroit de nouveaux ordres : & pour lui donner plus d'autorité, on le nomma par avance lieutenant-général dans les duchés de la Pouille & de la Calabre, quoique ces provinces ne fussent pas encore conquises. Mais en même temps, le roi catholique engagea les rois de France & de Portugal à s'opposer aux efforts des infidelles, & à envoyer leurs flottes dans les mers du Levant pour secourir les Vénitiens & arrê-

ter les progrès des Turcs. Le roi de Portugal y envoya une très-belle flotte, sous la conduite de dom Juan de Menesez comte de Taroca; mais elle n'y fit rien. Louis XII envoya aussi des vaisseaux dans le Levant pour se joindre aux Vénitiens; mais ce fut assez négligemment, parce qu'on étoit plus occupé en France de la conquête du royaume de Naples, à laquelle beaucoup de seigneurs Napolitains, ou bannis de leur patrie, ou ennemis de la maison d'Aragon, sollicitoient sa majesté très-chrétienne.

AN. 1501.

CXI. Le duc de Nemours généralissime de l'armée Françoise en Italie. *Mariana, ut suprà.*

Louis d'Armagnac, duc de Nemours, fut nommé généralissime de l'armée Françoise en Italie, malgré les intrigues du comte de Ligny pour avoir ce commandement. Ce duc l'accepta d'abord; mais ayant long-temps différé son départ, le seigneur d'Aubigny prit les devants, fit avancer les troupes qu'il commandoit en Lombardie, & s'avança vers Naples avec le comte de Cajazzo un des principaux seigneurs bannis de Naples. Frederic informé que les Florentins, pour éviter le pillage, avoient laissé passer ses ennemis, s'avança vers la frontière de son état pour la défendre, & reçut là un envoyé de Gonsalve, pour supplier Frederic de ne pas trouver mauvais qu'il prît le commandement des troupes de sa majesté catholique, dans l'obligation où il étoit d'obéir à son souverain; & en même-temps l'envoyé remit entre les mains du même Frederic le duché du Mont-saint-Angel dans la Pouille, dont il avoit gratifié Gonsalve, & pria ce prince de le dispenser du serment de fidélité qu'il lui avoit prêté en considération de ce duché. Frederic accorda la dispense du serment, mais ne voulut point accepter la renonciation au duché: disant à l'envoyé, qu'au contraire il ratifioit de nouveau cette donation, & qu'il lui demandoit seulement que les garnisons du Mont-saint-Angel ne fissent point de courses dans le pays.

CXII. Frederic se prépare à la défense. *Mariana, l. 27. n. 51.*

Cependant le compliment de Gonsalve inquiéta beaucoup Frederic, qui fut tout-à-fait déconcerté lorsqu'il apprit l'arrivée du duc de Nemours, & l'alliance des deux rois pour la conquête de son royaume. Dans cet embarras il envoya son fils à Tarente, qui étoit à l'extrémité de la Pouille & de l'Italie: & Mariana dit que le bruit courut qu'il avoit envoyé, au préjudice de sa gloire, des agens secrets pour implorer la protection de l'empereur des Turcs. Aussitôt il assembla tout ce qu'il put avoir de troupes, qui montoient environ à huit

An. 1501. cents hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied; foible armée pour se maintenir contre les forces de la France & de l'Espagne. Il fortifia Capoue pour en faire sa place d'armes, qu'il confia à Fabrice Colonne & à dom Hugues de Cardonne, qui s'y enfermèrent avec deux cents hommes d'armes & seize cents fantassins.

CXIII. Le pape donne l'investiture de Naples aux deux rois.

Cependant les ambassadeurs de France & d'Espagne, qui étoient à Rome, allèrent ensemble au palais du pape, & s'adressèrent à sa sainteté pour lui communiquer les conventions de leurs maitres, afin qu'elle en ratifiât les articles sans y rien changer, & qu'elle accordât à chacun des princes l'investiture qu'ils demandoient, menaçant même, en cas de refus, de tourner contre l'état ecclésiastique les armes destinées à dépouiller Frederic de ses états. Le pape, presque aussi troublé que s'il eût couru le risque du roi de Naples son feudataire, demanda trois jours au moins pour y penser; mais il ne put pas seulement obtenir trois heures: il fut obligé de se déclarer dans l'instant, & les investitures furent expédiées sur le champ, dans les propres termes qu'il plut aux ambassadeurs de les dicter & de les faire dresser.

CXIV. Gonsalve s'empare de presque toute la Calabre. *Mariana, l. 27. n. 52.* *Guicchardin l. 5.*

Gonsalve étoit trop habile homme, pour ne pas prévoir que l'alliance entre les deux rois ne dureroit pas long temps, & que les difficultés qui surviendroient entre eux ne manqueroient pas de les diviser bientôt. Dans cette persuasion, il lui parut de la dernière conséquence de prévenir les François, afin qu'ils ne s'opposassent pas secrétement à ses conquêtes. Il envoya donc la plus grande partie de sa flotte sur les côtes de la Pouille, sous les ordres de dom Diegue de Mendoza, pour s'opposer aux Turcs, s'ils paroissoient & s'ils vouloient faire passer des troupes en Italie. En même-temps il donna ordre à Inigo Lopez d'Ayala de se rendre à Naples avec le reste de ses vaisseaux: il dépêcha son écuyer à Frederic pour lui demander les deux reines douairières de Naples, dont l'une étoit sœur & l'autre nièce du roi son maître, pour les amener d'abord en Sicile; & on les lui accorda. Tout étant ainsi disposé, Gonsalve passa le Fare de Messine, entra dans le royaume de Naples, & soumit toute la Calabre, excepté Girachi & Sainte-Agathe. Frederic prévoyant qu'il lui seroit impossible de résister à tant de forces, prit le parti de ne garder que trois villes, Naples, Averse & Capoue; & ayant divisé son armée en trois corps, il donna la conduite du premier à

Fabrice Colonne qui se renferma dans Capoue pour la défendre en cas de siége; Prosper Colonne, son frère, se jeta dans Naples dans la même intention avec le second corps; lui-même avec le troisième s'alla loger dans Aversé, afin qu'étant au milieu des deux autres, il pût plus aisément secourir le plus pressé.

An. 1501.

CXV. L'armée Françoise se saisit de Capoue & d'autres places. *Mariana, l. 27. n. 53.*

L'armée Françoise prit la route de Rome, & entra dans le royaume de Naples le 8e. de Juillet. Tout plioit à son approche, & l'on ne se mettoit pas seulement en défense. Ceux de Saint-Germain plantèrent sur leurs tours l'étendard de France, & chacun s'empressoit de se soumettre à sa domination. Le maréchal d'Aubigny s'avança vers Mont-Fortino, où Jules Colonne s'étoit enfermé avec une forte garnison; mais bien loin de défendre la place, il s'enfuit, & ses soldats se rendirent, à condition qu'on leur accorderoit la liberté & la vie. La prise de cette ville facilita la conquête des autres places jusqu'à Capoue, dont le comte de Palena, traître à sa patrie, facilita l'entrée aux François, qui y mirent tout à feu & à sang, & y commirent les plus affreux désordres. Fabrice Colonne, qui commandoit dans cette place, fut arrêté prisonnier, avec dom Hugues de Cardonne & beaucoup d'autres officiers; on ne vit dans la ville que brigandages & que meurtres, & les places publiques n'étoient remplies que de morts ou de mourans. On pénétra jusqu'au fond des maisons des particuliers; on en enleva l'or, l'argent, & tout ce qu'il y avoit de plus précieux. Cette prise arriva sur la fin de Juillet, & fut suivie de la reddition de Gayette.

CXVI. Frederic se retire à Naples, & traite avec les François. *Guicchardin l. 5. Card. Bemb. hist. Venet. l. 6. Sabell. Enn. 11. l. 1. Saint Gelais, Histoire de Louis XII. p. 135.*

Ces conquêtes firent perdre à Frederic tout ce qui lui restoit de courage; craignant d'être enlevé dans Averse, il se retira à Naples: mais les bourgeois, sans respect pour leur prince, députèrent vers le duc de Nemours, & lui ouvrirent les portes de leur ville, à condition qu'il conserveroit leurs biens, leurs enfans, leurs femmes & leurs vies. Les François entrèrent dans la ville, & Frederic se vit obligé à se retirer dans le Château-neuf. Il ne pensa plus pour lors qu'à s'accommoder: & dans une visite que d'Aubigny lui fit dans le Château-neuf, il lui remontra qu'il étoit perdu sans ressource, & qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'abandonner à la clémence & à la générosité de Louis XII, qui lui offroit une pension de trente mille écus avec la province d'Anjou. Saint-Gelais dit que ce fut le comté du Maine; mais il se trom-

AN. 1501. pe. Frederic demanda trois jours pour y penser, & ces trois jours expirés, il manda à d'Aubigny de revenir. Le traité fut conclut & signé à ces conditions : qu'il remettroit aux François dans six jours les villes, citadelles & châteaux qui tenoient encore pour lui, & qui entroient dans la portion de Louis XII. Qu'il auroit la liberté de se retirer dans l'île d'Ischia avec sa famille, ses domestiques, ses trésors & ses meubles les plus précieux, à l'exception des canons qui se trouveroient marqués au nom & aux armes de Charles VIII. Que les bénéfices que les cardinaux Colonne & d'Aragon possédoient dans le royaume de Naples, seroient conservés. Qu'au bout de six mois il seroit libre à Frederic de prendre quel parti il lui plairoit, & de se retirer où il voudroit.

Mariana, l. 27. n. 55.

CXVII. Il passe en France.

Hist. du chevalier Bayar. c. 8.

Ces articles furent exécutés de part & d'autre avec beaucoup de fidélité. Ce prince infortuné se retira d'abord dans l'île d'Ischia avec la reine sa femme, les princes ses enfans, Beatrix & Isabelle ses deux sœurs ; celle-là répudiée par Uladislas roi de Bohême & de Hongrie, celle-ci autrefois duchesse de Milan ; & ses domestiques les plus affidés. Les Colonnes lui demeurèrent fidelles, & se rendirent aussi auprès de lui. Quelque temps après Frederic demanda au roi de France un sauf-conduit ; & après l'avoir obtenu sans peine, il partit avec cinq galères & vint trouver Louis XII, qui le reçut avec beaucoup de bonté, lui accorda le duché d'Anjou avec la pension de trente-mille écus, qui lui fut toujours exactement payée, & même continuée après que les François eurent été chassés de Naples.

Gonsalve de son côté avançoit toujours ses conquêtes. Ayant appris le 29e. de Juillet que Capoue s'étoit rendue aux François, il partit de Nicastro où il étoit, & alla se rendre maître du château de Cosenza. Il n'eut ensuite qu'à paroître dans la Pouille, les villes s'empressèrent à l'envi de se rendre. Il n'y eut que la ville de Tarente qui osa lui résister. Alphonse fils de Frederic s'y étoit enfermé, avec le comte de Potentianne & Leonard évêque de Rhodes. Sur le refus que ce prince fit de se soumettre, Gonsalve fit approcher son armée, & assiégea la place dans les formes. Ce qui obligea Alphonse à capituler, aux conditions qu'il ne rendroit la place que dans quatre mois, ce terme expiré, on remit la ville à Gonsalve, qui acheva ainsi la conquête du royaume. Ce grand capitaine avoit juré à Alphonse sur la sainte Eucharis-

tie, qu'il lui laisseroit la liberté de se retirer où il lui plairoit ; cependant il le retint prisonnier, & l'envoya sous bonne escorte en Espagne au roi Ferdinand, qui le traita avec bonté & humanité. AN. 1502.

Le pape d'autre part n'oublioit pas ses intérêts. Craignant que les troupes du duc de Valentinois ne se débandassent en demeurant oisives, après avoir donné les terres des Colonnes & des Savelli aux Ursins & aux Cesarini, qu'il engagea par-là dans son parti ; il envoya ensuite son armée assiéger Piombino par terre, pendant que les galères ecclésiastiques en fermoient le port. Cette ville est une principauté d'Italie dans l'état de Sienne, sur la côte de Toscane, entre Orbitelle & Livourne, & bâtie sur les ruines de l'ancienne Populanie, qui en est à trois milles. Appiani seigneur de cette place s'étoit mis sous la protection des François, & s'étoit en même temps chargé de leur payer quinze mille écus par an. Il envoya demander du secours à Chaumont, neveu du cardinal d'Amboise & gouverneur de Milan ; il alla lui-même le solliciter en France & arriva à Marseille. Mais Louis XII, voulant ménager le pape, refusa de protéger Appiani ; & pendant son absence la garnison de Piombino s'étant découragée, on remit la place aux Ursins, en sauvant la vie & les biens aux habitans.

CXVIII. Le pape se saisit de Piombino. Guicchard. l. 5.

Les princes d'Italie ne voyoient qu'avec un œil jaloux ces conquêtes du pape & du duc de Valentinois son fils, qui par-là assuroient davantage leur puissance & leur autorité. Le roi de France cependant étoit plus tranquille que les autres sur cet article, soit qu'il se crût assez bien établi en Italie, pour ne pas craindre le souverain pontife, soit qu'il prévît que les excès & la vie tout-à-fait déréglée du duc de Valentinois ne pouvoient finir que par quelque catastrophe, qui n'aboutiroit qu'à sa ruine entière après la mort du pape. D'ailleurs tous les princes d'Italie recherchoient l'amitié de sa majesté ; & les Pisans, les Florentins, ceux de Lucques & de Sienne dépendoient entièrement d'elle. Ce prince avoit pourtant ses vues en ménageant le duc de Valentinois ; il vouloit réunir au duché de Milan tout ce que les Vénitiens en occupoient, le Cremonois, Bresse, Bergame, & l'alliance avec l'empereur Maximilien lui étoit nécessaire pour exécuter ce dessein. Il falloit qu'il en obtînt l'investiture du duché de Milan, & sa majesté impériale éludoit toujours pour ne la point donner. Louis XII résolut donc d'employer toutes sortes de voies

CXIX. Jalousie des princes d'Italie contre le pape & son fils. Guicchard. ibid.

An. 1501.

CXX.
Louis XII veut faire entrer l'empereur dans ses intérêts.

pour gagner Maximilien ; la négociation étoit difficile, & le cardinal d'Amboise crut devoir s'en charger lui-même, dans le dessein qu'il avoit de parvenir à la papauté après la mort d'Alexandre VI. Il pria l'archiduc d'obtenir de son père Maximilien une entrevue avec lui dans la ville de Trente, parce qu'elle étoit située entre le duché de Milan & les provinces héréditaires de la maison d'Autriche.

CXXI.
Entrevue du cardinal d'Amboise avec l'empereur à Trente.
Guicchard. ut suprà.

L'empereur, qui croyoit que la France lui feroit des propositions capables de contenter & son amour pour l'argent & son affection pour l'archiduc son fils & Charles de Luxembourg son petit-fils, consentit à l'entrevue, où le cardinal se rendit aussitôt sous prétexte de visiter le duché de Milan ; mais l'empereur le fit attendre plus de trois mois, & n'arriva à Trente que dans le mois de Novembre. Dans l'entretien qu'ils eurent ensemble, le cardinal demanda que le duché de Milan passât aux enfans mâles que Louis pourroit avoir, supposé que le mariage de la princesse Claude de France, fille du roi, avec Charles de Luxembourg, fût stérile. Mais l'empereur refusa cet article, & demanda de son côté que les Sforces & les principaux Gibelins fussent mis en liberté sans rançon, & pussent désormais habiter le lieu de leur naissance en toute sureté. Le cardinal d'Amboise promit l'élargissement de Sforce, à condition qu'il ne sortiroit pas de France, & du cardinal son frère, pourvu qu'il promît de se rendre aussitôt à Rome & de n'en sortir jamais. A quoi l'empereur refusa de consentir, ne voulant pas de restriction.

CXXII.
L'on convient du mariage de la princesse Claude avec le fils de l'archiduc.

Cependant après quelques contestations, l'on convint du mariage de Charles de Luxembourg avec la princesse Claude, à qui l'on promit de donner pour dot le duché de Milan. Les autres articles étoient : 2. que si Louis XII avoit un dauphin, il épouseroit une des filles de l'archiduc. 3. Que Maximilien accorderoit au roi de France purement & simplement l'investiture du duché de Milan dans la prochaine diète de Francfort. 4. Que Ludovic Sforce seroit moins resserré, & pourroit chasser jusqu'à cinq lieues de sa demeure, ou s'y promener. 5. Que Louis XII secoureroit l'empereur contre les Turcs, & soutiendroit les droits de sa majesté impériale sur les royaumes de Hongrie & de Bohême après la mort d'Uladislas. Mais le dernier point de la négociation étoit l'argent que Maximilien espéroit. Le cardinal refusa d'abord de

lui en donner ; mais ensuite il lui accorda une lettre de change de 40000 écus, & moyennant cette somme, la neutralité des Allemands fut arrêtée en des termes qui les obligeoient à ne favoriser ni directement ni indirectement les Espagnols dans le royaume de Naples, supposé qu'il survînt quelque contestation entre eux & les François, comme cela arriva bientôt après. Le cardinal d'Amboise entretint l'empereur des prétentions qu'il avoit à la papauté, si le siége venoit à vaquer ; & sa majesté impériale promit de les favoriser. Le pape Alexandre VI, qui croyoit qu'on avoit pris à Trente des mesures pour s'opposer au duc de Valentinois, voulut s'en venger contre la France. Viteloffe, qui commandoit les troupes des Ursins, s'empara de la ville d'Arezzo ; ce qui divisa les Florentins en deux factions puissantes. AN. 1501.

CXXI. Voyage de l'archiduc Philippe en Espagne.

Mariana, lib. 27. n. 75.

Saint Gelais, hist. de Louis XII.

Le traité de Trente reçut quelques changemens avant que Louis XII l'eût signé, dans une entrevue qu'eut sa majesté très-chrétienne avec l'archiduc Philippe, qui passa par la France pour aller en Espagne. On sait qu'il avoit épousé Jeanne fille de Ferdinand & d'Isabelle ; & tous deux devenoient héritiers nécessaires de la Castille & présomptifs de l'Aragon, par la mort de l'infant Michel fils d'Emmanuel roi de Portugal, & de l'infante Isabelle son épouse. D'ailleurs c'étoit une loi de la monarchie d'Espagne, que les héritiers fussent reconnus princes des Asturies, pour y régner un jour paisiblement. Les intérêts du roi catholique ne s'accordoient pas trop avec le voyage de l'archiduc, parce qu'ayant seize ans moins qu'Isabelle son épouse, il pouvoit devenir veuf, se remarier, & avoir d'une seconde femme des fils à qui l'on ne pourroit contester la couronne d'Aragon. Cependant voyant que la reine étoit entièrement déterminée à faire venir l'archiduc & l'archiduchesse, Ferdinand y consentit, & écrivit conjointement avec elle à Philippe, de venir recevoir les hommages, les sermens de fidélité de ses futurs sujets d'Espagne, conjointement avec son épouse.

Spond. ad ann. 1501. n. 6.

Daniel, Histoire de France, to. 5. in-quarto pag. 199.

L'archiduc se mit donc en état de partir avec l'archiduchesse ; ils prirent tous deux congé des états du pays qu'ils avoient assemblés à ce sujet, & pour leur marquer qu'ils seroient bientôt de retour, ils ne laissèrent point de gouverneur pour tenir leur place. Ils pensoient d'abord s'embarquer ; mais la grossesse de l'archiduchesse ne le leur permettant pas, ils prirent le parti de traverser la France. Ils en obtinrent aisé-

AN. 1501. ment la permission de Louis XII, qui les fit recevoir à Paris avec beaucoup de magnificence. L'archiduc prit séance au parlement en qualité de pair de France ; il passa quelques jours dans cette grande ville, d'où il se rendit à Blois où la cour étoit alors. Ils y furent régalés pendant quinze jours: mais on ne s'occupa pas tellement de plaisirs, qu'on n'y parlât aussi d'affaires ; & dans différentes entrevues, on ajouta quelques articles au traité de Trente. On détermina le nombre des troupes que Louis XII devoit fournir contre les Turcs, avec la faculté de le pouvoir convertir en argent, & l'on fixa la somme qu'il donneroit pour l'investiture du duché de Milan. On régla ce qui concernoit la liberté de Ludovic Sforce, & tous ces articles furent signés le treizième de Décembre 1501. Ensuite l'archiduc partit pour Madrid, étant suivi de près par l'archiduchesse son épouse.

CXXIV. Mort de Robert Gaguin.

Guicchard. liv. 5.
Le Mire in elog. Belg.
Sander. lib. de scriptor. Fland.
Vossius, de histor. Latinis, l. 3. c. 11.

Robert Gaguin, général de l'ordre des Trinitaires, mourut en cette année le vingt-deuxième de Mai, quoique quelques-uns reculent sa mort en 1502, d'autres même en 1503. Cet auteur étoit né à Calline, petit bourg aux confins de l'Artois sur la rivière de Lys. C'est sans raison que Guicchardin, le Mire & Sanderus le font natif de Douay. Il fit ses études à Provins, & ayant pris ensuite l'habit de l'ordre de la Trinité, il fut envoyé à Paris pour y achever ses mêmes études dans le couvent qu'on appelle les Mathurins. Il prit le bonnet de docteur en droit, & fut fait dans la suite général de son ordre. Charles VIII & Louis XII ayant connu son mérite, on le fit garde de la bibliothèque royale, & on le chargea de diverses ambassades en Italie, en Allemagne & en Angleterre. Quelques savans de son temps eurent tant d'estime pour lui, qu'ils lui dédièrent leurs ouvrages. Il en a lui-même composé plusieurs, dont Tritheme fait le dénombrement ; deux livres de la Conception de la Ste. Vierge ; un de la condition malheureuse de l'homme ; des épigrammes ; de l'art de composer des vers. Le plus considérable est son histoire de France en douze livres, qu'il finit en l'année 1499. Elle est assez bonne pour ce qui s'est passé de son temps. On l'a imprimée plusieurs fois avec des supplémens, & on l'a aussi traduite en François. Gaguin travailla encore à plusieurs traductions en notre langue, comme à celle des commentaires de Cesar, & à celle de la vie de l'empereur Charlemagne.

L'archiduc

L'archiduc Philippe & son épouse n'arrivèrent en Espagne que le dix-neuvième de Janvier de l'année suivante 1502. Leur reconnoissance se fit à Tolède, où Ximenès se rendit par ordre de la reine. Après la cérémonie qui y fut faite pour le royaume de Castille, le prince & la princesse se rendirent à Sarragosse pour y être reconnus héritiers présomptifs d'Aragon. Ferdinand jaloux jusqu'à l'excès de ce que l'archiduc étoit généralement aimé des grands & des peuples de la Castille, & craignant que les Aragonois n'eussent pour lui les mêmes sentimens, s'il faisoit un long séjour à Sarragosse, le pressa de s'en retourner en Flandre ; aussitôt que les états furent congédiés. La reine catholique Isabelle étoit d'avis qu'il attendît que l'archiduchesse fût accouchée pour la ramener avec lui, comme elle le souhaitoit elle-même. Mais Ferdinand le sollicita toujours de s'en retourner. L'archiduc d'ailleurs commençoit à s'ennuyer en Espagne, & avoit autant d'envie de quitter ce pays, que son beau-père souhaitoit son départ. Cependant il y séjourna une bonne partie de l'année, & ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, que repassant par la France, il vit encore le roi à Lyon, où il conclut un nouveau traité entre sa majesté très-chrétienne & Ferdinand, mais qui ne fut pas fort exactement observé.

AN. 1501. CXXV. Arrivée de l'archiduc en Espagne. *Mariana, l. 27. n. 75. & 76* *Mém. histori-ques & politi-ques de la maison d'Au-triche, t. 1. p. 174.* *Saint Gelais; hist. de Louis XII.*

Comme on étoit convenu que l'empereur accorderoit l'investiture du duché de Milan au roi de France, dans la diète convoquée à Francfort pour le mois de Janvier 1502, Louis XII ne manqua pas d'y envoyer ses ambassadeurs, afin de faire l'hommage en son nom ; mais l'empereur s'en absenta exprès. Les envoyés du roi prirent acte de leur diligence, & protestèrent de l'absence de sa majesté impériale. On crut que ces sentimens lui avoient été inspirés par le roi catholique, qui n'eut pas plutôt appris que Louis XII, sur la foi du traité, avoit congédié quatre mille hommes de renfort qu'il envoyoit au duc de Nemours, & que ses troupes au contraire venoient d'être renforcées d'un secours de deux mille Allemands, qu'il leva le masque, & se moqua de la crédulité de Louis XII. Cette perfidie fut une suite des divisions qui s'élevèrent entre les François & les Espagnols, & qui fit perdre aux premiers le royaume de Naples.

CXXVI. L'empereur manque au traité de Trente.

Les limites du partage de ce royaume n'avoient pu être si bien expliquées dans le traité, que cela ne dût faire naître quelques contestations ; chacune des deux couronnes préten-

CXXVII. Différent entre les François & les Espagnols ;

An. 1502. au sujet du partage du royaume de Naples. *Mariana liv. 27. n. 57. Guicchardin, l. 5.*

doit avoir droit sur certaines provinces particulières, & vouloit se les approprier. La Basilicate appelée par les anciens Lucanie, la Capitanate, la principauté citérieure & la principauté ultérieure, étoient le sujet des contestations. La Capitanate fournit le premier prétexte de rupture. Cette province, qui faisoit autrefois partie de l'Abruzze, & qui avoit été attribuée à la Pouille suivant l'ancienne division, étoit d'un revenu beaucoup plus considérable que les autres provinces; c'étoit le meilleur pays du royaume, à cause du bled qu'il fournissoit en abondance, & de la douane des bestiaux qu'on y amenoit paître en hiver. On l'appeloit Capitanate, dit Mariana, dès le temps que les empereurs Grecs étoient encore maîtres de cette partie d'Italie, & elle a toujours depuis conservé ce nom. Elle fut d'abord appelée *Catapania* du nom d'un certain gouverneur nommé Catapan, que les empereurs de Constantinople y envoyèrent; de-là par le changement de quelques lettres on a dit *Capitanate*, d'où est venu le mot de capitaine aujourd'hui usité, soit pour marquer le chef d'une compagnie de soldats, soit pour désigner un général d'armée.

CXXVIII. La guerre recommence entre les deux nations. *Mariana, ibid. n. 50.*

Les François prétendoient avoir partagé le royaume de Naples sur l'ancienne division, qui comprend la Capitanate dans la Pouille; & les Espagnols soutenoient qu'ils avoient pris les choses en l'état qu'elles se trouvoient, & qu'ils avoient par conséquent agi suivant la nouvelle division; en quoi ils paroissoient être bien fondés, & pouvoir taxer les François d'imprudence, de n'avoir pas prévu cette difficulté dans le temps du partage. Ce différent, qui fut poursuivi de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, en fit naître deux autres: l'un fut pour le territoire de la Basilicate, qui comprenoit les villes d'Amalfi, d'Attelle, de Barlette & de quelques autres, que les Espagnols s'ingérèrent d'enfermer dans la Pouille, parce qu'Alphonse d'Aragon premier du nom, roi de Naples, l'avoit ainsi ordonné, quoique cette province eût auparavant été de l'Abruzze; l'autre pour la vallée de Benevent, que le même Alphonse avoit détachée de la terre de Labour pour la joindre à la Calabre. La noblesse de Naples tâcha de raccommoder les deux nations; elle ménagea une entrevue du duc de Nemours & de Gonsalve: ces deux chefs conférèrent huit jours entiers en pleine campagne, sur un terrain également éloigné des villes d'Amalfi & d'Attelle. Mais les deux

parties prétendant avoir raison, ne voulurent rien relâcher de leurs prétentions, & aimèrent mieux que le sort des armes en décidât. Cependant on convint d'une suspension d'armes pour vider le différent à l'amiable, après qu'on auroit appris la volonté des deux rois; mais les Espagnols commencèrent bientôt la guerre par divers actes d'hostilité.

AN. 1502.

CXXIX. Le duc de Valentinois surprend Urbin & Camerino. *Guicchardin, lib. 5.*

Sur cette rupture, le roi de France, qui s'étoit rendu à Ast afin de pourvoir à la conservation du duché de Milan, ménager les Florentins, & réprimer la tyrannie du duc de Valentinois, manda au duc de Nemours de poursuivre les Espagnols & de ne les point épargner. Le duc de Valentinois ne manqua pas de profiter de ces divisions, il mena ses troupes à Rome sous prétexte de les rafraîchir, & prit avec elles la route de Pérouse; il feignit d'en vouloir à la ville de Camerino, qu'il fit investir par son avant-garde: & comme il n'avoit point d'artillerie, il en demanda à Guy de Montefeltro duc d'Urbin, qui avoit toujours été dans les intérêts de sa sainteté, & qui croyant n'avoir rien à craindre, envoya au duc la meilleure artillerie qu'il eût dans le château. Mais le duc de Valentinois ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il mena droit ses troupes à Urbin. Guy de Montefeltra se voyant sans défense, se sauva précipitamment à Venise avec son neveu, laissa le duc se rendre maître de sa ville; le reste du duché suivit la fortune de la capitale. Il restoit la ville de Camerino, dont le duc de Valentinois cherchoit à se rendre maître; pour y réussir, il eut encore recours à la trahison: il feignit de vouloir négocier avec Jules de Vercani qui en étoit seigneur, & pendant ce temps-là il fit entrer dans la ville un grand nombre de ses soldats déguisés, qui se saisirent, d'une porte; & Camerino fut traité en ville prise d'assaut, on étrangla le duc & ses enfans.

CXXX. Le pape excite des brouilleries dans la Toscane.

Le duc de Valentinois, de concert avec le pape, avoit avant cette expédition excité divers petits princes, Viteloffe, Baglioni, Petrucci & d'autres, à cause des brouilleries dans la Toscane; ils commencèrent par se rendre maîtres d'Arezzo, se saisirent de Guillaume de Pazzi qui y commandoit pour les Florentins, le firent prisonnier avec son fils Côme de Pazzi & huit des principaux de son parti, & s'emparèrent de plusieurs forteresses des environs. C'est ainsi que le duc de Valentinois ruinoit la république de Florence, pour profiter

AN. 1501.

de ses pertes : mais il en fut empêché par Louis XII, qui prit les Florentins sous sa protection, & fit un nouveau traité avec eux, pour dissiper les négociations de Maximilien, qui dans le dessein d'aller se faire couronner à Rome, vouloit faire entrer cette république dans ses intérêts, afin que les François ne pussent pas s'opposer à son passage ou à son retour ; en quoi il ne réussit pas.

CXXXI. Louis XII fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.

Le roi de France, qui étoit à Ast depuis le septième de Juin, envoya un héraut aux seigneurs d'Italie qui s'étoient rendu maîtres d'Arezzo & d'autres places, pour leur ordonner de les rendre incessamment ; il en fit aussi des plaintes assez vives au nonce du pape, & menaça d'envoyer son armée pour venger les Florentins. Ces menaces eurent leur effet. Le pape intimidé lui envoya un député pour désavouer tout ce que les seigneurs Italiens avoient fait, protestant qu'il n'y avoit eu aucune part. Le duc de Valentinois fit plus : car il menaça Viteloffe de le chasser d'Arezzo, s'il n'en sortoit au plutôt volontairement. Le roi parut satisfait de cette démarche, qui n'étoit qu'un effet de la crainte du pape & de son fils, & non pas une preuve de la sincérité de leur conduite ; sa majesté ne vouloit pas faire une guerre ouverte au souverain pontife, qu'elle avoit intérêt de ménager : d'ailleurs le cardinal d'Amboise cherchoit toujours à adoucir le roi envers le pape, & celui-ci savoit se servir de l'ambition du cardinal pour contenter la sienne & celle du duc de Valentinois. Dans cette vue il prolongea pour dix-huit mois la qualité de légat du saint siége en France à ce cardinal, & envoya le duc son fils au roi, à la cour duquel il trouva tant de protection, que malgré les plaintes qui venoient de tous côtés de ses violentes entreprises, Louis renouvella l'alliance avec Alexandre VI. « Ce » qui lui attira, dit Mezeray, la haine de toute l'Italie, & » peut-être la malédiction de Dieu, avec lequel on ne peut » être bien, quand on est en société avec les méchans.

Mezeray abreg. chron. hist. de Louis XII. p. 129.

CXXXII. Les François se rendent maîtres de presque tout le royaume de Naples.

Alvar. Gomez, hist. l. 4. Jean d'Auton, hist. de Louis XII. Guichardin. l. 5.

Les François cependant poussoient toujours leurs conquêtes dans le royaume de Naples. Le duc de Nemours étant beaucoup plus fort que Gonsalve, lui fit d'abord quitter la campagne. L'armée de France assiégea Canosse, & s'attendoit d'y trouver de l'exercice pour long-temps. Le célèbre Pierre Navarte, né d'une famille obscure, qui de simple soldat étoit devenu général de l'armée Espagnole, s'étoit jeté dans cette place avec six cents hommes d'élite. Gonsalve étoit assuré qu'ils

périroient plutôt que de se rendre ; mais comme la perte de Canosse n'auroit pas égalé celle d'un aussi habile capitaine, & que d'ailleurs Gonsalve aimoit mieux s'attacher à la défense des villes maritimes de la Pouille, il fit avertir Navarre d'abandonner la place & de le venir trouver. Navarre obéit, & Canosse se rendit. Les autres places de la Pouille & de la Calabre en firent de même, & le duc de Nemours, à cinq ou six villes près, se mit en possession de tout le royaume de Naples ; mais il ne le garda pas long-temps, puisque dès l'année suivante Gonsalve défit l'armée du maréchal d'Aubigny, & chassa entièrement les François de ce royaume.

AN. 1502.

CXXXIII. Le duc de Valentinois pense à se rendre maître de Boulogne. *Guicch. l. 5.*

Le duc de Valentinois voulant à quelque prix que ce fût se rendre maître de Boulogne, crut qu'il n'en pourroit venir à bout qu'en gagnant le cardinal d'Amboise. Il lui promit de le faire élire pape après la mort d'Alexandre VI, & le convainquit si bien qu'il ne monteroit jamais sur le saint siége que par son moyen, que le cardinal se laissa gagner, aussi-bien que le roi qui appuya les prétentions de son ministre, & abandonna entièrement Bentivoglio qui possédoit Boulogne. Mais celui-ci ne laissa pas de se bien défendre & de se maintenir dans son état. Pandolfe Petrucci s'étoit rendu maître de la république de Sienne sa patrie ; l'extrême danger qui le menaçoit à cause de cette usurpation, lui fit prendre des mesures pour le prévenir. Il s'adressa à Bentivoglio, & lui proposa le plan d'une ligue entre les souverains de l'état ecclésiastique, afin de pourvoir à leur propre défense contre les entreprises du pape & de son fils le duc de Valentinois.

CXXXIV. Ligue des principaux seigneurs d'Italie contre le duc de Valentinois. *Raynald. ad an. 1502. n. 12. Sabell. Enn. 11. lib. 1. Raph. Volat. lib. 22.*

Bentivoglio consentit avec joie à tout ce qu'on lui demandoit. Il entra dans la ligue & paya la somme à laquelle on l'avoit taxé pour les frais de la guerre. Paul Baglioni seigneur de Pérouse, & Liverot seigneur de Fermo, y entrèrent pareillement. Les Ursins & les Vitelli s'y joignirent des derniers ; mais en récompense ils s'y comportèrent avec plus de zèle & d'ardeur. Les deux principaux objets de cette ligue furent la ruine du duc de Valentinois, & le rétablissement du duc d'Urbin & du seigneur de Camerino. Les conférences se tinrent vers la fin du mois d'Août 1502, & la convention fut que Baglioni, Liverot, les Ursins & les Vitelli, qui commandoient dans l'armée ecclésiastique, en détacheroient leurs troupes & les engageroient à se révolter : que les autres

An. 1502.

confédérés leveroient au plutôt sept mille hommes d'armes & neuf mille hommes de pied, qui seroient divisés en deux corps, que l'un attaqueroit la ville d'Imola, & l'autre s'approcheroit de Rimini & de Pesaro où la ligue avoit des intelligences. Que le duc d'Urbin & le seigneur de Camerino travailleroient à recouvrer leurs états avec les troupes que la république de Venise leur fourniroit sous main. Que la France seroit invitée à favoriser les confédérés, ou suppliée, en cas de refus, de ne leur pas être contraire. Mais Louis XII croyant qu'il étoit de sa politique de ménager le duc de Valentinois, qu'il ne pouvoit choquer sans s'attirer l'indignation du pape, refusa de secourir la ligue.

S. Gelais hist. de Louis XII. Giov. Garzi & Alemanno hist. di Belon. Lean Alberti descript. Ital.

Après toutes ces mesures prises, les confédérés séparèrent leurs troupes de celles du duc de Valentinois; le duc d'Urbin rentra dans son état, le seigneur de Camerino s'approcha de sa ville avec six mille hommes, & les habitans se saisirent de la foible garnison que le duc de Valentinois y avoit mise, & reçurent leur ancien seigneur avec joie. Le duc, au milieu de toutes ses pertes, implora le secours du roi de France qui le servit promptement & avec zèle. Il écrivit au gouverneur de Milan de faire passer l'Apennin à la cavalerie Françoise, & cinq mille Suisses furent embarqués à Savonne, afin d'arriver plutôt dans le duché d'Urbin. Ces secours abattirent le parti de la ligue, & la paix fut conclue & signée le vingt-quatrième de Décembre 1502. Mais le duc de Valentinois n'amusa les confédérés que pour s'en défaire plus aisément. Après la paix faite, il les engagea à venir avec leurs troupes le joindre à Senigaglia; ils entrèrent dans la place, & lorsqu'ils y furent enfermés, on étrangla Viteloffe & Liverot seigneur de Fermo, & les Ursins furent mis dans des cachots.

CXXXV. Perfidie du pape & du duc de Valentinois.

Guich. hist. Ital. lib. 5. Aubery, hist. des cardinaux.

Le pape en ayant eu le premier avis, fit enlever le cardinal des Ursins & les autres de cette maison, qui se trouvoient dans Rome sur la bonne foi de l'accord qu'on venoit de faire. Le cardinal fut empoisonné, dit-on, avec des cantharides: & ce qu'il y eut de plus cruel dans la conduite du pape, fut qu'il envoya prier ce cardinal qui étoit rentré dans Rome avec les autres, comptant sur le traité qu'on venoit de signer, de le venir trouver pour une affaire de conséquence qu'il avoit à lui communiquer; & il ne fut pas plutôt entré dans le Vatican qu'on l'arrêta prisonnier, pendant qu'on se saisissoit de l'ar-

chevêque de Florence, du protonotaire des Urſins, & de quelques autres de ſes alliés, qui furent tous conduits au château S. Ange. Le pape força le cardinal de ſigner un ordre pour livrer au duc de Valentinois ſon fils toutes les places dont la maiſon des Urſins étoit en poſſeſſion. Le poiſon lui fut donné le vingtième jour de ſa priſon; & le vingt-deuxième de Février 1503, Alexandre VI, pour perſuader au public qu'il n'étoit pas mort empoiſonné, voulut que ſon corps fût porté dans l'égliſe de S. Pierre en plein jour, le viſage découvert, & que tous les cardinaux aſſiſtaſſent à ſes funérailles. Paul des Urſins & le duc de Gravina furent étranglés. On alla inveſtir le ſeigneur Baglioni dans Pérouſe; mais il s'étoit déjà retiré dans le royaume de Naples. AN. 1502.

CXXXVI. Les François obligent le duc de Valentinois à ſe retirer de devant Boulogne.

De tous les princes ligués, il ne reſtoit que Bentivoglio renfermé dans Boulogne, & Petrucci dans Sienne. Le duc de Valentinois parut devant Boulogne avec ſon armée: mais le conſeil de Louis XII, ayant ouvert les yeux ſur le mauvais traitement que ce duc venoit de faire aux Urſins; on lui déclara que les François vouloient abſolument ſe conſerver un paſſage libre par toutes les villes qui étoient ſur la route de Milan à Naples, & on le menaça, s'il ne ſe retiroit, de lui oppoſer l'armée Françoiſe. Le duc, fruſtré par-là de l'eſpérance de prendre Boulogne, eut recours à ſes fourberies. Il fit cacher le courrier que Chaumont gouverneur de Milan lui avoit envoyé, & fit garder les chemins avec tant d'exactitude, que Bentivoglio ne ſut rien de la bonne diſpoſition des François à ſon égard. Il lui fit dire encore, que bien qu'il eût conjuré ſa ruine, il lui pardonneroit à ces trois conditions; qu'il payeroit pendant huit ans douze mille écus chaque année, pour entretenir cent lances dans l'armée eccléſiaſtique; qu'il joindroit de plus à cette armée cent autres lances; & que la ſœur de l'évêque de Luna, nièce du pape, épouſeroit le fils aîné d'Annibal Bentivoglio. Ces conditions furent acceptées, mais non accomplies, comme on dira dans la ſuite.

CXXXVII. Mort du prince de Galles, fils du roi d'Angleterre. *Bacon. hiſt. reg. Hen. VII. Polyd Virg. hiſt. Ang. l. 26.*

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient en Italie, l'Angleterre ſe vit privée de l'héritier de la couronne, par la mort d'Artus prince de Galles, né le vingtième de Septembre 1486. Cette mort arriva le deuxième d'Avril 1502 à Ludlow, cinq mois après ſon mariage avec Catherine fille de Ferdinand & d'Iſabelle, qu'il avoit épouſée le quatrième de Novembre de l'année précédente, & qu'il ne laiſſa point enceinte. Henri VII

AN. 1502. lui avoit laissé l'administration des provinces de son apanage, & lui avoit formé un conseil composé des meilleures têtes de toute l'Angleterre, pour l'aider dans la province de Galles où il faisoit sa résidence. Mais la providence n'avoit pas destiné un prince si sage à succéder à son père. Sa mort fut suivie de celle de la reine Elisabeth sa mère, femme de Henri VII, qui mourut en couche. Presque tous les historiens assurent que le prince de Galles étoit mal sain; & quelques-uns ajoutent, qu'il avoit une fièvre lente lorsqu'il fut marié. Cependant Bacon, le mieux instruit des historiens Anglois, dit positivement qu'il étoit d'une bonne & saine complexion, lorsqu'il épousa Catherine fille des rois catholiques. Il importoit toutefois à Henri VII que dans le public on crût le contraire, parce qu'il avoit ses vues.

CXXXVIII. Henri VII pense à faire épouser à son second fils la veuve d'Artus.

Bacon loco suprà cit.

Mezeray, abrégé chron. hist. de Louis XII.

Rupin Thoiras hist. d'Angleterre. l. 14. p. 520.

Ce prince n'eût pas plutôt appris la mort de son fils aîné, qu'il conçut le dessein de faire épouser sa veuve à Henri son second fils, qui par-là devenoit unique & par conséquent héritier nécessaire de la couronne. Mais il avoit pour cela besoin d'une dispense du pape, n'y ayant presque point d'exemple dans l'église que la même femme eût épousé les deux frères. Pour surmonter plus aisément les difficultés qu'il y prévoyoit, il dit que le mariage du prince de Galles n'avoit point été consommé, la mauvaise santé du prince l'en ayant empêché. Il réduisoit par ce moyen tous les obstacles à l'unique empêchement de l'honnêteté publique, qui ne permet pas qu'une femme, après avoir stipulé solennellement une promesse de mariage avec un homme par parole de présent, sans avoir néanmoins passé outre, épouse ensuite le frère du même homme. Mais il pensoit que, si Alexandre avoit bien permis à Emmanuel roi de Portugal d'épouser la princesse Marguerite, après s'être marié en premières noces avec Isabelle sa sœur aînée, dont il avoit eu un fils, il feroit moins de difficulté à lui accorder la même permission, s'il disoit que son mariage n'avoit point été consommé. C'est pourquoi il insista sur cette raison, qu'on tâcha de publier par-tout; mais que presque personne ne crut vraie, quoique chacun parlât comme les autres pour plaire au roi.

CXXXIX. Mort de Jean Albert roi de Pologne.

Dans la même année mourut encore Jean Albert roi de Pologne, fils de Casimir, né en 1459, & élu en 1492, du consentement d'Uladislas son frère aîné, roi de Hongrie & de Bohême. Il étoit savant sur-tout dans l'histoire, les

béral envers ses soldats, mais peu heureux à la guerre. Il en entreprit une contre Etienne Vaivode de Valachie, & il y fut défait dans une embuscade ; ce qui l'obligea d'appeler les Turcs à son secours. Frederic de Saxe, grand maître des chevaliers de Prusse, se servit de cette occasion pour s'exempter de l'hommage qu'il devoit à la Pologne, selon l'accord fait entre leurs prédécesseurs. Il étoit excité à ce refus par l'empereur Maximilien & les autres princes d'Allemagne, qui lui firent de belles promesses pour l'engager à la révolte. Mais Jean Albert voulant exiger cet hommage par les armes, fut emporté d'apoplexie le dix-septième de Juin, âgé d'environ quarante-deux ans, dans la neuvième année de son règne, sans avoir été marié : son corps fut transporté à Cracovie, parce qu'il étoit mort à Toruna, & enterré dans l'église de la forteresse. Alexandre son troisième frère, grand duc de Lithuanie, lui succéda : & par-là la Lithuanie fut unie à la Pologne. Ce duc étant venu de Lithuanie à Cracovie, fut sacré par le cardinal Frederic son frère archevêque de Gnesne, & couronné le douzième de Décembre troisième Dimanche de l'Avent. Helene son épouse, fille de Jean duc de Moscovie, ne fut point couronnée, selon la cérémonie ordinaire en ces occasions, parce qu'elle suivoit le rit des Grecs.

An. 1502. Michou Sarmart. l. 1. & hist. Polon. l. 4 c. 79.

CXL. Americ Vespuce fait la découverte de l'Amérique. *Maffæus hist. Indiar. lib. 2. Raynald. ad ann. 1501. n. 85.*

Les rois catholiques, sous le règne desquels Christophe Colomb avoit découvert un nouveau monde dans la mer Atlantique, par le secours des vaisseaux qu'ils lui avoient fournis, s'acquirent par-là une si grande réputation, qu'ils voulurent encore tenter de faire faire de nouvelles découvertes, & résolurent d'y envoyer de nouveau. Americ Vespucci Italien, natif de Florence, & qui étoit pour lors en Espagne, se présenta à ce sujet, & s'embarqua en qualité de marchand sur la petite flotte d'Alphonse de Ojeda. Il partit d'Espagne dans le mois de Mai 1497, parcourut les côtes de Paria & de la Terre-Ferme jusqu'au golfe de Mexique, & revint en Espagne dix-huit mois après. Il prétendit avoir le premier découvert la Terre-Ferme qui est au-delà de la ligne ; & par un honneur que n'ont pu obtenir tous les rois de l'univers, il donna son nom à ces grands pays des Indes Occidentales de l'Amérique, non-seulement à la Septentrionale ou Mexicaine, mais encore à la Méridionale ou Peruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par François Pizarro Espagnol. Un an

An. 1502.

après ce premier voyage, Vespucci en fit un second, & commanda six vaisseaux ou caravelles sous les enseignes des mêmes rois Ferdinand & Isabelle. Il alla non-seulement aux îles Antilles, mais encore au-delà, sur les côtes de la Guayne & de Venezuéla, & revint au mois de Novembre 1500 à Cadix, d'où il se retira à Seville. Les Espagnols lui ayant témoigné très-peu de reconnoissance de toutes ses découvertes, leur procédé le rebuta d'entreprendre de nouveaux voyages.

CXLI.
Le roi de Portugal l'emploie pour découvrir de nouveaux pays.
Herrera decad. 1. l. 1. c. 6.
Anton. Leon. bibliot. jud. univers.
Surius append. ad Naucler. p. 510. & 515.

Emmanuel roi de Portugal, animé d'une secréte émulation contre les rois catholiques, avoit déjà fait travailler à la découverte de nouvelles terres; & ayant été informé du mécontentement de Vespucci, il l'attira dans son royaume, & lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisième voyage dans les Indes. Vespucci accepta son offre, & partit de Lisbonne le treizième de Mai 1501. Il courut les côtes d'Afrique jusqu'à Sierra-Liona, & la côte d'Angola. Ensuite il passa le long de celle du Brésil, qu'il découvrit toute entière, jusqu'à celle des Patagons, & par-delà la rivière de la Plata; d'où ayant repassé vers Sierra-Liona & la côte de Guinée, il revint en Portugal & arriva à Lisbonne le 7e. de Septembre de cette année 1502. Le roi Emmanuel extrêmement satisfait lui donna le commandement de six vaisseaux, avec lesquels il fit un quatrième voyage, & partit le dixième de Mai 1503. Il passa le long des côtes d'Afrique & du Brésil; & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'Occident dans les Moluques, il fut à la baie de Tous-les-Saints, jusqu'aux Abrolhos & à la rivière de Curabado. Mais comme il n'avoit des provisions que pour vingt mois, & qu'il fut obligé d'en passer cinq sur cette côte qu'il reconnut; hors d'espérance d'avancer à cause du mauvais temps & des vents contraires, il prit le parti de retourner en Portugal où il arriva le 18 de Juin 1504, & y mourut en 1508, laissant plusieurs lettres, & une relation de ses quatre voyages, qu'il dédia à René II duc de Lorraine, qui prit le titre de roi de Sicile.

CXLII.
L'archevêque de Tolède travaille à une bible polyglotte.
Alvar. Gomez, de Castro, de reb. gestis cardinalis Ximen. l. 2.

L'archevêque de Tolède commença dans cette année à travailler au grand projet d'une bible polyglotte ou en plusieurs langues. Dans ce dessein il fit venir d'Alcala à Tolède beaucoup de savans hommes dans les langues Grecque, Hébraïque, Arabe & autres, dont la connoissance est absolument nécessaire pour la parfaite intelligence de l'écriture sainte, &

que ce prélat avoit autrefois apprises exactement. On trouve dans cette bible le texte Hébreu, de la manière dont les Juifs le lisent; la version Grecque des Septante; la version Latine de S. Jerôme, que nous appelons Vulgate; & enfin les paraphrases Chaldaïques d'Onkelos sur les cinq livres de Moïse seulement, & l'on a joint une traduction littérale au Grec des Septante. Il y a deux préfaces à la tête: la 1[e]. adressée à Leon X, parce que cette bible ne fut imprimée qu'en 1515; & l'on y remarque que Ximenès, qui en est l'auteur, y dit en termes exprès, qu'il est très-utile à l'église de donner au public les originaux de l'écriture-sainte, soit parce qu'il n'y a aucune traduction qui puisse parfaitement représenter ses originaux, soit parce qu'on doit avoir recours au texte Hébreu pour les livres de l'ancien testament, & au Grec pour ceux du nouveau, selon le sentiment des saints pères. La seconde préface semble n'être pas de Ximenès, parce que tout ce qu'il a dit dans la première en faveur du texte Hébreu, y est détruit; car il y témoigne qu'on a placé l'ancienne version Latine de S. Jerôme entre le texte Hébreu & le texte des Septante, comme entre la synagogue & l'église Orientale, pour représenter Notre-Seigneur Jesus-Christ entre deux larrons.

AN. 1502. *Raynald. ad ann. 1502. n. 5.*

On n'a pas fait difficulté de corriger les traductions Grecque & Latine sur le texte Hébreu, souvent même assez mal-à-propos, & sans aucune nécessité: ce qui est arrivé principalement dans la version des Septante, qu'on a réformée ou plutôt corrompue en plusieurs endroits, pour la rendre plus conforme à l'original Hébreu; l'on a fait la même chose à l'égard de la Vulgate. Comme les exemplaires Latins étoient fort défectueux, on s'est aussi donné la liberté de la réformer, non-seulement sur d'anciens exemplaires Latins, mais même sur le texte Hébreu; de sorte qu'on ne s'est pas contenté d'en ôter les fautes des copistes, mais on en a retranché plusieurs choses qu'on a cru n'y devoir pas être. L'archevêque de Tolède ne jugea pas à propos de donner d'autres paraphrases Chaldaïques que celle d'Onkelos sur le Pentateuque. Il fit néanmoins traduire en Latin les autres paraphrases, après en avoir retranché les fables du Talmud; mais il se contenta de les mettre dans la bibliothèque d'Alcala, & ne les publia pas, parce que la mort le prévint.

Voyez M. Dupin dans ses prolegomènes sur la bible, & la bibliothèque sacrée du P. le Long, prêtre de l'Oratoire.

Pour ce qui est du nouveau testament, on y voit le texte Grec imprimé sans accens & sans esprit; parce qu'en effet les

An. 1502.

plus anciens manuscrits n'en ont point, & qu'on a cru par-là mieux représenter les originaux Grecs. Ce qu'on n'a pourtant point observé dans l'édition des Septante, parce que c'est une version de l'écriture, & non pas un texte original. Les exemplaires qu'avoit l'archevêque étoient assez bons; mais pour les avoir voulu réformer sur le texte Hébreu, on les a corrompus en plusieurs endroits, vu qu'alors on ignoroit la véritable manière de corriger les exemplaires Grecs. Cependant on a réimprimé depuis cette même édition d'Alcala dans la bible d'Anvers ou de Philippe II, dans la polyglotte de Paris de M. le Jay, & dans la bible à quatre colonnes attribuée à Vatable. Outre la bible dont je viens de parler, Ximenès fit encore un dictionnaire des mots Hébreux & Chaldaïques de la bible, qu'on trouve à la fin dans plusieurs exemplaires; mais qui manque dans la plupart, par la négligence de ceux qui les firent relier après la mort de ce prélat. On travailla à cette bible pendant plus de douze ans; Ximenès s'y appliqua lui-même avec beaucoup d'assiduité, & en fit toute la dépense qui monta à des sommes immenses.

CXLIII. Jugement de la faculté de théologie de Paris, au sujet des imprécations.

D'Argentré collect. judic. de nov. error. tom. 1. pag. 544 & 545.

Dupin biblioth. des aut. to. 13. in-4°. p. 208.

La faculté de théologie de Paris donna beaucoup de preuves de son attachement à la saine doctrine dans ce siècle, à cause des erreurs qui s'élevèrent dès l'an 1500. Ayant été consultée en 1501 par Henri de Bergue évêque de Cambray, à l'occasion d'un différent survenu entre ce prélat & les chanoines de sa cathédrale, elle donna sa décision le premier de Juillet. Le chapitre ayant cessé de célébrer l'office pour faire de la peine à son évêque, fut excommunié par l'archevêque de Reims le métropolitain, ou plus véritablement par ses officiaux, & dénoncé comme tel. Les chanoines irrités de cette sentence, au retour d'une procession qu'ils firent le vingt-quatrième de Novembre, & qu'ils réitérèrent plusieurs semaines autour de leur église, se prosternèrent au milieu du chœur devant le grand autel où l'Eucharistie étoit renfermée dans le ciboire. Le célébrant avec le diacre & le sous-diacre se prosternèrent de même, mais tournant le dos à l'autel, la tête vers l'Occident; & firent chanter par les enfans de chœur plusieurs imprécations tirées de différens endroits de la sainte écriture, & principalement des pseaumes, contre ceux qui les persécutoient, y ajoutant des vœux pour en être délivrés.

Ex 1. regist. MS. censurar. facult. theolog. Paris. fol. 160. verso.

Les questions proposées à la faculté, se réduisoient à six.

1. La nouveauté, selon S. Bernard, étant la mère de la témérité, la sœur de la superstition & la fille de la légéreté; cette nouvelle manière de prier des chanoines contre le rit ancien, n'est-elle pas suspecte de témérité, de superstition, & de légéreté? La faculté répond, « que l'usage de l'église universelle étant de prier le visage tourné vers l'Orient, on ne » doit point changer cet usage sans être autorisé par le supérieur. » 2. N'est-ce pas une chose superstitieuse & suspecte dans la foi, de prier en tournant le dos au saint Sacrement du côté de l'Occident, la coutume de l'église de Cambray jusqu'à présent étant de prier vers l'Orient? On répond comme à la première question, « qu'il faut suivre le rit de » l'église universelle. » 3. Si la manière de prier, observée par le célébrant & par les chanoines n'est pas suspecte de magie? On répond: « que le chapitre ne doit point être ac» cusé ni suspect de magie, pour avoir fait chanter des priè» res par des enfans de chœur. » 4. Le chapitre ayant été excommunié par l'archevêque de Reims ou ses officiaux, & dénoncé comme tel, ceux qui ont assisté à ces prières ou à ces imprécations, & qui les ont autorisées par leur présence, n'ont-ils pas encouru quelques censures, & ne sont-ils point irréguliers? La faculté ne fit aucune réponse précise sur cette question. 5. Si des chrétiens peuvent impunément employer les paroles des prophètes en forme d'imprécations contre d'autres chrétiens leurs ennemis, & supposé qu'ils ne le puissent faire, quelle punition méritent-ils? La faculté répond: « qu'il n'est point permis de se servir de ces imprécations con» tre personne, si elles ne sont établies par une autorité légi» time; qu'il est encore moins permis d'en faire qui renfer» ment le péché ou la damnation; qu'enfin ceux qui les font » sans être autorisés, doivent passer pour téméraires, orgueil» leux, impies & punis pour l'injure qu'ils font à l'honneur » de leur père & de leur évêque. » 6. Enfin, si ces imprécations peuvent nuire à ceux contre lesquels elles sont prononcées n'étant munies d'aucune autorité publique? Et la faculté conclut: « que ces imprécations sont à craindre » pour celui qui a donné occasion de les faire. » Telle fut la décision de la faculté de théologie, prononcée le premier de Juillet 1501.

AN 1502.

Dans l'année suivante 1502, les chanoines de la cathédrale de Paris s'étant adressés à elle pour avoir son avis doctri-

CXLIV. Autre jugement tou-

An. 1502. chant les excommunications, faute de payer les décimes.

Sup. n. 76
D'Argentré collect. judic. p. 346.
Dupin. t. 13. p. 109.
Hist. univers Paris. to. 4. p. 6.
Edem. Rich. hist. concil. général, l. 4. p. 72.

nal sur les censures portées par le souverain pontife, contre ceux qui ne vouloient pas se soumettre à l'imposition & au payement des décimes établies par sa sainteté ; on discuta l'affaire dans une assemblée de l'université. On la porta ensuite à la faculté de théologie, qui donna sa décision le premier d'Avril, étant assemblée chez les Mathurins selon la coutume ; & le lendemain toute l'université s'assembla, & confirma la décision de la faculté.

La première proposition portoit : si les censures fulminées par Alexandre VI contre ceux qui refusoient de payer les décimes imposées par ce pape au clergé sans son consentement, ont quelque force & autorité pour obliger ? La réponse de la faculté est conçue en ces termes : « les censures contre » ceux qui, pour ne point blesser les décrets des saints con» ciles, ni opprimer par la servitude le joug très-doux de » J. C. refusent de payer la dixme imposée par le souverain » pontife pour arrêter l'invasion des Turcs, comme on dit ; » ces censures, après l'appel interjeté n'ont aucune force, » & on ne doit pas les appréhender ni les craindre en au» cune manière. » La seconde proposition portoit : si les appelans étoient obligés, à cause de ces censures, de s'abstenir de célébrer la messe, d'assister à l'office divin, & vaquer à toutes les autres actions de piété ? La réponse de la faculté est : « que lesdites censures n'obligent point les appelans de » s'abstenir de la célébration de la messe, & des autres offices » divins. » Aussi est-ce une chose constante, vérifiée par un usage immémorial observé en France, que le pape ne peut faire aucune levée dans le royaume sans le consentement du roi.

CXLV. Le pape approuve l'ordre des Annonciades.

Raynald. hoc ann. n. 24. Labb. 2. Bullar. secret. p. 69.

Jeanne reine de France, fille de Louis XI, & répudiée par Louis XII comme nous l'avons vu, profita de sa situation pour se sanctifier & contribuer au salut des autres. Ce fut dans cette vue qu'elle établit & fonda à Bourges un monastère de religieuses, dites des Annonciades. Elle chargea un Cordelier son confesseur, nommé Gabriel Maria, d'en dresser la règle. La dévotion qu'elle avoit à la sainte Vierge dont elle demandoit sans cesse à Dieu les vertus, & qu'elle vouloit proposer comme modèle à celles qui entreroient dans son ordre, la porta à engager son confesseur à fonder la règle de ce nouvel institut sur les principales vertus de cette sainte Mère de Dieu. Elle en choisit dix entr'autres ; ce qui fait qu'on ap-

pelle aussi cet ordre, l'ordre de l'Annonciade, ou des dix Vertus. Alexandre VI, qui l'avoit approuvé avant qu'il y eût encore aucune maison de fondée, le confirma par une bulle du douzième de Février 1502. La première maison fut achevée à Bourges en 1503. Jeanne lui donna des biens suffisans, & Louis XII confirma cette fondation par des lettres patentes du mois de Décembre de la même année 1503. — AN. 1502.

CXLVI. Mort du cardinal Ferraro. Guicchardin, l. 6. Ughel. Ital. sacr. Bzov. Ciacon.

Le vingt-septième de Juillet de cette année 1502, le collége des cardinaux perdit Jean-Baptiste Ferraro, l'un de ses membres. On le trouva mort dans son lit. On croit qu'il fut empoisonné par son valet de chambre, à la sollicitation d'Alexandre VI & du duc de Valentinois; apparemment pour s'emparer de sa succession, qui montoit à plus de quatre-vingt mille écus d'or. En effet ils la firent enlever, & ne laissèrent au frère du défunt que le soin de faire transporter le corps à Modène, où il fut enterré. Ainsi Dieu se servit, pour exécuter de sa justice, de celui-là même qui avoit eu le plus de part aux injustices du défunt. Car Ferraro avoit été favori d'Alexandre, qui, après l'avoir fait passer par les principales charges & les plus lucratives de la cour de Rome, l'avoit fait évêque de Modène, archevêque de Capoue, & enfin cardinal. Sa mort fut digne de la vie qu'il avoit menée. Ses injustices & son insatiable avidité pour l'argent l'avoient rendu odieux pendant sa vie, & firent détester sa mémoire après sa mort.

CXLVII. Etat des affaires des François en Italie. Marian. hist. Hisp. l. 27. Guicchardin, lib. 5.

La guerre duroit toujours en Italie entre les François & les Espagnols: ceux-ci, réduits à un petit nombre de places la plupart maritimes, n'osoient tenir la campagne: Gonsalve lui-même se tenoit renfermé dans Barlette, tandis que les François étendoient de tous côtés leurs conquêtes, & paroissoient devoir être bientôt maîtres de tout le royaume de Naples. Tant d'avantages n'empêchèrent pas cependant que leurs affaires ne commençassent à aller en décadence sur la fin de cette année. Un secours venu fort à propos releva les espérances de Gonsalve, qui se voyoit extrêmement resserré dans Barlette. Quelques marchands Vénitiens lui amenèrent des munitions de guerre & de bouche, tentés par l'espérance de les vendre chèrement. Le duc de Nemours en avertit Louis XII, qui s'en plaignit vivement, & qui n'en reçut point d'autres excuses, sinon que cela s'étoit fait sans l'ordre de la république. D'un autre côté, les François commandés par le comte de Moret,

AN. 1502. levèrent le siége qu'ils avoient mis devant Villa-Nova, où Cardonne entra, & n'y demeura pas long-temps sans recevoir deux renforts considérables, chacun de deux cents lances, d'autant de chevaux-légers, & de deux mille fantassins vieux soldats & aguerris. Le premier étoit commandé par Benevide, & le second par Andrada. Les Espagnols, devenus par-là plus forts que les François dans la Calabre, tentèrent de contraindre le maréchal d'Aubigny à quitter la campagne; ils prirent Callimera, & en enlevèrent beaucoup de butin qu'ils prétendoient transporter dans Seminara: mais d'Aubigny les attendit au passage dans la campagne de Terina le jour de Noël, & les chargea si vivement, que les Espagnols, après un combat assez opiniâtre, furent mis en déroute, eurent mille des leurs de tués, treize cents prisonniers, avec quinze drapeaux qu'on leur enleva. Enfin tout leur bagage qu'ils perdirent, d'Aubigny leur prit encore tout le butin qu'ils avoient fait à Callimera.

CXLVIII. Embarras du duc de Nemours.

Le duc de Nemours tenoit toujours les Espagnols bloqués dans Barlette, où Gonsalve commandoit en personne. D'Aubigny étoit d'avis qu'on assiégeât la place en forme, pour ôter aux Espagnols toute espérance de recevoir les secours qu'on assembloit en Sicile. Mais le duc de Nemours suivit les avis de ceux qui voulurent qu'on se contentât d'un blocus, ce qui dans la suite fut très-préjudiciable aux François. Gonsalve enleva le poste de Rubos où la Palice commandoit à douze milles de Barlette, pendant que le duc étoit allé à Canose; la Palice fut fait prisonnier. Les François perdirent un convoi d'argent qu'on leur amenoit de Trani; les habitans de Castalanette avoient chassé la garnison Françoise. Les cantons Suisses voisins du Milanès s'emparèrent du fort de Locarne, & obligèrent Chaumont à l'abandonner; celui-ci attendit en vain que les Vénitiens le secourussent comme ils s'y étoient engagés. Suarez Figueroa ambassadeur d'Espagne s'y opposoit secrétement dans le dessein d'engager cette république à faire alliance avec Ferdinand, & à se joindre avec lui contre les François.

CXLIX. L'archiduc pense à retourner en Flandre, & repasse par la France.

Dans ces conjonctures assez fâcheuses pour la France, l'archiduc Philippe qui s'ennuyoit beaucoup en Espagne, & qui vouloit absolument s'en retourner en Flandre, offrit à Ferdinand son beau-père de repasser encore en France, & de ménager un accommodement entre lui & Louis XII. Cette proposition ne fut pas d'abord du goût du roi catholique

catholique, parce qu'il connoissoit la droiture & la sincérité de son gendre, qui d'ailleurs suivoit les avis du seigneur de Vere son favori, fort porté pour la France. Mais l'archiduc par de nouvelles instances représenta que son passage par la France ne pouvoit être qu'avantageux à l'Espagne, qu'il s'aboucheroit avec Louis XII, & qu'il ne désespéroit pas de l'engager à un accommodement; que ce prince ne demandoit pas mieux, & que paroissant disposé à la paix, il travailleroit à le faire consentir au rétablissement de Frederic dans son royaume de Naples, à certaines conditions, & moyennant un tribut médiocre qu'il paieroit tous les ans, ou que si cette proposition n'agréoit pas, il solliciteroit le roi très-chrétien à renoncer à ses prétentions sur le royaume de Naples, en faveur de la princesse Claude de France sa fille; à condition que le roi catholique de son côté céderoit les siennes sur le même royaume à Charles duc de Luxembourg, son petit-fils & fils aîné de l'archiduc : & qu'ainsi, au moyen du mariage qui se feroit du prince & de la princesse, les droits des deux couronnes sur le royaume de Naples se trouvant réunis, il n'y auroit plus à craindre aucun sujet de rupture. Ces raisons firent consentir Ferdinand à ce que souhaitoit l'archiduc.

AN. 1502. *Mariana lib. 27. n.76. Surius, append ad Naucler. p. 518 & 538.*

CL. L'archiduc arrive à Lyon & confère avec Louis XII. *Mariana, liv. 27. ut sup.*

Le dessein du roi catholique, selon plusieurs historiens, étoit de seconder les efforts de Gonsalve par une ruse indigne de son caractère. L'archiduc étoit le plus sincère des hommes, & le moins capable de tromper : il avoit la même opinion des autres, & ce fut par-là qu'on abusa de sa bonté. Il falloit amuser les François, afin que la flotte qu'ils avoient toute prête à Gènes, ne partît pas avant que les Allemands fussent arrivés de Trieste à Barlette; & l'on crut l'archiduc propre à cette négociation. Ferdinand, après avoir fait tenir les états de Castille & d'Aragon, nomma l'archiduc son plénipotentiaire en France pour le traité qu'on alloit négocier, & lui donna les instructions qu'il jugea nécessaires, sans lui permettre de passer outre. L'archiduc écrivit à Louis XII & lui demanda permission de passer une seconde fois par la France, & de l'aller trouver à Lyon où sa majesté étoit alors. Le roi y consentit avec plaisir, & lui envoya un sauf-conduit que Philippe reçut à Perpignan. Il partit & arriva à Lyon au commencement de l'année 1503. Il eut plusieurs conférences avec le roi, & la négociation se faisoit entr'eux; pendant que le cardinal d'Amboise & l'évêque d'Alby son frère furent choisis

AN. 1503.

seuls pour conférer avec l'abbé Bernard de Buile, que Ferdinand avoit fait partir un peu après l'archiduc, & à qui il avoit donné un pouvoir plus ample, & qu'il ne devoit montrer qu'à l'archiduc, pourvu que celui-ci voulût observer exactement ce qui y étoit contenu, & qu'il fît serment de tenir la chose secrète.

CI. Articles du traité entre les deux rois de France & d'Espagne. *Recueil des traités imprimés chez Leonard, to. 2. Surita t. 5. l. 5. c. 26.*

Mais l'abbé Bernard ne fut pas le maître. L'archiduc passa ses pouvoirs, & on ne permit pas seulement à l'abbé d'en informer le roi Ferdinand; on l'intimida même tellement, qu'on l'obligea de remettre entre les mains de l'archiduc le pouvoir dont il étoit chargé. Après ces précautions on travailla au traité, qui fut conclu & signé le deuxième de Mars. Il portoit que Charles de Luxembourg fils de Philippe, qui n'avoit pas plus d'un an, épouseroit la princesse Claude, fille aînée de Louis XII: ce que la reine Anne de Bretagne souhaitoit avec beaucoup d'ardeur. Qu'elle auroit en dot le royaume de Naples, c'est-à-dire la part qui appartenoit au roi de France; & que les rois catholiques de leur côté céderoient au même Charles ce qu'ils y possédoient, comme les duchés de Calabre & de la Pouille. Qu'après le traité ratifié, le duc & la princesse pourroient prendre le titre de roi & de reine de Naples. Que cependant les deux rois jouiroient de leur partage; & que les terres qui étoient en débat, comme la Capitanate, seroient séquestrées entre les mains de l'archiduc, tant du côté de Louis XII que de la part de Ferdinand. Qu'en cas de mort du duc ou de la princesse, sans que le mariage eût été consommé, on s'en rapporteroit pour la Capitanate à des arbitres non suspects, choisis de concert par les deux rois. Qu'enfin l'on cesseroit toutes sortes d'hostilités de part & d'autre. L'abbé Bernard ne laissa pas de signifier le traité, quoiqu'on n'eût pas suivi les ordres de son maître. Les hérauts le publièrent & l'envoyèrent signifier aux généraux des deux armées. Le duc de Nemours l'accepta; mais Gonsalve le refusa, à moins qu'il n'en eût auparavant reçu un ordre exprès du roi catholique. On dit que Ferdinand avoit informé ce général du voyage de l'archiduc à Lyon; & lui avoit ordonné de ne point déférer au traité de paix qu'on y pourroit conclure, sans avoir reçu de nouveaux ordres.

CLII. Gonsalve refuse de défé-

Ce refus de Gonsalve fut cause de la continuation de la guerre. Un secours de deux mille Allemands qu'il venoit de

recevoir de l'empereur, l'assurance qu'il avoit que le pape & les Vénitiens s'éloignoient fort des intérêts de la France; & l'avis qu'il reçut que quatre mille François qu'on avoit débarqués à Gènes s'étoient révoltés, parce que les trésoriers, qui croyoient la paix faite, avoient retenu l'argent de leur paye: tout cela lui persuada qu'il ne seroit pas désavoué du roi catholique, si le succès étoit heureux. Jusqu'alors les François avoient presque toujours eu le dessus; mais la négligence du roi à prendre les mesures nécessaires pour se mettre en défense, trop de confiance en l'archiduc, & les précautions de Ferdinand, qui se fortifioit pendant qu'il amusoit la France d'une paix qu'il ne vouloit pas tenir, jointe à cela la témérité des généraux François, fit changer bientôt leurs affaires de face.

AN. 1503. rer à ce traité & continue la guerre. *Mariana, lib. 27. n. 96 & 99.*

CLIII. Les François sont battus à Séminara. *Mariana, ibid.*

D'Aubigny, impatient de combattre, attaqua mal-à-propos le corps d'armée que commandoit Hugues de Cardonne, au lieu d'attendre le secours qu'on lui préparoit en France. Il commit cette imprudence le vingt-unième d'Avril près de Séminara en Calabre, dans le même lieu où il avoit été victorieux quelques années auparavant. A peine en fut-on venu aux mains, que les François, malgré les discours pathétiques de leur général, ne pouvant soutenir le choc des Espagnols, furent bientôt enfoncés & mis en désordre. La seconde ligne où étoit leur infanterie, les voyant presque tous renversés de cheval, & craignant d'être enveloppée, prit la fuite sans tirer l'épée. On poursuivit les fuyards jusqu'aux portes de Gioia. Presque tous les officiers furent faits prisonniers. D'Aubigny qui s'étoit sauvé à la Roca d'Angitola n'eut pas un meilleur sort, il y fut aussitôt investi. Le respect qu'avoient les Espagnols pour d'Aubigny & la crainte qu'il ne fût tué s'ils emportoient la place d'assaut, les retint; ils se contentèrent de la prendre par famine. Il n'y avoit des vivres dans la place que pour trois ou quatre jours; mais d'Aubigny fut si bien les ménager, qu'ils lui en durèrent dix ou douze. Après ce terme il fut contraint de se rendre prisonnier, & toute la cavalerie se soumit presque aussitôt au vainqueur.

CLIV. Gonsalve sort de Barlette & vient à Cerignolles. *Mariana, ibid. n. 104. Guicchard. l. 5.*

Le duc de Nemours, averti dès le lendemain de la défaite de l'armée Françoise, crut qu'il falloit hasarder une bataille avant que Gonsalve eût joint l'armée victorieuse. Il s'appliqua à garder avec tant de soin les avenues de Barlette, que

AN. 1503. Gonsalve qui y étoit enfermé ne fut point averti de l'avantage que les siens venoient de remporter en Calabre ; mais comme ce capitaine souffroit beaucoup à Barlette par la disette de vivres, il en sortit pour s'avancer vers Cirinola place assez forte ; de-là étant arrivé sur la rivière d'Ofanto près de Cannes, il poursuivit sa route vers Cerignole, toujours en ordre de bataille, pour n'être inquiété ni surpris par les ennemis qui étoient proche. Fabrice Colonne & Louis d'Herrera alloient devant avec les coureurs de l'armée, au nombre de mille chevaux. Dom Diegue de Mendoza menoit l'avant-garde composée de deux mille hommes d'infanterie Espagnole. Le duc de Termens conduisoit le corps de bataille avec un pareil nombre de fantassins & deux cents hommes d'armes. Enfin Gonsalve avoit pris l'arrière-garde avec les Allemands, quelques hommes d'armes, & le reste de la cavalerie, pour faire tête aux ennemis, en cas qu'ils osassent l'attaquer, ou le harceler dans sa marche. Le pays étoit fort sec, la chaleur excessive, & le chemin beaucoup plus long qu'on avoit cru, à cause des détours.

Les François, informés de ce que souffroient les Espagnols, voulurent profiter d'une conjoncture si favorable & les engager au combat. Gonsalve, qui s'en doutoit, se prépara à les recevoir, après s'être retranché autant qu'il le pouvoit. Les officiers de l'armée du duc de Nemours étoient d'avis qu'on abandonnât la Pouille & la Calabre à Gonsalve, & qu'on se retirât vers Naples, en attendant le secours qui devoit venir de France ; cet avis auroit été suivi, si le pape & le duc de Valentinois n'en avoient empêché l'exécution. La plus grande partie des revenus de l'Abruzze & de la terre de Labour avoient été employés par le duc de Nemours à acheter du bled à Rome, où il étoit à meilleur marché que dans le royaume de Naples.

CLV. Le pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoise.

On étoit sur le point de l'enlever & de le transporter par mer à l'armée Françoise, lorsqu'Alexandre VI & son fils, qui n'osoient encore se déclarer ouvertement contre la France, & vouloient en secret favoriser l'Espagne, firent intervenir le magistrat, qui de son autorité saisit le bled, & l'enferma dans les greniers publics, ensuite d'une requête présentée au saint siége, dans laquelle il exposoit faussement que les terres de l'état ecclésiastique n'avoient produit dans cette année qu'autant de bled qu'il en falloit pour la nourriture du peuple.

Ainſi le deſſein de fermer aux Eſpagnols les approches du royaume de Naples, ne put être en aucune manière exécuté, faute de vivres.

AN. 1503.

CLVI. Bataille de Cerignole, où les François ſont battus.

Mariana, *lib.* 27. *Sabellic. Enn.* 11. *lib.* 2. *Raynald. ann.* 1503. *n.* 5.

Cette conduite du ſouverain pontife & du duc de Valentinois, parut ſi criante à tous les officiers de l'armée Françoiſe, qu'ils opinèrent tous à donner bataille. Ils s'avancèrent donc vers les Eſpagnols; mais ils le firent avec tant de lenteur, que quand ils arrivèrent à Cerignole, il ne reſtoit plus qu'une heure du jour. Le duc de Nemours voulut remettre la partie au lendemain. La ville de Cerignole étoit à lui, il pouvoit y paſſer la nuit commodément & ſans crainte d'inſulte; il ſavoit que Gonſalve n'avoit de bled que pour ce jour-là, & que par conſéquent il ſeroit obligé de décamper le lendemain pour aller chercher des vivres. Mais l'impatience de combattre fut encore fatale aux François. Yves d'Alegre s'opiniâtra à vouloir qu'on ne différât pas l'attaque au lendemain, & la plupart des officiers ſe joignirent à lui pour ſe battre à l'heure même. La bataille commença donc un vendredi vingt-huitième d'Avril par un événement qui auroit intimidé les Eſpagnols, ſi Gonſalve n'en eût ſu profiter. On avoit mis par ſon ordre les barils de poudre au milieu du camp, afin que les ſoldats puſſent en avoir plus aiſément en cas de beſoin. Le feu s'y mit, on ne ſait comment, dans le moment que les François abordoient les lignes. La flamme qui s'éleva jeta l'effroi dans l'armée, qui crut tout perdu. Les Eſpagnols ſuperſtitieux prirent cet accident à mauvais augure. Mais Gonſalve, ſans s'étonner, dit froidement à ceux qui l'environnoient: « Courage, mes amis! voici le préſage aſſuré de la victoire, » puiſqu'on commence déjà à faire des feux de joie. » Ces paroles étant auſſitôt paſſées de rang en rang, la crainte fut diſſipée.

Belcar. hiſt. l. 9. & 10. *Mariana*, *ut ſup. Belleforêt*, *l.* 6. *c.* 10.

La bataille fut aſſez vigoureuſe au commencement, & Gonſalve en eut tout l'avantage. Le duc de Nemours, en marchant le long des lignes des Eſpagnols, fut tué ſur la place d'un coup d'arquebuſe, de même que Chandenier & Montamar avec plus de trois mille des meilleurs ſoldats. Gonſalve ayant trouvé parmi les morts le corps du duc, le fit inhumer à Barlette dans l'égliſe de ſaint François, avec toute la pompe dûe à la grandeur de ſa naiſſance & à ſes excellentes qualités. Châtillon fut fait priſonnier; les

AN. 1503.

princes de Salerne & de Melphe, & le marquis de Lochito, quoique bleſſés, ne laiſsèrent pas de ſe ſauver. On dit qu'il n'y eut que neuf Eſpagnols de tués dans le combat; mais il y en eut beaucoup qui dans le chemin moururent de ſoif. Les vainqueurs demeurèrent maîtres du champ de bataille, & y paſsèrent toute la nuit. Le lendemain Cerignole ſe rendit à diſcrétion : le château ſuivit cet exemple, de même que Canoſe. Gonſalve ne trouvant plus d'obſtacle marcha du côté de Melphi, dont les bourgeois ouvrirent auſſitôt les portes, & le général Eſpagnol prit tout droit le chemin de Naples.

CLVII. Preſque tout le royaume de Naples ſe ſoumet à Gonſalve. *Guichardin, l. 5. Mariana, l. 28. n. 1. & 3.*

Auſſitôt qu'on ſut qu'il approchoit, les habitans prièrent le gouverneur de ſe retirer dans le château-neuf, & envoyèrent préſenter leurs clefs à Gonſalve. Toute la Capitanate & la Baſilicate ſe ſoumirent à l'Eſpagne; dans la principauté de Salerne un grand nombre de ſeigneurs & la plupart des villes ſe déclarèrent pour les victorieux. Une révolution ſi ſubite & ſi peu prévue étonna toute l'Europe; & celui qui en devoit le plus profiter, en fut le plus touché. L'archiduc Philippe étoit à Bourg en Breſſe, où il ſe divertiſſoit à la chaſſe avec le duc de Savoie ſon beau-frère. Il eut horreur de la perfidie de ſon beau-père & de ſa belle-mère. Il ne ſe contenta pas de la leur reprocher par écrit; il leur manda qu'il s'alloit remettre entre les mains du roi très-chrétien, & qu'il n'en partiroit point, juſqu'à ce que ſon innocence fût avérée d'une manière ſi publique que perſonne n'en pût douter. Il tint parole & reprit le chemin de Lyon. Les rois catholiques envoyèrent un ambaſſadeur à Louis XII, pour plaider leur cauſe devant lui contre leur gendre. L'ambaſſadeur ſoutint que l'archiduc avoit excédé ſes pouvoirs; mais celui-ci ſe juſtifia d'une manière aſſez vive. Sa conduite parut ſincère au roi, qui ſe contenta de lui répondre, que ſi ſon beau-père avoit fait une perfidie, il ne vouloit pas lui reſſembler, & qu'il aimoit mieux avoir perdu un royaume qu'il ſauroit bien reconquérir, que l'honneur qui ne ſe peut jamais recouvrer. Il congédia l'archiduc avec beaucoup d'honnêtetés, & lui permit de retourner en Flandre.

CLVIII. Chagrin de l'archiduc ſur la conduite de ſon beau-père. *Guichenon, hiſt. de Savoie.*

CLIX. Gonſalve aſſiége en vain Gaëtte. *Mariana, l. 28. n. 11.*

Quoique la déroute des François eût été très-grande, Yves d'Alegre en avoit au moins ſauvé quatre mille hommes de pied & quatre cents hommes d'armes. Il reſtoit encore aux François pluſieurs places dans l'Abruzze & ailleurs, comme

Aquila, la Roche d'Evendre, Venoze, Matabor & autres. D'Alegre mit son corps de troupes échappées auprès de Gaiette, place forte & bien fortifiée. Gonsalve y étant allé pour l'assiéger, d'Alegre y fit entrer ses troupes, & s'y maintint courageusement jusqu'à l'arrivée du secours qui lui venoit de France. Gonsalve, qui ne s'y attendoit pas, fut obligé de se retirer à Castiglionne, qu'on croit être l'ancienne *Formianum*. Il perdit en cette occasion dom Hugues de Cardonne, un des plus braves chevaliers de l'Espagne; il fut tué d'un coup de canon.

An. 1503.

CLX. Prise du château de l'Œuf par Pierre Navarre.

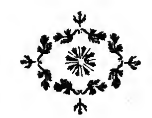
Pendant ce temps-là Pierre Navarre attaqua le château-de-l'Œuf à Naples, où une partie des François s'étoit retirée lorsque Gonsalve fut reçu dans la ville. Ayant fait dresser sur le rivage de bonnes batteries de canon, il s'approcha du rocher & y attacha un mineur, pour faire sauter les murailles du château par le moyen des mines, dont on l'a cru sans raison l'inventeur. La première mine n'ayant pas réussi, il recommença, & la seconde fois le mur sauta & écrasa les assiégés. On fit main-basse sur tous ceux qui avoient échappé, officiers & soldats. Si le château eût pu se soutenir encore un jour, il eût pu être sauvé, parce que la flotte de Gènes arriva le lendemain.

CLXI. Préparatifs des François pour s'opposer aux Espagnols.

Cependant les rois catholiques ne pensoient qu'à amuser Louis XII, & le commettre avec l'archiduc. Dans cette vue ils parlèrent de rétablir sur le trône de Naples le roi Frederic: étant prêts, disoient-ils, pour marquer leur désintéressement, de rendre à ce prince tout ce que l'Espagne possédoit de son royaume, à condition que les François lui restitueroient de même le peu qu'il leur restoit de places dans ce pays-là. Le cardinal d'Amboise découvrit l'artifice de Ferdinand, & le reprocha aux ministres d'Espagne avec tant de vivacité, qu'on rompit avec eux. Le roi leur commanda de sortir de Lyon dans vingt-quatre heures, & de ses autres états dans huit jours; & se prépara à la guerre d'une manière capable d'étonner toute l'Europe, afin que l'affront n'en demeurât pas à la France. Il mit quatre armées sur pied, trois de terre, & une sur mer. La plus forte de celles de terre, commandée par la Trimouille, & composée de dix-huit mille fantassins & de deux mille hommes d'armes, étoit pour recouvrer le royaume de Naples. Les trois autres pour attaquer l'Espagne: une,

CLXII. Louis XII se prépare à la guerre contre l'Espagne, & lève quatre armées.

AN. 1503. commandée par le ſieur d'Albret, devoit entrer par le Languedoc dans le Rouſſillon. Une autre, ſous la conduite de Jean de Foix vicomte de Narbonne, s'aſſembleroit en Guyenne, & commenceroit par le ſiége de Fontarabie. L'armée navale devoit courir les côtes de Catalogne & du royaume de Valence, porteroit du ſecours à Gaïette, & empêcheroit que rien ne pût aller d'Eſpagne dans le royaume de Naples. Mais la diligence de Gonſalve & l'habileté de Pierre Navarre prévinrent tous ces grands projets de la France, & les rendirent tellement inutiles, qu'il ne reſta à Louis XII que le regret d'avoir fait une prodigieuſe dépenſe pour ſe mettre en état de les exécuter.



LIVRE CENT-VINGTIEME.

PENDANT tous ces mouvemens qui agitoient l'Italie, Alexandre VI fit le dernier jour du mois de Mai une promotion de neuf cardinaux, pour remplir les places qui vaquoient dans le sacré collége; de ces neuf il y en eut cinq Espagnols du royaume de Valence: peut-être que leur mérite personnel eut moins de part à leur élévation, que le lieu de leur naissance & le bonheur d'être compatriotes du pape. Ces cardinaux furent 1. Jean Castellan Espagnol, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de Ste. Marie au-delà du Tibre, & archevêque de Montreal. 2. François Remolini Espagnol, archevêque de Surrento, prêtre cardinal du titre de S. Jean & S. Paul, ensuite archevêque de Palerme. 3. François Soderini Florentin, évêque de Volterre, prêtre cardinal du titre de Ste. Susanne, puis évêque de Saintes & d'Ostie, & doyen du sacré collége. 4. Melchior Meckau Allemand, évêque de Brixen, prêtre cardinal du titre de saint Etienne au Mont-Cœlius. 5. Nicolas de Fiesque Génois, évêque de Frejus & de Toulon, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas *inter imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun, & évêque d'Ostie. 6. François Spartz Espagnol, évêque de Leon, prêtre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche. 7. Adrien Castelli Italien, évêque d'Erfort, puis de Bathemon en Angleterre, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogone. 8. Jacques de Caseneuve Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Etienne au Mont-Cœlius. 9. François Loris Espagnol, évêque d'Elvas, diacre cardinal du titre de Ste. Marie-la-neuve. On en ajoute un dixième, Jean ambassadeur du duc de Saxe, du titre de sainte Croix en Jérusalem.

AN. 1495. I. Promotion de neuf cardinaux par Alexandre VI. *Onuphr. Panvin. in Alex. VI.*

Alexandre VI, dans l'inaction où il paroissoit être par rapport à la révolution de Naples, ne laissoit pas de penser à ses intérêts; lui & le duc de Valentinois furent sur le point de se déclarer en faveur des Espagnols. La république de Florence, qui ne pouvoit souffrir que ceux de Pise persistassent dans leur révolte, avoit levé une armée, dont elle avoit donné le commandement à Jacques de Silly, gentilhomme

II. Les Pisans offrent de se soumettre au duc de Valentinois. *Guicchardin, l. 5. Raynald. ad ann. 1503. n. 10.*

AN. 1503.

Normand, qui avoit été bailli de Caen. Celui-ci se persuada que Pise tomberoit par un blocus, & il la réduisit en effet par ce moyen à des extrémités si fâcheuses, que les Pisans s'adressèrent au duc de Valentinois pour se soumettre à sa domination plutôt que de dépendre des Florentins. Le pape & son fils apprirent cette nouvelle avec beaucoup de joie, & envoyèrent aussitôt Curtio leur agent à Gonsalve, pour le prier de venir joindre son armée à celle du pape, afin de faire lever le blocus de Pise; mais Gonsalve, qui étoit alors devant Gaïette, refusa le pape. Curtio fut arrêté à son retour par le comte de la Moterie, qui lui prit sa lettre & l'envoya en France, où elle fut déchiffrée. Louis XII fut si irrité de la perfidie du pape & du duc de Valentinois, qu'il voulut que son armée marchât dans le moment vers Rome. Mais le cardinal d'Amboise qui pensoit toujours à la papauté, & qui ne croyoit y pouvoir parvenir que par le crédit du duc de Valentinois, apaisa la colère de sa majesté, & se prévalut de l'heureux succès du marquis de Saluces qui venoit de ravitailler Gaïette.

III. Le pape recherche l'amitié du roi de France.

Alexandre ayant appris que ses desseins avoient été découverts, envoya au roi de France un homme de confiance, pour lui promettre une exacte neutralité entre la France & l'Espagne. Le roi ne vouloit point écouter l'envoyé du pape; mais le cardinal d'Amboise, usant du pouvoir qu'il avoit sur son esprit, lui représenta que, s'il demeuroit uni d'amitié avec le pape, il pouvoit espérer que le duc de Valentinois joindroit son armée à celle du marquis de Mantoue pour défendre Gaïette, qu'on vouloit toujours ravir à la France. Sur cette espérance le roi s'apaisa, & envoya Pompadour afin de traiter avec le pape. Mais celui-ci abusant de la trop grande bonté ou plutôt de la foiblesse du roi, lui demanda pour condition du traité, qu'on lui sacrifiât les Ursins qu'on croyoit toujours attachés à la France. Louis eut d'abord horreur de cette proposition; mais le cardinal d'Amboise tâcha de persuader à ce prince, que s'il ne satisfaisoit le pape sur cet article, jamais il ne recouvreroit le royaume de Naples. Louis se laissa gagner: il consentit que toutes les terres des Ursins seroient cédées au pape, & qu'on remettroit entre ses mains le fils unique de Jourdain des Ursins, chef de la maison de ce nom.

IV. Le pape demande au roi qu'il lui sacrifie les Ursins.

Le jeune des Ursins étoit élevé dans la ville de Petiglia-

An. 1502.

no, & commençoit à donner des marques qu'il feroit un jour grand capitaine. La bourgeoisie étoit si prévenue en sa faveur, que quand les commissaires du pape vinrent dans cette ville pour sommer les habitans de leur livrer ce jeune seigneur, il y eut un soulèvement général. On n'eut aucun égard aux ordres du pape, on ne voulut jamais lâcher ce prince, on lui donna des gardes pour sa sureté. Jourdain des Ursins son père, qui agissoit toujours avec beaucoup de sincérité, s'attira par cet endroit la colère du pape, qu'il crut ne pouvoir mieux apaiser, qu'en s'offrant lui-même en la place de son fils. Mais Alexandre & le duc de Valentinois ne se contentèrent pas de ses offres ; & l'armée de sa sainteté seroit allée dans le moment même attaquer la ville de Petigliano, si Dieu ne l'eût arrêtée par la mort du pape.

V. Ceux de Petigliano refusent au pape le jeune des Ursins.

VI. Mort funeste du pape Alexandre VI.

Cette mort est accompagnée de circonstances si surprenantes, & fit alors tant de bruit dans le monde, qu'on ne peut se dispenser de rapporter ici tout ce que les auteurs en ont dit. Le plus grand nombre, même parmi les Italiens, dit que le duc de Valentinois ayant besoin d'argent pour augmenter ses troupes, en demanda au pape ; mais que le trésor d'Alexandre se trouvant épuisé, & le crédit manquant, ce duc à qui les plus grands crimes ne coûtoient rien, lui proposa de se défaire du cardinal Adrien Corneto & de deux ou trois autres du sacré collège qui passoient pour être les plus riches, & qui d'ailleurs étoient fort ménagers, & portoient l'épargne jusqu'à l'avarice. L'expédient étoit sûr, les papes étant alors en possession d'hériter des cardinaux ; & quand cela n'auroit pas été, Corneto étoit de si basse naissance, qu'aucun de ses parens n'auroit osé se présenter pour disputer au pape la succession du défunt. Alexandre, qui n'étoit pas plus scrupuleux que son fils, approuva la proposition : & le duc de Valentinois résolut d'empoisonner Corneto avec ses collègues ; mais parce qu'ils se seroient défiés de lui, s'il les eût invités lui-même à souper, il persuada au pape son père de les traiter dans la vigne du même cardinal, qui étoit assez proche du Vatican. Ainsi le pape devint complice du crime de son fils, par la même raison qui l'avoit fait consentir à tant d'autres, c'est-à-dire, par un excès d'ambition & de complaisance aveugle, qui ne lui permettoit pas de rien refuser au plus méchant homme qui fût au monde.

Raph. Volateran. l. 22. Antrop.
Onuphr. Panvin. in Alex. VI.
Mariana, l. 28. n. 14. & seq.
Guicchard. de reb. Ital. lib. 5.
Surius append. ad Naucler. p. 518.
Daniel, hist. de France t. 5. p. 200.
Mém. de Com. to. 5. de l'édit. de 1723. p. 448.

An. 1503.

On prépara par son ordre un repas magnifique dans cette vigne ; les cardinaux dont on vouloit se défaire y furent invités. Sa sainteté avoit envoyé devant un de ses domestiques avec quelques bouteilles remplies d'un vin empoisonné, lui défendant d'en donner à personne sans son ordre ; & l'officier croyant qu'on ne lui défendoit de donner de ce vin à aucun, que parce qu'il étoit le meilleur de ceux qu'on devoit servir, en présenta au pape, qui après être arrivé demanda à boire avant le souper, parce qu'il faisoit très-chaud. Quelques historiens disent qu'il n'y avoit qu'une bouteille empoisonnée, entre quelques autres du plus excellent vin d'Italie; qu'on en avertit le maître d'hôtel, & qu'on n'oublia aucune des précautions qui devoient l'empêcher de se méprendre. Que comme il faisoit alors une chaleur extraordinaire, le pape & le duc en arrivant à la vigne voulurent se rafraîchir; & que quelque soin qu'on eût pris de bien instruire le maître d'hôtel, il se trompa, & donna de la bouteille empoisonnée à sa sainteté & au duc de Valentinois. Il y en a qui assurent que ce maître d'hôtel qui savoit le secret, étant allé en quelque endroit pour donner ses ordres, un autre qui n'étoit pas instruit du poison, leur donna de ce vin. Quoi qu'il en soit, ils en burent : l'effet fut prompt ; & le pape, qui ne trempoit pas beaucoup son vin, sentit aussitôt une colique violente, qui dégénéra en de cruelles convulsions. Le duc plus jeune, qui ne buvoit que de l'eau rougie, eut les mêmes symptômes quoique moins violens. Il leur fut aisé d'en deviner la cause, & l'on eut recours aux remèdes les plus convenables, qui furent toutefois inutiles au pape. Une convulsion l'emporta, quelques heures après qu'il eut avalé le poison. Le duc en fut quitte à meilleur marché : il prit tous les antidotes dont on se put aviser, on le mit dans le ventre d'une mule encore vivante, ce qui lui sauva la vie ; mais le poison étoit si violent, qu'il fut dix mois malade, qu'il ressentit des douleurs très-vives pendant tout ce temps-là ; que ses cheveux & ses ongles tombèrent, & sa peau se leva par toutes les parties de son corps.

Duchesne hist. des papes, dans la vie d'Alex. VI.
Leti vita card. Borgia.
Raynald ad ann. 1503. n. 11.

Cette relation de la mort d'Alexandre VI n'est pas tout-à-fait conforme au récit qu'en fait Pierre Martyr d'Angleria, ainsi nommé parce qu'il étoit d'Anghiéra petit bourg près de Milan, dit en latin *Angleria*, & qui avoit été conseiller de Ferdinand roi catholique. Il dit dans une de ses lettres, que le duc de Valentinois forma lui-seul le dessein d'empoisonner les quatre

Petr. Martyr. Angler. epist. 264 ad episcop. Granat.
Spond. ad ann. 1503. n. 5.

cardinaux dont on a parlé, & que le pape n'en étoit pas complice. Qu'aussitôt que sa sainteté fut arrivée à la vigne où le festin étoit préparé, elle appela le maître d'hôtel qui savoit seul le secret de la bouteille empoisonnée, pour lui donner quelque commission; que le duc pria le pape de la donner à un autre, ce qu'il fit: mais qu'un demi-quart d'heure après il survint une nouvelle affaire, dont le pape crut que le maître d'hôtel s'acquitteroit mieux qu'un autre; qu'il l'en chargea, & que le duc n'osa s'y opposer, de crainte de lui donner du soupçon, ou d'être obligé de lui découvrir le secret. Qu'il se contenta d'avertir le maître d'hôtel de bien instruire celui à qui il confieroit le soin du buffet; ce qu'il fit avec toute la précaution possible: mais que celui qu'il substitua, faute de mémoire ou d'application, ne se souvint pas de ce qu'on lui avoit dit; qu'il ne put démêler la bouteille empoisonnée d'entre les autres, & que le pape & le duc lui ayant demandé à boire, il leur versa le poison préparé pour d'autres; que le pape en mourut peu d'heures après, le samedi dix-septième du mois d'Août; & que le duc, beaucoup plus jeune & plus robuste, en échappa de la manière qu'on vient de raconter.

An. 1503.

Enfin le continuateur de Baronius Odoricus Raynaldus témoigne, sur la foi de plusieurs bons manuscrits, à ce qu'il dit, que l'envie qu'on portoit au pape fut cause de ces calomnies qu'on répandit sur sa mort. Que le samedi dixième du mois d'Août 1503, Alexandre VI commença de se trouver mal dès le matin, que vers le midi il fut attaqué d'une fièvre qui lui causa la mort; que le quinzième s'étant fait saigner, elle fut changée en tierce. Le lendemain il prit médecine, & se confessa à Pierre évêque de Riéti, qui ensuite célébra la messe en sa présence, & lui donna la communion dans son lit; il la reçut avec beaucoup de dévotion, & se leva sur son séant, quoiqu'il fût dans une grande foiblesse, pour marquer plus de soumission. Les cardinaux de Cosenze, de Montréal, d'Arborre, de Caseneuve & de Constantinople, s'étant trouvés alors auprès de lui, il leur dit après la messe qu'il sentoit augmenter son mal; il reçut ensuite l'extrême-onction par les mains du même évêque de Riéti, & expira peu de temps après, en présence de cet évêque, du dataire & de quelques palefreniers qui étoient alors dans sa chambre. Cette relation étant tirée du journal de la maison de Borgia, qui étoit celle du pape, paroît avec raison suspecte, & ne peut prévaloir

Raynald. ad annum 1503. n. 11. Ex MS. Archiv. Vatic. signat. lit. 1.

ſur tant d'autres qui n'ont point été faites de concert.

AN. 1503. VII. Le duc de Valentinois fait enlever les tréſors du pape. *Raynald. hoc ann. n. 12. Volateran. ut ſup.*

Dès qu'Alexandre fut mort, le duc de Valentinois, tout malade qu'il étoit lui-même, donna ordre à dom Michelette de faire fermer toutes les portes par où l'on pouvoit entrer dans l'appartement du pape. Celui-ci ayant trouvé ſur ſes pas le cardinal de Caſeneuve, il le menaça de l'étrangler ou de le jeter par les fenêtres, s'il ne lui donnoit les clefs du tréſor du pape. Ce bon homme épouvanté les lui remit auſſitôt entre les mains ; & dom Michelette paſſant outre, ouvrit la porte, viſita les endroits les plus cachés, & fit emporter ſur le champ tout l'or & l'argent que le défunt pape avoit amaſſé, & qu'on fait monter à cent mille ducats : ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on vient de dire, que ſes tréſors ſe trouvoient épuiſés, lorſque le duc de Valentinois lui demanda de l'argent. Dom Michelette ne laiſſa pas d'emporter ce qu'il trouva ; & lorſqu'il eut mis ce tréſor en lieu de ſureté, il fit ouvrir toutes les portes & publia la mort d'Alexandre VI. Les domeſtiques du défunt pape ſe ſaiſirent de ſa garde-robe, qui n'étoit pas fort conſidérable.

VIII. Funérailles du pape Alexandre VI.

On porta le corps du défunt au Vatican, & on pria les cardinaux de ſe trouver à la Minerve pour aſſiſter à ſes funérailles. On avertit auſſi tout le clergé & les religieux de ſe rendre au palais, pour accompagner le convoi à l'égliſe de ſaint Pierre, où le corps du pape fut porté par quatre pauvres, précédés de trois cents autres qui portoient des flambeaux de cire blanche. Pendant cette marche il y eut une conteſtation entre les ſoldats qui étoient demeurés à la garde du palais, & ceux qui portoient les flambeaux qu'on leur ôta avec violence. Cette diſpute alla ſi avant, que le corps du ſouverain pontiſe fut abandonné & demeura ſeul ; de ſorte que ſes officiers furent obligés de le porter eux-mêmes ſur le grand autel.

IX. Révolutions en Italie après la mort du pape. *Raynald. ibid. ut ſuprà.*

Cette mort cauſa de grandes révolutions dans les affaires. Savelli, maréchal de la cour de Rome, fit rendre la liberté à tous ceux que le défunt pape avoit fait empriſonner ; les Urſins retournèrent dans leurs maiſons, & firent piller les banquiers Eſpagnols : ſept autres ſouverains rentrèrent auſſi dans leurs états ; les Vitelli dans Citta-di-Caſtello, les Baglioni dans Pérouſe, les Appiani dans Piombino, les Monté-Feltto dans le duché d'Urbin, les Vanelli dans Camerino, les Sforce dans Peſaro, & ceux della Rovere dans Senigaglia. Mais la provin-

ce de la Romagne fut en vain sollicitée de reconnoître ses anciens seigneurs, ou pour le moins de retourner sous la domination du saint siége; elle refusa l'un & l'autre, & demeura fidelle au duc de Valentinois, ce qui étonna tout le monde. Les Ursins rentrés dans Rome, prirent les armes contre les Colonnes qui y étoient aussi rentrés. Comme tout se disposoit à une guerre civile, le conclave fut retardé, & on le fit préparer dans le couvent de la Minerve. Seize cardinaux s'y étant assemblés, firent l'évêque de Raguse gouverneur de Rome, & lui donnèrent deux cents gardes pour la sureté de sa personne. On fit aussi l'archevêque de Salerne camerlingue de la sainte église. On rompit le sceau d'Alexandre VI, & on remit l'anneau du pêcheur entre les mains du cardinal Casseneuve, dataire. On fit ensuite l'inventaire des meubles du défunt pape; & quoique dom Michelette eût emporté tout ce qu'il avoit cru de quelque valeur, on ne laissa pas d'y trouver encore une cassette couverte de velours vert, dans laquelle il y avoit des pierreries qui furent estimées plus de vingt mille écus.

An. 1503.

X. L'armée Françoise s'approche de Rome.

Les cardinaux appréhendoient fort que les armées de France & d'Espagne ne s'approchassent de Rome pour ôter la liberté au conclave; & cette appréhension n'étoit pas sans quelque fondement. Louis XII avoit donné ses ordres: un corps de Suisses étoit déja parti; mais il n'avoit pas eu le temps de s'approcher selon les désirs du roi. Tout ce que ce prince put faire fut de mander au marquis de Saluces de venir au port d'Ostie avec sa flotte chargée d'autant de soldats qu'il en pourroit embarquer, sans dégarnir Gaïette, afin d'empêcher Gonsalve de venir à Rome donner au conclave les lois qu'il lui plairoit. Le marquis obéit; il arriva à Ostie, y débarqua plus de quatre mille vieux soldats, & les campa en un lieu si avantageux, qu'on n'avoit rien à craindre de l'arrivée de Gonsalve. Le marquis de Mantoue partit aussi de Parme avec ses troupes; & son approche empêcha que le duc de Valentinois, qui commençoit à se mieux porter, ne se joignît aux Espagnols contre la France.

XI. Intrigues du cardinal d'Amboise pour se faire élire pape.

Ce duc voyant qu'il n'étoit pas lui-même en sureté, tâcha de dissimuler la haine qu'il portoit à la France, & de gagner les cardinaux qui étoient les plus zélés pour les intérêts de ce royaume. Il envoya prier avec beaucoup d'honnêteté le cardinal de San-Severino, & Matthieu de Tran, ambassadeur de Louis XII à Rome, de le venir voir. Ils y vinrent. Le duc les

AN. 1503.

pria d'oublier le passé : il fit serment qu'il seroit toujours fidelle à la France, & qu'on n'auroit jamais aucun lieu de se plaindre de lui ; & afin qu'on le crût plus aisément, il assura qu'il étoit mécontent des Colonnes & des Espagnols, & qu'il s'en défioit. Comme malgré ces protestations il craignoit toujours qu'on ne se saisit de lui, il exagéra la faute que feroient les François en le sacrifiant à ses ennemis.

Ces beaux discours ne firent pas beaucoup d'impression sur l'esprit du cardinal & de l'ambassadeur ; cependant ils feignirent d'y ajouter foi, parce qu'ils avoient dessein de faire élire pape le cardinal d'Amboise, & qu'ils croyoient y réussir en ménageant le duc. Le cardinal homme ambitieux, avoit toujours tendu à cette dignité ; & c'étoit pour cette raison qu'il avoit procuré la liberté au cardinal Ascagne Sforce, qui étoit prisonnier en France. Il comptoit que la reconnoissance l'engageroit dans ses intérêts. Ce qui fit qu'à la liberté on ajouta un train magnifique, & la restitution de tous ses bénéfices. San-Severino & l'ambassadeur, qui étoient complices des desseins ambitieux du cardinal d'Amboise, assurèrent le duc de Valentinois qu'il pouvoit compter sur toute la protection de la France, à deux conditions ; la première, que dès que sa personne seroit en sureté, il joindroit ses troupes à celles de France ; la seconde, qu'il mettroit tout en œuvre pour faire élire pape le cardinal d'Amboise. Le duc promit tout ce qu'on voulut ; on conclut un traité avec un article secret pour la promotion du ministre de France à la papauté. Le duc nomma les cardinaux dont il disoit être sûr, & avant même de leur avoir parlé, il répondit de leur voix. Ce qui surprend, c'est qu'on ait pu ajouter foi à des promesses qui paroissoient & qui étoient en effet sans fondement.

XII.
On se prépare à tenir le conclave.

Pendant toutes ces intrigues on se préparoit à tenir le conclave. Le vingt-neuvième d'Août les cardinaux s'assemblèrent & prirent des arrangemens pour tenir Rome en sureté. On mit le capitaine Charles Alouse à la tête de vingt mille hommes dont on lui donna le commandement. Dans le même temps on barricada les rues, & on tendit les chaînes pour fermer le passage à la cavalerie. Le gouverneur du château S. Ange promit aux cardinaux de Sainte-Croix, de Medicis & Cesarini, d'être fidelle au sacré collége, & l'ambassadeur d'Espagne se rendit sa caution. Le même jour ce gouverneur mit en liberté l'auditeur de la chambre, Gaëtan Bernardin abbé

d'Alviano

d'Alviano, Jacques de Saranello, & un autre abbé, après qu'ils eurent donné caution pour vingt mille ducats. Et dans le même temps les Espagnols brûlèrent le palais des Ursins à Montegiovani. AN. 1503.

XIII. Négociation du sacré collége avec le duc de Valentinois, pour un accommodement.

Dans une autre congrégation qu'on tint à la Minerve, on résolut de s'accommoder avec le duc de Valentinois qui offroit de se soumettre au sacré collége; & l'on ordonna à Pandolfe, secrétaire de la chambre, de conférer avec Agapit d'Amelia, secrétaire du duc. Dans une congrégation suivante, Pandolphe lut le traité qu'Agapit avoit signé, par lequel le duc s'offroit de défendre le sacré collége, chaque cardinal en particulier, la noblesse Romaine, les bourgeois & le peuple, & de garder les palais des cardinaux. Il fut résolu, pour obliger le duc d'exécuter plus fidellement ce traité, de le faire général des troupes de l'église jusqu'à l'élection d'un nouveau pape, avec les honneurs & les appointemens ordinaires. Il fut aussi arrêté qu'on tiendroit le conclave dans le château Saint-Ange, & qu'on feroit faire défense de la part du sacré collége à Prosper Colonne & aux Ursins d'entrer dans Rome, de peur qu'ils ne troublassent l'élection. Néanmoins sans égard à ces défenses Prosper y vint le même jour, & crut en être quitte en faisant faire ses excuses au sacré collége. Ludovic Ritiliano & Fabio des Ursins entrèrent aussi dans Rome vers le même temps, avec deux cents chevaux & deux cents hommes de pied; ils pillèrent plusieurs maisons, entre autres celle du cardinal Casano. Le sacré collége ayant appris ces désordres, obligea les uns & les autres à sortir de la ville.

Le vendredi suivant douze cardinaux furent nommés pour conférer avec les ambassadeurs de l'empereur, des rois de France & d'Espagne, de la république de Venise & son secrétaire; & tâcher de leur persuader qu'ils devoient porter le duc de Valentinois à sortir de la ville, & qu'il ne convenoit pas que les ambassadeurs de France & d'Espagne appelassent auprès d'eux aucun de leur nation. Après de longues contestations, ces ambassadeurs se conformèrent aux volontés du sacré collége, & allèrent au Vatican trouver le duc de Valentinois, qu'ils prièrent de sortir de Rome avec les troupes qu'il y avoit fait entrer. Ce duc leur représenta qu'il n'étoit en sureté, ni dans son palais, ni hors de la ville; qu'ainsi il ne pouvoit licencier les troupes qu'il avoit fait venir. Les ambassadeurs lui offrirent de le loger avec deux ou trois de ses

AN. 1503.

domestiques, ou de lui donner entrée dans le château Saint-Ange. Il accepta ce dernier parti, pourvu qu'on lui permît de laisser entrer avec lui une partie de ses troupes pour sa sureté, offrant de congédier le reste. Les ambassadeurs se retirèrent sans rien conclure, parce que le sacré collége ne voulut pas que le duc se rendît maître de ce château, & qu'il ne croyoit pas trouver sa sureté autrement.

XIV. Traité par lequel le duc de Valentinois s'oblige à sortir de Rome.

Cependant le gouverneur du château Saint-Ange ne voulut pas y recevoir les cardinaux pour y tenir le conclave, parce qu'il avoit promis, disoit-il, de le remettre au pape qui seroit élu, & qu'il ne vouloit pas manquer à sa parole. Jacques frère du cardinal de Sienne, & le cardinal de Volterre, arrivèrent à Rome le 30e. d'Août; & le vendredi premier de Septembre on tint une congrégation dans le palais du cardinal de Naples; on y manda les ambassadeurs, avec lesquels on arrêta les articles suivans, pour obliger le duc de Valentinois de s'éloigner de Rome: qu'il pourroit sortir de la ville & de l'état ecclésiastique avec toutes ses troupes, son artillerie & les vivres qui seroient nécessaires. Que le peuple Romain promettoit de ne lui faire aucune insulte & de lui fournir ce dont il auroit besoin, même des chevaux pour conduire son artillerie. Le sacré collége s'obligea encore d'écrire à la république de Venise, afin qu'elle lui donnât passage dans la Romagne & dans les autres terres de son obéissance. Le duc promit de sa part d'empêcher qu'on ne fît aucun tort au peuple ni aux maisons de plaisance, ni aux troupeaux; de sortir de Rome dans trois jours, & d'en faire sortir le lendemain Prosper Colonne avec ses troupes. Les ambassadeurs de l'empereur & du roi catholique s'obligèrent, au nom de leurs maîtres, d'empêcher que le duc de Valentinois & les Colonnes s'approchassent à dix milles près de la ville pendant que le siége seroit vacant. L'ambassadeur de France promit la même chose pour les Ursins. Ces articles furent signés par le duc de Valentinois, & le peuple Romain promit aux cardinaux Espagnols de ne leur faire aucun tort, ni à leurs maisons.

XV. Arrivée du cardinal d'Amboise & d'autres cardinaux à Rome.

L'ambassadeur de France demanda qu'on lui remît le château Saint-Ange; mais on le lui refusa. Le cardinal d'Amboise étoit parti de France avec les cardinaux d'Aragon & Ascagne Sforce, dans le dessein de se faire élire pape. Il apprit en arrivant à Rome que le conclave avoit été retardé, & que les cardinaux refusoient d'y entrer, à moins que l'armée

de France ne se retirât, & que le duc de Valentinois n'en sortît avec ses troupes. La demande étoit si juste, que le cardinal d'Amboise n'osa s'y opposer. Il convint encore que l'armée Françoise qui étoit à Nepi n'avanceroit point pendant le conclave, dont l'ouverture ne fut plus différée. Le cardinal Cornaro arriva à Rome; & l'on fit publier à son de trompe, que personne sur peine de la vie n'insultât le duc de Valentinois ni ceux de son parti. Le deuxième du mois de Septembre, il partit *incognito* dans une litière fermée. Le cardinal Cesarini étoit allé l'attendre à la porte par où l'on va à Monte-Mario: mais il apprit qu'il étoit déjà passé, & qu'il avoit pris la route de Naples; le cardinal de San-Severino le suivit bientôt après. Le lundi 4e. de Septembre, on commença les obsèques du défunt pape dans l'église de S. Pierre, les troubles de Rome ayant été cause de ce retardement; & le même jour Julien cardinal de S. Pierre-aux-liens, & celui de Côme, se rendirent à Rome: ensorte que, de quarante-sept cardinaux qui composoient le sacré collége, trente-huit furent en état de commencer le conclave.

XVI.
Les cardinaux entrent au conclave.
Mariana l. 28. n. 14. & 18.

Il fut tenu dans le palais du Vatican, suivant l'ancienne coutume. On y meubla trente-huit chambres pour les cardinaux; & celle qui avoit été occupée par le pape Alexandre VI dans le précédent conclave, échut au cardinal de Sienne: ce qui parut de bonne augure pour lui. Les concurrens à la papauté comptoient plus, pour s'y élever, sur leurs intrigues & sur le crédit de leurs amis, que sur la probité, la vertu & la science, qu'ils sembloient regarder comme des titres inutiles. Le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, étoit un de ceux qui paroissoient le plus sur les rangs, & qui y espéroient plus ouvertement. Le cardinal Julien de la Rovere, autrement de saint Pierre-aux-liens, traversoit autant qu'il le pouvoit les prétentions du cardinal d'Amboise: quoique d'ailleurs il eût de grandes liaisons avec la France, & qu'il eût toujours marqué un grand attachement pour cette couronne, il ne pouvoit néanmoins souffrir que personne osât lui disputer le souverain pontificat. Le grand Gonsalve, qui n'oublioit pas les intérêts de son maître, entroit comme les autres dans les intrigues du conclave, & appuyoit de tout le crédit de ses amis le cardinal dom Bernardin de Carvajal. Cependant aucun de ces trois ne fut élu, comme on va voir.

Les cardinaux étant entrés au conclave, on lut les arti-

An. 1503.

cles qui avoient été arrêtés par Innocent VIII; & on résolut que chacun en prendroit copie, & que le lendemain dix-huit d'entre eux feroient rapport au sacré collége de ce qu'il seroit à propos d'ajouter ou de retrancher : ce qui fut exécuté. Avant l'élection, les mêmes cardinaux déterminèrent entre eux d'un consentement unanime, que quiconque seroit élu pape, s'engageroit par un serment solennel à convoquer dans deux ans un concile général, qui s'assembleroit ensuite à perpétuité de trois ans en trois ans, pour rétablir la discipline de l'église, réprimer la licence des mœurs qui s'étoit glissée par-tout, & réformer les abus de la cour de Rome. Tous jurèrent solennellement d'observer ce règlement, qui serviroit désormais de loi dans l'église. Ensuite on procéda à l'élection.

XVII. Serment que font les cardinaux avant de procéder à l'élection.

Mariana, ibid. n. 28.

XVIII. Le cardinal Ascagne agit contre le cardinal d'Amboise.

Le cardinal Ascagne Sforce, qui favorisoit en apparence le cardinal d'Amboise, mais qui en effet le trahissoit, connoissant que le plus opposé au cardinal d'Amboise étoit François Piccolomini évêque de Sienne, fils d'une sœur de Pie II, il se mit en tête de le faire élire pape. Ascagne n'aimoit pas naturellement la France. L'image de sa prison lui étoit toujours présente : sa liberté, & les honneurs qui l'avoient suivi, n'avoient pu l'effacer. D'ailleurs il voyoit avec regret que son frère fût toujours prisonnier à Loches, & qu'on n'eût pas voulu le rendre à ses sollicitations ni à celles de l'empereur Maximilien, qui avoit aussi demandé sa liberté. De plus Ascagne se persuadoit, & sans doute avec raison, que si le cardinal d'Amboise étoit pape, les François seroient les maîtres, qu'ils rentreroient dans le royaume de Naples, & qu'ils nuiroient beaucoup aux prétentions des autres cardinaux ; au lieu que si l'on choisissoit pour pape un cardinal ennemi de la France, Rome se maintiendroit dans sa liberté, & Naples ne retourneroit pas facilement sous la domination des François. Dans ces vues il parla aux cardinaux de son parti, & leur fit promettre de donner leurs voix à Piccolomini. Il tenta aussi le duc de Valentinois, qu'il trouva plus ferme qu'il n'avoit lieu de le croire. Voyant qu'il ne pouvoit le gagner & faire entrer dans son parti les cardinaux ses créatures, il s'adressa à eux-mêmes, & fit si bien qu'il les attira tous, & qu'ils abandonnèrent publiquement le duc de Valentinois. Le cardinal d'Amboise perdit par-là ses deux principales ressources. Il lui en restoit une troisième, qui eût peut-être réussi, s'il eût su s'en servir.

Il avoit à sa disposition les troupes Françoises, qui étoient à Viterbe. La plupart des officiers venoient souvent de-là à Rome se divertir. Le marquis de Mantoue, le bailli de Caen & Saudricourt, qui commandoient sous le duc de la Trimouille, lui étoient dévoués. S'il eût dit un mot, les troupes se seroient avancées jusqu'à Rome. On avoit un prétexte plausible; le peuple se soulevoit, le conclave n'étoit point en sureté; on eût fait entendre que ces troupes venoient le garder. Les cardinaux Espagnols & Italiens voyant si près d'eux tant de soldats qui pouvoient les obliger de tenir parole à la France, se fussent peut-être déterminés à élire le cardinal d'Amboise. Le cardinal de saint Pierre aux-liens craignoit que quelqu'un ne donnât cette ouverture au cardinal d'Amboise, parce qu'il aspiroit lui-même au souverain pontificat; & pour la prévenir, il fit croire à son concurrent qu'on étoit assez bien disposé en sa faveur; mais que les visites trop fréquentes que les officiers François rendoient à la ville de Rome, inquiétoient le conclave, & que tout cela pourroit bien lui nuire; que s'il venoit d'ailleurs à être élu, on diroit que son élection n'auroit point été libre, ce qui causeroit de nouveaux embarras; & que pour le plus sûr, il falloit renvoyer ces officiers à leur quartier.

An 1503. XX. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens trompe le même cardinal.

Le cardinal d'Amboise ajouta foi à cet artificieux discours, il donna ses ordres pour faire sortir les François de Rome: il agréa qu'on levât des troupes Italiennes pour la garde du conclave, & qu'on leur donnât pour chefs deux prélats de la même nation. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens ayant réussi en partie dans ses prétentions, continua ses artifices. Il sentoit bien qu'il ne seroit pas élu pour cette fois; mais il ne perdoit pas l'espérance de l'être à une seconde élection. Dans ce dessein, quoique peu favorable d'ailleurs à Piccolomini, voyant que ce cardinal étoit âgé & qu'on assuroit qu'il ne vivroit pas encore un mois, il sollicita en sa faveur. Les cardinaux Espagnols furent surpris de ce qu'il leur demandoit leurs voix pour lui. Mais après qu'il les eut assurés de la sincérité de ses sentimens, qu'il ne jetoit les yeux sur Piccolomini que parce qu'il le croyoit le plus grand ennemi de la France, & qu'il vouloit par-là mériter la confiance des rois catholiques, ils s'unirent à lui. Les créatures d'Alexandre VI entrèrent dans cette nouvelle faction, & les Italiens l'augmentèrent, dans l'appréhension d'avoir un pape étranger. Le

AN. 1503.

cardinal de saint Pierre-aux-liens, assuré par-là des deux tiers des suffrages, leva le masque. Les cardinaux Ascagne, de Volterre, & quelques autres, se joignirent à lui. Le lendemain dix-septième de Septembre, le sacristain fit faire une ouverture à une porte murée qui donnoit dans la chambre de Piccolomini, & y fit passer un de ses domestiques pour aller donner avis chez lui de sa prochaine élection : il étoit malade; mais le cardinal de saint George & d'autres prenoient soin de ses intérêts. Enfin on alla aux scrutins, & le cardinal de Sienne ayant eu la pluralité des voix, fut élu le vingt-deuxième du mois de Septembre, après trente-cinq jours de conclave. Il prit le nom de Pie III, en mémoire du souverain pontife Pie II, son oncle maternel.

XX. Election du cardinal de Sienne sous le nom de Pie III. *Mariana lib. 28. n. 18. Pet. Delphin. l. 7. epist. 84.*

Son élection fut universellement applaudie. Chacun le jugea digne d'être préféré à tous ses compétiteurs; nul en effet ne paroissoit plus propre à corriger les abus qui s'étoient glissés sous le dernier pontificat. On ne vit après son élévation nul changement en lui, ni fierté, ni orgueil, ni hauteur, ni dureté, ni mollesse; toujours la même modestie, la même douceur & la même régularité. Il avoit un désir ardent de réformer l'état ecclésiastique, sur-tout la cour de Rome; d'ôter le scandale de quelques cardinaux qui deshonoroient par leur faste, leur luxe & des vices encore plus honteux, la pourpre dont ils étoient revêtus. Aussitôt qu'il fut élu, les cardinaux allèrent lui baiser les pieds & le revêtirent des habits pontificaux. Le cardinal de saint Gregoire ayant ouvert la fenêtre, annonça l'élection au peuple : on le porta à saint Pierre; mais il ne put se mettre à genoux, parce qu'il avoit mal à une jambe : il salua l'autel par une inclination de tête sans se lever, & après qu'on l'y eut placé, on chanta le *Te Deum*.

XXI. Le nouveau pape ordonné prêtre, évêque & couronné.

Le nouveau pape fut ensuite porté à son palais, après avoir pris congé de tous les cardinaux sous le portail de saint Pierre. Le lendemain il leur donna audience publique. Il témoigna désirer de recevoir l'ordre de prêtrise du cardinal de Naples; mais à son refus il s'adressa à celui de saint Pierre-aux-liens, qui fit cette cérémonie le trentième de Septembre. Le mercredi vingt-neuvième du même mois on lui avoit fait deux incisions à la jambe en deux endroits; ce qui lui avoit causé beaucoup de douleur. Le Dimanche premier d'Octobre, il fut sacré évêque par le même cardinal, & le

lendemain le duc de Valentinois revint à Rome avec sa cavalerie & son infanterie, & alla loger au Vatican. Le mardi suivant il fut visité par le cardinal de sainte Praxède. Et le Dimanche huitième d'Octobre, le pape reçut la thiare des mains du cardinal de saint George sur les degrés de S. Pierre, avec les cérémonies qu'on observe dans le couronnement des papes. AN. 1503.

XXII. Il se déclare ouvertement contre la France.

Raph. Volaterran. l. 22. Raynald. hoc. ann. n. 12.

A peine le nouveau pontife fut-il élu, qu'il donna ordre aux François de sortir au plutôt de l'état ecclésiastique. Le cardinal d'Amboise, après avoir été fort mal reçu du pape, & avoir essuyé les railleries des Romains, voulut faire de nouveaux traités avec les Ursins & Baglioni. Mais ces seigneurs, qui s'étoient servi de l'argent de France pour lever des troupes, quittèrent son parti & allèrent se joindre aux Espagnols, dès qu'ils virent que la France soutenoit le duc de Valentinois. Alarmé de ce changement, & ne se croyant pas en fureté dans Rome, le duc s'adressa à Jourdain des Ursins, le seul de sa famille qui fût demeuré fidelle à la France, pour le prier de le recevoir dans son château. Mais pendant qu'on l'y conduisoit, escorté de Jacques de Silly balli de Caen avec plus de cent hommes, il fut attaqué par les Ursins qui se jetèrent sur ceux qui l'accompagnoient, les renversèrent à la troisième charge, & en firent un horrible massacre. Tout ce que put faire de Silly, fut de mettre au milieu de ses gens le brancart qui portoit le duc, de faire retraite en combattant toujours, & de rentrer dans Rome. Il fut dangereusement blessé dans cette occasion; mais il ne laissa pas de sauver le duc, qui se retira dans le château Saint-Ange, dont le gouverneur étoit une créature de son père, que le nouveau pape n'avoit point encore changé. On avoit publié dans Rome le jeudi douzième d'Octobre une ligue faite entre les Colonnes & les Ursins, pour aller dans le royaume de Naples secourir les Espagnols contre les François. Mais le pape étoit d'une santé trop foible, & ne vécut pas assez long-temps pour en voir le succès.

XXIII. Les Ursins veulent se saisir du duc de Valentinois.

XXIV. Mort du pape Pie III.

Mariana, l. 28. n. 18. Raynald. hoc. ann. n. 18.

Il se trouva si mal dès le sixième jour de son élection, qu'il lui fut dès-lors impossible de vaquer aux affaires. Il languit vingt jours entiers; le mardi treizième d'Octobre, se sentant fort malade, il se fit donner l'extrême-onction & le viatique ensuite par son confesseur, & mourut sur le midi, vingt-six jours après son élection, universellement regretté de tous

AN. 1503.

les gens de bien, qui le regardoient comme un homme envoyé de Dieu pour le bien & l'honneur de l'église & le plus propre à réparer les désordres passés. Quelques historiens ont cru qu'il fut empoisonné par Pandolfe Petrucci qui gouvernoit dans Sienne. Son corps ayant été revêtu des habits pontificaux, fut porté dans son anti-chambre & posé sur un lit de velours vert. On ne l'y laissa pas long-temps, on le rapporta dans la chambre où il étoit mort. Après qu'on l'eut mis sur la table de la pénitencerie, on dit l'office des morts; on le porta ensuite à saint Pierre dans la chapelle de Sixte, & après y avoir été jusqu'au jeudi, il fut porté sur les trois heures par ses estafiers dans la chapelle de S. Gregoire, précédé de tout le clergé avec des cierges allumés. Ce fut là qu'on fit son service, & qu'on l'inhuma dans le mausolée qu'il avoit fait dresser quelque temps avant sa mort. Il se trouva quinze cardinaux à ses obsèques; celui de S. Pierre-aux-liens y dit la première messe, & l'oraison funèbre fut prononcée par Dominique Crespo. On donna à l'archevêque de Tarente la garde du palais apostolique; & le marquis de Saluces, neveu du défunt, se retira le même jour dans le palais de son oncle.

XXV. Brigue du cardinal de saint Pierre-aux-liens pour être pape.

Paryr. Masson in Jul. II.

Le cardinal de saint Pierre-aux-Liens attendit à peine la fin des obsèques, pour travailler à se former un parti qui pût l'élever au souverain pontificat. Il sollicita le cardinal Ascagne de le soutenir & le faire soutenir par les siens, & lui promit, s'il étoit pape, de rétablir les Sforces dans Milan. Ascagne flatté se laissa séduire. Il gagna de même le cardinal de Carvajal, chef de la faction Espagnole, en le flattant qu'il conserveroit le royaume de Naples pour leurs majestés catholiques. Enfin il eut recours au duc de Valentinois, avec lequel il s'aboucha dans le palais du Vatican, en présence des cardinaux Espagnols de sa faction; & ils se réconcilièrent ensemble, après s'être fait réciproquement de magnifiques promesses. En conséquence ils conclurent un traité, par lequel entr'autres choses le cardinal de saint Pierre-aux-liens s'engagea, en cas que le duc par sa brigue le fît élever au souverain pontificat, de lui conférer la charge de gonfalonier, & celle de général des troupes ecclésiastiques. Le duc de son côté promit au cardinal de lui procurer les suffrages des créatures d'Alexandre VI, qui pour plus grande sureté s'y engagèrent par serment.

Tout le temps qui s'écoula depuis la mort du pape jusqu'à la fin du mois d'Octobre, fut employé à former ces intrigues. Le trente-unième, dernier jour du mois, trente-cinq cardinaux entrèrent en procession dans le conclave, précédés des chanoines de S. Pierre qui chantoient le *Veni Creator.* Après la messe du Saint-Esprit qui fut chantée par le cardinal d'Alexandrie, tous les officiers du palais, les uns après les autres, prêtèrent le serment de fidélité entre les mains du camerlingue. Sur le soir on tint une congrégation, où on résolut les articles que le nouveau pape devoit jurer d'observer. Quelques heures après tous les cardinaux Espagnols résolurent d'élire le cardinal de saint Pierre-aux-Liens, & allèrent dans sa chambre pour l'en féliciter, à l'exception du cardinal d'Alexandrie. Le mercredi qui étoit le jour de la Toussaint, l'évêque de Masse, sacristain & grand trésorier, dit la messe du Saint-Esprit où se trouvèrent trente-deux cardinaux. Ils allèrent ensuite au scrutin, & ayant pris leurs places, ils jurèrent les uns après les autres sur les saints évangiles d'observer les articles qui avoient été résolus, dont il fut dressé un acte par trois notaires, qui le firent signer par l'évêque de Masse sacristain, Paul de Planuta, Justin Carresi & Alphonse Disceno, avocats consistoriaux, & par Denis Maumuni, protonotaire apostolique. On apporta ensuite une table sur laquelle on posa le calice; & les cardinaux étant demeurés seuls dans la chapelle, on en ferma la porte & on lut les bulletins. On trouva que tous avoient donné leurs voix au cardinal Julien de la Rovere du titre de saint Pierre-aux-Liens; on remarque encore que tous les cardinaux avoient écrit leurs bulletins eux-mêmes, à l'exception de ceux de Naples, de Rouen & de Caseneuve, qui les avoient fait écrire par leurs conclavistes.

AN. 1503.
XXVI.
Les cardinaux entrent au conclave & élisent pape le cardinal de saint Pierre-aux-Liens.
Belcar. l. 9. Raynald. ad ann. 1503. n. 2.
Guicchardin. l. 6.
Bembo hist. Vener. l. 12.

XXVII.
Le nouveau pape prend le nom de Jules II.

Le scrutin étant achevé, les cardinaux allèrent féliciter le nouvel élu, qui prit le nom de Jules II. Comme il avoit l'esprit fort porté à la guerre, on dit qu'il prit ce nom en mémoire de Jules-Cesar. Il étoit d'un génie ardent, inquiet & remuant. Ce nouveau pape étoit né au bourg d'Albizale près de Savonne, de Raphaël, frère du pape Sixte IV & de Theodore Manerola. Il avoit été successivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie, de Boulogne, & d'Avignon érigé en archevêché. Sixte IV l'avoit créé cardinal en 1473, & employé dans quelques expéditions contre

Masson in Jul. II. & Raynald. hoc ann. n. 12.
Mariana, lib. 28.

An. 1503.

quelques peuples d'Ombrie révoltés : ce qui convenoit à son humeur guerrière.

XXVIII. Son installation. *Raynald. ad hunc ann. 1503.*

Après qu'on eut annoncé son élection au peuple, le maître des cérémonies l'alla prendre & le fit asseoir dans la chaire pontificale. Le cardinal de Naples lui mit au doigt l'anneau de Paul II, & peu de temps après on lui apporta celui qu'on appelle l'anneau du pêcheur, où l'on avoit gravé le nom de Jules II. Comme son élection avoit été résolue avant que d'entrer au conclave, on avoit eu soin de le faire graver par avance, & ses armes avoient été déjà placées en plusieurs endroits de Rome. Ce pape, à la prière des cardinaux, commença par signer les articles qui avoient été résolus ; mais il s'arrêta au troisième, & n'ayant pas voulu achever de les signer tous, il les mit entre les mains du seigneur Fabio qu'il fit dataire, & promit de les signer tous avec les bulles des conclavistes. On lui ôta ensuite le rochet, qui demeura au maître des cérémonies avec son habit ordinaire ; on lui mit la robe blanche & les autres ornemens, & on le porta sur l'autel, où tous les cardinaux allèrent l'adorer. De-là il fut porté à saint Pierre, précédé de tous les mêmes cardinaux. Il y donna la bénédiction au peuple, après qu'on eut chanté le *Te Deum*. Cette cérémonie achevée, on le porta à son palais, où il retint à dîner une partie des cardinaux, entre autres ceux de Rouen & de San-Severin. Le même jour le duc de Valentinois fut logé par son ordre dans la chambre neuve qui étoit sur la salle des audiences. Le pape fit publier qu'il vouloit être couronné le dix-neuvième de Novembre sur les degrés de saint Pierre.

XXIX. Promotion de quatre cardinaux. *Victorel. in addit. ad Ciacon. Paris. de Graffis. MS. Arch. p. 346. in Vatican. apud Rayn. hoc an. 1503. n. 20.*

Le dimanche dix-huitième de ce mois, le duc de Valentinois partit à minuit de Rome pour aller à Ostie, & de-là par mer en France, avec le baron de la Rovere, neveu de sa sainteté ; mais dans la suite pour certaines raisons il fut rappelé à Rome, & enfin renvoyé à Ostie. Le vingtième de Novembre le duc des Ursins entra dans Rome par la porte Flaminienne. Il y trouva l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Rhodes, & le marquis de Fresne, ambassadeurs de France, qui étoient allés au-devant de lui ; il fut logé dans le palais apostolique, & il alla baiser les pieds de sa sainteté. Huit jours après, c'est-à-dire le vingt-neuvième du même mois, le pape fit une promotion de quatre cardinaux qui furent : François-Guillaume de Chastelnau-Clermont-Lodève,

François, archevêque de Narbonne, puis d'Auch, du titre de ſaint Etienne au mont Cœlius; Jean Zuniga, Eſpagnol, grand-maître de l'ordre d'Alcantara, archevêque de Séville, du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée; Clement de la Rovère, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque de Mende, du titre de ſaint Clement, puis des douze Apôtres; Galiot Franciotti de la Rovere, Lucquois, neveu du pape régnant Jules II, évêque de Lucques, enſuite de Padoue & de Crémone, archevêque de Beſançon, prêtre cardinal du titre de ſaint Pierre-aux-Liens.

An. 1503.

XXX. Le pape reçoit pluſieurs ambaſſades.

Il conféra auſſi pluſieurs bénéfices. Suivant l'ancien uſage, les nouveaux cardinaux devoient aller remercier le pape & le ſacré collége; mais par une nouvelle forme de cérémonie ils demeurèrent dans leurs chambres, ſans changer d'habit, ni prendre la calotte rouge. Ils ſe trouvèrent au conſiſtoire ſuivant, revêtus de la pourpre, & le pape y fit la cérémonie de leur fermer la bouche, qu'il leur ouvrit dans un autre conſiſtoire, dans lequel il nomma le cardinal de Rouen pour ſon légat en France. Dans le même jour il arriva deux ambaſſadeurs de Ferrare, qui vinrent rendre hommage au ſaint père au nom de leur ville. Quelque temps après il en vint d'autres de Sienne, de Florence & de Gènes pour s'acquitter du même devoir. Mais il y eut quelque choſe de particulier à l'égard des ambaſſadeurs d'Angleterre, qui n'arrivèrent à Rome que l'année ſuivante. Dans l'audience qu'ils eurent de ſa ſainteté, ils lui préſentèrent les lettres de créance du roi leur maître, dont les premières paroles étoient conçues en ces termes: « Henri, par la grâce de » Dieu, roi d'Angleterre & de France, & duc d'Hibernie. » Robert, évêque de Rouſſillon, ambaſſadeur de France, s'y étant trouvé, ſe mit à genoux devant le pape, & le pria de ne pas recevoir les ambaſſadeurs d'Angleterre en cette qualité: ce qui lui fut accordé. Les Anglois réformèrent par ordre de ſa ſainteté les qualités de leur maître, à qui ils ne donnèrent plus que le titre de roi d'Angleterre & de duc d'Hibernie, dont l'ambaſſadeur fit dreſſer dans le moment même un acte en bonne forme.

XXXI. Traité entre le pape & le duc de Valentinois.

Quelque accord qu'eût fait le pape avec le duc de Valentinois, il paroît que le but de ſa ſainteté étoit de ruiner le crédit de ce duc, & de s'emparer de la Romagne, où les Vénitiens s'étoient rendus maîtres de pluſieurs villes après

Mariana, lib. 28. n. 27.

AN. 1503.

la mort d'Alexandre VI ; & cette république, qui ne pensoit qu'à étendre sa domination, ne cherchoit que des prétextes pour se saisir du reste de la province, sur laquelle elle n'avoit pas plus de droit, que sur les places dont elle jouissoit déjà. Le duc de Valentinois de son côté se voyant, par la mort d'Alexandre son père, privé de l'appui & de toutes les forces du saint siége, abandonné de ses meilleurs amis, trahi par ses propres créatures, trop foible pour résister seul à la puissance des Vénitiens, s'accommoda avec Jules II, & s'engagea de remettre entre les mains de sa sainteté toutes les villes de la Romagne dont il étoit encore maître. Le traité fut conclu ; & le pape Jules, du consentement du duc de Valentinois, envoya Charles Mosciavelle son camérier, & Pierre d'Oviedo son maître de chambre, auparavant domestique du duc, avec tous les ordres & tous les pouvoirs nécessaires, l'un pour se saisir de Forli, & l'autre pour prendre possession de Cesène, & tous deux chargés d'obliger les gouverneurs de ces deux places de les remettre incessamment entre les mains du pape.

XXXII. Perfidie du duc de Valentinois.

Mariana, ibid. ut suprà.

Comme le duc étoit d'un esprit fort changeant & inquiet, à peine eut-il signé son traité avec le pape, qu'il s'en repentit, & ne pensa plus qu'à trouver quelque voie pour dégager sa parole. Il écrivit secrétement à dom Diegue Quignonez, qui commandoit dans Cesène, de se saisir de Pierre d'Oviedo, un des envoyés du pape, & de le faire pendre. Quignonez, aussi méchant & aussi scélérat que son maître, exécuta fidellement les ordres du duc. Mosciavelle revint à Rome le lundi dix-neuvième de Décembre, & rapporta au pape que le gouverneur de Forli n'avoit pas voulu obéir ; & que celui de Cesène, après avoir lu la lettre que le duc de Valentinois lui écrivoit, & en avoir bien examiné tous les termes, avoit fait arrêter d'Oviedo, qui avoit ensuite été pendu par son ordre, sans qu'on eût pu en savoir le motif. Le pape, irrité autant qu'il le devoit être de cette perfidie, crut ne pouvoir avec honneur dissimuler un si noir attentat, & qu'il étoit obligé de venger l'affront qu'on venoit de lui faire, en faisant mourir d'une manière si infame un de ses officiers.

XXXIII. Le pape fait arrêter le duc de Valentinois ;

Le souverain pontife, après avoir conféré avec les cardinaux de Lisbonne & de saint George sur un affront si sanglant, résolut de faire arrêter le duc de Valentinois, & de

le faire conduire au château Saint-Ange. Il fut enfermé dans une chambre au-dessous de celle du pape, où le cardinal de Rouen avoit auparavant logé. On ne le transféra pas au château Saint-Ange; on se contenta de le mettre ensuite dans une chambre sous la tour neuve d'Alexandre VI. Les cardinaux de Sutri & Borgia ayant su qu'il avoit été arrêté, sortirent sur le soir, & étant montés à cheval ils se rendirent à leur palais qui étoit devant l'église saint Marcel, d'où ils partirent secrétement la nuit pour aller du côté de la mer. Le pape donna ordre qu'on accordât au duc tout ce qu'il demanderoit, excepté la liberté; il s'abaissa même jusqu'à rendre visite à son prisonnier, & promit de le protéger contre toute la terre, pourvu qu'il lui donnât en dépôt les places de la Romagne; que cependant on le conduiroit à Ostie, où il demeureroit prisonnier sous la garde du cardinal de Carvajal, jusqu'à l'entière exécution du traité. Le duc l'avoit lui-même souhaité, regardant cet endroit comme le seul lieu de sureté pour lui; c'est ce qui le fit consentir à perdre en si peu de temps tout ce qu'il avoit acquis par les crimes les plus noirs. Le cardinal d'Amboise se hâta de sortir de Rome, pour n'être pas témoin de l'entière ruine de ce duc; & le pape voulut bien lui accorder la continuation de la grâce dont Alexandre VI l'avoit favorisé, en lui permettant de disposer des bénéfices de la France.

AN. 1503. *Raynald hoc ann. 1503. n. 20.*

XXXIV. Le duc de Valentinois céde la Romagne au pape.

Il ne fut pas toutefois si facile au pape d'établir son autorité dans la Romagne, où l'on ne pouvoit souffrir la domination de la cour de Rome, contre laquelle les peuples avoient raison d'être prévenus. Le gouverneur de Faënza traita avec les Vénitiens, & leur livra sa citadelle; mais les bourgeois de la ville ne voulurent point entrer dans le traité. Ils se barricadèrent contre la citadelle, & appelèrent un nommé Astor bâtard de la maison de Manfredis, le seul qui restoit de cette famille, que le duc de Valentinois avoit entièrement exterminée. Astor soutint un long siége que les Vénitiens firent dans les formes; & le pape l'apprit avec un extrême chagrin, n'ayant pas moins d'ambition que la république, & prévoyant que si elle s'emparoit de Faënza, elle ôteroit au saint siége l'espérance de recouvrer cette ville.

XXXV. Les Vénitiens s'emparent de Faënza.

Mais comme il étoit sans troupes & sans argent, il se contenta d'envoyer aux Vénitiens l'évêque de Trivoli pour leur

AN. 1503.

représenter avec menaces qu'il étoit surpris qu'ils voulussent s'emparer d'une place de l'état ecclésiastique; qu'ils avoient plus de besoin que jamais de s'unir à lui, pour n'être pas opprimés par les deux plus redoutables rois de la chrétienté. La république répondit, qu'ayant trouvé l'occasion d'acheter la citadelle de Faënza, elle l'avoit saisie; qu'elle n'avoit fait aucun tort au saint siége, & que sa sainteté n'avoit pas sujet de s'en offenser. Le pape en demeura là pour lors; & ceux de Faënza furent contraints de se soumettre aux Vénitiens, en exigeant des vainqueurs une pension viagère capable d'entretenir Astor selon sa qualité. Il ne tenoit qu'aux Vénitiens de se rendre maîtres du reste de la Romagne; mais dans la crainte d'irriter le pape davantage, ils suspendirent leurs armes : le pape ne leur en eut pas plus d'obligation, & dans la suite il chercha toutes les occasions de les humilier.

XXXVI. Naissance de l'archiduc Ferdinand, & d'Isabelle infante de Portugal. *Mariana, l. 27. n. 97. & l. 28. AlvarGomez. l. 3.*

En Espagne l'archiduchesse Jeanne, qui étoit demeurée à Alcala de Henarez après le départ de l'archiduc son époux, accoucha d'un prince le dixième de Mars 1503. Il fut nommé Ferdinand, & devint ensuite empereur. L'archevêque de Tolède le baptisa, & prit occasion de cette naissance pour demander deux grâces à la reine Isabelle; savoir, l'exemption de toutes sortes d'impôts pour la ville d'Alcala, & une gratification sur le domaine royal de mille livres de rente pour l'université de cette même ville. Il obtint ce qu'il demandoit en considération du jeune prince, & s'acquit par-là l'affection des habitans d'Alcala, où il faisoit son séjour ordinaire. Le vingt-quatrième d'Octobre suivant, la reine de Portugal accoucha à Lisbonne d'une fille, qui fut nommée Isabelle, & qui dans la suite devint impératrice & reine d'Espagne, par son mariage avec l'empereur Charles-Quint.

XXXVII. Les François lèvent le siége de Salces. *Mariana, l. 28. n. 21.*

Les François poussoient toujours le siége de Salces avec la même vigueur. On battoit jour & nuit les murailles du château avec tant de furie, qu'une partie de la grosse tour fut renversée, & le bastion qu'on n'avoit pu encore achever fut presque ruiné. Les Espagnols se voyant hors d'état de le défendre, résolurent de l'abandonner & de faire derrière de nouveaux retranchemens. Mais avant que de se retirer ils minèrent ce bastion & le remplirent de poudre, & comme les François y montoient en foule, les Espagnols y mirent le feu. Le bastion sauta en l'air, & plus de quatre cents François y périrent. Cependant le duc d'Albe se voyant en état de tenir

la campagne avec une armée de dix mille hommes de pied, de quinze cents chevaux & de quatre cents hommes d'armes, il sortit de son camp le treizième d'octobre, s'approcha des François, demeura assez long-temps en bataille, & ne se retira qu'après le soleil couché. Le roi Ferdinand de son côté, après avoir rassemblé ses troupes à Gironne, vint à Perpignan le dix-neuvième du même mois; & ayant partagé son armée en deux corps, l'un fut occupé à empêcher les vivres & les secours qui pouvoient venir aux François; le roi se mit à la tête de l'autre pour harceler les assiégés. Les François ayant à leur tête le vicomte de Narbonne, voyant qu'ils ne pouvoient résister aux forces du roi d'Espagne, prirent le parti de lever le siége dès la nuit même & de se retirer. Il y avoit quarante jours que ce siége étoit commencé. Les François décampèrent avec tant de précipitation qu'ils laissèrent dans leur camp une partie de leurs munitions & de leur bagage. Mais ils avoient eu la précaution d'envoyer devant leur artillerie à Narbonne, sans que le roi catholique eût pu en avoir connoissance. An. 1503.

XXXVIII. Trève conclue entre la France & l'Espagne. *Mariana*, l. 28. n. 23.

Le Languedoc & la Guyenne demeurèrent ainsi exposés à la discrétion de Ferdinand, dont l'armée y fit de grands ravages. Il se rendit maître de Leucate & de quelques autres places dans le voisinage, mais qu'il abandonna après les avoir pillées. Il envoya vers Frederic d'Aragon qui avoit été roi de Naples, & qui vivoit paisiblement dans l'Anjou : il le pria de ménager une trève entre la France & l'Espagne pour tous les états des deux couronnes, excepté l'Italie; & offrit de le rétablir, en cas que Louis XII y consentît. Frederic alla à la cour de France, accompagné de la noblesse Napolitaine qui l'avoit suivi dans sa disgrace, & la trève y fut si puissamment sollicitée, que le roi de France la signa; & l'on mit de part & d'autre les armes bas. Telle fut la fin de cette fameuse expédition qui occupoit l'attention de toute l'Europe. Sa majesté catholique retourna à Barcelone, après avoir envoyé ses ambassadeurs en France auprès de Louis XII, comme on en étoit convenu par le traité.

XXXIX. Le roi d'Angleterre pense à marier son second fils avec la veuve du prince Artus.

Le prince Artus, fils aîné du roi d'Angleterre, étant mort, comme on l'a dit, le roi d'Espagne envoya un ambassadeur à Henri, pour lui témoigner qu'il prenoit beaucoup de part à son affliction. Mais l'ambassadeur étoit chargé principalement de redemander la princesse de Galles veuve d'Artus, avec la

AN. 1503.

quelle avoit apportée, & son douaire. La dot étoit de cent mille écus, & pour son douaire il eût fallu céder la troisième partie de la principauté de Galles. Outre que ces deux objets étoient considérables, & qu'Henri ne se trouvoit pas en état, ni peut-être fort disposé d'y satisfaire, il avoit plusieurs raisons de retenir sa belle-fille. Il savoit que de son alliance avec l'Espagne provenoit la déférence que Louis XII avoit pour lui, que par-là il l'empêcheroit de renouveller ses prétentions sur Calais. Il répondit donc à l'ambassadeur, qu'il étoit fort sensible à la part que les rois catholiques prenoient à la perte qu'il venoit de faire; mais qu'étant charmé des vertus & des belles qualités de la veuve de son aîné, il avoit dessein de la marier avec Henri son second fils, devenu prince de Galles par la mort de son frère; qu'il en obtiendroit d'autant plus aisément dispense, que le premier mariage n'avoit point été consommé; qu'ainsi il n'y avoit point d'autre empêchement que celui de l'honnêteté publique, dont on dispensoit tous les jours des particuliers.

XL. Les rois catholiques consentent à ce mariage, pourvu que le pape accorde la dispense.

La proposition en ayant été faite aux rois catholiques, ils y consentirent, à condition qu'on obtiendroit auparavant la dispense du pape. La facilité avec laquelle ils avoient obtenu pour Emmanuel roi de Portugal la permission d'épouser les deux sœurs, leur faisoit croire que Jules II ne seroit pas plus difficile qu'Alexandre VI, & qu'ils obtiendroient aisément pour leur fille cette pareille dispense. Sur ce préjugé, les deux cours d'Angleterre & d'Espagne firent un traité le 23e. de Juin, sans qu'on entrât dans aucun détail des articles du mariage projeté. Les deux rois s'unirent pour demander la dispense. Henri VII écrivit au chevalier Flakster, son ambassadeur, de la solliciter auprès de sa sainteté, conjointement avec l'ambassadeur d'Espagne. Le pape, plus formaliste que scrupuleux, assembla une congrégation composée de cardinaux, de théologiens & de canonistes; & fit examiner en sa présence, si l'on pourroit permettre à une femme d'épouser successivement les deux frères.

XLI. Le pape fait examiner à Rome, s'il peut accorder la dispense.

Les premiers qui opinèrent, dirent que le pape ne pouvoit pas dispenser des lois divines, quelque étendu que fût son pouvoir, qui ne lui a été donné que pour édifier, & non pas pour détruire. Que la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux frères étoit une loi divine, que Moïse avoit donnée aux Juifs de la part de Dieu. « Si un homme, » dit

» dit ce saint législateur, épouse la femme de son frère, il » fait une chose que Dieu défend. » Que c'étoit une de ces lois morales qui obligent les chrétiens, de même que les Juifs. Que Dieu n'avoit défendu les mariages entre proches parens, qu'afin de multiplier les liens de la société par des alliances étrangères, & d'unir ceux qui n'étoient point unis; & que ce motif devoit avoir le même lieu parmi les chrétiens. Qu'enfin on ne devoit point se relâcher sur un point si important; & qu'il y avoit d'autant moins de nécessité de le faire, qu'il y avoit assez de princesses dans l'Europe, parmi lesquelles on pouvoit trouver aisément une épouse au prince de Galles.

AN. 1503. Levit. c. 10. v. 21.

Cette loi suppose que la femme a eu des enfans de son premier mari, ce qui ne convenoit point au cas présent.

Ceux qui étoient d'un avis contraire, convenoient avec les canonistes, des bornes de l'autorité du pape, de la loi que Dieu avoit donnée au peuple Juif par le ministère de Moïse. Mais ils prétendoient que cette loi supposoit que la femme avoit eu des enfans de son premier mari: puisque Moïse dit ailleurs, « que quand deux frères demeurent en- » semble, & que l'un d'eux sera mort sans enfans, la femme » du mort n'en épousera point un autre; mais le frère de » son mari l'épousera, & suscitera des enfans à son frère. » Ce qui avoit été ordonné, disent plusieurs pères, S. Justin, Tertullien & Theodoret, pour conserver les familles toujours séparées, & empêcher le mélange des héritages; pour établir plus fortement l'union entre les frères, pour ressusciter la mémoire des personnes mortes; & enfin parce que la stérilité étoit regardée comme une espèce de honte & d'infamie, sur-tout en un temps où chacun espéroit pouvoir devenir le père du Messie.

Deuter. c. 25. v. 5. Justin. quæst. 132. Euseb. hist. l. 1. c. 7. Tertull de monogam. c. 7. Theodoret. quæst. 32.

D'ailleurs, ajoutoient ces théologiens, quand la loi du Levitique pourroit s'appliquer au cas dont il est question, elle seroit au nombre des lois qui regardoient les cérémonies & la politique, & qui étoient particulières aux Juifs. Que Dieu n'avoit pas prétendu y assujettir les autres nations, & qu'un des effets même de la venue de Jesus-Christ, étoit d'avoir aboli cette partie de la loi. Qu'avant que l'évangile eût été publié, elle n'obligeoit que les Juifs; que depuis l'évangile elle n'obligeoit personne. Qu'il falloit juger de cette loi comme d'une autre qui n'étoit pas moins divine, qui regardoit les blasphémateurs; que cette loi ordonnoit qu'ils fussent punis de mort; que cependant on n'en pouvoit pas conclure

AN. 1503. que les souverains & les magistrats qui n'ordonnent pas contre eux la même peine, violent la loi de Dieu. Qu'à la vérité un souverain pourroit l'ordonner dans son état contre les blasphèmes; que son ordonnance seroit juste, de même que la loi divine donnée en pareil cas par Moïse: que cependant ce ne seroit pas une loi divine, quoique Dieu en eût donné une toute semblable aux Juifs, mais seulement une loi politique humaine; & que qui en dispenseroit, ne dispenseroit pas d'une loi divine.

Ils ajoutoient, qu'il en étoit de même de la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux frères: qu'il étoit vrai que l'église l'avoit, pour ainsi dire, adoptée, qu'elle auroit lieu parmi les chrétiens; mais qu'elle ne les obligeoit que comme loi ecclésiastique civile, & non pas comme loi divine. Que cela supposé, il n'y avoit point de doute que le pape n'en pût légitimement dispenser; qu'il étoit même nécessaire qu'il y eût dans l'église une autorité qui pût, selon le temps & les besoins, dispenser des lois ecclésiastiques: parce que, comme il n'y a point de loi humaine qui ne soit sujette à des inconvéniens, & dont on ne puisse dire selon les occasions, qu'il est plus à propos d'en dispenser que de l'exiger, il faut qu'il y ait une puissance supérieure qui puisse user de condescendance, & permettre dans de certains cas, pour de bonnes raisons, l'inobservation de certaines lois, c'est-à-dire en dispenser pour le bien de l'église, des états, & des particuliers qui demandent de pareilles dispenses. Que c'étoit au pape à juger si la demande des rois d'Espagne & d'Angleterre étoit bien fondée, si elle regardoit le bien de leurs états, s'il n'y avoit pas plus d'inconvéniens à refuser la dispense qu'à l'accorder.

Outre ces raisons, ils prétendoient encore, que quand même la loi dont il s'agissoit obligeroit les chrétiens aussi étroitement que les Juifs; on n'ignoroit pas que ceux-ci en pouvoient être dispensés, quand il y alloit de la conservation de quelques familles particulières. Qu'il étoit donc constant que sa sainteté pouvoit accorder au roi d'Angleterre, ce que la loi dont on demandoit dispense accordoit très-souvent aux Juifs. Qu'à le bien prendre, il n'étoit pas vrai que les lois morales des Juifs, même celles qui étoient établies sur des raisons qui subsistoient encore, obligeassent les chrétiens; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que la loi contre les blasphémateurs, que l'on venoit de citer. Que tout ce qui étoit de droit di-

vin à l'égard des Juifs, ne l'étoit pas toujours à l'égard des chrétiens. Qu'ils ne reconnoissoient de droit divin, qui eût pour eux force de loi, que le droit divin naturel ou évangélique, c'est-à-dire celui qui avoit été déclaré obligatoire par l'évangile. Que pour ce qui étoit du droit divin Mosaïque, c'est-à-dire qui n'étoit ni naturel ni évangélique, l'église n'étoit point obligée par l'autorité divine à l'observer. Qu'on ne pouvoit pas dire que la loi qui défend à une femme d'épouser les deux frères, fût une loi divine naturelle, ni une loi divine évangélique, puisqu'on en trouve une contraire dans le Deuteronome, citée plus haut, dont il est fait mention dans l'évangile, à l'égard de la demande que les Saducéens firent à Jesus-Christ. Qu'elle n'étoit donc à l'égard des chrétiens qu'une loi ecclésiastique, civile & humaine, dont par conséquent le souverain pontife pouvoit dispenser; & qu'un mariage ainsi contracté seroit très-légitime.

AN. 1503.

Matth. cap. 22. v. 24. & seq.

XLII. Le pape, pour obliger Henri VII à se déclarer contre la France, accorde la dispense.

Le cardinal Adrien Corneto fut de l'avis de ces derniers. Il fit voir que le pape étoit maître de cette dispense, & qu'il n'y avoit pas de prince à qui il dût l'accorder plus volontiers qu'au roi d'Angleterre, qui avoit donné en tant d'occasions des preuves de son zèle pour l'église Romaine, & récemment dans les offres qu'il avoit faites à Alexandre VI, de sa personne & de ses troupes pour faire la guerre aux Turcs. Les autres cardinaux furent de même sentiment; & le pape, dans le dessein qu'il avoit de chasser les François d'Italie, (ce qu'il ne pouvoit faire sans le secours du roi d'Angleterre, qu'il vouloit mettre dans ses intérêts,) accorda cette dispense, qui causa depuis tant de troubles & tant de disputes. Jules II en l'accordant ne pensoit qu'à rendre sa ligue plus forte contre le roi de France, qu'il haïssoit mortellement; & il étoit très-éloigné de prévoir que ce qu'il faisoit pour affermir l'autorité du S. siége en Angleterre, dût servir dans quelques années à l'éteindre entièrement. Ainsi les rois catholiques sacrifièrent leur fille à la politique du roi d'Angleterre, & consentirent qu'elle épousât le nouveau prince de Galles, laissant au choix d'Henri VII de faire célébrer les noces quand il le jugeroit à propos.

XLIII. Les évêques d'Angleterre sont partagés sur la validité de cette dispense.

Cependant les prélats d'Angleterre étoient partagés sur la validité de cette dispense. Warham, archevêque de Cantorberi, soutenoit que le premier mariage avoit été consommé; que le prince Artus l'avoit assez fait connoître par les dis-

AN. 1503.

Voyez les dépositions de Warham dans l'histoire de Henri VIII par milord Herbert.

cours qu'il tint à ses officiers le lendemain de ses noces ; & que l'ambassadeur du roi catholique avoit pris par ordre de son maître des certificats de la consommation, & les avoit envoyés en Espagne. Fox évêque de Vinchester, sans entrer dans la question de la consommation, soutenoit qu'une dispense du pape satisfaisoit à toutes les objections, levoit toutes les difficultés, & fermoit la bouche à quiconque voudroit s'élever contre cette alliance : avouant que sans cela elle pouvoit être disputée, & causer des troubles au sujet de la succession.

XLIV.
Bulle du pape Jules II pour accorder la dispense.

Apud Raynald. ann. 1503. n. 22. Illudque carnali copulâ forsan consummavisse-tis?

Et plus bas : *jam forsan hactenùs de facto publicè vel clandestinè consummaveritis.*

Sans avoir égard à ce partage de sentimens, Jules donna la bulle de dispense. Elle est datée du vingt-sixième de Décembre 1503. Elle porte, « qu'Henri & Catherine lui avoient » présenté une très-humble requête, pour lui remontrer, qu'à » la vérité Catherine avoit été mariée au prince Artus : que » peut-être ce mariage avoit été entièrement consommé, *vel* » *forsan cognitam*; que cependant Artus étant mort, Henri » & elle souhaitoient de se marier ensemble, pour entretenir » par-là une paix ferme entre l'un & l'autre royaume. » Le pape ajoutoit, « que voulant contribuer à faire vivre dans » une parfaite union les rois & les princes catholiques, faisant usage de la puissance qu'il avoit reçue de Dieu, il absolvoit Henri & Catherine des censures qu'ils pouvoient » avoir encourues, & les dispensoit de l'empêchement du » sang, nonobstant toutes ordonnances & constitutions » apostoliques faites au contraire : leur permettoit de se marier, ou en cas qu'ils le fussent déjà, confirmoit leur mariage; ordonnant au confesseur du prince & de la princesse » de leur enjoindre quelque pénitence salutaire, pour s'être » mariés avant la dispense. » En vertu de cette bulle Henri fut fiancé alors avec Catherine d'Aragon, qu'il n'épousa que quelques années après.

XLV.
Mort de Pierre d'Aubusson grand-maître de Rhodes.

Bosio hist. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.

Raynald. hoc ann. n. 25.

Le P. Bouhours hist. d'Aubusson.

Pierre d'Aubusson, trente-neuvième grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, mourut le 3e. de Juillet de cette année, âgé de plus de 80 ans, après avoir gouverné l'ordre près de 27 ans. Il avoit succédé à Jean-Baptiste des Ursins en 1476. Il fut sans contredit un des plus illustres grands-maîtres de cet ordre, & celui qui lui fit plus d'honneur & de bien. L'affliction où le jetèrent les entreprises d'Alexandre VI contre l'ordre, dont il viola sans ménagement les droits & les privilèges les plus respectables, & l'inutilité de ses plaintes contre un si injuste procédé, lui causèrent une maladie

plus forte que tous les remèdes, qui le conduisit enfin au tombeau. Dans le premier chapitre qui fut tenu après sa mort, il fut ordonné qu'on lui éléveroit un mausolée somptueux où l'on graveroit les plus illustres actions de sa vie. Il eut pour successeur Emeric d'Amboise, grand prieur de France, frère du cardinal du même nom. Il fut élu le dixième de Juillet; mais comme il étoit absent, il ne fit son entrée à Rhodes que dans l'année suivante 1504. Ce fut lui qui en 1506 institua la procession solennelle qui se fait tous les vendredis pour la conservation & prospérité de l'ordre.

AN. 1503.

XLVI. Mort du cardinal Michiele.

Le cardinal Jean Michiele étoit mort quelques mois auparavant, le dixième d'Avril; il fut enterré dans l'église de saint Marcel à Rome, où l'on voit encore son épitaphe. On croit qu'il avoit été empoisonné par un de ses domestiques qu'Alexandre VI avoit gagné, parce qu'il vouloit avoir ses biens. Mais le poison, trop lent au gré d'Alexandre, laissa le temps au cardinal de faire un testament, par lequel il disposa de ses meubles les plus précieux & d'une grande somme d'argent en faveur des églises de Padoue & de Vérone. Le domestique ayant été reconnu, fut exécuté sous Jules II. Michiele étoit de Venise, & fils d'une sœur du pape Paul II. Après avoir porté le titre de protonotaire apostolique, il fut fait cardinal par le même pape dans le mois de Décembre 1468, & fut successivement patriarche de Constantinople, évêque de Padoue & de Vérone. Dans la suite le pape Innocent VIII le nomma légat dans l'armée qu'il avoit envoyée contre Ferdinand roi de Naples, dont il avoit donné le commandement à Robert de San-Severin. Ce général étoit bien aise d'entretenir la guerre; mais le cardinal Michiele ménagea si bien les esprits, qu'il les disposa à la paix, qui fut heureusement conclue.

Bemb. hist. Ven. lib. 6. Ugh. It. sac. Onuphr. in Innoc. VIII. & Paul II. Aub. hist. des cardinaux.

XLVII. Mort du cardinal Cibo.

Le cardinal Laurent Cibo mourut aussi cette année le vingt-deuxième de Décembre. Il avoit été élevé au cardinalat par Innocent VIII dont il étoit parent, & qui l'avoit toujours fort considéré. Il étoit lettré & de bonnes mœurs, d'un caractère fort doux, qui le faisoit aimer de tous ceux qui le connoissoient ou qui avoient affaire à lui. Alexandre lui trouva trop de probité pour lui plaire, & il le persécuta toujours. L'ayant un jour menacé de lui ôter les marques du cardinalat, Cibo eut la foiblesse d'en concevoir du chagrin. Il lan-

Volaterran. lib. 22. Onuphr. Ciacon. Victorel.

AN. 1503.

guit toujours depuis cette menace & sa langueur le conduisit enfin au tombeau. Tant il est vrai que les dignités attachent à la terre. Tous les historiens ne conviennent pas de la naissance incestueuse de ce cardinal, ce qui au fond ne nuiroit point à son mérite personnel. Il est plus probable qu'il étoit fils de Dominique de Mari, noble Génois, dont la tante étoit mère d'Innocent VIII.

XLVIII. Mort du cardinal Borgia. *Guicch. l. 5. Onuphr. in Alex. VI.*

Enfin on met encore en cette année le premier Août la mort du cardinal Borgia, neveu d'Alexandre VI. Après avoir exercé la charge de protonotaire & de correcteur des lettres apostoliques, & avoir obtenu l'archevêché de Montréal en Sicile, il fut créé en 1492 cardinal par son oncle, qui lui donna encore l'évêché d'Olmutz en Moravie. Ciaconius ajoute même, qu'outre le titre de patriarche de Constantinople qu'il lui fit prendre, il lui donna les évêchés de Bayeux, de Lombez, de Ferrare & de Coria en Espagne. Jean Borgia fut d'abord employé dans les affaires les plus importantes, & alla en qualité de légat dans le royaume de Naples, dont il porta l'investiture à Alphonse II. Il s'y trouva aux cérémonies du mariage de Geofroi Borgia fils du pape, avec Sanche d'Aragon fille de ce roi en 1474. Lorsque Charles VIII vint en Italie, le cardinal Borgia fut choisi par le pape & le sacré collége pour lui faire des propositions de paix, & il s'avança jusqu'à Bracciano. Depuis, ce cardinal se vit contraint de vivre dans la retraite, pour ne point irriter Cesar Borgia fils d'Alexandre, trop jaloux de son autorité pour en faire part à qui que ce fût. Frederic-Casimir, fils du roi de Pologne, évêque de Cracovie & aussi cardinal, mourut dans le même temps.

XLIX. Gonsalve défait les François près du Gariglian. *Mariana, lib. 28. n. 28. Sabellic. Enn. 11. lib. 2.*

Comme le royaume de Naples n'avoit point été compris dans la dernière trève, les François en poursuivirent toujours la conquête. Le marquis de Mantoue, qui commandoit leur armée en la place du seigneur de la Trimouille qui étoit toujours malade à Milan, fit passer à ses troupes la rivière du Gariglian, qui est le Liris des anciens. Gonsalve eût bien voulu les en empêcher; mais ne l'ayant pu, il vint au-devant d'eux, lorsqu'il n'y avoit guère que cinq mille hommes de passés. Il y eut une forte résistance de part & d'autre; mais les François plièrent les premiers, & il y en eut beaucoup de tués ou de noyés. On accusa le marquis de Mantoue d'avoir des liaisons secrètes avec les Espagnols, & l'on pubila que c'étoit par trahison qu'il avoit engagé ses troupes à passer. Le

marquis, irrité de cette calomnie, quitta le généralat & se retira dans sa terre. Les François, sans attendre aucun ordre de la cour, donnèrent le commandement de l'armée au marquis de Saluces, qui étoit viceroi de Naples depuis la mort du duc de Nemours. Gonsalve profita de la division que ce changement mit dans l'armée des François, pour s'emparer d'un poste avantageux par lequel il falloit nécessairement que ceux-ci passassent s'ils vouloient aller à Naples. Comme c'étoit pendant l'hiver, le marquis de Saluces crut qu'il seroit imprudent d'avancer. La faute des trésoriers le fit tomber dans une extrémité encore plus fâcheuse. En trois jours tous leurs vivres furent presque consommés, sans pouvoir les remplacer, ce qui causa la mort & la désertion d'un grand nombre. Ce mal ne dura pas, mais l'armée étoit affoiblie, il ne venoit point de renfort; celle de Gonsalve se fortifioit de jour en jour, & il se vit en état d'aller attaquer les François. Le 23 de Décembre il passa la rivière du Gariglian, seulement avec deux mille fantassins & quatre cents Allemands. Les autres troupes eurent ordre d'attaquer le fort & le pont des François par derrière. Ceux-ci n'étant presque point en état de se défendre, décampèrent. Gonsalve les poursuivit, & l'armée de France fut battue & dissipée en peu de temps. AN. 1504.

L. Gonsalve se rend maître de Gaïette. *Mariana, l. 28. n. 35.*

Après cette victoire Gonsalve se présenta devant Gaïette le premier jour de Janvier, avant que les François fussent revenus de leur consternation, & s'empara aussitôt de tous les dehors de la place, sans qu'on lui résistât. Comme la brèche que son artillerie avoit faite la première fois qu'il avoit assiégé cette place, n'avoit pas encore été réparée par les François, le général Espagnol commença par là à se rendre maître du Mont Orlandin; il détacha ses meilleures troupes, qui l'emportèrent d'assaut; & les François intimidés eurent à peine le temps de se sauver dans la ville, même assez en désordre. Gonsalve somma le marquis de Saluces de la rendre, & fut obéi le même jour. La nuit suivante le marquis lui envoya trois députés, le bailli de Dijon, Sainte-Colombe & Theodore Trivulce, pour régler les articles de la capitulation, sur lesquels il y eut quelques contestations à l'égard des prisonniers Napolitains que Gonsalve avoit de la peine à relâcher, sur-tout le marquis de Bitonte, Matthieu d'Aquaviva & Alphonse de San-Severin, cousin-germain du prince de Bisignano, qu'il regardoit comme des rebelles,

An. 1504.

du crime desquels ils prétendoient réserver la connoissance & la punition aux rois catholiques ; & les François, dit Mariana, furent obligés de céder sur le fait de ces prisonniers.

Mariana, Guicch. l. 6. Paul. Jov. in elog.

La capitulation fut enfin conclue & arrêtée au commencement de Janvier, à ces conditions. 1. Qu'on remettroit en liberté le seigneur d'Aubigny & tous les autres prisonniers François. 2. Qu'à l'égard des prisonniers Napolitains, on ne pourroit ni les faire mourir, ni rien déterminer sur leur sort, jusqu'à ce que le roi de France eût envoyé des ambassadeurs en Espagne, pour obtenir la grâce de ces seigneurs & une amnistie générale. 3. Que la garnison sortiroit de la place avec armes & bagages, & toutes les autres marques d'honneur, & auroit la liberté de sortir du royaume de Naples par mer ou par terre, à son choix. 4. Que les habitans auroient permission de rester dans la ville, qu'on ne leur feroit aucun tort dans leurs personnes ou dans leurs biens, & qu'on les maintiendroit dans tous leurs priviléges & libertés, de même qu'avant la guerre. Comme l'article qui regardoit les prisonniers Napolitains ne paroissoit pas assez clair à Gonsalve, il s'en prévalut pour retenir ces seigneurs qu'il envoya prisonniers à Naples, où il les fit enfermer dans le Château-neuf, chicane tout-à-fait mal fondée, & indigne d'un aussi grand capitaine. Il fut aussi blâmé d'avoir un peu trop précipité son accommodement avec les François ; & en effet, s'il eût différé, il y a apparence que le mauvais état de leurs affaires les auroit forcés à accepter toutes les conditions qu'il auroit voulu leur imposer, quelques désavantageuses qu'elles fussent.

LI.
Les François abandonnent l'Italie, & périssent presque tous dans leur retour en France.

Mariana, l. 28. n. 36.

Dès que la capitulation eut été signée, ceux qui devoient s'en retourner par mer, s'embarquèrent sur les vaisseaux qui étoient dans le port ; de ce nombre fut le seigneur d'Aubigny avec douze cents hommes. Les autres prirent la route de terre, avec de bons passeports ; mais la plupart moururent en chemin, de fatigue & de misère : ceux qui étoient sur mer contractèrent des maladies, dont ils périrent presque tous en arrivant en Provence. Le marquis de Saluces mourut à Gènes, Saudricourt & les baillifs de Dijon & de la Montagne en Bourgogne subirent le même sort ; & la plupart de ceux qui guérirent furent si languissans, qu'ils moururent presque

AN. 1594.

Le Feron, hist. des connétables, maréchaux, &c.

tous avant la fin de l'année. Louis XII eut tant de chagrin de voir les François chassés d'Italie & périr misérablement, qu'il fut plusieurs jours sans voir personne. Quelques officiers des plus distingués furent disgraciés & éloignés de la cour ; on punit du dernier supplice Herouet trésorier de l'armée, auquel le roi imputoit ses malheurs ; & sa majesté fit publier que désormais elle ne se serviroit plus de lieutenans-généraux, & qu'elle marcheroit elle-même à la tête de ses armées.

LII. Gonsalve achève la conquête de toutle royaume de Naples. *Mariana, ibid. n.* 38.

Dès que Gonsalve se vit maître de Gaïette, il en donna le gouvernement à Louis d'Herrera, & ne pensa plus qu'à achever la conquête du royaume de Naples. On réduisit les places & les châteaux du marquis de Bitonne, celles de Louis d'Ars & du comte de Capacho qui s'étoit enfermé à Laurino. La Rovere neveu du pape, qui occupoit quelques places, fit arborer la bannière d'Espagne dans tous les lieux qui lui étoient soumis. Et après toutes ces conquêtes, le général Espagnol se rendit à Naples, y fit son entrée, & assigna à l'Alviane une pension de huit mille ducats sur les revenus de la principauté de Bisignano, pour le récompenser de ses services. Ce qui commença à aigrir contre lui les Colonnes qui ne pensèrent plus qu'à le décréditer à la cour d'Espagne ; ensorte que, s'il ne fut pas rappelé, on mit du moins des bornes très-étroites à son autorité.

LIII. Le duc de Valentinois cède au pape les places de la Romagne. *Mariana, ibid. n.* 47.

La ruine des affaires de France en Italie attira celle du duc de Valentinois. Il fut obligé de remettre au pape la promesse que le gouverneur de Cesène lui avoit faite, de lui rendre cette place toutes les fois qu'il le désireroit ; & sa sainteté put se flatter pour lors que le duc lui remettroit les autres dans peu. Il étoit enfermé dans le château Saint-Ange, il ne soupiroit qu'après sa liberté : raisons qui lui firent offrir au pape de le mettre en possession de toutes les places où il avoit des gouverneurs ; & le souverain pontife de son côté promit au duc toutes les suretés nécessaires pour son élargissement, après qu'il auroit restitué les places de la Romagne au saint siége. Le pape assembla là-dessus un consistoire, & tous les cardinaux souscrivirent au sentiment de sa sainteté. Mais comme elle connoissoit l'esprit fourbe du duc, la liberté qu'elle lui accorda ne fut pas entière : il sortit de Rome, à la vérité, avec permission de se rendre à Ostie ; mais ce fut sous la garde du cardinal de Carvajal, jusqu'à l'en-

AN. 1504.

tière exécution du traité. La précaution du pape n'étoit pas inutile : les gouverneurs refusèrent de rendre leurs places, dans l'attente de quelque changement. Le duc de Valentinois avoit dessein de se retirer en France ; mais les Espagnols, entre les mains desquels il étoit, l'observoient de trop près pour le laisser aller. Carvajal le sut si bien gagner, qu'il le fit consentir de se livrer à Gonsalve, sûr qu'il trouveroit mieux son compte avec l'Espagne qu'avec la France.

LIV.
Il se livre à Gonsalve, qui l'envoie prisonnier en Espagne.
Marian ibid. n. 48. & 49.

Le duc de Valentinois dépêcha donc vers Gonsalve, pour le prier de lui envoyer des galères sur lesquelles il pût monter pour se réfugier à Naples. Quelques auteurs disent que ce fut du consentement du pape, & d'autres à son insçu. Gonsalve fit à l'instant partir trois galères pour Ostie ; le duc s'y embarqua, mais il ne fit que changer de prison. Car ayant formé quelques intrigues contre l'Espagne, voulant conserver le château de Forli, qui n'avoit pas encore été remis au pape, & se rendre maître de Piombino, de Pérouse & de Pise, Gonsalve rompit toutes ses mesures, redoubla ses gardes ; & informé qu'il ne pensoit qu'à s'enfuir, le général Espagnol le fit arrêter à Naples, & enfermer dans le Château-neuf. Le pape de son côté faisoit beaucoup d'instances pour engager Gonsalve à renvoyer le duc à Ostie, & à le remettre entre ses mains, sous prétexte que le château de Forli n'étoit pas encore évacué. Tout ce qu'on put faire pour contenter le pape, fut d'ordonner au gouverneur de Forli de remettre la place à sa sainteté. Gonsalve voulant éloigner de l'Italie un homme si remuant, l'envoya en Espagne sous la conduite d'Antoine de Cardonne, qui le confina dans la forteresse de Cataba pour lui servir de prison perpétuelle. Quoiqu'il parût nécessaire d'arrêter ainsi un prince si remuant, cependant le roi d'Espagne blâma la conduite de son général, au moins en apparence, ne voulant pas montrer la joie qu'il pouvoit en avoir en effet. Pour le roi de France, il en eut véritablement du chagrin, parce qu'il comptoit que ce duc lui eût été fort utile, s'il eût porté une seconde fois la guerre en Italie, comme il en avoit dessein.

LV.
Ferdinand fait une trève avec la France, & fait glisser un article captieux dans le traité.

Pendant ce temps-là Grailla & Antoine Augustin, ambassadeurs de leurs majestés catholiques en France, conclurent & signèrent une trève de trois ans avec cette couronne, à condition que le royaume de Naples y seroit compris. Par-là

tant de projets, également glorieux à Gonſalve & avantageux à l'Eſpagne, furent entièrement renverſés. Le roi catholique ratifia cette trève vers la fin du mois de Janvier à Méjorada, où étoit alors la cour. Ce prince y fit gliſſer un article captieux, par lequel il ſe ménageoit toujours un moyen d'affermir ſon autorité dans Naples, & d'en défendre toute entrée aux François. Cet article portoit :

AN. 1504. *Mariana, lib. 28. n. 41.*

« Qu'il y auroit par toute l'Europe une ſuſpenſion d'armes » entre les François & les Eſpagnols, ſans en excepter le » royaume de Naples ; & que néanmoins, dans ce royaume » ſeulement, il n'y auroit point de commerce entre les deux » nations. » Les Eſpagnols n'expliquoient cet article que des marchands François qui trafiquoient par mer, & pouvoient, ſous prétexte de commerce, porter & débarquer des gens armés ſur les côtes de Naples; mais Ferdinand étendoit le mot de commerce à toutes ſortes de communications. Les François étoient encore maîtres de cinq places dans le royaume de Naples, ce qui inquiétoit Gonſalve. Mais il n'étoit pas facile de s'en emparer. Les troupes Eſpagnoles s'étoient révoltées faute de payement, & s'étoient faites elles-mêmes des capitaines; Gonſalve en étoit tombé malade de chagrin. D'ailleurs la trève ſembloit devoir arrêter tout acte d'hoſtilité ; cependant Gonſalve lui-même trouva des reſſources à tout. L'article captieux ſervit de couverture à l'ambition & à la mauvaiſe foi des Eſpagnols. Ils prétendirent que, cet article interdiſant tout commerce entre les deux nations, on pouvoit empêcher ces cinq places de recevoir ni vivres, ni rien de ce qu'il y a de plus néceſſaire à la vie. Sous cet indigne prétexte, Gonſalve ayant fait payer les ſoldats largement, il les fit conduire devant ces places.

LVI. Gonſalve s'empare des cinq villes qui reſtoient aux François. *Marian. ibid.*

Elles furent inveſties, & lorſque Louis d'Ars qui y commandoit voulut s'en plaindre, on lui fit entendre que le mot de commerce étoit ſi général, qu'il autoriſoit les Eſpagnols à ne pas ſouffrir qu'il entrât dans la ville un grain de bled, & qu'on y portât un verre d'eau. Il connut auſſitôt qu'on l'avoit trompé : & comme il ne pouvoit eſpérer aucun ſecours, il ſortit avec ſes troupes, enſeignes déployées & tambour battant; il marcha ainſi tant qu'il fut en pays ennemi, ſe retira par terre en France avec ſes gens, & fut bien reçu du roi. Les gouverneurs François des autres villes ſe repentirent de n'avoir pas ſuivi ſon exemple : on les af-

AN. 1504.

fama, & on les contraignit d'évacuer leurs places dans un équipage, qui, tout pitoyable qu'il étoit, n'empêcha pas les bandits & les paysans de les exterminer. Louis XII, informé de cette fourberie, appela les ambassadeurs d'Espagne, se plaignit fortement du peu de droiture de leur maître, & ne pensa plus qu'à en tirer vengeance.

LVII. Louis XII. pense à se venger des rois catholiques. *Mariana, l. 28. n. 55.*

Pour y réussir, il crut qu'il falloit amuser les rois catholiques, pendant qu'il concluroit une paix solide avec l'empereur & l'archiduc son fils. Le cardinal d'Amboise se chargea de la négociation, pendant qu'on continuoit toujours les conférences avec les ambassadeurs d'Espagne. Louis XII, pour mieux dissimuler son dessein, leur proposa le projet d'un autre traité de paix, les chargea d'en donner avis à leurs maîtres & de leur demander un nouveau pouvoir. Ferdinand & Isabelle y consentirent avec joie. On délibéra sur les articles. Le premier fut le mariage du fils aîné de Frederic roi de Naples avec la veuve du jeune Ferdinand, & le renoncement de Frederic à la royauté en faveur de son fils. Durant cette négociation les Pisans, qui étoient redevables de leur liberté aux François, quittèrent leur parti pour se mettre sous la protection d'Espagne; cette nouvelle fit rompre les conférences. Louis XII en fut tellement irrité, qu'il envoya ordre sur le champ aux ambassadeurs d'Espagne de ne plus paroître à la cour, & de sortir incessamment de ses états. Tout commerce fut interdit avec les Espagnols. Tout ce que purent obtenir leurs ambassadeurs, fut de voir la reine & Frederic avant leur départ; & le vingt-sixième d'Août ils se retirèrent. Ainsi le soulèvement de Pise fut le prétexte pour les congédier; mais le vrai motif secret étoit la négociation du traité avec l'empereur.

LVIII. Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche & le roi de France. *Marian ibid. n. 56. & recueil des traités de paix, to. 2. Raynald. hoc anno, n. 1. & 22. Spond ad ann. 1504. Guicch. l. 6. Bonnacurs. in Diario.*

A peine les ambassadeurs Espagnols furent partis de Blois, que ceux de Maximilien & de l'archiduc y arrivèrent. On commença aussitôt les conférences, auxquelles assistèrent le marquis de Final envoyé par le pape, & Pierre Filholi évêque de Cisteron avec la qualité de légat. Après qu'on eut levé toutes les difficultés pour l'investiture du duché de Milan en faveur de Louis XII, & le mariage de la princesse Claude avec Charles de Luxembourg; le traité de ligue offensive & défensive entre l'empereur, l'archiduc & la France, fut conclu & signé à Blois le vingt-deuxième de Septembre. Les principaux articles étoient: 1. que l'empereur n'entreprendroit rien con-

tre le duché de Milan, ni les états des princes d'Italie attachés à la France. 2. Qu'on leur accorderoit, à eux & à tous leurs vaſſaux & amis, une amniſtie générale pour le paſſé. 3. Que l'empereur, trois mois après la ratification du traité, s'obligeroit de donner l'inveſtiture de Milan au roi de France, pour lui & ſes hoirs mâles; à leur défaut, pour ſa fille aînée & le duc de Luxembourg conjointement; & en cas que la princeſſe mourût, pour la cadette, que le duc épouſeroit en ſa place; de même, que ſi Charles mouroit, ſon cadet Ferdinand épouſeroit la princeſſe Claude; & que la France payeroit pour cette inveſtiture deux cents mille francs à l'empereur, qui ſeroient rendus, ſi le prince & la princeſſe ne laiſſoient point de poſtérité. 4. Que la France n'entreroit point en négociation avec l'Eſpagne au ſujet de leurs démêlés, & ne ſigneroit aucun traité que du conſentement de l'empereur; que ſi le roi catholique ne vouloit pas accepter des conditions honnêtes & raiſonnables, l'empereur fourniroit à la France tous les ſecours dont elle auroit beſoin pour recouvrer le royaume de Naples. 5. Que Louis XII s'engageroit à donner en France des terres & des penſions aux enfans de Ludovic Sforce, pourvu qu'ils demeuraſſent dans le royaume. 6. Qu'on accorderoit une amniſtie générale à tous les rebelles & aux bannis du duché de Milan; que le roi les recevroit dans ſes bonnes grâces, & les rétabliroit dans tous leurs biens. 7. Qu'on donneroit quatre mois au roi catholique pour entrer dans la ligue, s'il le jugeoit à propos, pourvu néanmoins qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur le royaume de Naples, & qu'il le cédât à Charles de Luxembourg ſon petit-fils, aux conditions ſi ſouvent propoſées & tant de fois rejetées. 8. Que chacun des trois princes confédérés ſeroit obligé avant trois mois, de nommer les autres princes qu'il voudroit être compris dans le traité; & que les princes & électeurs de l'Empire ſeroient garans de ce traité. Il y a encore beaucoup d'autres articles fort longs, que l'on omet ici comme moins importans.

AN. 1504.

LIX. Mort de Frederic roi de Naples.

Mariana, lib. 27. n. 59. Guicchardin, l. 6. Spond. ad ann. 1504. n. 3.

Comme ce traité n'étoit pas fort avantageux au royaume de France, en ce qu'il en démembroit le duché de Milan, la ſeigneurie de Gènes, le duché de Bourgogne, celui de Bretagne & le comté de Blois: on crut que le roi n'avoit pas envie de l'obſerver, & il ne l'obſerva pas en effet. La mort de Frederic roi de Naples, & celle de la reine Iſabelle, ſervirent

AN. 1504.

de prétextes. Frederic mourut le 9e. de Novembre 1504, d'une fièvre quarte, à Tours: triste de se voir sans bien, chassé de ses états, dans une terre étrangère, oublié de ses sujets, trahi par ses meilleurs amis, abandonné de tout le monde, dans une dépendance indigne de son rang, entre les mains & à la merci de ses ennemis. Il sentoit bien que les rois de France & d'Espagne ne s'accorderoient jamais ensemble pour le rétablir sur le trône, que leurs intérêts étoient trop opposés, qu'ils n'agissoient point l'un & l'autre de bonne foi; & que s'ils proposoient son rétablissement, ce n'étoit qu'un jeu pour l'amuser, une feinte pour imposer au public, & que dans le fond ils n'y consentiroient jamais. Il ne se trompoit pas dans ses conjectures. Ce prince avant que de mourir, & voyant qu'il touchoit au terme, écrivit au duc de Calabre son fils une lettre pleine de maximes sages & de conseils salutaires: « Vous devez, lui disoit-il, vous accommoder à » l'état de votre fortune présente, mais ne jamais oublier vo- » tre naissance, & ne point laisser échapper l'occasion que la » providence pourra enfin vous fournir, de remonter sur un » trône qui vous appartient, & dont on nous a injustement » chassés. » Il l'avertissoit de bien prendre garde de se rendre méprisable par une vie voluptueuse & déréglée, de se laisser corrompre & amollir par la débauche & les délices. « Ne » vous rebutez jamais, ajoutoit-il encore, dans les plus gran- » des difficultés; montrez-vous généreux & libéral, autant » que la prudence & l'état de vos affaires le pourront permet- » tre; faites paroître de la hardiesse & du courage: soyez » doux, affable, modeste; conservez au milieu de vos mal- » heurs cette grandeur d'ame & cette noble fierté, dont les » princes nés souverains ne doivent jamais se dépouiller. » Il lui recommandoit aussi les exercices du corps, comme accoutumant à la fatigue & à une vie laborieuse.

LX.
Mort d'Isabelle reine de Castille.

Mariana, l. 28. n. 60.
Spond. ut suprà, n. 4.
Bonaccurs. in Diario.
Osorius l. 3.
Raynald. hoc anno n. 40.

La reine Isabelle mourut le vingt-sixième du même mois à Medina-del-Campo, dix-sept jours après Frederic, âgée de cinquante-trois ans. L'Espagne lui fut redevable de la vaste étendue de sa monarchie & des conquêtes de Grenade, de Naples, des îles Canaries & du nouveau monde. Cette princesse fit le jour de sa mort un testament, par lequel elle constituoit l'archiduchesse Jeanne sa fille aînée, son unique héritière de la Castille & des royaumes qui en dépendoient, voulant néanmoins que l'archiduc son mari y régnât avec

elle. Isabelle ajoutoit, que si l'absence, la maladie, ou quelqu'autre cause empêchoit la princesse de gouverner les états qui lui étoient échus, ou si elle-même ne vouloit pas absolument se charger du gouvernement de la Castille & des royaumes qui en dépendoient, on se conformeroit à ce qui avoit été réglé deux ans auparavant dans l'assemblée des états généraux du royaume à la prière des peuples; que le roi Ferdinand prendroit la régence en la place & au nom de l'archiduchesse, jusqu'à ce que Charles son petit-fils eût atteint l'âge de vingt ans accomplis. Elle ordonna encore, qu'outre l'administration des trois grandes maîtrises des ordres militaires de saint Jacques, de Calatrava & d'Alcantara accordées par le saint siége au roi Ferdinand, il jouiroit de la moitié de tous les revenus que la Castille tiroit de toutes les îles & de la Terre-ferme nouvellement découvertes par les Espagnols dans le nouveau monde, sans y comprendre vingt-cinq mille ducats qu'il prendroit tous les ans sur les revenus de la couronne. Elle nomma pour les exécuteurs de son testament le roi Ferdinand son époux, Ximenès archevêque de Tolède, dom Diegue de Deça évêque de Palence, Antoine de Fonseca, & Jean Velasquez, ces deux derniers intendans des finances, & Jean Lopez de Lazzaraga secrétaire de ses commandemens.

AN. 1504.

LXI. L'archiduc est fort irrité du testament de cette princesse. *Mariana, ibid. Alvar. Gomez, l. 3.*

Ce testament fut ouvert aussitôt après la mort d'Isabelle. L'archiduc en fut fort mécontent, & le regarda comme un acte de mépris qu'il ne devoit pas souffrir. Les lois qui avoient donné à Philippe l'archiduchesse pour femme, vouloient aussi qu'il en fût le tuteur, en cas qu'elle se trouvât incapable de régner. Cependant on le négligeoit, & l'on substituoit en sa place Ferdinand son beau-père. L'injure qu'on lui faisoit ne touchoit guère moins les grands de Castille; ils s'assemblèrent, & lui envoyèrent le célèbre Jean Manuel, que Philippe avoit laissé dans la Castille pour veiller à ses intérêts. Il se rendit en poste auprès de l'archiduc: il lui dit, qu'il ne devoit pas s'arrêter au testament d'Isabelle, que cette princesse n'y avoit pas pensé en l'écrivant & le signant; qu'elle avoit employé les derniers momens de sa vie pour violer les lois fondamentales de la monarchie de Castille: & qu'au lieu d'en laisser l'administration à l'époux de la reine, elle y appeloit Ferdinand, son époux à la vérité; mais qui

étoit étranger à l'égard des Castillans, étant Aragonois.

AN. 1504. LXII. Il prend le titre de roi de Castille.

Ferdinand ignoroit les mesures qu'on prenoit avec l'archiduc, & ne pouvoit les pénétrer. L'archevêque de Tolède lui conseilla d'envoyer incessamment des ambassadeurs à son gendre pour s'opposer à Jean Manuel; mais celui-ci les avoit devancés, & avoit si bien prévenu l'esprit de l'archiduc, qu'ils connurent d'abord qu'ils alloient échouer dans leur négociation. Les archiducs avoient déjà pris les armes & la qualité de rois de Castille; Philippe encouragé par Manuel faisoit équiper une flotte, pour se préparer à passer en Espagne avec son épouse. Son beau-père en fut fort inquiet, prévoyant que les Castillans ne verroient pas plutôt l'archiduc, qu'ils le reconnoîtroient pour roi; & de l'autre côté, il n'appréhendoit rien tant que de retourner en Aragon, parce qu'il croyoit ne pouvoir alors conserver le royaume de Naples contre les François.

LXIII. Ferdinand roi d'Aragon fait demander Germaine de Foix en mariage. *Mariana, lib. 28. n. 72.*

Tous ces troubles n'empêchèrent pas Ferdinand de penser à se marier. D'abord il jeta les yeux sur la princesse Jeanne fille d'Henri IV, roi de Castille, frère d'Isabelle & de l'infante de Portugal. Cette princesse passoit, dans l'esprit de bien des gens, pour illégitime. Elle étoit dans un couvent, mais sans être engagée. Le motif qui engageoit Ferdinand à la demander en mariage, étoit de faire revivre les droits de cette princesse sur la Castille & d'en frustrer l'archiduc. Mais Emmanuel roi de Portugal, de qui ce mariage dépendoit, ne voulut jamais y consentir, craignant d'allumer par-là un feu dans la Castille, dont il eût pu se ressentir, en étant proche voisin. Ferdinand n'ayant donc pu réussir de ce côté-là, pensa à prendre pour femme Germaine de Foix, fille de Jean de Foix vicomte de Narbonne, beau-frère de Louis XII. Cette princesse n'avoit que dix-huit ans. Dans cette vue Ferdinand envoya des ambassadeurs à Louis XII sous prétexte de lui faire part de la mort d'Isabelle. Le roi reçut fort bien les ambassadeurs; il témoigna du regret de la mort de cette princesse. On lui parla de l'archiduc & de ses prétentions, & il parut qu'il ne lui étoit pas plus favorable que Ferdinand. Mais comme tout cela n'étoit pas le principal motif du voyage des ambassadeurs, ils ne s'y arrêtèrent pas, & passèrent promptement à la proposition du mariage de leur maître avec la nièce du roi. Louis fit d'abord quelques difficultés; il insista surtout sur la disproportion d'âge, Ferdinand ayant pu être le

père

père de celle qu'il vouloit épouser ; mais dans la suite il y consentit.

AN. 1504.

LXIV. Les Calixtins continuent leurs erreurs en Bohême. *Bossuet, hist. des variations, tom. 2. in-4°. lib. 11.*

La secte des Calixtins subsistoit toujours dans la Bohême & dans la Moravie ; ils avoient pris ce nom, parce qu'ils croyoient le calice absolument nécessaire au peuple dans la communion. Leur chef avoit été un certain jacobin, qui prétendoit qu'on devoit donner le calice avec le pain. Les Bohémiens donnèrent dans ce sentiment ; & après diverses contestations, le concile de Basle crut pouvoir, pour le bien de la paix, leur accorder la communion sous les deux espèces, par un accord qui fut nommé *compactatum*. Ils ne s'y tinrent pas dans la suite, voulant que la coupe fût donnée aux enfans nouvellement baptisés ; & Roquesane leur chef, prêtre & disciple de Jacobel, homme ambitieux, n'ayant pu avoir l'archevêché de Prague comme il s'en étoit flatté, empêcha leur réunion avec la cour de Rome ; & ce parti, de même que celui des frères de Bohême qui étoit un reste des anciens Thaborites, dont Pogebrac avoit ruiné la secte, subsistèrent jusqu'à ce que Luther les attira dans son parti. Ces derniers devinrent assez nombreux pour former une nouvelle secte, qui eut pour chef un cordonnier nommé Pierre Kelesiski, qui leur dressa un corps de doctrine. Dans la suite Matthias Convalde fut leur pasteur ; & dès l'an 1469 ils se séparèrent des Calixtins, dont ils devinrent les ennemis mortels, & se choisirent de nouveaux ministres.

LXV. Commencement de la secte des frères de Bohême.

Leurs erreurs étoient à-peu-près les mêmes que celles des Hussites ; la messe, la transubstantiation, la prière pour les morts, les honneurs qu'on rend aux saints, & sur-tout la puissance du pape, les choquoient. Selon eux, le souverain pontife étoit l'antechrist ; l'église Romaine, la prostituée dont parle l'apocalypse. Ils furent si ignorans que de rebaptiser tous ceux qui venoient à eux des autres églises, & ils persistèrent durant cent ans dans cette erreur. De simples laïques étoient leurs ministres ; la seule oraison dominicale étoit employée pour la célébration de la messe ; les sacremens de l'église Romaine étoient des abominations, l'écriture-sainte étoit la seule règle de foi. Ils célébroient sans cérémonies avec du pain levé, & croyoient qu'il ne falloit pas adorer J. C. dans l'Eucharistie : ils n'honoroient point les saints, ni leurs images : ils ne prioient point pour les morts : ils rejetoient la loi du célibat, les vœux, les jeûnes & toutes les

AN. 1504.

cérémonies de l'église : enfin ils ne reconnoissoient point d'autres fêtes que Noël, Pâque & la Pentecôte. C'est ce qu'osèrent penser deux ou trois mille hommes, plus ou moins, également révoltés & contre les Calixtins parmi lesquels ils vivoient, & contre l'église Romaine dont ils s'étoient séparés.

LXV. Première confession de foi des frères de Bohême. *Bossuet, hist. des variations, ibid. to. 2. p. 300. In apolog. 1532. 4. part. apud Lyd. p. 295. In fasciculi rerum Ort. Gratii. fol. 81. edit. ann. 1535. & to. 2. secundæ edit. Londini.*

Les Calixtins, qui convenoient de tout le dogme avec l'église Romaine à l'exception de la coupe, se joignirent aux catholiques pour accuser les frères de Bohême auprès du roi Uladislas VI, à qui ceux-ci présentèrent une confession de foi en cette année 1504, pour se justifier des erreurs dont les autres les accusoient. Ils y reconnoissoient comme nous sept sacremens, établis par l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites aux fidelles; ils les prouvent par l'écriture: ils y parlent de la confession des péchés comme d'une chose d'obligation. Voici comment ils s'expriment touchant la présence réelle. « Nous croyons qu'on reçoit le corps & le sang » de Notre-Seigneur sous les espèces du pain & du vin. Nous » ne sommes pas de ceux qui entendent mal les paroles de » Notre-Seigneur, & disent qu'il a donné le pain consacré » en mémoire de son corps, qu'il montroit avec le doigt, en » disant: ceci est mon corps. D'autres disent que ce pain est » le corps de Notre-Seigneur qui est dans le ciel, mais en si» gnification. Toutes ces explications nous paroissent très» éloignées de l'intention de J.C. & nous déplaisent beaucoup. Il y a beaucoup d'autres endroits aussi forts sur l'Eucharistie, & qui sont dignes de remarque, pour faire connoître, dit le savant évêque de Meaux, avec combien peu de raison les calvinistes, défenseurs du sens figuré, ont tâché de tirer à leur avantage les confessions de foi des Bohémiens.

Dans les autres articles de cette confession de foi de la même année 1504, les frères de Bohême ne paroissent pas beaucoup s'écarter des sentimens de l'église catholique. Ils y reconnoissent le symbole des apôtres, de Nicée & de S. Athanase, & les mystères de la Trinité & de l'Incarnation, dans un sens très-orthodoxe. Sur l'église, ils en distinguent de deux sortes; une composée de tous les élus depuis le commencement du monde jusqu'à la fin; l'autre, des ministres qui ont reçu de Dieu leur mission, & des peuples qui leur sont soumis. Cette dernière est composée de bons & de méchans; ils sont prêts d'obéir aux pasteurs qui enseignent la vé-

rité : mais ils ne se croient pas obligés de se soumettre aux mauvais ministres qui se déclarent ennemis de la vérité : ce qui les engage à souffrir la persécution avec patience. Le ministère de l'église, selon eux, consiste dans l'évangile de Jesus Christ, & dans la prédication de la saine doctrine. AN. 1504.

LXVII. Leur opinion touchant les sacremens. *Raynald. ad ann. 1504. n. 27. & sequent.*

A l'égard des sacremens, ils disent que le baptême, nécessaire aux adultes & aux enfans, est le signe de la pureté intérieure acquise par la foi ; que la confirmation est donnée aux baptisés dans la foi & dans l'espérance, par l'imposition des mains de l'évêque ou du prêtre : que l'Eucharistie confère & fait le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, qui est le souverain évêque : qu'ils sont ses ministres pour enseigner l'évangile, pour juger en sa place, pour offrir des sacrifices & des prières, & pour excommunier les méchans. Trois choses, disent-ils, sont nécessaires pour l'ordination d'un prêtre, l'épreuve de sa foi & de sa bonne vie, les prières jointes au jeûne, la collation de la puissance par des prières qui l'expriment, confirmée par l'imposition des mains. Le sacrement de mariage consiste dans l'union indissoluble du mari & de la femme, qui est la figure de l'union de J. C. & de son église. Sur la pénitence, ils avouent que le pécheur qui reconnoît sa faute, doit découvrir ses péchés à un prêtre éclairé, qui faisant la fonction de juge au nom de Dieu & de l'église, lui en fait connoître la grièveté, & lui donne des conseils salutaires pour se corriger. Ils approuvent enfin l'onction des malades & la reconnoissent pour sacrement.

Ils distinguent deux communions des saints : l'une, des membres vivans de l'église, qui est utile & salutaire : l'autre des méchans, qui ne communiquent qu'à l'extérieur de l'église, sans avoir part à ses biens spirituels. Ils professent que celui qui communique par une foi vive avec J. C. reçoit en lui la rémission de ses péchés : que celui qui participe aux sacremens de l'église, obtient aussi par la même foi & avec la même certitude la rémission de ses péchés : & que si cette foi dure jusqu'à la fin de sa vie, il recevra la gloire éternelle au jour du jugement dans une heureuse résurrection. Ils déclarent que cette confession de foi est fondée sur l'écriture-sainte. Ils exposent que s'ils se sont séparés de l'église Romaine, ç'a a été, ou à cause des superstitions & des erreurs qui y règnent, ou afin de pouvoir librement pratiquer les sacremens établis par J. C. Ils supplient le roi de Bohême de

AN. 1504. recevoir leur confession de foi, & l'assurent que si on les convainc qu'ils sont dans l'erreur, ils sont prêts de la quitter : que n'y ayant aucune obstination en eux, on ne doit point les regarder comme hérétiques ; & qu'ainsi on doit les laisser vivre en repos, & mettre en liberté leurs frères qui sont prisonniers, en leur accordant la permission de sortir du royaume.

LXVIII. Edit du roi Uladislas contre les frères de Bohême. Dubraf. lib. 31. Raynald. ann. 1504. n. 31.

Le roi de Bohême Uladislas eut si peu d'égard à cette confession de foi, & aux remontrances des frères de Bohême, qu'il publia un édit contre eux pour leur défendre de s'assembler & d'enseigner leur doctrine ; leur enjoignant de se trouver à Prague le vingt-septième de Décembre, pour y comparoître devant les magistrats, y abjurer leurs erreurs, se réunir aux catholiques & aux Calixtins. Cet édit ayant été publié, les frères de Bohême firent au roi de secondes remontrances, où ils exposoient les motifs de leur séparation de l'église Romaine. Ils déclarent devant Dieu qu'ils n'ont soutenu ni enseigné aucune hérésie, répètent ce qu'ils pensent sur l'Eucharistie, & ajoutent qu'elle doit être distribuée & reçue sous les deux espèces : mais ils disent qu'ils n'adorent point J. C. dans ce sacrement, parce qu'il ne doit être adoré qu'à la droite de son père. Ils reconnoissent que la sainte Vierge est pleine de grâce ; qu'elle a toujours été vierge, sanctifiée & rendue digne que le Verbe prît en elle sa chair : mais ils rejettent toutes les pratiques superstitieuses qui regardent son culte. Enfin après avoir fait encore un abrégé de leur créance, ils conjurent le roi de ne pas souffrir que leurs ennemis les persécutent, & lui disent que Jesus-Christ ne demande point que l'on contraigne les hommes à sa religion par la violence & par la force, qu'ils sont prêts d'embrasser la vérité, dès qu'on la leur aura fait connoître. Mais Uladislas leur fit réponse, qu'il ne relâcheroit rien de la sévérité de ses édits.

LXIX. Supplice d'un prêtre à Rome. Raynald. ann. 1504. n. 20.

Un prêtre d'Aquilée, nommé Aquin de Coloret, ayant été accusé d'avoir tué le cardinal Saint-Ange, le sénateur du capitole le condamna à mort. Le jugement rendu, on dressa le seizième de Février un échafaud dans la place de S. Pierre sur les degrés de l'église. On y fit monter le criminel avec le lieutenant du sénateur. Après qu'on eut la sentence en leur présence, le notaire, qui étoit un sous-diacre, dépouilla le criminel de ses habits ; Pierre évêque de Civita-Vecchia le

dégrada de ses ordres avec les cérémonies ordinaires : ensuite le notaire remit Aquin entre les mains du sénateur, & le samedi suivant il eut la tête tranchée dans la place qui étoit vis-à-vis de sa maison. AN. 1504.

LXX. Henri VII fait agir à Rome pour la canonisation de Henri VI. *Bacon sub finem hist. Henrici VII. Raynald. ad hunc an. n. 33. & seq. Harsfeld. hist. Anglic. 15. sæc. 6a.*

Environ ce même temps le roi d'Angleterre fit quelques démarches pour faire canoniser à Rome Henri VI, dernier roi de la maison des Lancastres, dans le dessein de rendre la maison d'Yorck plus odieuse, en faisant mettre au nombre des saints un prince que Richard II, de cette maison, avoit si cruellement massacré de ses propres mains. Henri VII, envoya un exprès à Rome pour prier le pape de lui accorder cette faveur. Jules II, qui n'étoit pas scrupuleux à la vérité, mais qui ne vouloit pas compromettre la réputation du saint siége, fut surpris de la demande de l'envoyé d'Angleterre : parce qu'Henri, dont la vie avoit été sans crimes & la mort injuste, n'avoit pas toutefois vécu dans cette sainteté héroïque à laquelle on accorde les honneurs de la canonisation ; & que de son temps même on attribuoit l'innocence de ses mœurs dont on faisoit parade, à la foiblesse de son esprit & à son imbécillité. Le pape demanda donc à l'envoyé quels miracles avoit fait Henri VI ? & lui dit que la vie innocente de ce prince pouvoit suffire pour faire un saint aux yeux de Dieu ; mais que l'église, qui ne pénètre pas les secrets des cœurs, exigeoit d'autres preuves moins équivoques, tels que sont les miracles après la mort.

LXXI. Congrégation à Rome pour examiner la vie de Henri VI. *Bacon, loco suprà citato.*

Cependant ne voulant pas absolument refuser le roi d'Angleterre, il prit le parti d'user de remise, croyant qu'à la fin il se lasseroit de faire cette demande. L'envoyé au contraire, qui n'avoit que cette affaire en tête, lassa la patience du pape, & l'obligea à lui accorder une congrégation de cardinaux pour examiner la vie d'Henri VI, & les preuves qu'on apportoit de la sainteté de ce prince. Mais c'étoit le moyen de prolonger l'affaire sans en voir jamais la fin. Les commissaires représentèrent à l'envoyé, qu'il seroit peut-être plus avantageux à la mémoire du défunt de laisser la chose indécise, puisqu'on pourroit toujours dire qu'on auroit travaillé à sa canonisation ; au lieu que, si on rendoit un jugement, peut-être ne seroit-il pas favorable. Mais l'envoyé voulut absolument qu'on jugeât, & ce ne fut pas en sa faveur. Quelque secrète qu'on tint la sentence, on sut depuis que, les informations dûment examinées, les cardinaux avoient dé-

AN. 1504. claré qu'il y avoit plus de simplicité & d'imbécillité dans la vie d'Henri VI, que de vertu éminente. C'est ce qui arrêta les poursuites d'Henri VII, & non pas la dépense qu'il lui auroit fallu faire pour cette cérémonie, comme l'a avancé un auteur protestant dans son histoire d'Angleterre.

D. Rapin Thoiras hist. d'Angleterre.

LXXII. Paix entre les Vénitiens & les Turcs.

Guicchardin. lib 6. Justinian. l. 10. Cromer l. 3. Spond. hoc ann. n. 5. Mariana lib. 28. c. 45. & 58.

Les Vénitiens, fatigués de la guerre avec les Turcs, conclurent en cette année une paix avec Bajazet ; & pour l'engager à consentir à un traité, ils lui cédèrent tout ce qu'il avoit pris, & lui rendirent la ville de Sainte-Maure. On dit même qu'ils lui promirent un tribut. Ils ne laissèrent pas toutefois de conserver l'île de Cephalonie dans la mer Ionienne vis-à-vis les golfes de Patras & de Lepante, qui sont entre l'Achaïe & la Morée, & dont la république s'étoit emparée en 1499. On chassa la garnison Turque, & on repeupla cette île de chrétiens. Les Vénitiens souhaitoient fort cette paix, pour soutenir leur commerce en Orient, que la guerre empêchoit.

LXXIII. Les Vénitiens sollicitent le soudan d'Egypte contre les Portugais.

Spond. ad hunc ann. n. 6. & 7. Baros Asia. dec. 1. l. 1. c. 6. Osorius, l. 4.

Tranquilles de ce côté-là, ils ne pensèrent plus qu'à s'opposer aux progrès des Portugais, qui interrompoient encore plus leur commerce, que n'avoit fait la guerre avec les Turcs. Pour mieux réussir, ils envoyèrent des personnes affidées vers le soudan d'Egypte, pour l'engager à déclarer la guerre aux Portugais, à troubler leur commerce dans les Indes par l'Océan, & à s'opposer à leurs conquêtes. Pour obtenir avec plus de facilité ce qu'ils demandoient au soudan, ils lui envoyèrent d'habiles fondeurs pour fondre du canon, & des charpentiers pour le roi de Calicut, le plus célèbre port de l'Orient, où se fait le plus grand commerce d'épiceries, afin d'apprendre aux Indiens à construire des vaisseaux comme ceux de l'Europe. Ils joignirent à tout cela une grande quantité de matière propre à faire du canon, pour mettre ce même prince en état de chasser les Portugais de toute l'Inde. Le soudan, pour avoir un prétexte de s'armer contre les Portugais, reçut & écouta toutes les plaintes qu'on lui fit de leurs véxations. Il fit courir le bruit qu'il alloit ruiner l'église de Jérusalem, le saint sépulcre, le monastère de sainte Catherine au mont Sinaï, en jeter au vent toutes les reliques, & contraindre tous les chrétiens qui se trouveroient dans ses états à embrasser le Mahométisme, si dans un certain temps ils ne se retiroient. Il se plaignit aussi du tort que Ferdinand roi catholique avoit fait aux Maures, qu'il

avoit chassés de leur pays ou obligés d'embrasser le christianisme, en se saisissant de Grenade; & de celui qu'Emmanuel roi de Portugal leur faisoit encore tous les jours, en interrompant le commerce de la mer d'Orient, & en persécutant sans quartier les princes qui régnoient dans les Indes. AN. 1504.

LXXIV. Le soudan députe un Cordelier au pape à ce sujet. *Barros dec. 1. l. 8. c. 2. & 3.*

Pour arrêter l'effet des menaces du soudan, le gardien des Cordeliers de sainte Catherine de Jérusalem s'offrit d'aller trouver le pape de sa part, & engager sa sainteté à remédier au tort que les rois d'Espagne & de Portugal faisoient aux Indiens. Le soudan y consentit, & le chargea d'une lettre pour le pape. Le religieux étant arrivé à Rome, étala les menaces du soudan, & effraya tous ceux à qui il parloit. Pour en arrêter l'effet, s'il étoit possible, le pape envoya le Cordelier en Espagne & en Portugal avec les lettres dont il étoit chargé, afin que Ferdinand & Emmanuel satisfissent aux plaintes du soudan. Ce dernier se moqua de toutes ses menaces, & répondit au Cordelier, que le grand profit que le soudan tiroit des pélerins qui alloient visiter les saints lieux, contribueroit plus à l'apaiser que tout ce qu'il pourroit faire. Il chargea le religieux d'aumônes considérables pour la terre-sainte, & le renvoya au pape, auquel il écrivit qu'il étoit fâché de n'avoir pas donné de plus grands sujets de plainte au soudan, & qu'il espéroit que Dieu le protégeroit si bien, qu'il l'aideroit à ruiner la Mecque & le tombeau de Mahomet. Il prioit sa sainteté d'exhorter tous les princes chrétiens à joindre leurs forces aux siennes pour un si pieux dessein. Le Cordelier étant retourné en Egypte rendit compte de sa commission, & l'affaire en demeura-là.

LXXV. Les Portugais refusent tout accommodement avec les Vénitiens. *Mariana, lib. 28. n. 58.*

Ce qui fâchoit davantage les Vénitiens, étoit le commerce d'épiceries que les Portugais faisoient, & qui leur valoit de grosses sommes. Ils voulurent entrer en accommodement avec eux, & partager les gains: ils engagèrent Ferdinand roi d'Espagne à en parler à Emmanuel de Portugal, qui étoit son gendre; mais il ne put réussir: les Portugais ne purent se résoudre à relâcher rien de leurs intérêts.

LXXVI. Zéle du roi de Portugal pour la propagation de la foi. *Osorius, l. 3. Maffaus, l. 3.*

Au reste Emmanuel ne songeoit pas seulement à faire fleurir le commerce dans son royaume, il avoit aussi un grand soin d'établir la religion de J. C. par-tout où son autorité s'étendoit. Il cultiva autant qu'il put les heureuses semences de christianisme qu'on avoit déjà jetées dans l'Afrique, dans

AN. 1504. l'Asie, & dans cette partie du monde qu'on a depuis appelée Amérique. Il s'attacha sur-tout au pays de Congo, qui avoit été découvert en 1484, comme on l'a dit. Il y envoya dans cette année 1504 un grand nombre de saints & savans missionnaires, pour confirmer les peuples dans la foi, & les instruire dans la connoissance des vérités de la religion : il leur joignit beaucoup d'ouvriers habiles, pour leur apprendre les arts; & tous y furent très-bien reçus.

LXXVII. Ouvrage de Sabellicus sur l'histoire universelle. *Paul. Jov. elog c 42. Vossius de hist. Lat. lib. 3. Philip. de Bergam. lib. 16. suppl. chron.*

Sabellicus finit dans cette année son histoire universelle, divisée en sept ennéades ou soixante-trois livres. Il se nommoit Marcus-Antonius Coccius Sabellicus, & étoit natif d'une place forte d'Italie sur le Teveronne, appelée autrefois *Vicus Varronis*, dans le pays des anciens Æquicoliens. Quelques flatteurs l'ont fait descendre de la famille des Cocceïens; mais Paul Jove assure qu'il étoit fils d'un pauvre maréchal. Il étudia avec beaucoup d'application, & ayant gagné quelque argent à instruire de jeunes enfans à Tivoli, il se perfectionna à Rome sous Pomponius Lætus & Domitius de Vérone. Depuis ce temps-là il fut bibliothécaire du cardinal Bessarion, & enseigna à Venise avec beaucoup de réputation. Il en acquit moins par l'histoire qu'il fut chargé de composer pour cette république, parce qu'elle paroît trop rampante & remplie de basses flatteries. Il mourut à Venise d'une maladie infame le 18e. d'Avril 1506, âgé de soixante-dix ans, & ne laissa qu'un fils naturel. Son histoire universelle, qui commence à la création du monde, finit en 1504. On a aussi de lui un ouvrage de la situation de Venise en trois livres, des exemples en dix livres, un traité des magistrats de Venise en un seul livre, & divers autres ouvrages, imprimés en quatre volumes *in-folio* en 1560.

LXXVIII. Mort d'Etienne Vaivode de Valachie. *Michon. l. 4. c. 48. Cromer lib.*

Etienne Vaivode ou palatin de Valachie & de Moldavie, mourut, à ce qu'on croit, dans cette année. Il s'étoit rendu recommandable par les victoires qu'il avoit remportées sur les Turcs, sur Matthias roi de Hongrie, sur Albert roi de Pologne, & sur les Tartares. Il fut un des princes les plus distingués de son temps, par son expérience dans l'art militaire & par sa valeur. Les fatigues qu'il avoit essuyées dans différentes guerres, jointes au grand nombre d'années qu'il avoit & à ses gouttes qui le tourmentoient beaucoup, l'avoient rendu très-infirme sur la fin de sa vie. Il ne voulut jamais abandonner

le schisme des Grecs. Il eut pour successeur son fils Bogdan, surnommé le borgne, parce qu'il n'avoit qu'un œil.

An. 1504.

LXXIX. Mort des deux cardinaux Podocator & Spratz. *Guicchardin, l. 15. Garimbert l. 2.*

Louis Podocator & François Spratz, cardinaux, moururent cette année. Le premier étoit de Nicosie en Grèce, évêque de Capacio. Il avoit été créé cardinal du titre de sainte Agathe par le pape Alexandre VI en 1500, après avoir rempli la fonction de recteur de l'université de Padoue avec beaucoup de réputation, & avoir toujours passé pour un homme de bien. Comme sa mort arriva à Milan, lorsqu'il alloit en Espagne, on transporta son corps à Rome, & on l'enterra dans l'église de sainte Marie du Peuple, où l'on voit son épitaphe. François Spratz Espagnol, évêque de Léon, étoit de la promotion de l'année précédente, sous le titre de S. Serge & S. Bacche.

LXXX. Bulles de Jules II touchant l'élection des papes & les provisions des bénéfices. *Ex bullar. Julii II, to. 1. constit. 3. & 4. Spond. hoc ann. n. 1. Raynald. n. 1. & 2.*

Comme il s'étoit glissé beaucoup d'abus dans les élections des papes, dont quelques-uns avoient été promus par des voies peu canoniques, en promettant des emplois & des bénéfices considérables pour avoir les voix des cardinaux, ce qui étoit une vraie simonie, Jules II, pour remédier à ces abus dont son élection n'avoit pas été tout-à-fait exempte, donna une bulle le quatorzième de Janvier de cette année 1505, afin d'ôter la honte qui diffamoit ainsi le saint siége. Il ordonne par cette bulle, que si l'on commettoit quelque simonie dans l'élection des papes, tant de la part de l'élu, que du côté des électeurs, l'élection sera regardée comme nulle; qu'on pourra agir contre l'élu comme contre un hérétique, & implorer le secours du bras séculier pour le punir par la déposition. Que lui, & tous ceux qui auront concouru à cette élection, seront privés du cardinalat, & de tout bénéfice, fief, dignité & biens qu'ils pourroient posséder: qu'enfin les cardinaux qui n'auront point consenti à cette simonie, pourront élire un autre pape, & convoquer un concile général à ce sujet. Remède utile & plein de religion à la vérité; mais très-difficile dans l'exécution, vu l'ambition démesurée de la plupart des hommes, & qui est presque toujours plus grande dans ceux qui se voient en état de la satisfaire.

Jules donna, le vingt-huitième de Juillet de la même année, une autre bulle où il ne paroissoit pas si désintéressé. Il y ordonnoit à tous les bénéficiers, qui selon l'usage moderne avoient besoin de prendre des provisions de la cour de Rome, de ne pas manquer de s'y adresser & de payer les annates. Il

AN. 1504. confirmoit toutes les bulles que ses prédécesseurs avoient données à ce sujet.

LXXXI. Ligue du pape, de l'empereur & du roi de France, contre les Vénitiens. *Marian. lib. 28.*

Ce pape très-mécontent des Vénitiens, dont la domination s'étoit fort étendue aux dépens des domaines de l'église, de ceux des ducs de Milan & de la maison d'Autriche, avoit été le principal auteur de la ligue de Blois, entre l'empereur & le roi de France. Les prétentions du pape en entrant dans cette ligue étoient considérables; il comptoit sur Ravenne, Cervia, Faënza, Rimini, Imola, Césène, & tout le territoire des ces villes qui avoient autrefois appartenu à l'église. L'empereur y trouvoit son compte. Le roi de France entroit dans les droits des ducs de Milan. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, & le roi d'Hongrie, devoient aussi entrer dans cette ligue; ensorte que les Vénitiens étoient par-là menacés d'une ruine entière. Ce traité du pape avec les deux rois avoit été signé le vingt-deuxième de Septembre de l'année précédente, le même jour auquel la république de Venise avoit signé avec les Turcs celui dont on a parlé plus haut.

LXXXII. Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'exécution.

Mais les lenteurs de Maximilien firent échouer tous ces projets. Le cardinal d'Amboise eut beau le presser, il n'en fut pas plus animé. On crut le gagner, en lui avançant la moitié de la somme qu'on lui avoit promise pour l'investiture du duché de Milan; on l'assura même, & on étoit dans le dessein de lui tenir parole; on l'assura qu'il toucheroit l'autre moitié dès qu'il seroit en Italie. Il promit de se hâter, & n'en fit rien. Il alléguoit toujours qu'il avoit des affaires dans ses états, & qu'il ne pouvoit les abandonner pour passer en Italie. Cependant le traité étoit conclu, & les Vénitiens en étoient fort alarmés. Ils crurent que le plus sûr parti pour eux étoit de détacher le pape de cette ligue, & de s'accommoder avec lui, en retenant pour eux les villes de Faënza & de Rimini dans la Romagne; de rendre au saint siége les comtés d'Imola, de Césène, & toutes les autres places dont ils s'étoient emparés sous le pontificat de Pie III, pourvu que sa sainteté reçût leurs ambassades. Le duc d'Urbain fut le médiateur de ce traité, auquel le pape consentit. Il rendit son amitié aux Vénitiens, & reçut d'eux les places & les forteresses dont on étoit convenu, & qui étoient au nombre de dix, avec leurs territoires & leurs dépendances.

LXXXIII. Les Vénitiens s'accommodent avec le pape. *Mariana, lib. 28. n. 74. Guicchard. l. 6.*

Mais la république de Venise s'aperçut bientôt qu'elle n'a-

voit pas beaucoup avancé ses affaires par cette démarche. Saint-Vallier arriva à Rome sur ces entrefaites, & fut fort bien reçu du pape. Il avoit pour secrétaire le célèbre Budée. Louis XII avoit chargé cet ambassadeur d'engager le pape à souffrir que Ferdinand conservât le royaume de Naples, & à empêcher que l'empereur ne vînt en Italie sous prétexte de recevoir la couronne impériale. Mais le pape ne voulut encore rien promettre, ni ratifier le traité qu'on lui proposoit.

AN. 1504. LXXXIV. Saint-Vallier ambassadeur de France à Rome.

Pendant ce temps-là Louis XII tomba malade d'une fièvre-tierce, qui dégénéra en continue; il perdit la parole, & les médecins désespérèrent de sa guérison. Dès que cette nouvelle fut arrivée à Milan, la plupart des François qu'on y avoit laissés pour garder le duché, retournèrent sans congé dans leurs maisons, sous prétexte que leur présence y seroit nécessaire dans les guerres dont ils croyoient que la France seroit agitée après la mort du roi; & ils avoient raison, si le malheur qu'ils appréhendoient fût arrivé. La reine elle-même, qui craignoit de se voir après la mort du roi assujettie au comte d'Angoulême héritier présomptif de la couronne, ou obligée de se voir confinée par lui dans quelque coin de la Bretagne, songeoit aussi à se retirer. Elle avoit déjà fait embarquer son équipage & ses meubles les plus précieux sur la Loire; & quelques-uns ont dit qu'elle fit aussi partir sa fille devant, dans la crainte que le comte d'Angoulême ne la retînt pour l'épouser. Le maréchal de Gié arrêta l'équipage auprès de Saumur; ce qui irrita si fort la reine, qu'elle ne voulut jamais lui pardonner, & qu'elle engagea le roi après sa guérison à lui faire faire son procès. Le roi renvoya l'affaire au parlement de Toulouse, comme le plus sévère du royaume. Mais les conseillers n'eurent pas assez de complaisance pour condamner à mort un homme qui ne le méritoit pas. Le maréchal perdit néanmoins ses pensions, son gouvernement, & sa charge de maréchal de France, & eut défense d'approcher de la cour. Il se retira dans sa terre du Verger en Anjou.

LXXXV. Maladie du roi de France. *Saint-Gelais hist. de Louis XII.* *Ferron l. 4.* *Raynald. hoc ann. n. 11.*

LXXXVI. La reine prend des mesures pour se retirer en Bretagne. *D'Argentré, hist. de Bretagne, lib. 12.*

Brantome, mém. vie du maréchal de Gié.

Le roi, après avoir rétabli sa santé, reprit le gouvernement des affaires; & voyant qu'il n'y avoit pas d'apparence d'observer le traité fait avec le pape, & l'empereur & l'archiduc, il écouta les propositions de Ferdinand roi d'Espagne, qui fit les avances pour se réunir avec lui. La mort de la reine

LXXXVII. Division dans la Castille après la mort d'Isabelle. *Mariana, l. 28. n. 62.*

AN. 1504. Isabelle avoit mis la division dans la Castille ; plusieurs grands souhaitoient que Ferdinand prît la qualité de roi de Castille, selon les clauses marquées dans le testament, & se maintînt dans la régence du royaume, puisque la reine Jeanne sa fille, qui étoit devenue folle, étoit incapable de régner. Ces conseils plaisoient fort au roi. Mais beaucoup d'autres vouloient qu'il ne fût pas seulement administrateur du royaume; & qu'en cas que la reine Jeanne ne fût pas en état de gouverner, on lui substituât l'archiduc son époux, qui avoit été déjà reconnu roi de Castille. Manuel soutenoit cet avis fort vivement.

LXXXVIII. Ferdinand tâche de mettre le roi de France dans ses intérêts. *Mariana, ibid. n. 72.*

Dans un si grand embarras, où Ferdinand ne craignoit pas seulement pour la Castille, mais encore pour le royaume de Grenade incorporé à la Castille, & pour celui de Naples, & n'ignoroit pas les dispositions de l'archiduc à son égard ; il tâcha de gagner le roi de France. Mais pour mieux cacher son dessein à l'archiduc, il envoya en France sous un autre prétexte Jean d'Enguerra, de l'ordre de Cîteaux & inquisiteur de Catalogne, avec des lettres de créance. Ferdinand avoit déjà fait demander en mariage à Louis XII, Germaine de Foix, & l'affaire étoit en suspens. Il réitéra ses poursuites & fit faire à ce prince les offres les plus avantageuses. Il promit entre autres d'assurer la couronne de Naples aux enfans que Germaine auroit. Cette proposition fut bien reçue de Louis XII : il consentit au mariage, & promit aussi de renoncer à tous ses droits sur Naples, & de les transporter à la princesse Germaine sa nièce, qu'il aimoit beaucoup, & à tous ses enfans garçons ou filles.

LXXXIX. Conditions du traité entre les deux rois. *Mariana, ibid. Raynald. ad. ann. n. 13. & 14.*

Ferdinand promettoit, qu'en cas qu'il n'y eût point d'enfans de ce mariage, que la partie du royaume de Naples qui étoit échue à la France dans le partage, retourneroit à Louis XII, à qui le roi catholique payeroit pour les frais des dernières guerres cinq cents mille ducats dans l'espace de dix ans, en dix payemens égaux ; de rétablir dans leurs biens, charges & dignités, les seigneurs Napolitains qui avoient suivi le parti de la France ; de remettre en liberté tous les prisonniers faits par Gonsalve, à l'exception du duc de Valentinois & du comte Pallas, que sa majesté catholique ne voulut jamais relâcher.

Guicchardin, de reb. Ital. l. 5.

A ces conditions le roi de France s'engageoit de secourir Ferdinand contre l'empereur & l'archiduc son fils, en cas

qu'on voulût lui ôter la régence de la Castille. Guicchardin ajoute que le roi catholique promit à Gaston de Foix, frère de la princesse Germaine, de l'aider à recouvrer le royaume de Navarre sur lequel il prétendoit avoir droit, à condition que le roi très-chrétien enverroit en Espagne la reine douairière de Naples, veuve du roi Frederic, avec les princes ses enfans, ou l'obligeroit à sortir de ses états, si elle ne vouloit pas y consentir. Mais la princesse aima mieux se réfugier auprès du duc de Ferrare, que d'aller demeurer en Espagne. AN. 1505.

XC. Ambassadeurs envoyés en France pour signer le traité. *Mariana, ibid.*

Ce traité étant conclu, Ferdinand fit partir de Ségovie le vingt-cinquième d'Août dom Juan de Silva, comte de Cifuentes, Thomas de Malferit, & le père Enguerra, pour passer en France & signer le traité, en assurant Louis XII que les ordres avoient été expédiés pour remettre en liberté les prisonniers qui étoient à Naples, & rétablir les seigneurs Napolitains dans leurs biens. Mais ces ordres ne furent point exécutés; ceux qui se voyoient revêtus des dépouilles des bannis, se liguèrent ensemble, pour se maintenir dans la possession des biens qu'ils avoient achetés du prix de leur propre sang. Prosper Colonne s'en plaignit hautement: il sortit du royaume de Naples, il se retira à Rome: il alla offrir ses services au pape, & s'engager à conquérir lui-même ce royaume avec le secours de ses amis, & de le réunir au saint siége dont il étoit fief, si le roi de France renonçoit aux droits qu'il prétendoit y avoir.

XCI. Ferdinand donne avis de son mariage à l'archiduc. *Mariana, ibid. n. 73.*

L'archiduc informé de ce traité, & voyant qu'il le privoit non-seulement du royaume de Naples, mais encore de celui d'Aragon, en cas que Germaine eût des enfans, en fut outré de dépit, & modéra toutefois son ressentiment. Il avoit fait emprisonner à Vilvorde Lopez de Conchillos, secrétaire de l'évêque de Palence, parce qu'il avoit écrit à Ferdinand par ordre de l'archiduchesse Jeanne, qu'elle le prioit de vouloir bien se charger de la régence du royaume de Castille, pour se conformer en cela aux dernières volontés de la reine Isabelle sa mère. Ferdinand se servit de l'occasion de son mariage pour écrire à l'archiduc, & lui demander la liberté de Lopez de Conchillos. Dom Pedre d'Ayala, protonotaire apostolique, fut chargé de la lettre. Il se joignit en arrivant en Flandre à Gomez de Fuensalida, ambassadeur ordinaire auprès de Philippe; & les ordres de Ferdinand ayant été fidellement exécutés, l'archiduc répondit à ces

An. 1505.

ambaſſadeurs : qu'il ne lui convenoit pas de s'oppoſer au mariage de ſon beau-père, ni de lui preſcrire des lois; mais qu'à l'égard de Conchillos, étant un de ſes domeſtiques & à ſes gages, il croyoit être en droit de le faire arrêter pour ſes crimes, & qu'il étoit réſolu de le punir de ſon inſolence.

XCII.
Gonſalve reçoit ordre de retourner en Eſpagne.

Le comte de Ciſuentes, nommé par Ferdinand pour être ſon ambaſſadeur en France, partit enſuite pour s'y rendre, & ſigna à Blois le traité le douzième d'Octobre : il fut ratifié à Ségovie le ſeizième du même mois. Ferdinand envoya auſſitôt en Italie une perſonne de confiance pour informer Gonſalve de cette paix, avec ordre de repaſſer inceſſamment en Eſpagne, où l'on avoit beſoin de ſes conſeils. On avoit déjà nommé ſecrétement en ſa place, pour viceroi de Naples, l'archevêque de Sarragoſſe. Gonſalve fit publier la paix, & répondit qu'il ſe mettroit bientôt en chemin pour l'Eſpagne; il ne le fit pas toutefois, ſoit qu'il voulût amuſer Ferdinand, ſoit que la ſaiſon fût trop mauvaiſe pour s'embarquer : ce qui fournit à ſes ennemis une nouvelle occaſion de donner un mauvais tour à ſa conduite. Gonſalve ſe contenta pour lors de dépêcher en Eſpagne Lopez de Vergara, ſon ſecrétaire, pour rendre raiſon au roi catholique de la ſituation des affaires du royaume de Naples, & l'aſſurer de ſa droiture & de ſa fidélité; mais on n'ajouta pas beaucoup de créance aux belles paroles du ſecrétaire.

XCIII.
Mort du cardinal Raimond Perraut.
Gall. Chriſt. Gall. purp. Aubery hiſt. des cardinaux. Chron. Spanheim. ann. 1502.

Le cinquième de Septembre de cette année, le cardinal Raimond Perraut mourut à Viterbe, âgé de ſoixante-dix ans. Il avoit été bourſier au collége de Navarre à Paris, & quelques auteurs diſent qu'il étoit docteur de cette maiſon. Etant allé à Rome, on ne ſait pour quelle raiſon, il s'y fit connoître d'Innocent VIII, qui l'envoya en qualité de nonce en Allemagne, pour y recueillir les aumônes des fidelles que l'on deſtinoit aux frais de la guerre contre les Turcs. Quoique ſa négociation ne fût point heureuſe, il ſe fit néanmoins aimer de l'empereur Maximilien, qui lui procura l'évêché de Gurk, qu'il joignit à celui de Saintes. En revenant d'Allemagne, le fils d'un payſan le vola à Cronach, & lui emporta une partie des aumônes qu'il avoit recueillies; un curé de Fribourg lui enleva le reſte : ce qui chagrina fort Raimond. Il eut encore le déplaiſir de ſe voir accuſé lui-même, comme s'il avoit diſſipé cet argent. Mais les deux voleurs ayant été pris, avouèrent la vérité, & ſouffrirent la peine

due à leur injuſtice. En 1493 Maximilien obtint encore pour Raimond le chapeau de cardinal. Il fit punir à Nuremberg un chanoine de Bamberg, nommé Thierri de Monrang, homme impie, & ennemi déclaré des eccléſiaſtiques contre qui il avoit compoſé un libelle diffamatoire intitulé : la paſſion des prêtres. Jules II donna à Raimond la légation de Viterbe. En 1502 ce cardinal envoya des reliques au collége de Navarre, en reconnoiſſance de ce qu'il y avoit été bourſier, comme il le dit lui-même. Nous avons de lui deux excellentes lettres qu'il écrivit dans ſon voyage d'Allemagne, étant fort tourmenté de la goutte : il compoſa auſſi une relation de ce qu'il avoit fait à Lubeck & en Danemarck, & un traité de la dignité du ſacerdoce au-deſſus des rois.

AN. 1505.

XCIV. L'archiducheſſe Jeanne accouche d'une fille. *Mariana, lib. 28. n. 77.*

Vers le milieu du même mois de Septembre, la reine Jeanne, épouſe de l'archiduc, accoucha à Bruxelles d'une princeſſe qui fut nommée Marie, & qui dans la ſuite fut mariée à Louis, roi de Hongrie. Ferdinand ayant appris cette nouvelle, envoya auſſitôt en Flandre un gentilhomme de ſa maiſon, pour faire à l'archiduc & à ſon épouſe des complimens ſur la naiſſance de la jeune princeſſe. Ce fut une occaſion pour ménager quelque accommodement. L'archiduc fit ſemblant de vouloir en profiter, afin de pouvoir arriver en Eſpagne avec ſon épouſe, tous les paſſages en étant fermés. Il envoya au roi catholique Manuel, qui fut tromper le plus adroit de tous les hommes. Il fit accroire à Ferdinand que ſes ennemis n'avoient rien oublié pour jeter les ſemences d'une haine implacable entre lui & l'archiduc ; qu'ils avoient tâché d'inſinuer à la cour de France, que le teſtament d'Iſabelle étoit faux ; que l'archiduc vouloit bien s'en remettre à ſa diſcrétion, & qu'il le prioit ſeulement qu'on ne pût pas diſputer un jour à ſes enfans la couronne de Caſtille. Le roi catholique, ravi de ces propoſitions, répondit à Manuel, que puiſque ſon gendre avoit tant de déférence pour lui, il ne prétendoit pas lui céder en honnêteté, & qu'il vouloit accorder quelque choſe en échange. Manuel répondit, que l'archiduc ne demandoit que le titre de roi, une penſion de vingt-cinq mille écus ſur la Caſtille, & d'être appelé en Eſpagne pour recevoir les hommages de ceux qui devoient un jour être ſes ſujets. Ferdinand accepta ſur le champ ces propoſitions, & l'archiduc en étant informé, ne penſa plus qu'aux préparatifs de ſon voyage.

AN. 1505.

XCV. L'archiduc dispose tout pour son voyage d'Espagne. *Hæreus, annal. Brabant. Mariana, lib. 28. p. 80. & 81.*

Il fit équiper une nombreuse flotte dans tous les ports de Zélande. Le roi de France l'avoit fait prier par son ambassadeur de ne point se mettre en chemin, qu'il n'eût terminé ses différents avec son beau-père : mais les difficultés étoient levées par le consentement du roi catholique, & d'ailleurs la plupart des grands de Castille le sollicitoient fortement par leurs lettres de se rendre en Espagne; & il y avoit déja plus de soixante vaisseaux prêts dans tous les ports des Pays-Bas, qui devoient se rassembler en Zélande. Il partit donc de Bruxelles le huitième de Novembre avec la reine son épouse; mais s'étant arrêté en Zélande, il envoya des pleins pouvoirs à ses ambassadeurs en Espagne, pour traiter en son nom avec les députés du roi Ferdinand. Mariana rapporte au long les articles dont on convint, qui se réduisent à sept. Le pape, l'empereur, les rois d'Angleterre & de Portugal, furent les garans du traité, qui fut conclu & signé le vingt-quatrième de Novembre.

XCVI. Le pape fait une promotion de neuf cardinaux. *Alf. Ciacon. & Paris de Grassis, tom. 1. p. 146. Raynald. ad hunc ann. n. 40.*

Comme il y avoit plusieurs places vacantes dans le collége des cardinaux, Jules pensa à les remplir. Il en avertit Louis XII par un bref daté du premier de Décembre, & le douzième du même mois il fit une promotion de neuf cardinaux; savoir, 1. Charles-Dominique de Carreto, des marquis de Final, Génois, archevêque de Tours & de Reims, du titre de saint Vite & de sainte Cecile. 2. Marc Vigerius de Savonne, évêque de Senigaglia, du titre de Ste. Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. 3. Leonard de la Rovere de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque d'Agen, du titre de Ste. Susanne, puis de S. Pierre-aux-liens, & grand pénitencier. 4. Robert Guibé, François, évêque de Rennes, puis de Nantes, du titre de sainte Anastasie. 5. Antoine Ferrerio de Savonne, évêque de Gubio, du titre de S. Vital. 6. François Aledosi d'Imola, évêque de Pavie & de Boulogne, du titre de sainte Cecile. 7. Gabriel Gabrieli de Fano, évêque d'Urbin, du titre de sainte Praxede. 8. Fatius Santori de Viterbe, évêque de Cesène, du titre de sainte Sabine, administrateur de Pampelune. 9. Sigismond de Gonzague, évêque de Mantoue, diacre cardinal de sainte Marie la Neuve.

XCVII. L'archiduc s'embarque en Zélande pour l'Espagne. *Mariana, ibid.*

Le premier de Janvier de l'année suivante 1506, on fit à Salamanque la proclamation du traité qui avoit été conclu le vingt-quatrième de Novembre de l'année dernière. Après quoi l'archiduc & son épouse partirent le huitième du même mois,

mois de Middelbourg en Zelande, sur une flotte de plus de quatre vingts vaisseaux. Il laissa le gouvernement des Pays-Bas à Guillaume de Croy, seigneur de Chievres; & Jean Manuel, que Ferdinand n'aimoit pas, l'accompagna. An. 1505.

XCVIII. Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre. *Mariana, lib. 28. n. 81. Bacon. hist. regni Henric. VII.*

Comme la saison n'étoit nullement propre pour se mettre en mer, le prince & la princesse, qui avoient avec eux leur second fils Ferdinand, n'eurent que deux jours le vent favorable; dès le troisième une furieuse tempête dissipa la flotte, trois de ses vaisseaux y périrent; la plupart des autres se retirèrent dans divers ports d'Angleterre & de Bretagne. L'archiduc entra dans le port de Veimouth avec quatre de ses vaisseaux. L'alarme s'étant répandue sur la côte, le chevalier Tranchard s'y rendit avec des troupes, & ayant connu le malheur arrivé à l'archiduc, il lui rendit toutes sortes d'honneurs. Henri VII l'ayant appris, lui dépêcha le comte d'Arundel, qui le conduisit en poste à Windsor où étoit le roi d'Angleterre. L'entrevue se fit avec de grands témoignages d'estime & d'amitié de part & d'autre. On ne songea qu'à divertir l'archiduc pendant qu'on réparoit ses vaisseaux. Il y demeura plus de trois mois. Henri renouvela le traité de commerce avec lui en faveur des Anglois, avec quelques changemens à leur avantage.

Cette affaire étant terminée, Henri s'ouvrit à Philippe sur le dessein qu'il avoit d'épouser Marguerite sa sœur, veuve du duc de Savoie mort l'année précédente; & ce mariage fut conclu à Windsor le vingtième de Mars. Mais il restoit au roi d'Angleterre une chose de plus grande conséquence à lui communiquer. Edouard Polus comte de Suffolk s'étoit retiré en Flandre: il étoit le seul resté de tous les prétendans à la couronne d'Angleterre. L'archiduc, à la prière d'Henri, lui avoit donné la ville de Namur pour prison; mais le roi d'Angleterre vouloit avoir ce comte en sa disposition, & la conjoncture étoit favorable pour l'obtenir de l'archiduc. Il lui en fit la proposition; Philippe le refusa, son honneur se trouvant trop engagé à ne pas sacrifier un seigneur qu'il avoit pris sous sa protection. Henri revint à la charge, & pressa tant l'archiduc, que celui-ci promit de livrer le comte de Suffolk, pourvu qu'on lui sauvât la vie; ce que le roi d'Angleterre accorda volontiers. Mais voulant avoir le comte entre ses mains avant le départ de l'archiduc, il l'amusa afin de gagner du temps jusqu'à ce que le comte fût arrivé: on le conduisit à

XCIX. L'archiduc livre le comte de Suffolk au roi d'Angleterre. *Bacon. hist. Henrici VII. Osorius, lib. 4. Guicchardin, l. 7.*

AN. 1506.

Londres, où il fut mis dans la Tour, sans pouvoir parler à l'archiduc. Henri tint exactement sa parole; mais son successeur lui fit trancher la tête. Le séjour de Philippe en Angleterre fut jusqu'à la fin d'Avril, qu'il partit pour la Castille.

C.
Mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix.
Mariana, lib. 28. n. 85.

Pendant ce séjour, Ferdinand épousa Germaine de Foix, & le mariage fut consommé le dix-huitième de Mars. La princesse étoit partie de France, accompagnée de Louis d'Amboise évêque d'Albi, d'Hector Pignatelli, & de Pierre de S. André. Comme Germaine étoit petite-nièce de Ferdinand, & petite-fille d'Eleonore reine de Navarre sœur du roi catholique, il s'ensuivoit que l'époux & l'épouse étoient dans un degré défendu, & que par conséquent il falloit une dispense du saint siége, que Jules II eut beaucoup de peine à accorder, à cause des oppositions de l'empereur & de l'archiduc son fils. Les princes de Salerne & de Melphe, & les autres seigneurs Napolitains de la faction Françoise, suivirent en Espagne la princesse, dont la jeunesse & l'embonpoint faisoient espérer des successeurs au roi catholique. Cependant il n'en eut point, & les enfans de son premier mariage avec Isabelle conservèrent le royaume de Naples, & eurent encore les royaumes de Castille & d'Aragon, qui tombèrent à Charles de Luxembourg avec l'empire.

CI.
Arrivée de l'archiduc & de l'archiduchesse en Espagne.
Mariana, lib. 28. n. 86.

Peu de temps après ce mariage, l'archiduc & l'archiduchesse arrivèrent en Espagne, & vinrent aborder le vingt-huitième d'Avril au port de la Corogne où se fit le débarquement. Ferdinand informé du chemin qu'ils tenoient, alla au-devant d'eux jusqu'à Molina, à une journée de Compostelle, se flattant qu'ils s'avanceroient au moins d'une journée pour le venir joindre. La plupart des grands du royaume avoient déjà pris les devants pour se rendre auprès de leur nouveau roi; le peu qui en restoit auprès de Ferdinand ne tarda guère à le suivre, & ce prince en un seul jour se vit si généralement abandonné, qu'il n'y eut que l'archevêque de Tolède, le duc d'Alve, le connétable, l'amirante de Castille & le marquis Denia, qui demeurèrent auprès de lui. L'archiduc, au lieu d'aller trouver son beau-père à Molina, prit des chemins détournés, & se rendit à Burgos avec toute sa cour. Ce qui acheva de déconcerter Ferdinand, qui se plaignit du nouveau roi, s'emporta fort contre Manuel, & menaça l'un & l'autre d'un ressentiment qui leur

coûteroit cher. L'archevêque de Tolède, pour le tirer d'embarras, alla trouver Philippe à Orense, & en fut très-bien reçu. Il demanda une audience secrète, qui lui fut accordée. Mais l'archiduc ne voulut rien relâcher de ses droits; & ayant été reconnu & couronné avec son épouse roi & reine de Castille à quelques jours de-là, le roi catholique parla d'accommodement, & demanda une entrevue avec son gendre. AN. 1506.

CII. Entrevue des deux rois Ferdinand & Philippe. *Mariana lib. 27. n. 91. & 95. Alvar. Gomez. in vit. Ximen. l. 3.*

On joua mille ressorts pour empêcher cette entrevue, parce qu'on prévoyoit les desseins de Ferdinand : mais l'avis des Flamands, qui souhaitoient que les deux rois se vissent, l'emporta; & ce fut avec des conditions si mortifiantes pour le roi catholique, qu'un autre moins intéressé que lui ne l'auroit pas accepté. On l'obligea de donner des ôtages, de venir trouver le roi de Castille, & de se confier à la parole de son gendre sans autre sauf-conduit. Ceux qui devoient l'accompagner au nombre de deux cents, devoient être en capes, sans armes, montés sur des mules. Philippe se rendit à Senabria, & Ferdinand à Asturianos. Le lieu pour l'entrevue étoit un petit bois entre ces deux villes, & le lendemain les deux princes se virent. Quand Philippe fut proche de Ferdinand, il voulut descendre de cheval, le roi catholique le prévint, l'embrassa avec un visage riant, & le baisa avec beaucoup de marques d'amitié. Comme il y avoit dans ce bois un petit ermitage, les deux rois y entrèrent après les premiers complimens; ils y furent seuls, parce que l'archevêque de Tolède qui y étoit entré avec Manuel, trouva le secret de l'en faire sortir, & en sortit aussi lui-même. C'étoit un samedi, vingtième de Juin.

Mais cette entrevue, au lieu de réunir les esprits, ne servit qu'à les éloigner davantage. Ferdinand offrit d'abord de renoncer à l'usufruit de la Castille, qui lui étoit accordé par le testament de la feue reine; mais il vouloit avoir celui du royaume de Grenade, parce que c'étoit, disoit-il, sa conquête, & que les peuples le regardoient comme leur souverain. Philippe répondit en peu de mots, que la couronne de Grenade ayant été réunie à celle de Castille, elle faisoit une partie de ses états, que les couronnes ne se partageoient point, & que quand même il le voudroit, les états de Castille n'y consentiroient jamais. Ferdinand fit de nouvelles instances, & passa à d'autres propositions. L'archiduc réso-

An. 1506.

lu de ne rien accorder, rompit brusquement la conférence, en lui disant que chacun se contenteroit du sien, & que c'étoit tout l'accord qu'il avoit à faire avec lui. Les deux rois se séparèrent ainsi sans rien conclure. Et ce qu'il y eut de plus surprenant, fut que dans cette entrevue, qui dura près de deux heures, on ne dit pas un mot de l'archiduchesse; que Ferdinand son père ne demanda pas à la voir, & que son époux n'en parla point.

CIII. Ferdinand signe un traité que l'archiduc lui fait proposer.

Mariana, ibid. n. 96.

Dans l'impossibilité où étoit Ferdinand de fléchir l'archiduc, celui-ci lui fit dire, que s'il vouloit renoncer à l'administration de la Castille & se retirer en Aragon, on lui laisseroit les trois grandes maîtrises des ordres militaires dont il étoit revêtu, & qu'on ne lui contesteroit point les autres legs que la feue reine Isabelle lui avoit faits par son testament; qu'à ces conditions la bonne intelligence seroit rétablie, & que tous deux signeroient une ligue offensive & défensive. Ferdinand y consentit, & ratifia le traité le 27 de Juin à Villafasola; Philippe son gendre fit la même chose le lendemain à Benavente. Cependant le roi catholique fit sécrétement ses protestations contre ce traité, déclarant qu'il n'avoit accepté ces conditions que par nécessité & par force. Ensuite il partit pour Tordesillas, d'où il envoya dans toute l'Espagne des lettres circulaires datées du deuxième de Juillet, dans lesquelles il déclaroit qu'il quittoit la régence de Castille.

CIV. Seconde entrevue des deux rois de Castille & d'Aragon.

Mariana, lib. 28. n. 98.

Mais avant que de se retirer tout-à-fait, il souhaita d'avoir une seconde entrevue avec son gendre, & il l'obtint. Les deux rois partirent le cinquième de Juillet après dîner pour se rendre à Renedo. Ferdinand y étant arrivé le premier, alla descendre à la porte de l'église, où il entra pour y attendre Philippe, au-devant duquel il alla dès qu'il sut qu'il approchoit, & après s'être embrassés tous deux avec de grands témoignages de tendresse, ils demeurèrent plus d'une heure & demie ensemble avec le seul archevêque de Tolède. Ferdinand donna des avis fort salutaires à l'archiduc: il lui parla de ce prélat comme d'un homme d'une probité, d'une sagesse, d'une expérience à toute épreuve, & l'exhorta fort à lui donner sa confiance, plutôt qu'à une troupe de jeunes favoris, dont il lui prédit que les conseils le perdroient, s'il continuoit à les suivre. Enfin les deux rois se séparèrent avec toutes les marques extérieures d'une amitié réciproque, mais dans le fond fort peu satisfaits l'un de l'autre. Ferdinand s'en retourna en Aragon, & le roi

de Castille prit la route de Valladolid, où peu de temps après il convoqua les états du royaume, pour prendre quelques mesures.

AN. 1506.

On lui accorda pour les frais de la guerre contre les Maures, un subside de 250000 écus payables en deux ans; somme assez considérable, eu égard à la situation des peuples que les dernières guerres avoient fort incommodés. Philippe changea ensuite tous les emplois: ce qui fit beaucoup murmurer, & eut des suites assez fâcheuses, ensorte qu'on commençoit à se repentir d'avoir abandonné Ferdinand, dont on connoissoit l'habileté & l'expérience pour maintenir l'ordre & la tranquillité. Le roi & la reine de Castille partirent de Valladolid au mois d'Août pour aller à Segovie; mais sur la route le roi changea de dessein, & vint à Tudèle sur le Duéro, dans la résolution de passer à Burgos & de-là à Vittoria. Il arriva en effet à Burgos, & ce fut là où il vit dans un moment s'évanouir toutes les hautes espérances que les peuples avoient conçues des grandes qualités qui devoient faire le bonheur de toute l'Espagne, quand l'âge & l'expérience lui auroient fait secouer le joug de cette foule de flatteurs qui l'environnoient.

CV. Changemens que l'archiduc Philippe fait dans la Castille.
Mariana, ibid. n. 100. 101. & 102.

Le gouvernement du château de Burgos étant venu à vaquer, Philippe en gratifia Manuel, qui de son côté invita le roi à un grand repas, au sortir duquel, sans prendre le temps de faire digestion, ce prince alla jouer à la courte paume, & y joua long-temps. Ce violent exercice l'altéra, il demanda à boire; on lui apporta des liqueurs glacées, & il en but en si grande quantité que le frisson le prit au sortir du jeu, & qu'il fut ensuite saisi d'une fiève chaude, accompagnée d'une grande douleur de côté; le quatrième jour il eut un transport au cerveau, qui le fit succomber sous la violence du mal. Tous les remèdes furent inutiles, & il mourut le sixième jour de sa maladie, le 25 de Septembre à une heure après midi, âgé de 28 ans, dans la seconde année de son règne. Le peuple ne manqua pas de faire courir le bruit qu'il avoit été empoisonné, comme c'est la coutume en de semblables occasions; mais ce fut sans fondement, comme l'assurèrent ses médecins. Il voulut être inhumé à Grenade; & en attendant qu'on fit la cérémonie de ses funérailles, son corps fut mis en dépôt dans le monastère des Chartreux de Miroflorès, auprès de la ville de Burgos.

CVI. Mort de l'archiduc Philippe roi de Castille.
Mariana, l. 28. n. 106. Petr. Martyr. de Angleria, epist. 284. 312. & 316.

Dès que les obsèques du roi furent finies, les états de Cas-

AN. 1506.

CVII.

Les états de Castille déclarent Ferdinand régent du royaume.

tille s'assemblèrent pour choisir un régent du royaume, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg, fils aîné de Philippe, fût en âge de gouverner. Il n'y en avoit que deux qui y pussent légitimement prétendre, l'empereur Maximilien comme aïeul paternel, & Ferdinand comme aïeul maternel. Les lois paroissoient favorables au premier, d'autant plus qu'il se flattoit d'être déclaré régent des dix-sept provinces des Pays-Bas. Le cas étoit pareil, puisque la succession des Pays-bas venoit de Marie de Bourgogne, mère de l'archiduc Philippe; comme la succession de la Castille, dont il s'agissoit, venoit de Jeanne d'Aragon, mère de l'archiduc Charles. Manuel étoit ouvertement déclaré pour l'empereur; mais l'archevêque de Tolède sut si bien négocier, & gagner les grands de Castille, que le roi catholique eut tous les suffrages du clergé & des commandeurs des trois ordres dont les grandes maîtrises lui étoient restées. Les députés du tiers état suivirent leur exemple; & ceux qui étoient opposés à Ferdinand, sentant que leur parti n'étoit pas le plus fort, firent de bonne grâce ce qu'ils prévoyoient qu'ils seroient contraints de faire. L'acte fut dressé & signé avant que l'assemblée se séparât. Le gouvernement de l'état fut donné à l'archevêque de Tolède jusqu'à l'arrivée du roi d'Aragon, qui reprit le gouvernement du royaume de Castille, dont il n'avoit été privé qu'environ cinq mois.

CVIII.

Folie de Jeanne de Castille veuve de l'archiduc.

Petr. Martyr. de Angleria, lib. 19. epist. 324.

Mariana, lib. 28. & 29.

La reine Jeanne sentoit toujours sa folie augmenter, & l'on prétend que le roi catholique ne se mit pas fort en peine de sa guérison, de peur que, revenue en son bon sens, elle ne le renvoyât en Aragon; mais à la mort de son époux elle perdit entièrement l'esprit, & l'on fut obligé dans la suite de la tenir toujours renfermée. Elle ne voulut jamais signer les lettres de convocation des états pour nommer un régent de Castille; mais on passa par-dessus son opposition, & l'on délibéra même si on ne la déclareroit pas, par un acte juridique, incapable de gouverner; ce qu'on ne fit pas toutesois, parce qu'on crut devoir ménager l'honneur de la maison royale. Cependant quelque soin qu'on prît de cacher les foiblesses de cette princesse, il sembloit qu'elle s'appliquât à les faire éclater. Le jour de la Toussaint elle voulut aller à la Chartreuse de Miraflorès, où étoit le corps de son époux en dépôt. Après y avoir fait ses dévotions, il lui prit envie de faire ouvrir son tombeau, pour avoir la triste consolation de le voir. On lui

remontra là-dessus tout ce qui étoit capable de l'en détourner ; mais bien loin d'y avoir égard, elle s'emporta, & commanda avec menaces qu'on lui obéît : on ouvrit donc le tombeau & on en tira le cercueil. Le nonce du pape, les ambassadeurs de l'empereur & du roi catholique, & quelques évêques, y furent appelés; & quoique le corps n'eût presque plus la figure d'homme, la reine le regarda & le toucha plusieurs fois sans répandre une seule larme, après quoi on referma le cercueil, qu'elle fit couvrir d'étoffe d'or & de soie. Pierre d'Angleria, qui étoit alors à la cour d'Espagne, dit qu'un certain Chartreux de Miraflorès, pour gagner les bonnes grâces de la reine, lui avoit fait espérer que son mari ressusciteroit, comme il l'avoit vu d'un autre roi, qui avoit eu ce privilége quatorze ans après sa mort. La bonne reine le crut, mais inutilement.

Quelque temps après, quoique sa grossesse fût fort avancée, elle eut envie de quitter Burgos; elle envoya chercher l'archevêque de Tolède, & lui dit qu'elle ne pouvoit plus vivre dans une ville où son mari étoit mort, & qu'il donnât les ordres pour son départ & celui de toute la cour. Il fallut obéir ; la reine se mit en chemin, & l'on fut obligé de la suivre, quoiqu'on ignorât où elle avoit dessein d'aller, & que peut-être n'en savoit-elle rien elle-même. Elle passa par la Chartreuse de Miraflorès, pour y prendre le cercueil de son époux ; elle le fit conduire après elle dans un carosse à quatre chevaux. On lui avoit enfin persuadé d'aller à Valladolid ; mais étant à moitié chemin dans le bourg de Torquemada, il lui prit envie d'y demeurer, & vingt jours après elle y accoucha d'une fille le 14 de Janvier 1507. *Alvar. Gomez, lib. 3.*

CIX. Plaintes qu'on fait de Gonsalve à Ferdinand. *Mariana, lib. 28. n. 104.*

Ferdinand ayant fait son accommodement avec l'archiduc, crut que le bien de ses affaires demandoit qu'il allât à Naples, avant que de s'en retourner en Aragon. On lui avoit porté de grandes plaintes contre Gonsalve, & il lui étoit important de s'éclaircir de la vérité. On accusoit ce grand capitaine d'avoir des liaisons secrètes avec la France ; d'avoir conclu un traité avec le pape par l'entremise du cardinal de Pavie; d'avoir même accepté le généralat des troupes de l'église; que sa sainteté lui avoit offert, pour chasser de Boulogne Jean Bentivoglio, & réunir à l'état ecclésiastique le Boulonnois qui en avoit été démembré, de vouloir se raccommoder avec les Colonnes, en mariant sa fille avec le fils de

AN. 1506.

Prosper, dans le dessein de se faire des amis dans cette puissante maison, pour se conserver & se maintenir contre tous les revers de la fortune dont il étoit menacé. Ferdinand se rendit à Barcelone, & mit à la voile le quatrième de Septembre, accompagné de la reine Germaine son épouse, des deux reines de Naples, & d'un grand nombre de seigneurs.

CX. Disgrace de Gonsalve, que Ferdinand prive de ses emplois. *Mariana lib. 28. & 29.*

Gonsalve ayant appris son départ de Barcelone, partit de Naples, & parce que la mer étoit grosse, il alla par terre à Gayette, où il demeura jusqu'au vingtième de Septembre pour y attendre les galères; il alla ensuite joindre Ferdinand à Gènes. Ce prince reçut dans cette ville la nouvelle de la mort du roi de Castille. Comme on l'avoit nommé administrateur & régent de ce royaume, il sembloit que sa présence dût y être nécessaire en cette occasion. Cependant il crut qu'un peu de retardement ne nuiroit point aux affaires, & il voulut auparavant examiner celles de Naples, où il se rendit. Gonsalve l'y suivit, & ce fut-là le terme de sa grandeur & de sa prospérité. Ferdinand jaloux & soupçonneux, crut trop facilement les accusations formées contre ce grand capitaine. Il le déposa de la vice-royauté, lui ôta le commandement général des armées, & l'obligea de le suivre en Espagne comme simple particulier. Gonsalve soutint sa disgrace avec une fermeté qui lui acquit autant de gloire que toutes les victoires qu'il avoit remportées. Ferdinand lui laissa passer le reste de ses jours dans l'oisiveté, sans emploi & sans récompense : toutes les grâces qu'il demanda lui furent refusées; & si ce prince lui marqua quelque reconnoissance, ce ne fut qu'après sa mort, par les magnifiques obsèques qu'il lui fit faire.

CXI. Mécontentemens des grands sur le traité de Louis XII avec l'empereur. *Saint-Gelais, hist. de Louis XII.*

Le traité que Louis XII avoit fait à Blois avec l'empereur en 1504, & qui confirmoit le mariage de la princesse Claude avec Charles de Luxembourg, n'étoit point approuvé des grands du royaume, parce que ce mariage mettoit la maison d'Autriche en possession du duché de Milan, de Gènes & du comté d'Ast, outre le duché de Bretagne, celui de Bourgogne, le comté de Blois, & d'autres domaines qu'on devoit céder; ce qui pouvoit causer de grands préjudices à l'état. Les grands convinrent donc qu'ils députeroient vers le roi, pour le prier d'assembler les états, où l'on délibéreroit sur cette affaire qui paroissoit de si grande conséquence. Sa majesté écouta avec beaucoup de bonté les avis qu'on lui donna là-dessus, & consentit à une assemblée des états à Tours pour le mois de Mai

de cette année, quoique la princesse eût été promise par deux traités solennels.

AN. 1506.

CXII. Assemblée des états à Tours, où l'on prie le roi de marier sa fille au duc d'Angoulême

Claude Seyssel. in orat. ad regem Angliæ.

Raynald. hoc ann. n. 14.

Les états commencèrent leur assemblée le dixième de ce mois, & délibérèrent sur les moyens qu'on pourroit mettre en usage. Celui qui en fit l'ouverture étoit un nommé Bricot, docteur de Paris, qui fit un éloquent discours au roi; il le pria au nom des états d'accorder sa fille aînée à François comte d'Angoulême, successeur présomptif de S. M. & de ne pas permettre que le duché de Milan & la Bretagne passassent au fils de l'archiduc. La demande des états fut examinée dans le conseil du roi, & comme pendant cet examen les députés des états de Bretagne arrivèrent à la cour, pour présenter une requête au roi sur le même sujet, l'on jugea que S. M. ne pouvoit se dispenser de répondre favorablement, & qu'elle ne pouvoit ainsi aliéner le bien de la couronne: que le serment qu'il avoit fait à l'empereur & à l'archiduc, d'accorder sa fille au duc de Luxembourg, ne l'obligeoit en aucune manière, parce qu'il n'avoit pu le faire au préjudice du bien de ses sujets. Le roi se rendit à ces raisons, promit que le comte d'Angoulême son héritier présomptif épouseroit la princesse Claude sa fille, & qu'elle ne seroit point mariée à Charles de Luxembourg; ensorte que, le 21e. de Mai fête de l'Ascension, la princesse fut fiancée au comte en présence de toute la cour. Le cardinal d'Amboise en fit la cérémonie, & les états furent congédiés. La reine Anne de Bretagne qui jusqu'alors avoit paru fort opposée à ce mariage, parce qu'elle avoit beaucoup d'aversion pour la comtesse d'Angoulême, fit paroître en cette occasion que l'amour qu'elle avoit pour la France l'emportoit sur son ressentiment, & y consentit de bonne grâce.

CXIII. La princesse Claude est fiancée au comte d'Angoulême.

CXIV. Chagrins de l'empereur sur ce mariage.

D'Autun hist. de Louis XII.

Nicol. Baselius addit. ad chron. Naucler.

Le roi Louis XII fit savoir à tous ses alliés la démarche qu'il venoit de faire. Le roi d'Angleterre l'en félicita; mais ni l'empereur, ni l'archiduc Philippe, ne purent cacher leur ressentiment. Louis envoya à ces deux princes François de Rochechouart, avec un maître des requêtes & un secrétaire du roi, pour tâcher de les convaincre qu'on lui avoit fait quelque violence: mais l'empereur n'en crut rien. Il regardoit ce qui venoit de se passer comme une nouvelle injure, & il étoit résolu de passer avec une armée dans le duché de Milan par les montagnes du Trentin: mais la Hongrie l'occupoit trop, pour lui donner la liberté de commencer d'autres

AN. 1506. entreprises. Il avoit obligé Ladislas roi de Hongrie & de Bohême à signer un traité, par lequel lui empereur étoit déclaré héritier présomptif & nécessaire de ces deux royaumes. Les peuples y avoient consenti : Ladislas étoit mort, & cependant on ne paroissoit pas porté à se soumettre à son autorité. Maximilien crut qu'il devoit se faire obéir par force ; & pour cela il fit avancer ses troupes du Tirol, jusques sur les frontières de la basse Autriche. Cette affaire attiroit tous ses soins.

CXV. Henri VII pense à marier sa fille au fils de l'archiduc. *Bacon hist. regni Henrici VII.*

Le mariage de la princesse Claude & de Charles de Luxembourg étant manqué, le roi d'Angleterre pensa tout de bon à profiter de cette alliance pour sa fille ; il est vrai qu'il y trouvoit des obstacles du côté du roi catholique, aïeul maternel du jeune prince. En effet, Ferdinand appréhendoit que son petit-fils, devenu trop puissant par l'alliance d'Angleterre, ne fût un jour en état de faire la loi aux enfans qu'il se flattoit d'avoir de son second mariage avec la princesse Germaine. Il craignoit encore que, le royaume de Naples ayant été conquis par Gonsalve avec l'argent & les forces de la Castille, Charles ne le regardât comme une succession échue, que son aïeul ne pouvoit retenir à son préjudice, ni transmettre, comme il le prétendoit, à des enfans d'un second lit. Enfin, & c'étoit la raison la plus forte, il redoutoit le génie de Henri VII : il avoit peur que, si Charles épousoit sa fille, il ne prétendît pour son gendre à l'administration de la Castille, qui lui étoit échue par la mort de son père. Il lui vint même une pensée assez singulière, qu'Henri VII, qui depuis long-temps se plaignoit de la poitrine seroit bien aise de respirer en Castille un air plus chaud que celui d'Angleterre ; & que, pour se procurer cet avantage, il brigueroit le gouvernement de la Castille. Cependant, malgré toutes ces chimères du roi catholique, l'affaire réussit.

CXVI. Raisons du roi catholique pour s'y opposer.

CXVII. Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII. *Mariana, l. 29. n. 1. & 2.*

Ferdinand, pour s'assurer la régence de Castille à laquelle les états venoient de le nommer, crut qu'il lui étoit avantageux de s'unir avec Louis XII, & de mettre le pape dans ses intérêts. Louis XII, de son côté, cultivoit toujours l'amitié du S. père. Voulant le faire remettre en possession de Perouse & de Boulogne, il envoya un ordre à Chaumont de joindre les troupes Françoises à celles de l'état ecclésiastique. Baglioni commandoit dans la première de ces places, & Bentivoglio dans la seconde. Le pape avoit été intime ami du premier

ſous le pontificat de Sixte IV ; mais cette liaiſon s'étoit changée en haine ſous celui d'Alexandre VI. Bentivoglio avoit toujours été ennemi du pape Jules, parce que, dès qu'il fut ſouverain, il ſe déclara Gibelin ; & Jules avoit été toute ſa vie de la faction des Guelphes. Louis XII n'avoit pas moins d'occaſion que le pape de haïr Baglioni & Bentivoglio : Jules fut ſi bon gré au roi de ce qu'il faiſoit pour lui, qu'il donna à Chaumont huit mille ducats, & dix mille pour diſtribuer à ſes ſoldats. Comme c'étoit le cardinal d'Amboiſe qui avoit porté le roi à cette action, il lui conſerva la dignité de légat en France, & promit le chapeau de cardinal à ſes deux neveux, dont l'un étoit évêque d'Alby ; outre cela le pape céda au roi par un indult la nomination aux bénéfices du duché de Milan : Jules, ainſi aſſuré que rien ne le traverſeroit dans l'exécution de ſes deſſeins, leva des troupes & ſe mit lui-même à leur tête.

CXVIII. Le pape reprend Perouſe & Boulogne.

Guicchard. l. 6.

Paris. de Graſſis, in itiner. Julii II. MS. Arch. Vatic. p. 18.

Il commença par Baglioni, comme le plus foible ; & ce ſeigneur, quoique le plus déterminé des hommes, maître d'une ville bien pourvue avec une forte garniſon, envoya au-devant du pape ſes deux fils pour lui demander pardon & pour lui ſervir d'ôtages. Le ſaint père profita de ſa conſternation, & ne lui laiſſa emporter de Perouſe que ſes meubles & ſes bijoux. La terreur paſſa de Baglioni à Bentivoglio : il eut recours à la clémence de ſa ſainteté, qui lui laiſſa le domaine utile des terres que ſes ancêtres avoient acquiſes dans le Boulonnois, & lui accorda la permiſſion de ſe retirer dans le duché de Milan avec tout ce qu'il y put emporter. Il preſſa le pape de lui fournir des chariots, il en loua d'autres, & fit emporter tous ſes effets en un ſeul jour. Le pape entra dans Boulogne, y établit de nouveaux magiſtrats, & accorda pluſieurs privilèges aux habitans, afin d'adoucir par-là le joug de ſa domination contre laquelle on étoit fort prévenu. Il avoit fait la même choſe à Perouſe.

CXIX. Commencement de l'édifice de l'égliſe de ſaint Pierre à Rome.

Bullar. Jul. II. conſtit. 25. & 28. p. 218.

Raynald. hoc anno n. 45.

L'égliſe de ſaint Pierre du Vatican bâtie par Conſtantin, tombant en ruine, Jules II, qui vouloit illuſtrer ſon pontificat par quelque choſe d'éclatant, conçut le deſſein de la rebâtir entièrement & de lui donner une forme plus auguſte. Le célèbre Bramante, qui avoit rétabli le goût de l'architecture antique en Italie, en donna le plan. Jules publia des indulgences pour tous ceux qui contribueroient à la ſtructure de cet édifice, qu'il vouloit rendre ſomptueux ; & qui, par les divers

An. 1506. accroissemens qu'il prit dans la suite, est devenu le bâtiment le plus considérable qu'il y ait au monde. Le dix-huitième d'Avril, qui étoit le samedi dans l'octave de Pâque, Jules en posa lui-même la première pierre en présence des cardinaux & d'un grand nombre de prélats, & après avoir fait célébrer solennellement la messe pour demander à Dieu qu'il bénît cette entreprise. Jules croyoit que le ciel lui avoit inspiré ce dessein, & c'est ainsi qu'il en parle dans le bref qu'il adresse à Henri VII, roi d'Angleterre, pour l'informer de son entreprise & de la cérémonie dont nous venons de parler. Il espéroit conduire cet ouvrage à sa perfection : mais Dieu, dont les jugemens sont souvent fort différens de ceux des hommes, en disposa autrement. Jules mourut, lorsqu'à peine y avoit-il quelques fondemens de posés.

CXX. Le pape confirme l'ordre des Minimes. *Papebroch. p. 219. Spond. ann. 1506. n. 8.*

Avant sa mort, le 28e. de Juillet, il confirma l'ordre des religieux Minimes, que d'autres papes ses prédécesseurs avoient déjà approuvé. Vers l'an 1492 Alexandre VI avoit confirmé l'établissement de cet ordre, en changeant le nom d'Ermites de saint François de Paule, en celui des Minimes, qui plut davantage au saint. On continua néanmoins de les appeler en France les Bons-Hommes, & lui le saint homme. Sa règle qui étoit triple, pour les religieux, les religieuses & les personnes du tiers-ordre, fut depuis retouchée trois ou quatre fois : jusqu'à ce qu'ayant été portée à la perfection qu'on croyoit pouvoir lui donner, elle fut enfin fixée en 1506 & confirmée par Jules II, suivant la prédiction que François de Paule en avoit faite à Rome vingt-quatre ans auparavant. Le roi Charles VIII & Louis XII comblèrent cet ordre de leurs bienfaits. Ce dernier prince, qui avoit presque toujours été éloigné de la cour, laissa d'abord au saint la liberté de s'en retourner en Italie : mais ayant appris la valeur du trésor qu'il alloit perdre, il révoqua sa permission, & voulut encore enchérir sur ses prédécesseurs en témoignage d'affection & en bienfaits à l'égard du saint homme & de ses religieux. La reine en fit autant, & cet ordre eut de grandes obligations au cardinal d'Amboise qui le protégeoit.

CXXI. Mort de Christophe Colomb. *Mariana, l. 28. n. 88. Ferdin. Colomb. hist. del. Amir. Christ. Colomb.*

Dans le mois de Mai précédent, Christophe Colomb mourut à Valladolid, âgé de soixante-quatre ans ; & l'on porta son corps aux Chartreux de Seville, comme il l'avoit ordonné par son testament. Quoique le roi catholique l'eût anobli lui & toute sa postérité, quelques envieux le mirent mal au-

près de leurs majestés : mais avant sa mort il rentra dans la faveur & dans leurs bonnes grâces. Il laissa, de Beatrix Henriquez qu'il avoit épousée, deux fils : dom Diego, & dom Ferdinand qui fut prêtre. Le premier eut un fils nommé Ferdinand, qui mourut sans être marié. Nous avons l'histoire de Christophe Colomb, composée par son fils Ferdinand, qu'Alphonse de Ulloa a traduite en Italien, & qui n'est presque connue que dans cette traduction imprimée deux fois à Venise.

AN. 1506.

CXXII. Mort d'Alexandre roi de Pologne.

Michou, l. 4. hist. Polon. c. 82.
Cromer, lib. 30.
Raynald. ad hunc ann. n. 38 & 39.

Alexandre roi de Pologne, fils de Casimir II, & frère du roi Jean Albert auquel il succéda en 1501, finit aussi sa carrière dans cette année 1506 le 19 d'Août, âgé de près de quarante-cinq ans, après en avoir régné cinq. Il étoit auparavant grand duc de Lithuanie ; & les peuples de ce duché, autrefois si opposés aux Polonois, consentirent à la réunion des deux états, à condition que l'élection des rois se faisant en Pologne, les Lithuaniens y auroient droit de séance & de suffrage. Frederic, cardinal & archevêque de Gnesne, le sacra dans Cracovie ; mais on ne couronna point son épouse Helene, fille de Jean grand duc de Moscovie mort l'année précédente, parce qu'elle suivoit la créance de l'église grecque. Alexandre contraignit son beau-père à faire une trève de six ans avec la Lithuanie. Il arrêta les courses de Bogdan, fils d'Etienne palatin de Valachie, & celles des Tartares. Enfin avant que de mourir, il eut la consolation d'apprendre la nouvelle de leur défaite par Michel Glinski, qui en tua vingt mille. Il ne laissa point d'enfans d'Helene son épouse ; ensorte que Sigismond I, son frère, fut son successeur.

CXXIII. Michou & Cromer finissent à cette mort leurs histoires.

Vossius de hist. Lat. lib. 3.
Le Mire de scriptor. sæculi XVI.

C'est à l'élection de ce prince que Matthias Michou ou de Michovia, & Martin Cromer, finissent leurs histoires de Pologne. Le premier étoit docteur en médecine, chanoine de Cracovie, & savant astronome ; il dédia la chronique de Pologne au roi Sigismond. Il laissa aussi deux autres ouvrages, un de la Sarmatie Européenne, & l'autre de la Sarmatie Asiatique, qui furent imprimés à Paris en 1532, avec quelques autres relations du nouveau monde. Martin Cromer fut secrétaire du roi Sigismond, & ensuite évêque de Warmie après le cardinal Hosius. Nous avons son histoire de Pologne en trente livres, depuis l'an 550. En 1586 il fit imprimer son histoire pour la quatrième fois, & l'on croit qu'il n'est mort qu'en 1589 le treizième de Mars. Cromer a aussi

AN. 1506.

fait un autre ouvrage de la situation, des coutumes & des peuples du même royaume, & quelques traités de controverse contre les Protestans; des colloques touchant la religion en quatre livres, & du célibat des prêtres. La dernière édition de son histoire de Pologne, faite durant sa vie, fut dédiée au roi Etienne Batori.

CXXIV. Alphonse Alburquerque envoyé aux Indes par le roi de Portugal. *Barros. dec. 2. l. 1. c. 1 & 2. & l. 2.*

Emmanuel roi de Portugal envoya cette année aux Indes occidentales le fameux Alphonse Alburquerque, à qui les belles actions ont mérité le nom de grand, pour succéder à Almeïda en qualité de viceroi. Il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup de fidélité & de prudence, & eut presque toujours un heureux succès. Emmanuel lui donna pour adjoint Tristan de Cunha, qui découvrit deux petites îles de l'Océan Ethiopique sous le vingtième degré de longitude & le trente-septième de latitude, à trois cents cinquante lieues du cap de Bonne-Espérance vers le couchant, lesquelles portent aujourd'hui son nom.

CXXV. Emeute du peuple à Lisbonne contre les Juifs. *Mariana, l. 28. n. 84. Osorius lib. 4.*

Comme la peste faisoit de grands ravages dans tout le Portugal, le roi fut obligé de se retirer à Abrantès où l'air étoit fort sain. La reine y accoucha le troisième de Mars d'un enfant, qui fut nommé dom Louis. Il fut baptisé huit jours après sa naissance, mais la joie qu'on en eut, fut troublée par une émeute populaire, qui s'éleva à Lisbonne pour un sujet assez léger. Il y avoit dans l'église de S. Dominique un crucifix en relief; un verre couvroit la plaie de son côté. Quelques personnes entendant un jour la messe, trompées par un certain éclat que rendoit le verre en réfléchissant la lumière, crurent que c'étoit quelque chose de miraculeux, & crièrent tout haut dans l'église: miracle, miracle! Un Juif nouvellement converti, qui se trouva présent, voulut détromper les autres, & se moqua de leur simplicité. Le peuple, croyant que ce Juif ne parloit ainsi que par mépris de la religion, entra dans une si grande fureur, qu'il se jeta sur ce malheureux, le traîna hors de l'église, le perça de mille coups, & brûla son corps au milieu de la rue. Un religieux sorti du monastère anima cette populace déjà mutinée, & la porta à commettre les dernières cruautés: on n'entendit de tous côtés que des cris tumultueux, & bientôt l'émeute devint générale.

CXXVI. Massacre qu'on y fait des Juifs.

Le discours emporté de ce religieux fut comme le signal du massacre. Cette populace devenue encore plus furieuse se

jeta brutalement dans les maisons des Juifs nouvellement convertis, fit main-basse sur ces malheureux, égorgea impitoyablement hommes, femmes, enfans, sans distinction d'âge ni de sexe, pilla leurs maisons. Deux religieux du même couvent portoient une croix devant les séditieux pour leur servir d'étendard. Cette cruelle boucherie dura trois jours entiers, sans que rien pût rallentir la fureur du peuple. On dit qu'il y eut plus de deux mille personnes égorgées, la plupart innocens, parmi lesquels il ne laissa pas de se trouver plusieurs anciens chrétiens; soit par méprise ou par erreur, soit que leurs ennemis particuliers se servissent de cette occasion pour satisfaire leur vengeance. Le roi averti de ce désordre en fut fort irrité, & fit faire les informations nécessaires. Les deux religieux furent punis du dernier supplice, leurs corps brûlés, & leurs cendres jetées au vent. On exécuta de la même manière les plus coupables.

An. 1506.
Mariana, ib.

CXXVII. Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour régent des Pays-Bas.
Bonaccurs. in Diariis.
Bizard. hist. Gen. lib. 18.

Dès que Maximilien eut appris la mort de l'archiduc son fils, il se rendit en Flandre pour se faire déclarer administrateur des Pays-Bas, jusqu'à la majorité de l'archiduc Charles qui n'avoit que six ans. Mais les Flamands connoissoient trop bien l'empereur, pour se soumettre d'abord à lui. Ils firent tant de difficulté de le reconnoître pour tuteur du jeune prince & régent des Pays-Bas, que le pape, qui auroit voulu voir ce prince en Italie, & l'engager à s'opposer aux entreprises des François contre les Vénitiens, perdit presque l'espérance dont il s'étoit flatté. Mais la révolte des Génois la releva.

CXXVIII. Révolte des Génois contre la France.
Guicchard. l. 7.
Saint-Gelais hist. de Louis XII.
Foglieta hist. Genuens. lib. 11.

La dignité de doge étoit devenue comme héréditaire dans les familles des Fregoses & des Adornes; & ils s'étoient rendus si puissans par les richesses immenses qu'ils avoient acquises en remplissant cette place, que, quoiqu'ils ne fussent que de la noblesse du second rang, ils ne vouloient plus la céder aux nobles de la première classe, tels que les Fiesques, les Doria, les Spinola & les Grimaldi. Les prétentions des uns & des autres causèrent des divisions. On en vint aux querelles, qui dégénérèrent bientôt en sédition. Un noble de la famille de Doria fut tué par un de ceux du parti opposé, dans une dispute qui s'éleva entre eux en jouant à la boule. Ce meurtre fut suivi d'un soulèvement général, dans lequel les nobles furent si maltraités, qu'ils furent contraints de

An. 1506. ſe retirer ailleurs. Les ſéditieux ſe voyant les maîtres, créérent auſſitôt de leur propre autorité un nouveau corps de magiſtrats compoſé de huit perſonnes qu'on nommoit tribuns du peuple, & ſe révoltérent contre le roi de France. Raveſtein gouverneur de la ville étoit alors à la cour. Rocaberti ſon lieutenant, ne ſachant quel parti prendre, ſe détermina enfin à condeſcendre aux volontés du peuple, & à ſigner le réſultat de l'aſſemblée qu'on venoit de convoquer pour élire de nouveaux magiſtrats: après qu'il eut dépêché un courrier à Raveſtein, qui revint auſſitôt à Gènes avec quelques troupes en petit nombre.

CXXIX. Le roi de France envoie une armée à Gènes. *Jean d'Auton hiſt. de Louis XII. Guicchardin. l. 7. Raynald. n. 7.*

Les rebelles avoient une armée fort nombreuſe, & s'étoient déja emparés de pluſieurs petites places ſur le bord de la mer. Raveſtein voyant qu'il ne feroit pas le plus fort, eſſaya de ramener les ſéditieux par la douceur. Mais ceux-ci ſuppoſant qu'il les craignoit, n'en devinrent que plus inſolens; ils obligérent Raveſtein à renvoyer ſes troupes; ils s'aſſurérent de pluſieurs places, & eurent l'audace d'aller aſſiéger la fortereſſe de Monaco. Raveſtein retourna en cour; & Louis XII leur envoya le docteur Michel Ricci Napolitain, pour tâcher de les ramener à leur devoir, mais il ne fut point écouté. Irrité de leur obſtination, il fit lever une armée ſi nombreuſe, qu'elle cauſa de l'inquiétude au pape, aux princes d'Italie, à l'empereur & au roi catholique, qui crurent que le roi de France avoit un autre deſſein que celui d'apaiſer la révolte de Gènes. Les rebelles n'en parurent pas émus d'abord, leur inſolence augmentoit de jour en jour. Ils abattirent les armes de France, élurent pour doge Paul Nuové ou de Noue, teinturier de ſon métier, & fortifiérent les avenues de leur ville.

CXXX. Le roi ſe rend à Gènes, & réduit les ſéditieux.

Louis fit partir Yves d'Alegre avec trois mille hommes qui ſe rendirent à Monaco. Mais à ſon approche, les rebelles décampérent & retournérent à Gènes. Le roi paſſa lui-même en Italie: il partit de Grenoble le troiſiéme d'Avril & arriva l'onziéme à Suſe. Son armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied, de quinze cents hommes d'armes, de beaucoup de nobleſſe & de volontaires, enſorte que le tout pouvoit aller à cinquante mille hommes. S. M. étoit auſſi accompagnée de trente prélats. Il y eut une action entre Riverode & Saint-Pierre d'Arène, pour un fort que les Génois avoient élevé ſur la montagne, & qu'il falloit emporter pour s'ouvrir un paſſage à la fortereſſe de Caſtellazzo. Les François en vinrent à bout

avec assez de peine, & l'armée victorieuse s'avança aussitôt vers Gènes. AN. 1507

Aux approches de l'armée, les Génois firent une sortie sur l'avant-garde : le combat fut rude ; mais enfin ils furent repoussés, & perdirent trois mille hommes. Consternés de cette perte, ils demandèrent grâce. Le roi ne voulut pas voir les députés, mais les renvoya au cardinal d'Amboise. Celui-ci leur dit, qu'il falloit se remettre à la discrétion du roi, ou voir leur ville au pillage. Les Génois, irrités de cette réponse, sortirent au nombre de quarante mille combattans ; mais ils furent défaits & taillés en pièces. Tristan de Salazar archevêque de Sens se trouva à cette bataille, & combattit vaillamment, armé de toutes pièces, auprès du roi, qui se mêla aussi fort avant dans le combat. Ce prélat disoit à ceux qui s'étonnoient de le voir en cet équipage, que quand le roi s'exposoit lui-même au danger, il n'étoit point permis à aucun de ses sujets de s'en exempter. Les Génois, craignant de ne pouvoir plus résister, se rendirent enfin à discrétion. Paul de Noue leur nouveau doge avoit pris la fuite, & s'étoit embarqué sur un vaisseau qui devoit le porter à Rome ; mais il fut pris par la flotte Françoise. Le roi entra dans Gènes le vingt-huitième d'Avril, armé de toutes pièces, l'épée nue à la main, vêtu d'une cotte d'armes blanche, & entouré d'un grand nombre de gendarmes. La bourgeoisie, à qui il avoit demandé une soumission aveugle, tenoit à la main des rameaux d'oliviers, & crioit : miséricorde! Le roi leur donna la vie ; mais il les condamna à payer trois cents mille écus pour la construction d'une nouvelle forteresse entre la ville & le port : il ordonna aussi que le magistrat apporteroit à ses pieds les originaux des traités conclus avec la France, & les autres qui regardoient leurs anciennes libertés, pour y être déchirés & brûlés ; ce qui fut exécuté. Mais le roi leur accorda aussitôt les mêmes privilèges, à condition néanmoins qu'il les révoqueroit quand il le voudroit. De Noue & Demetrio Justiniani eurent la tête tranchée. Celui-ci dit, avant de mourir, que le pape étoit d'intelligence avec les rebelles. L'on augmenta le nombre des gens de guerre qui avoient coutume de loger dans la ville. L'on voulut que le gouverneur assistât à toutes les délibérations, que les Génois entretinssent trois galères dans le port pour la France, & augmentassent les fortifications du château. Ravestein fut déposé, &

AN. 1507. Raoul de Lannoy bailli d'Amiens, homme d'une intègre probité, fut mis en sa place.

CXXXI. e pape pré- ent l'empe- ur contre France. *aynald. ad 1. 1507. n. . & 8.*

Jules II, persuadé qu'une affaire comme celle de Gènes ne demandoit pas la présence d'un si grand monarque tel que le roi de France, en prit ombrage; & comme il savoit les justes alarmes & les grandes inquiétudes que Charles VIII avoit causées à Alexandre VI, il craignit de se trouver réduit à une semblable extrémité, s'il n'en prévenoit le coup par quelque artifice politique qui le mît à couvert de ses frayeurs. Il ne trouva rien de plus propre à son dessein que d'alarmer l'empereur, en lui faisant regarder l'entreprise de Louis XII, comme un prétexte pour troubler le repos de l'Italie, & pour rendre encore une fois la France maîtresse de l'élection des papes, par le ministère du cardinal d'Amboise, qu'il vouloit élever sur le trône de saint Pierre, pour recevoir ensuite de sa main la couronne impériale, & se moquer de Maximilien & des électeurs, en s'emparant de tout ce qu'ils avoient de puissance en Italie.

CXXXII. L'empereur nvoque ne diète à onstance ntre Louis II. *ui. chardin, 7. rithem. in ron. punheim, e ann. Basil. in ldit ad aucler. Bizard lib.*

L'empereur prêta trop l'oreille à cet artifice. Les Vénitiens avoient joint leurs plaintes à celles du pape, & avoient beaucoup exagéré les sujets de défiance qu'ils avoient des desseins du roi sur les états d'Italie, en particulier sur leur république. Maximilien dépêcha promptement vers tous les princes de l'empire, & vers les villes Anséatiques, avec ordre de se trouver à Constance où il avoit convoqué une diète: & où après leur avoir représenté, par la lecture des brefs qu'il avoit reçus du pape, l'importance de se maintenir contre le roi très-chrétien dans la possession de leurs anciens établissemens en Italie, & de s'opposer à l'ambition des François; il les fit résoudre à une union si générale de toutes leurs forces, qu'il y avoit lieu d'espérer de l'effort unanime que l'Allemagne alloit faire, qu'elle domineroit à ce coup toutes les puissances du monde, & qu'enfin l'Italie retourneroit bientôt sous le joug légitime de ses anciens maîtres. Jamais on ne vit plus de promptitude dans le corps Germanique pour assembler une armée, jamais plus d'animosité contre la France. Le discours de Maximilien à Constance fit mettre sur pied en très-peu de temps une armée nombreuse; elle étoit prête à s'avancer vers l'Italie par le Tirol, lorsqu'on apprit que Louis XII avoit licencié ses troupes.

XXXIII. ntrevue du i de France

Le roi Ferdinand, qui étoit alors à Naples, envoya féliciter le roi de France de sa victoire: le priant de trouver bon qu'il

lui rendît visite avec la reine sa femme, & de lui marquer le lieu où il voudroit la recevoir. Louis marqua la ville de Savonne. Là ces deux rois eurent une longue conférence, à laquelle ils appelèrent Pallavicin légat du pape, & prirent ensemble la résolution de faire la guerre aux Vénitiens. Le cardinal d'Amboise fut aussi présent à cette conférence, qui fut réitérée plusieurs fois. De-là le roi se rendit à Lyon, & Ferdinand en Espagne. Comme on veut toujours deviner les intentions & les desseins des rois, on répandit dans le public, que Ferdinand y avoit paru fort irrité contre le pape, de ce qu'il lui avoit refusé l'investiture du royaume de Naples, & que les deux rois avoient pris des mesures pour faire déposer un pape élu par des voies si peu canoniques, & que Ferdinand même avoit dit, qu'il ne tiendroit qu'à la France que cela se fît en plein concile, & qu'on en tînt un général auquel il promettoit d'envoyer tous les prélats d'Espagne & des deux Siciles, & qu'il répondoit de leurs suffrages en faveur du cardinal d'Amboise.

AN. 1507. & du roi catholique à Savonne.

Guicchardin, l. 7. Jean d'Auton hist. de Louis XII.

CXXXIV. Sujet de cette entrevue entre les deux rois.

Maximilien pensoit toujours aux Pays-Bas: car pour la Castille sur laquelle il avoit eu des vues, il eût été inutile d'y penser, depuis que Ferdinand y avoit été nommé. Mais il croyoit qu'on ne pouvoit lui refuser l'administration des Pays-Bas pendant la minorité de son petit-fils Charles. Les Flamands n'en vouloient point; mais il leur falloit quelque prétexte plausible pour lui donner l'exclusion. Ils en avoient un dans ce que l'archiduc Philippe avoit ordonné par son testament, que le roi de France seroit curateur de son fils; & ce fut celui-là que les Flamands suivirent en partie. Ils dirent donc que, Charles duc de Luxembourg étant feudataire de la France en qualité de comte de Flandre, & d'Artois & de Charolois, Louis XII dans la contestation présente devoit être juge; il y en a cependant qui prétendent qu'il n'étoit pas dit un mot du roi de France dans le testament de Philippe.

CXXXV. L'empereur brigue la régence des Pays-Bas.

Voyez les Mémoires de du Bellay & de Brantome, Varillas, éducation des princes. Daniel, hist. de France, t. 5. in-4°. p. 264.

Quoi qu'il en soit, Louis se chargea de la tutelle du prince Charles; & lui donna pour gouverneur, du consentement des états du pays, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, malgré les remontrances de son conseil. Quelques-uns disent que ce ne fut pas Guillaume de Croy, qu'on nomma d'abord gouverneur de Charles d'Autriche; mais Charles de Croy, prince de Chimay, cousin de ce Guillaume: & que celui-ci ne le fut qu'en 1509, par la démission du premier, dans

CXXXVI. Louis XII se charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la prière des Flamands.

le temps que Marguerite d'Autriche gouvernoit les Pays Bas sous l'autorité de Maximilien, à qui les Flamands en déférèrent l'administration, soit par leur légéreté naturelle, ou par quelque mécontentement qu'ils eurent contre Louis XII.

AN. 1507. XXXVII. Maximilien gouverneur des Pays-Bas.

XXXVIII. L'empereur en Italie, les Vénitiens lui refusent le passage.

Quoique le prompt retour de ce prince eût dissipé tous les ombrages dont le pape s'étoit servi pour donner de la jalousie à l'empereur ; celui-ci néanmoins étant déjà en marche avec une armée de huit mille chevaux & de vingt-deux mille hommes de pied, continua sa route, alléguant, pour changer la première idée de son voyage, qu'il n'entroit en Italie qu'en prince pacifique, & seulement à dessein d'aller recevoir la couronne des mains du pape, suivant l'ancienne coutume de ses prédécesseurs dans l'empire. Les Vénitiens, qui pénétroient plus avant, ne se laissèrent pas séduire par ces belles apparences. L'empereur leur fit demander par ses ambassadeurs la liberté de passer, & leur fit proposer une ligue offensive contre la France. Mais les Vénitiens refusèrent absolument ce passage; ils dirent que, pour aller recevoir une couronne qu'on savoit que le pape ne refuseroit pas, il n'étoit pas nécessaire de se faire accompagner par une armée de plus de trente mille hommes. Ils furent d'ailleurs portés à ce refus par les ambassadeurs de France, qui représentèrent que la paix de l'Italie en dépendoit, & que s'ils accordoient le passage à l'empereur, le roi Louis ne pourroit se dispenser de venir lui-même en Italie avec toutes ses forces pour s'opposer à Maximilien. Ce refus irrita si fort l'empereur que dans le moment même il prit la résolution de s'en venger.

XXXIX. L'empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Vénitiens.

Cependant son armée ne fit pas de grands progrès. Les Suisses lui manquèrent, parce qu'il n'y avoit point d'argent comptant pour eux; les princes d'Italie se dispensèrent de lui fournir les sommes promises; le pape lui refusa la disposition de cent mille ducats, levés en Allemagne pour les frais de la guerre contre les Turcs; & il ne toucha que six mille ducats des Siennois. Il ne laissa pas d'avancer vers l'Italie, après avoir envoyé quelques troupes du côté de la Bourgogne & de la Savoie. Louis XII ne manqua pas de renforcer son armée qui étoit dans le duché de Milan; celui qui en étoit gouverneur se saisit d'Arone sur le lac majeur. L'Alviane qui commandoit les troupes Vénitiennes vint dans le Frioul, & Petiliane garda les passages des frontières du Trentin. Enfin Trivulce, avec cinq cents hommes d'armes & cinq mille fantassins, s'avança jusqu'à

Vérone pour seconder les Vénitiens. Toutes ces mesures déterminèrent l'empereur à s'arrêter à Gènes pour surprendre cette ville, à la faveur de quelques intelligences qu'il y avoit. Mais son entreprise ayant échoué, il ne pensa plus qu'à venir fondre sur les états de la république de Venise.

AN. 1507.

CXL. Ferdinand roi cathol[ique] arrive e[n] Castille.

Mariana hist. Hisp. 29.

Le roi catholique après une navigation fort heureuse débarqua à Valence, où il ne fit que passer, & se rendit en diligence dans la Castille. Tous les grands vinrent au-devant de lui, & le conduisirent comme en triomphe à Burgos, où il reprit la régence du royaume avec de si grands applaudissemens de tous les ordres, qu'il oublia la honte avec laquelle on l'avoit forcé de la quitter deux ans auparavant. Il ne se vengea de personne: il conserva à ceux-mêmes qui s'étoient le plus hautement déclarés contre lui, tous les avantages dont ils étoient en possession; & par une conduite si modérée, il s'acquit l'estime & la confiance de tout le monde. Il n'y eut que Manuel, qui aima mieux quitter les grands établissemens qu'il avoit en Castille, & se retirer dans les Pays-Bas auprès de l'archiduc Charles, que de dépendre de Ferdinand qu'il n'aimoit pas. L'archevêque de Tolède eut beaucoup de part dans la faveur du prince. Le chapeau de cardinal faisant alors, comme il fait encore aujourd'hui, le comble des vœux de ceux qui occupent des dignités ecclésiastiques, le roi catholique le lui procura: sa sainteté, en l'accordant, l'accompagna d'un bref des plus obligeans pour l'archevêque, qui reçut le chapeau des mains du nonce; & comme il n'avoit point de titre, il prit celui de cardinal d'Espagne. On trouve cependant dans la liste des cardinaux, qu'il prit le titre de sainte Sabine.

CXLI. L'archevê[que] de Tol[è]de est fa[it] cardinal ave[c] trois autres.

Alvar. G[o]mez, de vit[a] Ximen.

Paris. [de] Grassis. pa[g.] 346.

Raynald. [ad] hunc annu[m] n. 24.

Jean d'A[u]ton hist. [de] Louis XII.

Frizon Ga[ll.] purp.

Le dix-septième de Mai, le pape nomma encore trois cardinaux François. Le premier, Jean de la Trimouille, archevêque d'Auch, avec le titre de saint Martin-aux-Monts. Il ne conserva pas long-temps cette dignité. Il mourut environ un mois après, & fut enterré dans l'église collégiale de Notre-Dame de Thouars. Le second, René de Prie, évêque de Bayeux, puis de Limoges, avec le titre de sainte Lucie. Soutenu du crédit de son cousin-germain le cardinal d'Amboise, il s'éleva d'abord aux dignités de grand archidiacre de Bourges, abbé du Bourg-Dieu, de la Prée, &c. aux évêchés de Leitour, de Bayeux, de Limoges, & enfin au cardinalat. Enfin le troisième fut Louis d'Amboise, évêque

AN. 1507. d'Albi, avec le titre de faint Marcellin & de faint Pierre. Il étoit neveu du cardinal George d'Amboife.

CXLII. Mort de quelques cardinaux. *Surita, l. 6. Platina in Calixt. III.*

Cette promotion fut faite pour remplir quelques places vacantes dans le facré collége par la mort de quelques cardinaux ; favoir, Jean de Caftro, Efpagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & adminiftrateur de l'évêché de Slefwik en Danemarck, promu au cardinalat par Alexandre VI en 1496. Louis-Jean Mila ou del Mila, natif de Xativa dans le royaume de Valence en Efpagne, évêque de Lérida & neveu du pape Calixte III, qui le fit cardinal en 1455. Jerôme Baffo de la Rovère, neveu de Sixte IV, évêque de Racanati & enfuite de Paleftrine par fon titre ; Jean Vera, Efpagnol, archevêque de Salerne ; enfin Antoine Pallavicini, Génois, évêque d'Orrenza. Il étoit né à Gènes en 1441, & fut d'abord élevé dans le commerce à la manière des nobles Génois ; pendant affez long-temps il fuivit fes frères qui négocioient en Efpagne : mais las de cette façon de vivre, il vint en 1470 à Rome, où le cardinal Jean-Baptifte Cibo le retint au nombre de fes domeftiques, & lui procura une charge de fecrétaire des lettres apoftoliques. Cet emploi le fit connoître au pape Sixte IV, qui goûta fon efprit, & lui donna l'évêché de Vintimille. Il fe difpofoit à partir pour aller réfider dans fon diocèfe, quand Sixte IV mourut en 1484. Le cardinal Cibo le pria alors de différer fon départ jufqu'après l'élection ; & pour mieux l'arrêter, il le fit nommer entre les prélats qu'on choifit ordinairement pour la garde du conclave, qui ne fut pas long. Cibo y fut mis fur le trône pontifical, & prit le nom d'Innocent VIII, ce qui caufa beaucoup de joie à Pallavicini. Le nouveau pontife le retint à Rome ; il lui donna une charge de dataire, qu'il exerça avec beaucoup de fageffe & de fidélité, & le nomma cardinal en 1489. Alexandre VI, fucceffeur d'Innocent, eut beaucoup de confidération pour ce cardinal, auquel il procura plufieurs évêchés : il eftimoit fur-tout fa fermeté & fon courage. Lorfque le roi Charles VIII entra dans Rome à la fin de Décembre 1494, ce pape, qui s'étoit retiré au château Saint-Ange, chargea Pallavicini de recevoir fa majefté très-chrétienne & de traiter avec elle, ce qu'il fit avec beaucoup de fuccès. Quand ce monarque partit de Naples au mois de Mai de l'année fuivante, le pape, qui l'avoit trop offenfé pour ofer l'attendre, fortit

CXLIII. Du cardinal Pallavicini. *Guicchard. Paul. Jov. elog. lib. 2. Foglieta in elog. Ligur. Garimbert. lib. 3. & 4.*

de Rome & se retira à Orviette, laissant encore au cardinal Pallavicini le soin de négocier avec le roi, qui rendit généreusement toutes les places de l'église qu'il tenoit. Après la mort de ce pape en 1503, Pallavicini fut un de ceux qu'on proposa d'abord pour lui succéder : il eut plusieurs voix. Des ennemis secrets qu'il avoit, en témoignèrent du chagrin ; & Garimbert dit qu'ils tâchèrent de le déchirer par une épigramme satyrique, à laquelle les amis de Pallavicini répondirent. Pie III fut élu pape, & Jules II lui succéda bientôt après. Celui-ci employa le cardinal Pallavicini dans les affaires les plus importantes, & l'envoya légat à Savonne, où se fit l'entrevue de Louis XII & de Ferdinand. Ces princes y conclurent une ligue contre les Vénitiens, comme le pape le souhaitoit. Le légat pressa son retour, pour lui apprendre lui-même le succès de sa négociation ; mais en arrivant à Rome sur la fin du mois d'Août de cette année 1507, il tomba malade & mourut le dixième de Septembre, âgé de soixante-six ans.

AN. 1507.

CXLIV. Mort de S. François de Paule.

L'église perdit aussi dans cette même année le bienheureux François de Paule, fondateur des religieux Minimes : il mourut dans le couvent du Plessis-les-Tours en France le deuxième d'Avril, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. L'assurance qu'il eut de sa mort prochaine, lui fit refuser tous les soulagemens humains qu'on vouloit apporter à son mal, persuadé qu'ils étoient inutiles & contraires aux desseins que Dieu avoit sur lui. Après avoir exhorté ses frères à la charité entre eux, à l'amour de leur règle, & principalement à l'exactitude de l'observance de la vie d'un carême perpétuel, il se fit conduire à l'église, où il reçut la sainte eucharistie nus pieds, la corde au cou, & mourut le lendemain qui étoit le vendredi saint. Philippe de Comines s'est trompé lorsqu'il a dit que ce saint n'avoit que quarante-trois ans en 1482, quand il vint en France sous le règne de Louis XI : ce qui supposeroit qu'il ne seroit mort qu'à l'âge de soixante-huit ans. Le P. Giry Minime a montré dans une dissertation, combien ce sentiment est insoutenable ; & les continuateurs de Bollandus, après l'avoir autorisé d'abord, ont paru ensuite approuver le sentiment de ce père.

Baillet, vie des Saints, t. 1. in-fol. à 2 d'Avril.
Raynald. ad ann. 1507. n. 25.
Spond. eod. ann.
Bolland. P. pebrock.
Comines, l. 6. c. 7.
Giry, dissert. chro.

L'éclat de sa vie toute sainte, les miracles que Dieu opéroit à son tombeau, & sa grande réputation de sainteté, engagèrent la France & l'Italie à solliciter sa canonisation ; on

travailla, dès le temps du pape Jules II & de Louis XII, aux
1507. informations juridiques de ses actions & de ses miracles. Mais sa canonisation ne se fit que sous le pontificat de Léon X en 1519. Les reliques de saint François de Paule furent précieusement conservées dans l'eglise du Plessis-lez-Tours jusqu'en 1562, que les Calvinistes les brûlèrent d'une manière qui fit connoître leur fureur contre la religion catholique, puisqu'ils tirèrent le corps du saint de son tombeau, où il étoit encore tout entier, le traînèrent, revêtu de ses habits comme il étoit, dans une chambre, & l'y brûlèrent avec le bois du crucifix de l'église. Cependant les Minimes prétendent que les ossemens du saint furent pour la plupart retirés du milieu des flammes.

Fin du seizième Volume.

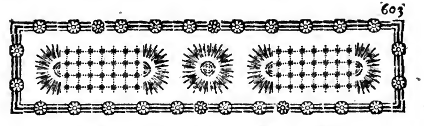


TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

C

H

L

M

T

Fin de la Table des Matières.



